RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.



PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

> Celui qui voit tout abrege tout.
> MONTESQUIEU.

TOME XXXVI.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVII.



DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

L

LOUIS Ier, roi de Germanie, fils de Louis-le-Débonnaire, était le frère puîné de Lothaire, empereur d'Occident (*v.* ces deux noms). Louis, lors du partage fait par le Débonnaire entre ses trois fils, reçut en partage la Bavière : il s'associa à toutes les entreprises contre leur père, et ne se rangea du parti de ce dernier que lorsque l'accroissement de puissance de son aîné, durant la captivité du roi de France, lui fit concevoir des alarmes pour lui-même et pour ses propres états. Louis de Bavière, appelé alors le Germanique, avait insurgé les Saxons, les Thuringiens, etc., quand son père mourut, en se plaignant amèrement de sa conduite. Louis, de concert avec Charles-le-Chauve, gagna sur Lothaire la bataille de Fontenai, après laquelle il se composa, avec la Lorraine, la Saxe, la Thuringe, les Grisons, la Pannonie, un royaume qui prit le nom de royaume de Germanie. Louis, après le traité de Verdun (*v.* LOTHAIRE), gouverna avec sagesse et modération : il envoya un prêtre chez les Slaves, pour essayer de les convertir à la foi chrétienne, et vit une partie de cette nation l'adopter avec joie, à la seule condition de célébrer le service divin dans sa langue nationale. En 874, il eut à lutter contre ce peuple et les Sorabes; mais il ne tarda pas à les vaincre. Louis eut aussi à apaiser une révolte de ses trois fils, Carloman, Louis et Charles. Après la mort de son neveu, Louis II, il prétendit à l'empire, et conçut un grand chagrin de se voir préférer Charles-le-Chauve : il arma contre celui-ci, envahit la Neustrie, et se préparait peut-être à continuer ses entreprises quand la mort vint le surprendre à Francfort, le 28 août 876, à l'âge de 70 ans. Prince actif, vaillant, libéral, juste, religieux, et savant pour son siècle, il avait hérité plus qu'aucun de ses parents des bonnes qualités de sa famille. C. ROQUES.

LOUIS II, second fils de ce monarque, est appelé Louis-le-Jeune, et quelquefois le Germanique, comme son père : il hérita de celui-ci du royaume de Germanie proprement dite et de la Saxe. Menacé d'une excursion par son oncle Charles-le-Chauve, qui visait à s'emparer de ses états, il essaya de l'arrêter en employant tous les moyens possibles de conciliation. Mais, voyant que l'appel qu'il faisait à la bonne foi du roi de France était sans résultat, et que celui-ci n'en

avançait pas moins avec ses troupes pour le surprendre, il se mit en état de repousser une injuste agression, et marcha à la rencontre de Charles, dont il défit complètement l'armée le 8 octobre 876, à la bataille d'Andernach. Cette victoire, en lui assurant sa part de la succession de son père, raffermit également ses deux frères Carloman et Charles sur le trône dont ils avaient hérité. A la mort de Louis-le-Bègue, le monarque dont nous nous occupons voulut faire valoir ses droits à la couronne de France; mais, apprenant en même temps la maladie de Carloman, son frère aîné, qui paraissait disposé à laisser la Bavière à Arnoul, son fils naturel, il accourut auprès du moribond pour le détourner de ce dessein; et à sa mort, arrivée en 880, il joignit la Bavière aux états de sa couronne. Louis entra ensuite en Neustrie, où il défit les Normands, mais il fut battu plus tard par ces mêmes Barbares, qui le mirent en complète déroute à Ebsdorf. Il conçut un grand chagrin de cette défaite, et se retira à Francfort, où il s'occupait à lever de nouvelles troupes pour les opposer aux terribles guerriers du Nord, qui commençaient leurs ravages. Il mourut dans cette ville le 20 janvier 882. Les historiens et les biographes s'accordent à lui reconnaître toutes les bonnes qualités de son père. O.-L. T.

Louis de Bavière (Les). Après les deux rois de Germanie, que l'on peut considérer aussi comme rois de Bavière, et l'empereur Louis III, également roi de Germanie, l'ancien duché de Bavière a compté un grand nombre de souverains qui ont porté le nom de Louis. On en trouvera la liste à l'article Bavière de ce Dictionnaire (tom. v, p. 40). Il serait trop fastidieux de nous occuper, même en passant, de chacun de ces souverains. — Louis II (de la maison de Wittelsbach), surnommé le *Sévère*, est de tous ces princes le seul digne d'occuper un instant notre attention : en 1273, les électeurs lui donnèrent la plus haute marque de considération que jamais empereur ait reçue : fatigués d'une anarchie dont ils ne prévoyaient point le terme pour l'Allemagne, ils s'en remirent à lui du choix d'un nouvel empereur, et il nomma Rodolphe de Habsbourg. Ayant conçu des soupçons sur la fidélité de son épouse, Marie de Brabant, Louis, dans les transports d'une jalousie aveugle, la fit périr par la main du bourreau : c'est de cette exécution que date son surnom de *Sévère*. Il mourut en 1294. Louis eut d'une autre femme un fils qui fut plus tard empereur sous le nom de Louis V (*v.* cet article, tome xxxv). — Le roi actuel de Bavière porte le nom de Louis.

Louis Ier, roi d'Espagne. Né en 1707, ce jeune prince, fils aîné de Philippe V, monta sur le trône lorsque son père, fatigué du fardeau de la royauté, et dévoré d'une sombre mélancolie, abdiqua le sceptre pour se retirer dans le couvent de Saint-Ildephonse. D'un naturel bon, généreux, humain, il faisait concevoir les plus heureuses espérances à son avénement à la couronne. Il commença par apporter la plus sévère économie dans les dépenses de sa maison, afin d'alléger un peu la dette considérable dont le trésor espagnol se trouvait grevé. Il ressentit vivement l'insulte faite à l'Espagne par la cour de France, lorsque celle-ci renvoya l'infante d'Espagne, qui avait été conduite en France, où elle était élevée pour épouser Louis XV : il se préparait même à la guerre; mais quelques satisfactions données par la France arrêtèrent ces velléités belliqueuses. Louis obligea l'empereur à accorder à l'infant don Carlos, son frère, l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance. Il y avait huit mois qu'il exerçait la royauté lorsqu'il fut atteint de la petite vérole, qui l'emporta.

Louis Ier, roi de Hongrie et de Pologne, surnommé *le Grand*, naquit en 1326. Il appartenait, par ses aïeux à la maison d'Anjou, et descendait de Charles Ier, comte d'Anjou, frère de saint Louis. Roi de Hongrie en 1342, à la mort de son père Charobert, il signala les commencements de son règne en expulsant les Juifs de ses états, et en soumettant les Transylvaniens révoltés. En 1344, il eut à secourir Casimir,

son oncle, roi de Pologne; à repousser une invasion des Turcs dans la Transylvanie, à soumettre les Croates rebelles, et à combattre les Tatars et les Vénitiens. Son frère André, roi de Naples, ayant été assassiné, il vengea sa mort, et voulut inutilement se faire proclamer roi de Naples. Rentré de nouveau en Italie en 1350, après la peste qui l'avait momentanément éloigné, il soumit une seconde fois tout le royaume, marcha de nouveau contre les Vénitiens, auxquels il reprit Zara, qu'ils lui avaient précédemment enlevée malgré ses efforts, et réunit toute la Dalmatie à sa couronne. A la mort de Casimir, arrivée en 1370, Louis fut appelé à lui succéder sur le trône de Pologne; mais, par une bizarrerie inexplicable, pendant que sa justice, sa sagesse et sa bonté le faisaient idolâtrer des Hongrois, ses premiers sujets, le peu d'égards qu'il avait pour les prérogatives des Polonais commençait par les lui aliéner. Ce ne fut qu'avec peine que les esprits revinrent de cette première impression défavorable. Les victoires remportées par Louis et le courage qu'il avait déployé dans sa carrière guerrière lui avaient fait décerner le surnom de *grand*: ce titre, il le mérita peut-être plus encore par ses vertus personnelles, son amour pour les belles lettres et la sagesse de ses lois, parmi lesquelles nous citerons celle qui abolit les combats judiciaires.

Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, fils de Ladislas VI ou VII, naquit en 1505. Appelé à dix ans au gouvernement de ses états, après la mort de celui-ci, il dut, pendant sa minorité, s'en remettre des soins du gouvernement à des ministres dont l'imprudence amena de longue main sa perte. Le sultan Soliman II, ayant été insulté par eux dans la personne de ses ambassadeurs, s'avança contre Louis avec une armée, devant laquelle tout céda. Belgrade, la plupart des places de la Hongrie et de la Croatie, tombèrent successivement entre les mains des ottomans. Cependant, Louis s'était mis en mesure de résister, il remporta même des succès qui eussent amené de grands résultats, si des revers n'étaient venus les balancer. Enfin, le 29 août 1526, il offrit la bataille aux Turcs dans les environs de Mohatz; mais son armée fut défaite complètement, et lui-même perdit la vie dans cette sanglante action. Ce prince n'avait que 20 ans quand il périt; il y en avait cinq qu'il avait épousé Marie, sœur de Charles-Quint, dont il n'eut pas d'enfants. O. L. T.

LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français (*v.* le Supplément de la lettre L).

LOUIS (Saint), ville du Sénégal (*v.* Sénégal).

LOUIS D'OR. Les premières pièces de monnaie auxquelles on donna le nom de *louis* furent fabriquées sous le règne de Louis XIII. Les premiers louis d'or de 24 livres furent frappés en 1640 sous le ministère de Bullion, surintendant des finances. Avant de livrer ces pièces à la circulation, il invita à dîner cinq seigneurs de la cour et fit servir au dessert trois bassins, qu'il en avait remplis, engageant ses convives à y puiser: tous se ruèrent sur les bassins, remplirent leurs poches, se hâtèrent de sortir de l'hôtel de la surintendance, et, dans l'enivrement de leur joie, ils oublièrent leurs carrosses, et arrivèrent à leur hôtel à pied commes des vilains. Les courtisans sont restés fidèles à cet engouement traditionnel pour l'or, mais les monceaux d'or de la trésorerie ne leur font pas oublier leurs voitures armoriées. —On avait fabriqué des demi-louis de 12 livres, des doubles louis de 48 livres; mais depuis l'édit du 30 octobre 1785, la fabrication se borna aux pièces de 24 et de 48 liv. Cet édit portait que, sans rien changer au titre des louis d'or ni aux tolérances de leur fabrication, qui resteraient les mêmes que celles établies par les édits de janvier et février 1726, il serait taillé 32 louis dans le marc au lieu de 30. Cependant on distinguait dans le commerce les vieux louis des nouveaux: les anciens conservaient une valeur supérieure à celle des autres. La fabrication des pièces d'or ne fut reprise qu'à l'époque de la dépréciation du papier-monnaie. Un décret de la convention du 28 ther-

midor an III porte qu'il sera fabriqué des pièces d'or de neuf parties de ce métal pur et d'une partie d'alliage, avec tolérance de trois millièmes en dedans et de trois millièmes en dehors sur ce dernier titre; que chaque pièce sera à la taille de dix grammes, avec tolérance d'un quatre centième en dedans et d'un quatre centième en dehors de ce poids. Le décret n'attribuait aucune valeur numérique fixe aux nouvelles pièces d'or. Cette valeur était soumise aux variations du commerce dans le prix des métaux d'or et d'argent. Des louis d'or furent émis sous le directoire, mais à un titre inférieur à leur valeur nominale : aussi n'étaient-ils reçus dans le commerce que pour leur valeur intrinsèque : cette valeur était de 16 francs.—Le mot *louis* n'a plus été appliqué aux pièces d'or fabriquées depuis. Celles de l'empire ont été appelées *napoléons*, ainsi que celles de la restauration. La valeur était la même, il n'y avait de changé que l'effigie du prince régnant. On a essayé de leur rendre leur ancien nom, mais l'usage de les appeler *napoléons* a prévalu, et l'on n'appelle plus *louis d'or* que les anciennes pièces au titre de 24 liv. qui se trouvent encore en circulation : elles ne sont même reçues dans le commerce qu'au poids et pour leur valeur intrisèque. Il en fut ainsi après la démonétisation des assignats et du papier-monnaie : les pièces d'or n'étaient reçues qu'après avoir été pesées à un trébuchet. Chaque marchand possédait le sien sur son comptoir ; et ceux qui avaient des louis à recevoir ou à donner portaient ordinairement leur trébuchet dans la poche. C'était une petite boîte de forme plate, contenant une balance, des poids et un tarif, tracé sur une des parois intérieures.

Dufey (de l'Yonne).

LOUISIANE. Que de souvenirs de France conserve la Louisiane ! Son nom, la France le lui a donné ; la plupart de ses habitants lui sont venus de France ; sa civilisation, c'est de la France encore qu'elle l'a reçue. Je voudrais dire en peu de mots ce que fut d'abord ce beau pays et ce qu'il est aujourd'hui. Au XVIIe siècle, des hommes de race française occupaient le Canada, aventureux, coureurs de bois, demi-chrétiens, demi-sauvages. Quelques-uns vinrent à travers les lacs et les forêts explorer le cours du Meschacébé ; par flatterie pour Louis XIV, ils lui donnèrent le nom de fleuve *Saint-Louis*. En 1679, La Salle le Canadien suivit leurs traces, traversa le lac Ontorio, l'Eryé, le Michigan, puis, laissant dériver sa pirogue sur la rivière des Illinois, il tomba dans le Mississipi, qu'il descendit hardiment jusqu'à l'une de ses embouchures. Le vaste bassin du plus grand fleuve de l'Amérique du Nord fut appelé *Louisiane*, du nom du roi de France. Cependant, les Espagnols connaissaient déjà ses rivages ; Ferdinand de Soto regardait ce pays comme une partie de la Floride ; notre orgueil national prétend qu'un Français nommé Thomas Albret y aborda le premier en 1504. C'était alors une terre couverte de forêts vierges, sillonnée de profondes rivières, entre-coupée de lacs et de savanes noyées. Quelques spéculateurs, réunis sous le nom de *compagnie des Indes occidentales*, voulurent la coloniser. Ils l'exploitèrent à la française, c.-à-d. qu'ils y envoyèrent un ramassis d'hommes perdus, de filles publiques, de soldats, de douaniers, et un système de codes et d'impôts à l'usage d'une population et d'un commerce apocalyptiques. On rêva d'immenses profits : tout actionnaire était sûr d'une fortune colossale ; maint honnête gentilhomme fut pipé au leurre, maint patrimoine s'y engouffra, et maint fripon en profita : somme toute, la terre ne rapporta rien, la compagnie l'abandonna, le gouvernement en hérita. Ainsi va l'esprit colonisateur en France. Cependant, quelques familles françaises y prirent racine ; l'exil, l'esprit d'aventures, grossirent le nombre ; et le caractère français domina sur les étrangers, qui vinrent aussi s'y établir. La Louisiane était française, toute dévouée à la France, quand la marquise de Pompadour trouva fort doux d'encoffrer quelques millions en échange de la Louisiane;

Louis XV fut trop heureux d'acheter à si bon marché un sourire, une caresse de sa maîtresse : la Louisiane fut jetée à l'Espagne (1769). Trente-trois ans de possession au nom de la Castille ne purent effacer l'estampille imprimée par la France au pays et aux habitants : la langue et le caractère français restèrent; et en 1801, voilà que les Louisianais renouent tout naturellement la chaîne qui les unissait à la France, à leur plus grande joie, car pendant un an ils chantèrent la *Marseillaise*, et redirent nos protestations de fraternité et d'amour; puis amour et fraternité s'envolent; Napoléon vend leur pays aux États-Unis pour la somme de 80,000,000 de francs. Pour eux, ce fut un bonheur : nous n'aurions su qu'entraver leur prospérité; les Américains en ont fait, depuis 1811, un de leurs états les plus importants; et le commerce lui assure pour l'avenir un développement dont personne ne saurait prévoir la limite. Tel est le résumé des annales politiques de la Louisiane. Le caractère le plus saillant de son histoire populaire est la persistance de l'esprit français à travers les révolutions qui ont changé le gouvernement. Les premiers aventuriers étaient des chasseurs indomptés : ils vivaient de chasse; la chasse seule alimentait leur commerce. La chasse est restée dans les mœurs : c'est presque une rage à la Louisiane. Les premiers colons étaient de gais voyageurs, leurs femmes de joyeuses danseuses; le bal est encore une frénésie chez les dames et les demoiselles. Quand la Nouvelle-Orléans n'avait pas de trottoirs, pendant la saison pluvieuse, ses rues n'étaient que de vraies mares de boue : eh bien! dames et demoiselles couraient au bal, nu-pieds, dans la fange jusqu'à la cheville, et chaussaient le soulier de satin dans un antichambre-pédiluve. L'émigration de Saint-Domingue, qui a jeté dans la Louisiane tant de familles dépossédées, a renforcé le caractère originel. Le français est encore la langue de la société; les mœurs moroses de l'austère Yankee n'y peuvent percer. En dépit du sabbat, le dimanche est le jour des plaisirs; sur les rives du fleuve, les voisins se rendent visite ce jour-là; chacun apporte sa part au banquet; on chante, et le moindre instrument, violon, galoubet, tambourin, devient l'ame de toute réunion. Le sol de la Louisiane a son histoire naturelle à part; les hautes contrées sont saines et riantes; l'industrie y a naturalisé le coton; son tabac est recherché par les manufactures de la Havane. La construction navale exploite ses forêts. Le bas pays n'est pas contemporain du premier : terre d'alluvion formée par le Mississipi, chaque année, elle empiète sur le golfe du Mexique et pousse devant elle de nouveaux bancs de sable; aujourd'hui, elle constitue un grand delta entre-coupé de lacs, de ruisseaux, de cours d'eau échappés du Mississipi, débordant souvent et chariant des plantes, des arbres, des flots bourbeux; le ris y croît en abondance au milieu de forêts de cyprès. Le Mississipi, en descendant des solitudes du nord-ouest, disperse sur ses rives des semences et des racines originaires de tous les climats. Les bois ont quelques hôtes farouches, des panthères, des tigres, des serpents; d'autres, plus doux, chantent sans cesse sous la feuillée; les espèces sont nombreuses depuis l'oiseau mouche jusqu'à l'aigle; les lacs nourrissent d'excellent poisson; seulement, les moustiques sont un vrai fléau pour le pays. Le climat est inconstant : s'il fait calme, le soleil dévore la terre, la chaleur est étouffante; puis tout à coup l'air amoncelé sur les cimes glacées des forêts du nord s'ébranle, emporte au loin les vapeurs et cause un froid piquant : de là des maladies fréquentes, parfois des épidémies, dont la plus redoutable est la fièvre jaune. L'histoire sociale et économique de la Louisiane est encore à son aurore; son avenir est vaste, le commerce la rendra toute puissante : terme extrême du bassin du Mississipi, riveraine du fleuve la plus grande artère commerciale du Nouveau-Monde, elle peut rêver une opulence sans bornes; sa population croît avec une prodigieuse rapidi-

té; la Nouvelle-Orléans, sa capitale, est le foyer d'affaires le plus actif de tous les états du sud. T. Page.

LOUP, animal de la classe des *mammifères*, tribu des *digitigrades*, genre *chien*. On en connaît plusieurs espèces : celle de nos contrées (*lupus canis*) ne se distingue du mâtin que par sa queue et ses oreilles droites, et par une certaine obliquité dans le regard. Son pelage est gris-fauve, avec une raie noire sur les jambes de devant. On le trouve depuis l'Égypte jusqu'à la mer glaciale; il habite le fourré des bois et des forêts, d'où il sort de temps en temps pour porter la désolation dans nos campagnes. Il vient y enlever les moutons, malgré les efforts combinés des chiens et des bergers; il attaque même les plus grands animaux domestiques. Réunis en troupe, les loups sont plus hardis, plus entreprenants : ils se jettent quelquefois sur l'homme. Cependant, on ne peut attribuer à l'espèce ce qui dépend de l'association fortuite et toujours momentanée des individus. Le loup est et sera toujours un animal d'une extrême méfiance, ne manifestant que par intervalle le courage et l'instinct de la destruction. Il arrive bien quelquefois que, poussé par la faim, il s'aventure dans une entreprise hasardeuse, mais presque toujours il combine ses moyens avec soin, appelle la ruse à son secours, et parvient, grâce à la finesse extrême de son odorat, à saisir sa proie sans danger. La femelle met bas au bout de soixante-trois jours; elle fait, le plus souvent, quatre à cinq petits, quelquefois huit ou dix. Pendant tout le temps qu'elle est obligée de pourvoir à leurs besoins, elle est plus audacieuse, et se livre à son instinct carnassier. — *Chasse aux loups.* Nous faisons au loup une guerre acharnée : nous l'attaquons ou par la force ou par la ruse. 1° La *grande chasse*, très dispendieuse, se fait à grand renfort de chiens et de piqueurs; là, si la bête n'est pas tuée au lancé, on la force; mais souvent elle s'échappe après avoir étranglé plusieurs chiens. 2° La *chasse à traquer* est plus sûre, si l'on parvient à entourer le bois d'un nombre suffisant de tireurs habiles; 3° les *piéges* et *embûches*, tels que l'hameçon, le hausse-pied, le traquenard, la fosse, la galerie, la chambre, etc., réussissent rarement. — Le *loup noir* (canis lycaon) habite l'Europe; il est uniformément noir, plus féroce que le loup commun : il ne vient pas, comme ce dernier, dans le voisinage des habitations. — Le *loup rouge* (canis mexicanus), de même grosseur, à peu près, que les précédents, d'un beau roux-canelle, avec une courte crinière noire, se tient dans les marais de toutes les parties chaudes et tempérées de l'Amérique. — Le *loup doré*, *chacal* (lupus aureus), un peu plus petit que les autres, à queue touffue, habite l'Asie et l'Afrique, et vit en bandes de plusieurs centaines. Il ressemble plus au chien qu'aucune autre espèce sauvage : on peut l'apprivoiser facilement. — *Loup-cervier*, du genre *lynx* (*v.* ce mot). — *Loup de mer*, poisson de la famille des *gobioïdes*, genre *anarrhiques*, à peau gluante; il a la mâchoire armée de dents redoutables, est essentiellement carnassier, et dévore tout ce qu'il rencontre. Il acquiert jusqu'à dix pieds de longueur, et ne peut être pêché qu'avec d'extrêmes précautions; il brise les filets, et fait des morsures dangereuses aux pêcheurs qui veulent le saisir. Il se rencontre sur nos côtes, mais il est beaucoup plus répandu dans les mers du Nord. — *Loup des eaux douces*, nom donné au *brochet*. — *Loup*, l'une des 48 constellations connues des anciens; elle fait partie des 15 constellations méridionales, et se compose de 17 étoiles. — *Loup* (lupus), espèce de dartre de mauvais caractère (*v.* Dartre rongeante [*lupus vorax*]). — *Loup-garou*, loup très dangereux. — On dit d'un homme insociable, c'est un *loup-garou*. — Le peuple donne le nom de *loup-garou* à un homme qu'il suppose être sorcier, et courir les rues et les champs transformé en loup. Cette dernière espèce de *loup* est beaucoup moins répandue qu'elle ne l'était il y a une centaine d'années;

elle ne se rencontre plus guère qu'au fond de la Bretagne, dans les landes du Limousin, dans les montagnes de l'Auvergne, du Rouergue, encore n'y est-elle aperçue que très rarement, et cela par les vieilles femmes et les petits enfants. Le *loup-garou* paraît être le successeur naturel du dieu Pan, des faunes et des satyres; mais il est plus puissant, plus à craindre que cette espèce entièrement perdue. Au temps de la jacquerie, les pauvres *frères-loups* fournirent à notre espèce indigène de nombreux sujets: puis les loups-garous se multiplièrent à l'infini; chaque ville, chaque bourg, chaque village, chaque bois, chaque chemin, eut le sien. C'était alors le temps de leur puissance: ils avaient leurs conseils, leurs assemblées générales; au XVIe siècle, une diète fut tenue en plein jour, à midi, dans l'une des capitales de l'Europe; cent-cinquante membres étaient présents, dit l'auteur qui rapporte ce fait. Cent-cinquante loups-garous seulement pour une assemblée générale, c'est bien peu, si l'on pense à leur nombre, à leurs moyens surnaturels de parcourir l'espace: peut-être étaient-ils délégués. La dernière assemblée générale date à peu près du dernier concile. Des prêtres superstitieux et grossiers poussaient le peuple aux plus folles croyances. La religion chrétienne, si grande, abaissée par eux aux plus honteuses pasquinades, avait un triomphe facile contre les loups-garous. Qu'étaient-ils donc aux yeux du peuple ces loups-garous si terribles? c'étaient des hommes transformés en loups, et poussés à mal par un démon intérieur. Ils appartenaient au diable, ou par droit de conquête, ou en vertu d'un pacte solennel. Leur triple nature leur donnait un goût prononcé pour les maléfices et les violences de toute espèce, et une horreur invincible pour l'eau bénite, les signes de croix, les reliques, et tous les instruments du culte catholique; le simple contact de quelqu'un de ces objets les frappait d'inertie ou leur donnait la mort. Ainsi périt, réduit en poussière par une goutte d'eau bénite, ce pauvre croisé qui avait obtenu du diable de se survivre six ans; ainsi périt encore le grand loup-garou de l'Alsace; ainsi périrent des milliers de loups-garous: Dieu leur fasse paix! Le loup-garou était le plus à plaindre de tous les esprits de ténèbres. Aux lutins, aux démons, aux vampires, aux fantômes, aux spectres, aux incubes et succubes, les grands seigneurs et les palais; à lui, pauvre loup-garou, les gens de toute sorte, les bois et les chemins, la pluie et le froid, et, qui pis est, la potence ou le bûcher. Quelques avantages, il est vrai, tempéraient la rigueur de son sort: aux réunions de la troupe infernale, les plus puissants étaient ses pairs; fort bienvenu au sabbat, il recevait les hommages des sorciers et des magiciens. Mais que sont devenus tant d'honneurs et de puissance? Dans ce temps, où tout s'avilit, le loup-garou a subi la commune influence, il s'est voué aux intérêts matériels, il a dépouillé son enveloppe merveilleuse, et s'est fait homme. Aux environs de Melvieux (Rouergue), il met à contribution les habitants des campagnes, en les menaçant des loups des bois, sur lesquels il peut tout; dans la Saintonge, la prestigieuse *bigourne* du moyen âge s'abaisse à voler quelques gerbes de blé, et va en police correctionnelle! GAUBERT.

LOUP (*Lupus*). Il y a eu en Gaule, puis en France, plusieurs saints de ce nom. — SAINT LOUP, évêque de Troyes, né à Toul vers le milieu du ve siècle, fut élevé à la dignité épiscopale vers le mois d'août 426, après la mort de saint Ours (*Ursus*). Il alla en Grande-Bretagne avec saint Germain, évêque d'Auxerre, pour y combattre le pélagianisme. Lors de l'invasion d'Attila en Gaule, il sut fléchir ce farouche conquérant; et Troyes, sa ville épiscopale, fut préservée de la dévastation et de la ruine. Le patrice Aétius, vainqueur d'Attila, accusa de trahison l'évêque Loup, qui fut obligé de s'éloigner de son évêché. Il y revint au bout de deux ans, et mourut en 478, le 29 juillet, jour auquel l'église célèbre sa mémoire. On trouve dans le 1er vo-

lume de la *Collection des conciles* une lettre de saint Loup à Sidoine-Apollinaire.— Un autre Loup, évêque de Lyon, passa sa jeunesse dans la vie monastique, succéda au siége épiscopal de saint Viventiol vers 523 ; il assista vers 634 au concile d'Orléans, tenu contre un hérétique qu'on croit avoir été Grec de nation, et qui avait embrassé les erreurs des monothélites (*v.* l'*Art de vérifier les dates*). Il mourut l'an 642, et a été mis au nombre des saints. Sa fête se célèbre le 25 septembre. — Loup (*Servatus Lupus*), abbé de Ferrières, en Gâtinais, né l'an 805, fut l'un des plus savants hommes du IXe siècle. Il parut avec éclat au concile de Verneuil, en 844, et en dressa les canons. Sous sa direction, l'école de Ferrières soutint et agrandit sa réputation. Charles-le-Chauve, qui eut au moins le mérite de s'occuper des lettres et de favoriser les hommes qui les illustraient, chargea Loup de réformer tous les monastères en France. Il accomplit cette mission avec le célèbre Prudence, évêque de Troyes, qui était aussi une des lumières du clergé français. On ne trouve dans l'histoire aucune trace du savant abbé de Ferrières après 862 ; d'où l'on a conclu qu'il était mort vers cette époque. Il fonda une bibliothèque très belle pour son temps et fit copier un grand nombre de manuscrits. La faveur dont il jouissait auprès de Charles-le-Chauve et l'éclat de son enseignement, tant à Fulde, où il avait débuté, qu'à Ferrières, où il termina sa carrière, lui donnèrent une sorte d'influence politique, et le mirent en correspondance avec la plupart des souverains de l'époque. On a de lui plusieurs ouvrages : 1° *Lettres* (*Liber epistolarum*) ; elles sont au nombre de 134, et jettent un grand jour sur les événements contemporains ; 2° une *Dissertation* dirigée contre le moine Gottescalc, sur trois questions théologiques : la prédestination, le libre arbitre, le prix de la mort de Jésus-Christ ; on y voit que dans cette grande querelle, qui troubla toute la chrétienté, Loup prit parti pour le puissant et docte archevêque Hincmar, qui, comme on sait, était alors l'arbitre du clergé ; 3° des *Hymnes* ; 4° une *Histoire des empereurs*, qui est perdue. CH. DU ROZOIR.

LOUPE (méd. et bot.). On désigne généralement par ce nom des tumeurs qui se développent sur diverses parties du corps, et qui diffèrent sous plusieurs rapports. Vulgairement, on conçoit par cette dénomination une excroissance extérieure, molle, arrondie ou oblongue, avec ou sans changement de couleur de la peau ; pour les médecins, cette acception est beaucoup plus étendue ; elle comprend un grand nombre de productions anormales, naissant intérieurement comme extérieurement, renfermant des matières diverses, contenues ou non dans des enveloppes ou kistes, et distinguées par des noms particuliers. Ainsi, on appelle dans le langage médical *méliceris* une tumeur enkistée, qui renferme une substance semblable au miel ; *athérome*, celle où le contenu est analogue à une bouillie blanche et peu consistante ; *stéatome*, *lipome*, les loupes formées par une matière analogue à la graisse, au lait, qui n'a point d'enveloppe propre, qui est recouverte seulement par la peau.— Ces tumeurs se développent dans le tissu cellulaire, et il n'y a guère sur la surface du corps que la paume des mains et la plante des pieds où l'on n'en ait pas rencontré : il s'en forme sur les membranes du cerveau, sur le cœur, etc. A l'extérieur, on en voit souvent se développer sur la tête, où presque toujours elles sont enkistées. Ce sujet tiendrait une place étendue dans un ouvrage de médecine, mais il ne doit nous occuper ici que pour recommander, comme avis très utile aux personnes étrangères aux connaissances médicales, de ne point chercher à faire disparaître les loupes, car des tentatives erronées font souvent passer ces tumeurs à l'état cancéreux.— On désigne aussi vulgairement sous ce nom, par similitude de forme, des productions végétales qui appartiennent à la cryptogamie. Elles ne peuvent nous fournir aucune notion appropriées au but de ce

livre, si ce n'est d'éviter de les considérer comme des champignons comestibles.

CHARBONNIER.

LOUPE (optique, joaillerie). Les opticiens donnent ce nom à une lentille de verre enchâssée dans un cercle d'ivoire, d'ébène, etc. Une loupe ayant toutes les propriétés d'une lentille convexe-convexe est fort utile pour grossir les petits objets que l'on regarde de près : c'est un microscope dans toute sa simplicité. Les ouvriers en montres et tous ceux qui exécutent des ouvrages très déliés et très fins ont coutume d'armer leur œil d'une loupe qu'ils tiennent de la main, ou qui est montée sur une sorte de chandelier, muni d'une alonge qui permet d'amener la loupe sur tel objet que l'on veut. On peut faire une loupe en remplissant d'eau pure un verre concave, tel que celui qui couvre le cadran d'une montre (v. LENTILLE). — *Loupe*, en termes de joaillier, se dit d'une pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : *Loupe* de saphir, de rubis, etc.

TEYSSÈDRE.

LOUQSOR (Obélisque de). Parmi les monuments faits d'une seule pierre dont les antiques Égyptiens avaient décoré leurs villes, leurs temples ou leurs palais, on distingue surtout les *obélisques* (*v.*), espèces de colonnes carrées se terminant en pointe, au lieu d'être couronnées de chapiteaux. Tout porte à croire que les obélisques étaient jadis très multipliés dans le royaume des Pharaons, car, après les nombreuses dévastations que ce pays eut à subir de la part des Perses et autres conquérants plus ou moins barbares, les Romains y en trouvèrent un assez grand nombre, dont quelques-uns, d'un volume colossal, furent transportés et dressés à Rome par ordre des empereurs. — De tous les peuples modernes, les Français sont les seuls qui aient eu le courage d'imiter les Romains, soit dans le transport, soit dans l'érection de ces sortes de monuments : ces diverses opérations leur ont parfaitement réussi. — Parmi les obélisques que l'Égypte possédait naguère, il n'y en avait que trois ou quatre qui eussent fixé l'attention des voyageurs : c'étaient ceux d'Alexandrie connus sous le nom d'*aiguilles de Cleopatre*, et surtout les deux monolithes qu'on voyait encore debout, un de chaque côté de la porte d'un grand temple de l'ancienne Thèbes, dans l'enceinte duquel on a bâti le village de Louqsor. C'est du nom de ce village que l'obélisque qui fait le sujet de cet article a pris le sien. Le gouvernement de la restauration, ayant obtenu sans difficulté du pacha d'Égypte la permission d'enlever les deux monolithes de Thèbes, on construisit à Toulon un bâtiment long et étroit appelé *allége*, dont la forme rappelle celle d'un gros coffre, ayant ses extrémités terminées par des pointes relevées comme la proue et la poupe d'un bateau ordinaire. — Quand tous les préparatifs furent faits, un bateau à vapeur remorqua l'allége à travers la Méditerranée, puis en remontant le Nil jusqu'au village de Louqsor, lieu de sa destination. M. Lebas, ingénieur de la marine, chargé de diriger toutes les opérations, se mit à l'œuvre pour abattre (coucher) le mieux conservé des deux obélisques ; on avait, pour atteindre ce but, plusieurs difficultés à surmonter : le monument était environné de sables ou de décombres jusqu'à la hauteur de trois ou quatre mètres ; et, pour le conduire jusqu'au Nil, il fallut creuser une tranchée qui exigea trois mois de temps et les bras de 800 hommes. Ajoutons que le choléra moissonnait alors la population indigène. Quand le monument fut à découvert, on le revêtit d'une enveloppe formée de planches épaisses, fixées de distance en distance par des traverses retenues par des boulons et des écrous en fer. Tous les préparatifs étant terminés, l'obélisque fut couché à l'aide de machines dont on donnera une idée plus bas, lorsqu'on parlera de son érection. Enfin, l'allége, chargé de l'obélisque, descendit le Nil, fit par mer le tour de l'Espagne, remonta la Seine et fut amarré auprès du pont Louis XV, où, lorsque les eaux du fleuve baissèrent, il s'assit sur une calle (sorte de plancher) qu'on avait construite pour le recevoir. C'est alors que le monument,

porté sur une espèce de traîneau, fut tiré sur le quai au moyen de câbles, de cabestans, de poulies mouflées. Un piédestal, haut de 25 à 30 pieds, formé de blocs énormes de granit provenant des côtes de la Bretagne, fut élevé au milieu de la place Louis XV, à l'endroit même où l'on voyait, avant la révolution, la statue équestre de ce prince. Le piédestal étant terminé, on forma, en maçonnerie et madriers de charpente, un chantier qui partait du sol et s'élevait progressivement jusqu'à la hauteur du piédestal. L'obélisque, couché sur une sorte de traîneau, fut conduit, la base tournée en avant, sur ce plan incliné, jusque tout contre le piédestal, de façon qu'il ne s'agissait plus que de lui faire décrire un quart de cercle pour qu'il se trouvât en place. — Voici une idée des appareils dont on fit usage pour atteindre le but : d'abord, on enfonça, à l'aide du mouton, de fort pieux destinés à maintenir, au moyen de câbles, les cabestans en place ; le piédestal fut consolidé par de fortes poutres qui faisaient fonctions d'arcs-boutants. Dix mâts de 65 pieds de haut, disposés cinq à la droite, cinq à la gauche de l'obélisque, étaient assemblés par leurs pieds dans un fort cylindre de bois, tournant dans un demi-cylindre de même matière. Vers le haut, les dix mâts étaient embrassés par deux traverses; le tout était fortement lié avec des cordes. Tout cet assemblage avait quelque ressemblance avec les cordes d'une lyre. Voici maintenant quel était le jeu de cet appareil : des câbles attachés aux traverses supérieures allaient saisir l'obélisque un peu au-dessous de sa tête ; des câbles qui s'enroulaient sur dix cabestans tiraient le système des mâts et tendaient à le renverser du côté opposé à l'obélisque, lequel, tournant sur un cylindre dans lequel entrait un des angles de sa base, suivait le mouvement des mâts et se relevait à mesure que ceux-ci se renversaient en arrière. Tous ces appareils fonctionnèrent avec une exactitude parfaite. — Quatre chaînes de fer retinrent le monolithe quand son centre de gravité eut dépassé la ligne verticale. On conçoit sans peine qu'après avoir atteint ce point de sa course, il serait tombé brusquement sur le piédestal ; il eût pu même arriver qu'il s'endommageât lui-même : on prévint ces divers accidents en lâchant peu à peu les chaînes de retenue. — L'obélisque de Louqsor est fendu vers sa base dans une partie de sa hauteur: les Égyptiens avaient prévenu les accidents qui pouvaient résulter de cette fente en la consolidant par des queues d'aronde en bois de sycomore. On leur a substitué des clés de même forme en bronze. Le monolithe a 68 pieds de haut; la pointe de son pyramidion est un peu mutilée. TEYSSÈDRE.

LOUTRE (mamm.) Voici encore un de ces animaux tenant le milieu entre des classes fort différentes, soit par leur organisation, soit par leurs mœurs, et qui, à ce titre, ont toujours appelé l'attention des observateurs. La loutre participe en effet des martes par la forme alongée de son corps, par son système dentaire, par deux glandes situées près de l'anus; mais elle commence à se rapprocher des amphibies par le peu de développement de ses membres, par la palmure qui réunit les doigts des pieds, par l'aplatissement de la queue, par une forme du crâne qui rappelle plutôt celui des phoques que celui des martes, et surtout par la faculté de séjourner long-temps dans l'eau sans y perdre la vie. La brièveté des membres de la loutre, ainsi que la palmure de ses doigts, s'oppose à une grande rapidité dans la marche de cet animal hors de l'eau; elles favorisent au contraire admirablement sa natation. La forme alongée du corps la fait participer aux avantages de celle des poissons. La membrane disposée entre les doigs de ses pattes, comme celle d'un canard, remplit l'office de rame, tandis que la queue, aplatie, lui fournit amplement les moyens de se diriger au milieu de l'eau, à peu près comme celle des oiseaux dans les airs. Du reste, cet animal n'est pas entièrement carnassier comme les animaux entre lesquels son organisation le place dans l'échelle zoologique. L'aplatissement de ses dents molaires lui permet de broyer au besoin des her-

bages et de jeunes branches pour en assouvir son appétit. Cela ne l'empêche pas d'être un fléau dans les étangs et les rivières qu'il fréquente, par la destruction qu'il y fait du poisson. Il se loge toujours assez à proximité de l'eau pour pouvoir s'y jeter dans toutes les circonstances favorables à la pêche ou critiques pour lui. Quelquefois même, il prend son domicile dans les espaces vides des piles de bois à flotter. Le plus souvent cependant, son habitation consiste en un terrier composé de différentes loges, étagées au-dessus les unes des autres, afin d'avoir, dans les grandes crues, une retraite assurée et bien au sec; il pratique au sommet du terrier une petite ouverture pour laisser un passage à l'air. On a aussi observé que cet animal, pour mieux cacher son asile, a soin de ne percer ce petit orifice qu'au milieu de quelque épais buisson. L'entrée de cette ingénieuse habitation est ordinairement sous l'eau, afin que la loutre puisse encore y descendre sans faire trop de bruit par une chute capable de trahir sa présence. Et, une fois plongée dans l'eau, elle y reste assez long-temps avant de sentir le besoin de venir respirer à sa surface. Mais c'est une erreur grossière du vulgaire de croire qu'elle puisse y séjourner indéfiniment comme les poissons; car, lorsqu'il lui arrive de s'engager dans des nattes à la poursuite de ceux-ci, on l'y trouve toujours noyée. — La loutre, malgré son naturel carnassier et sauvage, est cependant susceptible d'éducation. On a vu des hommes l'élever et s'en faire suivre comme d'un chien. On a même vu des pêcheurs en dresser des individus à rapporter le poisson. Mais de tels résultats sont très difficiles à obtenir. La principale utilité de la loutre est dans sa fourrure d'un brun plus ou moins foncé, dont la chapellerie sait tirer un parti si avantageux. Et encore toutes les espèces n'offrent-elles pas des fourrures de même prix. La loutre du Kamtschatka est la plus précieuse sous ce rapport. Sa fourrure, de presque trois pieds et demi de long, composée de poils laineux, est généralement d'un beau brun-marron lustré, dont la nuance varie suivant la disposition du poil, avec la tête, la gorge, le dessous du corps et le bas des membres d'un gris-brunâtre argenté. Sa douceur, son moelleux, son éclat, en font l'une des plus précieuses pelleteries qui soient dans le commerce. Aussi entre-t-elle comme objet de luxe dans le costume des habitants de la Chine et du Japon, qui se la procurent par l'entremise des marchands russes et anglais. F. Passot.

LOUVAIN, ville de Belgique, à quelques lieues de Bruxelles, et dont nous retrouvons le nom local *Leuven* ou *Lovenen* sous la forme latine de *Lovanins*, *Lovon*, *Lovonnium*, *Luvanium* et *Lovannium*, dans les vieilles chroniques. Elle est bâtie sur la Dyle et sur la route de Bruxelles à Liége, à la prise d'eau d'un canal qui la fait communiquer au Rupel, et permet aux bâtiments de 150 tonneaux d'y remonter. Elle est assez bien percée, mal construite, mais ornée de plusieurs édifices fort remarquables, tels que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Michel, l'hôtel des invalides, ancien séminaire qui peut contenir 2,500 personnes, les halles aux drapiers, construites en 1317, les immenses et superbes bâtiments de l'université, et la prison construite à la porte de Diste. L'hôtel-de-ville est par sa magnifique architecture gothique l'un des plus beaux monuments de la Belgique. Elle possède en outre un établissement d'une construction ingénieuse et d'une exécution parfaite, appelé *Frascati*; 80 quadrilles de danseurs y sont à l'aise, et près de 1,400 personnes se placent commodément dans le reste. Les promenades, et surtout celles des anciens fossés, sont fort agréables. — L'origine de Louvain remonte à une époque reculée. Il paraît, d'après ce que l'on a pu rassembler à cet égard, que sa fondation daterait du VI[e] siècle. Mars, Mercure, Diane, y avaient des autels, et Priape, l'emblème de la nature fécondante, y était honoré d'un culte particulier. Encore aujourd'hui, on retrouve sur l'une des portes de la cité son image caractéristique; et l'époque qui déco-

rait de si naïves figures les édifices religieux vit placer au-dessus une chapelle de la Vierge, assemblage étrange, mystique peut-être, et dont il nous serait fort difficile de donner le sens, si jamais il en eut un. Toutefois, ce n'est qu'en 884 que Louvain se trouve cité dans l'histoire pour la première fois. En 891, les Normands vinrent y bivaquer et y furent défaits en grand nombre par Arnold, roi de Lotharingie, qui, pour le mettre désormais à l'abri de leurs attaques, y bâtit un château ou citadelle, que Juste Lipse regarde comme le noyau primitif de la ville. Vers le milieu du XIe siècle, elle reçut du duc de Brabant, Lambert II, les droits de franchise et de commune, et en 1165 elle fut entourée de murs. Bientôt après, quelques tisserands en laine vinrent s'y établir; et la fabrication des draps et des toiles parvint en peu de temps à un si haut degré de prospérité qu'en 1317 on y comptait seulement plus de 4,000 métiers à draps et 15,000 ouvriers. C'était alors une grande et puissante ville, la plus florissante de tout le pays; mais ces richesses, ce mouvement, cette industrie, ce bonheur, devaient avoir la durée des richesses et du bonheur de la terre. La guerre civile dévora tout. En 1382, les habitants de Louvain s'étant révoltés contre le duc Venceslas, une partie des ouvriers qui étaient entrés dans la révolte furent pendus, et le reste, chassés des lieux qui les avaient vus naître, allèrent porter à l'Angleterre leur adresse et leur industrie, laissant la pauvre ville sans enfants, abandonnée et livrée à la misère. Jean IV, le successeur de celui dont elle maudissait le nom, pensant lui rendre quelque peu de son ancienne prospérité, y fonda en 1426 une université qui devint célèbre. Il paraît que cette mesure, sans lui rendre tout ce qu'elle avait perdu, ne fut pas sans effet, si l'on réfléchit que la peste de 1578 y enleva 44,000 individus. Ce n'était pas la première fois qu'elle avait à déplorer la perte d'une partie de ses habitants; les inondations, les incendies, l'avaient déjà souvent ravagée. Aujourd'hui, elle vit de souvenirs; son université, la première des Pays-Bas du temps de Juste Lipse, et qui comptait alors 4,000 écoliers, n'en a plus que 250; son commerce n'a pour aliment que le produit d'un certain nombre de fabriques et d'usines, de grains et de houblon; les deux tiers de son enceinte n'offrent que des champs et des jardins, au milieu desquels se groupent les habitations de ses 25,000 habitants et ses monuments, ici comme partout, les seuls témoins d'une gloire passée. Et si son nom est encore souvent cité, elle le doit au produit de ses brasseries, très recherché, et dont l'exportation s'élève à plus de 150,000 tonneaux. Oscar Mac Carthy.

LOUVEL (Pierre-Louis), né à Versailles en 1783. Les ancêtres de Louvel sont Jacques Clément, Ravaillac, Damiens, comme ses descendants sont, indépendamment des régicides de la terreur, Fieschi, Alibaud et Meunier, exécrable famille, altérée uniquement de sang royal, quels que soient les temps, les gouvernements et le personnel des victimes. Ces êtres horribles ont tous la prétention d'être des disciples de Brutus, qui, sans doute, au besoin, aurait aussi cité ses autorités. Ce fut le 13 février que Louvel prit rang parmi ces célébrités sanguinaires. Garçon sellier d'abord dans les écuries de Napoléon, ensuite dans celles de Louis XVIII, il déclara avoir nourri depuis six ans le dessein d'exterminer à lui seul toute la famille royale. Aussi, pour l'accomplir, crut-il devoir commencer par celui de ses princes qui lui paraissait devoir la perpétuer. Le duc de Berry sortait de l'Opéra, où il comptait rentrer, et conduisait la duchesse à sa voiture, quand Louvel se glissa entre le factionnaire et un officier du prince, saisit le duc par l'épaule gauche, lui plongea dans le sein droit un fer aigu, qu'il laissa dans la plaie, et prit la fuite. Sans un garçon limonadier, l'assassin disparaissait sous l'arcade Colbert, au milieu des voitures. Après trois mois de recherches, cinquante commissions rogatoires et l'audition de

douze cents témoins, il fut prouvé par l'admirable rapport de Mr de Bastard, et reconnu par le procureur-général Bellart lui-même, que Louvel n'avait pas de complices. Aux débats de la cour des pairs, il s'indigna sérieusement de n'être pas cru sur parole; et en effet il avouait tout avec un orgueil et un sang-froid imperturbables: « J'avais voyagé, disait-il, pour me distraire des idées qui me poursuivaient... il ne faut voir en moi qu'un Français qui se sacrifie... la religion n'est pas un remède à mon crime... si je m'étais sauvé j'aurais tué le duc d'Angoulême, j'y étais obligé, pour empêcher que d'autres fussent soupçonnés; c'est bien naturel; j'en voulais à tous ceux qui avaient trahi la nation; en les y faisant tous passer, je serais venu à bout de me faire découvrir. » La veille de son exécution, il pria M. de Sémonville, grand-référendaire de la chambre des pairs, de lui faire donner des draps fins pour sa dernière nuit. Cette nuit, il écrivit des lettres d'adieu à sa famille, fit peu d'attention aux consolations religieuses, et monta tranquillement sur l'échafaud. Louvel avait raison: il était isolé comme son crime. Hors de la nature et de la société, il n'avait le sentiment ni de la crainte ni du remords. Il était arrivé par une route inconnue, solitaire, à être sous le poids d'une vocation invincible, non pas celle de tuer un homme, mais celle de tuer le duc de Berry. Louvel était un poignard marqué du nom de sa victime. Il osa dire à la cour: « J'ai la consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré la France ni ma famille. » Cet étrange meurtrier laissa dans l'esprit de la nation l'idée et l'horreur du passage d'une exception féroce, d'un monstre social, d'une apparition malfaisante et spontanée, d'un être neutre; unique au milieu de la civilisation. Mais le *privilége* se saisit avec ardeur de cet attentat d'un homme pour en faire celui d'une conspiration, dont l'opposition tout entière était la complice. Tous les *introuvables* reparurent, tous les *immobiles* s'agitèrent, et tous ils se livrèrent à une fureur de réaction, qui pouvait faire croire que c'était plutôt pour eux que Louvel avait tué le duc de Berry. L'un d'eux, membre de la chambre élective, osa dénoncer le comte Decazes, président du conseil des ministres, dont le sacrifice fut imposé au roi, qui, malgré sa famille et le parti *vive le roi quand même*, le nomma duc, le combla de biens et lui donna l'ambassade de Londres. Le renouvellement de ces régicides isolés, commis par des êtres obscurs, prouve suffisamment que la solennité de la cour des pairs est un Panthéon auquel ils aspirent. Il serait plus moral de les tuer sur place au moment du crime, d'ignorer jusqu'à leur nom et de les laisser ainsi périr sans mémoire. Les monomanes n'ont pas droit à un jugement, mais au talion des animaux carnassiers, qui tuent et qui sont tués sur leurs victimes.

J. de Norvins.

LOUVERTURE (Toussaint). Ce noir extraordinaire a fermé le XVIIIe siècle et ouvert le XIXe par une grande et juste célébrité. Son âge est resté inconnu, parce que, sous le régime colonial, on n'enregistrait pas plus la naissance des esclaves que celle des animaux; on croyait cependant qu'à l'époque de la fatale expédition du général Leclerc, Toussaint avait environ 60 ans. Quoi qu'il en soit, il était né de parents esclaves, sur l'habitation Breda, appartenant à la famille de Noë, et où il était conducteur d'animaux. Petit, laid, malfait même pour un nègre, sous cette hideuse enveloppe, il cachait des facultés puissantes, parmi lesquelles la pénétration, la ténacité et l'impénétrabilité occupent le premier rang. Facultés d'esclave, dira-t-on, mais sans lesquelles les grandes choses ne se font pas. Toussaint en avait sans doute l'instinct naturel. Voici comme il y parvint. D'abord, il voulut savoir lire et écrire, ce qui était alors une exception remarquable dans la race africaine. Pierre-Baptiste, noir de la maison, lui apprit à lire le *papier qui parle*, et M. Bayon-Libertat gérant de l'habita-

tion le fit son cocher. Ce fut peut-être du haut de son siége, qui brisa tout à coup le niveau entre les animaux et leur conducteur, que Toussaint s'appliqua ces paroles de J.-C. : « De pasteur de brebis je vous ferai pasteur d'hommes. » Peu après, il lisait, dans l'abbé Raynal : « Qu'un jour un noir paraîtrait avec la mission de venger sa race outragée, » et il s'écria, en homme de génie : « Raynal est prophète à moi. » Honoré de la confiance du gérant, et sachant lire et écrire, Toussaint ne fut plus un homme obscur, et se lia avec les noirs Jean François et Biassou, si horriblement fameux par les massacres des blancs, en 1791, insurrection non moins bizarre que féroce ; car les esclaves portaient la cocarde blanche, aux cris de *vive le roi! vive l'ancien régime!* tandis que l'armée française portait la cocarde tricolore, aux cris de *vive la liberté*, dont les esclaves ne voulaient pas ! Toussaint jugea qu'au milieu d'un tel désordre, dont l'extermination des blancs était le but, il pouvait se faire une position égale à celle de Biassou et Jean-François. Et ce fut en qualité de médecin des armées du roi que, possesseur de quelques remèdes vulgaires recueillis à l'habitation Breda, Toussaint prit parti, sur la recommandation de Biassou, dans les bandes commandées par Jean-François. Mais, devenu très populaire parmi les noirs en sa qualité de médecin, il porta ombrage à son général, qui le fit arrêter, en 1793. Biassou, son ami, vint à son secours et le sauva. Mais lui-même étant devenu trop odieux par ses barbaries, Toussaint l'abandonna à la haine de Jean-François, auquel il devint bientôt nécessaire. Ayant donc suivi sa fortune, il passa, en qualité de colonel, au service du roi d'Espagne, dont Jean-François commandait les troupes noires. La partie espagnole était devenue une Vendée contre les républicains de la partie française. Commandant le quartier de Marmelade, il répondit aux commissaires de la convention qui voulaient le gagner à leur cause : « Nous ne vous reconnaîtrons que lorsque vous aurez trôné un roi. » Cependant, en 94, parut le décret qui proclamait la liberté de tous les esclaves, et déclarait St-Domingue partie intégrante de la république. Jaloux de l'élévation de Jean-François, Toussaint jugea que le moment de songer à la sienne était venu. Il correspondit secrètement avec le général en chef Laveaux, qui lui offrit le grade de général de brigade. Toussaint était de ceux qui prennent pour devise *quand même!* Il fut bientôt décidé. Un dimanche, où il avait communié avec tant de dévotion que le marquis d'Hernona, son général espagnol, s'était écrié : « Jamais Dieu n'a visité une ame si pure, » un dimanche donc, après la messe, Toussaint, à la tête d'une bande dévouée, part de la Marmelade, égorge les Espagnols, force les camps retranchés, apporte à Laveaux la soumission des postes les plus importants, et reçoit du commissaire Polverel le surnom de *Louverture*, qui devint la glorification de son ingratitude et de son parjure. Laveaux cependant tenait dans une prudente inaction le nouveau général, qui déjà, comme l'Attila de Corneille, s'ennuyait d'attendre, quand une insurrection arrivée au Cap, et qui fit mettre en prison le général en chef, donna occasion à Toussaint de se servir de la fidélité comme il s'était servi de la trahison. Il marcha sur le Cap à la tête de 10,000 hommes, s'en empara et délivra le gouverneur, qui le nomma son lieutenant et général de division. Alors, Toussaint disait : « Après bon Dieu, c'est Laveaux. » Mais, avant Toussaint était Laveaux ; il n'y avait plus qu'un pas à franchir. La paix avec l'Espagne, qui fit partir Jean-François pour Madrid, pour y jouir des honneurs de la grandesse et de son grade militaire, laissa tout à coup Toussaint chef de sa couleur dans toute l'étendue de St-Domingue. Il songea alors sérieusement à se débarrasser de Laveaux, afin d'être aussi le maître de la colonie. D'abord, il employa toute son activité et son crédit sur sa couleur pour organiser et discipliner une armée noire, ce que Laveaux avait jugé

impossible. Chargé par lui de la guerre contre les Anglais, qui occupaient le Môle-St-Nicolas, Toussaint écrivit au commandant de cette place que, dégoûté du service de la république, et désirant passer à celui de l'Angleterre, il l'invitait à se rendre sur le pont de l'Esther pour une conférence. Mais le prudent Anglais se fit remplacer par un émigré français, accompagné de quelques mulâtres, qui débuta par offrir de l'argent à Toussaint. Celui-ci, furieux d'avoir été pris pour dupe, fit saisir ces envoyés, forma un commission militaire, et les fit fusiller après un jugement, « pour avoir voulu corrompre le vertueux général Toussaint-Louverture. » Peu après, le commissaire Santhonax revint à St-Domingue, chargé de remercier Toussaint, au nom de la république, d'avoir sauvé le général Laveaux et de lui promettre le commandement en chef après l'expulsion des Anglais. Toussaint se remit en campagne, affranchit l'ouest, comme il avait affranchi le nord, obtint un immense crédit sur le gouvernement de la république, s'en servit pour faire appeler Laveaux au corps législatif, et, en avril 96, fut proclamé général en chef des armées de la république. Mais Santhonax le gênait. Il arrive au Cap avec un corps de cavalerie, fait battre la générale, passe la revue des troupes, réunit les autorités dans un banquet, leur propose l'embarquement de Santhonax, se rend chez lui, l'y détermine et le conduit à bord, gardant son collègue, le mulâtre Raimond, afin de sauver les apparences de la fidélité. Ce n'est pas tout, il charge le chef de brigade Vincent de conduire ses deux fils aux écoles de Paris. Le directoire, qui était très classique, vit quelque chose de romain dans ce vieux père qui lui envoyait ses fils en otage de sa fidélité. En conséquence, Toussaint, proclamé le sauveur de St-Domingue, reçut de magnifiques armes d'honneur, un brillant uniforme, vit ses fils élevés aux frais de l'état, et se débarrassa aussi de Raimond en faveur du corps législatif. Cependant, le directoire, quand ce moment de tendresse fut passé, songea qu'il était de sa dignité d'avoir au moins un représentant direct auprès de la première autorité de sa première colonie, et son choix tomba sur le général Hédouville. Entre celui-ci et Toussaint la partie n'était pas égale. Comme rien n'était plus sympathique avec les passions et les intérêts de l'époque que la guerre contre les Anglais, qui étaient restés maîtres du Sud, Toussaint fit de nouveau sonner ses trompettes, afin d'annihiler à son débarquement le général Hédouville. Il marcha à la tête d'une grosse armée de noirs, et força le général anglais Maitland à négocier pour l'évacuation de la colonie. Ce fut le moment de l'arrivée du lieutenant du directoire. Mais Hédouville, au lieu de débarquer au Cap, débarqua à Sto-Domingo. Après ce fâcheux début d'une prudence vulgaire, que Toussaint sut apprécier, il arriva au Cap, où des ordres étaient donnés pour sa réception. Peu de jours après, Toussaint y arriva inopinément avec une faible escorte. Après cette visite au général, auquel il se montra indépendant et indispensable, il retourna à son quartier-général, sur le champ des négociations. Hédouville voulut en conduire les préliminaires; mais Toussaint l'avait gagné de vitesse, et les Anglais avaient capitulé avec lui pour la reddition des places. Il fit son entrée au Môle-St-Nicolas, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, sous le dais du curé portant le saint-sacrement, au milieu des troupes britanniques formant la haie, et reçut sur la grande place les honneurs d'un banquet splendide, dont le général Maitland lui offrit l'argenterie au nom du roi, ainsi que deux couleuvrines de bronze. Pendant ce temps-là, Hédouville risqua des proclamations sur l'état civil et politique des blancs et des noirs. C'était entrer sur le domaine réservé de Toussaint, qui, au lieu du maintien de la loi contre les émigrés, proclama, de son côté, une amnistie générale. Enfin, un soulèvement des noirs au Cap ayant éclaté fort à propos pour Toussaint, au milieu de ce conflit entre

les deux premiers pouvoirs, Toussaint y intervint de manière à forcer l'embarquement d'Hédouville, et alla assister à un *Te Deum*, en action de grâce de la paix rétablie. Sur ces entrefaites, s'alluma la guerre sanglante entre les mulâtres et les noirs. Rigaud, à la tête des premiers, était puissant dans le Sud. Après la plus barbare extermination entre les deux couleurs, la victoire demeura à Toussaint. Rigaud n'occupait plus que la ville des Cayes. On était à la fin de 1799, quand l'avénement de Bonaparte au consulat fut notifié à Toussaint par une proclamation du premier consul, qui de plus le confirmait dans son grade de général en chef. Mécontent de n'avoir pas reçu de lettre du premier consul, Toussaint mit de côté la proclamation, et ne publia qu'un ordre du jour en confirmation de son grade. Mais il jugea qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour rester seul maître de la colonie. En conséquence, il fit agir auprès de Rigaud pour l'engager à s'embarquer pour la France. Il parvint à l'y décider. Dès ce moment, Toussaint se fit réellement souverain, et comme les hommes de génie eux-mêmes cèdent facilement à la séduction de l'imitation, Toussaint, à l'exemple du premier consul, eut une maison militaire, des gardes, des palais dans ses deux capitales, et des maisons de plaisance. « Me voici, disait-il, le Bonaparte de St-Domingue, » et il lui écrivait : *Le premier des noirs au premier des blancs.* Mais comme toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, encore moins à écrire, il ne recevait pas de réponse à ses lettres. De plus, il fit aussi une constitution, par laquelle aussi il se nommait président à vie, avec le droit de nommer son successeur : ce qui était tout bonnement se déclarer indépendant de la république, dont il tenait ses pouvoirs. Il le savait bien, sans doute, il le voulait ainsi, et se contentait de répondre aux donneurs d'avis, qui n'y revenaient pas, *c'est affaire à moi*. Ce fut la belle époque de son gouvernement. La colonie prospérait merveilleusement par l'administration, la culture et le commerce étranger. Dans l'intervalle de ces mesures protectrices, le traité de Bâle ayant concédé à la France la partie espagnole, Toussaint en avait été prendre l'investiture à Sto-Domingo, avec la plus grande solennité religieuse et militaire, et il parcourut en souverain, avec les mêmes honneurs, toutes les villes de sa nouvelle domination. Son pouvoir despotique s'étendit bientôt sans opposition sur la grande île de St-Domingue, dont ses excellents réglements assuraient d'ailleurs la prospérité. Une révolte ayant éclaté dans le Nord, suscitée, lui dit-on, par son propre neveu Moïse, il s'y transporta, le fit juger et fusiller, voulant prouver, par l'effusion de son propre sang, que nul n'était exempt de la soumission à ses lois. Quant aux complices de son neveu, il choisit lui-même dans les rangs des cultivateurs ceux qu'il envoya à la mort : et ils y allèrent sans se plaindre, le saluant comme les esclaves de Tibère, tant il avait su imprimer aux noirs une soumission aveugle à sa volonté, sans avoir besoin, comme Mahomet, de la faire descendre du ciel. Enfin, la publication de la paix de la France avec la Grande-Bretagne, qui fut pour le monde un oracle de bonheur et de joie, ne fut pour Toussaint que celui de la révolte et de la guerre. Dès ce jour, il fit un nouvel appel à ses soldats pour s'entourer de leur dévouement à leur cause et surtout à la sienne. Il était dans ces dispositions et inspectait la partie espagnole, quand, des hauteurs de Samana, il vit se développer successivement une flotte française et espagnole, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, forte de 54 bâtiments de diverses grandeurs. «Vous voyez, dit-il aux noirs, que c'est la guerre qui arrive : c'est toute la France qui vient nous remettre en esclavage. Il nous faut mourir, il faut brûler tout ce qu'on ne pourra pas défendre. » Sans doute Toussaint était déjà bien décidé à la résistance ; mais comme il ignorait l'expédition confiée au général Leclerc, beau-frère du premier consul, il était loin d'être prêt.

Et il courut vers le Cap-Français de toute la vitesse de ses chevaux. Cependant, les balises avaient été enlevées, et il fut impossible à un cutter, qui fut salué à boulets rouges par le fort Picolet, de pénétrer dans le port. Ce bâtiment avait à bord un capitaine de frégate, porteur d'une proclamation et d'une lettre du premier consul au général Toussaint. Le capitaine de port du Cap se rendit à bord de l'amiral, disant que la flotte ne pouvait entrer sans l'ordre du général en chef, que l'on attendait. Le capitaine-général Leclerc envoya à Christophe, commandant du Cap, une lettre qui resta sans réponse. Toussaint avait pris d'avance ses précautions. Car la flotte parut devant le Cap 48 heures avant l'arrivée de Toussaint dans cette ville. Ce temps eût été plus que suffisant pour prendre le Cap, si l'amiral n'avait pas négligé d'amener avec lui des pilotes pratiques de sa baie, et si d'ailleurs il n'avait pas perdu 15 jours dans le golfe de Gascogne à attendre la division de La Touche-Tréville, qu'il trouva à Samana. Le temps précieux étant perdu et Toussaint arrivé, un débarquement de 6,000 hommes eut lieu cette nuit même derrière les mornes du Cap. Toussaint ne put empêcher le lendemain la prise de la ville ni l'entrée de la flotte. Mais il avait ordonné l'incendie du Cap, et jamais ordre ne fut mieux exécuté. Il ne resta debout dans cette ville de 30,000 âmes que quinze maisons. Telle fut la déclaration de Toussaint, qui avait déjà appris le succès du débarquement de plusieurs corps de nos troupes. Cependant, pour arrêter le fléau de la guerre d'extermination qui se préparait et se répandait tout autour du Cap par l'incendie des cultures et de leurs produits, le général Leclerc envoya à Toussaint ses deux fils avec des lettres du premier consul. Leclerc lui avait paru tout d'abord moins facile à déposter que Laveaux et Hédouville : aussi voulut-il temporiser avec lui, et il lui renvoya ses fils en demandant un délai pour se consulter. Leclerc les lui renvoya avec un délai de quatre jours, passés lesquels il agirait hostilement contre lui ; les quatre jours s'écoulèrent ; les fils de Toussaint ne revinrent pas, et sa rébellion fut proclamée. L'incendie du Cap ne la rendait pas douteuse. La proclamation qui mettait Toussaint et les rebelles hors de la loi assurait à ceux qui se soumettraient leurs grades dans l'armée française. L'armée se mit en campagne. Elle fut constamment jalonnée dans sa marche par les massacres des blancs, et les incendies des récoltes et des villages. Deux mois après St-Domingue était soumise. Tous les généraux noirs avaient fait leur soumission, Christophe lui-même. Il ne restait plus que celle de Toussaint, qui ne se fit pas attendre. Il se rendit au Cap entouré du brillant et nombreux cortége de ses gardes. Dans l'entretien qui eut lieu entre le général Leclerc et lui, il se tint constamment dans un système négatif, tantôt rejetant sur ses généraux, sur Dessalines surtout, les égorgements de la couleur blanche ; tantôt alléguant qu'il *était trop vieille barbe* pour avoir pu croire ce que ses enfants lui avaient dit, et il refusa, à cause *de sa santé et de son âge*, le commandement en second, ainsi que le premier consul l'avait décrété, et, le lendemain, après un dîner solennel chez le général en chef, où encore, sous le prétexte de sa santé, il s'abstint de toute espèce de nourriture, excepté d'un petit morceau de fromage de Gruyère, qu'il coupa lui-même et qu'il mangea sans pain, il retourna à son habitation d'Eunery, où il fut surveillé. Peu de temps après arriva la fatale époque de la fièvre jaune, qui moissonna l'armée, dont l'arrêt sortit bientôt du repos d'Eunery par cet horrible jeu de mots : *Moi, compter sur la Providence!* C'était le nom du cimetière du Cap. Alors un grand nombre de cultivateurs et de soldats noirs désertèrent les ateliers et les cantonnements, et se retirèrent dans les mornes voisins d'Eunery. Toussaint, à qui le général Brunet, commandant des Gonaïves, demandait pourquoi il avait armé ses cultivateurs, lui répondit « que

c'était pour se défendre des brigands qui étaient dans la montagne. » Or, il fut bientôt reconnu, par des lettres interceptées, qu'il était l'auteur de ces rassemblements, et qu'il avait dans toute la colonie des intelligences pour un soulèvement général, pendant que l'armée française succombait sous le fléau des Antilles. Son arrestation fut résolue. Le général Brunet l'invita à se rendre à son quartier-général pour y conférer; l'astucieux Toussaint fut la dupe de son orgueil. « Ces messieurs blancs, dit-il, qui savent tout, sont forcés de consulter le vieux nègre : » et il s'y rendit. A peine arrivé, il fut arrêté, et mis à bord de la frégate la *Créole*, malgré le serment qu'il avait fait de ne jamais mettre le pied sur un bord. Arrivé au Cap, il fut transféré sur le *Héros*, débarqua à Landernau, d'où il fut conduit à Paris, au Temple, et, de cette prison, dans le fort de Joux. Le premier consul lui avait inutilement fait demander dans quelle partie de St-Domingue il avait caché ses trésors. Le 17 germinal an XI, le chef de bataillon Amiot, commandant le fort de Joux, le trouva au coin de son feu frappé d'une apoplexie foudroyante. Peu de jours avant, Toussaint lui avait avoué avoir fait enterrer 15 millions dans les mornes par des noirs dont il s'était défait, et il s'occupait de dresser, d'après ses souvenirs, le plan des lieux où ce trésor était enfoui, quand la mort le frappa. L'apoplexie fut déclarée par l'autopsie.

J. de Norvins.

LOUVET DE COUVRAI (J.-B.), né à Paris, dans la rue Saint-Denis, à l'enseigne du *Bras d'or*, mort le 25 août 1797, fut très célèbre de son vivant, et, après avoir fait le plus grand bruit littéraire de son temps, mourut dans l'oubli et le silence. Il avait commencé par être un assez habile garçon libraire, et à force de vendre ces petits livres obscènes et spirituels dans lesquels excellait le XVIIIe siècle agonisant, Louvet de Couvrai finit par en composer un lui-même, qui fut le dernier mot de ce genre de livres que personne ne pourrait ressusciter aujourd'hui. Nous avons fait plus haut, à propos des *Liaisons dangereuses* (v. Laclos), notre profession de foi sur ce genre de littérature, qui nous paraît triste et misérable, quoiqu'il demande beaucoup d'imagination dans la tête, beaucoup de grâce dans le style et un grand vide dans le cœur. Louvet donc, encouragé par tout ce dévergondage public et privé qui faisait partie de la belle société, de la grande philosophie et du bel esprit de son temps, voyant les plus belles dames venir dans la boutique de son maître, et, sans rougir, acheter publiquement *les Bijoux indiscrets*, *les Liaisons dangereuses*, *la Pucelle*, *Candide*, *Acajou*, *les Confessions du comte de ****, que sais-je encore? tant de livres écrits et signés par des hommes bien posés à la cour, dans les académies, au parlement, et, qui plus est, dans l'admiration des hommes, se mit à écrire *les Amours de Faublas*, un terrible petit livre qui, pour le scandale, pour le vice, pour les tours de force les plus incroyables, laissait bien loin tous les petits livres ses devanciers. Figurez-vous en effet une interminable histoire d'alcove et de boudoir, dans lesquels (je parle de ces boudoirs et de ces alcoves), sont traînés impitoyablement les grands seigneurs et les bourgeois, les soubrettes et les duchesses, les magistrats et les mousquetaires : obscène histoire du vice sans voile et sans robe nuptiale. Dans ce livre, les hommes se ruent sur les femmes, les femmes sur les hommes; on se prend, on se quitte, on se choisit, on ne se choisit pas; on fait l'amour sur les toits, dans les cours, dans les murs, hors des murs, dans la petite maison et dans le couvent, dans l'écurie et dans le salon, dans la voiture armoriée et dans l'ignoble fiacre. La scène se passe à ce moment solennel du XVIIIe siècle, quand enfin toute cette élégante société, fatiguée de luxe, d'esprit, de scepticisme et de plaisirs, se met à comprendre quelle est la vanité cachée sous toute cette joie, et quel ver rongeur dévore et perce ces volages amours et quel coup de foudre va venir de là haut pour éclairer tous ces

nuages, incendier tous ces palais, briser ce trône chancelant, réduire en poudre toute cette monarchie fondée sur la noblesse, sur la beauté, sur les fortunes, sur les grâces, sur le courage, sur la politesse. Car c'est là justement ce qui fait un peu l'intérêt du roman de Louvet. Le philosophe s'arrête sur ces débris du vieux vice français, et, dans une contemplation mélancolique, il cherche à recomposer ce beau monde dont Voltaire, Buffon, Diderot, Beaumarchais, Gresset, le roi Louis XV, le duc de Richelieu et madame de Pompadour, sont les représentants les plus avancés, pendant que Crébillon fils, Laclos, Piron, Marmontel, madame la comtesse Du Barry, en sont aussi les représentants à leur manière. Évidemment *Faublas* appartient à cette partie déjà perdue et gangrénée du XVIIIe siècle. *Faublas* résume tout-à-fait, non pas l'esprit, non pas la philosophie, non pas la poésie, non pas la pensée-intelligence du XVIIIe siècle, mais bien le vice, le scandale, la débauche, la nudité, l'oubli de tous les devoirs, la sensualité brutale de cette époque, qui fut tout à la fois si grande et si misérable que nul ne saurait dire toutes ses misères et toutes ses grandeurs. Comme témoignage irrécusable, complet, incroyable, d'une horrible décadence, le livre de Louvet mérite donc d'être parcouru, même par les honnêtes gens, qui n'ont pas pour ces sortes de choses licencieuses et puériles la fugitive excuse de la jeunesse : ôtez à ce livre cet intérêt que lui donne le temps dans lequel et pour lequel il a été écrit, vous ne trouvez plus qu'un obscène récit sans vraisemblance et sans style, bon tout au plus à charmer les loisirs des marchandes de modes les plus avancées et des commis-voyageurs les plus poétiques. Quoi qu'il en soit, le roman de Louvet eut parmi nous un de ces éminents succès qui déshonorent toute une époque. La France dévora les *Amours de Faublas* comme l'Angleterre avait dévoré les *Lettres de Clarisse Harlowe!* Clarisse et Faublas, qu'est-ce à dire, sinon que la nation qui faisait ses délices de cette obscène et ignorante peinture de la société parisienne était aussi près d'une révolution que les admirateurs de *Clarisse Harlowe* en étaient loin. Le succès de *Faublas* durait encore que la révolution française marchait à bride abattue. En 1791, la révolution, qui avait déjà usé plus d'un grand esprit, plus d'un grand orateur et plus d'un noble courage, commença à recruter ses adeptes parmi les esprits du rang inférieur. Alors, pour la première fois, l'auteur de *Faublas* fut pris au sérieux. Le club des jacobins trouva un beau jour de l'éloquence à cet homme qui s'agitait et se démenait avec toute sorte de violences. Un des premiers, Louvet, excité par ce nouveau succès, se proclama républicain ; il se présenta donc à l'assemblée législative, et là, s'abandonnant à toute sa violence contre ces *vagabonds* de nobles, il demanda qu'on en fît une nouvelle justice, désignant à la colère de l'assemblée plusieurs petits gentilshommes qui avaient échappé à la proscription. Louvet fut le bien-venu à cette barre qui commençait à ne plus rien savoir refuser aux volontés du peuple. Ceux qu'il accusait furent décrétés d'accusation, il demandait la guerre, on lui répondit par des cris de guerre. Le 10 août n'était pas loin : Roland était ministre, Louvet fut chargé par ce ministre de rédiger une feuille ambulante, *La Sentinelle*, espèce de pilori où la royauté était attachée chaque matin et couverte des plus grandes insultes. Après le 10 août, Louvet fut nommé député par le département du Loiret, et alors commença la partie honorable de sa vie. C'était un homme mobile et changeant, qui n'eût pas mieux demandé que de jouer un beau rôle. Il fut frappé de l'attitude des girondins ; il en adopta les principes et les défendit vivement et courageusement à la tribune; il osa, lui, le chroniqueur de *Faublas*, prendre corps à corps cet horrible Robespierre, dont un geste faisait tomber les têtes les plus hautes. Le discours de Louvet accusant Robespierre est un modèle de clarté, d'énergie, de raison, de courage; Robespierre

y répondit le lendemain par quelques phrases banales, et plus tard par une proscription en masse. Louvet eut l'honneur d'être proscrit avec les chefs de la Gironde, mais comme eux, il n'attendit pas la mort. Il s'enfuit en Bretagne, et il mena une vie inquiète, misérable, remplie de dangers, jusqu'au 8 thermidor, beau jour de tant de délivrances. Sept mois après la mort de Robespierre, Louvet, que soutenait la presse, fut rappelé dans le sein de la convention. Il y rentra comme il en était sorti, républicain. Il fut un des chefs les plus zélés de la réaction thermidorienne. Ici s'arrête la vie politique de Louvet. Tour à tour dévoué à la convention, au directoire, à tous ces pouvoirs éphémères qu'il soutenait de sa plume, Louvet ne fut bientôt plus compté que comme un écrivain qui n'avait plus ni courage, ni puissance. Il se maria, et il se fit libraire au Palais-Royal. La foule se porta à son magasin, non pour acheter des livres, mais pour lorgner sa femme, que les *beaux* de ce temps-là appellaient *Lodoïska*. Alors, le ridicule s'empara du pauvre homme pour ne plus le quitter. Cela parut une plaisanterie de bon goût à la jeunesse dorée, de rire aux dépens d'un homme qui avait joué son rôle dans les violents débats de la république, et qui avait condamné à la mort le roi Louis XVI. Le ridicule est plus difficile à éviter que la proscription, Louvet l'éprouva. Il fut accablé de toutes parts par l'ironie et le sarcasme : c'était chaque matin des huées sans fin et sans cesse, auxquelles le pauvre homme répondait sans esprit et avec colère, si bien qu'il se fit condamner comme diffamateur, pour avoir répondu avec trop de violence à l'un de ses assassins quotidiens. Alors, réduit aux abois, le malheureux Louvet, oubliant les feuilles imprimées dont il avait couvert sans pitié les murailles de la ville, demanda qu'on mît un frein à la liberté de la presse; et les huées recommencèrent de plus belle. Pour comble de malheur, il écrivit sa fameuse réponse à M. *Perge! sequar!* Il avait pris ces deux mots latins pour la signature d'un nom propre : vous jugez des éclats de rire et du triomphe de M. Suard, l'auteur du *Perge! sequar!* Ainsi bafoué, moqué de toutes parts, payant par le ridicule la même dette de vengeance que tant d'autres avaient payée de leurs têtes, accablé d'ennuis, d'injures, de malédictions dites en riant; insulté et cherchant en vain quelques restes de sa vieille gloire, de son antique renommée et de son influence politique, ce vieil invalide mourut sans trop savoir pourquoi; il mourut bien simplement, faute d'un peu d'esprit pour répondre aux quolibets, et faute d'un peu d'intelligence pour comprendre le 18 fructidor et les événements qui allaient venir. Mais pour résister à toutes ces secousses, à tous ces prodiges, à toutes ces révolutions sans pareilles, après avoir vu déjà et subi tant de secousses, tant de prodiges et tant de révolutions, il fallait une autre tête, il fallait un autre cœur que le cœur et la tête de l'auteur de *Faublas*. — Voilà tout ce qu'on peut dire de cet homme, qui a mis un nom au livre le plus lu de son temps, après la *Pucelle* de Voltaire. On trouve dans les *Mémoires* de Mme Roland un magnifique éloge de Louvet, que la postérité eût confirmé peut être, si Louvet fût mort à temps, avec les chefs de la Gironde. Louvet a beaucoup écrit, et il serait bien difficile de dire tous les livres qu'il a laissés : *Faublas; Emilie de Valmont* ou le *Divorce nécessaire; Paris justifié; Réponse au courageux rapport de Mounier sur les crimes des* 5 *et* 6 *octobre* 1789; *Second discours sur la guerre* (à Robespierre); *Accusation contre Robespierre*, 1792, *à la convention nationale; Plaidoyer contre Isidore Langlois; Récit de mes périls*; et enfin, deux ou trois comédies, dont une *jouée plusieurs fois*. JULES JANIN.

LOUVOIS (FRANÇOIS-MICHEL LETELLIER, marquis de), né à Paris le 18 janvier 1641: Principal ministre de Louis XIV, mort le 16 juillet 1691. Son père, Michel Letellier, depuis chancelier, avait été ministre de la guerre. Il avait obtenu de Louis XIV, en 1664, la survivance de ce ministère pour son fils,

qui n'avait alors que 23 ans. Il le présenta à ce prince comme un jeune homme dévoué, laborieux, intelligent, d'un sens droit, mais timide, sans expérience, mais qui pouvait devenir un habile administrateur, si le roi l'honorait de ses avis. Le vieux courtisan connaissait bien son maître, et, en flattant sa vanité, il était sûr de l'avenir de son fils. L'élève se montra docile et reconnaissant. Ses progrès furent rapides, et Louis se félicitait de l'heureux résultat de ses leçons. Il s'était persuadé que ce que faisait le jeune marquis était son propre ouvrage; et après deux ans d'essai, il lui donna le portefeuille du ministre de la guerre, que son père ne quitta qu'en 1677, époque de sa promotion à la dignité de chancelier. Le père et le fils purent se dire alors : A nous deux le gouvernement du royaume de France; et dès ce moment le roi ne fut plus que le docile instrument de leur ambition. Il croyait encore commander quand il ne faisait qu'obéir; il régnait encore, mais il avait cessé de gouverner. Jusqu'alors, les généraux avaient correspondu directement avec le roi. Louvois exigea qu'ils ne correspondissent qu'avec le ministre. Il n'éprouva d'opposition à ce changement que de la part d'un seul général. Turenne seul refusa hautement de se soumettre à cet ordre. Il continua de ne rendre compte de ses opérations qu'au roi. Telle est l'opinion de tous les historiens. Il est cependant certain que lors de la guerre de Flandre, Vauban correspondait directement avec Louis XIV; une lettre originale de ce général, sous la date de 1692, annotée en marge par Louis XIV, dément cette assertion des historiens. Chargé du ministère le plus important, et dont les travaux réclamaient toute l'activité, tous les instants de l'homme d'état la plus actif et le plus laborieux; Louvois ne refusait à son ambition aucune charge nouvelle; il se fit nommer surintendant-général des postes, en 1668. Chancelier des ordres du roi, grand-vicaire des ordres de St-Lazare et du Mont-Carmel, il donna à ces différents ordres une forme nouvelle, et ce fut par son conseil que Louis XIV fit bâtir l'hôtel des invalides, monument plus fastueux qu'utile. Les frais des bâtiments, de leur entretien, d'une administration dispendieuse et compliquée, auraient été mieux employés à doter les vétérans invalides de pensions suffisantes pour vivre au sein de leur famille. Louvois fut mieux inspiré quand il conçut l'établissement de plusieurs académies militaires dans les places frontières, où la jeune noblesse qui se destinait à la profession des armes fut admise gratuitement et apprit les éléments de l'art de la guerre. — En 1683, il succéda à Colbert dans la charge de surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Il introduisit dans les armées une discipline sévère et un ordre régulier dans l'administration des subsistances. On lui doit l'établissement des magasins spéciaux, des munitions de guerre et de bouche, une meilleure organisation du service des transports et des étapes. Partout où se dirigeaient les armées, les approvisionnements étaient prêts, les logements marqués, les marches soumises à un itinéraire régulier. Il avait débarrassé les convois de ces gros bagages dont les officiers se faisaient accompagner, de ce luxe d'équipement et de toilette, que ne peut admettre l'austère simplicité de la vie guerrière. Un officier ayant paru en robe de chambre à une alerte, le général la fit brûler à la tête du camp comme une superfluité indigne d'un homme de guerre. Un fait sur mille suffira pour prouver l'inflexible sévérité du ministre envers les chefs de corps. Les colonels étaient alors propriétaires de leur régiment. Un seigneur (Nogaret) avait, suivant l'usage, levé une compagnie. Louvois la trouva mal composée et mal tenue. Ce Nogaret était plus homme de cour qu'homme de guerre. « Votre compagnie, lui dit-il, est en fort mauvais état; il faut prendre un parti, monsieur, ou demeurer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. » — S'il comptait pour quelque chose la vie du soldat dans les camps, il en fai-

sait bon marché ailleurs. Il employa toute une armée aux travaux entrepris pour conduire à Versailles les eaux de l'Eure: ces malheureux travailleurs périssaient par milliers sous les yeux mêmes du ministre. Il les voyait d'un œil dur succomber à la fatigue, à la contagion, qui chaque jour décimait leurs rangs. « Qu'ils meurent, disait-il, en remuant la terre devant une place ennemie ou en la remuant dans les plaines de la Beauce, qu'importe, c'est toujours pour le service du roi (Mém. de Maintenon). » Aucune partie du service n'échappait à l'attention du ministre. Il suivait, pour toutes les armes, le même système d'ordre et de prévoyance. Il avait exercé la charge de grand-maître de l'artillerie, il fit pourvoir de pièces et de munitions toutes les places, et y établit des magasins d'armes et d'équipements. Les réglements qu'il rédigea pour tous les genres de service et d'administration en temps de paix et de guerre sont encore observés en grande partie. Partout il agissait en maître et en maître absolu. A la cour comme au camp, il ne supportait aucune contradiction. On le vit pendant le siége de Mons déplacer des gardes que le roi avait placées lui-même. Le roi se bornait à dire à ses entours : « N'admirez-vous pas Louvois! il croit savoir la guerre mieux que moi. » Avant son entrée au pouvoir, les ministres, en écrivant aux ducs, leur donnaient du *monseigneur*. Louvois s'affranchit de cette formalité, et l'exigea pour lui-même. La désastreuse guerre de 1688, fut une grande faute politique, et l'une des plus déplorables calamités de la fin du règne de Louis XIV; elle n'eut pour cause qu'un mouvement de vanité et de dépit. Louis XIV faisait bâtir Trianon, et visitait les nouvelles constructions avec Louvois, alors surintendant des bâtiments; le prince lui fit remarquer une fenêtre qui avait moins d'ouverture que les autres. Louvois soutint le contraire; le roi persista, et, en présence des ouvriers, et contre son habitude, le roi traita durement son ministre favori. Louvois, rentré dans son appartement ne put contenir sa fureur, et s'écria : « Je suis perdu si je ne donne de l'occupation à un homme qui s'emporte sur une misère; il n'y a que la guerre pour le tirer des bâtiments, et, morbleu! il en aura, puisqu'il en faut à lui ou à moi. » — La ligue d'Augsbourg se formait alors, mais il était encore possible de la rompre sans employer la force. Louvois alluma l'incendie qu'il lui eût été facile d'éteindre, et toute l'Europe fut embrasée, parce qu'une fenêtre de Trianon était trop large ou trop étroite. La guerre fut déclarée, et Louvois la voulut cruelle, impitoyable. Il écrivait au maréchal de Boufflers : « Si l'ennemi brûle un village de votre gouvernement, brûlez-en dix du sien. » Le Palatinat sortait à peine de ses ruines. Les villes incendiées pendant le cours de la guerre précédente avaient été rebâties, les forêts repeuplées par de nouvelles plantations; tout allait encore être détruit. Un ordre signé Louvois enjoignit de tout réduire en cendres. « Les généraux français firent signifier, dans le cœur de l'hiver, aux citoyens de toutes ces villes si florissantes, si bien réparées, aux habitants des villages; aux seigneurs de plus de cinquante châteaux, qu'il fallait quitter leur demeure, qu'on allait détruire par le feu et par la flamme... On commença par Manheim, séjour des électeurs : leurs palais furent détruits comme les maisons des citoyens; leurs tombeaux furent ouverts par les soldats, qui croyaient y trouver des trésors; leurs cendres furent dispersées. C'était pour la seconde fois que le Palatinat était dévasté par Louis XIV; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages de ce pays n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie; l'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés. On les rejetait sur le marquis de Louvois, devenu plus inhumain par cet endurcissement de cœur que produit un long ministère. (Francheville, *Siècle de Louis XIV*, t. 4, p. 280 et 281). »—

Louvois traita les protestants de France comme il avait traité les Allemands du Palatinat. Son père avait provoqué, rédigé et signé le funeste édit de la révocation. Louvois l'exécuta avec une impitoyable cruauté. Il avait fait réunir à son département ministériel les affaires de la religion, et les protestants, partout proscrits, traqués, poursuivis comme des bêtes fauves, portèrent à l'étranger leur industrie, leurs capitaux; ceux qui ne purent se déterminer à abandonner le sol natal furent jetés dans les cachots et châteaux forts; les pasteurs furent pendus ou jetés dans les bagnes. Le commerce français fut anéanti, et le nom de Louvois se rattache à tous les désastres, à tous les crimes politiques de cette époque. Colbert avait prévu toutes les conséquences de cette sanglante persécution, mais il n'était plus, et l'édit fatal fut le premier acte de son successeur (*v.* COLBERT). Si l'histoire reproche à Louvois le double incendie du Palatinat et la proscription des protestants français, elle a aussi enregistré ce qu'il fit pour l'encouragement et les progrès des arts et des sciences. Colbert n'avait pu qu'ébaucher l'institution des académies des sciences, de peinture et d'architecture. Louvois mit la dernière main à son œuvre. Ce ministre, insensible aux plaintes, aux douleurs des Français qu'il avait injustement et impitoyablement proscrits, ne put survivre à la désaffection du roi. Au sortir d'un conseil où Louis XIV l'avait froidement accueilli, il rentra dans son appartement, où bientôt il rendit le dernier soupir. Cette mort soudaine, inattendue, ne parut point naturelle : on parlait hautement de poison. Madame de Sévigné, en écrivant à l'abbé de Coulanges cette étonnante nouvelle, devançait le jugement de la postérité sur ce ministre. « Le voilà donc mort, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place, dont le *moi* (comme dit M. Nicole) était si étendu ; qui était le centre de tant de choses! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler! que de guerres commencées, que de beaux coups d'échec à faire et à conduire! Ah, mon Dieu! donnez-moi un peu de temps. Je voudrais donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. — Non, non, vous n'aurez pas un moment. Faut-il raisonner sur cette étrange aventure? non en vérité, il faut y réfléchir dans son cabinet (Lett. de Sévigné, II, p. 49). » Barbezieux, troisième fils de Louvois, lui succéda au ministère de la guerre ; il n'avait que 23 ans. Il en avait eu la survivance, comme son père avait eu celle de son aïeul. Ce ministère resta plus de soixante ans dans la famille Letellier.

DUFEY (de l'Yonne).

LOUVOYER. Qu'on n'aille point décomposer ce mot pour lui trouver une étymologie grecque ou latine ; il est entré formé d'une seule pièce dans la langue des marins français avec l'évolution qu'il représente ; le temps et l'usage ont fait subir plusieurs changements à sa prononciation, mais il a conservé sa physionomie originale, le type primitif que lui avaient imprimé les navigateurs du Nord, qui l'ont créé. *Louvoyer* appartient spécialement à la marine ; si parfois on le retrouve à demi civilisé dans le langage de la conversation, c'est que l'image qu'il représente est tellement frappante, et a tant d'analogie dans les habitudes ordinaires de la vie, qu'il a pu servir à les caractériser. L'histoire semble attester que c'est aux marins de la Baltique, à ces audacieux pirates, rois des mers par la grâce de leur dieu Odin, que nous sommes redevables de la manœuvre actuelle des vaisseaux. La mer était leur patrie, ils s'aventuraient sans terreur au milieu de ses plus rudes tempêtes : luttant sans cesse contre le vent, ils durent bientôt apprendre à s'en jouer, et ils trouvèrent le moyen d'employer sa force, sa violence même, à marcher contre lui, à *courir dans ses dents*. Aujourd'hui, la science rend aisément compte de ce fait, qui jadis semblait mystérieux aux peuples ignorants qui le voyaient exécuter. *Louvoyer*, dans dans le lan

gage des marins, signifie remonter le lit même du vent, en faisant des routes alternativement inclinées à droite et à gauche, d'une certaine quantité sur sa direction. J'essaierai de faire comprendre ce mouvemeut. Qu'on se figure un navire sous voiles ; une partie de sa carène plonge dans l'eau ; sa mâture et sa voilure offrent une large surface sur laquelle le vent exerce une pression ; les forces qui agissent simultanément sur ce corps flottant sont donc l'action du vent et la résistance de l'eau. Eh bien ! c'est la résultante de ces forces qui, dans certaines circonstances, pousse le navire dans un sens opposé à celui du vent. Voici comment cela a lieu : les voiles, ayant la propriété de tourner autour des mâts, s'offrent au vent sous divers angles d'inclinaison ; tant qu'elles sont disposées de telle sorte que l'impulsion de celui-ci s'exerce sur leur surface qui regarde l'arrière du navire, la force qui en résulte peut être décomposée en deux, l'une perpendiculaire à sa longueur, ou à la ligne suivant laquelle il marche, l'autre qui lui est parallèle; la première est la plus forte, et pousse le navire transversalement à sa route, mais elle est détruite presque entièrement par la résistance de l'eau, dont la réaction se fait sentir sur toute la longueur de la partie plongée de la carène : il ne reste donc plus à considérer que la seconde, la plus faible, il est vrai, mais qui ne trouvant dans l'eau qu'elle heurte qu'une résistance d'autant moindre que les formes de la proue sont mieux disposées pour diviser le fluide, n'éprouve qu'une diminution peu considérable, et agit à chaque instant comme puissance accélératrice pour faire avancer le navire. On peut donc, par un problème de dynamique bien simple, déterminer jusqu'à quel point l'avant du navire s'approchera de la direction du vent, en satisfaisant à la condition que l'impulsion contre les voiles, décomposée suivant la parallèle à la quille, conserve encore assez de force pour la mettre en mouvement. On a trouvé que dans nos grands navires l'angle le plus petit que la route puisse faire avec la direction du vent, soit d'un côté, soit de l'autre, c'est-à-dire en recevant le vent, soit par tribord, soit par babord, est d'environ 64°. La route ainsi faite est dite *route au plus près du vent*. C'est en suivant cette route en zig-zag, tantôt à droite, tantôt à gauche du vent, qu'on parvient à s'élever vers un point situé vers l'origine même de la brise. Marcher ainsi s'appelle *louvoyer*. Combien d'hommes politiques ont imité l'allure tortueuse du navire qui *louvoie* ! T. PAGE.

LOUVRE (Palais du). Son origine se perd dans les premiers temps de notre monarchie. C'était alors probablement une maison, un rendez-vous de chasse situé au milieu des bois et des marais qui couvraient cette rive de la Seine. Son étymologie est également incertaine ; son nom vient-il de *lupara*, à cause des loups qui infestaient ces lieux sauvages, on de *leower*, prononcez *loure*, mot saxon traduit dans un vieux glossaire par *castellum*, ou de *rouvre* (*roboretum*, forêt de chênes) ? — Philippe-Auguste, trouvant la position du Louvre favorable, comme étaut hors des murs de Paris, mais à l'une de ses portes, fit construire dans l'enceinte du Louvre une grosse tour de 96 pieds de hauteur, dont les murs avaient 13 pieds d'épaisseur; et la même année de sa construction (1214), Ferdinand, comte de Flandre, pris à la bataille de Bouvines, y fut renfermé. Les rois successeurs de Philippe-Auguste ne firent pas plus que lui leur résidence au Louvre; ils n'y venaient que pour recevoir l'hommage de leurs vassaux : c'était de la tour du Louvre que relevaient les tenanciers des fiefs de la couronne. Saint Louis résidait au palais des Tournelles, à Vincennes, ou au Palais (de justice aujourd'hui). Philippe-le-Bel occupa le Temple après la condamnation des chevaliers, anciens possesseurs de ce domaine. — Charles V, dit *le Sage*, fut le premier qui non seulement ajouta aux constructions de Philippe-Auguste, mais encore qui l'embellit et le rendit logeable pour le temps; en élargissant l'enceinte

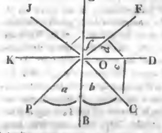
de Paris, il y renferma le Louvre. Ce prince aimait l'architecture : indépendamment de nombreuses églises, il construisit le château de Creil, l'hôtel Saint-Paul, à Paris ; il augmenta Vincennes, il fit élever dans le bois de ce nom le château de Beauté, habité depuis par Agnès Sorel, etc. A cette époque (1364) de l'architecture du Bas-Empire et lombarde, mêlée au souvenir des monuments asiatiques et arabes que les croisades avaient fait connaître, se composa l'architecture dite *gothique*, qui, par sa piquante variété et par son désordre même, se prêtait à l'ignorance, à la religion, à l'imagination fantasque et aux besoins d'une société nouvelle. Ce fut donc dans ce style nouveau, non encore parvenu au degré de perfection où il s'éleva dans le siècle suivant, que furent faits les embellissements de Charles V. La grosse tour de Philippe-Auguste devint le milieu d'une enceinte de 61 toises 3/4 de long, sur 58 1/2 de large, la longueur parallèle à la rivière : cette enceinte, fermée d'un fossé qui tirait ses eaux de la Seine, contint le château proprement dit, formé de quatre corps-de-logis comme aujourd'hui, de basses-cours et de jardins. La cour circonscrite entre ces quatre bâtiments avait 84 toises 1/2 de long, sur 32 toises 5 pieds de large, et la grosse tour au milieu. Les bâtiments des quatre côtés n'avaient de symétrie entre eux que celle de la grandeur, percés de fenêtres placées sans ordre extérieur. Elles devaient être la plupart en ogive de forme alongée et semblables à des meurtrières ; chaque portion d'un édifice était alors conçue et élevée indépendamment de ce qui l'entourait, surchargée de petites tourelles construites hors œuvre et en encorbellement ; suivant ce qu'en rapporte Sauval, les bâtiments du Louvre étaient comme hérissés de tours rondes, carrées, et en fer à cheval. Du côté du nord, Charles V réunit la grosse tour au bâtiment par une galerie en pierre, étroite et élevée, car, indépendamment des fossés extérieurs, des fossés entouraient encore la grosse tour du milieu, ce qui devait considérablement diminuer la grandeur de la cour. Ces fossés étaient revêtus de pierre et servaient de vivier. — Philippe-Auguste avait fait de la tour du Louvre une prison d'état et un arsenal ; Charles V en fit une bibliothèque ; il y réunit 909 manuscrits, nombre considérable pour le temps. Cette bibliothèque, la seule qui existât alors, devint le noyau de notre bibliothèque du roi. Un escalier en vis, chef-d'œuvre de construction et de sculpture construit par Raimond du Temple, conduisait à cette légère galerie à jour qui, du bâtiment principal, communiquait à la tour par le moyen d'un pont-levis pratiqué à son extrémité. Ce bel escalier, considéré comme une merveille, n'a été détruit que sous Louis XIII. — Enfin, Charles V orna l'extérieur du Louvre d'une horloge dont le cadran était vu de la rivière, de treillages en fil doré aux croisées *pour éviter l'entrée des pigeons dans les appartements* ; de terrasses et de jardins ; l'intérieur contint une chapelle, des appartements, des salles de bains, un cabinet des joyaux, une bibliothèque, etc. etc. Ce luxe était prodigieux, si on le compare au mobilier du Louvre sous Philippe-Auguste, mobilier qui consistait en gerbes de fouarre (de paille), que l'on envoyait à l'université quand le roi quittait son palais. — Charles VI augmenta les fortifications du Louvre ; il transforma les jardins en bastions, et cette demeure splendide de Charles V fut convertie en forteresse sous les règnes de Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Mais ce ne fut pas en vain que les arts atteignirent à un haut degré de perfection sous François Ier et Henri II. Le Louvre, abandonné depuis cent cinquante ans, eut besoin de réparations considérables pour le rendre digne de recevoir Charles-Quint en 1539. Ces changements, qui n'étaient que partiels et provisoires, inspirèrent à François Ier le désir d'apporter au Louvre de nombreux perfectionnements. Pour donner aux appartements éclairés sur la cour intérieure plus d'air et de lumière, la grosse tour fut démolie ; l'entrée prin-

cipale, qui était du côté de la rivière, fit face à Saint-Germain-l'Auxerrois; néanmoins, ces travaux parurent insuffisants pour donner au Louvre la perfection désirée par François Ier, car, vers 1540, de nouveaux plans présentés par Pierre Lescot furent approuvés, d'après lesquels les parties neuves à construire étaient bien plus considérables que celles qui devaient être conservées; mais la majeure partie de ces travaux ne furent exécutés que sous Henri II. Il paraîtrait même que pendant ce règne Lescot n'exécuta, aidé de Jean Goujon et de Paul Ponce, qu'une portion de la face de la cour regardant le levant, depuis le pavillon qui forme angle vers la rivière, jusqu'au pavillon du milieu, dit *de l'Horloge*, car ce pavillon, formant milieu, paraît être de Lemercier; mais l'architecture de Lescot fut respectée et reproduite pour la partie qui s'étend de ce pavillon de l'Horloge, à l'angle de la rue du Coq. Cette même architecture se continuait à la partie faisant face au nord, jusqu'au pavillon du milieu; mais l'attique et le couronnement en antefixes furent changés lors de la continuation des travaux sous l'empire. — D'après ce plan de Lescot, le Louvre se serait terminé au pavillon de l'Horloge d'une part, et de l'autre à l'entrée actuelle sur la rivière. — Dans le même temps à peu près, Serlio, architecte de Bologne, construisait le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur le jardin de l'infante, et la galerie sur la rivière jusqu'au campanile dont le guichet ouvre aujourd'hui sur le Carrousel. — Henri IV fit donner à la cour du Louvre la dimension qu'elle a aujourd'hui (87 toises); il fit exhausser la galerie de Serlio donnant sur le jardin de l'infante, et alors couverte d'une terrasse. Dans ce surexhaussement, fut ménagée la galerie d'Apollon, qui ouvre une communication avec la grande galerie sur la rivière; il prolongea cette galerie jusqu'au palais des Tuileries (*v.* ce mot), palais alors hors de la circonvallation, « afin, dit Sauval, d'être à la fois hors et dedans Paris. » Il fit élever ces constructions d'après les plans de Ducerceau, ou d'Etienne du Perrac, ou de Métézeau; il n'existe aucun document certain à ce sujet. Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, subsistaient encore à cette époque les tours de Charles V, ou peut-être même de Philippe-Auguste; ce ne fut que sous Louis XIII, et sur les plans de Lemercier, que l'on travailla aux deux ailes faisant face intérieurement au midi et au couchant. Il surexhaussa le pavillon de l'Horloge, mais il ne put élever que les étages inférieurs de ces deux côtés de la cour; c'est alors que les dernières constructions de Philippe-Auguste et de Charles V disparurent entièrement; cependant il est probable que le mur de la salle des cariatides, côté des Tuileries, est encore une des constructions de Philippe-Auguste. — Le 1er janvier 1664, Colbert ayant été nommé surintendant des bâtiments du roi Louis XIV, eut ordre de procéder à l'achèvement du Louvre; déjà le soubassement de la façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était élevé de quelques pieds hors de terre, lorsque l'on trouva que le projet de l'architecte du roi, Levau, n'était pas digne du monument. De nouveaux projets furent demandés aux architectes les plus célèbres: le médecin Claude Perrault se mit sur les rangs; il présenta un dessin qui réunit des suffrages presque universels. Cependant la réputation que le cavalier Bernin s'était acquise à Rome fit désirer au roi de le consulter: il fut mandé et vint à Paris, reçu dans son voyage avec les honneurs qu'on ne rendait qu'aux princes du sang. Mais les plans dont il proposa l'exécution auraient exigé la reconstruction complète de toutes les parties du Louvre déjà bâties. Colbert n'y put consentir, et Bernin s'en retourna à Rome avec une gratification de 3,000 louis d'or, le brevet d'une pension de 12,000 fr., et un de 1,200 fr. pour son fils, qui l'avait accompagné. Il avait été en outre noblement défrayé de toutes les dépenses de sa maison pendant huit mois de voyage et de séjour. Après son départ, et par ordre du roi, le pro-

jet présenté par Perrault fut mis à exécution, à peu de chose près tel qu'on le voit aujourd'hui, relativement à la colonnade ; mais cette façade, principale entrée du palais des rois et des arts, était sans aucune analogie avec le palais qu'elle annonçait ; son extrême élévation surpassait de beaucoup celle des constructions de Pierre Lescot. Pour pallier cet inconvénient, il fallut changer l'architecture de la face adossée à la colonnade d'abord ; puis les deux ailes y attenant ; on remplaça l'attique de Lescot par un étage et un troisième ordre de colonnes, son couronnement en antéfixe par une balustrade, les pavillons du milieu par des frontons ; on respecta cependant les portions faisant face au levant dans l'intérieur de la cour, commencées par Lescot et continuées par Lemercier ; mais l'unité et la symétrie, si désirables dans toutes les parties d'une même construction, furent détruites. Ces immenses travaux empêchèrent Louis XIV d'habiter le Louvre. Les dépenses énormes que Versailles, Trianon, Marly, etc., entraînaient, ne permirent pas sans doute d'apporter à l'achèvement du Louvre toute l'activité nécessaire ; les désastres de la fin de ce grand règne firent abandonner heureusement les travaux du Louvre. Heureusement ! car si les plans de Perrault eussent été rigoureusement exécutés, la grande cour du palais eût été divisée en cinq parties séparées par des bâtiments aboutissants aux corps-de-logis principaux, de manière à former une cour ronde au milieu, et une dans chacun des angles ; il est à présumer que la façade originale et pittoresque de Lescot, et que les sculptures de Jean Goujon eussent été perdues pour nous.—De ce moment jusqu'en 1755, c.-à-d. pendant 70 ans, le Louvre fut non seulement abandonné ; mais dévasté. Des constructions particulières furent adossées et appuyées tout autour ; des logements accordés par la faveur à quelques artistes et à beaucoup de protégés, grands seigneurs et subalternes, furent distribués dans l'intérieur ; des écuries occupèrent une portion du rez-de-chaussée, notamment sur la rivière. Lorsque M. de Marigny, nommé surintendant des bâtiments, en 1754, obtint de dégager le Louvre de toutes les constructions étrangères qui l'obstruaient, et de reprendre les travaux pour son achèvement, l'architecte Gabriel acheva les trois façades commencées par Perrault. Soufflot termina le vestibule du côté de la rue du Coq. Louis XVI n'hérita toutefois de son prédécesseur que d'un bâtiment en construction, dont il voulait poursuivre les travaux ; les siens se bornèrent au déblaiement de la cour, dont le terrain, formé de décombres, s'élevait en de certaines parties jusqu'au premier étage, et à l'ouverture d'une entrée, côté de la Seine. M. Brebion fit les dessins de ce vestibule. La révolution interrompit encore ces tentatives d'achèvement. — Le Louvre, devenu propriété nationale, fut traité en place conquise : les pièces qu'il contenait furent morcelées, les étages coupés par des planchers, les gros murs percés ; les tuyaux de poêles et de cheminées passèrent par les fenêtres. Des corridors obscurs, des escaliers infects, conduisaient à des ateliers où une jeunesse turbulente se livrait à ses travaux et à ses jeux. Ce désordre n'eût pu durer long-temps : on ne savait où placer les conquêtes de la guerre en Italie. Le Louvre fut désigné, et M. Raimond, architecte, chargé de disposer des locaux dignes de les recevoir. En 1803, le premier consul Bonaparte chargea MM. Percier et Fontaine de reprendre ces travaux, et c'est à ces artistes distingués que nous devons le Louvre tel qu'il est aujourd'hui. Cet article, déjà beaucoup trop long, mais qui contient une histoire très abrégée, quoiqu'à peu près complète du Louvre, ne me permet pas d'entrer dans le détail des parties entreprises et terminées par le concours des deux hommes de talent que je viens de citer ; ils n'avaient pas même trouvé partout la cage de ce qu'ils ont exécuté : le grand escalier du musée, les salles des antiques, les grands escaliers à chaque extrémité de la colonnade, le musée égyptien, les salles

du conseil d'état, destinées aujourd'hui à contenir les dessins de toutes les écoles; les salles où est renfermé le musée de marine, etc. etc. L'intention du roi Louis-Philippe est de faire de la totalité du premier étage du Louvre une annexe au musée contenu dans la grande galerie qui conduit aux Tuileries; de sorte qu'en partant du pavillon de Marsan dans ce dernier palais, traversant les appartements, la galerie longeant la rivière, le salon d'exposition, la galerie d'Appollon, les quatre faces du Louvre, et sortant par la porte du musée, on aurait parcouru de plain-pied plus d'une demi-lieue d'appartements et de galeries au milieu des chefs-d'œuvre des arts de tous les temps et de tous les pays.—Nous renverrons le lecteur à l'article TUILERIES pour lui faire connaître les plans de réunion de ce palais avec le Louvre. VIOLLET-LE-DUC.

LOXODROMIE ou *ligne loxodromique* (du grec *loxos*, oblique, et de *dromos*, course). C'est une sorte de spirale que décrit un vaisseau qui, dans sa course, coupe tous les méridiens sous le même angle. Cette spirale s'approche sans cesse du pôle sans pouvoir, mathématiquement parlant, jamais l'atteindre:



Soit O, un des pôles de la terre; OB, OC, OD .... OP, des arcs de méridiens; supposons un vaisseau qui part du point P, et dont la quille fait, avec le méridien, ou plutôt la méridienne, du lieu de départ, un angle quelconque PO*a*; de façon, par exemple, qu'arrivé sur le méridien BO, la direction de cette quille fasse avec ce méridien un angle P*a*O qui soit droit. Puisque le vaisseau doit couper tous les méridiens sous un même angle, il faudra qu'arrivé en *a*, sa quille se dirige suivant *ab*, et fasse avec la méridienne BO un angle *a*O*b* égal à PO*a*. En suivant cette nouvelle direction, le navire arrivera en *b*, point plus rapproché du pôle que les points *a* et P; à partir de *b*, il prendra successivement les directions *bc*, *cd* ... *df*; et, quoique se rapprochant continuellement du pôle, il ne l'atteindra jamais, par la raison que, devant couper tous les méridiens sous un même angle, et tous ces cercles, concourant au pôle, ils ne sauraient être coupés sous un même angle vers ce point que par un cercle dont le centre serait sur l'axe du monde. La spirale loxodromique, il est vrai, approche d'autant de la régularité d'une circonférence de cercle qu'elle est plus près du pôle; mais, d'après sa définition et sa nature, il serait absurde de supposer qu'elle puisse devenir un véritable cercle.—On définit encore la loxodromie une sorte de spirale logarithmique tracée sur la surface d'une sphère, et dont les méridiens sont les rayons: on se fera une idée de l'exactitude de cette définition si l'on se représente la loxodromie comme projetée sur le plan de l'équateur. Si, partant d'une région circumpolaire, le navire s'efforçait de couper tous les méridiens à angles droits, ou de gouverner constamment d'orient en occident, et *vice versâ*, il arriverait de toute nécessité sous l'équateur après avoir fait un grand nombre de fois le tour du monde: c'est seulement sous l'équateur qu'on peut gouverner invariablement d'occident en orient sans qu'il soit nécessaire de changer la quille du vaisseau.—Dans le cas où l'on veut décrire un parallèle à l'équateur, on est obligé de se tenir constamment à la même latitude; ce qui demande des attentions et des changements de direction continuelle.—C'est le mathématicien portugais Nonius qui, le premier, reconnut les propriétés de la loxodromie: il fut amené à cette découverte par un marin qui lui demandait pourquoi, naviguant constamment sous le même rhumb de vent, il n'arrivait jamais directe

ment au port où il voulait se rendre.

TEYSSÈDRE.

LOYAUTÉ, garantie la plus précieuse de tous les rapports qui existent entre les hommes; c'est la conscience une fois engagée, produisant à l'égard des tiers une certitude indestructible. On se repose donc plein de calme sur la loyauté; ce qu'elle promet ou jure, elle l'exécutera, à moins que des obstacles insurmontables ne l'arrêtent; et encore, dans ce dernier cas, elle périt presque toujours à la peine. A bien dire, la loyauté, imprimant à l'homme tous les genres d'abnégation, l'élève au plus haut degré de la grandeur morale. Descendons-nous maintenant à la vie ordinaire : eh bien! la société ne se conserverait pas longtemps sans la loyauté. — Il y a dans les affaires privées une multitude de circonstances où tout se fait de bonne foi; si l'on exigeait des promesses écrites, des vérifications de détail, on n'arriverait jamais à temps : on croit donc sur parole celui qui affirme. — L'importance de la loyauté s'accroît encore en politique : c'est le ciment qui lie et attache toutes les parties du corps social. Une crise survient-elle, on comprend alors l'importance de la loyauté. Ne se montre-t-elle plus qu'à titre d'exception, la foule déserte ses devoirs pour se cramponner à ses intérêts : de là, des révolutions continuelles qui, tôt ou tard, condamnent un peuple à la perte de sa nationalité. Il n'y a plus de résistance possible du moment où l'on ne peut pas compter sur ses défenseurs : or, un gouvernement, s'il appartient à la civilisation, combat sans cesse; la liberté qu'il distribue donne des armes aux passions malfaisantes, ou à l'impatience des passions généreuses : il faut donc qu'il ait sous ses ordres un certain nombre d'agents loyaux l'aidant à se faire obéir. — Dans toutes les grandes révolutions, il y a toujours le parti des *loyaux* comme celui des ambitieux : Caton portait les armes contre César. Les premiers, je veux dire les *loyaux*, souffrent beaucoup, parce que, dans les troubles publics, la majorité des hommes préfère ce qui rapporte à ce qui honore. Les *loyaux* sont accablés sous le nombre, mais l'estime de la postérité les dédommage des maux contemporains, et, avec le temps, leurs défaites sont plus glorieuses que les triomphes de leurs adversaires.

SAINT-PROSPER.

LOYER. Généralement, on appelle ainsi le prix payé par le locataire pour prix de la chose ou du service qui lui est loué. Ainsi, le locataire d'une maison ou d'un appartement paie un loyer. Le locataire d'un héritage paie également un loyer, qui, alors, prend le nom de *fermage*. On dit aussi qu'un homme de service touche des loyers ou des gages. Le mot *loyer* est surtout consacré en ce sens pour désigner les gages donnés aux matelots et gens d'équipage. Les matelots s'engageant au mois ou au voyage, leurs loyers sont également stipulés au voyage ou au mois. — Le loyer de l'ouvrier s'appelle plus volontiers *salaire* ou *journée*, le loyer de l'employé *appointements*, le loyer de l'avocat ou du médecin *honoraires*. — Indépendamment de cette acception, le mot *loyer* s'emploie aussi pour désigner le louage du travail ou du service (*v.* LOUAGE). A. G.

LOYSEAU (CHARLES), l'un des jurisconsultes les plus habiles du droit coutumier et féodal, naquit à Nogent-le-Roi près Chartres en 1566. Son père avait été lui-même jurisconsulte distingué, et mérité à ce titre la confiance de Diane de Poitiers et du duc d'Aumale son gendre. D'abord avocat au parlement, Loyseau fut bientôt nommé lieutenant particulier du présidial de Sens, dont il prépara la soumission à Henri IV. Il ne resta pas long-temps dans cette place, qu'il laissa pour aller occuper le bailliage de Châteaudun. — C'est dans ces fonctions nouvelles que Loyseau déploya toute la science du jurisconsulte, et qu'il s'acquit une grande réputation. Après dix années de séjour dans cette ville, il reprit la profession d'avocat, et mourut à Paris le 27 octobre 1627, à l'âge de 63 ans. — Loyseau, au milieu des occupations pratiques de la magistrature

ou du barreau, ne perdit pas de vue les théories de la science, et il publia en 1614 différents traités, tels que celui des *Seigneuries*, *Des ordres et simples dignités*, *Du déguerpissement et délaissement par hypothèque*, *De la garantie des rentes et abus de la justice des villages*. Les œuvres de Loyseau ont été publiées d'abord en 1660 avec des remarques de C. Joly, chanoine de Paris; 3 éditions furent successivement épuisées et la 4e, la meilleure et la plus complète, parut en 1701 par les soins de la compagnie des libraires de Lyon. — Loyseau appartenait à cette école féodale et coutumière qui eut pour fondateur celui que ses contemporains appelèrent le prince des jurisconsultes, *Charles Dumoulin*. Cette école pénétra dans les profondeurs de la société féodale; elle découvrit les racines des fiefs et leurs ramifications, et jeta sur les coutumes un coup d'œil général; par ses immenses travaux, elle chercha le lien d'harmonie et d'unité qui pouvait se cacher sous la multiplicité des usages. Elle constata enfin légalement la puissance de la société féodale, et éleva à côté du droit romain une législation pleine de vigueur. — Ce n'est pas que l'école de Dumoulin rejetât les lois romaines, c'est dans leur étude au contraire qu'elle puisa toute sa force; souvent même elle fut obligée de lui emprunter ses décisions, et parmi les jurisconsultes qui lui appartiennent, Loyseau se distingua par le mélange judicieux qu'il fit du droit romain avec le droit des coutumes. Cette habile fusion se fait surtout remarquer dans son traité du *Déguerpissement*, qui passe à juste titre pour son chef-d'œuvre. — Esprit à la fois profond et indépendant, Loyseau, dans ses traités, s'est souvent élevé à la hauteur du publiciste : en rendant compte des traditions du passé, il en signale franchement les vices avec une passion qui n'est pas toujours d'accord avec la mission du savant.

Loyseau (Jean-Simon), jurisconsulte moderne, naquit en Franche-Comté, et fit ses cours à la faculté de droit de Dijon; on ne sait s'il se rattache par sa généalogie au précédent. — Il est loin d'avoir laissé dans la science la même réputation que son homonyme et son prédécesseur. Ses travaux se rattachent aux codes que nous a légués l'empire. Il débuta d'abord par quelques œuvres de compilation, mais celle qui lui assure une place honorable parmi les auteurs qui ont écrit sur le code civil est son traité *Des enfants naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*; Paris, 1811, in-8°. Cet ouvrage, sans être profond, témoigne cependant beaucoup de savoir, et est cité avec estime par les auteurs modernes. — Loyseau était avocat à la cour de cassation; il mourut le 22 décembre 1822, à l'âge de 46 ans. E. de Chabrol.

LOZÈRE (Département de la). Ce département tire son nom d'une des principales sommités de la chaîne des Cévennes, qui s'élève à près de 1,500 mètres au-dessus de l'océan. Il est situé sous la latitude moyenne de 44° 30', entre ceux du Cantal et de la Haute-Loire au nord, de l'Ardèche à l'est, du Gard au midi, et de l'Aveyron à l'ouest. Sa superficie est de 509,543 hectares (257 lieues et demie carrées). Le recensement de 1837 lui donne 141,733 hab.; en 1832, il en comptait 140,347. C'est le moins peuplé de la France, après celui des Hautes-Alpes. Placé sur le nœud des Cévennes, à l'endroit où la chaîne se divise pour projeter au loin ses ramifications, le département de la Lozère est couvert de montagnes serrées, sur lesquelles la neige persiste long-temps, entre coupées de vallées généralement profondes, et dont les eaux s'écoulent dans toutes les directions, vers l'océan à l'ouest et au nord, vers la Méditerranée à l'est et au midi. On en voit sortir l'Allier, la Truyère, le Lot, le Tarn, le Gard. La configuration tourmentée du sol y rend la température très variable. Au nord, l'hiver dure six mois, et quelquefois neuf; au midi, on a souvent à souffrir de la sécheresse. Les seigles d'Arles sont dans la grange, les seigles de Mende ne sont pas un pied hors de terre; au mois de juin, il n'y a quelque-

fois ni cerises ni fraises. En général, la température est humide, les hivers rigoureux, les printemps pluvieux, l'été orageux et les automnes belles, seulement vers la fin, car l'équinoxe amène des pluies désastreuses. Les forêts occupent une grande partie du pays; mais elles sont situées la plupart dans des positions d'un assez difficile accès, sur le sommet des montagnes ou sur leurs pentes abruptes. Le hêtre et le sapin en sont les deux principaux arbres. Elles servent de refuge à des loups nombreux. Quoique faisant partie de la région du midi, ce département ne peut qu'en contempler la richesse, parce que la nature, en modelant sa surface, lui en a refusé le partage. Celle-ci offre trois divisions distinctes. D'un côté, ce sont les *montagnes* et les *Cévennes*, où la nature granitique et schisteuse du sol, son élévation, permettent la culture du seigle, à peine celle de l'orge et de l'avoine, mais donnent d'abondantes récoltes de pommes de terre et de châtaignes. On y cultive aussi le mûrier pour l'éducation des vers à soie, qui est de quelque profit. De l'autre les *causses* (terres calcaires), quelquefois ingrates et rebelles, se couvrent aussi de froment, d'orge, d'avoine, et de nombreux arbres fruitiers; c'est la partie la plus fertile du pays. Toutefois, les grains ne sont pas en rapport avec les besoins; l'habitant a heureusement d'autres ressources. Les vallées sont couvertes d'excellents pâturages, et le sein de la terre recèle de grandes richesses minéralogiques. Dans quelques cantons, on se livre à des cultures particulières : celle du chanvre est assez suivie. Le lin vient bien dans le canton de Marvejols, et le tabac réunit dans les montagnes d'Aubrac. Quant à la garance, qui croît spontanément, on l'a délaissée comme celle du safran. Au midi la vigne prospère assez bien, quoique ses produits 14 à 15,000 hectolit. soient loin de suffire aux besoins. L'olivier y apparaît rarement et comme dépaysé. Malgré tout cela, ce pauvre pays voit chaque année une partie de ses enfants l'abandonner pour aller chercher ailleurs un pain qu'il leur refuse; leurs bras vont faire tomber sous la faulx les brillantes moissons des plaines de la Provence. Quant à l'homme sédentaire, il se livre à l'éducation du gros bétail et des moutons, à la récolte des châtaignes et à la préparation de ce fruit pour la marine, à l'exploitation des mines de plomb argentifère, de cuivre, d'antimoine et de fer, des carrières de marbres, de plâtre, de pierres à bâtir; à la fabrication des toiles, des petits lainages désignés sous le nom générique de *cadisserie* et à la filature du coton. Le commerce alimenté par les produits de ces diverses industries y est nécessairement de peu d'importance, quoique l'on compte 19 routes royales et départementales. Mais au milieu de ce pays haché, les communications sont difficiles, et il n'y a aucune rivière navigable. On évalue le revenu territorial à 5,700,000 fr.; l'impôt foncier est d'un million. — Le département de la Lozère est divisé en 3 arrond.: Mende, Florac et Marvejols, partagés en 24 cantons, où l'on compte 184 communes. Il fait partie de la 19e division militaire, du 29e arrond. forestier; forme le diocèse de Mende, ressortit à la cour royale et à l'académie de Nimes, et est représenté à la législature par trois députés. Son chef-lieu est Mende, et ses principaux endroits, *Marvejols*, petite et ancienne ville, dans un beau vallon planté d'arbres fruitiers, sur la rive droite de la Cologne, 3,900 hab. — *Langogne*, petite ville sur l'Allier, avec 2,300 hab. — *Florac*, autre petite ville dominant un vallon agréable, qu'arrose le Tarnon avant de se réunir au Tarn; les fruits de son territoire sont estimés. 1850 hab. — *Saint-Chély*, ville avec diverses fabriques de toiles et de lainages. 1,500 habitants.

Oscar Mac Carthy.

LUBECK, anciennement évêché luthérien. Aujourd'hui, c'est une principauté enclavée dans le district de *Wagrien* (duché de Holstein); l'évêque était prince du Saint-Empire; il avait sa résidence dans la petite ville d'Eutin.—En 1647, l'évêché de Lubeck consentit à un traité par lequel il était stipulé que six évêques consécutifs seraient pris dans la maison

de Holstein, qui lui avait rendu de grands et de nombreux services. Par suite de ce traité, il s'éleva des différends entre le Holstein et le Danemarck, qui finit par y donner son assentiment en 1667, à la paix de Gluckstadt. En 1701, après la mort de l'évêque, le choix de son successeur fit éclater de nouvelles contestations : 12 voix s'étaient prononcées pour le prince Charles de Danemarck, et 9 pour le duc Chrétien-Auguste, administrateur du Holstein. L'Angleterre et la Hollande, étant intervenues, amenèrent les deux parties à une transaction : l'administrateur du Holstein fut mis en possession de l'évêché, à charge de payer une somme d'argent à son compétiteur. Le traité de 1647 étant expiré à l'avénement du duc Frédéric-Auguste de Holstein-Gottorp, le chapitre, en 1756, nomma coadjuteur le prince Frédéric, fils de Frédéric, roi de Danemarck, issu du second lit. Le prince renonça à ses droits en faveur de Pierre-Frédéric, fils de l'évêque Auguste de Holstein-Gottorp : celui-ci les céda en 1776 à un de ses cousins, le duc Pierre-Frédéric-Louis, lequel fut revêtu de la dignité épiscopale en 1785 : on lui confia en même temps l'administration du duché d'Oldenbourg. Enfin, en 1802, l'évêché tout entier ainsi que le chapitre furent constitués en principauté et abandonnés à titre de dédommagement au duc d'Oldenbourg; on laissa à Lubeck, alors ville impériale, la propriété indépendante d'une partie des villages qui avaient appartenu au chapitre. —La principauté de Lubeck est baignée par la Trave, petite rivière, et par le lac d'Eutin ; elle a un territoire de 10 milles géographiques carrés, et 22,000 habitants. L'évêque possédait, outre la petite ville d'Eutin, 77 villages; les revenus sont de 90,000 florins.

Lubeck, ancienne ville anséatique, aujourd'hui l'une des quatre villes libres de la confédération germanique, sur le Wéser, avec 3,071 maisons, et 23,000 habitants. — Lubeck fut fondée en 1144 par Adolphe, comte de Holstein-Schaumbourg, sur l'emplacement qu'avait occupé jadis la ville de Bucu. L'accroissement rapide que prirent la population et l'aisance de la nouvelle colonie excitèrent la jalousie de Henri-le-Lion, duc de Saxe, au point qu'il ordonna à ses sujets de cesser toute relation commerciale avec Lubeck. Dix ans après, la ville étant devenue la proie des flammes, le comte Adolphe vendit le terrain au duc de Saxe. Celui-ci tira Lubeck de ses ruines, lui accorda le droit de cité, qui fut confirmé dans la suite par différents empereurs, y transporta le siége de l'évêché d'Oldenbourg, et fit construire la cathédrale, qui fut inaugurée en 1164. Henri-le-Lion ayant été mis au ban de l'empire, la ville dut faire sa soumission à l'empereur en 1182; sept ans après, elle retomba au pouvoir de Henri-le-Lion; en 1192, le comte Adolphe de Holstein-Schaumbourg y rentra en maître; il en est chassé en 1202 par le duc Waldemar de Schleswig, qui monta plus tard sur le trône de Danemarck. — En 1226, Lubeck se fait indépendante; sa puissance et sa prospérité industrielle vont toujours en croissant : bientôt ce fut une des plus riches cités de l'Europe. Nous la voyons à la tête de la ligne anséatique : ses flottes étaient souveraines de la Baltique. Gustave-Wasa trouva un asile dans l'enceinte de ses murs; ses bourgeois décidaient du sort des états et des souverains du Nord. — Aujourd'hui, Lubeck est bien déchu de sa splendeur : c'est une petite ville située sur une faible éminence, dans une île formée par la Trave et la Wakenitz; ses remparts ont été convertis en promenades. Les maisons sont fort massives et d'un style antique; du reste, l'aspect de la ville est haut et gracieux. La majorité des habitants professe les doctrines luthériennes depuis l'année 1530. La cathédrale renferme des antiquités et un grand nombre de curieux monuments. Dans l'église Notre-Dame, on remarque le maître-autel, par Quellino, des horloges astronomiques, et une *Danse des morts*. Lubeck possède de plus une église réformée, une église catholique, un gymnase ou collége très bien

organisé; une école de dessin pour les ouvriers, une école de commerce, une société d'émulation, qui a pour but d'activer l'industrie, et diverses autres sociétés et établissements, qui font honneur à l'esprit patriotique des habitants. — Lubeck, située presqu'à la jonction de la Baltique et de la mer du Nord, est le grand entrepôt de l'Allemagne, de la Suède et de la Russie. Les affaires de banque avec Pétersbourg, Hambourg, Copenhague et Rostock sont très importantes. Lubeck a une bourse et deux sociétés d'assurance. Les habitants possèdent 70 ou 80 bâtiments : on exporte du vin, des cuirs, du chanvre et du blé. Au moyen de la Steckenitz, qui vient se joindre à la Trave au-dessus de la ville, et qui communique avec la Delwenau, les bateaux de Lubeck peuvent entrer dans l'Elbe : aussi les habitants entretiennent-ils des relations très actives avec Hambourg. — *Établissements industriels.* Raffineries de sucre, tanneries, fabriques d'amiden, de galons en or et en argent, de chapeaux, d'indienne, d'étoffes en laine; fenderies de fanons de baleine. En 1814, plus de mille bâtiments visitèrent le port de Lubeck; aujourd'hui, les affaires languissent. — Le territoire de la ville contient, y compris la moitié du bailliage de Bergedorf et des Vierlandes, canton très fertile, six milles géographiques carrés, et 19,000 hab. La petite ville de Travemunde, à l'embouchure de la Trave dans la Baltique, dépend de Lubeck; il y a un port et des bains de mer. — Le saint-empire romain ayant été dissous en 1806, Lubeck subsista comme ville anséatique libre, mais sans garder de relations avec le reste de l'Allemagne. Après le combat et l'assaut de Lubeck, le 6 novembre 1806, Blucher termina sa retraite par la capitulation de Ratkau : 9,500 Prussiens et 1,500 soldats suédois, qu'on avait embarqués trop tard, furent faits prisonniers par les Français; et la ville de Lubeck subit toutes les horreurs d'un pillage. En 1810, Lubeck fit partie du département des Bouches-de-l'Elbe : la bataille de Leipzig lui rendit son indépendance. Depuis, la ville de Lubeck a rétabli le gouvernement républicain, tel qu'il subsistait autrefois. Le *conseil* ou *sénat* se compose de quatre bourgmestres et de seize sénateurs; la bourgeoisie est divisée en douze collèges : chaque collège a une voix dans les délibérations. L'état militaire de la république comprend quatorze compagnies bourgeoises et une compagnie de chasseurs. Les revenus annuels s'élèvent à 400,000 florins, la dette à 3,000,000. A la diète, Lubeck a une voix en partage avec les trois autres villes libres. Le contingent que fournit la petite république est de 406 hommes, qui font partie de la 2ᵉ division du 10ᵉ corps d'armée. A Lubeck siége la cour d'appel supérieure pour les villes libres de la confédération. C. L.

LUC (Saint), l'un des quatre évangélistes, est nommé par quelques anciens *Lucas*, *Lucius* ou *Lucanus*. Il était Syrien, natif d'Antioche, et médecin de profession. On ne sait s'il était Juif ou païen avant sa conversion. Quoi qu'il soit, il fut le compagnon des voyages et de la prédication de saint Paul. L'époque et le genre de sa mort sont inconnus; et plusieurs savants modernes soutiennent, malgré l'autorité de quelques martyrologes, qu'il ne fut point martyr. Sur une tradition assez répandue dès les premiers siècles, on a cru communément qu'il était peintre, et même en montre en certains lieux des tableaux de la Vierge de sa façon, ou du moins des copies prises sur des portraits de sa main. — Saint Luc nous a laissé un *Evangile* et les *Actes des Apôtres*. Le premier de ces ouvrages n'est probablement que la rédaction écrite des prédications de l'Apôtre des Gentils, et c'est pour cette raison que plusieurs anciens l'appelaient l'*Evangile de saint Paul.* Les Actes contiennent une grande partie de la vie de saint Pierre et de saint Paul, à commencer à l'ascension du Sauveur, jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome, c.-à-d. que cet ouvrage renferme une histoire de vingt-huit ou trente ans. Après avoir décrit dans son Evangile les actions du Sauveur,

saint Luc voulut laisser à l'église la vie et les œuvres des premiers apôtres, et la manière prodigieuse dont s'était formée l'église. Les Actes furent composés pour opposer une véritable histoire des apôtres et de la fondation de l'église chrétienne aux faux actes et aux fausses histoires que l'on commençait à en répandre dans le monde. Il n'y a rien de plus beau que la peinture simple et fidèle que saint Luc trace de la vie admirable des premiers chrétiens, dont toute la conversation était dans le ciel. — Outre ces ouvrages, quelques auteurs attribuent encore à saint Luc la traduction, ou même la composition, quant au style, de l'*Épître aux Hébreux*, et la dispute de Jason et de Papisque, ouvrage perdu et mentionné par Clément d'Alexandrie. — Les marcionites ne recevaient que le seul Évangile de saint Luc; et encore le tronquèrent-ils, suivant la remarque de Tertullien, puisqu'ils en rejetaient plusieurs passages, et entre autres les deux premiers chapitres. Saint Luc a écrit en Grec, et tous les docteurs reconnaissent que son style est bien plus pur que celui des autres évangélistes: mais on ne laisse pas d'y remarquer plusieurs expressions propres aux Juifs hellénistes, plusieurs traits qui tiennent du génie de la langue syriaque, et même de la langue latine, suivant Grotius. J.-G. Chassagnol.

LUCAIN (Marcus Annæus Lucanus), poète brillant, mais d'un génie incomplet, et qui ouvre une époque de décadence. Condisciple de Néron, et auteur, à 27 ans, d'une épopée qui, malgré de graves défauts, a traversé les siècles, il expia par une mort prématurée sa gloire précoce, et le dangereux honneur d'avoir pour rival un prince bel esprit. Tout, dans les circonstances de sa vie, semble avoir concouru à imprimer à son talent ces teintes de faux goût qui le caractérisent. Né à Cordoue, l'an 38 de J.-C., il était naturellement enclin à l'enflure et à l'exagération que les écrivains espagnols ont importée dans la littérature latine. Son père, Annæus Mella, chevalier romain, était frère de Sénèque. Le jeune Lucain, peu de temps après sa naissance, fut amené à Rome, et élevé dans la cour de Claude, sous les auspices de son oncle, alors précepteur de Néron. Dans la servitude qui dégradait alors les Romains, au milieu de la monstrueuse corruption du palais impérial, qu'on se figure par quel travail une ame bien née pouvait concilier l'obséquiosité du courtisan avec les sentiments de liberté qui ont parsemé la *Pharsale* d'héroïques élégies sur la chute de la république. Lucain reçut, à la vérité, l'éducation la plus savante des maîtres alors les plus célèbres dans la philosophie, la grammaire et la rhétorique: c'était Cornutus, Rhemnius Palémon, et Flavius Virginius. Mais à l'âge d'or de la poésie latine succédait une époque de décadence. Les déclamations ou lectures publiques étaient à la mode, et propageaient le goût de la fausse éloquence des rhéteurs. Lucain, doué d'une imagination vive, ardente, et d'un esprit facile, se laissa prendre à la séduction de ces succès éphémères. Néron, qui préluda à ses cruautés par des goûts de saltimbanque, encourageait de son pouvoir et de son exemple ces représentations théâtrales, auxquelles il prenait part comme poète, comme musicien, et même comme acteur. Son jeune condisciple jouit d'abord auprès de lui d'une faveur marquée. Lucain fut nommé questeur avant l'âge prescrit par les lois, et il fit donner pendant sa questure un magnifique spectacle de gladiateurs. Bientôt après, il fut nommé augure. Aussi, quand l'empereur faisait à son tour quelque lecture en public, Lucain était-il au premier rang des courtisans empressés de l'entendre: il donnait le signal des applaudissements. Cependant, cette bonne intelligence ne pouvait être durable entre deux jeunes poètes à la vanité irritable, dont l'un luttait par la supériorité du talent contre l'ascendant que donnait à l'autre la souveraine puissance. Leur rivalité ne tarda pas à dégénérer en haine implacable. Dans ces jeux littéraires que Néron avait institués, il voulut disputer le prix à Lu-

cain; il chanta la métamorphose de Niobé, et Lucain la descente d'Orphée aux enfers. Lucain fut proclamé vainqueur par les juges du concours. L'empereur ne lui pardonna pas sa défaite. Lucain ayant, par la suite, composé un poème sur l'incendie de Troie, et un autre sur l'incendie de Rome, Néron lui défendit de lire ses ouvrages en public et sur le théâtre. Exaspéré par cette persécution, le poète ne garda plus de mesure; et lorsqu'une conspiration se forma pour Pison, contre la vie de l'empereur, il s'y jeta avec toute la vivacité d'un ressentiment personnel, dit Tacite (*Ann.*, l. xv, c. 49). Mais un affranchi ayant révélé le complot, des conjurés furent arrêtés, mis à la torture, et dénoncèrent leurs complices. Une femme, Épicharis, résista seule avec courage aux bourreaux, qui ne purent lui arracher un aveu. Le second jour, comme on la traînait à de nouvelles tortures, assise dans une chaise à porteurs, car ses membres tout brisés ne pouvaient plus la soutenir, elle défit le vêtement qui lui entourait le sein, et, avec le lacet, forma un nœud coulant qu'elle attacha au haut de la chaise; puis elle y passa son cou, et, pesant sur ce nœud de tout le poids de son corps, elle exhala le souffle de vie qui lui restait, exemple admirable, donné à tant de sénateurs et de chevaliers romains, qui n'attendaient pas la vue des supplices pour trahir à l'envi ce qu'ils avaient de plus cher. Lucain, par peur de la mort, dénonça ses amis et même sa mère. Cette lâcheté ne lui sauva pas la vie, elle lui valut seulement la faveur de choisir son supplice. Au moment de mourir, il recouvra sa fierté. Il se fit ouvrir les veines, et, pendant que le sang coulait, sentant le froid gagner ses pieds et ses mains, et la vie se retirer peu à peu des extrémités, tandis que le cœur conservait encore la chaleur et le sentiment, il se ressouvint d'un passage où il avait décrit avec les mêmes circonstances la mort d'un soldat blessé, et se mit à réciter les vers : ce furent ses dernières paroles. Il mourut l'an 65 de J.-C., âgé de 27 ans. Il était consul désigné pour l'année suivante. — Il avait composé beaucoup de poésies qui ne nous sont point parvenues, des silves, une tragédie de Médée, un chant sur la descente d'Énée aux enfers, et deux autres sur l'incendie de Troie et sur celui de Rome, etc. Le sujet de la *Pharsale* est la guerre civile entre César et Pompée. Bien que Voltaire loue beaucoup l'auteur d'avoir donné l'exemple d'une épopée philosophique et à peu près dénuée de merveilleux, on ne peut méconnaître les graves défauts qui déparent ce poème; les principaux sont la froideur, la déclamation, l'enflure dans les images, et souvent l'obscurité du style. Mais on ne lui rendrait pas justice si l'on n'ajoutait qu'il se relève par la noblesse des sentiments, par de beaux traits d'éloquence, et par quelques morceaux vraiment poétiques. — Parmi les anciens, Quintilien (*Instit. orat.*, l. x, c. 90), après avoir loué dans Lucain une rapidité brûlante et l'éclat des pensées, est d'avis de le compter parmi les orateurs plutôt que parmi les poètes. Stace, qui, dans un chant lyrique, a célébré la muse jeune et brillante de Lucain et sa mort prématurée, place la *Pharsale* au-dessus des *Métamorphoses d'Ovide* et presque à côté de l'*Énéide de Virgile*. Nous n'avons pas besoin de relever ce qu'il y a d'excessif dans la bienveillance de ce jugement. On sait que Corneille avait un goût décidé pour Lucain, et qu'il l'a imité plus d'une fois. La *Pharsale* a été traduite en vers par Brebeuf, dont la boursouflure semblait appropriée aux qualités comme aux défauts de son modèle. Il y a, toutefois, dans ce travail des passages remarquables par la vigueur poétique autant que par la fidélité. On ne parle plus du travail de Marmontel pour réhabiliter l'un et l'autre. ARTAUD.

LUCAS (PAUL), voyageur, naquit à Rouen, le 31 août 1664. Il paraît que son père, marchand dans cette ville, donna peu de soins à l'éducation de son fils, qui n'apprit que le commerce de la joaillerie. Tourmenté de bonne heure par le besoin

3.

de voyager, Paul se rendit à Constantinople, qu'il quitta pour visiter la Syrie et l'Égypte. Peu après, engagé dans les troupes vénitiennes, il assista, en 1688, au siége de Négrepont, et finit par obtenir un commandement à bord des bâtiments de la sérénissime république, en guerre contre les Turcs. Il revint en France en 1696. Dans le cours de ses voyages, il avait fait une nombreuse collection de médailles, de pierres antiques, de manuscrits, qu'il déposa au cabinet du roi. Ce fut dans le but d'ajouter de nouvelles pièces à cette précieuse collection qu'il quitta de nouveau la France pour un voyage dont il nous a laissé le récit. — Lucas sortit de Paris le 18 juin 1699; il s'embarqua le 5 août à Marseille; le 15, il prit terre à Malte, puis essuya une forte tempête en se rendant à Alexandrie, où il mouilla le 24 août: il remonta le Nil sur une djerme, visita le Caire, et de là les pyramides, qu'il décrit longuement, mais avec des exagérations plus que maladroites : c'est ainsi qu'il donne 729 pieds de hauteur en ligne droite à la pyramide de Chéops, et prétend que la tête du sphinx a 100 pieds de tour, et environ 70 du menton au haut du front. *Cette figure est toute d'une pièce, et l'on tient qu'elle est creusé en dedans.* Le 5 septembre, il assista, au Caire, à la fête anniversaire de la naissance de Mahomet, et, le 14, il quitta cette populeuse cité pour faire un voyage dans la Haute-Égypte, voyage d'explorateur, je le veux bien, mais voyage d'imagination encore mieux; écoutez plutôt : « En arrivant, le 23, à Taata, je fus surpris de voir environ une douzaine de jeunes filles assez bien faites, qui n'avaient pour tout habillement que leurs chemises, et n'avaient point de honte de la relever pour se montrer toutes nues avec quantité de postures indécentes. Je demandai aux personnes de ma compagnie si elles étaient folles; on se prit à rire, et l'on me dit que, par tous les lieux où je passerais dans la suite de mon voyage, je trouverais de ces sortes de filles à l'entrée des villes et des villages. Elles étaient là pour les venants et les allants qui en voudraient sans rien payer. » Puis vient le merveilleux récit d'un serpent qui, sans difficulté, se laisse prendre et couper par morceaux, parce qu'il sait bien ensuite pouvoir rejoindre ses tronçons et revenir à la vie, comme il le fit devant Lucas, qui déclara que cet animal ne pouvait être autre que le diable. Plus loin, notre voyageur rencontra une terre devenue rougeâtre depuis le martyre de 80,000 chrétiens. Cette fois-ci, il refusa de croire à cette explication; après l'histoire du serpent, ce n'était guère la peine de douter. Cependant, avant d'en finir avec les récits de Lucas, que mon lecteur me pardonne une dernière citation. Il s'agit de la prise d'un crocodile. « Le chrétien, résolu de venir à bout de cette entreprise, se fit montrer l'endroit où le crocodile paraissait le plus fréquemment, et fut se préparer. Il vint planter, environ à dix pas du Nil, un poteau, où il attacha son fils tout nu, et se mit derrière couché sur le ventre. Les armes dont il s'était muni étaient une masse de bois et un gros pieu, au bout duquel il avait fait, avec du lin détrempé dans la poix, une boule quatre fois grosse comme la tête. En cette posture, lui et son fils attendaient le crocodile, qui ne manqua pas de paraître environ deux heures avant le jour. L'animal sortit du Nil, sentant la chair fraiche; il se lança la gueule ouverte pour engloutir l'enfant attaché au poteau. Dans le moment, le père ne manqua pas d'enfoncer le pieu qu'il avait préparé, dans la gueule du crocodile. L'animal, serrant de sa mâchoire affreuse la boule de lin et de poix, se l'embarrassa si fort dans ses dents qu'il ne put s'en défaire. Alors le chrétien, avec sa massue, rompit les vertèbres de l'animal. » Il y a bien encore un autre poisson « très nuisible aux hommes, mais à l'endroit seul qui fait la différence du sexe ; » l'espace me force à me restreindre. Lucas, avec le même esprit, continua sa route pour visiter les cataractes du Nil. En quittant l'Égypte, il vit Chypre, Tripoli, Balbec, Damas, Alep, traversa l'Arménie, demeura quel-

ques jours à Ispahan, d'où il se rendit à Bagdad : dans cette ville, on le dépouilla presque complètement des choses précieuses qu'il avait acquises et trouvées. De Constantinople, Lucas réclama vainement les objets précieux qui lui avaient été dérobés. En 1702, lorsqu'il rentrait en France, Paul Lucas fut pris par un corsaire de Flessingue. De retour, en 1703, à Paris, il reçut de la part de Madame l'accueil le plus bienveillant : ce fut à cette princesse qu'il dédia le récit de ses voyages. Le roi lui ordonna d'entreprendre un nouveau pèlerinage scientifique dans le Levant. Lucas quitta Marseille le 15 oct. 1705. Après maintes aventures et un nouveau vol commis par un bâtiment anglais, dont il ne put avoir justice, notre voyageur revint dans sa patrie vers la fin de 1708. Satisfait de son courage et de sa persévérance, le roi le nomma un de ses antiquaires, et lui enjoignit de continuer le cours de ses explorations dans le Levant. Cette fois, en 1714, il visita avec soin une partie de la Grèce, la Syrie, Jérusalem, la Palestine, l'Égypte; il reçut là un ordre qui le rappelait à Paris, où il arriva en 1717. Louis XV, l'accueillant avec beaucoup de distinction, l'engagea à ne plus s'exposer. Pendant quelque temps, Paul Lucas obéit, mais, sa passion s'étant réveillée, il quitta la France pour l'Espagne, où il espérait faire une riche moisson. Philippe V le reçut à merveille. Le sort mit un terme aux projets de Paul, qui mourut quelques jours après son arrivée à Madrid. — Quoique inexact, Paul Lucas mérite d'être consulté sur certaines parties de la Grèce et de la Haute-Égypte. On a de lui : 1° un *Voyage au Levant;* 2° *Voyage dans la Grèce, l'Asie-Mineure, la Macédoine et l'Afrique;* 3° *Voyage dans la Turquie, l'Asie*, etc.

A. Genevay.

LUCAYES (Iles) ou de Bahama. Dans le nord des Antilles, à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride, s'étend un banc puissant de dépôts sous-marins, constructions gigantesques des polypiers qui l'ont lentement élevée et cimentée dans la succession des siècles : la mer qui le recouvre n'est point azurée ; de longues veines blanchâtres la sillonnent ; près de sept cents petites îles en sortent et hérissent sa surface ; on les voit se dresser hors de l'eau, tantôt âpres et brisées comme des quartiers de roches, tantôt plates et verdoyantes, au milieu d'une plaine blanche et verte, telle que l'écume des flots qui heurtent les écueils. Ainsi que presque tous les îlots madréporiques, chacune d'elles est entourée d'une chaîne de récifs qui en rendent l'abord dangereux ; les courants de la mer, si chers aux polypiers, parcourent avec violence les canaux qui les séparent et amènent sur leurs pointes battues par les vagues des carcasses de navires et des débris de naufrages. Cette base colossale de tant de terres éparses est le grand banc de Bahama ; l'ensemble de toutes les îles se nomme l'archipel des Lucayes. La nature semble les avoir jetées là pour servir de premières barrières aux longues ondes qui ont traversé l'océan Atlantique. Quelques-unes sont habitées, la plupart désertes et incultes ; leur aspect n'éveille dans l'ame que des pensées tristes ; un vent d'est presque éternel pousse contre leurs rochers des lames furieuses, les écueils y servent de reconnaissance au navigateur, et chaque année il y voit suspendues de nouvelles dépouilles, de nouvelles victimes : on ne visite guère ces îles désertes que pour y rechercher des compagnons naufragés ; les oiseaux de proie qui y ont établi leur séjour répondent seuls à votre appel et vous jettent des cris aigus et des ossements qu'ils se disputent avec acharnement. L'histoire entière du pays est un douloureux souvenir. Là vivait il y a 340 ans à peine, inconnu au reste du monde, un peuple doux et simple ; un lien de parenté attachait ses tribus éparses ; rarement la guerre les déchirait, il leur fallait si peu pour vivre ! Mais le 12 octobre 1492, vinrent s'asseoir sur le rivage de Guanahani, ou San-Salvador, des étrangers sortis de l'Orient, que les bons Lucayens prirent pour les enfants du soleil ; ils les

entourèrent en criant : « Venez voir les fils du ciel, apportez-leur à manger et à boire !... » C'étaient Cristophe Colomb et ses Espagnols, qui payèrent cet élan de généreuse hospitalité en écrivant au roi d'Espagne : « Ordonnez de les prendre tous et de les retenir captifs dans leurs îles, et rien ne sera plus facile, » paroles de malédiction qui semblèrent frapper d'anathème ces malheureuses peuplades ! Quelques années après, quand les mines d'Isabella et du continent eurent englouti les Haïtiens et les Caraïbes, les féroces conquérants vinrent traquer les Lucayens et les jetèrent vivants dans les entrailles de la terre ; aucun d'eux n'en sortit. Les Lucayes ne furent plus qu'une solitude désolée ; et pourtant l'imagination y avait bercé de beaux rêves : à Bimini se trouvait la fontaine de Jouvence, qui rendait à la vieillesse la fraîcheur du jeune âge ; sans doute elle se sécha à l'arrivée des Espagnols, car Ponce de Léon la chercha en vain pendant plusieurs mois. La piraterie essaya de les repeupler ; c'était un châtiment dont le ciel punissait les crimes des Espagnols : quelques flibustiers anglais vinrent s'établir dans l'île de la Providence ; le poste était bien choisi, au milieu de roches ignorées, sur le bord du chemin des galions, lourds des trésors de l'Amérique ; la Providence eut pendant quelque temps un reflet de l'éclat qu'avait jeté la Tortue aux beaux jours des flibustiers français ; ces hommes, ou plutôt ces démons, y traînaient des navires chargés d'un or, qu'ils dispersaient comme une ignoble poussière dans les plus délirantes orgies. Mais ils osèrent porter la main sur le commerce des Anglais ; et l'Angleterre les livra au bourreau. Puis la politique reconnut dans ces îles une haute importance. Situées en face de Cuba, de Saint-Domingue et de la Floride, à l'ouverture du canal de Bahama, sur la grande route du commerce de la mer des Antilles et du Mexique, inabordables aux navires plus grands que les petites frégates, elles pouvaient en temps de guerre entraver la navigation de la Grande-Bretagne ; elle se les adjugea. Ce n'est pourtant que depuis 1783 qu'elle y a fondé des établissements permanents. Le siége du gouvernement des Lucayes est dans l'île de la Providence ; elle possède une excellente rade ; Nassau est sa capitale ; le commerce la grandit de jour en jour ; elle est loin de son apogée, et déjà elle compte plus de 5,000 habitants. Du reste, parmi ces nombreuses îles, quatorze à peine méritent d'être citées : la grande Bahama est toute hérissée de buissons et de plantes sauvages, elle n'est habitée que par des oiseaux de proie ; San-Salvador est célèbre dans l'histoire du Nouveau-Monde : là, pour la première fois, Colomb toucha le sol de l'Amérique ; les Anglais ont consacré ce grand événement en donnant le nom de Colombia à une maison près du port Howe, où aborda Colomb. Le paquebot anglais de la Jamaïque qui traverse cet archipel s'arrête au retour à Pitt'stown, dans l'île de North-Crooked, qui commence aussi à devenir un foyer de commerce. Les productions des Lucayes consistent en sel, un peu de coton, et des oranges qu'on expédie aux États-Unis.

T. Page.

LUCE (Papes). Trois pontifes de ce nom ont occupé le saint-siége. Le premier fut, en 253, le successeur de saint Corneille et le 23ᵉ évêque de Rome, sous le règne des empereurs Gallus et Volusien ; il était Romain de naissance et fils de Porphyre. Exilé peu de temps après son élection, il fut consolé de cette disgrâce par une lettre de saint Cyprien, qui lui en écrivit une seconde pour le féliciter de son retour. Cet exil ne fut point en effet de longue durée ; mais sa mort suivit bientôt son rétablissement. Une troisième lettre de l'évêque de Carthage, contredite cependant par une quatrième, a fait croire que saint Luce avait souffert le martyre ; mais des écrivains très orthodoxes ont élevé des doutes à cet égard, comme sur la durée de son pontificat. Cette durée a cependant été fixée à sept mois par le père Petau, malgré l'autorité de Platine, qui le fait régner trois ans, trois mois et trois jours. Les *Pontificaux* lui attribuent

un réglement en vertu duquel un évêque devait être toujours accompagné de deux prêtres et de trois diacres pour éclairer sa conduite.

Luce II, 172e pape, succéda le 10 mars 1144 à Célestin II. C'était un prêtre nommé Gérard, et natif de Bologne. Honorius II l'avait pris parmi les chanoines réguliers pour le faire cardinal du titre de *Sainte-Croix en Jérusalem*, et bibliothécaire de l'église romaine. Innocent II y ajouta le titre de chancelier et lui conféra en mourant la dignité de camérier, qui lui donnait l'administration des biens ecclésiastiques. Dès la première année de son règne, il termina le long différend des archevêques de Tours et des évêques de Dol, qui se disputaient l'obédience des évêques de Bretagne, en adjugeant cette juridiction aux premiers. L'archevêque de Tolède fut confirmé en même temps dans la primatie que le pape Urbain II lui avait conférée 56 ans auparavant. Les prédications d'Arnaud de Brescia bouleversaient alors les têtes romaines. Le peuple avait rétabli le sénat et contestait la puissance temporelle des papes depuis le pontificat d'Innocent II. Il poussa ses entreprises jusqu'à la nomination d'un patrice dans la personne de Jourdain, fils de Pierre de Léon, et se soumit à lui comme à son prince. Luce II fut sommé par les factieux d'abjurer toute juridiction séculière, et, sur son refus, appuyé des protestations du sacré collége, ils envoyèrent une ambassade à l'empereur Conrad pour l'inviter à venir reprendre dans Rome l'autorité des anciens Césars. Le pape envoya de son côté des lettres et des ambassadeurs. Mais son impatience n'ayant pu attendre la réponse de Conrad, et l'ayant poussé à attaquer les sénateurs dans le Capitole, il fut renversé d'un coup de pierre à la tête des assaillants, et mourut peu de jours après, en 1145, des suites de sa blessure. C'est sous lui que le roi de Portugal, Alfonse, promit un tribut annuel de quatre onces d'or à l'église romaine.

Luce III, 177e pape, était né à Lucques, et se nommait Hubaud ou Ubalde. Il était cardinal du titre de *Sainte-Praxède* quand Adrien IV l'envoya pour négocier la paix avec le roi Guillaume de Sicile. Il devint bientôt après évêque d'Ostie, et fut élu le premier septembre 1181 à la place d'Alexandre III. L'anarchie régnait encore dans Rome, et l'esprit de mutinerie et d'indépendance qu'y avaient fomenté les arnaudistes lutta violemment contre l'autorité du nouveau pontife. Il avait juré de ne pas souffrir ces atteintes et de réprimer ces désordres; il fut chassé de son palais par une révolte armée en 1183. Les Romains pillèrent, incendièrent ses terres, et le poursuivirent de forteresse en forteresse. Christien, archevêque de Mayence, vint le soutenir avec une armée, mais la mort surprit ce prélat guerrier à Tusculum, et les Allemands se débandèrent. Luce III ne put calmer cette sédition qu'à force d'argent, que le roi d'Angleterre, Henri II, lui envoya. Mais une paix achetée ainsi ne fut qu'une trève honteuse. Le peuple recommença ses violences, ses incendies. Le pape fut contraint de quitter une seconde fois sa capitale et se retira à Vérone, où l'empereur Frédéric-Barbe-Rousse vint le rejoindre. L'anarchie ne connut plus de bornes. Tous les prêtres saisis par les rebelles eurent les yeux crevés. Sur 100, on n'en laissait qu'un de borgne, et il était chargé de conduire les autres vers le saint-père. Les anathèmes étaient les seules armes qui lui restaient, et ces armes furent impuissantes. Frédéric lui-même ne descendait pas en Italie pour le soutenir, mais pour réclamer les terres que la comtesse Mathilde avait léguées au saint-siége. Le concile de Vérone, chargé de vider ce différend, ne décida rien. On y renouvela seulement les excommunications lancées contre les arnaudistes, les josephins, les passagins et les pauvres de Lyon, hérétiques divers, qui allaient se confondre dans la dénomination de *vaudois*. Le pape et l'empereur ne s'accordèrent pas davantage sur le choix de l'archevêque de Trèves. Frédéric en investit le prévôt Rodolfo; le pape soutint l'archidiacre Volmar, et se vengea de l'empe-

reur en refusant de couronner son fils Henri. Ce fut dans ce concile de Vérone que les ambassadeurs de Baudouin IV, roi de Jérusalem, vinrent implorer les secours de la chrétienté contre les Sarrasins. Cette ambassade était composée d'Arnaud, grand-maître des templiers; de Roger, grand-maître des hospitaliers, de saint Jean, et du patriarche Héraclius, le successeur et l'empoisonneur de Guillaume de Tyr. Mais Frédéric ne songeait encore qu'à rétablir son autorité en Italie, et Luce III ne put accorder d'autres secours à ces envoyés de Jérusalem que des lettres pour les rois de France et d'Angleterre; la réponse dilatoire de ces deux souverains affligea le pape, et, croyant être plus heureux avec les ennemis de la chrétienté, il écrivit à Saladin lui-même, et à Saphadin son frère, pour leur demander la paix. Cette étrange négociation aurait tout au plus abouti à un échange de prisonniers. Mais elle fut rompue par la mort de Luce III, qui trouva dans Vérone le terme de sa vie agitée, le 24 novembre 1185. On grava sur son tombeau ce jeu de mots en guise d'épitaphe :

Luca dedit lucem tibi Luci, pontificatum
Ostia, papatum Roma, Verona mori.
Immò Verona dedit verum tibi vivere; Roma
Exitium, curas Ostia, Luca mori.

VIENNET, de l'académie française.

LUCERNE, canton de la Suisse, 23 3/4 milles géographiques de superficie : les habitants, au nombre de 106,000, sont catholiques. Lucerne, le chef-lieu, est situé sur la Reuss, au point où elle débouche du lac de Lucerne, qui fait partie du lac des quatre cantons. La rivière se divise en deux branches avec trois ponts. Lucerne a une population de 6,106 âmes. On y remarque un lycée, un séminaire, une bibliothèque publique, un musée, une école de dessin, une académie de chant et quatre couvents. Le nonce du pape y réside habituellement. Lucerne est aussi, alternativement avec Berne et Zurich, le siége de la diète helvétique. Parmi les curiosités que l'on y montre, nous citerons le panorama de Rigi, qui a 21 pieds de long, et le plan topographique en relief par M. Pfyffer, qui, sur un espace de 20 pieds de long et 12 pieds de large, représente un district de la Suisse de 60 milles géog. car. de superficie. Les soieries et les papeteries de Lucerne sont assez considérables ; et font l'objet d'un grand commerce d'expédition et de transit par la route de St-Gotthard. — On exporte du fromage, des porcs, des colimaçons engraissés, qui sont envoyés en Italie; du blé, des pruneaux, du kirschwasser et de la filoselle. Auprès de Lucerne, on voit le monument érigé à la mémoire des Suisses massacrés aux Tuileries le 10 août 1792 : c'est un lion sculpté dans le roc, de 28 pieds de long. C. L.

LUCHON, qu'on nomme souvent *Bagnères de Luchon*, parce qu'en effet on y prend des bains comme à l'autre Bagnères, est une toute petite ville qui occupe la belle vallée de Luchon, entre la Pique et le Go, et assez près du confluent de ces deux rivières, à trois lieues de Saint-Béat, et à environ deux lieues des frontières d'Espagne. — Cette vallée de Luchon est sans contredit l'une des plus pittoresques, des plus populeuses et des plus productives des Pyrénées. Les montagnes qui l'environnent sont couvertes de pâturages et de forêts, et occupées çà et là par de riches habitations, et de jolis villages. Le sol de la contrée a tant de fertilité qu'il donne quelquefois deux récoltes dans la même année. — Luchon n'est guère qu'à 1,880 pieds au-dessus du niveau de la mer. Aussi la température de l'air y est-elle d'une douceur si parfaite et si égale, que beaucoup de malades passent toute l'année dans la ville, prenant des bains dès le mois d'avril et les continuant quelquefois jusqu'en décembre. Ce n'est pas que cette manière d'agir me semble judicieuse et profitable : c'est tout simplement un fait que je constate. L'hiver au reste n'y est jamais rigoureux. — L'édifice thermal se compose de quatre corps de bâtiment : la façade du bâtiment principal a quelque chose d'imposant. Tous ont été reconstruits, il y a environ 25 ans, par l'influence active de M. Richard,

préfet de la Haute-Garonne sous l'empire, et dont le nom demeure attaché à l'un des établissements. C'est un hommage mérité. On a élevé tout près du principal édifice une sorte d'autel votif, dans le but sans doute d'attester l'antiquité de ces thermes, que les Romains fréquentèrent jadis, si l'on ajoute foi au témoignage des piscines en briques cimentées, et des fragments de statues et de colonnes qu'on découvrit dans le voisinage, il y a déjà quelques années.—Ce qu'on nomme le *Grand-Bain* consiste en 28 cabinets de bains, renfermant vingt et quelques baignoires en marbre. — L'établissement *Richard* n'est composé que de huit cabinets, contenant à eux tous dix ou douze baignoires en marbre comme les précédentes. Chaque cabinet de bains a sa douche; car, on ne va effectivement à Luchon, à quelques exceptions près, que pour des maladies graves qui nécessitent l'emploi des douches. Il y a de plus un cabinet réservé uniquement pour les douches de la grotte *Supérieure*, et un autre cabinet consacré aux bains de vapeurs pour les rhumatismes. Les bains *Ferras* n'ont que six cabinets de bains, dont les baignoires sont en bois. Ces quarante ou cinquante cabinets de bains nantis de douches sont alimentés par huit à dix sources différentes, dont la température n'est pas la même, et qu'on désigne par les noms suivants :

1° La grotte Supérieure, qui marque. . . . . . . 48° R.
2° La grotte Inférieure, ou des Romains. . . . . *idem.*
3° La source Richard. . . 40° R.
4° La source Ferras. . . 28° R.
5° La Reine. . . . . . 39° R.
6° La source aux Yeux. . . 31° R.
7° La source Blanche. . 20 à 24° R.
8° La source Froide, ou la Douce. . . . . . 17° R.

Toutes ces sources jaillissent du pied rocailleux de la montagne, très près l'une de l'autre, et de manière à former par leur réunion comme un fer-à-cheval. — Les eaux de Luchon sont limpides et incolores : si plusieurs paraissent noires, c'est un effet de leur parfaite transparence, qui permet de voir à distance les galets noirs et les ardoises qui occupent le fond des fontaines. La fontaine *Blanche* est la seule dont les eaux soient habituellement louches, à peu près comme celle de Bagnoles. Elles ont le goût et l'odeur des eaux de Barèges. — De toutes les eaux des Pyrénées, celles-ci sont les plus chargées de principes, les plus saturées de sulfure de sodium. Il en faut pourtant excepter la source Blanche, qui est la moins saturée des Pyrénées, si on fait abstraction de la source *Mainvielle* des Eaux-Chaudes, encore plus faible qu'elle. Ces eaux contiennent :

Beaucoup de sulfure de sodium, plus même que celles de Barèges;

Un peu de sulfate de soude et de sulfate de chaux;

Un peu de muriate de soude,

Des traces d'acide hydrochlorique;

De la silice;

De même que du *carbonate de soude*, élément rare dans cette sorte d'eaux minérales.

Un phénomène assez singulier pour être remarqué, c'est que l'eau des sources de la Reine et de la grotte Supérieure, quand on la mêle à beaucoup d'eau provenant, soit de la source Blanche, soit de la source Froide, donne fréquemment un mélange trouble et louche, ressemblant à l'effet immédiat de certains réactifs. Cette liqueur mixte paraît tenir en suspension un précipité prêt à se déposer; on la prendrait pour du *lait virginal*, résultant de quelques gouttes de teinture de benjoin ou de myrrhe qu'on aurait laissées tomber dans un verre d'eau limpide. — On ramène la transparence dans un bain ainsi composé de deux espèces d'eau en ajoutant une plus grande quantité de l'eau de la grotte Supérieure. Il est probable que l'eau mélangée ne devient trouble que parce que l'acide, prédominant dans l'eau de la grotte Supérieure, décompose, sans d'abord en saturer complètement la base, l'un des sels contenus dans les sources

tièdes. Il se pourrait aussi que l'eau la plus saline et la plus chaude, perdant subitement de sa chaleur par son mélange avec une eau plus froide, conservât dès lors trop peu de chaleur pour maintenir à l'état de solution invisible les sels abondants dont elle est naturellement imprégnée. — Les sources de la Reine et de la grotte Supérieure laissent sublimer du soufre sur leurs parois. — On fait usage des eaux de Luchon sous toutes les formes et de toutes les manières : en boisson, en bains entiers, en demi-bains, en fomentations; comme collyre, dans les maux d'yeux; en injection, dans les cas de fistules profondes, de même que pour certaines maladies de l'oreille; en douches, en lotions, en vapeurs, etc. — On doit en prescrire l'usage particulièrement pour les maladies scrofuleuses, pour les affections graves de la peau, dans certaines paralysies qui ne proviennent point d'altérations de cerveau, et aussi dans les rhumatismes chroniques et les vieux ulcères. — M. le docteur Barrié, l'inspecteur actuel, a vu s'améliorer, à Luchon, des dartres de différentes espèces, des engorgements glanduleux, ainsi que beaucoup de ces accidents que le public a coutume d'attribuer à un *lait répandu*. Il en a pareillement obtenu de bons résultats dans les douleurs rhumatismales très anciennes, dans les ophthalmies invérées, dans les caries des os, dans les écoulements d'oreille, dans les accidents déterminés par une gale mal traitée ou trop subitement guérie, mais surtout dans les engorgements indolents et scrofuleux des articulations, dans les tumeurs blanches du genou, etc. — Elles ont aussi réussi dans les vieux catarrhes de la poitrine, qui ont si souvent l'apparence de la phthisie, de même que dans les catarrhes chroniques de la vessie; mais elles ne conviennent qu'à des personnes grasses et peu sensibles. Pour peu que les nerfs soient susceptibles, que le sang soit abondant ou la faiblesse prononcée, les eaux de Luchon deviendraient fort dangereuses; car il n'en est pas d'aussi excitantes, pas même celles de Baréges. — Il est certain d'ailleurs que les eaux de Baréges, quoique plus faibles, sont pourtant plus efficaces que celle de Luchon contre les maladies de la peau déjà anciennes, de même que pour combattre des douleurs succédant à des blessures. Elles s'attaquent de préférence, et avec succès, aux infirmités les plus invétérées. Il faut, au contraire, des maux plus récents, mais sans irritation ni fièvre, à celles de Luchon. — Il est rare qu'on prenne par jour plus de deux à trois verres de ces eaux si excitantes, et même beaucoup de malades se bornent à en faire usage extérieurement. Pour les boire, on les coupe presque toujours avec le lait; on les tempère pour en composer des bains. — On se promène beaucoup à Luchon; les promenades y sont agréables et variées, peu de lieux en ont d'aussi belles. La plus magnifique de toutes porte le nom de *Cours d'Etigny*, en mémoire de l'intendant qui l'a plantée, et qui de plus a fait la fortune de ce pays, dont il déblaya les sources, qu'il eut soin de rendre accessibles. — Le chimiste Bayen a aussi beaucoup fait pour Luchon. Il en a analysé et fait connaître les eaux. Son analyse, qui remonte à 1766, est fort remarquable pour le temps. Il fut le premier à y démontrer la présence du sulfure de soude, ainsi que des sulfate, muriate et carbonate de soude, etc. Il est à regretter que M. Longchamp, tout admirateur qu'il est de Bayen, n'ait pas encore publié ses études chimiques sur les sources de Bagnères et de Luchon. — Déjà le médecin Campardon, trois années avant l'analyse de Bayen, avait publié un mémoire intéressant sur ces eaux. — Le cours d'Etigny est bordé à droite et à gauche par de jolies habitations et de beaux hôtels, comme les Champs-Élysées de Paris, à quelques différences près; et tout cela est meublé avec goût et décence, quelquefois même avec recherche. — Des mille à dix-huit cents baigneurs qui, année commune, visitent les eaux de Luchon pour y guérir ou s'y distraire, les uns habitent les maisons de la gran-

de promenade, les autres choisissent un logement dans la ville. — La plus grande affluence des étrangers est ordinairement depuis juillet jusqu'à la mi-septembre. — Le séjour à Luchon est de vingt à quarante jours. — …… Les environs de Luchon fournissent toutes les provisions nécessaires à l'existence. On y trouve abondamment des fraises et des framboises depuis juin jusqu'en septembre, ainsi que de très bons raisins noirs, que l'on y apporte d'Espagne dès le commencement du mois d'août. Plusieurs traiteurs reçoivent chez eux à table d'hôte, ou font servir à domicile : c'est comme à Cauterets. — « Le Waux-Hall est sur le cours. On y donne par semaine deux bals, où se réunissent les personnes de la société. — Tout près de là est un beau café, et, sur l'autre côté du Waux-Hall, un cabinet de lecture, bien fourni en ouvrages de toute espèce. — Les étrangers qui visitent cet établissement thermal font de fréquentes promenades vers le beau lac de Seculejo, qui est situé à environ trois lieues de la ville de Luchon. C'est un des plus beaux lacs qu'on puisse rencontrer à une si grande élévation. Sa forme est celle d'un ovale régulier ; de hautes montagnes l'environnent dans tous les sens, si ce n'est vers l'entrée, où une digue naturelle, peu élevée au-dessus de son niveau, permet d'en embrasser la vaste étendue, en même temps que les pentes verticales qui lui servent de parois. Mais la chose la plus étonnante est cette belle cascade, haute de plus de 800 *pieds*, qui tombe perpendiculairement dans cette magnifique pièce d'eau. — « …… Les montagnards ne manquent pas de vous montrer le village de Saint-Aventin, qui est dans une position fort singulière, et ils ne vous font pas grâce de l'empreinte du pied de saint Aventin, empreinte conservée par le rocher, d'où, ainsi qu'ils le répètent d'une voix émue, le saint homme s'élança jusqu'au sommet de la montagne opposée. — Les communications de Luchon sont très faciles. Outre le service de la poste, qu'on fait aller jusque là depuis quelques années, le courrier et deux diligences de Toulouse y arrivent trois fois par semaine. Le trajet de Luchon à Toulouse se fait en un jour. …… D'autres voitures, soit publiques, soit particulières, arrivent journellement dans la ville ; et, comme la plupart s'en retourneraient à vide, les baigneurs peu aisés ou économes peuvent en profiter pour se retirer à peu de frais. — …… Une autre route conduit en un jour de Baguères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre, en passant par les délicieuses vallées de Larboust, de Louron, d'Aure et de Campan. Ce voyage, un des plus pittoresques et des plus agréables qui soient, ne saurait se faire qu'à pied ou à cheval : la route destinée aux voitures n'est pas encore terminée. » (*Itinéraire topographique des Hautes-Pyrénées*, par A. A….) — Les sources de Luchon appartiennent à la commune, et sont affermées environ 24,000 francs. — Ces eaux, quoique très chaudes, s'altèrent beaucoup par le transport. Il faut aller les prendre à la source.

Isid. Bourdon.

LUCIE (Sainte-), une des Antilles, entre la Martinique et Saint-Vincent, par 13° 50' de latitude nord, et 63° 25' de longitude occidentale. Elle a 12 lieues de long, 4 de large et 35 lieues de circonférence. Du bord de la mer, le sol s'élève progressivement jusqu'aux montagnes qui couvrent l'intérieur, et qui dominent la tête toujours fumante du volcan d'Orcalibou, et deux sommets coniques appelés les *pitons*. Au reste, sa surface est si irrégulière qu'on n'y trouve que de petites plaines ; mais le terroir est partout susceptible de culture, et ses 800 plantations offrent à l'exportation du sucre, du café et du coton pour une somme annuelle de 8 à 10 millions de fr. Une route qui suit les contours de ses côtes, d'autres qui les traversent d'un bord à l'autre, facilitent le transport de ces denrées ; tandis que sur sa côte nord-ouest le beau port du *Carénage* ouvre aux bâtiments son large bassin. Une petite ville de 2 à 3,000 habitants, qui en a pris le nom, s'élève sur ses bords, et

est la résidence des autorités. L'île est divisée en 10 paroisses, dont la population réunie s'élève à 25,000 habitants, dont 14,000 noirs. L'air n'y est pas aussi sain que l'on pourrait le désirer, à cause des forêts qui couvrent certains districts, et des marécages qu'ont formés à leur embouchure plusieurs des rivières qui l'arrosent. — Ce furent les Anglais qui, les premiers, occupèrent Sainte-Lucie, dans les premiers jours de 1639. L'année suivante, ceux qui y étaient descendus furent en grande partie massacrés par les Caraïbes, révoltés d'un de ces actes que les Européens se croient toujours impunément permis. Le reste de ceux qui échappèrent à la fureur des indigènes abandonna ces rivages funestes, et l'île resta déserte. Près d'un siècle et demi après, les Français y formèrent des établissements, et, depuis lors, la possession leur en fut souvent contestée par les premiers occupants, qui, cependant, par le fait même de leur abandon, l'avaient laissée à celui qui voudrait bien en prendre possession. Cependant, le traité de 1763 en assura à la France la propriété. Devenue florissante entre nos mains par une suite de circonstances fort rares chez nous en fait de colonies, elle excita les regrets de l'Angleterre, et, depuis 1779 jusqu'en 1802, à la violation du traité d'Amiens, elle fut encore prise et reprise trois fois. Enfin, le traité de Paris (1814) l'a réunie définitivement aux nombreuses colonies de l'empire britannique. OSCAR MAC-CARTHY.

LUCIEN, naquit à Samosate vers l'an 120 de J.-C., de parents pauvres et d'une condition médiocre. Après avoir appris aux écoles publiques les premiers éléments des lettres, il fut mis en apprentissage chez son oncle, qui était statuaire. Un accident, heureux pour nous comme pour Lucien lui-même, le fit sortir de l'atelier. Dès le premier jour, ayant brisé un marbre qu'on lui avait donné à dégrossir, il fut frappé par son oncle, qu'il abandonna sans retour. Lucien raconte lui-même cette anecdote d'une manière charmante, dans une harangue qu'il a intitulée *Songe de Lucien*. — Quelle fortune l'attendait au sortir de chez son oncle? comment acheva-t-il son éducation? sous quel maître se forma-t-il dans l'art de penser et d'écrire? A ces questions si intéressantes, l'histoire ne nous donne aucune réponse; nous savons seulement que, devenu avocat, il vint à Antioche, capitale de la Syrie, où il plaida plusieurs causes. *Les fourberies et les clameurs inséparables* de la chicane le firent bientôt renoncer à la profession d'avocat pour celle de rhéteur. Ce fut alors qu'il parcourut une partie de l'Asie, ainsi que la Grèce et la Gaule, allant, comme jadis les rhapsodes, de ville en ville prononcer des improvisations, et vivant du salaire de ses auditeurs. Lucien, après avoir séjourné dans les Gaules, que l'on regardait comme une pépinière d'orateurs, vint en Italie visiter la capitale du monde, dont il a flétri la corruption. Il quitta Rome pour revoir sa belle patrie, et c'est à cette époque sans doute qu'il faut rattacher la publication de quelques pièces, telles que le *Médecin*, *Zeuxis*, les *Dipsades*, les *Bains d'Hippias*, *Bacchus*, *Hercule*, le *Scythe*, l'*Éloge de la Patrie*, l'*Éloge de la Mouche*. Dans tous ces opuscules, la forme est déjà correcte et même élégante, mais Lucien ne s'élève pas encore à la hauteur qu'il doit atteindre plus tard. Il vécut quelque temps à Athènes, dans l'intimité du philosophe Démonax, et vit l'apostat Peregrinus se brûler tout vivant aux jeux olympiques de l'an 163. Lucien fut nommé préfet en Égypte, ce qui prouve que la réputation de son talent commençait à s'étendre. Alors, renonçant au métier de rhéteur, il s'abandonna enfin à son véritable génie, et devint le premier satirique de l'antiquité. Il écrivit la satire comme on ne l'a jamais écrite avant ni après lui. Son style est délicieux, sa critique amusante, et si l'obscurité et l'irréligion se glissent quelquefois sous sa plume, s'il se complaît dans des scènes licencieuses, s'il se joue des choses reputées saintes par le vieux monde et par nous, il faut reconnaître qu'il vivait dans

une époque étrangement propre à l'immoralité et au doute. Derrière lui, Lucien voyait tomber le paganisme; Rome s'éteignait dans la débauche, tandis que le christianisme, mal connu des Grecs et des Romains, n'était encore qu'une espérance. On a prétendu, pour flétrir Lucien, qu'admis au temple du vrai Dieu, il l'avait ensuite déserté : c'est une erreur; Lucien ne fut d'aucune religion, d'aucune secte. Il ne vit dans les disciples de J.-C. que de nouveaux cyniques, qu'il attaqua comme tous les autres : il loue même le désintéressement, la charité, le mépris de la mort des chrétiens. Les *Dialogues des dieux et des morts*, le *Tyran*, *Timon*, le *Jupiter tragique*, le *Jupiter confondu*, *Charon*, les *Ressuscités*, l'*Assemblée des dieux*, *Ménippe*, le *Coq*, les *Lapithes*, les *Vœux*, les *Sectes à l'encan*, etc., sont des ouvrages d'une originalité, d'une verve incomparables : c'est à la lecture de ces chefs-d'œuvre que se sont formés deux des grands satiriques de la France, Pascal et Paul Louis Courrier. Quand j'ai dit Pascal, ce n'est point à tort. En général, parmi nous, la satire est quelque chose de fin, de subtil, d'élégant, qui rarement s'élève aux formes sévères de la haute éloquence : c'est un peu l'épigramme agrandie; mais les anciens n'entendaient point l'épigramme ni la satire comme nous, ils la revêtaient parfois d'une forme toute grave et austère, comme le fit de temps à autre l'immortel auteur des *Provinciales*. La satire de Lucien se montre souvent chaleureuse et dramatique. La scène que l'on va lire ne rappelle-t-elle point l'originale hardiesse du grand maître de la muse tragique d'Angleterre? — Le tyran Mégapanthès est mort; il a cherché plusieurs fois à échapper des mains de Mercure; il veut séduire Clotho par l'offre de 1,000 talents. « Non, le temps de ta jouissance est passé..... Insensé, tu songes encore à l'or? » Mégapanthès, voyant que ses supplications pour retourner à la vie sont inutiles, s'adresse à Clotho pour savoir ce qui doit arriver dans le royaume qu'il vient de quitter. « Apprends-le donc, lui répond-elle, et que cette connaissance soit pour toi un supplice : ton esclave Midas épousera ta femme, dont il jouit depuis longtemps..... Ta fille sera inscrite au rang des concubines du nouveau tyran...; tes statues seront renversées... — Mais, mes amis... ? — Tes amis! en eus-tu jamais...? Cesse tes vaines menaces, et monte dans la barque, il est temps de te rendre au tribunal. — Qui osera porter son suffrage contre un roi! — Contre un roi, personne, mais contre un mort, ce sera Rhadamante! » Le tyran parait devant Rhadamante. Le cynique accuse Mégapanthès avec énergie. Celui-ci repousse l'accusation comme calomnieuse. — *Rhadamante*. « Je vais te produire des témoins. — Le *T.* Quels sont-ils? — Le *Cyn*. Mercure, faites approcher le lit et la lampe du tyran... » Mégapanthès est condamné à ne pas boire de l'eau du fleuve d'oubli. Tout cela est original sans doute, mais d'une belle énergie.... — Le *Dialogue des courtisanes* est charmant. M. Boissonnade dit qu'Aristophane l'eût avoué. Le *Pérégrin* a été mis à l'index par le Vatican. Malgré quelques imperfections de style, l'*Eloge de Démosthènes* est digne, et de l'orateur grec, et de Lucien, auquel appartient aussi *Charimède*, les *Amours*, l'*Histoire véritable*, la *Manière d'écrire l'histoire*, le conte de l'*Ane* de Lucien de Patras, que l'auteur des dialogues paraît avoir abrégé. — On ne connaît pas au juste l'époque de la mort de notre satirique; on sait seulement qu'il finit sa carrière dans un âge fort avancé, car il dit lui-même (*Apologie*) : « Je suis déjà voisin d'Éaque; j'ai déjà un pied dans la barque fatale; je touche au terme de la vieillesse; j'ai presque franchi le seuil. » Il mourut, à ce que l'on croit, d'une attaque de goutte, maladie dont il s'était spirituellement raillé. Parmi les hommes qui ont imité Lucien, on doit compter Érasme, Swift, Rabelais, Fénelon, Fontenelle, Saint-Mard, Voltaire. Ses principaux traducteurs sont Massieu, d'Ablancourt,

Morellet, Belin de Balu, Lefranc de Pompignan, Millin, P.-L. Courrier. — Wieland, en traduisant Lucien en allemand, a laissé un chef-d'œuvre.

A. Genevay.

LUCIFER, que les Hellènes appelaient Phosphore, était fils de Jupiter (la pluie ou la rosée) et de l'Aurore. Ces deux noms, l'un latin, l'autre grec, signifient *porte-lumière*. En effet, revêtu d'une douce et candide lumière, ce charmant génie figure dans le ciel oriental la belle étoile du matin, compagne et messagère de l'astre du jour, qu'elle suit du levant au couchant par une éternelle attraction, phénomène que les anciens, avant Newton, appelaient *amour*. Aussi Vénus, ou Astarté, qui était la même déesse chez les Phéniciens, fut-elle une de ses appellations. On pensait qu'elle était la productrice des rosées : dès lors, on en fit la déesse de la génération. La mythologie persane en a formé une Vénus-Uranie, sous le nom harmonieux d'Anahid, la chaste étoile d'orient. Cette étoile est Vénus (*v.*), brillante planète inférieure, la plus voisine de la terre, et qui tourne autour du soleil, dont elle est éloignée de 25 millions de lieues. Visible trois ou quatre heures, elle luit avant le lever et après le coucher de cet astre, tour à tour, comme lui, sur l'horizon oriental et occidental. Les anciens, les Chaldéens sans doute exceptés, la prenaient pour deux étoiles différentes; ils la nommaient Hesper ou Vesper, l'*occidentale*, à son apparition du soir. Les modernes l'appellent l'*étoile du berger*, parce qu'elle est pour celui-ci le signal de la retraite dans les beaux jours; et les cœurs tendres, l'*étoile des amants*, dont elle est le discret et mystérieux flambeau. L'ardente imagination des Grecs peuplant de divinités le ciel et la terre, donnant à tout un âme, un corps, un office, représenta Lucifer comme le conducteur des astres. C'est lui, selon eux, qui attelait, aidé des Heures couronnées de palmes droites sur le front, les chevaux de feu du Soleil au char de cedieu, qu'il précédait lui-même, une étoile sur la tête, doucement emporté comme la Diana-Lucifera, la lune, par deux coursiers aux blanches crinières, qui ont donné à l'Aube ou Alba (la Blanche) son doux nom. En effet, dit, en analysant les teintes du jour naissant, l'auteur des *Harmonies de la nature* : « D'abord, une blancheur s'élevant au-dessus de l'horizon se décompose en différentes nuances de jaune qui parvient au jaune doré; puis ce jaune doré, relevé d'un peu de vermillon, forme la couleur de l'aurore proprement dite, s'élevant ensuite par différentes teintes de rouge jusqu'au carmin, au zénith. » Ainsi, l'observation simple de la nature, chez les anciens, suppléait à l'analyse et aux fourneaux de nos physiciens. Le mythe grec fut depuis copié par les mythes indoustans. A Lucifer, le chef de l'armée mélodieuse des étoiles, ils substituèrent une chaste vierge dont nous avons parlé plus haut, la belle Anahid, créature accomplie. Vainement des génies ravissants de jeunesse et d'amour tendirent des piéges à cette vertu éthérée; dans leur admiration, ils la transportèrent au centre de l'étoile du matin, d'où elle règle les chœurs des astres aux sons harmonieux de sa lyre. Les chevaux de main, que les Latins nommaient *desultorii*, étaient consacrés à Lucifer : ces fiers animaux furent aussi en grande vénération chez les Perses, qui les sacrifiaient au soleil, comme n'ayant point de plus nobles victimes à lui offrir. Job appelle Lucifer, ou l'étoile du matin, *Boker*, textuellement en hébreu le *petit jour*, et ailleurs *Khima*, que plusieurs prétendent être les *Pléiades*. Saint Jérôme traduit par Lucifer le mot *sakar* (aurore) du psalmiste, qui dit, en parlant au Verbe par la voix de Jéhovah : *Ante Luciferum genui te* (je t'ai enfanté avant Lucifer). *Sakar*, en hébreu, signifie *tirant sur le noir*, parce que, en effet, l'aurore est le crépuscule du matin; et c'est avec la même justesse d'image que nous appelons celui du soir la *brune*. Le Christ est quelquefois nommé dans les saintes écritures Lucifer, allusion à la lumière spirituelle qu'il est venu apporter au mon-

de. Enfin, dans *Isaïe*, selon des talmudistes (interprètes), Lucifer était le plus beau et le plus brillant des esprits de lumière que Dieu ait créé, celui qu'il plaça dans la sphère paisible de l'étoile du matin, et qu'il vêtit des candides rayons de cet astre. Tombé du ciel depuis sa révolte contre son créateur, dans la nuit infernale, il frémit à cette interrogation du Voyant, qui, l'œil tourné vers le firmament oriental, son ancien palais, s'écrie d'une voix sombre :

> Du haut de ton ciel pur, de la voûte éclatante,
> Comment es-tu tombée, étoile éblouissante?

D'abord, riant et frais comme l'Aurore sa mère, après toutes les malheureuses phases qu'il eut à subir dans nos légendes, Lucifer devint un objet de terreur. Cette appellation brillante fut depuis le titre tristement mémoratif de sa primitive splendeur, du prince des ténèbres, de satan, du diable, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Écoutons Lafontaine, dans sa fable si poétique, si funèbre, de *l'Ivrogne et sa femme* :

> Là-dessus son épouse, en habit d'Alecton,
> Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
> Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
> Lui présente un chaudeau propre pour Lucifer;
> L'époux alors ne doute en aucune manière,
> Qu'il ne soit citoyen d'enfer.

A ce seul nom de Lucifer, les enfants poussent des cris d'effroi, et nos dévotes sont saisies de tremblement et d'horripilation, depuis que notre Jacques Callot a forcé ce roi des rois des pays bas du globe à venir poser devant son grotesque burin. Qui d'entre eux se sent assez de courage pour lever les regards sur la seule représentation de cet ennemi du genre humain par ce graveur-poète, sur ces cornes de bouc, ces cheveux roussis, ces yeux dont deux charbons ardents sont les prunelles, cette bouche de faune, ces ongles d'oiseau de proie, cette chair de cuivre, ces pieds couleur de feu, où sont entées des griffes; et surtout cette queue immonde, et ce bras démesuré qui balance une fourche, avec laquelle incessamment il remue les damnés dans des chaudières d'huile bouillante? Mais il était réservé au sublime et sombre Milton, génie qui participait du ciel et de l'enfer, de porter un indicible et involontaire effroi dans les âmes les plus vigoureuses par cette peinture gigantesque de l'ange des ténèbres, débris vivant d'une sphère étoilée, et pour lequel le nom de Lucifer n'est plus qu'une sanglante épigramme. « Son bouclier pesant, d'une trempe éthérée, massif, large et rond, est suspendu derrière son dos; on voit cette vaste circonférence pendre sur ses épaules comme l'orbe de la lune; et sa lance est égale en hauteur au plus haut pin, coupé sur les rocs de la Norwége, destiné à être le grand mât de quelque vaisseau amiral. » Qu'il est beau, enfin, d'entendre cet ange rebelle, après sa chute d'un empyrée, rugir fièrement ce vers :

> *Better to reign in hell, than serve in heaven.*
>
> Il vaut mieux
> Régner dans les enfers que d'être esclave aux cieux.

DENNE-BARON.

LUCILIUS (CAIUS), né l'an de Rome 605 ou 148 av. J.-C., à Suessa, dans le pays des Aurunces, raison pour laquelle Juvénal le nomme *Auruncæ alumnus*, était d'une famille équestre. Il perfectionna le genre de la satire déjà cultivé à Rome par Ennius, Nævius et Pacuvius. Il fit ses premières armes dans la guerre de Numance, sous le second Scipion l'*Africain*, et fut honoré de l'amitié de ce grand homme; il fut aussi l'ami du sage Lælius, et tous trois vivaient dans la plus intime familiarité. Un scholiaste d'Horace nous représente Lucilius poursuivant, par manière de jeu, Lælius qui fuyait devant lui, et le frappant avec une serviette tordue : les écoliers ne se doutent guère que leur jeu du *tampon* a pour lui un souvenir si glorieux. Lucilius paraît avoir été un homme de sens, si l'on en juge par le vœu qu'il formait, de n'avoir ni des lecteurs ignorants, ni des lecteurs trop savants. Boileau en disant :

> C'est ainsi que Lucile, appuyé de Lélie,
> Fit justice en son temps des Cotins d'Italie,

a induit bien des gens en erreur. Sans doute on peut croire que Lucilius n'a pas toujours épargné les mauvais poètes; mais l'objet de ses satires était plus relevé.

Elles étaient essentiellement morales, et notre satirique est rentré dans le vrai lorsqu'il a dit ailleurs que Lucilius

> Aux vices des Romains présenta le miroir,
> Vengea l'humble vertu de la richesse altière
> Et l'honnête homme à pied du faquin en litière.

« Sa plume faisait trembler les coupables, dit Juvénal, comme s'il les eût poursuivis l'épée à la main. »

> Ense velut stricto, quoties Lucilius ardens
> Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
> Criminibus. . . . . . .

Parmi les seize individus attaqués dans les fragments qui nous restent de Lucilius se trouve un Opimius, vainqueur des Liguriens, un Metellus, à qui ses victoires avaient fait donner le surnom de Macédonique, un Cornelius Lentulus Lupus, prince du sénat, etc. Il avait composé trente livres de satires, ce qui est beaucoup. Les fragments que nous possédons sont assez nombreux pour nous faire juger de sa manière, de son style et de sa versification. Le premier, il tenta de donner à l'hexamètre cette simplicité qui le rapproche de la prose (*sermo pedestris*, selon l'expression d'Horace). Il se permettait fréquemment ce que les grammairiens appellent la *tmesis*, ou la coupure arbitraire d'un mot en plusieurs. Horace dit que ce poète avait plus de finesse et d'urbanité qu'Ennius, et que son vers était plus limé que celui des autres poètes de son temps; ailleurs, il lui reproche de l'incorrection et le compare à un fleuve troublé par le limon. Il le blâme encore d'avoir mêlé dans ses vers des mots grecs et latins, car Lucilius n'était après tout qu'un copiste des comiques grecs. Cicéron loue sans restriction ce satirique. En effet, du vivant de ce grand orateur, la poésie ancienne n'était pas encore formée à Rome; quelques années suffirent pour opérer cette heureuse révolution, dont Horace et Virgile sont les représentants. Quintilien juge Lucilius avec une prédilection qui fait voir que déjà de son temps on affectait un goût singulier pour les vieux auteurs. On a beaucoup loué, et avec raison, un fragment assez étendu de Lucilius, qui offre un beau portrait de la vertu.

Ch. Du Rozoir.

LUCINE, divinité dans la théogonie latine; elle présidait aux accouchements; son nom vient de *lux* (lumière), parce qu'elle aidait les mères à mettre leurs enfants au jour. Les Romains la créèrent à l'imitation des Égyptiens et des Grecs, chez lesquels Bubaste, parmi les premiers, et Diane-Ilithye, ou seulement Ilithye, parmi les seconds, remplissait le même office. Quelquefois aussi *lucina* n'était qu'une épithète formée de *lux*, ajoutée aux noms de déesses dont les fonctions bienveillantes étaient d'aider aux femmes en travail. Ainsi, l'on disait *Juno Lucina*, *Diana Lucina*; cette dernière se rappelait avec quelles déchirantes douleurs Latone (*v.*) sa mère l'avait mise au monde et Apollon son frère sous l'olivier de Délos. A l'invocation des femmes en mal d'enfant, à ces cris de détresse : *Casta fave Lucina! Juno Lucina, fer opem; serva me! obsecro!* (Chaste Lucine, sois moi favorable! Junon-Lucine, viens à mon secours; sauve-moi, je t'en supplie), l'une de ces divinités descendait aussitôt de l'Olympe. Pour attirer des destinées riantes sur le nouveau-né, la mère, un peu avant l'enfantement, couronnait sa tête de fleurs, épandait des herbes embaumées, délices, sur la terre, de la déesse libératrice, qui accourait rayonnante à ses côtés, avec les Parques, ces fées du paganisme, dotant, selon leur bon plaisir, l'enfant dans son berceau. Properce y fait même intervenir l'Amour : « Cupidon (le Désir), dit-il quelque part dans une élégie, te caressa de son aile à ta naissance, ô ma Cynthie! » Genitalis, Natalis, Opigène (qui porte secours), étaient les surnoms que les Latins donnaient encore à Lucine; celui d'Olympienne lui venait d'un temple qui lui avait été consacré en Élide. La Lucine agenouillée en avait un à Tégée d'Arcadie. Dans un autre que lui éleva la ville d'Égium, un habile statuaire messénien, Damophon, eut l'heureuse et poétique idée de représenter cette divinité secourable avec un voile diaphane

qui lui descendait jusqu'aux pieds, une main étendue, et de l'autre tenant un flambeau. Le voile transparent est le symbole de la science et de la discrétion, la main qui s'étend celui de l'office rendu, et le flambeau l'image du bel astre du jour dont va jouir une nouvelle créature sur la terre. Pausanias la nomme Lucine porte-flambeau. Les peintres et les sculpteurs ne peuvent, je pense, représenter une de ces Ilithyes sous de plus caractéristiques et de plus nobles attributs.

DENNE-BARON.

LUCQUES, ville et duché en Italie. Dans l'origine, Lucques était une colonie romaine. A la chute du royaume des Lombards, en 774, les Francs s'en emparèrent. Pendant le règne d'Othon Ier, surnommé *le Grand*, Lucques passa sous la domination allemande. L'énergie et le caractère indépendant et fougueux des habitants rendaient ce petit état assez difficile à gouverner: aussi les princes qui le possédèrent successivement au moyen âge cherchaient-ils d'ordinaire à s'en défaire. En 1327, Louis-le-Bavarois conféra la dignité de duc au vaillant Castruccio-Castracani. Après avoir changé plusieurs fois de maîtres, Lucques acheta sa liberté au prix de 200,000 florins, qu'elle paya à l'empereur Charles IV en 1370. La petite république, sous la direction d'un gonfalonier, assisté d'un conseil d'état, soutint de nombreuses guerres contre Florence, et sut maintenir son indépendance jusqu'à la révolution française. Dès 1797, la France lui avait imposé une nouvelle constitution. En 1805, Lucques fut érigée en principauté: on en donna le gouvernement à Félix Bacciochi, beau-frère de Napoléon. Les Autrichiens s'emparèrent de Lucques en 1815. Par suite d'un acte du congrès de Vienne, la principauté de Lucques et de Piombino fut, en toute souveraineté, cédée, sous le titre de duché, à l'infante Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles IV, et veuve de l'ancien roi d'Etrurie. Aux revenus du pays, estimés 720,000 florins, fut jointe une rente de 500,000 francs (195,050 florins), qui est à la charge de l'Autriche et de la Toscane. Au cas que la descendance de l'infante s'éteignît, ou qu'on lui assignât un autre établissement, le duché de Lucques était réversible à la Toscane. L'infante Marie-Louise prit les rênes du gouvernement en 1818; elle mourut le 23 mars 1824. Son fils, l'infant Charles-Louis de Bourbon, né le 23 décembre 1799, lui succéda. — Le duché de Lucques a dix-neuf milles et demi géographiques carrés, et 145,000 habitants; il est situé entre la Méditerranée, le duché de Modène et la Toscane. Les Apennins y projettent quelques chaînons. Le Serchio n'est point navigable, il ne sert qu'au flottage; la vallée du Serchio est renommée par sa beauté. Le sol est généralement fertile et bien cultivé. Il produit peu de blé, mais en revanche les châtaignes, les oranges, les citrons, les figues, abondent; on trouve aussi des oliviers et des mûriers en grande quantité. Les oliviers sont la principale richesse du pays. L'huile de Lucques passe pour être la meilleure de toute l'Italie. On a des vins de fort bonne qualité; l'éducation des bestiaux et des vers-à-soie a quelque importance.

LUCQUES, capitale du duché et résidence du duc, avec 18,000 habitants, sur le Serchio, dans une plaine fertile, au milieu de hauteurs plantées d'oliviers. La ville a trois quarts de lieues de tour. Les remparts qui l'entourent offrent de belles allées. Le plus grand nombre des rues sont étroites et tortueuses; les églises et les édifices publics manquent de magnificence. La cathédrale est vaste, mais d'un mauvais style; le palais du duc est vieux et d'assez mesquine apparence. L'académie *degli oscuri*, qui avait été fondée en 1584, fut rétablie en 1805 par le prince Bacciochi, sous le titre de *acad. lucches. di scienze, lettere ed arti*. L'université possède un observatoire nouvellement construit. Lucques a deux grandes fabriques de drap et des filatures de soie très importantes; elle fait un grand commerce d'huile et de soie. Le pays d'alentour est très pittoresque, et présente des points de vue charmants, qu'animent de

nombreuses *villa*. Auprès de Lucques, on remarque des eaux minérales et le port de Viareggio. C. L.

LUCRE. (*V.* GAIN.)

LUCRÈCE, fille de Spurius Lucretius Tricipitinus, illustre Romain, et femme de Tarquin-Collatin, inspira par sa beauté une passion criminelle à Sextus Tarquin, fils de Tarquin-le-Superbe, qui mit vainement en usage toute espèce de moyens pour s'en faire aimer. Enfin, résolu d'obtenir par la crainte ou la force ce que ne pouvait lui donner la séduction, il s'introduisit de nuit près d'elle, pendant l'absence de son époux, et lui déclara, non seulement qu'il l'égorgerait si elle ne consentait pas à ses désirs, mais que, pour lui faire perdre la réputation avec la vie, il tuerait ensuite un de ses esclaves, qu'il placerait à côté d'elle dans son lit. La constance de Lucrèce ne put résister à la crainte de l'infamie. Le jeune prince, ayant assouvi sa passion, revint chez lui comme en triomphe. Le lendemain, Lucrèce envoya prier son père et son époux de la venir trouver sur l'heure, accompagnés chacun d'un ami fidèle : ils accoururent suivis de P. Valerius et de Brutus. En les voyant entrer, elle fondit en larmes, leur raconta son malheur, et, après les avoir suppliés de tirer vengeance de l'attentat, elle se plongea un poignard dans le sein. Aussitôt, Brutus et ses amis jurent de la venger en exterminant les tyrans. Ils exposent le corps de Lucrèce à la vue du sénat. Les Romains, déjà las du despotisme des Tarquins, les bannissent à perpétuité, et substituent la république à la monarchie, l'an de Rome 245 (509 avant J.-C. [*v.* les art. BRUTUS et TARQUIN de ce *Dictionnaire*; et aussi Tite-Live, liv. 1er, ch. 57; Denys d'Halicarnasse, liv. 4, ch. 15; Ovide, Fastes II, v. 571; Valère-Maxime, liv. V, ch. 1; et saint Augustin, *De Civitate Dei*, liv. 1er, ch. 19]). E. G.

LUCRÈCE. Il est des époques où l'esprit humain, lassé des entraves qu'il supporta long-temps, les brise enfin, et cherche bientôt à remplir le vide de ses illusions détruites. Les masses, entraînées par une ardente réaction, s'étonnent d'errer sans frein, et, presque effrayées d'être libres, tout en invoquant la vérité, se précipitent vers des erreurs nouvelles. Quelquefois, au milieu de la tourmente, un homme se lève, fort parmi les plus forts, grand parmi les plus grands, de son regard dominateur il aperçoit le but, il l'indique, il y marche, et seul il fend sans dévier les flots de la multitude étonnée, qui le regarde passer et roule en sens contraire. — Mais si ces géants de la pensée n'ont pas été universellement compris, ils ont laissé au monde le flambeau de leur génie pour éclairer la route de la vérité, et montrer à l'homme la hauteur où peut l'élever la sublimité de son intelligence. A cette puissance de raison, Lucrèce joignit la puissance du talent; les vérités aperçues par les philosophes, ses prédécesseurs, reçurent de lui une empreinte immortelle. Il ne nous resterait aujourd'hui d'Épicure, de Zénon, d'Anaxagore, d'Empédocle, que leurs grands noms, si le poème de Lucrèce n'avait rendu la vie à leurs œuvres; plus durable que ce bronze de Corinthe formé d'un mélange indestructible, la poésie est la sauve-garde des trésors du génie. A l'époque où brilla le poète philosophe, l'antique et riante mythologie, qui s'est survécu à elle-même en devenant la religion des arts, avait perdu, au temps de Lucrèce, son pouvoir réel; cette ingénieuse déception sacrée subissait le sort de toutes les œuvres humaines. Jupiter ne tenait plus la foudre, l'enfer avait éteint ses feux, les oracles étaient muets, les prêtres eux-mêmes étaient forcés de vivre de leurs pieux subterfuges. Les dieux n'étaient plus pour l'élite des peuples que les emblèmes des diverses puissances de la nature : voilà les divinités que Lucrèce frappa avec la foudre du génie; mais en leur ravissant l'empire, en démasquant les idoles, il se prosterna devant la véritable piété. Adversaire intrépide du hasard et de la fatalité, il ne reconnut de providence que dans l'ordre invariable de la nature, il la vit dans la nécessité des effets de chaque cause, dans

leur invariable enchaînement, et sur cette base éternelle, il fonda les principes d'une morale immuable, nécessairement liée aux actions de l'homme. Lucrèce s'attache à prouver qu'on ne peut être heureux sans modération ni sans vertu, que le bonheur n'est que le fruit d'une sage conduite, que le mal conduit au mal et punit son auteur, que l'homme doit respecter l'homme, que toute tyrannie est un crime, et que l'égalité est indispensable entre les individus d'une même espèce. Ces maximes, exprimées avec l'accent du génie, retentirent dans le monde entier, devenu l'admirateur de Lucrèce. Mais Lucrèce n'apparut qu'aux jours où la liberté romaine expirait; elle éteignit son flambeau sur la tombe du grand poète. Le peuple souverain s'exerçait à fléchir le genou devant le despotisme. La fière indépendance de Lucrèce déplut bientôt au chef rusé qui, dans les sanglants débris des factions, recueillait en lâche l'usurpation du téméraire César; aussi, les poètes adulateurs de sa fortune, chargés de distraire les Romains par leurs chants et de les apprivoiser au joug, ne proclamèrent jamais le nom de Lucrèce, jamais ils n'adressèrent le moindre éloge au grand poète dont ils empruntèrent tant de fois les images, les pensées et les vers; Ovide seul osa, un peu plus tard, lui manifester une admiration prophétique:

> Carmina sublimis tunc sunt peritura Lucreti
> Exitio terras quum dabit una dies.

Le silence des écrivains du siècle d'Auguste a privé la postérité de faits précis sur la personne de Lucrèce. On ne connaît pour ainsi dire avec certitude que l'époque de sa naissance et l'époque de sa mort, qui arriva le jour même où Virgile prenait la robe virile. Lucrèce naquit à la fin de la 171e olympiade, environ 150 ans après la mort d'Ennius; il fut le contemporain, l'ami de Catulle, d'Atticus, de Cassius, de Brutus, de Cicéron et de Memmius, à qui il dédia son poème. L'histoire, d'ailleurs, n'a pu nous transmettre aucun autre détail sur sa vie, puisqu'il ne prit aucune part aux affaires publiques, où cependant l'appelait sa naissance, car on le croit de la famille de Spurius Lucretius, père de la fameuse Lucrèce, immortalisée par son pudique suicide; on le croit aussi beau-frère de Cassius, dont il était l'ami, et qui mérita le titre glorieux du *dernier des Romains*. Lucrèce, comme tous les jeunes patriciens destinés à s'instruire, voyagea dans la Grèce à l'époque où s'y trouvait le grammairien Nicétas; il put suivre à Athènes les leçons de Zénon, dont l'école était alors florissante. Ce fut là sans doute qu'il s'inspira du génie d'Epicure, adopta son système, et conçut le dessein de le transmettre à sa patrie dans le langage des Muses; aucune intolérance religieuse ne troubla son triomphe; Rome conservait du moins la liberté de penser. Cependant, au milieu de sa glorieuse carrière, à l'âge de 44 ans, il se donna la mort. On prétend qu'il voulut ainsi se soustraire aux douleurs causées par un philtre que Lucilia, sa femme, lui donna dans l'espoir de ranimer en lui un amour languissant. Ceci ressemble à une fable; mais le suicide du poète, qui ne put être révoqué en doute, ouvrit le vaste champ des conjectures; la plus absurde est la folie du poète : on alla jusqu'à supposer qu'il composa son poème dans les repos lucides que lui laissait une démence furieuse; et il est bon de remarquer que cette étrange assertion ne fut répandue que dans les premiers siècles chrétiens, à l'époque où l'ancien et le nouveau culte se faisant de mutuelles concessions, s'alliaient et se confondaient dans un même but. On allégua l'autorité de Stace, qui a dit : *Docti furor arduus Lucreti*. Comme s'il était possible d'interpréter le *furor arduus* autrement que par la véhémence audacieuse du poète, qui élevait ses coups jusqu'au puissant olympe. Il fallait un enthousiasme bien aveuglé par l'esprit de secte pour imaginer que l'œuvre poétique dont l'enchaînement de toutes ses parties, l'élévation du sujet, exigent le développement perpétuel et progressif des plus puissantes facultés de la pensée, fût enfanté entre les accès de la folie. La folie peut devenir l'éclipse du génie expirant

sous ses propres efforts, elle n'est jamais l'intervalle de ses prodiges. Comme en matière de controverse, les opinions obtionnent la vogue en raison de leur degré d'absurdité, celle-ci fut donc généralement accréditée. Le premier hébêté qui proclame un mensonge trouve mille échos pour le répéter; le temps les multiplie, et l'habitude donne à l'erreur la force de la vérité. Que pouvaient donc gagner les adversaires de Lucrèce à propager cette absurdité? Que prouvaient-ils par cet étrange moyen, sinon que le philosophe doué de la plus vaste puissance de l'esprit n'en avait employé qu'une partie à la composition de son sublime ouvrage? Après tout, la colère des religieux ennemis de cet Hercule de la pensée est-elle juste? Lucrèce, en dotant le monde de son chef-d'œuvre philosophique, a-t-il véritablement coopéré au renversement des dieux de la fable? Leur règne était déjà passé: ces dieux touchaient à ce période où l'on ne pouvait ni hâter ni prévenir leur chute. Les cultes sont des nécessités qui s'emparent à propos de l'esprit des nations, ils ont leurs époques de jeunesse, de maturité et de déclin; quand un culte tombe, c'est qu'il est devenu étranger aux mœurs, aux besoins, à l'esprit du siècle, c'est que son sol natal est épuisé pour lui, et que ses racines y sont mortes. — Lucrèce exprimait en poète la pensée de l'élite de ses contemporains; mais, en même temps, il leur présentait une morale plus divine que les divinités de l'Olympe; César, en plein sénat, avait nié les dieux et l'immortalité de l'ame, Cicéron examinait en sceptique la nature des dieux, et se moquait de leurs prêtres. Les écrivains, les orateurs, proclamaient hautement et sans périls la même incrédulité. Un peu plus tard, Auguste se crut intéressé à propager les croyances religieuses, mais son absolutisme ne put rendre à leur culte que la pompe et non le pouvoir, puisque Sénèque le tragique faisait applaudir sur la scène ces passages de sa *Troade*...

Est-il vrai? n'est-ce point une fatale erreur
Pour asservir le faible au joug de la terreur?
Ah! quand dans le tombeau la mort me fait descendre,
Un esprit fugitif survit-il à ma cendre?

. . . .

Où gisons-nous, dis-moi, dans ce nouveau séjour?
Où gisent les mortels qui doivent naître un jour.
Le temps nous engloutit, le néant nous réclame,
La mort, du même coup, frappe le corps et l'ame.
Les monstres du Tartare, et ses hideux fléaux,
Et le triple gardien des gouffres infernaux,
Et leur roi ténébreux, ne sont que de vains songes,
Ou du fourbe ou du sot méprisables mensonges.

— Lucrèce n'a donc point détruit une religion déjà renversée, et dont le maître de l'empire n'avait pu relever que le fantôme. Mais le poète philosophe rendit le fanatisme odieux, signala les abus d'une aveugle crédulité et propagea des principes de justice, de morale, d'ordre universel, d'autant plus durables qu'il ne leur donnait point pour base un simple sentiment, un zèle extatique, que la ferveur prend toujours pour une révélation de la vérité; mais il les déduisait de la marche invariable des choses réelles, des rapports nécessaires entre des individus soumis à des devoirs mutuels. Il pensait que la vertu la plus pure, soutenue par une heureuse illusion, peut chanceler en perdant son appui, tandis que la vertu fondée sur la raison est inébranlable comme elle. Lucrèce, s'emparant ainsi des esprits par le charme de la poésie, les disposa à concevoir, en l'absence des croyances religieuses, qu'un pouvoir unique, invariable, infini, régissait l'univers. Les esprits élevés ne séparaient pas ce pouvoir de la nature, de peur de les affaiblir en les divisant; on les vit donc, réunis, occuper le trône, où bientôt devait monter une nouvelle divinité; elle s'annonça comme la faible aurore d'un jour douteux; presque inaperçue, elle éleva lentement ses autels parmi les ruines de l'antique civilisation; le monde changeait de face, le nombre trop immense des opprimés pesant sur les oppresseurs, rompait l'équilibre de l'ordre social; les fondements abandonnaient l'édifice. Les masses luttaient incertaines entre le passé et le présent; le nouveau culte les rallia, leur devint sympathique et les appela à son aide; l'aristocratie céleste fut sagement remplacée par la plus

parfaite égalité; la divinité se fit peuple. Le culte, dans ses saints abaissements, descendu jusqu'à la folie de la croix (*Stultitia crucis*, S. J., père de l'église), s'enracina profondément dans la plèbe, et de sa mystérieuse humilité, se relevant radieux, marcha sur la tête des rois. Ce culte, après un règne de seize siècles sur des empires en décadence, sur des peuples incultes, tantôt esclaves, tantôt victorieux, et toujours fanatiques, ce culte, après avoir servi de prétexte aux oppresseurs et de consolation aux victimes, prêché la concorde et versé des flots de sang, vieillit, se modifia avec les mœurs, s'affaiblit par ses controverses, subit des réformes; en lui imposant des sacrifices, la philosophie respecta sa morale, mais, pour combattre des abus qui semblaient en ternir la pureté, on emprunta à Lucrèce les armes dont il avait frappé les croyances mythologiques, à l'époque où elles cessaient d'être en harmonie avec la haute civilisation. — Lucrèce reçut donc sa part de la haine de ces hommes routiniers qui refusaient opiniâtrement les concessions exigées par le temps. On réprouva Lucrèce comme un complice de la philosophie du XVIIIe siècle, et dans une proscription en masse, il fut enveloppé avec les encyclopédistes et l'auteur du *Dictionnaire philosophique*. On ne lui tint compte ni de son antériorité sur le culte moderne, ni de la différence des systèmes religieux de son époque et de la nôtre. En vain prêche-t-il la morale la plus pure, en vain excite-t-il à la haine du vice, à l'amour de la vertu; en vain éclaire-t-il l'intelligence humaine avec la flamme du génie. Son sublime ouvrage fut impitoyablement écarté de l'instruction publique; on priva la jeunesse d'une étude indispensable à la parfaite intelligence de la langue et de la poésie latine, et, quel est donc son crime? en quoi est-il plus dangereux que les poètes ses contemporains? Il représente les dieux sommeillant enivrés des flots de nectar et de voluptés; mais Ovide les peint effrénés dans leurs impurs désirs, et tout souillés de vices. Lucrèce affirme que la nature doit être affranchie de leur tutèle aveugle, et qu'il existe pour elle un autre maître. Mais Cicéron, Horace, et Virgile lui-même, tinrent aussi ce langage; Lucrèce compose l'ame de diverses parties élémentaires, qu'il suppose destructibles, il est vrai, dans leur union, quoique éternelles dans leurs éléments constitutifs; mais tous les anciens ont varié sur le système de ce principe de vie, et n'ont jamais déterminé avec précision la nature de l'ame: aucune de leurs opinions n'est conforme aux croyances modernes. Quant à la théorie de Lucrèce sur le phénomène de la reproduction des êtres, qu'on lui a si vivement reprochée comme un outrage à la pudeur, on n'y peut trouver qu'un élégant et ingénieux traité de physiologie. Le poète, toujours moraliste en explorant les sources du plaisir, signale leurs dangers et met en garde contre leurs abus. Les poètes anciens et modernes sont très souvent loin de cette réserve. Lucrèce affirme que la terre est à la fois la nourrice et la mère de tous les animaux.

Car, pourrait-on penser qu'un bras officieux,
Par une chaîne d'or, les descendit des cieux?

La fable de Deucalion et de Pyrrha n'est pas aussi vraisemblable et n'est guère plus orthodoxe; cependant, on la fait apprendre par cœur aux enfants. Mais si l'on admire avec raison le tableau charmant des deux premières créatures auteurs de la race humaine, si l'Écriture-Sainte et un poète divin les ont peintes avec tant de charmes, peut-on ne point leur opposer les scènes des races primitives que Lucrèce trace d'un pinceau si hardi et si vrai. Le poète ne semble-t-il pas avoir reçu les confidences de la nature et assisté à l'accomplissement de ses œuvres? Avec quelle profondeur, quelle puissance de génie, il fait contraster les plaisirs et les peines de l'enfance des sociétés, et les vices brillants et funestes de la civilisation! Si, dans la théorie des sciences physiques de son époque, Lucrèce se trompe sur les moyens, il ne se trompe point sur les faits: il les constate,

et son génie, qui semble le précurseur de tant de découvertes récentes, a deviné les grands secrets du monde. Son poème, terminé par la peinture des phénomènes de la nature, présente le plus énergique tableau que le talent ait tracé des fléaux de la terre. — On peut analyser son vaste système en peu de mots. L'erreur est dangereuse, quels que soient son but et sa forme; l'homme ne doit pas croire sans l'évidence des sens; rien ne se fait de rien; il est impossible que le plus faible atome s'anéantisse : il n'est point de hasard; le destin, c'est la nécessité. Le temps et l'espace sont infinis. La nature est tout, rieu n'est hors d'elle :

. . . . Et son empire immense
Nulle part ne finit, nulle part ne commence.

Si l'on supposait un lien marqué pour sa limite, là, faites voler un trait :

Qu'il s'arrête à l'obstacle ou glisse dans les airs,
Le trait n'a point touché le bout de l'univers;
Mais laissons-le voler dans ces plaines profondes,
Où des mondes sans fin s'entassent sur des mondes:
Un obstacle est offert, l'obstacle est écarté,
Et l'espace s'égale avec l'éternité.

Ces idées justes et sublimes ont été adoptées et répétées par de grands écrivains modernes, mais Pascal, et Locke et Descartes n'ont eu que la gloire de les remettre en circulation. — Ce qui est doué de forme a nécessairement commencé et périra : tel sera le sort de notre globe; le globe n'est pas vieux, témoins les fastes historiques qui remontent à peine à quelques années; des races d'animaux ont précédé celles qui existent, celles-ci disparaîtront à leur tour; les espèces et les hommes, et la terre elle-même, périront. Les dieux dorment indifférents au sort des êtres, étrangers aux actes de la nature :

Ils abreuvent sans peine, ivres de volupté,
Dans des flots de bonheur, leur immortalité.

La variété, la puissance productive, le mouvement, étant inhérents à l'ensemble des choses, au grand tont, il n'a pas besoin de régulateur qui arrange, maintienne et prévoie, tout est nécessaire. Il n'y a point de cause finale, puisqu'il ne peut y avoir ni but ni intention dans les moyens : c'est parce que la jambe marche, c'est parce que l'œil voit, qu'on s'imagine qu'ils ont été formés pour voir et pour marcher. S'ils ne remplissaient pas ces fonctions, ils se modifieraient et en rempliraient d'autres. Le globe n'a reçu que les conditions indispensables à son existence; il n'y a ordre et désordre que pour les individus, selon qu'ils se trouvent jouir ou souffrir. Il n'y a aucune puissance intellectuelle et bienfaisante qui gouverne notre globe, car le mal y abonde, et son ensemble est si défectueux, sa marche si remplie de contradictions

Que l'impiété seule, en son zèle odieux,
De cette faute immense ose accuser les dieux.

Mais le désordre, pour l'être intelligent, c'est le mal qu'il fait endurer à ses semblables; l'ordre, c'est la modération, la sagesse et la pratique des vertus. Le principe des choses, les moyens, l'action, le but, le pouvoir divin, sont inhérents à la nature. Il est impie, il est absurde de les diviser. Tels sont les points principaux du système de Lucrèce : si parfois il unit à l'exactitude de la vérité les rêves ingénieux de la poésie; si parfois, trop absolu dans certaines définitions, il substitue l'hypothèse à l'expérience; en un mot, si le physicien se trompe, le poète philosophe reste toujours infaillible; on reconnaît que nul n'éleva et ne soutint si haut le vol de la pensée. Le temps, l'espace, la matière, rien ne lui fait obstacle; son regard embrasse l'infini, et il faut avouer que la nature ne parut jamais plus sublime qu'aperçue avec les yeux de Lucrèce. Le voile que le préjugé étendit long-temps sur les beautés du poète se soulève maintenant; les autres poètes ont charmé par d'agréables fictions, par la peinture des passions humaines; d'autres poètes viendront saisir des nuances modifiées par la marche sociale, ils paraîtront plus vrais que leurs devanciers en créant des formes plus assorties aux goûts de leur siècle; à leur tour, ils seront effacés par leurs successeurs. Lucrèce, immuable dans son élévation, paraîtra toujours nouveau, comme la nature dont il est l'interprète.

Dr Pongerville,
de l'académie française.

LUCULLUS (L. LICINIUS), fils de L. Licinius Lucullus et de Cecilia, fut l'un des plus grands capitaines que Rome ait produits. Un trait de piété filiale signala sa jeunesse : il fit réhabiliter l'honneur de son père, condamné pour les concussions qui lui étaient imputées pendant l'exercice de sa préture en Sicile. Sylla, sous lequel Lucullus fit ses premières armes, le chargea, pendant qu'il assiégeait Athènes (l'an 87 av. J.-C.), d'aller chez les rois et les peuples alliés de Rome, demander des vaisseaux, et de rassembler une flotte. Étant parti d'Athènes avec quelques bâtiments légers, il traversa heureusement la flotte ennemie et vint d'abord en Crète, puis à Cyrène, qu'il sauva de l'anarchie à laquelle cette ville était alors en proie, en y établissant un gouvernement régulier. De là il passa en Égypte, où Ptolémée-Latyre le reçut avec les plus grands honneurs, mais sans lui accorder aucun secours, parce qu'il désirait garder la neutralité. Après avoir rassemblé un grand nombre de vaisseaux que lui fournirent les villes maritimes, et avoir habilement déjoué une embuscade des ennemis, le jeune Romain arriva trop tard pour concourir à la prise d'Athènes, dont Sylla s'était rendu maître sur ces entrefaites, mais encore à temps d'acquérir de la gloire. Il battit d'abord la flotte de Mithridate près de Lectum, promontoire de la Troade; ensuite, ayant été averti que Néoptolème, lieutenant de ce dernier, était à l'ancre dans la rade de Ténédos, où il l'attendait avec une flotte très supérieure, il vogua contre lui, et, après avoir fait des prodiges de valeur, il mit les ennemis en fuite et poursuivit long-temps Néoptolème sans l'atteindre. La paix ayant été faite peu de temps après, Sylla condamna l'Asie à une amende de 20,000 talents, et Lucullus, chargé du soin de lever cette taxe, ne se montra pas seulement plein de justice, mais encore aussi doux et humain que pouvait le permettre un emploi si odieux et si difficile. — De retour à Rome, il fut nommé consul, et, ayant obtenu le gouvernement de la Cilicie, il partit pour continuer la guerre contre Mithridate. Les troupes romaines et celles du roi de Pont se joignirent devant la ville de Chalcédoine, où celui-ci, après s'être emparé de la Bithynie, avait renfermé le consul Cotta (l'an 74 av. J.-C.). Lucullus, ayant sur les bras des forces bien supérieures aux siennes, crut devoir faire traîner la guerre en longueur, et laisser la famine consumer le camp ennemi. On était près d'en venir aux mains, lorsqu'un météore, ayant la forme d'un tonneau, disent les historiens, et la couleur de l'argent enflammé, vint éclater aux yeux des deux armées consternées, et les séparer. — Mithridate se porta de là sur Cyzique, ville importante, et qui était une des clés de l'Asie-Mineure (73 av. J.-C.). La disette se faisant de nouveau vivement sentir dans son camp, il renvoya en Bithynie toute sa cavalerie et la partie de son infanterie qui avait le plus souffert. Ce corps d'armée était en marche, et déjà près du fleuve Rhyndacus, lorsque le général romain, à la tête de deux légions, l'atteignit, l'attaqua et le mit en pleine déroute. Quatre mille prisonniers, six mille chevaux et une multitude innombrable de bêtes de somme furent le prix de cette victoire. Décimés de plus en plus par la famine, et repoussés par une vigoureuse sortie des Cyzicéniens, les assiégeants se virent forcés de se retirer de devant la place, et Mithridate prit la fuite par mer, tandis que ses lieutenants ramenèrent sa troupe par terre. Lucullus se mit à les poursuivre, et, les ayant atteint, près du Granique, il en tua 20,000 hommes, et fit une infinité de prisonniers : après ce succès, il entra dans Cyzique. Ses lieutenants Voconius Barba et Valerius Triarius, de leur côté, s'emparaient des principales villes de la Bithynie, Apamée, Pruse, Prusias, Nicée, tandis que Mithridate, qui venait de perdre par un naufrage un grand nombre de ses vaisseaux auprès de Parium, allait se renfermer dans Nicomédie, où Cotta et Triarius vinrent l'assiéger. — Malgré tant de revers, ce prince fit partir une flotte pour opérer une diversion dans

l'Italie, alors désolée par la révolte de Spartacus. Lucullus, ayant eu avis que treize vaisseaux avaient été vus prenant la route de Lemnos, part, les joint près de Tenedos, les prend et tue leur commandant; puis, faisant voile vers Lemnos, où stationnait la grande flotte, adossée au rivage de l'île, il débarque une partie de ses troupes, et, attaquant les ennemis par terre et par mer, leur prend ou coule à fond 32 vaisseaux et plusieurs bâtiments de charge, et fait prisonniers les trois généraux qui les commandaient. Lucullus préserva ainsi l'Italie des partisans de Sertorius, qui avaient fait alliance avec le roi de Pont, et qui le secondaient de tous leurs efforts. Mithridate, forcé d'évacuer la Bithynie, se retira dans son royaume, après avoir perdu, en approchant d'Héraclée, la flotte qu'il montait, brisée et dispersée par une tempête. — Lucullus, résolu de le poursuivre et de porter la guerre dans ses états, s'avança au travers de l'Asie-Mineure et vint mettre le siége devant Amisus, et Eupatorie. Se contentant de bloquer les deux villes, il poussa jusqu'à Thémiscyre, auprès du Thermodon, fleuve que les Amazones ont rendu si célèbre. — Le printemps suivant, Mithridate, ayant passé le Lycus, marcha contre les Romains à la tête de 40,000 hommes de pied et de 4,000 chevaux; mais, ayant été battu dans deux rencontres particulières, le désordre et la consternation se glissèrent dans son camp, où se fit encore sentir le manque de vivres. Dans cette extrémité, abandonnant ses troupes, mutinées pour le retenir parmi elles, il se retira auprès de Tigrane son gendre, roi d'Arménie (71 av. J.-C.). La victoire des Romains fut complète : toutes les richesses de l'armée ennemie tombèrent entre leurs mains, et le royaume de Pont se soumit à leur domination. Lucullus, retournant sur ses pas, veut presser le siége d'Amisus et d'Eupatorie, qu'il n'avait fait que bloquer, et qui résistaient encore. — Eupatorie ne tint pas long-temps, elle fut prise par escalade et rasée. Amisus lui opposant une plus longue résistance, une ruse finit par l'en rendre maître, mais le gouverneur de cette ville, en partant, y mit le feu, et, malgré tous les efforts et les regrets de Lucullus, qui voulait la préserver du pillage et de l'incendie, elle fut réduite en cendres. Pour réparer ce désastre, il traita ses habitants avec la plus grande douceur, recueillit ceux qui avaient échappé au fer et aux flammes, et rebâtit leur ville. — Il s'appliqua dans ce temps à rétablir par de sages réglements le bon ordre et la tranquillité dans l'Asie, et se concilier l'affection des peuples en réprimant les vexations dont les écrasaient les usuriers et les financiers de Rome pour la rentrée de l'amende de 20,000 talents, à laquelle Sylla les avait condamnés. — Cependant Lucullus, ayant laissé dans le Pont un de ses lieutenants avec 6,000 hommes, pour empêcher que Mithridate n'y rentrât, partit à la tête de 12,000 hommes pour aller attaquer Tigrane dans ses états. Après avoir passé l'Euphrate et le Tigre, il marcha sur Tigranocerte. Le roi se refusait d'abord à croire qu'une aussi faible troupe osât venir se mesurer avec lui; enfin, n'en pouvant plus douter, d'après un rapport de Mithrobarzane, il ordonna à cet officier d'aller avec 3,000 hommes à la rencontre des Romains. Dans l'engagement qui eut lieu, les troupes arméniennes furent taillées en pièces, et Mithrobarzane fut tué. Tigrane, effrayé, abandonna la capitale, et se retira vers le mont Taurus pour assembler toutes les forces dont il pouvait disposer. Lucullus, qui ne pouvait se soutenir dans un pays ennemi que par des victoires continuelles, afin d'engager Tigrane à une action générale, forma le dessein d'assiéger Tigranocerte, la ville chérie de ce prince et son ouvrage. Les conjectures de Lucullus étaient fondées : Tigrane s'avança pour la défendre avec 200,000 hommes d'infanterie et 60,000 hommes de cavalerie. Le général romain, partageant alors son armée, laissa Murena devant Tigranocerte avec 6,000 hommes de pied, et, prenant avec lui le reste de l'infanterie, qui ne se montait guère à plus de 10,000 hommes, toute sa cavalerie et ses gens de

trait au nombre d'environ 1,000 hommes, il alla hardiment au-devant des Arméniens, marchant à pied et l'épée nue, à la tête de ses troupes, que son exemple enflammait. Il attaqua vivement l'ennemi, qui ne put supporter ce choc. La cavalerie, bardée de fer, se débande, et met le désordre dans le reste de l'armée, qui prend la fuite avec Tigrane. La conséquence de cette victoire fut la prise et le pillage de Tigranocerte, où, entre autres richesses que contenait cette ville, se trouvaient 8,000 talens d'argent et d'or monnayé (69 av. J.-C.). L'année suivante, les troupes de Tigrane et de Mithridate réunies, évitant une action générale, incommodaient beaucoup les Romains en les harcelant sans cesse par des combats partiels. Lucullus eut recours au même moyen qu'il avait déjà employé pour forcer Tigrane à en venir à une action générale : il mit le siége devant Artaxate, l'une de ses villes royales, et qui renfermait ses femmes et ses enfants en bas âge. Celui-ci, se portant aussitôt à la rencontre du consul, vint camper sur les bords de l'Arsanias; on en vint aux mains, et l'infanterie romaine eut bientôt décidé de la victoire. Trois rois étaient présents à cette bataille : Tigrane, Mithridate, et un second Mithridate, roi des Mèdes. Le roi de Pont s'enfuit honteusement, et la déroute des Barbares fut entière. — Lucullus voulait achever la conquête des vastes états du roi d'Arménie, mais la saison était mauvaise et fort avancée. On était à l'équinoxe d'automne, et déjà les neiges et les glaces couvraient la campagne. Forcé de céder aux volontés séditieuses de ses soldats révoltés, il repassa le Taurus, et se dirigea sur Nisibis, ville de la Mésopotamie, qui fut emportée d'assaut, et où l'armée romaine établit ses quartiers d'hiver. Dès ce moment, les affaires de Lucullus changèrent de face ; sa prospérité l'abandonna, et ses soldats, aigris par son caractère fier et inexorable, refusèrent de marcher sous lui. Profitant de son inaction forcée, Tigrane rentra dans l'Arménie, et Mithridate, ayant défait l'armée de Triarius, parvint à reconquérir une partie de ses états. — Accusé à Rome d'une avidité insatiable de commander et de s'enrichir, Lucullus reçut des successeurs, Marcius Rex, consul de l'année précédente, nommé au gouvernement de la Cilicie, et M. Acilius Glabrio, autre consul, à qui fut départie la Bithynie, le Pont et la conduite de la guerre contre Mithridate et Tigrane. — Ceux-ci furent eux-mêmes bientôt remplacés par un homme qui vint apporter dans cette guerre l'influence de ses hauts talents militaires et de son heureuse fortune. Ce fut Pompée, à qui il était réservé de terminer une expédition dont les conquêtes de Lucullus avaient préparé le succès, et à laquelle celui-ci ne put se voir arracher sans dépit. — De retour en Italie, Lucullus fut en butte aux cabales d'un tribun du peuple qui, ayant entrepris d'arrêter son triomphe, réussit au moins à le retarder pendant trois ans. Lorsqu'enfin cette cérémonie eut lieu, le vainqueur de Mithridate et de Tigrane étala les trésors immenses qu'il avait apportés d'Asie, et donna au peuple des festins magnifiques. — C'est à lui que l'Europe est redevable du cerisier, jusqu'alors inconnu dans nos contrées, et qu'il tira de Cérasonte dans le Pont, où il croît sans culture. — Rentré dans la vie privée, dont il ne voulut depuis jamais sortir, il employa ses richesses à faire construire de superbes édifices, des jardins délicieux ; à recueillir de toutes parts et à grands frais des tableaux, des statues, et des livres, que sa libéralité mettait à la disposition de chacun. Ami des lettres, il accordait une noble hospitalité à tous les Grecs qui se trouvaient à Rome. — Tout le monde connait son luxe, son intempérance et ses profusions. Nous n'en citerons ici qu'un seul exemple : Cicéron et Pompée lui ayant demandé à souper, il s'en défendit d'abord et les pria de renvoyer son invitation à un autre jour afin qu'il eût le temps de se préparer à les recevoir. Ils insistèrent et arrivèrent sur-le-champ chez lui ; ils ne le quittèrent plus, afin qu'il ne pût donner aucun ordre à ses esclaves. Seulement, avec l'autori-

sation de ses convives et en leur présence, il dit à son maître-d'hôtel qu'il voulait souper dans la salle d'Apollon, et par-là trompa leur vigilance, car chaque salle chez lui avait sa dépense marquée, et en disant seulement celle où il voulait être servi, il faisait connaître comment il voulait l'être; la dépense pour un repas dans la salle d'Apollon était de 50,000 sesterces ou de 25,000 fr. Pompée et Cicéron furent surpris et de la magnificence du service et de la promptitude de l'apprêt. — Lucullus tomba en démence sur la fin de ses jours, soit par maladie, soit par l'effet de quelque breuvage qu'un de ses affranchis lui avait donné, et il fallut que M. Lucullus son frère devînt son curateur, et se chargeât de l'administration de ses biens et de sa personne. Il mourut l'an 57 environ av. J.-C.

Ed. du Lausier.

LUETTE. On désigne ainsi un appendice conoïde, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais. La forme de la luette se rapproche assez de celle d'un grain de raisin, et c'est même à cause de cette ressemblance qu'elle a reçu les noms latins de *uva* ou *uvula*. La longueur et la largeur de ce prolongement palatin varie selon les individus; sa structure est peu compliquée, car il est entièrement charnu, et formé par les deux muscles *palato-staphylins*, qui sont, tantôt distincts, tantôt complètement confondus en un seul, et recouverts par la membrane muqueuse, qui tapisse la cavité buccale et pharyngienne. La luette, qui renferme de toute part un grand nombre de glandules muqueuses, peut ne pas exister; quelquefois elle est très courte; plus rarement, elle est bifurquée, et sa division peut se prolonger dans toute la hauteur du voile du palais. Cette division de la luette, qui rend toujours difficile la déglutition des aliments, a aussi l'inconvénient de s'opposer à la formation des sons du *faucet*, et à l'articulation des mots, qui alors est sourde, nasillonnée, désagréable, et souvent inintelligible. — Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements, déterminés par l'étroite sympathie qui existe entre cet appendice et l'estomac. — La luette est sujette à plusieurs maladies et souvent elle acquiert un développement qui double ou triple son volume et sa longueur ordinaires. Lorsque les inflammations de la luette se renouvellent fréquemment, l'organe conserve un volume considérable, qui dépend d'une hypertrophie des glandules muqueuses, ou quelquefois d'une sorte d'œdème sous-muqueux. Quand il en est ainsi, on éprouve une gêne continuelle dans la gorge; la voix est plus ou moins altérée; la langue est toujours péniblement titillée à sa base, d'où il résulte des mouvements continuels et involontaires de déglutition. Pour combattre cette affection uvulaire, nous avons recours d'abord à des gargarismes stiptiques et astringents, puis à des cautérisations légères, mais fréquentes, et pratiquées au moyen d'une solution concentrée de nitrate d'argent, d'après la méthode que nous avons décrite dans notre *Traité des maladies des organes de la voix*. — Lorsque la procidence de la luette, qui peut causer une aphonie complète, et même la phthisie laryngée, résiste aux moyens que nous venons d'indiquer, nous avons alors recours à une opération qui consiste dans l'excision de la partie exubérante. Cette opération peu douloureuse, et presque nullement sanglante, résulte une petite plaie qui est promptement cicatrisée. Ce moyen extrême est toujours le plus sûr et le plus efficace pour obtenir une guérison radicale de l'affection (*v.* Bec-de-lièvre, Faucet, Voix).

Luette vésicale. Ce nom a été donné à un petit tubercule situé à la partie inférieure du col de la vessie, correspondant à l'angle antérieur du trigone vésical. Ce tubercule est souvent peu développé, mais quelquefois il présente un volume assez considérable (*v.* Vessie).

D[r] Colombat (de l'Isère).

LUEUR (*fulgor*), lumière affaiblie,

clarté terne et fugitive. La *lueur* sinistre de la foudre et des éclairs, la *lueur* pâle et tremblante du crépuscule, d'une veilleuse; la *lueur* trompeuse d'un feu follet, la *lueur* homicide des armes. — Ce mot s'emploie aussi au figuré, et signifie rayon, apparence (*radius, species*) : Au milieu de ce fatras indigeste de phrases compilées et décousues, on entrevoit bien parfois une *lueur* de raison, mais jamais une *lueur* d'esprit. Tant qu'il reste une *lueur* d'espérance, on chemine courageusement dans la vie. CH. D.

LUGANO, en allemand *Lauis*, l'un des chefs-lieux du canton du Tésin, en Suisse, est une jolie petite ville de 4 à 5,000 habitants, bâtie sur les bords du lac auquel elle donne son nom. Encadrée au milieu de campagnes charmantes, dominée d'une manière très pittoresque par l'église collégiale de Saint-Laurent, placée sur une hauteur, elle présente à l'intérieur un aspect fort agréable. On y trouve un théâtre, plusieurs imprimeries, des fabriques de chapeaux, de soieries et de tabac, ainsi que des tanneries. Sa situation sur la route de Saint-Gothard donne beaucoup de mouvement à son commerce. Vers le milieu d'octobre, il se tient près de là une grande foire de chevaux et de bêtes à cornes. Vis-à-vis de Lugano, s'élève la montagne de Caprino, dont les roches offrent une quantité de fentes profondes, appelées *cavernes d'Éole*, d'où il sort en été un air froid, que les habitants ont mis à profit pour la conservation de leurs vins, en y adossant des bâtiments qui deviennent ainsi d'excellentes caves. Au mois de juin, le thermomètre y marque 2 à 3°, tandis qu'à l'extérieur il monte jusqu'à 21. Les caves sont alors, de la part des habitants, l'objet de promenades nombreuses. — Le lac de Lugano, que les Romains nommaient *Cerisius lacus*, s'étend entre celui de Côme et le lac Majeur, dans lequel ses eaux vont se jeter. Il est de forme très irrégulière, et se divise en deux ou trois bassins, placés à 286 mètres au-dessus de l'océan. Ses rives, très diversifiées, offrent, tantôt des rochers nus et escarpés, tantôt des plaines ou des vallées couvertes de la plus brillante végétation. La navigation y est active, et la pêche abondante, quoique de produits médiocres. Le lac de Lugano appartient presque entièrement à la Suisse. OSCAR MAC CARTHY.

LULLE (RAIMOND). Elle est étrange, la vie de cet homme qu'on s'accorda à surnommer le *docteur illuminé*, et qui, livré d'abord à la dissipation et au libertinage, renonce subitement aux plaisirs dans lesquels la plus grande partie de sa jeunesse s'est consumée, pour se jeter à jamais dans les idées théologiques, et se livrer avec ardeur à l'étude de la philosophie des Arabes. Raimond Lulle naquit à Palma, capitale de l'île Majorque, en 1236. L'événement de sa vie auquel on attribue un changement de conduite si brusque est assez singulier pour que nous le rapportions ici, sans toutefois y ajouter plus de créance qu'il n'en mérite. Lulle était passionnément amoureux d'une jeune fille, du nom d'Éléonore; malgré son espoir de la voir répondre à son amour, il en était toujours repoussé avec une froideur qui ne lui sembla pas naturelle, et dont il s'enquit un jour. La jeune fille ayant alors montré son sein, il reconnut qu'il était dévoré par un cancer. Après cette fatale découverte, Lulle n'eut point de repos qu'il n'eût trouvé un remède au mal de son amante, et ses efforts furent couronnés de succès. C'est de cette époque qu'il s'adonna à l'étude des sciences, et se livra aux méditations extatiques. Après un pèlerinage à Sant-Iago (en Galice), Raimond se retira dans la solitude la plus complète, et y médita le projet d'une croisade spirituelle pour la conversion des musulmans et l'affranchissement du saint sépulcre, au moyen d'une institution de chevaliers chrétiens. Ce projet, il ne l'abandonna jamais; ce fut en vain qu'il sollicita de plusieurs papes et d'un concile sa mise à exécution, dont il attendait de grands résultats; il eut la douleur de le voir avant sa mort relégué au nombre des utopies. Après s'être fortifié dans la théologie, dans la

philosophie, dans la langue arabe, il fit paraître l'ouvrage qui, à lui seul, lui a valu une réputation, l'*Ars generalis, sive magna*, qui a tant exercé les commentateurs. Cet ouvrage est le développement de la méthode d'enseignement connu depuis sous le nom de *Doctrine lullienne*, laquelle tendait à démontrer par le raisonnement la vérité des dogmes du christianisme. Ce ne fut qu'après d'incroyables efforts que Lulle parvint à répandre en Europe sa doctrine de la foi prouvée. Cependant, grâce au patronage de Jacques II d'Aragon et de Philippe-le-Bel, elle fut publiquement enseignée en 1298; mais elle ne fut point appréciée, même dans les trois siècles qui suivirent; les vues du philosophe étaient trop au-dessus du siècle dans lequel il vivait, et ne pouvaient faire naître qu'une vaine et futile admiration. Un autre ouvrage assez remarquable de Lulle parut vers la même époque et fut dédié à Philippe-le-Bel, sous le titre de *Libri XII principiorum philosoph. contra averroistas*. Quelques années avant sa mort, Lulle s'était rendu à Tunis pour y combattre, avec les principes répandus dans cet ouvrage, les philosophes contre lesquels il était écrit; plusieurs averroïstes se convertirent à la foi chrétienne. Raimond était revenu dans sa patrie fier de ces succès, ne réfléchissant pas qu'un bonheur bien autrement réel lui était arrivé en cette occasion, celui de sortir libre et sauf d'une ville où l'intolérance musulmane régnait alors dans toute sa force. Son amour-propre se complaisait tellement dans le souvenir des conversions dont il avait été l'auteur que, nonagénaire, il se rembarqua pour la ville barbaresque, qui cette fois ne rendit qu'un cadavre à sa patrie. Lulle y fut lapidé, suivant l'opinion la plus commune, et ses restes, recueillis sur le rivage, furent transportés à Majorque, dont les habitants l'honorent comme un martyr. Une opinion assez répandue, on ne sait comment, a fait placer Lulle au rang des adeptes de l'alchimie et des sciences occultes. L'édition de ses œuvres publiée à Mayence, en 1721 (10 vol. in-fol°), sous le titre de *Lulli opera omnia*, a même été grossie par l'éditeur de plusieurs livres d'alchimie, qu'aucun motif ne permet d'attribuer à Raimond Lulle; il n'avait fait, en cela, que se conformer au préjugé accrédité sur cet auteur. Cette édition comprend les traités du docteur illuminé sur la théologie, la morale, la médecine, la chimie, la physique, le droit, etc. Le style dans lequel ils sont écrits est en harmonie avec la barbarie du siècle qui les vit naître, et les expressions s'y présentent aussi confuses et aussi obscures que les idées. — Les critiques les plus accrédités, dit un biographe dont l'opinion consciencieuse est digne d'être rapportée, regardent Lulle comme un homme presque indéfinissable, d'abord dissipé et même libertin; ensuite frère très fervent du tiers ordre de St-François; amateur de la solitude et solliciteur assidu des princes, qu'il vit tous et pressa jusqu'à l'importunité pour les faire entrer dans les plans que son zèle lui suggérait; négociateur d'une activité unique; auteur de plus de volumes qu'un homme n'en pourrait transcrire et même lire durant la mesure ordinaire de la vie; accusé d'hérésie, et martyrisé chez les mahométans d'Afrique; homme, en un mot, si différent de lui-même et chargé de tant de contradictions inconciliables que si l'on n'était assuré qu'il a existé, on serait tenté de le prendre pour un personnage romanesque. AMÉDÉE DE ST-MAURIS.

LULLI. Jean-Baptiste Lulli naquit à Florence en 1633. Son père était meunier; un cordelier prit soin de son éducation, lui donna quelques leçons de musique, et lui apprit à jouer de la guitare. Lulli commença par cet instrument, qui était fort à la mode en Italie; il préféra plus tard le violon, et parvint aisément à exécuter les gigues et les sarabandes, sur lesquelles s'exerçaient les ménestrels de son temps. Le chevalier de Guise voyageait; mademoiselle de Montpensier l'avait prié de lui amener un petit Italien s'il en rencontrait un joli. Singulière recommandation; elle a pourtant

servi à faire connaître un homme de génie. A son passage à Florence, le chevalier trouva un petit garçon de treize ans, bien fait et gentil, le décida à quitter sa patrie, et le présenta à Mademoiselle. La princesse ne le trouva pas du tout joli, et le plaça dans sa cuisine en qualité de sous-marmiton. — Dans ses moments de loisir, le jeune Lulli prenait un violon, et jouait bravement des menuets avec accompagnement obligé de pilons et de casseroles. Le comte de Nogent l'entendit en traversant la cour du palais, et dit à Mademoiselle que son marmiton s'escrimait fort bien de l'archet. La princesse désira le revoir, et fut satisfaite des heureuses dispositions de Lulli. On lui donna un maître de français, et le marmiton virtuose quitta la cuisine pour passer au service de la chambre. C'était déjà de l'avancement; il fallait encore que le vent de la fortune le lançât dans une mer plus vaste, digne de son talent et de son ambition : ce vent ne tarda pas à souffler. Un *soupir* que mademoiselle fit dans son intérieur, et que la vigueur, la franchise de l'exécution portèrent au loin, causa l'heureuse disgrâce de Lulli. La bontade sourde de la princesse fit beaucoup de bruit dans le monde; les plaisants de la cour s'en amusèrent, il courut des vers sur ce burlesque sujet, et Lulli, témoin auriculaire, s'avisa de les mettre en musique, avec ritournelles imitatives. Son air et les paroles se chantèrent partout; Mademoiselle congédia sur-le-champ, et sans récompense, l'impertinent compositeur. Qu'importe ? la chanson était à la mode, et son auteur aussi. Louis XIV voulut voir, entendre l'auteur de la fameuse chanson; il trouva ses airs délicieux, fut enchanté de son exécution, et, comme il n'y avait pas de place vacante dans sa troupe sonnante et raclante, il créa tout exprès une nouvelle bande que Lulli pût former, exercer et conduire à sa fantaisie. On la nomma les *petits violons*; ils surpassèrent bientôt les *grands violons*; c'est ainsi qu'on désignait l'ancienne bande des vingt-quatre. — Métra, Roberdet et Gigault lui enseignèrent le clavecin et la composition. Lulli n'apporta d'Italie que son nom et son organisation musicale; son talent appartient à la France. C'est bien à tort que l'on a prétendu que ce maître avait naturalisé chez nous la musique et le goût italiens. — Lulli composa d'abord la musique des ballets que l'on représentait à la cour; l'opéra n'était pas encore établi. Le roi aimait beaucoup la musique; Lulli se rendit si agréable à ce prince qu'il le nomma surintendant de sa musique. L'abbé Perrin et Cambert avaient fait représenter *Pomone* au jeu de paume de la rue Mazarine : c'est le premier opéra français qui ait été exécuté en public. *Pomone* fut jouée pendant huit mois avec un succès prodigieux : les auteurs de cette pièce eurent pour leur part 60,000 francs. Le marquis de Sourdéac avait inventé les machines; sous prétexte des avances qu'il avait faites, il s'empare du théâtre, et quitte Perrin pour Gilbert, qui lui donne un autre opéra, dont Lulli fit la musique. — Ce fut le début de ce compositeur dans la carrière dramatique. Comme il avait autant d'adresse que d'esprit et de talent, il profita de la division qui régnait entre les directeurs associés, et obtint, par le crédit de madame de Montespan, que Perrin lui cédât son privilége. Une fois maître, Lulli congédia Gilbert, abandonna Sourdéac et ses actionnaires, en prit de nouveaux, et fit élever un théâtre au jeu de paume de la rue de Vaugirard, où l'on joua les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, en 1672. Cette pièce était de Quinault. Lulli fut si content de son *parolier* qu'il travailla presque toujours avec lui. — Molière étant mort en 1673, le roi donna à Lulli la salle du Palais-Royal, où l'opéra est resté jusqu'en 1781. — Lulli était chanteur, violoniste, acteur, danseur même; il forma lui-même ses acteurs, son orchestre, ses baladins. On peut le regarder comme le premier qui ait fait usage des instruments à vent et de percussion. On lui doit une innovation non moins importante : à la représentation de son

opéra, le *Triomphe de l'amour*, des danseuses parurent sur le théâtre. Les rôles de femme, dans les ballets, étaient remplis auparavant par des hommes travestis et masqués. C'était un véritable triomphe de l'amour. L'histoire ne dit pas si Lulli avait préparé cette pièce pour justifier son heureuse innovation, que d'anciens préjugés n'avaient pas permis de tenter encore. Intrigant plein d'audace, habile courtisan, Beaumarchais de la musique, Lulli ne laissait échapper aucune occasion de plaire à Louis XIV, qui le combla de faveurs. Ce compositeur poursuivit sa carrière avec autant de gloire que de bonheur, et la termina, en 1686, par *Armide*, son chef-d'œuvre. — On cite une infinité de saillies spirituelles, insolentes, de Lulli. Il était conteur agréable, fécond, parfait quelquefois; bon, mais brusque; il n'avait pas la politesse que l'on aurait désirée dans un homme qui vivait à la cour. Il aimait le vin, la table, et avait gardé l'inclination italienne pour l'avarice. Aussi laissa-t-il plus de 300,000 livres dans ses coffres, et de grandes propriétés. Une des maisons qu'il fit bâtir, celle qu'il habitait, porte maintenant le nº 45 dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, et forme un des angles de cette rue avec la rue Ste-Anne. Au-dessus de la croisée du milieu, sur la rue Ste-Anne, on voit des bas-reliefs, représentant des instruments de musique, une timbale, des trompettes, des cornets, une guitare. — On peut voir dans les mémoires contemporains et dans les lettres de madame de Sévigné jusqu'à quel point s'étaient élevés l'admiration et l'enthousiasme pour la musique de Lulli. *Atis*, *Isis*, *Armide*, étaient des prodiges, des opéras merveilleux, enchanteurs, ravissants. Madame de Sévigné, sortant d'une répétition de *Cadmus*, écrit : « Il y a des endroits de la musique qui m'ont déjà fait pleurer. Je ne suis pas seule à ne pouvoir les soutenir; l'ame de madame de la Fayette en est tout alarmée. » Cette bonne dame craignait de se damner en se laissant séduire par les airs de Lulli, qui serviraient aujourd'hui à nous faire gagner les indulgences. CASTIL-BLAZE.

LUMIÈRE. La lumière, cet agent subtil qui pénètre et se répand partout, qui fait la splendeur du jour, et qui procure à l'homme de si vives et si profondes jouissances, est aussi nécessaire à sa santé et à celle des animaux qu'elle est indispensable à la végétation des plantes. Elle joue le plus grand rôle dans presque tous les phénomènes de la nature; et, chaque jour, à mesure que le domaine de la science s'étend et s'enrichit, on découvre l'action immédiate qu'elle exerce dans les combinaisons de la matière morte et dans les mouvements de celle qui végète ou qui s'organise. Transportée avec la chaleur à travers l'espace, elle active en tous lieux la vie et la joie. Sans elle, l'homme s'étiole et végète; sans elle, les plantes pâlissent, et ne poussent que des rejetons grêles et à faible contexture. Aussi, les anciens poètes, qui, sous leurs ingénieuses fables, cachaient toujours quelque vérité révélée à leur esprit par la contemplation de la nature, avaient-ils fait de l'astre de la lumière un des plus puissants dieux; aussi, presque tous les peuples, à l'enfance des religions, ont-ils adoré le soleil comme le père de la nature, comme le dieu de la vie. — C'est la lumière qui nous fait juger nettement de la forme des corps, dont le toucher ne peut nous donner qu'une idée confuse; c'est elle qui nous indique la présence des corps placés hors de notre atteinte, et qui nous fait apprécier leurs distances et leurs situations. Sans elle, nous ne pourrions avoir du mouvement qu'une perception indécise, et nous ne pourrions jouir de ces mille phénomènes de coloration que la nature nous présente si riches et si variés. — La lumière affecte le plus parfait de nos organes, celui qui nous procure le plus de sensations, et qui nous fournit les notions les plus complètes. — Pour l'ouïe, pour le toucher, pour le goût, pour l'odorat, tout est plus ou moins vague et confus; pour la vue, tout est exact, géométrique, susceptible de mesures précises. — Considérée par la

physique, la lumière est un des trois agents impondérables dont cette science étudie les effets sans en connaître les causes. Nous allons dire en peu de mots les faits généraux qui s'y rapportent. — Les anciens pensaient que nous avions conscience de la lumière, ou que la vision s'opérait par une sorte d'émanation ayant lieu de l'œil vers l'objet. S'il en était ainsi, il n'y aurait jamais d'obscurité pour nous, à moins d'admettre que l'absence de certains corps, tels que le soleil, les étoiles, une lampe, enlèvent à notre organe la propriété de fonctionner comme en leur présence. Mais il est bien plus simple de supposer que la vision s'effectue par une certaine transmission qui s'opère du corps qui est en présence vers l'œil qui reçoit la sensation. Parmi les corps, les uns sont lumineux par eux-mêmes, comme le soleil, la flamme d'une bougie, etc., etc. Les autres restent invisibles dans l'obscurité, quoique nos yeux se dirigent vers eux. Les premiers sont dits *lumineux par eux-mêmes*; les seconds sont dits *obscurs* ou *non lumineux*. Tous les corps sont pourtant susceptibles d'agir sur l'organe de la vue, dans des circonstances convenables. Ainsi, lorsqu'une bougie est introduite dans un espace non éclairé, ce n'est pas elle seule que nous voyons, nous apercevons aussi les corps environnants, qui acquièrent eux-mêmes, sous l'influence de la bougie, la propriété d'affecter l'organe de la vue, et même d'éclairer les autres corps, quoique d'une manière beaucoup plus faible. C'est ce qui a lieu pour la lune, que nous n'apercevons dans l'obscurité des nuits que parce qu'elle reçoit de la lumière du soleil, et pourtant elle éclaire, à la surface de la terre, comme un corps qui serait lumineux par lui-même. — On voit donc que certains corps ont par eux-mêmes la propriété de faire éprouver des sensations à la vue, et que tous les autres corps reçoivent des premiers la même propriété, à un degré plus au moins élevé. Mais il est encore une autre propriété des corps : les uns, tels que le verre, l'eau pure, l'air, etc., sont traversés par la lumière, tandis que les autres l'arrêtent complètement. Les premiers sont appelés *transparents* ou *diaphanes*, et les seconds *opaques*. Ces derniers sont ceux qui produisent de l'ombre. Ainsi, en plaçant un disque de papier ou un autre corps que la lumière ne traverse pas entre la flamme d'une lampe et la muraille, on y aperçoit une place obscure, de même forme que le disque, et qui est due à l'absence des rayons lumineux, qui, arrêtés par le papier, ne peuvent atteindre les points de la muraille où l'ombre est marquée. — Nous avons dit que nous apercevons un corps lumineux par une transmission de lui à nous, mais suivant quelle loi s'opère-t-elle, et ne faut-il pas un certain temps pour qu'elle ait lieu ?—D'un point lumineux à notre œil, la lumière se transmet en ligne droite; c.-à-d. que l'œil ne pourra pas apercevoir un point qui lui envoie de la lumière, s'il se trouve sur la ligne droite tirée de l'œil à ce point un objet opaque interposé. Ce fait est parfaitement démontré par l'expérience, et personne ne doute qu'un objet ne se trouve réellement dans la direction où on l'aperçoit; d'ailleurs, comme un point lumineux est visible de quelque côté qu'on le regarde, il faut admettre qu'il transmet de la lumière dans l'espace dans toutes les directions; et l'on donne le nom de *rayons lumineux* aux lignes droites suivant lesquelles s'opère cette transmission. De plus, cette transmission demande un certain temps pour s'opérer. Ainsi, lorsque l'œil est tourné vers un objet lumineux caché par un corps opaque, si l'on retire ce corps, il se passera un certain temps entre le moment où l'objet est à découvert, et celui où l'œil l'aperçoit. Cet intervalle, qui est toujours excessivement petit pour des distances telles qu'on les rencontre à la surface de la terre augmente avec l'éloignement, et devient sensible lorsqu'on considère l'immense étendue des régions célestes. Il faut donc un certain temps à la lumière pour traverser l'espace; mais sa vitesse est immense; elle parcourt 69,244 lieues

par seconde. On conçoit qu'une vitesse si énorme, et dont l'esprit ne peut se faire que bien difficilement une idée, n'a pu être mesurée que par des observations astronomiques; mais c'est un des faits scientifiques les mieux établis. Malgré cette prodigieuse vitesse, il faut à la lumière 7 minutes et demie pour franchir la distance qui nous sépare du soleil; et l'astronomie demontre que la lumière ne peut arriver en moins de 5 ans de l'étoile fixe la plus voisine de la terre. Que l'on se figure, au moyen de ces indications, ce que sont les dimensions de la terre par rapport aux dimensions de l'espace qui l'entoure, et quelle est son insignifiance dans le système de l'univers. — Maintenant que nous avons parlé de la transmission de la lumière provenant d'un corps lumineux, nous dirons un mot des changements qu'éprouve sa marche à la rencontre d'un corps non lumineux. Que ce corps soit opaque ou transparent, que sa surface soit polie ou ne le soit pas, une partie de la lumière sera réfléchie (*v.* Réflexion), et un autre partie disséminée de toute part autour du corps. De plus, si le corps est transparent, une autre partie de la lumière tombée sur le corps, et à laquelle on donne le nom de *lumière incidente*, pénètrera dans son intérieur en vertu de la *réfraction* La proportion suivant laquelle se fait cette répartition de la lumière dépend de l'inclinaison de la lumière incidente, de la nature particulière du corps, de la contexture de sa surface et de sa forme. La lumière disséminée est celle qui nous fait apercevoir la surface des corps, excepté dans des cas particuliers. Cette lumière provient des réflexions qui ont lieu sur toutes les particules de la surface, et qui produisent ainsi une diffusion irrégulière. — Plus une surface transmet à l'œil de lumière disséminée, et plus on dit que cette surface est éclairée. Une même surface est d'autant plus éclairée par un objet lumineux qu'elle en est plus rapprochée; et les physiciens ont démontré que, l'objet lumineux restant le même, la clarté d'une surface diminue en raison du carré de sa distance à l'objet, c.-à-d. qu'une feuille de papier, par exemple, éclairée avec une certaine intensité à la distance d'un pied, sera quatre fois moins éclairée à la distance de deux pieds, neuf fois moins à la distance de trois pieds, et ainsi de suite. — Il nous reste encore un mot à dire des divers systèmes émis par les savants pour l'explication des phénomènes lumineux. Il est probable que la cause première de ces phénomènes restera toujours cachée à l'esprit de l'homme. On pourra sans doute faire à ce sujet des hypothèses plus ou moins probables, plus ou moins ingénieuses, expliquant plus ou moins simplement les faits observés, et conduisant plus ou moins directement à la découverte des faits nouveaux; mais on ne pourra probablement jamais s'assurer par les sens de la réalité de l'une ou de l'autre de ces hypothèses. Quoi qu'il en soit de l'avenir des sciences considérées sous ce point de vue, deux hypothèses, deux systèmes, sont actuellement en présence et en lutte pour l'explication des phénomènes lumineux, et chacun a ses adeptes et a ses contradicteurs. Le premier, le système de l'*émission*, porte aussi le nom de Newton, son inventeur; le second, le système des *ondulations*, est dû à Huyghens. — Le système de l'émission suppose que le corps lumineux envoie dans toutes les directions des particules d'une substance extrêmement tenue, dont la subtilité s'oppose à ce qu'on puisse constater leur poids ou les chocs infiniment petits qu'elles doivent causer aux corps qu'elles atteignent. Ces molécules se meuvent dans l'espace en ligne droite, avec la vitesse de transmission de la lumière, et à une distance assez grande les unes des autres, pour qu'il n'y ait jamais de chocs entre elles; elles traversent les corps transparents sans que leurs mouvements soient ralentis, et sont arrêtées par les corps opaques. — L'hypothèse des ondulations ne suppose aucun transport de molécules lumineuses. Dans ce système, la lumière naîtrait des vi-

brations propres des corps lumineux, communiquées à un fluide subtil et élastique, répandu partout et nommé *éther*. La nature et la transmission de la lumière auraient alors de l'analogie avec la nature du son, et sa transmission à travers les fluides et les corps pondérables. — Chacune de ces deux hypothèses explique avec la plus grande netteté certains phénomènes, et hésite devant d'autres; mais cependant l'avantage semble être décidément à l'hypothèse des ondulations. Celle de l'émission, long-temps soutenue par le grand nom de Newton et par les idées brillantes dont cette tête puissante savait éclairer ses créations, a été frappée d'un irrésistible coup par les découvertes du docteur Young et les magnifiques recherches de Fresnel. Maintenant, beaucoup de faits scientifiques sont complètement inexplicables par l'émission, tandis que les ondulations les expliquent tous d'une manière plus ou moins satisfaisante (*v.* OPTIQUE, RÉFLEXION, RÉFRACTION, VISION).

L.-L. VAUTHIER.

Le mot *lumière* est souvent employé au figuré; on en fait même dans certains cas un usage si fréquent et si vulgaire qu'il est presque impossible de parler des phénomènes de l'intelligence, sans employer ce mot ou quelques-uns de ceux qui se rattachent à l'idée qu'il exprime. — Tous les faits qui se rapportent à la perception des idées par l'esprit, à leur combinaison, à la nette conception des rapports qu'elles ont entre elles, ou aux différences qu'elles présentent, sont exprimés le plus souvent, et de la manière la plus exacte, par des images empruntées à la lumière : il y a l'optique de l'esprit comme il y a l'optique des yeux. — On désigne plus particulièrement par l'expression *trait de lumière* un indice soudain qui donne à l'intelligence la conscience d'un fait jusque là douteux pour elle.—*Lumière* désigne aussi la publicité donnée à un fait plus ou moins ignoré; c'est ainsi que l'on dit : rendre à la *lumière* une œuvre long-temps cachée. —*Lumière*, dans son sens figuré et poétique désigne encore la vie. — Enfin, *lumières*, écrit au pluriel et énoncé de la manière la plus générale, désigne l'ensemble des connaissances humaines : c'est ainsi que l'on dit la diffusion et la propagation des *lumières*; les *lumières* de la Grèce antique ne sont pas comparables à celles que nous possédons. Du reste, il est visible que toutes ces acceptions figurées rentrent dans celle que nous avons d'abord définie.—Par le mot *lumière*, on entend en peinture, non pas la lumière elle-même, mais la représentation, l'imitation de ses effets dans un tableau.—Les peintres distinguent la lumière en deux classes, en *lumière* naturelle et en *lumière* artificielle. La première est celle du soleil et de la lune, ou celle produite par l'atmosphère terrestre, lorsque ces astres sont cachés sous des nuages ou sous l'horizon. La seconde est celle que fournit un corps enflammé, tel qu'une lampe, un feu de bois ou de paille, etc., etc.—On distingue encore la lumière en *lumière* directe et reflétée. La première est celle qui arrive à l'objet qu'elle éclaire directement et sans avoir subi de réflexion; la seconde, au contraire, est celle qui n'arrive à l'objet éclairé qu'après une ou plusieurs sur les objets qui l'entourent. La partie ombrée d'un corps contient toujours de la lumière reflétée transmise par la partie éclairée des objets situés derrière lui. — Enfin, dans un tableau, il peut y avoir une lumière principale et des lumières accidentelles. La lumière principale est celle qui éclaire la majeure partie des objets que le tableau représente. Cette lumière peut d'ailleurs être aussi bien une lumière artificielle qu'une lumière naturelle. La lumière accidentelle est celle qui n'éclaire qu'une faible partie des objets représentés. Il faut que ces lumières soient toujours moins vives que la principale. L'étude de la décroissance de la lumière, suivant les plans qu'elle éclaire, et des modifications qu'elle éprouve dans ses effets, en se reflétant ou traversant les corps transparents qui se trouvent sur son passage, constitue la science du

clair-obscur et de la *perspective aérienne* (*v.* ces mots).—Enfin, le mot *lumière* est souvent employé dans les arts.—*Lumière* de canon, de fusil. On désigne ainsi le trou cylindrique ou conique percé vers la culasse de ces deux armes, et qui sert à faire pénétrer jusqu'à la poudre contenue dans la cavité intérieure la flamme qui doit en déterminer l'explosion.—Dans le canon, c'est un simple trou conique, percé de haut en bas, à la partie supérieure de la pièce, à travers lequel on passe une mèche qui est allumée directement. — Dans le fusil, la lumière est aussi un simple trou, mais, pour faire pénétrer la flamme à la poudre intérieure, le système est plus compliqué que dans le canon. Dans les fusils à pierre, la lumière vient aboutir extérieurement à une petite coupe appelée *bassinet*, dans laquelle on met quelques grains de poudre. Le choc de la pierre sur une plaque de fer située au-dessus du bassinet détermine une étincelle; cette étincelle enflamme la poudre du bassinet, le feu se communique aux grains qui ont été refoulés dans la lumière, lorsqu'on a chargé l'arme, et l'explosion a lieu. Dans les fusils à piston, la lumière est encore un simple trou percé dans un petit cylindre nommé *cheminée*, dont on coiffe le sommet d'une capsule métallique, s'y ajustant exactement. Le fond de cette capsule contient une poudre inflammable d'une espèce particulière. Une pièce de fer vient choquer fortement la capsule, dont le fond presse alors énergiquement sur le haut de la cheminée : il y a ainsi inflammation dans la capsule et communication à la poudre intérieure, comme nous l'avons expliqué plus haut. — On a fait quelquefois usage de canons dans lesquels la lumière est accompagnée d'un système semblable à celui des fusils à pierre. — Pour mettre un canon hors d'usage, du moins momentanément, il suffit de chasser fortement un clou dans la lumière : c'est ce qu'on appelle l'*enclouer*. — Par analogie avec les acceptions précédentes, on désigne, dans plusieurs arts et métiers, par le nom de *lumière* des fentes de formes diverses, dont on perce, soit le bois, soit la fonte, soit la pierre. L.-L. Vauthier.

LUNATIQUE, qui est soumis aux influences de la lune. Il ne s'emploie guère au propre qu'en parlant d'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux, fluxion dont la diminution et l'augmentation ont été mal à propos attribuées au cours de la lune. Il se dit figurément et familièrement pour *fantasque*, *capricieux*, atteint de *folie* (*v.* ces mots.) X.

LUNDI. C'est le second jour de la semaine. Il a été ainsi nommé du latin *dies lunæ*, *lunæ dies*, d'où l'italien *lunedi*, et enfin notre mot français *lundi*. L'église appelle ce jour la *deuxième férie*, et Paul Damien le représente comme dédié aux anges et aux morts. Le lundi par lui-même est assez peu remarquable, mais il est tellement voisin du dimanche, qui le précède, qu'il en a conservé un air de repos, de paresse, une demi-teinte de fête. Le lundi est funeste à la bourse des ouvriers, qui le chôment assez volontiers. A Paris, les guinguettes des barrières en sont encombrées aussi bien que le dimanche, et les fabricants et les maîtres ont maudit cette journée plus d'une fois, à cause des profits dont ils se voyaient frustrés par l'inaction de leurs ouvriers. L'année offre deux lundis qui priment sur leurs confrères des autres semaines : ce sont le lundi-gras, où les folles joies du carnaval, prêt à finir, prennent un nouveau degré de vivacité, et le lundi saint, pour lequel nous renvoyons à Semaine sainte. U. B.

LUNE. La lune, satellite de la terre, est, après le soleil, le plus remarquable de tous les astres; elle décrit dans l'espace une ellipse dont la terre occupe un des foyers : l'extrémité du grand axe de cette ellipse, la plus voisine de la terre, s'appelle le *périgée*, l'extrémité opposée porte le nom d'*apogée*; le périgée et l'apogée sont aussi désignés par le nom d'*apsides*. Outre son mouvement diurne, la lune a un mouvement propre qui se fait en sens contraire, c.-à-d. vers l'orient, et qui est d'environ 13 degrés par

jour; il en résulte qu'elle complète sa révolution autour du ciel en 27 jours, 7 heures et quelques minutes, et par rapport au soleil, en 29 jours et demi. Les diverses apparences de sa lumière, pendant cet espace de temps, ont reçu le nom de *phases* : ainsi, après avoir disparu quelques jours, la lune commence à se montrer le soir du côté de l'occident, peu après le coucher du soleil, sous la forme d'un filet de lumière en forme d'arc, et qu'on appelle *croissant*, parce qu'en effet il croît continuellement; les pointes de ce croissant sont élevées et à l'opposite du soleil; il prend au bout de cinq ou six jours la forme d'un demi-cercle, et la partie lumineuse est alors terminée par une ligne droite : c'est le *premier quartier*; on dit que la lune est en *quadrature*. A mesure qu'elle s'éloigne du soleil, sa lumière devient de plus en plus circulaire, et, après 7 ou 8 jours, son disque entier brille pendant toute la nuit; c'est le jour de la *pleine lune* ou de l'*opposition*. Ensuite arrive le décours, qui donne les mêmes phases ou les mêmes figures; lorsque la lune reparaît sous la forme d'un demi-cercle, elle est à son *dernier quartier*; puis elle diminue de plus en plus; son croissant devient chaque jour plus étroit, elle se rapproche du soleil et se perd enfin dans ses rayons : c'est ce qu'on appelle la *nouvelle lune* ou la *conjonction*, autrefois la *néoménie* (νεος μηνη, *nova luna*). — La néoménie servit de bonne heure à régler les assemblées, les sacrifices, les exercices publics. On se réunissait sur les hauts lieux ou dans les déserts pour l'observer; elle était annoncée par le bruit des trompettes : chez tous les peuples anciens, nous retrouvons cet usage, et, au moyen âge, les astronomes arabes ont publié un grand nombre de traités sur la *nouvelle lune*. — Il se passe vingt-neuf jours et demi d'une nouvelle lune à l'autre, c'est ce qu'on appelle *mois lunaire*, *lunaison*, ou révolution synodique de la lune; cette lunaison fut la plus ancienne mesure du temps; on en composa des années lunaires de 354 jours, 8 h., 48', etc. — Les éclipses de soleil apprirent que la lune était un corps opaque, et qui n'a point de lumière par lui-même; on vit, en effet, qu'après avoir intercepté la lumière du soleil en plein jour, elle paraissait absolument noire, et on comprit par-là qu'elle ne brillait qu'autant qu'elle était éclairée. — On aperçoit distinctement, après la nouvelle lune, que le croissant qui en fait la partie la plus lumineuse est accompagné d'une lumière faible, répandue sur le reste du disque; elle nous fait entrevoir toute la rondeur de la lune, et c'est ce qu'on appelle la *lumière cendrée*. Cette lumière secondaire provient de la lumière du soleil réfléchie par la terre; elle paraît beaucoup plus vive quand on se place de manière que quelque toit cache la partie lumineuse de la lune; on peut alors distinguer ses grandes taches, surtout vers le troisième jour de la lune. — La lumière cendrée présente un autre phénomène d'optique fort sensible; c'est la dilatation apparente du croissant lumineux, qui semble d'un diamètre plus grand que le disque obscur de la lune : cela vient de la force d'une grande lumière placée à côté d'une petite : l'une efface l'autre. Le croissant paraît enflé par un débordement de lumière qui s'éparpille dans la rétine de l'œil, et élargit le disque de la lune; l'air ambiant éclairé par la lune augmente encore cette illusion. — La lumière de la lune n'est accompagnée d'aucune chaleur; on a calculé qu'elle était trois cent mille fois moindre que celle du soleil, en comparant l'une et l'autre avec la lumière d'une bougie placée dans l'obscurité. — Nous avons dit que la lune faisait le tour du ciel en 27 jours et un tiers, c'est ce qu'on appelle *mois périodique*. Comme pendant ce temps le soleil, vu de la terre, paraît avoir fait lui-même 29 degrés par son mouvement propre d'orient en occident, la lune ne se retrouve en conjonction avec cet astre qu'après avoir traversé 360 degrés, plus 29; et elle emploie, pour compléter cette révolution, 29 jours et demi : c'est ce qu'on appelle le *mois synodique* ou *lu-*

5.

naire. Mais la lune n'a pas toujours un mouvement égal et uniforme : de là ses grandes inégalités, dont les deux premières furent déterminées par Hipparque et Ptolémée, la troisième par Aboul-Wefa de Bagdad, au xe siècle, et les autres par l'astronomie moderne (v. Lunaire [Théorie]). — Nous avons énuméré les diverses *phases* de la lune : quand elle est *pleine*, c.-à-d. lorsqu'elle nous présente toute sa face éclairée, elle est en opposition avec le soleil ; quand elle est *nouvelle*, ou invisible pour la terre, elle est en conjonction ; on donne à ces deux positions le nom de *syzygies* : c'est alors qu'ont lieu les éclipses de lune et de soleil. Lorsque la lune est à son premier ou à son dernier quartier, on dit qu'elle est en *quadrature* ; et les points intermédiaires entre les quadratures et les syzygies se nomment *octants*. Le plan de l'orbite de la lune est incliné sur celui de l'écliptique d'environ 5 degrés ; les points d'intersection de ces plans s'appellent les *nœuds* : l'un *ascendant*, lorsque la lune s'élève vers le pôle boréal ; l'autre *descendant*, lorsqu'elle s'abaisse vers le pôle austral. On a remarqué que les nœuds ont un mouvement propre vers l'occident de 19 deg. par an, et qu'ils font, par conséquent, le tour du ciel en 18 ans et demi ; de là la *révolution synodique du nœud*. — La distance moyenne de la lune à la terre est de 80,000 lieues, ou d'environ 60 rayons terrestres ; son diamètre est à peu près le quart de celui de la terre, et son volume, la cinquantième partie de celui de cette dernière. Elle a un mouvement de rotation égal à son mouvement de révolution, de sorte qu'elle présente toujours à la terre la même face ; on sait pourtant qu'elle montre quelquefois un peu plus d'un côté, quelquefois un peu moins, comme si elle avait un léger balancement, c'est ce qu'on appelle sa *libration*. Elle a la forme d'un sphéroïde aplati par les pôles, et pourrait être comparée à un œuf dont on aurait aplati les côtés, indépendamment de son alongement primitif. — On s'est beaucoup occupé de la description du disque apparent de la lune, de ses taches, de ses points lumineux ; on a dressé des cartes de la pleine lune très complètes ; on a cru souvent y apercevoir une espèce de figure humaine ; puis l'image de l'océan et de la terre, comme par la réflexion d'un miroir ; mais un examen attentif fait reconnaître qu'il n'y a aucune forme décidée. Les irrégularités que l'on observe à l'œil nu, vues au moyen d'un fort télescope, paraissent se composer de points lumineux, qui s'agrandissent à mesure que le soleil les atteint, et derrière lesquels se projette une ombre épaisse. On ne peut douter que ce ne soit de hautes montagnes, dont les sommets reçoivent les rayons solaires avant les parties moins élevées ; et les points obscurs, des vallées ou cratères, où le soleil n'arrive pas directement. — La lune n'a point d'atmosphère sensible ; elle ne jouit pas de la variété des saisons, attendu que, son axe étant presque perpendiculaire à l'écliptique, le soleil ne sort pas de son équateur ; et, comme elle ne tourne sur son axe qu'une seule fois pendant son mouvement de révolution, chacun de ses jours et chacune de ses nuits sont de 15 fois 24 de nos heures ; une de ses moitiés se trouve éclairée par la terre pendant l'absence du soleil, et n'a pas de nuit, tandis que l'autre en a une de 15 jours. Si l'on suppose que la lune ait des habitants, notre planète doit leur sembler 13 fois plus grande que la lune ne nous paraît à nous-mêmes ; la terre n'est constamment visible que pour une moitié de son satellite. — Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rappelant quelques-uns des écrits de notre célèbre astronome, M. Arago : souvent, dans ses *Notices scientifiques*, qui font chaque année le tour de l'Europe, il s'est attaché à rectifier des idées fausses, accueillies beaucoup trop généralement. C'est ainsi que des savants, frappés de l'opinion d'un peuple ancien, qui prétendait que ses ancêtres avaient habité la terre avant qu'elle eût un satellite, avaient imaginé que la lune était une ancienne comète, qui, en parcourant son orbite elliptique autour du

soleil, était venue dans le voisinage de la terre, et s'était trouvée entraînée à circuler autour d'elle. L'absence de toute atmosphère autour de la lune, l'aspect brûlé de ses hautes montagnes, de ses profondes vallées, du peu de plaines qu'on y observe, faisaient supposer que la comète, étant passée fort près du disque solaire, avait perdu toute trace d'humidité, et étaient cités comme des preuves à l'appui de l'origine cométaire de notre satellite. Mais ces raisonnements ne peuvent se soutenir; la lune a bien réellement l'aspect brûlé, si par-là on entend que presque tous les points de sa surface présentent des traces manifestes d'anciens bouleversements volcaniques; mais rien n'indique quelle température la lune a jadis subie par l'action des rayons solaires; ces deux phénomènes n'ont entre eux aucune connexité.— C'est par l'existence de volcans dans la lune que M. de Laplace a cherché à expliquer la chute des aérolithes; c'est, en effet, la seule opinion qui satisfasse complètement à tous les phénomènes observés; mais ce n'est encore qu'une simple hypothèse.—On ne peut mettre en doute l'influence que la lune exerce sur notre planète; les lois de l'attraction nous ont donné l'explication de phénomènes dont on ne connaissait pas la cause; on sait aujourd'hui que la grandeur des marées de l'océan dépend des positions angulaires relatives du soleil et de la lune, des déclinaisons de ces deux astres; de leurs distances rectilignes à la terre: ainsi, les marées des syzygies ou des pleines et nouvelles lunes surpassent les marées des quadratures, c.-à-d. du premier et du second quartier; ainsi, parmi les marées inégales des syzygies, le *maximum* s'observe lorsque la lune est au *périgée*, lorsqu'elle est près de la terre; et le *minimum* arrive quand l'astre atteint le point opposé de l'orbite, quand il est à l'*apogée*.—On a également supposé que la lune exerçait quelque influence sur la pluie, et les tables de M. Schubler, de Tubingen, tendent à le démontrer. Quant aux changements de temps, qu'on fait dépendre des *phases* de la lune, c'est une erreur populaire, qu'on retrouve, il est vrai, chez les plus anciens auteurs, mais qui ne repose sur aucun fondement: d'abord, on ne voit pas par quelle action la lune pourrait produire de pareils résultats, et les observations les plus exactes faites sur une longue échelle donnent un démenti formel à cette supposition; les changements de temps ne sont pas plus fréquents aux passages de la lune d'un quartier à l'autre qu'à toute autre époque. On ne doit pas s'arrêter davantage sur les pronostics empruntés à certains aspects de la lune, qui n'ont rien de commun avec la théorie des prétendues influences lunaires: cette théorie est évidemment née de la méprise qu'on a faite, en prenant sans cesse pour *causes* ce qui avait été seulement proposé comme *signes*. Quant à l'action exercée par la lune sur la nature organique, sur les maladies, etc., il faudrait un volume pour analyser toutes les opinions populaires qui s'y rattachent; à côté des présomptions les plus favorables dans certains cas, on peut opposer d'imposantes autorités, qui repoussent complètement ces prétendus effets merveilleux: ce sont des questions qui réclament un plus ample examen; nous en sommes maintenant au même point que Plutarque, à qui l'on demandait pourquoi les poulains qui ont été poursuivis par le loup, deviennent meilleurs coureurs que les autres? C'est, répondit-il, parce que, *peut-être*, cela n'est pas vrai. Il faudrait même, la plupart du temps, comme le dit spirituellement M. Arago, retrancher le mot *peut-être*.

Lune rousse. On sait que la crédulité a attaché une grande influence à la *lune rousse* sur les phénomènes de la végétation; les jardiniers appellent *rousse* la lune qui commençant en avril, devient pleine, soit à la fin de ce mois, soit, plus ordinairement, dans le courant de mai: suivant eux, les jeunes feuilles, les bourgeons, qui sont exposés à la lumière de la lune dans les mois d'avril et de mai, *roussissent*, c.-à-d. se gèlent, quoique le

thermomètre se maintienne dans l'atmosphère à plusieurs degrés au-dessus de zéro. Ils ajoutent encore qu'il suffit, dans des circonstances de températures d'ailleurs toutes pareilles, que des nuages, ou même des écrans artificiels, arrêtent les rayons de l'astre, et les empêchent d'arriver jusqu'aux plantes, pour que les bourgeons demeurent parfaitement intacts. Ces phénomènes pourraient faire croire que la lumière de notre satellite est douée d'une vertu frigorifique sensible, mais il n'en est rien : au temps de la *lune rousse*, la température n'est souvent que de 4, 5 et 6 degrés au-dessus de zéro, et l'on sait que les plantes perdent, la nuit, par voie de *rayonnement*, une partie du calorique qu'elles ont reçu pendant le jour : cette déperdition peut aller jusqu'à 8 degrés, lorsqu'il n'y a point de nuages pour arrêter ce rayonnement ; il en résulte que la température des plantes, qui n'était que de 4 ou 5 degrés pendant le jour, pourra descendre à plusieurs degrés au-dessous de zéro ; et ces plantes gèleront ; et, comme il faut que le temps soit parfaitement serein pour que le rayonnement ait lieu, on a bien à tort attribué à la lune une influence qu'elle n'a pas. On a aussi prétendu que sa lumière putréfiait les substances animales ; et de fait, si l'on expose un morceau de viande aux rayons de la lune, il se gâte plus tôt qu'un autre morceau garanti par un écran ou un couvercle ; mais c'est encore par l'effet du rayonnement qui le refroidit et le charge d'une plus grande humidité : or, l'eau est un principe de décomposition pour les matières animales, car on les sèche pour les conserver. — Il nous reste à parler de deux phénomènes assez remarquables, connus sous le nom de *lune horizontale* et de *lune d'automne et du chasseur*. — Lorsque la lune est à l'horizon, elle paraît sous une forme elliptique, beaucoup plus grande et moins brillante que lorsqu'elle est au méridien ; cela vient principalement de la réfraction et de l'épaisseur de l'atmosphère que les rayons lumineux ont à traverser ; quant au second phénomène, qui a fait donner à la lune le nom de *lune d'automne* et de *lune du chasseur*, il consiste en ce que deux fois l'année notre satellite se lève presqu'à la même heure pendant une semaine, et il est facile de l'expliquer par l'angle que fait l'orbite lunaire avec notre horizon ; mais il n'est pas toujours égal, et son intensité varie du *maximum* au *minimum* dans une période de neuf ans et demi.

SÉDILLOT.

Le mot *lune* s'emploie proverbialement de diverses manières. Vouloir prendre la *lune* avec les dents, c'est chercher à faire une chose impossible. Faire un trou à la *lune*, c'est s'en aller furtivement, et sans payer ses créanciers. Une *lune*, un visage de *pleine lune*, sert à désigner un visage trop plein, trop large. Avoir des *lunes*, signifie être sujet à des caprices, à des fantaisies. — Poétiquement, *lune* est synonyme de *mois* : Depuis six lunes ; la lune de miel est le premier mois du mariage. Les alchimistes donnaient à l'argent le nom de *lune*.

LUNAISON, est le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier.

LUNAIRE, indique ce qui appartient à la lune : mois, année, cycle, influences, atmosphère, cadran *lunaires*. La *lunaire*, en botanique, est une plante de la famille des crucifères. X.

LUNAIRE (Théorie). La lune (*v.* ce mot) a dans tous les temps fixé d'une manière particulière l'attention des observateurs ; il n'est aucun astre dont les mouvements soient aussi compliqués, aussi irréguliers ; les anciens avaient bien reconnu quelques-unes de ces inégalités, mais c'est à l'astronomie moderne qu'on doit cette liaison analytique des faits particuliers à un fait général, qui constitue toute une théorie, et qui nous a donné en dernier résultat la théorie complète de la lune. Avant Newton, qui le premier chercha à expliquer par l'attraction les phénomènes célestes, on avait déterminé les principales inégalités lunaires, sans en avoir déduit véritablement les causes. Les Chaldéens avaient déjà remarqué le

retour constant des éclipses au bout de 223 lunaisons, ou de 18 ans et 10 jours, et en examinant avec soin les mouvements de la lune, on s'était facilement aperçu qu'au lieu de décrire un cercle uniforme autour de la terre, elle était soumise à une inégalité dont le maximum était de 5 ou 6 degrés. Cette inégalité, causée par l'excentricité de l'orbite de la lune, fut nommée *équation de l'orbite ou du centre*; c'est Hipparque qui la découvrit; il avait trouvé par-là l'équation qui satisfait aux syzygies; il comprit la nécessité d'une autre équation pour les quadratures et fit des observations qui suffisaient pour donner sa détermination; Ptolémée nous l'a transmise dans son *Almageste*; c'est *l'évection*. Cet astronome représenta la première inégalité par un épicycle et la seconde par un excentrique; avec un double épicycle il serait arrivé de suite à l'argument actuel de *l'évection* • D—A; mais cette simplification, dont on attribue l'introduction à Euler, fut inventée par Copernic; elle existe en effet virtuellement dans la construction de ce savant, ainsi que nous en avons fait ailleurs la remarque. L'école d'Alexandrie n'alla pas plus loin, et l'on supposait jusqu'à ce jour que la troisième inégalité lunaire, ou *variation*, avait été découverte par l'astronome danois Tycho-Brahé (1601 ap. J.-C.), et que par conséquent les Arabes n'avaient rien ajouté aux travaux des Grecs. Nous avons été assez heureux pour démontrer le contraire, en publiant un passage du manuscrit arabe 936 de la Bibliothèque du roi, qui prouve incontestablement que l'astronome Aboul-Wefa avait reconnu et signalé la *variation* vers 995, c'est-à-dire plus de six siècles avant Tycho-Brahé; cette découverte relève l'école de Bagdad du reproche qui lui était adressé de n'avoir fait faire aucun pas à la science astronomique (*voy.* l'article Astronomie de ce *Dictionnaire*), et elle a d'autant pus d'importance qu'elle donne un caractère tout-à-fait nouveau à l'astronomie des Arabes, qui n'ont pas seulement copié leurs devanciers, mais qui ont été eux-mêmes inventeurs, supposition que les Delambre et les Laplace n'avaient pas même voulu admettre. On sait que la variation est l'inégalité de la lune qui, sur une orbite supposée circulaire, a lieu dans les octants à cause de la force tangentielle qui accélère ou retarde son mouvement. Cette inégalité fut donc regardée positivement, pour la première fois, comme une correction du lieu de la lune par Aboul-Wefa de Bagdad, et plus tard par Tycho-Brahé; elle est remarquable, dans l'histoire de la théorie lunaire, comme la première que Newton eut à expliquer d'après sa théorie de la gravitation; mais avant que le savant Anglais eût commencé la série de ses admirables travaux, quelques notions nouvelles avaient enrichi le domaine de l'astronomie : Tycho-Brahé, après avoir renouvelé la découverte de la variation, jusqu'à présent son principal titre de gloire, s'était aperçu que le mouvement rétrograde des nœuds est sujet à une inégalité de près de 2°, et que l'inclinaison de l'orbite en éprouve une autre beaucoup plus petite; enfin, Kepler trouva, en calculant les observations de Tycho, une inégalité d'environ 11', dont la période est d'un an, et qu'il appela *équation annuelle*. Elle augmente l'équation du centre du soleil dans les éclipses. Bientôt Kepler publia ses recherches sur Mars, et l'on vit que l'équation du centre de la lune tient à ce qu'au lieu de décrire un cercle, elle circule dans une orbite elliptique autour de la terre comme foyer. Kepler conjectura que le soleil devait exercer une attraction puissante sur la lune et les planètes, et cette idée d'une action des corps les uns sur les autres occupait déjà les esprits, lorsque la théorie des forces centrifuges dans le cercle fut trouvée par Huyghens; rapprochée de celle des développées du même auteur, cette théorie conduisait immédiatement, comme le remarque d'Alembert, à la théorie générale des forces centrales. Ce fut donc au milieu des circonstances les plus favorables que Newton arriva pour démontrer, comme il le fit le premier, la

cause générale de tous les mouvements des corps célestes, et l'on sait que ce fut la lune qui lui en fournit la première vérification. Guidé par le principe de la gravitation universelle, et aidé des recherches de Flamsteed, non seulement il expliqua les inégalités déjà connues, mais encore il détermina plusieurs nouvelles équations, qui n'auraient pu être que bien difficilement découvertes, vu leur petitesse, par la seule observation. Mais Newton, après avoir assigné la cause unique des inégalités de la lune et l'avoir heureusement appliquée à l'évaluation isolée de plusieurs d'entre elles, n'avait pu, par la méthode synthétique dont il se servait, les découvrir ni les calculer toutes ; il avait des tables construites en partie sur sa théorie, en partie sur l'observation, et sujettes encore à des erreurs de 5'. Bien plus, la loi de la gravitation n'avait pas même pour Newton toute la certitude que le progrès des sciences mathémathiques lui ont donnée. Euler et Clairaut, qui, les premiers, avec d'Alembert, appliquèrent l'analyse aux perturbations des mouvements célestes, ne la jugèrent pas suffisamment établie pour attribuer à l'inexactitude des approximations ou du calcul les différences qu'ils trouvaient entre l'observation et leurs résultats sur les mouvements du périgée lunaire ; mais ces trois grands géomètres, ainsi que leurs successeurs, ayant rectifié ces résultats, perfectionné les méthodes et porté les approximations aussi loin qu'il est nécessaire, sont enfin parvenus à expliquer tous les phénomènes par les seules lois de la pesanteur. L'analyse devait conduire à cette précision inespérée. Les premières applications qui en avaient été faites au mouvement de la lune avaient donné avec facilité l'inégalité de la *variation*, que Newton avait obtenue difficilement par son procédé synthétique, et l'évection même, qu'il n'avait pas rattachée à la loi de l'attraction. Clairaut, d'Alembert et Euler entreprirent de résoudre directement le problème des trois corps dans toute sa généralité, mais on ne saurait établir lequel de ces trois géomètres arriva le premier à la solution de ce problème si compliqué ; et l'on n'a pu découvrir encore sur ce point, malgré le zèle qu'on met ordinairement à ce genre de recherches, un seul de ces passages positifs qui assure à l'un des auteurs une antériorité décidée. Jusque là c'était la théorie de Newton, et même les nombres qu'il avait calculés, qui avaient produit toutes les tables de la lune. Il était réservé à un homme à la fois géomètre et astronome de profiter avec succès des travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains, de prendre l'analyse pour guide, l'observation pour régulateur, et de construire le premier des tables utiles à la navigation. Cet homme fut Tobie Mayer : profitant des calculs de l'attraction dont s'était occupé Euler, il publia en 1753, dans les *Mémoires* de Gœttingen, des tables qui ne s'écartaient jamais de l'observation de 2' ; puis, ayant rectifié tous les co-efficients de l'équation générale de l'orbite lunaire par un grand nombre d'observations, il envoya à Londres en 1755 de nouvelles tables, comme étant dignes de concourir au prix des longitudes. Après sa mort, arrivée en 1762, Bradley vérifia ces tables ; et on les trouva si exactes et si précieuses pour la navigation qu'on donna à sa veuve une récompense de 3,000 livres sterlings. Mais il restait encore à résoudre une question importante, sur laquelle les observations ne pouvaient signaler que des effets isolés, sans indiquer leur cause ni leur loi, l'équation séculaire de la lune, dont l'explication par l'attraction newtonienne devait si long-temps échapper aux recherches des plus grands géomètres. Laplace reconnut, en 1787, qu'elle était due à l'action du soleil sur notre satellite, combinée avec la variation séculaire de l'excentricité de l'orbite terrestre. L'accélération du mouvement de la lune se trouve d'ailleurs démontrée par la comparaison des observations modernes avec celles de Ptolémée et d'Hipparque, puis avec celles d'Ebn-Jounis ; nous aurons cependant l'occasion d'établir que l'illustre auteur de la *Mé-*

canique céleste s'est appuyé dans ses calculs sur une observation de l'astronome arabe, rapportée d'une manière tout-à-fait inexacte.—Les travaux de MM. Bouvard, Bürg et Burckhardt, contribuèrent encore à perfectionner la théorie de la lune. M. Bürg avait signalé une nouvelle inégalité périodique dans le mouvement des lieux de cet astre; Laplace prouva que cette inégalité tenait à ce qu'il existe dans l'orbite lunaire un mouvement de *nutation* analogue à celui de l'équateur terrestre, et dont la période est celle du mouvement des nœuds de la lune; il découvrit encore une inégalité à longue période, dont Bürg n'avait pu qu'indiquer les effets; il ne lui restait plus qu'à présenter au monde savant une théorie complète de la lune : c'est à ce grand résultat qu'il est parvenu dans le troisième volume de la *Mécanique céleste*. Voilà où nous en sommes encore maintenant. On ne connaîtra probablement jamais toutes les inégalités lunaires; il faudrait pour les développer une patience plus qu'humaine; mais, avec une quarantaine d'équations, nous représentons les mouvements de la lune à 12 ou 15″ près, dans les cas les plus défavorables. Avant la théorie newtonienne, on n'aurait pas osé répondre de 6 minutes, quoique on employât les cinq principales équations, dont les deux premières avaient été bien déterminées par les anciens, la troisième par Aboul-Wefa de Bagdad, et les deux dernières par Tycho-Brahé et Kepler.—Les *Tables de la lune*, publiées en 1828 par M. le baron Damoiseau, sont un nouveau service rendu à la science; mais le temps amènera encore des doutes et des rectifications; et nous pouvons dire avec Delambre que c'est une mine qu'on n'épuisera jamais. A l'occasion du *Mémoire* que nous avons adressé à l'académie des sciences sur la découverte de la *variation* par les Arabes, notre célèbre géomètre M. Poisson, qui s'est beaucoup occupé de la théorie lunaire, a fait la communication suivante : « Dans les premières éditions de l'exposition du système du monde, Laplace avait supposé l'inégalité de la lune, qu'on appelle *variation*, égale à un peu moins de 59 minutes centésimales dans son *maximum*; et, dans les dernières, il a supposé ce *maximum* égal à un peu plus de 66 minutes. Cette différence tient à ce que la première se rapporte à la longitude moyenne de la lune, et la seconde à sa longitude vraie. Dans l'une et l'autre, l'argument est le double de la distance vraie de la lune au soleil ».—Dans les *Tables* de M. Damoiseau, cette inégalité est de 1,901 sexagésimales, quand on la rapporte à la longitude moyenne, et qu'on exprime son argument au moyen de la longitude vraie; elle s'élève à 2,370, lorsqu'on la rapporte, au contraire, à la longitude vraie, en exprimant les arguments de toutes les inégalités périodiques au moyen de la longitude moyenne. Ce changement résulte de ce que l'argument de l'inégalité, qu'on appelle l'*évection*, est la différence des arguments de la *variation* et de l'*équation du centre*, ce qui fait qu'une partie considérable de la *variation* est produite par la combinaison de l'*équation du centre* et de l'*évection*, qui sont les deux plus grandes inégalités du mouvement lunaire. Tels sont, avec quelques *Mémoires* de M. Plana et de M. de Pontécoulant, les notions générales que nous possédons aujourd'hui sur la théorie lunaire.

L.-A. Sédillot.

LUNETTES. Les lunettes, ces instruments précieux, qui ont été si utiles aux développements de l'astronomie, qui ont rendu si facile et si exacte l'investigation des corps célestes, ont été découvertes par hasard vers le commencement du XVIIe siècle. On connaissait déjà, depuis l'an 1300 environ, l'art de fabriquer ces lunettes portant un seul verre, pour chaque œil, et que l'on nomme aussi *besicles*, lorsqu'en 1608 ou 1609, le fils d'un certain Jacques Métius, fabricant de besicles à Alcmaër, dans la Nord-Hollande, eut l'idée, par amusement ou par hasard, de regarder à travers deux verres, l'un concave, près de son œil, et l'autre convexe, un peu éloi-

gné. Il vit alors avec surprise quelques objets situés au loin beaucoup plus grands qu'avec ses yeux. Il fit part de cette remarque à son père, et la découverte fut faite. Elle se propagea rapidement; et déjà, en 1610, Galilée publiait ses observations astronomiques faites au moyen des lunettes.—Depuis, leur composition a reçu, tant sous le rapport de la pratique que sous celui de la théorie, de grands perfectionnements. Les lunettes les plus employées sont au nombre de trois : la lunette astronomique, la lunette de Galilée, et la lunette terrestre. —La *lunette astronomique* est particulièrement destinée à l'observation des corps célestes. Elle se compose d'un long tube de cuivre, armé à ses deux extrémités de deux verres lenticulaires (*v.* LENTILLE), tous deux biconvexes. L'un de ces verres se nomme *objectif*, et l'autre *oculaire*. L'objectif est celui qu'on tourne vers l'objet à examiner; et il doit avoir une grande ouverture, pour réunir le plus de lumières possibles. Les rayons lumineux qui traversent l'objectif vont former, en un point de la lunette, l'image de l'objet qui les envoie, et l'oculaire est destiné à faire voir, à la distance convenable, cette image, qu'il grossit en même temps. L'oculaire doit être doué d'un mouvement de va-et-vient pour s'adapter à toutes les vues. Pour que cette lunette puisse être bien exactement dirigée vers les objets que l'on veut observer, le tube est traversé, à l'endroit où l'image vient se peindre, par deux fils en croix qui se coupent dans son axe; on en met quelquefois un plus grand nombre, suivant l'usage auquel on la destine.— Le grossissement produit par l'oculaire peut être rendu plus ou moins considérable; mais, à mesure qu'il augmente, l'intensité de lumière de l'image qu'on observe va en décroissant, et l'on ne peut pas alors pousser ce grossissement au-delà de certaines limites. Dans les meilleures lunettes astronomiques connues, le grossissement ne dépasse pas 1000 à 1200. — *Lunette de Galilée*. La lunette astronomique donne des images renversées; aussi n'est-elle pas propre à l'observation des objets terrestres. La lunette de Galilée n'offre pas cet inconvénient. C'est elle qui est employée comme lorgnette de spectacle (*v.* LORGNETTE).—*Lunette terrestre*. L'ensemble des objets qu'on peut apercevoir avec la lunette de Galilée est très restreint; c'est pour remédier à cet inconvénient, et pour faire voir en même temps les objets droits, qu'a été inventée la lunette terrestre. Elle se compose de quatre verres : deux d'entre eux sont l'objectif et l'oculaire, dont nous avons parlé plus haut; les deux autres, placés dans l'intervalle, sont destinés à redresser l'image. Cette lunette est la plus souvent employée comme lunette d'approche, et c'est elle aussi dont on se sert dans les opérations trigonométriques et géodésiques. On y emploie pourtant aussi quelquefois les lunettes astronomiques (*v.* BESICLES et LORGNETTE).—En termes de fortifications, on entend par *lunettes* des espèces de demi-lunes ou des ouvrages composés de deux faces qui présentent un angle saillant vers la campagne. Elles se construisent généralement auprès des glacis et vis-à-vis les angles rentrants du chemin couvert. Les lunettes sont défendues par un parapet, et protégées par un fossé.—*Lunette* désigne encore des espèces de places d'arme retranchées, que l'on construit quelquefois dans les angles rentrants du fossé, des bastions et des demi-lunes. L.-L. VAUTHIER.

LUNÉVILLE (Paix de [*v.* CONSULAT)].

LUPERCALES. Ces fêtes se célébraient le 15 février, troisième jour des fêtes de Faune ou de Pan (*v.* Gruter, *Insc.*, p. 133, 138); elles vinrent, suivant les uns, d'Arcadie avec Évandre. Romulus et Remus, suivant les autres, les instituèrent en mémoire de ce qu'ils avaient été nourris par une louve (*lupa*). On s'abandonnait dans ces fêtes à une licence éhontée : les prêtres, nommés *luperques*, couraient nus dans les rues, armés de lanières de la peau des chèvres qu'ils avaient sacrifiées; ils en frap-

paient sur le dos et sur le ventre les femmes mariées et enceintes; et celles-ci recevaient ces coups comme le gage assuré d'une heureuse fécondité. Dans une des cérémonies, deux luperques se barbouillaient le visage de sang, et deux autres l'essuyaient avec de la laine trempée dans du lait, ce qui prêtait beaucoup à rire au peuple. La course des luperques commençait au figuier Ruminal, sous lequel Romulus et Remus avaient été, suivant la tradition, exposés et allaités par une louve. On donnait plusieurs raisons de ces courses. Les luperques, disaient les uns, imitaient Faune, qui passait sa vie à courir nu sur les montagnes; l'origine de cet usage, racontaient les autres, se rapportait à une aventure assez plaisante arrivée à ce dieu, et dont Ovide a fait un récit agréable. Hercule et la belle Omphale s'arrêtèrent dans une caverne, résolus d'y passer la nuit. Le dieu Faune, épris de la beauté d'Omphale, l'avait suivie de loin, dans l'espoir qu'à la faveur des ténèbres, il pourrait, sinon satisfaire sa passion, du moins hasarder quelqu'heureux larcin. Les plaisirs de la journée et le vin ayant plongé dans le sommeil toute la suite de la belle Lydienne, Faune ne douta pas qu'elle ne fût aussi endormie; comme elle devait le lendemain offrir un sacrifice à Bacchus, son lit était séparé de celui de son amant: tout favorisait donc les projets du dieu des bergers. Il s'avance à tâtons à travers les ombres de la nuit, et, rencontrant un lit couvert d'une peau de lion, il recule d'effroi, à l'idée du péril où il allait s'exposer, en s'adressant à Hercule; plus loin, il trouve sur l'autre lit des vêtements de femme: ses désirs s'enflamment; il croit toucher au moment du bonheur. Il se glisse auprès de l'objet de ses feux; mais un terrible coup de coude le précipite aussitôt au bas du lit, il reconnaît alors qu'il n'a pas affaire à Omphale. Il ne savait pas, le pauvre dieu, que pendant la soirée, Omphale avait, par plaisanterie, changé de vêtement avec Hercule, et qu'ils passaient ainsi la nuit. Au bruit de la chute de Faune, on accourut avec des torches; on rit beaucoup de sa déconvenue. Le dieu ne la trouva pas aussi plaisante, et depuis ce temps, en haine des vêtements qui l'avaient trompé, il voulut que ses prêtres n'en portassent point dans les cérémonies; aussi n'avaient-ils qu'une peau de mouton qui leur couvrait le milieu du corps. Ovide raconte encore qu'un jour Romulus et Remus célébraient la fête de Faune et s'amusaient à différents exercices avec la jeunesse des environs. Des voleurs, profitant de l'occasion, enlevèrent leurs bestiaux; dès qu'on apprit ce vol, tous les jeunes gens accoururent nus, et comme ils étaient en luttant, pour s'opposer à cette violence; Remus et ses compagnons, les fabiens, arrivèrent les premiers, et, trouvant les broches garnies de viandes préparées pour la fête, ils s'en emparèrent en vainqueurs, après avoir éloigné les brigands. Romulus et les quintiliens arrivèrent trop tard. Les courses des luperques nus rappelaient, dit-on, cet événement. Ces fêtes eurent lieu jusqu'au ve siècle de l'ère chrétienne, même après l'abolition du paganisme. — Les luperques, les plus anciens prêtres de Rome, formaient trois collèges: le premier, des fabiens ou faviens; le deuxième, des quintiliens, et le troisième des juliens, établi par César ou ses amis; ce qui contribua à le rendre odieux (Suét., *Cés.* 76). Quoi qu'on choisît ces prêtres dans les familles patriciennes, ils étaient peu considérés. Auguste défendit que les jeunes gens, encore imberbes, pussent être luperques ou qu'ils courussent nus avec eux. — Ces fêtes se nommaient *lycées*, en Arcadie, de *lukos* (loup), de même que les lupercales de *lupa*, la louve de Romulus. Quelques auteurs disent que Pan était le soleil, et que *lukos* ou *lukê*, en ancien grec, signifiait *loup* et *lumière*, d'où serait venu une double explication. Le loup était d'ailleurs consacré au soleil. Un des anciens noms grecs de l'année est *lycabas*, qui peut se rendre par la marche du soleil, de la lumière, ou la marche du loup. Car on comparait le soleil à cet animal,

soit parce qu'à son arrivée les étoiles fuient comme les brebis à l'approche du loup, soit parce que, dit Suidas, les mois qui composent les années et les années elles-mêmes se suivent tranquillement et se tiennent comme les loups, qui, en passant une rivière, se tiennent par la queue, à la file les uns des autres. (*V.* sur les lupercales, Ovid., *Fast.*, liv. II, v. 269 et suiv.). DELBARE.

LUSACE, contrée de l'Allemagne orientale située au nord de la Bohême, entre la Saxe et la Silésie. Elle fut d'abord habitée par des peuplades errantes de Sorbes esclavons, qui obéissaient à leurs propres chefs. En 928, l'empereur d'Allemagne Henri Ier les rendit tributaires, et ils se convertirent au christianisme sous Othon Ier, en 968. Au commencement du onzième siècle, les Lusaciens se réunirent aux Polonais, et soutinrent plusieurs guerres sanglantes, entre autres, en 1032, contre le Margrave de Misnie, Henri Ier, qui s'était emparé de leur pays. A la même époque, Wratislaw de Bohême l'envahit, mais Henri-le-Vieux l'empêcha de s'y maintenir. Toutefois, Wiprecht-de-Groitzsch, gendre de Wratislaw, l'enleva, en 1123, au fils aîné de ce prince, Henri-le-Jeune. Le fils de Wiprecht, Henri Ier, réunit les deux margraviats. A sa mort, en 1136, la Basse-Lusace tomba en partage à Konrad-le-Grand, de Misnie, et la Basse-Lusace au prince bohême Sobrislaw. Albert de Brandenburg acquit par alliance, en 1205, Kamenz et Ruhland dans la Haute-Lusace, et en 1231, le roi de Bohême Wenzel-Ottokar, beau-fils d'Othon III, le reste du pays, qui fut donné en fief, à l'exception de Zittau et ses dépendances, aux margraves de Brandenburg. En 1330, ceux-ci reçurent aussi en gage la Basse-Lusace, qui jusqu'alors avait appartenu à la Misnie. Après l'extinction des margraves Askaniens de Brandenburg (1320), Louis de Bavière donna la Basse-Lusace avec le Brandenburg à son fils Ludwig; mais la Haute-Lusace se remit volontairement sous l'autorité du roi de Bohême, Jean de Luxembourg. La Lusace resta fidèle aux souverains de ce pays pendant les troubles des hussites, qui y causèrent de grands ravages. En 1429 elle reconnut pour roi Georges Podiebrad, et en 1467 elle tomba au pouvoir de Mathias de Hongrie, auquel le traité d'Olmütz, en 1479, en confirma la possession. Sous ce prince, les dénominations de Haute- et Basse-Lusace, firent place à celles de partie méridionale et partie septentrionale; les villes de la Haute-Lusace renouvelèrent en 1476 et 1490 leur ligue, et jetèrent les bases de cette confédération dite des *six villes* (Bautzen, Gœrlitz, Zittau, Lauban, Kamenz et Lœbau), qui subsista jusqu'à ces derniers temps, et auxquelles les empereurs et les rois de Bohême accordèrent des priviléges pareils à ceux des villes impériales. Après la mort de l'empereur Mathias, en 1490, les deux margraviats appartinrent à la couronne de Bohême, et c'est ainsi qu'ils se trouvèrent sous l'autorité de Ferdinand Ier d'Autriche en 1526, lequel les livra à la plus dure oppression pour y introduire le protestantisme. Les six villes perdirent la plupart de leurs libertés, et furent obligés de sacrifier des sommes considérables pour les racheter. Les prétentions de l'électeur palatin Frédérick au trône de Bohême exposèrent la Lusace, qui ne lui avait pas rendu hommage, aux ravages de la guerre de 30 ans. En 1623, les deux marquisats, comme fiefs de la Bohême, furent engagés à Jean Georges Ier, électeur de Saxe, pour les 72 tonnes d'or qu'il avait employées à secourir l'empereur contre l'électeur. Par la paix de Prague, en 1635, l'empereur Ferdinand II, roi de Bohême, lui en fit enfin l'entière cession. Depuis lors, la Lusace fit partie des États de la maison de Saxe, jusqu'en 1815, qu'elle a été donnée à la Prusse, à l'exception d'un petit territoire de 115 lieues carrées qui forme, dans le nouveau royaume de Saxe, le cercle de la Lusace. La superficie entière de la Lusace est de 350 lieues carrées et sa population d'un demi-million d'habitants. C'est un pays très fertile, et où l'industrie manufacturière a pris de

grands développements. Son nom français paraît venir ou de *Luisici* des écrivains latins, ou des anciens *Lusitzer*, car le nom moderne du pays est *Lausitz*.

Osc. Mac Carthy.

LUSIADES (*v.* Camoens et Gama [Vasco de]).

LUSIGNAN (Famille de), l'une des plus anciennes maisons nobles de France; son véritable nom est *Lesignem*. Elle eut pour chef Hugues Ier du nom, dit *le Veneur*, seigneur de Lesignem, qui vivait dans le xe siècle. Ses descendants, jusqu'à Hugues XIII, comte de la Marche et d'Angoulême, et mort sans postérité en 1303, prirent le titre de *sires de Lesignem*. Le fils de Hugues VIII, dit *le Brun*, mort en 1165. Gui de Lusignan divint le chef des Lusignan d'outre mer. — Il avait fait le voyage d'outre mer au xiie siècle: il épousa Sibile, fille aînée d'Amauri, roi de Jérusalem, et veuve du marquis de Montferrat, dit *Longue-Épée*. Il devint roi de Jérusalem en 1185, et moins de deux ans après il perdit sa couronne. Saladin s'était rendu maître de cette capitale et de presque toute la Palestine. Il ne restait plus aux princes croisés que Tyr, Tripoli, Antioche et quelques points fortifiés. Le royaume de Jérusalem n'a duré que 88 ans. Gui de Lusignan, son dernier roi, acheta, en 1192, aux chevaliers du Temple l'île de Chypre, qu'il érigea en royaume, et dont ses descendants restèrent en possession jusqu'à la mort de Jacques-l'Enfant, qui ne régna que deux ans, 1473 à 1475. Gui mourut en 1194. — Amauri, ou Amédée, frère de Gui de Lusignan, lui succéda au trône de Chypre: il avait épousé, depuis son arrivée de France en Orient, Eschive, fille de Baudouin d'Ibelin, seigneur de Rames. Il mourut en 1205. — Hugues Ier du nom, comme roi de Chypre, succéda à son père Amauri; il avait épousé Isabeau, fille de Henri II, comte de Champagne; il mourut en 1218. — Henri Ier du nom, fils et successeur du précédent, n'avait que 9 mois lorsqu'il perdit son père. Il fut marié deux fois: 1° en 1238 à Stéphanie, sœur d'Haiton, roi d'Arménie; 2° en 1250 à Plaisance d'Antioche, fille de Raimond V, comte d'Antioche. — Hugues II, mort en 1267 à l'âge de 14 ans. — Hugues III, dit *le-Bien-Aimé*, fils d'Isabeau, sœur de Henri Ier, mort en 1284. On lui attribue la construction du château fort de Lusignan, dont les romanciers et les poètes ont fait honneur à la fée Mélusine. — Jean Ier, mort en 1285. — Henri II, mort en 1315. — Hugues IV, mort en 1352. — Pierre Ier, mort en 1370 ou 1371. — Pierre II, dit *Perino*, mort en 1383. — Jacques, mort en 1410. — Jean II ou Janus, mort en 1431. — Jean III, mort en 1458. — Charlotte, couronnée reine de Chypre et de Jérusalem, chassée du trône en 1458. — Jacques-le-Bâtard, mort en 1473. — Jacques-l'Enfant, mort en 1475. — Les rois des Deux-Siciles ont continué de prendre le titre de rois de Chypre et de Jérusalem. Ce n'est pour eux qu'un titre sans valeur réelle, qu'une royauté sans royaume, un bénéfice royal *in partibus infidelium*.

Lusignan (Le marquis de), député de l'ordre de la noblesse de Paris aux états-généraux de 1789. Colonel du régiment de Flandre, infanterie, il fut un des premiers députés de son ordre qui se réunirent au tiers-état. Il contint dans une complète neutralité son régiment en garnison à Versailles, dans les fameuses journées des 5 et 6 octobre. Il émigra bientôt après, et rentra en France en 1800, après le 18 brumaire; il se renferma dans l'obscurité de la vie privée, et mourut en 1813.

Lusignan (Le marquis de), député de la noblesse aux états-généraux de 1789, par l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Gascogne. Il ne prit la parole dans cette assemblée que pour annoncer que ses commettants avaient changé leurs pouvoirs impératifs en pouvoirs illimités.

Lusignan, ancienne ville du département de la Vienne, arrondissement de Poitiers. Son château fortifié était une dépendance du gouvernement militaire du Poitou. Une vieille tradition du moyen âge en attribue la fondation à la fée Mé-

lusine. Les historiens ne sont point d'accord sur le véritable fondateur. Les uns citent Geofroi *à la grande dent*, d'autres Hugues II, dit *le Bien-Aimé*, qui vivait dans le XIIIe siècle. — Les poètes et les romanciers prétendent que la fée y faisait une apparition chaque fois qu'il mourait quelqu'un de la famille Lusignan. — Ce château a soutenu plusieurs siéges fameux. Il fut pris en 1574, lors des guerres de religion, par le duc de Montpensier, et ses fortifications furent rasées. L'empereur Charles-Quint s'arrêta à Lusignan lorsqu'il traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas, et s'y donna le divertissement d'une grande chasse. Cette ville faisait un commerce assez considérable de mules pour l'Espagne.

DUFEY (de l'Yonne).

LUSITANIE (*v.* PORTUGAL).

LUSTRALES, fête expiatoire célébrée très anciennement à Rome, même dès le temps de Tullius Hostilius. Quand Servius Tullius établit le cens, l'an de Rome 187 (566 av. J.-C.), il ordonna, dit Tite-Live, qu'il serait terminé par les Lustrales. L'espace de temps qui s'écoulait d'une fête à l'autre se nommait *lustre*, et, en général, il était pris pour cinq ans. On voit cependant par les auteurs et par les fastes du Capitole qu'il s'écoula toujours plus de cinq ans d'un lustre à l'autre. Dans les cérémonies des Lustrales, le censeur, suivi des pontifes, des vestales et des magistrats vêtus à la gabienne ou à l'antique, adressait des vœux aux dieux pour la prospérité de la république; il purifiait le peuple par plusieurs sacrifices, entre autres par les *suovetaurilia*, dans lesquels on immolait une truie, une brebis et un taureau. Il employait dans les Lustrales l'eau de la mer, des branches d'olivier, de laurier, de verveine et des œufs. On purifiait les flottes à peu près de la même manière. Les Romains avaient en outre des jours lustrals : c'était le huitième jour après la naissance des filles et le neuvième après celle des garçons. Cependant, des auteurs disent que c'était le cinquième jour pour tous les enfants, ou même le dernier jour de la semaine dans laquelle l'enfant était né : pour le purifier, on le portait trois fois autour du foyer, en l'aspergeant avec de l'eau ; après qu'on lui avait donné un nom, l'enfant était reçu dans la famille et mis sous la protection des dieux. Si c'était un garçon, on couronnait la porte de la maison de feuilles d'olivier ; si c'était une fille, on ornait cette porte d'écheveaux de fil. La Circoncision chez les Juifs se faisait aussi le huitième jour. Le sel qu'on met dans la bouche des enfants qu'on porte au baptême des chrétiens, l'aspersion de l'eau qu'on fait sur leur tête, les noms de saints qu'on leur impose, ne sont-ils pas des réminiscences ou des imitations des cérémonies des Lustrales? Les purifications publiques ou particulières appelées *Lustrations* étaient toujours précédées de sacrifices chez les anciens. Lorsqu'on purifiait une ville, un temple, un champ, une flotte, on en faisait faire trois fois le tour à la victime; on brûlait dans l'endroit du sacrifice des parfums composés de laurier, de genièvre, d'olivier et de sabine. Dans les lustrations particulières, on employait le feu ou le soufre allumé, les parfums, de l'eau lustrale, ou bien on agitait l'air avec un crible autour de la chose qu'on voulait purifier. L'eau de mer servait toujours dans les lustrations; on y faisait usage aussi d'œufs et de petites figures nommées *oscilles*. Au mois d'avril, on faisait les lustrations des brebis; au mois de mai, celles des moissons. Nos processions des Rogations, qui se font dans les campagnes la veille de l'Ascension, ne semblent-elles pas être aussi des espèces de lustrations? le but du moins en est le même : ce sont des prières pour la prospérité des moissons.

DELBARE.

LUSTRE. Nous avons prêté à ce mot des significations diverses, et tellement détournées de l'acception primitive qu'il serait impossible de s'en rendre compte au moyen de l'étymologie. En effet, dans le sens propre, le mot *lustre* (lustrum) est un terme de supputation, jadis en usage chez les Romains, qui s'en servaient pour désigner un espace de cinq ans. Varron

le fait dériver de *luere* (payer), parce que, en vertu de la coutume établie par Servius Tullius, dont il a été question dans l'article précédent, on payait, au commencement de chaque cinquième année le tribut imposé par les censeurs; d'autres veulent qu'il vienne de *lustrare* (passer en revue), le recensement de l'armée et le dénombrement du peuple romain ayant lieu tous les 5 ans. Pris dans cette acception, le mot *lustre* a considérablement vieilli, et, depuis Boileau, qui, interrogé sur le nombre de ses années, répondait que son âge ...

Allait bientôt frapper à son neuvième lustre,

nous ne connaissons pas de poète ou d'écrivain en vers qui l'ait glissé dans ses hémistiches. En revanche, nous en faisons un fréquent usage pour désigner l'éclat, le brillant, que le polissoir ou une préparation chimique donnent aux objets : il correspond alors au latin *splendor*, *nitor*. Ainsi, nous disons : le *lustre* d'une étoffe, du satin, du taffetas; la pluie ôte le *lustre* à un chapeau de soie; les tableaux perdent leur *lustre* avec le temps. Les ébénistes, les chapeliers, les pelletiers, donnent également le nom de *lustre* à la composition dont ils se servent pour lustrer ou vernisser les différents produits de leur industrie. — Au figuré, *lustre* signifie *éclat*, *splendeur*, *relief*. C'est dans les positions éminentes que la valeur et la vertu brillent de tout leur *lustre*. Bossuet a dit : « C'est dans l'histoire que les princes découvrent que le *lustre* qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas ». Servir de *lustre* à quelqu'un, c'est faire ressortir son mérite par le contraste de sa propre infériorité. — Enfin, par le mot *lustre*, on désigne un chandelier, un quinquet de cristal, de cuivre ou de bronze à plusieurs branches, suspendu à un plafond, et notamment au milieu d'une salle de spectacle. On remarque à Paris le *lustre* de l'Opéra. Tout le monde a pu voir, dans la plupart de nos théâtres, ces ignobles mercenaires connus sous le nom de *chevaliers du lustre*, et qui font trafic d'enlever à grands coups de mains le succès contesté d'un drame ou d'un vaudeville.

CH. D.

LUTÈCE (*v.* PARIS).

LUTH, instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage, et que la guitare a remplacé. Quelques étymologistes font dériver ce mot de l'allemand *laute*, dont la signification est la même, ou de *lauten*, traduction de *sonare*. Joseph Scaliger et Bochart le font venir de l'arabe *allaud*. Le luth était monté de cordes de boyau, qu'on touchait avec les doigts des deux mains. On pinçait les cordes de la main droite, et de la gauche on appuyait sur les touches. Il fallait plus de temps pour accorder un luth que pour en jouer. Les *concertos* se faisaient avec des dessus et des basses de luth. Le luth n'avait d'abord que six rangs de cordes doubles. Plus tard, on en ajouta quatre, cinq, jusqu'à six, pour faire les basses. Quelques luthiers avaient même tenté d'y introduire jusqu'à vingt rangs de cordes. Le luth était composé de quatre parties, de la table de sapin ou de cèdre, du corps, consistant en neuf ou dix éclisses, qu'on appelait le *ventre* ou la *donte*; du manche, qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyaux, et de la tête ou de la crosse, où étaient les chevilles qu'on tournait pour monter les cordes aux tons convenables. Il y avait aussi une rose au milieu de la table, par où sortait le son; un chevalet, où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire, qui était entre le manche et la tête, sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. On appelait *tempérament du luth* l'altération qu'on était obligé de faire subir aux intervalles, tant à l'égard des consonnances que des dissonnances, pour les rendre plus justes sur l'instrument. — Les luths de Boulogne étaient les plus estimés par la qualité du bois, qui produisait le plus beau son. Un auteur digne de foi rapporte qu'on vit à Paris, vers le commencement du dernier siècle, un luth d'or qui coûtait 32,000 écus.

Les musiciens qui touchaient du luth portaient le nom de *luthériens*. Les plus fameux appartenaient à la famille Gauthier, qui s'était fait une réputation dans cette spécialité musicale. — Cet instrument était d'une harmonie étendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer et son peu d'usage dans les concerts l'on fait abandonner. — *Luth*, comme lyre, s'employait jadis fréquemment dans certaines phrases figurées. Il désignait l'inspiration, la verve poétique à un degré moins élevé : on disait alors *chanter sur son luth harmonieux, faire redire aux échos les accords d'un luth sonoré*. La nouvelle école romantique a proscrit sans pitié le luth du domaine de la poésie.

Luthier. C'est l'ouvrier, le commerçant ou l'artiste qui confectionne ou vend les instruments à cordes qui ont remplacé le luth, tels que les violons, les violoncelles, les lyres, les guitares, etc. L'Allemagne est la contrée qui a produit long-temps les plus habiles luthiers. Depuis quelques années, la France lutte glorieusement avec elle dans cette branche difficile de l'art musical. X. X. X.

LUTHER (Martin), moine de l'ordre des Augustins, le réformateur puissant qui ébranla la vieille et grande croyance catholique. Sa prédication au XVIe siècle est un des faits les plus imposants de l'histoire moderne ; elle amena une véritable révolution politique, car les idées religieuses, à toutes les époques, se mêlent aux changements des institutions publiques. La réforme de Luther, moins morale et philosophique que territoriale, fut un retour vers le pouvoir féodal et civil, une nouvelle invasion des hommes d'armes ou des souverains dans le pouvoir et les biens de l'église. En Angleterre, en Suède, en Danemarck, en Allemagne, les princes, les barons, adoptèrent la réformation, parce qu'ils purent attacher leurs fiers chevaux de bataille dans les vieilles manses abbatiales, et séculariser les ordres monastiques. Depuis ce XVIe siècle, et en vertu de la réforme, le gouvernement civil domina le gouvernement religieux. — La grande querelle des indulgences divisait les monastères et les universités ; les dominicains avaient été préférés pour cette prédication ; les augustins, spécialement protégés par Frédéric, électeur de Saxe, et délaissés par les papes, en conçurent encore une plus forte, une plus vive jalousie. Jean Staupitz, leur supérieur, un des membres de la noblesse de Saxe, porta plainte à l'électeur, et lui peignit, dans les termes les plus vifs, l'abus de la prédication des dominicains. Frédéric encouragea le supérieur à faire écrire contre ces excès, et Jean Staupits s'adressa à un de ses frères, professeur à l'université de Wittemberg. Son nom était Martin Luther, et une réputation de science l'avait lié à toute la partie éclairée des universités d'Allemagne. Les deux sectes rivales ont beaucoup écrit sur l'origine de Luther ; elles l'ont abaissé ou élevé, selon leurs croyances. On lit même dans un vieil et naïf historien catholique, tout occupé d'astrologie (Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*) que le chef de l'hérésie était né de l'union fortuite et damnable d'un esprit cube et incube, et sous la maligne constellation du scorpion. Les documents de l'école sérieuse indiquent qu'il naquit le 10 novembre 1483, à minuit, dans le comté de Mansfeld ; son père s'appelait Jean Lauther ou Lotter, et travaillait aux mines ; sa mère avait nom Marguerite Lindermann. Leur fils reçut une éducation savante, et fut admis maître ès-arts en 1503. Les traditions rapportent que n'ayant aucune vocation religieuse, il y fut entraîné par un de ces événements soudains et extraordinaires qui décident d'une destinée. La foudre tua un de ses compagnons à ses côtés, au moment qu'ils philosophaient ensemble dans la campagne : ce phénomène terrible décida Luther à revêtir l'ordre monastique ; il entra dans le cloître des augustins, où son imagination ardente lui montrait un terme à la vie du monde. La science de Luther l'appela bientôt au professorat. Il apprit le grec et l'hébreu, deux langues

qui se partageaient alors l'univers érudit. Son livre de prédilection avait toujours été les grandes œuvres de saint Augustin ; il s'en nourrissait l'esprit et le cœur, car il y trouvait le germe de ses opinions sur la grâce, sur les actions de l'homme, sur la miséricorde céleste, sur le purgatoire. Avant qu'il eût été question de la querelle des indulgences, le moine Martin Luther avait prêché au peuple des doctrines hardies, mais confuses encore, telles qu'elles nous sont reproduites par ses dix *Préceptes*. La science de Luther le désigna seule à son supérieur pour engager la lutte des indulgences : il arrivait d'un voyage à Rome, où il était allé défendre les priviléges de son ordre ; il avait été doublement frappé de la magnifique puissance de la capitale du monde catholique et de la licence des mœurs du clergé italien. — Il ne faut pas confondre toutes les époques de la prédication de Luther : la première période est encore toute catholique ; le professeur ne fait qu'adopter les simples progrès des idées, le mouvement des esprits opposés aux indulgences. Il y a répulsion dans les têtes pour l'abus de leurs prédications, il s'en empare : aussi sa première thèse est toute théologique, elle n'entre point encore dans le mouvement plus large de la philosophie ; elle contient quatre-vingt-quinze articles adressés à Albert, archevêque de Mayence, auquel Luther semble les soumettre. Voici cette thèse : « Les indulgences sont un abus qui porte le peuple à croire que l'argent sauve les âmes ; elles ne sont et ne peuvent être qu'une relaxation des peines canoniques pour les vivants ; le pape ne les accorde point en vertu du pouvoir des clés, mais par manière de suffrages. L'indulgence n'est pas à mépriser, mais l'étrange abus qu'on en fait doit à la fin détruire toute foi. N'est-ce pas une impiété de voir soutenir que l'indulgence peut sauver celui même qui aurait violé la mère de Dieu ? Et n'est-il pas naturel que les peuples qui reconnaissent dans le pape le pouvoir de libérer toutes les âmes du purgatoire se demandent enfin pourquoi il n'en use pas au profit de l'universalité catholique ? » Il ne faut point s'étonner des hésitations de Luther devant cette immense figure du pape, qui domina tout le moyen âge ; la papauté était la domination morale et intellectuelle pendant les siècles de guerre et de ténèbres ; un pauvre moine s'élevait la tiare sur la tête pour arrêter les violences des rois, des barons, des hommes d'armes ; l'église, c'étaient la bourgeoisie, le peuple, le serf émancipé, qui luttaient contre la féodalité et la force matérielle. Il faut lire dans les écrits de Luther lui-même toutes ces émotions de crainte et d'hésitation devant cette grande figure de la puissance pontificale qu'il attaquait : « J'étais seul et jeté dans cette affaire sans prévoyance. Qu'étais-je, pauvre misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre, que dis-je, la terre même et l'enfer tremblent ! Ce que j'ai souffert la première et la seconde année, dans quel abattement je me trouvais, ah ! ils ne le savent point, les esprits confiants qui depuis ont attaqué le pape avec tant de force et de présomption ! Si j'avais alors bravé le pape comme je le fais aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût à l'heure même ouverte, ainsi que pour Coré et Abiron. Lorsque j'entendais le nom de l'église, je frémissais, et offrais de céder. » — Les thèses de Luther, quoique renfermées dans l'étroite enceinte d'une université, n'avaient pas moins un grand retentissement dans ce monde d'érudition et de science qui se montrait particulièrement en Allemagne. La cause de Luther n'était point encore devenue celle de la liberté et des lettres, de la philosophie rationnelle et indépendante contre l'autorité d'Aristote ; mais déjà une secrète sympathie lui rattachait toute l'école philosophique ; Mélanchton, Carlostadt, Amsdorff, tous les professeurs de l'université, prenaient parti pour la querelle, et y entraînaient Frédéric de Saxe leur protecteur. Par contraire, les vieilles rivalités d'école appelèrent Jean de

Eck, doyen d'Ingolstadt, à soutenir une thèse opposée à celle de Luther; il commença par appuyer la doctrine de Tetzel; il ajoutait même que la contrition ne suffisait pas pour remettre la peine, qu'il fallait encore la satisfaction, laquelle arrivait seulement par l'indulgence. Luther répondait : « Si vous croyez fermement que vous êtes absous, dès ce moment vous l'êtes, et, peu importe que le prêtre vous donne l'absolution sérieusement ou en se moquant. » — Au reste, jusqu'ici aucun des partis en querelle ne niait l'autorité du pape, et sa suprême puissance dominait encore les discussions, Luther lui-même adressait à Léon X son livre de controverses, et lui écrivait : « Bienheureux père, je me prosterne à tes pieds, et je m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai; donne la vie ou la mort, approuve ou réprouve, j'écouterai ta voix comme celle de J.-C. » Et dans une autre lettre postérieure, il disait encore : « En qualité de docteur, n'ai-je pas le droit de disputer dans les universités? Ces thèses n'étaient que pour l'école, comment les a-t-on répandues dans l'univers? On veut donc me rendre odieux! Ce n'est que par force que j'ai été jeté dans le monde, et c'est pour apaiser un adversaire que je publie mes explications sous la protection de ta sainteté; et si j'étais tel que l'on me dépeint, est-ce que l'électeur de Saxe me souffrirait dans son université? » — La querelle était vivement engagée, et la lutte prit un caractère politique lors de la réunion de la diète d'Augsbourg, où vint siéger le cardinal légat Caietano. — En arrivant à Augsbourg, où la diète était convoquée, le cardinal manda Luther pour conférer avec lui et rétracter les erreurs qu'il avait avancées. Le docteur s'y rendit pauvre et à pied; mais cette entrevue ne produisit aucun résultat, quoique Caietano l'eût reçu avec assez de douceur. Le légat développa la théorie des dominicains sur l'absolue puissance de Rome; Luther soutint les principes qu'il avait avancés, tout en appelant au pape mieux informé, et en se soumettant à son jugement. Deux conférences inutiles furent ainsi essayées: « J'allai à ces conférences secrètes, écrit Luther. Un certain clerc italien vint me voir pour me séduire; il me dit : » « Est-ce que tu penses que l'électeur Frédéric prendra les armes pour te défendre? — Je ne le voudrais en aucune manière, répondis-je. — Eh bien! où habiteras-tu? — Sous le ciel. » « Puis, il ajouta : » « Si tu avais en ton pouvoir le pape et les cardinaux, qu'en ferais-tu? — Je les traiterais avec honneur et révérence. » « Alors il fit un signe avec le doigt à la manière des Italiens, en s'écriant : Hem! hem! Depuis, je ne l'ai plus revu. » — Ce fut à cette diète d'Augsbourg que la prédication de Luther devint une affaire politique. Luther était venu se placer sous la protection de l'électeur Frédéric; lorsque la diète demanda à l'électeur qu'on lui livrât Luther, celui-ci répondit : « Que plusieurs gens très habiles des universités avaient jugé que la doctrine de Luther n'était pas erronée, qu'il ne voulait pas priver sa grande école de Wittemberg d'un si savant homme, et qu'il le protègerait tant qu'on ne l'aurait pas convaincu d'erreur et d'hérésie. » — Mélanchton, Carlostad, Nicolas Amsdorff, Juste Jonas, affichaient publiquement une adhésion profonde aux nouveautés annoncées dans la prédication luthérienne, et l'université de Wittemberg les avait adoptées avec solennité; Mélanchton surtout possédait en Allemagne une grande renommée de science; il venait d'être appelé à professer le grec dans l'université, par l'électeur de Saxe : « Sans doute, dit Luther, afin que je l'eusse comme associé à mes travaux de théologie; ses ouvrages annoncent assez tout ce qu'il a fait; Satan et ses affreux satellites en ont rougi. » — Luther visait à une plus grande conquête; le chef et le flambeau des écoles d'érudition était alors Érasme; l'universalité de ses études, son esprit mordant, sa haine souvent exprimée contre les moines, ses sarcasmes amers contre les prédicateurs des indulgences, toute cette vie de disputes et de science faisait croi-

re à Luther qu'Érasme entrerait dans le vaste mouvement de la réforme, et qu'il l'appuierait de l'autorité de son nom; il se décida à lui écrire : « Mon cher Érasme, vous qui faites tout notre honneur, et sur lequel nous espérons, quoique nous ne vous connaissions point encore, adoptez-moi comme un frère en J.-C., qui vous aime et vous estime parfaitement, mais dont l'ignorance est si grande qu'il ne mérite que d'être caché dans un coin ignoré du ciel et de la terre. » Quelque délicates que fussent ces flatteries, quelque modestie que manifestât Luther, Érasme comprit bien qu'il ne serait qu'en seconde ligne dans un mouvement qui proclamait un autre chef et se groupait autour d'une autre popularité scientifique; il prit une place mitoyenne; il se plaça à la tête d'un tiers-parti; son penchant le portait bien aux nouveautés, mais Luther allait trop loin, et c'était en le modérant qu'Érasme pouvait agrandir son importance : « Ne prêchez point, répondait Érasme, contre la personne et l'autorité des papes ni des princes, mais élevez-vous fortement contre ceux qui trompent leur confiance; ne dites rien avec arrogance, ni par esprit de parti; prêchez J.-C., et rien que lui seul; dénoncez surtout ces prédicateurs ignorants qui ne débitent que des fables, et ne parlent que de quêtes dans leurs sermons. » — Quand la prédication de Luther fut ainsi entrée dans le mouvement politique et philosophique, une grande révolution s'opéra; les intérêts du territoire se mêlèrent aux simples prédications morales : c'est alors que Luther publia en Allemand sa *Diatribe* contre les papes : « Combien de guerres meurtrières n'ont-ils pas soutenues pour relever leur autorité? s'écriait-il; quel est ce faste, cette triple couronne qu'on nomme leur tiare? Vicaires d'un Dieu crucifié, ne doivent-ils pas renoncer à toutes ces pompes qui corrompent l'église! Je propose à toutes les nations une grande réforme : je demande que les empereurs et les princes aient sur les ecclésiastiques le même pouvoir que les papes, et que ceux-ci, ainsi que les évêques, soient soumis à l'empereur. » — Par ce pamphlet, l'habile novateur cherchait à s'opposer aux mesures que Léon X venait de prendre contre ses prédications. Ces mesures étaient violentes; Luther se trouvait hérétique déclaré par une bulle, et il était de droit public et canonique alors qu'aucun ne pût prêter aide et asile à un excommunié. Le pape avait envoyé en conséquence un nouveau légat en Allemagne; son nom était Aléander, esprit plus cultivé, plus élevé dans la science que ceux qui jusqu'ici avaient été délégués pour arrêter la prédication luthérienne. Aléander s'adressa à l'empereur pour la convocation d'une diète spéciale à Worms, afin de faire condamner par le corps entier des princes germaniques les doctrines frappées de l'excommunication. Son but surtout était d'appeler des peines temporelles contre Luther et ses adhérents, comme on avait agi il y avait déjà un siècle contre Jean Huss et Jérôme de Prague. Mais la puissance du novateur était grandie; ce n'était plus un simple sectaire qui dans l'isolement et la retraite avait rêvé une idéologie religieuse. La population savante le protégeait, et, quelle que fût la persistance d'Aléander à soutenir que la diète n'avait point à appeler Luther pour l'entendre, sa doctrine ayant été condamnée par le pape, l'empereur, d'après l'avis des électeurs, déclara qu'il devait lui envoyer un sauf-conduit, afin que tout se fît avec prudence et réflexion, après avoir tenté inutilement la conversion du professeur de Wittemberg. — Le sauf-conduit portait que, sur la route, Luther ne pourrait élever la voix et parler au peuple; mais le laborieux et tenace professeur ne put résister, et lorsqu'il arriva chez les Augustins d'Erfurt, qui lui donnèrent l'hospitalité, la multitude ayant demandé la manne du ciel, Luther s'écria : « O mes frères! ne vous livrez point, pour votre salut, aux actions humaines : l'un bâtit un temple, l'autre va en pèlerinage à Saint-Jacques ou à Rome; un troisième jeûne, prie, marche nu-pieds; tout cela

ne sert à rien, tout cela doit être détruit, car tout ce qui vient du pape n'est que pour obliger à donner. » Et le peuple applaudit. — Quand il vint à Worms, une suite de chevaliers de l'ordre Teutonique l'accompagnait; il s'abrita dans leurs vastes manoirs; le lendemain il parut devant la diète. « Êtes-vous l'auteur des livres qui se publient sous votre nom, s'écria Jean de Eck, organe éloquent de l'église catholique, et persistez-vous dans les doctrines qu'ils expriment? » Luther, après avoir demandé un jour de réflexion, répondit : « Sur la première question qu'on m'a adressée hier, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les ouvrages qu'on m'attribue sont bien de moi; si mes ennemis y ont ajouté quelque chose, je n'en suis pas responsable. Quant aux doctrines, peut-on nier que les lois du pape, fondées sur les traditions humaines, ne tiennent l'Allemagne et une partie du monde chrétien sous le joug? Si l'on n'y met ordre, l'univers subira cette tyrannie. Étant un homme pécheur, je puis me tromper sans doute dans ma doctrine; c'est pourquoi je conjure tous ceux qui pourront me convaincre, mais *par l'Ecriture*, de le faire. Au reste, prenez garde, auguste empereur, de condamner une parole sainte, et qui vient de Dieu; c'est pourquoi je ne me rétracterai sur ce que j'ai écrit ou enseigné que si l'on me convaine par les deux Testaments et par des preuves évidentes. » — Cet auguste empereur était Charles-Quint, qui alors présidait la diète d'Augsbourg: préoccupé des destins du monde, l'empereur voulait calmer à tout prix les querelles qui agitaient son empire. Il professait une sorte d'indifférence pour les opinions religieuses. Cependant, l'empereur n'osait affronter ouvertement l'église catholique; il quêta un à un les suffrages des électeurs, et la résistance s'accroissant, il arrêta de sa propre autorité une résolution contre Luther, ses doctrines et ses adhérents. L'empereur déclare que, conformément à la bulle du pape, il tient Luther comme hérétique et séparé de communion; en conséquence, il défend à tout membre du corps germanique de le protéger, soit en lui donnant asile, soit en écoutant ses doctrines, sous peine d'être mis au ban de l'empire; tous ses complices devaient être privés de leurs fiefs, tous ses livres seraient brûlés, ainsi que les abrégés de sa doctrine et les estampes qui, en reproduisant ses principes, insultaient la foi, les mystères et le souverain pontife; enfin, défense était faite d'imprimer désormais un livre quelconque sans la permission de l'évêque diocésain. » Cet édit émanait bien de la volonté de l'empereur, mais telle était la constitution de la vieille Germanie, que chaque électeur conservait la plénitude de sa souveraineté : Luther pouvait donc échapper facilement aux persécutions qu'on lui réservait par l'édit. — Alors, renfermé au château de Wartbourg, qu'il appelait dans son exaltation mystique son île de Pathmos, Luther redoublait de travail et d'activité; il écrivait, avec toute la verve de la solitude, son traité de la *Confession auriculaire* : il la rejetait, non d'une manière absolue, mais comme une inutilité : « Devant Dieu, nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés; mais à l'égard de ses ministres, il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus, et que nous sentons au fond de notre cœur. » Infatigable dans ses veilles et ses labeurs, il composa un nouveau traité contre les vœux monastiques : « Chrétiens, s'écrie-t-il, ces vœux sont nuls, et directement contraires à la liberté des enfants de Dieu »; puis il composa un livre très développé contre la messe privée. Dans ce livre, toute l'exaltation de son ame s'est changée en superstition; le docteur qui en appelle à la raison contre l'autorité et le système romain, donne comme dernier argument contre les messes privées, une entrevue avec le démon, avec cet esprit que les peintres du moyen âge reproduisaient comme le principe du mal. « Luther, lui avait dit le diable, docteur très savant, tu sais que depuis quinze ans tu célèbres des messes privées : que dirais-tu si tu savais que ces messes privées sont de l'idolâtrie? Si le corps et

le sang de J.-C. n'y étaient pas? » Il se réveilla de cette vision, trempé de sueur, les membres abîmés de fatigue, car il ne doutait pas que son péché n'eût été très grand, et ne méritât la damnation et la mort. — C'est à cette époque surtout, et dans cette exaltation de la solitude, que Luther prit ce style hautain, injurieux, qui ne pardonnait point à ses ennemis. Ses livres, ses épîtres, furent des pamphlets dans le style d'école, avec le caractère de la polémique des universités : Mélanchton, le disciple modéré de Luther, l'homme qui tempérait par la douceur de ses opinions la fougue du maître, s'en plaignait déjà. Érasme lui écrivait, en quelque sorte, au nom de l'école philosophique : « Ce qui me blesse dans Luther, c'est que tout ce qu'il entreprend, il le pousse à l'excès; si on le prévient, il marche à des excès plus grands encore; je connais son caractère par ses écrits aussi bien que si je vivais auprès de lui; c'est Achille impitoyable dans ses colères; et puis joignez à cela un grand succès, l'orgueil de paraître sur un si vaste théâtre : n'y a-t-il pas assez pour rendre superbe la modestie elle-même? » — Les intérêts de Charles-Quint se liaient alors à la cause du catholicisme; il venait de faire élever au souverain pontificat Adrien VI, son vassal, et il se crut assez fort pour faire convoquer, par Ferdinand son frère, archiduc d'Autriche, une diète à Nuremberg. Cette diète avait deux objets : la défense du royaume de Hongrie contre l'invasion des Turcs; et par-dessus tout, le pape recommandait à son légat, l'évêque Chéregat, député auprès de l'empereur, l'extirpation de la secte nouvelle qui menaçait l'Allemagne. Le résultat de la diète fut tout-à-fait opposé à ce que Charles-Quint et le pape espéraient alors. Au lieu de seconder le mouvement catholique, l'assemblée déclara : « Que les livres de Luther avaient persuadé beaucoup de peuples; que la cour de Rome avait suscité plusieurs griefs et des maux infinis aux diverses nations germaniques; on ne pouvait dès lors obéir à la sentence portée contre les doctrines de la réforme, car s'il en était ainsi, on s'imaginerait dans toute l'Allemagne qu'on n'agissait que pour détruire la vérité du pur Évangile. Voulait-on appeler la guerre civile? » En résumé, la diète de Nuremberg posa cent articles de griefs en forme de protestation authentique. Le tiers-parti universitaire, ayant dominé dans cette diète, y fit prévaloir les opinions d'une réforme philosophique. Pour éviter le mouvement populaire, on arrêta les points suivants : plus de redevances pour les dispenses de parenté; plus de prédications d'indulgence ou d'évocation au saint-siège; plus d'annates, plus d'abstinence; diminution du nombre des fêtes; les vœux et le célibat restreints. Ainsi, la résistance contre la papauté s'organisait complètement; la réforme était dans les esprits, le mouvement était produit; le Danemarck, la Suède, la Suisse sous Zwingle, se séparaient de l'église de Rome; un changement dans la propriété s'opérait en Allemagne; enfin, l'Angleterre, sous Henri VIII, constituait sa propre église; mais bientôt, comme conséquence de tout mouvement de réforme, il se manifesta des prédications exagérées : les calvinistes, les Zwingliens, les anabaptistes surtout, annoncèrent des doctrines qui allèrent bien au-delà de celles de Luther. — Ces mille divisions au sein de la réforme préoccupaient tristement Luther. Dans ces scènes populaires, il était douloureux pour le chef d'une si grande révolution de voir son œuvre périr en se morcelant; il s'en exprimait à tous ses amis avec douleur : « Luther, s'écrie Mélanchton, me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu, on ne le ménage pas dans des écrits qu'on ne dit pas méprisables; dans la pitié que j'ai de lui, je me trouve attristé au dernier point des troubles universels de l'église; le vulgaire, incertain, se partage en des sentiments opposés, et si le Christ n'avait promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrais que la religion ne fût tout-à-fait détruite. » — Cette époque de tristesse

et de découragement moral, Luther l'appelle le temps de ses sombres et pénibles tentations. Jamais théorie religieuse n'avait si puissamment agrandi l'action du diable; c'est toujours cet esprit que Luther fait intervenir et parler quand il veut combattre ses adversaires ou peindre le désordre de son ame : « O mon ami, écrit-il à Juste Jonas, je te conjure de ne point cesser de prier pour moi, afin que J.-C. ne m'abandonne pas, et qu'il ne permette pas que les tourments que j'endure soient les tourments des impies, mais ceux dont il éprouve ses enfants. » La pensée de sa mission le préoccupait de telle sorte que tout ce qui faisait sortir le mouvement de la réforme du cercle que lui-même avait tracé suscitait dans son esprit altier le délire et la fureur même. Souvent, dans l'exaltation de ses dépits, il faisait un retour vers l'église romaine. «J'avoue, s'écriait-il, que sous la papauté il s'est fait des choses bonnes et chrétiennes, et que nous avons retenues. C'est sous la papauté que se sont conservés la vraie écriture, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, la véritable absolution des péchés, les vrais ministres, le vrai cathéchisme. On dira peut-être que je flatte le pape; mais s'il peut souffrir ces paroles, je déclare que je veux lui obéir comme son fils, être bon papiste, et révoquer tout ce que j'ai écrit contre lui. » C'était moins un profond désir de rentrer dans le catholicisme qui poussait Luther à ces concessions que la douleur qu'il éprouvait de se voir dépasser par d'autres opinions. Il voulait imposer ses idées, et la popularité qui saluait les doctrines de Zwingle, d'Œcolampade, de Calvin même, fatiguait ses veilles. — Le luthéranisme avait mis un soin particulier à se tenir en parfaite harmonie avec le pouvoir des princes et des magistrats civils; aucun de ses actes n'avait touché à ce pouvoir, il l'avait même défendu contre ces soulèvements des multitudes qui partout avaient accompagné la prédication de la réforme; toutefois ce grand ébranlement des esprits jetait dans la société une masse désordonnée de systèmes qui menaçait dans l'avenir d'un changement radical les constitutions vieillies de toutes les souverainetés de l'Europe. — Deux principes avaient été posés, féconds en résultats, l'empire de la raison humaine et la substitution de l'esprit d'examen aux croyances; or, en faisant passer dans le creuset de ces opinions nouvelles l'état politique des pouvoirs institués, il devait en résulter une incertitude dans la conviction des peuples; l'obéissance désormais allait se raisonner; on discuterait l'autorité avant de se soumettre à sa loi; on pourrait se former des principes plus sérieux sur la dignité de l'homme, sur la souveraineté publique. Après avoir si vivement lutté contre les exagérations de son parti, Luther organisa politiquement et militairement la réforme : tel fut le but de la ligue de Smalkalde. C'est par son conseil que cette ligue s'opposa à l'élection du roi des Romains, et qu'elle s'unit avec François Ier. A cette époque, Luther devint le confident et le flatteur du pouvoir civil : rien ne peut être comparé à cette condescendance qui lui fait signer une consultation pour autoriser la polygamie du landgrave de Hesse. Les trois grands théologiens de la réforme, Luther, Mélanchton et Bucer, donnèrent la consultation suivante : « Nous avons lu, dans les instructions que nous a fait parvenir votre altesse, la peine de corps et d'esprit dans laquelle elle se trouve : voici donc ce qu'il y a d'important. Votre altesse comprend bien toute la différence qui existe entre une dispense pour un cas particulier et une loi générale qu'on établirait en principe : si donc elle a entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c.-à-d. qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera et pas d'autres fidèles qui le sachent. Au reste, les consciences prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que les actions brutales et l'adultère public. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstan-

ces que nous venons de marquer; car l'Évangile n'a ni défendu ni révoqué ce qui a été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage. » Les autres points de la consultation luthérienne tendaient à détourner le landgrave de sa vie scandaleuse, qui blessait la pudeur des peuples. — Luther cherchait à conserver sa popularité; alors la croisade contre les Turcs retentissait dans l'Allemagne, et le grand réformateur entonna sa prédication; il déclara « qu'aussitôt que les magistrats proclameraient l'état menacé, tout le peuple devrait prendre le glaive et n'épargner ni ses biens ni sa personne. Mais, l'entendez-vous bien? s'écriait Luther, il faut que ce soit l'empereur, et non le pape, qui vous convoque; il s'agit de protéger l'Évangile contre le Coran, et de défendre les sujets contre la tyrannie; le pape doit rester ici étranger. » — Luther s'affaiblissait insensiblement; sa force de logique se changeait en irascibilité; ce fougueux réformateur avait marqué la dernière année de sa vie par un esprit plus tenace, plus hautain peut-être. Sa polémique avait pris je ne sais quoi d'âcre et de méprisant; la pressante logique qui souvent avait présidé à ses larges ouvrages de théologie avait tout-à-fait disparu. Ce n'était plus qu'insultes, outrages de mauvais goût, soit qu'il s'adressât aux catholiques purs, soit qu'il attaquât la réforme dissidente, les sacramentaires particulièrement. Dans le dernier livre qu'il dirigea contre la papauté, Luther dessina de sa propre main la figure du souverain pontife revêtu de ses habits de pompe, et avec deux énormes oreilles d'âne. Autour de lui sont rangés, dans un ordre qui se rapproche beaucoup du conclave, différentes figures de démons, tous affublés de mitres, et offrant au pape les divers attributs de son pouvoir; tandis que d'autres l'entraînent en enfer avec des cordes noueuses. La faculté théologique de Louvain avait attaqué sa doctrine en trente-deux articles; Luther rédigea un pamphlet de fureur et de déclamation. Ainsi, la faculté prend sous sa plume le nom de *vaccultas*, qui la rapproche de la vache; l'église catholique n'est que *cacolica*; les docteurs de la faculté sont *rustrolli magistralli, bruta magistrallia*. Le raisonnement est diffus et rare dans ces thèses, où Luther semble abandonner ses formes didactiques. Le réformateur survécut peu à ces derniers ouvrages; il mourut à Eisleben, chez les comtes de Mansfeld, qui l'avaient appelé auprès d'eux pour régler quelques différends de succession. Arrivé dans ces états, Luther prêcha, selon ses habitudes, avec cette entraînante parole, cet esprit enflammé qui le caractérisaient dès sa plus jeune vie. Il fut pris d'une grande fatigue d'estomac, et, usant à peine de quelques précautions, il se mit à prier, « parce que, disait-il, le souverain pontife préparait d'effroyables choses sur l'Évangile dans le concile de Trente. » Le lendemain, son mal redoubla, et Luther sentit que la vie s'en allait en lui; alors il répéta sa prière fervente, et se prépara sans crainte à la mort, qui l'atteignit le 18 février 1546, à l'âge de 63 ans. — Le nom de Luther se mêle si intimement à la réforme qu'il serait impossible de ne pas faire entrer ce puissant caractère dans les mobiles qui précipitèrent le mouvement des esprits; mais on ne saurait trop le répéter, ce mouvement était opéré lorsque Luther s'en empara; il le poussa de son bras implacable; il lui imprima une direction prononcée, foulant aux pieds toute espèce de ménagements. En cela, son esprit servit à séparer définitivement la réforme et l'église catholique dans les différents efforts que l'on put faire pour les réunir; il empêcha la fusion qu'aurait préparée le caractère liant et modéré de Mélanchton. Au reste, esprit supérieur, doué de résolutions énergiques et d'immenses facultés. Quand une société tombe en pièces, une volonté tenace est la force autour de laquelle on se réunit : Luther fut cette force au milieu des dissidences et des hésitations religieuses du XVIe siècle. Je ne sache aucun écrivain qui, dans la rénovation, j'en excepte Érasme, possédât cette faculté de

pensées et d'expressions à un plus haut point; il poursuit, harcelle sans relâche une idée ou un homme qui lui est opposé; sa phrase est claire sans être élégante ou correcte, avec une large liberté pourtant de mots nouveaux, qu'il jette à pleines mains, pour agrandir sa pensée ou ridiculiser le système qu'il combat. Ses pamphlets en vieux allemand vont droit au but, qui est de parler au peuple; peu de ces citations si multipliées dans la scolastique; l'examen, la raison: examen subtil souvent, raison superbe, mais n'agissant qu'avec elle et par elle; puis du mauvais goût, goût d'école et de son siècle particulièrement. En résumé, capacité active et prodigieuse, s'élevant de son monastère pauvre et craintive pour gouverner ensuite la moité de l'Europe; de telle sorte qu'il ne se fait pas une affaire en Allemagne, pendant 30 années, sans consulter Luther! Et cet esprit se tenait dans un corps chétif et sans dignité. Les traits de Luther n'avaient rien de ces grandes formes qui dénoncent le génie; sa tête, absorbée sous le bonnet de docteur, sous cette calotte que la simplicité de Louis XI avait introduite comme une mode d'université, n'exprime que les veilles et le travail; c'est l'homme de son temps, l'expression des études fortes et vastes, de cette vie de solitude et de halles, de monastère et de peuple, d'université sérieuse et d'agitation sociale; de ce XVIe siècle enfin, la plus méditative et la plus turbulente des époques pour l'esprit humain. CAPEFIGUE.

LUTHÉRIEN. On donne ce nom aux sectateurs de la doctrine de Luther, c.-à-d. aux protestants de la confession d'Augsbourg; les luthériens composent l'immense majorité des populations en Suède, en Danemarck et au nord de l'Allemagne; ils ont leurs ministres, leurs consistoires, leurs temples, et la religion catholique, ou les sectes dissidentes, ne sont qu'en faible minorité: Les luthériens, moins rigides que les calvinistes, ont néanmoins d'excellentes mœurs de famille, une éducation sérieuse, une industrie active; les terres sont parfaitement cultivées. En France, si l'on excepte l'Alsace, on compte bien moins de luthériens que de calvinistes, et cela s'explique par l'origine toute française de Calvin et l'influence de Genève. Le luthéranisme est germanique (*v.* LUTHER).

LUTIN. Suivant l'opinion populaire et superstitieuse, c'est une espèce de démon ou d'esprit follet qui vient la nuit tourmenter les vivants (*v.* DÉMON, DIABLE, ESPRITS, FEUX-FOLLETS, etc.). C'est un *lutin*, dit-on souvent d'une personne vive, pétulante, d'un enfant surtout.

LUTTE. Encore un mot que l'on tâcherait vainement de ramener à sa première origine: il est évident que son synonyme latin, *lucta*, *luctatio*, d'où il dérive par les éléments de sa composition, n'a pu être emprunté à l'idiome grec. Quelle filiation possible, en effet, entre *palé*, *palaistra*, et *lucta*, *luctatio?* Les raffinés en étymologie ont cependant tenu ferme devant la difficulté, et plutôt que de ne pas donner la solution de cette descendance problématique, ils ont hasardé les plus étranges hypothèses. Les plus vraisemblables veulent que *lutte* ait été formé du celtique *luydd* (armée, lieu de combat). Selon d'autres, ce mot serait dépouillé de son déguisement, si on lui assignait pour primitif le verbe latin *luere*, *luo*, pris dans le sens de *solvere* (défaire, délier), tous les efforts des athlètes ne tendant qu'à les dégager de leurs étreintes réciproques. Peut-être serait-il aussi rationnel de faire dériver *lutte* et *lucta* de *lutum* (boue), car les lutteurs se roulaient assez communément dans le sable et la boue avant de venir au combat, afin que la main ne glissât pas sur l'huile ni sur la sueur. Libre au lecteur de choisir parmi ces explications diverses.—La lutte était un des principaux exercices gymniques chez les Grecs et les Romains. Dans un de ses dialogues, où il met en scène Anacharsis et Solon, Lucien nous a laissé une piquante description de ce genre de combat. — *Anacharsis.* « A qui en veulent ces jeunes gens de se mettre si fort en colère et de se donner le croc en jambe, de se rouler dans la boue comme des pour-

ceaux, tâchant de se suffoquer? Ils s'huilaient, se rasaient d'abord paisiblement l'un l'autre; mais tout à coup baissant la tête, ils se sont entre-choqués comme des béliers; puis, l'un élevant en l'air son compagnon, le laisse tomber à terre par une secousse violente, et, se jetant sur lui, l'empêche de se relever, lui pressant la gorge avec le coude, et le serrant si fort avec les jambes que j'ai peur qu'il ne l'étouffe, quoique l'autre lui frappe sur l'épaule pour le prier de le lâcher comme se reconnaissant vaincu. Il me semble qu'ils ne devraient point s'enduire ainsi de boue après s'être huilés, et je ne puis m'empêcher de rire quand je vois qu'ils esquivent les mains de leurs antagonistes comme des anguilles que l'on presse.... — *Solon*. La difficulté qui se trouve à colleter un adversaire lorsque l'huile et la sueur font glisser la main sur la peau met en état d'emporter sans peine, dans l'occasion, un blessé hors du champ de bataille, ou d'enlever un prisonnier. Quant au sable et à la poussière dont on se frotte, on le fait pour une raison différente, c.-à-d. pour donner plus de prise, afin de s'accoutumer à esquiver les mains d'un antagoniste malgré cet obstacle; en outre, cela sert non seulement à essuyer la sueur et à décrasser, mais encore à soutenir les forces en s'opposant à la dissipation des esprits, et à fermer l'entrée à l'air en bouchant les pores dilatés par la chaleur. » Ce tableau reproduit parfaitement la *lutte perpendiculaire* et la *lutte horizontale*; mais il y en avait encore une troisième nommée *acrochirisme*, d'*akros* (extrême, haut), et de *cheir* (la main): dans celle-ci, les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité de la main et par les poignets, se les tordaient, et tâchaient ainsi de se renverser. — L'exercice de la lutte remonte à l'antiquité la plus reculée; on croit généralement que Thésée et Hercule, qui le mirent en vogue en même temps aux jeux isthmiques et olympiques, l'avaient emprunté à l'Arcadie, où Lycon avait été le premier fondateur de cette sorte de combats. A Sparte, où la plus belle était le prix du plus brave, Lycurgue employa la lutte comme un puissant ressort de législation; les jeunes Lacédémoniennes, toujours vêtues si légèrement qu'on les appelait *montre-hanches*, paraissaient nues dans l'arène, et le spectacle de leurs luttes séduisantes, en enflammant l'imagination des jeunes guerriers, les rendaient capables des entreprises les plus hardies. Peu à peu la lutte tomba en désuétude, et ne reparut qu'à la 18e olympiade, plusieurs années après le rétablissement des jeux olympiques par Iphitus. Aujourd'hui, grâce à notre civilisation, l'ignoble savate a remplacé cet exercice célèbre, et depuis Franconi, qui, à l'aide de ses hercules et de ses athlètes, nous l'avait conservé dans tout son prestige d'antiquité, à peine en trouverait-on encore quelques traces dans nos contrées méridionales. — Le mot *lutte* s'emploie figurément, et signifie *guerre*, *dispute*, *controverse*. — Dans le *Vendidad* de Zoroastre, on voit l'histoire détaillée de la *lutte* du bon et du mauvais principe, Ormusd et Ahriman. — La *lutte* de la liberté et du despotisme, c'est la révolution de 89... Mirabeau, à la constituante, *emportait les questions de haute lutte*, c.-à-d. par la seule autorité de sa logique, par la seule puissance de sa parole.

Ch. D.

LUTZEN (Bataille de), gagnée le 2 mai 1813 par l'empereur Napoléon contre les souverains de Russie et de Prusse, dans la même plaine où Gustave-Adolphe avait péri, le 6 novembre 1632. Après les désastres de la Bérésina, Napoléon s'était hâté de courir à Paris pour détruire par sa présence les effets d'une catastrophe qui avait anéanti la plus belle de ses armées. Le roi de Naples, Murat, auquel il avait confié les faibles débris de ses légions, n'avait point tardé à suivre son exemple, et le prince Eugène avait eu la périlleuse mission d'arrêter la marche des vainqueurs. Douze mille combattants, restes de tant de corps détruits par les frimats et la famine, furent partagés en quatre divisions; et le jeune capitaine, encouragé par l'inac-

tion des Russes, dont les pertes immenses avaient enfin paralysé le courage, osa s'arrêter vingt jours à Posen pour organiser sa petite armée. Mais, après avoir essayé vainement de rallier à lui le corps autrichien de Schwartzenberg, le prince Eugène, harcelé de tous les côtés par des nuées de Cosaques qui interceptaient ses communications avec Dantzick, se replia, le 12 février, sur l'Oder, et joignit, le 19, à Francfort les débris du onzième corps. La défection des Prussiens, les symptômes d'insurrection qui se manifestaient de toutes parts dans leur pays, le décidèrent bientôt à se concentrer autour de Berlin, où se dirigeait la division Grenier, qui arrivait à marches forcées du fond de l'Italie; et, quelques jours plus tard, la ligne de l'Elbe leur parut la seule où il fût possible de tenir encore. Cependant, l'empereur Alexandre recomposait son armée; Frédéric-Guillaume renouvelait avec lui ses traités d'alliance; la Prusse se levait tout entière. A la fin de mars, les deux puissances avaient réuni une force de 250 mille hommes, tandis que le prince Eugène n'avait pu rallier encore, entre l'Elbe et la Saale, que 40 ou 50 mille combattants. Mais, à la voix de Napoléon, la France avait fait un effort extraordinaire. Un sénatus-consulte du 20 janvier avait mis à la disposition de l'empereur deux cent mille hommes, pris à divers titres sur les conscriptions de 1807 à 1812, et cent-cinquante mille conscrits de 1814. Un autre décret du 3 avril lui livra les jeunes gens riches qui s'étaient exemptés du service militaire, et qui formèrent quatre régiments de gardes d'honneur. Toutes ces forces n'étaient pas, cependant, en état d'entrer en campagne; et le prince Eugène n'avait pas le temps de les attendre. Quatre corps seulement furent formés entre le Rhin et la Saale. Le troisième, commandé par le maréchal Ney, se composa de 30 mille hommes des cohortes de la garde nationale, ou des réserves des vieilles conscriptions; dans le quatrième, commandé par le général Bertrand, entrèrent les nouvelles levées faites en Italie. Le duc de Raguse prit le commandement du sixième, que formèrent les vieilles troupes d'artillerie de la marine, au nombre de seize bataillons, et deux régiments d'infanterie; le douzième, composé de Bavarois et de quelques bataillons français, se rassembla sous les ordres du maréchal Oudinot. Napoléon arriva le 28 avril à Naumbourg, sur la Saale, où deux divisions de sa garde l'avaient précédé, sous le commandement des généraux Roguet et Dumoutier. Le prince Eugène était alors entre Querfurth et Magdebourg avec les corps de Lauriston et de Macdonald (cinquième et onzième), et une avant-garde ennemie, conduite par Wintzingerode, essayait de le tourner par sa droite, quand celle du maréchal Ney vint annoncer à ce dernier, en le refoulant sur le défilé de Poserna, que l'empereur Napoléon allait reprendre l'offensive. En comptant le corps de Vandamme, qui se formait au bas de l'Elbe, l'armée française ne présentait, au 1er mai, qu'un effectif de 166 mille hommes; et, sur le point où les deux partis allaient s'entre-choquer, il s'en trouvait à peine 85 mille. Napoléon n'avait pas choisi la plaine de Lutzen pour champ de bataille. C'est dans Leipzig qu'il comptait opérer sa jonction avec le prince Eugène, et le maréchal Ney se dirigeait, le 1er mai, sur cette ville, quand il rencontra Wintzingerode. Cette avant-garde ennemie se replia derrière le Stoss-Graben, après un combat qui eût été sans importance, si le maréchal Bessières n'y eût trouvé la mort, en poussant une reconnaissance sur le village de Rippach. Mais l'éveil fut donné au roi de Prusse et à l'empereur Alexandre. Ils pressentirent l'arrivée de Napoléon, et, loin de l'attendre à Leipzig, leur général, comte de Wittgenstein, forma sur-le-champ la résolution de surprendre les Français dans leur marche, de les couper de la Saale en culbutant leurs dernières colonnes, et lançant sur eux les 25 mille chevaux qu'il avait à sa disposition. Pour exécuter cet

audacieux projet, un corps de 107 mille hommes quitta les environs de Leipzig dans la nuit du 1er au 2 mai, et arriva, par une marche forcée, à Pégau. Les défilés de l'Elster furent franchis avant le jour, et l'aurore trouva ces troupes en bataille sur la rive gauche de cette rivière, entre Werben et Grühna. Wittgenstein leur donna quelques heures de repos pour laisser aux Français le temps de s'enfoncer dans le défilé de Lindenau, et retarda jusqu'à onze heures le signal de l'attaque. Blucher et les Prussiens en furent chargés. Leur division Klüx, soutenue par 28 bouches à feu et un corps de cavalerie, marcha sur le village de Gross-Gorchen, où s'était arrêté le général Souham avec la 1re division du corps de Ney. Elle soutint long-temps le choc d'un ennemi qui l'attaquait avec des forces triples, mais elle fut contrainte de céder au nombre, au moment où la cavalerie prussienne débouchait du village de Starfiedel pour la prendre à revers. Ney envoya la division Girard au secours de Souham : cette cavalerie fut heureusement repoussée, et l'effort simultané des deux divisions françaises les remit en possession de Gross-Gorchen, de Rahna et de Kaya. Napoléon s'avançait pendant ce temps sur la route de Leipzig, sans se douter qu'il eût à livrer une bataille. Cette canonnade arrêta sa marche; et bientôt de nombreux messages lui firent connaître le danger de son centre et de son aile droite. Ses nouvelles mesures furent prises à l'instant même. Le duc de Raguse reçut l'ordre de soutenir le maréchal Ney, Bertrand et le 4e corps celui d'attaquer l'extrême gauche de la ligne ennemie. Le prince Eugène et Macdonald firent en même temps un changement de front et se portèrent à la hâte sur le nouveau champ de bataille, pendant que Lauriston suivait son mouvement sur Leipzig, pour observer les troupes que l'ennemi y avait laissées. Napoléon se dirigea enfin de sa personne vers le canon qui tonnait sur les villages de Klein-Gorschen et de Kaya. Les Prussiens d'York et de Blucher les attaquaient avec fureur, tandis que Wintzingerode tournait le flanc droit du corps de Ney pour s'emparer de la route de Weissenfels avec la réserve de la cavalerie russe. Quatre divisions, Souham, Girard, Ricard et Brenier, étaient successivement entrées en ligne; mais, malgré des prodiges de valeur, après trois heures d'un combat sanglant et opiniâtre, le nombre l'avait emporté; et ces braves faisaient de vains efforts pour reprendre encore une fois les villages occupés par les troupes de Blucher, lorsqu'à deux heures les colonnes du 6e corps arrivèrent du défilé de Poserna et se portèrent dans la plaine en bataillons carrés. La division Compans rencontra la cavalerie de Wintzingerode et la repoussa sur son infanterie; le village de Kaya devint le centre d'une lutte nouvelle. Napoléon et Wittgenstein tenaient l'un et l'autre à la possession de ce point du champ de bataille, en ce qu'il couvrait la ville de Lutzen et la grande route de Leipzig. La division Bonnet suivit de près celle de Compans, et leurs carrés, formés des vieilles troupes d'artillerie de marine, soutinrent avec une froide intrépidité les charges réitérées de l'innombrable cavalerie que l'ennemi avait lancée dans la plaine. Wittgenstein combina dès lors un vigoureux effort sur le centre, que dominait le village de Kaya, pris et repris quatre fois dans la journée. La garde prussienne et les réserves de l'infanterie russe vinrent appuyer et seconder l'attaque simultanée des corps de Blucher, d'York et de Wintzingerode. Une formidable artillerie, démasquée tout à coup par ces masses de cavalerie qui avaient simulé une nouvelle charge, porta la mort dans les carrés du 6e corps, mais sans y porter le désordre. Forcées à la retraite, les vieilles bandes de marine se replièrent à pas lents vers la grande route, et le général Bonnet leur servit d'exemple en se tenant constamment entre leurs carrés et l'artillerie russe. Ailleurs, dans les rangs du maréchal Ney, le général Girard, malgré plusieurs blessures, s'obstinait à rester sur le champ de bataille en s'écriant que pour

tous les Français qui avaient du cœur le moment était venu de vaincre ou de périr. Cependant, nos colonnes reculaient, et Napoléon pressait l'arrivée des corps de Bertrand et du prince Eugène. Déjà la division Morand du premier de ces corps (le 4e) attaquait le flanc gauche de Wintzingerode; mais la division russe de Bern, accourant à son aide, rétablit sur ce point l'égalité du nombre. Napoléon fait alors avancer sa réserve. Les 16 bataillonsde sa jeune garde s'avancent dans les intervalles des divisions de Ney et de Raguse. La vieille garde appuie ce mouvement, que dirige le duc de Trévise; Drouot et Dulauloy conduisent en même temps 80 bouches à feu, les déploient en face de Starfiedel et de Kaya, et foudroient les colonnes qui débouchent de ces villages. Mais toutes les réserves des alliés n'étaient pas encore engagées, et le prince de Wurtemberg pénétrait avec ses troupes dans les villages d'Hohenlohe et de Kitzen pour déborder la gauche de l'armée française. Heureusement pour elle, c'était sur ce point que s'était dirigé le prince Eugène. Il avait laissé le corps de Lauriston à Leipzig, et le onzième corps, commandé par Macdonald, arrivait avec lui sur le champ de bataille. C'est à quatre heures du soir que le prince déboucha en trois colonnes entre les villages d'Eisdorf et de Kitzen. Soixante pièces de canon le précédaient, et elles annoncèrent son attaque. Les Prussiens d'York, poussés sur Eisdorf, y furent vigoureusement soutenus par le corps du prince de Wurtemberg et par treize bataillons de gardes russes; mais les deux villages furent emportés par les divisions Fressinet, Charpentier et Gérard, avec une irrésistible impétuosité. Napoléon profita habilement de cet avantage. Des aides-de-camp parcoururent toute la ligne pour annoncer l'arrivée du vice-roi d'Italie et le gain de la bataille : toutes les divisions de Ney et de Marmont se portèrent en avant; le corps de Bertrand appuya vivement cette dernière attaque. L'ennemi fut culbuté de toutes parts, et chassé des villages ensanglantés qu'il nous avait disputés toute la journée. Il se replia en désordre derrière le Stoss-Graben, vers la position qu'il avait occupée la nuit précédente; cependant, vers 9 heures du soir, à la faveur de l'obscurité, un détachement de cavalerie russe tenta de surprendre l'aile gauche des Français. Mais toutes les troupes étaient encore sous les armes, et ce ne fut qu'une alerte sans résultat. Les alliés perdirent 15,000 hommes dans cette bataille, en comptant 2,000 prisonniers, dont le nombre eût été plus considérable si la cavalerie de Napoléon avait eu le temps d'arriver. Quelques divisions n'atteignirent Lutzen que pendant la nuit, et le 3, au point du jour, elles parcoururent le front de bandière pour ajouter à l'enthousiasme de l'infanterie, qui avait eu les honneurs de la journée. Notre perte fut estimée à 12,000 tués ou blessés. Mais le résultat moral de cette victoire était immense. La France s'était relevée du plus grand désastre qu'elle eût jamais éprouvé. Ceux qui la croyaient perdue sans ressource passèrent rapidement de l'espoir à la crainte, et n'osèrent pas attendre leurs vainqueurs. Ils repassèrent l'Elster le lendemain, et se retirèrent sur Dresde par les routes de Borna et de Frohberg. L'attaque de l'armée française, dans sa marche de flanc, par Wittgenstein, était une belle conception ; mais elle fut trop précipitée. Il fallait attendre que le corps de Ney fût engagé dans le défilé de Lindenau et tomber seulement sur les corps de Marmont et de Bertrand. Mais le génie de Napoléon y brilla de tout son éclat; et, loin d'être déconcerté par une attaque imprévue, qui bouleversait toutes ses dispositions, il devina sur-le-champ toutes les combinaisons de son ennemi et les déjoua par la rapidité de ses manœuvres. Il passa la Pleisse le 4 à la suite des vaincus, la Mulda le 5, et l'Elbe le 8 par Dresde et Meissen, sur les ponts de bois que le génie substituait partout aux ponts de pierre détruits par l'ennemi. VIENNET,

de l'académie française.

LUXATION (path. chir.), *luxatio*, du verbe latin *luxare* (déboiter, faire

changer de place), état dans lequel les surfaces articulées des os perdent en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérienre, soit à la suite d'une altération des parties qui constituent l'articulation : dans le premier cas, les luxations sont accidentelles ; dans le second, elles prennent la dénomination de spontanées ou consécutives. Presque tous les os peuvent être déplacés dans leurs articulations. On a observé pourtant que les articulations orbiculaires couraient risque, plus que les autres, d'être luxées, à cause de l'étendue de leur mouvement et de la laxité de leurs ligaments. En revanche, les luxations sont fort rares dans les articulations dont les surfaces sont maintenues en rapport par des substances fibreuses intermédiaires, comme on l'observe dans les vertèbres. Rarement aussi arrivent-elles sans fractures. Les luxations peuvent avoir lieu pour chaque articulation dans plusieurs sens : ainsi, le bras, de l'épaule au coude, se luxe dans son articulation supérieure, en bas, en avant, en arrière ; la cuisse, la jambe, se déplacent dans quatre sens. Il faut distinguer dans les luxations le déplacement primitif, effet de la violence extérieure, d'avec le déplacement consécutif, qui n'arrive que plus tard, et dépend de l'action musculaire, du poids des membres. L'étendue du déplacement varie dans les luxations. Quand les os ont perdu tous leurs rapports articulaires, la luxation est complète ; elle est incomplète seulement lorsqu'ils conservent encore quelques-unes de ces rapports. Il y a aussi des différences à observer dans le plus ou moins d'ancienneté des luxations, dans leur plus ou moins de simplicité ou de complication. Il y en a de récentes, ou de bien opérées depuis long-temps ; de simples, ou de compliquées de fracture, de contusion, d'inflammation, de contraction spasmodique des muscles, de déchirure de la peau, de lésion des nerfs, des vaisseaux. Leurs causes sont tantôt prédisposantes, appartenant à la nature des articulations, à d'anciennes maladies, telles que le relâchement des ligaments, à la profession des individus ; tantôt efficientes, telles que violences extérieures, chutes, profondes contusions, seule action musculaire, comme on l'observe dans la luxation de la machoire inférieure. Souvent les deux causes agissent simultanément. Dans les luxations, les ligaments sont déchirés en tout ou en partie, les capsules synoviales ouvertes, les muscles voisins souvent alongés, déchirés, les vaisseaux rompus ; et quand la luxation n'est pas réduite à temps, il survient dans les parties lesées des changements capables de la rendre irréductible. Les signes des luxations sont les uns rationnels, tels que la douleur, la difficulté ou l'impossibilité des mouvements ; les autres sensibles, tels que les changements dans la forme, le membre alongé ou raccourci, sa direction changée, ses mouvements altérés, son articulation et son entourage déformés. Les prognostics varient. Ordinairement, quand une luxation n'a pas été réduite et qu'elle est ancienne, sa réduction devient impossible, et le malade reste estropié. Le traitement consiste à réduire les os déplacés, à les maintenir réduits, à prévenir les accidents ; à les combattre lorsqu'ils sont développés. Pour réduire les luxations, il faut employer une force supérieure à celle des muscles et des autres parties qui retiennent les os déplacés. On établit la contre-extension sur la partie supérieure du membre ou sur le tronc ; l'extension, appliquée à sa partie inférieure, doit être d'abord dirigée suivant le sens du déplacement de l'os luxé, et opérée ensuite de telle sorte que cet os parcoure en sens inverse, pour rentrer dans sa cavité, la même route qu'il s'est frayée pour en sortir. Le chirurgien provoque la coaptation en portant les surfaces osseuses déplacées l'une vers l'autre. A l'instant où la réduction est complète, on entend d'ordinaire un bruit produit par la rencontre des surfaces articulaires. Déjà le membre a repris sa forme, sa direction, sa longueur, ses mouvements ; les douleurs ont, en grande partie, disparu.

On maintient ensuite les os réduits en appliquant des bandages appropriés à chaque espèce de luxation ; puis, on combat les complications par des moyens différents, suivant leur nature. — Telles sont, sur cette importante spécialité, les leçons de M. J. Cloquet. L'application chez cet habile chirurgien vient en aide à la théorie. X X X.

LUXE, somptuosité, excès de dépense dans le vêtement, la table, l'ameublement, etc.; dérivé du latin *luxus*, dérivé de *luxuriari*, être trop fertile, trop abondant. Suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, au contraire, *luxe* et *luxure* viendraient de ce que l'un et l'autre énervent le corps, et lui enlèvent force et vigueur : *luxant membra.* Le mot *luxe* se dit figurément, au sens physique et au sens moral, pour *grande abondance*, *profusion*, *superfluité* : La nature déploie en Amérique un grand *luxe* de végétation; il y a dans ce poème un grand *luxe* de figures et de comparaisons. Il signifie aussi *parure*, *ornement*, *décoration* : Cet ouvrage est imprimé avec un grand *luxe* typographique. — Le luxe a généralement pour cause première le mécontentement de la position où l'on est, et le désir de l'améliorer, désir qui est, du reste, commun à tous les hommes. Il y a du luxe dans tous les états, dans toutes les sociétés; le sauvage a son hamac, qu'il achette pour des peaux de bête; l'Européen son divan, son lit drapé; nos femmes se couronnent de diamants et se couvrent de cachémires; le sexe, dans la Floride, se barbouille de bleu, et s'embellit avec des verroteries. — Les moralistes ont censuré le luxe avec plus de morosité que de lumière; les économistes l'ont exalté plus en marchands qu'en philosophes.—Ils ont dit que le luxe contribuait à la population; mais l'Italie, sous les Romains, à l'époque de sa grandeur et de son luxe, était de moitié moins peuplée que lorsqu'elle fut divisée en petites républiques presque sans luxe et sans industrie.—Ils ont dit que le luxe enrichissait les états; mais la France est aujourd'hui une des nations où règne le plus grand luxe, et où il y a pourtant, toute proportion gardée, le moins de personnes riches.—Ils ont dit que le luxe adoucissait les mœurs, et répandait les vertus privées; mais il y avait plus de vertus privées, plus de mœurs, dans Rome et dans Athènes, au temps de leur pauvreté qu'au temps de leur luxe. — Ils ont dit que le luxe était favorable aux progrès des sciences et des arts; mais quels progrès les sciences et les arts avaient-ils faits chez les Sibarites et chez les Lydiens ? — Ils ont dit, enfin, que le luxe augmentait à la fois la puissance des nations et le bonheur des citoyens; mais les Perses, sous Cyrus, avaient peu de luxe, et ils subjuguèrent les riches Assyriens. Les Perses, devenus riches à leur tour, furent subjugués par les pauvres Macédoniens. Si le luxe accroît les commodités et les plaisirs, vous verrez, en parcourant l'Europe et l'Asie, que ce n'est pas chez le plus grand nombre. — Les détracteurs du luxe sont également contredits par les faits. Ils disent qu'il n'y a jamais de luxe sans une extrême inégalité dans les richesses, sans que le peuple soit dans la misère, et un petit nombre d'hommes dans l'opulence; mais cette disproportion existe en Pologne, où il y a moins de luxe qu'à Berne et à Genève, où le peuple vit dans l'abondance. — Ils disent que le luxe fait sacrifier les arts utiles aux arts agréables, et qu'il ruine les campagnes en rassemblant les hommes dans les villes; mais en Flandre il y a du luxe, des arts, de l'industrie, de belles villes, et les laboureurs y sont riches, les campagnes cultivées et peuplées. — Ils disent que le luxe contribue à la dépopulation; mais le luxe et la population de l'Angleterre augmentent à la fois. — Ils disent, enfin, que le luxe amollit le courage, et éteint les sentiments d'honneur et d'amour de la patrie; mais, sous les ordres de Luxembourg, de Villars, du comte de Saxe, de Napoléon, le peuple du plus grand luxe connu, les Français, se sont montrés aussi comme le peuple le plus courageux. Sous Sylla, sous César, sous Lucullus, le luxe des Romains n'avait

rien ôté à leur courage; et Romains et Français, à ces grandes époques, n'étaient pas insensibles, je pense, à la voix de la patrie et de l'honneur. — Ma prétention n'est pas de tout effleurer en traitant cette vaste question, je n'en finirais pas. J'ai voulu dire seulement qu'éloges et censures, tout était contredit par l'histoire. A Dieu ne plaise que, suivant les philosophes du dernier siècle, de conséquence en conséquence, je veuille, à leur exemple, faire éviter à l'homme les inconvénients du luxe, en le rejetant dans les bois, en le ramenant à certain état primitif qui n'a jamais été, et qui ne peut être! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en étudiant les progrès et la décadence des empires, on voit le luxe s'élever par degrés avec les nations, les mœurs se corrompre, et les empires s'affaiblir, décliner, tomber. Chez les Égyptiens, chez les Perses, chez les Grecs, chez les Romains, le luxe augmente avec la grandeur des nations; il arrive à son apogée, puis il arrache peu à peu aux nations leurs vertus et leur puissance. Le luxe tire les peuples de leur faiblesse, de leur obscurité; il leur donne force, consistance, richesse, arts, industrie, commerce; puis vient l'instant de la maturité. Parvenu au sommet de l'échelle, il faut se résoudre à descendre; c'est la loi de nature; c'est l'histoire de toutes les nations comme de tous les individus. — En somme, le luxe est contraire ou favorable à la richesse des peuples, selon qu'il consomme plus ou moins le produit de leur sol et de leur industrie, plus ou moins le produit du sol et de l'industrie de l'étranger; le luxe doit avoir un plus grand nombre ou un plus petit nombre d'objets, selon que ces nations ont plus ou moins de richesse; il est, à cet égard, le même pour les peuples en général que pour les hommes pris individuellement; il faut que la multitude des jouissances soit proportionnée aux moyens de jouir. Le luxe désordonné se détruit lui-même, il épuise ses ressources, il tarit ses canaux. Le luxe bien entendu, le luxe répandu proportionnellement dans les classes de la société, contribue à la grandeur et à la force des états. Il faut l'encourager, l'éclairer, le diriger. — Quant aux lois somptuaires, je n'en connais qu'une espèce qui ne soit pas absurde, c'est celle qui chargerait d'impôts une branche de luxe qui viendrait de l'étranger, ou une branche de luxe qui favoriserait trop un genre d'industrie aux dépens de plusieurs autres; il y a même des temps où cette loi pourrait être dangereuse. Toute autre loi somptuaire est inutile : avec des richesses inégales, de l'autorité dans les hautes classes et peu d'esprit patriotique, le luxe passera d'un abus à un autre. Vous lui ôterez un de ses moyens, il le remplacera par un autre, également contraire au bien-être général. On s'en est pris arbitrairement, tantôt à un objet de luxe, tantôt à un autre. On n'a jamais voulu comprendre que ce n'est pas le luxe qui fait les mœurs, mais qu'il en prend le caractère et l'empreinte. A Dieu ne plaise que je propose ici des moyens violents, la division des richesses, une nouvelle loi agraire! Mais qu'il n'y ait plus de priviléges exclusifs pour certaines industries; qu'après avoir fermé les loteries et les maisons de jeu, on avise sérieusement à ce qu'il y aurait à faire de ce tripot laissé sur pied qu'on appelle *la bourse;* que les fonctions publiques soient moins entassées sur les mêmes têtes; que la curée des places cesse; que la complaisance et le népotisme ne soient pas les premiers titres aux faveurs du pouvoir; qu'on proscrive surtout sans pitié *les sinécures*, et alors, sans même trop attaquer le luxe en lui-même, sans gêner en rien les riches et *les oisifs*, vous verrez insensiblement les richesses se diviser et s'accroître, le luxe augmenter et se partager comme elles; et tout rentrera dans l'ordre. — Si maintenant nous venons à considérer le luxe sous l'aspect exclusivement catholique, la question changera de face, et nous serons forcés de convenir qu'une religion qui prêche la mortification, l'amour de la croix et des souffrances, l'abnégation de soi-même, comme autant de vertus absolument nécessaires au salut,

ne peut pas approuver le luxe ou la recherche des superfluités. Jésus-Christ a condamné le luxe par ses leçons et ses exemples; il a voulu naître, vivre et mourir dans l'indigence, dans la privation des commodités de la vie, grand sujet de consolation pour les pauvres, sujet de graves réflexions pour les riches, qui ne refusent rien à leur sensualité : « Malheur à vous, riches! a-t-il dit, parce que vous trouvez votre félicité sur la terre (*saint Luc*). » — Les Pères de l'église n'ont rien rabattu de la sévérité des maximes de l'Évangile; les plus anciens sont ceux dont la morale est le plus austère; ils condamnent sans pitié toute espèce de luxe. On les a accusés, dans le siècle dernier, de n'avoir pas su distinguer le luxe de l'usage innocent qu'on peut faire des commodités de la vie, surtout lorsque la coutume y attache une sorte de bienséance pour les personnes d'une certaine condition. Mais, où est la ligne qui sépare le luxe innocent du luxe condamnable? Ce qui est luxe dans un temps l'est-il toujours dans un autre? ce qui est luxe ici l'est-il là-bas? le luxe d'un pauvre village ressemble-t-il au luxe d'une grande cité? Quand le commerce ou toute autre cause a semé l'abondance dans une nation, les commodités de la vie ne s'y répandent-elles pas de proche en proche, et des grands aux petits? Les citoyens les moins aisés vivent aujourd'hui avec un luxe que ne soupçonnaient point les seigneurs d'autrefois. Ce qui était alors luxe et superfluité fait partie maintenant du strict nécessaire. Les choses dont l'habitude nous a fait un besoin seraient des objets de luxe chez une nation pauvre. Pour savoir si les Pères de l'église sont tombés dans l'exagération, il faudrait comparer leur siècle au nôtre en recourant aux plus minutieux détails. Les philosophes du siècle dernier, si futiles dans leur morgue, se sont-ils donné la peine de descendre à cette laborieuse comparaison? — Certes, si les riches employaient à soulager les pauvres ce qu'ils consomment en folles dépenses, le nombre des malheureux diminuerait de moitié; mais l'habitude du luxe étouffe la charité, et rend les riches impitoyables. Ils ne se rappellent plus la belle maxime de saint Paul : « Que votre abondance supplée à l'indigence des autres, afin de rétablir l'égalité. » — C'est aux ecclésiastiques surtout que les canons défendent toute espèce de luxe. Comme leur conduite doit être plus modeste, plus exemplaire, plus sainte que celles des autres hommes, toute superfluité leur est encore plus sévèrement interdite. Le deuxième concile général de Nicée, tenu en 787, leur défend les habits somptueux ou éclatants et les parfums. Le concile d'Aix-la-Chapelle (816) ne leur permet aucun luxe dans la table ni dans les vêtements. Celui de Montpellier (1215) leur fait expresse inhibition de porter des habits de couleur, et de se parer de bijoux d'or ou d'argent. Le concile général de Latran, tenu en la même année, est encore plus sévère; il rappelle les canons du quatrième concile de Carthage (398), qui veut que la maison, les meubles, et la table d'un évêque soient pauvres. Enfin, celui de Trente renouvelle à cet égard tous les anciens décrets. Jamais l'usage, la coutume, le relâchement des mœurs, les prétextes de naissance ou de dignité ne proscriront des règles aussi vénérables. Comme l'observe fort bien le concile de Montpellier, déjà cité : « Le luxe des ecclésiastiques les rend odieux, étouffe dans les laïques le respect et la confiance, fait murmurer les pauvres, et tourne au détriment de la religion. » Il y aurait pour eux plus à gagner qu'à perdre à se montrer assez courageux pour lutter contre le torrent des mœurs publiques, et à se renfermer sévèrement dans les bornes étroites du plus strict nécessaire. Les grands hommes qui ont honoré l'église par leurs talents et leurs vertus étaient presque tous pauvres. Ceux qui naissaient riches renonçaient souvent à leur patrimoine en embrassant l'état ecclésiastique, quoique cette obligation ne leur fût imposée par aucune loi. — Un auteur païen du IVe siècle, Ammien-Marcellin, atteste que

« plusieurs évêques des provinces se rendaient recommandables devant Dieu et devant les hommes par leur sobriété, leur austérité, la simplicité de leurs vêtements, et un extérieur vraiment humble et patriarcal. » ALBERT DEVILLE.

LUXEMBOURG (grand-duché et ville). La révolution belge de 1830 a placé cette province dans une position particulière, et la question du Luxembourg est devenue une question européenne, dont le gouvernement belge a eu la sagesse de ne pas presser la solution. Ces retards, dont il recueille de grands avantages, ont été favorisés par une politique dont on n'a pas généralement compris toute la portée, et dont il est juste de faire honneur à MM. de Meulenaer, Gobelet et Nothomb. Au surplus, ce dernier, né dans le Luxembourg, a parfaitement exposé les effets du *statu-quo* dans son *Essai historique et politique sur la révolution belge*. — *Géographie statistique*. Le Luxembourg, habité jadis par les Tréviriens, les Cérésiens et les Pémaniens, a pris son nom du château appelé dans les anciennes chartes *Lucilíburgum*, *Lucelebor g*, etc. Ce duché, tel qu'il existait avant la réunion de la Belgique à la France, était divisé en quartier allemand et en quartier wallon. Le quartier allemand comprenait ceux de Luxembourg, de Grevenmacheren, d'Epternach, de Vianden, d'Arlon, de Bitbourg et la prévôté de Diekirck. Le quartier wallon comprenait ceux de Marche, de Durbuy, de la Roche, de Bastogne, de Neufchâteau, de Chiny, de Houffalise, de Saint-Vith, de Virton, et les bailliages d'Orchimond et d'Agimont. Après la réunion de la Belgique à la France, il y eut un département des Forêts dont Luxembourg devint le chef-lieu. Mais une grande partie de l'ancien duché en fut distraite pour être incorporée au département de Sambre-et-Meuse, où elle forma à peu près les arrondissements de Saint-Hubert et de Marche. Le village de Beauraing, avec quinze autres adjacents, en fut également détaché pour être annexé à l'arrondissement de Dinand. L'acte du congrès de Vienne du 19 juin 1815 céda au roi des Pays-Bas le Luxembourg, qui forma, avec le duché de Bouillon, un *grand-duché*, partie intégrante de la confédération germanique : or, c'est là précisément ce qui rend un arrangement si difficile, et donne lieu à la diplomatie d'épuiser toutes ses finesses. L'étendue du grand-duché est en longueur, de l'est à l'ouest, de 20 lieues environ, et en largeur, du nord au sud, de 25 lieues. On comptait, en 1830, en terres cultivées, 463,423 hectares, en terres incultes 167,760, en terrains bâtis 1,462, en chemins et canaux 17,571, total 650,216. La population, au premier janvier 1830, était d'environ 302,654 habitants. Le nombre des communes est de 328; celui des feux, en 1825, était d'environ 85,500. Le pays est très élevé. Froid, maigre, aride dans l'Ardenne, moins pauvre dans la Famenne, il est aux environs d'Arlon aussi fertile que dans les provinces les mieux partagées. Les mines de fer y sont abondantes, les forêts étendues. Les principaux articles de commerce sont le plâtre, les ardoises, la faïence, le fer, la tannerie, les bestiaux, etc. Pour assurer la prospérité de ce pays, il ne faudrait que multiplier les moyens de communication intérieure, et lever l'espèce d'*embargo* que l'on a mis sur lui. — Les principales rivières sont la Moselle, la Sure l'Eltz, l'Our, l'Ourte, la Lesse, la Semoi et Lhomme. — Luxembourg, la capitale, est sur l'Eltz ou Alzette. Cette place semble dater du milieu du IIIe siècle, et avoir servi de barrière contre les Barbares. La ville est divisée en ville haute ou ancienne, et en ville basse partagée en deux quartiers nommés le *Grandt* et le *Pfaffenthal*. C'est, au reste, une des plus fortes de l'Europe. Elle ne comptait en 1825 que 9,943 ames. — *Histoire*. Le premier comte de Luxembourg fut Sigefroid, qui florissait au milieu du Xe siècle. La branche des premiers comtes s'éteignit dans la personne de Conrad II, mort en 1136, et Henri-l'Aveugle, fils de Godefroid, comte de Namur, et d'Ermesinde, fille de Conrad Ier, comte de

Luxembourg, succéda à ce comté. A la comtesse Ermesinde est due la charte d'affranchissement de la capitale. Cette charte est datée du mois d'août 1243. Elle fut confirmée et amplifiée par la bulle d'or de l'empereur Charles IV, le premier janvier 1357. Cette Ermesinde, fille de Henri-l'Aveugle, épousa Thibaut comte de Bar, et la maison de Bar devint la troisième race des souverains du Luxembourg; la quatrième est celle de Limbourg. Ce fut encore l'empereur Charles IV, grand distributeur de priviléges et de grâces, qui érigea ce pays en duché, en faveur de son frère Venceslas, par acte du 13 mars 1354. Élisabeth de Gorlitz, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, fils de l'empereur Charles IV, céda cette province à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, l'an 1448. L'héritière de la maison de Bourgogne ayant épousé l'archiduc Maximilien, le Luxembourg, par cette alliance, passa à la maison d'Autriche. La partie méridionale en fut cédée à la France en 1659, par le traité des Pyrénées. C'est ce qu'on appela le Luxembourg français, comprenant Thionville, Marville, Chauvanci (feu M. Delmotte a publié un poème de Jacques Bretex sur un tournoi livré dans ce lieu en 1285), Montmédi, Yvoi ou Carignan et Damvillers. La ville de Luxembourg a été souvent assiégée, et prise en 1543 par les Français; reprise en 1544 par les impériaux, elle fut attaquée en 1559 par le duc de Guise, et en 1597 par le maréchal de Biron. Louis XIV s'en empara en 1684, et le traité de Ratisbonne la céda à la France; rendue à l'Espagne par le traité de Ryswick, l'an 1697, elle fut occupée par les Hollandais, qui, en 1701, durent la remettre aux Français. Elle fut enfin cédée, en 1713, par le traité d'Utrecht, aux Hollandais, comme barrière contre la France; mais, en 1715, les troupes impériales y rentrèrent. On peut consulter, sur l'histoire du Luxembourg Bertelius, le père Bertholet, Teissier, Ozeray, etc. —*Hommes célèbres ou distingués*. Jean Guillaume et Alexandre Wiltheim, érudits; Remacle de Florennes, poète latin; Nicolas Vernulæus, Barthélemi Latomus, philologues; de Feller, polygraphe; Dominique Rivard, économiste, mort en 1778. DE REIFFENBERG.

LUXEMBOURG (palais et jardin). Le Luxembourg, bien qu'il soit un des monuments les moins anciens de Paris, a son histoire, et ce n'est pas la moins curieuse, tant les faits y abondent. Comme tous les monuments qui n'ont pas, par leur caractère, de destination spéciale, il a passé de maîtres en maîtres et d'usages en usages. Tour à tour sanctuaire de plaisir et séjour de douleurs, ayant des princes pour hôtes et s'ouvrant plus tard à la voix des geoliers et des gardes; se parant un jour pour une fête, se voilant le lendemain pour une mort, telles ont été ses destinées! — Il fut bâti en 1615 par Marie de Médicis sur le modèle du palais Pitti à Florence, et d'après les dessins de l'architecte Desbrosses. Marie avait acheté une vieille maison du duc d'Épinai-Luxembourg et quelques arpents de terre appartenant aux Chartreux, et avait jeté sur cet emplacement les fondements du palais qu'elle voulait habiter. Son séjour y fut court, et bientôt elle le céda à Gaston de France, duc d'Orléans. Ce prince lui donna son nom, et le palais s'appela *palais d'Orléans* jusqu'à la révolution, à laquelle on détacha de la façade la table de marbre où ces mots étaient gravés en lettres d'or. Plus tard, Elisabeth de Guise le donna à Louis XIV, et après la mort du roi il retourna à la famille d'Orléans. Le régent l'abandonna à sa fille la duchesse de Berri. Tout le monde connaît les tristes orgies auxquelles se livra cette princesse royale. Elle fit murer toutes les portes du jardin, une exceptée, pour pouvoir se livrer sans autres témoins que ses complices à ses honteuses débauches. Par les beaux soirs d'été, demi-nue au milieu de ses mignons, elle prostituait la dignité royale, et privait déjà Louis XV enfant de cette auréole majestueuse qui avait resplendi autour de la tête de son bisaïeul. — Le Luxembourg, après être retombé dans les

propriétés du roi, fut donné par Louis XVI à M. le comte de Provence, son frère, qui l'habita jusqu'à son évasion de Paris. La terreur arrive, et les cachots regorgent de prisonniers; les demeures royales sont vides par la mort ou la fuite de leurs hôtes: on en fait des prisons. Des grilles aux fenêtres, des gardiens aux portes, et le Luxembourg remplace la Bastille démolie. « De quoi se plaignent donc ces damnés aristocrates, disait un montagnard, nous les logeons dans des châteaux royaux! » Il n'eût plus fallu, après les avoir guillotinés, que les enterrer à Saint-Denys: alors le mot de Bossuet serait devenu d'une épouvantable vérité: *Tant les rangs y sont serrés, tant la mort est prompte à remplir les places!* Que de noms, que de plaintes les murs ne nous révèleraient-ils pas s'ils n'avaient été recrépis. David y fut renfermé, et c'est là, dit-on, qu'il conçut le plan de son magnifique tableau des Sabines. Le duc de Mouchy, serviteur fidèle de Louis XVI, y fut également écroué. Brusquement séparé de sa femme, et jeté dans un cachot, il attendait qu'on le traduisît devant le tribunal révolutionnaire. La maréchale se présente au Luxembourg pour partager la captivité de son époux: « Puisque mon mari est arrêté, dit-elle au guichetier, je le suis aussi. » Ce dernier haussa les épaules, et lui ouvrit les portes sans rien comprendre. Quand le maréchal parut devant ses juges, la maréchale était à son côté: « Puisque mon mari est mandé, dit-elle à l'accusateur public, je le suis. » Lorsqu'enfin le maréchal fut extrait de prison pour marcher à l'échafaud, la maréchale, moins âgée que lui, guidait ses pas tremblants sur les marches sanglantes. « Puisque mon mari est condamné, dit-elle au bourreau, je le suis aussi. » Ce dernier ne se fit pas plus prier que le geolier et l'accusateur: touchante solidarité, sublime dévouement! — La terreur est détrônée, le directoire lui succède, et va droit s'installer au Luxembourg. Alors recommencent les orgies dont ce palais avait été le théâtre. Ce fut là que Napoléon, au retour de sa grande campagne, apporta le traité de Campo-Formio. Sa réception eut lieu dans la grande cour: M. de Talleyrand le présenta et prononça un long discours où il vantait le goût du général pour les poésies d'Ossian. — Sous Napoléon, le Luxembourg devint successivement *palais du consulat* et *palais du sénat conservateur*; enfin, depuis la restauration, il a pris le nom de *palais de la chambre des pairs*, et il le conserve de nos jours. Le petit Luxembourg, qui fut bâti en 1629 par Richelieu pour lui servir de demeure en attendant que le palais Cardinal fût construit, communiquait jadis au grand par un corps de bâtiment: ce fut là que le *brave des braves*, le maréchal Ney, attendit son injuste condamnation. Depuis la mort de Ney, il avait été désert: la révolution de juillet s'est chargée de lui donner de nouveaux hôtes; les ministres de Charles X furent écroués avant le jugement de la chambre. Depuis, il a servi à renfermer Fieschi et ses complices, Alibaud et Meunier. La chambre des pairs se constituant souvent en cour de justice, on a songé à lui donner une salle plus spacieuse, que les fournées ministérielles rendaient déjà nécessaire. Lors du fameux procès républicain connu sous le nom de *procès des accusés d'avril*, on fut forcé de construire une salle provisoire. On travaille à l'heure qu'il est à la construction d'une salle définitive qui doit, d'après les plans de l'architecte, ne rien gâter à l'ordonnance et au style du palais. — Le jardin du Luxembourg, qui fut dessiné par Lenôtre, est un des plus beaux et des plus animés de la capitale. La belle fontaine que l'on remarque à gauche est due à Desbrosses. Ce jardin, comme on sait, est le rendez-vous des étudiants, des enfants et des vieillards du faubourg Saint-Germain. Qui de nous, disciple de Cujas ou de Broussais, n'en connaît les allées pour les avoir arpentées chaque jour pendant les trop courtes années de nos études. Les poètes mêmes y viennent rêver, et plus d'une fois nous avons vu M. de Châteaubriand se promener mélancoliquement sous leurs ombra-

ges.—Le palais du Luxembourg renferme une galerie de tableaux où sont placées les œuvres remarquables des artistes vivants achetées par le gouvernement.

JONCIÈRES.

LUXEMBOURG (Comtes et ducs de). Ce nom a été rendu célèbre en France par deux connétables et quatre maréchaux, appartenant à diverses familles. La première, qui possédait de grands biens en France et en Allemagne, était montée en 1310 sur le trône de Bohême par le mariage de Jean de Luxembourg avec Élisabeth, fille de Wenceslas IV. Elle donna des empereurs à la Germanie, quatre rois à la Bohême, et rendit ce royaume à la maison d'Autriche par le mariage d'une autre Élisabeth, fille de Sigismond et son héritière, avec l'archiduc Albert en 1437. C'est d'une branche cadette de cette maison que sont sortis les deux connétables de France. Le premier était Waleran de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol, né en 1355, qui fut fait chevalier à l'âge de quinze ans, et qui l'année suivante, 1371, vit mourir son père, Gui de Luxembourg, à la bataille de Baeswider, sous les drapeaux des ducs de Bourgogne et de l'Angleterre. Pris par les Français, il passa au service de Charles V, fut repris par les Anglais, et épousa à Londres Mathilde de Courtenai, sœur utérine de Richard II. Ce mariage déplut au roi de France, qui fit saisir ses biens; mais l'avénement de Charles VI l'ayant fait rentrer en grâce, il assista à la malheureuse expédition de Bretagne, qu'arrêta à moitié chemin la folie de ce roi, alla prendre possession de la ville de Gênes, qui s'était donnée à la France, et s'en fit chasser pour ses galanteries. Il fit alors la guerre pour son compte, rançonnant les villes et villages du Luxembourg et de la Gueldre, envoyant des cartels au successeur de Richard II, et ravageant les côtes de l'île de Wigth, jusqu'au moment où le duc de Bourgogne, maître de la France, lui fit donner le gouvernement de Paris et l'épée de connétable. C'est alors qu'il forma cette épouvantable milice des cinq cents bouchers que l'histoire a flétrie du nom d'*écorcheurs*, et avec laquelle il défit les Armagnacs dans la Normandie; mais la défaite des Bourguignons et la fuite de leur duc l'ayant forcé de chercher un asile en Brabant, il y mourut le 6 avril 1417, après avoir refusé de renvoyer l'épée de connétable au duc d'Orléans, chef de la faction triomphante, et sans avoir laissé de postérité.—Son frère, Jean de Luxembourg, forma la tige des Luxembourg-St-Pol, et mourut en 1397. De son fils Pierre, mort en 1433, naquit le second connétable, Louis de Luxembourg, comte de St-Pol ou St-Paul, qui fut singulièrement élevé par son oncle Jean de Ligny. Après avoir vendu Jeanne d'Arc aux Anglais pour dix mille livres, ce comte de Ligny porta le fer et la flamme dans le Laonnais, et s'amusa à faire tuer des prisonniers par le jeune Louis son neveu, alors âgé de quinze ans. Louis de Luxembourg resta d'abord attaché aux Anglais, mais Charles VII ayant fait ravager ses terres, il vint se jeter aux pieds du roi et lui reporter son hommage. Il devint le compagnon du dauphin, reçut de lui l'ordre de chevalerie, et concourut à la reprise des principales villes de Normandie sur le roi d'Angleterre (1449). Le dauphin, étant devenu Louis XI, lui donna le commandement de son avant-garde à la bataille de Montlhéri. Pour le détacher d'avantage du duc de Bourgogne, vers lequel il le voyait sans cesse entraîné, il lui ceignit l'épée de connétable, et lui fit épouser sa belle-sœur, Marie de Savoie. La mort du duc Philippe-le-Bon, parut le fixer dans le parti du roi; il enleva même les villes de Saint-Quentin et d'Amiens à Charles-le-Téméraire. Mais l'esprit d'intrigue qui le dominait le poussait à nourrir le feu de la discorde entre ce grand vassal et son suzerain. Les deux princes, s'étant aperçus qu'il les trahissait l'un et l'autre, et étant convenus de se le livrer mutuellement, le comte de St-Pol se tourna vers le roi Édouard d'Angleterre, et lui offrit de lui ouvrir les places de la Somme. Mais Louis XI croisa cette intrigue, la rompit par ses négociations,

et, s'amusant de l'embarras du connétable, qui lui renouvelait ses offres de service, il lui répondit avec l'ironie d'un tigre qui voit arriver sa proie : *Venez, je suis tellement accablé d'affaires, que j'ai besoin d'une bonne tête comme la vôtre.* Louis XI prévenait en même temps le roi Édouard des plans que le comte de Saint-Pol lui avait proposés contre les intérêts de l'Angleterre; et le roi Édouard lui renvoyait en échange les lettres du connétable, qui lui reprochait comme une lâcheté sa réconciliation avec le roi de France. Le comte de Saint-Pol ne s'était pas trompé, cependant, à la réponse de son maître; mais sa prévoyance n'alla point jusqu'à se défier de Charles-le-Téméraire, dans les états duquel il crut trouver un refuge. Charles le livra ou le vendit à Louis qui le fit mettre à la Bastille et ordonna au parlement de lui faire son procès. Le chancelier Hugonet lui proposa l'alternative de faire sa confession au roi ou de répondre à un interrogatoire. Le connétable ignorait que sa correspondance tout entière fût aux mains de ses juges; il accepta le dernier parti, et crut se sauver par son impudence. Mais, à la vue de ses propres lettres, il perdit courage, et tenta de fléchir le roi par des révélations. Il était trop tard : sa tête tomba en place de Grève, le 19 déc. 1475, et cet intrigant de haute volée reçut ainsi le juste prix de ses perfidies. Son troisième fils, Antoine de Luxembourg, forma la branche des Luxembourg-Brienne, et prit ce nom de sa bisaïeule, héritière de la maison de Brienne. Les trois descendants d'Antoine furent successivement capitaines de 50 hommes d'armes sous François Ier, Henri II et ses enfants. Le second des trois, Antoine II de Luxembourg, eut pour second fils, François, qui devint la tige des Luxembourg-Pinei. La petite-fille de ce dernier porta les biens et le nom de Luxembourg dans la maison de Luynes, par son mariage avec Léon d'Albert de Brantes, frère du favori de Louis XIII. Henri, fils unique de ce Léon d'Albert, déclaré incapable de soutenir ce grand nom, s'étant réfugié dans l'église, sa mère Charlotte Marguerite de Luxembourg, qui avait épousé en secondes noces un Clermont-Tonnerre, transmit ses droits à la fille de cette alliance, Magdeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, qui les porta dans la maison de Montmorenci par son mariage avec le suivant. — François-Henri, duc de Luxembourg, maréchal de France, né à Paris, le 8 janv. 1628, était fils posthume de François de Montmorenci, comte de Boutteville, fameux par ses duels, et décapité en place de Grève sous Louis XIII. Connu d'abord sous le nom de Boutteville comme son père, il fut élevé et introduit à la cour par sa cousine Charlotte de Montmorenci, princesse de Condé. Quoique plus jeune de sept ans que le duc d'Enghien, il prit part aux jeux de ce prince, qui fut depuis le grand Condé, et le suivit en qualité d'aide-de-camp dans les campagnes de Catalogne et de Flandre. Ses brillants débuts firent présager sa gloire. A la bataille de Lens, le 20 août 1648, il culbuta l'infanterie espagnole à la tête de la gendarmerie, et reçut à 20 ans le grade de maréchal-de-camp. Les guerres de la fronde le ramenèrent vers Paris à la suite du prince, que Mazarin appelait à son aide. Le jeune Boutteville, une hache à la main, s'empara des barricades de Charenton, et se distingua peu de jours après à la prise de Brie-Comte-Robert. L'ambition de Mazarin, que le prince de Condé considérait comme un parvenu, ayant excité les railleries du héros, et le cardinal ministre l'ayant fait enfermer à Vincennes, Boutteville essaya vainement de fomenter des rébellions dans la Bourgogne, et fut contraint de se réfugier dans Stenai avec un régiment de cavalerie qu'il venait de lever. Turenne, qui combattait alors sous les drapeaux de l'Espagne, l'y reçut avec joie, lui conféra le rang de lieutenant-général, et le ramena avec son armée au cœur de la France. Boutteville, chargé de surprendre Vincennes et de délivrer son prince, ne put réussir dans cette entreprise, que Mazarin avait déjouée en transférant ses prison-

niers à Marcoussi. Il ne fut pas plus heureux à la bataille de Rethel, où il s'était d'abord emparé du parc d'artillerie de Duplessis-Praslin. Attaqué par des forces supérieures, abandonné des siens, il fut obligé de se rendre, et renfermé dans ce même château de Vincennes qu'il n'avait pu surprendre, après avoir refusé toutes les offres du cardinal, pour rester fidèle à ses affections. La proscription de Mazarin entraîna l'élargissement de ses illustres captifs; mais le retour du ministre ayant forcé le prince de Condé de recourir aux armes, Boutteville en reçut la mission de défendre le fort de Bellegarde en Bourgogne; et avec une poignée de monde, il y lutta pendant dix-huit mois, contre les forces du duc d'Épernon. Réduit à capituler, il refuse de livrer ses officiers au vainqueur, et prend la résolution de se défendre encore. Trahi par son major, qui soulève une partie de la garnison, il marche aux mutins, tue le premier qu'il rencontre, harangue les autres, les ramène à leur devoir, et force enfin le duc d'Epernon à lui laisser la liberté de rejoindre son prince, qui commandait alors en rebelle ces mêmes Espagnols qu'il avait tant de fois vaincus. Il assiste, en 1654, à la bataille d'Arras, perdue par Condé contre Turenne, et, à la tête de la cavalerie espagnole, sauve les débris de l'armée vaincue dont il protége la retraite. La défense de la Capelle est pour Boutteville une nouvelle occasion de signaler son intrépidité, et, en 1656, instruit que son prince a l'intention d'attaquer les lignes du maréchal de La Ferté autour de Valenciennes, Boutteville, sans attendre aucun ordre, surprend un poste, pénètre dans les lignes, enveloppe le maréchal et le fait prisonnier. L'année suivante, pendant que les Espagnols délibèrent sur les moyens d'assiéger Saint-Guillain, Boutteville l'attaque, surprend la garnison et force Schomberg de lui remettre cette place. Dans la même année, il passe à travers les troupes de Turenne, qui assiégeait Cambrai, fraie le chemin à toute l'armée de Condé, et réduit les Français à lever le siége. Turenne, qui avait laissé ses gros équipages et son trésor à Arras, charge un fort détachement de les lui amener dans le camp de Saint-Venant. Boutteville surprend et enlève ce riche convoi. Moins heureux à la bataille des Dunes, il eut cependant l'honneur de sauver son prince dans la mêlée, mais, assailli lui-même par une foule acharnée, après avoir franchi deux fossés avec son cheval, il tomba dans le troisième, et en fut retiré par les vainqueurs pour être conduit prisonnier à Boulogne. Échangé bientôt contre le maréchal d'Aumont, il se disposait à rentrer en campagne, quand la paix des Pyrénées, signée en 1660, vint enfin le délivrer de la honte de combattre contre sa patrie. C'est alors que, par l'entremise du grand Condé, il épousa l'héritière du nom et des armes de Luxembourg, qu'il était digne de porter. L'ambition de Louis XIV ne tarda point à rallumer la guerre; Luxembourg, que la paix et l'étude avaient fortifié dans la théorie de cet art, suivit Condé à la conquête de la Franche-Comté, et passa bientôt à la tête de l'armée qui devait s'unir en Westphalie aux troupes de l'électeur de Cologne. Il rejoignit Condé sous les murs de Wesel, assista à la chute de cette place, et prit aux Hollandais toute la province d'Over-Issel. Laissé bientôt avec neuf ou dix mille hommes sur cette frontière pour la défendre contre des forces quadruples, il battit le prince d'Orange, porta la dévastation jusqu'aux portes d'Amsterdam, tua six mille Hollandais dans les lignes de Voerden, et s'empara de leurs bagages et de leur artillerie. Le prince d'Orange ne trouva de ressources contre un pareil adversaire que dans l'inondation du pays. Mais Luxembourg attendit l'hiver pour suivre le cours de ses conquêtes, et, par les ordres de Louvois, il porta le fer et le feu sur tout ce qui avait échappé au ravage des eaux. Réduit enfin à quinze escadrons par la nécessité où se trouvait Louis XIV de faire face à d'autres ennemis, Luxembourg déconcerta toutes les manœuvres de Guillaume, et quand il fut forcé d'évacuer la Hollande, il le fit

avec tant d'habileté, à travers les armées qui lui coupaient toutes les retraites, qu'il ramena en France trois cents canons et trois mille chariots chargés de dépouilles. L'année suivante, 1674, il suivit Condé en Flandre, contribua à la victoire de Senef, et en 1675, il reçut enfin, après la mort de Turenne, ce bâton de maréchal que la jalousie de Louvois lui avait si long-temps refusé. La défense de la Flandre et celle de l'Alsace contre le duc de Lorraine n'ajoutèrent point à sa réputation. Les courtisans le déclarèrent même incapable de soutenir au 1er rang la gloire qu'il avait acquise dans les rangs subalternes. Mais la campagne de 1677, la prise de Valenciennes, de Cambrai; la bataille de Cassel, qu'il fit gagner au duc d'Orléans; la délivrance de Charleroi, qu'assiégeaient le prince d'Orange et le duc de Lorraine, imposèrent silence aux envieux. Luxembourg, chargé de couvrir le siége de Gand, que faisait Louis XIV, facilita cette même année la prise de cette place, et sauva quelque temps après une armée de 35,000 hommes, qui, se reposant sur la foi des négociations entamées, fut attaquée et surprise à St-Denys, près de Mons, par le prince d'Orange, dont ces négociations contrariaient la politique. Le maréchal de Luxembourg rallia ses troupes, lutta 8 heures contre les 50,000 soldats de Guillaume, et les mit en déroute. La paix de Nimègue le rendit à ses studieux loisirs, à ses maîtresses et à ses ennemis. Louvois, le plus ardent de tous, eut l'audace de l'envelopper dans les accusations portées contre la Brinvilliers et la Voisin. On parla de maléfices, de magie, d'évocations. On leur attribua la mort de plusieurs personnages, on lui prêta la pensée d'avoir voulu se débarrasser ainsi de sa femme. Louvois, principal auteur de ces lâchetés, vint lui conseiller de fuir. Il répondit en se rendant à la Bastille dans sa propre voiture. Mais le parlement fit en vain justice de ses calomniateurs, dont le plus effronté, nommé Lesage, fut pendu : une lettre de cachet l'exila à 20 lieues de Paris, après 14 mois de prison. Les besoins de l'état forcèrent le roi à être plus juste, et Luxembourg à montrer tout ce qu'il y avait de grandeur dans son ame. Replacé à la tête de l'armée de Flandre, il gagna, le premier juillet 1690, la bataille de Fleurus contre le prince de Waldeck (*v.* FLEURUS), et l'implacable Louvois l'en récompensa par la défense d'assiéger Namur et Charleroi, et par l'ordre d'envoyer à Boufflers 10,000 hommes de ses troupes. Il n'en gagna pas moins l'année suivante les batailles de Leuze et de Steinkerque; et, la mort de Louvois l'ayant délivré de son plus grand ennemi, il put jouir de sa gloire au sein de la capitale enivrée. La victoire de Nerwinde, gagnée en 1693 sur Guillaume, devenu roi d'Angleterre, vint mettre le comble à sa gloire, et le prince de Conti l'appela le tapissier de Notre-Dame. C'était en effet par centaines que Luxembourg y envoyait les drapeaux ennemis. Sa modération envers les vaincus faisait dire en même temps au comté de Solms: « Quelle nation est la vôtre! vous vous battez comme des lions, et vous traitez les vaincus comme des amis. » Louis XIV fut encore ingrat. Il lui refusa la survivance de sa charge de capitaine des gardes pour son fils, et la restitution des biens confisqués sur le comte de Boutteville son père. Mais le sujet se montra plus grand que le roi. Guillaume avait assemblé 100,000 alliés autour de nos frontières. Luxembourg y courut sous les ordres du dauphin, et mit toute son habileté à éviter des engagements contre des ennemis aussi supérieurs en nombre. Ce fut là sa dernière campagne. Une attaque d'apoplexie l'enleva à la France et à l'armée le 4 janvier 1695. Bourdaloue l'assista au lit de mort, et son roi lui donna des larmes. C'était une faible compensation des injustices dont il avait abreuvé un héros si généreux, un esprit aussi élevé, une ame aussi belle. En lui se confondaient deux maisons illustres, et il se montra digne d'en soutenir la gloire. Le roi Guillaume, plus fameux peut-être, ne tint jamais en sa présence. « Je ne pourrai donc jamais, dit-il un jour, battre ce bossu-là! — Bossu! s'écria le maré-

chal, qui l'était en effet, comment le sait-il ? il ne m'a jamais vu par derrière. » L'amitié et le respect de ses soldats le consolèrent partout des ingratitudes de la cour. Aucun général ne veillait avec un soin plus paternel sur ses troupes, que son génie sauva presque toujours des privations dont les menaçait la pénurie du trésor. Personne en France, depuis Philippe-Auguste, n'avait fait manœuvrer et vivre de plus grandes armées, n'avait mieux connu l'art des campements, des contremarches et des retraites. — Christian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, son quatrième fils, fut le second maréchal de ce nom. Né le 9 février 1675, il fut d'abord connu sous le nom du *chevalier de Luxembourg*, et prit en 1711, à l'époque de son mariage, le titre de prince de Tingri. Élevé dans les camps par son père, il se signala aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde, et combattit avec distinction sous Villeroy et Boufflers dans les armées de Flandre, jusqu'à la paix de Riswyck. Mais, 3 ans après, les guerres de la succession le rendirent au métier de ses ancêtres. Il servit en Italie sous Catinat et sous Villeroy, qui furent souvent battus par le prince Eugène. Plus heureux sous le duc de Vendôme, il le suivit en 1706 dans la Flandre, où l'impéritie de Villeroy avait causé de nouveaux désastres. A la bataille d'Oudenarde, il chargea quinze fois les ennemis à la tête de ses troupes. La même année (1708), au mois de septembre, il traversa les lignes de Marlborough et du prince Eugène, qui assiégeaient la ville de Lille, pénétra dans la place avec un convoi de poudre et un renfort de 2,000 hommes, qui prolongèrent d'un mois la glorieuse résistance de Boufflers. Nommé lieutenant-général pour ce fait d'armes, il justifia le choix de la cour par de vigoureuses sorties, jusqu'au jour de la capitulation de cette citadelle. L'année suivante, après la défaite de Malplaquet, il sauva, par l'habileté de ses manœuvres, l'armée dont il était chargé de protéger la retraite sur Valenciennes; et le gouvernement de cette place lui fut donné pour récompense en 1711. Il montra une grande activité dans les siéges qui suivirent, en 1712, la victoire de Denain, et continua ses services subalternes jusqu'à la paix d'Utrecht, qui le condamna pendant 20 ans à l'oisiveté et à l'oubli. La guerre ne revint qu'en 1734, après la seconde élection de Stanislas au trône de Pologne. Louis XV ayant résolu de soutenir son beau-père contre l'empereur Charles VI, qui en avait fait élire un autre, le chevalier de Luxembourg, nommé alors le prince de Tingri, assista, sous le maréchal de Berwick, à la prise du fort de Kehl, aida le duc de Noailles à forcer les lignes d'Étlingen, et le marquis d'Asfeld à prendre Philipsbourg. C'est entre les deux affaires qu'il reçut, au mois de juin, le bâton de maréchal de France et le nom de maréchal de Montmorenci, sans avoir jamais commandé en chef. Il mourut enfin, sans plus de gloire, le 23 novembre 1746. — L'aîné de ses enfants, Charles-François-Christian de Montmorenci-Luxembourg fut aussi maréchal de France, et c'est à peu près tout ce que l'histoire en raconte. — Un quatrième, Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, neveu de Christian-Louis, n'eut pas plus de célébrité militaire que le précédent. Né le 31 décembre 1702, il dut le titre de maréchal et le gouvernement de Normandie à la faveur de Louis XV, dont il fut l'aide-de-camp pendant la guerre de 1741, qui suivit la mort de l'empereur Charles VI. Il combattit en Bohême sous le maréchal de Belle-Isle, et le suivit dans la fameuse retraite de Prague. A la funeste journée de Dettingen, il essaya vainement avec plusieurs autres gentilshommes de rallier leurs bataillons enfoncés. Il assista enfin à la bataille de Fontenoi sans y faire prononcer son nom, qu'on ne trouve plus que dans les *Confessions* de Rousseau. Le château de Montmorenci appartenait à ce maréchal de Luxembourg quand le philosophe de Genève vint y chercher un asile en 1758. Il y vécut sur le pied de l'égalité la plus familière, et le maréchal fut désolé de n'avoir pu le protéger con-

tre les persécutions dont l'*Émile* devint la source. C'est presque une gloire d'avoir dompté le misanthrope et de l'avoir forcé à faire constamment son éloge. Une correspondance suivie prolongea le cours de cette amitié jusqu'à la mort du maréchal, arrivée le 18 mai 1764. Son fils unique et son petit-fils l'avaient précédé au tombeau. La maréchale lui survécut, et eut plusieurs genres de célébrité. Petite-fille du maréchal de Villeroi, elle avait d'abord été connue, comme duchesse de Boufflers, par une conduite fort peu régulière, ce qui ne l'empêcha point de séduire et d'épouser le maréchal de Luxembourg à l'âge de 43 ans. Dès son second veuvage, sa maison fut un centre de plaisirs et un bureau d'esprit. Toutes les illustrations de l'Europe y affluèrent; elle devint l'arbitre des réputations et dut la sienne à l'amitié de Jean-Jacques, de Walpole, de Mme Du Deffand et autres grands noms de l'époque, comme à la vivacité de son esprit, à la sûreté de son goût et à l'élégance de ses manières. La maréchale de Luxembourg est morte en 1787, à l'âge de 80 ans, et je sais des vieillards qui s'honorent et s'applaudissent encore de l'avoir entendue.

VIENNET, de l'académie française.

LUXEUIL. La petite ville de Luxeuil, Luxeul ou plutôt Luxeu, *Luxovium*, située dans une plaine agréable qu'arrosent la Lanterne et le Breuchin, à 12 lieues de Besançon, et à 4 lieues seulement de Plombières, ce qui nuit puissamment, sinon à la réputation de ses eaux, du moins à leur vogue, possède un bel établissement thermal nanti de 60 baignoires, la plupart en grès et en bois, et de 6 piscines à compartiments et à gradins. Cette ville est traversée d'un bout à l'autre par une longue rue nommée la *rue des Romains*. La population de Luxeuil est d'environ trois mille six cents habitants, répartis dans cinq cents maisons. Cette ville peut recevoir en outre deux à trois cents étrangers : c'est à peu près la moitié des malades qui s'y rendent chaque année. Les voyageurs habitent cette partie de la ville qui porte le nom de *Corvée*. — Les différents bains de Luxeuil, au nombre de sept, sont distingués entre eux ainsi qu'il suit : 1° *le bain des Dames* (37° R.); 2° *le bain des Bénédictins*, qui est le plus solitaire (29° R.); 3° *le Grand bain* (c'est le plus chaud de tous, 42° R.); 4° *le bain des Capucines* (de tous le moins chaud, 26° R.); 5° *le bain des Cuvettes* ou *Petit bain* (37° R.); 6° *le bain Neuf* ou *des Fleurs* (31° R.); 7° *le Bain gradué*, lequel, outre 9 cabinets de bains séparés, qui occupent le pourtour, est composé d'un bassin à 4 compartiments, dont la température diffère de deux en deux degrés, et d'un carré à l'autre, depuis 24° jusqu'à 30° R. — Outre les sources chaudes que nous venons d'indiquer, on trouve encore à Luxeuil deux sources *ferrugineuses* (à 9 et à 14° R.). Toutes les sources réunies fournissent au-delà de 600 pieds cubes d'eau minérale par 24 heures. Elles ont les mêmes caractères comme à peu près les mêmes vertus que celles de Plombières. M. Vauquelin, qui les a analysées, y a trouvé les principaux éléments de celles-ci, sauf le sulfate de soude. Peut-être seulement sont-elles un peu plus faibles et un peu moins chaudes que ces dernières. Elles conviennent assez dans quelques affections nerveuses, surtout les gastralgies. — Ainsi que nous l'avons indiqué, il existe à Luxeuil un bassin commun (le *Bain gradué*), où 20 à 30 personnes des deux sexes peuvent se baigner à la fois : c'est même une des coutumes du lieu, et les baigneurs n'ont alors pour tout vêtement qu'une simple et légère chemise de toile grise. Toutefois, et nonobstant cette habitude, qui doit paraître aussi dangereuse qu'attrayante, Luxeuil a eu peu de vogue jusqu'à ces derniers temps. Sans contredit, il est trop près de Plombières, dont il est généralement regardé, à tort sans doute, comme une sorte de succursale. — Le zèle, l'instruction solide et l'intelligente industrie du docteur Molin présagent des succès aux thermes de Luxeuil.

ISID. BOURDON.

LUYNES (Les ducs de). Cette famille

est originaire de la Toscane. Son véritable nom est Alberti : telle est du moins l'opinion de plusieurs historiens, qui la font remonter à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI, élu le 18 décembre 1352. Ce pape se nommait en effet Étienne d'Alberti, mais il était né Français ; sa patrie était le Limousin. « Il résulte de plusieurs actes, dit le P. Anselme, dans sa *Chronologie des rois de France et des grands officiers de la couronne*, t. 1er, p. 338, que Thomas Alberti s'étant fixé au Saint-Esprit, où il vécut quarante ans, et où il demeura jusqu'au connétable (xviie siècle), n'était pas originaire de ce pays : il habitait cette ville depuis 1414, quatorze ans après le bannissement des Alberti de Florence. » Il acheta Boussarquia et d'autres seigneuries dans le Midi; il fut nommé bailli d'épée du Vivarais, en Valentinois, en 1447. Sa postérité continua d'habiter la ville du Saint-Esprit.

Léon d'Albert, le premier de cette famille qui écrivit son nom en français, épousa, en 1535, Jeanne de Ségur; il possédait une partie de la seigneurie de Luynes et devint propriétaire de la totalité par la cession que lui fit de ses droits sur cette terre Louise de Ségur, sa tante. Cette seigneurie n'avait alors que le titre de comté; ses descendants ont pris celui de duc de Luynes, lorsque Louis XIII érigea cette seigneurie en duché-pairie en faveur de Charles d'Albert de Luynes son favori.

Luynes (Charles d'Albert, duc de), grand fauconnier et connétable de France; il s'était attaché au service de Louis XIII lorsque ce prince n'était encore que dauphin ; et, comme le cardinal de Richelieu, avant son élévation au pouvoir, il s'était placé sous le patronage de Concini et de sa femme. Il parvint à la plus haute dignité de l'armée et de la cour sous Louis XIII : aux charges de connétable, de grand fauconnier, il joignit celles de premier gentilhomme de la chambre, de gouverneur de Picardie, du Boulonais, des pays reconquis d'Amiens, de Calais, d'Amboise, etc. Assuré de la faveur du roi, il prit le parti de ce prince contre la reine-mère, qui lui avait ouvert la carrière des honneurs ; il fut plus qu'ingrat envers le maréchal d'Ancre, qu'il fit assassiner par Vitry, à la porte même du Louvre. Il désavoua sa complicité et prétendit que Vitry avait outrepassé ses instructions; mais comment croire que cet officier aurait, s'il n'en eût reçu l'ordre formel du roi ou du duc de Luynes son favori, osé frapper d'un coup mortel un maréchal de France? Luynes fut largement récompensé de ce méfait : la mort de Concini lui valut le gouvernement de la Picardie, la charge des oiseaux de la chambre, etc., et la plus riche portion de l'opulente succession de cet Italien, parvenu au plus haut degré des honneurs militaires et de la fortune. Le connétable de Luynes accompagna Louis XIII au siége de Montauban, que ce roi vint attaquer à la tête d'une nombreuse armée, et accomagné de tous les maréchaux. On sait que le duc de Rohan, qui commandait cette place et l'armée des huguenots, força Louis XIII, ses maréchaux et son connétable à lever le siége et à se replier sur Toulouse, où les jésuites lui firent donner une fête triomphale et le saluèrent du nom d'*Hercule gaulois*, après la plus honteuse défaite. C'était pousser la flatterie au dernier degré d'audace et d'impudeur. Le connétable de Luynes mourut à l'âge de 43 ans, le 15 décembre 1621. Les historiens ne sont pas d'accord sur la véritable cause de cette mort si soudaine et si prématurée : les uns l'attribuent à une fièvre pourprée, d'autres au poison.

Luynes, et de Chevreuse (Louis-Charles, duc de), nommé grand-fauconnier de France en 1643, se démit de cette charge en 1650 en faveur de Dauvet, comte des Marêts. Il se distingua dans plusieurs campagnes sous les ordres du maréchal de La Meilleraie. Charles-Honoré, duc de Luynes, son fils, fut marié à Jeanne-Marie, fille du sur-intendant des finances Colbert.

Luynes (Le duc de), député de la noblesse de Touraine aux états-généraux de 1789, prit la défense de Bezenval dans

la séance du 14 octobre 1789 et demanda sa mise en liberté. Il n'essaya pas même de le justifier sur le fait qui lui était imputé, il se bornait à rappeler qu'il avait servi sous ses ordres, et que cet officier-général était un excellent citoyen. Ce panégyrique si vague ne put obtenir aucun succès. Necker, au moment de sa plus grande popularité, avait déjà vainement sollicité sa délivrance dans le discours qu'il prononça à l'Hôtel-de-Ville à son retour triomphal de Genève. Le duc de Luynes traversa sans danger toutes les phases de la révolution; il fut nommé membre du conseil général de la Seine après le 18 brumaire, et du sénat conservateur le 1er septembre 1803. C'était un des plus riches propriétaires de France.

Luynes (De), général vendéen qui avait figuré au siége de Nantes. Il fut pris, condamné à mort et fusillé en janvier 1794. Dufey (de l'Yonne).

LUZERNE. C'est une des légumineuses les plus importantes de la famille, parce qu'elle fait une des richesses de l'agriculteur, dont elle nourrit les bestiaux. — La luzerne est une plante vivace, herbacée, dont les nombreuses espèces, presque toutes originaires de l'Europe, peuvent servir à l'alimentation des animaux, et devenir pour la terre un excellent engrais. — Une d'elles cependant est spécialement cultivée en France pour faire du fourrage, c'est le *medicago sativa* ou luzerne cultivée. Elle est originaire de Médie, et a été importée dans notre pays vers le temps des Romains. Cette plante a toujours été reconnue comme le meilleur fourrage, aussi la cultive-t-on en grand dans tout le midi; elle y donne plusieurs récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle qu'on la voit grandir, pour ainsi dire, à vue d'œil. Mais cela n'a lieu que dans les pays chauds, et quand les terrains sont bien arrosés. — Le moment favorable pour faucher la luzerne, afin d'en faire un bon fourrage, est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir : avant cette époque, la plante est trop aqueuse, noircit et diminue beaucoup au fanage; plus tard, ses tiges sont trop dures, et les bestiaux ne la trouvent ni aussi bonne ni aussi savoureuse. — Quoique la luzerne soit une excellente nourriture, tant pour les bêtes à laine que pour celles à cornes, il faut cependant ne la donner qu'avec modération : la luzerne verte purge et relâche les animaux, la luzerne sèche au contraire les échauffe et rend leurs urines sanguinolentes, mais on prévient tous ces effets fâcheux en la mêlant avec une assez grande quantité de paille hachée. Dans ce cas, la luzerne verte augmente le lait des vaches et des brebis; sèche, elle les engraisse. On ne doit jamais laisser brouter une luzernières par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement : comme ces vents sont du gaz acide carbonique, le plus ordinairement, on peut combattre avec succès le gonflement qu'il produit en administrant, à un bœuf par exemple, une demi-pinte d'eau dans laquelle on a mis environ une cuillerée à café d'ammoniaque (alcali volatil). — Une luzernière bien ménagée peut donner un produit abondant pendant 15 années environ; on peut ensuite la détruire, et y mettre des céréales, qui y viennent parfaitement. — La luzerne est quelquefois détruite par une plante parasite nommée *cuscute*, et par un champignon qui se reproduit avec une extrême rapidité. Le meilleur moyen d'empêcher ces dommages est de couper toutes les racines de luzernes attaquées, et de les brûler dans un endroit assez éloigné du champ. — La racine de la luzerne sert, lorsqu'on l'a séchée, à faire des brosses à dents qu'on colore par l'orcanette, et qu'on parfume avec l'ambre ou la vanille : ces brosses sont assez estimées. C. Favrot.

LYCANTHROPIE, mot composé de deux termes grecs, *lukos* (loup) et *anthrôpos* (homme), qui sert à désigner une espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades, s'imaginant

être changés en loups, hurlent, dit-on, comme ces animaux, fuient, le jour, la compagnie des hommes, courent, la nuit, à travers champs, et quelquefois livrent combat aux bêtes féroces. On ajoute que les gens atteints de lycanthropie sont habituellement tristes et rêveurs, qu'ils ont le visage pâle, les yeux caves, l'œil hagard, la langue et la bouche desséchées par une soif immodérée. Mais tout ce qu'on raconte des lycanthropes ressemble fort à quelques-uns de nos contes de village. Sans doute, il n'est pas de bizarrerie qui ne puisse s'emparer d'une imagination malade; on peut, à l'état de folie, se croire loup tout aussi bien qu'empereur; les exemples d'anomalies si diverses ne sont que trop fréquents dans les hospices d'aliénés. Mais toujours est-il que le fait de lycanthropie paraît être extrêmement rare, quoi qu'en aient dit quelques voyageurs qui affirment que cette maladie est assez commune dans la Livonie et dans l'Irlande. L'un d'eux raconte qu'un lycanthrope qu'il a observé était, surtout à l'époque du printemps, toujours à errer dans les cimetières. On pourrait inférer de là que le démoniaque qui, selon l'évangéliste saint Marc, habitait par goût les lieux consacrés à la sépulture, et courait tout nu, poussant sans cesse des cris effrayants, était une espèce de lycanthrope. Dans les temps où l'on avait foi aux sorciers, on s'imaginait que les hommes pouvaient être métamorphosés en loups par des enchantements; de là les fameux *loups-garous* (*v.* ce mot), dont les habitants des montagnes s'effraient encore volontiers. Mais en définitive, il semblerait assez probable que le mot *lycanthropie*, employé d'abord pour exprimer une métamorphose physique que l'on croyait réelle, principalement dans le vulgaire, ne doit avoir acception aujourd'hui que dans le sens figuré, et s'appliquer exclusivement à cette maladie de l'âme, à cette touchante folie dont J.-J. Rousseau fut une des victimes, qui fait prendre le monde en horreur, et rend aussi sauvage qu'un loup l'infortuné qui en est atteint (*v.* Mélancolie). C'est là, je crois, la véritable lycanthropie, cette métamorphose des hommes en loups, causée le plus souvent par des malheurs réels ou même imaginaires, et qu'il ne faut point confondre avec une autre dégradation morale, produite par l'avarice et la cupidité, et qui entretient au milieu de nous l'espèce d'hommes qu'on a flétrie du nom de *loups-cerviers*. Champagnac.

LYCAON, roi d'Arcadie, fils de Pelasgus, et, selon d'autres, de Titan et de la Terre, était contemporain de Cécrops, fondateur et roi d'Athènes. Il se rendit fameux par son impiété et par sa tyrannie; et cependant, des historiens grecs le représentent comme un prince religieux, appliqué à policer son peuple. Il bâtit sur les montagnes la ville de Lycosure, la plus ancienne de toute la Grèce. Ovide raconte que Jupiter, voyageant sur la terre, était venu chez Lycaon, où les peuples allaient le reconnaître comme dieu. Mais le prince arcadien, se moquant de leur crédulité, leur dit qu'il saurait bientôt s'il avait pour hôte un dieu ou un simple mortel. Il tenta d'abord de tuer Jupiter pendant son sommeil; mais n'ayant pu consommer son complot criminel, il fit égorger un des otages que les Molosses lui avaient envoyés, et, par ses ordres, les membres de la victime, ayant été bouillis et rôtis, furent servis sur la table de Jupiter. Irrité de cette barbarie, le maître des dieux fit tomber la foudre sur la demeure du tyran et la réduisit en cendres. Lycaon effrayé s'enfuit dans les bois, où il fut changé en loup. Le poète termine son récit par ces vers :

Fit lupus, et veteris servat vestigia formæ,
Canities eadem est, eadem violentia vultu,
Idem oculi lucent, eadem feritatis imago.

Suidas rapporte cette histoire d'une autre manière. Lycaon, voulant inspirer aux Arcadiens un grand respect pour les lois qu'il faisait, affectait de répandre que Jupiter venait souvent le visiter sous la figure d'un étranger. Mais ses enfants, ayant des doutes sur ce prodige, et voulant les éclaircir, profitèrent du moment

où Lycaon offrait un sacrifice au dieu dont il se disait inspiré pour mêler aux chairs des victimes celles d'un jeune enfant qu'ils venaient d'égorger; un prompt châtiment suivit ce crime impie; la foudre en consuma les auteurs; et ce fut, dit-on, à cette occasion que Lycaon institua les fêtes lupercales, qu'il souilla par le sacrifice de victimes humaines.— Dans les *Arcadiques* de Pausanias, il est question d'un autre Lycaon, postérieur au précédent, qui fut métamorphosé en loup, pendant qu'il sacrifiait à Jupiter Lycæus; il reprenait sa figure primitive tous les dix ans, pourvu que, dans cet espace de temps, il se fût abstenu de chair humaine.— La fable des Lycaons changés en loups a sans doute donné naissance à la superstition populaire sur la *lycanthropie* (*v.* ce mot).— On compte plusieurs autres personnages héroïques du nom de Lycaon. L'un d'eux, frère du sage Nestor, fut tué par Hercule; un autre, fils de Priam et de Laothée, tomba sous les coups d'Achille. Enfin, un troisième Lycaon, célèbre ouvrier de Gnosse, avait fait la belle et riche épée, présent du jeune Iüle, que portait Euryale. CHAMPAGNAC.

LYCÉE. C'est ainsi qu'on nommait à Athènes l'endroit consacré à l'institution de la jeunesse. Le Lycée était situé le long de l'Ilissus, torrent impétueux ou ruisseau paisible, qui, suivant les saisons, se précipitait ou se traînait au pied d'une colline, par où finit le mont Hymète. Les bords de ce ruisseau étaient agréables; ses eaux étaient ordinairement pures et limpides. Dans les environs était un temple de Cérès, où l'on célébrait les petits mystères; un temple à Diane, où tous les ans on sacrifiait, en l'honneur de la déesse, une grande quantité de chèvres; un autel dédié aux Muses, et enfin un autre temple consacré à Apollon (*Lycoctone*), d'où vint le nom appliqué au Lycée, qui fut construit tout auprès. Les Athéniens avaient trois gymnases destinés à l'éducation physique et morale de la jeunesse, celui du Lycée, celui du Cynosarge, situé sur une colline de ce nom, et celui de l'Académie. Tous trois furent construits, hors des murs de la ville, aux frais du gouvernement. C'étaient de vastes édifices entourés de jardins et d'un bois sacré. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tout côté. On y voyait des salles spacieuses et garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et, au dehors, des allées d'arbres en quinconce, où les maîtres et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase. Le portique, exposé au midi, était double, afin qu'en hiver la pluie, agitée par le vent, ne pût pénétrer dans sa partie intérieure. De cette cour carrée, on passait dans une enceinte qui l'était également, et dont le milieu était ombragé par quelques platanes. Des portiques régnaient sur trois de ses côtés. Celui qui regardait le nord était à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promenaient en été. Le portique opposé se nommait *Xyste*. On avait ménagé, dans la longueur du terrain qu'il occupait, un espace de chemin creux au milieu, de près de deux pieds de profondeur, sur environ douze de largeur. Là, les jeunes élèves, à l'abri des injures du temps, et séparés des spectateurs, qui se tenaient sur les plates-bandes latérales, s'exerçaient à la lutte. Au-delà de ce portique était un stade pour la course à pied. — Ce fut au Lycée qu'Aristote enseigna sa philosophie. Après avoir achevé l'éducation d'Alexandre, il vint s'établir à Athènes, et obtint des magistrats la permission de donner au Lycée des leçons publiques, ce qu'il faisait la plupart du temps en se promenant avec ses disciples, soit sous les portiques, soit dans les allées de cet établissement. De là est venu le nom d'*école* ou de *philosophie péripatéticienne* ou du *Lycée*, donné à la doctrine d'Aristote. Si nous avions à juger ici de cette doctrine et de son auteur, nous dirions, avec Bacon, qu'Aristote,

emporté par on ne sait quel esprit de contradiction, déclara la guerre à tous les siècles antérieurs pour mieux soumettre la postérité; qu'il voulut éteindre jusqu'à la mémoire de tous les systèmes, en réformant même les termes des notions communes; qu'on eût dit qu'il avait pris de son disciple cette ambition excessive dont il devait plutôt le corriger, et qu'il aspirait au despotisme des opinions, comme Alexandre à la monarchie universelle. Nous ajouterions que ce génie ambitieux, bouillant, inquiet, qui ne pouvait ni s'accommoder des opinions d'autrui ni se fixer dans les siennes, grand faiseur de questions, plein de contradictions, ennemi juré de l'antiquité, n'ayant des oracles que l'obscurité, voulait tout-à-fait régner à la place de la vérité (*Analyse de la philosophie du chancelier Bacon*, *chap. de la philosophie ancienne*). Il faut convenir que le hasard servit bien l'ambition d'Aristote, puisque les ravages de Genséric et d'Attila, qui firent périr l'empire des sciences, épargnèrent les ouvrages de ce philosophe; il faut convenir encore que la domination que sa doctrine exerça sur le moyen âge fut due en grande partie à cette obscurité que lui reproche Bacon, obscurité qui enfanta toutes les subtilités, toutes les disputes de la scolastique. La philosophie du Lycée domina longtemps en France. Le Lycée d'Athènes et toutes les questions qu'on y avait agitées étaient ensevelis sous des ruines depuis des siècles, que le nom d'Aristote et de sa doctrine surnageaient encore au déluge des Barbares. Peu à peu, cependant, l'esprit humain se débarrassa des langes péripatéticiens. Les lumières dissipèrent les ténèbres, et le Lycée d'Athènes ressuscita, en France, sous d'autres formes et avec un autre but. Ce fut en 1787 que l'infortuné Pilatre des Rosiers conçut l'idée d'établir au sein de la capitale une institution sous le nom de *Lycée*, dans laquelle on devait s'occuper, non de systèmes philosophiques, non de discussions subtiles, non de questions abstruses, de controverses et de métaphysique, mais de questions littéraires, mais de questions de goût et de principes du beau en matière d'ouvrages d'esprit. Cet établissement, mal conçu ou mal soutenu, était sur le point de tomber, lorsque des hommes éclairés, riches, généreux et amis des beaux-arts, vinrent le relever, en l'appuyant sur des fondements plus solides. Les professeurs aussi, choisis parmi les célébrités de l'époque, concoururent à ses progrès et à son éclat. Pendant trois ans, le Lycée de Paris attira la société la plus éclairée et la plus brillante. On y venait pour entendre, non un philosophe, mais un critique et un orateur à qui la république des lettres doit un ouvrage qui sera toujours lu avec autant de fruit que de plaisir, le *Lycée de La Harpe*. Mais la république de 93 vint étouffer les voix éloquentes des premiers professeurs du Lycée de Paris. Les Vandales révolutionnaires n'aimaient, ni les sciences, ni les lettres, ni les savants, ni les littérateurs. Heureusement, pourtant, La Harpe échappa à leur proscription, et le Lycée de Paris, après deux ans de silence et de terreur, fit entendre de nouveau cette voix qui avait si honorablement assuré son existence. Le Lycée, rendu à la liberté, prit plus de consistance et plus d'extension. Les sciences y eurent leurs professeurs, comme les autres branches de la littérature: les Fourcroi, les Chaptal, etc., y dévoilèrent les secrets de la chimie, y firent connaître les belles découvertes, les brillantes expériences dues au génie de Lavoisier et à leurs propres travaux. A l'instar du Lycée, il s'éleva sous d'autres noms des établissements semblables, qui tous ont plus ou moins contribué à répandre les principes de la bonne littérature et à propager les lumières. Cependant, le Lycée de Paris perdit ce nom, qui devait lui être cher. Le décret sur l'université impériale, appliquant le nom de *lycée* aux anciens colléges qu'ils relevaient avec des modifications plus ou moins nécessaires et plus ou moins heureuses, fidèle à son origine, il adopta celui d'*Athénée*. C'est à l'Athénée qu'on trouve encore de

dignes successeurs de La Harpe. MM. Lemercier, Janin, Chasles, etc., y ont donné tour à tour des leçons de saine critique, et présenté des modèles d'éloquence, tantôt mâle et nerveuse, tantôt élégante et fleurie. On peut dire que c'est à l'Athénée que se sont réfugiés les bons principes et la vraie doctrine littéraire. Il n'a pas cessé non plus d'être le foyer d'où rayonnent les lumières des sciences physiques et naturelles. Sous tous ces rapports, le Lycée, en France, l'emporte incontestablement sur le Lycée d'Athènes, où les différents systèmes de philosophie qu'y enseignaient les maîtres ne laissaient rien de fixe, de sûr, de positif, dans l'esprit des disciples. Delbare.

LYCOPODE (botanique). Les lycopodes, jadis classés par Linnæus au nombre des mousses, dont ils ont le port, puis rangés par Jussieu parmi les fougères, dont ils se rapprochent par la fructification, forment aujourd'hui le genre typique d'une famille distincte, établie pour la première fois par Schwartz, et adoptée successivement par tous les botanistes : c'est la famille des *lycopodiacées*. Cette famille se trouve presque exclusivement composée du seul genre *lycopode*, et de quelques genres peu importants qui en ont été séparés; car des différences notables dans les caractères de la fructification ont porté un grand nombre de phytologues à scinder les lycopodes en deux ou plusieurs genres distincts : ainsi, Bernardi sépare les lycopodes en deux genres caractérisés par l'inflorescence, axillaire dans l'un, spiciforme dans l'autre; et Palissot de Beauvoir, combinant les caractères déduits de l'inflorescence avec ceux qui se peuvent déduire de la structure des capsules, distribue les espèces végétales, aujourd'hui réunies sous la dénomination générique de *lycopodes*, en six genres distincts. Mais Robert Brown, dans sa belle *Flore de la Nouvelle-Hollande*, n'a pas cru devoir admettre cette minutieuse subdivision : il s'est borné à établir dans le genre *lycopode* deux sections, l'une renfermant toutes les espèces dans lesquelles on n'a jusqu'ici découvert que des capsules d'une seule espèce, sorte d'involucres qui renferment réunis les organes mâle et femelle de la jeune plante, l'autre comprenant toutes celles dans lesquelles les organes de la fructification sont séparés dans des involucres distincts; et la classification du célèbre botaniste anglais, adoptée par M. Ad. Brougniart (qui toutefois érige ces deux sections en genres distincts), a généralement prévalu. — Les lycopodes sont des plantes herbacées, rarement ligneuses; leurs tiges, couchées ou rampantes, s'étendent au loin, s'enracinant d'espace en espace, et poussant des branches qui se dressent et portent des capsules dans les aisselles de leurs feuilles : ces feuilles forment quelquefois des épis terminaux, simples ou rameux, sessiles ou pédonculés; quelquefois elles sont disposées en spirale, très rapprochées, imbriquées de toutes parts; quelquefois enfin elles rappellent le feuillage des mousses. Les capsules qui se rencontrent aux aisselles des feuilles, très nombreuses chez quelques espèces, contiennent une poussière extrêmement fine, rouge, brune ou jaune, et dont les grains, sphériques, oblongs ou réniformes, se groupent en une multitude de petits sphéroïdes. Suivant Kœlreuter, ces grains seraient de véritables germes, car ils n'éclatent pas dans l'eau comme le pollen des plantes phanérogames, et ils se développent dans la terre comme des propagules, ainsi que l'ont observé Lindsay, Fox et Willdenow. Suivant R. Brown, au contraire, ces grains offrent tous les caractères du pollen, éclatant comme celui-ci au contact d'un liquide; enfin, suivant Palissot de Beauvoir, la poussière intra-capsulaire des lycopodes est composée de grains de deux espèces, les uns étant de véritables germes, les autres n'étant, comme le pollen, que des globules de matière fécondante. Quoi qu'il en soit, cette poussière, que quelques espèces du genre lycopode fournissent en grande abondance, se récolte en Suisse et en Allemagne pour être livrée au commerce sous le nom de *lycopode* ou de *soufre végétal*. Elle a été long-temps employée

en thérapeutique comme anti-spasmodique, anti-dysentérique, anti-scorbutique; elle a été préconisée dans le traitement des maladies de poitrine comme succédanée du nard celtique; et aujourd'hui encore, on l'emploie avec avantage dans le nord de l'Europe dans le traitement de la plique polonaise. En France, les applications thérapeutiques de la poudre de lycopode sont aujourd'hui singulièrement restreintes : les pharmaciens en revêtent la surface de leurs pilules, entre lesquelles elle prévient toute adhérence, et les nourrices s'en servent pour guérir ces légères gerçures de l'épiderme qui surviennent si fréquemment chez quelques enfants. Là se borne à peu près l'emploi du lycopode comme poudre médicinale; mais en revanche, les théâtres du boulevard en consomment des quantités considérables, car c'est par la déflagration subite de cette poudre éminemment combustible que l'on simule les terribles fulgurations des éclairs du ciel et des flammes de l'enfer : pas une ville ne brûle au théâtre qui ne consomme au moins une livre de lycopode. — Le genre lycopode renferme environ six vingt espèces, qui habitent toutes les régions du globe depuis les zones polaires jusqu'aux terres équatoriales; mais dans les régions arctiques, ce genre n'est représenté que par quelques espèces chétives, basses et rampantes, et ce n'est que dans les zones inter-tropicales que les lycopodes apparaissent en grand nombre et dans leur complet développement. En général, la distribution géographique des lycopodes est soumise aux lois qui régissent la distribution des fougères, et, comme celles-ci, ils paraissent dominer dans les îles, là où la végétation est bien moins riche en plantes phanérogames.

Lycopodes fossiles. On rencontre dans les terrains houillers un grand nombre de tiges, cylindriques lorsqu'elles sont obliques aux couches de la houille, plates lorsqu'elles sont parallèles à ces couches. Ces tiges sont toujours rameuses, souvent dichotomes, quelquefois pinnées; leur diamètre varie grandement, et elles atteignent parfois jusqu'à soixante-dix pieds de longueur. Elles n'offrent aucune trace d'articulation; leur écorce, couverte d'une mince couche de charbon, offre des mamelons disposés en quinconce; leur portion médullaire ou centrale est remplacée par la roche charbonneuse, et n'offre plus aucune trace de structure végétale. Les feuilles que l'on rencontre insérées sur les mamelons des tiges sont linéaires et sétacées, plus ou moins longues, souvent courbées en faucille, très aiguës, et traversées par une seule nervure médiane. Ces végétaux, nommés d'abord par M. Ad. Brongniart *sagenaria*, puis désignés par Sternberg sous le nom de *lépidodendron*, ont de nombreux rapports avec deux familles actuellement existantes, les *lycopodiacées* et les *conifères*. En effet, ils se rapprochent de l'une et de l'autre famille par la forme et la disposition de leurs feuilles, mais ils s'éloignent des conifères par la structure de leur tige et par la division dichotomique de leurs rameaux, tandis que ces deux caractères les rapprochent singulièrement des lycopodiacées : aussi, M. Ad. Brongniart penche-t-il à admettre que les lépidodendrons des terrains houillers sont des lycopodes arborescents, contradictoirement à Rhode, qui les envisage comme des *cactus*, et à celle de Martius, qui y voit les analogues d'un genre de la famille des conifères.

Belfield-Lefevre.

LYCURGUE, législateur de Sparte, n'a, pour ainsi dire, point de biographie en dehors de ces lois immortelles qui ont excité l'admiration de l'antiquité. Plusieurs écrivains sont même allés jusqu'à contester l'existence de ce grand homme; d'autres ont rapporté à plusieurs personnages la législation dont on lui fait honneur. Cependant, la critique historique a généralement adopté les particularités suivantes, consignées dans Plutarque. Lycurgue, né vers l'an 926 avant J.-C., était, dit-il, fils et frère de rois de Sparte. Son frère, nommé Polydecte, ayant succombé à une mort prématurée, sa veuve, qui était enceinte, offrit avec

sa main la couronne à Lycurgue, en lui proposant de faire périr son fruit pour la lui conserver. Lycurgue entretint prudemment les espérances de cette mère dénaturée, mais il s'empressa de proclamer roi de Lacédémone le fils auquel elle donna le jour, et lui remit fidèlement la couronne à sa majorité. Cette conduite généreuse ne désarma point les inimitiés que lui avait attirées une régence de plusieurs années, empreinte de cette austérité rigide qui constituait le fond de son caractère; il fut obligé de s'exiler, mais ce fut en grand homme qu'il se vengea des injustices de sa patrie. Il parcourut la Crète, l'Asie-Mineure et l'Égypte, étudia partout les lois, les arts et les mœurs, et rapporta à Lacédémone les résultats de ses observations et de ses recherches. Il y trouva le désordre et l'anarchie, et se pénétra de la nécessité de réformer entièrement la constitution de ce peuple turbulent et barbare. Cette entreprise ne s'exécuta pas sans obstacle. Elle provoqua plusieurs mouvements populaires; dans l'un desquels un jeune Spartiate, appelé Alcandre, le blessa grièvement au visage. Lycurgue supporta ce mauvais traitement avec une douceur qui fléchit ses ennemis. Il poursuivit avec moins d'opposition l'accomplissement de ses plans; mais, pour donner une plus grande solennité à la réforme qu'il méditait, il se rendit à Delphes à la tête des plus illustres de ses concitoyens, et consulta l'oracle d'Apollon, qui répondit « qu'il allait jeter les fondements de la république la plus florissante qui aurait jamais existé. » Lycurgue revint à Lacédémone, où il vit ses lois adoptées presque sans contradiction. Feignant alors d'avoir encore quelque autre explication à demander à l'oracle, il fit prêter aux rois, aux magistrats et au peuple le serment de les observer religieusement jusqu'à son retour, et repartit pour Delphes, où la prêtresse s'expliqua sur sa législation avec la même faveur que précédemment. Lycurgue résolut de ne point retourner à Sparte. Quelques écrivains prétendent qu'il se laissa volontairement mourir de faim à Delphes même; d'autres affirment qu'il se retira en Élide ou dans l'île de Crète, et qu'à sa mort, il ordonna que ses os seraient jetés dans la mer, de peur que s'ils étaient rapportés à Sparte, ses concitoyens ne se crussent déliés de leur serment. Prévision digne en effet d'une vie dévouée aux intérêts de sa patrie avec une abnégation aussi constante et aussi généreuse? — « Quand je rapproche, disait Xénophon, la puissance et la célébrité de Sparte de l'exiguïté de son territoire, je ne puis m'empêcher d'en faire uniquement honneur à la sagesse des lois de Lycurgue. » La postérité a confirmé cette opinion. Nous nous bornerons à offrir ici un sommaire de cette législation si justement célèbre. Deux rois gouvernaient conjointement l'état; un sénat de 28 membres balançait et surveillait leur autorité; toutes les mesures importantes étaient arrêtées par le peuple réuni en assemblées générales ou particulières. Les premières, composées des députés de toutes les villes de la Laconie, discutaient les traités et alliances avec les états étrangers; les autres, auxquelles étaient appelés seulement les Spartiates, délibéraient sur l'ordre de succession au trône, sur l'élection des magistrats, sur les points importants de la religion, etc., etc. La Laconie était divisée en 30,000 portions égales, et le territoire de Sparte en 9,000, dont chacune était attribuée à un citoyen; ce titre appartenait à tout Lacédémonien âgé de 30 ans, élevé selon les lois, et marié. Aucun citoyen ne pouvait, par des conventions particulières, ajouter ou retrancher à ses propriétés; le commerce ne consistait qu'en trafic et en échange; tout prêt à intérêt était rigoureusement interdit; une monnaie de fer était la seule dont la circulation fût permise; nul ne pouvait, sous peine de mort, avoir chez soi de l'or ou de l'argent monnayé. Le respect pour la vieillesse était un des préceptes les plus impérieux de la législation de Lycurgue; les jeunes gens devaient rendre compte de leur conduite aux hommes plus âgés, et rece-

voir avec docilité leurs avis et même leurs châtiments. Les enfants étaient considérés comme la propriété de l'état; on précipitait dans des abîmes ceux qui naissaient mal conformés; les autres étaient élevés aux frais du trésor public. On leur permettait de se livrer au vol, mais la maladresse était sévèrement punie. Les jeunes gens des deux sexes se réunissaient pour divers exercices destinés à les endurcir et à les fortifier; les jeunes filles figuraient en public demi-nues, dans ceux qui leur étaient propres, dispositions qui avaient pour but d'exciter chez les jeunes gens le goût du mariage, et de favoriser ainsi l'autorité des mœurs et l'accroissement de la population. Le sénat prononçait sur les accusations capitales; les autres procès étaient du ressort des magistrats ordinaires; les esclaves et les hommes mal famés ne pouvaient porter témoignage en justice. L'administration de la guerre était soumise à des lois également précises. Tout Lacédémonien, employé dès l'âge de 30 ans dans l'armée active, n'obtenait sa retraite qu'après 41 ans de service. Il était interdit de combattre long-temps le même ennemi, de peur de l'aguerrir. Aucun siége ne pouvait être entrepris, aucune flotte entretenue: tout soldat devait vaincre ou mourir; quiconque perdait son bouclier était réputé infâme. Enfin, la législation de Lycurgue prévenait tout amollissement dans les mœurs en interdisant la culture des sciences et celle des arts agréables; la musique seule était permise, les représentations théâtrales étaient expressément défendues; la sculpture ne pouvait être consacrée qu'à la reproduction des dieux ou des héros. — Les lois de Lycurgue, dont un caractère était de n'être point écrites, furent, malgré leur excessive sévérité, observées pendant plusieurs siècles. Le nom de ce grand homme demeura long-temps en honneur à Lacédémone; on lui bâtit un temple, et des sacrifices solennels y furent offerts annuellement à la mémoire de celui qui avait su pacifier sa patrie en lui donnant une constitution, et la rendre respectable en la réformant.

A. Boullée.

Lycurgue, orateur grec, était né à Athènes l'an 408 avant J.-C., d'une famille ancienne et distinguée. Il fut disciple de Platon et d'Isocrate. On ne possède qu'un seul des quinze discours qu'il avait prononcés : c'est une accusation; le style en est grave et sententieux, mais décousu et dénué de grâce. Cet orateur était privé du talent de l'improvisation. Lycurgue se déclara avec vigueur contre les entreprises de Philippe de Macédoine, et seconda activement les efforts de Démosthène pour susciter des ennemis à ce prince. Ce fut lui qui, après la bataille de Chéronée, accusa Lysiclès des revers d'Athènes, et le fit punir de mort. Il était du nombre des huit orateurs qu'Alexandre-le-Grand somma les Athéniens de lui livrer après la destruction de Thèbes, et dont Demade (v.) réussit à obtenir le pardon. Chargé de l'intendance du trésor public et de la police intérieure d'Athènes, Lycurgue déploya dans ces fonctions un grand zèle et une extrême inflexibilité. Il fit construire 400 trirèmes, édifia et planta le gymnase du Lycée, dans lequel Aristote établit plus tard son école, et purgea l'Attique des malfaiteurs dont son territoire était depuis long-temps infesté. En quittant ses fonctions, il fit attacher à une colonne le compte de sa gestion financière, afin que chacun pût le censurer, exemple qu'on admirera long-temps encore avant de songer à l'imiter. Lycurgue mourut vers l'an 326 av. J.-C. Ses enfants, poursuivis par ses ennemis, furent mis en prison, et ne durent leur liberté qu'aux réclamations réitérées que Démosthène adressa aux Athéniens en leur faveur. Le peuple décerna plus tard des honneurs extraordinaires à sa mémoire.

A. Boullée.

LYDIE, LYDIENS. La Lydie, sur les origines de laquelle on trouve dans Hérodote des détails pleins d'intérêt, était une contrée de l'Asie-Mineure, bornée au nord par la Mysie, au sud par la Carie, à l'est par la Phrygie, et à l'ouest par la mer Égée. Elle était fertile en

grains, en fruits, en vins délicieux, et possédait des mines d'or et d'argent. La capitale était Sardes, sur le Pactole, fleuve qui, dans l'antiquité, roulait ses eaux sur un sable d'or. Les Ioniens s'établirent sur la côte de la Lydie. Leurs villes principales étaient Clazomènes, Smyrne, Colophon, Ephèse, etc. Mais le royaume de Lydie, tel qu'il était du temps de Crésus, (c.-à-d. à l'époque de sa plus grande puissance), comprenait tous les peuples de l'Asie-Mineure en-deçà du fleuve Halys, à l'exception des Ciliciens et des Lyciens, savoir : les Lydiens, les Phrygiens, les Mysiens, les Marandyniens, les Chalybes, les Paphlagoniens, les Thraces de l'Asie (c.-à-d. les Thyniens, les Bithyniens), et enfin les Cariens, les Ioniens, les Doriens, les Eoliens et les Pamphyliens. L'historien juif Josèphe donne aux Lydiens pour auteur Lud, quatrième fils de Sem; mais, d'après une tradition qui parait mieux fondée, les anciens Lydiens s'étaient d'abord appelés *Mœoniens*, de Mœon, qui régna à la fois sur la Lydie et sur la Phrygie; et ce fut de Lydus, fils d'Atys, leur quatrième roi, que ce peuple reçut le nom de *Lydiens*. Ses lois et sa mythologie indiquent une origine grecque. De toutes les nations connues, les Lydiens furent les premiers qui frappèrent des monnaies d'or et d'argent, qui firent le métier de revendeurs, qui tinrent des auberges. Leur activité, leur industrie, n'empêchaient pas chez eux la corruption des mœurs : le prix de la prostitution servait de dot aux femmes lydiennes.—Hérodote rapporte que durant une grande famine, les Lydiens inventèrent différents jeux, tels que la balle, les dés, les osselets. Pour se distraire de la faim, ils jouaient alternativement de deux jours l'un, pendant lequel ils ne mangeaient pas. Le jour suivant, ils mangeaient et ne jouaient pas. Ils avaient mené cette vie pendant dix-huit années, lorsque Atys, leur roi, partagea ses sujets en deux classes, qu'il fit tirer au sort entre elles, l'une pour sortir du pays, l'autre pour y rester. Celle que le sort destinait à émigrer eut pour chef Tyrrhénus, fils d'Atys; il s'embarqua à Smyrne, et alla avec ses compagnons s'établir dans cette partie de l'Italie qui, de son nom, s'appela depuis *Tyrrhénie*. Que les Lydiens aient inventé des jeux, et envoyé une colonie pour avoir moins de bouches à nourrir, rien n'est plus vraisemblable; mais quant à ce régime qui consistait à se passer de manger de deux jours l'un pendant tant d'années, voilà un de ces contes d'enfants dont les vieux historiens aimaient à bercer leurs lecteurs. Les Lydiens, qui, au temps de Crésus, passaient pour une des plus belliqueuses nations de l'Asie, combattaient à cheval, armés de longues piques, et formaient la cavalerie la plus redoutable de tout l'Orient. C'est en Lydie que les traditions mythologiques ont placé une partie des aventures d'Hercule, et fait naître Marsyas, Tantale, Pélops, Niobé, Arachné, etc.—Trois dynasties occupèrent successivement le trône de Lydie : les atyades, les héraclides et les mermnades. La première a commencé vers l'an 1545 avant J.-C., en la personne de Mœon, que l'on croit Egyptien, puisqu'il apporta en Lydie le culte d'Isis. Manès, successeur de Mœon, était esclave, et ce fut pour ce motif qu'il fut élevé au trône par les Lydiens : ils espéraient qu'un homme qui avait connu l'oppression éviterait de la faire éprouver aux autres. Atys, petit-fils de Manès, donna son nom à la dynastie des atyades. Jardanus, le dernier, prince très dissolu, eut pour fille Omphale, qui ne le fut pas moins, et dont Hercule fut l'amant. De ce héros, elle eut un fils, Alcée, tige de la race lydienne des héraclides. Le premier de cette famille qui monta sur le trône fut Argon, arrière-petit-fils d'Alcée. Il transféra à Sardes le siége de la monarchie, et régna l'an 1219, cinquante ans environ après la guerre de Troie. Ses vingt-un successeurs régnèrent de père en fils pendant 500 ans. Le dernier de ces rois obscurs fut Candaule, si fameux par sa stupide confiance envers Gygès (*v*). Cette révolution s'accomplit l'an 715, et Gygès, petit-fils de Mermnas,

devint ainsi chef de la dynastie des mermnades. Il régna trente-huit ans, combattit les Ioniens de Milet et de Smyrne, s'empara de Colophon et subjugua toute la Troade. Les mines qu'il fit exploiter entre l'Atarne et Pergame lui procurèrent des richesses immenses. Ardys, son successeur (an 677), régna quarante-huit ans. Il vainquit les Milésiens et subjugua Priène. La guerre contre les Ioniens continua après lui sous Sadyattès, son fils (626), qui régna douze ans. Alyattès, dont l'avénement est de l'année 615, eut encore à soutenir cette lutte jusqu'en 611, qu'il imposa la paix aux Milésiens. Alyattès fit aussi la guerre à Cyaxare, roi de Médie; il chassa de l'Asie-Mineure les Cimmériens qui s'y étaient établis sous le règne d'Ardys. Il prit la ville de Smyrne, et, après cinquante-neuf ans de règne, laissa, l'an 568, le trône à son fils Crésus (*v.*), qui éleva au plus haut point la puissance lydienne. Crésus acheva de réduire sous son joug toutes les colonies grecques de l'Asie-Mineure. Son gouvernement était plein de douceur et d'équité; il aimait les lettres, et Sardes devint le rendez-vous des sages les plus illustres de la Grèce; mais après vingt-trois ans du règne le plus prospère, ce riche, ce puissant monarque, fut vaincu par Cyrus à la bataille de Thymbrée, en 545. Dès ce moment, la Lydie devint une satrapie du nouvel empire des Perses. Pour prévenir les révoltes des Lydiens, Cyrus leur ôta leurs armes; puis, leur ordonna de se livrer à des occupations sédentaires, et à tous les plaisirs propres à énerver leur courage. Cette politique immorale porta ses fruits : les Lydiens devinrent bientôt le plus lâche des peuples; et désormais sa seule gloire consista à fournir des objets de luxe, des cuisiniers et des courtisanes aux nations qui les dominaient, depuis les Perses jusqu'aux Romains. Comprise dans la conquête d'Alexandre, la Lydie, sous les Séleucides, fit partie du royaume de Syrie. Elle passa ensuite sous le joug de Rome. Aujourd'hui, elle est soumise à la Porte ottomane, et se trouve comprise dans les Livas d'Aidin et de Savukhan.

Ch. Du Rozoir.

LYMPHE, LYMPHATIQUE, humeur aqueuse transparente, limpide, visqueuse, répandue dans le corps animal ou végétal; du latin *lympha*, du grec *lumphê* (eau). Ce liquide est contenu dans des vaisseaux qui lui sont propres et dans le canal thoracique des animaux que l'on a fait jeûner pendant 24 heures. Chez les hommes, on a longtemps attribué à cet humeur la cause de plusieurs maladies; on a dit avoir la lymphe épaissie, stagnante, rendre de la fluidité à la lymphe. Ce mot a été appliqué, par analogie, en botanique, à l'humeur aqueuse qui circule dans les plantes. Suivant M. Chevreul, la lymphe du chien contient de l'eau, de la fibrine, de l'albumine, du sel commun, du sous-carbonate de soude, des phosphates de chaux et de magnésie, et du carbonate de chaux. Les propriétés et la composition de la lymphe varient beaucoup, suivant les parties où les vaisseaux lymphatiques la prennent; mais on peut dire en général qu'elle se présente sous forme d'un liquide légèrement alcalin, quelquefois d'un rouge de garance ou jaunâtre, d'une odeur spermatique, d'une saveur salée, soluble dans l'eau, et se troublant par son mélange avec l'alcool : elle se coagule quand on l'abandonne à elle-même. Le caillot ou la portion solide devient rouge écarlate lorsqu'on le met en contact avec le gaz oxygène, et rouge-pourpre quand on le met dans du gaz acide carbonique. — *Lymphatique*, c'est ce qui est relatif à la lymphe. On donne le nom de *système lymphatique* ou *absorbant* à un système particulier d'organes qui servent à la formation et à la circulation de la lymphe, qui président aux phénomènes de l'absorption. Ces organes sont les ganglions lymphatiques, nommés aussi glandes lymphatiques ou conglobées, et les vaisseaux lymphatiques ou absorbants. Ceux-ci sont très multipliés. Nés de la surface des membranes et du tissu des organes, ils transmettent dans le système des veines tous les fluides absorbés. Ceux

qui s'emparent du chyle pendant l'acte de la digestion dans les intestins constituent un ordre à part connu sous le nom de vaisseaux lactés ou chylifères. — On trouve des vaisseaux lymphatiques dans toutes les parties du corps; mais quelque part qu'on les examine, ils forment deux plans: l'un superficiel et l'autre profond. Cette disposition n'est pas seulement bornée aux membres, où il est plus facile de l'observer; elle existe pour chaque organe en particulier, comme le foie, les poumons, le pancréas, etc. Les vaisseaux profonds et les superficiels communiquent souvent ensemble. Les vaisseaux lymphatiques sont en général plus petits que les artères et les veines; ils sont très minces, diaphanes et cylindriques; mais ils offrent de distance en distance des dilatations plus ou moins fortes, résultat de valvules placées dans leur intérieur. Ils sont peu flexueux dans leur trajet; leurs anastomoses sont fort multipliées; ils s'entre-croisent souvent. On ignore la nature et la disposition des premières radicules des vaisseaux absorbants. Avant de se terminer dans leurs principaux troncs, les branches des vaisseaux lymphatiques doivent traverser un nombre plus ou moins grand de ganglions lymphatiques, dans lesquels elles se subdivisent à l'infini. — Sous le rapport de leur structure, les vaisseaux lymphatiques sont formés d'une membrane extérieure celluleuse et d'une tunique interne analogue à celle des veines. Cette dernière, en se repliant sur elle-même, produit de distance en distance les valvules qui sont le plus souvent disposées deux à deux. Les parois de ces vaisseaux reçoivent des artères et des veines très déliées. Tous les vaisseaux absorbants du corps se déchargent par quelques troncs dans les veines sous-clavières et jugulaires internes; deux de ces troncs sont beaucoup plus volumineux que les autres: on les désigne sous le nom de canal thoracique et de grande veine lymphatique droite. Le premier reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, du côté gauche du thorax, du membre thoracique gauche et du côté correspondant de la tête et du cou. La seconde est destinée à ceux du membre thoracique droit et du côté droit de la tête, du cou et du thorax. — Bichat divise les vaisseaux lymphatiques comme les exhalants en *extérieurs*, qui prennent naissance sur la peau et les membranes muqueuses, et auxquels appartiennent ceux qui pompent le chyle dans les intestins; en *intérieurs*, qui naissent sur le tissu cellulaire, sur les membranes séreuses, synoviales, médullaires, et sont chargés d'absorber la sérosité, la graisse, la moelle, la synovie; en *nutritifs*, qui prennent leur origine dans la texture intime de tous nos organes, et sont destinés à prendre les matériaux qui ne doivent plus en faire partie; ils président à la décomposition des organes, à l'absorption intersticielle. — Les vaisseaux lymphatiques portent aussi le nom de veines lymphatiques. — On entend par tempérament lymphatique celui dans lequel prédomine le système lymphatique. Les tempéraments sont ces différences remarquables qui existent entre les hommes par suite de la variété des rapports et proportions entre les parties qui constituent le corps; et compatibles avec la conservation de la vie et le maintien de la santé. C'est dans ce sens qu'on dit tempérament sanguin, tempérament nerveux, tempérament lymphatique. — Le nom de maladie lymphatique a été donné aussi à l'*éléphantiasis* des Arabes (*v.*). — Avant de clore cet article, nous n'oublirons pas de signaler les importants travaux de M. Orfila sur cette matière. C'est à cette excellente source que nous avons puisé les matériaux de notre travail.

X X X.

LYNCÉE (*Lynceus*), héros et argonaute fameux, fils d'Apharée, roi de Messénie, avait la vue si perçante qu'elle pénétrait à travers les murailles, jusque dans les profonds espaces du ciel même, et par-delà le centre de la terre. Il dut sans doute son nom à cet animal inquiet, toujours sur ses gardes, au lynx, dont l'œil de diamant est rival de l'œil de l'al-

gle. Aussi dit-on également d'un homme à vue longue et perçante : il a un œil de *lynx*, ou de *Lyncée*. La renommée de ce héros astronome et minéralogiste, dévoilant à l'aveugle vulgaire les mystères obscurs et lointains de la nature, donna lieu à cette fable; on sait qu'Argo (*v.*), la nef de Jason, véritable académie à voiles et flottante, réunissait à son bord tout ce que la Grèce avait alors de plus distingué par l'héroïsme, les sciences et les arts. Cette merveille des temps antiques, la puissance surnaturelle de la vue de Lyncée, n'a-t-elle point été renouvelée, à peu de choses près, de nos jours dans cette *baguette divinatoire* (*v.*), dite *verge d'Aaron*, par la vertu de laquelle, vers 1692, un certain Jacques Aymar, paysan Lyonnais, découvrait les sources, les mines, les trésors enfouis, ainsi que les voleurs et les meurtriers fugitifs? Lyncée tua Castor, auquel il disputait, les armes à la main, la jeune Hilaïre, une des plus belles entre les héroïnes; et lui-même fut tué par Pollux. D'autres veulent que cette sanglante dispute ait eu lieu au sujet d'un troupeau de bœufs enlevé, dont les Dioscures, en leur qualité, l'un de fils du maître des dieux, l'autre du roi Tyndare, refusèrent de faire le partage en faveur de Lyncée et d'Idas, son frère, qui leur avaient prêté le secours de leurs bras dans cette capture de légitime et bonne prise en ces temps héroïques. Pindare et Théocrite ont immortalisé Lyncée dans leurs vers. — Il y eut encore un Lyncée non moins célèbre, fils d'Égyptus, et successeur de Danaüs son beau-père, sur le trône d'Argos; protégé par les dieux et la piété d'Hypermnestre (*v.*), l'une des Danaïdes, il régna paisiblement 40 années. La chronologie l'assied sur le trône 1460 ans avant l'ère chrétienne. A. de Denne-Baron.

LYNX. Les naturalistes sont parfois bien cruels! Voici un célèbre animal auquel leurs sévères observations ont enlevé la faculté étonnante de voir à travers les murailles, ainsi qu'à son urine, la propriété non moins admirable de se changer en pierres précieuses. Passe encore pour la propriété de son urine puisqu'il est prouvé qu'une trop grande abondance de pierres fines leur ôterait une partie proportionnelle de leur valeur; mais chacun s'attend du moins, en lisant l'histoire de cet animal, à lui trouver la vue d'une pénétration supérieure, puisque la figure continue à être employée par les rhétoriciens. Erreur, mécompte, s'il en fut jamais! le lynx n'a conservé de sa fabuleuse supériorité que des yeux brillants, un regard doux et l'air assez agréable, au lieu du regard d'un animal inquiet, soupçonneux, habile à tromper, comme celui des lynx humains. Bien plus, le lynx des naturalistes n'est pas même du genre *loup*, malgré son ancienne dénomination de *loup-cervier*. C'est tout simplement un chat ou *felis*, communément de la grandeur d'un renard, passant sa vie à donner la chasse aux martes, aux écureuils, aux oiseaux, et à poursuivre son gibier jusqu'à la cime des arbres. F. Passot.

LYON (*Lugdunum*), ville de France, la seconde du royaume, chef-lieu du département du Rhône, d'arrondissement et de six cantons, à 93 lieues (distance légale) S.-E. de Paris, à 89 lieues de la même ville en ligne directe, et à 63 lieues N.-N.-O. de Marseille; lat. N. 45° 45' 58"; long. E. 2° 29' 9"; siége d'un archevêché dont les départements du Rhône et de la Loire forment le diocèse, et dont le métropolitain prend le titre d'archevêque de Lyon et de Vienne, et a pour suffragants les évêques d'Autun, de St-Claude, de Dijon, de Langres et de Grenoble; chef-lieu de la 7e division militaire (19e avant la révolution de 1830), de la 4e division forestière maritime et de la 7e division des ponts-et-chaussées; cour royale, dont le ressort comprend les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône; cour d'assises, tribunaux de première instance et de commerce; conseil de prud'hommes; chambre de commerce; directions des contributions directes et indirectes, et de l'enregistrement et des domaines; conservation des hypothèques; recette principale des douanes; direction des postes; manufacture royale de tabac;

une des cinq anciennes loteries de France; hôtel des monnaies (lettre D.); raffinerie royale de salpêtre; académie universitaire, dont la juridiction embrasse le ressort de la cour royale.— La ville est divisée municipalement en divisions du nord, du midi et de l'ouest, partagée en 26 quartiers; elle forme 12 paroisses, savoir : Ainai; Saint-François-de-Sales (deuxième classe), Saint-Nizier, Saint-Bonaventure (deuxième classe), Saint-Pierre, Saint-Polycarpe (deuxième classe), Notre-Dame-de-Saint-Louis, les Chartreux (deuxième classe), Saint-Jean, Saint-Just (deuxième classe), Saint-Georges (*id.*), Saint-Irénée (*id.*) et Saint-Paul. L'église de Saint-Jean est l'église primatiale. L'oratoire de Notre-Dame et Saint-Thomas-de-Fourvières y sont réunis. Il y a cinq arrondissements de perception des contributions indirectes. — La plus grande partie de Lyon est resserrée entre la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Saône, à un tiers de lieue au-dessus du confluent de ces deux cours d'eau. Le reste de la ville est à l'ouest, sur la rive droite de la Saône, et s'étend, partie sur le plateau, partie sur les flancs de la hauteur de Saint-Just et de celle de Fourvières, qui projette vers la rivière le rocher pittoresque de Pierre-Scise ou Pierre-Encise, autrefois couronné par un château très ancien, prison d'état avant la révolution de 1789, et primitivement palais des archevêques; un mur enveloppe à l'ouest cette dernière portion de Lyon. Des restes de fortifications ceignent au nord la partie principale; des forts détachés et combinés entre eux ont été construits, depuis la révolution de juillet 1830, sur les coteaux qui dominent la ville et sur la rive gauche du Rhône; le plus considérable est celui de Montessuy. La promenade appelée Cours du Midi marque l'extrémité méridionale de la cité, et la sépare de la presqu'île Perrache, qui forme un triangle alongé dont la base repose sur Lyon, et dont le sommet touche au confluent du Rhône et de la Saône : c'est l'ancienne île Mogniat, dont l'architecte Perrache fit une presqu'île en 1770, en détournant, par une longue levée, le cours du Rhône, et en reculant de près d'une demi-lieue sa jonction avec la Saône. La plus grande longueur de Lyon, du nord au sud, est de 2,800 mètres; sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, est de 2,200 mètres; le circuit est de plus de 9,000 mètres ou d'environ deux lieues.—Trois faubourgs, ceux de Saint-Irénée, de Saint-Just et de Saint-Georges ou de la Quarantaine, sont au sud-ouest de la ville, à la droite de la Saône; sur la gauche du Rhône, à l'est de Lyon, s'étend le faubourg de la Guillotière, qui forme, avec le beau quartier des Brotteaux, une ville particulière. Du côté du nord est la Croix-Rousse, assise sur le plateau et les flancs d'une colline qui s'étend de l'un à l'autre cours d'eau, et nouvellement érigée en ville : elle comprend le faubourg de Saint-Clair, sur la rive droite du Rhône, et celui de Serin, sur la rive gauche de la Saône. Enfin, au nord-ouest, sur la rive droite de cette dernière, on voit s'alonger le faubourg de Vaise, qui constitue aussi maintenant une commune à part. La presqu'île Perrache peut être considérée comme un nouveau quartier destiné à devenir une ville industrielle, dont l'importance doit augmenter la richesse de Lyon; on y a tracé de grandes et larges rues. Plusieurs utiles établissements, tels que moulins à vapeur, fonderies, etc., s'y élèvent sur plusieurs points. On doit y construire un abattoir. On vient d'y établir le réservoir du gaz destiné à l'éclairage de la ville. Dans le centre de la presqu'île, on a creusé une gare circulaire qui offre un port sûr et commode pour l'embarquement et le débarquement des marchandises. Le chemin de fer de Saint-Étienne aboutit à cette gare.— Le Rhône a, devant Lyon, une largeur moyenne de 200 mètres. Ses crues subites et ses grands débordements ont souvent causé de funestes dégâts, parmi lesquels on peut citer, pour les temps modernes, ceux de 1812, de 1825 et de 1836. Pour protéger la rive gauche, qui est surtout exposée à ce malheur, on a con-

menoé une digue au-dessous du pont de la Guillotière; mais, soit que le plan de ce travail ait été mal conçu, soit qu'il ait été mal exécuté, il a produit un effet contraire à celui qu'on en attendait, et le fleuve s'est jeté du côté d'où on voulait l'éloigner, et a abandonné une partie considérable du quai situé sur la rive droite, un peu en aval du pont de la Guillotière. On a entrepris, depuis quelques années, une autre digue au-dessus de la ville. Trois ponts traversent le fleuve; deux se trouvent en face des Brotteaux: ce sont le pont Morand, en charpente, et le pont nommé d'abord Charles X, et aujourd'hui Lafayette, élégamment et très nouvellement construit, dont les piles sont en pierres et les travées en bois; le troisième, en pierres, long, étroit, fort ancien, conduit à la Guillotière, dont il porte le nom. Un quatrième pont en fil de fer est projeté en face de la boucherie de l'hôpital, et sera ouvert au public en 1838. — La Saône, dont les eaux paisibles contrastent avec le cours impétueux du Rhône, offre à Lyon une largeur moyenne de 150 mètres; elle y est traversée par six ponts: ceux de l'Archevêché (pont de Tilsitt sous l'empire) et du Change (appelé aussi pont de Pierre), sont construits en pierres, et remarquables, le premier par son élégance et sa solidité, le second par son ancienneté et par l'aspect animé que lui donne un grand nombre de passagers; les ponts de Serin et d'Ainai ont les piles en pierres et les travées en bois; enfin, le pont de la Feuillée et celui du palais de Justice sont suspendus, d'une seule arche; le dernier remplace le pont Volant, qui était en bois, et qui a été détruit en 1833. Le pont de Saint-Vincent, qui existait un peu plus haut que le nouveau pont de la Feuillée, et qui était aussi en bois et en mauvais état, a été remplacé, en 1832, par une passerelle suspendue. On traverse encore la Saône, à l'extrémité de Perrache, au confluent des deux fleuves, sur un nouveau pont en pierres et en charpente, qui a remplacé un pont appelé de la Mulatière, en bois et peu solide. Ce nouveau pont est destiné au passage du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon. A l'extrémité du faubourg de Serin se trouve encore un autre pont suspendu en fils de fer, construit en 1831, et qui porte le nom de pont de la Gare. Enfin, plus haut, à une demi-lieu de Lyon, à la pointe de l'île Barbe, un pont suspendu en chaînes de fer, achevé en 1829, traverse aussi la Saône, et sert de communication entre la Croix-Rousse et le village de Saint-Rambert, etc. Lyon a trois rangées de quais, dont deux sur les bords de la Saône et un sur le Rhône: ces quais prennent vingt-neuf noms différents, et sont entre-coupés de dix-sept beaux ports. Partout, on y est frappé du coup d'œil imposant des édifices; il existe cependant une différence sous le rapport du pittoresque entre les quais de la Saône et ceux du Rhône. Sur les premiers, dont le plus beau est celui des Célestins, les regards se promènent sur des scènes mouvantes qui se multiplient et varient à chaque instant: une grande quantité de barques, de formes diverses, y présentent le tableau animé d'une navigation facile; au pied de riantes collines, où la vigne et des arbres d'agrément composent de nombreux bosquets. L'antique église de Notre-Dame de Fourvières et son clocher dominaient naguère, d'une manière fort heureuse, ce magnifique point de vue; mais aujourd'hui cet édifice est, en quelque sorte, écrasé par une tour ou pavillon carré destiné à servir d'observatoire, et qu'a fait construire le sieur Gouhenaut. Les quais du Rhône, parmi lesquels on distingue ceux de Retz et de Saint-Clair, sont en partie plantés d'arbres: on y a devant soi la belle plaine du Dauphiné, et la vue se perd au fond d'une immense perspective que termine la chaîne des Alpes; de toutes parts, on voit sur le fleuve des moulins, des foulons, des frises et de grands artifices hydrauliques, dont le mouvement et le bruit annoncent les travaux d'une grande ville de fabrique. Les quais du Rhône forment une longue ligne droite, et paraissent beaucoup plus grands que ceux de la

Saône, dont les sinuosités cachent l'étendue. Sur ceux-là, l'architecture moderne a déployé toute sa richesse; sur les autres, les maisons sont beaucoup plus anciennes, et les bâtiments publics ont le caractère du moyen âge. Un contraste se retrouve encore dans la température qui règne sur les bords des deux cours d'eau: sur les quais de la Saône, on éprouve dans le printemps une chaleur douce et agréable, qui devient brûlante en été, tandis que sur ceux du Rhône l'atmosphère, glacée en hiver, est constamment rafraîchie en été par des courants d'air. — L'intérieur de la ville, dans les anciens quartiers, est loin de répondre à l'aspect des quais : les maisons y sont vieilles et tristes; des cours étroites et sombres, où pénètrent rarement les rayons du soleil, et une hauteur de cinq, six ou sept étages, en rendent le séjour peu agréable; mais elles se distinguent par leur solidité; toutes sont bâties en pierres. Les rues sont au nombre de plus de trois cents; parmi lesquelles une vingtaine, sur les pentes des collines de Fourvières, de Saint-Just et de la Croix-Rousse, portent les noms de montées et de côtes à cause de leur escarpement. Beaucoup de rues de l'intérieur sont étroites et humides; quelques-unes sont rétrécies par des pierres de taille placées le long des maisons pour garantir les boutiques du danger des voitures. Les rues de Lyon sont pavées en cailloux ronds et pointus, fort incommodes pour les gens de pied, dont la circulation est extrêmement active : une des plus remarquables est la rue Mercière, qui se trouve au cœur même de la ville, et dont le nom rappelle le grand commerce qui y règne. C'est là que, depuis l'origine de l'imprimerie, sont la plupart des magasins de librairie que possède Lyon. Il existe dans les quartiers modernes plusieurs belles rues : on peut citer la rue Royale, la rue Neuve-des-Capucins, la rue Saint-Dominique, la rue du Plat, la rue Vaubecour, les rues nouvellement percées dans le quartier de Perrache. On peut nommer, dans les anciens quartiers, la rue Grenette, qui, sous les règnes de Philippe-le-Bel, de Charles VII, de Charles VIII et de Louis XII, fut le théâtre d'un grand nombre de tournois, parmi lesquels celui où Bayart fit ses premières armes, en 1490, en présence de la cour de France, n'est pas le moins célèbre. — On ne compte que treize impasses : les places publiques sont au nombre de cinquante-neuf. La plus belle est celle de Louis-le-Grand ou de Bellecour, une des plus magnifiques de l'Europe : elle a 158 toises de longueur, sur une largeur de 106 toises à l'une de ses extrémités, et de 113 à l'autre; irrégularité qui a été masquée par une plantation de tilleuls, formant, du côté du midi, une agréable promenade; au milieu s'élève une statue équestre de Louis XIV, chef-d'œuvre du lyonnais Lemot, à l'endroit même où se trouvait celle qui fut détruite en 1792, qui était l'ouvrage de Desjardins, et dont le piédestal était orné de deux superbes groupes en bronze, représentant le Rhône et la Saône, fondus sur les modèles des frères Coustou, et actuellement placés dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. A l'extrémité méridionale de la ville est la grande place de Louis XVIII, entourée de constructions encore imparfaites. Un peu au nord de la place de Louis-le-Grand, on remarque la place des Célestins et celle de Confort ou des Jacobins, sur laquelle est l'hôtel de la préfecture. Dans la partie orientale se trouve la place des Cordeliers, remarquable par une colonne surmontée d'une statue d'Uranie. Dans la partie septentrionale, on voit la place des Terreaux, dont le plus bel ornement est l'Hôtel-de-Ville; et la jolie place de Sathonay, en face du jardin des plantes; dans la partie occidentale, on distingue la place Saint-Jean. — Depuis la révolution, de nombreuses constructions se sont élevées sur les emplacements des enclos et jardins des anciennes communautés religieuses. En général, les plus belles maisons se trouvent dans les quartiers des Terreaux, de Saint-Clair, de Bellecour et de Perrache : le premier et le second sont habités par le haut commerce;

le quartier de Bellecour est plus particulièrement habité par les riches propriétaires. Les quartiers du nord et du centre comprennent la classe nombreuse des fabricants et des marchands en gros et en détail. Le barreau forme une grande partie de la population du quartier de Saint-Jean, sur la rive droite de la Saône. —A la tête des édifices de Lyon, on doit placer l'Hôtel-de-Ville, monument qui se distingue par la magnificence de son escalier, de sa grande salle et de sa vaste cour, et par la noblesse et l'élégance de sa façade, du milieu de laquelle s'élance avec hardiesse la tour de l'Horloge. C'est, après l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam le premier édifice de ce genre que l'on trouve en Europe; il fut construit, de 1646 à 1655, sous la direction de Simon Maupin. Le célèbre lyonnais Désargues, ami de Pascal et de Descartes, paraît n'avoir pas été étranger aux desséins d'après lesquels ce monument fut élevé. Le palais du commerce et des arts, anciennement abbaye des Dames de Saint-Pierre, est un autre bâtiment remarquable, qui forme l'un des grands côtés de la place des Terreaux : il appartient à la ville. On y a établi une école royale gratuite de dessin, des cours d'anatomie appliquée à la peinture et à la sculpture, de chimie appliquée aux arts et à la médecine, de géométrie pratique, de physique expérimentale et d'histoire naturelle; un musée de tableaux; un cabinet de médailles et d'antiques, où l'on distingue surtout de superbes mosaïques; un musée lapidaire; une galerie de plâtres antiques; un cabinet d'histoire naturelle; un dépôt de pièces mécaniques pour la fabrication des étoffes de soie; une bibliothèque publique; enfin la salle de la Bourse : dans le même édifice siègent les sociétés savantes qui existent à Lyon; les bureaux de la chambre du commerce s'y trouvent aussi. L'hôtel de la préfecture, établi dans l'ancien couvent des jacobins ou dominicains, conserve encore des traces de son ancienne destination, malgré les grands travaux qui y ont été exécutés, et il n'est remarquable à l'extérieur que par l'étendue des bâtiments; mais il l'est à l'intérieur par le luxe et la magnificence des appartements destinés au logement particulier et aux bureaux de M. le préfet; derrière l'hôtel se trouve un jardin, le seul un peu vaste qui existe dans le sein de la ville. Parmi les autres monuments de Lyon, on doit citer le grand hôpital, ou l'Hôtel-Dieu, dont l'immense façade, ouvrage de Soufflot, est surmontée d'un dôme équilatéral, et s'étend majestueusement sur le quai du Rhône; l'hôpital de la Charité, destiné à l'enfance abandonnée et à la vieillesse pauvre et infirme; l'hospice militaire, dans les bâtiments de la Nouvelle-Douane, qui servaient auparavant de caserne à la cavalerie; la cathédrale de Saint-Jean, grand édifice d'architecture gothique, où l'on voit une fameuse horloge, aujourd'hui dérangée, qui étonne par sa complication, et qui indiquait le cours du soleil, les phases de la lune, les ans, les mois, les jours, les heures, les minutes, les secondes, tous les saints du calendrier, etc.; l'archevêché, contigu à la cathédrale, et qui n'a rien de beau extérieurement; l'église des Chartreux, surmontée d'un joli dôme; l'église de Saint-Nizier, un des plus beaux édifices gothiques de France, et remarquable surtout par son portail, ouvrage de Philibert Delorme, par sa magnifique voûte et par les ornements de son chœur; l'église de Saint-Just, édifice moderne, qui se distingue par le bon goût et l'élégance de sa construction; l'église du Collége, où l'on remarque une assez belle nef et un revêtement intérieur en marbre; la chapelle expiatoire, monument religieux élevé aux Brotteaux à la mémoire des Lyonnais qui ont péri pendant le siége de 1793 et pendant les jours de terreur qui l'ont suivi; le temple des protestants, établi dans le bâtiment construit par Soufflot pour l'ancienne bourse, sur la place du Change; le grenier à sel, nouvellement élevé sur une partie de l'emplacement de l'ancien arsenal; la caserne de la gendarmerie, rue Sala, etc. La masse informe de bâtiments qui com-

posait le palais de justice, et dont la démolition a été commencée en 1835, doit être bientôt remplacée par un monument qui répondra plus dignement à l'importance de sa destination. On a construit, en 1831, dans la partie orientale de la presqu'île Perrache, une vaste prison qui a remplacé l'ancienne prison de Saint-Joseph, et dans laquelle est un pénitentiaire où l'on reçoit les condamnés correctionnels de 16 ans et au-dessous. — Il y a deux théâtres : le Grand-Théâtre, nouvellement construit d'après les dessins de MM. Chenavard et Pollet, sur l'emplacement d'un autre, qui était l'ouvrage de Soufflot (le théâtre de Soufflot avait été inauguré le 30 août 1756 ; celui de MM. Chenavard et Pollet l'a été le 1er juillet 1831), et le Gymnase-Lyonnais, salle provisoire, construite en bois et en briques, devant l'hôtel de la préfecture, et qui a remplacé, en mai 1834, le théâtre des Célestins, appartenant à des particuliers qui se proposent de demander un privilége pour avoir le droit de le rouvrir. — Lyon s'est enrichi, en 1830, d'un nouveau genre de monument qui, jusqu'alors, lui avait été inconnu : un beau passage, qui porte le nom de *Galerie-de-l'Argue*, s'est élevé sur les débris des anciennes masures au travers desquelles on communiquait de la rue Mercière à la rue de l'Hôpital. — La tour Pitrat, destinée à servir d'observatoire, sur le coteau qui domine la ville au nord, était parvenue à une grande élévation lorsqu'elle s'est écroulée, en 1828 ; en la faisant reconstruire, le propriétaire ne lui a pas conservé la hauteur gigantesque qu'il voulait d'abord lui donner. Lyon présente un grand nombre d'antiquités, surtout sur la colline de Fourvières, où l'église de Notre-Dame remplace l'ancien *Forum Trajani*, et où la maison de l'Antiquaille, hôpital de fous et de vénériens, est bâtie sur les ruines du palais des empereurs romains. On remarque de beaux restes d'aqueducs auprès de l'église de Saint-Irénée, quelques vestiges de théâtre dans l'enclos des Minimes, et des réservoirs souterrains, appelés *bains romains*, dans celui des Ursulines. On a retiré de la Saône, en 1766, une jambe de cheval en bronze, ayant appartenu à une statue équestre colossale que l'on croit avoir été élevée par les trois provinces de la Gaule en l'honneur d'un chevalier romain nommé Tiberius Antistius, chargé dans ces contrées de la recette des deniers publics. De nombreuses inscriptions tumulaires, dont plusieurs fournissent à l'histoire d'utiles renseignements, ont été déterrées en divers endroits de cette ville, et principalement sur la colline de Saint-Irénée. On a trouvé aussi dans le sein de la terre plusieurs mosaïques d'une grande beauté, une grande quantité de médailles, de monnaies et de vases antiques, plusieurs figures de marbre et de bronze, des lacrymatoires, des lampes sépulcrales, des débris de l'incendie arrivé sous Néron, etc. Une partie de ces objets a été recueillie par les soins de l'administration, et décore le musée du palais du commerce et des arts. L'église d'Ainai, près de l'extrémité méridionale de la ville, offre quelques restes du temple d'Auguste, si célèbre sous le nom d'*Autel de Lyon* ; les quatre piliers de granit qui soutiennent le dôme de cette église proviennent, à ce que l'on croit, de deux colonnes qui ornaient cet autel, et que l'on voit représentées sur d'anciennes médailles. On a découvert dans le jardin botanique les restes d'une vaste naumachie, sur l'emplacement de laquelle on creuse en ce moment un bassin qui doit servir de réservoir pour fournir de l'eau à la ville. Sur le haut de la colline de Fourvières et dans le territoire de Loyasse est le cimetière général de Lyon, établi en 1808 : de nombreuses plantations et de beaux monuments le décorent. — Les principales promenades sont celle de Bellecour, celle des quais du Rhône, et le cours du Midi. Le jardin botanique, dans la partie septentrionale de la ville, orné de jolies plantations, est une autre promenade très fréquentée dans la belle saison. Une promenade assez agréable, nommée *cours Bourbon*, règne le long de la rive gauche du Rhône, depuis l'extré-



mité du pont de la Guillotière jusqu'à la place Louis XVI, aux Brotteaux; le cours d'Herbouville, planté de platanes, est une promenade très fréquentée, qui s'étend au nord de la ville, depuis la porte Saint-Clair jusqu'à l'extrémité du faubourg du même nom et au commencement du faubourg de Bresse. Il existe aux Brotteaux plusieurs jardins publics et une grande quantité de cafés et de guinguettes qui attirent, les jours de fêtes, une partie de la population de Lyon. Des fiacres et des cabriolets conduisent dans les divers quartiers de la ville; une entreprise d'omnibus, organisée en 1830, fait aussi un service très actif; il s'en est établi pour conduire dans les campagnes environnantes, où mènent également, pour un prix très modique, un grand nombre de petites voitures connues sous le nom de *carrioles*. — Une des plus belles bibliothèques de France est établie dans le bâtiment du collége royal, sous le nom de *Bibliothèque de la ville*; elle renferme environ 75,000 volumes, au nombre desquels sont près de 1,000 manuscrits; elle est ouverte au public tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir; un assez grand nombre de lecteurs fréquentent cet établissement, qui s'est enrichi depuis quelques années d'ouvrages importants, acquis du produit de la vente de ses livres doubles. Un observatoire construit en 1703, sur le plan donné par le P. de Saint-Bonnet, dépend aussi des bâtiments du collége; le directeur de cet observatoire y professe un cours gratuit d'astronomie. Lyon possède une faculté de théologie, une faculté de sciences, une école secondaire de médecine, un séminaire métropolitain, une école royale vétérinaire et d'économie rurale, une académie royale des sciences, belles-lettres et arts, fondée en 1700, composée de quarante-cinq membres titulaires; une société littéraire, fondée en 1807, sous le titre de *Cercle littéraire*; une société royale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles; une société de médecine, une société de pharmacie, une société de jurisprudence, une société linnéenne, une société biblique protestante, une société de lecture et d'encouragement pour l'industrie, un mont-de-piété, une caisse d'épargne et de prévoyance, une société de charité maternelle, trois hospices, un dispensaire, un dépôt de mendicité et des salles d'asile établis au moyen de souscriptions, une direction générale des nourrices, une institution des sourds-et-muets, un comité de vaccine, un grand nombre de sociétés de secours mutuels et deux prisons civiles. Les réformés ont une église consistoriale, et les juifs une synagogue. — L'industrie et le commerce de Lyon sont immenses: les étoffes de soie, renommées pour la solidité de la teinture et pour le bon goût du dessin, en forment la base principale. On y fabrique aussi des étoffes mêlées de soie et de coton, de soie et de laine, des châles, des tulles, des crêpes, des rubans, des bas de soie, des étoffes d'or et d'argent, des galons, des broderies; tels sont les produits les plus importants que cette reine du commerce de la France orientale répand dans toutes les parties du monde. Elle consomme une grande partie des soies récoltées en France, et emploie aussi beaucoup de soie tirée de l'Italie. La soie des vers qu'on élève aux environs de la ville est naturellement du plus beau blanc qu'on puisse désirer. En 1828, le nombre des ateliers pour le travail de la soie dans toutes ses branches s'élevait (*intra muros*) à 7,143, et celui des métiers à 18,839, dont 10,695 unis, 53 à grande tire, 3,649 à la Jacquard, 623 pour les velours, 533 pour les gazes et les crêpes, 824 pour les tulles, 343 pour les bas, 316 pour la passementerie, et 1,753 en repos. Le nombre de ces derniers, à raison des circonstances difficiles par lesquelles nous venons de passer, a sans doute augmenté, et par conséquent celui des premiers a diminué, mais non pas autant qu'on pourrait le croire. On peut évaluer à 5 ou 6,000 le nombre des métiers d'étoffes de soie répandus dans les Brotteaux, à la Guillotière, à la Croix-Rousse, à Vaise, et dans les communes

rurales, jusqu'à 5 et 6 lieues autour de Lyon. La chapellerie de Lyon est encore, quoique déchue, fort connue dans le commerce. On y fabrique de la poterie estimée. Le tirage d'or y est exécuté avec perfection. La librairie et l'imprimerie, les manufactures d'indiennes, de papiers peints, les fleurs artificielles, les fers, les brasseries, la corroierie, l'épicerie en gros, la charcuterie, l'orfèvrerie, la bijouterie, la verrerie, la quincaillerie, les vins, sont des branches secondaires de son industrie et de son négoce. Ses magasins servent d'entrepôt aux draperies d'Elbeuf, de Sedan, de Louviers, pour l'approvisionnement des villes méridionales, comme aux huiles et aux savons de la Provence, aux vins et aux eaux-de-vie du Languedoc, pour les villes septentrionales. Les marrons sont aussi un objet remarquable de son commerce; quoiqu'ils portent le nom de marrons de Lyon, on n'en récolte qu'une médiocre quantité dans le département du Rhône, et ceux qu'on expédie de Lyon proviennent principalement des départements de l'Isère, de l'Ardèche, de la Loire et du Var. Parmi les établissements propres à favoriser le commerce lyonnais, il faut citer la Condition des soies, bâtiment où les négociants déposent pendant un certain temps leurs soies, pour leur ôter l'humidité qu'elles ont pu contracter dans les moulins, en route ou dans les magasins; l'entrepôt en franchise des denrées coloniales étrangères non prohibées, venant des différents ports de l'Océan et de la Méditerranée; l'entrepôt en franchise des sels, pour lesquels on a récemment construit un beau et vaste monument dont nous avons parlé plus haut; l'école de La Martinière, pour les arts et métiers, fondée sur un plan donné par l'académie royale de Lyon, avec les deniers légués par le major-général Martin, Lyonnais, mort le 13 septembre 1800, au Bengale, où il avait acquis une grande fortune au service de la compagnie des Indes. Cette école occupe depuis 1833 l'ancien claustral des Augustins, qui servait auparavant de caserne à la gendarmerie. Il y a, au faubourg de Vaise, une vaste gare destinée à recevoir les bateaux qui naviguent sur la Saône; un pont suspendu communique de ce point au quartier de Serin. — La Saône et le Rhône, sur lesquels des bateaux à vapeur et d'autres moyens de transport sont établis, mettent la ville en rapport avec le nord et le midi de la France. Les routes qui, avec ces deux cours d'eau, favorisent ses immenses relations commerciales, sont celles de Paris, au nombre de deux, l'une par le Bourbonnais, et l'autre par la Bourgogne; celles de Strasbourg, de Genève, de Marseille et d'Italie, et celle de St-Étienne. — La population de Lyon s'est accrue en peu d'années d'une manière considérable. En 1791, elle était de 121,000 habitants : les suites du siége de 1793 la réduisirent à moins de 80,000; en 1802, on compta 88,662 habitants, 3,808 naissances, 3,890 décès et 669 mariages. En 1827, la population stationnaire était de 97,439, la population flottante de 43,684, et celle des casernes et des hôpitaux de 8,600 : total, 149,723. La population flottante de 1828 a été réduite à 34,726, mais la population stationnaire n'a pas diminué : les naissances ont été de 5,885, les décès de 4,490 et les mariages de 1,202. — En 1829, les naissances se sont élevées à 5,613, les décès à 5,123, et les mariages à 1,125. — On évaluait en 1829 ainsi qu'il suit la population des faubourgs formant des communes séparées :

La Guillotière et les Broteaux,	18,000
La Croix-Rousse, avec les quartiers de Serin et de St-Clair,	12,000
Vaise,	6,000
TOTAL,	36,000

— Cette population, jointe à celle de la ville, portait à 185,723 la population totale de ce qu'on appelle Lyon dans la plus grande extension du terme. — En novembre 1836, la population a été ainsi évaluée :

Lyon, habitants,	150,814
La Croix-Rousse,	17,934
La Guillotière,	22,890
Vaise,	6,110
Total, non compris la population flottante et celle des casernes et hôpitaux,	197,748

— Les recettes ordinaires et extraordinaires de la ville de Lyon ont été fixées pour l'année 1836, par une ordonnance royale du 31 mai de la même année, à la somme de 3,733,070 francs 69 cent. Et les dépenses ordinaires et extraordinaires à la somme de 3,732,471 f. 91 cent. — Les Lyonnais sont laborieux, bons calculateurs, sages dans leurs spéculations, exacts dans leurs engagements. Le luxe n'a pas fait dans leur ville les mêmes progrès que dans les cités du même ordre : aussi les fortunes y sont-elles plus solidement établies qu'ailleurs. Les dames se distinguent plus par la fraîcheur et l'embonpoint que par l'élévation de la taille et la beauté; elles reçoivent généralement une éducation solide et religieuse qui n'exclut point les talents agréables et l'étude des arts. Lyon est une ville essentiellement commerçante : les sciences et les arts y sont généralement cultivés avec plus de soin que ce qu'on appelle les belles-lettres : ce qui n'a pas toujours été ainsi. Il y a eu des époques où cette cité se faisait remarquer sous les deux rapports. Le XVIe siècle a été une de ces époques brillantes. Parmi les hommes célèbres que Lyon a produits ou qui se sont distingués dans ses murs, nous citerons, parmi les écrivains, Sidoine-Apollinaire, qui vivait dans le Ve siècle; le diacre Florus, qui vivait dans le IXe; Symphorien Champier, Jacques Daléchamp, Claude Rousselet, Claude de Taillemont, Benoît du Troncy, Maurice Scève, un des meilleurs poètes de son temps, et l'ami de Clément Marot : Benoît Court, Barthélemi Aneau, Jean et Guillaume du Choul, Gui Pape, Jean Grolier, Antoine du Verdier, Charles et Jacob Spon, le P. Ménestrier, le P. de Colonia, Bretonnier; le commentateur et l'ami de Boileau, Claude Brossette; le voyageur Monconys; les Terrasson, l'abbé Bossut, Montucla, Ampère; l'économiste Say, les poètes Vergier et Charles Borde; Riboutté, Servan de Sugny, Gros de Boze, Prost de Royer, l'abbé Mercier de Saint-Léger, l'abbé Morellet, l'archéologue Mongez, Lémontey, Camille Jordan, Dugas-Montbel; l'helléniste Clavier, le traducteur d'Homère, Roquefort, le lexicographe Gattel, le grammairien Morel, l'architecte paysagiste du même nom, le biographe et bibliothécaire Delandine, le mécanicien Truchet; l'organiste Marchand, Gensoul, Philippe de La Salle, de Chazelles, Jacquard; le chirurgien Pouteau, Marc-Antoine Petit; les naturalistes Fleurieu de la Tourrette, Antoine, Bernard et Joseph de Jussieu, Rozier et Bourgelat; les médecins Pétetin et Gilibert, l'architecte Philibert Delorme, Rondelet, les sculpteurs Coysevox, Chabry, Nicolas et Guillaume Coustou, Poncet, Chinard, Lemot; les graveurs Salomon Bernard, connu sous le nom de Petit-Bernard; Girard Audran, Pierre Drevet, Étienne Jehandier des Rochers; les peintres Stella, Blanchet, de Boissieu; les imprimeurs Sébastien Gryphe, Barbou, de Tournes, Roville, Étienne Dolet, Anisson, Horace Cardon, Leroy, Bruysset, Étienne Coral, qui le premier importa l'art typographique à Parme, en 1472; le chancelier de Bellièvre, le maréchal de Saint-André, le ministre Fleurieu, le général Duphot, le baron Maupetit, le général Berruyer, mort gouverneur des invalides, le maréchal Suchet, Jean Cléberg, surnommé le Bon-Allemand, un des fondateurs de l'hospice de la Charité; le major-général Martin, qui a légué près de deux millions à sa ville natale pour une école des arts et métiers; François Grognard, qui a fondé des prix pour l'école de dessin; Pierre Adamoli, qui a légué sa bibliothèque à l'académie royale de Lyon; les voyageurs Poivre et Sonnerat, etc., etc. N'oublions pas la Ninon du XVIe siècle, Louise Labé, connue sous le nom de la Belle-Cordière,

et sa contemporaine Pernette du Guillet, qui l'une et l'autre ont laissé à la postérité des poésies que la typographie lyonnaise a reproduites naguère avec d'utiles accessoires et avec toute la perfection à laquelle l'art est parvenu de nos jours. L'église de Lyon a eu aussi des hommes distingués par leur savoir et leurs lumières : ses évêques les plus célèbres sont St-Pothin, St-Irénée, St-Eucher, Leydrade, Agobard, le cardinal de Tournon, Charles de Bourbon, Antoine d'Albon, d'Epinac, Richelieu, Camille-de-Neuville, Malvin-de-Montazet. Nous nous contenterons de citer, pour compléter ce tableau, parmi ceux de nos contemporains qui, à différents titres, jouissent d'une plus ou moins grande célébrité, MM. Ballanche, Bignan, Bonnefond, Boucharlat, Chenavard, Flandrin, Foyatier, Greppo, Grosbon, Guindrant, Legendre-Héral, Aimé-Martin, Monfalcon, de Nolhac, Victor Orsel, madame Recamier, Richard, Roquefort, Rubichon, Sauzet, madame de Sermezy, etc. — L'élévation de Lyon au-dessus du niveau de la mer a été déterminée à 162 mètres. Le climat y est doux et sain, quoique sujet aux brouillards et aux pluies : la moyenne de la quantité d'eau qui y tombe annuellement est de 29 pouces, 2 lignes, 28 centièmes. Les campagnes environnantes sont fertiles, bien cultivées, parsemées d'un nombre infini de charmantes maisons de plaisance, et riches en aspects variés et pittoresques. Parmi les sites les plus agréables, on peut signaler les bords de la Saône et principalement les environs de l'Ile-Barbe, le vallon de Roche-Cardon, et le coteau de Sainte-Foy, qui produit un vin renommé. — La ville de Lyon a eu un assez grand nombre d'historiens ; cependant son histoire est encore à faire : nos plus anciens chroniqueurs sont Paradin, de Rubys, Symphorien Champier; vinrent ensuite Saint-Aubin, La Mure, Ménestrier, Colonia, Pernetti, Poullin de Lumina ; et de nos jours, MM. Jean Guerre, Beraud, Aimé Guillon, Fortis, Cochard, Collombet, Jal, Ozanam, Clerjon, Morin, l'abbé Pavy et l'abbé Jacques. Nous pourrions y ajouter MM. Achard-James, Artaud, Breghot du Lut, Coste, Dumas, Grognier, Péricaud et A. de Terre-Basse, qui ont coopéré, avec d'autres gens de lettres, à la rédaction des *Archives historiques, statistiques et littéraires de Lyon et du département du Rhône*, collection qui se compose de 14 volumes in-8°, et à laquelle on joint : 1° les *Nouvelles archives*, dont le principal rédacteur a été M. Alphonse de Boissieu, et qui forment deux volumes de même format ; 2° la *Revue du Lyonnais*, journal mensuel, publié par M. Léon Boitel, et dont la première livraison a paru le 1er janvier 1835. Trois journaux politiques se publient à Lyon ; ce sont : le *Courrier*, le *Censeur* et le *Réparateur* ; les deux derniers appartiennent à l'opposition. — La ville de Lyon n'a point encore de *statistique*, car on ne peut considérer comme telle une brochure de 180 pages publiée en 1801, par feu M. de Verninac, premier préfet du département du Rhône. — On ne s'accorde pas sur l'époque de la fondation de Lyon : les uns la font remonter à 220 ans avant notre ère, et l'attribuent à une colonie de Rhodiens, chassée de la Provence par les Phocéens établis à Marseille, et conduite par un nommé Momorus, que le vol d'une troupe de corbeaux décida à choisir cette situation : circonstance qui aurait valu à la ville le nom de *Lugdun*, *Lugudunum* ou *Lugdunum* (en langue celtique *Montagne du corbeau*) ; d'autres l'attribuent à un roi gaulois nommé *Lugdus* ; d'autres encore à Munatius Plancus, qui s'y établit environ 40 ans avant J.-C., avec des Viennois chassés de leur cité par les Allobroges. Suivant les partisans de cette dernière opinion, *Lugdunum* signifiait colline longue ou colline élevée. Enfin quelques-uns prétendent que Plancus ne fit que bâtir une nouvelle ville près de celle que les Grecs ou les Gaulois avaient construite, ou plutôt ne fit qu'agrandir celle-ci et lui conserva son ancien nom de *Lugudunum*, qu'elle portait avant de s'appeler *Lug-*

dunum. Elle est en effet nommée *Lugudunum* dans l'inscription qui se lit à Gaëte, et qui a été si défigurée par la plupart de ceux qui l'ont citée que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de la consigner ici :

L. MVNATIVS. L. F. N. L. PRON.
PLANCVS COS. CENS. IMP. ITER. VII. VIR.
EPVLON TRIVMP. EX RAETIS : AEDEM SATVRNI
FECIT DE MANIBIS AGROS DIVISIT IN ITALIA.
BENEVENTI IN GALLIAS COLONIAS DEDVXIT
LVGVDVNVM ET RAVRICAM.

— Quoi qu'il en soit, César ne la mentionne même pas dans ses *Commentaires*, et l'on peut supposer que, si elle existait avant Plancus, elle devait être peu considérable. Elle reçut de prompts accroissements depuis cette époque ; elle devint bientôt la ville principale des *Ségusiens*, et du haut de la colline de Fourvières (*Forum vetus*), sur laquelle il paraît qu'elle était primitivement assise, elle s'étendit bientôt jusqu'au bord de la Saône et sur le côté opposé. Auguste en fit la capitale de la Celtique, qui prit alors le nom de *Lyonnaise*, et qui, d'abord divisée en deux Lyonnaises, le fut ensuite en cinq, dont la première avait cette ville pour métropole ; il la combla de bienfaits, et les soixante nations des Gaules y élevèrent en son honneur un temple superbe, au confluent de la Saône et du Rhône. Elle fut dès lors considérée comme le boulevard des Romains au-delà des Alpes, et Agrippa en fit partir les chemins militaires de la Gaule. Caligula y fonda une célèbre académie appelée *Athénée*, et divers jeux, qui consistaient en danses, courses de chevaux, exercices militaires, combats de gladiateurs, etc., et qui devinrent fameux sous le nom de *jeux gaulois*. Claude, qui y prit naissance, ainsi que son frère Germanicus, l'éleva, de municipe qu'elle était, au rang de colonie romaine, et ordonna qu'elle prît le nom de *Colonia Claudia Augusta*, auquel on ajouta celui de *Copia*. L'état de splendeur de Lyon ne fut pas de longue durée : cent ans après sa fondation, cette belle cité fut détruite, en une seule nuit, par un affreux incendie. Rebâtie par les soins de Néron, elle se déclara en faveur de cet empereur contre Vienne, qui avait embrassé le parti de Galba. Trajan ordonna la fondation du marché qui porta son nom (*Forum Trajani*); un autel fut érigé à Antonin-le-Pieux, sur la place actuelle de Saint-Jean. Les persécutions contre les chrétiens commencèrent à Lyon sous Marc-Aurèle, et saint Pothin, son premier évêque, en fut une des nombreuses victimes ; saint Irénée y tint un concile un peu plus tard. Elle reprit bientôt son état primitif ; ruinée par Sévère, en 197, après la sanglante bataille gagnée sous ses murs par cet empereur sur Albin, elle se releva insensiblement sous le règne de Constantin. La belle basilique des Machabées fut le premier édifice monumental que le christianisme y éleva : peu après, des hordes de peuples barbares la ravagèrent. Les rois de Bourgogne y établirent le siége de leur royaume à la fin du v[e] siècle, et les rois francs en acquirent la possession dans le vi[e]. En 583, une inondation de la Saône et du Rhône détruisit la moitié de la ville, dont la peste avait décimé les citoyens un peu auparavant. Dans le viii[e] siècle, les temples et les monuments qui restaient encore disparurent sous le fer des Sarrasins; mais Charlemagne ne tarda pas à faire relever une partie des murs de cette ville. Plus tard, Lyon fut la capitale du royaume de Bourgogne cis-jurane ou de Provence, légué par Lothaire à Charles, le plus jeune de ses fils. — Vers 965, le roi de France, Lothaire II, céda cette ville pour la dot de sa sœur Mathilde à Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne transjurane. Après la mort de Rodolphe III, fils de Conrad (l'an 1032), Lyon passa sous la puissance temporelle de son archevêque Burchard, frère de ce Rodolphe : de cette époque datent les droits de souveraineté que les archevêques ont exercés si long-temps sur la ville, d'abord comme feudataires de l'empire, ensuite comme indépendants, en vertu d'une concession de Frédéric I[er], et par l'achat qu'ils firent des droits revendiqués

par les comtes de Forez. Ce fut vers la fin du XIIe siècle que prit naissance à Lyon la secte des vandois, dont Pierre de Vaud ou Valdo, riche marchand de la ville, fut le premier instigateur. Au commencement du XIIIe siècle, les citoyens se soulevèrent contre la juridiction ecclésiastique, et se créèrent un gouvernement municipal, ou un consulat, dont les premières assemblées se tinrent en 1228: de là résultèrent entre les citoyens et les chanoines des hostilités continuelles, qui durèrent jusqu'au règne de Philippe-le-Bel; celui-ci fit rentrer la ville sous le sceptre des rois de France, en 1312, par une transaction avec l'archevêque Pierre de Savoie, auquel il laissa cependant une juridiction sur une partie de la ville. Le consulat conserva lui-même un pouvoir judiciaire; et, dans le XVIIIe siècle, il formait encore un tribunal connu et respecté dans toute l'Europe par ses lumières et son esprit de justice. Sous le nom de *juges de la conservation*, il avait l'inspection de la police des foires et une juridiction qui embrassait toutes les contestations entre Français et étrangers, pour des marchés faits à Lyon. Sur la fin du XIIIe siècle, des Italiens, fuyant les persécutions et les querelles sanglantes entre les guelfes et les gibelins, vinrent chercher dans cette industrieuse cité une nouvelle patrie : on dit qu'ils y inventèrent l'usage des lettres de change; dans les trois siècles suivants, une foule de négociants de la même nation y attirèrent le commerce de la banque; un grand nombre de négociants allemands et suisses vinrent aussi s'y établir. La réforme fit, dès le principe, de grands progrès à Lyon. Les protestants s'emparèrent de la ville en 1562, et en restèrent les maîtres pendant onze mois. Dix ans après, le massacre de la Saint-Barthélemi s'y effectua dans les derniers jours du mois d'août : on porte à 800 le nombre des victimes qui furent inhumainement sacrifiées. La conduite que tint à cette époque le gouverneur, François de Mandelot, ne permet guère de douter qu'il n'eût reçu de la cour des instructions verbales pour faciliter l'exécution de cette affreuse boucherie (*v.* la *Biographie universelle*, article AUSSERRE [D']). Lyon, qui a éprouvé plusieurs fois les horreurs de la peste, en fut surtout affligé en 1628. Quelques auteurs assurent que ce fléau y fit périr jusqu'à 70,000 personnes; mais des écrivains, dont le témoignage paraît plus croyable, ne portent le nombre des victimes qu'à 35,000. En 1642, Cinq-Mars et de Thou furent exécutés sur la place des Terreaux. Lyon avait beaucoup souffert dans les guerres de religion de la fin du XVIe siècle; le XVIIe et le XVIIIe le virent de nouveau fleurir, mais la révolution lui porta un coup funeste. Exaspérés par les vexations du club central des jacobins, dirigé par l'infâme Chalier, les Lyonnais s'insurgèrent contre leur municipalité terroriste, et vinrent à bout de lui arracher l'autorité dans la nuit du 29 au 30 mai 1793. La convention fit aussitôt marcher contre Lyon 60,000 soldats. Abandonnée à ses propres forces, la ville entreprit de se défendre; elle éleva des retranchements, décerna le commandement au brave Précy, et, avec le seul secours d'une faible artillerie et d'une garde nationale peu nombreuse, elle repoussa tous les efforts des assaillants. En vain ceux-ci eurent recours au bombardement : ils essuyèrent plusieurs défaites, dont la plus mémorable est celle de la presqu'île Perrache, le 29 septembre. Enfin, découragés par la pénurie des vivres, les Lyonnais renoncèrent à la défense de leur malheureuse cité, après 60 jours de siége : les plus résolus tâchèrent de s'échapper, mais ils furent poursuivis par la cavalerie républicaine, et la plupart taillés en pièces ou faits prisonniers. Collot d'Herbois et Couthon entrèrent alors à Lyon. D'après un décret de la convention, ils en firent commencer la démolition; la place Bellecour surtout fut bientôt couverte de décombres; les têtes tombèrent sous la hache permanente : mais comme elle servait trop lentement la rage des bourreaux, elle fut remplacée par des batteries de canons chargés à mitraille : près de 6,000 Lyonnais

périrent pendant et après le siége. La ville reçut le nom de *Commune-Affranchie*, qu'elle garda jusqu'au 7 octobre 1794, époque où un décret lui rendit celui de *Lyon*.—Ce fut dans cette ville que fut convoquée, le 3 décembre 1801, *la consulta* extraordinaire qui posa les bases du gouvernement de la république cisalpine, dont Napoléon Bonaparte, qui se trouvait alors à Lyon, fut nommé président. En 1813, la campagne du nord de Lyon fut le théâtre de plusieurs actions sanglantes entre les Français et les troupes alliées.. En 1815, elle reçut Bonaparte à son retour de l'île d'Elbe. Après les agitations de cette époque, son commerce et son industrie prirent un nouvel et brillant essor; pendant quelques années, les spéculations sur les bâtiments et sur les terrains propres aux constructions ont été très multipliées. Cette haute prospérité s'était déjà ralentie avant les événements de 1830 et la révolte des ouvriers en soie en novembre de l'année suivante, L'insurrection du mois d'avril 1834, terrible explosion du parti républicain, qui avait choisi cette ville pour son foyer, a encore augmenté le malaise et causé de très graves dommages; mais l'heureuse position de Lyon et les destinées de la France ne permettent pas de douter que cette importante cité ne doive se relever et recouvrer tôt ou tard son ancienne splendeur.—L'arrondissement de Lyon comprend 126 communes et 330,044 habitants (d'après le recensement du mois de novembre 1836), et se divise en seize cantons : l'Arbresle, Sainte-Colombe, Saint-Genis-Laval, Givors, Saint-Laurent-de-Chamousset, Limonest, Lyon (6 cantons), Mornant, Neuville, Saint-Symphorien-sur-Coise et Vaugneray. BREGHOT DU LUT, (De Lyon.)

LYRE, instrument de musique à cordes, et le premier qu'aient inventé les peuples de l'antiquité, après les pipeaux toutefois, ou la syringe, dont les Zéphyrs furent, avec Pan, les premiers maîtres. Les Égyptiens attribuaient l'invention de la lyre à Thaut-Trismégiste (trois fois grand), leur Mercure, qui vivait avant le déluge; et les Grecs, à leur Hermès, à Apollon, à des mortels mêmes favorisés des dieux, Orphée, Linus et Amphion. La lyre de Trismégiste n'avait que trois cordes, sans doute montées par accords parfaits; Terpandre, Simonide, Olympe, Timothée, Pythagore, la perfectionnèrent plusieurs siècles après. Enfin, la lyre, parvenue à une certaine perfection, offrait la ressource des trois genres : le diatonique, le chromatique, l'enharmonique. Jubal, fils de Lamech et d'Ada, fut l'artiste ingénieux auquel les Hébreux durent cet instrument, qu'ils appelaient *kinnor*; les rois de Juda seuls en jouaient dans les festins, et les lévites, ainsi qu'eux, aux fêtes de Jéhovah; cet instrument de joie et d'exaltation était banni des funérailles, où dominaient la flûte plaintive et la trompette lugubre.—Au rapport de Josèphe, le kinnor du temple avait dix cordes, et on le touchait avec le *plectrum* ou archet, sans doute imitation subséquente des Grecs. La lyre phénicienne à 2 cordes, où le nebel, faisait résonner les opulents rivages de Tyr et de Sidon; la pandora à trois cordes, d'invention arabe, berçait, les nuits, la voluptueuse Babylone, tandis que le Scythe farouche touchait avec une mâchoire de chien desséchée, qui lui servait de plectrum, une espèce de pentacorde (lyre à cinq cordes), dont il se disait l'inventeur. La lyre, cet instrument dans l'origine si simple qu'on en montait avec une seule corde, en eut dans la suite jusqu'à 40 : on doit cette dernière à Épigonus. La première, appelée monocorde, n'était sans doute qu'une échelle des tons que le musicien, à l'aide d'un chevalet mobile, glissant le long de la corde unique, faisait résonner, et dont il saisissait l'intonation pour s'accorder, c'était enfin un diapason complet. D'autres veulent que du monocorde on tirât des sons variés. La lyre à 40 cordes était divisée en cinq échelles de tons. Les Chinois, qui revendiquent au profit de leur gloire nationale, tous les genres d'invention, étendent encore leurs prétentions

sur la lyre. Il la nomment *kin* et *chê*, toutes deux élevées horizontalement sur un plan orné comme notre clavecin: elles ont, la première cinq cordes et la seconde 25 : celle-ci sert à accompagner la voix. Toutes deux montées de cordes en soie, elles rendent, s'il faut en croire certains voyageurs, des sons d'une indicible et céleste douceur, qui versent dans l'ame la béatitude des saints. Au dire de plusieurs, Pythagore, visitant les Indes, aurait pénétré en Chine et en aurait rapporté à la Grèce la lyre perfectionnée. Cependant, on n'accorde à ce philosophe qu'un demi-ton de plus ajouté à l'instrument d'Orphée et de Linus. La lyre est représentée avec une grande variété sur les monuments antiques; ses formes, souvent simples, sont d'une élégance infinie. Ses noms, chez les Grecs et les Latins, qui les leurs empruntèrent, furent *lyra*, *chélys* (tortue), que ces derniers traduisirent par *testudo*, puis *cithara*, *barbytos* à cordes de lin, et *phorminx*. Le barbytos qu'Horace met aux mains de Polymnie, la muse des héros, et ce phorminx sans doute avec lequel Pindare tenait sous le charme l'oiseau de la foudre, étaient les grandes lyres, que l'on touchait avec le plectrum ou archet d'ivoire un peu crochu; la lyre, la chélys ou testudo, et la cithara, étaient les petits instruments de ce genre, et se pinçaient de l'extrémité des doigts. Les Arabes ont le rebab à trois cordes de crin, on en joue aussi avec un archet. Les lyres antiques étaient montées avec des cordes de lin ou de boyaux d'animaux; on ne sache pas qu'elles en aient eu de métal. Les rhapsodes voyageurs, qui chantaient par toute la Grèce l'*Iliade* et l'*Odyssée*, portaient la grande lyre suspendue sur l'épaule avec une courroie; et depuis, nos gentils troubadours, à une écharpe de soie, faveur des dames châtelaines et des damoiselles. Sur un bas-relief antique, on voit aux mains d'Orphée un archet et une de ces lyres qui, avec des ouïes, ont tout-à-fait la forme de notre violon ou rebec, ainsi que le nommaient nos pères; et que l'on croit faussement d'invention moderne. Les petites lyres n'avaient point de *megas*, c'est ainsi que l'on appelait le vide ou cavité ménagée au bas de l'instrument pour en augmenter la sonorité. La lyre-tortue (*testudo*) paraît être la plus antique et la première inventée; c'était la lyre pastorale : sans doute Apollon berger, ou quelque chevrier inconnu, aura imaginé de tendre sur l'écaille de cet amphibie les boyaux tordus d'une chèvre, entre les deux cornes recourbées de cet agreste animal, et des accords qu'il en tirait auront charmé ses loisirs et ceux de ses compagnons. En effet, ce genre de lyre, le plus simple et le plus gracieux, est très commun dans les bas-reliefs. Les Arcadiens, avec Évandre, apportèrent en Italie cette lyre pastorale : on l'y parfectionna à un tel point dans la suite qu'Ammien-Marcellin, qui écrivait dans le IVe siècle, rapporte qu'il y avait de son temps des lyres qui ressemblaient, quant à leur volume, à des chaises roulantes. Cet instrument sert encore à l'histoire des mœurs des peuples : le roi David dansait et jouait du psaltérion, ou lyre hébraïque, devant l'arche; Néron, qui excellait sur la lyre, dont il pinçait en public, fut la fable de Rome, tandis que long temps avant, Thémistocle, chez les Grecs, eut à rougir dans un banquet de ne savoir point jouer de cet instrument, dont l'ignorance trahissait dans un haut personnage une éducation peu libérale. La lyre antique se perpétua jusqu'au moyen âge, et y subit un grand nombre de modifications. Elle est mère de la guitare, dont les Espagnols héritèrent des Maures, qui la nommaient *kinnar*, ainsi que de l'instrument *el-âoud*, dont les premiers formèrent le mot *laud*, en confondant l'article arabe *el* (le) avec le nom même. En France, elle enfanta l'archi-luth à chevilles, le théorbe à deux manches, la mandore à quatre cordes, la mandoline, la viole, et enfin la turlurette, dont jouaient les mendiants sous Charles VI. Dans le XIVe siècle, on pinçait du luth à cheval. La lyre est encore l'instrument

favori des bergers dans la Grèce : chez les Morlaques, anciens Slaves ou Goths, un chanteur aux fêtes champêtres s'accompagne avec un instrument monté d'une seule corde, faite de plusieurs crins de cheval. Les nègres ont un instrument à six cordes ; à Congo, elles sont formées des poils de queue d'éléphants ; ils ont en outre une espèce de guitare montée avec des fils de palmier, à l'extrémité de laquelle ils font mouvoir des anneaux et des plaques de métal. Il y a peu d'années, à Paris, M. Charpentier, de l'académie royale de musique, Louis et Münchs, ont trouvé un nouveau système d'instrument-lyre à 25 cordes, où sont réunis les effets de la harpe et de la guitare. Il est composé d'un jeu de cette dernière, de 6 cordes, et de 19 de la première, toutes accordées diatoniquement. Portatif comme la guitare, il n'est point plus volumineux. Ainsi, les anciens sont nos maîtres en tout genre. A Diopolis, près de la Thèbes d'Égypte, on a tiré des ruines un pan de tombeau qu'on croit être celui de Sésostris, sur lequel est figuré un Éthiopien pinçant d'une grande lyre, dont la forme majestueuse et les ornements recherchés sont dignes de figurer dans les palais des rois et dans nos plus riches salons (v. Lyrique [Poésie]).

Lyre (astr.). On nomme ainsi l'une des constellations boréales du ciel, formulée, d'après le catalogue britannique, par vingt-une étoiles, dont la principale, non moins brillante que Sirius, fait partie des 15 étoiles de la première grandeur qui luisent d'un si grand éclat dans le firmament. Elle prend collectivement à elle seule le nom de sa constellation ; on l'appelle la *lyre* ou *wéga*. Elle est le plus ordinairement représentée sous la figure d'un vautour tombant, c.-à-d. regardant vers le midi, et tenant dans son bec retors un décacorde (cythare à dix cordes). C'est l'instrument immortalisé d'Apollon, ou de Mercure, ou d'Orphée, ou d'Arion, ou d'Amphion, ou même d'Hercule, qui en jouait si mal. Cet astérisme fait presque un triangle rectangle avec la belle étoile primaire de l'Arcturus et la polaire ; il est le sommet d'un angle droit. Sa magnifique étoile, la seule dans le firmament avec Sirius qui puisse être soumise à la parallaxe (angle sous lequel on mesure la distance des astres à la terre), en donne une de 2″ seulement, et par laquelle sa distance au soleil est évaluée à 100 mille fois 35 millions de lieues. La lyre et Sirius sont les étoiles les plus voisines de notre planète ; jugeons par-là du prodigieux éloignement des autres myriades de soleils dont est semé le ciel. Une des étoiles de la lyre est au nombre des changeantes ; elle devient tertiaire tous les six jours. Cet astre aurait-il un mouvement de rotation sur lui-même avec des taches sur son immense diamètre, estimé, au moins, à 30 millions de lieues ? un corps opaque, ou planète, s'interposcrait-il périodiquement entre cette étoile-soleil et notre vue, qui n'en pourrait alors apercevoir qu'une partie ? Ou sa forme lenticulaire, ou en œuf alongé, combinée avec son mouvement propre, altèrerait-elle son prodigieux volume à nos faibles regards ? Ce sont les questions posées par les astronomes. Cette magnifique constellation a fourni à nos poètes d'éclatantes comparaisons : l'un d'eux, en parlant du barde matinal chantant sur les roches glacées de l'Écosse, fait cette peinture.

On dirait qu'une fée a de sa main brillante
Semé ses noirs cheveux des feux du diamant ;
Du givre du matin sa lyre étincelante
Semble la lyre d'or qui brille au firmament.

Denne-Baron.

Lyrique (Poésie). Sœur de la musique, toutes deux naquirent en même temps, jumelles inséparables. Ces deux génies, du sexe insinuant des Muses, au nombre desquelles ils étaient comptés dans la Grèce, furent l'aurore de la civilisation sur la terre. Pendant que l'un, sous l'empire de l'inspiration, chantait des vers rhythmés à l'instant, l'autre battait la mesure, réglait les mouvements et les repos, et accompagnait de la lyre, le plus antique des instruments, cette mélodie de mots et d'images. De cette harmonique alliance, résultèrent le parallélisme chez les Hébreux, la strophe, l'antistro-

phe et l'épode avec les chœurs chez les Grecs, les stances et les couplets chez les modernes. Dans ces siècles neufs, le poète-musicien était souvent aussi un législateur : tels furent Moïse et Orphée. Le sujet de ses chants, nobles, élevés, sublimes, célestes, toujours utiles aux peuples, étaient la religion, la morale qui en découle, la politique, alors amie des hommes, le saint amour de la patrie, l'enthousiasme de la gloire et de la vertu, les pleurs de l'absence ou de la tombe, et les pures joies de l'hyménée. Quelquefois, chez les Grecs, le même poète célébrait les larcins, les égarements, les transports du fils de Vénus, la volupté, les délices du banquet, et jusqu'aux ivresses de Bacchus, car ces peuples primitifs ne rougissaient point des plaisirs permis et inoffensifs que nous offre sur cette terre notre bonne nourrice la nature ; il appartenait à l'hypocrisie moderne de cacher au soleil ses honteux et dispendieux divertissements. 1491 années avant l'ère chrétienne, un peu moins de trois siècles avant la prise de Troie, Moïse ravivait les ames abruties des Hébreux par douze admirables cantiques ; après environ 500 ans d'intervalle entre ces sublimes compositions, le roi David, sur les cordes de son kinnor, animées de l'esprit saint, chantait ses *hosannahs* célestes ; il les intitula *Mismor* (musique), que nous traduisons par *psaume*. Le rhythme de leur poésie est devenu un mystère philologique depuis la ruine du temple, ainsi que la véritable prononciation de l'idiome d'Israel ; mais les parallélismes des périodes du bien-aimé de Dieu, dans lesquelles sont enchâssées tant de sublimes images, nous bercent ou nous ébranlent encore, malgré tant de pertes pour notre oreille, de leur vague harmonie. Puis vint son magnifique successeur, son fils Salomon, le roi de la paix, qui, au milieu d'une cour parfumée des baumes de Saba, sage et gracieux, célébra, dans son Shir-Ashirim (le *Cantique des cantiques* [*v.*]), les ineffables joies de l'épouse et de l'époux, délicieux et suave épithalame oriental, jusqu'à présent sans pareil. Les prophètes surgirent ensuite, qui remplirent Sion de voix et d'accords ; mais leurs chants à tous étaient graves ou menaçants, terribles ou tristes, et solennels toujours. Çà et là, les grâces de la nature y souriaient parfois, mais jamais l'amour. Déjà, dans la Grèce, que les Hébreux appelaient *les îles*, Orphée et Linus avaient inventé la poésie chantée, en même temps que la *lyre* (*v.*), qu'on leur attribue ; elle prit dès lors son titre de *poésie lyrique*, qu'elle a gardé. Quelques siècles après, à Lesbos, île chérie des Muses, Alcée improvise ses chants de liberté, et donne à un vers qui jaillit de ses inspirations le nom d'alcaïque, tandis qu'une jeune Lesbienne, Sapho, brûlante et transie d'amour, dans l'ardeur de ses soupirs, tire de son instrument un rhythme inconnu jusque alors, le saphique, auquel les Lesbiens laissèrent son nom pour consoler son ombre. Plus tard, Epiménide, par la puissance des vers, unie à celle de la lyre, chassait les noires Euménides du cœur des Athéniens ; et le sublime et religieux Pindare, rappelant un lévite d'Israel, chantait sur la haute phorminx ses hymnes immortels aux fêtes des dieux. Chose étrange, le magnifique vers hexamètre, avec sa pompe, ses longues périodes sans repos, l'épopée enfin, eut ses chanteurs ; la lyre des rhapsodes se montait au ton foudroyant de la colère d'Achille, et descendait à celui des adieux d'Andromaque. Eschyle, Sophocle et Euripide, longtemps après Orphée, dans les chœurs magnifiques de leurs drames, reproduisirent, au son de la flûte et de la lyre, la sainte morale de ce législateur ; fortifiantes et consolatrices, ces poétiques mélodies roulaient principalement sur la résignation aux maux de cette vie. D'une autre part, agités par les Ménades, des amans des plaisirs fougueux, chantaient à Bacchus des *dithyrambes* (*v.*) désordonnés, tandis qu'Anacréon, peu soucieux des rois et de leur or, improvisait aux jeunes filles, aux Grâces, au dieu des raisins, à l'Amour, à Vénus et à sa colombe, des chants paisibles et doux comme son ame, et d'une suavité inimitable.

Quand Ilion était debout, en vain un roi pasteur, Évandre, avait-il apporté des bois harmonieux de l'Arcadie la lyre aux Latins : ces farouches descendants d'une louve, qui ne quittèrent point l'épée durant 800 ans reléguèrent l'instrument chéri des Muses et des Héllènes aux théâtres et aux festins; à peine quelques-uns de leurs empereurs, ceux frappés de folie, osèrent-ils en jouer; Néron, qui y excellait, fut appelé l'histrion de Rome. Dans cette cité guerrière, les poètes lyriques n'improvisaient pas; les chants de leurs odes étaient composés d'après coup, et par des musiciens proprement dits. Un admirable imitateur d'Alcée, de Sapho et de Pindare, une des gloires latines, Horace, écrivait ses rhythmes mélodieux, et ne les chantait point. Le dieu de la musique, un moment dédaigné aux plages aimées du soleil, se fut bientôt manifesté aux peuples du nord : le scalde, au haut de ses rocs neigeux, chantait déjà sur une lyre bizarre la vitesse et les triomphes de ses vaisseaux; déjà, dans les brumes de la Calédonie, Ossian, aveugle, accordait sa harpe mélancolique à la voix des anciens temps; et le barde germain ou gaulois, sur le front des armées, demandait, en chantant, au cruel Teutatès du sang et la victoire; ces mélodies sauvages s'appelaient de leur nom *bardits*. Mais bientôt, l'amour et la galanterie, inséparables du véritable héroïsme et de la valeur chevaleresque, ne tardèrent point à étouffer ces chants tristes ou barbares. Ces deux sentiments, nés dans le déclin du moyen âge, qu'ils dominaient, confièrent leurs timides aveux, leurs tendres peines, aux improvisations des aventureux *mennesingers*, à la voix romane et douce des trouvères et des gentils troubadours, portant harpe d'ivoire et écharpe de soie. Non loin de ces temps, la Grèce musicienne se vit renaître sous les papes en Italie. Des stances de Tasse et d'Arioste, notées par d'ignorants gondoliers, adoucies par les brises du soir, charmèrent les échos de ces îles et de ses rivages, qui avaient oublié sous les paisibles bannières de l'église la voix brusque et imposante du tribun et du centurion. Les *oratorios* de Métastase montèrent mélodieusement sur des nuées d'encens au faîte des saintes coupoles de Michel-Ange; l'hymne lugubre de Pergolèse à la mère de douleur jeta dans l'ame, au tombeau du Christ, une solennelle tristesse; et quelques tours de soleil après, des opéras voluptueux, de cantates d'amour, des *canzonnette* d'une mélodie variée à chaque couplet, remplissaient de leurs rhythmes efféminés, confiés à des chanteurs plus efféminés encore, les états de l'église, et quelquefois le palais même du successeur de saint Pierre. En Germanie, les *hosannahs* de David et de la Vierge succédaient aux bardits sanguinaires de son Mars sans pitié. Cette Germanie enfanta Gluck, qui vint chez nous, avant notre Boïeldieu, prêter ses notes énergiques et passionnées à l'Armide de Quinault, enchanteresse qui avait déjà exhalé dans ses harmonieux soupirs, sur notre scène, les feux de la musique de Lulli. Les Allemands ont doté leur poésie lyrique d'une ressource immense, ils ont pu formuler leur idiome dans le moule des vers grecs et latins, et l'ont cadencé sur les mêmes nombres. Klopstock, Kleist, Gleim, sont parmi eux les maîtres de cette lyre teutonique, renouvelée d'Athènes et de Rome. En France, Ronsard, Malherbe, J.-B. Rousseau, Le Brun, Victor Hugo, Lamartine, sont, avec des talents et un art très disparates, au premier rang de nos poètes lyriques; mais le seul qui ait ravi à la lyre antique ses mystères et ses secrets, c'est Racine dans ses chœurs mélodieux d'*Athalie* et d'*Esther*. Le Français, gai, vif, spirituel à l'excès, est, pour ainsi dire, le peuple chansonnier par excellence, comme le mélancolique Espagnol, est le romancier. Des myriades de chansons, de vaudevilles, d'opéras-comiques, avoués de la Muse de Marot, et du dieu du goût, fourmillent en France, sur tous les tons, tous les sujets, avec ou sans noms d'auteurs, insoucieux qu'ils sont de ces rimes légères. M. Scribe est leur coryphée à

tous. Le grave Chénier a chanté des hymnes; le jovial Désaugiers, des chansons; et l'indépendant Béranger, des odes. Parmi ces nations de l'Europe musicale et lyrique, les seules du globe que les bornes de cet article nous permettent de citer, il nous reste à parler des Anglais. Ce peuple rêveur et silencieux excelle dans tous les genres de poésie sérieuse, surtout dans l'épopée et l'ode. Son idiome pittoresque, enfant des montagnes et des solitudes, s'y prête merveilleusement à la mélancolie, à la simplicité, au luxe et à la force des images; mais, quant à la musique des notes, ce fier idiome la repousse. Shakspeare dans ses *Chants d'Ariel*, Dryden dans sa *Fête d'Alexandre*, Byron, l'anacréontique Thomas Moore, sont d'admirables poètes lyriques, sans le secours de la mélodie des voix et des instruments. A peine quelques compositeurs célèbres dans l'art de la musique, ce bel art de la Grèce, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, de la Batavie même, se montrent-ils chez eux çà et là! On dirait que cette île fameuse, toute de politique et de commerce, n'a l'oreille sensible qu'au mugissement de ses flots, au bruit du sillage de ses mille vaisseaux, et au son de ses guinées. DENNE-BARON.

LYSANDRE. Ce général lacédémonien, l'un des hommes illustres de Plutarque, joue un rôle très important dans l'histoire de la rivalité de Sparte et d'Athènes. Il mit fin à cette longue alternative de revers et de succès, partagés entre les deux peuples, par de nombreuses victoires remportées pour le compte de sa patrie, qui sortit victorieuse de cette lutte acharnée. On l'avait fait élever avec beaucoup de soin, et, dès sa jeunesse, il montrait cette âpreté de mœurs, cette énergique volonté, cet esprit factieux qu'il conserva jusqu'à sa mort. Comme Alcibiade, son contemporain, il ne fit usage de sa puissance que pour détruire les gouvernements démocratiques de la Grèce, qui était trop petite pour le génie de ces deux hommes à la fois. L'un se distinguait par des mœurs sévères et une fierté pleine de rudesse, façonné en tout point aux mâles institutions de Lycurgue; l'autre fut élégant, poli, voluptueux, ainsi que dut le faire la civilisation athénienne; et tous deux, élevés par leur mérite à d'importantes dignités, ne firent que préparer par leur ambition désordonnée la ruine de leur pays. Il est curieux d'étudier dans Plutarque l'histoire de ces terribles rivaux de gloire et de génie, qui ne se rencontrèrent jamais à la tête de leurs armées, quoiqu'ils fussent bien dignes de se mesurer dans quelque grande bataille. — Alcibiade conduisait les galères athéniennes vers les côtes de l'Ionie, dans le dessein de les soumettre; et ce fut en son absence qu'Antiochus, son lieutenant, fut vaincu à la hauteur d'Éphèse par Lysandre, qui avait reçu des secours de plusieurs villes de la Grèce et du jeune Cyrus, fils de Darius, et gouverneur de l'Ionie et de la Lydie à la place de Tissapherne. Les satrapes avaient intérêt à chasser les Athéniens des provinces occidentales de l'Asie-Mineure, où ils dominaient et levaient des tributs. Ce fut pour cette raison qu'ils entrèrent dans cette vaste ligue, préparée par l'Europe et l'Asie contre la puissance d'Athènes, à la première nouvelle des désastres de ses armées en Sicile. — Après cette victoire des Spartiates, Alcibiade éprouve sa première disgrâce, et Lysandre est remplacé pour quelque temps par Callicratidas dans son commandement, qu'il reprend bientôt, ce dernier ayant été vaincu et tué dans une bataille navale près des îles Arginuses. Les Spartiates avaient remis en bonnes mains la direction de leurs affaires; une bataille décisive, gagnée, à Ægos-Potamos, sur la flotte ennemie, le prouva bientôt: Conon, qui y commandait pour les Athéniens, s'enfuit auprès d'Évagoras avec neuf galères seulement. A ce terrible échec, la ligue se grossit de tous les alliés d'Athènes, qui se déclarèrent contre elle; et Lysandre, parcourant en vainqueur les villes de la Carie, de l'Ionie, de l'Hellespont et de la Thrace, allait, suivant les expressions de Plutarque, « se bâtissant et établissant sur toute la Grèce

une principauté universelle. » Dans chacune, il laissait un gouverneur et dix archontes choisis parmi les hommes dévoués à son ambition, capables d'établir, par la terreur et les persécutions, la souveraineté de leur maître. Ce fut alors que, marchant vers son but sans réserve, il s'abandonna à tous les excès d'un orgueil insupportable, et agit de manière à rendre le nom de Lacédémone odieux à la Grèce entière. C'était aux lois émanées de sa volonté qu'obéissaient les villes conquises, et non à celles de sa patrie, dont il feignait de prendre les intérêts. Cependant, Lysandre poursuivait son projet d'anéantir la puissance d'Athènes; il arriva sous les murs de cette ville à la tête de sa flotte, et en commença le siége par mer, tandis qu'une armée de Péloponésiens, sous les ordres des deux rois de Sparte, la serrait de près du côté de la terre. Après quelques mois de siége, elle se rendit, épuisée d'une défense inutile, et les vainqueurs délibérèrent s'ils ne devaient pas la ruiner. On ne s'arrêta pourtant pas à cette idée barbare, mais on renversa toutes les fortifications qui la défendaient et les murailles qui la joignaient au Pirée. Lysandre fit établir un conseil de trente officiers pour gouverner la ville, et dix autres furent chargés de l'administration des ports. Callibius, homme insolent et cruel, mais ami de Lysandre, prit le commandement de la forteresse. — Sparte craignit un instant de voir corrompre l'austérité de ses mœurs par l'introduction des richesses conquises que lui envoyaient ses généraux, et résolut de s'opposer à la circulation de ces nouvelles monnaies; elle ne fit que déguiser le danger sans l'éviter, en laissant au trésor public la disposition des richesses dont elle redoutait les effets sur les citoyens. Lysandre ne garda des trésors qu'il avait eus entre ses mains que ce qu'il employa à se faire élever une statue de bronze à Delphes. Ce qu'il voulait avant tout, c'était le commandement: aucun effort de vice ou de vertu ne lui coûtait pour y arriver. — Les artistes et les poëtes, par leurs adulations, exaltèrent encore en lui ce sentiment d'arrogance et de cruauté dont les habitants de Milet ressentirent les cruelles atteintes. Il devint intolérable, et ses concitoyens, justement indignés, lui adressèrent une réprimande, à laquelle il jugea à propos de venir répondre en personne: il s'était, dans la crainte d'une disgrâce, réconcilié en apparence avec Pharnabase son accusateur, et en avait obtenu une lettre qui démentait les faits allégués contre lui. Mais il s'aperçut à sa confusion que Pharnabase l'avait trompé, en énonçant, sans qu'il le soupçonnât, de nouveaux griefs contre lui, au revers de la lettre qu'il lui avait donnée. Couvert de honte, il obtint comme une grâce de partir pour la Libye, dans l'intention de visiter le temple de Jupiter-Ammon, et de s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à ce lieu. Pendant son absence, Athènes se délivra des trente tyrans qui la tenaient en esclavage, et, malgré les efforts de Lysandre, il ne put obtenir d'y être employé; on préféra confier cette expédition à Pausanias, qui reconnaissait, en quelque sorte, la légitimité de la révolte. De retour à Sparte, Lysandre se servit de son influence sur le peuple pour faire élever Agésilas à la royauté; mais il n'en retira pas le fruit qu'il en espérait, car le nouveau roi ne tarda pas à se délivrer de la tutèle qu'il voulait lui imposer, et voulut encore abaisser son orgueil en le nommant à une des charges de l'intérieur de sa maison. Lysandre se plaignit d'une telle ingratitude, et obtint bientôt d'Agésilas d'aller, avec le titre de son lieutenant, gouverner l'Hellespont. Mais là, ce caractère inquiet qui avait fait le fond de toutes ses actions se réveilla avec plus de force que jamais. Il revint à Sparte, où, malgré ses efforts, il ne put obtenir la royauté pour lui-même. — Il fut tué glorieusement, dans une guerre contre les Thébains, devant Aliarte, et inhumé dans le territoire des Panopéens sur le chemin qui mène de Delphes à Chéronée.

Léo Dedolange.

LYSIAS, fameux orateur grec, né à Athènes quatre cent-cinquante ans envi-

ron avant la naissance de J.-C. A l'âge de 15 ans, il partit pour l'Italie, avec la colonie envoyée par les Athéniens, pour peupler la nouvelle Sibaris; il n'en revint qu'à quarante-cinq ans, lors de la défaite des Athéniens devant Syracuse. Plus tard, exilé par la tyrannie des trente, il leva cinq cents hommes à ses dépens, se mit à leur tête, et contribua beaucoup par sa bravoure à la délivrance de sa patrie. Il était éloquent, mais d'une éloquence simple et tranquille, sans force ni grandeur; la pureté, la clarté et la délicatesse du style faisaient son plus grand charme. Cicéron lui donne les plus grands éloges: « C'était, dit-il, un écrivain d'une précision et d'une élégance extrême; et Athènes pouvait presque se vanter d'avoir un orateur parfait. (*Cicéron*). » — Lorsque Socrate fut appelé devant ses juges pour rendre compte de sa conduite, Lysias, qui était son ami et son disciple, composa un plaidoyer pour sa défense, et le lui présenta; mais Socrate le lui rendit après l'avoir lu, disant qu'il le trouvait beau et oratoire, mais qu'il ne convenait pas au caractère de force et de courage qu'un philosophe devait montrer. Il a composé plus de deux cents discours ou plaidoyers, mais quatre-vingt-quatre seulement sont parvenus jusqu'à nous: ils ont été imprimés à Londres, en 1739, in-4°.

Léo Decolange.

SUPPLÉMENT.

LAFFITTE (Jacques), né à Bayonne en 1767. Son père, chef d'une famille nombreuse, devait son aisance au travail, à l'économie; et l'estime dont il jouissait, à une probité héréditaire. Sans fortune, il éleva honorablement ses enfants. Celui qui fait le sujet de cet article, quitta, bien jeune encore, la maison paternelle. Il acquit à Bayonne les premiers éléments de la science commerciale, et vint à Paris, où les moyens de fortune lui semblaient plus faciles. — A cette époque, tous les financiers commençaient ainsi, et, partis de loin, ils allaient vite, parce qu'ils avaient plus de chemin à faire. — Pourquoi la fortune eût-elle refusé à M. Laffitte ce qu'elle prodiguait alors à des hommes qui ne le valaient pas? D'un caractère liant, d'un esprit vif et gai, d'une physionomie heureusement expressive, d'une noble franchise de caractère, M. Laffitte possédait ce passe-port que la nature ne donne qu'à ses favoris. Il y joignait encore cette capacité qui fait concevoir les affaires par soi-même, cette sagacité qui saisit du premier bond la pensée d'autrui, cette netteté d'idées qui case avec ordre les affaires dans l'intelligence, et cette abondante clarté d'expression qui les rend intelligibles aux esprits les moins disposés. — Avec ce talent qui conçoit, cet esprit de suite et cet amour du travail sans lesquels il est impossible d'exécuter ce qu'on a conçu, il entra dans la maison de banque de M. Perrégaux. L'alliance fut heureuse pour l'un et pour l'autre. M. Perrégaux, frappé de la capacité de son jeune commis, lui acorda bientôt sa confiance tout entière. M. Laffitte devint le directeur réel de la maison Perrégaux. Le vieux banquier l'associa pour une part notable dans toutes ses affaires; il fit son ami d'un jeune homme qui sut captiver son estime par une grande régularité de conduite, et, pour dernière preuve de confiance et d'affection, il le nomma son exécuteur testamentaire et son successeur. — Chef de sa maison, M. Laffitte en étendit les relations et le crédit; et la confiance qu'il avait inspirée était si grande, que sa renommée de moralité était plus étendue encore que le bruit de ses richesses. — Il prit en même temps la direction de sa famille; il en devint le protecteur, et, chose assez rare dans les familles nombreuses, ils furent tous dignes de leur frère, et tous se sont honorablement distingués. — En 1809, M. Laffitte fut nommé successivement régent de la Banque, juge au tribunal de commerce de Paris, et président de la chambre de commerce. Il succédait au célèbre Dupont de Nemours, et, jusqu'alors, jamais négociant n'avait occupé ce fauteuil. — Vers la fin de l'empire, quand l'étoile de Napoléon était près de s'éteindre, M. Laffitte fut nommé gouverneur de la Banque. Le premier, il donna l'exemple d'un noble désintéressement en renonçant au traitement attaché à cette fonction. Son exemple n'a séduit aucun de ses successeurs. Ses comptes-rendus des opérations de la banque révélèrent en lui l'homme né financier; ils étaient à la portée de toutes les intelligences, pleins de lucidité et de précision. Il expliqua les grandes lois du crédit; et sa capacité éclata dans tout son jour. — L'esprit national de l'Europe, long-temps humilié, allait prendre sa revanche contre l'esprit militaire de Napoléon. Les alliés entrèrent dans Paris. Notre armée devait se retirer au-delà de la Loire. Il fallait la payer, et

le gouvernement provisoire voulut imposer à la Banque un emprunt forcé. M. Laffitte en était gouverneur, et, ne voulant pas livrer un crédit dont il était dépositaire, à la merci d'une force qui n'offrait aucune garantie, il refusa de convoquer le conseil. Le temps pressait, les alliés entouraient Paris ; notre armée était là, le trésor était vide. M. Laffitte ne faillit pas au pays, et versa sur-le-champ, et de ses deniers, l'énorme somme de deux millions. Les temps étaient critiques pour un pareil sacrifice; la prudence eût hésité, le patriotisme se dévoua. — La restauration s'accomplit. A son arrivée en France, Louis XVIII versa quatre millions dans les mains de M. Laffitte ; il devint alors le banquier de la famille royale. Mais Napoléon venait de débarquer à Cannes, et Louis XVIII dut repartir. Le 20 mars, jour de son départ, M. Laffitte rendit les quatre millions à Louis XVIII, un million à M. le comte d'Artois, environ 700,000 fr. à Mme la duchesse d'Angoulême. M. le duc d'Orléans, pris au dépourvu par la rapidité des progrès de Napoléon, voulut réaliser pour 1,600,000 f. de valeurs à 20 p.0/0 de perte. Aucun banquier n'osa les accepter, et M. le duc d'Orléans serait parti sans argent si M. Laffitte ne les eût prises non à 20 p.0/0 de perte, mais au pair, courant ainsi les risques des événements ultérieurs. Les cent-jours succèdent à la 1re restauration. M. Laffitte fut membre de la chambre des représentants, chambre qui eut trop de courage et qui manqua de courage, qui ne vit point qu'il fallait d'abord assurer l'indépendance du territoire avant de penser à la liberté du pays, qui osa lutter contre le grand pouvoir de Napoléon et contre sa popularité alors plus grande encore, et qui n'osa point prendre ces hautes mesures de salut national qui empêchent l'étranger de souiller le sol de la patrie. Plus libéraux que patriotes, plus effrayés du despotisme impérial que de l'invasion du Nord, ils compromirent l'honneur de la France pour sauver sa liberté. Notre gloire militaire, commencée à Jemmapes, vint expirer à Waterloo, et la victoire creusa sa tombe dans les lieux mêmes où 25 ans auparavant elle avait élevé son berceau. — L'étranger envahit de nouveau la France. Napoléon voulut chercher un asile en Amérique. Ce héros, jadis si puissant par le despotisme, était ainsi contraint de confesser à l'univers qu'il n'est de véritable sécurité pour l'homme que sur une terre de liberté ; et il déposa sous la sauve-garde de l'honneur de M. Laffitte ces quatre millions qu'il légua plus tard aux seuls amis qui lui furent fidèles, triste et dernier débris de 15 ans d'empire et de gloire ; c'était là tout ce qui lui restait de la conquête de l'Europe. — Paris capitula; une contribution lui fut imposée; les notabilités financières furent convoquées à l'Hôtel-de-Ville. M. Laffitte proposa une souscription, signa pour sa part, et ne trouva pas d'imitateurs. Il fut désigné pour otage, et devait être conduit à la forteresse de Graudenz si cette contribution n'était pas payée dans les 24 heures. L'empereur Alexandre, dont M. Laffitte était aussi le banquier, fit déclarer aux rois ses alliés, par le comte Wolkonski, qu'il prenait la maison de M. Laffitte sous sa protection, et ordonna que douze grenadiers fussent placés à sa porte pour le protéger. — La seconde restauration commença. L'état du trésor exigeait de promptes mesures. Le duc de Richelieu créa une commission de finances. M. Laffitte y fut appelé par ordre du roi ; il proposa un plan qui obtint l'assentiment unanime de la commission. M. de Richelieu l'approuva. Mais, comme la chambre introuvable professait je ne sais quel principe de banqueroute, le ministre s'effraya de l'opposition qu'il y pourrait rencontrer. « M. le duc, lui répondit le financier, j'ai contracté l'engagement de dire toute ma pensée. Si le plan que je propose est salutaire, c'est au roi à décider s'il veut sacrifier la chambre à la France ou la France à la chambre. » Cette conférence eut lieu le 26 août, et 15 jours après, parut l'ordonnance du 5 septembre. — Nommé député de la Seine en 1816, M. Laffitte prit place dans l'opposition. Ef-

frayé de la tendance contre-révolutionnaire et des lois inconstitutionnelles qui menaçaient le pays et compromettaient le pouvoir, il trouva du courage dans le péril même. Ses discours n'avaient pour objet que des questions de finances. C'est lui qui, le premier, nous enseigna les véritables principes du crédit public. Réélu en 1817 par le collége électoral de Paris, divisé en 20 sections, le nom de M. Laffitte sortit seul au premier tour de scrutin. M. Laffitte est-il toujours le même ? L'esprit électoral est-il changé? Je n'ai pas à résoudre cette question. Le député de Paris défendit, avec un courage que le ministère trouvait factieux, et que l'opposition croyait d'un calme trop modéré, toutes les libertés attaquées. — La crise commerciale de 1818 effraya la Bourse; et M. Laffitte la rassura par cinq millions d'avances. Il se prononça contre toutes les lois d'exception qui attentaient à la liberté individuelle, à la liberté de la presse, à la sincérité des élections. Sa libéralité comme grand capitaliste égalait son patriotisme comme député : des officiers sans ressources, des négociants dans la gêne, des notabilités dans l'embarras, des entreprises d'utilité publique, des villes même, le trouvèrent toujours d'une inépuisable générosité. Chacun sait avec quel procédé délicat il vint au secours de MM. Manuel, Benjamin-Constant, et surtout du général Foy. Je m'arrête aux morts; parmi les vivants, je pourrais trouver des ingrats. — La déplorable servilité des majorités parlementaires enhardit la restauration à tout oser, j'ai presque dit à se perdre. La guerre d'Espagne fut résolue, et le succès fut un bonheur malheureux : il accrut l'audace contre-révolutionnaire. Les obsèques du général Foy signalèrent presque en même temps que le peuple abandonnait la restauration aux funestes destinées que la servitude et la cupidité lui faisaient. — Cependant, M. Laffitte était homme de conscience avant d'être homme d'opposition; il se sépara de M. C. Périer. Il appuya la création du 3 p. 0/0; et déjà, en 1824, il tendait à la réduction du taux de l'intérêt. Mais alors même, prévoyant avec tous les bons esprits une catastrophe prochaine, grand propriétaire, grand capitaliste, esprit d'ordre, et timide par cela même, il craignit qu'une révolution nouvelle ne prît la propriété, la liberté, la sécurité publique, la France enfin au dépourvu. Il chercha, si la couronne venait à se briser, sur quelle tête on pourrait en replacer les débris. Par une affection sincère et par une profonde conviction, M. le duc d'Orléans lui parut le plus propre à maintenir les destinées de la France. Il était curieux de le voir alors proclamer ses craintes et ne pas déguiser ses espérances. Par ses insinuations, il cherchait à séduire, à recruter, à embaucher des partisans au prince, déjà roi en espérance. Ce n'est certes pas qu'il y eût chez M. Laffitte haine contre la branche aînée de la maison de Bourbon; mais il voyait sa chute comme certaine, et il voulait garer le pays contre l'anarchie. Ce n'est pas que ses propositions orléanistes trouvassent alors partout un accueil favorable; elles souriaient aux uns, elles blessaient les autres, mais les répulsions ne découragèrent pas M. Laffitte. — Engagé dans cette route contre-révolutionnaire qui a perdu et qui perdra tous les gouvernements assez aveugles pour la suivre, la restauration cassa la chambre; et puis, effrayée de l'esprit électoral, elle cassa les élections. Elle fulmina les ordonnances : Paris y répondit par l'émeute. — Avant d'en finir avec la branche aînée, M. Laffitte tente un dernier effort : il vient aux Tuileries accompagné de MM. Gérard, Lobau, Périer et Mauguin. Il demande que le sang cesse de couler, le retrait des ordonnances et un ministère plus sympathique au pays. Le maréchal Marmont n'était pas ministre, et, ne pouvant rien prendre sur lui, il se retrancha sur cette obéissance qui, dans les monarchies, constitue l'honneur militaire. « L'honneur, lui répond M. Laffitte, consiste à ne point égorger les citoyens pour attenter à la constitution ; » et il menace de se jeter corps et biens dans l'insurrection si dans une heure ses pro-

positions ne sont acceptées, et si la mort ne s'arrête. De ce moment, il avait donné sa tête en otage à la révolution nouvelle; il redouble d'efforts pour former, raffermir, accroître le parti de M. le duc d'Orléans; le 28 juillet, il lui mande : « Évitez les filets de St-Cloud. » Le 29, il lui écrit : « Plus d'hésitation, une couronne ou un passe-port. » — L'hôtel Laffitte était devenu le centre de l'action révolutionnaire : deux régiments quittent la place Vendôme et viennent protéger dans la rue d'Artois le quartier-général de l'insurrection contre Charles X. — Le 29, la révolte se changeait en révolution : le courage survint alors à ceux qui la désiraient, et à tous ceux qui voulaient l'exploiter; un grand sentiment de liberté animait le peuple, un noble dévouement animait l'armée; les belles passions étaient dans la rue, sous la mitraille, en face de la mort : c'est là qu'étaient le peuple et le soldat. L'esprit de calcul était dans les salons : l'un, qui n'était pas compromis encore, craignait d'avancer; l'autre, déjà en péril par ses actes ou ses paroles, n'osait reculer. — M. Laffitte propose un gouvernement provisoire, M. Guizot une commission municipale. Charles X s'effraie : M. d'Argout vient annoncer la révocation des ordonnances, et M. Laffitte lui répond : « Il est trop tard. » M. de Mortemart, envoyé par le roi, et porteur d'un sauf-conduit, chef d'un nouveau cabinet, composé de MM. Gérard, Périer, etc., ne porte l'ordonnance ni à la chambre des pairs ni à la chambre des députés; il se borne à causer avec quelques personnes isolées. La restauration était donc tombée. — M. Laffitte adresse à tous les journaux et fait afficher dans Paris une proclamation en faveur de M. le duc d'Orléans. Il propose à ses amis de déclarer le prince lieutenant-général du royaume. Quarante-quatre députés se réunissent au Palais-Bourbon. M. Laffitte les préside; ils décernent la lieutenance-générale du royaume à M. le duc d'Orléans. On écrit au prince, et on l'appelle à Paris : personne n'ose encore signer cette lettre. Le lendemain, les députés se réunissent de nouveau à huis-clos; ils étaient 89. M. le duc d'Orléans était au Palais-Royal depuis le matin. Les députés adoptent une adresse rédigée par M. Guizot, et que M. Laffitte vint présenter à M. le duc d'Orléans à la tête de ses 89 collègues. M. Laffitte boitait; il s'était blessé en franchissant une barricade. Le prince s'étonne de cette blessure : « Ne regardez pas à mes pieds, dit le député, mais à mes mains; il y a une couronne. » M. le duc d'Orléans ne fut proclamé roi que le 7 août. Tandis que le gouvernement provisoire établi par M. Laffitte faisait un roi, la commission municipale, ouvrage de M. Guizot, faillit faire une république. Lafayette n'avait jamais vu M. le duc d'Orléans, et ses vieilles sympathies républicaines étaient connues des deux mondes. L'Hôtel-de-Ville, d'ailleurs, était envahi et entouré par cette jeunesse irritée par la restauration, enivrée par le combat et fière de la victoire, qui ne croyait guère à la longévité de la liberté sous la monarchie, et qui ne croyait pas du tout à l'égalité sans la république. Elle était donc républicaine de sentiment, de conviction, à l'épreuve du combat et du martyre. Mais les événements s'étaient miraculeusement hâtés; elle fut prise au dépourvu : on peut improviser un général, un chef, un roi; une organisation gouvernementale, et surtout un système républicain, ne pouvait s'improviser après la terrible épreuve de 1793. M. Laffitte précipite encore l'événement; il engage M. le duc d'Orléans à se présenter à l'Hôtel-de-Ville. Le prince n'hésite pas à suivre ce conseil, qui paraît simple aujourd'hui, et qui alors n'était pas sans audace. — M. le duc d'Orléans est reçu à l'Hôtel-de-Ville par M. de Lafayette. Leur conférence, les demandes de l'un, les paroles de l'autre, forment ce qu'on appela plus tard le *Programme de l'Hôtel-de-Ville*. Le général Lafayette et M. le duc d'Orléans, dans les bras l'un de l'autre, se présentèrent au peuple, et, de ce moment, les idées républicaines purent encore trouver des organes, mais n'eurent plus de chef. — Le cabinet est

composé de ministres réels et de ministres sans portefeuille. M. Laffitte fut du nombre de ces derniers. La chambre, réunie le 3 août, présente trois candidats à la présidence. M. le lieutenant-général du royaume choisit M. Casimir Périer, qui refuse. M. Laffitte préside à sa place. Sous sa présidence, le trône est déclaré vacant; la charte est modifiée avec une déplorable célérité, et la royauté est décernée à M. le duc d'Orléans. La chambre vient porter au Palais-Royal la déclaration qu'elle a prise. M. Laffitte, à sa tête, en donne lecture; le prince se jette dans ses bras; les pairs adhèrent; les députations de tous les départements de France viennent sanctionner l'œuvre, et la révolution est consommée. — Toutefois, les temps étaient encore bien difficiles. Si le pouvoir eût pu lutter contre les passions du pays par la force et la violence, les doctrinaires, une épée, une massue, y auraient suffi. Mais il fallait que la raison gouvernementale s'adressât à la raison publique pour l'éclairer, la contenir, la diriger. Il fallait donc une grande popularité et une patriotique influence; les doctrinaires n'y pouvaient rien, ils durent se retirer; et, en présence des troubles de chaque jour et du procès des ministres, M. Laffitte eut le courageux dévouement d'accepter la présidence du conseil et le tort grave d'y joindre le ministère des finances : c'était trop pour un seul homme, le lendemain d'une révolution. — Il s'agissait de savoir si on mettrait la royauté en harmonie avec l'esprit qui avait suscité la révolution de juillet, ou si on adapterait cette révolution à l'esprit de la monarchie. L'alternative ainsi posée, le choix ne pouvait être douteux, et les hommes de juillet devaient être successivement écartés du pouvoir à mesure que les circonstances viendraient le permettre. Après le procès des ministres, le général Lafayette est comme contraint de rentrer dans la vie privée; M. Laffitte ne pouvait longtemps lui survivre au pouvoir. Un malheur domestique vint encore précipiter sa chute. La révolution avait troublé la prospérité publique : l'industrie et le commerce menaçaient ruine. M. Laffitte eut l'imprudente générosité de venir au secours de toutes les détresses. S'il fût resté à la tête de sa maison de banque, il n'eût pas été aussi aveuglément généreux, et eût sauvé sa fortune comme tous les autres banquiers sauvèrent la leur. S'il n'eût pas été ministre du roi, si on ne l'eût pas vu se jeter corps et biens dans les périls de la dynastie nouvelle, les légitimistes et les républicains irrités, et des capitalistes effrayés, n'eussent pas redemandé tous ensemble et tous à la fois les capitaux déposés dans sa maison de banque. — Pour garder son ministre, et par un intérêt qui, quoi qu'on en dise, ne pouvait être séparé d'affection, le roi acheta de M. Laffitte la forêt de Breteuil et garantit sur la liste civile six millions sur treize que M. Laffitte emprunta à la Banque de France. — L'histoire jugera la manière dont M. Laffitte organisa le conseil qu'il présidait, la tendance qu'il voulut lui imprimer, et l'abandon qu'il trouva chez ceux qu'il avait lui-même choisis. — Cependant, à quelque opinion qu'on appartienne, et quelques fautes qu'on reproche à ce cabinet, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est le seul qui ait joui d'une vraie popularité intérieure et d'une honorable nationalité à l'extérieur. Les lois qu'il nous a données, et que chaque jour on dénature ou détruit, la reconnaissance de la Belgique comme état indépendant, « la guerre plutôt que l'abandon de nos principes, la guerre plutôt que souffrir l'intervention dans les états limitrophes, » étaient de grandes pensées qui trouvaient alors un écho dans la France presque entière et dans les chambres mêmes. Mais ces idées n'étaient pas celles de la nouvelle dynastie; l'Autriche étant intervenue en Italie, et des notes ayant été cachées au président du conseil M. Laffitte dut à ses opinions personnelles, à sa conscience, à son patriotisme, de répudier un pouvoir qu'il ne lui était plus donné de diriger. M. Casimir Périer lui succède, et il déclare hautement qu'il renonce à rem-

placer M. Laffitte à la présidence du conseil, si M. Laffitte le remplace à la présidence de la chambre. Malgré cette menace, trois voix seulement manquèrent à M. Laffitte. Alors surgit ce système du 13 mars, qui se transforma plus tard en système doctrinaire, et qui n'est pas au terme de ses transformations. — M. Laffitte est peut-être le seul ministre qui ait quitté le pouvoir pour retourner à ses vieilles opinions, sans avoir rien perdu de sa popularité, de son influence et de sa considération. L'accueil qu'il a reçu en Normandie le prouve de reste. Assis sur les bancs de l'opposition, il y défend les principes que sa probité n'a jamais désertés. Affligé du présent et peu rassuré sur l'avenir, sa croyance au triomphe définitif de la liberté et de l'égalité est inaltérable. — La liquidation de ses affaires touche à son terme; et si sa fortune n'est plus colossale, elle sera brillante encore. Je ne sais s'il rentrera dans les affaires; il serait désirable qu'il en prît la résolution. En 1826, il avait encore deux grandes entreprises : 1° une société commanditaire de l'industrie, au capital de 200 millions; 2° et une banque générale pour le commerce au capital de 100 millions. Des capitalistes français et étrangers avaient accueilli ces idées avec empressement; et la totalité des fonds était presque trouvée. La banque de France en fut en émoi; et M. de Villèle, qui avait l'instinct plutôt que la science des finances, avait promis la protection et le concours du gouvernement. Il serait heureux, surtout dans l'état de gêne où se trouve en ce moment le commerce, et avec les difficultés que l'industrie rencontre chaque jour, soit pour trouver des capitaux sur des valeurs, soit pour les faire circuler, que M. Laffitte revînt à ces deux projets, qui paraissent féconds en grands résultats. Doter le pays de ces deux beaux établissemens serait couronner dignement une vie financière; et nous avons la certitude que M. Laffitte n'y renonce pas. Quant à son existence politique, M. Laffitte n'y peut rien, et les événements seuls peuvent nous dire comment elle finira. Toutefois, malgré ses malheurs et ses fautes, malgré les vicissitudes de la fortune et des événements, malgré 50 ans de révolutions diverses, il est beau pour M. Laffitte d'entourer ses vieux jours d'une haute considération avouée partout et par tous, d'une vertu que l'inimitié même ne conteste pas, d'une popularité qui survit à la ruine de tant d'autres popularités. Un homme de bien, un bon citoyen, peut aspirer à une aussi belle carrière; il ne saurait désirer mieux. — J. P. Pagès, député de l'Ariège.

LAHORE. Il y quelque part, en Asie, vers le trentième degré de latitude, entre l'Inde britannique et la Perse, un pays que nous connaissons fort peu, quoiqu'il soit très peuplé, très riche, très industrieux et à peu près aussi étendu que la France. Ce pays, dessiné en delta par la jonction de l'Indus et du Sutlegde, couronné vers le nord par les cimes verdoyantes de l'Himalaya, habité par une population belliqueuse et entreprenante, s'appelle le royaume de Lahore. — Le royaume de Lahore, autrement dit le Punjaub (Pen-Jab, Penta-Potamis), des cinq grands cours d'eau qui le traversent et le fertilisent, est divisé en deux provinces qui portent le nom de leurs capitales, Lahore et Cachemyr, villes magnifiques, situées au milieu de vastes campagnes, qui sont séparées par deux longues chaînes de montagnes. Les Sykes forment le fond de la population de cette contrée. Le souverain du pays porte le titre de rajah, maharajah. — Il y a moins de quarante ans, ce royaume n'avait pas de nom; il n'existait pas. Une multitude de petits princes, pillards et rapaces, mais indépendants les uns des autres, espèce de féodalité anarchique et violente, se partageaient ces belles provinces et les dévastaient par la guerre et le brigandage; en sorte que cette riche contrée, si admirablement située entre deux grands empires, au centre d'un vaste continent, avec des débouchés nombreux et des frontières naturelles, elle à qui des oracles, qu'elle pourra croire long-temps menteurs, avaient prédit qu'elle deviendrait la nation la plus puissante de l'Asie,

voyait s'ajourner et se perdre, faute d'un lien qui réunît toutes ses forces, faute d'un chef qui sût la faire respecter, toute l'importance politique qu'elle pouvait justement se promettre. — Aujourd'hui, ce pays a un chef qui a réuni sous un même pouvoir toutes ces principautés anarchiques et dissidentes: ce pays est un royaume qui a près de 20 millions d'habitants, une armée considérable, une artillerie nombreuse, des fonderies et des arsenaux, un gouvernement, des finances, et dont l'importance est telle que la compagnie des Indes, qui convoite aujourd'hui le cours de l'Indus, et qui l'aurait pris de vive force il y a quarante ans, ne songe plus à s'en assurer l'avantage contre les chances d'un invasion russe que par une alliance en bonne forme avec le souverain de cette contrée. — Deux hommes ont surtout contribué à fonder la puissance actuelle du royaume de Lahore. L'un est Runjet-Sing, le roi de Lahore et de Cachemyr, le vainqueur de tous les petits princes souverains qui s'agitaient entre l'Indus et le Sutledge; l'autre est un de nos compatriotes, un des officiers de notre vieille armée impériale, M. Allard, aujourd'hui généralissime des forces militaires de Runjet-Sing. — C'est à ce chef distingué que nous devons les renseignements d'après lesquels nous écrivons cet article. La géographie de Lahore, avant le voyage du général Allard à Paris, était si peu connue que le savant Adrien Balbi raconte sérieusement la mort du maharajah Runjet-Sing, arrivée suivant lui en 1827, bien que Runjet-Sing soit encore très vivant à l'heure qu'il est. — Le général Allard avait été attaché à l'état-major du maréchal Brune. Il quitta la France après le crime d'Avignon. Se trouvant plus tard à Livourne, il avait formé le projet de se rendre en Amérique, et il avait déjà payé son passage à bord d'une frégate de l'Union, lorsqu'un officier Italien, qui cherchait fortune, l'entraîna en Égypte. M. Allard ne trouva dans cette terre promise, au lieu des ressources qu'il y attendait, qu'un accueil assez froid et la peste. Il traversa l'isthme et gagna la Perse. A Ispahan, M. Allard fut accueilli avec une grande distinction par Abbas-Mirza, qui lui conféra le titre et le traitement de colonel, et lui promit un régiment qu'il ne lui donna jamais. Par bonheur, il y avait à la cour d'Ispahan un vieux roi de Caboul, à qui son frère avait crevé les deux yeux après s'être emparé de son trône; et ce vieux roi, homme d'expérience et de bon conseil, dit à M. Allard qu'il y avait quelque chose à faire de ce côté. Caboul est situé entre la Perse et la principauté de Cachemyr. M. Allard s'y rendit, et de fait, il y avait là un roi qui aurait payé cher les services militaires d'un officier français. Mais à peine établi à Caboul, il apprit qu'à deux cents lieues plus loin, un chef audacieux, politique habile, s'occupait de fonder un royaume, et ouvrait ainsi une vaste carrière au génie entreprenant et au courage infatigable qui distinguent éminemment notre compatriote. Caboul, c'était à peu près le chemin de Lahore, résidence de Runjet-Sing. M. Allard courut à Lahore. Il obtint en peu de temps la confiance du rajah. On lui donna d'abord quelques hommes à discipliner, puis il en eut une centaine: ce fut bientôt une pépinière excellente d'officiers-instructeurs pour toute l'armée. Après avoir discipliné cent hommes, M. Allard organisa un régiment, puis une brigade, puis une division; son crédit croissait avec le nombre de ses soldats; la confiance du rajah s'élargissait, pour ainsi dire, comme les cadres de son armée. Cette armée devint bientôt la terreur des petits princes dissidents qui disputaient à Runjet-Sing la souveraineté du royaume de Lahore; ils furent tous successivement assiégés dans leurs fortins, traqués dans leurs retraites, battus en rase campagne, ou taillés en pièces dans les ravins et dans les défilés de leurs montagnes. Pas un ne résista, et, au bout de quelques années, Runjet-Sing fut le seul roi de cet empire. C'était le triomphe de la discipline française; aussi M. Allard fut-il comblé d'honneurs et de biens; il eut un palais à Lahore, une

armée de serviteurs à ses ordres, un régiment pour escorte ; il épousa une princesse, fille ou nièce du roi ; enfin, nommé généralissime des armées du royaume, il devint, après Runjet-Sing, le personnage le plus important, le plus absolu et le plus puissant de cette vaste contrée. — La condition des femmes, dans le royaume de Lahore, ressemble beaucoup à ce que nous savons de l'existence accordée aux femmes de la religion musulmane dans les contrées de l'Orient; c'est une variété de la même espèce. Les femmes de Lahore sont élevées dans une ignorance parfaite de toutes choses ; elles ne savent guère que manier l'aiguille et faire de la tapisserie. Elles vivent dans une réclusion absolue, ne voyant jamais le ciel que du haut des terrasses de leurs maisons, ou, quand elles se promènent, du fond de leurs palanquins ouverts par le haut, en sorte qu'elles n'aperçoivent jamais l'horizon. Runjet-Sing a un grand nombre de femmes : soit qu'il fasse la guerre, soit qu'il voyage, un détachement de ses concubines l'accompagne. A la chasse même, pendant ses longues expéditions contre les lions et les tigres, qui durent des mois entiers, et qui sont remplies d'aventures et d'accidents de toute sorte, les femmes du roi suivent son escorte dans des palanquins bien défendus de droite et de gauche contre l'indiscrète curiosité des hommes. Les femmes de Lahore ne s'ennuient pas à mener cette vie-là ; elles passent presque toute la journée à leur toilette. C'est une étrange chose que cette toilette : elles ont d'admirables cheveux noirs qu'elles peignent et démêlent pendant des heures entières, et qu'elles teignent en rouge quand elles veulent plaire ; leurs mains et leurs pieds reçoivent aussi cette teinture ; c'est une grande affaire, et tout leur temps y passe. Elles marchent pieds nus, comme c'est l'usage de l'Orient, dans l'intérieur des appartements. Elles laissent à la porte leurs babouches brochées de soie et d'or, et foulent sous leurs pieds les plus riches tapis du monde. — Leurs enfants ne reçoivent aucune éducation intellectuelle ; ils n'apprennent ni à lire, ni à écrire. Pour les notions du bien et du mal, on les abandonne à leur instinct naturel ; système d'éducation qui explique peut-être pourquoi il y a un si bon nombre de voleurs et de bandits dans le royaume de Lahore. A huit ans, les enfants excellent à monter à cheval, à conduire un éléphant, à tirer des coups de fusil ; encore quelques années, et ce sont d'excellentes recrues. — Runjet-Sing n'est pas plus lettré que ses sujets, il ne fait aucun cas de la science pour lui-même ; mais il sait merveilleusement employer et s'approprier celle des autres. C'est un homme de 56 ans ; il est fort laid, borgne comme Annibal, robuste, actif, très débauché, très guerrier, d'un courage à l'épreuve, d'une tolérance admirable. Souvent ses ministres, dont quelques-uns appartiennent à la religion musulmane, se lèvent au milieu d'un conseil, interrompent leur gracieux maître, pour aller accomplir au bout de la salle quelque cérémonie prescrite par l'heure qui sonne en ce moment ; le roi ne dit mot, et attend avec une patience admirable que tout leur salamalec soit fini. — Runjet-Sing a plusieurs passions dont une seule suffirait à le ruiner, s'il n'était prodigieusement riche. Nous avons vu qu'il aimait les femmes ; il a aussi une grande passion pour la chasse ; mais il est fou de pierres précieuses et de beaux chevaux. Il apprit un jour (Jacquemont raconte aussi, je crois, cette aventure dans sa correspondance) qu'il existait un très beau cheval dans une province voisine, dépendant de la partie du royaume de Caboul qu'il n'a pas encore conquise ; des espions furent envoyés pour s'assurer de l'existence du cheval et du lieu où il se trouvait. Une fois cette double certitude obtenue, Runjet-Sing mit dix mille hommes en campagne, traversa plusieurs provinces, dépensa quelques millions ; on se tirailla, on se battit, jusqu'à ce que le merveilleux coursier fût entré dans son écurie. Maintenant, voici comment il devint possesseur du plus beau diamant du monde. Un roi de Caboul (ces pau-

vres rois de Caboul sont les souffre-douleurs prédestinés de Runjet-Sing), un de ces princes avait la réputation de posséder un diamant célèbre qui avait appartenu au Grand-Mougol, et qui passe pour le plus gros qui ait jamais existé. Notre *régent* n'est qu'un diamant très bourgeois à côté de celui-là. Runjet-Sing convoitait depuis long-temps le royal bijou. Il attira le roi de Caboul à sa cour, et, une fois maître de sa personne, il demanda son diamant. Le roi fit mine de résister; mais, après bien des manœuvres, il céda. Voilà Runjet-Sing maître du magnifique joyau; il le donne à un joaillier pour être monté; mais, ô surprise! ô fureur! c'était tout simplement un morceau de cristal que le roi de Caboul lui avait livré. Runjet-Sing fait investir son palais; on le visite, on le fouille dans tous les sens; les recherches sont long-temps infructueuses, lorsqu'enfin, un esclave ayant vendu le secret de son maître, le diamant fut trouvé au milieu des cendres d'un foyer. Depuis ce temps-là, Runjet-Sing le porte comme un trophée de victoire, attaché à un brassard d'or. Aux jours de parade, plusieurs autres diamants d'une grosseur extraordinaire s'élèvent en brillantes aigrettes au-dessus de sa tête. Aussi peut-on dire que l'écrin de Runjet-Sing est le plus riche et le mieux garni qui soit au monde. Quand on songe après cela qu'il campe habituellement sous des tentes drapées avec les plus fins cachemires de son royaume, qu'il foule aux pieds les plus soyeux tapis de la Perse, on peut se faire une idée du luxe que déploient ces souverains que nous serions tentés de croire barbares, parce qu'ils n'ont pas appris à lire dans la grammaire de Lhomond.— Runjet-Sing ne sait pas lire, ni lui ni ses fils; mais il n'en est pas moins le haut justicier de son royaume, et fait, en toute occasion, bonne et prompte justice. Voici de quelle manière est organisé ce département : chaque village a un chef civil qui est chargé de juger les causes d'une médiocre importance; pour les affaires plus graves, c'est le chef civil d'une circonscription plus étendue qui décide; montez un degré de plus, c'est le roi qui juge. Toute personne peut arriver jusqu'au roi, et l'entretenir de ses griefs et de ses affaires. Il y a un garde de la porte de S. M. qui annonce les solliciteurs. Si le roi ne peut recevoir, il dit : « A demain! » Un enfant qui est sans asile, un malheureux qui est sans pain, viennent demander des secours au rajah, et ils en obtiennent s'ils paraissent dignes de pitié. Runjet-Sing a une sagacité merveilleuse pour juger les hommes, et il se trompe rarement.— Dans ce pays barbare, on ne tue personne de par la loi. On coupe quelquefois le nez et les oreilles aux délinquants, mais jamais la tête. Un autre châtiment usité, c'est la mutilation des poings. Dans les cas graves, ou si vous avez péché par récidive, on vous coupe le tendon d'Achille. Runjet-Sing n'a pas, à l'exemple des Anglais, aboli l'affreuse coutume de brûler les femmes à la mort de leurs maris; lui, qui a toutes sortes de courage, n'a pas eu celui-là; il n'a pas osé affronter les préjugés religieux de son peuple. On brûle des femmes, et les femmes se brûlent dans le royaume de Lahore, tout comme autrefois dans l'Inde britannique, où ses horribles sacrifices ont si long-temps excité l'indignation des Anglais et la colère de nos philosophes du dernier siècle. Les femmes se brûlent dans les états de Runjet-Sing, et elles s'en font honneur. Runjet-Sing lui-même a deux femmes qui sont désignées pour se brûler après sa mort. C'est une superstition qui résistera long-temps à toutes les tentatives, à toutes les remontrances, à tous les efforts, puisqu'elle résiste au plus puissant de tous les instincts, l'instinct de la conservation et l'amour de la vie. Un autre sujet d'édification pour les ames dévotes, dans ce pays, c'est le dévoûment religieux des fakirs, qui, pour conserver toute leur vie une attitude de prière, s'attachent les bras aux branches d'un arbre, et restent six mois durant dans cette posture, jusqu'à ce que, leurs muscles étant raidis et desséchés, il ne leur soit plus possible

d'en changer. Alors, ce sont de saints personnages que tout le monde se fait un devoir de nourrir; en sorte qu'ils deviennent très gras. Quelques-uns de ces fakirs sont de fort mauvais garnements, et ils conservent leurs bras pour les armer de longs fusils à mèches, et détrousser les voyageurs sur les routes. Jacquemont s'en plaint amèrement dans ses lettres. — J'ai peu parlé de l'armée du roi de Lahore, c'est tout simplement une armée française, avec son uniforme, son fusil, sa giberne, sa théorie, son école de peloton et son drapeau. M. Allard a transporté là, sur les bords du Sutledge, nos régiments de l'empire, grenadiers, hussards, dragons, infanterie, compagnies d'élite, jusqu'aux commandements militaires, qui s'y font en français. Tout recrutement a lieu par voie d'engagement volontaire; mais, le peuple étant très guerrier et le métier de soldat étant le meilleur de tous, les enrôlements abondent. Les officiers recruteurs n'ont que la peine de refuser. Aussi, quand le roi de Lahore a besoin d'augmenter son armée, on peut bien dire de lui qu'il n'a qu'à frapper du pied la terre, et qu'il en sort des bataillons tout formés. — Le système d'approvisionnement de l'armée est le plus simple qui soit au monde; le gouvernement ne s'en mêle pas. Les soldats sont payés à tant de roupies par mois, environ 20 fr. pour les fantassins, et le double pour les cavaliers; avec cette solde, ils sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. S'ils font la guerre, ils sont suivis par une bande de marchands et de débitants de toute espèce qui voyagent à leurs frais et vendent pour leur compte, sans que le chef de l'armée s'occupe d'eux, autrement que pour entretenir la police et le bon ordre dans ces caravansérails ambulants. Les cavaliers ont des domestiques montés comme eux, et qui vont chercher le fourrage pour les chevaux. La facilité avec laquelle une armée de dix et même de vingt mille hommes, arrivant dans un pays qui paraît n'offrir aucune ressource, et où il semble qu'elle va mourir de faim, la facilité, dis-je, avec laquelle cette armée se trouve approvisionnée en quelques heures, est une chose merveilleuse à voir, et qui a permis aux troupes du roi de Lahore d'entreprendre des marches extraordinaires et de s'aventurer dans des contrées tout-à-fait inconnues, sans jamais souffrir des privations qui, dans d'autres pays et même dans les plus civilisés, sont si funestes à la discipline militaire. Je ne veux pas dire pour cela que le système d'approvisionnement des armées de Runjet-Sing soit praticable dans notre Europe; non sans doute : nos soldats et nos chevaux sont plus difficiles et plus exigeants que ceux de Lahore; mais ce système est bon, puisqu'il réussit, quelque différent qu'il soit du nôtre. — Les troupes de Runjet-Sing ne portent pas le shako français. Le très incommode chapeau à trois cornes n'a pas non plus passé le Sutledge. Les soldats et les officiers portent le turban, avec les cheveux longs et entrelacés dans des plis de cachemire. Les cheveux, c'est la véritable coquetterie des hommes, c'est leur parure; ils y attachent une idée de force et de puissance, et les entretiennent avec un soin religieux. Il en est de même de la barbe; on n'est pas un homme sans la barbe; jeune ou vieux, il faut qu'elle descende en flots d'ébène ou d'argent sur la poitrine. — Le duel n'est pas d'usage dans l'armée de Runjet-Sing, j'entends le duel militaire, l'épée ou le pistolet à la main. On s'y bat à coups de poings. Le général Allard a eu beau insinuer devant eux, avec toutes les précautions nécessaires, qu'il y avait, pour donner satisfaction à un adversaire, un moyen plus digne de gens qui portent l'épée, un moyen employé par toutes les nations civilisées de l'Europe; il a perdu sa peine, le coup de poing a prévalu, et ils continuent à s'assommer comme des bœufs..... Après tout? est-ce un grand mal? — Pour compléter le tableau des différences que je viens de signaler entre l'armée française de Runjet-Sing et la nôtre, il faudrait les demander à la reli-

gion, à la politique, au climat, et parcourir encore une vaste carrière; mais je m'arrête. On croit, parce qu'un Français commande les armées de Runjet-Sing, que rien n'est plus facile pour un étranger, après avoir traversé les mers et franchi quatre cents lieues de pays dans l'Inde anglaise, que de passer le Sutledge. C'est une grande erreur. Runjet-Sing n'aime pas les étrangers; il se défie d'eux : ce sont pour lui autant d'espions de la Russie ou de l'Angleterre; et en conséquence personne ne peut pénétrer dans le Punjaub sans une permission du roi, qui n'en donne jamais. Cependant Jacquemont passa le Sutledge; mais ce fut grâce à la recommandation du général Allard, qui eut encore beaucoup de peine à obtenir cette faveur. Et puis, Jacquemont était déjà célèbre à Lahore; c'était l'enfant gâté de l'Inde britannique, et Runjet-Sing avait alors intérêt à caresser L. William Bentink. Mais depuis Bernier, qui visita la Pentapotamide en 1663, jusqu'à l'époque du général Allard et jusqu'au voyage de Jacquemont, pas un étranger n'avait mis le pied sur la terre de Lahore, et c'est apparemment pour cela qu'elle était si mal connue et si mal jugée. — Jacquemont, parlant du roi de Lahore, de Runjet-Sing, dit dans sa correspondance, tome 1er, page 378 : « c'est un Bonaparte en miniature. » Et de fait, il existe de singuliers rapports, d'incroyables ressemblances entre le conquérant français et le prince indien. Je renonce au mérite facile de les signaler, pour en laisser le plaisir à mes lecteurs; je vais me contenter d'ajouter quelques traits au tableau que j'ai déjà tracé, et j'espère qu'il ne restera plus de doute après cela sur l'importance du personnage qui tient en ce moment les clés de la grande porte par laquelle la Russie peut entrer dans l'Inde britannique. — Runjet-Sing est avant tout un soldat; il aime la guerre, il s'est élevé par la guerre; il commande au peuple le plus belliqueux de l'Inde. Mais ce n'est pas tout : bien différent de ces conquérants barbares qui n'ont fait que traverser leurs conquêtes, Runjet-Sing a voulu conserver les siennes; il a conquis pour posséder; il a été soldat pour devenir roi; monté sur le trône de Lahore, il a montré de l'habileté politique, un grand esprit d'organisation, de merveilleux instincts de gouvernement, et, dans les circonstances les plus difficiles, pour la solution des questions les plus ardues, un tact véritablement admirable. Vainqueur des princes indépendants qui se partageaient avant lui le pays de Lahore, et qui composaient l'ancienne noblesse, après l'avoir détruite dans l'ordre civil, où elle était oppressive, il l'a rétablie dans l'armée, où elle est accessible à tous. Tous ses principaux officiers sont de grands seigneurs. C'est donc une noblesse qui lui doit tout et qui lui est dévouée. Mais dans l'armée, point de corps d'élite, point de garde royale; aucune trace de privilége; Runjet-Sing n'a pas voulu blesser l'esprit d'égalité dans ses soldats. Les escadrons qui sont de garde auprès de sa personne, et qui, pendant tout le temps de leur service, sont nourris et indemnisés à ses frais, n'y restent qu'un nombre de jours limité, et il a bien soin de les faire remplacer exactement, « afin, dit-il, qu'il n'y ait pas de jaloux. » C'est là un axiome très élémentaire en fait de gouvernement : ne pas favoriser un corps militaire quelconque au préjudice des autres; et pourtant il a fallu une révolution en France pour faire triompher ce principe, avec bien d'autres. Cela semble tout naturel à Lahore. — Runjet-Sing est parvenu à créer aussi dans son armée ce que nous appelons ici le point d'honneur. Les officiers et les soldats sykes y sont très sensibles; ils périssent pour sauver l'honneur de leur drapeau. Un officier mahométan, déserteur de l'armée de Runjet-Sing, s'était jeté dans l'Afghanistan, et là, il prêchait une croisade contre son ancien maître. Cet homme avait le don du prosélytisme; en outre, il était brave, audacieux, entreprenant. Au bout de quelques mois, il eut pour armée plus de cent mille ames damnées, fanatisées par ses prophéties, et persuadées d'ailleurs que

les balles sykes ne les atteindraient pas: c'était une des promesses du musulman. Cependant Runjet-Sing apprend le danger qui le menace de l'autre côté de l'Indus; mais, trompé sur le nombre des insurgés, il se contente d'envoyer cinq mille cavaliers sykes pour défendre le passage du fleuve et châtier la révolte. Ils arrivent, ils traversent le fleuve au-dessous de Pishaur, et vont se poster en lieu sûr à quelque distance. La nuit se passe. Le lendemain, un déluge d'hommes et de chevaux inondait la plaine et les coteaux voisins; cent mille combattants se pressaient, dans un désordre menaçant, autour de la division syke, et tout espoir de résistance semblait perdu du premier coup. Cependant les cavaliers sykes ne renoncent pas à se défendre; ils élèvent des retranchements et repoussent vigoureusement toutes les attaques. Quelques jours s'écoulent ainsi; mais les vivres commencent à manquer; plus d'herbe pour les chevaux; les chevaux meurent, et les hommes se soutiennent à peine. Dans cette extrémité, ils apprennent qu'une armée de dix mille hommes, commandée par le général Allard, arrive à leur secours; ils voient déjà, sur la rive opposée du fleuve, briller les aigrettes tricolores de leurs camarades. A cette vue, dit le général, il sembla qu'au lieu de ressentir un mouvement de joie, ils en éprouvaient un de rage. Ils se crurent déshonorés sans doute s'ils attendaient leur délivrance. Ils avaient des canons, ils les chargèrent à mitraille, et firent feu de toutes pièces en même temps dans les masses profondes de l'armée ennemie. Ce coup de désespoir réussit. Les insurgés tombaient par centaines; la terreur se mit dans leurs rangs. Ils commencèrent à fuir avec un désordre effroyable; laissant leurs morts et leurs blessés, s'étouffant dans les défilés et dans les ravins, les plus faibles écrasés sous les pieds des hommes et des chevaux, un grand nombre taillés en pièces par ce qu'il y avait encore des soldats sykes en état de monter sur les chevaux qui restaient. Le carnage fut épouvantable. Le général Allard contemplait cette scène sur l'autre rive, et disait avec un grand sang-froid : « Les Français n'ont pas mieux fait à Héliopolis! » — Quelquefois, quand ses généraux sont en campagne, Runjet-Sing a un singulier moyen de les piquer au jeu. Il leur fait dire secrètement, par message anonyme, qu'avec moitié moins de troupes l'affaire est possible; que le roi l'a dit. Et ce moyen est presque toujours infaillible; les généraux se piquent d'honneur, ils épargnent leur monde, et battent l'ennemi. —Tous les ans, après la saison des pluies, l'armée de Runjet-Sing se rassemble dans une plaine immense pour être passée en revue par le roi. Il y a là presque toujours, tant de troupes disciplinées à la française que d'irrégulières, plus de 200,000 hommes. Tous les officiers ont des parasols de différentes couleurs : les uns les portent, les autres, d'un rang plus élevé, les font porter par des coureurs qui suivent à pied tous les mouvements et toutes les allures du cheval. Ajoutez à cela les turbans de cachemire et les brillantes aigrettes qui forment la coiffure des soldats. De loin, c'est comme une prairie émaillée de fleurs. Presque toujours, après ces magnifiques champs-de-mai militaires, une expédition est décrétée. Heureux les généraux qui sont choisis et les régiments qui marchent en avant! Il y a de l'argent, des grades, de l'honneur, des croix à gagner, tout comme chez nous! — Le général Allard a institué, à l'instar de la Légion-d'Honneur, une décoration dont Runjet-Sing est fort avare : c'est la croix de Gourou-Goving-Sing, que l'on suspend à un ruban orange. Gourou-Goving-Sing est le grand prophète des Sykes, le fondateur de la religion du pays. Cette religion est un déisme pur, parfaitement dégagé de toute idolâtrie, de tout alliage, et qui a fait du peuple syke un des plus tolérants de la terre. — Runjet-Sing aime à parler à ses soldats. Il a un beau langage, chaud de ton, d'images et de souvenirs. Il se plaît à rappeler ses victoires et à en rapporter l'honneur à son armée. « Il y a

un an, nous avons livré telle bataille, et, grâce à votre courage, nous avons vaincu! » C'est ainsi qu'il parle, comme les généraux les plus classiques de l'antiquité. Mais sa parole est vive, rapide, pittoresque, saccadée, tranchante. On voit qu'il n'a pas fait sa rhétorique. — Runjet-Sing accorde sa confiance entière à ses généraux; il leur laisse faire la guerre, remporter des victoires, et il n'est pas jaloux. Il a donné au général Allard le commandement supérieur et absolu des soixante mille hommes dont se compose son armée régulière, et le général Allard ne lui cause pas d'ombrage. Mais, comme administrateur de son royaume, il veut être seul; financier, percepteur, économiste, législateur, il est seul, et ne permet pas qu'on mette la main à son emploi. Et ici, pourtant, nous allons admirer une de ces bizarres anomalies qui se rencontrent quelquefois dans l'histoire des hommes. Runjet-Sing, par goût, par tempérament, par nécessité, le roi le plus absolu des Indes, a pourtant imaginé un mode de contrôle administratif qui ressemble fort aux pratiques du gouvernement constitutionnel. Voici comment: les provinces sont affermées aux chefs de l'armée, qui en versent le revenu entre les mains du roi. Ce sont des receveurs-généraux qui portent l'épaulette et qui font leurs affaires le mieux qu'ils peuvent. Ce système avait un grave inconvénient entre mille. Il y avait à craindre que les provinces ne fussent victimes de l'avidité des fermiers, et qu'elles ne payassent un peu cher l'honneur d'être administrées par les lieutenants du roi. Runjet-Sing y a pourvu: tous les ans, les chefs civils des villages (et il faut les compter par milliers) se réunissent à Lahore et sont admis à présenter leurs griefs au souverain du pays. C'est une assemblée imposante, et dans laquelle le roi fait preuve d'un esprit libéral et juste, en punissant par des amendes sévères les généraux coupables de malversation; mais ce qui est moins juste, c'est que les amendes profitent au trésor royal. — Runjet-Sing n'a pas de ministres. Il a des secrétaires qui n'ont qu'une chose à faire: écrire sous sa dictée, lire et expédier des dépêches, ni plus ni moins; mais c'est là une grosse besogne. Tout arrive au cabinet du roi, tout en sort; toute décision a besoin de passer par-là pour être exécutoire: la paix, la guerre, les finances, la diplomatie, tout se fait là. Le roi a son royaume dans sa tête, on pourrait dire aussi dans sa main; rien ne lui échappe, sa mémoire est sûre et son regard s'étend loin. La nuit, deux secrétaires veillent à sa porte. Comme il ne sait pas écrire (et que Dieu l'en garde!), s'il vient une idée, s'il a besoin de prendre une note, d'arrêter au vol un souvenir, vite un secrétaire! et il dicte. C'est bien lui qui « dicterait à quatre en styles différents. » Souvent il occupe ainsi plusieurs secrétaires à la fois, sans se douter que ce tour de force le fait ressembler à César et à Napoléon. Les lettres qu'il a dictées pour la compagnie des Indes britanniques sont des modèles. Le premier secrétaire du cabinet, qui est un homme éclairé, n'y trouve rien à changer, et il assure que son style, à lui, son style lettré, ne ferait que gâter la simple et énergique concision de l'original. — Runjet-Sing professe un souverain mépris pour les gens de sa religion et de son pays qui savent écrire. Cette espèce d'hommes s'appelle *monchis*. Ils sont bien payés, mais ne jouissent pas, même ailleurs que dans le palais du roi, d'une grande considération. Runjet-Sing en a toujours une vingtaine établis en demi-cercle dans son cabinet ou sous sa tente; ils sont assis à l'orientale; une écritoire dans la main, des papiers sur leurs genoux. — Parlons un peu des principes économiques de Runjet-Sing. Runjet-Sing est persuadé que le meilleur système d'économie politique inter-nationale, c'est la liberté du commerce. Aussi a-t-il ouvert ses marchés à l'Angleterre et à la Perse. C'est en vain que le général Allard, très partisan du système prohibitif, lui a conseillé de frapper de quelques droits les marchandises anglaises, et d'établir une ligne de douanes le long du poétique

Hydaspe. Runjet-Sing n'a pas voulu, et ses raisons sont excellentes : « L'Angleterre, dit-il, m'envoie ses draps et sa soie; mais elle reçoit mon coton, mes toiles blanches; elle fait bon accueil à mes cachemires; elle est un excellent débouché pour mes mines de sel. Tout compte fait, j'y gagne. — Cela est fort bien pour le présent; mais si l'Angleterre parvient à rendre l'Indus navigable et à en remonter le cours avec ses bateaux à vapeur, elle inondera de ses produits votre royaume tout entier. — Oui, répond Runjet-Sing, mais alors je défendrai à mon peuple de les acheter. » — En France, le système de perception de l'impôt est appuyé, pour ainsi dire, sur les différents degrés de la circonscription territoriale. La commune, le canton, l'arrondissement, le département, représentent autant d'échelons par lesquels l'argent des contribuables arrive incessamment au trésor public. Le système de Runjet-Sing est beaucoup plus simple. L'impôt se paie par *puits*. Il y a des milliers de puits. Chaque puits représente une certaine étendue de terrains qu'il arrose; tous les domaines qui en dépendent paient en commun l'impôt au roi de Lahore; tant de puits, tant de revenus, il n'y a pas à se tromper. Aussi Runjet-Sing ne se trompe jamais; il calcule avec une admirable facilité, et fait de mémoire des opérations d'arithmétique à étourdir un savant. L'avantage de son système, c'est qu'il sait, à un puits près, ce que le pays lui doit; et, comme il a grand besoin d'argent pour entretenir ses armées sur un pied respectable, comme il est en outre, par goût, un financier très entreprenant et très actif, on peut dire à la lettre, et sans métaphore, qu'il ne laisse pas dormir l'argent des contribuables au fond du puits. — Comme homme politique, tel est Runjet-Sing, tel du moins qu'il est permis de le juger d'après une si rapide et si imparfaite esquisse. Mais ce qui ressort avec éclat, c'est que jamais roi parvenu, jamais soldat heureux, n'a été plus complétement l'artisan de sa fortune. Runjet-Sing a fondé un trône et a créé une dynastie; on peut dire aussi qu'il a créé une race d'hommes nouveaux, la race des Sykes, qui sont redevenus entre ses mains le peuple belliqueux et fier qui combattait avec Porus. C'est une grande chose après tout, que d'avoir fondé un royaume dont l'alliance est recherchée par l'Angleterre, et qui, sur toutes ses frontières, peut tenir en échec une armée d'Asie, et vendre chèrement sa conquête à une invasion européenne. C'est aussi une gloire bien rare, ainsi que le remarque un historien anglais, que celle d'une pareille destinée, « accomplie par les moyens les plus honorables, et sans qu'il en ait coûté à l'humanité une goutte de sang versé sur les échafauds. » — Comme homme privé, Runjet-Sing est bienveillant, miséricordieux, d'humeur joviale, incapable de ressentiment, mais non de colère. Il est violent, mais une bonne raison l'apaise, et il tend la main en signe de pardon. Souvent, s'il s'est emporté sans motif contre un de ses officiers, le lendemain, ou le jour même, il lui envoie un cadeau, et tout est fini. Le colonel français Ventura, son chef d'état-major, eut à essuyer un jour, sous la tente de Runjet-Sing, une violente bourrasque. Ventura ne disait mot, car la colère du roi était grande. Cependant, M. Allard s'approcha, prit les mains du rajah, et il essayait ainsi de le calmer. Mais l'orage grondait de plus belle. Ventura parti, le roi laissa parler le général, et peut-être lui fut-il prouvé qu'il avait tort. Je ne sais; mais le lendemain, le général reçut une lettre de Runjet-Sing. Le roi lui ordonnait d'amener Ventura : que voulait-il, après la scène de la veille? Il voulait réparer ses torts, lui, le roi; et il remit à Ventura un cadeau magnifique. — Le roi a une cassette pour les pauvres. Voici comment cette cassette se remplit. Tous les mois, Runjet-Sing se fait peser; il y a dans un des bassins de la balance, de l'or, de l'argent, des denrées, le poids du rajah. Le tout est pour les malheureux. Il est donc fort important, dans ce pays-là, que le roi soit gras; mais, par malheur, Runjet-Sing est fort maigre. — Le roi dine

seul; ce n'est pas seulement un privilége de son rang, c'est une loi de sa religion. Il dîne accroupi sur ses talons, dans une position qui serait horriblement gênante de ce côté-ci do l'Indus. On lui sert, sur un tapis, dans des plats d'or et d'argent, une vingtaine de mets différents; il goûte de quelques-uns. Ses domestiques sont accroupis, à l'instar de leur maître, en face de lui, et le servent sans bouger de place. Seul, son chef de cuisine, qui est un gros homme tout rond, va et vient pendant le service. Ses officiers, quand il leur permet d'assister à ses repas, sont debout, à quelque distance, et quelquefois il leur envoie (faveur insigne!) des mets de sa table dans des assiettes en feuilles; les assiettes d'or et d'argent ne sont que pour lui. Runjet-Sing est très sobre ; il n'a pas d'heure pour ses repas; il dîne quand il peut et où il peut, dans son jardin, sous sa tente, au milieu d'un pré, au coin d'un bois, rarement dans son palais, le plus souvent au milieu des fleurs, qu'il aime de passion. Son gros cuisinier passe sa vie à courir après lui, à le poursuivre avec sa batterie par monts et par vaux, et, quand il l'a trouvé, Runjet-Sing lui échappe encore, car il ne tient pas en place : toujours à cheval, courant les champs, passant des revues, expédiant le travail des *monchis*, recevant, dictant, haranguant, le tout à la fois; en sorte qu'il oublierait bien souvent le dîner, si ses fourneaux ne couraient aussi vite que lui et si l'honnête majordome n'était là. Runjet-Sing est, en résumé, un roi très peu avancé dans la science du bien-vivre, et je le regarde comme incapable de faire jamais un menu passable, et de tenir ce que nous appelons une bonne maison. — Au surplus, dans ce pays, le peuple est, Dieu me pardonne ! d'une absurdité choquante en fait de repas. Cela tient à la religion. Il y a des sectes où l'on dîne seul, d'autres où l'on dîne tout nu, hommes et femmes; il serait horriblement inconvenant de se présenter à leur table si l'on portait le moindre vêtement, fût-il de l'étoffe la plus légère ; la toile surtout est proscrite. Dans le nord, à Cachemyr, on permet aux femmes de cette secte extravagante de porter à table, quand il fait très froid, des chemises de laine, mais voilà tout ; et les hommes religieux du pays trouvent que c'est bien assez. Voici une autre énormité : si vous passez, infidèle ou dissident, par un beau soleil, devant des gens d'une certaine secte, et qu'ils soient à table, et si votre ombre vient à effleurer les mets placés devant eux, c'est là une impureté abominable ! Aussitôt ces gens se lèvent, les plats sont jetés aux chiens, et toute la famille va se laver pour faire disparaître cette souillure. — Je voudrais continuer; mais je m'arrête, car voici trop long-temps que je cause, et mes lecteurs en ont peut-être assez de Runjet-Sing et du Punjaub. Pour moi, j'aime Runjet-Sing; je lui trouve une physionomie française, un esprit français, une activité, un génie, qui ne seraient peut-être pas remarqués chez nous, où le génie court les rues, mais qui, là-bas, me paraissent briller d'un singulier éclat, à côté des habitudes si calmes, si régulières, si monotones, si médiocres de l'Inde orientale ! J'aime surtout Runjet-Sing pour la barrière qu'il oppose aux Russes, et pour la bonne garde qu'il fait sur le Sutledge du côté des Anglais.

CUVILIER FLEURY.

LAMARTINE (ALPHONSE DE), le plus grand poète de notre âge, le premier qui ait donné à la France une poésie qui lui était inconnue, l'ode, est né à Mâcon en 1792. M. de Lamartine, comme tous les grands poètes, a pris pour devise cette maxime du sage : *cache ta vie*; et c'est seulement en relisant ses poëmes avec amour, que se peuvent découvrir çà et là quelques notes éparses sur la jeunesse du grand poète. Ce fut d'abord un enfant triste et rêveur, qui jouait aux pieds de sa mère et qui s'élevait doucement sous la bienveillante influence du regard maternel. Il a conservé de ses jeunes années de violents et tendres souvenirs et jamais il n'en parle sans regrets et sans plaisir. Quelles belles pages, quand il raconte comment il lisait la Bible sur les genoux de sa mère ! Cependant l'enfant grandit vite

et bien, comme tous les enfants de génie. Ce fut bientôt un beau jeune homme, d'une taille élancée, d'un mâle visage, d'un beau regard. Il entra dans le monde au moment où la restauration rejetait la France de l'Empire, dans des idées plus calmes. Le bruit des armes s'effaçait peu à peu chaque jour; chaque jour les passions, soulevées depuis trente années par tant de révolutions diverses, se taisaient et se calmaient, comme fait l'océan après l'orage. Peu à peu, un nouveau bruit se faisait entendre dans la France royaliste, un mouvement tout nouveau s'emparait d'elle. Ce bruit, c'étaient les jeunes intelligences qui commençaient à murmurer tout bas plus d'une vieille vérité, encore trop hardie pour être proclamée tout haut; c'était l'éloquence moderne qui essayait ses forces naissantes conjointement avec la constitution nouvelle; ce mouvement nouveau, qui emportait la France, c'était une sage révolution, mais en sens inverse, qui la reportait sans violence vers les vieux âges, vers le vieux trône, vers les beaux temps d'élégance, de dévouement et de politesse, heureuse et mémorable époque de la poésie française! La France était alors sur le point d'accomplir en effet de grandes choses et d'enfanter de grands hommes, si elle eût été abandonnée à son heureuse étoile; si, au lieu de lui faire violence et de la vouloir rejeter traîtreusement dans l'ornière, cette royauté honnête, bienveillante et peu habile, se fût contentée de montrer à la France le grand chemin du siècle de Louis XIV, débarrassé de ses superstitions et de sa tyrannie. Quoi qu'il en soit, jamais instant ne fut plus favorable à l'apparition d'un homme de génie que cette heure fugitive, où la royauté de France était calme encore et ne s'était pas assez enhardie pour lutter contre la constitution qui l'avait reconnue, et que la royauté devait sitôt ne plus reconnaître. Tous les esprits étaient fatigués du bruit, des clameurs soudaines, de la gloire guerrière et des secousses des révolutions. Toutes les ames étaient rassasiées de doute et d'incrédulité. La poésie matérialiste, cette poésie qui vit de descriptions, qui se passionne pour la forme, pour la couleur, jamais pour l'ame et pour la passion, était morte depuis longtemps avec l'abbé Delille. On ne voulait plus de tous ces corps sans ames, de toutes ces passions sans causes, de tous ces doutes sans fin. Je ne sais quel sentiment de l'infini s'emparait de tous les cœurs en présence de tant de révolutions soudaines, qui avaient renversé, rétabli et détruit de nouveau tant de couronnes. En même temps, les liens de la famille, si longtemps détruits par la guerre, se nouaient de nouveau; on se reconnaissait, on se revoyait, on se retrouvait avec transport. Chacun s'abandonnait avec une sécurité inconnue, aux heureuses passions de la jeunesse, le champ de bataille ne réclamait plus chaque jour son nombre obligé de héros et de victimes, de vainqueurs et de morts. On s'aimait déjà d'amitié, le lendemain on devait s'aimer d'amour. L'amour, qui est la passion des cœurs heureux, avait remplacé l'ambition, qui est la passion des nobles cœurs. On s'aimait enfin dans cette France, qui n'avait été occupée que de révolutions au-dedans et de guerres au-dehors, et comme l'amour est de sa nature confiant, plein d'espoir et d'avenir, il arriva bientôt qu'à force de s'aimer, on en vint à aimer celui-là qui est la source infinie de tout amour en ce monde. Ainsi, la France de 1820 revint à la croyance religieuse en même temps qu'à l'amour. Le cœur de la France battit doublement au nom de Dieu et au nom d'Elvire. L'école allemande et l'école anglaise, Goethe et Byron, qui sont avec M. de Lamartine les trois Dieux poétiques de cet âge, jetèrent toutes les ames dans cet idéal sans fin qui est aussi-bien l'avant-coureur de l'espérance que celui du désespoir, selon qu'il s'arrête dans les bras de Dieu ou qu'il aille plus loin que Dieu; il ne manquait plus à la France qu'un grand poète pour résumer ces craintes, ces désespoirs, ces ambitions, ces souvenirs : ce poète fut trouvé; ce poète, c'était M. de Lamartine. Il y avait bien de son temps parmi nous un poète

plus populaire que ne l'ait jamais été un poète, même Lafontaine; populaire, comme l'a été le vieil Homère dans les villes de la Grèce, quand les rhapsodes chantaient parmi les peuples les plus beaux vers de l'*Illiade*, et quand Zoïle était brûlé à petit feu pour quelques critiques de grammairien sur l'*Illiade* et l'*Odyssée*. Ce poète national parmi nous, dont la voix amoureuse et guerrière aurait dû étouffer tout d'abord les tendres, douces et chastes élégies murmurées au bord des ruisseaux et sous les bois touffus, c'était Béranger. Celui-là, fils du peuple comme M. de Lamartine est gentilhomme, est à coup sûr, lui aussi, un grand poète. Il a compris à merveille, et l'un des premiers, l'instinct naturel d'une nation brave, loyale, long-temps victorieuse, et qui ne dormait plus sans remords, depuis qu'elle avait été vaincue par l'Europe coalisée. Celui-là, le souvenir de Waterloo le faisait rugir de colère, et cette généreuse colère, il la jetait sans pitié sur cette royauté de France, qui était venue à la suite de l'étranger. Celui-là aussi, comme la chose était arrivée à Juvénal, l'indignation le fit poète. A force de maudire notre défaite, il devint le poète de nos malheurs. Fille du peuple, sa poésie adopta la forme la plus populaire, la chanson. A l'aide d'un refrain retentissant et héroïque, il entrait dans toutes les mémoires; à l'aide d'une noble et courageuse pensée, il restait dans tous les cœurs. Son dédain pour nos maîtres d'hier, son profond mépris pour l'ancien régime, cette innocente oisiveté de quelques pauvres diables sans intelligence et sans esprit; sa colère contre ces épées rouillées dans le fourreau, contre ces poitrines sans blessures, contre ces habits brodés à neuf, contre ces châteaux rebâtis d'hier, et en même temps son amour et ses respects pour les vieux soldats de la France, tronçons d'épées qui étaient devenus charrues, poitrines cicatrisées et couvertes d'honneur, vieux uniformes usés et troués, mais sans taches, humbles chaumières ouvertes à tous les vents, glorieuse misère de gens vieillis et usés dans la gloire, si triste à voir, comparée au triomphe de ces autres vieillards vieillis dans l'émigration et dans la mendicité; c'étaient là de nobles et grandes qualités poétiques que le peuple français de 1814 à 1820 comprenait à merveille, et qu'il recevait de la voix de son poète, comme autant de saintes paroles qui appartenaient à son évangile populaire. Béranger fut donc tout d'abord le poète élu de la nation; il s'adressait à des instincts fougueux, à des passions violentes, à des désespoirs cachés, à des haines mal contenues; il prouvait à la France dans des airs de bravoure ce qu'un rhéteur démontrait dans sa chaire, *que nous n'avions pas été vaincus à Waterloo*; il écrasait sous une indignation sans égale, les Anglais, les Prussiens, les Russes, les gentilshommes des Tuileries, le roi, le dauphin, les prêtres, les jésuites surtout, cette universelle horreur; il se portait l'héritier direct de Voltaire, et il agitait d'une main puissante ce vieux levain qui reposait depuis long-temps; en un mot, tous les pouvoirs d'une société faiblement constituée, Béranger les attaquait de front par l'ironie, par le mépris, par la colère, par l'injure, par l'esprit, par le passé, par le présent, par l'avenir; il y intéressait notre gloire nationale; il appelait à son aide la révolution et l'empire, nos victoires et notre défaite; il ralliait à lui toutes les vieilles rancunes des républicains battus et des impérialistes renversés; jamais opposition ne fut plus véhémente et plus terrible, et encore n'était-ce pas là toute l'opposition de Béranger. Non content de parler à l'ame, à l'esprit, au courage, à l'indépendance de ce peuple dont il tenait l'ame, l'esprit et le cœur entre ses mains, il parlait encore à ses sens; il s'adressait à ses passions, à ses amours. Il mêlait la liberté aux plaisirs de la table; il assaisonnait son opposition au vin de Champagne; il écrasait le premier aumônier, tout en célébrant les appas de Lisette; il lançait la foudre contre les jésuites à propos de Jeanneton et de ses jeunes appas. Le vin, l'amour et la liberté; le bal masqué, la grisette et la révolte; la

haine au roi et l'amour pour Lisette, Béranger célébrait à la fois toutes ces choses; il était en même temps Anacréon et Tyrtée; sa couronne était double, couronne de laurier épineux et couronne de roses sans épines; autant ses grisettes étaient faciles et abandonnées, autant son but politique était lointain et difficile à conquérir. Ainsi, dans cet habile et dramatique poème aux milles strophes licencieuses et héroïques, révolutionnaires et grivoises, tachées du plus noble sang et rougies de nos meilleurs vins, il y avait de quoi satisfaire tous les goûts, toutes les passions, tous les âges; la jeune fille y avait sa part aussi bien que le vieux soldat; le jeune homme s'y enivrait d'amour, le vieux révolutionnaire de liberté. Béranger buvait à la double coupe de l'amour et de la liberté; les jeunes gens criaient : « Vive Lisette et vive l'empereur! » Les hommes faits, célébraient l'empereur et Lisette, les vieillards célébraient tour à tour l'empereur et Lisette, Lisette et l'empereur. Ainsi, ces deux héros des temps modernes, l'empereur et Lisette, se sont prêté un appui mutuel; l'un ne doit rien à l'autre, celle-ci n'a pas d'action de grâces à rendre à celui-là, ils se sont rendus des services mutuels, ils ont marché du même pas à la même popularité. L'empereur a partagé sa gloire avec Lisette, Lisette a protégé de sa grâce piquante l'empereur; elle lui a ôté ce qu'il avait de trop austère, elle a essuyé de sa blanche main les larmes sanglantes qui baignaient son visage; elle a caché les cicatrices de ce noble front avec les fleurs qui paraient son corsage; elle a protégé l'empereur de sa grâce, de sa jeunesse, de sa beauté, de son sourire; elle l'a pris par la main; de sa petite main, elle l'a conduit à travers les populations comme faisait le petit guide de Bélisaire; Lisette a demandé pour l'empereur, non pas une obole, mais une bénédiction du pauvre, mais un pardon pour toute la gloire qu'il avait exigée de la France, mais l'oubli de tant de champs de bataille engraissés de notre chair et parsemés de nos os. L'empereur a donné à Lisette le courage et la persévérance, mais Lisette a donné la popularité à l'empereur; elle l'a mêlé à toutes nos joies, à toutes nos douleurs, à toutes nos fêtes; elle l'a tiré du rocher où il languissait pour le faire asseoir à notre foyer domestique. Bien certainement, notre grand empereur, si quelqu'un de vous deux est l'obligé, c'est vous qui êtes l'obligé de Lisette.—Telle était la poésie de Béranger, à deux faces, glorieuse et sensualiste, révoltée contre le pouvoir, soumise à l'amour, brisant les chaînes de fer, attachant les hommes par des liens de fleurs; moitié laurier et moitié rose, moitié gloire et moitié plaisir, passant du champ de bataille au cabaret, de la chambre des députés à la mansarde, et toujours aussi à l'aise au bruit des armes qu'au bruit des verres, au banc de l'opposition qu'au lit de la grisette; bonne et joviale, terrible et emportée tour à tour; moitié rire et moitié larmes, parlant à merveille la langue du camp et du cabaret, sentant le vin, la poudre à canon, la violette de mars et le tabac. Aussi, comme la France était tout ame et tout oreille à cette poésie de la révolte et des sens! Même aujourd'hui que Béranger s'est retiré du monde, par le peu que je vous en dis, jugez vous-même quels obstacles avait dû surmonter, avant de se produire parmi nous la chaste, plaintive, élégante, passionnée poésie de M. de Lamartine! — Donc, en 1820, dans les sombres allées de Saint-Cloud, par une belle nuit d'été, le casque en tête, le sabre au côté, le fusil sur l'épaule, le génie au front et l'amour dans le cœur, se promenait un beau jeune homme sous les fenêtres du roi, dont il était le garde du corps. Il s'abandonnait doucement à cette douce rêverie de l'ame qui est toujours un grand charme pour une imagination jeune et honnête. Cette promenade occupée, cette rêverie armée, je ne sais quel sentiment involontaire de sa propre importance, tels sont les compagnons ordinaires d'une sentinelle sous les armes qui veille sur le sommeil de son roi. Tout en marchant, tout en revenant sur ses pas, le jeune poète murmurait tout bas des vers cachés dans son cœur, le nom

d'Elvire et le nom de Dieu; il pensait à Byron et à l'Évangile; il unissait déjà dans sa pensée, avant de les réunir dans ses livres, l'Italie et l'Orient; quelquefois aussi passait devant lui, mais dans toute son imposante majesté, la grande figure de Bonaparte. En même temps, tous les bonheurs de sa vie passée, toutes les joies et toutes les peines de la jeunesse, tous les enchantements variés de l'ame qui rêve, du cœur qui soupire et qui espère, passaient et défilaient devant lui dans tout leur gracieux abandon. Il se rappelait tous les lieux témoins de ses joies intérieures. Les lacs, les mers, les montagnes, les golfes, le petit enclos, le grand parc, le châlet, le château, tous les beaux lieux peuplés d'images riantes; il se rappelait son enfance déjà si loin, sa jeunesse si proche encore; il rêvait et il pensait qu'en dehors du monde des faits et dans le monde poétique, il n'y avait que deux poètes, Goethe et Byron, et plus il rêvait à son bonheur, à ses amours, à ses pressentiments, plus il rêvait de Byron et de Goethe, plus il en venait à se dire à lui-même : *J'ai quelque chose là!* Ce qu'il avait *là*, non pas dans sa tête comme Chénier, mais dans son cœur, c'était tout simplement les *Méditations poétiques*, les *Harmonies poétiques*, le *Voyage en Orient*, *Jocelyn*, les plus touchants discours qui aient honoré la tribune française, et sans compter, mon Dieu ! tous les trésors inconnus d'humanité, d'intelligence et de poésie que renferme encore ce noble cœur ! — Alors enfin, et après tant d'agitations intérieures et d'incertitudes, le poète jeta sa poésie dans le monde. C'était un modeste volume que je vois encore, et que j'achetai par hasard, un jour que j'étais sorti de mon collége pour y rentrer le soir. Ce livre, qui était tout simplement une révolution dans la langue et dans la poésie épiques, qui devait fermer tant de blessures, consoler tant d'afflictions, ranimer tant d'espérances, sauver tant de croyances chancelantes, et faire verser tant de douces larmes, nul encore ne l'avait ouvert. Ses pages étaient blanches et intactes, et, comme toute poésie inconnue, il attendait encore des acheteurs. Il n'attendit pas long-temps une ame en peine de sa destinée, et huit jours après les premiers jours de lutte, il avait à jamais sa place dans toutes les sympathies des belles ames et des cœurs honnêtes. Je me souviendrai toute ma vie de mon extase, quand pour la première fois j'ouvris ce livre d'un poète sans nom. J'étais bien jeune alors; j'étais tout pénétré d'admiration pour les grands maîtres. Horace et Boileau, et J.-B. Rousseau lui-même, dont l'heure avait sonné, me paraissaient les maîtres et les modèles de toute poésie. Quel ne fut donc pas mon étonnement et mon admiration, quand soudain mes yeux, éblouis comme mon cœur, découvrirent ce nouveau monde poétique ! Quoi ! dans un même livre sont réunis enfin tous les sentiments de l'ame et toutes les passions du cœur, tous les bonheurs de la terre et tous les ravissements du ciel, toutes les espérances du temps présent et toutes les inquiétudes de l'avenir ! Quoi ! voilà enfin un poète qui réunit dans ses vers les conditions les plus opposées de la poésie, l'enthousiasme et le sang-froid, la dévotion et l'amour ! Quoi ! voilà un poète chrétien qui ne copie ni la Bible, ni Lefranc de Pompignan, ni J.-B. Rousseau, ni aucun de ces énergumènes, dont les plus beaux et les plus terribles passages sont empreints d'une austérité impitoyable ! mais au contraire il prie comme on chante; il approche sans peur du Dieu terrible, il laisse de côté les images consacrées, il parle du ciel comme il en faut parler aux intelligences de la terre, il se rapproche à la fois de notre ame et de nos sens, il fait du ciel une patrie à notre portée, comme l'Elysée du *Télémaque*, et, pour que nous arrivions plus facilement à cette patrie céleste, il nous met en main le rameau d'or ! Et voici encore que ce même chrétien, si confiant et si peu terrible, à genoux tout à l'heure aux pieds du Créateur, se met aux genoux de la créature, et alors aussi à ces jeunes pieds mortels, ce sont des adorations sans fin, de chastes

extases, des ravissements au-dessus des nuages, plus haut que le ciel où fut saint Paul. Quoi! ce poète, pour qui Dieu lui-même s'est fait homme une seconde fois et s'est abaissé jusqu'à nous, il met la croyance au niveau de l'amour terrestre, et il l'associe aux mouvements les plus intimes de son cœur! Quoi donc! grâce à lui, ces deux amours, ces deux croyances, se confondent! et peut-être, avouons-le, était-ce là le seul moyen de satisfaire cet immense besoin de l'infini qui a saisi toutes les ames dans ces temps malheureux de doute et de révolution. Et en même temps, ce fut un heureux instant de calme, de repos et de fraîcheur pour le peuple de France, quand il découvrit enfin dans un ordre d'idées plus élevées, loin, bien loin de la colère, de l'orgie, de la vengeance et des malédictions de tout genre, cette chaste et murmurante poésie de M. de Lamartine, qui ne parlait que du ciel ou des plus innocentes amours de la terre. Cette poésie-là nous reposait merveilleusement de ces rimes chantées et consacrées au vin, à la goinfrerie, à la guerre et aux amours faciles; les jeunes gens et les femmes, et les vieillards, et tous ceux qui ne pensent pas que la vie se doit passer dans mille chansons plus ou moins érotiques, reçurent avec reconnaissance ces chants timides, partis du cœur. Il y eut là une réaction tout entière en faveur de la véritable et honnête poésie. C'en était fait en même temps de Delille et de l'école descriptive; de Parny et de l'école sensualiste; de Voltaire et de l'ironie, de Lebrun et de l'épigramme. Lamartine et Béranger se partagèrent le monde poétique: à celui-ci l'ame, à celui-là les sens; ils régnèrent quelque temps avec une autorité à peu près égale, mais maintenant, des deux poètes, il y en a un qui a usurpé à peu près le domaine de l'autre, qui s'est avancé de conquête en conquête dans ses royaumes, qui les a conquis par la persuasion aux lèvres de miel, et cet usurpateur, ce n'est pas Béranger. C'est que M. de Lamartine, lui aussi, peut dire à bon droit ces paroles: *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Le temps, qui sanctifie et qui augmente tous les pouvoirs qu'il ne brise pas, devait arracher peu à peu à l'un des deux poètes qui ne chantait que la jeunesse, le vin, le plaisir et la gloire, la plus périssable des vanités périssables, ses chanteurs et ses adeptes. L'homme n'est pas fait pour chanter une éternelle chanson de doute et d'amour. Tu lui as donné, mon Dieu, un autre but plus lointain et plus difficile à atteindre! L'homme est fait pour l'espérance et pour le pur amour. L'homme est fait, non seulement pour aller à la guerre alerte et joyeux, mais encore pour en revenir résigné et pensif. C'est un beau spectacle de voir croûler des trônes, de voir les hommes tomber comme les épis le jour de la moisson; mais c'est une belle chose aussi, planer par la pensée sur tous ces champs de bataille, et interroger publiquement ces ames errantes autour des corps sans sépulture. Je comprends bien la poésie qui s'assied au-devant du char triomphal de l'empereur, Automédon inspiré et sans peur; mais aussi j'aime et je respecte la poésie, humble sœur de charité du grand homme renversé, qui panse de ses blanches mains ses blessures saignantes, qui calme son cœur oppressé, qui essuie ses yeux brûlants, et qui lui montre l'avenir et la postérité d'un doigt ferme et loyal. Je comprends le poète qui chante la victoire, mais j'aime le poète qui mène le deuil sans s'informer des morts, et qui sous les ruines récentes ne voit que les ruines, sans demander: « Qui donc est le vainqueur? » La poésie de M. de Lamartine fut donc tout à la fois le triomphe et l'expiation de la poésie.—Après les *Premières* et les *Secondes Méditations poétiques*, M. de Lamartine, qui sans doute à son insçu était violemment préoccupé de la poésie de lord Byron, tenta de s'inspirer plus immédiatement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, du souvenir de cet illustre et malheureux poète. Lord Byron venait de mourir, pleuré, et chanté, et loué enfin dans toute l'Europe. Cette grande ame s'était exhalée le jour où elle fut à bout de

dédain et d'ironie, de dévoûment et de bonté. Entre autres créations de son génie, lord Byron laissait après lui Harold, cet enfant de son imagination et de son cœur. Harold, c'était lord Byron lui-même, c'était son ombre plus triste et plus pensive encore. La biographie de Child-Harold, ou, pour mieux dire l'auto-biographie de lord Byron, était restée interrompue par sa mort. M. de Lamartine entreprit d'ajouter un chant à ce poème, et de compléter avec ses propres sensations, ces sensations si glorieusement, mais si tristement interrompues. Or, il fallait un grand courage, lord Byron mort, pour tirer les conclusions de son poème. Vous savez tous cette histoire. Fatigué de bonheur et de gloire, Harold quitte l'Angleterre et court çà et là sans plan et sans but, après je ne sais quelle chimère que lui-même, Harold, il ne saurait définir. D'abord, il arrive en Espagne à ce terrible moment où la France tombe de tout son poids sur cette malheureuse et courageuse patrie de tant de grands hommes. De l'Espagne, Harold va dans la Grèce, dont il salue les ruines et les rivages, et les souvenirs, et les héros évanouis; plus tard, il parcourt le champ de bataille où fut blessé à mort l'aigle impérial, où Wellington, terrible malheur! fut plus heureux que n'était grand Bonaparte! De Waterloo, Harold se rend à Venise, et dans la ville au carnaval éternel, il s'attriste sur tous les débris qui l'entourent: débris de temples, débris de la liberté, débris de la croyance. Sa tristesse le porte des décombres de la Brenta sur toute la destinée de l'Italie; puis, après avoir jeté un regard de pitié sur Florence, il retient ses larmes à la vue de la Rome moderne pour célébrer la Rome antique. Là s'arrêtent les courses aventureuses d'Harold. Dans ce poème, écrit, on peut le dire, avec un bonheur qui lui était inconnu, lord Byron a jeté toute son ame. Quelle touchante rêverie! Quelle inspiration non interrompue! Quels tristes retours sur lui-même, et comme on découvre l'amertume de la coupe qu'il porte à ses lèvres, même sous le miel qui entoure les bords de cette coupe fragile! Et en même temps, comme parfois il est jeune, heureux, amoureux, du bel et sincère amour de la jeunesse! Pauvre Byron! Pauvre ame en peine! Il a bien fait de s'arrêter au moment où finissait son bonheur! Il a bien fait de briser la corde de cette lyre si doucement joyeuse, au moment où cette même corde n'allait plus rendre qu'un son plaintif! Pauvre Byron, plus ce poème d'Harold était brisé, interrompu, et plus il ressemblait à sa vie. Prions pour lui, nous qui ne pouvons pas, comme M. de Lamartine, continuer son chant commencé. —Déjà, dans ses *Premières méditations*, M. de Lamartine s'était occupé de lord Byron avec cette admiration sympathique qu'excitent toujours dans les belles ames les grands poètes. L'ode à lord Byron: *Qui que tu sois, Byron*, avait frappé la France, d'autant plus que la France, elle aussi, disait depuis long-temps: *Qui que tu sois, Byron!* En relisant avec soin l'ode à lord Byron, on retrouvera en germe ce *Dernier chant du pélerinage d'Harold*: c'est la même pitié, tendre et cachée; c'est la même passion, naïve et triste; c'est le même besoin de parler d'un homme qui est le maître du monde poétique. Du reste, il ne paraît pas que lord Byron ait compris, comme il devait les comprendre, l'admiration et la sympathie d'un homme comme M. de Lamartine. Dans un passage de ses *Mémoires*, si horriblement tronqués (anathème sur l'exécuteur de ces hautes œuvres littéraires!), il m'a paru que lord Byron ne parlait pas avec assez de reconnaissance de M. de Lamartine. Mais qu'importe? il faut pardonner aux grands poètes et aux ames ulcérées d'être injustes: hélas! c'est le seul droit de leurs malheurs. Toutefois, en ajoutant un dernier chant au poème de lord Byron, M. de Lamartine s'est bien gardé d'une servile imitation; il a conservé son allure naturelle; il n'a copié ni la mélancolie satirique ni la tristesse ironique de lord Byron. Il a gardé, il est vrai, la stance,

cette forme d'une négligence charmante, que lord Byron avait empruntée à Spencer et à *la Jérusalem* du Tasse; mais là s'arrête toute imitation. D'ailleurs, M. de Lamartine voudrait en vain imiter un poète ou un poème; sa nature l'emporte bientôt; sa rêverie le domine, son inspiration revient plus puissante : dites donc au cygne de voler avec les ailes de l'aigle! Ainsi, après quelques efforts pour suivre à la trace Harold, le héros de son poème, M. de Lamartine rentre naturellement dans son propre sentier; et ce poème, commencé comme un poème, devient peu à peu la plus simple, la plus poétique et la plus touchante élégie qui soit sortie de l'ame d'un poète en l'honneur d'un autre poète.

Il n'est plus.... il n'est plus, l'enfant de mon délire,
Il n'est plus qu'un vain son qui frémit sur ma lyre.
L'immortel pélerin est au terme, il s'endort.
Voyez comme son front repose dans la mort!

. . . .

. . . .

Si ses chants quelquefois ont éveillé votre ame,
Donnez-lui..., donnez-lui ce qu'une ombre réclame,
Une larme... ; c'est là son funèbre denier,
Ce tribut qu'à la mort tout mortel doit payer.

—Les *Premières Méditations poétiques* furent publiées en 1820; un an plus tard, M. de Lamartine se mariait avec une de ces femmes d'élite que le ciel n'accorde en partage qu'à ceux qu'il aime. Mme de Lamartine est née en Angleterre, mais la France la réclame et l'adopte comme son enfant. D'ailleurs, n'est-elle pas Française par les grâces, par le goût, par l'esprit, par cet abandon plein de charmes, et aussi par le style? Il y a dans le *Voyage en Orient* telle page de Mme de Lamartine qui se confond parfaitement avec les plus belles pages de son noble époux. A peine marié, M. de Lamartine fut nommé secrétaire de l'ambassade de Naples. Déjà la Sicile, et Rome et Naples, l'avaient accueilli, mais non pas comme un poète; il était bien jeune et bien inconnu à son premier voyage; il était le premier poète du monde quand il revint en Italie. En Italie, il se conduisit comme un poète et comme un gentilhomme. Pendant que la France récitait en pleurant les *Méditations poétiques*, sans trop connaître le poète, l'Italie étudiait à la fois le poète et le poème, et l'Italie, habituée et soumise à la mauvaise humeur de lord Byron, fut charmée de cette grâce, de cette bonne humeur, de cette urbanité, de cette politesse. Le poète se cachait pour faire place à l'homme d'état, à l'homme du monde. Ce fut donc sous le beau ciel italien, et tout en se livrant à ses travaux de chaque jour, que M. de Lamartine écrivit les *Harmonies poétiques*. De secrétaire d'ambassade à Naples, il était devenu chargé d'affaires en Toscane. Là, il trouva un ami dans la personne du grand-duc. C'était entre le grand-duc de Toscane et M. de Lamartine un échange continuel de bons soins et d'amitié. M. de Lamartine aima le prince comme s'il n'eût pas été un souverain, le prince aima M. de Lamartine comme s'il n'eût pas été un poète. Ce fut à Florence qu'il eut avec le général Pépé ce duel célèbre où il reçut une large blessure. M. de Lamartine défendait ainsi, l'épée à la main, l'honneur de la France. Sa vie fut long-temps en danger, et cependant son premier soin, ce fut de prendre la défense de son adversaire auprès du souverain et d'obtenir pour lui toute garantie. Mais ces détails biographiques, que sont-ils, comparés, par exemple, aux *Harmonies poétiques?* Et à quoi bon chercher la vie d'un poète hors de ses poèmes, surtout quand cet homme a jeté dans ses poèmes toute son ame, tout son esprit, tout son cœur? —Donc, en 1829, parurent les *Harmonies poétiques*. « Voici, disait l'auteur avec ce charmant abandon qui est toute la modestie de ces hommes à part, quatre livres de poésies écrites comme elles ont été senties, sans liaison, sans suite, sans transition apparente, poésies réelles et non feintes, qui sentent moins le poème que l'homme même; révélation intime et involontaire de ses impressions de chaque jour, pages de la vie intérieure, inspirées, tantôt par la tristesse, tantôt par la joie, par la solitude ou par le monde, par le désespoir ou l'espérance, dans

ses heures de sécheresse ou d'enthousiasme, de poésie ou d'aridité. » Nous ne saurions mieux définir ce livre ; c'est en effet le journal confidentiel dans lequel le poète dépose une à une ses impressions de chaque jour. Ce livre s'adresse surtout aux intelligences élevées, aux plus nobles pensées de l'homme, à ses plus chastes désirs. Il a la vertu d'une prière bien faite, et, pour s'élever jusqu'à Dieu, jusqu'à l'infini, il serait impossible de rencontrer de plus poétiques formules. Ce sont encore des *méditations poétiques*, mais encore plus loin de la terre que les secondes *méditations*, et par conséquent bien éloignées des *premières méditations*, si remplies de passions mortelles. Il faut donc considérer les *Harmonies poétiques* moins comme un poème, que comme une poésie isolée que murmurent tout bas les ames tendres.— Vous vous rappelez sans doute la *Romance du Saule* que le bon Ducis, l'innocent et naïf contrefracteur de Shakspeare, avait ajoutée à son *Othello* : cette romance du *Saule* se compose d'une grande quantité de couplets, au bas desquels Ducis avait mis en note : « Cette chanson est faite pour être chantée dans la solitude. » En effet, il y a des instants où l'homme a besoin de se murmurer à lui-même d'innocentes paroles d'espérance, de tristesse, d'amour ; c'est un recueillement occupé; c'est un rêve qu'on fait tout haut; c'est une histoire qu'on se raconte à soi-même ; plus l'histoire est longue et plus elle a de charmes. Toutes les nations intelligentes du monde ont ainsi leur histoire sans fin, qu'elles se racontent d'âge en âge : l'*Iliade*, *Antar*, les *romanceros*. Eh bien ! les *Harmonies poétiques*, voilà notre long poème que nous répétons à nos jours de tristesse mortelle. Aussi, quelles que soient l'abondance, les grâces, le charme et l'infinie variété de ces vers réunis et jettés dans ce livre avec une si charitable et si intelligente profusion, nous sommes-nous surpris très souvent à dire avec M. de Lamartine : *C'est bien peu !* — C'était au mois de mai 1830 que notre poète donnait à la France les *Harmonies*. Hélas ! cette France si tranquille encore, et qui faisait chaque jour de si nobles progrès vers le siècle nouveau, *novus ordo*, était cependant bien près de l'abîme. En ce temps-là, les peuples ne demandaient qu'à se reposer dans le travail et dans l'abondance ; les beaux-arts ne demandaient qu'à produire, les poètes ne demandaient qu'à chanter. La majesté royale, si long-temps mise en doute, paraissait à jamais affermie. L'autorité même n'était plus honnie et décriée comme c'est notre usage. L'émeute était rare et peureuse, et jamais, dans ses plus grands emportements, elle n'eût osé s'approcher des Tuileries. Le roi Charles X, dernier représentant de tant de gentilshommes couronnés, se faisait aimer à force d'urbanité, d'élégance et de politesse ; nous venions de prendre terre en Afrique, et nous avions eu un *Te Deum* à chanter. Tout à coup, cependant, le bruit gronde, la foudre éclate ; elle brise le trône, elle disperse les poètes, elle arrache à nos mains le poème dont la lecture était à peine commencée ; l'orage emporte en se jouant le vieux roi et son fils, la jeune princesse et ses enfants, M[me] la dauphine aussi, cette grande ame née au sein de l'orage ; en un mot, tout s'en va tout d'un coup, un autre siècle recommence. Et étonnez-vous donc que, dans cette terrible tourmente, les *Harmonies poétiques* aient été emportées un instant ? — Heureusement, il n'en est pas de la royauté du poète comme de tout autre autorité périssable et fragile. Il n'y a pas de vaisseau à Cherbourg pour exiler la poésie ; il n'y a pas de vaisseau dans la mer pour la déporter à l'île d'Elbe. Cet océan d'Henriette d'Angleterre, *étonné de se voir traverser si souvent dans des appareils si divers et pour des causes si différentes*, n'a pas à craindre, Dieu merci ! de pareils exils pour les beaux poèmes ? Quel que vous soyez, Homère, Dante, le Tasse, Camoëns, Milton, laissez passer la pauvreté, l'exil, l'hôpital des fous, l'hôpital des malades, les bouleversements politiques ; enfants,

laissez passer tout ce qui brise les nations et les hommes, et mourez en paix, car votre jour de triomphe doit venir. Votre étoile peut s'obscurcir dans le ciel, mais à coup sûr elle reparaîtra plus brillante. Ainsi donc, ce beau livre des *Harmonies poétiques*, si brusquement interrompu dans sa gloire par une révolution inattendue, s'est peu à peu relevé de ces brutales secousses, et maintenant il est placé dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs, à côté des poèmes les plus populaires de son auteur. — Quand éclata la révolution de juillet, ce terrible coup de foudre sous lequel sont restées écrasées tant de nobles intelligences, M. de Lamartine venait d'être nommé ministre plénipotentiaire en Grèce; mais il était encore à Paris. Il salua de ses derniers adieux, il accompagna de ses respects cette maison de Bourbon qu'il avait servie, et que son père avait servie. Singulière position de M. de Lamartine! par la famille et par les services de son père, il appartenait au roi Charles X; par la famille et par les services de sa mère, il appartenait à la maison d'Orléans. Son père, qui vit encore, était major d'un régiment de cavalerie sous Louis XVI; sa mère, qui est morte victime d'un accident déplorable, était fille de Mme des Rois, sous-gouvernante des princes d'Orléans, et par conséquent du roi Louis-Philippe. Cependant, ce fut en vain que le gouvernement de juillet voulut conserver à M. de Lamartine cette noble ambassade de la Grèce, à laquelle il était nommé: non pas même pour revoir cette belle terre qui fut le tombeau de Byron, M. de Lamartine ne voulut consentir à passer ainsi du vaincu au vainqueur. Il fit son devoir; il resta fidèle au malheur. Il dit adieu à la diplomatie, et il redevint tout simplement un poète. — Mais ce n'était pas en vain qu'il s'était dit: Je verrai la Grèce! je verrai l'Orient! D'ailleurs, qu'eût-il fait au milieu de ce chaos de tous les principes, de tous les pouvoirs, de toutes les forces, sur lesquels repose la société? Spectacle douloureux, que nul homme de cœur ne peut envisager sans regret, sans pitié et sans épouvante! Il partit donc, et il fit en Orient ce voyage qu'il a raconté avec tant de génie. Quel voyage et quel livre, et comment faire pour les analyser dignement? Poésie du cœur, rêverie de l'ame, tristesses profondes, mélancolique contemplation du vieux monde oriental, ce premier-né du soleil, d'où l'humanité est sortie, où l'humanité retourne; pieuse espérance d'une ame faite pour le ciel, profondes études d'un esprit philosophique, prédictions puissantes d'un esprit politique, qui sait prévoir parce qu'il sait se souvenir, toutes ces choses se trouvent dans le *Voyage en Orient* de M. de Lamartine. Toutes ces choses s'y trouvent, non pas pêle-mêle et au hasard, mais chacune y vient en son lieu et place, selon le cœur, l'ame, l'esprit ou le regard du poète. Ce livre est écrit dans le plus merveilleux style qui se puisse lire, simple, élégant, parfois sublime; style aux mille faces diverses, aux mille physionomies changeantes, aux mille éclatantes couleurs. Cependant la critique s'est déjà récriée *que ceci n'était pas un livre!* C'est que la critique a pris au sérieux une phrase de la préface de M. de Lamartine, dans laquelle phrase il est dit: *Vous ne trouverez dans ces pages que les plus fugitives et les plus superficielles impressions du voyageur.* Il faut que M. de Lamartine soit bien peu au fait de nos allures littéraires pour avoir fait ainsi lui-même, et dès les premières pages de son voyage, la critique de son propre livre. Il ne savait donc pas que les critiques par métier, trouvant dès l'abord ces accusations toutes faites, ne demanderaient pas mieux que de les prendre au sérieux! — Pour moi, l'humble esclave du poète, le partisan fidèle et dévoué de ce grand et mélancolique génie, moi qui lui dois, comme toute la génération présente, la croyance lyrique, cette croyance qui remplace toutes les autres quand toutes les autres sont perdues; moi qui ai si souvent approché mes lèvres brûlantes à la source sacrée et jamais tarie des *Méditations* et des *Har-*

monies poétiques, vous me voyez encore tout ému du récit de ce long et pénible voyage. Si fort ému, par le ciel! et si tristement affecté, et encore si accablé par la chaleur du jour, et encore si rempli du deuil de ce poète qui a perdu son unique enfant dans les sables, que c'est à peine si je pourrai vous raconter quelque chose de ce pèlerinage poétique. Comment la critique a fait pour ne pas se prosterner devant ces pages écrites avec tant de verve et de cœur, en toute circonstance, à toute heure de ce voyage, à midi sous l'ombre d'un palmier ou sous les ruines d'un monument détruit par les siècles, le soir sous une tente battue des vents ou de la pluie, à la lueur d'une torche de résine, un jour dans la cellule d'un couvent maronite du Liban, un autre jour au roulis d'une barque arabe ou sur les bords d'un brick, au milieu des matelots qui jurent et des chevaux qui hennissent; comment quelques esprits chagrins et médiocres ont pu ne pas reconnaître à chaque page de cet *album* de voyage le sentiment, la passion, le plaisir, l'espérance ou la douleur qui le dicta; comment on a pu porter le scalpel dans ces impressions indéfinissables, dans ces tendres et mystérieux recueillements qui échappent à l'analyse, dans ces extases chrétiennes, dans cette mélancolie religieuse, dans ce poétique et profond soupir d'une ame tantôt ravie au troisième ciel, où fut saint Paul, tantôt blessé à mort et triste *jusqu'à la mort de la croix*, voilà ce qui me paraît une question sans réponse. Donc, laissons de côté une critique déjà morte, prenons par son manteau ce voyageur inspiré, et suivons-le pas à pas dans sa course, autant, du moins, que nous pourrons le suivre, nous les voyageurs prosaïques, lui le vagabond poétique, nous à pied, lui sur ses beaux chevaux arabes, nous les écrivains d'une heure, lui l'écrivain qui ne doit pas mourir! — Des hommes ainsi faits sont tout de suite des hommes d'élite. Enfants, ils sont déjà quelque chose. Les moindres petites actions de leur septième année sont des événements dans l'avenir. Une parole de leur mère sera peut-être tout un poème un jour. Dans les premières pages des *Mémoires de M. de Châteaubriand*, vous trouvez déjà l'auteur de *René*. Ainsi M. de Lamartine. Quand il était un tout petit enfant qui jouait aux pieds de sa noble mère, abrité par le regard maternel, il s'amusait à regarder les calmes figures de la Bible de Royaumont, le livre de nos premières lectures. O les belles et saintes et poétiques apparitions! Sara, Tobie et son ange, Joseph, Samuel! et toute la vie des saints patriarches! et tout l'Orient pastoral! et le doigt de la mère montrant ces scènes poétiques à l'enfant agenouillé auprès d'elle, les lui expliquant gravement avec cet accent maternel qui retentit à votre oreille jusqu'au tombeau, même quand vous avez perdu votre mère! De là vinrent à l'enfant ces inclinations bibliques qui en ont fait un poète. De ce jour commença son grand voyage sur les hautes montagnes où Dieu descendait, dans les déserts où les anges guidaient Agar à la source cachée, sous les tentes où dormait Abraham, sous ce beau ciel d'où Jacob vit descendre l'échelle mystérieuse qui menait de la terre au ciel. — Depuis ce temps, l'enfant a grandi; il est devenu un jeune homme qui d'abord a été poète pour lui tout seul; puis ce jeune homme est devenu un homme fait, et alors sa poésie s'est révélée au monde, et alors le monde a dit son nom, et, ce nom du lyrique, les hommes, même les hommes incrédules, l'ont invoqué dans leur prière. C'est que, voyez-vous, celui-là, venu après Voltaire, et dans un siècle qui était le domaine de Voltaire, a parlé avec foi et conscience de Dieu et des anges, de la vie et de la mort, de la foi, de l'espérance, de la charité, les trois chastes vertus que le doute avait chassées du cœur de l'homme. C'est que, voyez-vous, celui-là, venu au temps de lord Byron, l'homme du désespoir, avait eu foi dans l'amour et dans l'avenir, c'est qu'il avait rattaché à sa lyre la cinquième corde qui en avait été coupée par les révolutions, sanglant aréopage plus stupide

et plus dur que celui de Lacédémone. Or, à quoi devez-vous cette poésie de M. de Lamartine, qui vous fait croire encore, espérer encore, aimer encore? Vous la devez à la lecture de cette Bible, aux figures de cette Bible entre les mains de cet enfant!—Comme aussi vous devez à la Bible de Royaumont le *Voyage en Orient* de M. de Lamartine. Plus d'une fois, son imagination, ainsi frappée par les saints aspects de la Bible, s'est reportée vers ces montagnes, dans ces déserts, sous ce beau ciel. A la fin, il a voulu réaliser son rêve d'enfant; à la fin, il a voulu toucher de sa main cette terre, qu'il avait touchée de l'ame et du cœur: c'en est fait, ces figures de la Bible de Royaumont ne suffisent plus à ses rêves. Tant qu'on n'est qu'un enfant, l'imagination, comme la foi, comble les vallées et rapproche les montagnes; mais à présent qu'il est un homme, le poète a besoin de voir des yeux de son corps ce qu'il voyait si bien autrefois avec l'œil de son esprit. Donc il part, il part avec la pompe d'un illustre voyageur; il a un navire à lui comme lord Byron; un navire entier pour un poète, la chose étrange! Si bien qu'aujourd'hui, lorsqu'on voit de la mer un vaisseau qui vogue à pleines voiles, et sur ce vaisseau des serviteurs empressés, des matelots nombreux, des canons, des fusils, des soldats, il faut se dire: *Découvrons-nous, si ce n'est pas une monarchie qui s'en va, à coup sûr c'est un poète qui passe!* Ainsi a passé lord Byron, ainsi a passé Walter Scott mourant sur un vaisseau de l'Angleterre, et la mer, cette fois encore, a été bien étonnée de se voir traverser en cet équipage, et par un poète! Ainsi a fait M. de Lamartine! Les révolutions de la poésie sont un peu là aussi, il faut le dire. Autrefois, il n'y a pas 30 ans, un grand poète entreprenait le même voyage! Savez-vous comment il est parti? Il avait sur le dos un bissac, dans ce bissac Homère et la Bible; il avait à ses mains le bâton blanc du pèlerin; il était seul; à chacun son luxe. Ce poète s'appelait M. de Châteaubriand. Il avait à sa suite *Atala* et *René*, les deux enfants jumeaux de son génie. Il poursuivait, à pied, son poème commencé, *les Martyrs*. M. de Lamartine emmène avec lui toute sa famille, et part sur son propre vaisseau.—O vaisseau! que les flots te soient propices! Que le ciel te soit serein! Tu emportes notre poète lyrique, tu emportes sa femme et son enfant! Il s'en va loin de sa maison si calme, vers des bords et vers un avenir inconnus. Il s'en va dans la terre des prodiges! Déjà le vent enfle sa voile blanche. Déjà Marseille disparaît à ses yeux. Voici déjà la Sicile, voici le golfe de Saint-Pierre, voici le golfe de Palma, et enfin la côte d'Afrique, Tunis, Carthage, Saint-Louis!—Que ces lieux sont solennels et que ces noms sont sonores! Que de pensées différentes ils ont éveillées dans l'ame de tant de voyageurs de génie qui ont découvert avec respect, devant ces rivages, leur tête vieille ou jeune, brune ou blanche, chauve ou bouclée! Ils ont passé par-là, les trois maîtres de notre monde poétique: M. de Châteaubriand, le premier, qui leur a indiqué la route à tous; lord Byron ensuite, qui est mort sur la terre athénienne; M. de Lamartine enfin. Carthage est là, et sur ses ruines apparaissent encore Didon, les deux Scipion, Marius, Caton d'Utique, Annibal, Bélisaire, saint Louis, colonnes debout devant un temple renversé! Le Turc ou le Grec, qui passe dans sa barque, ne voit rien qu'un promontoire nu et désolé s'élevant contre une mer déserte; mais le poète repeuple toutes ces ruines, et aux lieux mêmes sur lesquels le vulgaire jette à peine un œil distrait et ennuyé, le poète, c'est un de ses priviléges, réfléchit, pense, rêve ou pleure.—C'est surtout la résurrection de ces ruines, c'est surtout le souffle inspirateur jeté sur ces décombres de cités entières, c'est là ce qui donne au voyage de M. de Châteaubriand et au voyage de M. de Lamartine cet immense intérêt dont on ne saurait se rendre compte, si en effet il ne s'agissait que de villes détruites, de marbres brisés et de temples réduits en poudre. Ce n'est pas comme

ruines que la ville d'Athènes vous intéresse dans les pages de M. de Chateaubrilland ; elle vous intéresse comme une grande cité rebâtie, repeuplée, agrandie par l'éloquence et le génie. Vous ne la voyez pas comme elle est à présent ; vous la voyez comme elle fut jadis. A la voix et au regard du poète, toute cette poussière se ranime, tous ces palais se dressent, et avec ces palais, ces temples, cette tribune, ces marbres, se lèvent les hommes qui les peuplèrent. La puissance divine ne va pas plus loin : elle n'a pas tiré le monde d'un plus grand néant et d'un plus immense chaos. — Donc, hâtons-nous, laissons de côté Malte, cette ville sculptée dans un seul bloc de rocher vif : Athènes est là! Saluez les monts Croclus, où l'Eurotas prend sa source ! Voici les sommets sourcilleux de l'île de Crète ! Voici l'Ida, berceau de Jupiter. Nous sommes sur les frontières de l'antiquité grecque, aux confins de l'antiquité latine. Pythagore, Alcibiade, Scipion, César, Pompée, Cicéron, Auguste, Horace, Virgile, ont traversé cette mer. Mais ici encore, si vous voulez, nous ne ferons pas une longue halte. Nous avons encore là présente à l'esprit, là présente dans le cœur, la description de la Grèce par M. de Châteaubriand. Avec M. de Châteaubriand, nous avons admiré la Grèce antique, cette blanche et parfaite statue *couchée au cercueil*, comme dit Byron. Nous avons admiré ces beaux monuments sous ce beau ciel ; nous avons traversé ces bois d'oliviers ; nous nous sommes désaltérés dans les eaux de l'Eurotas ; nous avons eu foi dans la ville d'Athènes en poussière ; nous nous sommes agenouillés devant cette beauté qui ne peut pas mourir. Et nous avons crié avec M. de Châteaubriand ; — « Athènes ! Athènes ! ville éternelle ! » Éternelle, en effet, comme toutes les villes que protège le génie ! Nous ne voulons pas d'autre cité grecque que la ville de Minerve, relevée par M. de Châteaubriand. — A dire vrai, M. de Lamartine me paraît sévère pour la Grèce. Il n'y voit que ce qu'il peut y voir. Où est Argos ? se demande le poète. — *C'est une immense plaine stérile, au fond du golfe.* — Où est cette Grèce tant vantée ? — *Tout est terne et ennuyeux comme dans une gorge de la Savoie ou de l'Auvergne dans une journée d'automne.* Oh ! pauvres poètes ! La Savoie et l'Auvergne, à propos du ciel d'Athènes ! Et qu'est-il devenu dans le ciel, le soleil d'Athènes, le soleil de M. de Châteaubriand ? — « Le soleil descendait entre des nuages qu'il peignait de rose ; il s'enfonça dans l'horizon, et le crépuscule le remplaça pendant une demi-heure. Durant le passage de ce crépuscule, le ciel était bleu au couchant, bleuâtre au zénith, et gris de perle au levant. En Grèce, tout est suave, tout est adouci, tout est plein de calme dans la nature, comme dans les écrits des anciens. On conçoit le Parthénon, lorsqu'on a vu le ciel pur et les paysages gracieux d'Athènes, de Corinthe et de l'Ionie. » Nous voilà bien loin *du ciel de l'Auvergne et de la Savoie en automne !* — Pourquoi donc, je vous prie, cette différence entre les deux descriptions de la Grèce, par deux hommes de génie, par deux poètes, c.-à-d. par deux hommes sincères et convaincus ? Pourquoi M. de Châteaubriand a-t-il vu la Grèce si belle, et pourquoi M. de Lamartine l'a-t-il vue si misérable et si triste ? Outre la différence des deux hommes, cela ne tient-il pas à la révolution qui a passé sur la Grèce depuis le voyage de M. de Châteaubriand ? M. de Châteaubriand a vu la Grèce à travers la poésie d'Homère et l'éloquence de Démosthènes. M. de Lamartine a vu la Grèce à travers *la barraque de marbre* qui lui sert de chambre de députés aujourd'hui. M. de Châteaubriand a vu la Grèce esclave et si malheureuse qu'il n'y avait plus rien de la Grèce que son génie si beau. M. de Lamartine a vu la Grèce obéissant à des intérêts, élevant des murs, faisant des lois, parlant de budgets et d'élections ; le présent de la Grèce libre a tué le passé de la Grèce pour M. de Lamartine, membre de la chambre des députés ; le passé de la Grèce, libre autrefois, avait fait oublier son esclavage à M.

de Châteaubriand. Les poètes, pas plus que les autres hommes, ne sauraient s'affranchir des influences étrangères. Ils voient non seulement avec leurs yeux, mais avec les yeux de ceux qui les entourent; ils jugent avec leur propre pensée, et en même temps avec la pensée de tout le monde. Quand M. de Châteaubriand, au milieu des ruines d'Athènes, reconstruisait à son gré la ville de Périclès, M. de Châteaubriand était seul; seul parmi ces ruines, il en était le maître souverain; il en faisait au gré de sa volonté, de son émotion, de son caprice. Tout au rebours, M. de Lamartine sur les rivages de la Grèce. Il a trouvé ces rivages habités. Il a trouvé là, non pas la Grèce toute morte, mais une patrie à demi-ressuscitée; il a trouvé là des législateurs, des soldats, une royauté, et, au milieu de la ville d'Athènes, de véritables maçons qui faisaient quelque chose de ces ruines, à force de chaux et de plâtre. Le poète n'avait plus rien à faire là!—Quelle triste note! — « 22 *avril* 1832: — *Bu des eaux du ruisseau bourbeux et infect, qui est l'Ilissus!* » — Sur les bords de l'Ilissus, M. de Chateaubriand s'agenouille, et, après s'être désaltéré, il adresse au ciel la prière des Spartiates: — « La vertu et la gloire (*Ut pulchra bonis adderent*)! » — Mais M. de Lamartine n'a pas voulu voir la Grèce; ce n'est pas là la part qu'il a faite à ses rêves. Que lui importent les Thermopyles? il en veut au mont Liban; que lui importe la ville d'Athènes? il en veut à Jérusalem. Cette fois encore, nous changeons de théâtre, nous doublons le cap Sunium, où enseigna Platon, le Christ grec; nous entendons mugir les Cyclades, nous traversons les îles de l'Archipel, espèce de pont jeté sur la mer, pour joindre la Grèce d'Asie à la Grèce véritable. Rhodes nous apparait comme une bouquet de verdure au sein des flots. Ce sont déjà les maisons de l'Orient, déjà les femmes de l'Orient à l'œil italien, mais plus doux et plus amoureux; de calmes, simples et belles figures, qui n'ont rien de commun avec les beautés fatiguées et déchirées de nos salons d'Europe. C'est par ses femmes que l'Orient se révèle au poète pour la première fois! — Ne trouvez-vous pas à présent qu'à force d'avoir suivi les grands poètes en Asie, l'Asie est une partie du monde dans laquelle nous respirons à l'aise? Grâce à tant de belles descriptions, l'île de Chypre ne nous parait guère plus éloignée aujourd'hui qu'autrefois les îles d'Hyères. Avec un peu de bonne volonté, il me semble que des buttes Montmartre nous pourrions découvrir les sommets du mont Liban couverts de cèdres. En effet, à peine nous sommes-nous mis en route, et déjà nous sommes arrivés au pied du Liban, à Beyruth, une des villes les plus peuplées de la côte de Syrie, qui s'appelait: *Julia Felix* sous l'empereur Auguste, quand tout le monde connu appartenait aux Romains. — *Julia Felix!* C'est à Beyruth qu'est morte M[lle] de Lamartine, ce bel enfant de tant de génie! C'est à Beyruth que s'est éteint ce doux regard, calme et bleu comme le ciel! M[lle] de Lamartine s'appelait Julia. Faisons un changement au nom antique de Beyruth: que Beyruth s'appelle désormais *Infelix Julia* (la malheureuse Julia)! — A Beyruth, M. de Lamartine quitte son navire. Des Arabes emportent dans leurs bras sa femme et sa fille. Bientôt on prépare pour recevoir les voyageurs cinq maisons, ou plutôt un village entier, à 10 minutes de la ville. La mer, le mont Liban, une forêt de pins, des caravanes qui arrivent de Damas, des Juifs montés sur des ânes, des femmes enveloppées de voiles blancs, à cheval, des cavaliers arabes courant le djérid, des groupes de Turcs assis sur le devant de leurs portes, fumant la pipe ou faisant la prière, et au sommet de chaque maison de belles femmes ou de jeunes filles regardant d'un air curieux ce qui se passe autour d'elles; voilà Beyruth. Les collines se teignent d'or aux rayons du soleil, la mer mugit, mille oiseaux retournent en chantant dans leurs lits de sapin; c'est là que les femmes sont belles, là que les coursiers sont beaux; là qu'on chante ou qu'on récite le long poème d'Antar: —

Seigneur, nous sommes bien ici, dressons-y, s'il vous plaît, trois tentes. Et il a dressé sa tente à Beyruth.— Mais une fois reposé, le poète veut aller en avant. Le désert l'appelle, il veut se perdre dans les sables. Adieu Marianne! adieu Julia! adieu ma femme, adieu ma fille! Allez au bain avec les femmes arabes! Parez-vous, mon enfant, ma Julia, des riches turbans, et prenez une robe orientale, afin qu'on dise: — *De quel cheick es-tu la fille?* Moi je pars, ma caravane est prête, il faut que je voie si le soleil est trop brûlant pour vos têtes, mes deux amours; il faut que je sache si vos yeux pourront supporter le sable blanc comme l'argent. On dit que la peste est à Jérusalem. Laissez-moi entrer le premier à Jérusalem; restez à Beyruth! Et moi absent, soyez hospitalières pour l'Arabe, offrez-lui le tabac, et le café, et le sorbet; pour moi, je reviendrai bientôt.—C'est ainsi que M. de Lamartine s'est avancé dans le désert.—Les détails de ce voyage sont remplis d'intérêt et de charme. Le poète s'y montre bien plus que le voyageur. L'homme est là tout entier. C'est tour à tour un homme qui rêve, un homme qui prie, un historien qui raconte, un poète qui chante. Il avait dix-huit chevaux de suite, comme un prince. Il avait les plus belles armes, comme un prince. Il a parcouru ainsi les campagnes de Tyr, la ville tombée sous les menaces encore vivantes d'Ezéchiel. Il a parcouru ainsi la terre de Chanaan et la Judée; il a gravi les collines de Zabulon et de Nazareth; il a côtoyé le mont Carmel; il a vu la vallée étroite et sombre dans laquelle fut enfanté le Christ; enfin, il s'est arrêté aux bords du fleuve des prophètes et du fleuve de l'Évangile, aux bords du Jourdain! — Voyez le poète! il n'a pas trouvé une seule goutte d'eau dans l'Ilissus. Voyez le chrétien! il se baigne *dans les eaux douces, tièdes et bleues* du Jourdain! Ce qui vous prouve que l'imagination, non seulement peut faire jaillir du rocher la source d'eau vive, mais encore dessécher le fleuve. En effet, d'où vient, je vous prie, que M. de Châteaubriand s'abreuve avec délices dans le même fleuve grec, l'Ilissus, où M. de Lamartine ne trouve qu'une vase fétide? D'où vient qu'à son tour M. de Lamartine se précipite avec délice *dans les eaux douces, tièdes et bleues* de ce Jourdain, dont M. de Châteaubriand parle en ces termes magnifiques de désolation et de mort: — « Au milieu de la vallée passe un *fleuve décoloré*, il se traîne à regret vers le lac empesté qui l'engloutit. On ne distingue son cours au milieu de l'arène, que par les saules et les roseaux qui le bordent, — ce fleuve est le Jourdain! » — Contemplez à présent le Jourdain de M. de Lamartine: — « Il passe en bouillonnant un peu, et en faisant entendre son premier murmure, sous les arches ruinées d'un pont d'architecture romaine. Le Jourdain surpasse de beaucoup l'Eurotas et le Céphyse.— Il roule doucement, dans un lit d'environ 100 pieds de large, une nappe d'eau de 2 ou 3 pieds de profondeur, claire, limpide, transparente (*fleuve décoloré!*), laissant compter les cailloux de son rivage, comme une glace qui colore ce qu'elle réfléchit.— Je pris dans le creux de ma main de l'eau du Jourdain; je trouvai cette eau parfaitement douce, d'une saveur agréable et d'une grande limpidité. » — Et à présent, à quel Jourdain croyez-vous? Moi, je crois à la fois aux deux fleuves, au fleuve de M. de Châteaubriand et au fleuve de M. de Lamartine: avec M. de Châteaubriand, je m'agenouille en tremblant sur le lit désolé du Jourdain; je me plonge avec M. de Lamartine dans ses eaux bleues et transparentes. Ils ont raison l'un et l'autre, parce que l'un et l'autre ils racontent ce qu'ils ont vu, parce qu'ils ne peuvent se tromper ni l'un ni l'autre, et parce qu'ils sont incapables de nous tromper. Oui, vous êtes mon fleuve, ô Jourdain! vous dont Racine a chanté les rivages; quelle que soit votre onde, calme ou bruyante, triste ou joyeuse, tiède et bleue ou froide et sans couleur, je crois en vous. Vous êtes le fleuve de M. de Châteaubriand, vous êtes le fleuve

de M. de Lamartine, vous êtes le fleuve des grands poëtes, et d'ailleurs, fleuve ou torrent, que m'importe? Que la Judée soit un rocher stérile ou un Éden, que m'importe? Insensés ceux qui se disputent pour un arbre de plus ou de moins sur cette terre des miracles! De quel droit se contredire à propos de ces fleuves et de ces montagnes qu'on ne peut voir qu'à genoux? Cette mer, ces flots, ces collines, ces pierres, ce ciel, ils ont vu s'accomplir la grande et mystérieuse scène de l'Évangile. Voilà Emmaüs, pauvre village où le Christ choisit ses disciples parmi les plus ignorants et les plus pauvres; mais la doctrine du Christ faisait la force de ses disciples! Voici Tibériade, où saint Pierre voit le Seigneur, qui lui dit : — *Tu es la pierre sur laquelle je bâtirai mon église.* Voilà la montagne où le Christ fit le beau sermon sur la montagne! Voici la montagne où il a multiplié les pains et les poissons; en un mot, voici tout l'Évangile, depuis le sommet d'où le Christ a vu tous les royaumes du monde, jusqu'au lis de la vallée, plus magnifique que le roi Salomon dans sa gloire! voilà tout le pays que le Christ a préféré sur cette terre! Allez donc prendre vos compas, vos machines à toiser, vos statistiques, votre télescope et votre thermomètre Réaumur, pour toiser, supputer, analyser la terre où est mort le Sauveur! — Aussi n'ont-ils pas fait ce voyage en voyageurs de la terre, les grands poëtes dont je parle, ils l'ont fait en poëtes; que dis-je? ils l'ont fait en chrétiens. Dans cette terre de croyances et de mystères, ils ne suivent que les croyances, ils n'interrogent que les mystères; tout ce qui n'est pas mystère leur échappe; ils n'en veulent qu'à Jésus-Christ. Pour eux, la prière, c'est l'étude, c'est la réflexion, c'est le voyage. Ils ne voient pas, ils prient. Ils ne jugent pas; ils prient. Ils s'abandonnent tant qu'ils peuvent à cette sainte et poétique émotion. Ils sont hommes d'abord, des hommes simples de cœur comme tout le monde; ils seront poëtes plus tard. Vous croyez qu'ils s'en vont à Jérusalem, M. de Châteaubriand pour y chercher les matériaux des *Martyrs*, M. de Lamartine pour y ramasser les inspirations de son grand poëme à venir; ils vont tout simplement à Jérusalem pour s'agenouiller devant le tombeau du Seigneur; ils ne cherchent là ni des émotions, ni des larmes, ni des souvenirs; ils pleurent, ils sont émus comme le dernier des hommes qui croient; après quoi, s'ils se souviennent de leurs émotions et de leurs larmes, c'est que Dieu leur en a fait le don. Voilà comment il faut lire le *Voyage en Orient* de M. de Lamartine. Il faut le lire comme un poëme, il faut le lire comme une prière. Malheur à ceux qui ne voient là qu'un livre à juger! Un voyage, non pas! Le poëte n'est pas un voyageur, le poëte va et vient, il s'arrête, il se couche au bord des fleuves, il grimpe au sommet des montagnes, tantôt à pied, tantôt à cheval; il dort, il rêve, il veille, il se laisse aller à son émotion, à son caprice, à sa tristesse, à sa joie, à son enthousiasme, à son humeur. Appelez-vous cela faire un livre? appelez-vous cela être un voyageur? — Or, quel esprit fut jamais plus rêveur que celui de M. de Lamartine? Qui jamais fut plus obéissant que notre poëte à son caprice, à son instinct, à sa joie, à sa tristesse, à ses passions, à son amour? Un voyageur, M. de Lamartine! lui qui s'arrête sous la première tente, qu'il rencontre pour fumer avec un Arabe! lui qui se détourne de sa route pour admirer la moindre jolie fille qui passe! lui qui s'amuse aux joûtes poétiques avec les poëtes du désert, qui lutte de vitesse avec l'écuyer, qui est tour à tour tout ce qu'on veut qu'il soit, grand seigneur, Bohémien, Anglais, Français, Arabe, chrétien, mahométan, ami d'Ibrahim, ami du sultan, aussi prêt à partager son repas avec le bandit qu'à lui tirer un coup de sa carabine! Voyageur, celui-là qui s'en va chez lady Stanhope, qui le reconnaît pour un Arabe à son pied droit, et dont il écoute les merveilleux récits avec la plus complète bonne foi! Voyageur, celui-là qui ne peut

pas voyager sans son enfant, sans sa femme, sans son chien fidèle! Voyageur, celui-là qui, tout d'un coup, au milieu de sa course, s'arrête pour ouvrir un cercueil! Et quel cercueil, juste ciel! — Maintenant que nous avons conduit notre poète jusqu'au pied du mont Liban, voulez-vous que nous pénétrions à sa suite dans Jérusalem? Nous gravirons avec lui ces vastes et stériles collines. Voyez-vous, sous le vol de ces grands aigles dont parle Ezéchiel, ces amas de ruines sans forme? C'est la ville de Tyr qui a fourni à Salomon les cèdres du temple. La désolation est partout dans ces ruines. La lune, qui se lève à regret, projette ses mélancoliques clartés sur ces rochers blanchis par la vague mugissante. Ne dirait-on pas un phare élevé dans ces lieux solitaires? C'est le phare de l'abandon et de la solitude, qui ne guide aucun navire et qui appelle tout au plus la pitié du voyageur sur ces débris lamentables. L'abîme ici, la mer à gauche, la lune qui brille là haut, partout des précipices profonds, sonores et blanchis d'écume: c'est là une solennelle et poétique entrée dans la terre des miracles. Et c'est ainsi que M. de Lamartine y est entré! — En ce temps-là, la peste était à Jérusalem; un silence de mort enveloppait la ville désolée: quatre-vingts personnes y mouraient chaque jour; tous les hospices, tous les couvents étaient fermés. Chacun fuyait cette désolation profonde: l'Arabe fuyait de toute la vitesse de son cheval, le chrétien lui-même s'éloignait de Jérusalem sans avoir été s'agenouiller au tombeau du Christ; plus de pèlerins, plus de voyageurs; les médecins étaient partis vaincus par la peur; eh bien! voici un homme d'Europe, un poète, un grand poète, un père de famille, qui a laissé là-bas son enfant et sa femme; voici un homme entouré de toutes les gloires et de tous les bonheurs, qui s'avance tout seul à travers la peste jusqu'au tombeau de Jésus-Christ. Ce sont là des pages d'autant plus solennelles dans le livre de M. de Lamartine qu'elles sont écrites avec plus de simplicité et de sang-froid. Même cette fois, il est heureux pour le poète que ce soient là, comme il appelle son livre, de simples *notes de voyage*, car de cette aventureuse expédition, il n'eût jamais osé faire un livre. Cette fois, le livre, écrit avec soin et méthode, eût été moins vrai et surtout moins vraisemblable que ces admirables et touchants souvenirs épars çà et là et jetés au hasard. Il s'avança donc tout seul par des sentiers affreux et sous un soleil dévorant jusqu'aux portes de Jérusalem; il descendit les pentes escarpées de la vallée de Térébinthe, et plus il s'avançait, plus s'avançait la mort. A l'aspect de cette caravane insurgée contre la peste, les couvents fermaient leurs portes; l'Arabe lui-même fermait sa porte; les femmes et les enfants s'enfuyaient en jetant des cris d'effroi; lui, cependant, le cœur tranquille et le front serein, il marche toujours. Enfin, à force de gravir, il arrive sur le haut d'une montagne plus haute que les autres, et là, tout à coup l'horizon s'ouvre et s'élève, découvrant au loin les hauts sommets de l'Arabie. Tout cet espace est inondé de lumière, on dirait une vaste mer. Seulement, sur les bords de cet océan imaginaire, se montraient comme à regret quelques pointes de minarets, quelques créneaux de murs, quelques dômes à la cime noire et bleus: c'était Jérusalem; c'était la ville! Elle se détachait en jaune sombre et mat sur le fond bleu du firmament et sur le fond noir du mont des Oliviers. Mystérieuse et éblouissante apparition! — M. de Lamartine a fait ainsi le tour de Jérusalem; il a traversé les mourants et les morts. A chaque pas, il a rencontré les cimetières turcs surmontés du turban, misérables solitudes que peuple la peste. Il a vu, sur des tombes fraîchement fermées, des familles entières qui venaient pleurer leurs morts en cris lamentables. Triste voyage! Le voyageur s'arrêta un instant devant la porte de Damas, flanquée de deux tours; puis, laissant à sa gauche l'obscure vallée de Gethsémanie, il s'avança jusqu'à la porte Saint-Etienne, non loin de la piscine où le Christ guérit

le paralytique. De la piscine, il n'y a qu'un pas au tombeau de la Vierge, mère du Christ. Du tombeau de la Vierge, vous apercevez le ravin profond et déchiré du Cédron. L'onde du torrent est à sec, la feuille de l'arbre est immobile. C'est en ce lieu que le Fils de l'Homme contempla, du haut de sa misère, toutes les misères, toutes les ténèbres, toutes les amertumes, toutes les vanités, toutes les iniquités du sort de l'homme; et à la vue de ce fardeau qu'il lui fallait porter, il s'écria : *Loin de moi ce calice!* Oui, c'est bien là la vallée prédestinée et choisie pour la scène la plus douloureuse de la passion! La vallée est étroite, immense, profonde; elle est fermée au nord par des hauteurs sombres et nues qui portent les tombeaux des rois; elle est ombragée à l'ouest par l'ombre des murs sombres et gigantesques d'une ville d'iniquités; la montagne des Oliviers la couvre à l'orient; et le torrent qui la traverse va briser ses ondes amères et jaunâtres sur les rochers brisés de la vallée de Josaphat. M. de Lamartine a bien raison de s'écrier à la fin de cette magnifique peinture : *la Vallée des lamentations!* — C'est un chapitre terrible jusqu'à la fin. Les grands noms de l'Évangile y résonnent d'une façon lugubre. Il n'y a qu'un poète, et un poète chrétien, pour avoir trouvé ces lamentables couleurs. A mesure qu'il avance, il reconnaît tout l'Évangile épars çà et là sur ces rochers dévastés, dans ces lits desséchés, sur ces ruines menaçantes, sous ces arbres sans ombrage. Il compte les ruines, il sait les gouttes d'eau du torrent; il vous dira combien d'hommes peuvent se prosterner la face contre terre dans la vallée de Josaphat. Il voit Jérusalem sous tous ses aspects, et à chacun de ces aspects nouveaux, Jérusalem s'étend et jaillit tout entière, sans que l'œil puisse en perdre un toit ou une pierre.—Jamais poète et surtout descriptif n'a décrit ainsi. Il vous montre la ville en relief; comme un habile architecte qui dresserait en relief le plan de la ville sur une table. Autant il a été injuste pour Athènes, cet admirable chaos de la Grèce antique, cette éblouissante vision d'une ville, mais d'une ville brillante de lumière et de couleurs, autant il est prosterné, adorateur sincère et fanatique, à la poussière de vos pieds, Jérusalem, la ville de Dieu! Grâce à lui, vous en pouvez dire tous les contours, tous les détours. Grâce à lui, vous reconnaissez les murs intacts et crénelés, la mosquée bleue, aux colonnades blanches, les milliers de dômes resplendissants, sur lesquels la lumière d'un soleil d'automne tombe et rejaillit en éblouissante vapeur : vous voyez chacune de ces maisons teintes par le temps et par les étés de la couleur jaune et dorée des édifices de Pestum ou de Rome; ces vieilles tours, gardiennes de ces murailles, dans lesquelles il ne manque ni une pierre, ni une meurtrière, ni un créneau; et enfin, au milieu de cet océan de maisons et de petits dômes qui les recouvrent, prosternez-vous! c'est le Saint-Sépulcre et le Calvaire, confondus et noyés là, dans l'immense dédale de rues et d'édifices qui les entourent. La ville s'est agrandie du côté du nord pour embrasser dans son enceinte les deux sites qui font sa honte et sa gloire : le rocher où mourut le Juste, et le tombeau témoin de sa résurrection. Jérusalem! Jérusalem! Personne n'entrait, personne ne sortait; il n'y avait pas même de sentinelle sur le seuil, pas même de mendiants sur les bornes; à peine deux fossoyeurs passèrent, entraînant un pauvre chrétien mort de la peste, pour le jeter dans le cimetière des Grecs. Les chemins étaient nus, et on ne trouvait que des tombes depuis Jérusalem jusqu'au tombeau de David. — Et quand il eut contemplé de loin Jérusalem, il entra dans Jérusalem. Il fut plus hardi que nous autres, qui, à la même époque, étions tous tremblants et blêmes sous la main du choléra asiatique, cette peste manquée et sans contagion. Il franchit donc la porte de Béthléem; mais avant de franchir ce seuil empesté, il fut obligé de laisser sortir trois pestiférés morts dans la nuit, et qui lui disputaient le passage. Bientôt il se trouva dans de petites

rues obscures, étroites et sales, remplies de convois de morts qui passaient d'un pas précipité, en se rangeant contre les murailles, à la voix et sous le bâton levé des janissaires du gouverneur. Partout des décombres, des immondices amoncelées, des chiffons de drap ou de coton, débris de la peste, et que le vent balaie comme des feuilles mortes. C'est ainsi qu'il a vu la maison de Véronique, la porte du Juif-Errant, la fenêtre du Prétoire; il est allé ainsi dans l'église du Saint-Sépulcre, coupole aérienne et gracieuse, pierre devenue dentelle, monument élevé à la plus grande pensée humaine, où la pensée même qui l'a élevé est écrite dans les détails et dans l'ensemble de l'édifice. Mais qui peut dire ce qu'il a pensé là, le grand poète lyrique de notre âge? Quelle a été sa méditation au pied de ce tombeau, le sépulcre du vieux monde et le berceau du monde nouveau? Ce sont là des impressions qui restent mystère entre l'homme et son ame, impressions qui ne s'écrivent point; elles s'exhalent avec la fumée des lampes pieuses, avec le parfum des encensoirs, avec la vague murmure des soupirs; elles tombent avec les larmes qui viennent aux yeux et au souvenir des premiers noms que nous avons balbutiés dans notre enfance, du père et de la mère qui nous les ont enseignés, des frères, des sœurs et des amis qui les ont murmurés avec nous.—Ainsi donc, voici que nous avons mené à bonne fin les deux premières parties du voyage de M. de Lamartine, son arrivée en Orient, et son séjour dans les lieux saints. Ce voyage, tout solennel que vous le savez, solennel par le but, par le plan, par la pensée du voyageur; solennel surtout par la grande misère et l'irréparable malheur qui l'attend là au milieu des sables, n'est pas cependant sans avoir ses moments de repos, de gaité et de relâche. Tant que sa fille n'est pas malade, tant qu'elle est brillante de santé et d'esprit, la jeune et belle enfant, M. de Lamartine s'abandonne en liberté aux impressions heureuses de son voyage. Il s'occupe à la fois de beaux chevaux, de belles femmes et de beaux vers. L'Orient lui apparaît sous son côté verdoyant et limpide. Avant tout, il est poète, et il se livre avec délices à toutes les impressions poétiques; et puis, il n'est pas toujours à Jérusalem, au milieu des horribles désolations de la peste. Que de beaux caractères il a trouvés dans son chemin, que de femmes charmantes! Si je n'avais que vingt ans, je les aurais toutes comptées l'une après l'autre, et je vous dirais leurs noms, et la couleur de leurs cheveux, et quels pieds! et quelles mains! et quelles lèvres roses et rebondies! Tout à l'heure, même dans un cimetière peuplé par la peste, il s'est arrêté pour admirer une belle femme de vingt ans sur la tombe de son mari. Quelle peinture il en a faite! quelle admiration passionnée pour les deux plus beaux dons du ciel après la vertu, la beauté et la jeunesse! Rappelez-vous seulement ce qu'il dit des femmes de l'Orient: « C'est l'œil des femmes d'Italie, mais plus doux, plus timide, plus pénétré de tendresse et d'amour. — C'est la taille des femmes grecques, mais plus arrondie, plus assouplie, avec des mouvements plus suaves, plus gracieux. — Leur front est large, nu, blanc, poli comme celui des plus belles femmes d'Angleterre et de Suisse.— Les sculpteurs grecs eussent été bien plus parfaits s'ils eussent pris leurs modèles de figures en Asie!— Et puis, il est si doux pour un Européen, accoutumé aux traits fatigués, à la physionomie contractée et fatiguée des femmes d'Europe, de voir enfin des figures aussi calmes, aussi simples, aussi pures que le marbre qui sort de la carrière; des figures qui n'ont qu'une seule expression, le repos et la tendresse, et dans lesquelles l'œil lit aussi vite et aussi facilement que dans les caractères majuscules d'une édition de luxe. »—L'Italie, l'Angleterre, la Suisse, la France même et la Grèce, la patrie de Phidias, ces nobles patries des belles femmes, les voilà vaincues par l'Asie. M. de Lamartine est bien hardi! — Dernièrement encore, cette critique hargneuse et pédante d'esprits impuis-

sants et malades qui s'attaque aux plus nobles choses pour nous les rendre plus chères et plus respectables, reprochait à notre poète cette Elvire inconnue, la muse chaste et idéale des *Premières méditations poétiques*. Est-ce là, je vous prie, le droit de la critique? et qui peut la rendre si hardie que d'éplucher dans les vers d'un poète ses vers d'amour, et de lui demander ensuite, d'un air prude et capable, si cette ode d'amour s'adresse en effet à sa femme légitime? comme si en effet ce n'était pas le droit du poète de se passionner pour tout ce qui est beau et bon dans le monde? Mais, s'ils ont voilé leur face pudibonde devant cette Elvire adorée, qu'ont dû penser nos pudiques censeurs de la haute admiration de M. de Lamartine pour cette perle du désert, Mlle Malagamba? Il la rencontra comme une rose cachée au pied du mont Carmel. Jamais M. de Lamartine n'avait porté plus loin la toute-puissance de la description. Mlle Malagamba, qu'il a vue, et près de laquelle il s'est assis, et qu'il a entendue lui parler et lui sourire, est plus belle et plus vraie qu'aucun rêve poétique. Quand il la vit pour la première fois, dans sa maison, elle était assise sur le tapis, les jambes repliées sous elle, le coude appuyé sur les genoux de sa mère, le visage un peu penché en arrière, tantôt levant ses yeux bleus pour exprimer à sa mère son naïf étonnement, tantôt les reportant sur le poète avec une curiosité gracieuse, puis les abaissant involontairement et les cachant sous la longue soie de ses cils noirs, pendant qu'une rougeur nouvelle colorait sa joue, et que son léger sourire, mal contenu, effleurait ses lèvres. — « C'est un genre de beauté qu'on ne peut rencontrer que dans l'Orient : la forme accomplie, comme elle l'est dans la statue grecque; l'ame révélée dans le regard, comme elle l'est dans les races du Midi, et la simplicité dans l'expression, comme elle n'existe que chez les peuples primitifs. » Il en parle ainsi durant vingt pages, et, quand vous croyez que toutes les formules de l'admiration sont épuisées, il revient encore à cette admirable peinture. Jamais il ne se croit quitte avec son modèle. — Il nous dépeint son costume, ses longs cheveux d'un blond foncé, nattés sur sa tête en mille tresses qui retombent sur ses épaules nues, au milieu d'un confus mélange de fleurs, de sequins d'or et de perles jetées au hasard sur cette jeune tête. — Pluie de fleurs et de bijoux. — Et sa poitrine était découverte. — Et elle portait une robe de mousseline doublée de fleurs d'argent, retenue par un schall; et ses beaux bras étaient passés dans des manches flottantes et ouvertes jusqu'au coude, et un veste de drap vert, dont les deux basques pendaient librement sur ses hanches, et ses jambes nues étaient embrassées au-dessus de la cheville par deux bracelets d'argent ciselé. — Et qu'elle était belle ainsi! et qu'elle laissait loin d'elle l'Aïdée de lord Byron! et qu'elle était riante, épanouie, innocente, languissante, sereine! Et le lendemain, il la revit sur les pentes embaumées du Carmel; elle lui apportait dans des corbeilles de fleurs, les vins de Chypre et du Liban, et M. de Lamartine l'a laissée là-bas, au pied de la montagne, cette belle fille, et il ne l'a pas ramenée avec lui, comme la plus noble production de l'Orient! — Tel est ce livre. Il ressemble beaucoup à la coiffure de Mlle Malagamba, perles et fleurs, satin et couronne, blonds cheveux sur un sein nu et sequins d'or. Une pluie de bijoux et de fleurs. M. de Lamartine a jeté là à profusion tous les trésors de son esprit et de son cœur. Il a écrit en vers, il a écrit en prose, il a été inondé de joie, il est revenu accablé de douleur; il a été poète toujours. En vérité, on ne conçoit pas que la France ait hésité un instant à adopter ce livre comme un magnifique présent, tant il y a là-dedans de nouveauté, de mouvement, de passions, de découvertes, de chevalerie, de poésie, d'histoire, de descriptions toutes neuves et de révélations inattendues. Mais le moyen de vous donner une idée de ces impressions si diverses, le moyen de suivre ce cavalier à cheval, ce chrétien dans les

lieux saints; ce poète en contemplation devant les belles filles, cet antiquaire aux ruines de Balbeck, cet historien dans cette Égypte qui appartint à Bonaparte; ce père de famille sur le tombeau de son enfant? on est entraîné malgré soi dans un mouvement irrésistible auquel il faut obéir; et en avant donc, dans les sables, hors des sables, sur les pentes fleuries, à travers les bois odorants, sur les monts, dans la plaine, à travers la peste, par les sentiers de la Bible, par le chemin de M. de Châteaubriand, sur le fleuve, sur la mer, par terre, et toujours, il faut marcher avec cet infatigable marcheur. Aussi, quand il est arrivé à son point de départ, de vingt chevaux arabes qu'il avait, des chevaux dignes d'un roi de vingt ans, il ne lui en restait pas un seul. Songez à cela. Et, depuis le *Voyage en Orient*, il nous a donné cette admirable et touchante histoire de l'amour sacrifié au devoir, *Jocelyn*. Et il a porté à la chambre des députés cette éloquente parole, plutôt faite pour la chaire de Cicéron que pour notre tribune bourgeoise. — Et voilà pourtant le poète, et voilà l'orateur, et voilà l'homme, notre orgueil, dont on a osé parler naguère avec si peu de goût, de reconnaissance et de respect! — M. de Lamartine était à Jérusalem quand il apprit qu'il avait été nommé député du département du Nord. Ces nouveaux devoirs le rappelèrent en France, et ce ne fut pas sans une certaine inquiétude que la France vit son poète entrer dans cette chambre des députés, où sont débattus chaque jour tant d'intérêts tout positifs. Qu'allait devenir le grand poète dans ces questions de canaux, de chemins de fer, de sucre indigène? Comment donc cette intelligence si élevée, descendra-t-elle à ces intérêts bourgeois? et cette éloquente parole, d'un si large et si magnifique développement, comment fera-t-elle pour se plier à cette conversation terre à terre de la tribune? Mais les amis de M. de Lamartine furent bientôt rassurés. Le poète monta à la tribune, et avec lui le député. Cette belle langue, même en s'occupant d'intérêts tout matériels, resta encore une langue à part. On admira tout d'abord ce rapide coup d'œil, cette simple façon d'aller droit au but; mais surtout on admira cette éloquence toujours soutenue, toujours naturelle, qui, prenant pour point de départ les plus nobles mouvements du cœur, s'en allait jetant en son chemin les plus précieux trésors de la plus vaste et de la plus noble intelligence. M. de Lamartine, du haut de la tribune nationale, parlait de l'humanité, de la tolérance, de la charité, de ce lien fraternel qui unit toutes les nations et tous les hommes, avec une conviction émanée du cœur, qui lui concilait toutes les sympathies. C'était la langue de la poésie appliquée aux affaires, c'était la rêverie d'un poète-homme d'état, c'était un vif et éloquent souvenir des beaux discours de M. de Châteaubriand, quand M. de Châteaubriand portait à la chambre des pairs, qui le pleure, toute l'émotion spontanée de son génie. Sans nul doute, si M. de Lamartine n'était qu'un député ordinaire, trouverait-on qu'il y a trop de solennité dans sa parole, trop de hauteur dans ses discours, et qu'il est trop à l'étroit renfermé dans la question du moment; mais une fois le poète accepté, il faut dire qu'il est l'honneur de la tribune; il sera la gloire de l'éloquence française; il jette sur la chambre des députés quelques-uns des rayons de sa couronne poétique; il est, dans une chambre comme la nôtre, toute remplie d'ambitieux de toute sorte, d'hommes d'affaires subalternes, d'avocats de province, de magistrats oisifs, de quelques orateurs hardis, de quelques orateurs faits pour conduire les autres, il est comme un beau diamant au diadème d'un roi; il en a l'éclat, il en a la valeur. Il est le plus bel ornement de la chambre; elle se repose à sa voix; elle le suit avec amour dans ses admirables et éloquentes rêveries; elle se sent émue rien qu'à l'entendre; elle est fière de savoir que celui qui lui parle ainsi, c'est le grand poète dont les œuvres vivront d'âge en âge, alors qu'il ne sera plus question de la chambre de 1837 et an-

nées suivantes. M. de Lamartine, entre M. Guizot et M. Thiers, entre M. Odillon-Barrot et M. Berryer, c'est le repos, c'est le calme, c'est l'espérance, c'est l'oubli de tant de passions envenimées, c'est un moment de halte dans le tumulte. Mais cependant, que les grands orateurs dont nous sommes fiers à tant de titres y prennent garde! jusqu'à présent, ils ont écouté M. de Lamartine plutôt pour leur plaisir que pour leur instruction personnelle, ils n'ont pas vu que cet habile et admirable esprit, peu jaloux de leur admiration, profitait cependant de l'attention qu'on lui prêtait, pour faire peu à peu son éducation oratoire. Depuis qu'il a parlé pour la première fois, M. de Lamartine a déjà fait d'incroyables progrès comme orateur. Il s'est dompté lui-même, et déjà, il en est venu à pouvoir parler une heure durant, du sucre de betteraves. Il a passé, par une transition difficile, à une éloquence plus positive, et, son intelligence aidant, il peut déjà, à volonté, parler aussi simplement que le dernier propriétaire de forges de la chambre. Nos grands orateurs n'ont pas encore remarqué ce merveilleux changement de M. de Lamartine : mais qu'un beau jour ils vont être étonnés quand ils le verront devenu populaire dans ses discours comme il est populaire dans ses poésies! et que cela leur va paraître étrange, cet homme écouté de la foule, et lui parlant de ses affaires et de ses besoins de chaque jour! Cependant, et malgré tous ses efforts, M. de Lamartine revient toujours à son langage primitif; pour peu que son ame soit émue, pour peu que son esprit soit agité, pour peu qu'on lui donne le moindre prétexte de s'échapper de ses liens terrestres, il reprend son vol poétique! témoin cette belle improvisation en faveur des études classiques, cet admirable point de départ de toutes les supériorités intellectuelles. C'était M. Arago, l'illustre et européen représentant de la science parmi nous, qui s'élevait contre le culte de l'antiquité, et qui plaçait les savants bien avant les maîtres de l'art et de la pensée; à ce discours, M. de Lamartine ne se contient plus; traitez ainsi toute la vieille antiquité, Homère et Virgile, Platon et Cicéron, tous les poètes, tous les dieux de sa jeunesse! Aussi, avec quel esprit, avec quelle grâce piquante, avec quelle intime conviction de son esprit, M. de Lamartine prit en main la cause du goût et du génie, cette cause qui était la sienne dans l'avenir! M. Arago, de son côté, répondit avec une admirable retenue : c'était un charmant duel à armes courtoises entre la science et la poésie contemporaines, en champ clos, par leurs deux plus excellents représentants. On assistait à cette joûte élégante et loyale, on battait des mains aux deux champions, on disait qu'ils avaient raison l'un et l'autre : et ne pensez-vous pas que ce fut là une belle journée de repos et de délassement dans nos annales politiques? Les affaires n'avaient pas avancé d'un pas, il est vrai; oui, mais on avait entendu deux hommes de génie parler un beau langage; on avait pour résultat deux beaux discours de plus, et une nouvelle loi de moins. Et dernièrement encore, cette admirable et touchante défense de ces héroïques sauvages de notre conquête d'Alger! Mais l'histoire parlementaire de M. de Lamartine commence à peine; laissez-le grandir, et vous aurez un important orateur. Donnez au parti de M. de Lamartine le temps de se former, laissez les plus nobles et les plus vertueuses intelligences de la chambre, se grouper autour de cette intelligence d'élite, et obéir à cette heureuse impulsion; en même temps, rendez le calme aux affaires, apaisez les passions soulevées, modérez ces ambitions dévorantes, et vous verrez quelle sera la puissance de M. de Lamartine! Ce sera le cas de répéter avec le poète ces beaux vers où il annonce l'âge d'or :

Ultimà cumæi venit jàm carminis ætas, .

Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que M. de Lamartine au plus fort de cette difficile étude de la tribune, entouré de tant d'affaires difficiles et puériles, au milieu de tant de travaux, tout nouveaux pour son

esprit, ait trouvé encore assez de loisir pour écrire au courant de la plume cet admirable poème, *Jocelyn*, touchante et dramatique histoire de la passion sacrifiée au devoir. *Jocelyn* est un des beaux livres de notre langue. Cette fois, le poète a appelé au secours de sa poésie le roman et le drame, deux magnifiques et inépuisables ressources qui ont tant servi à la popularité et à la gloire de lord Byron. Le sujet choisi par le poète était choisi avec un rare et légitime bonheur: son héros est le curé de campagne, son poème est une épopée domestique. Jocelyn est un prêtre à la fois selon l'Évangile et selon le monde; son ame appartient à Dieu et à l'amour: il a la foi, il a la charité, il arrive avec bien de la peine à l'espérance. Tous les personnages de ce poème respirent je ne sais quelle grave bonne humeur, pleine de vérité et de charme. Silence! le poème commence. Jocelyn, jeune et beau, et tout pénétré des belles et grandes études que M. de Lamartine défendait tout à l'heure, entend par hasard les confidences et les plaintes de sa sœur: c'en est fait, il se sacrifie pour elle, il abandonne son patrimoine, il renonce au monde et au bonheur du monde. Tout à coup éclatent, sanglante et furieuse, la révolution française, Danton et Robespierre, tous les maîtres dévergondés de cette belle société du XVIIIe siècle qui porta sa tête sur l'échafaud. Jocelyn, que poursuit la mort, s'enfuit dans la caverne des aigles; et alors nous entrons dans cette hymne sublime adressée au Tout-Puissant, sur les glaciers des montagnes du Dauphiné! Jamais M. de Lamartine n'avait parlé un plus magnifique langage. Pendant que les plus nobles têtes se courbent sous les mains du bourreau, pendant que la terreur se promène par toute la France, assise sur l'échafaud sanglant, Jocelyn chante une hymne de délivrance: il est si heureux, il est si fier de vivre! Lui seul en France il respire tout haut, il se nomme tout haut, il est libre! Et quand il a remercié le ciel, il rend ses actions de grâce à la grotte qui l'abrite, à la montagne qui le couvre, au ruisseau qui le désaltère, à l'arbre qui le nourrit, à l'oiseau qui chante, au soleil qui brille, à la fleur qui scintille sur le vert gazon; toute la création; est faite pour lui, pour lui seul! Mais, au milieu de son bonheur, tombe Laurence, le bel enfant qui doit doubler le bonheur de l'exilé. Laurence, c'est l'ame, c'est la vie, c'est l'espérance blonde et pure de cette solitude. Que devient le prêtre à la vue de ces seize ans à peine épanouis? Le prêtre étudie, il contemple, il admire, il reconnaît dans cette belle créature la bienfaisance divine; son hymne de louange et d'adoration recommence de plus belle et avec de plus enivrants transports. Tout à l'heure, Dieu, c'était le ciel, la montagne, la source limpide; à présent, Dieu, c'est Laurence! Jocelyn croit en Dieu et en Laurence. Le poète des *Méditations poétiques* croyait à Dieu et à Elvire, Jocelyn réunit cette double croyance, M. de Lamartine ne sépare jamais la croyance de l'amour. — Triste bonheur! fol espoir! Laurence, l'idéale beauté qu'il aime! Jocelyn va la perdre. L'impitoyable devoir l'appelle dans les prisons de Grenoble, où l'attend le vieil évêque qui va mourir. Ce vieillard, qu'attend l'échafaud, a besoin d'un confesseur et d'un prêtre, Jocelyn, aux genoux du vieillard, se relève prêtre et consacré, sacrifice immense dont la récompense est dans le ciel! C'en est fait, l'homme mortel est mort; il n'y a plus que le prêtre. L'amour terrestre est étouffé dans ce cœur. Laurence, Laurence n'est plus que la sœur de Jocelyn: il la rend au monde, qui l'appele pour la perdre; et lui, il reste seul dans un humble désert, qui n'est plus la solitude. Adieu à toutes les joies du monde! adieu à tous les bonheurs de la terre! adieu à tous les transports du cœur! Jocelyn reste seul avec Dieu et l'Évangile. A peine a-t-il pressé dans ses bras sa mère et sa sœur, il n'appartient plus qu'à son troupeau, tristes ouailles pour un tel pasteur! Cependant, le prêtre dompte peu à peu ces rudes natures; il

dompte le premier ces cœurs farouches, il se fait écouter de ces intelligences rebelles, il leur parle du ciel et de la terre, des astres et des moissons, de l'homme et de la fourmi ; sa parole est simple et facile, grave et touchante, et toute sa vie se passe ainsi dans cette œuvre de charité. Et cependant il perd, l'une après l'autre, toutes ses amitiés sur cette terre: Laurence elle-même, pauvre femme ! que le monde a flétrie de son souffle, expire entre les bras de Jocelyn ! Ainsi s'accomplit, et jusqu'à la fin, ce touchant sacrifice. Que de larmes ! que de terreurs ! que d'émotions diverses ! que de pitié ! — Mais à quoi bon raconter ainsi dans une froide et incomplète analyse, ce beau poème, dont les moindres détails sont empreints de la plus touchante vérité ? Comment dire l'éclat et la sincérité de cette poésie? La chaude et pénétrante vérité de ces peintures ? le calme et la simplicité de ces tableaux ? Cette belle nature du Dauphiné éclate et brille en traits ineffaçables; ces images sont tour à tour terribles ou riantes, tristes ou gracieuses; le sourire remplace les larmes ; la joie se mêle à la tristesse; l'hiver jette sur la nature son manteau de frimats; le soleil brille et dore la moisson ; la fleur s'épanouit dans l'herbe ; les moindres détails de la maison rustique se présentent à nous comme dans un tableau en relief : il y a dans tout cela tant de naïveté, tant d'innocence et tant de grâce, ce sont partout de si fraîches couleurs, de si chastes émanations, que l'ame se sent doucement agitée, et que vous sentez venir à vos yeux des larmes involontaires. Le stoïcisme de ce prêtre de Jésus-Christ est un stoïcisme sans fard et sans effort. La description du presbytère est l'une des plus heureuses descriptions de M. de Lamartine : passer ainsi des Alpes du Dauphiné à cette humble chaumière, c'est faire à la fois le paysage comme Raphaël et comme Ruysdaël. Les joies profanes de ce monde que Jocelyn entrevoit à peine, son enthousiasme d'un instant à la vue de Laurence, couverte d'or et de soie, et respirant du haut de son balcon les brises du soir, font un charmant contraste avec les rudes peintures des pauvres villageois. Et la vieille Marthe, et le chien, qu'en dites-vous ? Et toute cette calme, fraîche et transparente sérénité qui se répand de l'ame du poète sur les objets extérieurs ? Et cette profonde et inaltérable prière qui s'élève au ciel toute chargée de bénédictions, comme fait la fumée de l'encens, ce sont là d'admirables et naïfs détails ! Tout le poème est rempli ainsi d'une mélancolie irrésistible. Quelle plus touchante peinture que celle-là ! Cette famille d'émigrés venant visiter en cachette la maison paternelle, dont elle a été dépouillée par une révolution ? — Mais quel sera donc le poème dont *Jocelyn* n'est qu'un *épisode !* — Arrêtons-nous ici, voici bien long-temps que nous parlons de cet homme, qui est la merveille de notre âge. Et pourtant, il nous semble que nous n'avons pas dit encore à ce sujet la moitié de ce que nous avions dans l'esprit et dans le cœur. JULES JANIN.

LAPINS. On élève les lapins sous tonneau dans quelques villes, sous des hangars à la campagne, ou bien dans des clapiers ou dans des garennes. Chacun de ces modes doit être réglé sur des principes différents. Comme le premier instinct de ces quadrupèdes est de se terrer, ils ont bientôt pratiqué des ouvertures sous les hangars, s'ils ne sont pas entourés de murs et solidement bétonnés. Si on leur donne pour habitation un rez-de-chaussée un peu frais, il est fort rare qu'ils y prospèrent. — Il y a plusieurs races de lapins, la première qu'on nomme le *lapin riche*, dans laquelle il faut distinguer le riche argenté de Champagne, moitié ardoisé, moitié argenté, avec les pattes noires. La seconde est le *lapin d'Angora*, qui a le poil plus long, la soie plus ondoyante et plus fine, avec une robe de toutes sortes de couleurs, sous laquelle, dans le temps de la mue, vous pouvez retirer, à l'aide du peigne, et chaque jour, une ou deux onces de duvet. — Dans les deux races, le mâle est très ardent, il entre en rut à six ou huit mois, il suffit à trente femelles, qui sont

en chaleur toute l'année, et il peut en sauter sept à huit en une heure, tandis que la pauvre pécore, couchée sur le ventre, alongeant ses pattes en avant, jette un cri de douleur lorsque le mâle lui serre trop vivement le chignon. La lapine porte de trente à trente et un jours; sa portée est de quatre ou de huit; ordinairement elle fait sept portées par an, ce qui devrait produire par chaque lapine nourrie abondamment et tenue proprement, cinquante - six lapins au plus, et vingt-huit au moins par année. Comme la lapine reçoit le mâle étant pleine, elle fait ses portées en détail successivement, en plusieurs heures, et quelquefois en plusieurs jours. — Vous connaissez que la lapine est près de mettre bas à la teinte bleue de sa portière; au gonflement de ses mamelles, et lorsque vous la voyez occupée à s'arracher le poil du ventre pour en composer le nid qu'elle destine à ses petits. Il y a alors du plaisir à voir toutes ces pauvres mères se priver douloureusement du poil qui leur est nécessaire pour rendre plus douillet le berceau qu'elles destinent à leurs enfants. Si vous engraissez trop la lapine, le mâle ne la sautera pas, ou bien ce sera peine perdue. Vous aurez souvent besoin de rafraîchir la femelle et d'échauffer le mâle, quand il a beaucoup de besogne; mais il ne faut donner le mâle à la femelle qu'en saison propre, pour un temps limité, et le lui retirer aussitôt qu'elle est pleine.—La lapine ne doit allaiter que durant vingt et un jours, et après ce temps vous la voyez sortir de son gite avec ses lapereaux, les mener paître avec elle; et le père, qui aurait tué ses petits pendant que la mère les allaitait, parce qu'il voyait un temps perdu pour lui, reconnaît ses enfants quand ils sont sevrés, les prend entre ses pattes, les caresse, leur lèche les yeux, s'enorgueillit de sa postérité, fait sa paix avec leur mère, va leur chercher des herbes dans leurs auges; et, pour dire la vérité, si vous voulez trouver les meilleurs pères, allez les chercher dans les clapiers. —Vous pouvez alors réunir les petits jusqu'au nombre de quarante dans un lieu particulier, et vous devez surtout prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne s'étouffent pas en se serrant les uns contre les autres, comme font les agneaux et les moutons. Aussitôt qu'on peut distinguer les sexes, c.-à-d. à trois mois, vous mettez les femelles d'un côté, vous coupez la plus grande partie des mâles pour qu'ils s'engraissent mieux, et vous les séparez des véritables mâles, qui les fatigueraient parce qu'ils sentent qu'ils sont dégradés. Vous commencez à huit mois l'engraissage du lapin, et durant quinze jours vous lui donnez du grain, des plantes sèches, telles que hysope, thym, marjolaine, sauge, mélilot, qui leur donnent du fumet, et l'on peut pousser l'engrais jusqu'à ce que le lapin pèse quatre ou cinq livres. Trente mères rendent au moins chacune trente francs par an, tant par la vente des élèves que par le peignage de leur robe. Quant à la dépense, il faut aller à l'herbe tous les matins. Mais surtout il faut dans le clapier de l'air, une litière fraîche, un aliment sain et de la propreté; sans cela la maladie les prend, et le clapier devient un cimetière.—Voici quelles sont les maladies auxquelles ces bêtes sont sujettes: premièrement, la diarrhée, qui saisit les nourrices et les nourrissons, lorsque, immédiatement après le sevrage, on les nourrit avec des choux, des laiterons, des spergules et d'autres plantes qui donnent beaucoup de lait; et, comme cette maladie est contagieuse, il faut se hâter de séparer les malades, et de les nourrir avec du pain grillé, du fourrage sec et des herbes astringentes. Secondement, la maladie du gros ventre, à laquelle on remédie en privant les malades de toute boisson, et en les nourrissant avec du sarrasin. Troisièmement, les maux d'yeux, qui les prennent ordinairement après le sevrage, maladie à laquelle je ne sais aucun remède, si ce n'est le changement d'air, de litière, et une grande propreté. Quatrièmement, la gale, qui est toujours précédée d'un amaigrissement considérable, et qui finit souvent par envahir tous

les habitants du clapier, si on ne les traite pas avec des céleris et des regains, si on ne leur donne des frictions avec des plantes aromatiques, et si l'on ne sépare des galeux ceux que le virus n'a pas encore atteints. — Pour établir une garenne, choisissez dans votre domaine une lande improductive hérissée de rochers, sur un coteau exposé à l'est et au midi. Faites défricher cette lande au crochet, à la houe, à la binette, au louchet et à la bêche, suivant la nature des diverses couches de terre dont elle se compose. Faites planter sur cette terre ainsi labourée quelques milliers de pommiers, de coignassiers, de mérisiers, noisetiers, cormiers, cornouillers, arbousiers et alisiers sauvages. Ajoutez quelques centaines de jeunes ormes, dont la racine parfume la chair des lapins, de genévriers, qui lui donnent un goût particulier; de roseaux, dont la racine forme une chair grasse et d'une saveur douce; et enfin beaucoup de jeunes charmes, dont la racine est constamment attaquée par tous les quadrupèdes rongeurs. Laissez venir ce bois taillis sous la forme de tiges, de buissons, de quenouilles, d'éventails, enfin comme il veut venir d'après la nature et l'instinct propre à chaque espèce, et laissez-le croître pendant quelques années. Semez dans les clairières de ce bois des graines de marjolaine, de thym, de pimprenelle, de sauge, et, plus tard, des orges et des avoines, que vous faites couper et offrir en vert à la jeune et nouvelle colonie lorsqu'elle est formée. Lorsque tout est ainsi préparé, semé, planté, faites élever un mur d'enceinte à chaux et à sable, avec six pieds de fondation et autant de hauteur. Comme le lapin veut un terrain sec et aride, on fait tracer dans le bois, pour le purger d'eau, de petites rigoles par où elle s'écoule; elle sort ensuite par des égoûts qu'on fait garnir de treillage, et se perd dans un fossé toujours plein qui forme la seconde enceinte de la garenne. On place dans cette garenne quarante lapins mâles et deux cents femelles qui multiplient tellement que l'on peut en obtenir six cents douzaines de lapins, produisant un revenu annuel de trois mille fr. sur une lande qui auparavant ne rapportait absolument rien. — Il y a dans le comté d'York une garenne dans laquelle j'ai vu prendre douze cents lapins en une seule nuit. On m'a raconté, durant cette chasse, que le curé catholique de la paroisse de Ray, en Irlande, vend tous les ans quatre mille lapins pris dans sa garenne, et qui font une partie de son casuel beaucoup plus considérable que tout ce que peuvent lui rendre les offrandes faites pour la délivrance des ames du purgatoire. — Voici actuellement comment il faut s'y prendre pour établir un clapier. Sur la pente d'un coteau, à l'exposition du levant et du midi, faites élever un mur à chaux et à ciment, ayant six pieds de fondation, quatre pieds seulement au-dessus de terre, sur une longueur de quarante pieds et sur une largeur de quinze pieds. Après avoir fait creuser et déblayer le terrain à sept pieds, établissez à cette profondeur un carrelage composé de briques placées sur champ, afin que l'animal, s'il vient à fouiller jusque là, trouve à son évasion un obstacle qu'il ne puisse jamais vaincre. Ce pavé étant recouvert de six pieds de terre, faites établir dessus un bletton, pour l'écoulement en dehors des urines et des lavages qu'on est obligé de donner tous les quinze jours à c te habitation. Sur le mur, de quatre pieds de haut, faites élever une charpente légère en soliveaux placés debout, qui soutiendront un toit de chaume à dix-huit pieds de hauteur. Entre les solives, faites établir un grillage à mailles de fil de fer très serrées, de manières que les belettes les plus sveltes et les souris les plus menues ne puissent jamais y pénétrer, et que l'air seul soul y entre de tous les les côtés. Dans cette habitation ainsi balayée par tous les vents, faites placer, sur deux étages et l'une sur l'autre, quarante cabanes en planches de bois de chêne, ayant quatre pieds de long sur trois de large, séparées l'une de l'autre par un intervalle de dix-huit pouces, suffisant

pour y faire journellement le service. Ces quarante cabanes sont destinées aux mères, aux nourrices, aux jeunes familles. L'une d'elles doit servir de maison de correction pour les mâles qui portent le trouble dans la cité, une autre doit servir d'hospice pour les malades affectés de maladies contagieuses et qu'on a l'espérance de guérir, une autre pour les incurables, et deux autres enfin doivent être destinées l'engraissage. Au centre du clapier seront placées deux grandes caisses, servant de grange à fourrage et de grenier à avoine. Dans chaque cabane, on doit trouver un abreuvoir, car le lapin, qui, en état de liberté, ne s'abreuve que de rosée, a besoin d'un peu de boisson lorsqu'il est au clapier, et surtout lorsqu'il est soumis au régime du grain et de l'herbe sèche. Avec une telle disposition dans le bâtiment, si l'on a l'attention de changer la litière tous les trois jours, et de jeter en dehors les herbes et les légumes qui auraient été salis ou refusés; si l'on sépare les mâles et les femelles lorsqu'elles auront été remplies; si les mères, les nourrices et les nourrissons jouissent d'un entier repos, et d'une nourriture abondante et assortie à leur état; si les malades infectés de la contagion sont placés à l'infirmerie sans communication extérieure; si on laisse vaquer en liberté tous les jeunes lapins après le sevrage; si, parvenus à l'âge de trois mois, on coupe les mâles, d'après les procédés usités dans les clapiers le mieux tenus; si on les traite régulièrement après cette opération; si on les engraisse avec de bons grains; si on les parfume avec des herbes aromatiques durant quinze jours, je puis assurer qu'on obtiendra de ce clapier, pour le service de la table, à raison de trois ou quatre lapereaux par jour, qu'il faudra saigner et non assommer, en parfumant leur intérieur avec des herbes balsamiques, qui, durant le rôtissage, ajouteront beaucoup à leur fumet. — Je vais actuellement vous parler du lapin abandonné à l'état de nature, et je commence par noter la différence qui existe entre le lièvre et le lapin. — Le lièvre est un ermite qui passe son temps à méditer et à frotter ses moustaches, qui craint la grande compagnie, vit en famille, et ne sort jamais que contraint par la faim, et pour prendre en tremblant sa goulée. Le lapin, au contraire, est d'un caractère gai et d'une nature sociale, aimant les plaisirs, la bonne société, et se divertissant beaucoup. Il vit en ville, fait beaucoup de parties de campagne, sans jamais être campagnard comme le lièvre. Les villes à lapins, au lieu d'avoir des rues en ligne droite, sont bâties en zig-zag ou en tire-bouchon. Dans chacune de ces villes souterraines, il existe une police qui assure à tous propreté, salubrité et sûreté. Chaque famille a sa maison composée d'une ou plusieurs chambres à divers étages. Cette maison passe de père en fils, de génération en génération, et elle est divisée par égale part entre tous les descendants. On n'y connaît point de partage noble, ni droit du juvégneur, ni vol du chapon, ni droit d'aînesse, ni substitutions. Il règne dans ces cités une parfaite égalité de droits. On est plus heureux chez les lapins que chez les hommes. — Pour la chasse du lapin sauvage, nous avons le chien courant, qui, avec ses jambes torses et son ventre, fouille dans tous les buissons et autour de tous les terriers; le chien d'arrêt, dont le regard féroce arrête la bête sur cul, et la prive de tous ses mouvements; et, enfin, le chien lévrier, qui, lâché en plaine et sur terre, rase, attrape en huit ou dix bonds le gibier à poil le plus leste. — Secondement, nous avons le furet, que l'on introduit dans l'une des ouvertures du terrier (lorsqu'on a bouché toutes les autres), après avoir fait beaucoup manger ce petit chasseur, après l'avoir muselé et chargé d'une sonnette qui nous avertit du lieu où il se trouve dans les entrailles de la terre. Il chasse jusqu'au fond du terrier l'animal, qui vient se faire prendre dans une poche du filet placé à la seule issue que l'on n'a point fermée. — Troisièmement, nous avons l'écrevisse, aussi lente dans sa marche que la

bête fluette est vive. Elle s'avance jusqu'au fond du terrier, où elle trouve l'animal; elle étend sur lui la patte, le serre sans perdre prise, en sorte que se sentant ainsi piqué, il l'entraîne avec lui jusque dans la poche qui l'attend à l'issue du terrier.—Quatrièmement, nous avons le tiercelet, la buse, le busard, l'autour, mais principalement le faucon, qu'on accoutume à chasser et prendre le lapin, en attachant au cou de l'animal, qu'on lâche en plaine, un morceau de viande que l'oiseau poursuit et saisit avidement; et, lorsqu'il est accoutumé et affriandé à cette pâture, toutes les fois qu'il aperçoit un lapin, il ne manque jamais de faire sur lui une belle descente. — Cinquièmement, nous avons le putois, la belette, la fouine, la martre, l'hermine, la gerboise, le renard, le chat sauvage, et une foule innombrable de petits quadrupèdes et d'oiseaux de nuit et de proie; qui font une guerre perpétuelle aux lapins, et que l'on peut plus ou moins apprivoiser, à force de soins et de coups, à faire cette chasse, soit à l'espère, soit au vol, soit à la course. — Sixièmement, nous avons les filets, les collets, les lacets, avec lesquels les braconniers prennent en une seule nuit plus de lapins qu'il n'en faudrait pour remplir un sac. J'oubliais de noter la patte du crabe, avec laquelle on fait un appeau qui imite parfaitement le cri du lapin; et si l'on sait s'en servir avec intelligence, saisir le lieu, le temps, la circonstance, et se cacher soigneusement, on réussit à faire une chasse abondante. On doit piper le lapin lorsqu'il sort de la rabouillère pour aller au gagnage, par un temps qui annonce des orages, et lorsqu'on voit le soleil se montrer et se cacher tour à tour, parce qu'alors le lapin, craignant la pluie, se dépêche de manger, et prend moins garde à tout ce qui l'entoure. Cette chasse se fait encore avec succès dans les mois de mai et de juin, parce que c'est le temps du rut du lapin sauvage, dont la femelle n'est pas en chaleur toute l'année, comme la lapine domestique.

Feu le Cte Français (de Nantes).

LAW, et de son système de finances. — Jean Law de Lauriston naquit à Edimbourg, en avril 1671. Sa mère, Jeanne Campbell, descendait de la célèbre maison ducale d'Argyle; son père, William Law, exerçait à Edimbourg la profession d'orfèvre, qui, par les attributions, la considération et les richesses, équivalait alors à celle de banquier. William Law acquit une fortune considérable, et acheta en Écosse les deux terres de Randleston et de Lauriston. Il mourut fort jeune, et laissa son fils aîné, Jean Law, à peine âgé de quatorze ans. Ce fils reçut une éducation soignée, et montra une rare aptitude à tous les genres d'étude. Il se hâta de jouir de son indépendance et de sa fortune, ne voulut point embrasser la profession de son père, et préféra à une vie sédentaire et laborieuse les plaisirs, les voyages et les sciences librement étudiées. Il était beau, grand, bien fait, plein de grâce et d'agilité; il excellait dans tous les exercices du corps, et particulièrement dans le jeu de paume, fort en vogue alors en Écosse. Son esprit n'était pas moins distingué que sa personne; il s'exprimait avec facilité et avec force; il avait pour le calcul et les sciences exactes des dispositions extraordinaires. — A vingt ans, il quitta sa mère et se rendit d'Édimbourg à Londres. Il employa son temps à jouer, à plaire aux femmes, et à étudier les secrets du crédit et du commerce. Tout à la fois curieux et passionné, il commit beaucoup de fautes et acquit de vastes connaissances. Appliquant le calcul aux jeux, il faisait sans déloyauté des gains considérables; mais ses dépenses étaient encore plus considérables que ses gains, et il finit par contracter beaucoup de dettes. Il se résolut alors à vendre la terre de Lauriston, que lui avait laissée son père. Heureusement pour lui, Jeanne Campbell, qui veillait sur sa conduite en mère tendre et prudente, vint à son secours, paya ses dettes, et lui conserva la terre de Lauriston. — Le mérite de Law, la grâce de ses manières, sa fortune, l'avaient lié avec les grands sei-

gneurs de Londres. Une jeune dame lui valut un duel avec un gentilhomme, et il eut le malheur de tuer son adversaire d'un coup d'épée. Traduit devant les commissaires du roi, il fut condamné à mort. Il obtint sa grâce; mais, sur une réclamation de la famille de son adversaire, il fut rejeté en prison. Il parvint à s'évader, et passa sur le continent. — Law avait alors vingt-quatre ans : il parcourut diverses contrées, visita la France, toute brillante des prospérités dues à l'administration de Colbert, et se rendit en Hollande pour étudier le génie de ces républicains si fiers et si riches, qui venaient de recueillir l'héritage des Vénitiens, et faisaient le commerce du monde. Amsterdam était alors la première place commerçante de l'Europe; l'intérêt y était entre 2 et 3 pour cent; elle avait une banque célèbre et mystérieuse, dont le crédit avait résisté à l'invasion de Louis XIV, dont la caisse semblait inépuisable, et dont le système était une énigme pour les hommes occupés de l'étude du crédit. Law, pour mieux observer le mécanisme de cette banque, se fit commis du résident anglais, et augmenta beaucoup ses connaissances en matière de commerce et de haute administration.— Law rentra en Ecosse vers 1700, âgé de près de trente ans, et plein de la plus vaste instruction. Il fut frappé du contraste que présentait sa patrie avec les pays qu'il venait de parcourir. Au lieu de ce grand commerce, de cette immense et rapide circulation qu'il avait remarquée en Angleterre et en Hollande, il n'aperçut qu'un pays pauvre et dépourvu de capitaux. L'Ecosse, contrée montagneuse et presque insulaire, offrait une assez belle culture; elle était peuplée d'habitants ingénieux et actifs, mais elle manquait d'avances pour améliorer son agriculture, étendre son commerce et multiplier ses manufactures. Les Ecossais, comme tous les montagnards, doués de facultés actives, et ne trouvant pas à les exercer chez eux, s'expatriaient pour aller faire fortune dans des contrées plus riches. Law attribua au dénûment des capitaux l'état languissant de l'Ecosse. Il avait raison sans doute, mais, confondant les capitaux avec le numéraire, qui est leur moyen d'échange, il s'imagina que l'abondance du numéraire était la cause de la richesse des états; que le numéraire seul amenait le développement de leur industrie et de leur prospérité. Il se disait : « Que manque-t-il au propriétaire pour défricher ses terres, au manufacturier pour multiplier ses métiers, au négociant pour étendre ses expéditions? Des avances, c'est-à-dire du numéraire pour payer la main-d'œuvre et la matière première. Avec quelques millions de plus, on aurait de quoi payer l'ouvrier qui veut s'expatrier; on le fixerait sur le sol de l'Ecosse, on se procurerait la matière nécessaire à toutes les exploitations. La Hollande, placée sur le sol le plus ingrat et sur les rivages les plus dangereux, est la plus riche nation du monde. Pourquoi? parce qu'elle regorge de numéraire. Quel est le moyen de suppléer au numéraire? C'est le crédit, c'est l'institution des banques, qui procurent au papier la valeur et l'efficacité de l'argent. » — Law s'engagea dans une erreur que l'aspect d'une grande circulation produit souvent. Il crut que la prospérité d'un pays tenait à la masse du numéraire, et qu'on pouvait accroître cette masse à volonté. Le numéraire n'est point l'aliment dont se nourrit l'ouvrier, l'étoffe dont il s'habille, l'outil qu'il emploie dans ses travaux; le numéraire est l'équivalent qui sert à se procurer toutes ces choses par la voie des échanges; mais il faut que ces choses existent. Couvrirait-on une île déserte de tout l'or du Mexique ou de tout le papier de la banque d'Angleterre, on n'y ferait pas naître tout à coup des usines, des canaux, une industrie. Quand on augmente dans un pays la masse du numéraire sans augmenter en proportion la masse de toutes choses, on ne fait qu'élever les prix sans accroître la richesse réelle, parce qu'une plus grande quantité d'espèces se balance avec la même quantité d'objets achetables. — La masse du numéraire n'est donc pas la cause

de la richesse ; mais cette masse s'agrandit avec la richesse générale. A mesure que l'activité du travail augmente dans un pays, que l'industrie et le commerce y acquièrent plus de développement, les produits plus multipliés doivent s'échanger avec plus de rapidité ; la circulation doit augmenter dans la même mesure que la production. Alors le numéraire, moyen des échanges, doit devenir plus abondant, parce qu'il est toujours attiré là où il est nécessaire. Bientôt au numéraire, moyen lent et coûteux, doit succéder le papier, moyen facile, prompt et très économique. Les banques doivent s'établir ; elles résultent d'une prospérité antérieure, servent puissamment à l'accroître, mais ne la précèdent jamais, car la création des produits doit précéder leur circulation. — L'abondance du numéraire n'est donc pas la cause de la richesse des états : elle en résulte, elle y contribue à son tour, mais elle ne la produit pas. Aurait-elle d'ailleurs ces effets, on ne couvre pas tout un pays d'or à volonté ; on pourrait tout au plus le couvrir de papier, mais on créerait alors un papier sans valeur, qui ne répondrait à rien, et qui amènerait d'épouvantables catastrophes. — Si Law, abusé par le premier aspect d'une grande circulation, attribuait au numéraire des effets si étendus, il ne se trompait pas dans les moyens de le multiplier par le crédit ; il avait compris et développé dans un écrit le mécanisme des banques mieux qu'on ne l'a jamais fait à aucune époque. — Il y a, comme chacun sait, *banques de dépôt* et *banques de circulation* : on dépose dans les premières des sommes métalliques, et on prend un certificat du dépôt, qui sert comme la monnaie même dans les paiements. L'avantage de ces banques est de remplacer le métal par le papier, pour la plus grande commodité du commerce. Les banques de circulation ont des résultats bien plus étendus : une banque de ce genre examine les effets de commerce, c'est-à-dire les promesses de payer faites par un individu à un autre individu, et si elle les juge solides, elle en donne la valeur en billets, portant sa propre garantie et ayant cours de monnaie : c'est là ce qu'on appelle *escompter*. Son office consiste donc à changer les effets de commerce ou les promesses de payer, qui n'ont pas cours de monnaie, en ses billets qui ont cours, et de leur donner ainsi une véritable circulation ou faculté de s'échanger contre toutes choses. Pour pouvoir le faire avec sûreté, il faut qu'elle ait un fonds qui réponde des erreurs qu'elle peut commettre en acceptant pour bonnes des valeurs qui ne le seraient pas. En outre, comme ces billets n'ont cours que par la confiance, il faut qu'elle soit prête à les convertir en argent à la volonté du porteur : il lui faut une réserve métallique ; son fonds doit représenter la moyenne des pertes qu'elle peut faire, et sa réserve métallique la somme des billets que les porteurs viennent réaliser. Lorsque la confiance est établie, les porteurs des billets ne cherchent à les changer en métal que pour les diviser en sommes moindres. Si une banque n'émet pas de billets au-dessous de 500 livres, on ne va changer les billets que pour avoir des sommes moindres de 500 livres. Ainsi, la réserve ne doit être que de la quantité de métal dont le commerce a besoin pour payer les sommes inférieures au billet. — Une banque de circulation opère donc une véritable multiplication du numéraire, ou si l'on veut, augmente le moyen des échanges en métamorphosant les effets de commerce en billets circulants, comme la monnaie même. Ces billets augmentent d'autant la masse du numéraire, en remplaçant les métaux dans tous les paiements d'une certaine valeur. — Un avantage que Law appréciait dans les banques, autant que la multiplication même du numéraire, c'était l'introduction de la monnaie de papier : Law en faisait un cas singulier. Le papier en effet peut se transporter sans aucun embarras aux plus grandes distances ; il peut se compter rapidement, il n'est pas, comme les métaux précieux, une marchandise dont la valeur varie suivant sa quantité dans le commerce. Par

toutes ces raisons, Law le croyait préférable à l'or et à l'argent pour le service des affaires : il avait raison, sans doute, et malgré cette estime pour les qualités du papier, il n'était pas tombé dans une erreur que ses commentateurs et ses ennemis lui ont injustement attribuée. Cette erreur, assez commune d'ailleurs, consiste à croire que, la valeur d'une monnaie étant imaginaire, et ayant pour unique effet de s'échanger contre des objets utiles, le papier qui aurait cours, et qui pourrait se changer en pain, en viande, en draps, serait une valeur aussi réelle que l'or et l'argent : mais Law avait très bien compris que l'or et l'argent ont une valeur intrinsèque qui manque au papier; qu'un morceau d'or privé des formes de monnaie vaut encore comme lingot, ce que ne vaut plus un morceau de papier qui a cessé d'être un billet, et que cette valeur intrinsèque des métaux précieux en a fait le moyen le plus sûr et le mieux garanti des échanges. Il avait formellement expliqué sa pensée à cet égard dans un écrit qui nous est resté; mais il croyait que les banques pouvaient donner au papier une valeur réelle. En effet, les papiers qu'escompte une banque sont des délégations dans un produit à venir; une banque en les acceptant, et en donnant ses billets à la place, garantit le produit à venir; si elle se trompe, son capital est là pour répondre : c'est un *fonds d'assurance* contre ses erreurs. Le papier arrive donc par les banques à la réalité de l'or. C'est à ces conditions seulement que Law le croyait préférable aux métaux précieux, pour l'office de monnaie. — Par la comparaison de ce qu'il avait observé dans les différents pays de l'Europe, ses idées s'étaient singulièrement agrandies, et il avait conçu le plus vaste système de crédit qu'on ait jamais imaginé. Il avait vu que les banques existaient dans les capitales de quelques états, comme Londres ou Amsterdam, mais que les provinces de ces états ne prenaient aucune part aux avantages du crédit : il pensa donc qu'en établissant une banque générale, qui aurait des bureaux correspondants dans les villes d'une importance secondaire, on pourrait étendre à tout un empire les avantages du papier, et le faire pénétrer même jusque dans les bourgs et les campagnes. Si une banque pouvait, dans une ville, avec 100 millions d'espèces, émettre 200 millions de billets, la banque générale qu'il imaginait pouvait, dans un pays qui aurait un milliard de numéraire, émettre deux milliards de billets, et tripler ainsi le moyen des échanges. De cette manière, les billets suffisant à la grande circulation, le numéraire tout entier devenait réserve métallique de la banque, pour le service des moindres échanges. Le projet de Law était fort bien conçu et fort exécutable. On peut dire seulement qu'il s'exagérait la possibilité d'étendre le service du papier, et qu'il croyait trop à la facilité de le faire pénétrer dans les régions inférieures. — Law voulait qu'une banque aussi vaste fût un établissement public, et que les hôtels des monnaies devinssent ses bureaux correspondants. Cela posé, il en tirait des conséquences immenses. D'abord, tous les états affermaient la perception de leurs revenus à des compagnies de traitants, qui faisaient des profits considérables et exerçaient d'affreuses vexations sur les contribuables. On pouvait donner à la banque générale la perception des revenus, et réserver à l'état les profits de cette perception. On pouvait donner aussi à cette même banque le soin de solder les dépenses, au moyen de la correspondance de ses bureaux : elle obtenait ainsi l'administration de tous les deniers publics. Les traitants, auxquels on affermait les impôts, faisaient payer à l'état un intérêt énorme, quand il avait besoin d'avances. Elle pouvait escompter l'impôt comme elle escomptait les lettres de change, et le faire à un taux d'autant plus modique qu'en augmentant la masse du numéraire elle aurait fait baisser l'intérêt. On pouvait la charger encore du soin des emprunts et se sauver ainsi des usuriers. Ce n'est pas tout : le système des monopoles étant généralement admis en Europe, et tous les commerces se faisant par compa-

gnies privilégiées, auxquelles les gouvernements abandonnaient, moyennant une légère somme, le droit d'exclusion, la même banque générale pouvait bien avoir le privilége des différents commerces, et joindre à ses immenses attributions celle du négoce. Réunissant ainsi les profits de l'escompte comme banque, ceux de l'administration comme fermière des revenus publics, ceux enfin du commerce comme compagnie privilégiée, elle pouvait diviser son énorme capital en actions, et leur répartir ses profits. De cette manière, elle aurait offert son papier à ceux qui voulaient une monnaie circulante, et ses actions à ceux qui voulaient un placement. — Tel est le système conçu par Law, système qui ramenait à un seul et unique crédit, le crédit privé et public, qui changeait toutes les liquidations lentes, pénibles et compliquées, soit des particuliers, soit de l'état, en une seule, laquelle devait se faire en monnaie pour les sommes minimes, et en papier pour les sommes fortes; système enfin qui semblait multiplier les capitaux en simplifiant seulement la circulation, qui devait faire baisser l'intérêt et joindre à la création d'une monnaie celle de placements sûrs et avantageux. Aujourd'hui encore, nous ne retrancherions de ce système que les fermes, qui ne sont plus admises dans la perception des revenus, et les monopoles, qui étaient alors nécessaires, car il fallait de puissantes compagnies pour traverser le monde encore inconnu et peu fréquenté. Ce système, du reste, est réalisé en partie en Angleterre, et il n'a qu'une objection à craindre, celle qu'on pourra éternellement adresser à un crédit trop bien organisé, c'est la faculté d'abuser de la richesse qu'il procure aux gouvernements; à quoi on pourra faire une réponse : les fils de famille et les états dissipateurs qui n'ont pas de crédit trouvent des usuriers qui les ruinent. Ils se procurent donc les mêmes moyens de dépenser; seulement ils les paient plus cher. Louis XIV, sans crédit, avait pu dépenser autant que l'Angleterre et la Hollande, mais il avait payé l'argent 10, 20 et jusqu'à 50 pour cent. — Plein de ces idées, Law présenta un plan applicable à sa patrie, à peu près en 1700. Ce plan tendait à réunir dans les mains d'une seule compagnie l'administration des revenus publics, les commerces privilégiés, la direction des manufactures, des expéditions commerciales, de la pêche, etc... Son plan, qui ne fut point adopté, le fit cependant connaître et le mit en relation avec les premiers personnages de l'Ecosse. En 1705, il s'agissait d'établir une banque territoriale. Law en proposa une dont le plan était fort bien conçu, dans un écrit très curieux, intitulé *Considérations sur le numéraire*. A part l'erreur que nous avons signalée, et qui consiste à imputer la prospérité des états à l'abondance du numéraire, les moyens de l'augmenter par les banques y sont parfaitement exposés, et mieux qu'ils ne l'ont jamais été dans aucun ouvrage de cette nature. Le nouveau plan de Law ne fut pas mieux accueilli que le précédent : il fut rejeté, dans la crainte, dit-on, de donner trop d'influence à la cour. — Law quitta dès lors sa patrie pour recommencer ses voyages et aller offrir son système à quelques-uns des grands états du continent, ruinés par les guerres de Louis XIV, et fort ignorants en matière de crédit. Il se rendit à Bruxelles et de Bruxelles à Paris. Il joua beaucoup dans cette dernière capitale, et, grâce à son génie calculateur, il gagna des sommes considérables. Il taillait le pharaon chez la *Duclos*, célèbre courtisane de ce temps, et n'entrait jamais au jeu avec moins de de 100 mille livres. Pour arriver à compter plus vite, il avait fait fabriquer des jetons en or de 18 louis. Il se lia avec plusieurs seigneurs de la cour et surtout avec le jeune duc d'Orléans, qui aimait les esprits inventifs, et qui parut disposé à adopter ses idées. C'était le moment de la guerre de la succession. Chamillart, accablé du fardeau des finances, était prêt à s'en démettre. Law fit proposer ses plans, mais personne n'était en état de les comprendre; d'ailleurs, il était huguenot, et Louis XIV ne voulut pas en entendre parler.

Bientôt même on suspecta un étranger qui étalait le plus grand luxe, qui gagnait de fortes sommes aux seigneurs de la cour, et l'intendant de police, d'Argenson, fit signifier à Law de quitter Paris sous vingt-quatre heures. Law se rendit en Italie, joua encore à Gênes, à Venise, pendant le carnaval, et gagna des sommes immenses. Il passa ensuite à Turin, où il prêta de l'argent au célèbre Vendôme, et parvint à se faire présenter à Victor-Amédée, auquel il proposa son plan de finances. Amédée lui répondit que ce système n'était pas applicable au milieu des Alpes, et il le renvoya en l'engageant à le porter en France ou en Allemagne. L'empereur s'occupait en ce moment de l'établissement d'une banque. Law courut peur lui présenter ses idées, ne réussit pas mieux qu'auprès des autres princes auxquels il les avait déjà proposées, et retourna encore une fois dans sa patrie. On évalue à 2 millions les sommes qu'il avait acquises au jeu. Il fit passer ces 2 millions en France, et se prépara à y venir lui-même. La mort de Louis XIV, l'avénement du duc d'Orléans au pouvoir, et l'état déplorable de nos finances, lui faisaient espérer qu'il trouverait enfin un pays prêt à se soumettre à ses expériences. — Le vieux roi venait d'expirer en 1715. La guerre de la succession était finie. Pendant cette guerre ruineuse, Demarest, qui avait succédé à Chamillart, avait eu recours à tous les moyens pour se procurer de l'argent. Il avait renouvelé sans cesse la forme des engagements pour réveiller la confiance des usuriers : *Promesses de la caisse des emprunts*, *billets de Legendre*, *billets de l'extraordinaire des guerres*, il avait donné tous les noms et toutes les formes aux effets émis par le gouvernement, afin de leur rendre un peu de crédit ; mais les expédients étaient épuisés ; les effets royaux de toute espèce perdaient de 70 à 80 pour cent. Demarest présenta le 20 septembre un tableau désespérant de l'année, dont voici le résumé : Dépense de 148 millions ; recette absorbée d'avance à 3 millions près ; 710 millions d'effets royaux exigibles dans le courant de l'année ; des campagnes dépeuplées ; un commerce ruiné, des troupes non soldées et prêtes à se révolter. — Dans cette extrémité, on proposa la banqueroute au régent. On lui disait qu'un souverain n'était pas garant des fautes de ses prédécesseurs, et qu'un exemple sévère rendrait les capitalistes moins faciles à se prêter aux caprices d'un roi dissipateur. Les courtisans, qui voulaient que la libération du trésor permît de nouvelles faveurs, insistaient pour la banqueroute. Le régent résista noblement, et se regarda comme lié par les engagements du feu roi. Il refusa aussi de donner cours forcé de monnaie aux effets exigibles, car c'était créer un papier-monnaie discrédité d'avance. — Il pourvut d'abord au paiement de la solde des troupes, et à celui des arrérages des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville. Pour cela, il ordonna que les revenus de l'année, aliénés d'avance, fussent néanmoins apportés au trésor, ce qui était une portion de banqueroute, mais inévitable ; il ordonna la réduction des rentes non constituées sur l'Hôtel-de-Ville, et presque toutes constituées à un intérêt excessif ; il ordonna que les effets exigibles de toute espèce fussent soumis à un *visa* et à une réduction ; qu'ils fussent ensuite convertis en 250 millions de billets de même forme, appelés *billets d'état*, successivement remboursables, et jouissant d'un intérêt de 4 pour cent ; il ordonna enfin l'établissement d'une chambre de justice, afin de poursuivre et de taxer les agioteurs, qui avaient fait des fortunes excessives dans le commerce du papier. Les gouvernements n'en agissaient pas autrement à cette époque. Pressés par le besoin, ils consentaient aux dures conditions que leur imposaient les usuriers ; mais, une fois le moment de détresse passé ; ils reprenaient violemment ce que l'usure leur avait arraché. — On voit que le régent, sans admettre la banqueroute générale et absolue, eut recours à des banqueroutes partielles et proportionnées à l'importance et à la qualité des dettes. Dans

l'impossibilité de remplir toutes les obligations, il sut discerner entre elles, et, réduisant les unes, ajournant les autres, il manqua seulement aux obligations inexécutables. Entre toutes les mesures qu'il adopta, il y en eut une cependant qui était aussi coupable que maladroite: c'est un changement dans la valeur des monnaies. La grande habitude qu'on avait prise de l'employer peut seule excuser le régent. Les gouvernements, à cette époque, oubliant que la valeur des matières d'or et d'argent ne dépendait pas d'eux, mais du commerce, refondaient les monnaies, en élevaient la valeur nominale, et les émettaient ensuite pour beaucoup plus qu'elles ne valaient réellement. Mais ces expédients n'aboutissaient qu'à une perturbation des valeurs sans profit pour l'état. La mention exagérée que portaient les monnaies n'élevait pas leur valeur réelle; le prix de toutes choses s'élevait à proportion du mensonge, et il fallait autant d'or ou d'argent pour se procurer les mêmes objets. Il n'y avait de lésés que les créanciers de toute espèce, obligés par contrat de recevoir les monnaies d'après leur valeur nominale. L'état ne recueillait aucun prix de ce désordre, parce que des monnayeurs clandestins refondaient eux-mêmes les monnaies, et faisaient le profit de la réduction du poids. C'étaient là ce qu'on appelait le crime de *billonnage*, inutilement poursuivi des peines les plus sévères. Le régent ordonna de convertir le milliard de numéraire, circulant en France, en 1,200 millions. L'état devait faire un profit de 200 millions, puisqu'il allait rendre pour 12 ce qu'il avait reçu pour 10. Mais il ne rentra qu'une petite partie du milliard aux hôtels des monnaies; les Hollandais et les monnayeurs clandestins firent la plus grande partie du profit. — Malgré ces mesures, les difficultés n'étaient qu'ajournées. L'intérêt de la dette réduite et réformée s'élevait encore à 80 millions, c.-à-d. à la moitié environ du revenu. Les effets royaux, changés en 250 millions de *billets d'état*, perdaient encore 70 ou 80 pour cent. Le crédit public et privé était entièrement ruiné. Le régent, qui avait adopté la polysinodie de l'abbé de Saint-Pierre, et divisé l'administration de l'état en plusieurs conseils, avait mis le duc de Noailles à la tête du conseil des finances. Celui-ci proposait des plans d'économie fort sages, mais fort lents. Il importait cependant d'employer des moyens prompts pour sortir de cette situation. C'est dans ce moment que Law proposa son système. Law concevait de grandes espérances de ce beau royaume de France, le plus étendu, le plus fertile, le mieux peuplé du continent, et déjà l'un des plus industrieux de l'Europe. Quoique dans une situation momentanément malheureuse, il avait encore un revenu trois fois supérieur à celui de l'Angleterre. Il ne fallait, pour y réveiller l'industrie et alléger les charges dont il était accablé, que rétablir la confiance et la circulation au moyen d'un bon système de crédit. L'esprit et la hardiesse de ses habitants le rendaient singulièrement propre à une conception nouvelle et grande. Repoussé sous le vieux roi, Law avait toute espérance sous le régent. Ce prince, d'un esprit pénétrant et supérieur, ennemi des préjugés et des routines sous lesquels il avait été opprimé dans sa jeunesse, aimait les esprits novateurs et les hommes savants en tout genre. Il s'était occupé de sciences naturelles, de chimie et d'alchimie, ce qui l'avait fait accuser de complicité avec les empoisonneurs. Il avait étudié surtout les matières de gouvernement; il avait connu Law, apprécié son esprit, aimé sa personne, et compris ses théories. Un système, en effet, dont les principes étaient sûrs, et qui ne pouvait pécher que par l'exécution, avait dû saisir le génie ouvert du prince, et l'avait entièrement séduit. L'indépendance des esprits, le goût de la nouveauté, la licence des mœurs, résultats d'une émancipation soudaine après une tutèle trop dure, tout se prêtait merveilleusement à un système qui allait changer pour un moment la face du pays. — Law ne fit pas de demi-proposition, il offrit son pro-

jet tout entier : une banque générale administrant tous les revenus, exploitant tous les monopoles, présentant à la fois une monnaie et des placements. Le conseil des finances, composé d'esprits sages, mais peu intelligents, ne saisit pas le projet de Law, ou s'en effraya, et en décida le rejet. Law se réduisit alors. Il proposa une banque privée, et offrit même de l'établir à ses frais. Il présenta plusieurs mémoires qui nous apprendraient peu de chose aujourd'hui, mais qui sont des modèles de discussion. Il soutenait qu'une banque multiplierait le numéraire par l'émission des billets, rendrait les remises plus faciles de province à province, rétablirait la confiance par la création d'une monnaie fixe, l'*argent de banque ;* permettrait aux étrangers de stipuler en France d'après des valeurs certaines, et contribuerait par toutes ces raisons au rétablissement du crédit public et privé. Law proposait d'en faire l'essai à ses frais, et offrait ses biens en garantie, si des dommages étaient possibles.—Un membre du parlement de Paris, chargé de discuter le projet de Law, lui faisait des objections qu'il serait curieux de rapporter pour l'histoire de l'esprit de routine. Entre autres inconvénients, il lui citait ceux-ci : une banque ne pourrait pas payer si tout le monde voulait réaliser à la fois ses billets; sa caisse doit tenter l'avidité du gouvernement; enfin, les billets ont un danger attaché au papier, celui de pouvoir être plus facilement perdus ou volés que l'argent. — On voit à quels financiers Law avait affaire. Il répondit à tout, et réussit à convaincre le régent. Son projet de banque privée fut adopté, et il lui fut permis d'en établir une à ses propres frais. L'autorisation lui fut accordée par édit du 2 mai 1716. Le fonds de la banque fut de 6 millions, divisés en 1,200 actions de 5 mille livres chacune. Elle était autorisée à escompter les lettres de change, à se charger des comptes des négociants au moyen des *virements de parties*, et à émettre des billets payables au porteur, en écus *du poids et titre de ce jour*, disait l'édit. Grâce à cette dernière clause, les variations de monnaie n'étaient plus à craindre pour ceux qui stipuleraient en *argent de banque*, puisqu'ils étaient assurés de traiter d'après l'état des monnaies le 2 mai 1716. Outre cette garantie donnée aux étrangers, il leur en était accordé encore une autre : les billets de banque et les valeurs qu'elle avait en dépôt étaient affranchis du droit d'aubaine. Les bureaux furent établis dans la maison même de Law. Le duc d'Orléans accepta le titre de protecteur.— Tout rendait en France une banque nécessaire, soit le haut prix de l'escompte, soit l'incertitude des monnaies. Aussi l'établissement de Law ne pouvait-il manquer de réussir. Le gouvernement fit, le premier, usage des billets. Il en reçut, et il en donna en paiement. Ceux qui en étaient porteurs, ayant trouvé la plus grande facilité à les réaliser à la banque, acquirent de la confiance, et la communiquèrent. On commença à se fier à ce papier si facilement réalisable en argent, et on aima à s'en servir, à cause de la promptitude qu'il introduisait dans les paiements. Il avait surtout un avantage extrêmement senti, c'était d'être payable en monnaie fixe. La continuelle variation des monnaies était cause qu'on ne savait jamais d'après qu'elle valeur on traitait. En stipulant en billets, on savait que c'était en écus *du titre et poids* du 2 mai 1716. Ce fut une raison puissante pour tout le monde de stipuler ainsi, et de venir même à la banque déposer de l'argent pour avoir des billets. Les étrangers, qui n'osaient plus traiter avec Paris, à cause de cette incertitude de valeurs, stipulèrent aussi en billets, et recommencèrent leurs affaires avec la France. La circulation commença à se rétablir. Le taux modéré de l'escompte eut aussi la plus heureuse influence. On vit l'usure diminuer et le crédit se rétablir. Enfin, en moins d'un an, tous les effets prédits par Law furent réalisés. — Ces heureux résultats commencèrent à lui attirer la faveur du public, et lui valurent toute la confiance du régent. Ce prince se décida à s'abandonner

entièrement à ses plans, et à lui fournir les moyens de les exécuter. La première chose à faire était d'étendre les relations de la banque et d'introduire les billets en province, afin de la changer de banque particulière en banque générale. Pour cela, il fallait que les billets transportés en province pussent s'y changer en espèces, ou y trouver un emploi. C'est ce qui fut fait par l'édit du 10 avril 1717, rendu un an après l'institution de la banque. En vertu de cet édit, les billets pouvaient être donnés en paiement des impôts, et les fermiers, sous-fermiers, receveurs, etc., tous les officiers enfin dépositaires des deniers publics, étaient tenus d'en acquitter la valeur en espèces, lorsqu'il leur en serait présenté. C'était là le meilleur moyen de rendre le service de la banque général, puisque les billets envoyés en province pouvaient, ou servir à l'acquittement des impôts, ou se changer en numéraire. Dès cet instant, les billets furent employés à toutes les remises de Paris sur les provinces, et des provinces sur Paris. Il devint inutile de faire voyager les espèces; toutes celles qui auraient eu à circuler de ville à ville étaient déposées, soit à la banque, soit dans les caisses publiques, et changées contre des billets qui voyageaient à leur place. De cette manière, la réserve générale de la banque s'augmentait de tout le métal qui aurait été déplacé, et Law approchait de son projet d'une banque ayant pour réserve tout le numéraire de l'état. Les frais de transport étaient économisés, la circulation était accélérée; et, pour la rendre plus sûre, Law avait imaginé un moyen fort simple, c'était de faire endosser les billets par ceux qui les envoyaient, sans que l'endossement entraînât aucune garantie. Cette précaution empêchait qu'ils fussent ou perdus ou volés. Bientôt ils circulèrent par toute la France en quantités considérables; ils rentraient dans les caisses de Paris chargés d'endossements, et on les détruisait sur-le-champ pour les remplacer par d'autres. — Le succès de la banque fut extraordinaire. Avec un fonds qui n'était que de 6 millions, elle put émettre jusqu'à 50 et 60 millions de billets, sans que la confiance fût le moins du monde ébranlée. La demande des billets s'élevait au contraire chaque jour, et les dépôts d'or et d'argent s'augmentaient à vue d'œil. Si Law s'en était tenu à cet établissement, il serait considéré comme un des bienfaiteurs de notre pays, et le créateur du plus beau système de crédit; mais son impatience, jointe à celle de la nation chez laquelle il opérait, amena un établissement gigantesque et désastreux.— Law songeait toujours à réunir, en un même ensemble, la banque, l'administration des revenus publics, et les monopoles. Il résolut, pour arriver à ce résultat, de constituer à part une compagnie de commerce, à laquelle il rattacherait successivement différentes attributions, à mesure qu'elle réussirait, et qu'il finirait par réunir à la banque générale. Composant ainsi séparément chaque pièce de sa vaste machine, il se proposait de les réunir ensuite, et d'en former le grand ensemble objet de ses méditations. — Un immense territoire, récemment découvert par un Français dans le Nouveau-Monde, s'offrait aux spéculations de Law. Les Espagnols s'étaient établis depuis long-temps autour du golfe du Mexique, les Anglais le long des rivages de la Caroline et de la Virginie, les Français dans le Canada. Mais, tandis que les bords de l'Amérique septentrionale étaient ainsi occupés par les Européens, l'intérieur de cette belle contrée restait inconnu et soumis aux peuplades indiennes. Le chevalier de Lasalle, célèbre voyageur, ayant pénétré par le Haut-Canada, descendit la rivière des Illinois, arriva au milieu d'un grand fleuve d'une demi-lieue de largeur, et, s'abandonnant à son cours, se trouva jeté tout à coup au milieu du golfe du Mexique. Ce fleuve qu'il avait parcouru était le *Mississipi*. Le chevalier de Lasalle prit possession de la contrée qu'il avait traversée, au nom du roi de France, et lui donna le nom de Louisiane. Une colonie y fut aussitôt envoyée. Un célèbre commerçant, nommé Crozat,

obtint le privilége d'y commercer, et essaya un établissement que la jalousie des voisins, la négligence des nouveaux colons, l'indiscipline des troupes, empêchèrent de réussir; il demanda à être déchargé d'un privilége devenu onéreux. Law songea à lui succéder. On parlait de la magnificence et de la fertilité de cette nouvelle contrée, de l'abondance de ses produits, de la richesse de ses mines, qu'on disait bien plus considérables que celles du Mexique et du Pérou; Law, profitant de la disposition des esprits, forma le projet d'une compagnie qui réunirait au commerce de la Louisiane la traite du castor dans le Canada. Le régent lui accorda ce qu'il demandait par un édit du mois d'août 1718, quinze mois après le premier établissement de la banque. — La nouvelle compagnie devait s'appeler *compagnie des Indes occidentales*. Elle avait la souveraineté de toute la Louisiane, à la seule condition de l'hommage-lige envers le roi de France, et d'une couronne d'or de 30 marcs à chaque changement de règne. Elle avait tous les droits de souveraineté, tels que ceux de lever des troupes, d'armer des vaisseaux, de construire des forts, d'instituer des tribunaux, d'exploiter les mines, etc. Le roi lui donnait les vaisseaux, forts et munitions qui avaient appartenu à la compagnie Crozat; elle avait en outre le privilége de faire exclusivement dans le Canada le riche commerce des castors. Les armes de cette compagnie souveraine devaient représenter un vieux fleuve appuyé sur une corne d'abondance. — Le capital fourni par les actionnaires dut être de 100 millions. Il fut divisé en 200 mille actions de 500 livres chacune : ces actions avaient la forme de billets au porteur; elles se transféraient au moyen d'un simple endossement. A toutes ces dispositions, Law en ajouta une fort adroite et fort importante, dans le double but d'assurer le débit des actions, et de relever le crédit de l'état. On a vu que les effets royaux de toute espèce avaient été convertis en 250 millions de *billets d'état*, qui perdaient 70 ou 80 pour cent, et que le trésor était dans l'impossibilité de rembourser. Law fit stipuler dans l'édit que les actionnaires pourraient fournir un quart en argent et trois quarts en *billets d'état* : 25 millions en espèces suffisaient pour la première mise de fonds de la compagnie, et 75 millions de *billets d'état* trouvaient ainsi un débouché avantageux; ce qui ne pouvait manquer de relever singulièrement les 175 millions restant sur la place. Le trésor devait continuer de payer l'intérêt de 4 pour cent alloué aux *billets d'état*; ce qui faisait 3 millions annuellement dus par l'état à la compagnie. La première année, ces 3 millions devaient être consacrés aux frais de premier établissement; les années suivantes, ils devaient être répartis aux actionnaires avec les profits du commerce. Cette opération revenait à celle-ci : l'état abandonnait à une partie de ses créanciers la propriété et le commerce de la Louisiane et du Canada, moyennant qu'ils ajoutassent à leur créance une avance en argent pour l'établissement de la colonie. — Les actions de la compagnie d'Occident n'excitèrent pas d'abord une grande ardeur, excepté chez ceux qui avaient des *billets d'état* à employer. Le reste du public demeura froid, malgré les merveilles qu'on racontait du pays cédé à la compagnie. Les actions se vendaient en argent au-dessous du pair, ce qui n'avait rien d'étonnant, à la vérité, puisqu'elles avaient été payées 25 millions en argent, et 75 millions en billets, valant tout au plus 25 millions : le tout ne formait donc que 50 millions effectifs, et il est naturel qu'elles fussent au-dessous du pair. Cependant elles avaient contribué à relever le crédit des effets publics. La banque en acheta un certain nombre, et plaça son capital de 6 millions en actions d'*Occident*. — Law se hâta de faire commencer les travaux de l'établissement projeté en Amérique. On arma des vaisseaux, on embarqua des troupes, on recueillit, comme d'usage, des filles perdues et des vagabonds pour les envoyer sur les lieux; on fit des concessions de terres, et Law appela même du fond de l'Allemagne des

cultivateurs qui durent s'embarquer à Brest. — Law gagnait tous les jours dans l'esprit d'un prince épris de tout ce qui était ingénieux et grand, et obligé par la détresse actuelle de vivre beaucoup d'espérances. Le conseil des finances jalousait l'influence croissante de Law; et le duc de Noailles, président de ce conseil, qui avait toujours opiné pour les économies, sans la ressource hasardeuse du crédit, donna sa démission. Il fut remplacé par d'Argenson, ancien chef de la police, homme ferme, habile, dévoué au régent, mais du reste peu versé dans les matières de finances. Law rencontrait encore une autre opposition, c'était celle du parlement. Ce corps avait vu, dans la minorité actuelle, une occasion toute naturelle de recouvrer son influence perdue sous Louis XIV; il fatiguait le régent de tracasseries de toute espèce, et témoignait surtout la plus vive animosité contre les projets du financier écossais. La haine des nouveautés, naturelle à un vieux corps, n'était pas la seule raison de cette animosité. Law avait dit assez hautement que, par son système de crédit, il rendrait la cour indépendante des parlements, en la dispensant de recourir à des impôts extraordinaires; il avait même ajouté qu'il fournirait au régent les moyens de rembourser les charges de judicature. A des vues étroites se joignaient donc des motifs tout personnels chez les vieux magistrats, et ils résolurent de fulminer un arrêt contre le système naissant. — Le parlement ne voyait pas moyen de sévir contre la compagnie d'Occident, car il n'avait aucune raison à opposer à l'établissement d'une compagnie de commerce : il résolut de frapper la banque. Établie en mai 1716, il y avait un an et demi qu'elle rendait de grands services au crédit; devenue banque générale en avril 1717, il y avait cinq mois qu'elle faisait circuler ses billets par toute la France. Ce fut l'édit qui donnait à ces billets la faculté de payer les impôts, et qui enjoignait aux officiers chargés des caisses publiques de les échanger en espèces, à la volonté des porteurs, que le parlement résolut d'annuler. Par arrêt du 18 août 1717, il cassa le dispositif de cet édit, et défendit à tous les officiers dépositaires des deniers publics de recevoir les billets de la banque de Law. — Le régent, qui avait plusieurs choses à exiger du parlement, soit au sujet des princes légitimés, soit au sujet des finances, se décida enfin à tenir un lit de justice. Le roi enfant fut amené de Vincennes à Paris, et le parlement, obligé de venir à pied jusqu'au Louvre, consentit à tout ce que lui imposa la volonté du régent. Son arrêt contre la banque fut cassé; il fut établi en outre que ses remontrances aux édits royaux devraient être faites sous huit jours, après lequel délai les édits seraient censés enregistrés : le parlement se soumit, et Law put continuer ses opérations. — Pendant la fin de l'année 1717 et le commencement de l'année 1718, les choses demeurèrent dans le même état. La banque continuait de rendre de grands services à la circulation, et la compagnie d'Occident travaillait à son établissement. Les actions s'élevaient lentement et se trouvaient encore au-dessous du pair; mais il était évident que Law, en pleine faveur, allait se rendre maître absolu des finances. D'Argenson était devenu jaloux à son tour de l'Écossais, et il médita un projet à l'encontre de la compagnie d'Occident. Il existait alors dans le commerce quatre frères nommés Paris, fort connus depuis par leur fortune, leurs opérations financières et les éloges de Voltaire : c'étaient des Grenoblois fins, actifs et d'une probité estimée. D'Argenson s'entendit secrètement avec eux, et ils formèrent ce qu'on appela l'*anti-système*. On affermait alors une partie des revenus de l'état, consistant dans les droits sur le sel, sur le contrôle des actes, sur les consommations, etc., etc. : c'est là ce qu'on appelait les *fermes générales*. D'Argenson les fit de nouveau mettre à l'enchère, et adjuger aux quatre frères Paris, sous le nom d'Aymard-Lambert, et pour le prix annuel de 48 millions 500 mille livres. Le capital exigé pour l'entreprise des fermes fut porté à 100 millions, comme ce-

lui de la compagnie d'Occident ; il fut divisé en actions de même forme et de même valeur. Ces actions offraient un dividende considérable, car on évaluait à douze ou quinze millions le profit des fermes, ce qui faisait douze ou quinze pour cent du capital ; de plus, le dividende était certain, car il n'était pas fondé sur les succès éventuels du commerce, mais sur la perception infaillible des revenus de l'état. Il est vrai, ces actions coûtaient plus cher, car, au lieu d'être payables en *billets d'état*, qui perdaient trois quarts, elles étaient payables en bons contrats de rente sur l'Hôtel-de-Ville, sur les postes, les tailles, etc. ; mais leur revenu était si considérable et si assuré qu'elles devaient avoir l'avantage sur les actions d'Occident : elles l'obtinrent en effet, et furent connues sur la place sous le nom d'actions de l'*anti-système*.—La faveur de la banque était toujours plus grande ; mais les actions d'Occident ne s'élevaient pas et restaient fort au-dessous du pair, tandis que les actions de l'anti-système étaient très recherchées. Law ne se déconcerta pas, et compta sur l'achèvement de ses projets pour triompher des frères Paris. D'abord, il changea la banque d'établissement privé en établissement public, comme il le projetait depuis long-temps. Le 4 décembre 1718, c.-à-d. deux ans et demi après sa création, elle fut déclarée banque royale. Le roi devint garant des billets ; Law fut nommé directeur ; le capital fut remboursé en espèces aux actionnaires. En janvier, février, mars et avril 1719, la demande croissante des billets en fit augmenter l'émission jusqu'à 110 millions ; ils se répandirent dans toute la France, et, pour en étendre encore l'usage, il fut défendu de faire des transports de numéraire entre les villes où existaient des bureaux de la banque. Les remises entre ces villes devaient se faire en billets : ce moyen forcé aurait été dangereux si la confiance n'avait été très grande : il tenait à cette impatience de succès qui caractérisait le génie de Law. — Law méditait de bien autres projets pour sa compagnie d'Occident. Il commença à parler d'une manière mystérieuse des avantages qu'il lui préparait. Il était lié avec un grand nombre de seigneurs, attirés auprès de lui par son esprit, sa fortune, et les profits qu'on espérait en s'associant à un financier aussi habile. Il les engagea à acheter des actions, en assurant qu'elles allaient s'élever rapidement. Lui-même s'obligea bientôt à les acheter au-dessus du pair. Il contracta l'engagement d'en acheter, à une époque rapprochée, deux cents au pair. Le pair étant de cinq cents livres, les deux cents faisant une somme de cent mille livres. Le prix du jour était trois cents livres, et par conséquent le prix des deux cents soixante mille livres. Il supposait donc qu'elles s'élèveraient de soixante à cent mille livres, et qu'elles en gagneraient quarante mille. Il s'engagea, pour rendre le pari plus sûr, de payer la différence de quarante mille livres d'avance, et consentit à la perdre s'il ne faisait pas l'acquisition convenue : ce fut là le premier exemple du marché à *prime*. Ce marché consiste à donner une arrhe appelée *prime*, qu'on perd si l'on n'achette pas : celui qui traite a la faculté de ne pas exécuter le marché, s'il perd plus à l'exécuter qu'à l'abandonner. Law n'avait ici d'avantage à donner les quarante mille livres que si les actions tombaient au-dessous de soixante mille. —Cette forte *prime* éveilla beaucoup de gens, et on commença à acheter des actions d'Occident. Elles s'élevèrent sensiblement pendant le mois d'avril 1719, et s'approchèrent du pair. Enfin, au mois de mai, Law dévoila ses projets ; le régent lui tint la promesse qu'il avait faite, et lui permit de réunir au commerce des Indes occidentales celui des Indes orientales. — Les deux compagnies des Indes orientales et de la Chine, établies en 1664 et 1713, avaient fort mal administré leurs affaires ; elles avaient cessé de faire ce commerce, et revendu leur privilége à des particuliers, à un taux qui rendait le commerce très onéreux. Ces négociants sous-acheteurs du privilége n'osaient pas même en faire usage, de peur de voir

leurs vaisseaux saisis par les créanciers de la compagnie. La navigation de l'Orient était donc tout-à-fait abandonnée : il devenait urgent d'y pourvoir. Par arrêt du mois de mai 1719, Law fit attribuer à la compagnie des Indes occidentales le privilége exclusif du commerce depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les mers du sud. Désormais, elle pouvait fréquenter seule les îles de Madagascar, Bourbon et France; la côte de Sofala en Afrique, la mer Rouge, la Perse, le Mogol, Siam, la Chine, le Japon. Le commerce du Sénégal, acquis de la compagnie qui le possédait, fut réuni à tous les autres, de manière que la compagnie avait le privilége du commerce français en Amérique, en Afrique et en Asie. Son titre fut agrandi comme ses attributions, elle ne s'appela plus *compagnie des Indes occidentales*, mais *compagnie des Indes*. Ses réglements restèrent les mêmes ; il lui fut permis de créer une nouvelle somme d'actions pour se procurer les fonds nécessaires, soit à payer les dettes des compagnies auxquelles elle succédait, soit à faire des expéditions et à créer des établissements. Ces actions furent créées au nombre de cinquante mille, et fixées au pair de 500 livres, ce qui faisait 25 millions de capital nominal ; mais la compagnie exigea qu'elles fussent payées 550 livres en argent, tant elle supposait les avantages considérables, et la faveur du public certaine. Elle exigea 50 livres comptant, et les 500 livres restant en vingt paiements égaux, de mois en mois. Dans le cas où les paiements ne seraient pas achevés, les 50 livres fournies d'avance étaient perdues pour le souscripteur : c'était un véritable marché à *prime* fait avec le public. — L'accomplissement des promesses de Law, l'importance et l'étendue des nouveaux priviléges, enfin les facilités données aux souscripteurs, tout engageait à courir aux actions nouvelles ; le mouvement devint rapide. On pouvait, grâce aux termes accordés, avec 550 livres, avoir onze actions au lieu d'une, et spéculer avec peu de fonds sur de fortes parties. A ce moyen d'attirer les spéculateurs, Law en ajouta un autre : il fit décider qu'on ne pourrait souscrire les nouvelles actions qu'en exhibant quatre fois autant des anciennes : il fallut alors se hâter de les acquérir pour remplir la condition. Bientôt elles furent portées au pair et fort au dessus : de 300 livres, où elles étaient d'abord, elles montèrent à 500, 550, 600 et 650, c'est-à-dire qu'elles gagnèrent cinquante pour cent. On nomma les secondes actions *les filles*, pour les distinguer des premières. — Law, tout préoccupé encore du désir de vaincre l'*anti-système*, ne songea qu'à joindre de nouveaux priviléges à ceux dont la compagnie des Indes jouissait déjà. La fabrication des monnaies présentait de grands bénéfices à faire sur les refontes. On a vu que le régent avait ordonné de refondre le milliard de numéraire, et de l'émettre pour 1,200 millions : c'était 200 millions à gagner. Il n'y avait qu'une petite partie des monnaies déjà rentrées, le profit restait presque entier à faire, sauf la part absorbée par le billonnage. Par un nouvel édit du 25 juillet 1719, Law fit attribuer pour neuf ans à la compagnie des Indes l'administration et la fabrication des monnaies. La compagnie paya ce nouvel avantage 50 millions. Le régent, facile et prodigue, avait besoin de cette somme pour distribuer des faveurs. Afin que la compagnie pût se la procurer, il lui fut permis de créer encore 50 mille actions au capital nominal de 500 livres, c.-à-d. de 25 millions. Celles-ci furent vendues au public, non pas à 550 livres comme les précédentes, mais à 1,000 livres, afin de produire la somme de 50 millions promis à l'état. On avait nommé *filles* celles de la seconde création, on nomma *petites-filles* celles de la troisième. — Les mêmes précautions avaient été prises pour assurer leur succès. Vingt mois étaient accordés pour les paiements ; afin d'en avoir une nouvelle, il fallait en représenter cinq des anciennes ; enfin, il était annoncé que le registre des souscriptions ne serait ouvert que pendant vingt jours, après lequel temps, les actions non souscrites appartien-

draient à la compagnie. Ces causes excitèrent le plus vif empressement : on courut souscrire à 1,000 livres dans les bureaux de la compagnie. Une circonstance augmenta la confiance publique : la compagnie annonça qu'elle donnerait deux dividendes par an de 6 pour cent chacun, ce qui ferait un revenu de 12 pour cent par action. Cette promesse était hardie, mais n'était pas impossible à tenir. Il y avait eu deux cent mille actions créées la première fois, cinquante mille la seconde et cinquante mille la troisième, ce qui faisait trois cent mille. A 500 livres chacune, c'était un capital nominal de 150 millions. Pour donner 12 pour cent par an à ce capital, il ne fallait que 18 millions : or, les 3 millions annuellement dus par le trésor à la compagnie pour les 75 millions de *billets d'état*, le bénéfice sur les monnaies, et les profits du commerce pouvaient bien donner 18 millions dans l'année : c'était un intérêt de 12 pour cent sur les deux cent mille premières actions, payées 100 millions ; d'un peu moins sur les cinquante mille *filles*, payées 27 millions 500 mille livres; et de 6 pour cent sur les cinquante mille *petites-filles*, payées 50 millions. — On était au mois d'août. Les actions étaient au-dessus de 1,000 livres. Ceux qui les avaient prises à mille gagnaient déjà beaucoup, mais ceux qui les avaient prises à 500, à 300 même dans l'origine, gagnaient cent et deux cents pour cent. Les créanciers d'état, qui n'avaient jamais eu l'idée de spéculer, qui n'avaient acheté les premières que pour employer leurs *billets d'état*, et qui étaient tout joyeux de retrouver non seulement la valeur entière de leur capital de papier qu'ils avaient cru perdu, mais de le voir doublé, se hâtèrent de vendre et de réaliser un bénéfice inespéré. Les vrais spéculateurs gardèrent ou acquirent, et se préparèrent des fortunes immenses.—Il y avait entre les deux rues Saint-Denys et Saint-Martin une rue nommée Quincampoix, qui avait toujours été habitée par les banquiers et les marchands de papier. Il n'existait point encore à Paris, comme à Londres et à Amsterdam, une bourse où les commerçants de toute espèce pussent s'offrir ou des marchandises ou des effets publics. On venait dans les bureaux s'informer des cours, négocier des valeurs, et trafiquer sur les différents effets émis par l'état. Depuis que les guerres ruineuses de Louis XIV avaient obligé de recourir au crédit, il s'était formé à Paris des commerçants de papier dignes du débiteur sur les engagements duquel ils spéculaient. Les mauvais débiteurs font naître les usuriers, de même les gouvernements infidèles ou inexacts font naître les agioteurs. Tout papier qui présente des chances appelle des spéculateurs aventureux qui vivent au milieu des hasards, et qui ont la probité et les mœurs du joueur. Paris regorgeait alors de ces hommes, dont les uns avaient fait fortune, dont les autres attendaient l'occasion de la faire, et, en attendant, vivaient d'expédients. Comme il n'y avait pas alors d'agents de change, quelques-uns de ces trafiquants avaient établi des comptoirs dans la rue Quincampoix, et vendaient ou achetaient les divers papiers à bureau ouvert. Depuis l'établissement des deux compagnies, celle des Indes et celle des Fermes, l'affluence était devenue fort grande dans leurs bureaux ; les spéculateurs, ne pouvant même plus y tenir, avaient fini par se grouper dans la rue Quincampoix, et ils commençaient à y faire foule. Là, on débitait les nouvelles qui pouvaient produire la hausse ou la baisse, et on s'offrait des actions.—Il y avait partage chez les agioteurs : les uns étaient pour, les autres contre le système de Law. L'un des plus importants parmi eux, le nommé Leblanc, s'était réuni aux frères Paris contre Law. Le prince de Conti, qui avait été favorisé dans les souscriptions, mais qui avait été trop exigeant, et que Law avait été obligé d'éconduire, s'était joint aux adversaires de ce qu'on appelait le *système*. Ils se réunirent, se procurèrent une grande quantité de billets, et vinrent tous à la fois en demander la conversion en espèces. Law, averti à temps, pourvut aux premières demandes, et eut

recours sur-le-champ à une mesure violente, mais excusable, à l'égard d'ennemis indignes. Il fit rendre un édit ordonnant une réduction dans la valeur des espèces, à partir d'un certain jour. Les accapareurs, ne voulant pas souffrir cette réduction, s'empressèrent de rapporter les espèces à la banque. Le public entier se prononça pour Law, et le prince de Conti encourut l'indignation générale. — Law songeait enfin à compléter son projet en réunissant les fermes à la compagnie des Indes, et en remboursant la dette publique. C'était la partie la plus grande et la plus difficile de son plan. De ces deux choses, la première détruisait l'*anti-système*, et procurait l'administration des revenus à la compagnie ; la seconde était promise au régent, et libérait l'état de charges accablantes. — La dette était de 15 à 16 cents millions, partie en contrats de rentes perpétuelles, partie en *billets d'état* prochainement exigibles. L'intérêt annuel était de 80 millions, c'est-à-dire de la moitié du revenu de la France. Il fallait une combinaison pour satisfaire à la prochaine échéance des *billets d'état*, et pour diminuer une charge annuelle à laquelle on ne pouvait plus suffire. — Law imagina de substituer la compagnie à l'état et de convertir toute la dette publique en actions des Indes. Pour cela, il voulait que la compagnie prêtât au trésor 15 ou 16 cent millions pour rembourser la dette, et que, pour se procurer cette somme, elle émît 15 ou 16 cent millions d'actions. De cette manière, les 15 ou 16 cent millions de la dette, fournis par la compagnie à l'état, et remboursés par l'état aux créanciers, devaient revenir à la compagnie par l'achat des actions. Voici les moyens que Law avait imaginés pour assurer ce plan. L'état donnerait 3 pour cent à la compagnie pour les 15 ou 16 cents millions qu'elle lui prêterait, ce qui devait faire 45 ou 48 millions par an. Le trésor gagnerait donc en intérêt 32 ou 35 millions. En retour, on devait transporter à la compagnie les fermes générales, actuellement adjugées aux frères Paris. Les fermes donnaient aux fermiers 15 ou 16 millions de profit net ; la compagnie recevant d'une part 3 pour cent, et faisant de l'autre un profit de 15 ou 16 millions, pouvait donner un intérêt de 4 pour cent aux 15 ou 16 cents millions convertis en actions. Ses profits sur le commerce et ses succès à venir pouvaient lui fournir le moyen d'augmenter ce dividende. Dans l'état de l'intérêt qui avait baissé jusqu'à 3 pour cent depuis l'établissement de la banque, c'était assez pour les actions. Elles avaient de plus l'espérance de l'augmentation du capital. Elles avaient doublé avec la concurrence de l'anti-système ; délivrées de cette concurrence, elles devaient faire de bien plus rapides progrès. On pouvait donc espérer que les 15 ou 16 cents millions de la dette viendraient se placer dans les actions. On n'en était même assuré, car, forcément expulsés du placement sur l'état, ils n'avaient d'autre ressource que le placement sur la compagnie. — Le plan de Law était hardi et grand. Il acquittait l'état, et allégeait les charges annuelles, en réduisant l'intérêt de 80 millions à 45 ou 48. Les 32 ou 35 millions dont il le dégrevait étaient suppléés par le profit de 15 ou 16 millions qu'on enlevait aux fermiers, et par les produits éventuels du commerce. L'opération consistait donc à rembourser les créanciers avec 3 pour cent par an, et avec des profits et des monopoles abandonnés jusque là aux traitants et aux compagnies de commerce. Cet intérêt de 3 pour cent, ces profits et ces monopoles pouvaient bien produire, comme on le verra tout à l'heure, la somme annuelle de 80 millions, dont les créanciers jouissaient auparavant. Ainsi, en les forçant à cette conversion, on ne les fraudait pas, on substituait à un crédit usé un crédit tout neuf ; on élevait un établissement qui, réunissant à la fois la banque, le commerce, l'administration, devait former la plus grande puissance financière qui eût encore existé. — Mais, si ce plan était beau, il fallait de grandes précautions pour l'exécuter : 15 ou 16 cents millions dépla-

cés tout à coup, et transportés des contrats de rentes sur les actions des Indes, avaient besoin d'être conduits avec prudence pour les obliger à venir, et les empêcher en même temps de se précipiter, pour éviter enfin ou une fuite ou une ardeur désordonnée. On va voir de quelle manière on s'y prit pour l'exécution de cette opération, l'une des plus grandes qu'on ait jamais tentées en finances. — Par édit du 27 août 1719, le bail des grandes fermes fut résilié. Elles furent retirées aux frères Paris et adjugées à la compagnie des Indes, qui, au lieu de 45 millions 500 mille livres par an, en donna au trésor 52 millions. La compagnie s'engagea à prêter à l'état la somme de 1,500 millions au taux de 3 pour cent. C'étaient 45 millions qui étaient dus par an à la compagnie, et qu'elle devait prélever sur le prix du bail des fermes, de manière qu'elle n'avait plus que 7 millions à fournir par an. — On ordonna ensuite le remboursement : 1° des actions des fermes payées en contrats de rentes; 2° des billets d'état, dont il restait 175 millions perdant encore 60 pour cent; 3° de toutes les rentes sur l'état, consistant en 12 ou 13 cents millions. Les porteurs de toutes ces créances étaient avertis de se rendre au trésor : là, on devait leur donner un *récépissé* de leur titre, mentionnant la valeur liquidée de leur créance, et ils devaient ensuite présenter ce récépissé aux bureaux de la compagnie, qui en acquitterait la valeur en argent ou en billets de la banque. Il avait été convenu qu'il serait fabriqué des billets suffisants pour les avances du remboursement, et qu'on les abolirait ensuite lorsqu'ils rentreraient par l'émission des actions. Il était inévitable, en effet, que la dette fût remboursée avant de se changer en actions. Il fallait donc en faire l'avance. La banque, appartenant au roi, fut chargée de la faire avec ses billets. — A peine ces diverses dispositions furent-elles connues qu'un mouvement extraordinaire se manifesta. Les actions des fermes et les billets d'état n'existant plus, les actions des Indes restaient seules aux spéculateurs; de plus, la dette devant être remboursée, il était clair qu'elles allaient offrir un placement qui serait bientôt très recherché. Elles montèrent donc avec une singulière vitesse. De 1000 et 1,500 livres, elles s'élevèrent à 2, 3 et 4 milles livres, c.-à-d. à quatre, six et huit fois le capital nominal. — Le 13 septembre, Law se décida à commencer la nouvelle émission des actions. Il en existait déjà 300 mille au capital nominal de 150 millions, émises, les unes au prix de 500 livres, les autres au prix de 550 livres, et les dernières au prix de 1000 livres. Une nouvelle émission de 100 mille actions fut ordonnée, au capital nominal de 500 livres et au prix de 5 mille livres, ce qui faisait un capital nominal de 50 millions et une rentrée de fonds de 500 millions. C'était le tiers de ce que la compagnie devait fournir à l'état. Le paiement devait se faire en dix paiements égaux, de mois en mois. Le premier seul devait être comptant. — L'empressement à souscrire fut extraordinaire: tout ce qu'il y avait de capitaux disponibles, soit dans les mains des agioteurs, soit dans celles des créanciers de l'état, fut employé en souscriptions. Chacun prévoyait l'importance de ces actions, qui allaient devenir le seul placement des 1,500 millions errants de la dette publique, et on s'empressait de les arrher d'avance pour les faire ensuite payer cher aux créanciers de l'état. Cet accaparement n'était pas difficile, puisqu'avec 5 mille livres on pouvait, au lieu d'une action, en arrher dix. — Les créanciers, en voyant leur placement leur échapper, se plaignirent de n'avoir pas la préférence dans les souscriptions. Law, s'apercevant alors de la faute qu'il avait commise, fit rendre le 26 septembre, c.-à-d. treize jours après l'ouverture de la souscription, un édit par lequel le paiement des actions ne devait être fait qu'en *billets d'états* ou en *récépissés* de remboursement. Ce mode assurait aux créanciers la préférence, ou bien la vente avantageuse de leurs titres aux spéculateurs. Mais il était un peu tard, et déjà les 500 millions étaient arrhés en grande partie. Ce mode, quoique tardif, avait encore

un autre avantage : il dispensait de faire l'avance du remboursement en billets. Au lieu d'aller changer les récépissés en billets, et les billets en actions, on allait tout simplement porter les récépissés au bureau des souscriptions. On simplifiait ainsi le procédé et on s'épargnait l'émission passagère d'une somme énorme de billets. — La première souscription ayant été couverte en quelques jours, Law en ouvrit une nouvelle, le 28 septembre, de même valeur et aux mêmes conditions que la précédente : nombre de 100 mille, capital nominal de 500 livres ou 50 millions ; prix de 5 mille livres, ou 500 millions ; dix paiements égaux, dont un comptant. — Le concours des souscripteurs fut le même. Les créanciers, pour avoir leurs récépissés, passaient des journées entières au trésor ; il y en avait même qui s'y faisaient apporter à manger pour ne pas perdre leur tour. Les billets d'état étaient aussi recherchés, et avaient rapidement atteint le pair. Ils avaient même donné lieu à une fraude des plus coupables. Un affidé de Law, le Prussien Versénobre, ayant appris l'édit du remboursement, abusa du secret, fit acheter par quelques agioteurs, auxquels il s'était associé, une grande quantité de billets d'état, qu'on avait à 50 ou 60 pour cent, et les employa dans les souscriptions, où ils étaient reçus au pair. Si l'on songe que les souscriptions donnaient déjà un grand profit, et qu'au moyen des billets d'état on ne les payait que la moitié, on comprendra quel profit dut faire cette compagnie de fripons. — Ceux qui avaient le projet de souscrire n'avaient rien fait encore lorsqu'ils s'étaient procuré des récépissés ou des billets d'état ; il leur fallait parvenir à l'hôtel de Nevers où se délivraient les souscriptions. On s'étouffait pour y pénétrer. Les portiers de l'hôtel gagnaient des sommes considérables en allant souscrire pour ceux qui ne pouvaient pas arriver jusqu'aux bureaux. Des aventuriers, prenant la livrée de Law, et se faisant passer pour ses domestiques, traversaient la foule et faisaient payer ce service à un très haut prix. Les moindres employés de la compagnie étaient des protecteurs recherchés. Quant aux employés supérieurs et à Law lui-même, ils étaient entourés comme les distributeurs de la fortune. Les avenues de l'hôtel de Law étaient encombrées d'équipages. La plus brillante noblesse de France venait lui demander ces souscriptions, qui étaient déjà fort au-dessus du prix d'achat, et qui devaient s'élever encore bien davantage. Par un article de l'édit constitutif de la compagnie, la propriété des actions n'entraînait pas la dérogeance. La noblesse pouvait donc se livrer à ce genre de trafic sans périls pour ses titres. Elle était aussi endettée que le roi, par suite des longues guerres du siècle, et elle cherchait dans des spéculations hasardeuses le moyen de gagner au moins la valeur de ses dettes. Elle entourait, elle flattait Law, qui, tout occupé à se faire des partisans, gardait peu de souscriptions pour lui, et donnait presque tout à ses amis de cour. — La nouvelle souscription fut encore couverte en quelques jours. Si l'on songe que 50 millions comptant pouvaient arrher les 500 millions de chaque souscription, on concevra que ce qui restait de billets d'état et les récépissés déjà émis devaient tout accaparer. Les créanciers non liquidés, et c'était le plus grand nombre, étaient donc privés de souscriptions et réduits à les acheter plus tard sur la place à un prix excessif. Les actions souscrites à 5 mille livres à l'hôtel de Nevers se revendaient dans la rue Quincampoix à 6, 7 et 8 mille livres. Au besoin d'avoir des placements se joignait l'espérance de voir monter ces actions indéfiniment, et l'empressement se changeait en fureur. — Pour satisfaire aux demandes, il fut ouvert une troisième souscription, le 2 octobre, quatre jours après la seconde. Pareille en tout aux deux premières, elle devait faire rentrer encore 500 millions et compléter la somme de 1,500 millions nécessaires à la compagnie. — La presse fut la même au trésor, où se délivraient les récépissés, à l'hôtel de Nevers, où se distribuaient les souscriptions. On conçoit le motif de

cette fureur, puisqu'on avait pour 5 mille livres à l'hôtel de Nevers ce qui valait 7 et 8 mille livres à la rue Quincampoix. Cette nouvelle émission à 5 mille fit tomber les prix à la rue Quincampoix; on les vit même au-dessous de 5 mille; on les vit à 4, tant les mouvements sont aveugles et convulsifs dans cette situation des esprits. Il n'y avait aucune raison, en effet, de donner à 4 mille ce qu'ailleurs on allait prendre à 5. Mais ce phénomène fut de quelques heures; les prix remontèrent bien vite, et, la souscription couverte, les actions se retrouvèrent à la rue Quincampoix à 7 et 8 mille livres. Faisons en passant une remarque : les fins agioteurs avaient déjà eu deux occasions de faire un gain considérable. Ayant acquis tous les billets d'état pour presque rien, ils s'étaient procuré les souscriptions au prix le plus avantageux; ensuite, ils les avaient vendues à 7 et 8 mille, le 2 octobre, jour de la baisse, et les avaient rachetées à 4 mille : on conçoit ce qu'ils avaient dû gagner dans ces deux circonstances.—Ce n'étaient plus quelques pelotons épars que l'on remarquait dans la rue Quincampoix : c'était une foule immense, occupée à spéculer du matin jusqu'au soir. Ces souscriptions avaient été divisées en coupons, transmissibles comme des billets au porteur, avec la simple formalité de l'endossement. Dans le courant d'octobre, les actions avaient déjà dépassé 10 mille livres, et on ne savait où elles s'arrêteraient. — On doit comprendre déjà la cause de cette ardeur désastreuse, et apercevoir la faute commise par Law dans l'exécution de son projet. Rien n'était plus juste ni plus exécutable que cette translation de tout le capital de la dette d'un placement sur un autre; mais il fallait des précautions pour que cette translation s'opérât sans confusion et sans désordre. Qu'on examine, en effet, la marche suivie par Law ! Il annonce d'abord le remboursement de la dette par la compagnie; il laisse monter les actions à 3, 4 et 5 mille livres, de manière que les porteurs des premières actions gagnent dix capitaux pour un, et qu'ils ont eu pour 500 et 1000 livres ce que les créanciers de l'état vont payer 5 mille. Il se décide enfin à ouvrir les souscriptions nouvelles. Il les ouvre avant que tous les créanciers aient leurs récépissés, c.-à-d. que leurs fonds soient disponibles. Il donne ensuite des termes, de manière que les premiers venus peuvent prendre la place des derniers, et que 150 millions peuvent s'emparer du placement de 1,500. Enfin, il ouvre les souscriptions en trois fois, comme s'il avait voulu exciter l'ardeur en ne la satisfaisant que peu à peu. Avec une pareille manière de faire, il est naturel qu'on se jette sur les souscriptions, et que le mouvement, qui aurait pu être paisible, se change en précipitation furieuse.— Les précautions qu'il était nécessaire de prendre sont évidentes : il fallait d'abord ne pas laisser monter les actions à 5 mille livres, pour que les porteurs des premières actions ne pussent faire un profit injuste à l'égard des créanciers. Il fallait ensuite n'ouvrir les souscriptions que lorsque tous les récépissés seraient entièrement délivrés, afin que personne ne fût exposé à rester en arrière : il fallait encore déclarer que les récépissés et les billets d'état seraient seuls reçus en paiement des souscriptions, de manière que des spéculateurs étrangers à la dette ne pussent prendre la place des créanciers, à moins que ceux-ci ne la cédassent volontairement en vendant leurs titres. Il fallait enfin, pour que les créanciers ne pussent pas usurper la place les uns des autres, ne pas accorder de termes de paiement, et empêcher que 150 millions de la dette ne prissent la place de 1,500; il fallait donc trois choses: 1° que les 1,500 millions de la dette pussent se mouvoir tous à la fois; 2° qu'aucun capital étranger à la dette ne vînt leur disputer leur place; 3° qu'ils ne pussent se la disputer entre eux. — Rien de tout cela ne fut fait, comme on vient de le voir. On dira que des termes furent accordés parce que les créanciers n'étaient liquidés que progressivement. Cette mesure eût été bien entendue si chaque créancier eût été liquidé par dixième,

comme il devait payer par dixième ; mais celui qui était liquidé l'était pour toute sa créance, et celui qui attendait n'avait rien du tout et ne pouvait pas souscrire. D'ailleurs, les billets d'état, tous disponibles, avaient sur les récépissés un avantage qui était immense, et qui donna lieu, comme on l'a vu, à des combinaisons frauduleuses. On dira encore que l'obligation de faire tous les paiements en récépissés ou en billets d'état devait amener tôt ou tard les actions dans les mains des créanciers, parce que les souscripteurs seraient forcés ou d'acheter les récépissés aux créanciers à un prix analogue à celui des actions, ou de leur abandonner les actions, n'ayant pas la monnaie obligée pour les payer. Soit, mais une hausse énorme et disproportionnée n'en avait pas moins eu lieu, et le jour on les souscripteurs devaient acheter les récépissés des créanciers, ou leur céder les actions, une lutte devait s'établir, et la chute devenir inévitable.—La précaution était donc illusoire. Law, préoccupé des obstacles qu'il avait eu à vaincre, n'avait songé qu'à pousser au succès, et avait tout fait pour exciter les acheteurs, au lieu de tout faire pour les modérer.—Ce succès dangereux alla toujours en croissant vers la fin d'octobre et le commencement de novembre. Law, ivre de satisfaction, n'oublia rien pour compléter les attributions de la compagnie. Il lui fit adjuger la ferme de tabac, moyennant 100 millions de plus, qu'elle prêta à l'état, et qui servirent à rembourser 4 millions de rentes hypothéqués sur cette ferme. La compagnie ne recevant que trois pour cent, c.-à-d. trois millions, il y avait un million d'économie. Elle supplia le régent de l'employer à abolir les impôts sur le suif, l'huile, le poisson, etc. : ce qui causa une grande joie au peuple de Paris, et augmenta singulièrement la faveur dont jouissait le système. — Ce n'étaient pas seulement les spéculateurs ordinaires et les créanciers de l'état qu'on voyait dans la rue Quincampoix ; c'étaient toutes les classes de la société confondues ensemble et se repaissant des mêmes illusions. On y voyait des nobles illustrés sur les champs de bataille ou honorés dans la magistrature ; des gens d'église, des commerçants, des bourgeois paisibles, des domestiques enfin que des fortunes rapides avaient remplis de l'espérance d'égaler leurs maîtres. Toutes les maisons de la rue Quincampoix avaient été changées en bureaux par les marchands de papier ; les locataires avaient cédé leurs appartements, les marchands leurs boutiques ; des maisons de sept et huit cents livres de loyer avaient été divisées en une trentaine de bureaux, et pouvaient rapporter 50 ou 60 mille livres. L'agiotage s'exerçait sur les loyers comme sur les papiers. Un savetier qui avait changé son échoppe en bureau, en y plaçant des tabourets, une table et une écritoire, gagnait 200 livres par jour. Les boutiques avaient été changées en cafés et en restaurants ; une partie des habitants de Paris avaient transporté leur vie dans ce quartier : ils y venaient le matin, ils y déjeûnaient, ils y dînaient, et lorsque l'ardeur des négociations était calmée, ils passaient l'après-midi à jouer aux quadrilles. De nombreux équipages attendaient à la file, et obstruaient les deux rues Saint-Denis et Saint-Martin, aboutissant à la rue Quincampoix. — Aux habitants de Paris s'étaient joints beaucoup de provinciaux et d'étrangers : on comptait surtout des Gascons, des Provençaux, des Dauphinois, des Génois, des Vénitiens, des Génevois, des juifs allemands, des Hollandais, des Flamands et des Anglais. Beaucoup de gens n'osant pas jouer, par timidité ou par ignorance, faisaient jouer, pour leur compte, les intrépides agioteurs formés sous le dernier règne. Ces fripons s'étaient organisés : ils spéculaient sur la hausse constante, mais plus souvent sur les variations qu'ils avaient l'art de produire. Ils se rangeaient à la file dans la rue Quincampoix, prêts à agir au premier signal. A peine une sonnette, placée dans le bureau d'un nommé *Papillon*, s'était-elle fait entendre, qu'ils offraient tous à la fois des actions, vendaient et amenaient la baisse :

à un signal contraire, ils rachetaient au prix le plus bas ce qu'ils avaient vendu au prix le plus haut, de manière qu'ils déterminaient un retour : de cette manière, ils vendaient toujours cher et rachetaient toujours à bon marché. Les variations étaient si rapides que des agioteurs recevant des actions pour aller les vendre, en les gardant un jour seulement, avaient le temps de faire des profits énormes. On en cite un qui, chargé d'aller vendre des actions, resta deux jours sans paraître. On crut les actions volées; point du tout : il en rendit fidèlement la valeur, mais il s'était donné le temps de gagner un million pour lui. Cette faculté qu'avaient les capitaux de produire si rapidement avait amené un trafic. On prêtait des fonds à l'heure, et on exigeait un intérêt dont il n'y a pas d'exemple. Les agioteurs trouvaient encore à payer l'intérêt exigé, et à recueillir un profit pour eux-mêmes. On pouvait gagner jusqu'à un million par jour. Il n'est donc pas étonnant que des valets devinssent tout à coup aussi riches que des seigneurs : on en cite un qui, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. — On appelait la rue Quincampoix le *Mississipi*. Tous les jours des artisans laborieux, de paisibles rentiers, se laissaient arracher au travail et à la médiocrité pour se précipiter sur cette mer orageuse. On n'avait encore aucune crainte. A la fin de novembre, les actions étaient à 15 mille livres, c.-à-d. à trente capitaux pour un. Personne ne se demandait quel était le fondement d'une richesse aussi énorme; personne ne se disait que le papier n'est réel qu'autant qu'il représente des réalités, que les actions ne représentaient véritablement que :

		actions
100,000,000 liv. comptés	pour les 1res.	200,000
27,500,000 —	pour les 2mes.	50,000
50,000,000 —	pour les 3mes.	50,000
1,500,000,000 —	pour les dern.	300,000
1,677,500,000	Total pour les....	600,000

C.-à-d. un milliard 677 millions 500 mille livres. Pourtant les 600 mille actions montées à 15 mille livres formaient un capital de 9 milliards. Le commerce de toutes les Indes avait-il déjà produit assez de bénéfice pour autoriser une pareille élévation de capital, et en payer un intérêt proportionné? Avait-il produit 450 millions dans l'année, pour donner au moins 5 pour cent à ce capital soudainement formé? — Personne ne s'interrogeait à cet égard. On croyait avec Law que toute richesse est dans le numéraire, que le papier peut parvenir à le remplacer, et on se croyait riche de toute la valeur actuelle des actions. Law était l'objet d'une idolatrie sans exemple: la noblesse remplissait ses antichambres. Un de ses anciens amis, introduit auprès de lui, le vit faire de longs calculs, déjeûner ensuite, puis jouer au pharaon, tandis qu'une foule de grands seigneurs attendaient dans son antichambre. Law n'y mettait aucune insolence; mais il n'aurait pas pu vaquer aux soins les plus pressants s'il avait voulu se prêter à l'empressement général. Une dame fit verser sa voiture sous ses fenêtres pour l'obliger à se montrer. Law était resté fort modeste; mais sa femme, moins spirituelle que lui, ne cachait pas aussi bien son orgueil de parvenue, et montrait insolemment l'ennui que lui causaient les assiduités dont elle était l'objet. Le fils de Law fut admis à danser avec le roi, dont il avait l'âge; sa fille, qui comptait à peine six à huit ans, donna un bal chez elle : la noblesse la plus brillante brigua l'honneur d'être admise à cette fête donnée par un enfant. Le nonce du pape y parut des premiers, saisit dans ses bras la jeune maîtresse de la maison, et l'accabla de caresses. Des ducs et des princes demandaient à être fiancés à cette fille de six ou huit ans. — Le régent, séduit comme les autres, enleva les finances à d'Argenson, et destina Law au contrôle-général. Comme celui-ci était protestant, l'abbé de Tencin fut chargé de la conversion. Les puissances voisines tremblèrent elles-mêmes, en voyant la puissance financière qui s'élevait en si-

France. L'Angleterre crut devoir ménager Law, qui avait conservé un vif ressentiment contre sa patrie. Le fougueux Stairs, l'ambassadeur anglais, qui avait déplu à Law, fut rappelé. De pareils faits peuvent donner une idée de l'influence que l'auteur du système avait acquise en France et en Europe. Il paraît que, malgré la supériorité de son génie, il partageait lui-même l'ivresse générale. Il achetait ostensiblement des terres en France; il ne prenait aucune précaution pour s'assurer une fortune à l'étranger, et rien n'annonçait en lui la crainte d'un avenir de haine et de proscription. — Tandis que les actions de la compagnie s'élevaient si haut, les billets de la banque avaient aussi un grand succès. La banque existait toujours à part de la compagnie. La commodité de ces billets pour les rapides négociations de la rue Quincampoix les avait fait rechercher avec grand empêchement : on venait déposer des quantités considérables d'or et d'argent pour s'en procurer, et ils avaient fini même par gagner 10 pour cent sur le numéraire. La banque avait été obligée d'en émettre jusqu'à 640 millions. Cependant leur succès n'était pas aussi grand dans les provinces qu'à Paris, parce qu'ils n'y étaient pas rendus nécessaires par l'agiotage sur les actions. Law voulut suppléer à cette cause de succès par un édit du 1er décembre 1719. En vertu de cet édit les conversions de matières d'or et d'argent contre des billets n'étaient plus permises à Paris; elles n'étaient plus autorisées que dans les provinces. L'impôt devait être perçu en billets, et tous les créanciers avaient le droit d'exiger leur paiement en même monnaie. On comprend le but de cet édit : l'émission des billets était arrêtée à Paris, où déjà elle devenait trop grande; mais la nécessité de solder l'impôt en billets, et la faculté accordée aux créanciers d'exiger aussi leurs paiements en billets, devaient répandre le papier dans les provinces. On ne donnait pas, il est vrai, cours forcé de monnaie aux billets, car il aurait fallu pour cela qu'on obligeât tout le monde à les recevoir; mais, comme ils gagnaient sur l'argent, autoriser tout le monde à en exiger, c'était obliger tout le monde à en donner. Ainsi, Law se jetait déjà dans les mesures forcées, pour étendre dans les provinces le succès que la banque avait à Paris. — Le mois de décembre fut l'époque du plus grand engouement. Les actions avaient fini par monter jusqu'à 18 et 20 mille livres, c.-à-d. à trente-six et quarante capitaux pour un. Tout avait été régularisé dans la rue Quincampoix : des gardes avaient été placés aux deux bouts de cette rue. Une commission avait été nommée pour juger sommairement toutes les contestations. L'affluence des spéculateurs était sans cesse croissante. Tout le monde accourait au rendez-vous commun de la fortune : les créanciers y apportaient leurs remboursements; beaucoup de propriétaires y apportaient la valeur de leurs terres, et de grandes dames même celle de leurs diamants. Les *Mississipiens* commençaient à se livrer aux plaisirs et aux désordres qui accompagnent les fortunes subitement acquises. Le régent, dégagé de ses soucis, la noblesse, qui se croyait enrichie, les agioteurs, possesseurs de quantités immenses de papier, se livraient à toutes les débauches. Les magasins de la rue Saint-Honoré, remplis ordinairement des plus riches étoffes, étaient épuisés : le drap d'or était devenu extrêmement rare; on le voyait dans les rues porté par des gens de toutes les classes. Un nombre inouï d'équipages parcouraient la capitale; les rues Saint-Denis et Saint-Martin, formant les aboutissants de la rue Quincampoix, étaient tellement embarrassées par les voitures des *Mississipiens* enrichis, que les marchands s'adressèrent au régent pour se plaindre des obstacles apportés à leur commerce. — Une pareille situation ne pouvait durer. Avant que Law eût achevé son système, avant qu'il eût complété les attributions de la compagnie des Indes, et qu'il l'eût réunie à la banque, les actions devaient s'abîmer. Au taux où elles étaient parvenues, les 600 mille formaient

un capital de 10 à 12 milliards. Le seul moyen de soutenir cette épouvantable fiction eût été de donner un intérêt proportionné aux actionnaires, et il eût fallu 4 ou 500 millions de revenu, pour leur assurer seulement 4 pour cent. Or, voici l'état du revenu de la compagnie pendant cette première année :

A prendre sur les fermes pour l'intérêt des 16 cent millions.......	48,000,000 l.
Bénéfice sur le bail des fermes................	15,000,000
Bénéfice sur les recettes générales............	1,500,000
Bénéfice sur le tabac...	2,000,000
Bénéfice sur les monnaies..................	4,000,000
Profits sur le commerce.	10,000,000
Total............	80,500,000 l.

Ce revenu permettait de donner tout au plus 5 pour cent au capital réel, qui était, avons-nous dit, d'un milliard 677 millions. Comment était-il donc possible de donner un intérêt suffisant au capital de 10 milliards, et de lui procurer ainsi quelque réalité? — Cette exagération de prix devait finir au moment où la fiction entrerait en comparaison avec la réalité; ce moment était celui où les riches actionnaires songeraient à réaliser leur fortune, soit pour l'assurer, soit pour en jouir. La fin de décembre 1719 fut le terme de cette funeste illusion, qui avait duré trois mois. Un certain nombre d'agioteurs plus avisés, commençant à douter, ou pressés de jouir, s'entendirent pour vendre leurs actions. Ils profitèrent de l'aveuglement qui portait une foule de gens à vendre leurs propriétés; ils les achetèrent, et ils donnèrent l'imaginaire pour le réel. On les vit entrer en possession de beaux hôtels, de superbes terres, et réaliser des fortunes de 30 ou 40 millions. Ils s'emparèrent aussi des pierreries, de l'or et de l'argent que l'on offrait toujours avec empressement, et se nantirent des valeurs les plus solides en échange de leur papier. Le premier résultat de cet empressement à réaliser fut un renchérissement général de toutes choses. Une masse énorme de capitaux de papier entrant en balance avec la même quantité de marchandises ou de propriétés, plus de papier s'offrit contre la même quantité d'objets achetables, et le renchérissement dut devenir rapide. Le drap, qui valait 15 à 18 l. l'aune, en valut tout de suite 125. Chez un rôtisseur, un *Mississipien*, enchérissant sur un grand seigneur pour avoir une gélinotte, la paya 200 liv. — Dès cet instant les actions subirent une première baisse, et une inquiétude sourde commença à se répandre. On ne mesurait pas toute la chute qu'on allait faire; mais on s'étonnait, on doutait, on commençait à s'effrayer. Les actions descendirent à 15 mille livres. Cependant, si on se méfiait déjà des actions, on ne se méfiait pas encore des billets. La banque, en effet, était séparée de la compagnie, et leur destinée ne pouvait-être commune. Les billets n'avaient pas subi une hausse factice : ils avaient été émis en quantité considérable, mais contre de l'or et de l'argent, et sur dépôt d'actions. La partie émise sur dépôt d'actions partageait bien, il est vrai, le péril; mais on n'y songeait pas, et les billets jouissaient encore d'une pleine confiance : seulement ils n'avaient plus la même supériorité sur le numéraire, depuis qu'il était si recherché par les *réaliseurs*. On portait déjà les billets à la banque pour retirer les valeurs métalliques, et la vaste réserve qu'elle avait possédée un moment commençait à diminuer à vue d'œil. — Law fit dès lors ce que font tous les gouvernements, dans les mêmes circonstances, et, ce qui leur réussit si mal, il commença à recourir aux moyens forcés. Il fit déclarer d'abord par édit que les billets de banque vaudraient toujours 5 pour cent de plus que les espèces. Moyennant cette plus-value, la prohibition qui défendait à Paris les dépôts d'or et d'argent contre des billets était levée; et on pouvait aller à la banque donner du numéraire pour avoir des billets. La permission était ridicule, et personne n'était plus disposé à donner de l'argent pour du papier, même au pair. Mais ce n'est pas tout : l'édit portait qu'à

l'avenir les espèces d'argent ne pourraient plus figurer que dans les paiements au-dessous de 100 livres, et celles d'or dans les paiements au-dessous de 300 livres. C'était forcer le cours des billets dans les grands paiements, celui du numéraire dans les petits; et c'était amener par la violence un résultat qu'il ne faut attendre que du succès naturel d'une banque. — Ces moyens ne firent point apporter de l'or et de l'argent à la banque. La nécessité de se servir des billets dans les paiements au-dessus de 300 livres leur assurait bien un certain emploi forcé, mais non pas la confiance. On se servait des billets pour les grands paiements, mais on accaparait secrètement l'or et l'argent, comme une valeur bien plus réelle et bien plus rassurante. Les créanciers de l'état cessaient de porter leurs *récépissés* à la rue Quincampoix, parce qu'ils doutaient des actions; ils ne pouvaient pas se décider à acheter des immeubles, parce que le prix en était quadruplé; ils étaient dans une cruelle anxiété, et ils mettaient dans l'embarras les porteurs d'actions qui auraient eu besoin des *récépissés* de remboursement pour payer leurs dixièmes. Le moment de la catastrophe approchait donc, et tout le rendait inévitable. — Law, converti par l'abbé de Tencin, avait abjuré la religion protestante, et avait été fait contrôleur-général des finances. Il voulut ranimer lui-même les courages, et, dans les premiers jours de janvier, il se montra dans la rue Quincampoix en grand costume de ministre, et entouré d'un grand nombre de seigneurs. Sa présence inspira un vif enthousiasme et réveilla toutes les espérances. Ses agents répandirent que de nouveaux édits allaient être rendus en faveur de la compagnie, que les avantages des actions allaient être augmentés, qu'elles devaient remonter incessamment, et que la baisse avait été un accident passager. — Law ajouta en effet de nouvelles attributions à celles de la compagnie. Il fit rembourser les charges des receveurs, et lui donna les recettes générales, de manière à lui confier ainsi l'administration entière du revenu public. Il lui donna le bénéfice de l'affinage de l'or et de l'argent, et il ordonna la refonte de certaines pièces de monnaie pour lui ménager l'occasion d'un nouveau profit. Il fit annoncer que de nouveaux capitaux allaient être consacrés par la compagnie à étendre la pêche, et à élever des manufactures. Il fit accorder aux souscripteurs des termes plus reculés pour le paiement de leurs dixièmes d'actions, ce qui rassura un grand nombre d'entre eux, pressés par les échéances. Il fit annoncer enfin, par les directeurs de la compagnie, qu'elle était en mesure de fournir un dividende de 40 pour cent sur le capital nominal de 300 millions : ce qui faisait un intérêt de 6 à 7 pour cent sur le capital réel d'un milliard 677 millions, et ce qui supposait un revenu de 120 millions par an. Mais, d'après ce qu'on a vu, il y avait imposture dans cette promesse, car le revenu ne pouvait guère dépasser 80 millions. Enfin, comme les créanciers de l'état avaient cessé de demander leurs remboursements, et se plaignaient de trouver les actions chancelantes et les immeubles quadruplés, Law rendit un édit par lequel tous ceux qui ne se présentaient pas pour recevoir le capital de leurs rentes en souffriraient la réduction à 2 pour cent. A ces moyens de rigueur envers les créanciers, il ajouta les moyens de persuasion. Il publia un écrit sous le titre de *Lettre à un Créancier*, dans lequel il justifiait son projet de remboursement. Il démontrait avec raison que le système des rentes perpétuelles était ruineux pour l'état, et qu'on avait bien fait de les abolir; mais il reprochait aux rentiers de ne pas avoir souscrit à temps, et de n'avoir pas pris part aux profits de la hausse; reproche qu'il méritait bien plus qu'eux, puisqu'il pouvait s'imputer les mauvaises dispositions qui avaient empêché les créanciers de l'état de devenir les actionnaires de la compagnie. — Toutes ces mesures réunies produisirent une amélioration dans le cours : les actions, tombées à 12 mille livres, remontèrent à 15, et on crut n'avoir cédé

qu'à une terreur panique. D'ailleurs, chaque baisse est ordinairement suivie, dans les spéculations sur le crédit, d'une réaction, parce que la diminution de prix amène des acheteurs qui veulent spéculer sur le retour en hausse. Les créanciers recommencèrent à accepter leurs remboursements, mais ils hésitèrent, malgré un retour d'espérance, à les porter à la rue Quincampoix, et ils changèrent leurs *récépissés* en billets : ce qui obligea la banque à en émettre jusqu'à la somme d'un milliard. De cette manière, la valeur des créances, qui aurait dû rentrer en paiement des actions, restait flottante sous forme de billets de banque. Aussi la hausse ne fut-elle que passagère. L'empressement à réaliser étant toujours le même, la diminution du papier et le renchérissement de toutes les marchandises et propriétés continuaient dans la même proportion. Les actions retombèrent à 12 mille livres. Les billets commencèrent à perdre beaucoup par rapport au numéraire ; leur situation, comme nous l'avons dit, était autre que celle des actions : ils représentaient quelques effets de commerce, quelques dépôts d'or et d'argent, et beaucoup de créances sur l'état remboursées. Toutes ces valeurs étaient réelles. Il n'y avait que ceux qui représentaient des actions déposées qui représentassent des valeurs suspectes, et qui fussent entachés de fiction. Mais, quoique ce fût une cause réelle de discrédit, la cause la plus véritable était le penchant à réaliser. On voyait les marchands les accepter en paiement ; mais, pour aller les porter à la banque, ils ne s'en tenaient pas à réaliser à Paris tout ce qu'ils pouvaient, ils envoyaient des masses de billets hors de Paris, pour les convertir contre le numéraire encore abondant dans les caisses des provinces. — Law poursuivit son système de moyens forcés. Afin de mettre obstacle à la fureur de se défaire du papier contre les marchandises précieuses, il fit défendre, par édit, de porter des diamants, des perles et des pierreries. Pour empêcher les réalisations que les marchands de Paris effectuaient dans les provinces, il prohiba les transports d'espèces hors des villes où existaient des bureaux de la banque. Jusqu'ici, il s'était borné à décider que tout créancier pourrait exiger des billets en paiement, et plus tard, il avait ajouté que les paiements au-dessus de 300 livres se feraient obligatoirement en billets ; mais le numéraire restait pour les besoins journaliers. Il trancha enfin la difficulté, et il donna cours forcé de monnaie aux billets, par édit du 28 janvier. Ainsi, jouissant de l'avantage exclusif de faire les paiements au-dessus de 300 livres, ils partagèrent encore avec le numéraire l'avantage de faire les paiements au dessous, paiements les plus importants par leur fréquence. Pour donner du mouvement aux espèces, et les attirer vers la banque, Law ordonna une nouvelle variation dans les monnaies. Passé trois jours, elles devaient être réduites, celles d'or, de 900 livres le marc à 810, et celles d'argent, de 60 à 54. La confiscation était décrétée contre les vieilles espèces dont la refonte avait été ordonnée, et qu'on différait d'apporter à la Monnaie. Les visites domiciliaires étaient même autorisées pour rechercher les contraventions. — Tous ces moyens n'empêchèrent pas la baisse continue des actions, et le discrédit moins rapide, mais progressif, des billets. Les actions tombèrent à 10 mille livres. La scène la plus déplorable se passait en ce moment. Les créanciers remboursés, ayant les mains pleines de billets, n'osant acheter des actions, ne pouvant acheter des immeubles, tremblaient en voyant la catastrophe qui menaçait tout le papier. Les spéculateurs tardifs qui étaient venus vers la fin de la hausse apporter à la rue Quincampoix le montant de leurs créances ou de leurs propriétés, et qui avaient donné leurs valeurs réelles pour des valeurs fictives, étaient réduits au désespoir. Quant aux enrichis, ils cherchaient des jouissances violentes, excessives, comme il en faut à l'ame du joueur. Ils déployaient, dans leurs hôtels nouvellement acquis, le luxe barbare et gigantesque qui avait

gnalé l'âge de la corruption romaine : des meubles d'or et d'argent, des pierreries, des parfums, des fontaines d'eaux odorantes, des fruits des deux mondes, des poissons monstrueux, des automates merveilleux, des courtisanes demi-nues, telles étaient les choses que plusieurs d'entre eux se plaisaient à étaler dans leurs fêtes. Ceux qui, plus prudents, évitaient ces désordres, commettaient une fraude bien plus funeste à la France : ils faisaient passer notre numéraire à l'étranger, pour s'assurer des fortunes certaines et inattaquables. Les mœurs du peuple reçurent de ces événements une profonde atteinte. Cette faculté soudaine, donnée à toutes les classes, de s'enrichir sans l'intermédiaire du travail, qui rend l'homme digne de la fortune, et le rend plus modéré à en jouir, excita chez la multitude une ambition excessive, un goût dangereux du luxe, et fit naître une foule de parvenus, étrangers aux plaisirs délicats, et livrés à des jouissances grossières et brutales. — Dans cette situation, il fallait prendre un parti. Il était évident que la chute des actions allait s'effectuer sans relâche; que dans le moment, la terreur s'emparant de toutes les têtes, le discrédit serait exagéré comme le crédit, et que les actions tomberaient momentanément au-dessous de leur valeur réelle. Il fallait s'y résoudre, et subir les conséquences de la faute qu'on avait commise dans la conversion de la dette. Il fallait laisser tomber les actions, dont on n'avait pas su empêcher la hausse factice, mais se hâter de sauver un établissement vaste, utile, et devenu sacré, celui de la banque. Les billets avaient, à être sauvés, un bien autre titre que les actions. Les spéculateurs sur les actions avaient sans doute été abusés; parmi eux, beaucoup de créanciers de l'état étaient victimes de fausses illusions; mais enfin, ils avaient voulu spéculer, et avaient couru des chances de fortune. Les porteurs de billets, au contraire, les avaient reçus forcément, en vertu des édits qui ordonnaient le remboursement de la dette, qui rendaient les billets obligatoires dans les paiements au-dessus de 800 livres, qui donnaient enfin aux billets cours forcé de monnaie. Ces billets étaient une valeur que les porteurs avaient prise sans choix, sans chance de fortune, par force, pour obéir à la loi. Sous peine de les voler, la loi devait leur garantir cette valeur. — Il fallait donc sacrifier les actions pour sauver la banque. Il y avait pour cela un moyen fort simple : c'était de détacher sur-le-champ les billets des actions. Il y en avait pour un milliard en circulation. Une partie de cette somme avait été émise pour l'escompte des lettres-de-change; une autre pour rembourser les créanciers de l'état. Ces deux sommes constituaient des valeurs réelles, puisqu'elles représentaient des produits à venir et la dette. Mais 450 millions avaient été prêtés sur dépôts d'actions. Ceux-là pouvaient périr. On devait sur-le-champ les faire rentrer en révoquant les prêts, et isoler ainsi les billets des actions. Celles-ci seraient tombées aussitôt d'une hauteur épouvantable. Il fallait s'enfermer dans un calme imperturbable, essuyer beaucoup de reproches justes, en braver d'injustes, et expier par une défaveur extrême une défaveur exagérée. Les actions seraient remontées ensuite au point où le revenu certain de la compagnie devait les porter. Elle avait 80 millions cette année à leur répartir; elle en pouvait avoir cent l'année suivante. Un dividende de 5 pour cent devait paraître avantageux dans l'état de l'intérêt. On serait revenu aux actions, et les créanciers de l'état porteurs de sommes considérables en billets les auraient employées tôt ou tard au paiement des *dixièmes*. La compagnie aurait été sauvée avec la banque, et tout le système lui-même aurait traversé la catastrophe. — Mais que de courage il aurait fallu pour braver les cris de cette partie des créanciers entraînés à leur insu dans une carrière funeste; de cette noblesse qui venait de concevoir des espérances de fortune extraordinaires, qui, en possédant des actions, croyait tenir des morceaux d'or, qui entourait Law d'hommages, et

le regardait comme un bienfaiteur et un grand homme! Comment oser tromper ses espérances, renoncer à ses adorations, et essuyer ses mépris et ses fureurs? — Law forma un projet violent et criminel, qui avait le défaut de tous ceux qu'on veut opposer à la nécessité : c'était de tout perdre pour ne pas vouloir sacrifier quelque chose. Il résolut de soutenir le billet par des moyens violents, et d'attacher l'action au billet, au risque de perdre les deux à la fois. Voici son plan détaillé. — On a déjà vu ce qu'il avait fait pour forcer l'emploi du billet, et maintenir sa valeur. Le billet avait cours forcé de monnaie ; il pouvait seul être employé dans tous les paiements au-dessus de 300 livres, et dans le transport des valeurs de ville à ville. A ces dispositions, Law en ajouta de plus violentes encore, par les édits des 23 et 25 février 1720. Le billet fut rendu obligatoire dans un plus grand nombre de paiements. Il dut servir exclusivement dans tout paiement au-dessus de 100 livres. Cependant, étendre l'emploi du billet n'empêchait pas le numéraire de se cacher et de s'enfouir. Law défendit à chaque particulier de garder plus de 500 livres d'espèces à la fois, sous peine de confiscation et de 10 mille livres d'amende. La dénonciation fut autorisée, et le délateur dut recevoir la moitié de la somme confisquée : ce qui introduisit la méfiance et le trouble dans les familles. Empêcher l'enfouissement du numéraire n'était pas encore lui interdire toute autre issue que les caisses de la banque. Il restait la conversion en meubles d'or et d'argent. Law limita cette fabrication par une suite d'articles qu'il faudrait lire pour se figurer les embarras dans lesquels on s'engage en adoptant les moyens forcés. Aucun ouvrage d'or ne pouvait avoir plus d'une once. Il était permis de fabriquer encore de la vaisselle d'argent, mais les plus grands plats ne pouvaient avoir plus de 10 marcs, la douzaine d'assiettes plus de 30 marcs, les sucriers plus de 8, les flambeaux plus de 4, etc. On ne pouvait plus fabriquer en or ni argent des balustres, tables, guéridons, miroirs, brasiers, chenets, grilles, garnitures de feu, chandeliers à branches, girandoles, bras, plaques, cassolettes, paniers, caisses d'orangers, pots à fleur, etc., etc... Après avoir empêché l'enfouissement ou la fonte du numéraire, pour l'obliger à venir à la banque, Law voulut recourir encore à un moyen, celui de la variation des monnaies. Par les mêmes édits, il éleva le marc d'argent de 60 à 80 francs : ce moyen était plus libre, c'était l'appât du gain. En effet, la valeur nominale de la monnaie n'était ainsi élevée que pour être bientôt réduite. Au moment de la réduction, les possesseurs du numéraire avaient intérêt à le porter à la banque, pour qu'il ne baissât pas dans leurs mains; mais, dans ce cas, c'était la banque qui souffrait la baisse, et on n'attirait le numéraire à elle qu'en lui faisant subir des pertes considérables, et en troublant toutes les transactions par cette variation de valeurs. Le marc étant ainsi élevé de 60 à 80, le numéraire de la France était porté de 12 à 1600 millions. — La banque fut d'abord réunie à la compagnie : ce qui était une des conditions essentielles du plan général ; mais ce qui n'aurait dû se faire que lorsque la compagnie aurait échappé à toutes les catastrophes. Après cette réunion, Law rendit l'édit du 5 mars, qui renfermait la disposition la plus importante de tout son plan. Cet édit portait qu'à l'avenir le prix des actions serait fixé à 9 mille livres. Mais ce n'était rien que d'en fixer ainsi le prix d'une manière arbitraire, il fallait en assurer cette valeur à ceux qui voudraient les vendre. Aussi, le même édit portait qu'un bureau serait ouvert à la banque, pour changer à volonté une action contre 9 mille livres billets, ou 9 mille livres billets contre une action. Par cette mesure, Law croyait consolider les actions d'une manière définitive. La valeur du billet étant forcément établie, selon lui, par les édits qu'il avait rendus, celle des actions l'était par leur conversion facultative en billets. Le système tendait ainsi vers l'un de ses perfectionnements, qui était d'offrir à volonté

ou un placement ou de la monnaie. Enfin, cette combinaison offrait un bénéfice ingénieusement calculé. Toute action convertie en billets et déposée à la banque cessait de profiter à celui qui l'avait déposée, et profitait à la compagnie qui en devenait dépositaire. De cette manière, le dividende des actions déposées augmentait d'autant celui des actions restées placement, et non converties en monnaie. — Ce projet du génie désespéré, luttant contre une catastrophe inévitable, a été attribué aux ministres de la quadruple alliance par les amis de Law, qui ont voulu dans la suite excuser ses fautes. Ces ministres, disent les apologistes de Law, voulaient ruiner le système et imaginèrent l'édit du 5 mars. Mais ils se trompent. L'édit appartenait certainement à Law; tout le prouve, et la finesse des combinaisons, et le soin de les adapter au plan primitif, et le désir manifeste de soutenir les actions préférablement aux billets. — Ce projet désastreux renfermait à la fois les plus grandes erreurs de principe et d'application. D'abord, la valeur du billet n'était point consolidée par des mesures forcées, et, l'eût-elle été, en voulant lui attacher la valeur de l'action, on l'aurait fait crouler. Ensuite, c'était une grave erreur que de vouloir rendre l'action fixe, quand même sa valeur actuelle eût été raisonnable et non exagérée. L'action, représentant le capital d'une entreprise qui pouvait réussir ou ne pas réussir, devait être variable comme l'événement, perdre ou gagner à proportion du succès. Il doit en être ainsi de tout placement. Vouloir le mobiliser était bien fait; c'est à quoi on doit tendre pour tous les placements possibles; mais mobiliser un placement jusqu'à le rendre convertible à l'instant même en une valeur fixe de monnaie, c'est le rendre monnaie, et l'intérêt est alors une absurdité; car l'intérêt n'est fait que pour payer la non-disponibilité. Il était donc absurde de vouloir rendre l'action fixe; il était criminel de le vouloir dans les circonstances présentes. Une grande quantité d'actions allait se changer en billets, et les billets, devenus partie du capital fictif, allaient tomber avec lui. Dans l'état des prix, la masse des actions valait encore 5 à 6 milliards, et devait tomber à 2 milliards ou 1500 millions. Le billet allait prendre part à cette banqueroute; le porteur involontaire du billet allait donc partager la ruine des Mississipiens; sans avoir eu la faculté de choisir, sans avoir couru aucune chance de fortune; il était ruiné, volé par la loi. — Quelques autres dispositions, conséquence nécessaire des précédentes, étaient encore renfermées dans le fameux édit du 5 mars 1720. Toutes les sommes prêtées par la banque sur dépôts d'actions devaient être retirées, puisque, par la conversion facultative, un nouveau mode de dépôt était organisé. Les sommes prêtées s'élevaient à 425 millions. Beaucoup de souscripteurs n'achevant pas leurs paiements, soit parce qu'ils n'en avaient pas les moyens, soit parce que les créanciers n'apportaient plus leurs récépissés à la rue Quincampoix, Law songea à lever cette difficulté en réunissant plusieurs actions dont le paiement n'était que commencé, pour faire une action entièrement payée. Dans la grande souscription des 1500 millions, il y avait paiements faits sur dix, c.-à-d. 2 mille livres fournies sur 5 qui étaient dues. Avec ces 2 mille livres et les 3 qu'il devait encore, le souscripteur avait droit à une action de 9 mille livres. Il payait 5 ce qui valait encore 9 aujourd'hui; il gagnait 4; sur trois actions, son profit était de 12 mille livres. Voici donc ce qu'on fit pour sauver son profit en réduisant plusieurs actions en une : on changea trois souscriptions, dont quatre paiements faits, en deux actions payées. Ces trois souscriptions, dont quatre paiements faits, supposaient 6 mille livres fournies. Le souscripteur avait donc pour 6 mille livres deux actions de 9 mille, ensemble, 18 mille; il gagnait donc bien 12 mille livres, tout comme si la confusion n'avait pas eu lieu. — La compagnie, ayant reçu quatre paiements sur les dix, avait touché 600 millions, et devait en toucher encore 900 pour faire le total de 1500. En

réduisant d'un tiers les 300 mille actions qu'elle avait résolu d'émettre pour se procurer les 1500 millions, elle en laissait 200 mille dans la circulation et en gardait 100 mille, qui, à 9 mille livres, faisaient bien 900 millions restant à percevoir. De cette manière, toutes les actions restant sur la place étaient payées; il y avait seulement de nouvelles actions à vendre. Le changement apporté par ce réglement de compte avec les souscripteurs était celui-ci : une partie des actions restait à la compagnie, tandis que, par les premières conditions, les souscripteurs étaient forcés de prendre après avoir souscrit. Mais ces premières conditions étaient devenues illusoires depuis que, par l'institution du bureau de vente et d'achat, chacun était libre de reporter ses actions à la compagnie. — Outre les cent mille actions dont se chargeait la compagnie, et qui représentaient les paiements non effectués, elle se chargeait de cent mille actions appartenant au trésor royal, lequel s'était rendu souscripteur, et s'était chargé bénévolement des actions d'une foule de grandes familles favorisées par le régent. La compagnie consentait à les payer 9 mille livres, c'est-à-dire 900 millions; mais elle ne devait les payer qu'en trois ans, ce qui était un avantage; car, si ces actions avaient été présentées dans le moment à ses bureaux, elle aurait été forcée d'émettre 900 millions de billets de plus : et la circulation aurait été surchargée d'autant. — Enfin, comme les créanciers, forcément remboursés, ne voulaient pas prendre des actions, et ne pouvaient prendre des immeubles, à cause de l'élévation excessive des prix, il fut permis à la compagnie de revenir au système des rentes et d'en créer jusqu'à 10 millions à 2 et demie pour cent. C'était un placement pour ceux qui ne savaient plus comment employer leurs billets, et un moyen d'en faire rentrer 400 millions. — Tel fut l'ensemble des mesures employées par Law pour retarder une catastrophe devenue inévitable. A peine le bureau de vente et d'achat fut-il ouvert qu'on s'y présenta en foule. Sur le milliard de billets émis, il en était rentré 425 millions, par la révocation de tous les prêts qui avaient été faits sur dépôt d'actions. Ces 425 millions à peine rentrés à la banque en sortirent de nouveau pour payer les actions qui lui furent apportées; elle fut même obligée d'en émettre encore un milliard pour satisfaire à toutes les demandes; ce qui porta la somme totale à 2 milliards. Dès cet instant, l'avilissement du papier et le renchérissement de toutes choses furent plus rapides que jamais. Jusqu'ici en effet, les actions ne pouvant se changer en billets que par les ventes volontaires qui se faisaient à la rue Quincampoix, toute leur valeur n'avait pu se monnayer que peu à peu, et n'était entrée que lentement en concurrence avec les marchandises, avec les immeubles, avec les propriétés de tout genre. Mais la faculté de conversion étant accordée, toute la masse des actions pouvait se réaliser à la fois; il y en eut pour 1500 ou 1600 millions de réalisées, comme nous venons de le dire. Aussi la dépréciation fit-elle des progrès effrayants. Ce ne fut plus l'action qui baissa, mais le billet qui la représentait dans tous les marchés. En février, le billet ne perdait guère qu'un dixième, tandis que l'action avait fléchi de moitié. Après l'édit du 5 mars, l'action ne baissa plus; ce fut le billet qui baissa pour elle et qui perdit 10 ou 50 pour cent. L'action restait bien à 9 mille livres billets, mais 9 mille livres billets ne valaient plus que 4 à 5 mille livres en espèces.—Quoique violents et vexatoires, les moyens employés pour soutenir le billet étaient insuffisants pour lui donner une réalité qu'il n'avait pas. Personne ne voulait s'en servir; il n'y avait que les créanciers de mauvaise foi qui en fissent usage pour effectuer les paiements qu'ils avaient à faire. Les fermiers acquittaient leurs arrérages en papier, ce qui soulageait un grand nombre d'entre eux, fort obérés. La noblesse surtout payait toutes ses dettes de cette manière, et délivrait ses propriétés des hypothèques dont elles étaient chargées. Law réalisait ainsi une partie

de ce qu'il lui avait promis, en lui fournissant les moyens de se libérer avec une valeur mensongère. Mais, si le billet était bon pour voler, il ne valait que moitié au plus pour acheter toutes choses. On se servait secrètement du numéraire pour les achats journaliers, et on le cachait pour ne pas l'apporter à la banque. Malgré la défense d'en garder plus de 500 livres et les encouragements donnés à la dénonciation, une foule de gens l'accaparaient. Il est vrai que c'est au prix des plus grandes angoisses qu'ils osaient résister à la loi. Ils craignaient à chaque instant d'être trahis par leurs domestiques et leurs plus proches parents. On vit avec indignation un fils dénaturé dénoncer son père. Le régent rendit contre ce fils un arrêt plein de sagesse, et qui fut approuvé de tout le monde. Mais le système fut plus déconsidéré que jamais Quelques personnes effrayées se décidèrent pourtant à remettre leur argent à la banque, mais ce fut le petit nombre; beaucoup de gens l'enfouirent sous terre, et les riches réaliseurs usèrent de tous les artifices pour le faire passer à l'étranger. Une nouvelle partie de notre numéraire sortit de France, et, quoique son exportation ne soit pas ordinairement une perte, c'en était une cette fois, puisque le numéraire sortant ne laissait en échange qu'un papier mensonger et des capitaux chimériques. — On se rendait encore dans la rue Quincampoix, non plus pour y agioter sur le rapport de l'action au billet, mais sur celui de tout le papier à l'égard des propriétés réelles. Law fit défendre tout attroupement dans cette rue, par la raison que le prix des actions étant fixé, elles ne pouvaient plus être l'objet d'aucun commerce. La foule n'en persista pas moins à s'y réunir. Alors on lança les archers contre les spéculateurs, et ces nouvelles rigueurs ajoutèrent encore à la haine qu'inspiraient déjà le système et son auteur. — Law publia alors une seconde lettre à un créancier sur l'ensemble de ses opérations. Elle était datée du 11 mars. Dans l'exposé des principes, il avait raison; mais il n'employait que des sophismes pour justifier la valeur exagérée à laquelle il avait laissé arriver le papier. — Les valeurs, disait-il, sont toutes d'opinion. Pour qu'elles puissent se maintenir, il ne faut qu'une chose, ne pas chercher à les vendre. Les maisons, les terres, ont une valeur bien certaine; cependant, si tout le monde voulait les vendre à la fois, que deviendrait cette valeur? — Il était facile de répondre à ce coupable sophisme. Les maisons et les terres servent à des usages qui constituent leur revenu et leur valeur. Le revenu supposé des actions, au contraire, était impossible, parce que le profit du commerce ne pouvait être proportionné à l'élévation du capital. Ce n'est pas tout. Malgré leurs usages réels, si les terres et les maisons étaient tout à coup doublées ou triplées en étendue et en nombre, elles se déprécieraient sur-le-champ à proportion. Quand même les actions auraient eu une réalité de revenu qu'elles n'avaient pas, l'improvisation d'une aussi grande masse de placement en aurait amené la dépréciation. Y avait-il en effet, dans toute la France, 5 à 6 milliards à placer en actions portant intérêt? Rien n'était donc plus faux que les raisonnements de Law. Il ajoutait à ces raisonnements des expressions sévères, méritées, mais inutiles, contre les réaliseurs, qui amenaient la chute du système en vendant leurs actions. — Sa lettre ne produisit aucun effet sur les imaginations irritées. On l'appela un indigne sophiste; et les riches Mississipiens, qu'il avait accusés de ruiner le système en réalisant, se déchaînaient contre lui avec la plus noire ingratitude. Quelques-uns même, voulant témoigner leur mépris pour le papier, allumaient les réchauds qui couvraient leurs tables avec des billets de banque. Un événement affreux vint encore augmenter l'épouvante générale. Au milieu de ce délire de cupidité qui s'était emparé de tout le monde, de jeunes seigneurs dérégtés, à qui l'agiotage n'avait pas réussi, avaient résolu de voler ce qu'ils n'avaient pas su gagner. Ils formèrent, dit-on, le complot d'enlever les portefeuilles, en fondant l'épée à la main sur

les spéculateurs réunis dans la rue Quincampoix. Un crime horrible, commis avant l'exécution de ce complot, le rendit impossible. Un jeune débauché, le comte de Horn, s'associa à deux compagnons ordinaires de ses désordres, et, avec leur secours, s'empara de la personne d'un riche spéculateur. Ils le conduisirent dans un cabaret, sous prétexte d'un marché de papier : là, ils l'assassinèrent et le dépouillèrent ensuite. Ils parvinrent d'abord à se sauver; mais, poursuivis par les clameurs de la populace, ils furent atteints et avouèrent leur crime. — La noblesse tout entière entoura le régent pour épargner au jeune comte de Horn un supplice infamant. Mais le régent résista noblement, et répondit à tout ce qu'on lui disait dans l'intérêt de la famille : *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud*. Law insista pour faire donner un exemple indispensable dans un moment où tout le monde avait sa fortune en portefeuille. Le comte de Horn expira sur la roue.—Law, ajoutant mesures sur mesures, fit enfin défendre la circulation de l'or, parce que ce métal, par sa commodité, était pour le papier un rival plus dangereux que l'argent même. Il fit annoncer la prochaine réduction du numéraire, qu'il n'avait élevé, par édit du mois de février, que pour le faire baisser bientôt. Le marc d'argent, élevé de 60 livres à 80, dut redescendre à 70 liv. au 1er avril, et à 65 au 1er mai. Mais ce n'était plus qu'un moyen bien insuffisant pour faire apporter le numéraire à la banque.—La situation empirait chaque jour; l'émission des billets pour payer les actions présentées à la banque s'était encore élevée à 2 millards 696 millions; et les créanciers remboursés par leurs débiteurs se plaignaient avec plus de violence que jamais d'un vol autorisé par la loi.—Dans cette situation déplorable, il ne restait qu'une mesure à prendre. Puisqu'on n'avait pas voulu faire un sacrifice nécessaire, et abandonner les actions pour sauver les billets, il fallait maintenant tout sacrifier, actions et billets, afin de détruire une fiction criminelle. Il ne fallait pas prolonger le mensonge de cette valeur nominale, qui forçait tous les individus liés par des obligations antérieures à recevoir pour un entier ce qui ne valait qu'une moitié ou un tiers. Réduire sur-le-champ la valeur nominale de l'action et du billet était la seule ressource. On ne saurait trop hâter les sacrifices quand ils sont devenus indispensables.—D'Argenson, privé des finances, avait gardé les sceaux; il se relevait auprès du régent, à mesure que le *système* approchait de sa ruine, et il conseillait, comme indispensable, la réduction de la valeur nominale. Law, qui voyait dans cette réduction l'aveu public d'un mensonge dans les valeurs, et une secousse qui devait hâter la chute du papier, s'y opposait de toutes ses forces. Néanmoins d'Argenson l'emporta. Le 21 mai 1721, un édit, qui est resté célèbre dans l'histoire du *système*, annonça la réduction progressive des actions et des billets; elle devait commencer le jour même de la publication de l'édit, et continuer de mois en mois jusqu'au 1er décembre. A ce dernier terme, l'action ne devait plus valoir que 5,000 liv.; le billet de 10,000 liv.. n'en devait plus valoir que 5, celui de 1,000, que 500, etc. Les billets devaient donc être réduits de moitié, et l'action seulement de quatre neuvièmes. Law, quoique opposé à l'édit, consentit par faiblesse à en être le rapporteur. — A peine fut-il publié qu'une effrayante clameur s'éleva de toutes parts. On appela cette réduction une banqueroute; on reprocha au gouvernement d'être le premier à discréditer les valeurs qu'il avait créées, de voler les créanciers qu'il venait de rembourser la veille en billets; en un mot, d'attenter à la fortune de tous les citoyens. On voulut se porter chez Law pour dévaster son hôtel, et le mettre lui-même en pièces. Laisser tomber les actions aurait certainement coûté moins de clameurs. Mais dans le moment, il fallait ne pas craindre ces clameurs, et savoir les braver.—La réponse était facile, et aurait bientôt frappé tout le monde. Sans doute, les créanciers, de l'état

et des particuliers remboursés en billets, étaient ruinés de moitié par la réduction. Mais ce n'était pas la faute de l'édit rendu le 21 mai. La réduction était réelle et antérieure; l'édit ne faisait que constater une perte déjà effectuée, et le papier valait encore moins que ne portait l'édit. Mais, parce qu'une foule de créanciers avaient été ruinés par le mensonge des valeurs nominales, était-ce une raison de prolonger ce mensonge, et de produire de nouvelles ruines? Il fallait, au contraire, faire cesser la fiction de la loi, pour sauver de nouvelles victimes. A la vérité, la déclaration officielle du fait, quoique déjà reconnu, devait produire une secousse, et hâter le discrédit; mais peu importait de le hâter, puisqu'il était inévitable.—Law passa dans le public pour l'auteur de cette mesure, qui avait été conseillée par d'Argenson, et devint l'objet de toutes les haines. Le parlement, s'unissant au public, crut l'occasion bonne de faire une levée de bouclier. Il ne voyait pas que, dans sa haine aveugle contre le système, il allait se réunir à son auteur, et que, s'élever contre la réduction du papier, c'était soutenir que les valeurs créées par Law étaient réelles. Il s'assembla donc, le 27 mai, pour demander la révocation de l'édit du 21. Au moment même où il délibérait, le régent lui envoya un de ses officiers pour lui défendre toute délibération, et lui annoncer la révocation de l'édit.—Le régent avait eu, en effet, la faiblesse de céder à la clameur publique. L'édit eût-il été mauvais, sa révocation était pire. Déclarer que les actions et les billets valaient encore tout ce que portait leur titre, c'était ne rien faire; car on ne persuadait personne, et on ne relevait pas le papier. On rétablissait un mensonge légal, et, sans rien rendre à ceux qui étaient déjà ruinés, on assurait la ruine de ceux qui seraient obligés de recevoir les billets pour toute leur valeur. La mesure du 21 mai, sage, si elle eût été maintenue, devenait désastreuse dès qu'elle était révoquée. Elle n'avait eu, en effet, d'autre résultat que celui de hâter le discrédit, sans l'avantage essentiel de rétablir la vérité dans les valeurs nominales. —Le régent feignit de tout attribuer à Law, et lui ôta le contrôle-général, pour accorder une satisfaction à l'opinion publique. Mais il le reçut en secret, et lui donna des consolations cachées, pour le dédommager de sa sévérité apparente. La première fureur calmée, il l'accueillit de nouveau publiquement, le reçut même dans sa loge à l'Opéra, et lui donna une garde pour mettre sa maison à l'abri des attaques de la populace. L'infâme Dubois, qui avait fait de grands bénéfices dans le *système*, s'unit à Law pour perdre d'Argenson, l'auteur de l'édit du 21 mai. Le régent, qui, malgré la supériorité de son esprit et son grand courage, était très faible, se laissa persuader, enleva les sceaux à d'Argenson, et les rendit à d'Aguesseau. Law et le chevalier de Conflans allèrent à Frêne, chercher d'Aguesseau, qui eut la faiblesse de se laisser ramener par l'auteur de sa première disgrâce. Revenu à Paris, il perdit une partie de sa considération, et les affaires de la compagnie n'en allèrent pas mieux.—Une suite de fautes avait perdu le système. D'abord, la conversion de la dette en actions ayant été imprudemment conduite, les actions avaient haussé démesurément. Cette faute commise, il fallait les laisser retomber, et les séparer des billets, afin de sauver au moins la banque, si on ne sauvait la compagnie. Au contraire, pour sauver l'action par le billet, on avait compromis l'un et l'autre; dès lors, il fallait se hâter de suivre le discrédit, et de le déclarer au fur et à mesure qu'il se produisait, afin que personne ne fût forcément obligé de recevoir des valeurs ruinées. Mais, en le déclarant, puis, en revenant sur cette déclaration, on venait de tout perdre; dès lors, il n'y avait plus moyen de songer au vaste établissement conçu par Law. Le public ne voulait désormais ni actions ni billets; il ne restait plus qu'à retirer les uns et les autres le plus promptement, et avec le moins de dommage qu'il serait possible. Démolir prudemment était tout ce qui restait à faire.—Law présidait encore aux opéra-

tions sans paraître les diriger. Il fut obligé, le 1er juin, de donner une première satisfaction au public, en révoquant la défense de garder plus de 500 livres de numéraire à la fois : c'était la mesure la plus vexatoire du *système*, et celle qu'il était le plus pressant de révoquer.— Sur les 600,000 actions, il en était rentré 300,000 à la banque. Le roi en avait déposé 100 : ce qui faisait 400, dont le public ne voulait plus. En échange, il circulait 2,696,400,000 livres en billets. Il fallait abolir ces actions repoussées, et offrir à cette masse de billets des placements en rentes, c.-à-d. revenir à l'ancienne forme de la dette, après d'affreux désastres et des milliers de ruines particulières. Le 3 juin, les 400,000 actions déposées furent abolies. Le gouvernement fit le sacrifice volontaire des 100,000 qu'il avait déposées, et renonça aux 900,000,000 qui lui étaient promis en paiement. Il ne restait donc plus que 200,000 actions en circulation, c.-à-d. un tiers de la masse totale. Mais en revanche, les 48,000,000 qui étaient affectés à la compagnie sur le revenu des fermes lui étaient retirés pour servir à la création de nouvelles rentes. Sur 80,000,000 de revenu, la compagnie en perdait 48, et il ne lui en restait que 32 ; les 200,000 actions restantes gagnaient donc à l'abolition des 400,000, puisqu'elles étaient réduites de deux tiers pour le nombre, et qu'elles ne perdaient pas tout-à-fait les deux tiers du revenu. Par cette considération, il fut demandé un supplément de 3,000 livres par actions. Ce supplément devait être fourni ou en actions ou en billets. Si on le fournissait en actions, il en fallait une pour en nourrir deux, c.-à-d. que trois actions non nourries se changeaient en deux nourries. L'action était donc évaluée à 6,000 livres, puisqu'elle pouvait suffire à deux suppléments de 3,000 livres. La nourriture n'était cependant pas obligatoire. Mais la compagnie promettait 200 livres de dividende aux actions non nourries, et 360 aux actions nourries. Elle donnait ainsi un peu plus de 3 p. 0/0 dans un cas, et de 4 dans l'autre. Elle s'attribuait un revenu de 40 millions au moins, et de 72 au plus, revenu tout-à-fait exagéré; car, par le retranchement des 48,000,000, le revenu réel, qui n'était que de 80, se réduisait à 32. Quoi qu'il en soit, par cette demande d'un supplément, où l'on faisait rentrer 600 millions de billets, où l'on réduisait encore d'un tiers les 200,000 actions restantes. — Par édit des 10 et 20 juin, les 48 millions alloués à la compagnie, sur le bail des fermes, furent rétrocédés à l'état pour le service des nouvelles rentes qu'on allait créer. Par les édits du 24 février et du 5 mars, il avait été ouvert 10,000,000 de rentes perpétuelles sur la compagnie, et 4,000,000 de rentes viagères. Il avait été rempli 1,000,000 de rentes perpétuelles, et 4,000,000 de rentes viagères, ce qui faisait 5,000,000 à déduire sur les 48 rétrocédés à l'état. Restaient 43 à employer en rentes. Il en fut ouvert pour 25,000,000 sur l'Hôtel-de-Ville au capital d'un milliard : ce qui supposait 2 1/2 d'intérêt p. 0/0. Restaient, sur les 43, 18 millions à employer en nouvelles rentes, suivant les circonstances. — Cependant, comme ce placement ne convenait pas à ceux des porteurs de billets qui étaient commerçants, il fut ouvert pour eux, le 13 juillet, des *comptes-courants* à la banque, dans le double but de leur fournir un usage convenable de leurs billets, et de conserver la banque. Le fonds de ces *comptes-courants* devait être fourni en billets, et ne pas dépasser 600,000,000. Moyennant ce capital, la banque se chargeait d'ouvrir des comptes aux négociants, et de faire leurs liquidations par le moyen des *virements de parties*. — Le milliard en rentes, les 600,000,000 en *comptes-courants* devaient réduire à un milliard, à peu près, la somme de 2 milliards 606 millions de billets. Le supplément demandé pour les actions, et les 18 millions restant sur les fermes, étaient autant de moyens d'éteindre ce milliard. Telles furent les mesures prises pour abolir le *système*. Mais la rentrée du papier ne s'opéra que difficilement. Les rentes à 2 ½ pour cent furent souscrites

avec peu d'empressement, parce que les créanciers n'aimaient pas à recevoir $2\frac{1}{2}$ au lieu de 4 qu'ils recevaient autrefois. Il est vrai que, d'après la valeur actuelle du papier, $2\frac{1}{2}$ formaient un intérêt suffisant, et revenaient à 5. Mais les créanciers, qui avaient reçu les billets pour leur valeur entière, ne calculaient pas de la sorte, et ne croyaient recevoir que $2\frac{1}{2}$; aussi ne se décidaient-ils que lentement à consommer ce pénible sacrifice, en allant souscrire les rentes nouvellement créées. Les commerçants n'étaient pas plus empressés à se faire ouvrir des *comptes-courants*, parce que la banque était tout-à-fait discréditée, et que des valeurs portées sur ses livres ne pouvaient guère servir dans le commerce. Sur les 600 millions, il n'en fut rempli que 200. L'exemple de Law, qui plaça 5 millions en rentes et en *comptes-courants*, n'eut aucune influence. Les actionnaires ne fournirent pas davantage le supplément demandé, parce qu'ils ne comptaient ni sur le revenu de 300 livres, ni même sur celui de 200. L'action, quoique fixée à 6,000 livres en papier pour ceux qui voulaient fournir la nourriture, valait beaucoup moins dans le commerce. Sa chute était plus rapide que celle du billet, et elle était tombée à 5,000 livres. 5,000 livres billets ne valaient guère que 2,500 livres numéraire: ainsi l'action qui avait valu 18,000 livres en novembre et décembre 1719, ne valait plus que 2,500 en juin 1720, c'est-à-dire huit mois après. La banque, qui était dispensée de payer à vue les billets de 10,000 et de 1,000 livres, par la loi qui défendait tout paiement au-dessus de 100 livres en numéraire, était pourtant tenue de payer ceux de 100 et de 10 livres. Pour déguiser l'épuisement de ses coffres, elle ne payait que lentement, et souvent en monnaie de billon; elle ouvrait tard et fermait tôt ses bureaux, de manière que les billets de 100 et 10 livres, quoique en petite quantité, étaient loin d'équivaloir au numéraire (1).—Les agioteurs cherchaient toujours à se réunir pour vendre ou acheter. Chassés de la rue Quincampoix, ils se pelotonnaient à la place Vendôme. On n'avait plus à leur objecter l'existence d'un bureau ouvert à la banque, pour convertir les actions en billets, ou les billets en actions. On les autorisa donc à se réunir. Ils élevèrent des tentes sur la place Vendôme, à cause des grandes chaleurs du mois de juillet. Sous ces tentes, on faisait différents commerces: on vendait les actions contre les billets, les billets contre des espèces, ou contre des marchandises. Ces marchandises consistaient en orfèvrerie, en pierres précieuses, en meubles, en voitures même et en chevaux, qui avaient appartenu à des joueurs ruinés: c'était une foire où se vendaient les dépouilles des *Mississipiens*. Aussi le public appelait cette nouvelle place le *Mississipi renversé*. Pour assurer une nouvelle rentrée de billets, Law imagina de faire argent d'un avantage négligé jusqu'ici. La compagnie n'avait certains priviléges que pour neuf ans, et les autres pour cinquante. Il prépara un édit qui les lui concédait à perpétuité, à condition de retirer 600 millions de billets de mois en mois. C'était à elle à choisir un mode plus sûr que le supplément demandé ou les *comptes en banque*. Cet édit fut présenté au parlement le 17 juillet. Ce même jour se passait un événement des plus graves. La banque n'avait à payer, comme nous venons de le dire, que les billets de 100 et de 10 livres, s'élevant à environ 339 millions; elle payait lentement, et employait toutes les ruses pour rendre les paiements plus difficiles. Cependant ses coffres étant presque épuisés, il fallut

(1) Il y avait en billets de	10,000 liv...	1,134,000,000 liv.
en billets de	1,000 liv...	1,223,200,000
en billets de	100 liv...	299,200,000
en billets de	10 liv...	40,000,000
Ce qui faisait bien le total de...		2,696,400,000 liv.

La banque n'ayant à payer que ceux de 100 liv. et de 10 liv., n'avait à réaliser que pour les sommes de . . . . . 299,200,000 liv.
40,000,000
339,200,000 liv.

c'est-à-dire 339 millions 200 mille livres. C'est ce qui explique la haine des billets non réalisables, et la possibilité où la banque fut quelque temps de payer à bureau ouvert.

14.

l'autoriser à ne plus payer que les billets de 10 livres. Cette autorisation, publiée le 17 juillet au matin, causa un espèce de soulèvement. On se porta en foule à la banque, pour réaliser les billets de 10 livres, par la crainte de les voir partager bientôt le sort des billets de 100. L'affluence devint telle que trois personnes furent étouffées. Le peuple indigné était prêt à se porter aux plus grands excès, et menaçait déjà la maison de Law. Celui-ci se réfugia au Palais-Royal, pour chercher un asile auprès du régent. Le peuple l'y suivit en tumulte, portant les cadavres des trois personnes étouffées. La voiture qui venait de transporter Law fut mise en pièces, et il était même à craindre que la demeure du prince ne fût plus un asile sacré. On avait fermé les portes de la cour du Palais-Royal; le duc d'Orléans, avec beaucoup de présence d'esprit, ordonna de les ouvrir. Le peuple entra dans la cour avec une espèce d'appréhension, et parut se calmer. Le chef de la police, Leblanc, s'avança vers ceux qui portaient les cadavres, et leur dit: « Mes amis, allez porter ces corps à la Morgue, et vous viendrez ensuite chercher votre paiement. » Ces paroles produisirent un heureux effet. Les cadavres furent emportés, et la sédition dissipée. Pendant ce temps, le parlement était assemblé pour examiner l'édit qui accordait à la compagnie la perpétuité de ses priviléges. La séance était tumultueuse, et, de temps en temps, des conseillers demandaient indécemment si Law n'était pas encore mort de la main du peuple. Le parlement apprit avec regret que Law s'était sauvé chez le régent, et il profita de l'occasion pour refuser l'enregistrement de l'édit. Le lendemain, pour empêcher des scènes semblables à celles de la veille, on déclara que les bureaux de la banque seraient fermés pendant plusieurs jours. Mais en même temps, pour calmer le peuple, on distribua des changeurs dans les principales places publiques, afin de retirer une partie des billets de 10 livres. Law resta au Palais-Royal, pour se soustraire à un mouvement populaire, et le parlement fut exilé à Pontoise. Dès ce jour, les mesures se succédèrent rapidement, pour retirer le papier de la circulation, et hâter la démolition du *système*. L'arrêt du 21 mai ayant été révoqué, on essaya d'un autre moyen pour mettre le numéraire en rapport plus exact avec la papier. N'ayant pu réduire de moitié la valeur nominale des billets et des actions, on doubla celle du numéraire. Par édit du 30 juillet, le marc d'or fut porté à 1,800 livres, le marc d'argent à 120; et l'un et l'autre durent redescendre ensuite de mois en mois au premier prix de 900 livres et de 60. Cette mesure, comme toutes celles du même genre, avait pour but d'engager l'argent à se montrer. Mais si d'une part elle mettait l'argent et le papier dans un rapport plus vrai, de l'autre, elle ruinait les créanciers qui, ayant stipulé lorsque le marc d'argent se trouvait à 60, étaient payés lorsqu'il se trouvait à 120. Il fut rendu des édits pour faire rentrer le papier au plus tôt. On avait aboli quatre cent mille actions, parce que le public ne voulait plus de ce placement. Comme il ne paraissait pas vouloir des rentes, on revint aux actions, et on en créa cinquante mille, pour faire rentrer les 600 millions avec lesquels la compagnie devait payer la perpétuité de ses priviléges. On exigea que les actions reçussent la nourriture de 3,000 livres déjà demandées, ou que deux fussent converties en une, sous peine de nullité. Il fut ouvert pour 8 millions de rentes à 2 pour cent, sur les recettes générales, afin de fournir aux créanciers des provinces un emploi de leur papier. Enfin, pour mettre un terme à la circulation du papier, il fut décidé que les billets de 10 mille livres et de mille qui, au 1er novembre, n'auraient été employés ni en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, ni en rentes sur les recettes générales, ni en nourriture d'actions, ni en achats des cinquante mille actions dernièrement créées, cesseraient d'avoir cours et deviendraient actions rentières de la compagnie, avec revenu fixe de 2 pour cent. Ils étaient donc con-

damnés à prendre la forme d'actions, sans même la chance d'une augmentation de revenu, si les opérations de la compagnie étaient heureuses.—Cet édit, qui annonçait le terme prochain du système, accéléra encore la chute des billets de mille et 10 mille livres. La banque, pour se conformer au discrédit progressif, avait été obligée de réduire les 200 millions fournis pour les *comptes-courants*, à 50. Les actions ne se vendaient plus que 2 mille livres billets, et 2 mille livres billets valaient à peine 200 livres espèces; de manière que les actions qui avaient valu 18 mille livres en novembre 1719, n'en valaient plus que 200 en octobre 1720. — Le marché de papier qui avait été transporté de la place Vendôme à l'hôtel de Soissons, fut de nouveau fermé. On institua 60 agents de change pour être les intermédiaires des achats et des ventes, et on défendit toute réunion de spéculateurs sur les places publiques. —Enfin les rigueurs contre les *Mississipiens* enrichis commencèrent dans le même mois d'octobre. Depuis long-temps on se doutait bien que le gouvernement, suivant l'usage, leur enlèverait, par les *visas* et les *chambres ardentes*, ce qu'ils avaient acquis par l'agiotage. On fit des rôles de tous ceux qui avaient possédé des actions. Une commission extraordinaire inscrivait arbitrairement sur ces rôles ceux que la notoriété publique désignait comme enrichis dans le commerce du papier. Ils furent condamnés à venir déposer un certain nombre d'actions aux bureaux de la compagnie, et à en acheter le nombre nécessaire, s'ils les avaient vendues. C'était un moyen de ramener à la compagnie les *réaliseurs* qui l'avaient délaissée. Afin de distinguer ceux de bonne foi, on leur donnait huit jours pour faire le dépôt volontaire. Pour empêcher la fuite à l'étranger, il était défendu, sous peine de mort, de voyager sans passeport. — Ces mesures augmentèrent encore la baisse des actions. Tous ceux qui n'étaient pas inscrits sur les rôles forcés, parce qu'ils n'avaient pas fait fortune, et qui ne savaient pas ce qu'on ferait des actions volontairement déposées, vendirent celles qu'ils avaient. Le système disparut enfin en entier dans le mois de novembre 1720, un an après le moment de la grande vogue. Tous les billets furent changés en rentes ou en actions rentières, et toutes les actions furent déposées à la compagnie. Alors on annonça un *visa* ayant pour but de faire la revue de la masse entière du papier, et d'annuler la plus grande partie de celui qui appartenait aux riches agioteurs.—Law, prévoyant les nouvelles fureurs qu'allait exciter le *visa*, songea dès lors à quitter la France. La haine qu'il inspirait était si forte que, depuis la scène du 17 juillet, il n'avait pas osé quitter le Palais-Royal. Le fait suivant peut donner une idée de la fureur suscitée contre lui. Un cocher de fiacre étant en dispute avec un cocher de carrosse, s'écria : C'est la voiture de Law. Aussitôt le peuple se précipita sur cette voiture et manqua déchirer le maître et le cocher. Law se retira d'abord à sa terre de Guermande, et demanda des passeports au duc d'Orléans, qui les lui envoya. Le duc de Bourbon, enrichi par le *système*, crut devoir des égards à Law, et lui fit offrir de l'argent et la voiture de Mme de Prie, sa maîtresse. Law refusa l'argent et accepta la voiture de Mme de Prie; il se rendit à Bruxelles, n'emportant avec lui que la somme de 800 louis.—A peine fut-il parti, que le séquestre fut mis sur tous ses biens consistant en terres et en actions. Law avait été imprudent, coupable même à la fin de son *système*; mais il était plus occupé de ses idées que de sa fortune. Tandis que les riches *Mississipiens* avaient acquis des fortunes de 40 millions, lui, possesseur de tous les trésors du *système*, avait à peine gagné 10 millions, les avait placés en France et n'avait rien envoyé à l'étranger. Pouvant puiser à la banque des sommes considérables en espèces, il ne songea pas même à se procurer de l'argent pour son voyage, et il dut à un hasard les 800 louis qui lui servirent à se mettre en route. Ses biens restèrent séquestrés, sous

prétexte de régler ses comptes personnels avec la compagnie, dont il était cependant créancier et non pas débiteur.—Les frères Paris furent chargés du *visa* : il porta sur 2 milliards 222 millions de papier, restant du *système*, et consistant en actions ou billets devenus actions rentières. On examina à quel titre ces effets se trouvaient dans les mains de ceux qui les avaient déposés ; on annula ceux qui appartenaient aux nouveaux enrichis, ce qui diminua la masse totale de plus de 500 millions. La dette de l'état se trouva changée partie en rentes, partie en actions. Le capital était à peu près le même qu'avant le *système*, mais l'intérêt était diminué. L'état n'avait guère plus de 37 millions, au lieu de 80, à payer; mais une foule de créanciers avaient été ruinés, et le crédit se trouvait en aussi mauvais état qu'en 1716. La banque fut abolie; la compagnie, privée des fermes, des recettes générales, de tous les revenus de l'état, et bornée au commerce, continua d'exister sous le titre de compagnie des Indes, et fut le seul reste de la vaste machine imaginée par Law.—— Il faut récapituler les événements du *système* pour en bien saisir l'ensemble, et pour démêler la cause de sa ruine.— Un Ecossais, transporté d'un pays pauvre au milieu de pays riches, est frappé du spectacle d'une grande circulation, et attribue toute prospérité à l'abondance du numéraire. Il voit dans les banques un moyen d'augmenter le numéraire, en donnant au papier cours volontaire de monnaie; il imagine alors une banque générale réunissant à l'exploitation du commerce l'administration du revenu public, émettant un papier-monnaie pour tous les grands paiements, et réservant les espèces métalliques pour les petits, joignant enfin à la création d'une monnaie celle de placements sûrs et avantageux.—Cet Ecossais fait adopter son système en France : il crée d'abord une banque privée que le besoin d'un établissement de crédit fait réussir; il crée à part une compagnie de commerce qu'il enrichit successivement des plus vastes attributions, dans le but de la réunir plus tard à la banque, et de compléter ainsi son établissement. Les actions de cette compagnie sont délivrées contre des créances sur l'état, de manière que les créanciers sont remboursés avec les priviléges dont se compose la fortune de la compagnie. Bientôt il donne à cette compagnie les grandes fermes, à condition qu'elle se charge de la dette publique montant à 1600 millions. Tous les créanciers deviendront ainsi actionnaires, et quoiqu'ils ne reçoivent plus que 3 pour cent de leur fonds, ils doivent trouver dans les profits d'une immense exploitation de quoi parfaire leur revenu. Le projet s'accomplit, les 1600 millions se déplacent; mais, conduits sans précaution, ils se précipitent sur les actions par la crainte de voir leur placement leur échapper. Elles montent à trente-six capitaux pour un, et la dette, qui, transformée en actions, aurait dû former 2 milliards au plus, s'élève à 8 ou 10. Une ivresse générale s'empare de toutes les têtes ; on accourt, non plus pour avoir un placement, mais pour s'enrichir au moyen de l'élévation merveilleuse de ce capital. Une foule de propriétaires abandonnent leurs propriétés réelles, qui ne croissent pas, pour ces propriétés imaginaires, qui s'accroissent sans cesse. Les possesseurs de papier s'empressent de le donner pour des richesses effectives. Leur exemple est suivi, chacun veut *réaliser* : alors le fictif entre en comparaison avec le réel; l'illusion cesse, et la chute des actions commence. Ceux qui ont pris le capital fictif pour 10 milliards, le voient tomber à 8 et 6, et sont livrés au désespoir. Il fallait les plaindre, mais ne pas empêcher une catastrophe inévitable. Law, qui avait souffert qu'on l'adorât pour cette création subite de richesses, a le tort de vouloir les maintenir, et il veut rattacher l'action au billet. Il force d'abord la valeur du billet, en le rendant obligatoire dans tout paiement au-dessus de 100 livres, et en défendant la possession de plus de 500 livres de numéraire à la fois. Il fixe ensuite la valeur de l'ac-

tion en billets, et décide que l'action sera reçue à la banque pour 9,000 livres billets. Dès cet instant, toute la masse des actions se change en cette monnaie forcée, et se précipite sur les propriétés pour les acheter : qu'arrive-t-il ? Le capital fictif tombe sous forme de billets comme il serait tombé sous forme d'actions : seulement, le billet qu'on aurait pu sauver, est perdu. Tous ceux qui ont à traiter refusent les billets en paiement, ou en exigent le double, le triple en équivalent : il n'y a que les créanciers liés par des engagements antérieurs qui soient forcés de prendre la nouvelle monnaie suivant toute sa valeur nominale, et ceux-là sont ruinés. Pour faire cesser ce mensonge des monnaies, on veut réduire, le 21 mai, les valeurs nominales ; mais une clameur s'élève ; on recule, et on laisse exister le mensonge. Cependant la ruine s'achève ; il faut alors démolir le *système*, changer les actions et les billets en rentes, et revenir à l'ancien état de choses, après d'affreux désastres, et un cruel déplacement de toutes les fortunes. Tel est le système de Law, et sa catastrophe.— Si l'on compare cette catastrophe à celle des assignats et à la crise de la banque d'Angleterre en 1797, on reconnaîtra que les événements du crédit ont une singulière ressemblance, et on tirera de leur comparaison d'importantes vérités. — Le crédit a toujours pour but d'anticiper sur l'avenir, en supposant des valeurs futures, et, en les faisant circuler comme actuelles.—Law, supposant le succès d'une vaste exploitation, en représente les profits par des actions, et se sert de ces actions pour payer les dettes de l'état. — La révolution française veut payer les offices abolis, la dette de la monarchie et les frais d'une guerre universelle, avec les biens nationaux ; mais ces biens ne pouvaient se vendre à cause de leur quantité et du défaut de confiance, elle anticipe sur la vente, et représente leur valeur par un papier appelé *assignats*. — La banque d'Angleterre, par l'escompte et les prêts faits au gouvernement, suppose et accepte, comme réelles, deux espèces de valeurs : les effets de commerce, qui sont des valeurs sûres et prochaines, et les engagements de l'état, qui sont des valeurs incertaines, éloignées, dépendantes des succès de la guerre et de la politique.—Dans les trois cas, il existe une valeur douteuse : les actions de Law représentent des succès très incertains ; les assignats représentent des biens qui seront peut-être détournés de leur destination révolutionnaire ; les billets de la banque d'Angleterre, des engagements que l'état ne pourra peut-être pas remplir.—La crise produite par le doute varie dans les trois cas, suivant toute la différence des circonstances. Le prestige d'un pays récemment découvert, le déplacement subit d'une somme énorme, font monter les actions de Law à un taux insensé ; mais une confiance aveugle doit amener bientôt un désespoir aveugle, car la véritable confiance, fondée sur le succès réel du travail, doit être lente comme lui. Les assignats ne peuvent se perdre de la même manière ; ils ne peuvent monter parce qu'ils représentent une valeur de terres qui ne saurait s'accroître ; mais, à mesure qu'on doute des succès de la révolution et du maintien des ventes, ils baissent ; à mesure qu'ils baissent, le gouvernement, pour suppléer à la valeur par la quantité, est obligé de doubler leur émission ; et la surabondance s'unit au doute pour les déprécier. Les billets de la banque d'Angleterre, fondés sur les effets de commerce qui sont certains, et sur les effets du gouvernement de Pitt que les victoires de la France ébranlent chaque jour, subissent une baisse, mais une baisse modérée, parce qu'une seule partie du gage est problématique. — Dans les trois cas, l'autorité veut suppléer à la confiance par la force, et elle échoue en proportion de la valeur douteuse, dont elle veut certifier la réalité par les moyens forcés. — Law fixe la valeur des actions en billets, et force le billet. — Le gouvernement révolutionnaire français donne cours forcé de monnaie aux assignats, et punit de mort quiconque refuse de les

prendre pour toute leur valeur nominale. — La banque d'Angleterre se fait autoriser à ne plus payer ses billets à vue. — Il résulte de cela une perturbation effrayante dans les échanges : tous ceux qui ont des marchés à faire ne veulent point accepter la monnaie forcée d'après son titre, et en demandent le double, le triple, suivant le degré de la dépréciation ; mais ceux qui sont obligés de subir l'exécution d'un marché antérieur, tous les créanciers en un mot sont ruinés, parce qu'ils sont obligés d'accepter une valeur purement nominale. — A mesure que la résistance augmente, l'autorité devient plus vexatoire, parce qu'elle est obligée, pour forcer la confiance, de pénétrer dans l'intérieur domestique. Law défend la possession de plus de 500 livres de numéraire, et autorise la dénonciation. La révolution, plus violente et plus extrême en toutes choses, établit le *maximum*, et règle le taux de tous les échanges ; mais elle ne réussit pas davantage. La banque d'Angleterre, plus modérée, parce qu'elle ment moins dans les valeurs qu'elle proclame comme certaines, se fie au patriotisme des marchands de Londres, qui se réunissent, et déclarent qu'ils prendront les billets en paiement. — Les moyens forcés n'empêchent pas la chute de ce qui doit périr. Les 8 ou 10 milliards de Law n'en tombent pas moins au-dessous même de ce qu'ils valent ; les assignats, émis hors de proportion avec les biens qu'ils représentent, s'évanouissent de même ; les billets de la banque d'Angleterre fléchissent sans succomber toutefois, parce que l'affirmation est moins violente et le mensonge moindre. Ils perdent 15 pour cent, et se relèvent ensuite. — Plusieurs vérités résultent de ces faits. — Le crédit doit représenter des valeurs certaines, et doit être tout au plus une anticipation sur ces valeurs. — Dès que ces valeurs deviennent incertaines, la force ne peut rien pour les soutenir. — Les valeurs forcées sont refusées par les contractants libres, et ruinent ceux qui ne sont plus libres de les refuser. — Ainsi, mensonge d'un moment, vexations inutiles, spoliation forcée d'une multitude de contractants, et déplacement de toutes les fortunes, tel est le résultat ordinaire du crédit forcé ou du *papier-monnaie*. On considère ici les choses abstraction faite de toutes circonstances politiques : une nation menacée de toutes parts, qui trouverait dans un papier-monnaie le moyen de faire face à tous ses ennemis, aurait, dans la nécessité de suffire au moment présent, une excuse à part ; ce sont là des cas de force majeure qu'il faut juger d'après d'autres principes. — Law, génie malheureux, après avoir un moment rempli l'Europe de son nom et de son système, parcourut diverses contrées de l'Europe et se fixa enfin à Venise. Malgré la fortune qu'il avait apportée en France et celle qu'il y avait laissée, il vécut pauvre. Resté en correspondance avec le duc d'Orléans, puis avec le duc de Bourbon, il ne cessa de réclamer ce que le gouvernement français avait l'injustice de lui refuser. Il écrivait au duc de Bourbon : « Esope fut un modèle de désintéressement ; cependant les courtisans l'accusèrent d'avoir des trésors dans un coffre qu'il visitait souvent : ils n'y trouvèrent que l'habit qu'il avait avant d'être dans la faveur du prince. Si j'avais sauvé mon habit, je ne changerais pas d'état avec ceux qui sont dans les premiers emplois ; mais je suis nu ; on veut que je subsiste sans biens, et que je paie des dettes sans en avoir les fonds. » Law n'obtint pas l'ancien habit qu'il réclamait. Peu d'années après sa sortie de France, en 1729, il mourut à Venise, pauvre, malheureux et oublié.

Law n'a jamais écrit dans le but de composer des traités à la manière des économistes ; ses œuvres consistent en mémoires justificatifs de ses plans, et ne présentent des théories qu'à l'appui des propositions qu'il voulait faire agréer. Il écrivit un mémoire sur le commerce, les mines, les manufactures de l'Ecosse, pour appuyer son premier projet d'une compagnie de commerce. Cet ouvrage a été imprimé à Glasgow, en 1751. Il est

intéressant, surtout sous le rapport historique, par les détails qu'il donne sur l'état commercial et industriel de cette époque. Law composa un second mémoire, qui est son principal et son plus important écrit, intitulé : *Considérations sur le commerce et le numéraire.* C'est dans cet ouvrage qu'il a développé ses principes sur les banques et le crédit. Il a rédigé ensuite deux mémoires au régent, pour exposer ses projets, et plusieurs lettres justificatives de son ministère. Ses considérations sur le numéraire et le commerce ont été traduites en France, et publiées avec ses mémoires et ses lettres justificatives, en 1790, à l'époque de la création des assignats. — Les écrits relatifs au système de Law sont nombreux. Presque tous les traités des économistes en font mention. Stewart, Ganilh, Storch, en ont fait l'exposition dans leurs ouvrages. Stewart est celui qui en a parlé avec le plus de détail, et qui devait, par la nature de son ouvrage, s'en occuper plus spécialement. Il ignorait les détails d'exécution, et n'a pas pu comprendre le mécanisme du système, ni la cause qui en a empêché le succès. Duclos, Marmontel, en ont parlé dans leurs mémoires, mais en historiens qui se croyaient très dispensés de comprendre et de faire comprendre des détails de cette nature. En général, tous les écrivains français du XVIIIe siècle ont parlé du système de Law comme on parle aujourd'hui des assignats, de l'emprunt forcé, etc., c'est-à-dire avec horreur et ignorance. Forbonnais, dans son histoire des finances, est le seul qui ait entrevu le système et les principes sur lesquels il reposait. Son sixième volume en renferme une critique juste et sensée, mais pas suffisamment claire. Dutot, dans ses *Réflexions politiques sur le commerce et les finances*, imprimées à La Haie en 1738, a exposé et discuté avec une rare sagacité l'état du système au moment où la baisse a commencé, et les deux fameux édits du 5 mars et du 21 mai. Ces réflexions de Dutot sont incontestablement ce qu'il y a de plus profond sur le système de Law, et sur la cause de sa chute. Il existe ensuite un ouvrage spécial de Duverney, et une histoire complète, sous le titre suivant : *Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV, pendant les années* 1719 *et* 1720. Cette hitoire renferme les détails les plus curieux sur l'agiotage, et le personnel des agioteurs. Si l'on veut enfin bien connaître le système, il faut lire le nombreux recueil des édits royaux rendus à son occasion. C'est là le monument le plus authentique, le plus complet et le plus instructif sur cette grande catastrophe financière. C'est le plus difficile à consulter; mais il fournit seul le moyen de comprendre le mécanisme et les détails d'exécution; il renferme seul enfin la statistique du système, et le chiffre des émissions. Les lois sont toujours le monument le plus important et le plus instructif pour l'histoire. Ce recueil d'édits forme deux volumes. A. Thiers,

de l'académie française.

LECTEUR, LECTRICE, LECTURE. Il semble qu'il y ait peu de chose à dire sur les mots *lecteur* et *lectrice*, considérés comme indiquant une personne qui lit un livre ou un écrit. Cependant, avant d'entrer dans l'examen des qualités nécessaires à celui qui lit pour être écouté des autres, il convient de s'occuper de celui qui lit pour lui-même, pour son plaisir ou son instruction. Certes, nous aurions ici un beau et vaste sujet de déclamation sur les avantages de la lecture : nous pourrions répéter ce qui a été dit mille fois sur les immenses trésors de joies innocentes, de douces consolations, d'enseignements variés, et ajoutons encore, de merveilleux ennuis, qu'on acquiert en lisant. Mais, afin de produire sur nos lecteurs, le moins qu'il nous sera possible, le fâcheux et inévitable effet des amplifications de rhétorique, nous nous bornerons à quelques observations qui nous ont semblé moins rebattues.—Combien pense-t-on qu'il y ait en France, le pays le plus éclairé de l'Europe, à ce que nous entendons dire tous les jours, combien pense-t-on qu'il y ait d'individus sachant

lire? Est-ce la moitié, le quart, le dixième, le centième de la population? non. Le chiffre en est si honteux pour notre pays que nous n'oserions pas le tracer ici. Et, parmi ce petit nombre de personnes douées par leur éducation de ce rare privilége, combien en est-il pour lesquelles ce ne soit pas un bien inutile, et quelquefois même dangereux? Combien moins encore en est-il qui sachent lire un livre? C'est peu de chose, selon nous, que de pouvoir lire un journal, parcourir un roman, feuilleter un pamphlet : c'est un passe-temps d'oisif, mais ce n'est point une occupation de lecteur. Les lecteurs capables de lire un livre et de le lire avec fruit, c.-à-d. avec réflexion, sont plus rares qu'on ne pense; et nous en avons la triste preuve dans le petit nombre d'exemplaires qui se débitent d'un ouvrage vraiment digne de l'estime des gens de bien. Il est cependant des réputations littéraires tellement puissantes qu'elles forcent, pour ainsi dire, l'entrée de toutes les bibliothèques; mais là, bien souvent, elles ne font que figurer sans emploi; et combien voyons-nous de brillantes collections de chefs-d'œuvre, dont le maître a tellement enrichi les reliures qu'il se garde même d'y toucher, de peur d'en altérer l'éclat! On a des livres pour en avoir et non pour les lire, car, en France, il faut l'avouer, on lit peu, et, ce qui est plus fâcheux encore, on lit mal : on lit sans choix, sans discernement, sans fruit. A une époque où moins de gens encore savaient lire, on lisait plus et mieux. Ce qui empêche aujourd'hui qu'on ne lise, c'est la situation actuelle des esprits; c'est cette agitation constante qui ne leur permet de s'arrêter à rien, c'est ce flux et reflux des opinions qui laisse à peine le temps de réfléchir, c'est cette préoccupation inévitable des temps de révolution qui tourmente les hommes, les uns par l'inquiétude, les autres par l'espérance; ceux-ci par la cupidité, ceux-là par l'ambition; tous par l'égoïsme et la peur. Le capitaliste craint pour ses fonds, et ne lit point; le commerçant tremble pour ses spéculations, et ne lit point; le fonctionnaire frémit pour son emploi, et ne lit point; l'ambitieux s'alarme pour son avenir, et ne lit point. Pense-t-on que les jeunes gens qui ont à peine le temps d'aimer aient celui de lire? Et, lorsque l'âge de l'amour est passé, celui de l'ambition évanoui, lorsqu'il ne reste plus que l'âge des regrets, il semblerait que, du moins, la lecture dût avoir son tour. Mais point : la vue est fatiguée alors, et, malgré tout l'art des opticiens, il est peu de bons livres lus à travers des lunettes de vieillard. — Mais c'est assez nous plaindre de l'indifférence publique pour la lecture et du petit nombre des lecteurs : c'est un malheur auquel nous ne pouvons rien. Pour excuser un peu notre siècle, disons que, de toutes les sciences qui s'apprennent, il en est peu de plus difficile que celle de lire : c'est à la fois un travail de mémoire et de réflexion. Or, à l'âge où l'on apprend à lire, la mémoire existe sans la réflexion; et, plus tard, la réflexion arrive, quand la mémoire se perd. On a multiplié les méthodes pour enseigner à lire en moins de leçons possible, et l'expérience a prouvé qu'elles étaient toutes bonnes et toutes mauvaises, selon l'intelligence de l'élève. Au reste, ce n'est peut-être pas un mal que cette difficulté qui, dès le début, accoutume l'enfant à lutter contre les obstacles. La fable nous montre Hercule étouffant des serpents dans son berceau. — C'est peu cependant de savoir lire, c.-à-d. de pouvoir rassembler par la pensée et par la parole les lettres d'abord, puis les syllabes, puis les mots, puis les phrases. Il faut encore savoir donner à ces mots, à ces phrases, soit par la prononciation, soit par l'intonation, soit enfin par la lenteur ou la rapidité de la diction, la valeur qu'ils doivent avoir; et c'est en cela que consiste l'art de bien lire : c'est ce qui constitue le talent du lecteur. — J'entends dire souvent que pour bien chanter on n'a pas besoin de voix. De ce principe, s'il est vrai, on peut conclure que pour bien lire on n'a pas besoin d'organe. Mais on conviendra du moins qu'à talent égal il vau-

drait mieux que le chanteur eût de la voix et le lecteur de l'organe. Sans doute, il peut se rencontrer un lecteur qui, comme le spirituel conteur Andrieux, parvienne, à force d'art, à captiver l'attention d'un auditoire qui cependant l'entend à peine. Je sais que, dans ses leçons si suivies du collége de France, cet habile professeur trouvait par la variété, la grâce, le piquant et la séduction de son débit, le secret de faire oublier en lui l'absence complète de l'organe de la voix. Mais si cet exemple prouve qu'on peut bien lire sans organe, il atteste en même temps qu'on ne peut y suppléer que par l'esprit. L'intelligence est donc la première condition pour un lecteur. Il faut qu'il commence par bien comprendre, afin de bien exprimer; mais si l'esprit peut suppléer à l'organe, le plus bel organe ne peut suppléer à l'esprit. Il n'y a point réciprocité. Comme il est des chanteurs qui chantent faux avec la voix la plus sonore, il se trouve des lecteurs qui lisent faux avec le plus bel organe; et l'oreille et l'esprit en sont choqués également. L'intelligence et l'organe sont deux qualités indispensables à tout bon lecteur, et l'art consiste à mettre d'accord et à faire valoir mutuellement cet organe et cette intelligence.—Le travail de l'intelligence s'applique d'abord à pénétrer profondément dans la pensée de l'écrivain, à s'identifier en quelque sorte avec lui ou avec le personnage qu'il fait parler. Lorsque tant de passions diverses peuvent être mises en jeu dans un livre, il faut que l'intelligence du lecteur s'attache à les connaître toutes; il faut même qu'elle les devine, lorsqu'elles se cachent. Tous les artifices de style doivent lui être familiers; tous les voiles dont la pensée se couvre, il doit les soulever; et, comme il marche dans un pays inconnu, il faut toujours qu'il se tienne prêt à tout brusque changement de son guide, et que son regard s'assure d'avance et de loin de ce qu'il va rencontrer sur sa route.— C'est ensuite à bien exprimer ce que l'intelligence a bien compris, que l'organe doit s'étudier, et la prononciation est la première étude de l'organe. On ne s'attend pas sans doute que nous renouvelions ici la scène du maître de philosophie dans le *Bourgeois gentilhomme*. Molière a jeté avec raison le ridicule sur ces professeurs de beau langage, qui font consister la science dans l'ouverture plus ou moins grande de la bouche, dans l'avancement plus ou moins marqué des lèvres. Nous croyons qu'il est peu de vices de prononciation, soit qu'ils proviennent de la nature ou des habitudes de l'enfance, qu'on ne puisse détruire, ou du moins corriger par l'étude. Le grasseyement, le bégaiement, les accents de province peuvent toujours se reformer par un travail opiniâtre, soit que l'on prenne un maître de déclamation, soit qu'on ait recours à l'habileté du docteur Colombat (de l'Isère).— La justesse de l'intonation est la conséquence de l'intelligence du lecteur: aussi cette partie de l'art de la lecture est celle qu'on peut le moins acquérir. Elle est en quelque sorte une inspiration soudaine, et nous avons entendu dire aux plus grands acteurs, comme aux meilleurs lecteurs, que l'étude en ce cas les avait toujours moins heureusement servis que l'impression du moment. Voyez au théâtre, quand un acteur laisse échapper une fausse intonation dans la situation la plus pathétique, l'effet est aussitôt détruit, et le rire moqueur du parterre répond seul à l'émotion factice du tragédien. Mais supposez au contraire ces rares moments où le génie d'un acteur lui fait trouver soudainement et comme d'inspiration, un de ces accents de vérité, une de ces intonations de nature, qui ont un écho dans toutes les âmes, et vous verrez la masse entière des spectateurs oublier l'acteur pour le personnage qu'il représente, souffrir de ses douleurs et se réjouir de sa joie. Cette vérité dans l'intonation est comme une étincelle électrique qui communique à toute une assemblée sa commotion spontanée. Ce que nous avons dit pour l'acteur devant un public et dans un théâtre, s'applique également au lecteur dans un salon et devant un

auditoire. — Il est des lecteurs qui font de la lenteur de la diction une règle presque invariable. Cette règle est aussi fausse que celle qui prescrirait la rapidité comme condition principale du débit. La diction ou le débit ne peut avoir qu'une règle, et c'est l'obligation pour le lecteur de suivre la pensée de l'écrivain et le mouvement de sa phrase. Tantôt cette pensée court et se précipite comme un torrent rapide, tantôt elle s'avance avec gravité comme un fleuve majestueux. Le lecteur doit donc se faire torrent ou fleuve selon le moment. Cette diversité de diction ne s'applique pas seulement à la manière de lire un même écrivain, nous croyons encore que chaque grand écrivain demande à être lu avec un caractère particulier. On ne doit pas lire Corneille comme Racine, ni Bossuet comme Fénelon.— Il nous reste à parler du geste. Si le geste n'est pas naturel, il est complètement ridicule. Il nous semble qu'on ne peut, à cet égard, indiquer qu'une seule règle. Si le lecteur a l'habitude de gesticuler en parlant, il peut sans grave inconvénient se permettre des gestes en lisant. Si, au contraire, les gestes lui sont peu familiers, malheur à lui s'il s'occupe à en faire dans une lecture ! On peut garantir d'avance que ses gestes seront faux et prétentieux. Ils rappelleront alors inévitablement ces mouvements mécaniques et forcés, qui font rire les enfants au théâtre de Séraphin. — Un livre et un livre utile est à faire sur l'art de la lecture à haute voix. Nous disons qu'il serait utile, et nous en apportons pour preuve le petit nombre de bons lecteurs que l'on rencontre même parmi les écrivains les plus distingués. Assistez à une séance de l'académie française ou de nos chambres politiques, et vous serez convaincu que les bons lecteurs sont plus rares que les bons écrivains. Ce livre à faire n'est que bien sommairement indiqué dans les quelques lignes que nous venons de tracer; mais les dimensions d'un article ne permettaient pas d'aller au-delà.—L'art de bien lire a toujours été un rare privilége, et un précieux avantage, dans l'antiquité comme dans les temps modernes. Dans l'antiquité, les Grecs et les Romains avaient tour à tour des chanteurs et des lecteurs qui charmaient la longueur de leurs somptueux festins. Nous en voyons la preuve dans l'Odyssée; et Juvénal, en invitant un ami à souper, lui promet que durant le repas, il entendra lire des vers d'Homère et de Virgile. Nous sommes aujourd'hui fort loin de ces mœurs; et les plus beaux vers de Lamartine et de Victor Hugo auraient bien de la peine à occuper l'attention des convives les plus littéraires. Ce n'est plus que dans les colléges que se maintient l'usage de lire pendant les repas, et encore, ces pauvres lecteurs de corvée, personne ne les écoute. Aussi s'inquiètent-ils peu de bien ou mal lire. — Cet emploi de lecteur, dans les grandes maisons grecques et romaines, n'était pas toujours confié à un domestique. Le maître de la maison se faisait souvent lecteur lui-même; et l'empereur Sévère ne dédaignait pas cette fonction. Dans combien de pays ne fait-on pas encore tous les soirs des lectures de la Bible, et n'est-ce pas toujours au chef de la famille qu'appartient cet honneur?—On a donné long-temps le titre de *lecteurs* aux jeunes enfants qui entraient dans les ordres, sans doute parce qu'ils étaient chargés de faire la lecture aux évêques et aux prêtres. Ils avaient aussi la garde des livres sacrés. — A l'exemple des hauts dignitaires de l'église, les rois ont eu des lecteurs attachés à leur personne; ils ont en quelque sorte succédé aux fous, et en cela, il y avait certes progrès dans le régime des cours. Ces charges, plus souvent honorifiques que réelles, donnaient accès dans le palais des rois et jusque dans l'intérieur de leur cabinet, à des gens de lettres qui se trouvaient ainsi de niveau avec les plus puissants de la cour et de l'état : aussi étaient-elles fort enviées. Nous tenons à grand honneur d'avoir rempli ces fonctions auprès des rois Louis XVIII et Charles X. D'autres les méritaient mieux que nous sans dou-

te, mais nous n'en devons que plus de reconnaissance aux princes qui ne nous ont pas jugé indigne d'une si honorable distinction. ED. MENNECHET.

Avis au lecteur, espèce de petite préface dans laquelle l'auteur disait ordinairement : *ami lecteur*. Il signifie proverbialement et au figuré un conseil, un reproche, exprimé de façon indirecte et générale, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application. Il rappelle aussi un événement, un malheur qui peut servir d'instruction et avertir de prendre garde. — On nommait anciennement *lecteurs royaux* les professeurs au collége royal de France; il y avait des lecteurs royaux en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu, etc. — *Lecteur*, dans l'église romaine, est un des quatre ordres qu'on appelle les *quatre mineurs*. — *Lecture* est quelquefois opposé à représentation quand il s'agit d'une pièce de théâtre : ce drame a réussi à la représentation, il ne se soutiendra pas à la *lecture*. — Le *comité de lecture*, *jury de lecture*, c'est l'assemblée d'auteurs, d'acteurs ou de simples amateurs, devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés. Dans la plupart des théâtres, il faut déjà avoir été reçu ou joué pour obtenir les honneurs d'une lecture. L'auteur qui débute n'a d'autre ressource que de s'atteler à un auteur en renom, lequel ne fait souvent que mettre son nom à l'ouvrage, ou que d'envoyer sa pièce au directeur, lequel préalablement la lit ou la fait lire. Si la pièce est jugée susceptible de succès, l'auteur est appelé devant le comité de lecture. Sinon, on lui renvoie l'ouvrage avec des compliments et de l'eau bénite de cour. Les auteurs non entendus, ou refusés ayant été entendus, crient beaucoup après la partialité des comités de lecture. Sont-ils à l'abri de tout reproche de camaraderie ou de monopole ? Les écrivains eux-mêmes qui n'ont jamais fait et ne feront jamais de pièces ne le pensent pas. — *Cabinets de lecture*, établissements publics où l'on va lire les journaux, les brochures, les romans, les nouveautés (*v.* CABINET). X.

LEMERCIER (NÉPOMUCÈNE-LOUIS), de l'académie française. Il est des hommes dont les œuvres sont des titres de gloire pour leur pays; et la renommée en proclamant leur nom, les indique à la reconnaissance publique. Mais trop souvent l'écrivain, le philosophe, l'artiste dont on applaudit les créations, attire le blâme par sa conduite. C'est ainsi que la nature se plaît à faire expier par la faiblesse de l'ame, ce qu'elle accorda de puissance à la pensée. Mais, lorsqu'un de ces hommes éminents demeure affranchi de toutes les faiblesses de la vanité, de l'égoïsme, de la cupidité, lorsque nul pouvoir ne peut le contraindre à déroger à la noblesse du talent, lorsqu'il laisse douter enfin de ce qu'on doit le plus estimer en lui de la pureté de son caractère ou de l'élévation de son génie, il apparaît comme une exception glorieuse; et il inspire un sentiment au-dessus de l'admiration. — Népomucène-Louis Lemercier, de l'académie française, est à la fois un de nos plus célèbres écrivains et de nos meilleurs citoyens. Né dans une famille privilégiée, il répudia tous les priviléges. Dépouillé de ses avantages et de sa fortune entière par la révolution, il en soutint avec chaleur tous les principes salutaires. Immuable comme la vérité dont il fut le constant interprète, il a vu toutes les opinions diverses se heurter, triompher et s'évanouir autour de lui. Ce qu'il voulait en 91, il l'a voulu en 93, sous le consulat, sous l'empire, sous la restauration, il le veut encore aujourd'hui : la liberté sous l'égide de la loi, l'équité dans le peuple, la bonne foi dans les gouvernements, voilà les principes que ses talents n'ont cessé de répandre, et que sa conduite a constamment suivis. — Lemercier, né en 1771, avait déjà un nom célèbre sous la république. A l'âge où Voltaire avait composé son *Œdipe*, Lemercier avait donné son *Agamemnon*; ces deux débuts de maîtres sont restés dans les annales littéraires comme des phénomènes de la précocité du génie,

Laborieux, fécond, doué d'un talent varié, les nombreuses productions de cet écrivain se succédèrent rapidement. *Ophis*, le *Lévite d'Ephraïm*, la *Prude*, l'*Atlantiade*, *Christophe Colomb*, *Charlemagne*, *Pinto*, la *Panhypocrisiade*, *Moïse*, *Frédegonde*, enfin tant d'autres tragédies et poèmes, un cours de littérature, des épîtres nombreuses, etc., productions toutes si opposées quoique destinées au même but, attestent l'universalité puissante de son esprit élevé. Dans une carrière qui compte déjà plus de quarante années, conteur, poète dramatique, poète héroïque, moraliste, critique, philosophe, il n'a jamais un instant démenti son caractère; le succès ne l'a point ébloui, les injustices ne l'ont point abattu. La persécution l'a trouvé sans peur, les caresses du pouvoir l'ont trouvé inébranlable: Bonaparte rechercha Lemercier, et quand une foule de complaisants de tous les rangs caressait sa fortune, Lemercier ne lui montra que le philosophe et l'écrivain digne de ce titre. Obsédé par les prévenances du consul, persécuté par la haine de l'empereur, il opposa la même résistance aux faveurs et aux menaces; inaccessible à la crainte, il le fut aux amorces de la vanité, il refusa tous les titres qui lui furent offerts sous tous les gouvernements. Il pense que toute distinction qu'une volonté arbitraire peut accorder ne fait qu'abaisser celui qui la reçoit injustement, et n'ajoute rien à celui qui la mérite. Lemercier, qui a débuté si jeune, est plus vieux de célébrité que d'âge; dans un corps faible, il conserve toute la vigueur de la pensée, il n'a rien perdu de sa noble énergie:

Jam senior sed cruda Deo viridisque senectus.

Inscrit le premier sur la liste des membres de l'académie française, il l'a vu renouveler toute entière, et il donne à ses nouveaux confrères l'exemple de son zèle infatigable. Il se plaît surtout à offrir des encouragements à ces jeunes talents qui tentent de se frayer des routes nouvelles à travers des dangers inconnus. Il semble leur dire: « Moi aussi j'ai combattu des préjugés, j'ai toujours cherché la vérité: suivez ce but, il mène au succès. »

De Pongerville.

LOPE DE VEGA (Carpio-Félix), naquit à Madrid le 25 novembre 1562. Sa vocation se déclara de très bonne heure. Dès son enfance, et tout en apprenant à écrire, il tournait des vers avec facilité. A quatorze ans, dans l'enceinte d'une école qui le bornait de toute manière, son imagination avait déjà appris la forme dramatique. Il composait des pièces telles quelles, remarquables du moins par l'effet qu'elles produisirent en lui. Ces peintures de la vie lui firent un vague besoin de la voir, et il s'enfuit de Madrid avec un condisciple. L'excursion ne fut ni longue ni poétique: l'alcade de Ségovie mit tout d'un coup la main sur les voyageurs et les fit ramener sur les bancs par un alguasil. Lope revint de plus belle à la poésie; il embrassa tantôt un genre, tantôt un autre, mais son âge rendait ses essais médiocres, et ses juges indifférents. A l'université, où il étudia la philosophie, il s'empressa avec bien d'autres autour du duc d'Albe, et l'air de cette cour vint en aide à sa verve douteuse. Il écrivit un poème héroïque et pastoral, imité de Sannazar, intitulé l'*Arcadie*, où l'on trouve un certain éclat, caractère futur et distinctif de ce talent qui était plutôt celui d'un coloriste que d'un peintre. Un certain gentilhomme n'y trouva rien pourtant. Ses railleries lui valurent une satire de la part de Lope, et il lui en demanda satisfaction. Lope le blessa grièvement en duel et s'enfuit de Madrid. — Quelques jours après ses noces, retiré tristement à Valence, il y devint l'ami du poète latin Mariner, qui parle noblement de lui dans ses vers. Quand Lope put revenir sans péril à Madrid, ce fut pour y perdre sa femme, que la séparation lui avait rendue plus chère. Pour étourdir sa douleur, il se jeta dans la vie militaire, et s'en alla sur l'invincible Armada à la conquête de l'Angleterre. Il composa dans le voyage son poème de la *Belle Angélique*, qui ne se

ressent guère des mâles et nobles inspirations de ses compagnons de route. Lope perdit son frère dans cette expédition, dont la funeste issue acheva de le dégoûter du service : il y renonça en 1580 et revint à Madrid, où il se maria de nouveau. Cette fois, il parut en voie de bonheur. Sa femme, qu'il aimait tendrement, lui donna trois enfants, et il se fit rapidement au théâtre de beaux gains et une grande renommée. Mais Lope reçut deux coup terribles : il perdit un de ses fils et sa femme. Le désespoir le porta dans le sein de la religion. Il avait le titre de familier du saint-office, et il se trouvait sur le premier degré de l'état ecclésiastique. Il prit les ordres, et devint chapelain et frère de l'ordre de *Saint-François*; mais le froc n'étouffa point son imagination : c'est même alors qu'il fut le plus fécond en comédies et en poésies érotiques; mais cette liberté n'étonnait point assez pour être scandaleuse. Lope n'était que l'expression de son temps, et, comme tous les hommes qui représentent bien leur époque, il excitait un enthousiasme plein de vénération. Le clergé était fier de lui; le pape Urbain VIII reçut la dédicace de son poème de la *Reine d'Ecosse*, et lui envoya une lettre magnifique et le diplome de docteur en théologie. En tête de ses pièces de théâtre, les théologiens lui prodiguèrent les approbations et les hommages : on l'appelait le *phénix de l'Espagne*, on accourait de toute part pour le voir. Le roi et le pape l'accablaient de bénéfices et de titres. Ses revenus étaient arrondis par de grands présents, et ses pièces, véritablement improvisées, lui rapportaient des sommes considérables : mais Lope était encore plus avide qu'il n'était heureux. Comme l'Harpagon de Molière, il voulait convaincre ses enfants mêmes de sa pauvreté, pour prix de ses services littéraires : « Je n'ai, leur dit-il, qu'une table assez maigre, une maisonnette et un jardinet, dont la culture est ma seule distraction. J'ai écrit neuf cents comédies, douze livres en prose et en vers sur divers sujets, et tant d'autres ouvrages que ce qui est publié n'égalera jamais ce qui reste à imprimer....., et j'ai atteint la vieillesse sans pouvoir vous laisser autre chose que l'avis de ne point vous consacrer à la poésie. » — Lope de Vega se désolait aussi des censures littéraires, et il avait de meilleures raisons pour cela. Cervantes lui-même lui porta plus d'un coup; mais, tout en reprenant le désordre et le mauvais goût du théâtre de Lope, il s'indignait d'être mis au rang des adversaires du grand poète. Assez d'écrivains misérables s'acharnaient contre Lope; Cervantes ne l'en trouvait que plus merveilleux, et le proclamait un *prodige de la nature* et le maître du théâtre espagnol. Si Lope se voyait maltraité, ce n'était pas faute d'être obligeant. Dans son poème du *Laurier d'Apollon*, il a donné des éloges à plus de trois cents poètes, dont la plupart n'ont été nommés que là. Lope se plaignait encore d'un autre fléau. Avant d'être imprimées, ses pièces devenaient la proie des directeurs de spectacles. Des gens d'une grande mémoire suivaient la pièce jusqu'à ce qu'ils la possédassent, et allaient ensuite la jouer et la vendre à la porte de la salle. L'œuvre originale avait mille textes, dont aucun n'était bon ni même raisonnable; et Lope se lamentait sur les absurdités dont on le gratifiait : à tout prendre, les cent mille ducats que Lope avait tirés de son théâtre auraient pu lui suffire dans un temps et dans un pays où mourait de faim l'auteur de *Don Quichotte*. Lope était au reste si ridicule qu'il n'y avait plus de quoi le haïr. Il joignit à son ignoble avarice la manie de se donner des titres et de la naissance. Son humeur, naturellement calme et soutenue, devenait bizarre et acariâtre quand on prenait du tabac devant lui, ou que l'on demandait l'âge d'une personne, fût-ce sans songer à l'épouser. Ces étrangetés étaient pourtant mêlées d'instincts heureux et vrais, et, par exemple, Lope ne pouvait souffrir les vieillards qui teignaient leurs cheveux, ni les gens qui parlaient des femmes avec irrévérence. L'extrême mobilité de cette nature expliquerait un peu le jeu facile

et trop facile de cette imagination. Lope écrivait. La couleur lui venait avant l'objet même, l'expression presque avant la couleur! Il ne pouvait jamais faire un plan. Quitte de cela, il achevait aisément une pièce en quelques jours, souvent même plus rapidement encore. Il nous apprend que plus de cent de ses pièces ont passé en vingt-quatre heures de sa tête à la scène :

Mas de ciento, en horas veinte quatro
Passaron de las musas al teatro.

Montalban faisait concurremment avec lui une pièce demandée par un directeur de spectacle. Il y avait surtout défi de célérité. Montalban se leva à deux heures de nuit et sa besogne le mena jusqu'à onze heures. Il alla le dire aussitôt à Lope, qu'il trouva travaillant dans son jardin : « J'ai commencé à 5 heures, lui dit Lope; mon acte fait, j'ai déjeûné, j'ai composé une épître de cinquante triolets, et j'ai arrosé tout mon jardin. » On prétend que Lope a composé 1800 pièces de théâtre toutes en vers, et l'on porte à 21,300,000 le nombre de ses vers imprimés. D'après un calcul de curiosité, Lope aura rempli dans sa vie 33,225 feuilles de papier, et écrit par jour 900 vers de lignes et de prose. Ses œuvres réunies formeraient 50 gros volumes in-4°, et ce ne serait que le quart de ce qu'il a composé. Cette prodigieuse abondance est quelque peu stérile. Lope de Vega écrivait pour beaucoup de gens, comme un grand commerçant qu'il était, et ses œuvres ne pouvaient dès lors satisfaire cette imperceptible minorité qui est tout pour le véritable artiste. Lope a entassé les faits, multiplié les impossibilités, remué les sens. Il a été l'idéal du faiseur, homme d'argent avant tout et après tout, et gardant avec un rare bonheur le milieu entre la poésie et la vie animale, dont l'admiration honore la grossièreté des masses et rabaisse de nobles esprits, trop attentifs au succès. A la différence de Calderon, qui concentre sa chaleur et sa lumière, et vous fait monter de transports en transports, Lope vous donne tout d'abord plus qu'il n'a véritablement : il se jette dans des intrigues sans fin; ses nœuds sont lâches, ses personnages paradent; il y a tous les mouvements possibles, excepté le battement du cœur, tous les enseignements possibles, à cela près que le poète *prime-sautier* reçoit tout naïvement de plus haut que sa nature. L'Allemagne a un faible pour Lope de Vega. Ce choix peut se concevoir malgré ce que j'ai dit. Lope est un homme d'une imagination heureuse, quoique trop abandonnée. L'ensemble de ses œuvres, de son théâtre surtout, présente une analogie frappante avec les lettres allemandes, considérées en masse, si tant est qu'on puisse les considérer ainsi. Lope est romantique dans l'acception de ce mot quand il en a une, c.-à-d. que rien n'est plus errant, plus divers, plus spontané que la physionomie de ce chaos poétique. Schlégel a fait beaucoup pour la gloire de Lope en Allemagne. Depuis ses manifestes chevaleresques, Lope est devenu avec Calderon pour ses compatriotes ce que Racine et Corneille ont été assez malheureusement pour les dramatiques français jusqu'à l'apparition de notre soi-disant romantisme. Les pièces de Lope sont, au dire de Bouterweck, des *nouvelles dramatiques*. Il aurait pu les appeler des *romans*, à raison des événements qui s'y accumulent, des changements continuels de temps et de lieu, et d'un encombrement de détails de toute nature, pour la qualification duquel il faut créer un mot plus fort que le superlatif. La collection des romans de Walter Scott n'est pas plus chargée de matière que telle pièce de Lope de Véga. Le poète espagnol prodigue les duels, les intrigues, les déguisements; il y mêle des combats, des danses, des chants, des machines, des miracles, de la fantasmagorie. Malgré l'abus des ressources de l'art ou du métier, Lope a un certain charme pour qui le lit sans gêne, comme son public l'écoutait apparemment. Le soleil d'Espagne luit véritablement sur cette étrange végétation littéraire. L'amour y surabonde avec des images terribles, bouffonnes, imposantes, empreintes ordinairement d'un re-

flet plus populacier que national, attendu que, dans les calculs irrécusables de Lope, le gros public était le public payant.

PHILARÈTE CHASLES.

LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français, né le 6 octobre 1773, peut être regardé à la fois comme le représentant de la révolution de 1789 et de celle de 1830: en lui se personnifient les idées de liberté et de progrès qui ont amené ces deux crises politiques, et c'est à ce titre que la France a pu l'adopter. Après avoir, dans sa jeunesse, donné à l'ordre nouveau qui s'établissait des gages irréprochables, il n'en a pas moins été victime des excès dont notre première révolution a été le prétexte. Comme les princes de la branche aînée, il a connu l'exil et les privations; et à son retour, s'il n'avait personnellement rien à faire oublier, il avait beaucoup appris. Connu d'abord sous le titre de duc de Valois, il prit celui de duc de Chartres à la mort de son aïeul. A trois ans (1776), il reçut les provisions de gouverneur de Poitou. Son éducation fut commencée par le chevalier de Bonnart, homme de cour d'un esprit agréable et cultivé. Par une singularité qui ferait événement même aujourd'hui, le duc de Chartres donna ensuite à M. le duc de Valois et à ses jeunes frères, MM. de Montpensier et de Beaujolais, une femme pour *gouverneur*. Il est vrai que cette femme était madame de Genlis, qui ne négligea rien pour former le cœur et orner l'esprit de ses élèves. Il était naturel que ses soins s'adressassent plus particulièrement à l'aîné. Au reste, nous laissons parler l'institutrice elle-même : « Combien de fois depuis ses malheurs je me suis félicitée de l'éducation que je lui ai donnée; de lui avoir fait apprendre dès l'enfance les principales langues modernes; de l'avoir accoutumé à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher habituellement sur un lit de bois, recouvert d'une simple natte de sparterie; à braver le soleil, la pluie, le froid, à s'accoutumer à la fatigue, en faisant journellement de violents exercices, et quatre ou cinq lieues, avec des semelles de plomb à ses promenades ordinaires; enfin, de lui avoir donné de l'instruction et le goût des voyages! » Avec une telle éducation, le jeune prince pouvait perdre tout ce qu'il devait au hasard de la naissance et à la fortune. Il devait toujours lui en rester assez pour faire un homme utile à la société et à lui-même. En 1787, il accompagna le duc et la duchesse d'Orléans dans un voyage à Spa: il était alors dans sa quatorzième année. En revenant, il s'arrêta à Givet pour voir le régiment de Chartres-infanterie, dont il était colonel-propriétaire. L'année suivante, dans un voyage qu'il fit en Normandie, il visita le mont Saint-Michel, et fit détruire la cage de fer où un gazetier de Hollande fut enfermé pendant 17 ans, pour avoir écrit contre Louis XIV. Quand éclata cette révolution dans laquelle son père fut poussé à jouer un rôle qui l'entraina au fond du même abîme que son infortuné cousin Louis XVI, il était naturel que le duc de Chartres en adoptât les principes : il le fit avec l'enthousiasme de la jeunesse; mais avec une parfaite droiture de sentiments, et sans s'aveugler sur les sacrifices que le nouvel ordre de choses allait coûter à la dignité princière. Dès le 9 février 1790, les trois fils du duc d'Orléans, MM. de Chartres, de Montpensier et de Beaujolais, se rendirent en uniforme de la garde nationale au district de Saint-Roch. Le duc de Chartres, prenant la plume pour signer, vit qu'on avait chargé le registre de tous ses titres; il les raya, et inscrivit à la place, *citoyen de Paris*. Il concourut ensuite pour la place de commandant du bataillon de St-Roch; il ne l'emporta point: un boucher de Paris obtint sur lui la préférence. Dans ce trait, le mauvais côté de la révolution se résume tout entier. Il venait d'être affilié à une association bien respectable, dont le vertueux duc de Charost, mort en 1800, maire d'un des arrondissements de Paris, était le fondateur : c'était la *société philanthropique*; et pour le jeune prince, la bienfaisance et la philanthropie n'étaient pas de vains mots. Des actions charitables et humaines avaient,

durant le cours de son éducation, signalé toutes ses journées : on lui avait appris non seulement à donner, ce qui n'est pas un grand mérite chez les princes, mais à donner avec discernement. Le 1er nov. 1790, il fut reçu membre du club des *amis de la révolution* à Paris. Colonel-propriétaire du 14e dragons, il n'hésita pas à en prendre le commandement effectif, plutôt que de donner sa démission, comme les décrets de l'assemblée constituante lui en offraient le choix. Il se rendit à Vendôme, où son régiment était en garnison. Là, il se signala par une action pleine de courage et d'humanité. Le 23 juin 1791, jour de la Fête-Dieu, deux prêtres réfractaires aux décrets de l'assemblée eurent l'imprudence d'insulter au Saint-Sacrement porté par des ecclésiastiques assermentés. Le peuple voulut les pendre ; mais le duc de Chartres, seul de sa personne, prend sous sa protection ces deux malheureux, et, après des efforts inouïs, il les arrache des mains des furieux. Le peuple veut que sur-le-champ ils quittent à pied la ville; le duc de Chartres, que viennent de rejoindre quelques dragons sans armes, continue de protéger les deux prêtres. A un mille de Vendôme, on rencontre un pont; la multitude veut les jeter à l'eau; le prince persiste à les sauver. Des paysans armés surviennent en poussant des cris de mort. Voyant que les prières sont inutiles, il propose de les ramener dans la ville pour les constituer en prison. Cette proposition ne passe qu'après de violents débats. Enfin, le duc de Chartres l'emporte, et l'incarcération des deux prêtres, qu'il est obligé d'opérer lui-même, pour ne pas les livrer à cette populace menaçante, calme enfin le tumulte et l'effervescence. La municipalité en corps vint remercier le prince, et consigna ces faits dans un procès-verbal, que l'on appela dans le temps la *couronne civique de Vendôme*. (Cette couronne, précieusement gardée par les Vendômois, a été remise à Mme la duchesse d'Orléans à son retour en France en 1814; et cette princesse, devenue reine des Français, la conserve aujourd'hui précieusement.) Le nouveau serment exigé des officiers par les décrets de l'assemblée nationale venait d'être envoyé à tous les régiments. Sur les 28 officiers du 14e de dragons, sept seulement le prêtèrent; mais, grâce au zèle du duc de Chartres, la discipline n'en souffrit point. Appelé à Valenciennes au mois d'août 1791, il y passa l'hiver, remplissant les fonctions de commandant de la place, comme le plus ancien colonel de la garnison (son brevet était du 20 octobre 1785). En 1792, la guerre ayant éclaté contre l'Autriche sur cette frontière, le duc de Chartres se signala sous les ordres du général Biron, en 1792, aux combats de Boussu et de Quaragnon. A l'affaire de Quiévrain, il parvint à rallier les troupes, saisies d'une terreur panique. Le brevet de maréchal-de-camp (7 mai) fut la récompense de ce brillant début militaire. A la tête d'une brigade de cavalerie, il combattit sous les ordres de Luckner, et assista à la prise de Courtrai. Promu au grade de lieutenant-général, le 11 septembre suivant, il fut désigné pour aller commander à Strasbourg; mais il demanda à rester dans l'armée active. Le 20 du même mois, il se couvrit de gloire à la bataille de Valmi, en défendant avec une rare intrépidité pendant toute la journée une position difficile, et en butte à tous les efforts de l'ennemi. On lui offrit en récompense un commandement supérieur, mais d'organisation, dans le département du Nord : il refusa encore, préférant combattre en seconde ligne à cette armée active, qui offrait peut-être alors plus de sécurité à un prince ; et d'ailleurs, il était naturel qu'à dix-neuf ans le duc de Chartres, qui n'avait pas été élevé pour l'oisiveté, préférât la vie des camps à la vie sédentaire. Alors en effet la république était proclamée ; le prince n'avait pu, n'avait même pas dû, comme fils, hésiter à lui prêter serment : toute hésitation de sa part aurait hâté l'imminence des périls qui planaient déjà sur la tête du duc d'Orléans son père. Que dis-je? le duc d'Orléans n'existait plus, il avait perdu son état ci-

vil, et le nom dérisoire d'*Egalité*, qu'il fut obligé de subir et de faire prendre à son fils, prouvait qu'avec les hommes qui dominaient alors le pays, l'égalité n'existait pour personne, et encore moins pour les princes qui, malgré leur naissance, avaient embrassé la cause nationale. Entouré d'espions, calomnié par tous les partis, suspect même à l'homme pour lequel, docile à la voix du sang, il aurait sans balancer exposé ses jours, il passait la vie la plus inquiète et la plus agitée. Il n'est pas jusqu'à sa politesse de prince dont les farouches commissaires de la convention ne lui fissent un sujet de suspicion. Dans une telle position, le duc de Chartres n'était sans doute heureux que dans l'activité des mouvements militaires; et peut-être plus d'une fois les périls du champ de bataille lui apparurent-ils comme un refuge. Après ce nouveau refus d'un commandement supérieur, il passa un instant à l'armée du général Luckner, puis à celle de Belgique, commandée par Dumouriez. C'est là qu'il devait pour jamais inscrire son nom dans les fastes militaires de la France. Le 6 novembre, à la glorieuse journée de Jemmapes, le duc commandant la division du centre, préserva l'armée d'un grand désastre, et changea tout à coup une honteuse déroute en un triomphe complet. Il ramena sur le champ de bataille de nombreux régiments qui fuyaient en désordre; et à la tête d'une colonne connue sous le nom de *bataillon de Mons*, il rétablit le combat : la conquête de la Belgique fut le prix de cette journée. Mais la république française, qui, du moins sous ce rapport, ressemblait aux républiques anciennes, ne paya le duc de Chartres que par un décret de proscription. A la suite de la victoire de Jemmapes, il était accouru à Paris sur une lettre de son père, pour accompagner jusqu'à la frontière sa sœur, aujourd'hui Mme Adélaïde, qu'un voyage en Angleterre faisait considérer comme émigrée, et qui avait reçu du gouvernement français l'ordre de quitter le territoire de la république. Ce devoir fraternel rempli, il resta à Tournai auprès de la princesse, pendant quelques jours, et y apprit le décret que la convention nationale venait de prononcer contre tous les membres de la famille des Bourbons, sans exception. La première résolution du duc de Chartres fut alors de se rendre en Amérique avec les siens. Il adressa à ce sujet à son père un projet de lettre pour la convention; mais le duc d'Orléans, qui voyait jour à faire révoquer ce décret pour lui-même, pour la duchesse son épouse et pour ses fils, s'opposa formellement à cette démarche. M. de Chartres respecta cet ordre, et il n'en fut plus question. On ne peut nier toutefois que, dans cette occasion, le jeune prince n'eût montré cette haute sagacité qui, en pressentant l'avenir, parvient parfois à en dissiper les dangers. Il comprenait que la révocation du décret contre sa famille serait un véritable malheur, parce qu'il était évident que le nom d'Orléans, ayant été une première fois déclaré suspect et dangereux, ne pourrait plus être utile à la patrie, et serait infailliblement persécuté. D'après tout ce qui s'était dit à la convention, d'après tout ce qui s'imprimait dans les journaux de la montagne, rien n'eût été à la fois plus noble et plus prudent que de s'imposer un exil volontaire, afin sans doute de prévenir une proscription. Vertueux par principes et par caractère, étranger surtout à toute vue ambitieuse, le duc de Chartres n'avait dans ce parti vu rien de trop pénible. « Si nous ne pouvons être utiles, avait-il dit, et si nous causons de l'ombrage, pouvons-nous hésiter à nous expatrier? » Affranchi donc, ainsi que son père, du décret de proscription, le jeune prince reparut à l'armée, et se distingua au siége de Maestricht, sous les ordres du général Miranda. Le 18 mars 1793, il commanda le centre de l'armée française à la bataille de Nerwinde, fit sa retraite en bon ordre, après la déroute de nos troupes, et empêcha par sa belle contenance à Tirlemont que ce grand revers ne devînt encore plus désastreux pour nos armes. Treize jours après (31 mars) eut lieu ce qu'on appelle la défection de Du-

mouriez. Que de discours n'a-t-on pas tenus sur une démarche aussi simple, et même indispensable! Suspect à la convention, battu à Nerwinde, Dumouriez n'avait que l'alternative ou de se laisser arrêter à la tête de son armée ou de fuir : il prit ce dernier parti avec les généraux signalés comme lui aux rigueurs du parti dominant. Le 2 avril, il avait intercepté un paquet rempli de mandats d'arrêt contre presque tous les officiers généraux de son armée, MM. de Chartres, de Valence, etc. Ces ordres arbitraires, envoyés par un simple comité et non par la convention, étaient signés *Dubem*. On pouvait très légitimement se soustraire à cet inqualifiable despotisme. Ce qui a compliqué la question, ce sont tous les mensonges, toutes les exagérations qu'alors et depuis mit en avant ce Dumouriez, qui était surtout un vrai fanfaron d'intrigues. Nous n'hésiterons pas à mettre au nombre de ces fanfaronnades le projet dont il se fit honneur d'abolir le système républicain et de créer une monarchie constitutionnelle en faveur du duc de Chartres. Bien des gens ont pensé qu'il avait conçu ce projet, et il est certain que, dans l'armée, comme parmi les modérés de l'intérieur, le prince en faveur duquel on faisait de l'ambition aurait trouvé une foule de partisans. Mais à ce plan il ne manquait qu'une chose, l'assentiment du principal intéressé, trop consciencieux pour vouloir usurper une couronne qui venait de tomber dans le sang, trop bon fils pour autoriser des démarches dont la tête de son père aurait été l'otage; enfin, trop éclairé, trop prudent, malgré son extrême jeunesse, pour se faire l'instrument des projets ambitieux et mal conçus d'un homme tel que Dumouriez. Au reste, qu'il ait connu ou ignoré les véritables desseins de ce général, le duc de Chartres fut contraint de lier un instant son sort à celui de Dumouriez grâce à l'espèce de solidarité que la convention affectait d'établir entre eux, et à la défaveur que les meneurs de l'époque attachaient alors au titre de prince. En s'abstenant d'ailleurs de suivre Dumouriez, aurait-il évité la captivité sur le sol français? et dans cet état de suspicion, absent ou non de France, il n'eût influé en rien pour ou contre la destinée de son père, sous les pas duquel le sol commençait à fléchir, jusqu'au moment où il tomba tout vivant dans ce même abîme qui avait dévoré Louis XVI. —Le duc de Chartres se rendit d'abord à Mons, au quartier-général autrichien, pour y demander des passeports. Le prince Charles lui proposa vainement de s'attacher au service de l'empire : le soldat de Jemmapes refusa de combattre contre sa patrie. Il gagna la Suisse, où déjà mademoiselle d'Orléans l'avait précédé avec madame de Genlis. Il les rejoignit à Schaffouse, d'où ils partirent le 6 mai. Arrivés à Zurich, où ils comptaient s'établir, quand il fallut que les illustres proscrits se fissent connaître aux magistrats, le nom d'Orléans rompit cet arrangement. D'un côté, l'aristocratie helvétique, se croyait menacée par la présence d'un général républicain, que sa haute naissance n'avait pu préserver des opinions démocratiques; de l'autre, les émigrés royalistes témoignaient l'éloignement le plus prononcé au prince et à son intéressante sœur. Il fallut partir. A Zug, où les trois exilés se présentèrent comme une famille irlandaise, ils vécurent, à la faveur de cet incognito, durant quelques semaines dans la plus parfaite tranquillité; mais des émigrés passèrent à Zug; ils reconnurent le duc de Chartres pour l'avoir vu à Versailles : le même jour, toute la ville sut quels hôtes elle avait accueillis sans le savoir. Les magistrats se conduisirent avec la plus grande honnêteté, et témoignèrent un extrême désir de conserver dans leur canton des personnes qui, disaient-ils, en faisaient l'édification à tous égards par leur conduite. Mais bientôt les gazettes allemandes et suisses donnèrent au séjour du duc de Chartres et de sa sœur à Zug une publicité qui commença à inquiéter les magistrats de cette cité. On écrivit de Berne à ces derniers pour leur faire des reproches. Le pre-

mier magistrat de Zug finit par faire entendre au prince et à M[lle] d'Orléans, avec tous les ménagements possibles, qu'ils eussent à chercher une autre retraite. Dès ce moment, le prince reconnut la nécessité cruelle de se séparer de sa sœur, pour lui assurer un asile moins éphémère. L'intervention de M. de Montesquiou, retiré à Bremgarten, et qui jouissait du plus grand crédit en Suisse, n'aboutit qu'à faire entrer la princesse et sa gouvernante dans le couvent de Sainte-Claire; et encore ce fut en cachant leurs véritables noms. « Pour vous, dit-il au duc de Chartres, il n'y a d'autre parti à prendre que celui d'errer dans les montagnes, de ne séjourner nulle part, et de continuer cette triste manière de voyager jusqu'au moment où les circonstances se montreront plus favorables. Si la fortune vous redevient propice, ce sera pour vous une *Odyssée* dont les détails seront un jour recueillis avec avidité. » Le duc de Chartres suivit ce conseil et se sépara de sa sœur chérie. Il parcourut à pied les divers cantons de la Suisse, explora la cime des Alpes, et, quoique réduit à de faibles ressources pécuniaires, fit servir ses pénibles voyages à son instruction, en même temps qu'il y trouva la source d'une foule de jouissances qu'il avait jusqu'alors ignorées. Au milieu de ses courses, il reçut une lettre du général Montesquiou, qui lui proposait une place de professeur au collége de Reichenau, dans le pays des Grisons. Il accepta cette offre, qui faisait également honneur à son caractère et à son éducation, subit un examen préalable, et pendant huit mois enseigna, sous le nom de Chabaud-Latour(1), et sans être reconnu, la géographie, l'histoire, les langues française et anglaise, et les mathématiques. Il ne réussit pas seulement comme instituteur, il inspira une telle estime aux habitants de Reichenau qu'ils le nommèrent leur député à l'assemblée de Coire. C'est alors qu'il apprit la mort tragique de son père. Peu de temps après, le nouveau duc d'Orléans quitta Reichenau, et se rendit à Bremgarten auprès de M. de Montesquiou, où il demeura sous le nom de Corby, et avec le titre d'aide-de-camp, jusqu'à la fin de 1794. Mais un prince peut-il jamais rester caché? A défaut de sa personne, dont on ignore l'asile, l'intrigue et le mensonge font agir et exploitent son nom. Tandis qu'en France un parti peu nombreux et peu remuant rêvait toujours la monarchie constitutionnelle avec le duc d'Orléans, les gazettes allemandes le faisaient vivre fastueusement et mollement dans un palais que le général Montesquiou avait, disait-on, fait bâtir à Bremgarten; et cependant, le prétendu Corby manquait d'argent ainsi que son général, et tous deux menaient l'existence la plus modeste! — Délivré du soin de veiller de près sur la sûreté de sa sœur, qui venait de quitter le couvent de Bremgarten et d'obtenir un asile en Hongrie auprès de la princesse de Conti sa tante, le duc d'Orléans résolut de se rendre à Hambourg pour passer en Amérique. A son arrivée dans cette ville, il fut contraint, par l'exiguité de ses moyens pécuniaires, de renoncer à son voyage d'outre mer, et, fatigué d'une oisiveté stérile, il résolut de parcourir les contrées septentrionales de l'Europe. Une faible lettre de crédit sur un banquier de Copenhague devait suffire aux dépenses de l'illustre voyageur, éprouvé déjà par tant de privations. Dans cette capitale, il obtint comme gentilhomme suisse des passeports pour voir le pays en liberté. Après avoir visité à Elseneur le château de Cronenburg et le jardin d'Hamlet, il passa le Sund, parcourut la Suède méridionale jusqu'au lac Vener, et séjourna à Fridericksball, lieu témoin de la mort de Charles XII. Arrivé en Suède, il hâta son départ de Drontheim, malgré l'accueil honorable et obligeant qu'il reçut partout, sans même

(1) C'était le nom d'un gentilhomme protestant, qui a été en 1818 député, et l'un des propriétaires du *Journal des Débats*. Le certificat de bons et utiles services délivré au prince en sortant du collége de Reichenau porte ce nom de Chabaud-Latour; et ce n'est pas une des pièces les moins honorables que la maison d'Orléans peut conserver dans ses archives.

qu'on soupçonnât son rang. Longeant la côte jusqu'au golfe de Salten, il visita le Maelstrom, le plus dangereux des écueils de ces parages, puis voyagea à pied avec des Lapons jusqu'au cap Nord, où il arriva le 14 août 1795. De cette contrée, située à 18 degrés du pôle, il revint par la Laponie à Tornéo, à l'extrémité du golfe de Bothnie. L'arrivée de ces deux voyageurs français (car le duc d'Orléans était accompagné du comte Gustave de Montjoye) surprit les habitants du lieu où la munificence du roi Louis XV avait envoyé Maupertuis en 1736, pour mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire. Le duc d'Orléans venait de s'approcher de 5 degrés plus près du pôle. Il parcourut ensuite la Finlande, pour y étudier le théâtre de la dernière guerre entre les Russes et les Suédois sous Gustave III. Il ne franchit pas le fleuve Kymène, dont le cours séparait alors les dominations suédoise et russe. Les dispositions politiques de l'impératrice Catherine, qui régnait alors, ne pouvaient inspirer au duc d'Orléans aucune confiance pour sa sûreté personnelle : aussi, traversant les îles d'Åland, se rendit-il à Stockholm. Là, dans un bal de la cour, où il avait cru pouvoir assister *incognito* dans une des tribunes les plus élevées, il fut reconnu par l'envoyé de France, qui dit au comte de Sparre, chancelier de Suède : « Vous me cachez quelques-uns de vos secrets : vous ne m'aviez point dit que vous aviez ici le duc d'Orléans? » Le chancelier ne pouvait croire à ces paroles. « Il y est si bien, reprit l'envoyé ; que le voilà là haut. » Le fait vérifié, le comte de Sparre témoigna au prince que le roi et le duc de Sudermanie (alors régent) seraient charmés de le voir. Le duc d'Orléans, accueilli par eux avec les égards les plus marqués, comblé des offres les plus généreuses, n'accepta que la permission de visiter dans tout le royaume tout ce qu'il jugerait devoir attirer son attention. Enquittant Stockholm, il se rendit aux mines de la Dalécarlie, province illustrée par les souvenirs de la liberté suédoise, et par le nom de Gustave-Wasa. Après avoir vu ensuite le bel arsenal de la marine à Carlscrona, il repassa le Sund, et revint par Copenhague et Lubeck à Hambourg, dans l'année 1796. Il était dans le Holstein, lorsqu'il reçut (août 1796) de la duchesse douairière d'Orléans sa mère une lettre dans laquelle elle annonçait à son fils que le directoire ne voulait consentir à faire cesser les rigueurs dont elle était l'objet avec sa famille que si son fils aîné s'embarquait pour le Nouveau-Monde. Le duc d'Orléans s'empressa de répondre : « Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique....? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie..... Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères, et que je serai réuni à eux..... Ce n'est pas que je me plaigne de ma destinée, et je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse. Je ne la croirai même pas malheureuse si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité, et par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour elle, et tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire. » Parti de Hambourg le 24 septembre 1796, le jeune prince arriva à Philadelphie le 21 octobre suivant. Ses deux frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, partis de Marseille en décembre 1796, ne vinrent le rejoindre qu'en février 1797. Tous trois, à cheval, accompagnés d'un fidèle domestique nommé Baudouin, qui avait suivi le duc d'Orléans au mont Saint-Gothard, visitèrent ensemble les divers états de la confédération américaine, et même quelques tribus sauvages. Ils se dirigèrent ensuite par l'Ohio et le Missisipi sur la Nouvelle-Orléans, où ils arrivèrent à la fin de février 1798. Ils voulurent de là passer à la Havane ; mais le

gouvernement espagnol, qui venait d'accueillir leur mère à Barcelone, prenant ombrage de quelques intrigues politiques auxquelles ils étaient parfaitement étrangers, prescrivit au capitaine-général de la Havane, par un ordre daté d'Aranjuez, du 21 mai 1799, de reléguer les trois frères à la Nouvelle-Orléans, sans leur assurer aucun moyen de subsistance. Le duc d'Orléans et ses frères, qui jusqu'alors avaient trouvé dans le Nouveau-Monde égards et liberté, refusèrent de se prêter à cette exigence despotique. Ils gagnèrent la colonie anglaise de Bahama; de là Halifax, où le duc de Kent, l'un des fils du roi Georges III, les accueillit avec la distinction due à leur naissance; mais il ne se crut pas autorisé à leur donner passage pour l'Angleterre sur une frégate de la marine britannique. Les princes, sans se décourager de tant de difficultés et d'entraves, s'embarquèrent alors pour New-York, d'où un paquebot les transporta au port de Falmouth. Arrivés à Londres au mois de février 1800, ils se rapprochèrent des princes de la branche aînée de Bourbon, dont ils partageaient l'exil, tout en ayant suivi une direction politique bien opposée. Des dix Bourbons qu'avait accueillis et que devait successivement accueillir l'Angleterre, deux seulement survivent aujourd'hui; le duc d'Angoulême et Louis-Philippe : l'un n'a jamais porté la couronne, l'autre en subit aujourd'hui tout le poids. Louis XVIII tenait alors à Mittau sa cour errante et solitaire; le prince de Condé guerroyait à la suite. Le duc d'Orléans s'empressa d'écrire à Louis XVIII, et cette réconciliation réunit enfin toute la famille royale de France dans un même intérêt. Cependant, la duchesse douairière d'Orléans était réfugiée à Figuières. Le duc d'Orléans, impatient de la voir après tant d'années de séparation, mit à la voile pour Minorque. Débarqué à Mahon, il reçut une lettre du prince de Condé, qui lui proposait d'aller servir en Allemagne la cause de l'émigration : d'Orléans refusa. La guerre étant déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne, il lui fut impossible d'aborder en Catalogne, et après avoir fait un si long voyage pour venir si près de sa mère, il fut obligé de se rembarquer sans l'avoir vue. De retour en Angleterre, le duc et ses deux frères se fixèrent à Twikenham, où ils se virent bientôt entourés de l'estime et de l'affection universelles. En 1807, le bonheur de cette paisible retraite fut troublé par la mort prématurée du duc de Montpensier, enlevé le 18 mai par une maladie de poitrine. Pour comble de douleur, le duc d'Orléans vit son jeune frère Baujolais atteint des mêmes symptômes. D'après l'avis des médecins anglais, il le conduisit sous le climat chaud de Malte (mai 1808); mais ce séjour sembla hâter la mort du prince. Dès que son frère eut expiré, le duc d'Orléans se hâta de quitter cette île funeste, et se rendit à Palerme sur l'invitation du roi Ferdinand IV. Le noble exilé reçut en Sicile, plus que l'hospitalité, il y trouva une seconde famille. Ses malheurs, son courage, ses hautes qualités, touchèrent l'ame pure et élevée de la pieuse princesse Amélie. Le roi des Deux-Siciles parut disposé à cimenter, par un mariage, l'attachement que le prince avait inspiré à toute la royale famille. Avant d'accomplir cette heureuse union, Ferdinand IV désira que le duc d'Orléans accompagnât en Espagne l'un de ses futurs beaux-frères, le prince Léopold, qui venait réclamer les droits que sa famille croyait avoir à cette couronne depuis que Napoléon l'avait usurpée pour son frère Joseph. Il s'agissait de défendre l'indépendance d'un peuple généreux; le duc d'Orléans accepta cette mission. Les deux princes jetèrent l'ancre dans la rade de Gibraltar; mais le gouvernement anglais fit reconduire à Londres le duc d'Orléans sur la même frégate qui les avait amenés de Palerme, et retint dans le port de Gibraltar pendant deux mois le prince Léopold, dont les prétentions furent d'ailleurs repoussées par la junte de Séville. Arrivé à Londres en septembre 1808, le duc d'Or-

léans se plaignit de la conduite du gouverneur de Gibraltar; il lui fut répondu par le ministère anglais qu'elle était conforme à ses instructions. Ce ne fut pas sans peine que le duc obtint de sortir d'Angleterre sur une frégate dont le commandant avait ordre de le conduire à Malte, mais de ne point le laisser approcher des côtes d'Espagne. On conçoit sans peine que la politique ombrageuse du gouvernement anglais s'alarmât de la présence du duc d'Orléans dans la Péninsule, d'autant plus que son nom pouvait servir de drapeau à la sourde ambition de quelques ambitieux subalternes. Le prince allait s'embarquer à Portsmouth, lorsqu'il fut rejoint par sa sœur chérie, dont il était depuis si long-temps séparé. Il fit voile avec elle pour la Méditerranée, et arriva à Malte au commencement de l'année 1809. De là il écrivit à la duchesse douairière d'Orléans, et lui envoya le chevalier de Broval, qui avait été attaché aux princes d'Orléans depuis leur enfance. Ce gentilhomme était chargé d'arranger une entrevue entre le duc et sa mère; mais pendant son voyage en Espagne les obstacles se multiplièrent au lieu de s'aplanir. Ces obstacles venaient toujours de la politique soupçonneuse de l'Angleterre; et, il faut bien le dire, ces soupçons étaient entretenus par les ouvertures que plusieurs hommes d'état espagnols faisaient à l'agent du duc d'Orléans pour le mettre à la tête du parti national. Ils y étaient d'autant mieux disposés que chaque jour arrivaient à la junte de Séville des avis plus ou moins positifs sur le mécontentement des habitants des provinces méridionales de France, sur la facilité avec laquelle ils se soulèveraient contre Napoléon, pourvu qu'il se présentât sur la frontière un prince de la maison de Bourbon à la tête de quelques troupes espagnoles. Cette affaire, si l'on en croit les *Mémoires* du comte de Toreno, fut traitée avec le plus grand secret dans la section d'état de la junte; et don Mariano Carnerero, commis de la secrétairerie du conseil, fut chargé d'aller en Catalogne s'assurer de l'effet qu'y pourrait produire la présence du duc d'Orléans. Le résultat de ses investigations fut que le prince, élevé à l'école de Dumouriez, le seul de la maison de Bourbon qui eût une réputation militaire, serait reçu avec enthousiasme, surtout en Catalogne, où l'on conservait les monuments de la gloire de son ancêtre le prince régent, et le souvenir récent des vertus de sa mère. D'après ces renseignements, la junte centrale décida, dans une séance de sa commission exécutive, qu'on donnerait au duc d'Orléans le commandement d'un corps de troupes qui devaient manœuvrer sur la frontière de la Catalogne. L'invasion des Andalousies par les Français après la journée d'Ocaña fit avorter ce plan, qui, selon les mêmes mémoires, avait été arrêté dans le plus grand secret. Le prince, qui était toujours à Malte, se décida à revenir à Palerme, où fut fixé le jour de son mariage; mais, pour rien au monde, il n'aurait voulu voir sa mère absente à la célébration d'un hymen qui devait combler de joie son cœur maternel. De Sicile, il se rendit à Minorque, où il serra enfin dans ses bras celle qui lui avait donné le jour; enfin de retour à Palerme, il y épousa solennellement, le 25 novembre 1809, la princesse Marie-Amélie, aujourd'hui reine des Français, et mère si heureuse d'une famille nombreuse et florissante. Six mois après ce mariage, qui, même aux yeux des royalistes les plus exaltés, relevait le duc d'Orléans, et était pour lui en quelque sorte un nouveau baptême de prince, il se vit recherché de la manière la plus ostensible par la junte de Séville. Don Mariano Carnerero fut député auprès de lui dans le plus grand secret. Le duc accepta le commandement qui désormais lui était offert. Il partit de Palerme le 21 mai 1810, et aborda à Tarragone. Il y fut reçu avec enthousiasme; mais il arrivait dans un moment peu opportun: Lérida venait de succomber, O'Donnel et l'armée de Catalogne étaient en pleine déroute. Le duc d'Orléans d'ailleurs ne trouva

pas à son débarquement les pouvoirs nécessaires pour que le commandement lui fût remis ; et bien que les populations lui demandassent à grands cris de le prendre, il ne jugea pas devoir accepter une autorité qui ne lui était pas conférée d'une manière régulière par le gouvernement. Il sentit enfin qu'un plus long séjour en Catalogne, au milieu de circonstances aussi critiques, pourrait attirer sur cette province toutes les forces de l'ennemi. Tout bien réfléchi, il se décida à se rembarquer pour Cadix, et y arriva le 20 juin. La régence se vit alors dans le plus grand embarras : « C'était elle qui avait fait appeler le duc (et ici nous empruntons les paroles de l'historien Toreno), qui lui avait offert un commandement ; et malheureusement les circonstances ne lui permettaient pas de remplir sa promesse. Plusieurs généraux espagnols, et particulièrement O'Donnel, regardaient de mauvais œil l'arrivée du duc ; les Anglais avaient de la répugnance à lui voir conférer un commandement quelconque ; et les cortès déjà convoquées commandaient à la régence une réserve qui ne lui permettait pas d'adopter une résolution contraire à de si puissantes manifestations. Le duc d'Orléans réclama de la régence l'accomplissement de son offre, et de là s'élevèrent des altercations pleines d'aigreur. Cependant les cortès s'étaient constituées, et désapprouvèrent la pensée d'employer le duc ; elles engagèrent la régence à insinuer d'une manière douce et polie à S. A. qu'elle eût à quitter Cadix. Informé de l'ordre qui avait été donné, le prince se décida à se rendre aux cortès, et le 30 septembre il descendit de voiture aux portes de la salle où elles étaient réunies, demandant avec instance la permission de se faire entendre à la barre. Cette subite apparition fut comme un coup de foudre au sein de l'assemblée. Toutefois, les cortès n'accédèrent pas au désir du duc ; elles lui firent porter par une députation une réponse négative, avec tous les égards dus à son rang élevé et à son caractère personnel. Le duc d'Orléans, qui ne s'était point légèrement décidé à cette démarche, insista, mais les députés tinrent bon, et S. A. se rembarqua le 3 octobre pour la Sicile. Dans une lettre adressée à Louis XVIII, il témoigna un dépit assurément fort naturel. « Certes, la régence agit bien à la légère, ou plutôt de bien mauvaise foi, en faisant des offres au duc, et prétextant plus tard, pour ne pas les remplir, que c'était lui qui avait sollicité un commandement : subterfuge indigne de tout gouvernement qui se pique de noblesse et de franchise. (Toreno, *Hist. de la révolution d'Espagne*). » Assurément aussi la politique anglaise fut pour quelque chose dans la conduite inconséquente et indélicate des cortès. Enfin, qui sait si la branche aînée eût été plus satisfaite que l'Angleterre de voir combattre en Espagne l'arrière-petit-fils de ce Philippe d'Orléans, qui, par l'éminence de ses talents et la séduction de son caractère, avait pensé supplanter son cousin Philippe V sur ce même trône qu'il aidait à lui conquérir avec autant de courage que de loyauté ? Qui sait enfin ce qui serait arrivé si Louis-Philippe eût été admis à commander en Catalogne ? L'histoire de l'Europe depuis trente ans aurait sans doute été bien changée : certains noms et certains hommes sont d'un si grand poids dans les affaires humaines ! De retour à Palerme, au mois d'octobre 1810, quelques jours après la naissance de son fils aîné, le duc d'Orléans y trouva Ferdinand IV avec la portion de sa cour et de son armée qui l'avaient suivi en Sicile. Les événements de la guerre continentale avaient forcé ce monarque à abandonner la partie napolitaine de ses états à Joachim Murat, qui, en prenant le titre de roi des Deux-Siciles, annonçait ses prétentions sur tout le royal patrimoine de Ferdinand. Reconquérir le royaume de Naples, telle était l'unique pensée de la cour de Palerme ; mais le roi et la reine Caroline ne s'accordaient pas sur les moyens. L'Angleterre protégeait alors la Sicile de ses vaisseaux, de ses subsides et de ses troupes. La reine, per-

suadée que les Anglais ne faisaient tant d'efforts pour la Sicile que parce qu'ils étaient contraires au retour de Ferdinand à Naples, affectait du dédain pour la défense de cette île, et ne s'occupait que des moyens de reprendre sans eux et malgré eux le royaume de Naples. Elle fut sourde aux avis calmes de son gendre, qui, destiné dèslors à voir les fautes des dynasties régnantes sans pouvoir les prévenir, remontrait en vain à la reine Caroline que ses plans étaient de nature à mécontenter aussi bien les Siciliens que les Anglais. Les Siciliens n'ont jamais aimé les Napolitains : ils se voyaient avec peine gouvernés par l'émigration de Naples, et contraints de subvenir à ses dépenses. La reine aurait bien voulu employer militairement le duc d'Orléans ; mais elle était retenue par la crainte de laisser ainsi prévaloir le système que ce prince lui recommandait. C'était donc sans fruit qu'il faisait des plans pour la défense de l'île, et qu'il représentait la nécessité de s'entendre avec les Anglais et d'écarter les émigrés napolitains du pouvoir pour y appeler des Siciliens. Il insistait surtout pour qu'on respectât les immunités nationales dont la nation sicilienne jouissait depuis huit siècles. La plus importante était pour la Sicile le droit de s'imposer elle-même par l'organe de son parlement. Au commencement de 1810, le roi viola ces immunités : non content d'établir par ordonnance un impôt illégal, il relégua dans des îles désertes les parlementaires qui avaient dû protester contre cette mesure. Le duc d'Orléans, retiré à la campagne, vit alors se réaliser ses tristes prévisions. « Toute l'Europe admira dans cette circonstance délicate la prudence que déploya S. A., placée entre son attachement aux intérêts de sa nouvelle patrie, et ses devoirs envers leurs majestés siciliennes (*Biogr. des vivants*). » Cependant lord William Bentink arriva d'Angleterre avec de pleins pouvoirs : les troupes anglaises occupèrent Palerme. Le roi remit l'exercice de son autorité au prince héréditaire ; un ministère sicilien fut nommé, une nouvelle constitution promulguée. Tout n'était encore que trouble et qu'anarchie dans la Sicile, quand le 23 avril 1814 un vaisseau anglais vint apporter à Palerme la nouvelle inattendue de la restauration des Bourbons sur le trône de France. Pressé du désir de revoir sa patrie, le duc d'Orléans se rendit à Paris, et le 17 mai il parut chez le roi en uniforme de lieutenant-général. Nous ne pouvons dire que Louis XVIII le reçut avec cordialité : ce monarque ne témoigna jamais grande affection au duc d'Orléans, qui n'opposait que ses respects et sa réserve aux boutades désobligeantes du monarque railleur et rancunier. Cependant, on ne lui refusa pas les honneurs dus à ce haut rang qui lui avait valu un si long exil ; il fut nommé colonel-général des hussards. Au mois de juillet 1814, le duc d'Orléans alla chercher à Palerme sa famille, que, vers la fin d'août, il eut la joie de ramener au Palais-Royal. Là, il jouissait en paix du bonheur domestique et de la considération attachée à ses vertus personnelles, sans nullement s'affliger de quelques tracasseries d'étiquette. C'est ainsi que Louis XVIII se plaisait à le tenir à distance comme altesse sérénissime ; tandis que, même en présence de son époux, à qui l'on n'ouvrait qu'un seul battant, la grande entrée était pour Mme la duchesse d'Orléans, comme altesse royale, en sa qualité de fille de roi. Mais le débarquement de Napoléon à Cannes, au mois de mars 1815, vint imposer au nouvel hôte des Tuileries des soins plus sérieux. Louis XVIII hésita d'abord sur la conduite qu'il devait tenir envers son cousin : à la fin, il l'envoya chercher pour lui faire part de ses intentions. Les injustes soupçons de la cour contre le prince tombèrent alors devant la noble franchise avec laquelle il accueillit les communications du roi ; et lui déclara qu'il était prêt à partager avec lui sa mauvaise comme sa bonne fortune. Il reçut l'ordre de se rendre à Lyon après Monsieur, pour arrêter, comme on l'espérait encore, la marche de l'empereur. Réunis dans cette ville, les

deux princes, dans un conseil auquel assistait le maréchal Macdonald, reconnurent l'impossibilité d'empêcher Napoléon d'entrer dans la seconde ville du royaume. De retour à Paris, le duc d'Orléans fit partir pour l'Angleterre sa femme et ses enfans; sa sœur resta auprès de lui. Le moment n'était plus où Louis XVIII faisait froide mine à son cousin: le 16 mars, le duc accompagna le roi dans sa voiture à la séance royale. Le duc d'Orléans assista également au conseil qui fut tenu pour décider de quel côté Louis XVIII effectuerait sa retraite; et comme il fut toujours d'avis d'éviter la guerre civile, il combattit fortement l'opinion de ceux qui voulaient que le roi se portât sur la Loire. Le soir même, il partit pour aller prendre le commandement du département du Nord. Arrivé le 17 à Péronne, il y trouva le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui avait été son compagnon d'armes dans la mémorable campagne de 1792, et qui s'empressa de mettre à l'ordre du jour les lettres de service du prince en qualité de commandant en chef. De là, toujours accompagné de l'illustre maréchal, le duc d'Orléans visita Cambrai, Douai, Valenciennes et Lille. Le 20 mars, il envoya à tous les commandants, pour instructions, « de faire céder toute opinion au cri pressant de la patrie, d'éviter les horreurs de la guerre civile, de se rallier autour du roi et de la charte constitutionnelle, surtout de n'admettre sous aucun prétexte dans nos places les troupes étrangères. » Le même soir, le télégraphe de Lille avait transmis un message de Napoléon ainsi conçu: « L'empereur rentre dans Paris à la tête des troupes qui avaient été envoyées contre lui. Les autorités civiles et militaires ne doivent plus obéir à d'autres ordres que les siens, et le pavillon tricolore doit être sur-le-champ arboré. » Le duc d'Orléans n'en continua pas moins ses opérations jusqu'au 23; mais que pouvaient tous ses efforts, toutes ses bonnes intentions contre les dispositions de l'armée? Si une partie des habitants et de la garde nationale des places paraissait bien disposée en faveur de Louis XVIII, il n'en était pas de même pour les garnisons. Aussi le roi, arrivé à Lille le 22, se hâta de partir le lendemain, sans laisser, en quittant la France, aucune instruction au duc d'Orléans, qui pourtant l'avait accompagné jusqu'à deux lieues de cette ville. Le prince lui-même abandonna, le 24 mars, le chef-lieu du département du Nord pour aller en Angleterre rejoindre sa famille. A son départ, il prévint les commandants de place qu'il n'avait plus aucun ordre à leur transmettre au nom du roi. La lettre d'adieu qu'il adressa au maréchal Mortier est un monument de convenance et de patriotisme: « Je viens, mon cher maréchal, disait S. A. R., vous remettre en entier le commandement que j'aurais été heureux d'exercer avec vous..... Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et dans l'oubli; le roi n'étant plus en France, je ne puis plus vous transmettre d'ordre en son nom, et il ne me reste plus qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis, et à vous recommander de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France, et de plus conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir. Adieu, mon cher maréchal, mon cœur se serre en écrivant ce mot. Conservez-moi votre amitié en quelque lieu que la fortune me conduise, et comptez à jamais sur la mienne, etc. » Le prince ne borna pas aux sentiments contenus dans cette lettre l'expression des vifs regrets qu'il éprouvait en quittant encore une fois la France. Il dit au colonel Athalin, son aide-de-camp, « qu'il le dispensait de franchir la frontière et de l'accompagner en exil; qu'il pouvait s'estimer heureux de pouvoir rester sur le sol de la patrie, et d'y conserver les glorieux signes qu'ils avaient portés à Jemmapes (Fleury de Chaboulon, *Mémoires sur les cent-jours*). » Quoi qu'il en soit, Twickenham devint encore, après tant de vicissitudes, la résidence du duc d'Orléans; mais l'intri-

gue et la calomnie vinrent le troubler dans cette retraite. On fit insérer sous son nom, dans les journaux anglais, des protestations, des professions de foi fabriquées à dessein pour le placer dans une fausse position vis-à-vis de la branche aînée. Le prince s'empressa de les démentir. La journée de Waterloo ayant ramené une seconde fois les Bourbons, Il revint à Paris à la fin de juillet 1815. et eut à faire lever le séquestre qui, pendant les cent-jours, avait été mis sur le Palais-Royal et sur ses autres biens, et qu'on avait jusqu'alors maintenu. Louis XVIII, toujours prévenu contre le premier prince du sang, ne pouvait lui pardonner les marques d'estime et même les vœux dont le duc d'Orléans avait été l'objet au sein de la chambre des représentants, après le désastre de Waterloo. « Les qualités personnelles de ce prince, avait dit Fouché dans sa fameuse lettre écrite au duc de Wellington, en juillet 1815, les souvenirs de Jemmapes, la possibilité de faire un traité qui concilierait tous les intérêts, ce nom de Bourbon qui pourrait servir au dehors sans qu'on le prononçât au dedans, tous ces motifs, et d'autres encore, offrent dans ce dernier choix une perspective de repos et de sécurité, même à ceux qui ne pourraient y voir le présage du bonheur. » Le séquestre levé, le duc d'Orléans repassa le détroit pour aller chercher sa famille, et à son retour au mois de septembre, il profita de l'ordonnance du roi qui appelait tous les princes à prendre séance dans la chambre des pairs. Ce fut pour lui une occasion de manifester à la France ses opinions et ses sentiments. Les colléges électoraux qui venaient d'élire les députés de 1815 avaient envoyé au gouvernement royal des adresses réactionnaires. La commission de la chambre des pairs chargée de rédiger le projet d'adresse au roi avait accueilli ce vœu; « Sans ravir au trône, disait-elle, les bienfaits de la clémence, nous oserons lui recommander les droits de la justice; nous oserons solliciter humblement de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, et l'épuration des administrations publiques. » Le duc d'Orléans, sans s'arrêter aux amendements proposés par plusieurs membres, se prononça sans détour pour la suppression totale du paragraphe. « Laissons au roi, dit-il, le soin de prendre constitutionnellement les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne formons point de demandes dont la malveillance ferait peut-être des armes pour troubler la tranquillité de l'état. Notre qualité de juges éventuels de ceux envers lesquels on recommande plus de justice que de clémence nous impose un silence absolu à leur égard. Toute énonciation antérieure d'opinion me paraît une véritable prévarication dans l'exercice de nos fonctions judiciaires, en nous rendant à la fois accusateurs et juges. » Ce noble langage, auquel applaudirent les ministres du roi, n'entraîna point l'adhésion de la chambre, et ne servit qu'à irriter contre le premier prince du sang les chefs du parti réactionnaire. Le duc d'Orléans, ne pouvant douter de l'inutilité de sa présence à la chambre des pairs, se condamna de nouveau à un exil volontaire, afin de laisser aux passions le temps de se calmer: pour la troisième fois, il revit Twickenham. De retour en France en l'année 1817, alors que le gouvernement paraissait prendre une allure plus modérée, il se consacra tout entier au soin d'élever sa nombreuse famille, et d'administrer avec autant d'ordre que de grandeur une fortune que diverses circonstances heureuses contribuèrent à augmenter rapidement, tant par le recouvrement de domaines non vendus que par les millions que lui assigna la loi d'indemnité. Ami des lettres, dont la culture avait consolé son exil et charmait alors sa prospérité, il s'entoura de toutes les notabilités indépendantes, et sut noblement les indemniser de la persécution ou de l'injustice du pouvoir. Plusieurs hommes de lettres distingués peuvent citer aujourd'hui avec orgueil le temps où ils étaient pensionnaires du duc d'Orléans. Le prince protégea quelques sociétés

savantes, entre autres la société asiatique. Il honorait de son amitié plusieurs des chefs de l'opposition constitutionnelle, ceux dont la conduite sage et mesurée ne compromettait rien de ce qui existait alors en France, car il était loin d'approuver les hommes qui voulaient faire servir son nom de ralliement à des mécontentements hostiles à la branche aînée; et, sous ce rapport, des écrivains ont eu raison de se plaindre que le duc d'Orléans *n'était pas de son parti*. Cependant, le duc de Chartres, élevé au collége royal de Henri IV, où ses plus jeunes frères ont fait et font encore leurs études, répondait dignement à cette éducation forte et vraiment populaire. Depuis le mariage du duc de Berri avec une nièce de la duchesse d'Orléans, le duc paraissait plus souvent à la cour, mais Louis XVIII ne l'accueillit jamais avec cordialité, et refusa obstinément de donner aux princes d'Orléans le titre d'*altesse royale*, bien que cette concession fût dès lors dans toutes les convenances. Charles X, à son avénement, s'empressa de réparer cette injustice, et consentit à ce que le duc de Bourbon fît passer son immense héritage sur la tête de M. le duc d'Aumale, un des fils de M. le duc d'Orléans. Une véritable amitié semblait unir les chefs des deux branches françaises de la maison de Bourbon, lorsque les fatales ordonnances de juillet 1830 changèrent tout à coup Paris en un champ de carnage, et brisèrent sous les pavés des barricades la couronne de l'aveugle Charles X. — On combattait encore lorsque les députés qui se trouvaient dans la capitale se réunirent pour aviser aux moyens de ne pas laisser plus long-temps la France sans gouvernement. Une commission provisoire s'établit à l'Hôtel-de-Ville pour veiller aux intérêts les plus pressants. Dans chacun des douze arrondissements, des commissions municipales s'organisèrent. La garde nationale se forma, ralliée autant par le besoin d'ordre public que par le nom de La Fayette. Dès les premiers moments, quelques députés influents s'étaient mis en rapport avec le duc d'Orléans : S. A. R. n'accueillit ces ouvertures qu'avec cette mesure parfaite qui avait toujours réglé sa conduite politique : cette mesure d'ailleurs lui était commandée par sa loyauté envers le roi Charles X. Toutefois, rien ne put soustraire le prince au pouvoir et à l'effrayante responsabilité qui s'offraient à lui. Dans leur séance du 30 juillet, les députés arrêtèrent que le duc d'Orléans serait invité à prendre les fonctions de lieutenant-général du royaume. Une commission fut chargée de lui porter cette délibération. N'ayant pas trouvé S. A. R. à Paris, les commissaires lui transmirent par écrit leur message. Le prince avec toute sa famille quitta les frais ombrages de Neuilly, et se mit en route dans une de ces voitures *omnibus*, qui de cette circonstance ont retenu le nom d'*orléanaises*. Le duc arriva au Palais-Royal à onze heures du soir. Le lendemain matin, il reçut la députation. Il l'assura de tout son désir de préserver la France des maux de la guerre civile et de la guerre étrangère : « Les chambres vont se réunir, dit-il en terminant; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation : *la charte sera désormais une vérité*. » Les députés présents annoncèrent ce résultat par une proclamation, dans laquelle on lisait ces mots : « Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle : il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. » Le même jour fut affichée dans Paris la proclamation du lieutenant-général. C'est une pièce historique trop importante pour ne pas la rapporter en son entier. *Paris, le 31 juillet.* — « Habitants de Paris, les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, et à me placer au milieu de votre héroïque population, à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie. En

rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées. Les chambres vont se réunir, etc. (ici se trouvaient reproduits les derniers mots de la réponse du prince à la députation, et que nous avons déjà rapportés.) »—Ce mot, *la charte sera désormais une vérité*, passa dans toutes les bouches, et parut comme le programme du nouveau gouvernement. La chambre des députés ordonna l'impression de la proclamation à dix mille exemplaires. La première ordonnance rendue par le lieutenant-général (le 1er août) prescrivait de reprendre les couleurs nationales. Le même jour, il convoqua les chambres pour le 3 août. La commission municipale de Paris, ayant le général La Fayette à sa tête, vint résigner ses pouvoirs entre les mains du prince; mais S. A. R., après en avoir délibéré dans son conseil, pria les membres qui la composaient de continuer provisoirement leurs fonctions pour tout ce qui intéressait la sûreté intérieure de Paris. Dans cette circonstance, le duc d'Orléans parut sur le balcon du Palais-Royal, tenant étroitement embrassé le général La Fayette, et tous deux déployèrent le drapeau tricolore aux yeux du peuple. Quels transports éclatèrent à ce spectacle, qui rappelait à la fois les belles journées et les illusions de 1789! Le prince avait trouvé les ministres, ou plutôt des commissaires nommés par la commission municipale pour chaque département, et pris dans toutes les nuances constitutionnelles des deux chambres: c'étaient MM. le baron Louis aux finances, Dupont (de l'Eure) à la justice, le maréchal Gérard à la guerre, de Rigny à la marine, Bignon aux affaires étrangères, Guizot à l'instruction publique, le duc de Broglie à l'intérieur et aux travaux publics. Ces destinations furent en partie changées par le lieutenant-général. Dès le 1er août, on vit prédominer l'influence de M. Guizot au département de l'intérieur, où il venait de passer; et, à quelques exceptions près, les nominations des préfets annoncèrent de la part de ce ministre une tendance monarchique. La promotion de M. Girod de l'Ain à la préfecture de police, en remplacement de M. Bavoux, fut encore plus significative. D'un autre côté, le maréchal comte Jourdan, nommé ministre des affaires étrangères à la place de M. Bignon, qui fut relégué à l'instruction publique, semblait un vieux drapeau tricolore arboré aux yeux de l'Europe; enfin, la manière dont M. Dupont de l'Eure organisa les parquets des cours et tribunaux de la capitale, soutenait l'espoir des hommes de juillet. Déjà, toutes condamnations pour délits de la presse avaient été annulées, toutes poursuites arrêtés; et la justice ne se rendait plus qu'au nom de *Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume*. Partout des sociétés populaires se formaient, et l'autorité, qui ne les voyait pas avec plaisir, n'osant prendre sur elle de les interdire, se contentait d'y envoyer des hommes qui les troublaient par leurs murmures ou qui les rendaient odieuses par leurs exagérations. Cette combinaison d'hommes opposés et de mesures contradictoires, en calmant les profondes terreurs des hommes hostiles à la révolution de juillet, aigrissait les amis d'une liberté républicaine. Que de motifs pour compliquer la situation du prince, et pour faire naître sur ses pas de grandes difficultés! Mais il n'avait pas été sans prévoir cette nécessité de se mettre en apparente contradiction avec lui-même; et il ne s'effrayait pas plus des obstacles, qu'il ne se laissait éblouir par cette popularité de la rue, à laquelle il fallait bien s'abandonner dans le premier moment. De là l'origine de ce système qu'on a flétri du nom de juste-milieu, mais qui était pourtant le seul qui fût praticable dans des circonstances et sous des conditions si extraordinaires. La position étant donnée, il fallait la défendre à tout prix et contre le peuple des barricades et contre l'Europe alarmée et malveillante. Et quel homme de bonne foi oserait accuser d'avoir mal rempli ce dou-

ble rôle le prince qui, en dépit des émeutes, des conspirations et des machines infernales, est encore, après six ans, en France, l'unique champion de l'ordre public, et en Europe le plus ferme rempart de la monarchie constitutionnelle? Cependant, Charles X, par une déclaration datée de Rambouillet, le 1er août, avait nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume; mais déjà le prince exerçait depuis deux jours ces hautes fonctions, et il jugea convenable de ne pas se prévaloir de cette disposition tardive (voir le *Moniteur* du 4 août). Le même jour, la feuille officielle annonça que le lieutenant-général du royaume avait déposé aux archives de la chambre des pairs l'acte d'abdication de Charles X et du dauphin en faveur du duc de Bordeaux sous le nom d'Henri V. Le 3 août eut lieu l'ouverture des chambres: dans cette solennité, le discours du lieutenant-général offrait, sous une forme à la fois noble et simple, le précis de ce qui venait de se passer depuis quelques journées. « Dans cette absence de tout pouvoir public, disait le prince, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Leur cause m'a paru juste, le péril immense. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette charte, dont le nom invoqué après le combat l'était encore après la victoire.......... Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre, cette France qui m'est si chère; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins. » Par ordonnance du même jour, le duc d'Orléans avait appelé à siéger à la chambre des pairs ses deux fils aînés, les ducs de Chartres et de Nemours, qu'il venait de décorer du grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Toutes les mesures du prince, toutes ses réponses aux diverses députations des villes concouraient à entretenir l'enthousiasme populaire: parmi ces actes, on peut citer le don d'une pension de 1,500 fr. sur sa cassette, que S. A. R. accorda à Rouget-Delisle, l'auteur de l'*hymne des Marseillais*, l'admission au grade de sous-lieutenant de tous les élèves de l'école polytechnique qui avaient concouru à la défense de la liberté, quatre décorations offertes pour le même motif aux élèves de l'école de médecine. Le 6 août, les cours de cassation et des comptes, la cour royale de Paris, et le conseil royal de l'instruction publique, vinrent présenter leurs hommages au lieutenant-général. Le public recueillit avec soin tout ce qui pouvait donner un caractère significatif à ces réceptions banales. Aussi remarqua-t-on beaucoup le discours du président Séguier, qui faisait en ces termes l'éloge du prince: « Jeune encore, aux premiers jours de la révolution, vous avez pris part à ses trophées, vous avez été instruit par ses traverses, et vous avez retenu d'elle tout ce qui est cher à l'honneur national. La simplicité de vos habitudes de famille, l'esprit d'ordre de votre maison, la dignité de votre modestie, l'affabilité pour tous les rangs, la droiture dans toutes les affaires, vous ont gagné tous les cœurs, sans prévoyance du grand événement qui les rallie à vos pieds. Eh! que nous sommes heureux, Monseigneur, de vous voir entouré de ces nombreux rejetons, élevés au milieu de nous! etc. » Cependant la chambre des députés marchait à grands pas dans la nouvelle carrière qui lui était ouverte. Le 6 août, tandis que M. E. Salverte demandait la mise en accusation des ministres signataires des ordonnances, M. Bérard proposait à la charte de 1814

des modifications fondamentales; enfin, dès le lendemain, la chambre élective déclarait le trône vacant, et y appelait le duc d'Orléans. Elle se rendit tout entière au Palais-Royal, et M. Lafitte, vice-président, lut au prince l'acte de constitution. Après cette lecture, le duc d'Orléans répondit : « Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez, je la regarde comme l'expression de la volonté nationale; et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible que je menais avec ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays : je sais ce qu'il me prescrit, et je le ferai. » Après ce discours, le prince embrassa avec effusion M. Lafitte. Cependant, des milliers de voix dans les cours du Palais-Royal sollicitaient la présence du prince. Il parut sur le balcon avec la reine et ses enfants, qu'il présenta au peuple. Lafayette, frappé de cette universalité d'enthousiasme et d'hommages, dit en prenant par la main le duc d'Orléans : « Nous avons fait là de bonnes choses : vous êtes le prince qu'il nous faut; *c'est la meilleure des républiques!* » Le soir, la chambre des pairs, ayant à sa tête M. Pasquier, nommé chancelier sur la démission de M. de Pastoret, présenta au duc d'Orléans son adhésion à la déclaration de la chambre des députés. Le 9 août eut lieu la séance royale dans laquelle le prince prononça le serment qui le faisait roi. Le 11 août, il organisa son ministère. MM. Dupont de l'Eure, Gérard, Guizot, Louis, furent maintenus dans leurs départements, M. de Broglie appelé au ministère de l'instruction publique, M. Molé aux affaires étrangères, et M. Sébastiani à la marine. Ces changements parurent un nouvel échec pour les hommes politiques qui voulaient ne mettre aucune limite aux conséquences de la révolution des barricades. Le roi adjoignit à son conseil des ministres MM. Jacques Lafitte, Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon. Par diverses ordonnances du mois d'août, S. M. substituait aux anciens sceaux de l'état le sceau et les armes de la maison d'Orléans, déterminait les noms et titres que devaient porter les princes et princesses de la famille royale, prescrivait de ne plus donner aux ministres le titre de *monseigneur*, mais celui de *monsieur le ministre*, et, en déclarant supprimer la gendarmerie, recréait en réalité ce corps si éminemment utile sous le titre de garde municipale. Alors commençait entre les partis une lutte de mots qui couvrait d'un semblant quasi-pacifique la véritable lutte des choses. Plus tard devait s'engager la querelle du *quoique* Bourbon, ou du *parce que* Bourbon, lutte qui partagea non seulement les chambres et les hommes de parti, mais encore les ministres et les hommes d'état. Cependant, la chambre élective présentait au roi, le 9 octobre, une adresse tendant à l'abolition de la peine de mort. Louis-Philippe, toujours à la hauteur des circonstances, fit la plus sage réponse à cette adresse, qui, au moment où se préparait le procès des ministres, pouvait être jugée si diversement par les partis : « Le vœu que vous exprimez, dit S. M., était depuis bien long-temps dans mon cœur. Témoin dans mes jeunes années de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matières politiques, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ce temps de désastre, et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi conforme à votre vœu. Quant au mien, il ne sera complètement rempli que quand nous aurons entièrement effacé de notre législation toutes les peines et toutes les rigueurs que repoussent l'humanité et l'état actuel de la société. » Déjà le 14 septembre, un

compte-rendu à la chambre par M. Guizot des actes de l'administration avait prouvé que le nouveau roi était servi par des hommes qui avaient pris au sérieux la mission de renouveler le gouvernement. Au département de la guerre, sur 75 officiers-généraux investis des divisions et subdivisions militaires, 65 avaient été remplacés; des commandants nouveaux envoyés dans 51 places fortes; la garde royale supprimée; l'effectif des régiments d'infanterie et de cavalerie considérablement augmenté; le commandement en Afrique confié à un nouveau chef; et la conquête effectuée sous le drapeau blanc était dignement conservée et soutenue sous le drapeau tricolore. Si dans le corps de la marine, la nature des choses et du service avait interdit de nombreux changements, la mise à la retraite de vingt officiers, dont trois contre-amiraux, manifestait du moins qu'on n'avait rien laissé à faire sous ce rapport. Au département de l'intérieur, 76 préfets sur 86, 196 sous-préfets sur 277, 53 secrétaires généraux sur 86, 127 conseillers de préfectures sur 315, avaient été remplacés. Enfin, en attendant la nouvelle loi municipale, 393 changements avaient déjà été prononcés dans les différentes mairies. Le ministère de la justice avait renouvelé presque tous les parquets. 74 mutations avaient été effectuées dans les cours royales, et 254 dans les tribunaux civils. En dépit de maintes propositions indiscrètes, la volonté bien connue du roi avait été de respecter l'inamovibilité des juges; mais, par refus de serment ou démission, 103 nominations nouvelles avaient dû avoir lieu parmi les présidents, conseillers et juges. Les mêmes motifs avaient nécessité la réélection de 73 députés, etc. Cependant, la Vendée menaçait; l'émeute marchait à face découverte pendant le procès des ministres, puis, à l'échaufourée de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. L'Europe se montrait malveillante; elle eût été menaçante si elle l'eût osé; mais, en attendant qu'elle eût expérimenté en la personne de Louis-Philippe le monarque le plus habile et le plus fort de son temps, le parapluie et le chapeau gris du roi citoyen lui faisaient presqu'aussi peur que la redingote grise de Bonaparte. Et alors même, tout en se livrant à sa popularité, le nouveau roi ne négligeait pas les ressources de la diplomatie. Le temps n'était pas éloigné où l'homme de la paix à tout prix devait forcer à le reconnaître comme frère et allié ces rois et ces empereurs, dont la plupart s'étaient rués au-devant du joug de Napoléon. De même, l'homme du juste milieu devait, en paraissant toujours faire des concessions, arriver à désarmer, à enchaîner tous les partis, enfin à les réduire au point de n'avoir plus contre lui que les armes anti-françaises de l'assassinat. Pour développer tous ces résultats, pour en déduire les causes ostensibles et secrètes, il faudrait dépasser les bornes d'une simple notice et faire une véritable histoire. D'autres ont déjà pris ce soin, soit dans un sens adulateur, soit dans un but hostile. Quant à nous, après avoir présenté des détails peu connus sur la vie de Louis-Philippe homme privé; après avoir montré par quelle voie droite il s'est tout à coup vu surgir à ce trône, dont les angoisses et les alarmes doivent lui faire chaque jour regretter sa noble et paisible existence d'altesse royale, nous devons, au nom des convenances, comme pour ne point dépasser les limites de notre plan, nous borner à esquisser les résultats de sept années de règne. Déjà nous avons parlé de la Charte modifiée. De ces modifications sont dérivées d'abord la nouvelle loi sur les élections du 19 av. 1831, loi de progrès sans doute, mais dont les bases encore rétrécies n'ont pas entièrement répondu à tous les vœux légitimes; puis l'abolition de la censure dramatique, et surtout l'adoucissement proportionnel des peines portées dans le Code pénal. Au 13 mars 1831, Casimir Périer avait remplacé M. Laffitte à la présidence du conseil: le temps des concessions républicaines et des hommes d'état à riantes utopies était passé. Alors arriva au ministère de l'instruction publique, puis à l'intérieur, M.

de Montalivet, si connu par son dévouement au roi et par sa loyauté politique. Le parquet de la cour royale de Paris fut confié à M. Persil, dont la fermeté tenace était ce qu'il fallait dans ces mode crise et de péril. La mission du nouveau ministère était d'organiser une administration forte et monarchique, et d'écarter les idées et les hommes opposés à ce but. Casimir Périer a rempli sa tâche, et il est mort à la peine (16 mai 1832). En l'année 1831, Louis-Philippe avait parcouru la France, et partout il avait pu voir qu'on voulait l'ordre, au moyen d'institutions libérales et vraies. A l'ouverture de la session de cette même année, il avait pu dire aux chambres réunies : « Il est temps que par l'action uniforme de tous les pouvoirs de l'état, nous mettions un terme à ces agitations prolongées, dont s'alimentent les coupables espérances de ceux qui rêvent la dynastie déchue, ou de ceux qui rêvent encore la chimère de la république. » Déjà de proche en proche l'Europe s'était prononcée en faveur du nouveau gouvernement : la cour pontificale, celle de Suède, quelques princes d'Allemagne, avaient donné l'exemple, bientôt suivi par toutes les grandes puissances; enfin, le 2 novembre 1830, le roi d'Angleterre avait dit à son parlement : « La branche aînée de la maison de Bourbon ne règne plus en France, et le duc d'Orléans a été appelé au trône avec le titre de *roi des Français*. Ayant reçu du nouveau souverain l'assurance de son désir sincère d'entretenir la bonne intelligence et de maintenir inviolables tous les engagements subsistants, je n'ai point hésité à continuer mes relations diplomatiques et amicales avec la France. » Au 1er janvier 1831, le corps diplomatique, par l'organe du nonce, avait adressé pour la première fois à Louis-Philippe, au nom de tous les souverains, des vœux, officiels sans doute, mais auxquels les circonstances donnaient un caractère assez significatif. Il est vrai que le roi n'avait rien négligé pour inspirer à l'Europe une crainte salutaire des forces de la France : dès le mois de septembre, deux lois avaient successivement appelé 148,000 hommes sous les drapeaux. La révolution belge prouvait à l'Europe de quel poids pouvait être la France dans la lutte possible des peuples européens contre leurs vieilles dynasties. Qui l'avait opérée cette révolution? L'exemple de la France avait suffi pour la faire éclater; son voisinage seul et ses vœux pour la faire réussir. Et aux yeux de l'Europe n'était-ce pas déjà quelque chose de bien puissant qu'un roi créé le 7 août 1830 qui pouvait le 3 fév. 1831 refuser pour son fils la couronne des Belges. La réponse que Louis-Philippe adressa à la députation du congrès de Bruxelles offre ces belles paroles : « Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils qui m'entraînera à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre entraîne à sa suite, et que les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux. » Quelques mois après la Belgique avait pour roi Léopold, duc de Saxe-Cobourg; et le mariage de ce prince avec l'aînée des filles de Louis-Philippe devait assurer en 1832 l'influence de la France sur ce nouveau royaume. L'indépendance de la Belgique et sa séparation de la Hollande avaient été reconnues par les grandes puissances. La France avait obtenu que le royaume des Belges ne fît pas partie de la confédération germanique; et les places élevées à grands frais depuis 1815 pour menacer nos frontières, et non pour protéger la Belgique, avaient été démolies. Heureux Louis-Philippe, si sa sympathie toute française pour la Pologne avait pu obtenir les mêmes résultats! Mais il fallait où se placer

envers toute l'Europe dans la même position que Bonaparte après Waterloo, ou se contenter de négocier en faveur de nos nobles amis de Varsovie. Les devoirs du roi des Français envers la France l'emportèrent; et, après avoir offert sa médiation, Louis-Philippe provoqua celle des grandes puissances. Les malheurs de la Pologne ont prouvé qu'elles n'obtinrent pas plus que n'avait obtenu la France. Les troupes de l'empereur d'Autriche avaient envahi les légations romaines. Louis-Philippe, voyant que ses réclamations à cet égard restaient sans effet, fit, par un heureux coup de main, occuper Ancône, ce qui, depuis lors, nous a donné un pied en Italie; et les Autrichiens ont évacué les états romains. Des traités de commerce avaient été conclus ou renouvelés avec les États-Unis, avec les républiques du Mexique et d'Haïti. Le gouvernement de don Miguel ayant violé envers des Français les droits de la justice et de l'humanité, une escadre française, embossée dans les eaux du Tage, avait fait capituler don Miguel, et, au mois de juillet 1831, les bâtiments de guerre portugais étaient au pouvoir de la France; le pavillon tricolore flottait sur les murs de Lisbonne; tout se préparait pour l'établissement du gouvernement de dona Maria. Cependant, le traité du 15 novembre 1831, qui devait consommer la séparation de la Belgique et de la Hollande, restait sans exécution de la part du roi de Hollande. Louis-Philippe, pour remplir les engagements contractés envers la Belgique, envoya une flotte à l'embouchure de l'Escaut. La valeur de nos troupes, animée par la présence des jeunes ducs d'Orléans et de Nemours, fit, malgré l'expérience et la loyauté du vieux général Chassé, tomber en notre pouvoir la citadelle d'Anvers. En même temps, Louis-Philippe se réunissait aux grandes puissances pour garantir l'emprunt grec, rempart essentiel de la royauté toute nouvelle d'Othon Ier. — Mais la France était loin d'être tranquille au dedans : ici se placent les troubles de juin dans Paris à l'occasion des obsèques du général Lamarque; de nouveaux mouvements légitimistes dans la Vendée, la présence de la duchesse de Berri dans ce pays, son arrestation, les diverses circonstances de sa détention à Blaye; enfin la première tentative d'assassinat contre le roi des Français (19 novembre 1833), comme il se rendait au corps législatif. L'établissement royal de juillet semblait compromis. Heureusement pour Louis-Philippe qu'en perdant Casimir Perrier il n'avait perdu qu'un bras ferme. La tête qui gouvernait, et qui a toujours gouverné depuis 1830, ne se laissa effrayer ni par les factions, ni par les dangers personnels, ni par la médiocrité ou les faux systèmes des hommes d'état que la flottante majorité des chambres l'ont mis dans le cas de prendre ou de laisser. L'ordonnance qui mettait Paris en état de siége fut sans doute une mesure dictatoriale, mais elle réussit; elle réussit, et la fortune avait voulu qu'en juillet 1830 l'application de l'article 14 de la charte perdit une dynastie! Dans ces journées non moins décisives de juin, les prisons s'encombrèrent de la foule des républicains, mêlés de quelques royalistes; dès lors, l'émeute des rues fut décimée, et Louis-Philippe crut pouvoir dire aux chambres, le 19 novembre 1832 : « La république et la contre-révolution ont été vaincues. » Lui-même avait payé de sa personne, il avait parcouru avec calme le théâtre de l'émeute, alors que la lutte n'était pas encore terminée, et, comme il le dit encore aux députés : « Il fut assez heureux pour que sa présence hâtât le terme de la sédition. » Bientôt le combat recommença à Lyon et dans les rues de Paris, au mois d'avril 1834 : ç'a été, jusqu'à ce jour du moins, le dernier effort de l'émeute des rues. Depuis cette époque, l'administration, qu'elle présente les noms de Broglie, de Guizot, de Molé, ou bien ceux de Soult, de Gérard ou de Thiers, a marché d'un pas toujours égal dans les voies d'un gouvernement ferme, et qui sait abattre toutes les résistances. La législation sur les associations, sur les crieurs publics, sur les détenteurs d'ar-

mes, a été rendue plus rigoureuse; la police, par l'allocation d'amples fonds secrets, a pu étendre son immense réseau sur les sociétés secrètes; d'éclatants procès ont été faits, soit à la presse, soit aux conspirateurs; nul sang n'a été versé; mais la prison et l'exil ont comprimé, dispersé tout ce qu'il y avait de plus redoutable parmi les hommes qui dans un sens ou dans un autre auraient voulu imposer au gouvernement une marche différente. Cependant, les affaires de la Péninsule occupaient toute l'attention de Louis-Philippe. En 1834, le roi des Français conclut avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne, Isabelle II, et la reine de Portugal, dona Maria, un traité ayant pour but de maintenir la royauté constitutionnelle dans la Péninsule, sans toutefois avoir recours à l'intervention armée. Entreprise difficile, projet contradictoire peut-être, et dont n'a pas mal su profiter le prétendant don Carlos. Chaque jour cette question d'Espagne se complique davantage; elle est devenue tellement grave pour la France que déjà, autour de Louis-Philippe, qui ne s'en émeut pas, il en est résulté des chutes et des formations de ministère. Cependant, le 28 juillet 1835, avait commencé une série de nouveaux dangers pour la personne de Louis-Philippe. L'assassinat remplaçait l'émeute; et l'attentat de Fieschi changea en un jour de deuil l'un des anniversaires des trois journées. La Providence veilla sur le roi, mais on vit périr à ses côtés l'illustre maréchal Mortier, qui lui était devenu cher depuis leur communauté de commandement dans le département du Nord en 1815. Cet attentat rallia autour de Louis-Philippe bien des esprits; la chambre s'empressa de fournir à son gouvernement de nouveaux moyens de consolider l'ordre public. L'heureuse expédition de Mascara soutenait en Afrique la gloire des armées françaises, et honorait le duc d'Orléans, qui y avait pris sa part de fatigues et de dangers. Heureuse la France si la mésintelligence élevée entre le commandant supérieur d'Alger et les ministres du roi n'eût pas compromis là gloire de nos armes devant Constantine! En cette circonstance comme devant Anvers, comme à Mascara, Louis-Philippe avait voulu voir ses fils payer leur dette à la patrie, et partager les périls des autres enfants de la France. Parlerons-nous encore de cette ridicule querelle avec un canton de la Suisse, qui se termina dès que la parole age du roi des Français put arriver par un organe calme à nos bons et susceptibles alliés d'Helvétie? Et cette échauffourée de Strasbourg, où la haute clémence du roi envers le neveu de Napoléon fut si mal comprise par l'esprit de parti! Rappellerons-nous le différend prêt à s'engager entre la France et les États-Unis, et que terminèrent l'intervention de l'Angleterre et l'abandon de quelques millions? Enfin, faut-il examiner, sous le rapport financier, les résultats de cette révolution, qui promettait tant de réformes et d'économie, et qui cependant n'a pu se maintenir qu'en dépensant chaque année plus d'un milliard? La tâche serait au-dessus de nos forces. Nous détournerions également les yeux des deux derniers assassinats tentés contre la personne de Louis-Philippe, si, à cet importun souvenir, ne se rattachait celui d'une ineffable clémence envers Meunier. Il nous reste à montrer le roi protégeant l'instruction publique et imprimant par tout le royaume une impulsion libérale à l'éducation primaire, sans exclure aucune méthode. La liberté dont jouit l'enseignement, dans les colléges comme dans les facultés, n'a jamais été plus grande; aussi, personne ne songe à en abuser. Cette liberté ne peut se comparer qu'à celle dont jouissent les ministres du culte dans leurs attributions. Les hautes facultés ont été dotées de chaires nouvelles; les séminaires sont florissants; l'institut a été agrandi d'une classe réservée aux philosophes et aux publicistes. Partout, depuis six ans, les travaux publics ont été poussés avec une activité merveilleuse; et Louis-Philippe a su employer à embellir Paris les bras que l'émeute destinait à démolir son trô-

ne. Partout des monuments surgissent, et, ce qui vaut mieux, partout l'on s'occupe de mettre la dernière main aux monuments commencés. Déjà, l'arc de triomphe et la Madeleine sont achevés; de vastes bâtiments s'élèvent dans le Jardin-du-Roi, l'immense clôture de la Halle-au-Vin s'achève; Paris admire ses nouveaux ponts, ses nouveaux quais, et dix lieues d'égouts ont, dans un si court intervalle, été ajoutés aux quatre lieues que possédait déjà la capitale. Par ses travaux d'embellissement et de restauration à Fontainebleau, et surtout à Versailles, Louis-Philippe a montré qu'il se rappelait avec émulation une des plus belles gloires de Napoléon. Enfin, au moment où nous achevons cet article, une ordonnance d'amnistie (mai 1837) est venue réjouir la France, et inaugurer le mariage prochain de l'héritier du trône.

** ***

M

M, subs. masc. d'après la nouvelle appellation (*me*), et subs. fém. d'après l'ancienne (*emme*), est la treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet. L'articulation dont la lettre *m* est le signe représentatif a été appelée labio-nasale, parce que, en exigeant le rapprochement des lèvres, elle oblige forcément le nez à livrer passage à une partie de l'air sonore qu'elle modifie par son action. La lettre *m* désigne, dans toutes les langues, l'idée de *mère*, de *maternité*, d'être productif et fructifiant. C'est pourquoi, en caractères hiéroglyphiques, elle est représentée sous la figure d'un arbre, d'une plante, ou d'une personne élevant les bras, soit pour porter son nourrisson, soit pour cueillir des fruits. — Lorsque le *m* se trouve à la fin d'un mot, il prend presque toujours le son du *n* dans la prononciation, comme dans *nom*, *renom*, *faim*, *parfum*, que l'on prononce *non*, *renon*, *fain*, *parfun*. Il faut excepter de cette règle l'interjection *hom*, et un assez grand nombre de noms propres appartenant à des langues étrangères, et dans lesquels le *m* final conserve sa véritable prononciation, tels que *Sem*, *Cham*, *Abraham*, *Jérusalem*, *Salim*, *Roterdam*, *Stockholm*, etc. Il y a cependant quelques noms où cette lettre se prononce comme le *n*; ainsi on écrit *Adam* et l'on prononce *Adan*. *M* au milieu du mot et à la fin d'une syllabe prend également la prononciation du *n*, comme dans *combler*, *combiner*, *assembler*, *compagnie*, etc. Il n'en est pas de même lorsque cette lettre est suivie du *n*; alors le *m* doit se faire sentir, comme dans *indemniser*, *amnistie*, *Agamemnon*, *Mnémosyne*, etc.; on excepte de cette règle le mot *damner* et tous ses dérivés, où la lettre *m* prend le son du n. Nous avons aussi des mots dans lesquels le *m* suivi du *p* n'est qu'un simple signe de la nasalité de la voyelle qui précède, et que l'on prononce, sans tenir compte de la lettre *p*, et comme s'il n'y avait qu'un *n*; il en est ainsi dans *camp*, *champ*, *prompt*, *exempt*, *dompter*, etc. — *M* est une lettre numérale qui signifie *mille*; surmontée d'un trait horizontal, elle a une valeur mille fois plus grande : *M* égale donc un million. — Dans les ordonnances des médecins, cette lettre signifie : tantôt *misce* (mêlez), tantôt *manipulus* (une poignée); la circonstance indique lequel de ces deux sens il faut adopter. — Dans le commerce, on emploie la lettre *m* pour désigner par abréviation le marc, monnaie ou poids. — Toutes les pièces de monnaie frappées à Toulouse portent la lettre *M*. CHAMPAGNAC.

MABILLON (JEAN). Il est des hommes dont toute la vie est dans leurs ouvrages, tel fut Mabillon. Né dans un village du diocèse de Reims, le 23 novembre 1632, un de ses oncles, curé dans les environs de cette ville, après lui avoir donné les premières notions du savoir, l'envoya au collége. Il en sortit pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur, prononça ses vœux monastiques en 1654, et se voua dès ce moment à l'étude et à la prière. Altérée par le travail, sa santé avait besoin d'être raffermie par l'exercice; il fut donc envoyé dans plusieurs abbayes de l'ordre, et vint à Saint-Denys; on le chargea de montrer les tombeaux et le trésor : c'était l'office d'un cicérone, Mabillon dut s'en acquitter au profit des visiteurs, car sa vaste érudition lui permettait d'instruire ceux qui venaient seulement chercher à satisfaire une vaine curiosité. A cette époque, dom Luc d'Achery, auteur du recueil historique le *Spicilége*, ayant sollicité le secours d'un

aide, on lui adjoignit Mabillon. Il s'acquitta si bien de cette tâche qu'il fut choisi pour former un recueil des actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît. Au moyen âge, les moines étaient mêlés activement aux affaires politiques; ils dirigeaient la conscience des hommes puissants, et, sans être diplomates en titre, ils en exerçaient les fonctions. On peut donc puiser dans l'œuvre de Mabillon des particularités curieuses; on y trouve surtout une foule de documents sur les coutumes et les mœurs de ces temps. Les travaux auxquels il se livra à cette occasion lui inspirèrent l'idée et lui fournirent le plan de son livre sur la diplomatique, où il trace les règles à suivre pour discerner l'âge et l'authenticité des chartes et des manuscrits. Informé de son mérite par la voix publique, Colbert offrit à l'auteur une pension de deux mille francs, qu'il refusa, non par ostentation, mais parce que, satisfait de son sort, il n'avait nul besoin à satisfaire et nulle fantaisie à contenter. Le ministre voulut cependant utiliser pour le service de l'état les connaissances de Mabillon et l'envoya en Allemagne et en Italie pour y fouiller les archives de ces contrées. Il s'acquitta avec autant de zèle que de succès de ces missions et enrichit la Bibliothèque du roi de plusieurs milliers de volumes et de manuscrits précieux par leur rareté et par les documents qu'ils contenaient. Dévoué à la gloire d'un ordre dont il était l'honneur, il s'occupait avec ardeur à rédiger les *Annales générales de Saint-Benoît*, quand il mourut le 27 octobre 1707, âgé de 75 ans. — Une circonstance singulière de sa vie mérite d'être signalée, c'est qu'il fut d'abord regardé comme une espèce d'idiot, mais il ne tarda pas à donner des preuves si convaincantes du contraire que ses supérieurs le désignaient toujours lorsqu'il fallait soutenir au nom de tous une lutte théologique ou littéraire. C'est ainsi qu'il entra en lice avec le célèbre abbé de Rancé sur la question de savoir si les moines peuvent s'appliquer aux études. Le résultat de cette polémique fut que les deux adversaires tombèrent à peu près d'accord, car le premier ne repoussait que les connaissance frivoles et le second recommandait exclusivement les études sérieuses. Outre sa *Diplomatique*, le père Mabillon a publié une excellente édition des *OEuvres de saint Bernard*, des écrits théologiques et critiques et deux *Dissertations historiques* imprimées dans le troisième volume *des Historiens de France*.

SAINT-PROSPER jeune.

MABLY (L'abbé GABRIEL BONNOT de), célèbre publiciste, né à Grenoble le 14 mars 1709, mort à Paris le 23 avril 1785, fut, ainsi que son frère cadet, Condillac, destiné de bonne heure à l'église, la seule carrière qui pût alors conduire à la fortune de pauvres gentilshommes; car, bien que leur famille fût des plus honorables de la province, et même assez opulente, leur frère aîné, Mably, grand prévôt de Lyon, devait, selon la coutume, recueillir tout l'héritage. Rousseau, dans ses *Confessions*, a consigné l'éloge de ce magistrat, non moins vertueux que ses deux frères. Élevé chez les jésuites, le jeune Mably entra au séminaire à Paris, sous les auspices du cardinal de Tencin son parent. Investi du sacerdoce et pourvu d'un médiocre bénéfice, il n'alla jamais plus loin dans la carrière ecclésiastique, pour se livrer tout entier aux lettres. Ainsi que son frère, l'abbé de Condillac, il devait appartenir à cette portion morale et sérieuse du clergé français qui a fait faire de si grands progrès à la raison, et qui a détruit tant de préjugés, tout en demeurant scrupuleusement fidèle au dogme et à la morale de cette sainte profession. Mme de Tencin réunissait alors chez elle l'élite des gens d'esprit; c'est là que Mably connut Montesquieu et conçut pour ce grand publiciste une admiration qui n'étouffa point la noble émulation de se hasarder dans la même carrière; entreprise alors très hardie, surtout pour un ecclésiastique. Mably venait de publier le *Parallèle des Romains et des Français*. Le succès de cet ouvrage commença la réputation de

l'auteur, bien qu'on puisse y relever quelques idées fausses et des lieux communs écrits d'un style déclamatoire. La sagacité avec laquelle Mme de Tencin entendait causer son jeune parent sur les affaires publiques fit juger à cette femme spirituelle que c'était l'homme, ou plutôt le *faiseur*, qu'il fallait à son frère. Le cardinal de Tencin commençait alors à entrer en faveur et dans la carrière du ministère. Occupé jusqu'alors des affaires de l'église, il était fort peu instruit des intérêts politiques de l'Europe. Il sentait sa faiblesse dans le conseil. Pour le tirer d'embarras, Mably lui persuada de demander au roi la permission de donner ses avis par écrit; c'était notre philosophe qui préparait les rapports et rédigeait les mémoires du ministre. Un pareil biais pourrait difficilement réussir aujourd'hui pour cacher la nullité d'un homme d'état; mais alors, à l'exception des prédicateurs et des avocats, peu d'hommes en France savaient parler d'abondance; et Louis XV fut, tout comme le public, dupe de la prétendue habileté de son ministre des affaires étrangères. Ce fut Mably qui, en 1743, négocia secrètement avec l'envoyé du roi de Prusse, et dressa le traité que Voltaire alla porter à ce prince. C'est une singularité digne de remarque que deux hommes de lettres sans caractère public fussent chargés de cette négociation, qui allait changer la face de l'Europe (Grimm, *Correspond.*). Mably composa encore les mémoires et instructions qui devaient servir de base aux négociations du congrès ouvert à Bréda au mois d'avril 1746. Il se brouilla avec le cardinal, à l'occasion d'un mariage protestant que ce ministre voulait casser. « Je veux agir en cardinal, en évêque, en prêtre, disait Tencin. — Agissez en homme d'état, répondait Mably : — Je me déshonorerais, répliqua le cardinal. » La discussion finit là. Mably, indigné, le quitta brusquement, et ne le revit plus. Depuis cette époque, sa vie est tout entière dans ses écrits. Voué à l'étude et à la retraite, il n'en continua pas moins à diriger ses méditations et ses travaux vers la politique des cours. Il avait composé, pour l'instruction particulière du cardinal de Tencin, l'abrégé des traités de paix depuis celui de Westphalie jusqu'à nos jours. Après avoir perfectionné cet ouvrage, il voulut le faire imprimer sous le titre de *Droit public de l'Europe;* mais il ne put en obtenir la permission en France. L'homme en place à qui il s'adressa le reçut fort mal et lui fit cette question impertinente : « Qui êtes-vous, monsieur l'abbé, pour écrire sur les intérêts de l'Europe? êtes-vous ministre ou ambassadeur? » Sur ce refus, Mably eut recours aux presses de l'étranger (Genève, 1748, 2 volumes); encore fallut-il toute la protection d'un autre ministre, ferme et éclairé, d'Argenson, pour empêcher la saisie de l'ouvrage, qui eut un succès prodigieux. Sous la plume de Mably, la science du droit public, jusqu'alors aride et obscure, parut claire et méthodique. Ce livre, devenu en quelque sorte l'*a b c* des hommes d'état, fut admis dans tous les cabinets diplomatiques de l'Europe, traduit en plusieurs langues et enseigné publiquement dans les universités d'Angleterre. En 1749 et 1751, Mably fit successivement imprimer à Genève ses *Observations sur les Grecs*, puis *sur les Romains*, où l'on reconnaît une étude profonde de l'antiquité, mais certains préjugés plus dignes d'un citoyen des républiques grecques ou romaine que d'un Français du XVIIIe siècle. Plus tard, il donna les *Entretiens de Phocion* sur le rapport de la morale avec la politique (Amsterd., 1753). En traçant l'histoire des Grecs, Phocion y faisait indirectement celle des Français : ces allusions assurèrent à l'ouvrage un succès de vogue; mais la haute morale que l'auteur y professe, les vérités éternelles, et neuves alors, qu'il y développe, ont assuré à cette production une gloire durable. La société économique de Berne adjugea aux *Entretiens* une de ses palmes annuelles, sans que Mably eût brigué cet honneur. Marmontel, dans son *Bélisaire*, a pillé sans scrupule les *Entretiens*, mais en apposant un

cachet de philosophie superficielle à la plupart des excellentes choses que Mably avait fait dire à Phocion avec la gravité convenable. Les *Observations sur l'histoire de France* (Genève, 1755), qui passent pour un chef-d'œuvre, sont l'ouvrage d'un jugement sain, d'une érudition forte, d'une critique lumineuse : également éloigné des systèmes de Dubos et des paradoxes de Boulainvilliers, il les combat tous deux avec avantage, cherche et trouve le plus souvent la vérité. Cet ouvrage est demeuré classique : Thouret l'a presque entièrement copié et gâté dans ses *Observations sur l'histoire de France*; enfin, de nos jours, M. Guizot s'est fait l'éditeur et le commentateur des *Observations*. Mably a fait encore un grand nombre d'écrits historiques et surtout politiques, dont le recueil complet remplit 14 vol. in-8°. Je me contenterai d'en citer quelques-uns : 1° *Principes des négociations* (La Haie, 1757) : c'est proprement une introduction au *Droit public de l'Europe*. L'auteur y flétrit les traités qui sont l'œuvre de la mauvaise foi. 2° *Doutes proposés aux économistes*, etc. (1768), livre de circonstance, mais où se trouvent des apperçus lumineux sur le principe des sociétés. 3° *Du gouvernement de la Pologne*, ouvrage demandé à son auteur par les Polonais, qui voulaient que Mably fût leur législateur. Pour remplir cette noble mission, le philosophe fit, en 1771, un voyage en Pologne, où il séjourna plus d'un an. Son ouvrage (publié en 1781) et sa personne laissèrent sur les bords de la Vistule de tendres et respectables souvenirs. 4° *De la législation* ou *Principes des lois* (Amsterd., 1776), généreuse et brillante utopie. 5° *De l'idée de l'histoire* (1778), adressé au duc de Parme, l'élève de l'abbé de Condillac. Mably n'a rien écrit avec plus d'intérêt que ce petit livre, et peut-être est-ce encore de toutes ses productions celle qui renferme le plus de vues neuves et utiles. 6° *De la manière d'écrire l'histoire* (1773). Cet ouvrage, qui a fait beaucoup de bruit, contient des principes excellents, avec un jugement motivé sur les principaux historiens anciens et modernes. Voltaire y est traité avec une sévérité qui, dans le temps, fit scandale. Aujourd'hui qu'on est convenu en France d'écrire l'histoire, non plus comme un factum épigrammatique, mais sérieusement, en conscience, avec impartialité, on trouve que Mably a presque toujours raison contre son adversaire. Malheureusement, il y avait dans tout cela un peu de ressentiment personnel : jamais Mably n'avait pardonné à Voltaire cette épigramme au sujet de je ne sais quel ouvrage de Clément :

Dont l'écrit froid et lourd, déjà mis en oubli,
Ne fut jamais prôné que par l'abbé Mably.

7° *Principes de morale* (1784), livre dont la hardiesse attira à son auteur les censures de la Sorbonne, comme ses *Observations sur l'histoire de France* lui avaient valu les attaques des courtisans. 8° *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique* (1784) : Mably composa cet ouvrage à la demande que lui fit, en 1783, le congrès américain de vouloir bien rédiger un projet de constitution pour la nouvelle république. — Cet homme, que recherchaient ainsi les hommes d'état étrangers, s'obstinait à vivre dans la retraite; il refusait de voir les ministres en place; il ne consentit jamais à ce que le maréchal de Richelieu demandât pour lui le fauteuil académique. Avec cela, il était pauvre; il n'eut jamais qu'un seul domestique, et, sur la fin de ses jours, il s'imposa des privations, afin d'accroître le petit bien-être de ce serviteur fidèle. Après la mort de Mably, l'académie des inscriptions et belles lettres mit au concours son éloge (1788). Le prix fut partagé entre l'abbé Brizard et l'historien Levesque, qui ne dit que la vérité en le comparant à un des plus vertueux citoyens d'Athènes ou de Sparte. On reprochait seulement à l'abbé Mably d'être brusque, entêté dans ses opinions : c'était le revers de toutes les belles et solides qualités d'un homme sous l'image duquel on a pu inscrire ces mots :

Acer et indomitus, libertatisque magister.

DU ROZOIR.

MACABRE (Danse). A la page 156 du tome XIX, en décrivant la danse des morts d'Holbein, on a caractérisé cette conception satirique, et montré sa portée morale. L'idée de cette ronde terrible qui entraine dans ses éternelles évolutions toutes les conditions, toutes les races humaines, est fort ancienne. C'est à tort néanmoins que Vély, répété par M. de Barante, affirme, sur un passage du *Journal de Paris*, que la *danse des morts* fut exécutée, en 1424, par des personnages vivants, pour célébrer la victoire de Verneuil. Le *Journal de Paris* n'a voulu parler que d'une peinture ou d'un bas-relief. Mais, il n'en est pas moins vraisemblable que ce sujet aura été reproduit souvent dans les pantomimes et les jeux scéniques du temps. — On a beaucoup disserté sur le mot *macabre*. Ce nom se retrouve dans les romans de chevalerie, où il est celui d'un chef sarrasin. On lit dans le roman d'*Agolant* :

Karlon descent sos un arbre ramé
Isnelement a son cors adoubé,
Il vest l'aubere qui fu roi *macabré*,
Que il conquist de sos Tolose el pré, etc.

La prose, la poésie, s'emparèrent de cette fiction, comme la peinture et la sculpture. Les auteurs du *Musée de la caricature* ont cherché à la faire connaître d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris. Le catalogue de La Vallière contient une note, où l'on dit, sans doute d'après Fabricius, que le mot *macabre* provient de ce que l'inventeur de cette idée poétique s'appelait Macabre lui-même. Or, on n'ignore pas que tout ce qui, dans ce catalogue, a rapport aux manuscrits, est de M. Van Praet. Ce savant bibliographe, qui vient de nous être enlevé, dans son magnifique inventaire des ouvrages imprimés sur vélin de la Bibliothèque royale, nous en a appris davantage et a rectifié sa première assertion. On croit, dit-il (IV, 71), que le nom que porte cette danse est le mot arabe corrompu *magbarah*, qui signifie *cimetière*; elle était peinte en effet ou représentée autrefois dans les cimetières. Celle tracée, en 1543, sur les murs d'un cimetière de Bâle, n'est pas d'Holbein, quoiqu'on ait pensé généralement le contraire. Les dessins, sous le même titre, qui ont été gravés plusieurs fois, sont à St-Pétersbourg. Outre les *danses macabres* de Paris et de Bâle, les plus célèbres étaient ou sont encore celles de Menden, en 1383, de la cathédrale de Lucerne, du palais de Ste-Marie de Lubeck, en 1463; du château de Dresde, en 1534; d'Anneberg, en 1525; de Leipzig, de la cathédrale d'Amiens. — La première édition de la *Danse des morts*, en français, est de Padis, Guyot Marchant, le 28 septembre 1485. Les vers français qui se lisent au bas des figures ont été traduits en allemand, en latin et anglais. Cette dernière traduction, qui appartient au moine Jean de Lydgate, lequel florissait au commencement du XVe siècle, est imprimée au tome III, p. 367, du *Monasticon anglicanum* de Dugdale. Celle qui a été faite en latin, d'après l'allemand, fut corrigée par Pierre Desrey. On a imprimé à Londres, et à 25 exemplaires, chez Samuel et Richard Bentley, un *fac-simile* de l'édition de Paris, Nicolas de La Barre, 1500, in-4°. C'est l'édition de 1728 qu'a suivie M. le marquis du Koure, dans son *Analectabiblion*, recueil dans le genre des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, mais infiniment supérieur sous le rapport de l'érudition, du goût et du style. — On peut consulter encore sur la *danse macabre* une dissertation de M. G.-M. Raimond dans le *Magasin encyclopédique*, 1814, t. I, p. 5 et suiv. Les recherches étendues de l'infatigable M. Peignot, l'ouvrage anglais de M. Francis Douce (Londres, 1833), etc. — Cette danse a fourni au bibliophile Jacob la matière d'un roman dans le genre frénétique.

B^{on} DE REIFFENBERG.

MACAO (prononcez *Massao*), établissement que les Portugais ont, depuis 1563, dans la province de Quangtong, de la Chine, et pour lequel ils paient à cet empire un tribut annuel de cent mille ducats. Macao comprend la pointe méridionale de la presqu'île de Gaumin, dans

le golfe de Canton, et renferme, sur cinq milles carrés, une population de 34,000 hommes, dont 30,000 Chinois. Un mur, en grande partie délabré, et qui s'étend d'un rivage à l'autre, sépare ce pays du reste de la Chine. La ville de Macao est le siége du gouverneur de l'établissement et d'un évêque catholique; elle est protégée par une citadelle, et a un port sûr, mais dont l'entrée est très difficile. On y compte 12,000 habitants, non compris la garnison portugaise, composée de 400 hommes, pour la plupart nègres et mulâtres. Autrefois, le commerce de Macao était plus florissant qu'aujourd'hui. Cependant, il y arrive encore par an environ 20 gros navires de Lisbonne, de Madère, de Malacca, du Bengale, des îles de Sounda, etc. Ces bâtiments apportent surtout de l'opium, qu'ils échangent contre du thé. Sur une colline, près de la ville de Macao, se trouve la grotte de Camoëns, où l'on prétend que ce grand poète a composé ses *Lusiades*.

C. L.

MACAQUE (histoire naturelle), genre de singe à tête plate et à queue courte (*v.* Singe).

MACARONI. Tout le monde connait ces longs tuyaux de pâte semblables à de gros vermicelles creux, et dont le nom indique assez l'origine. L'Italie est la véritable patrie du macaroni; c'est là qu'on sait bien le faire, bien l'apprêter, et surtout bien l'apprécier. On l'y mange, comme chez nous les pommes de terre, préparé de mille manières différentes : en potage, au gratin, toujours accompagné de parmesan râpé. Comme elles, il figure sur les tables les plus recherchées, et, comme elles, il forme le fonds de la nourriture de beaucoup de gens. Le lazzarone napolitain ne vit guère que de macaroni, de figues et d'eau glacée. Lorsqu'il s'est procuré d'une manière quelconque la part de macaroni nécessaire à sa nourriture de la journée, il se couche à son beau soleil, et savoure avec délices les douceurs du *far niente*. — Toutes les espèces de farines avec lesquelles on fait le pain peuvent également servir à faire le macaroni; mais on emploie de préférence le froment réduit en semoule, gruau très fin, que l'on obtient en faisant moudre haut le blé. — Cette semoule, convertie en pâte, pilée, écrasée avec une *brie*, est mise dans un cylindre métallique, enveloppé d'un réchaud, au fond duquel se trouve un crible percé de petites fentes de la largeur qu'on veut donner aux lamelles du macaroni. Au moyen d'une pression, la pâte est chassée de ce moule, et sort en lanières dont on rapproche ensuite les bords, qui se collent et forment ainsi les tubes livrés à la consommation. — On voit que les macaronis, les vermicelles, les lazagnes, les nouilles, enfin toutes les pâtes dites d'Italie, sont de la même famille et ne diffèrent que par la forme; aussi sont elles toutes confectionnées par le vermicellier. — L'usage du macaroni, qui a sans doute été importé par les Médicis, avec d'autres habitudes italiennes beaucoup moins innocentes, s'est très bien naturalisé en France. On y prise fort ce mêts : aujourd'hui tous les cuisiniers en font, mais tous sont loin de savoir le faire. Pour se former une véritable idée du macaroni italien, il faut aller en goûter chez quelques artistes nationaux, qui se sont chargés de conserver chez nous les bonnes traditions. V. R.

MACARONIQUE (Poésie), genre burlesque où l'on faisait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire, auxquels on donnait une terminaison latine (*v.* l'article Amusements de l'esprit).

MACARTNEY (Georges, lord comte), naquit en 1737. Son éducation pédagogique fut aussi solide que brillante; l'éducation toute pratique qui la suivit devint infiniment plus fructueuse encore pour cet homme destiné à exercer les emplois publics les plus importants. Doué d'un esprit juste, positif, pénétrant et éminemment observateur, il acquit rapidement, durant ses voyages, une profonde connaissance du cœur humain, celle des gouvernements étrangers, de leurs intérêts, de leurs forces réelle et relative, du caractère, du talent et des

vues de ceux chargés de les diriger; enfin, des relations plus ou moins utiles à établir ou à conserver entre eux et sa propre patrie. Et bientôt, membre parlementaire, il suivit la religion politique embrassée alors, avec le talent des plus remarquables, par Burke, et, plus tard, par son ami lord Holland, fut nommé, en 1765, envoyé extraordinaire dans cette Russie, imparfaitement appréciée à cette époque, qu'il étudia avec soin dans ses immenses moyens de puissance et de prospérité, empire dont il prédit à son gouvernement la future et inévitable influence sur le corps politique de l'Europe. Le cabinet de St-James avait dès long-temps échoué dans le projet d'un favorable traité de commerce avec cet état, si prodigieusement riche en produits naturels; Macartney parvint à le conclure, et ce ne fut pas sans obstacles de la part du ministère anglais même, qui ne voulait se relâcher en rien sur ses droits prétendus à une tyrannique suprématie maritime. Membre du parlement d'Irlande, en 1766, il défendit avec autant de succès que de zèle les intérêts de ce pays si constamment opprimé, ce qui lui valut l'estime de ses antagonistes mêmes. Gouverneur de Tabago et de la Grenade, en 1775, il se montra administrateur intelligent, équitable, désintéressé; défendit cette dernière colonie avec vigueur contre les attaques du comte d'Estaing, mais, forcé de se rendre, il fut envoyé prisonnier de guerre en France; relâché sur sa parole, et échangé bientôt, il partit, en 1781, pour Madras, en qualité de chef d'administration de ce riche comptoir, y rétablit l'ordre considérablement altéré, le mit en état de défense contre Haider-Ali, allié des Français, alors en guerre avec l'Angleterre, et se vit doublement contrarié dans ses opérations et ses vues par le génie audacieux de Bailli de Suffren, qui l'empêcha de s'emparer de Trinquemale, et les tracasseries que lui suscita l'exécrable gouverneur du Bengale Hastings. Tout différait dans le caractère et la direction de ces deux puissants rivaux: Macartney était de mœurs douces, d'une équité, d'une humanité, d'une probité inattaquables, tandis que le récit des crimes d'Hastings faisait frissonner d'horreur un auditoire de bourreaux réunis. Celui-ci fut rappelé, accusé, voué par Burke, en plein parlement, à l'exécration publique; mais telle est la morale gouvernetale d'une administration toute mercantile que tout fut pardonné, en raison des avantages que la nation britannique en retirait, à celui dont les forfaits dépassaient encore ceux reprochés aux aventuriers espagnols, conquérants du continent américain. Macartney, de retour à Londres, en 1786, voyait ses services presque oubliés, quand on lui proposa l'ambassade que l'on avait l'intention d'envoyer à la Chine, pour se lier avec cet empire par un traité de commerce propre à ouvrir de plus larges voies à l'écoulement des produits industriels anglais. Il partit donc en 1792, fut bien reçu d'abord par le bokdukan, que nous qualifions empereur de ces vastes contrés, uniquement connues encore par les seuls récits des missionnaires, récits qu'on taxait faussement d'exagération quand ils portaient la population de la Chine au-delà de 300 millions d'ames. Macartney s'était, quoi qu'il en ait dit, complètement soumis aux humiliantes exigences impérieusement commandées par ce gouvernement monarchico-théocratique; mais il ne put obtenir le traité et l'établissement durable qu'il sollicitait, et tandis que ses préparatifs annonçaient l'intention de passer à Pékin, il reçut, le 3 octobre 1793, l'ordre de partir le 7, et fut reconduit à Canton, où il arriva le 19 décembre. La conduite qu'on tint avec lui durant ce voyage fit dire à Anderson, dans sa relation de cette ambassade anglaise: « Nous entrâmes à Pékin comme des mendiants, y séjournâmes comme des prisonniers et en sortîmes comme des voleurs. » Cette brusque détermination du gouvernement chinois fut considérée en Europe comme une énigme inexplicable; mais en voici le mot. L'impératrice Catherine II n'a-

vait appris qu'avec inquiétude la mission de Macartney, dont les résultats pouvaient nuire au commerce russe. N'osant envoyer à Pékin une ambassade qui peut-être n'y eût pas été reçue, ou n'aurait pu contre-balancer l'influence anglaise; ne voulant point d'ailleurs se brouiller avec la Grande-Bretagne, consommatrice de ces produits naturels, s'adressa au père Groubes, général des jésuites, devenu son sujet par l'un des partages de la Pologne. Elle lui demanda s'il ne pouvait lui rendre l'important service de faire chasser de la Chine Macartney, sans qu'elle parût y avoir contribué. Ce chef d'un ordre plus puissant encore qu'on ne le soupçonnait, lui promit de satisfaire ses vœux : il se rendit en Sibérie, et de là il correspondit avec des jésuites mandarins, et, d'après ses injonctions, ceux-ci parvinrent à inspirer au gouvernement chinois les craintes les plus vives sur les intentions perfides et les ambitieuses espérances de l'Angleterre, donnant plus d'importance qu'elle ne méritait à l'entrée dans le Thibet de quelques aventuriers, représentés comme des soldats anglais dispersés. Telle est l'unique cause de la cuisante avanie essuyée par Macartney, et elle eut lieu sans que le cabinet de Londres eût aucun prétexte de se plaindre hautement contre celui qui la lui avait fait subir; il aurait d'ailleurs dévoré cet affront pour que ses intérêts commerciaux ne fussent point compromis. Les riches présents portés par l'ambassade n'en avaient pas moins été reçus; mais, par une erreur fatale, dont l'Angleterre a donné plus d'un exemple, ces présents n'étaient d'aucune valeur usuelle pour les Chinois, au point que la magnifique voiture envoyée au bokdakhan est placée dans l'une des principales salles du palais, et n'y est considérée que comme un objet de pure curiosité. Macartney, à son retour, fut chargé d'une mission importante en Italie, et nommé, plus tard, gouverneur du cap de Bonne-Espérance. Rentré dans ses foyers, en 1798, l'état de sa santé, détruite par les fatigues qu'il avait si long-temps essuyées, lui fit constamment refuser divers emplois, et, il mourut, en 1806, âgé de 69 ans, laissant une mémoire chère à son pays et à ses nombreux amis. Divers écrits ont été publiés sur sa principale et infructueuse ambassade. Mais ils en apprennent sur ce vaste empire beaucoup moins que les *Lettres édifiantes*, et l'ouvrage du père du Halde; le journal même de lord Macartney ne doit être lu qu'avec défiance, quoique ce soit l'œuvre d'un véritablement honnête homme. Mais, comme homme et comme Anglais, il ne voulait pas, ne devait peut-être point avouer sa soumission à d'humiliantes exigences, et ne connaissait probablement pas la véritable cause de son expulsion, plus humiliante encore. Cte Armand d'Allonville.

MACASSAR, et plus exactement *Mangkasara*, petit état de la Malaisie, dans la partie méridionale de l'île de Célèbes, et qui formait, il n'y a pas encore un siècle, un royaume puissant dont l'influence fut si grande qu'une forte partie de la population célébienne en a pris le nom de *Mangkasaras*, et que les Malais designent souvent l'île entière par l'épithète de *Tanah-Mangkasara* (terre de Mangkasara). Des débris de cet empire se sont élevés de petites principautés, et les Hollandais se sont emparés du reste pour en former un gouvernement. La grande ville de Mangkasara, résidence des anciens monarques, et où l'on comptait plus de 100,000 habitants, a disparu de la surface du sol. Sur son emplacement s'élèvent aujourd'hui *Vlaardingen*, petite ville de 12 à 1,500 habitants, défendue par le fort Rotterdam, résidence des autorités néerlandaises, et les trois bourgs ou kampoungs de Kampoung-Barou, Kampoung-Bongui et Kampoung-Malayou. D'après les annalistes indigènes, l'ancien royaume de Mangkasara a eu pendant dix siècles une succession de monarques légitimes. En 1809, on calculait que trente-neuf empereurs avaient régné à Goak, ce qui, à cette époque, ne faisait remonter leur existence antérieure qu'à 500 ans à peu près, en calculant la durée moyenne de leurs règnes

à 13 ans. La succession s'opère toujours, mais les monarques actuels, tenus dans une espèce de nullité complète par les Hollandais, donnent à peine trace de leur existence. Ils résident à Goak ou Goa, petite ville située dans les terres. Les Mangkasaras forment l'une des cinq nations civilisées de Célèbes. Au physique, ils sont moins bien partagés que les Bonguis. Ils professent comme eux le mahométisme; mais les deux langues, quoique douées d'une douceur remarquable, offrent des différences assez marquées. Au reste, la nature déploie ici le même luxe de végétation que dans tout le reste de l'île, la même splendeur dans ses trois règnes (*v.* Célèbes). O. Mac Carthy.

MACBETH, roi d'Écosse, dont le nom et les forfaits ont été immortalisés par Shakspeare, dans la tragédie à laquelle il a donné le nom de cet usurpateur, était fils de Sinel, thane royal de Glamis, et cousin-germain du roi Duncan Ier. Il donna des preuves de grande bravoure, lorsque, de concert avec Banquo, thane de Lochquhabir, il alla soumettre Macduald, lord des îles, qui avait levé l'étendard de la révolte. Les Danois attaquèrent ensuite le royaume: ils furent battus et chassés par ces deux guerriers que leurs exploits rendirent fameux et chers à la nation. Macbeth conçut alors l'ambitieuse idée de monter sur le trône, occupé par un prince qui, par sa faiblesse et son extrême indulgence, s'en montrait peu digne. Macbeth, d'ailleurs si valeureux, avait, comme beaucoup de ses barbares contemporains, le travers de croire aux prédictions des devins; dévoré d'ambition, il les consultait sans cesse, et ces imposteurs, qui recevaient ses confidences, lui prédisaient sans doute ce qui le flattait le plus. C'est l'explication la plus rationnelle du fait que nous allons retracer d'après les chroniques. Macbeth et Banquo traversaient seuls une bruyère, lorsque trois femmes d'une apparence surnaturelle se présentèrent à eux et saluèrent successivement Macbeth, l'une comme thane de Glamis, la seconde comme thane de Cawdor, la troisième comme futur roi d'Écosse; elles ajoutèrent que sa postérité ne règnerait pas, mais que ce serait celle de Banquo, et elles disparurent. Les deux guerriers ajoutèrent peu de foi à leurs prédictions: le thane de Cawdor ne jouissait-il pas en paix de sa dignité? Mais quand, arrivé près du roi, ce prince annonça à Macbeth qu'il le nommait thane de Cawdor, à la place du précédent, dépouillé de ses biens parce qu'il s'était rendu coupable de félonie, Macbeth ébloui pensa que l'autre prédiction ne manquerait pas de se réaliser aussi. Cet événement pouvait être amené par le cours ordinaire des choses, puisque, d'après les lois du pays, le plus proche parent du roi lui succédait, lorsqu'à la mort de ce dernier, ses enfants n'étaient pas en âge de régner. Cependant Duncan vivait toujours; il assura à son fils aîné encore adolescent sa succession immédiate, et Macbeth voyait crouler les espérances qu'il avait conçues; il résolut alors d'acquérir par la violence le bien qu'il voyait près de lui échapper. Sa femme, d'une ambition encore plus sanguinaire, l'excitait dans ses coupables projets. Il en instruisit ses amis, et entre autres Banquo; tous lui gardèrent le secret, et en 1040, il égorgea Duncan dans son château d'Inverness, où il l'avait accueilli. Macbeth, appelé au trône par la faveur populaire, fut couronné sans opposition; les fils de Duncan, redoutant sa cruauté, se sauvèrent, et l'usurpateur régna d'abord pendant dix années avec modération; mais enfin, tourmenté par les remords de son crime et les alarmes que lui causaient les héritiers légitimes du trône d'Écosse, il donna un libre cours à son humeur farouche et sanguinaire. Il dressa des embûches aux fils de Duncan, ce fut en vain; il fit assassiner Banquo, objet de ses soupçons; ce meurtre lui attira la haine générale; alors il ne mit plus de bornes à ses cruautés. Il se fit construire sur le sommet de la colline de Dunsinane un château fort où il se crut en sûreté, parce qu'une sorcière lui avait assuré qu'il ne périrait que lorsque la forêt de Birnam serait transportée à Dun-

sinane, et qu'il ne recevrait la mort que de la main d'un homme qui ne serait pas né d'une femme. Il voulut ensuite faire périr Macduff, homme puissant, connu par son dévouement au prince Malcolm, fils de Duncan. Instruit du danger, Macduff se réfugia en Angleterre, où il apprit que sa femme et ses enfants avaient été massacrés par ordre du tyran, et ses biens confisqués; il engagea fortement Edouard-le-Confesseur à donner à Malcolm le moyen de remonter sur le trône, et ce monarque mit en campagne une armée commandée par Seward, duc de Northumberland. Macbeth apprit ces préparatifs, leva des troupes, et se retira dans son château de Dunsinane, où il se croyait en sûreté, lorsqu'on vint lui annoncer que la forêt de Birnam s'avançait vers le fort. Les soldats de Malcolm avaient en signe de victoire orné leurs casques de branches d'arbres. Macbeth, frappé de stupeur, voit avec effroi que son sort va se décider; il veut néanmoins tenter le sort des armes; il sort et range ses troupes en bataille. Mais, bouleversé par la terreur et les tourments de sa conscience, il s'enfuit dès le commencement de l'action, et ses troupes mettent bas les armes. Macduff le poursuivit, et lui cria en l'atteignant : « Je ne suis pas né d'une femme; on m'a tiré par violence du ventre de ma mère. » Ecrasé par ces paroles, Macbeth reçut le coup mortel de la main de Macduff. Cet événement eut lieu en 1057, près de Meigle, village du Perthshire, dans un endroit appelé Bely-Duff, où l'on voit encore un petit espace circulaire planté d'arbres que l'on conserve en mémoire de la chute du tyran. Shakspeare a suivi presque mot à mot le récit des chroniques dans son ouvrage sublime, où la pitié, la terreur, l'ambition, la vengeance, l'amour paternel le plus touchant, viennent se joindre à l'intervention mystérieuse d'êtres surnaturels, et réveiller jusqu'au fond de l'ame les émotions les plus terribles.

RAIMOND DE VÉRICOUR.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, maréchal et pair de France. — Le duc de Tarente a été placé par ses contemporains parmi les illustrations militaires qui ont traversé les périodes de la révolution, du consulat et de l'empire. Il appartient à une famille originaire d'Écosse, réfugiée en France sous le règne de Louis XIV. — Macdonald est né à Sancerre (Cher), le 17 novembre 1765. Lorsqu'il eut achevé ses études, il obtint une lieutenance dans le régiment irlandais de Dillon, passa ensuite dans la légion de Maillebois, et, en 1787, entra comme cadet dans le 87e régiment d'infanterie. — Partisan du nouvel ordre de choses que la révolution venait d'introduire en France, il s'associa avec enthousiasme aux victoires de nos armées, et partagea constamment les périls de cette longue série de succès et de gloire. — Le jeune Macdonald se distingua au début de sa première campagne. Après la bataille de Jemmapes, le gouvernement récompensa l'activité et les talents qu'il y déploya par le grade de colonel du 2e régiment d'infanterie. Promu au grade de général de brigade en 1793, il commanda en cette qualité, sous les ordres de Pichegru, l'avant-garde de l'armée du Nord. Il se signala aux affaires de Warwich, de Meuin et de Comines, poursuivit l'armée anglaise du duc d'York, de Valenciennes au-delà de l'Ems, et ouvrit ainsi la campagne qui devait avoir pour résultat la conquête de la Hollande. Il y préluda par le passage du Waal, qu'il effectua sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdum (1794-1795). Ses succès lui valurent le grade de général de division. — Successivement employé à l'armée du Rhin et à celle d'Italie (1796-1797), il s'acquit, par ses excellentes manœuvres et ses dispositions savantes, la grande réputation qui devait l'élever aux plus hautes dignités militaires. — En 1798, après la conquête de Rome et des états pontificaux, Macdonald en fut nommé gouverneur. Il occupait ce poste important, lorsque le général Mack pénétra dans les états romains avec une armée napolitaine forte de 40,000 hom-

mes. Obligé d'évacuer la Romagne, il effectua sa retraite sur Otricoli. Le général français arrivait à peine dans cette ville, lorsqu'il fut vivement attaqué par l'ennemi. Mais Macdonald avait rejoint Championnet : les forces réunies ne s'élevaient pas à 25,000 combattants, et c'est cependant avec une aussi faible armée que les Napolitains furent repoussés, battus et mis en pleine déroute. La prise d'Otricoli, 2,000 prisonniers, 8 pièces de canon, 3 drapeaux et 500 chevaux, demeurèrent au pouvoir du vainqueur. — La conquête du royaume de Naples ne put préserver le général en chef d'une destitution, et Championnet reçut l'ordre de remettre son commandement entre les mains de Macdonald, qui l'avait si puissamment secondé. Après s'être emparé de Capoue et avoir soumis la Calabre, le nouveau général en chef se vit tout à coup forcé d'abandonner ses conquêtes. — Les fautes de Schérer en Italie (1799), les succès de Suwarow, son adversaire, commandaient ce mouvement rétrograde, qui s'effectua sur Rome, où se réunirent les troupes détachées dans les états de l'église. Cette réunion faite, Macdonald continua sa retraite sur la Toscane. On le croyait cerné et au moment de capituler, lorsqu'on apprit qu'il s'était audacieusement porté sur le derrière de l'aile gauche des alliés. Le 12 juin, il la culbuta et se dirigea sur Parme. Le 15 du même mois, il rassembla ses forces près de Plaisance, et ne put éviter un engagement général. Il livra la sanglante bataille de la Trebia, qui dura trois jours, et où il reçut plusieurs blessures. La position de Macdonald était en effet critique; presque enveloppé par un ennemi supérieur en nombre, il aurait infailliblement succombé, si, par une manœuvre habile, il n'était parvenu à faire sa jonction avec le général Moreau. — Rappelé dans l'intérieur par le directoire, il commandait à Versailles lorsque les événements du 18 brumaire vinrent changer la forme du gouvernement de la France. Il seconda loyalement le général Bonaparte de tous ses moyens ; aussi le premier consul lui confia-t-il, après la célèbre bataille de Marengo, le commandement de l'armée de réserve formée à Dijon. — Macdonald reçut immédiatement l'ordre d'entrer en Suisse : il en chassa les Autrichiens dans sa campagne de 1800 à 1801, et se fit remarquer par l'habileté de ses dispositions. Ses opérations militaires dans le Tyrol, dans le Voralberg et le passage du Splugen, ajoutèrent encore à sa haute réputation militaire. « Cette campagne de l'armée des Grisons, comme fait observer un biographe du maréchal, tiendra une place remarquable dans l'histoire de la guerre de montagnes. » — Envoyé en Danemarck en qualité de ministre plénipotentiaire, il ne rentra en France qu'en 1803, et reçut, en récompense de ces nombreux services, le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. — A l'époque du procès du général Moreau, Macdonald embrassa avec chaleur la défense de son ancien compagnon d'armes. Ce zèle d'un honnête homme pour un ami malheureux fut la cause de sa disgrâce, et explique l'absence de son nom sur la liste des maréchaux d'empire de la promotion de 1804. Cette injustice ne l'affecta point : retiré à la campagne, il s'y délassait des fatigues de la guerre, lorsqu'en 1809 l'empereur le rappela et lui confia le commandement d'une division de l'armée d'Italie, sous les ordres du prince Eugène. C'est à la tête de ses troupes, formant l'aile droite de l'armée du vice-roi, qu'il se signala au passage de la Piave et de l'Izonso, et qu'il contribua puissamment au succès de la bataille de Raab (14 juin). La jonction du prince Eugène avec la grande armée assura le gain de la bataille de Wagram, et c'est à Macdonald que Napoléon en attribue la gloire. Dans le fort de l'action, il enfonça, avec deux divisions, le centre de l'armée autrichienne, que protégeaient 200 bouches à feu. Ce brillant fait d'armes lui valut le bâton de maréchal, qu'il reçut sur le champ de bataille. Lorsque l'empereur apprit son arrivée, il courut au-devant de lui, l'embrassa et lui dit : *C'est à vous et à l'artillerie de ma garde que je dois une par-*

tie de cette journée. Chargé du gouvernement de la Styrie, il maintint une discipline sévère parmi ses troupes, et sut se concilier l'estime et la reconnaissance des habitants du pays. — Napoléon lui conféra le titre de duc de Tarente à son retour à Paris, et lui confia, en 1810, le commandement du corps d'armée du maréchal Augereau, qui venait d'être rappelé. Peu de temps après (1811), Macdonald s'empara de Figuières. — Appelé en 1812 au commandement du 10e corps de la grande armée, composé en partie de troupes prussiennes, il passa le Niémen à Tilsitt (24 juin), s'empara de Dunabourg et alla occuper la longue ligne de Riga, sur laquelle il livra de nombreux combats à l'ennemi. La retraite de Napoléon, après l'incendie de Moscou, ne permettant plus au maréchal de conserver ses positions, il les évacua en bon ordre, et soutint les efforts des Russes jusque sur l'Oder, malgré la défection du corps du général York. — Il commanda le 11e corps pendant toute la campagne de Saxe (1813), et trouva l'occasion de punir la défection du général prussien, en le battant complètement à Mersebourg (29 avril). — A Lutzen (2 mai), Macdonald défit la réserve de l'armée ennemie, passa la Sprée le 20 du même mois, et alla concourir au gain de la bataille de Bautzen. Après plusieurs succès en Silésie, ses efforts vinrent échouer devant la Kalsback. La perte de cette bataille, l'inondation de la Bobca, le forcèrent d'abandonner ce pays; il vint réunir ses forces sous Leipzig, et n'échappa aux désastres des deux journées qu'en se jetant dans l'Elster, qu'il passa à la nage. — Il s'était conduit avec une valeur héroïque le 18 et le 20 octobre 1813 : Hanau lui préparait de nouveaux lauriers. Sa conduite dans cette bataille lui valut les éloges les plus flatteurs de l'empereur. — Au commencement de la campagne de 1814 en France, Macdonald reçut le commandement de l'aile gauche de l'armée, longea la rive gauche du Rhin, de Cologne à Nimègue, et vint s'opposer à Arnheim, au passage du Vaal par l'armée prussienne. Cependant les événements marchaient avec rapidité; l'armée des alliés avançait vers sa droite, et déjà nos frontières étaient dépassées par elle. La retraite de Macdonald devenant de plus en plus forcée, il l'effectua en bon ordre sur Venloo et Maëstricht, malgré l'infériorité de ses forces. Après s'être signalé dans cette malheureuse campagne, il la termina par sa belle défense à Nangis. — Il se trouvait à Fontainebleau, auprès de l'empereur, lorsqu'il fit son abdication, à laquelle le maréchal contribua beaucoup. Dégagé alors de ses serments, il envoya au gouvernement provisoire son adhésion au rétablissement des Bourbons sur le trône, et se rendit ensuite à Paris. Le roi le nomma membre du conseil de la guerre (6 mai), et chevalier de Saint-Louis. — Nommé membre de la chambre des députés en 1815, il s'y déclara en faveur des institutions libérales. — Lors du débarquement de Napoléon à Cannes, le maréchal reçut l'ordre de se rendre à Lyon pour y prendre le commandement des troupes chargées de s'opposer à la marche de l'empereur sur la capitale. Forcé d'abandonner la défense de cette ville, Macdonald vint prendre, sous les ordres du duc de Berri, le commandement des troupes qui s'organisaient sous les murs de Paris. On connaît l'issue de ces événements et la conduite noble qu'avait tenue le maréchal. Dans la nuit du 19 au 20 mars, il accompagna Louis XVIII jusqu'à Menin, retourna à Paris, et alla se faire inscrire sur les contrôles de la garde nationale comme simple grenadier. — Après la signature du second traité de Paris, le roi lui confia la mission difficile et délicate de licencier l'armée de la Loire. — Nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur et grand-croix de cet ordre en 1816, il reçut peu de temps après la croix de commandeur de l'ordre de St-Louis, fut nommé gouverneur de la 21e division militaire et l'un des quatre majors-généraux de la garde royale. En 1820, le roi le créa grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de celui du Saint-Esprit. — La santé chancelante du ma-

réchal l'obligea en 1831 de se démettre de la dignité de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque, il vit presque retiré des affaires publiques. SICARD.

MACÉDOINE. Le royaume de Macédoine était séparé de la Thrace par les monts Scardus et Orbelus, et par le mont Pangée, de la Thessalie par le mont Olympe, de l'Épire par le Pinde, et de l'Illyrie par des montagnes qu'on peut regarder comme la continuation de la même chaîne. La Macédoine fut primitivement divisée en quatre petits états indépendants les uns des autres, qui ne furent réunis sous un même sceptre qu'après l'avénement au trône de Philippe père d'Alexandre-le-Grand. Les habitants de cette contrée étaient un mélange de races différentes ; le plus grand nombre cependant tirait son origine des Illyriens ou Slaves, et de quelques anciennes colonies venues de la Grèce et de la Thrace. Au IXe siècle avant l'ère chrétienne, Caranus, originaire d'Argos, et le septième des héraclides, pénétra en Macédoine à la tête d'une colonie d'Argiens. Un troupeau de chèvres le conduisit, dit-on, à Edessa, dont il s'empara, et qu'il appela Æges, pour perpétuer le souvenir du service que les chèvres lui avaient rendu. Il fit de cette place le siége de son nouvel état ; ayant déclaré presque aussitôt la guerre à quelques-uns des princes ses voisins, il les défit et augmenta ainsi sa domination, qu'il étendit à une grande partie de la Macédoine. Depuis Caranus jusqu'à Amyntas II, père de Philippe, on compte seize rois, dont l'histoire, couverte d'obscurité, ne renferme que quelques guerres peu dignes d'être rappelées : c'était contre les Illyriens, les Thraces et quelques autres nations voisines que les Macédoniens exerçaient leur courage et se préparaient, presque à l'insu de la Grèce, à ces merveilleuses conquêtes qui devaient à jamais immortaliser leur nom. Quoique indépendante, la Macédoine cependant, selon que son intérêt le demandait, se plaçait tantôt sous la protection d'Athènes, tantôt sous la protection de Sparte ou de Thèbes. Sous Perdiccas, elle devint partout tributaire d'Athènes, et ce ne fut que 50 ans après, qu'elle se vit, pendant la guerre du Péloponèse, affranchie par les armes des Lacédémoniens. Amyntas II, successeur de Pausanias, ne serait guère connu s'il n'eût été le père de Philippe et l'aïeul d'Alexandre : parvenu au trône vers l'an 397, il se vit, l'année suivante, dépouillé d'une partie de ses états par les Illyriens, et quoiqu'il eût appelé à son secours les Olynthiens, dont il avait acheté la protection par la cession d'une partie de son territoire, il fut néanmoins chassé du trône, où les Thessaliens le rétablirent deux années après. Il déclara alors la guerre aux Olynthiens, pour reprendre sur eux les terres qu'il leur avait cédées, mais cette guerre lui eût sans doute été fatale si les Athéniens ne fussent venus à son secours. Ce prince, en mourant, laissa trois fils, Alexandre, Perdiccas et Philippe, et de plus un fils naturel, nommé Ptolémée. Alexandre ne régna qu'un an à sa mort, Pausanias, prince de la famille royale, ravit la couronne à Perdiccas, frère d'Alexandre, auquel le trône revenait par droit de succession ; mais, chassé par Iphicrate, général athénien, Pausanias fut forcé de céder la place à Perdiccas, qui se croyait sans doute débarrassé de toute rivalité, quand Ptolémée, son frère, tenta de le détrôner à son tour. Pélopidas (*v.*), appelé par les deux princes pour juger de leurs prétentions, prononça en faveur de Perdiccas et emmena à Thèbes plusieurs otages pour assurer l'observation du traité. Au nombre de ces otages se trouvait Philippe, qu'Eurydice sa mère recommanda vivement à Pélopidas. — Pour ce qui est de l'histoire de la Macédoine sous le règne de PHILIPPE et d'ALEXANDRE-LE-GRAND, nous renvoyons à ces deux mots. Aridée, frère naturel d'Alexandre, prince imbécille, fut appelé à l'héritage de la Macédoine après celui-ci. Il régna conjointement avec un fils de celui-ci et de Roxane, sous la tutèle de Perdiccas, dépositaire de l'anneau royal. La régence passa rapidement de

Perdiccas à Antipater, et de celui-ci à Palysperchon; mais Olympias ayant fait assassiner Aridée, Cassandre la fit assassiner à son tour, et après la bataille d'Ipsus, se trouva seul maître de la Macédoine. A la mort de ce dernier, ses deux fils se disputèrent l'empire; un d'eux appela à son secours Démétrius-Poliorcètes, qui l'assassina et s'empara du trône de Macédoine; mais, chassé par Lysimaque, Démétrius mourut bientôt misérablement, sans avoir tiré le moindre profit de son usurpation. Lysimaque souleva contre lui tant de haines que ses officiers engagèrent Séleucus à prendre les armes contre lui : ils en vinrent bientôt aux mains; Lysimaque fut tué dans le combat, et Seleucus, qui croyait jouir paisiblement du fruit de sa victoire, succomba peu de temps après sous le poignard de Ceraunus, qu'il avait comblé de bienfaits. La Macédoine, en changeant si souvent de maître, tomba dans une anarchie complète. Antigone-Gonatas, fils de Démétrius-Poliorcètes, rétablit l'ordre, et chercha à maintenir la prépondérance que la Macédoine, en dépit de ses révolutions intérieures, avait jusque là conservée sur la Grèce; Aratus cependant lui enleva la citadelle de Corinthe, d'où il menaçait la Grèce entière, mais cette place fut plus tard restituée à Antigone-Doson, qui reprit Mégalopolis, dont Cléomène s'était emparé presque sous ses yeux. La bataille de Sélasie rendit Antigone maître du Péloponèse. Cléomène vaincu passa en Égypte, où il périt misérablement. Antigone usa de sa victoire avec modération, il permit aux Spartiates de se gouverner selon leurs lois, et de rétablir les Éphores. La ligue achéenne se soutint, grâce à la prudence d'Aratus, sur la sagesse duquel Antigone se reposait contre toute entreprise téméraire : par malheur, le successeur de ce prince, Philippe son fils, ne partagea pas sa confiance, et Aratus lui étant devenu suspect, il le fit empoisonner. Les Achéens, commandés par Philopémen, prirent les armes contre Philippe; mais ce prince, en faisant alliance avec Annibal, s'était suscité des ennemis bien plus redoutables que les Achéens. Le consul Lævinus marcha contre lui, entra en Macédoine, prit Apollonie, et mit le feu aux vaisseaux de Philippe, qui fut obligé de prendre la fuite. La paix fut conclue, mais le roi de Macédoine n'étant pas resté fidèle au traité, et ayant envoyé secrètement des secours à Annibal, Quintus Flaminius pénétra dans ses états et le défit complètement à *Cynocéphale*. Force fut à Philippe d'accepter les dures conditions de paix qu'alors lui dicta le sénat. Des malheurs domestiques empoisonnèrent le reste de sa vie : trompé par son fils Persée, il fit mettre à mort Démétrius son fils aîné, faussement accusé d'avoir des vues ambitieuses sur la couronne; il mourut en maudissant son crime et celui qui l'avait poussé à le commettre. Persée hérita de la haine de son père contre les Romains, auxquels il déclara la guerre, et qu'il défit sur les bords du Pénée; mais il était réservé à Paul-Émile de lui faire cruellement expier cette victoire. Persée, attaqué par lui à Pydna, fut complètement battu. Arrêté dans l'île de Samothrace, où il s'était réfugié après sa défaite, il fut conduit à Rome, où il servit d'ornement au triomphe du vainqueur, et où il mourut en prison quelques années après. En lui finit l'empire de Macédoine, qui fut réduit en province romaine, et administré par un préteur nommé par le sénat. La monarchie macédonienne, depuis Caranus jusqu'à Persée, avait duré l'espace de 640 années. P. POITEVIN.

MACÉDOINE, se dit d'un mets, espèce d'*olla podrida* de fruits ou de légumes, et nous avouons avec sincérité que nous serions fort en peine de répondre aux *pourquoi* dont le lecteur pourrait nous interpeller à ce propos. A-t-on voulu par l'emploi de ce mot reproduire l'idée du bouleversement, du pêle-mêle dans lequel la mort d'Alexandre précipita la Macédoine? ou bien, est-ce à la cuisine des Macédoniens que nous sommes redevables d'un plat baptisé par nos gastronomes du nom de sa mère-patrie? Nous laissons large carrière aux hypothèses des

désheurés et des commentateurs, ce qui est quelquefois synonyme. — Figurément et familièrement, on dit d'un livre où sont confondues des pièces de tous les genres : *c'est une macédoine.*— *Macédoine* est encore un terme de jeu de cartes; d'après le *Dictionnaire de l'académie*, il signifie une suite de parties dans laquelle chacun des joueurs, lorsqu'il tient les cartes, prescrit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main : *on fait une macédoine.* D'Ornézan.

MACÉRATION. En pharmacie et dans les arts, on désigne par macération une opération qui consiste à mettre les corps dans un liquide pendant un temps plus ou moins long. Le but qu'on se propose dépend uniquement de la nature de la matière mise en macération, et de l'usage auquel on la destine. Tantôt c'est pour conserver des fruits, comme dans la préparation des cornichons que l'on fait macérer dans du vinaigre, dans celle des prunes, des pêches à l'eau-de-vie, etc.; tantôt ce sont des matières animales, comme des viandes et des poissons, que l'on met dans la saumure pour les manger plus tard. — La macération s'emploie également pour la conservation des cadavres : c'est en effet en les faisant macérer pendant plusieurs mois dans une dissolution de sublimé corrosif que l'on parvient à les mettre à l'abri de la putréfaction sans altérer leurs formes. — Tout le monde sait que l'esprit-de-vin est aussi un agent conservateur que l'on emploie avec succès pour les animaux destinés aux collections d'histoire naturelles. — En pharmacie, le but de la macération est tout différent : tantôt c'est pour ramollir des substances, afin de les rendre plus facilement attaquables, quand on les soumettra à l'action du calorique; d'autresfois, c'est pour dissoudre certains principes qui sont solubles dans un liquide froid, et les séparer d'autres principes qui ne sont solubles qu'à l'aide de la chaleur. — Les véhicules qui servent à la macération sont très variables, et en rapport avec le but que l'on se propose : ce sont l'eau, l'alcool, l'éther, les vins, le vinaigre, les huiles, etc. C'est ainsi que l'on prépare les teintures alcooliques ou éthérées, les vins et vinaigres médicinaux, et quelques huiles médicinales.

C. Favrot.

Macération, dans le sens ascétique, s'applique aux austérités de tout genre qu'on peut exercer sur son corps. Les chrétiens en trouvèrent le précepte ou du moins le conseil dans les Évangiles et dans les livres des apôtres. Jésus-Christ avait loué la vie austère et pénitente de Jean-Baptiste dans le désert; lui-même, il n'avait pas eu une pierre où reposer sa tête, et bien des fois il avait dit à la foule réunie autour de lui : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Saint-Paul écrivait aux premiers fidèles : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous *mortifiez* par l'esprit les désirs de la chair, vous vivrez. » Ailleurs : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. » Et encore : « Nous portons toujours sur nos corps la *mortification* de Jésus-Christ, afin que sa vie paraisse en nous. » Il nous serait facile de multiplier ici les citations, car, comme chacun le sait, le Nouveau-Testament est rempli de maximes sur la pénitence. — Les premiers chrétiens suivirent cette morale à la lettre. « Pour nous, disait Tertullien dans son *Apologétique*, pour nous, desséchés par le jeûne, exténués par toute espèce de continence, éloignés de toutes les commodités de la vie, couverts d'un sac et couchés sur la cendre, nous faisons violence au ciel par nos désirs, nous fléchissons Dieu, et lorsque nous en avons obtenu miséricorde, vous remerciez Jupiter et vous oubliez Dieu. » — Si nous avions à justifier les macérations en elles-mêmes (nous ne parlons pas ici des excès), nous renverrions nos lecteurs à Platon, Aristote, Pythagore, et à presque tous les sages de l'Égypte et de l'Inde. Pythagore surtout avait établi un institut qui exerça sur l'état social de la grande Grèce une action puissante et salutaire,

et qui avait quelque analogie avec nos ordres monastiques. Tous ses disciples mettaient leurs biens en commun et habitaient ensemble dans un vaste édifice. Ils y suivaient, pendant toute la journée, une règle dont l'austérité était tempérée par la promenade, et quelques autres exercices. La frugalité de leurs repas n'admettait ni la viande ni le poisson; le vin même était interdit à ceux qu'on appelait *contemplatifs*. C'est pour cela que Platon disait : « La vie d'un pythagoricien est devenue le synonyme d'une vie exemplaire. » J.-G. Chassagnol.

MACHABÉES. Deux livres dans la Bible retracent la généreuse résistance de Judas et de ses frères contre les rois de Syrie, les guerres qu'ils soutinrent pour la liberté des Juifs contre ces oppresseurs: ils portent le nom de leurs héros, *Livre des Machabées*. — Ce nom était venu à Judas probablement des initiales de ses étendarts M. C. B. Æ. I., qui rendent en hébreu cette sentence de l'*Exode* : « Qui d'entre les dieux, Seigneur, est semblable à toi? » On parle encore d'un IIIe et d'un IVe liv. des Machabées : l'un contient l'histoire de la persécution de *Ptolémée-Philopator*; l'autre, qui est de l'historien Josèphe, raconte la mort des sept frères tombés sous les coups d'Antiochus-Épiphane. Ces deux derniers n'ont point été regardés comme canoniques. Il est vrai que jusqu'au troisième concile de Constance et celui de Trente, les deux premiers n'étaient que d'une canonicité arbitraire; plusieurs pères, et même le concile de Laodicée, les avaient rejetés.—Le premier, écrit dans la langue vulgaire du temps, syro-chaldaïque, contient l'histoire de 40 années, qui commencent au règne d'Antiochus-Épiphane et finissent à la mort du grand-prêtre Simon. Il paraît que ce fut son fils Jean Hircan qui écrivit ce premier livre. Le second, attribué à Jason, est l'index des persécutions exercées contre les Juifs par Épiphane et Eupator. Il est écrit en grec. Les protestants rejettent avec animosité les deux livres déclarés canoniques, prétextant uelques objections chronologiques, le nom d'un mois (dioscorinthius) inconnu, selon eux, dans le calendrier syro-macédonien. Cependant, *dioskoroi* en grec revient à *gemini* en latin, qui est le troisième mois du printemps, ou l'entrée du soleil dans le signe des gémeaux. — Peut-être que la prière pour les morts, cette consolante pensée, les contrarie plus encore que le nom de ce mois, et que les autres objections qu'ils cherchent à alléguer. L'abbé Stanislas Meldon.

MACHE. C'est une petite plante annuelle qui porte dans les campagnes une foule de noms différents; on peut même dire que chaque localité lui en a donné un : ainsi, on l'appelle *boursette*, *doucette*, *aceroupie*, *salade de chanoine*, *clairette*, *planchette*, *poule grasse*, etc. —Elle appartient au genre *valerianella*, de la famille des valérianées; on y a joint le nom de *locuste*, qui veut dire sauterelle, parce que, d'après les commentateurs de Pline au XVe siècle, les sauterelles qui servirent de nourriture à saint Jean dans le désert n'étaient autres que cette petite plante, qui n'a d'ailleurs aucun caractère qui la rapproche de l'insecte dont elle porte le nom. D'autres auteurs pensent que ce n'est point ce végétal qui a nourri saint Jean, mais bien le *gryllus tartaricus*, qui sert encore de nourriture aux habitants de l'Afrique et de l'Asie. — La mâche croît abondamment dans les champs et les vignes. Rien n'est plus facile que sa culture : il suffit de répandre la graine à la volée sur les planches vides en automne, et de l'enterrer légèrement avec un râteau. On l'abandonne ensuite à elle-même, et si cela est nécessaire, on lui donne un sarclage qui facilite singulièrement sa croissance et son développement. — Le semis peut se faire depuis la mi-août jusqu'au commencement de novembre, et en différentes fois, pour en jouir plus long-temps. Si on laisse quelques pieds monter en graine, elle se propage d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nouveau semis; le vent remplace alors parfaitement l'agriculteur, et chasse la graine de son enveloppe, dès qu'elle est

parvenue à sa maturité. De toutes les variétés de mâche, la meilleure et la plus recherchée est la doucette commune, dont les feuilles, jeunes encore, sont très tendres, et donnent une salade très rafraîchissante, autrefois exclusivement réservée aux roturiers, mais qui maintenant s'est fait jour jusque sur la table des grands. Là se bornent toutes ses vertus, quoiqu'en aient dit quelques auteurs, qui lui attribuaient des propriétés antiscorbutiques tout-à-fait contestées. — Cette plante est une excellente pâture pour les bestiaux, surtout pour les moutons, qui en sont très friands. C. Favrot.

MACHICOULIS ou **MACHECOULIS**. On désigne par ce mot une galerie saillante au-delà du nu du mur. Cette galerie, d'ancienne construction, était soutenue par des consoles ou corbeaux en pierre. Les intervalles qui restaient entre ces supports formaient autant d'ouvertures par lesquels on découvrait le pied de la muraille. — On aperçoit encore quelques restes de mâchicoulis dans les anciennes fortifications des places abandonnées, et sur le haut des vieilles tours. C'est de là que, pour défendre les approches des remparts, l'on jetait sur l'ennemi des pierres, des traits, de grosses poutres et de l'huile bouillante. Les anciennes portes des villes fortifiées étaient presque toutes surmontées de mâchicoulis; les châteaux des seigneurs féodaux du moyen âge en étaient également garnis. Selon Félibien, on aurait donné à ces galeries le nom de *massicoulis* ou *massecoulis*, parce quelles servaient à faire couler des masses sur les assaillans. Sicard.

MACHIAVEL, Machiavélisme et Machiavéliste (*v.* le Supplément de la lettre M).

MACHINATION, Machiner. Voilà un mot destiné à dépeindre la perfection la plus consommée de la ruse, de la fourberie, avec tout ce qu'elles ont de plus odieux : assembler et combiner dans les ténèbres et le silence de la honte les moyens artificieux, les ressorts cachés qui faciliteront un succès auquel on ne saurait arriver par des moyens licites et avouables, c'est se rendre coupable d'une *machination*. La machination est, en général, une suite de piéges, d'embûches, habilement tendus à celui qu'on veut y faire succomber; une succession d'intrigues, de dénonciations, de calomnies, par lesquelles on le perd à peu près à coup sûr. Les machinateurs sont donc de malhonnêtes gens au premier chef : la cupidité, la passion, une malignité malfaisante, sont les mobiles de ces hommes indignes, sans vertus et sans honneur, aux yeux desquels tous les moyens qui tendent à une mauvaise fin contre leurs ennemis sont bons.—Il y a dans la *machination* quelque chose de lâche, de criminellement souterrain, qui achèverait de révolter le moraliste le moins sévère, si les éléments divers qui concourent à la former ne jetaient pas d'eux-mêmes assez d'odieux sur ceux qui s'en font volontairement les auteurs. C. B.

MACHINES. Une machine est un outil, plus ou moins compliqué, dont l'*industrie* se sert pour tirer de l'*utilité* des *instruments naturels*.—Leur *valeur* fait partie du *capital productif*.—Elles sont d'autant plus avantageuses que, sous une moindre valeur, et avec moins de *frais*, elles obtiennent plus d'utilité, une plus grande quantité de *produits*.—Quand la valeur vénale, ou *prix courant*, des produits qu'elles ont créés, reste la même malgré cette plus abondante *production*, c'est le *producteur* qui fait son profit de l'utilité produite. Quand le prix courant baisse, c'est le *consommateur*. Dans l'un et l'autre cas, il y a un gain fait.—L'introduction d'une nouvelle machine occasionne une diminution dans la somme des *revenus* gagnés par la classe des *ouvriers* jusqu'au moment où ils parviennent à occuper leurs *facultés* à une autre partie de la même ou de toute autre production. Le revenu des *entrepreneurs* ou *capitalistes*, au contraire, en est augmenté. — Cet effet est momentané; et, pour l'ordinaire, au bout de peu de temps, les producteurs, pouvant baisser leurs prix sans y perdre, et la con-

currence leur en faisant une loi, le revenu des consommateurs s'en trouve augmenté sans que ce soit aux dépens de personne, et la demande du *travail* des manouvriers n'est pas moindre qu'auparavant.

J.-B. Say.

Les lois du mouvement uniforme ont pour bases trois éléments tellement liés entre eux que deux étant donnés on peut facilement trouver le troisième. Ces éléments sont : l'*espace* à parcourir, la *force* qui fait sortir le corps du repos, et le *temps* employé par le mobile à passer d'un endroit à un autre. Et les relations existantes entre ces trois éléments sont telles, que l'espace est le produit du temps, par l'intensité de la force productrice du mouvement. Les machines sont, d'après ces notions, d'une exactitude mathématique, des instruments au moyen desquels il nous est possible d'échanger de la force contre du temps, ou du temps contre de la force, suivant celui des deux éléments qui se trouve le plus à notre disposition. Ainsi, quand je fais claquer un fouet de charretier, le manche me sert à échanger de la force provenant de la contraction des muscles de mon bras, contre le peu de temps que doit durer le mouvement de la pointe du fouet, pour produire un bruit d'une grande intensité. Tandis qu'en me servant d'un cric pour relever une voiture dont la roue vient de se briser, j'échange, au contraire, du temps que j'ai à ma disposition contre de la force qui me manque. Les machines sont plus ou moins compliquées. On appelle *simples* celles auxquelles il est possible de ramener toutes les autres, et *composées* celles qui ne sont que des combinaisons des machines simples.

Notre intention ne saurait être de faire ici une histoire complète et détaillée des machines simples ou composées dont nous avons à parler. Cette histoire a déjà été faite ou le sera dans ce *Dictionnaire*, à mesure que l'ordre alphabétique amènera le nom de chaque machine en particulier. Nous nous proposons seulement de faire un article d'ensemble, un précis qui donne au lecteur la facilité d'embrasser la science sous son point de vue le plus général. Nous supposons les machines déjà connues, ou nous renvoyons aux articles spéciaux pour les descriptions détaillées et les applications variées que comportent leur connaissance approfondie. En un mot, il ne s'agit ici que de leur économie générale, que d'une revue philosophique, et non d'un traité qui dispense de recourir aux articles spéciaux, où des figures ont été jugées nécessaires pour aider les commençants.

Machines simples. *Cordes et poulies.* —Les cordes et les poulies sont deux sortes de machines que nous réunissons ensemble dans cet article, parce qu'elles sont rarement séparées l'une de l'autre dans les arts industriels. Les cordes sont employées pour communiquer le mouvement par traction, et les poulies le sont à changer la direction des forces au moyen des cordes qui les enroulent, en évitant le frottement qui résulterait d'un glissement de ces cordes sur des surfaces immobiles. Les poulies sont assujetties à rester en place, ou à se mouvoir avec le corps qu'on veut déplacer. Les premières se voient sur nos puits et aux chaînettes des réverbères de nos grandes villes : leur utilité consiste seulement à nous permettre d'agir sur le mobile, en tirant la corde suivant telle direction que nous voulons. Il n'en est pas de même des secondes. Représentons-nous un fardeau suspendu par deux cordons. Il est clair que les deux cordons seront également tendus, et que chacun d'eux ne supportera que la moitié du fardeau. Eh bien ! si ces deux cordons ne font qu'une même corde passée par une poulie attachée au fardeau, rien ne sera changé dans la tension des cordons, et l'on pourra soulever le fardeau en tirant l'un des cordons, seulement avec la moitié de la force nécessaire pour le soulever directement sans machine. Tel est l'avantage résultant de l'emploi de la poulie mobile. On peut encore faire supporter le fardeau par 4, 6 ou 8 cordons, faisant partie d'une même corde passée par des poulies dispo-

sées sur deux chapes, dont l'une est fixe et l'autre mobile. On aura la *moufle*, qui nous donnera la facilité de le soulever avec 4, 6 ou 8 fois moins de force, suivant le nombre des poulies et des cordons employés. Il existe bien des combinaisons de poulies encore plus avantageuses que celle de la moufle, mais nous en faisons habituellement moins d'usage, à cause du trop grand emplacement qu'elles exigent. C'est pourquoi nous n'en parlerons point ici.

Levier.—Le levier est une tige droite et inflexible, supportée par un point fixe autour duquel elle ne peut prendre qu'un mouvement de rotation. Il n'est point de machine plus communément employée sous toutes les formes que le levier. La balance, la romaine ou le peson, nos rames de bateaux, nos tenailles et nos pincettes, ne sont que des leviers ou des combinaisons de leviers de différents genres. Trois forces sont toujours en présence dans un levier quelconque: la force ou la *puissance*, de laquelle doit partir le mouvement, le corps à mouvoir ou la *résistance*, et la *pression* exercée sur le point d'appui. Et ces trois forces se trouvent exactement représentées dans leurs différents degrés d'intensité par les deux bras et la longueur totale du levier. Lorsque les bras sont inégaux, le plus court représente l'intensité de la force appliquée à l'extrémité du plus long, et réciproquement le plus long représente l'intensité de la force appliquée à l'extrémité du plus court, tandis que la longueur totale représente la force appliquée au point de jonction des deux bras. Telles sont les relations mathématiques existantes entre ces trois forces, la *puissance*, la *résistance* et la *pression* exercée sur le point d'appui, distribuées différemment dans les leviers de différents genres; et il est trop facile de comprendre, après cet énoncé, comment nous pouvons vaincre une *résistance* quelconque avec une très faible *puissance*, en donnant aux deux bras du levier des longueurs convenables, pour que nous entrions dans de plus grands détails sur une machine d'une aussi grande simplicité.

Le treuil.—Le treuil est une machine composée d'un cylindre autour duquel s'enroule la corde attachée au corps à déplacer, et d'une roue sur la circonférence de laquelle on fait agir la puissance motrice. Le cylindre et la roue ne forment, pour ainsi dire, qu'un seul corps; c'est une sorte de levier à bras inégaux, dont le rayon du cylindre forme le bras le plus court et celui de la roue le plus long. Aussi, le rapport entre la *puissance* et la *résistance* est-il le même dans cette machine que dans la précédente, et peut-on toujours remplacer la roue par un bras du levier ordinaire, comme cela se voit dans les chèvres placées au-dessus de nos édifices en construction, pour élever des masses considérables de matériaux. Le treuil prend autant de noms différents dans les arts industriels que sa forme est susceptible d'y recevoir de modifications diverses. C'est le cabestan, la chèvre, le vireveau, le tourneviro, mais c'est toujours, au fond, le levier approprié aux différents besoins des arts mécaniques. Lorsqu'on donne des dents au cylindre et à la roue du treuil tel que nous l'avons défini, on peut faire agir la puissance sur la résistance par l'intermédiaire de plusieurs treuils agissant eux-mêmes les uns sur les autres. On a alors un système de roues dentées, dont la puissance devient susceptible d'être portée aussi haut qu'on voudra. Les résultats surprenants qu'on obtient des crics, ainsi que des grues plus ou moins composées, en sont des exemples remarquables. Il ne manquait effectivement qu'un point fixe, qu'un support parfaitement immobile à Archimède, pour être en état de déplacer le globe terrestre avec des appareils de cette nature. Les roues dentées nous fournissent, de plus, le moyen d'obtenir une grande vitesse de rotation avec une puissance telle que le poids d'un corps ou la force d'un cheval, incapable d'imprimer directement cette vitesse. C'est ce que nous voyons tous les jours dans le mou-

vement des rouages de la sonnerie d'une horloge, ou dans des usines, comme les filatures, par exemple, mues encore, soit par la force des animaux domestiques, soit par la chute d'un courant d'eau sur un plan incliné.

Le plan incliné. — Nous venons de nommer le plan incliné. Sa simplicité rend presque impossible d'en donner une définition plus claire que l'idée communément attachée à son nom. C'est tout bonnement une surface propre à modérer la chute des corps, en affaiblissant la pesanteur par une résistance continuelle. Mais s'il affaiblit la pesanteur, il peut être utilisé pour lutter plus avantageusement contre cette même force. De là, l'emploi du plan incliné pour élever des fardeaux à une hauteur voulue. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de monter un fardeau porté sur une brouette. Si le manouvrier pousse la brouette de manière à ce que les bras de celle-ci soient parallèles à la surface du plan, on démontre que la partie de la charge qu'il en portera par pulsion est à la charge totale comme la hauteur qu'il veut atteindre est à la longueur de son chemin. Par conséquent, le plan incliné lui sera d'autant plus avantageux qu'il sera plus long. Il n'en est pas toujours ainsi quand il vient à donner aux bras de sa brouette une autre direction. On démontre que, dans le cas où il les place et les maintient dans une position horizontale, la force de pulsion est à la pesanteur comme la hauteur du plan incliné est à sa base, c.-à-d. à l'espace parcouru, suivant une ligne horizontale, depuis le pied du plan incliné jusqu'à son sommet.

La vis. — La vis et son écrou forment une machine où de petits plans inclinés glissent circulairement les uns sur les autres au moyen d'une force agissant parallèlement à leur base commune. C'est précisément le second cas du mouvement sur un plan incliné que nous venons de mentionner. Par conséquent, la puissance y est à la résistance comme la hauteur du pas de la vis, c.-à-d. la quantité dont elle avance dans l'écrou à chaque révolution est à la circonférence du cylindre autour duquel le filet est censé enroulé. Et, comme la hauteur du pas d'une vis d'un diamètre déterminé peut être rendue aussi petite qu'on voudra, il sera toujours possible de lui donner assez peu d'élévation pour rendre la vis capable de soulever des fardeaux ou de produire des pressions aussi considérables qu'on voudra avec une puissance déterminée. Et si l'on fait agir la puissance sur la machine en l'appliquant à l'extrémité d'un bras de levier, on en multiplie encore les effets par le rapport de la longueur du bras à celle du rayon du cylindre.

Le coin. — Le coin est une machine ou plutôt un instrument dont les effets tiennent aussi beaucoup des propriétés du plan incliné. Pour s'en convaincre, il suffit de se représenter le cas où l'on se trouve dans la nécessité de se servir d'un coin rectangulaire pour détacher du rocher un bloc de pierre qui doit s'en séparer par une fissure horizontale. Le coin forme alors un vrai plan incliné qu'on veut glisser sous la masse à soulever au lieu de faire glisser la masse sur lui. Or, dans le mouvement d'un corps sur un plan incliné, sa vitesse de descente est à son poids comme la hauteur du plan est à sa longueur : donc, la force nécessaire pour faire avancer le coin doit être au poids à soulever comme la tête du coin est à sa surface inclinée ; donc, en réduisant convenablement la grandeur de la tête du coin, on pourra l'employer à soulever des masses ou à vaincre des résistances quelconques. — Voilà en peu de mots quels sont les instruments qui nous sont donnés pour échanger du temps contre de la force, pour surmonter toutes sortes d'obstacles par l'étude et la patience. Ce sont ces instruments qui, combinés de diverses manières, nous servent à opérer ces merveilles de l'industrie qui font la gloire de notre siècle. Les anciens les possédaient comme nous. La date de leur découverte se perd dans la nuit des temps. Les peuples les plus sauvages s'en servent aussi bien que nous, comme par une espèce d'instinct. Mais

ce qui a manqué aux anciens et ce qui manque encore aux peuples sans instruction, c'est leur théorie, qui permet d'en calculer rigoureusement les effets, et de les combiner entre eux de mille manières différentes, sans crainte de manquer le but qu'on se propose d'atteindre. Voyez la génération des inventeurs de charrues, par exemple, réduite encore à procéder par voie de tâtonnement. Pourquoi lui est-il si difficile d'atteindre la perfection? Parce qu'elle n'a pu encore parvenir à soumettre au calcul le mouvement de ses machines. Mais, dès que l'analyse mathématique sera venue à son secours, elle confectionnera des instruments qui ne laisseront rien à désirer. Ici se termine ce que nous avions à dire des machines en général. Notre tâche consistait à les réduire à leurs éléments. Ce serait presque entrer dans le domaine de l'infini que de vouloir seulement faire l'énumération de toutes les machines *composées*.

Machines hydrauliques. — Nous venons de rappeler les différents principes sur lesquels repose la construction des machines composées de pièces solides. Si l'on connaissait la nature des fluides en général, c.-à-d. le nombre, la figure et la position des molécules élémentaires dont une masse fluide est composée, il ne faudrait point d'autres principes pour déterminer les lois de leur équilibre et de leur mouvement. Car c'est toujours un problème déterminé que de trouver l'action mutuelle de plusieurs corps unis entre eux, dont on connaît la figure et l'arrangement respectif. Mais nous sommes bien éloignés d'avoir toutes les données nécessaires pour être à portée de faire usage d'une telle méthode. Quoique nous puissions considérer un fluide comme un assemblage de molécules très déliées, indépendantes les unes des autres, et très parfaitement mobiles entre elles, nous ignorons la forme précise, la grandeur, le nombre et la disposition de ces molécules. Il n'est donc pas possible d'évaluer les résultats de leurs actions mutuelles par les principes d'après lesquels nous évaluons les actions et les réactions des corps solides agissant les uns sur les autres. Il faut que l'expérience nous fournisse elle-même directement les nouveaux principes dont nous avons besoin pour utiliser les forces dont sont animés les corps à l'état fluide. Par conséquent, c'est à la physique expérimentale que les mécaniciens doivent emprunter toutes les données nécessaires pour être en état de construire des machines propres à communiquer du mouvement aux fluides ou à en recevoir. — On appelle *hydrauliques* les machines destinées, soit à élever les eaux, soit à être mues par la force de leur courant. Les principales sont les pompes et le bélier hydraulique. La construction des pompes repose à la fois sur les conditions d'équilibre des liquides en repos et sur le grand phénomène de la pression atmosphérique. Leur description détaillée trouvera sa place au mot Pompe de ce *Dictionnaire*. La construction du bélier hydraulique repose, au contraire, sur l'action d'un courant liquide en mouvement contre les parois du tuyau qui le contient. Lorsqu'un liquide coule dans un tuyau, si, tout à coup, on ferme l'ouverture par laquelle il s'échappe, la force dont il est animé, ne pouvant s'anéantir, s'exerce sur tous les points de la paroi : il en résulte sur cette paroi une pression d'autant plus grande que la masse liquide en mouvement est plus considérable, et qu'elle se meut plus rapidement : s'il se trouvait un orifice en quelque point du tuyau de conduite, il en sortirait un jet d'eau qui s'élèverait, au premier moment, beaucoup plus haut que le niveau du liquide dans le réservoir. Tel est l'effet qui a été employé d'une manière très ingénieuse par le célèbre Montgolfier, pour construire une machine propre à élever l'eau à une hauteur indéfinie, et qu'il a nommée *bélier hydraulique*, à cause des chocs successifs qu'y produit le jeu des soupapes.

Machines fondées sur la force expansive des gaz. — Les investigations des physiciens ont démontré cette singulière propriété physique dans les gaz, qu'ils tendent sans cesse à occuper autant d'es-

pace qu'on peut leur en abandonner, et par conséquent qu'ils font un effort continuel pour vaincre la résistance de la paroi des vases qui les contiennent. C'est sur cette curieuse propriété que sont fondées deux machines importantes à connaître, la machine pneumatique et la machine à vapeur.

Machine pneumatique. — Il suffit d'avoir vu fonctionner une pompe à épuisement pour se faire une idée plus ou moins exacte de son mode d'action. L'élévation du piston dans le corps de pompe fait un vide au-dessous de lui qui permet à l'eau de s'y introduire. Le liquide y monte en soulevant une soupape qui se referme aussitôt que le piston redescend; il s'y trouve pris exactement comme l'air dans les soufflets de nos cheminées, et l'abaissement du piston le force à s'échapper par une autre ouverture. Mais comment ce liquide parvient-il à soulever la soupape pour s'introduire dans le corps de pompe? Nous l'avons indiqué en commençant. C'est par la nécessité de se mettre en équilibre avec des colonnes plus élevées, lorsque la soupape se trouve au-dessous du niveau du réservoir, ou par la force de la pression de l'air, qui équivaut toujours à une colonne de 32 pieds de hauteur. Telle est à peu de chose près le jeu de la pompe pneumatique, avec laquelle on épuise ou du moins l'on raréfie l'air d'un vase hermétiquement fermé de tous côtés, excepté l'ouverture, qui le met en communication avec l'intérieur du corps de pompe. Il n'y a de différence essentielle que dans la nature de la force qui détermine l'introduction de l'air dans le corps de pompe; et cette force n'est pas autre chose que la tendance permanente de l'air à remplir autant d'espace qu'on peut lui permettre d'en occuper. Dans les expériences très exactes, ou lorsqu'on veut opérer sur de grands vases, on emploie une machine composée de deux cylindres verticaux ayant même diamètre et chacun leur piston, qui agit par aspiration. La tige de chaque piston est dentée; elle s'engrène dans un arc de cercle fixé à l'extrémité d'un levier mu par une manivelle, et ayant son point d'appui au milieu de l'espace qui sépare les deux cylindres. Du bas de chaque cylindre part un tuyau de conduite qui vient déboucher sur un plateau horizontal. On couvre ce plateau d'une cloche de verre appelée *récipient*; un enduit dont on entoure le bas de la cloche sur le plateau intercepte tout passage entre l'air intérieur et l'air extérieur: en faisant jouer les pompes pour aspirer l'air qui se trouve sous le récipient, on diminue de plus en plus la masse de cet air; on le raréfie. C'est ce qu'on appelle improprement *faire le vide*, car le vide rigoureux ne se fait qu'au-dessus de la colonne d'un baromètre. Mais enfin on approche toujours assez près du but pour pouvoir considérer et étudier les corps placés sous le récipient comme étant dans le vide. — Telle est la construction de cette précieuse machine, qui a fait à elle seule une révolution dans le monde savant, en changeant ou en rectifiant la plupart de nos idées sur les effets de la pression de l'air, sur la respiration des animaux, sur la combustion des corps, et sur la vaporisation des liquides. C'est avec son secours qu'on s'est principalement assuré que la présence de l'air est indispensable à l'entretien de la vie, puisque les animaux tombent et meurent dans un air trop raréfié; que la combustion des matières les plus inflammables ne peut avoir lieu dans le vide, malgré la plus forte chaleur, et que les liquides s'y évaporent jusqu'à entrer en ébullition à une faible température, puisque tous ces phénomènes sont constamment les suites de l'épuisement ou de la soustraction de l'air par le jeu des pompes aspirantes de la machine.

Machines a vapeurs. — Les gaz font un effort continuel pour vaincre la résistance de la paroi des vases qui les contiennent, venons-nous de dire : en énonçant une telle proposition, nous livrons par une seule phrase le secret des inventions les plus étonnantes qu'aient pu produire le génie et le hasard. En effet, l'effort dont nous parlons n'étant qu'un effet de la-

chaleur ou de la température des gaz, il nous est donné d'en augmenter à discrétion l'intensité, en élevant cette température. Voilà comment nous faisons éclater des œufs, des noisettes et des marrons, en les plaçant dans de la cendre chaude, avant d'avoir prévenu les explosions par quelques piqûres faites à l'enveloppe de ces corps. Voilà comment nous déterminons les explosions des armes à feu, en leur fournissant seulement la chaleur nécessaire pour réduire la poudre en gaz. Eh bien! nous avons dans les vapeurs provenant de la transformation des liquides à l'état gazeux le moyen de produire tous ces formidables effets, car l'identité des gaz et des vapeurs est aujourd'hui un fait acquis incontestablement à la science; mais nous avons de plus le moyen de graduer ces effets, de les maîtriser, de les approprier à tous les besoins de la vie. C'est donc, en quelque sorte, la force expansive de la poudre, cette force étonnante et destructive, que nous avons conquise sur les forces rebelles de la nature, en nous soumettant la force expansive de la vapeur des liquides. Une des plus belles applications de cette force est, sans contredit, celle qu'on en a faite pour procurer le mouvement à diverses machines, qu'on nomme, en général, *machines à vapeur*, et quelquefois *pompes à feu*, qui sont capables des plus grands effets. — L'idée d'employer la vapeur comme force motrice est déjà très ancienne : on la trouve dans un ouvrage de Salomon de Caus, ingénieur français au service de l'électeur palatin, imprimé en 1615. Ce n'était alors qu'une espèce de fontaine de compression, où la vapeur, pressant sur la surface d'un liquide, le forçait à s'élancer par un ajutage. Dans un autre ouvrage, imprimé à Rome en 1629, par Giovanni-Branca, la vapeur, en sortant avec impétuosité par un tube conducteur, frappait immédiatement les ailes d'une roue qui communiquait le mouvement aux pilons d'un moulin à poudre. Mais ces premiers essais, aussi bien que ceux du marquis de Worcester, de Papin, etc., n'étaient encore que de peu d'importance; il fallait de nouvelles combinaisons pour mettre sur la route des perfectionnements qu'on a ensuite apportés jusqu'à ce jour aux machines à vapeur. L'idée fondamentale de tous ces perfectionnements est attribuée à un Anglais nommé Savary; elle fut ensuite étendue et modifiée par Newcomen, marchand de fer ou forgeron, puis par le célèbre Watt, auquel on doit les belles machines qui sont employées maintenant à tant d'usages différents. — On conçoit qu'en introduisant de la vapeur sous le piston d'une pompe, ce piston sera chassé avec force jusqu'à une certaine distance, et y sera maintenu tant que la vapeur conservera sa force élastique; mais si la vapeur vient à se condenser, il se formera un vide sous le piston, qui, dès lors, rentrera dans la pompe en vertu de la pression de l'atmosphère, et aussi en vertu de son poids, s'il agit verticalement de haut en bas. En faisant rentrer de nouveau de la vapeur, les mêmes effets se reproduisent, et on aura ainsi un mouvement de va-et-vient qu'on pourra convertir en tel autre mouvement qu'on voudra : telle est la première idée de ces machines puissantes qui ont amené tant de perfectionnement dans les arts. On y condensait la vapeur par le moyen d'une injection d'eau froide au milieu même du tuyau dans lequel elle se dégageait. —Cette première machine, très vicieuse, se perfectionna entre les mains de Watt, qui, par une série d'expériences combinées avec beaucoup d'art, parvint à reconnaître toutes les modifications qu'il était nécessaire d'introduire pour obtenir le maximum d'effet : 1° il fit l'injection d'eau froide dans un tuyau séparé, placé à côté du corps de pompe, et communiquant avec lui : par ce moyen, le corps de pompe se trouve toujours au même degré de chaleur que la vapeur, dont, par conséquent, il ne se fait pas de dépense inutile; 2° il supprima l'action de l'atmosphère, et fit arriver la vapeur alternativement au-dessus et au-dessous du piston; 3° il disposa des soupapes, des robinets, que la machine elle-même fait

mouvoir, en sorte qu'il n'est besoin d'autre personne pour la conduire que d'un homme qui l'entretient de combustible. — Tels sont les perfectionnements principaux introduits par Watt dans la machine à vapeur. Le gaz élastique se forme dans une grande chaudière hermétiquement fermée, d'où elle se rend dans le corps de pompe par un tuyau de communication. Pour que l'élasticité de la vapeur ne devienne pas trop grande, ce qui pourrait causer la rupture de la chaudière avec un grand fracas, on place au-dessus de cette chaudière une soupape qui s'ouvre du dehors en dedans, à une tension déterminée. La soupape était d'abord maintenue fermée, par la pression d'un poids suspendu à l'extrémité d'un bras de levier. Mais comme il a été reconnu que ce moyen n'était pas toujours suffisant pour prévenir les explosions, on remplace maintenant les soupapes par des plaques fixées à vis, d'un métal susceptible de fondre à une température, et par conséquent à une tension de vapeur déterminée par le degré de solidité des parois de la chaudière. Pendant longtemps, on a construit des machines où la vapeur n'avait guère plus de force élastique que l'air atmosphérique; mais, depuis quelques années, on a imaginé de donner aux parois de la chaudière, ainsi qu'à la soupape ou à la plaque fusible qui la remplace, une résistance qui permette à la vapeur de prendre une tension deux et trois fois plus grande que la pression exercée par l'atmosphère. En sorte qu'avec le même combustible, ou au moins très peu de combustible de plus, on obtient de la même machine une force infiniment plus grande. Les machines dans lesquelles ce perfectionnement a été introduit prennent le nom de *machines à haute pression*. Elles sont très répandues maintenant. — Les machines à vapeur, soit à simple, soit à haute pression, sont employées à une multitude d'usages. On peut en faire de toutes les forces, depuis celle d'un homme jusqu'à celle de mille chevaux. C'est en Angleterre surtout qu'il faut en voir les principales applications. Les descriptions des effets qu'elles produisent tiennent en quelque sorte du merveilleux. On les emploie aussi depuis long-temps en France; mais, depuis quelques années, leur usage se répand de plus en plus. On les emploie dans toutes les occasions, et elles ont remplacé dans un grand nombre de lieux, où l'on peut facilement se procurer le combustible, les machines qui étaient mues par des courants d'eau, par la force du vent, par des chevaux, etc. Elles sont employées dans les mines pour élever les minerais du fond des puits, pour extraire l'eau qui s'infiltre dans les travaux. On les a employées pour donner le mouvement dans les moulins à blé, dans les filatures de coton, les scieries de planches, etc. Un grand nombre de machines, de la force de 2 et 3 hommes, sont employées dans plusieurs cas, ici pour amener l'eau dans un atelier, là pour faire des emballages, ailleurs pour faire mouvoir les presses dans une imprimerie, pour faire agir des soufflets, des marteaux chez les serruriers, etc., etc. On sait qu'on les a appliquées depuis quelques années pour conduire les bateaux qu'on nomme *bateaux à vapeur*, et qui, en Angleterre et en Amérique, sont d'un usage journalier; la machine y est construite de manière à y tenir le moins de place possible, et à y produire le plus grand effet. On les a également appliquées à des voitures qui, dès lors, marchent sans chevaux, et peuvent transporter des charges très considérables, ou plutôt traîner après elles un nombre plus ou moins grand de chariots ordinaires chargés de marchandises. Enfin, sans entrer dans de plus grands détails, la force une fois acquise, et par un appareil très peu volumineux, il est clair qu'on peut l'employer à tel usage que ce soit.

MACHINES SOUFFLANTES. La construction des diverses espèces de machines soufflantes que nous employons habituellement, ou dont on se sert dans les usines, est fondée sur l'impénétrabilité et l'élasticité de l'air. On connaît la construction du soufflet ordinaire; ce qu'on nomme *ame du soufflet* est une soupape qui s'ou-

vre de dehors en dedans, et permet l'entrée de l'air lorsqu'on écarte les deux panneaux l'un de l'autre. Lorsqu'ensuite on rapproche ces panneaux, la soupape se ferme, et l'air ne peut plus sortir que par l'ajutage; l'air comprimé, ne trouvant plus alors qu'une issue très petite pour s'échapper, sort avec une grande vitesse, et active considérablement la combustion dans le foyer sur lequel on le dirige. — Cette espèce de soufflet, construit sur de grandes dimensions, est encore employée par les serruriers, les maréchaux; elle l'a été pendant long-temps dans les usines avec quelques modifications. On y a ensuite substitué des *soufflets à piston*, ou espèce de pompe à air, composée d'une caisse prismatique de bois, de fonte ou de marbre, dans laquelle se meut un piston garni d'une soupape, disposée de manière à permettre l'entrée de l'air pendant le mouvement dans un sens, et à l'empêcher ensuite de sortir pendant le mouvement contraire. Ces soufflets, qui sont actuellement employés dans beaucoup d'usines, ont le grand avantage d'exiger beaucoup moins de force motrice que les soufflets ordinaires; en sorte, par exemple, que, dans une usine où l'on employait trois roues hydrauliques pour mouvoir les soufflets, il suffit actuellement d'en avoir deux; la troisième, par conséquent, reste disponible. — Mais toutes ces diverses machines paraissent devoir bientôt céder la place à une nouvelle d'un entretien beaucoup plus économique, et qui exige encore moins de force motrice. Nous voulons parler de la *vis soufflante*. Tout le monde connaît l'ingénieuse application, imaginée par Archimède, de la vis sans fin convenablement inclinée pour élever les eaux au-dessus de leur niveau. Eh bien! c'est pour ainsi dire sa contre-partie qu'on a imaginée dernièrement en appliquant la même machine à faire descendre de l'air à travers une masse liquide jusqu'à un réservoir de beaucoup au-dessous du niveau de l'eau. L'air ainsi accumulé et comprimé par le poids du liquide qui lui est supérieur ne peut s'échapper que par une tuyère qui le conduit impétueusement à sa destination. On sent qu'avec une telle machine l'on n'a plus besoin que de la force motrice rigoureusement nécessaire pour faire descendre le fluide sous la masse liquide qui doit lui imprimer sa vitesse par la pression exercée sur lui. Ce qui revient à la force indispensable pour imprimer directement cette vitesse par la pression sur une autre toujours convenablement gonflée. — Enfin, une machine soufflante encore plus simple et plus économique que toutes les autres, c'est la trompe, qui n'a d'autre défaut que d'exiger la proximité d'une chute d'eau. Elle consiste ordinairement en un tuyau vertical en bois, dont le haut a la forme d'un entonnoir, et dont le bas est fixé sur une caisse ou tonneau sans fond, plongeant dans l'eau par sa partie inférieure. Le dessus du tonneau porte un conduit destiné à transmettre au foyer des fourneaux l'air fourni par la trompe. On fait arriver un courant d'eau dans le tuyau vertical : cette eau tombe en s'éparpillant sur une pierre qui est placée au milieu du tonneau, et qui s'élève d'environ 0m 3 au-dessus du niveau de l'eau environnante : l'air, entraîné par la chute de l'eau, ne trouvant point d'issue, est obligé de s'échapper par le conduit qui communique avec le fourneau.

On appelle MACHINE ARCHITECTONIQUE un assemblage de pièces de bois ou de fer tellement disposées qu'au moyen de cordes ou de poulies, un petit nombre d'hommes peut élever de grands fardeaux, etc. : tels sont les cries, les grues, etc.

MACHINE PYRIQUE : un assemblage de pièces d'artifices rangées sur des tringles de bois ou de fer, pour former un spectacle régulier. F. PASSOT.

MACHINE DE PRESSION ET DE COMPRESSION (*v.* l'article COMPRESSION).

MACHINE ÉLECTRIQUE (*v.* l'article ÉLECTRICITÉ).

MACHINES DE GUERRE. On donnait ce nom au matériel de guerre dont les anciens se servaient dans les siéges et dans les combats. Ces machines étaient de trois espèces. Les premières, que l'on

appelait armes de jet, se composaient du scorpion, de l'onagre et de l'arbalète, servant à lancer des flèches; de la baliste, plus compliquée, qui dardait de grosses pierres et des poutres de douze a quinze pieds, armées de pointes ferrées; de la catapulte, qui lançait en même temps des javelots, des traits enflammés, de fortes pierres et des quartiers de roches. Les secondes, ou armes de brèche, consistaient dans le bélier et le corbeau démolisseur: elles servaient à abattre les murailles et à y faire brèche. Les troisièmes, ou machines mobiles, étaient destinées à couvrir les troupes qui s'approchaient des murailles: c'étaient les mantelets, les vignes, ou galeries couvertes, les tortues et les tours. — Ces machines étaient un assemblage de plusieurs pièces, que l'on portait sur des chariots, les unes toutes montées et les autres démontées, parce qu'elles étaient trop grosses pour être élevées autre part que sur des endroits solides. Les tours mobiles et l'hélépole étaient de ce nombre.— Les premières armes de jet ne lançaient que des traits légers ou des pierres de moyenne grosseur; mais lorsque l'idée fût venue de se garantir des attaques à la faveur de murs et de parapets, on dut imaginer de nouveaux moyens de destruction, calculés en raison de la résistance. C'est alors que l'on employa l'usage d'armes mécaniques plus meurtrières et d'une plus grande portée. L'arc et la fronde amenèrent l'idée de la baliste, de l'onagre et autres machines servant à lancer de gros cailloux et des traits assez forts pour atteindre l'ennemi de loin. L'arc et la fronde, de même que la baliste et l'onagre, faits à leur imitation, prenaient le nom d'*armes névrobalistiques*, que l'on donna d'abord aux armes de jet lancées par la seule force du bras, telles que la fronde, les bâtons, les fustibales, etc.; l'expérience y ajouta l'arc et d'autres machines de jet portatives, agissant par des moyens d'adresse et de force. — Les mêmes motifs firent inventer le bélier et le corbeau démolisseur, pour abattre les murailles ou pour détruire les retranchements et autres ouvrages construits par les assiégés dans l'intérêt de la défense. Ce sont celles que l'on nommait *catabalistiques* ou *katabalistiques*. Les unes servirent à incendier les villes, les autres à renverser les rangs ennemis. — La *balistique* des anciens était l'art de calculer le jet des projectiles et des traits lancés au moyen de la mécanique. Ils donnaient aussi le nom de *pyrobalistique* aux machines de guerre mues par le feu et des moyens mécaniques. — Ces quatre dénominations formaient tout le système de guerre et de l'art de combattre des Grecs et des Romains, et plus tard des Gaulois et des Francs. — Les Romains avaient rendu familières aux Gaulois les armes offensives mobiles. Les Francs dédaignèrent long-temps de les adopter toutes: les progrès de l'art, le besoin de repousser par des objets de destruction ceux qui leur étaient opposés, leur en firent prendre l'usage, et ils s'y familiarisèrent peu à peu. L'emploi des machines de guerre se généralisa en France au commencement de la seconde race. Presque abandonnées vers la fin de la même dynastie, elles furent reprises sous le règne de Philippe Ier, et de nouveau négligées sous le règne de saint Louis. — Quelques historiens ont avancé que l'usage des machines de guerre disparut entièrement après l'invention de la poudre et des armes à feu. C'est une erreur grave qu'il importe de relever ici. Ce n'est que l'an 1431 que l'on fit plus particulièrement usage de l'artillerie, et ce n'est aussi que vers cette époque que l'on supprima les anciennes machines que l'on avait encore conservées; la baliste, le catapulte, le chat, le mangoneau, le bélier, étaient de ce nombre.— Les anciens armaient leurs vaisseaux de balistes et de catapultes. Quelques machines de guerre étaient plus spécialement affectées à la marine, telle que le *corbeau marin*, ou *corbeau d'Archimède*, servant à cramponner les bâtiments ennemis et à faciliter l'abordage; la *main de fer*, sorte de grapin employé au même usage, et l'*espringale*,

espèce de baliste portative destinée à lancer des flèches. Sicard.

Machine infernale, instrument du plus désastreux, du plus atroce des assassinats, l'assassinat en masse. Il a fallu créer une expression nouvelle pour qualifier cet instrument de destruction, et l'indignation publique l'a flétri du nom de *machine infernale*. Cette invention, vraiment satanique, date du XVIe siècle. La première machine de ce genre a été conçue et exécutée par Frédéric Jambelle, ingénieur italien, en 1585, et pour le siége d'Anvers. Il a pu trouver des imitateurs. La *machine infernale* dirigée contre Bonaparte, alors premier consul de la république française, occupe une page hideuse dans l'histoire de la dernière année du XVIIIe siècle. Le 3 nivose, an IX (24 décembre 1800), à huit heures du soir, le premier consul, accompagné de son épouse, était sorti des Tuileries pour aller à l'Opéra; sa voiture n'était pas encore protégée par cette escorte nombreuse qui, depuis, environnait sa personne. Les rues qu'il devait parcourir n'étaient pas encore encombrées d'agents de police, et de détachements de troupes échelonnées, à des distances très rapprochées sur son passage, et dont la consigne, sévèrement exécutée, écartait tout ce qui pouvait faire obstacle à la rapidité de sa marche. Une petite charrette, attelée d'une seule rosse, bien chétive et bien grêle, stationnait à l'entrée de la rue Saint-Nicaise, dans la direction qu'avait prise la voiture du premier consul. Mais il avait été impossible aux directeurs de cet horrible guetapens de calculer juste l'instant où la voiture arriverait sur le point prévu : elle l'avait à peine dépassé lorsque la machine éclata. Son explosion retentit dans tous les quartiers de Paris; quarante-six maisons, les plus proches du lieu de la détonnation, furent fortement ébranlées et endommagées. Le dégât des murs et des croisées fut estimé à plus de 40,000 fr., celui des meubles s'élevait à 125,000 fr. environ; huit personnes furent tuées, et de ce nombre fut le conducteur de la charrette; vingt-huit furent blessés, dont dix très gravement. La *machine infernale* se composait d'un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifices, et d'un ressort à détente semblable à celui des brûlots anglais; la charrette, le tonneau, étaient brisés en éclats; la jument qui était attelée à la charrette fut foudroyée, et resta sur le sol au milieu des débris; toutes les polices de la capitale se mirent en mouvement pour découvrir les auteurs de l'attentat. Le préfet de police, accouru le premier auprès du consul, accusa les jacobins; Fouché vint ensuite avec une autre version; Bonaparte refusa de l'entendre. « Ce sont vos jacobins, s'écria-t-il avec fureur, qui ont fait ce beau coup. — Je crois bien qu'ils en sont capables, dit le ministre de la police, et je vais donner des ordres pour les faire arrêter : ce ne sont cependant pas les seuls sur lesquels les yeux de notre police doivent se fixer. » Les investigations les plus opiniâtres, les plus minutieuses, n'eurent pour résultat que la certitude évidente que les jacobins étaient tout-à-fait étrangers à ce complot. Fouché dressa des listes de proscription, et un sénatus-consulte autorisa le gouvernement à déporter cent-trente citoyens. C'étaient des hommes, qui, depuis le 9 thermidor, avaient perdu leur emploi et quitté leur département, où ils étaient poursuivis par l'opinion. Presque tous avaient combattu pour la convention, sous les ordres de Bonaparte, dans la journée du 13 vendémiaire. Les véritables auteurs de l'attentat furent enfin découverts, et traduits devant des juges, et condamnés; et, au moment où il subissaient leur arrêt, le gouvernement donnait l'ordre de départ au vaisseau qui transportait les jacobins déportés au-delà du continent européen, aux îles Séchelles. Le fait de leur non-complicité était démontrée; l'erreur des premiers soupçons était manifeste : ils furent néanmoins sacrifiés aux antipathies du nouveau gouvernement. La plupart périrent loin de leur patrie; ceux qui leur survécurent furent autorisés

quelques années après à rentrer en France, sous la condition d'y rester en surveillance dans les lieux qui avaient été fixés pour leur résidence ; tous ceux qui, dans les départements, avaient persisté dans leur opinion républicaine, avaient été proscrits : ils ne furent mis en liberté qu'après une captivité préventive plus ou moins longue. Les listes de proscriptions dressées par les ordres de Fouché avaient été improvisées avec une précipitation telle qu'on y avait inscrit des hommes morts depuis plusieurs années. Tel avait été le résultat politique de cet événement pour les derniers débris du parti révolutionnaire. L'explosion de la *machine infernale* de nivose avait été pour Bonaparte un moyen de se débarrasser des hommes dont il redoutait l'opposition et l'énergie. DUFEY (de l'Yonne).

MACHINE INFERNALE de Fieschi, 28 juillet 1835 (*v.* FIESCHI).

MACHINE, MACHINISTE (art théâtral). Depuis que le théâtre a cherché à emprunter son prestige autant aux illusions qui flattent l'œil qu'à celles qui s'emparent de l'esprit ; depuis que les belles décorations, que les changements à vue, etc., sont devenus les auxiliaires indispensables du succès d'un bon ouvrage dramatique, ce qu'on y appelle *machines* est devenu d'une assez grande importance. Les machines dont nous avons à nous occuper ici ne sont autre chose que les moyens employés pour entretenir les illusions de la vue dans les changements de décorations, le vol des acteurs qui s'élèvent dans les airs, la descente de nuages sur le plancher de la scène, l'animation de quadrupedes en carton, de reptiles en étoffes, au moyen de poids et de contre-poids, etc. — Le machiniste en chef d'un théâtre a donc à remplir une tâche aussi difficile que celle de l'acteur qui chante un couplet : le moindre dérangement dans les machines dont le premier a la direction est pour lui ce qu'est une note fausse pour le dernier, une tache à sa réputation. Le machiniste doit surveiller tout par lui-même ; il donne, par un coup de sifflet, le signal des changements à vue, qui ne sont pas la moindre de ses opérations. Le machiniste en chef a sous ses ordres nombre de machinistes subalternes, armée intelligente dont chaque homme se tient fidèlement à son poste pour exécuter la manœuvre qui lui est commandée, enlever brusquement une coulisse, un ciel, en pousser une autre ; ouvrir les trappes par lesquelles doivent disparaître ou s'élever les bosquets, les statues, et tout ce qu'on ne peut aller chercher ou porter sur la scène sans détruire complètement l'illusion, etc., etc. Le tonnerre, les éclairs, dispensés en temps convenable, sont aussi du ressort du machiniste, dont on comprendra facilement le rôle après les brèves explications que nous venons de donner. Pendant les entr'actes, les machinistes envahissent toutes les parties de la scène, transportent d'un côté à l'autre les coulisses, les différentes pièces qui concourent à former la décoration. L'on doit avoir grand soin de s'en retirer, car l'on court dix fois pour une la chance d'être heurté, renversé, blessé par eux ou par les machines qu'ils portent et poussent dans toutes les directions avec une rapidité qui donne à peine le temps de les éviter. J'allais oublier de dire que les flots de la mer, pendant une tempête, appartiennent de droit au machiniste ; il en a la direction suprême, et devient ainsi le Neptune de son théâtre. A ce sujet, qu'on nous permette de citer une petite anecdote dont un machiniste est le héros. Fier d'une nouvelle combinaison par laquelle il obtenait des vagues admirables, et imprimait au navire qui porte Virginie, dans *Paul et Virginie*, un roulis presque naturel, celui dont nous parlons ici se complut tellement à agiter ses vagues et à mouvoir son vaisseau, que l'actrice représentant Virginie était déjà sortie du sein de l'eau après son naufrage, pendant qu'il continuait encore à balancer le navire, qui devait avoir sombré, et à le couvrir de ses vagues intempestives. Le public rit beaucoup, dit-on, et Virginie fut obligée de se jeter une seconde fois à l'eau, pour donner à son

naufrage le temps de s'accomplir. Un incident curieux, également dû à la maladresse d'un machiniste, a dernièrement égayé les spectateurs du théâtre du roi, à Londres. Le machiniste du théâtre n'a pu faire jouer à temps les ressorts qui devaient précipiter dans un abîme un mannequin représentant le héros de la pièce, un bandit poursuivi par la force armée. Rien de plus curieux que le spectacle offert par les convulsions continuelles du bandit suspendu au-dessus de l'abîme, pendant que l'acteur chargé du rôle du bandit véritable attendait dans le torrent, où l'on voyait surnager sa tête, le moment de la chute du mannequin pour venir expirer sur la scène. U. B.

MACHOIRE (*maxilla* [anat.]). On désigne sous ce nom deux appareils osseux dans lesquels s'insèrent les dents, et qui servent, au moyen de celles-ci, à diviser et à broyer les substances alimentaires introduites dans la cavité buccale. Chez tous les animaux vertébrés, on distingue une *mâchoire inférieure* et une *mâchoire supérieure*; et la haute importance de l'organe que ces deux appareils concourent à former, et les nombreuses modifications fonctionnelles que cet organe subit dans la série zoologique, en rendraient l'étude extrêmement intéressante, si les étroites limites qui nous sont assignées nous permettaient d'aborder cette vaste question d'anatomie comparée, et ne nous renfermaient pas fatalement dans les bornes étroites de l'anatomie humaine. Chez l'homme donc, la mâchoire inférieure se compose d'un seul os qui forme une courbe parabolique, dont les deux extrémités se relèvent à angle droit dans un plan perpendiculaire au plan de la courbe : la portion moyenne, parabolique et horizontale de cet os, se nomme *le corps de la mâchoire*; les portions extrêmes, droites et verticales, en forment *les branches*. Dans le corps de la mâchoire, les anatomistes distinguent : 1° *une surface externe et cutanée*, sur laquelle ils indiquent la *symphyse du menton* (qui marque la ligne de jonction des deux os dont la mâchoire se compose chez le fœtus), l'*apophyse du menton* et le *trou mentonnier*, qui livre passage à un filet nerveux; 2° *une surface interne et linguale*, qui est concave, et sur laquelle on remarque les apophyses *géni*, et l'orifice interne du canal dentaire; 3° *un bord inférieur*, nommé *base de la mâchoire*; 4° *un bord supérieur* ou *alvéolaires*, creusé de petites cellules, dans lesquelles sont enchâssées les dents. Les *branches de la mâchoire* offrent, en arrière, un bord parotidien, qui se réunit avec la base de la mâchoire sous un angle plus ou moins droit, plus ou moins arrondi; en avant, un bord mince et tranchant; en haut, deux apophyses séparées l'une de l'autre par une échancrure *sigmoïde* : de ces apophyses, l'une, antérieure, triangulaire, aplatie, *coronoïde*, donne attache au muscle *crotaphite* ou *temporal*; l'autre, postérieure, oblongue, convexe, *condyloïde*, est soutenue par une portion rétrécie, que l'on nomme *col du condyle*, et s'articule avec l'os temporal dans la cavité *glénoïde*. Un cartilage mobile, qui adhère toutefois davantage à l'os maxillaire qu'à l'os temporal, est interposé comme un coussin entre les deux surfaces osseuses : ce cartilage est maintenu par des ligaments qui rayonnent de sa périphérie, et vont s'attacher, les uns à l'os temporal, les autres au condyle de la mâchoire; et l'articulation tout entière est consolidée par un ligament circulaire qui entoure, d'une part, le *col du condyle*, et qui, d'autre part, s'insère au pourtour de la cavité glénoïde. Enfin, à la base de l'apophyse condyloïde et à sa face interne, est une petite ouverture qui laisse pénétrer dans la portion centrale de l'os maxillaire une artère, une veine et un filet nerveux, qui envoient des rameaux distincts à chaque bulbe dentaire. Dans les mammifères, la mâchoire inférieure est seule mobile; la nature et l'étendue des mouvements qu'elle peut exécuter dépendent des formes plus moins favorables du condyle de la mâchoire, et de la cavité glénoïde dans laquelle ce condyle est reçu; les forces qui déterminent ces mouvements

sont : 1° les muscles *masseter* et *crotaphite*, qui élèvent la mâchoire, et qui, extrêmement développés dans les espèces carnassières, légitiment le terrible empire qu'ils exercent sur les autres espèces animales ; 2° les muscles longs et grêles qui s'insèrent d'une part à l'os hyoïde, et d'autre part au corps de la mâchoire, et qui servent à abaisser celles-ci ; 3° enfin, les muscles qui, des apophyses du sphénoïde, se rendent aux branches de la mâchoire, et qui, développés surtout chez les animaux herbivores, impriment à la mâchoire inférieure ces mouvements de *circonduction* nécessaires à la parfaite trituration d'une nourriture végétale.— La mâchoire supérieure se compose de deux os qui se réunissent sur la ligne médiane, et dont la forme, extrêmement irrégulière, est difficile à décrire ; car, les os de la mâchoire supérieure, en concourant à former la voûte palatine, les fosses nasales, et les cavités orbitaires, s'articulent, presque sans exception, avec tous les autres os de la face. L'os maxillaire supérieur présente : 1° *une face externe*, qui, par une apophyse montante et verticale, va s'articuler avec le coronal ; en dehors de cette apophyse est une petite surface lisse, triangulaire, percée à sa partie moyenne par le trou sous-orbitaire, et qui concourt à former le plancher de l'orbite : en avant de cette surface, est une apophyse triangulaire et rugueuse qui s'articule avec l'os malaire, et en dedans de laquelle se trouve une fosse profonde, la *fosse canine*, percée en haut par le trou sous-orbitaire, et limitée en bas par la *fosse myrtiforme*. 2° *Une surface interne*, séparée en deux moitiés par une éminence large, aplatie, horizontale, l'*apophyse palatine*, qui, en se joignant avec l'apophyse du côté opposé, forme le *canal palatin antérieur* : au-dessus de cette apophyse est une surface concave, peu étendue, percée à son centre d'un orifice irrégulier, qui conduit à une vaste cavité creusée dans l'os maxillaire, et qu'on nomme l'*antre d'Higmore* : cette cavité est tapissée par un prolongement de la muqueuse pituitaire. 3° *Une circonférence* : celle-ci est irrégulière aussi ; elle présente en arrière une tubérosité perforée pour les *conduits dentaires postérieurs* ; en avant, elle offre une échancrure, qui fait partie de l'ouverture antérieure des fosses nasales, et au-dessous de laquelle on remarque une petite éminence, l'*épine nasale antérieure*. Enfin, la partie inférieure de cette circonférence est formée par un bord épais, le *bord alvéolaire*, dans lequel les dents se trouvent implantées.— Chez les insectes, les mâchoires sont disposées par paires ; qui se meuvent, non plus de bas en haut comme chez les ostéozoaires, mais transversalement : on les distingue en *mandibules* et en *mâchoires* proprement dites ; les premières, antérieures et supérieures, sont en général beaucoup plus puissantes que les secondes. Les *mâchoires* ne sont évidentes que chez les insectes broyeurs, les COLÉOPTÈRES, les ORTHOPTÈRES, les NÉVROPTÈRES, les HYMÉNOPTÈRES, et la plupart des APTÈRES (*v.* ces mots) ; chez les autres insectes, elles ont été tellement modifiées dans leurs formes et dans leurs fonctions, que ce n'est que par analogie que l'on peut démontrer leur existence. Le grand entomologiste Fabricius, dont la classification tout entière repose sur les formes diverses des organes de la mastication dans les diverses espèces d'insectes, a dû nécessairement tenir note des plus petites différences, des variations les plus légères que ces organes présentent : aussi la science possède-t-elle, sur les formes des mâchoires dans les entomozoaires hexapodes, une richesse de détails que l'on chercherait vainement dans l'histoire des autres classes de la série animale. BELFIELD-LAFEVRE.

MACK (CHARLES, baron de), né à Neusslingen en Franconie, en 1752, d'une famille pauvre, reçut une éducation distinguée. Entré au service de l'Autriche dans un régiment de dragons, il passa successivement par tous les grades fit la guerre de sept ans sous le comte de Lascy, la guerre de Turquie sous le feld-

maréchal Landon, et, en 1792 et 1793, les campagnes des Pays-Bas contre la république française sous les ordres du prince de Cobourg. Ce fut lui, qui, en qualité de chef d'état-major, parlementa avec Dumouriez. — En 1794, son gouvernement l'envoya en Angleterre pour concerter avec le célèbre Pitt la nouvelle invasion du territoire français. Elle eut lieu en effet; mais les Autrichiens n'allèrent pas plus loin que Landrecies, Condé et Valenciennes, qu'au bout de quelques mois ils se virent obligés d'abandonner. — Après la paix de Campo-Formio, lorsque Bonaparte était en Égypte, l'Autriche excita, prématurément peut-être, le roi de Naples à marcher contre l'armée française, qui s'était emparée de Rome. N'osant pas envoyer de troupes, elle y fit passer des officiers, et à leur tête le baron de Mack, nommé généralissime de l'armée napolitaine. La campagne fut courte, et honteuse pour les Napolitains. Craignant d'être massacré par des troupes désordonnées et en pleine déroute, Mack se démit de son commandement, et demanda au général Championnet la permission de traverser son camp pour se rendre en Autriche. Championnet donna des passe ports pour Mack et ses aides-de-camp; mais, arrivés à Bologne, ils furent arrêtés et conduits à Dijon. Après le 18 brumaire, Mack obtint du premier consul la permission de venir rétablir à Paris sa santé délabrée. Il logeait dans un hôtel-garni de la rue de Richelieu, et semblait malade à toute extrémité. Je l'ai vu une fois, par suite de quelques liaisons avec son premier aide-de-camp, M. le comte Maurice Dietrichstein, alors major, et depuis gouverneur du duc de Reichstadt. Mack se plaignait d'avoir été empoisonné avec des *poudres napolitaines*. Ce n'était qu'une feinte pour masquer ses projets de fuite. Il prétendait n'être point prisonnier de guerre, et, sous ce même prétexte, le conseil aulique de Vienne refusait son échange. Aidé par une femme galante nommée Louise, l'une des beautés célèbres de l'époque, Mack partit de Paris par la diligence de Strasbourg, le 15 avril 1800, déguisé en maquignon alsacien. Les aides-de-camp, restés à l'hôtel de la rue de Richelieu, s'attendaient à porter la peine de la déloyauté de leur général, et à être enfermés au Temple: le ministre de la guerre leur rendit la liberté. J'ai vu M. le comte Dietrichstein partir en grand uniforme pour Saint-Cloud, où il allait remercier le premier consul, qui ne soupçonnait guères voir en lui le futur gouverneur de son fils! — La carrière aventureuse du général Mack s'est terminée de la manière la plus déplorable par la campagne des derniers mois de 1805 et la capitulation d'Ulm. Après avoir commis fautes sur fautes, coupé de ses communications avec son principal corps d'armée, avec Vienne et avec les auxiliaires russes, qui marchaient en toute hâte sur l'Iller, Mack mit bas les armes à la tête de 30,000 hommes, qui se rendirent prisonniers à discrétion. Par une exception très fâcheuse, il eut la liberté de se rendre à Vienne; mais il n'y arriva pas. Enfermé dans la forteresse de Brunn en Moravie, puis dans celle de Josephstadt en Bohême, il fut condamné à mort par jugement du conseil de guerre. Cette peine fut commuée en deux années de détention au Spielberg; mais il en sortit au bout d'un an, et eut même avant la fin de ses jours la permission de venir à Vienne. Il est mort pauvre et oublié dans un petit domaine qui lui appartenait en Bohême.—Ainsi a fini celui qui s'était vanté de porter le premier coup à la puissance colossale de Napoléon, et qui, entrant en Bavière, au mois d'octobre 1805, à la tête d'une nombreuse armée, prétendait qu'il ne se débotterait qu'à Paris au Carrousel! BRETON.

MACKENZIE (HENRI), romancier et critique célèbre, naquit à Édimbourg dans le mois d'août 1744, le jour même que le prince Charles-Stuart débarquait en Écosse. Il descendait d'une branche illustre de la famille des Mackenzie, qui habitait le nord de cette contrée. Ayant reçu une excellente éducation, il s'appli-

qua à l'étude des lois, et en 1766 fut nommé procureur de la couronne à la cour de l'échiquier. Fort jeune encore, il composa plusieurs pièces de vers : le succès de ces petits essais poétiques l'encouragea ; il voulut marcher sur les traces des auteurs les plus fameux dans la composition des nouvelles sentimentales et pathétiques. Il offrit bientôt au public son ouvrage intitulé : l'*Homme sensible*. Publié en 1770 sans nom d'auteur, il ne fut pas long-temps sans exciter l'enthousiasme universel ; parmi les jeunes gens, surtout, cet ouvrage devint l'objet de l'admiration la plus passionnée. Jamais les sentiments naturels à ceux qui dans cet âge échappent à la corruption ne furent reproduits sous un jour plus aimable que dans le caractère du héros de ce livre : il est doué d'une pureté d'ame angélique ; il raisonne peu, et n'a pas besoin d'être guidé par les froids préceptes de la raison ; sa sensibilité morale lui suffit pour ne jamais s'écarter du droit chemin ; mais cette sensibilité est souvent poussée à un degré de délicatesse excessif, et ressemble parfois à de la faiblesse. Ses aventures nous font ce caractère si séduisant que nous ne pouvons lui refuser notre estime. Le héros du livre a été élevé dans la retraite. Il vient à Londres, et, témoin de plusieurs scènes remarquables, il joue lui-même un rôle dans quelques événements inattendus. Il retourne à la campagne, et, après avoir langui en proie à une passion qu'il n'ose avouer, il expire, accablé par un excès de joie que sa faiblesse ne peut soutenir, en apprenant que sa tendresse est payée de retour. Tout dans cet ouvrage est délicat, touchant, et fait pour émouvoir vivement une ame tendre. L'auteur se plaît à décrire les plus petits détails, et sait l'art de revêtir d'un intérêt délicieux ce qui dans d'autres mains serait commun et insignifiant. Le succès qu'obtint l'*Homme sensible* encouragea Mackenzie à donner peu après au public la *Poursuite du bonheur*, poème satirique d'un certain mérite ; mais l'auteur paraît plus heureux dans le genre simple et touchant de la pastorale. Celle qu'il a insérée dans l'*Homme sensible* est un morceau qui peut servir de modèle dans ce genre. — Quelques années après, Mackenzie publia son *Homme du monde*, qui semble destiné à faire la contre-partie de l'*Homme sensible*. La même délicatesse morale, la même sensibilité, respirent dans cet ouvrage. Dans sa première fiction, l'auteur avait imaginé un homme obéissant aux émotions du *sens moral*. Dans l'*Homme du monde*, il représente au contraire un misérable qui se plonge dans une ruine totale, et rend malheureux tout ce qui l'entoure, en cherchant un bonheur imaginaire, sans compter pour rien le *sens moral*. Cette nouvelle production reçut du public l'accueil le plus favorable ; elle n'excita pas toutefois le même enthousiasme, les mêmes transports que l'*Homme sensible*. — Dans son dernier ouvrage, *Julie de Roubigné*, la donnée est fort intéressante, et les lettres sont écrites avec une rare élégance. Les événements tragiques ou romanesques qui s'y croisent ne peuvent manquer d'émouvoir un esprit susceptible d'impressions vives, un cœur passionné. Mackenzie fut un des rédacteurs les plus distingués du *Miroir* et du *Fainéant*, feuilles périodiques dans le genre de *Spectateur*. Les articles qu'il inséra dans ces deux ouvrages ont tant de célébrité qu'on les classe toujours dans ses œuvres complètes. Ils sont beaucoup plus nombreux que ceux de ses collaborateurs ; les sujets en sont bien plus variés, et le mérite en est incontestablement supérieur. Quand la société royale d'Édimbourg fut instituée, Mackenzie fut un de ses membres, et il a enrichi les mémoires de cette société de quelques pages très remarquables, notamment d'un tribut de regret fort touchant, payé à la mémoire de son ami le magistrat Abercromby, et d'un *Coup d'œil sur la tragédie allemande*. Mackenzie composa aussi deux tragédies qui n'eurent qu'un succès médiocre : il est malheureux qu'un talent spirituel, entraînant et classique comme le sien n'ait pas réussi au théâtre. Sa vie entière offre un tableau touchant

d'une grande réputation littéraire réunie avec grâce et bonheur aux vertus de l'existence sociale et domestique, et à l'exercice ferme et judicieux des talents les plus distingués dans les affaires. Il a aussi laissé un grand nombre de lettres politiques portant la signature de Brutus, lesquelles, par leur vigueur, leur élégance, n'ont pas peu contribué à accroître sa réputation. Enfin, c'est à lui que Walter Scott a dédié le premier ouvrage en prose qu'il ait composé (*Waverley*). La dédicace est ainsi conçue : A Henry Mackenzie, la gloire de l'Écosse. *Cet ouvrage est dédié par son admirateur, etc.* — Walter Scott, dans sa biographie des romanciers célèbres, a rendu une justice éclatante au mérite de Mackenzie. Il l'appelle l'Addison du nord, le proclame l'historien le plus parfait du *sentiment*, et termine par ces mots : « Nous devons nous estimer heureux et fiers, comme Écossais, d'avoir un romancier vivant d'un mérite aussi distingué que celui de Henri Mackenzie. » Il s'éteignit à Édimbourg le 14 janvier 1831, à l'âge de 85 ans, entouré de sa nombreuse famille, emportant l'estime et l'admiration de sa patrie. Raimond de Véricour.

MACKINTOSH (Sir James), philosophe, historien, publiciste, intelligence puissante, qui a exercé sur son époque une grande influence, et dont l'Angleterre déplore la perte récente. L'Écosse le vit naître le 24 octobre 1765. Son père avait quelques propriétés de peu de rapport dans le village d'Alldowrie, à quelques milles d'Inverness. Le jeune James vit le jour et passa son enfance au milieu de ces paysages solitaires, si délicieusement chantés par les poètes de la Calédonie. Nous trouvons à son berceau ces malheurs domestiques et cette adversité nourrice des intelligences supérieures, et qui semblent s'attacher à tous les hommes célèbres. Le père de James, le capitaine John Mackintosh, s'occupait assez peu de sa famille, dont les exigences du service l'éloignaient. Quelque temps après la naissance de James, le capitaine s'embarqua pour l'île d'Antigue, où il passa neuf ans. L'enfant resta sous la tutèle de sa mère, à laquelle il dut le premier élan de son esprit, le premier développement de cette éducation morale qui dispose de toute notre destinée. Rien de plus touchant que les souveuirs que Mackintosh a consacrés à sa mère, et aux jours de son enfance dans les fragments de ses mémoires. En 1775, il fut envoyé à l'école de Fortrose : autour de lui, selon l'habitude écossaise, régnait la controverse. Tout le monde disputait sur les points les plus épineux de la théologie, et c'est ainsi qu'il reçut le premier germe de cet amour des discussions qui ne l'a plus quitté. A 15 ans, James Mackintosh n'avait encore eu d'amour que pour la théologie ; une jeune personne d'Inverness lui inspira une affection plus mondaine, qui lui fit oublier les arguments de l'école. Il aurait désiré se marier, mais il n'avait point d'état : c'est alors que se voyant, faute de protection et de fortune, forcé de renoncer aux professions vers lesquelles le penchant naturel de son esprit l'entraînait, il partit pour étudier la médecine à Édimbourg. Il eut l'occasion de se lier avec plusieurs hommes remarquables qui se trouvaient dans cette capitale. Adam Smith et le comte de Buchan devinrent ses amis intimes. Mackintosh s'occupait toujours de politique et de philosophie. Vers le commencement de 1789, il avait abandonné la médecine ; il se rendit à Londres et se prépara à entrer dans le barreau ; il avait toujours regretté de ne pouvoir devenir avocat. Peu de temps après son arrivée à Londres, il contracta un mariage que désapprouvèrent tous ses amis, résolution imprudente en apparence, qui a décidé de la destinée et de la gloire de Mackintosh. Il était pauvre et épousait une femme pauvre ; mais la dot qu'elle lui apportait, c'était l'affection que donne le courage, l'indulgence qui excuse les faiblesses sans les partager, c'était le jugement le plus sain et l'ame la plus droite. Cette femme, maudite par ceux qui s'intéressaient à Mackintosh, donna la première impulsion à sa vie de gloire et

de fortune ; elle le poussa vers la réputation, dans la route du travail et de la persévérance ; peut-être même l'époque la plus réellement heureuse de cette existence qui devait être brillante un jour fut-elle l'époque de tourment et de lutte obscure pendant laquelle, homme de talent encore inconnu, il repoussait l'indigence et préparait sa destinée. Il n'avait pour ressource que quelques pamphlets et quelques articles de journaux, travail peu rétribué et trop obscur, interrompu par un voyage dans les Pays-Bas, et qui dura jusqu'en 1791. Alors Burke venait de publier cette admirable invective contre la révolution française ; Mackintosh, défenseur des principes de liberté dans toute leur étendue, dans toutes leurs conséquences, osa se mesurer contre Burke. Il publia ses *Vindiciæ gallicanæ*, dont l'effet fut terrible, et qui releva tout à coup la fortune du pauvre médecin sans clientelle, du pauvre écrivain sans appui. C'était une défense éclatante, rapide, dialectique, des principes que la révolution française avait fait triompher. La route de la réputation et de la fortune était aplanie pour Mackintosh ; les whigs avaient les yeux fixés sur lui ; aucun athlète de cette force ne s'était encore élancé dans la carrière libérale. La valeur de ses articles s'éleva tout à coup. Les journaux de l'opposition lui ouvrirent leurs colonnes. Il se fit recevoir avocat, et vendit, pour subvenir aux premiers frais de sa profession, quelques débris de propriété que la mort de son père avait fait tomber entre ses mains. Sa réputation toujours croissante le rapprocha de Burke, dont il avait été l'antagoniste. Cet homme supérieur invita son adversaire à venir le visiter dans sa solitude ; Mackintosh y passa plusieurs jours. — En 1797, Mackintosh perdit sa femme, et resta veuf avec trois filles en bas âge. Cet ange du premier mariage semblait ne s'être montrée dans sa vie que pour le conduire à la fortune qu'elle même ne possédait pas, mais dont elle lui avait donné le secret, et ouvert, pour ainsi dire, le trésor. Ses *Vindiciæ gallicanæ* furent suivies de lectures et d'improvisations sur le même sujet ; l'introduction seule fut publiée ; c'est plutôt l'œuvre d'un avocat consommé que celle d'un philosophe. On voit qu'il n'a plus la même foi dans ses propres principes ; il s'apercevait que ses magnifiques chimères allaient abontir à une mystification sanglante. Un second mariage lui permit de se livrer à sa nouvelle profession d'avocat sans consacrer tous ses soins à l'éducation de ses jeunes filles. L'affaire de Peltier fut, pour sa carrière du barreau, ce que son pamphlet contre Burke avait été pour sa réputation d'écrivain. Peltier, agent salarié des Bourbons, avait publié une ode tendant à encourager l'assassinat du chef de la France. Mackintosh ne défendit pas Peltier, mais saisit cette occasion de brûler ses vaisseaux et de rompre toute espèce de pacte avec les opinions républicaines. A propos d'une si mince affaire et d'un libelliste si obscur, il souleva et discuta toutes les questions politiques les plus profondes. Le factum de Mackintosh retentit à travers l'Europe ; il eut l'honneur d'être traduit par madame de Staël. Le gouvernement, quoique attaqué par Mackintosh, lui sut gré de sa conversion. A peine eut-il demandé la place de juge au tribunal de Bombay qu'elle lui fut acquise. Le roi le créa chevalier vers le commencement de 1804 : il partit pour sa destination, accompagné de sa seconde femme, de trois filles du premier lit et de deux du second. Il croyait avoir atteint le but de ses désirs et se trouver en position d'achever paisiblement plusieurs grands travaux historiques et littéraires : il n'en eut pas le temps, dit-il. Mais il était indolent avant tout ; le climat de l'Inde ne fit qu'augmenter cette disposition, qu'il avoue lui-même si ingénument lorsqu'il confesse au public ses rêveries constantinopolitaines. Il voyagea à l'aventure, à travers toutes les régions de l'intelligence, à travers les écrivains de tous les pays. Aussi cet homme remarquable, d'une intelligence supérieure, a-t-il laissé peu de chose qui soit réellement digne de lui

et de sa puissance intellectuelle, à l'exception de plusieurs admirables articles de revues, de son *Histoire de la révolution* de 1688, et de son *Histoire d'Angleterre*.— En 1811, la santé de sa femme le força de revenir en Angleterre, et bientôt ses anciens amis le portèrent candidat au parlement; ses succès, comme orateur politique, ont longtemps retenti à travers l'Europe. Une prononciation gutturale, l'accent écossais, qu'il ne perdit que dans sa vieillesse, nuisaient à son éloquence; mais la chaleur du sentiment, le choix des expressions, la profondeur des pensées, le faisaient triompher de ces obstacles. La bienveillance, l'esprit et l'érudition étaient le fond du caractère de Mackintosh. Ses manières abruptes avaient quelque chose de très singulier, et l'on ne s'y accoutumait pas sans peine; mais la bonté et l'indulgence de son caractère perçaient à travers cette écorce, et l'on ne pouvait passer quelque temps avec lui sans l'aimer. — Sir James Mackintosh est mort à Londres le 2 mai 1832. La paix, la tolérance et la liberté lui furent chères jusqu'à son dernier soupir.

Raymond de Véricour.

MAÇON (technologie), ouvrier qui construit des murs de pierres ou de briques en unissant ces matériaux solides par l'interposition d'une matière molle quand elle est mise en œuvre, et qui durcit assez promptement. Le résultat du travail du maçon est une maçonnerie, et ce mot est exclusivement réservé pour désigner les constructions où les deux sortes de matériaux sont employées. On ne donne pas ce nom aux murs en pierres *sèches*, c'est-à-dire non liées entre elles par un mortier ou quelque autre matière qui en tienne lieu, et les ouvriers qui exécutent ces ouvrages ne sont pas des *maçons*. Les pyramides de l'Égypte furent élevées sans le secours de l'art du maçon; les murs en *pisé*, construction pour laquelle on n'emploie qu'une argile sablonneuse, ne sont pas des *maçonneries*. — Il semble, au premier coup d'œil, que l'art du maçon est d'une extrême simplicité, qu'il ne lui faut que très peu d'outils, et qu'on peut l'exercer très bien après quelques jours d'apprentissage. Quant au nombre des outils, on voit sur-le-champ que le maçon a besoin de vérifier continuellement la forme de la maçonnerie qu'il exécute, et qu'il lui faut des moyens de vérification appropriés à cette forme: pour les plans verticaux, le fil à plomb, la règle et le niveau; pour les diverses courbures, des *cherches* ou calibres, etc. Surtout, que son coup d'œil soit exercé, qu'il ait contracté l'habitude de juger promptement les directions, ce qui est facile, et les surfaces, ce qui l'est beaucoup moins. Voilà ce qui prolonge nécessairement l'apprentissage de cette profession. On reproche aux maçons la lenteur de leur travail: « Leur sueur, dit un proverbe, est ce qu'il y a de plus rare et de plus cher; » mais si on remonte jusqu'à la cause de ce ralentissement, on sera bientôt convaincu des avantages qui en résultent, et l'on se gardera bien d'imposer à cette classe d'ouvriers l'obligation d'aller plus vite. Leur travail ne peut être bon s'ils n'ont pas vérifié la position des matériaux placés à l'extérieur, multiplié les points de contact entre les solides et rempli les interstices avec la matière destinée à produire l'adhérence de toute la masse. Ces soins, donnés à l'ensemble et aux détails, exigent plus d'attention que de temps et de mouvement, et voilà pourquoi les maçons ne *suent* pas en travaillant. On observe aussi qu'ils ne chantent presque jamais, au lieu que les manœuvres qui leur apportent les matériaux dont ils ont besoin égaient volontiers par des chansons leur fatigant emploi, parce qu'ils peuvent s'en acquitter en pensant à toute autre chose. — L'art de bâtir a porté jusqu'à sa limite la division du travail. Si quelques pierres d'une maçonnerie doivent avoir une forme déterminée, l'*appareilleur* fait l'*épure*, tracé géométrique de cette forme, et procède à l'application du *trait* sur la pierre; le *tailleur de pierre* suit ce trait sous la direction et la surveillance de l'appareilleur,

et la pierre ainsi façonnée est livrée au maçon pour être mise en place. Celui-ci se fait *servir* par des *manœuvres* qui préparent le mortier et transportent tous les matériaux : ainsi, le manœuvre est au dernier degré de l'échelle de division technique dont l'architecte occupe le sommet. Le maçon n'est qu'à un seul degré au-dessus du manœuvre. FERRY.

MAÇON, membre de la société dite *franc-maçonnerie* ou *franche-maçonnerie* (*v.*).

MAC-PHERSON (JACQUES), écrivain anglais, moins célèbre par ses œuvres que par la publication des poésies d'*Ossian* (*v.*).

MACRIN (MARCUS OPILIUS MACRINUS), empereur romain l'an 217 après J.-C. Né de parents obscurs à Césarée de Mauritanie (aujourd'hui Tennis, entre Alger et Oran), il s'appliqua à l'étude des lois et vint tenter fortune à Rome ; intendant de Plautianus, puis banni après la mort de ce ministre, mais bientôt rappelé de l'exil par Sévère, et nommé maître des postes impériales pour la voie flaminienne, Macrin devint successivement avocat du fisc, chevalier et préfet du Prétoire sous Caracalla. Se trouvant en Mésopotamie lors de la guerre des Parthes, il apprend que ses jours sont menacés, et, pour détourner un danger imminent, il fait assassiner l'empereur par Martialis, officier des gardes qui avait une vengeance personnelle à exercer contre ce prince. Les prétoriens ne soupçonnant point la participation de leur préfet à la mort de Caracalla, le décorent de la pourpre. Macrin ajoute à son nom celui de Sévère, fait prendre celui d'Antonin à son fils Diaduménien, qu'il s'associe à l'empire, achette à prix d'or la paix d'Artabane, roi des Parthes, et retourne en Syrie. D'abord, par des lois sages, il essaie de faire aimer son gouvernement, il s'efforce de resserrer les liens de la discipline militaire, trop long-temps relâchés ; mais, au lieu de se rendre à Rome, où le sénat et le peuple s'étaient hautement prononcés en sa faveur, il demeure à Antioche, plus occupé à singer Marc-Aurèle, en se tressant et en se parfumant la barbe comme lui, qu'à le rappeler par ses vertus. Au lieu de dissoudre une armée que sa sévérité et sa parcimonie lui avaient aliénée, il la laisse rassemblée autour de sa résidence. Une sœur de Julia Domna, Maesa, femme habile et artificieuse, qui avait attisé l'irritation des soldats, leur présente tout à coup son petit-fils Héliogabale comme un bâtard de Caracalla, dont la mémoire leur est chère ; les troupes s'insurgent et le proclament empereur. Macrin, sortant de son indolence, après quelques hésitations funestes à sa cause, marche à son compétiteur, lui livre bataille et prend la fuite avant que l'affaire soit décidée. Sa lâcheté ne lui profite point, il est tué peu de temps après en Cappadoce, par des émissaires d'Héliogabale. Macrin avait régné quatorze mois, et mourut âgé de 54 ans, l'an 218 de notre ère.

Mis E. DE LA GRANGE.

MACROBE (AURELIUS AMBROSIUS THEODOSIUS), florissait au commencement du ve siècle sous Honorius et Théodose-le-Jeune. Les circonstances de la vie de ce critique, qui fut honoré de la qualification d'*homme illustre*, et du titre de chambellan impérial (*præfectus sacri cubiculi*), sont trop peu saillantes pour mériter une mention biographique. Il mourut, dit-on, l'an 415 de J.-C., laissant après lui trois ouvrages, savoir : un *Commentaire* sur le Traité de Cicéron intitulé : le *Songe de Scipion* ; un Traité de l'analogie et des différences des langues grecque et latine, et sept livres de miscellanées critiques fort curieuses, intitulés : *Saturnales* (*Convivia Saturnalia*). Ce dernier ouvrage, le plus important des trois, est écrit en forme de dialogue et offre, quant au genre, une ressemblance marquée avec les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. L'auteur, on le voit, est plus antiquaire qu'écrivain ; sa phrase incorrecte et pesante, son style froid et sans couleur, décèlent le travail pénible de l'étranger peu familiarisé avec sa nouvelle langue. Malgré ces graves défauts, le recueil du Grec Macrobe n'en est pas

moins précieux par les compilations savantes qu'il renferme, par des aperçus judicieux et profonds sur Homère et Virgile, et par des digressions historiques et mythologiques pleines d'intérêt.— Les meilleures éditions de Macrobe sont celles de Leyde, 1670, in-8°, *cum notis variorum;* de Zeune (Leipzig 1776, *id.*), et celle de Deux-Ponts 1788, aussi en 2 volumes. L'édition de Venise (1472, in-fol.), est d'une excessive rareté.— Dans le calendrier de Carthage et dans le martyrologe de saint Jérôme, il est aussi fait mention d'un saint Macrobe, dont ou célèbre la fête le 16 février.

D'Osnézan.

MADAGASCAR ou **MADÉCASSE.** Au sud-est de l'Afrique, dans l'océan indien, entre les 12° et 25° 45' de latitude est, et les 41° 20' et 48° 50' de longitude, est une île d'une vaste étendue, d'environ 350 lieues de longueur sur 100 de largeur, comprenant une superficie totale de 25,000 lieues carrées, et séparée de la côte de Mozambique par un bras de mer dont la plus faible largeur est d'environ 90 lieues. Cette île, c'est Madagascar, dans laquelle des géographes semblent reconnaître la *Menuchias* marquée sur les cartes de Ptolémée, et la *Cerne æthiopica* de Pline. Connue dès la plus haute antiquité par les Perses et les Arabes, qui lui donnaient le nom de *Sarandib*, elle ne le fut de l'Europe que par les notions qu'en donna, dans le récit de ses voyages, le célèbre Marco-Polo. Découverte en 1506 par le navigateur portugais Lorenzo Almeiga, et nommée île St-Laurent, elle fut visitée par des bâtiments de tous pays. Sous Henri IV, les Français lui donnèrent le nom d'île Dauphine en l'honneur de Louis XIII : ce ne fut qu'en 1642 qu'ils s'y établirent d'une manière stable. En 1665, les possessions françaises de Madagascar passèrent à la compagnie des Indes, qui y éleva le fort Dauphin; mais après avoir soutenu pendant près d'un siècle des guerres sanglantes et continuelles contre les Madécasses, les Français évacuèrent tous les établissements et toutes les colonies qu'ils avaient dans cette île. Plusieurs tentatives furent faites pour en reprendre possession; la plus célèbre fut celle dirigée en 1774 par le comte Beniowski, lequel parvint à se faire nommer chef de la nation, et termina sa vie d'aventurier en combattant un détachement de troupes françaises envoyées contre lui de l'île Bourbon. En 1814, la France se remit en possession de ses anciens établissements, et en fonda même un nouveau à l'île Ste-Marie, qui est attenante à Madagascar, en face de Tintingue. Les insulaires, cédant vraisemblablement à des suggestions étrangères, inquiétèrent de nouveau nos colons, et il fallut, pour faire cesser leurs attaques et rétablir les limites de nos anciennes possessions, une expédition qui partit de Bourbon en 1829, et occupa une partie des côtes et Tintingue et Tamatave, deux des villes les plus importantes du voisinage de ces possessions. Il y a à peine un mois, une ambassade malgache est venue à Paris, où elle a été reçue par le roi, pour l'assurer des bonnes intentions de la souveraine de l'île, et de son désir d'entretenir des relations amicales avec notre nation. Les établissements que nous possédons à Madagascar comprennent le port de Ste-Lucie, le port Dauphin, placé à l'extrémité sud-est de l'île Mananzari et Malatane, ports commerçants sur la côte orientale, d'où l'on tire beaucoup de riz. Au reste, la France n'est point la seule nation européenne qui ait aujourd'hui des colonies dans l'île Madécasse. D'après de récentes notices, un territoire de cent milles carrés aurait été cédé aux Anglais sur la côte occidentale, et ceux-ci, toujours jaloux de la prospérité des autres nations et de l'extension de leur commerce maritime, y auraient fondé un établissement dans lequel se trouve enclavé le beau port Loquez. — La division territoriale de l'île qui nous occupe ici, nous fera connaître plusieurs contrées distinctes : le pays des Ovas, qui forme le centre du royaume malgache, et gît entre le 16e et le 19e parallèle; le long des côtes, en partant du cap St-

André, sur la côte occidentale, le pays des Seclaves, où est situé l'établissement anglais dont M. Balbi annonce l'existence; la population séclave est en grande majorité formée d'Arabes; le pays des Antaraves, le long de la côte orientale, et dans lequel les Français ont autrefois occupé le port Choiseul; le pays de Betimsaras, celui de Bétanimènes, le plus peuplé et le plus fertile de tous : le point le plus important de l'île pour la sûreté de sa rade, Tamatave, est situé dans le pays de Bétanimènes; au sud de celui-ci vient celui des Antacimes; puis celui d'Anossi, dans la partie méridionale; enfin les côtes sud-ouest, jusqu'au cap St-André, côtes inhospitalières et peu commerçantes, où les navigateurs ne trouvent que de féroces ennemis. Toutes ces contrées étaient gouvernées depuis long-temps par des chefs différents, toujours en guerre entre eux, lorsque, il y a tout au plus une vingtaine d'années, le roi des Ovas, Radama, homme supérieur et de vaste capacité, les soumit tous, et réunit ces différentes contrées en un seul royaume, celui de Madagascar, dont il devint le souverain. Jusqu'en 1828, où ce prince fut empoisonné par sa femme Ranavala-Manjoka, qui lui succéda dans la souveraineté, Radama s'occupa à imprimer à la civilisation si arriérée de ses peuples une marche accélérée que nous souhaitons de ne point voir ralentir. Une armée de 50,000 hommes parfaitement disciplinés et la plupart armés de fusils, avec une artillerie soigneusement entretenue, des édifices d'architecture française, un collége, dont nombre de maîtres sont sortis, répandant de tous côtés l'instruction qu'ils y ont reçue, beaucoup d'écoles d'enseignement mutuel d'après la méthode lancastrienne, attestent l'activité et l'esprit de progrès de celui qui eut à lutter pendant plusieurs années contre les chefs puissants qu'il voulait ramener à l'unité monarchique sous son sceptre, et qui, dans sa patrie, s'est mis à la tête du progrès et de la réforme comme Mahmoud à Constantinople, Méhémet Ali en Égypte, et plusieurs autres chefs dans les îles océaniques. — La population de Madagascar a été diversement évaluée. Rochon la porte à 4,000,000 d'habitants, évaluation reproduite dans le dictionnaire de géographie universelle de Mac Carthy; le savant Balbi, au contraire, ne lui en accorde que 2,000,000. — Une chaîne de montagnes traverse l'île et la divise en deux parties : ces montagnes prennent successivement les noms d'Ambohisténienne, de Béfour et de Botismènes ou Ambatismènes, en partant du nord au sud; de nombreux cours d'eau s'en échappent; la plus grande élévation de cette chaîne est de 1800 toises. A l'intérieur de l'île, on trouve une assez grande quantité de lacs, pour la plupart très poissonneux, mais infectés de crocodiles et de poissons venimeux. Des mines de plomb, d'étain, de fer, de cuivre, de mercure, existent dans les montagnes, ainsi que du talc, du cristal de roche, du sel gemme, des grenats, de très belles agathes noires, du salpêtre, etc., et des sources thermales. Les vallées madécasses sont d'une fertilité tropicale, et l'on ne craint pas d'être taxé d'exagération en avançant qu'elles produisent 100 pour 1. Le riz, le maïs, la patate, les ignames, la canne à sucre, l'indigo, le coton, le gingembre, la cannelle, le poivre, le tabac, le curcuma, le chanvre, le lin, la cire, y croissent en grande abondance et y sont cultivés par les habitants; on y trouve aussi toutes sortes de fruits délicieux, une variété du chou-palmiste, divers arbres aromatiques, ou produisant des substances gommeuses et résineuses précieuses dans le commerce, telles que la gomme copal, le caoutchouc, etc. Les forêts, qui sont peuplées de gibier de toute espèce et d'oiseaux peu connus, abondent en palmiers, en bambous, en aloès; on y rencontre à chaque pas le sandal, l'oranger, le citronnier, quatre espèce de bois d'ébène, etc., etc. Le règne animal y est moins varié : il y une assez grande quantité de gros bétail, mais on ne trouve dans l'île ni chameaux, ni chevaux, ni lions, ni tigres; en revanche, il n'y manque pas d'animaux

sauvages indigènes; dans le nombre, nous remarquerons le zebon, espèce de bœuf, pesant de 700 à 800 livres, et ayant une grosse bosse de graisse sur le dos; l'antamba, espèce de léopard, et le farassu, ressemblant fort au chacal; des onagres à énormes oreilles, des sangliers qui, s'il faut en croire M. Mac Carthy, ont des cornes, que nous préférons leur enlever, en supposant que leurs défenses acquièrent une longueur et une force si extraordinaires qu'il a été permis de tomber dans l'erreur où nous le croyons. Le climat de Madagascar, placée sous la zone torride, est assez agréable et d'une chaleur que tempère l'élévation de l'intérieur de l'île; mais, sur les côtes, marécageuses pour la plupart, il est meurtrier, surtout pendant l'hivernage, qui correspond à notre hiver. L'aspect du pays est des plus pittoresques. — Les habitants sont d'origine arabe; mais leur physionomie diffère selon qu'ils s'éloignent plus ou moins de l'équateur: ceux qui en sont le plus rapprochés l'ont plus nègré, si nous pouvons parler de la sorte. Inhospitaliers, cruels, voleurs, paresseux, le long de la côte occidentale, les Malgaches semblent former un peuple entièrement différent sur la côte opposée: les Français les ont toujours trouvés hospitaliers, industrieux, commerçants et actifs. Polygames, comme tous les Orientaux, bien que leur religion ne soit pas le mahométisme, ils ont un grand attachement pour leurs femmes, et cependant, ils n'hésitent point un instant à livrer leurs filles aux étrangers, anomalie inexplicable pour nous. Les femmes madécasses sont bien faites; elles ont les traits agréables. La franchise et la bonté se peignent sur le visage de tous les Malgaches de la côte orientale; et, jointes à leur caractère nonchalant, gai, voluptueux, et insouciant, en font une nation d'un commerce agréable. Les villages ou les villes qu'ils habitent, et au nombre desquelles on en trouve dont la population s'élève à 50,000 ames, sont entourés de palissades. Les maisons sont spacieuses dans les villes: celles des habitants moins fortunés sont encore des chaumières commodes et construites également avec goût. — Nous finirons en disant que les Madécasses, dont la religion est un mélange de pratiques empruntées au judaïsme et au mahométisme, se soumettent à la circoncision. Leurs vêtements consistent, pour les hommes, en un morceau de toile de coton dont ils s'entourent les épaules, et pour les femmes en une espèce de camisolle sans manches, qui leur couvre le sein et les reins, et en une large ceinture de soie ou de coton. Les hommes se divisent en trois classes: les chefs, les hommes libres et les esclaves. Grâce à Radama, et aux efforts des Anglais, la traite y a été abolie. O.-L. T.

MADAME, mot composé du pronom *ma* et de *dame*. On n'appelait ainsi dans l'origine que les saintes et les femmes titrées: *madame* Sainte-Geneviève, *madame* Sainte-Marguerite, etc. *Madame* la duchesse, *madame* la marquise, etc. Un chevalier appelait sa bien-aimée, soit qu'elle fût mariée, soit qu'elle ne le fût pas: *ma dame.* — Cette qualification s'est étendue depuis aux bourgeoises; les exceptions n'existent plus maintenant, et on appelle *madame* toutes les femmes mariées, quelle que soit leur condition sociale. L'aînée des filles du roi est seule qualifiée du titre de *Madame*, sans y ajouter son nom propre. — Pendant la courte durée de l'ère républicaine, on avait substitué le titre de *citoyenne* au mot *madame*. Il n'était *obligé* que dans le style officiel et dans les actes publiques, les contrats, les formules judiciaires; mais dans l'intimité du foyer domestique, et dans les relations ordinaires de la vie civile, l'usage ancien s'était conservé. — Les femmes n'avaient aucune place dans l'ordre politique, la nouvelle législation n'avait rien changé à leur état, elles n'avaient nul droit politique à exercer. Le nouvel usage n'a pu se généraliser, il a presque tout-à-fait disparu; ce n'est plus qu'une expression exceptionnelle. — Il était d'usage de donner le nom de *madame* aux abbesses et aux supérieures, aux

prieures et à toutes les religieuses en charge dans les couvents, dans les chapitres nobles. Toutes les religieuses étaient qualifiées *madame*, et en parlant de toute une communauté, quel que fût l'ordre auquel elle appartînt, on disait *mesdames*, en ajoutant le nom du couvent. Dufey (de l'Yonne).

MADELAINE (Sainte Marie [*v.* Marie-Madelaine]).

MADEMOISELLE, mot composé du pronom *ma* et de *demoiselle*. On disait au moyen âge *damoisel* et *damoiselle* pour désigner les fils ou les filles des seigneurs, et cette qualification n'appartenait qu'aux familles titrées. Les filles aînées des princes frères ou oncles des rois de France sont qualifiées *mademoiselles*, sans y ajouter leur nom propre. Les historiens n'appellent que *mademoiselle* la fille aînée de Gaston d'Orléans, qui a joué un rôle important dans les troubles de la fronde. — Comme le titre de *madame* pour les femmes mariées, celui de *mademoiselle* pour les jeunes ou vieilles filles a passé de la noblesse à la bourgeoisie, et de la bourgeoisie dans tous les rangs de la société sans exception.—Ce mot, dans nos provinces méridionales, a une acception consacrée par une tradition séculaire : les épouses et les filles des propriétaires ou des riches fermiers s'appellent indistinctement *mademoiselle*.—Le vocabulaire officiel des théâtres n'admet pour toutes les femmes que le nom de *mademoiselle*, quels que soient leur âge et leur position sociale : on disait et l'on devait dire, d'après l'usage traditionnel, *mademoiselle* Clairon, *mademoiselle* Arnould, *mademoiselle* Contat, *mademoiselle* Guimard, etc. Mais depuis longtemps le vieux vocabulaire des coulisses est tombé en désuétude; ce n'est plus qu'un souvenir de l'autre siècle. Un usage tout contraire a prévalu, et, sur l'affiche comme dans le monde, depuis les premiers emplois jusqu'aux choristes et aux figurantes, toutes sont appelées *madame*, et c'est peut-être la seule règle générale qui n'admette point d'exception.

Dufey (de l'Yonne).

MADÈRE. L'île de Madère, située dans l'océan Atlantique, à 200 lieues sud-ouest du cap Saint-Vincent, et à 150 environ des côtes occidentales d'Afrique, est une des plus anciennes possessions portugaises : son nom provient de l'abondance de ses bois. D'après une relation extraite d'un vieux recueil, quelques compilateurs avaient attribué sa découverte à l'Anglais Robert Macham, qui, fuyant d'Angleterre avec Anne d'Arfet, sa maîtresse, fut jeté par la tempête sur cette île déserte en 1344. Mais aucun document authentique n'accrédite l'histoire aventureuse de ce Macham, et, selon les géographes, Gonzalès Zarco fut le premier navigateur qui aborda à Madère en 1420. Cette île doit à sa nature volcanique et à la douceur du climat son extrême fertilité. Ses montagnes, dont les plus élevées dépassent 6,000 pieds, sont presque toujours couvertes de nuages qui se dissolvent en pluie. Des côtes hérissées de rochers et bordées d'escarpements formidables, d'énormes talus de basalte, et, au-dessus de ces puissantes formations, des pics isolés, monuments de la grande convulsion qui a déchiré cette terre, puis des gorges et des vallées creusées dans la profondeur de ces massifs, des torrents dont les eaux sauvages roulent avec fracas au milieu d'un sol en désordre, tel est le pays que la nature a recouvert de la plus belle végétation. Sur le littoral, ce sont des vergers de citronniers et d'orangers, qui viennent embaumer l'atmosphère du parfum de leurs fleurs : là, les arbres des tropiques croissent confondus avec ceux de l'Europe; plus haut, de riches vignobles sont disposés en gradins sur les pentes des montagnes, tapissent les berges des ravins ou décorent l'enceinte des vallées; les lauriers et d'autres végétaux indigènes forment ensuite une ceinture de forêts qui encadre les plantations, et, vers la région supérieure, des bruyères et des plantes alpines viennent rappeler au voyageur quelques sites des Pyrénées. Bien des navigateurs passent près de cette île sans l'apercevoir; les nuages dont

elle est enveloppée la cachent à leurs regards; mais, si le soleil vient déchirer tout à coup ce rideau de vapeur et découvrir la verte montagne, Madère semble alors sortir du sein des eaux comme aux premiers jours de la création. Le littoral n'est guère fréquenté que par la baie de *Funchal*, au fond de laquelle s'élève le mont de l'Église, dont le sommet atteint 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette baie, par les accidents de terrain qui la caractérisent, offre les points de vue les plus pittoresques. La ville de Funchal, capitale de l'île, a été bâtie sur cette côte escarpée; ses maisons blanches contrastent admirablement avec les teintes rembrunies des roches environnantes et l'aspect riant des plantations. Dans les alentours de la ville et sur le talus de la montagne, plusieurs chapelles, quelques monastères et un grand nombre de maisons de campagne, forment un panorama des plus variés. Funchal compte environ 15 mille ames de population; les négociants anglais qui s'y sont établis ont beaucoup contribué à son embellissement, et à la purger surtout de la malpropreté que la nonchalance des Portugais laissait accumuler dans les rues. La position de cette ville, au pied d'une montagne sillonnée de ravins qui débouchent dans la baie, l'expose à des désastres à l'époque des grandes pluies; alors les eaux se précipitent en torrents impétueux dans les anfractuosités des gorges, et entraînent tout ce qu'elles rencontrent. En 1809, l'inondation qui ravagea Madère détruisit tout le quartier de Funchal habité par les marins : plus de 400 personnes se noyèrent sans qu'il fût possible de les secourir. Une maison emportée jusque dans la mer offrit un spectacle extraordinaire : pendant quelques instants, on pût l'y distinguer tout entière, avec des lumières aux étages supérieurs. — Les sites les plus remarquables de Madère sont *Camera de Lobos*, village situé au pied d'une falaise, dont la coupe verticale est de 1,500 pieds, et le *Coural das Freiras*, immense cirque que l'action volcanique a empreint de sa puissance : le voyageur Bowdich en a donné une relation très intéressante. Lorsqu'on atteint la plus haute partie de la route tracée à 3,700 pieds au-dessus de la mer, on s'arrête tout à coup, avec une terreur mêlée d'admiration, sur les bords d'un effroyable précipice de 1,634 pieds de profondeur. Les violentes commotions qui ont rompu et fracassé le massif de l'île produisirent sans doute cette étonnante vallée. Les surfaces nues et glacées de ces roches qui s'élèvent en forme de tours et de créneaux, les pans de la montagne revêtus de forêts vierges, le torrent qui, de chute en chute, tombe et roule dans le fond de la vallée, au milieu des vignobles et des jardins, l'éclat lointain de la mer, tout, en présence de ce beau paysage, vient ajouter aux idées de grandeur et d'immensité que sa vue inspire. Le pic de *Ruivo*, sommet culminant de l'île, domine le *Coural das Freiras* : quand on est placé sur les crêtes escarpées du vallon, ce pic menaçant, sur lequel flottent les nuages, semble prêt à vous engloutir, et si, par un mouvement involontaire, on détourne les yeux de cette gigantesque ruine, c'est pour les reporter avec effroi sur les abîmes qui s'ouvrent à ses pieds. La route qui conduit au pic se contourne pendant trois mille, sur le revers des précipices, avant d'atteindre le point de la descente du Coural. Les détails échappent au voyageur ébloui par une succession rapide de sites pittoresques et toujours plus variés, au milieu de cet ensemble grandiose; l'étonnement dout il est frappé par la majesté des lieux augmente encore à la vue des routes que le génie et la persévérance de l'homme ont créées. Il les voit tantôt creusées sur les pentes inclinées de massifs presque impénétrables, tantôt saillantes au moyen de murailles élevées à côté des escarpements, ou bien réunissant des mornes et des ravins que la nature semblait avoir désunis à jamais. L'ingénieur don José d'Alfonseca a immortalisé son nom par cette audacieuse et utile entreprise, qui a lié entre elles

toutes les parties de l'île : les obstacles qu'il est parvenu à vaincre avaient longtemps été jugés insurmontables. Ces routes ont coûté des sommes considérables, et plus de trois années de travaux assidus ; elles ont été achevées en 1817. Durant leur exécution, chaque habitant était tenu d'y travailler deux jours, ou de racheter cette corvée par la contribution d'un dollar (5 francs). On fut souvent obligé de dresser des échafaudages au-dessus de précipices de plus de 1,200 pieds de chute. — La culture la plus importante de l'île de Madère est celle de la vigne ; les vins qu'on en retire sont de plusieurs qualités : le *tinta*, qu'on peut comparer au vin rouge d'Oporto quand il est vieux ; le *verdelho*, qui prend avec l'âge une teinte jaunâtre, et le vin de Malvoisie (*malvasion*), dont le meilleur a reçu le nom de *babosa*. Les Anglais, qui s'entendent en fait de monopole, se sont emparés du commerce du vin de Madère, et en retirent de grands profits. En 1813, le produit des vignobles fut de 22,314 pipes de 600 litres chacun, dont l'évêque préleva 101 pour sa part. La récolte des céréales fournit cette même année 77,604 boisseaux anglais de blé, 11,616 de seigle et 12,768 d'orge. La culture de la canne à sucre, qui avait pris jadis un grand accroissement, est maintenant presque abandonnée. En 1830, le dénombrement le plus approximatif portait la population de l'île à 93,000 habitants, répartis dans les deux capitaineries de Funchal et de Machico, sur une surface d'environ cent dix lieues carrées. S. Berthelot.

MADIANITES. Ce peuple, sans histoire, n'est connu que par ses rapports avec les Israélites, qui, durant le séjour qu'ils firent dans le désert, se livrèrent au mal avec les femmes et les filles des Madianites et des Moabites. — C'est ce qui nous est conservé dans le livre des *Nombres*, c. xxv, où on remarque les inexorables pur 'tious du législateur. Moïse, irrité de la conduite de son peuple, incliné devant Beelphegor, et mangeant la chair des sacrifices avec le peuple idolâtre, résolut par ordre de Dieu de détruire ces hommes qui avaient tendu des embûches aux Israélites, afin de détourner la fureur du Seigneur du peuple choisi. — Vingt-quatre mille hommes périrent ; Moïse fit mettre à feu et à sang ce pays, où s'était passé le drame coupable qui avait irrité le Seigneur, et il réserva seulement les jeunes filles vierges pour l'esclavage du tabernacle. — Au chapitre xxxi des *Nombres*, Moïse fait le dénombrement du butin remporté sur ces coupables. Il se composait de six cents soixante-quinze mille brebis, soixante-douze mille bœufs, soixante-un mille ânes et trente-deux mille filles vierges. — Comme Moïse avait trouvé un asile chez les Madianites dans sa fuite d'Égypte, on l'accuse d'ingratitude et de cruauté envers ce peuple. — D'abord, la reconnaissance n'exclut pas la justice, c'est une des notions d'évidence et de droite raison. Il n'y avait donc aucune injustice de la part de Moïse, non plus que d'ingratitude envers les Madianites qui l'avaient reçu, ni de cruauté envers son peuple, puisqu'il exerçait envers tous deux la justice des délits. — D'ailleurs, ce n'était point chez les Madianites dont il est parlé ici que Moïse reçut l'hospitalité. Ceux-ci habitaient au nord de la Palestine, près de la mer Morte, et descendaient d'Abraham, et les seconds descendants de Chus, petit-fils de Noé, habitaient les bords de la mer Rouge, et, loin d'être idolâtres comme les premiers, adoraient le vrai Dieu, comme le fait connaître l'exemple de Jéthro. — Il est encore évident que le désastre des Madianites n'était pas si considérable, relativement à sa force, qu'on veut bien le dire, puisque ce même peuple remporta une victoire sur Israel, seulement 200 ans après sa défaite. — Enfin, quant au massacre de toutes les vierges, il serait difficile de le prouver : le peuple hébreu n'avait pas coutume de répandre le sang humain aux pieds du Dieu qu'il adorait.

L'abbé Stanislas Meldon.

MADONE. Avez-vous quelquefois, arrêtant vos regards sur ces délicieuses

peintures des premiers maîtres, produits de saintes inspirations, contemplé ces suaves créatures auxquelles leur imagination a prêté les traits de la vierge Marie? avez-vous, en traversant l'Italie, aperçu sur les routes, dans les rues, dans les églises, ces statuettes représentant une femme au regard doux et bienveillant, tenant dans ses bras le divin enfant, statuettes entourées de fleurs, de bouquets, de ces hochets qui forment ce que nous appelons la toilette, le luxe, ou dont la simplicité fait quelquefois toute la majesté? eh bien! alors vous saurez ce que c'est qu'une madone. *Madone*, c'est un mot harmonieux que nous avons emprunté à l'Italie, comme nous lui avons emprunté les tableaux si religieusement expressifs de Raphael, de Léonard de Vinci, et de tant d'autres gloires artistiques; c'est un mot que nous nous sommes appropriés pour désigner, nous aussi, la mère du Christ, et nous n'avons point compris tout ce qu'il entraînait de poésie religieuse, de vénération chrétienne. C'est une *madone*, c'est la *Madona di San-Sixto*, dirons-nous avec une froide admiration, en passant devant les chefs-d'œuvre de la peinture; c'est une *madone*, dirons-nous encore, passant devant ces images tutélaires et consolatrices placées sur nos pas, habitués que nous sommes à heurter sans les remarquer les croix, aussi multipliées chez nous que les statuettes le sont dans les contrées italiques; et ce mot ne nous dira rien de plus. Voyez cependant la jeune fille, l'épouse, la mère, qui les aperçoivent sur leur passage : à l'aspect de la madone, tous les sentiments religieux leur reviennent en foule; elles s'agenouillent, font le signe de la croix, et prient; le brigand lui-même, après avoir dépouillé le cadavre encore chaud de sa victime, s'agenouille aussi, et réclame la toute-puissante intercession de la *madone*, à laquelle, comme Louis XI, il promet de ne plus pécher. Il y a chez l'Italien, autour de la *madone*, représentation des traits de la mère de Dieu, je ne sais quelle atmosphère de paix, d'espérance, dont l'imagination s'est habituée à l'environner, que ne comportent point notre indifférence religieuse et notre scepticisme. Pourquoi donc leur avoir emprunté un mot qui est devenu pour nous à peu près vide de sens, et qui n'a fait qu'enrichir notre langue d'un nouveau synonyme? V. Caralp.

MADRAS, aujourd'hui la capitale de l'Inde méridionale, est une grande ville située sur les bords du golfe du Bengale, près de l'embouchure de la rivière d'Ennore, à laquelle elle communique par un canal creusé en 1803. Vue de la mer, elle présente un aspect imposant et plein de grandeur. Le long de la plage se déploie une rangée d'élégantes maisons à colonnades : çà et là, on voit s'élancer du sein des masses verdoyantes des arbres les blancs minarets des mosquées, et les pointes pyramidales des temples indous. A quelque distance s'étendent le fort St-Georges, avec ses lignes et ses bastions, l'hôtel du gouvernement, et les jardins, qui se dessinent sur la masse du mont de Saint-Thomas, placée en arrière. Il est vrai que tout cela se réduit à peu de chose, et perd tout son aspect enchanteur lorsqu'on vient à l'examiner de près. En général, les rues sont mal percées, sales et bâties misérablement; et ce qui distingue Madras de Calcutta, c'est qu'elle n'a pas de *ville blanche* : les Européens résident presque tous dans des maisons de campagne, et ne vont à la ville que pour leurs affaires. Les édifices les plus remarquables sont l'église Saint-Georges, qui est fort belle; l'église écossaise, et une mosquée, bâtie par Mohammed-Ali, nabab de Karnatik. Il y a quelques établissements de bienfaisance : le plus digne d'attention est l'école pour les orphelins militaires des deux sexes, où le docteur Bell a appliqué pour la première fois son système. En prenant la moyenne des températures de toute l'année, on voit que Madras jouit d'un climat moins chaud que celui de la capitale du Bengale : le *minimum* en janvier est d'environ 70° (39° c.), et le *maximum* en juillet d'environ 91 (55° c.). La vie anglaise y est

plus brillante qu'à Bombay, mais la société n'y est peut-être pas aussi agréable que dans cette ville.—Madras est défendue par le fort Saint-Georges, moins grand et moins formidable que le fort William de Calcutta, et qui a l'avantage d'exiger beaucoup moins de garnison. Au milieu s'élève la forteresse primitive, où l'on a placé les bureaux du gouvernement; on y trouve aussi la petite église de Sainte-Marie, l'hôtel du gouvernement, qui est beau, mais assez mal décoré, et le fanal, dont la lanterne s'aperçoit de fort loin en mer. Au reste, la même fatalité qui s'est attachée au choix de l'emplacement des grands établissements britanniques de l'Inde a présidé spécialement à celui de Madras. Elle n'a pas de port: les bâtiments sont obligés de mouiller dans la rade; un courant rapide règne le long de la côte, et la mer y bat avec une telle violence, même dans les temps les plus calmes, qu'il est presque impossible d'y débarquer. Les indigènes obvient à cet inconvénient par l'emploi de bateaux appelés *mussoulahs*, auxquels leur élasticité permet d'être lancés sur la plage sans danger, et de *catamarans*, radeaux formés de tiges de bambous avec une petite voile, et qui servent aux communications usuelles des bâtiments avec la terre. Néanmoins, Madras fait un commerce considérable, non seulement avec l'Europe, mais encore avec la Chine, l'Amérique, l'île de Ceylan, les îles Philippines, l'empire Birman, l'Australie, l'île de France, etc. Elle possède un grand nombre de fabriques de cotonnades, et a donné son nom à ces tissus de soie bien connus dans nos contrées. L'adresse de ses jongleurs est très renommée. La population de cette ville, quoique très diversement évaluée, peut être portée à 350,000 âmes. Elle est à 425 lieues de poste sud-ouest de Calcutta; latitude nord 13° 5', longit. orientale 78° 1'.—La présidence, dont Madras est le chef-lieu, comprend toute l'Inde méridionale, et embrasse une surperficie de 26,000 lieues carrées de 2,000 toises, avec une population de plus de 12 millions d'habitants. Elle est divisée en trois grandes parties: les Circars septentrionaux, le Karnatik et les conquêtes du Maïsour, subdivisés en vingt-un districts. Les états indigènes placés dans son ressort politique sont les rajahs de Maïsour, de Travancore et de Kotchin. O. Mac Carthy.

Madras (étoffe). On nomme *madras* une étoffe légère portant une demi aune, deux tiers et jusqu'à trois quarts d'aune, et servant le plus ordinairement aux femmes pour fichu de tête ou petit mouchoir de cou. Les plus beaux madras remplacent aussi quelquefois les foulards pour homme, dont ils imitent assez l'éclat et le brillant. — Les madras sont un tissu de coton, uni, ras, et imprimé ordinairement à carreaux; le tissage en est fait à la mécanique. Le nom de *madras* leur vient de ce que les premiers nous sont parvenus de Madras, ville des Indes, située sur la côte de Coromandel, et où se faisait un grand commerce de ces sortes d'étoffes. C'était jadis sous la dénomination générale de *madras* que s'exportaient presque tous les produits de Masulipatnam, Pondichéri, Karikal et autres villes voisines. Aujourd'hui, ces étoffes se fabriquent en abondance en France, mais plus particulièrement à Rouen; on en tire aussi beaucoup de l'Alsace. De tous les madras de France, les meilleurs sont ceux de Rouen. Ce fut M. Talon qui apporta dans cette ville l'invention de cette étoffe, et il dut à la fabrique qu'il y établit une rapide et brillante fortune. Il est vrai qu'alors les madras, à cause de leur rareté, se vendaient très cher, et que M. Talon n'avait pas à lutter contre la concurrence. Maintenant, les madras sont très communs. Il en est bien peu qui nous arrivent directement des Indes. On vend des madras depuis 20 et 25 sous jusqu'à 3 et même 4 francs; ceux de 20 à 25 sous se déteignent et sont d'une bien faible qualité. Les madras font partie des diverses toiles de coton peintes et imprimées (*v.*); mais dans le madras, le trait seul est imprimé, et tout l'intérieur est fait au pinceau. Plusieurs de nos fabriques sont presque parvenues à la ténacité

des couleurs de l'Orient, ce qui dépend principalement des préparations que reçoit le tissu et de la nature des mordants qui y sont appliqués. A Paris, il se fait un grand débit de madras chez les marchands de rouenneries, de nouveautés, et même dans les boutiques dites de *mercières*. Parmi les gens de la campagne, l'humble madras, c'est le cachemyr superbe de la ville. — C'est à tort que l'on donne souvent le nom de *madras* au gros de Naples à carreaux, dit *gros de Naples écossais*; il n'y a rien de commun entre ces étoffes que leur ressemblance extérieure, car tandis que les madras sont en coton, le gros de Naples est un tissu de soie dont la chaîne et la trame sont beaucoup plus fortes. E. PASCALLET.

MADRÉPORE (*madrepora* [hist. nat.]). La dénomination de *madrépore*, employée pour la première fois par Imperati pour désigner une espèce particulière de polypiers, étendue par Marsigli à tous les polypiers de nature pierreuse, restreinte par Tournefort et Boerhaave aux polypiers à concrétions calcaires poreuses, fut assignée par Linnæus à ces polypiers pierreux à texture poreuse qui offrent à leur surface des excavations en forme d'étoile lamelleuses, et qui furent ainsi réunis sous une dénomination générique commune. Pallas circonscrivit plus nettement encore le genre établi par Linnæus, et distribua les différentes espèces que ce genre renferme en huit sections principales, auxquelles il assigna d'excellents caractères différentiels; et la classification de Pallas, reproduite avec quelques légères modifications par Ellis, Solander et Gmelin lui-même, fut généralement adoptée par les zoologistes jusqu'à l'époque de M. de Lamarck. Celui-ci érigea d'abord en genres distincts presque toutes les sections établies par Pallas dans le genre *madrepora* de Linnæus; puis, poussant plus loin encore cette multiplication de genres, il fit de ce même genre *madrepora* sa famille des *polypiers lamellifères*, et réserva la dénomination de *madrépore* pour les polypiers lamellifères dendroïdes à surfaces hérissées de cellules saillantes. — Quoi qu'il en soit de ces subdivisions, elles reposent toutes sur des caractères déduits de la forme et de la structure des masses crétacées ou calcaires produites par les polypes, et sur lesquelles ceux-ci reposent; elles supposent toutes que des différences spécifiques dans les polypes producteurs répondent constamment à des différences d'un certain ordre dans les polypiers produits : malheureusement une semblable concordance est loin d'être démontrée, et la structure anatomique et comparée des polypes n'est point encore suffisamment élucidée pour qu'il soit possible de baser sur des caractères déduits de la forme de leurs polypiers autre chose qu'une classification purement systématique. Aujourd'hui, les madrépores sont assez généralement caractérisés ainsi qu'il suit : polypiers pierreux, subdendroïdes, rameux, à surfaces garnies de tous côtés de cellules saillantes, à interstices poreux; les cellules sont éparses, quelquefois sériales, distinctes, tubuleuses, saillantes, à étoiles presque nulles, à lames très étroites. — Les formes générales des madrépores varient grandement : les uns présentent des expansions aplaties, profondément divisées, quelquefois subpalmées; d'autres forment une masse oblongue, couvertes de petites branches courtes, cylindriques, et dont la réunion simule parfois un corymbe au sommet du polypier; d'autres enfin se développent et s'étendent en longs rameaux cylindriques, branchus, et semblables dans leurs formes aux bois du cerf. Mais, quelle que soit la différence qui existe dans les formes extérieures des madrépores, ces polypiers n'en sont pas moins semblables entre eux par leur texture interne, par la disposition et l'aspect de leurs cellules : ces cellules sont cylindriques, nombreuses, serrées, irrégulièrement éparses, ou distribuées avec régularité sur une ligne longitudinale, ou obliquement rangées sur les tiges et les rameaux. L'ouverture de la cellule est arrondie, et son intérieur est garni de lamelles longitudinales, alternativement grandes et pe-

tites, mais toujours peu saillantes. La cavité de ces cellules se prolonge dans l'intérieur du polypier, et les espaces compris entre leurs parois sont aussi creusés par de petites cellulosités inégales et communiquant entre elles : aussi la texture des madrépores, bien qu'elle soit solide et résistante, est poreuse à l'extrême. — Imperati paraît avoir le premier soupçonné que les madrépores étaient des concrétions calcaires formées par des êtres organisés, appartenant au règne animal; Rumph, qui eut occasion d'étudier en grand les polypiers de la mer des Indes, vit dans les polypes une gelée animale productrice, recouvrant une masse inorganique produite; Peyssonnell envisagea les madrépores comme formés par une agglomération de coquilles d'animaux agrégés; Donati et Carolini donnèrent quelques détails sur les différentes espèces de polypes du genre *madrepora*, tel qu'il avait été établi par Linnæus et Pallas; enfin, M. Lesueur, qui a étudié vivants les polypes qui produisent le madrépore palmé, les décrit comme des animaux gélatineux, diffluents, astéroïdes, pourvus de douze tentacules courts, placés autour de l'ouverture centrale. — La plupart des madrépores parviennent à une grandeur considérable; on assure même que les récifs des mers australes, si remarquables par la prodigieuse rapidité de leur accroissement, sont dus presque exclusivement au développement extraordinaire d'une seule espèce de ce genre, le *madrepora abrotonoides* (v. Polype, Polypier). Belfield-Lefèvre.

MADRID. Par les 40° 25' de latitude nord, et 5° 53' de longitude ouest, sur la rive gauche du Manzanarès, au milieu d'une plaine sablonneuse, sèche et nue, entourée de collines inégales et peu élevées, et située elle-même à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, est placée, comme au point central du royaume, la capitale de cette Espagne si agitée de nos jours par les passions politiques de ses habitants, si tiraillée en tout sens par les tendances rétrogrades des uns et par l'impatience révolutionnaire des autres. Quand la péninsule hispanique subissait la domination romaine, un petit bourg fortifié, chef-lieu des *Carpetani*, et nommé *Mantua Carpetanorum*, fut élevé sur cet emplacement. Le nom de *Majoritum* lui fut, assure-t-on, donné au moyen âge. Quoi qu'il en soit, la capitale espagnole n'apparaît pour la première fois dans l'histoire que sous le roi don Ramire II, c.-à-d. de 950 à 955: c'était alors un village fortifié que les Maures avaient bâti, et dont celui-ci fit tomber les murailles. Ferdinand Ier, en 1065, marcha également contre Madrid, dont il détruisit aussi les remparts. Alfonse VI, successeur de ce roi de Castille, s'en empara définitivement. C'est donc à tort que l'on s'accorde à dire qu'il n'est fait mention de Madrid dans l'histoire qu'en 1109 pour la première fois, et que ce n'était qu'un château appartenant à un roi de Castille, et qu'assiégeaient les Maures à cette époque. Vers le milieu du xve siècle, Henri III répara Madrid, l'agrandit, et, augmentant ses moyens de défense, fit ajouter des tours à ses remparts. Sous Charles-Quint, la cour commença à séjourner dans cette ville; mais ce ne fut qu'en 1560 que, par ordonnance royale, Philippe II, dont sa position centrale avait fixé l'attention, la déclara capitale de la monarchie espagnole, et, dès ce moment, la cour s'y fixa irrévocablement. Lors de la guerre de succession, Madrid se prononça pour le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, souche des Bourbons d'Espagne. Occupée par les troupes françaises après les événements de 1807, Madrid fut emportée par Napoléon le 4 décembre 1808, après une résistance opiniâtre. Joseph Napoléon s'y maintint jusqu'en 1812. Les Français en furent chassés par les Anglais après la bataille de Salamanque; ils les en chassèrent à leur tour, mais furent obligés d'en partir peu de temps après. En 1823, Madrid, qui avait suivi le mouvement révolutionnaire imprimé à l'Espagne par Riégo et ses amis, vit de nouveau les Français : cette fois, ils ne se présentaient plus comme des ennemis,

mais bien en qualité d'auxiliaires de Ferdinand, qui s'appuyait ainsi sur les baïonnettes étrangères pour renverser une constitution qu'il avait solennellement jurée. Le duc d'Angoulême y entra triomphalement à la tête de son armée. Depuis 1830, Madrid a suivi le mouvement qui entraîne l'Espagne vers de nouvelles destinées; les cortès ont choisi cette ville pour le lien de leur réunion.— Après cette brève notice historique, nous allons aborder les détails statistiques. — Madrid est une grande et belle ville, ayant une population de 211,127 habitants, agglomérée dans près de 8,000 maisons, et entourée, dans sa circonférence de près d'une lieue et demie, d'un simple mur, que précèdent des boulevards plantés d'arbres dans presque tout leur pourtour. Dix-sept portes donnent entrée dans la ville; trois de ces portes sont des arcs de triomphe : le plus remarquable et le plus majestueux des trois est celui de la porte d'Alcala, qui est d'ordre dorique. Madrid est divisée en douze quartiers, dont la plupart sont de construction moderne. Quatre magnifiques rues, qui sont celles d'Alcala, d'Atocha, de San-Bernardo, et de Fuencarral, sont dignes d'être remarquées : douze voitures pourraient passer de front dans la première. Ces rues, comme toutes les autres, sont régulières, bien alignées, garnies de larges trottoirs pour les piétons : elles sont pavées avec des silex, dont la petite dimension rend la marche fatigante. Les maisons sont généralement bien bâties, d'une architecture simple et uniforme, de moyenne élévation. On compte dans Madrid 484 rues, 82 places, dont trois assez belles, 33 fontaines publiques, distribuant une eau pure et légère, provenant de sources voisines; 19 paroisses, 64 couvents, dont 30 de religieuses; 10 oratoires publics, 18 hôpitaux; 3 hospices, 20 casernes, 3 maisons de réclusion pour les femmes et 5 prisons, 8 théâtres, 19 établissements d'instruction publique, etc., etc. De ces 82 places, les plus remarquables sont la Plaza-Major, qui est belle et étendue; la place du Palais-Royal, et la Plaza ou Puerta-del-Sol (place ou porte du Soleil), carrefour où aboutissent les cinq principales rues de la ville : c'est là que se rassemble toute la population oisive de la capitale; c'est là que les étrangers se portent en foule comme à Paris au Palais-Royal; c'est là aussi, quand l'émeute gronde, que la lutte s'engage d'ordinaire entre le peuple et la force armée. Parmi les autres places, de bien moins grande étendue, on remarque celles où ont lieu les courses de taureaux, celle de la *Cevada* (de l'Avoine), où se font les exécutions publiques, celle de l'Hôtel-de-Ville, si régulière dans son exiguïté, et décorée d'une belle fontaine allégorique, dont les sculptures représentent les armes de Léon et de Castille. — Les églises de la reine des Espagnes sont peu remarquables sous le rapport architectural, surtout comparées à celles des principaux lieux de toutes les provinces de la péninsule ibérique : à peine celles du couvent des Salésiennes, de Saint-Isidore, de Sainte-Isabelle, de Saint-Pascal, de Saint-Martin, de Saint-François-de-Salles et des Dominicains, méritent-elles d'être signalées. Il en est de même des hôtels particuliers, tels que les palais des ducs de Berwick, d'Alba, de l'Infantado, de Médina-Cœli, d'Ossuna, etc. : ils se distinguent plutôt par les curieuses collections scientifiques qui y sont renfermées et par leur étendue que par leur beauté extérieure. — Les édifices publics sont plus dignes d'arrêter les yeux. Le palais du roi, la plus belle résidence royale de l'Europe, doit être placée en première ligne. Situé près de la partie occidentale de la ville, à peu de distance de la porte San-Vincente, il est placé sur une hauteur en face de la *casa real del Campo*, jolie campagne sur la rive droite du Manzanarès. D'une architecture assez belle, quoique un peu lourde, il a été rebâti sous Philippe V, à la place de celui qui fut dévoré par les flammes en 1734; la chapelle est magnifique, ainsi que la salle des ambassadeurs; des tableaux du plus grand prix en ornent les appartements. Le roi Joseph l'a

fait isoler des maisons particulières qui l'entouraient, ainsi que chez nous on a isolé le Louvre et les Tuileries. Le Buen-Retiro est le second des palais du souverain : il occupe, avec ses jardins, une grande étendue dans la partie orientale de Madrid. Le Buen-Retiro a été fortement endommagé, lors de la prise de Madrid en 1808, par le feu de l'artillerie française : quatre mille moines y étaient alors occupés à faire des cartouches, et quatre mille soldats espagnols le défendaient : on peut juger par-là de l'étendue de ce palais, qui peut au besoin servir de citadelle, et domine toute la ville. Le Buen-Retiro a été fondé par Philippe V. Viennent ensuite le palais des conseils ou du gouvernement, le musée royal des beaux-arts, celui des sciences naturelles, renfermant d'assez pauvres collections, dont les Espagnols ont exagéré la magnificence; l'hôtel des postes, la douane, le Panadaria, siége de l'académie de l'histoire; Buena-Vista, où est placé le musée d'artillerie, dont les salles méritent d'être visitées; l'arsenal, où sont aussi conservés nombre d'objets curieux; la monnaie, la prison de cour, le Saladero, le couvent de Saint-Philippe et le grand hôpital. Deux beaux ponts ont été jetés sur le Manzanarès, pauvre ruisseau qui tarit l'été sous les murs de la grande ville, et dont le cours ne dépasse pas 18 lieues. — Madrid possède plusieurs belles promenades très fréquentées ; la seule qui soit dans l'enceinte de la ville est le Prado, embelli dans sa longueur considérable de fraîches allées d'arbres et de fontaines, dont il est redevable à Charles II. Bien que sa largeur soit peu considérable, le Prado est l'une des choses les plus belles qui soient au monde, et les romanciers espagnols n'ont pas fait faute de le célébrer. Les jardins de Buen-Retiro et las Délicias, avec un grand pré et de longues allées sur les bords du Manzanarès sont les autres buts de promenade; la foule ne manque jamais de s'y porter. — Madrid, malgré les reproches d'ignorante indifférence qu'on s'accorde à prodiguer aux Espagnols, renferme une grande quantité d'établissements scientifiques. Je parlerai d'abord des bibliothèques. La bibliothèque publique a été fondée par Philippe V : elle contient environ 200,000 volumes, dont, sous le dernier règne, au moins un quart demeurait caché au public : c'étaient là les *libros prohibidos*. On y compte deux mille ouvrages originaux sur l'histoire, la littérature et les antiquités du pays, une collection nombreuse de poëtes du XVe siècle et de chroniqueurs de la même époque, environ 300 manuscrits arabes, qui sont tous des morceaux manuscrits grecs, et un cabinet des médailles de 150,000 pièces. On parle de la bibliothèque du roi comme on parlait du Nouveau-Monde avant Colomb : elle est dans l'intérieur du palais, et c'est à peine si un seul lettré y est admis dans l'espace d'un siècle : on n'en connaît par conséquent que ce qu'une tradition fort éloignée en dit, et qu'il n'y a pas grande importance à répéter. La bibliothèque des jésuites est dans l'enceinte de leur collége; elle renferme beaucoup de livres, mais il n'y a rien de rare. Un décret de Charles IV avait ordonné qu'elle serait ouverte tous les jours au public. Il y a en outre à Madrid plusieurs corps scientifiques dont on visite librement les bibliothèques ; celle de l'académie royale d'histoire possède une grande quantité de manuscrits précieux, légués par divers membres de la société ; il faut mentionner en outre celle de l'académie des beaux-arts, et quelques bibliothèques particulières, celles des ducs de l'Infantado, d'Ossuna, de Medina-Cœli, où l'on n'est admis qu'avec des billets. — Après les bibliothèques, nous avons à signaler le *musée des sciences naturelles*, où se font des cours publics de minéralogie, de botanique, de zoologie, etc., et où sont enfermés le cabinet d'histoire naturelle et la galerie de minéralogie, ainsi que le jardin botanique, le plus riche peut-être de toute la Péninsule; le conservatoire des arts et métiers, institué à l'instar de celui de Paris, et où se font à peu près les mêmes

cours qu'à celui-ci; la direction des mines, l'école de pharmacie, l'institut de Saint-Isidore, espèce d'université qui compte seize professeurs; l'école de médecine pratique, le collége de chirurgie médicale de Saint-Charles, l'école des ingénieurs géographes, le collége royal des nobles, l'école vétérinaire, l'école des poinçons, treize académies, l'observatoire, la magnifique collection de tableaux du musée royal, des manufactures en grand nombre, etc., etc. — Les habitants de Madrid mènent une vie assez paresseuse généralement; les promenades, les théâtres, les combats de taureaux, les réunions appelées *tertulias*, qui ont pour attrait principal les jeux, la conversation et un peu de musique, absorbent la plus grande partie de leurs moments, et la *sieste* comble le reste. — Le climat de Madrid est agréable: l'air y est sain, mais vif et pernicieux pour les personnes d'une constitution faible: le voisinage des montagnes qui dominent la ville au N. et au N.-N.-O., et qui sont presque toujours couvertes de neige, y rend la température très variable. — Madrid est le siége de toutes les autorités et administrations supérieures de l'Espagne. C. Roques.

MADRIERS. C'est le nom que l'on donne dans la charpenterie à des pièces de bois méplates, de 3, 4, 5 et 6 pouces d'épaisseur, sur 10, 12, 15 et 16 de largeur. Les madriers servent à faire des pilotis, à asseoir les fondations des murs dans les terrains de mauvaise consistance, à soutenir les terres dans les tranchées que l'on creuse pour bâtir, dans les fouilles, dans les mines, etc.: leur résistance les fait également employer à former les plates-formes des batteries de canon, de mortiers, etc. Le madrier change de nom quand on le façonne. O.-L. T.

MADRIGAL. Une pensée fine, tendre ou galante, coquettement rendue en vers libres, sans régularité, sans fadeur, et avec une concision épigrammatique, telle est, ce nous semble, la définition la plus exacte du madrigal. Dans la poésie légère, genre aimable si l'on veut, mais où les réputations sont rarement durables, le *madrigal* occupa jadis une place distinguée. Exploité tour-à-tour par les petits génies de l'hôtel Rambouillet et par nos sommités poétiques, tour-à-tour chef-d'œuvre de ridicule ou d'exquise délicatesse, il disparut un beau jour dans les ruelles des Araminthe et des Cidalise; et, tout bien examiné, sa retraite fut une heureuse chose.—Mélin de St-Gelais est le premier, dit-on, qui ait introduit le mot de *madrigal* dans notre poésie. Ses œuvres n'en renferment qu'un seul, et comme c'est le premier qui ait paru, et qu'il n'a que dix-sept vers, on établit pour règle que le *madrigal* ne devait point dépasser ce nombre. Le mélange des rimes et des mesures dépendait absolument du goût du poète. Cependant, vu la brièveté extrême du *madrigal*, toute licence, soit pour la rime, soit pour la césure et la pureté de l'expression, était rigoureusement interdite. Le nom de ce petit poème vient-il du grec *mandra* (bergerie), parce que c'était dans l'origine une chanson pastorale, dont les Italiens ont fait *madrigale*, et nous *madrigal*? Est-il dérivé de l'espagnol *madrugar*, *madrug* (se lever matin), parce que les amants avaient coutume de chanter des *madrigaux* dans les sérénades qu'ils donnaient de grand matin à leurs maîtresses? ou bien s'est-il formé, comme le prétend le savant évêque d'Avranches, de *martegales*, espèce de ballades empruntées aux *Martegaux*, peuples montagnards de Provence, et débitées en France par les musards et les jongleurs au temps de Hugues-Capet? Il y aurait de la témérité à se prononcer exclusivement en faveur de l'une de ces étymologies. Aussi, les respectant toutes les trois, comme ayant la même vraisemblance, terminerons-nous cet article par deux exemples, l'un emprunté à Pradon, qui faisait mieux un madrigal qu'une tragédie, et l'autre à Voltaire, qui faisait également bien la tragédie et le madrigal. Pradon fait cette réponse à une personne qui lui a

écrit avec beaucoup d'esprit :

Vous n'écrivez que pour écrire,
C'est pour vous un amusement ;
Moi, qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

La chronique de l'époque ne nous dit pas si le pauvre Pradon reçut des encouragements, mais, en revanche, les *Mémoires* de Thiébault sur Frédéric-le-Grand sont moins discrets, et nous savons que le roi-philosophe, peu satisfait de voir sa royale sœur courtisée par d'autres que par des princes, fronça le sourcil comme un homme vulgaire en lisant ce madrigal du poëte :

Souvent un air de vérité
Se mêle au plus grossier mensonge ;
Cette nuit, dans l'erreur d'un songe,
Au rang des rois j'étais monté,
Je vous aimais alors, et j'osais vous le dire.
Les dieux à mon réveil ne m'ont pas tout ôté,
Je n'ai perdu que mon empire.

D'Ortézan.

MAESTRICHT. Cette ville, depuis 1830, se trouve dans une situation des plus singulières, isolée de la Hollande à laquelle elle appartient, enclavée au contraire de tout côté dans un pays considéré comme ennemi. Il est certain que si, dès les premiers jours de la révolution de septembre, on avait fait à propos quelque sacrifice considérable d'argent, Maëstricht serait tombée entre les mains des Belges. Mais l'occasion a été manquée, et la question du Limbourg est encore une des tortures préparées à la diplomatie, si le *hasard*, ce dieu de M. de Talleyrand, ne vient pas la dénouer. — Maëstricht est une place forte, très bien bâtie, entourée de collines, traversée dans sa partie méridionale par la Geer, affluent de la Meuse, et séparée par cette dernière du faubourg de Wyck, avec lequel elle communique au moyen d'un très beau pont en pierres de taille, de cinq cents pieds de long, qui nous rappelle cette anecdote : Le maréchal d'Owerkercke, descendant des princes de Nassau, du côté gauche, étant jeune, caracolait à la portière du carrosse de Mlle de Welbruck, et lui contait fleurette. A toutes ces douceurs, la belle répondit que ce n'était que lieux-communs de galanterie, et qu'elle parierait qu'il ne l'aimait pas assez pour sauter avec son cheval du Pont-de-Meuse dans la rivière. La gageure fut acceptée. Le comte d'Owerkercke la gagna au risque de sa vie. Il fut assez heureux pour ne point perdre les étriers, et son cheval assez bon pour le porter à terre. Mais après avoir fait ce saut périlleux, il reconnut le caractère de sa maîtresse, et rompit avec elle. Poellnitz, qui raconte ce trait dans ses mémoires, trouve que la bonne demoiselle avait mérité quelque chose de pis. — Maëstricht est parfaitement défendue. Le fort de Saint-Pierre domine un plateau sous lequel se trouve des excavations célèbres, décrites par Faujas et M. Bory de Saint-Vincent. Cette place, qui existait comme ville dès le XIe siècle, était possédée avant la réunion de la Belgique à la France, et depuis le traité de Westphalie, par les états-généraux de Hollande et le prince-évêque de Liége. En 1632, elle avait été prise par le prince Frédéric-Henri, fils de Guillaume-le-Taciturne. Les Français la bombardèrent en 1794, sous les ordres du général Kléber, et la prirent après onze jours de siége. Réunie à la France en 1795, elle devint le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. Sa population, qui, en 1830, était d'environ 22,000 habitants, et promettait de s'accroître d'année en année, a beaucoup diminué par suite des événements politiques. Les mêmes circonstances ont exercé également une influence funeste sur le commerce. Cependant il se fait entre Maëstricht et la Belgique un trafic de contrebande assez actif.

De Reiffenberg.

MAFFEI (Paul-Alexandre), né à Volterra en 1653, mort à Rome en 1716, consacra toute son existence à l'étude de l'antiquité. Ses travaux témoignent qu'il était infatigable, et s'il n'a pas réussi à fixer l'opinion encore incertaine sur divers points d'histoire et sur l'origine de plus d'un peuple, il est au moins parvenu à écarter quelques opinions entièrement erronées. — Ses deux meilleurs ouvrages

sont la *Raccolta di statue antiche* (in-folio, avec 163 planches), et le *Gemme antiche figurate* (4 vol. grand in-4°). — L'auteur ne s'est pas borné à donner dans ses ouvrages une collection de dessins; il a raisonné sur les progrès des arts, il a établi des analogies entre les peuples, il a fondé sur ces analogies un nouveau système propre à faire découvrir leur origine, leurs rapports, leurs progrès; dans les monuments, il a trouvé, ou, pour mieux dire, il a deviné l'histoire. — Le savant P. Montfaucon, après un voyage qu'il fit en Italie pour s'y livrer à des recherches historiques, publia son *Diarium italicum*, renfermant la description de plusieurs monuments de l'antiquité, et des notices sur un grand nombre d'auteurs grecs et latins jusqu'alors inconnus. Cet ouvrage fut impitoyablement attaqué. Maffei, qui était peut-être l'homme le plus propre à juger du mérite d'un travail sur les antiquités, prit hautement la défense du P. Montfaucon, et publia sous un nom supposé une apologie de cet ouvrage, qui dès lors fut apprécié en France et en Italie. — Maffei, qui était aussi bon littérateur que profond antiquaire, a aussi publié quelques ouvrages de piété et une *Histoire de la princesse Camille Borghèse*. Azario.

Maffei (Le marquis François-Scipion), poëte et littérateur, né à Vérone en 1675, débuta très jeune encore dans la carrière des lettres par une thèse qu'il soutint sur l'*Amour*. C'était de la prose, mais sonore, brillante, pleine de feu et d'images : le génie du poëte y perçait. Peu de temps après, il entra au service de la Bavière, et après s'être distingué à la bataille de Donawert, il revint dans sa patrie pour y consacrer ses loisirs à l'étude. Son premier ouvrage fut un livre qu'il publia contre le duel, à l'occasion d'une querelle où son frère aîné, le marquis Alexandre, se trouvait engagé. Lié avec Apostolo Zeno, qui demeurait alors à Venise, il fut son collaborateur dans la rédaction du *Giornale de' letterati*, qui passe pour la plus ancienne publication de ce genre qu'ait eue l'Italie. La décadence des théâtres en Italie était alors complète; les anciens auteurs grecs étaient bien connus des savants, mais la nation ignorait jusqu'à leurs noms, et ne conservait presque plus d'idées sur la tragédie. Maffei fit tourner son instruction au profit de sa patrie, et, s'élevant au sublime, il publia la tragédie de *Mérope*; puis, retournant aux habitudes de la vie sociale, il donna la comédie intitulée la *Cérémonie*. Celle-ci est oubliée depuis longtemps, l'autre est restée au théâtre après avoir acquis à son auteur une réputation européenne. Voltaire la traduisit, la commenta et l'imita, sans pourtant surpasser Maffei, à qui il dédia son ouvrage. Un siècle plus tard, Alfieri traita le même sujet, et s'il ne fit pas oublier les deux tragédies de ses prédécesseurs, il parvint certainement à placer la sienne au premier rang. — Maffei séjourna quelque temps à Paris, où, dit un biographe, il fit preuve d'un esprit fin, vif, pénétrant, avide de découvertes, et très propre à en faire, d'une humeur enjouée, d'un cœur naturellement bon, sincère, désintéressé, ouvert à l'amitié, plein de zèle pour la religion, et fidèle à en remplir les devoirs; mais à travers ces hautes qualités, Maffei laissait percer un sentiment d'amour-propre et d'excessive susceptibilité. Bien accueilli à Paris, il le fut également en Angleterre, dans la Hollande, et à Vienne. De retour dans sa patrie, il fut agréablement surpris de trouver dans la salle de l'académie son buste, avec l'inscription *Al marchese Scipione Maffei, ancora vivo* (au marquis Scipion Maffei, vivant). — Poëte, critique, antiquaire, historien, physicien, casuiste même et théologien, Maffei chanta l'amour, étudia la nature, interrogea les anciens monuments, écrivit l'histoire de sa patrie, et donna des préceptes de morale. — Il fut le créateur de la tragédie italienne classique, dont les règles sont celles de la tragédie grecque. Son nom sera sans cesse mêlé à celui d'Alfieri; leur gloire est commune, et leur mémoire sera toujours chère à l'Italie. Azario.

MAGALHAENS, célèbre navigateur

portugais que les Français appellent Magellan (*v*).

MAGASIN. Ce mot, qui, d'après Ménage et plusieurs autres lexicographes, vient de l'arabe *machasin* (lieu ou l'on met les richesses), sert dans notre langue à exprimer en général le local dans lequel se trouve déposé un amas de choses quelconques, représentant une certaine valeur. Ainsi, un magasin est le lieu où l'on serre, où l'on fait provision de marchandises, d'outils, de vivres, de munitions, etc. On comprend dès lors que, selon la nature des choses auxquelles ils sont affectés, les magasins doivent se trouver construits, disposés et distribués intérieurement. Il est certaines choses, par exemple, qui ne peuvent être mises dans un magasin humide, certaines autres auxquelles cette condition est indifférente; mais, en général, les magasins qui servent à loger des étoffes, outils, approvisionnements, etc., doivent être situés dans un lieu sain, et être aérés à propos, bien couverts, sans humidité, etc. — On dit des *magasins* de nouveautés, de draps, de librairie, de verreries, de voitures, etc. On appelle *marchand en magasin* celui qui ne vend rien qu'en gros, et n'a pas par conséquent de boutique ouverte pour le détail. Il est cependant des marchands qui vendent tout à la fois en boutique et en magasin, c.-à-d. en gros et en détail. Chez les marchands de nouveautés et autres, par *magasin*, on désigne souvent l'arrière-boutique: c'est ordinairement une vaste pièce attenant à la boutique, et où l'on serre les marchandises destinées à remplacer dans la boutique celles que l'on vend. *Emmagasiner*, c'est l'action de mettre les marchandises en magasin, et le *magasinier*, c'est le garçon ou commis chargé du détail d'un magasin; *magasinier* est synonime de *garde-magasin*. Quant au *garçon de magasin*, c'est le garçon de boutique proprement dit, c.-à-d. l'apprenti marchand qui, après son apprentissage terminé, sert encore chez les marchands en magasin pour se fortifier dans le négoce et acquérir l'expérience du commerce. La fortune des marchands dépend bien souvent de la fidélité et de l'habileté des garçons de magasin. Par *magasinage*, on entend ce que les marchands, négociants et commissionnaires passent en compte à leurs correspondants pour l'occupation momentanée de leur magasin par des marchandises qui leur appartenaient. Les magasins dits d'*atelier* sont des espèces de hangars bien fermés, où l'on serre les équipages d'un atelier ou d'une manufacture, tels que outils, échelles, cordages, voitures, etc. On donne aussi le nom de *magasins* à des espèces de paniers ou coffres, etc., qui, dans les diligences, coches, voitures publiques ou ordinaires, se trouvent disposés de manière à recevoir les malles et paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la pluie, de la poussière, etc.—Enfin, en style figuré, on dit d'un esprit subalterne qu'il est un *magasin*, pour dire qu'il n'a aucune idée individuelle et qui lui appartienne en propre. La mémoire est un *magasin*, un vaste *magasin*, etc. Et encore d'une personne qui achette beaucoup de choses: cet homme veut faire un *magasin*, monter un *magasin*, etc. E. PASCALLET.

MAGASIN MILITAIRE. On donne ce nom à tout bâtiment servant à renfermer ou à conserver des munitions de guerre ou de bouche. Toutes les places fortifiées ont des magasins d'approvisionnement et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. En temps de guerre, leur contenance est calculée sur le nombre d'hommes qui composent la garnison et sur l'époque présumée de la durée d'un siége. En temps de paix, leur approvisionnement se renouvelle tous les trois ou six mois. — L'artillerie et le génie ont aussi leurs magasins d'approvisionnement et de réserve pour tout ce qui tient au matériel de ces deux armes. Dans les arsenaux, des salles sont destinées à recevoir les armes à feu portatives et les armes blanches. Des enceintes disposées à cet effet renferment les bouches à feu et les projectiles nécessaires à l'armement de

la place ou à l'approvisionnement des armes. On y place également les outils servant à la manœuvre des pièces. Ces enceintes sont désignées sous le nom de *parcs d'artillerie*, lorsque ces pièces sont montées sur leurs affûts et les projectiles rangés dans leurs caissons. Les outils et instruments employés dans l'attaque et la défense des places sont aussi enfermés avec soin et distribués dans des bâtiments propres à les recevoir (*v.* les mots Matériel, Munitions de guerre et Parc d'artillerie). Les magasins à poudre et les artifices sont placés sous la surveillance des officiers d'artillerie et des commandants de place. Le local qui les contient est disposé de manière à ce qu'ils soient à l'abri de tous les accidents. Ces magasins doivent être construits à l'épreuve de la bombe. On en établit quelquefois dans le milieu des bastions vides et le long des courtines. — Les magasins généraux des places fortifiées se divisent en magasins de *grains* ou de *farine*, de *viandes salées*, de *vins et d'eau-de-vie*, de *légumes*, de *fourrage* et de *combustibles*. On évite avec soin les lieux humides, dans lesquels ces objets seraient bientôt détériorés. — En campagne, des provisions de même nature suivent constamment l'armée. Elles sont placées à l'abri des tentatives de l'ennemi et à proximité des grands rassemblements de troupes ; d'autres sont échelonnés sur les lieux de passage et pourvoient aux besoins éventuels. — Les effets d'habillement, de campement et de harnachement sont ordinairement emmagasinés dans les places de première ligne et de premier ordre, de manière à pouvoir les diriger promptement sur les divers corps d'armée. — Dans les places et aux armées, ces magasins sont sous la police administrative des membres du corps de l'intendance et sous la surveillance de *garde-magasins* ayant sous leurs ordres des agents préposés à leur conservation. — Dans les lieux de garnison, chaque régiment a aussi ses magasins particuliers, qui consistent en effets d'habillement confectionnés ou non confectionnés, en effets de linge et chaussures, de grand et de petit équipement, et de harnachement. On y dépose aussi les armes des hommes qui partent en congé ou entrent dans les hôpitaux. Ces magasins sont sous la surveillance du capitaine d'habillement, de son adjoint et de l'officier d'armement. Sicard.

Magasin (recueil). Le mot et la chose étaient très à la mode dans le dernier siècle. On vit paraître successivement *le Magasin historique*, *le Magasin énigmatique*, des *Magasins instructifs*, *récréatifs*, etc., etc. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins*, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides, ou assez mal remplis. Un nommé Alletz, digne, par ses nombreuses compilations, d'être cité comme le disciple le plus fervent de ce bon abbé Trublet,

Qui compilait, compilait, compilait,

fut un des plus féconds auteurs de ce genre de recueils. L'abbé de Laporte, autre grand faiseur de livres avec des livres, en publia aussi plusieurs. Mais personne n'en lança davantage dans la librairie que madame Leprince de Beaumont, qui, retirée en Angleterre, où elle remplissait les fonctions d'institutrice, nous expédiait chaque année, sous le titre de *magasin*, quelque nouvel ouvrage sur l'éducation. On dut à sa plume infatigable le *Magasin des enfants*, le *Magasin des adolescents*, celui des *adolescentes*, ceux *des jeunes demoiselles*, *des jeunes dames*, etc., etc. Qui n'a pas lu dans son enfance les dialogues un peu longs où madame de Beaumont met en scène *lady Violente*, *lady Tranquille*, *lady Sensée*, qui justifie assez bien son nom, et *lady Spirituelle*, qui fait parfois mentir le sien; le tout entremêlé des réflexions, réprimandes, observations de *mademoiselle Bonne*, leur Mentor féminin? Il n'est pas jusqu'aux *pauvres* pour lesquels cette généreuse madame Leprince de Beaumont n'ait fait aussi un *magasin*. Un recueil estimé, dont la publication commença à peu près

avec notre siècle ; avant de prendre le nom de *Revue encyclopédique*, fut publié aussi sous celui de *magasin*. Toutefois, on n'en faisait plus guère pour personne depuis nombre d'années, lorsque le *Magasin pittoresque*, l'une des spéculations les plus heureuses en ce genre, est venu rendre à cette sorte de titre quelque faveur. D'autres, transportant dans notre langue la traduction de ce mot par nos voisins, ont publié *le Magazine français*, recueil qui pouvait épargner beaucoup de temps et d'ennui, en donnant une courte analyse des romans nouveaux ; mais la tâche était tellement immense, vu la fécondité de nos romanciers, que le *Magasin* n'a pu, je crois, y suffire : ce qui n'empêchera pas, sans doute, nos spéculateurs en librairie d'ouvrir encore d'autres *magasins*.

OURRY.

MAGDALENA (*v.* COLOMBIA).

MAGDALEON. On donne ce nom à une masse emplastique cylindrique, et mise sous cette forme par la malaxation à l'aide des mains. On malaxe ainsi les emplâtres simples, diachylon gommé de Vigo, de ciguë, l'onguent canet, etc. Pour faire les magdaléons, on prend la masse emplastique mise dans l'eau, et on la pétrit sur un marbre humide avec les mains mouillées. Sans cette précaution, l'emplâtre adhèrerait aux corps avec lesquels il serait en contact, et l'on ne pourrait parvenir à le mettre en magdaléons. — Cette opération a deux buts : d'abord, de faire sortir le plus d'eau possible de l'emplâtre ; ensuite, de le rendre plus homogène et plus uniforme dans toutes ses parties. — Quelquefois, on malaxe les emplâtres dans l'eau, mais il faut éviter de malaxer trop long-temps ceux qui contiennent des principes solubles dans ce véhicule, parce qu'alors on priverait l'emplâtre d'une partie de ses propriétés. Il ne faut pas non plus que les magdaléons soient trop petits, car, comme ils retiennent toujours une petite quantité d'eau, ils se dessèchent trop promptement, et n'adhèrent plus à la peau : ils doivent alors être rejetés. On leur donne habituellement un poids égal de quatre à huit onces ; puis, on a soin de les envelopper dans du papier, et de les enfermer dans un lieu un peu frais ; alors, ils conservent toute leur mollesse, et se laissent malaxer facilement lorsqu'on veut s'en servir pour des applications.

C. FAYROT.

MAGDEBOURG, ville célèbre comme forteresse, et, depuis Charlemagne, comme place de commerce, chef-lieu du duché et du district du même nom, dans la province de Saxe en Prusse, est située à vingt mille de Berlin, dans une plaine, sur la rive gauche de l'Elbe. Autrefois, cette ville était divisée en cinq sections : 1° Le Neumarkt et la Vieille-Ville, ou la Forteresse proprement dite ; 2° la Nouvelle-Ville ; 3° le Sudenbourg ; 4° la ville de Frédéric, ou le fort de la Tour, sur la rive droite de l'Elbe ; 5° la citadelle construite, en 1680, sur un îlot, en face de la porte du pont, et qui renferme un grand magasin de vivres, un arsenal immense, et une église militaire catholique. Parmi les ouvrages extérieurs, l'Etoile, devant la porte de Sudenbourg, est remarquable par son grand nombre de mines et de casemates. Ce fort, où se trouve la prison dans laquelle fut détenu le fameux baron de Trenk, a reçu, depuis 1813, une communication sûre avec la forteresse principale par le moyen du fort Schawhorst. Le fort de la Tour peut être regardé comme une tête de pont. Le Sudenbourg et la Nouvelle-Ville, qui avaient environ 12,000 habitants, se trouvaient si près des fortifications que les Français les firent démolir en 1812 ; mais dès 1818, on a reconstruit cette partie de la Nouvelle-Ville, qui est située sous le canon de la place. — Magdebourg, avec ses seize bastions, ses nombreux ouvrages extérieurs, et sa seconde enceinte bastionnée, est une des plus fortes places de l'Europe, et domine la partie moyenne de l'Elbe. Les maisons de l'école du couvent de Bergen ont été abattues en 1813, parce qu'elles étaient situées trop près des fortifications, et cette école a été réunie à celle du couvent de la

ville. Au Vieux-Marché se trouve l'Hôtel-de-Ville, bâtie depuis 1691, et au Nouveau-Marché (ou place de la cathédrale) l'hôtel de la prévôté, appelé autrefois le *Palais-Épiscopal.* — Les plus beaux monuments de Magdebourg sont : l'hôtel des états provinciaux, le palais de justice, le magasin de l'entrepôt des marchandises étrangères, la statue déjà très ancienne de l'empereur Othon Ier, le moulin à eau, le château-d'eau, le pont en bois sur l'Elbe, et la grande caserne avec des écuries en forme de croix, pouvant contenir 600 chevaux, édifice qui a été bâti sur l'emplacement de l'arsenal, que le feu consuma en 1811. — Les habitants de Magdebourg sont, pour la plupart, luthériens ou réformés. La principale des sept églises luthériennes est celle de Saint-Maurice (la cathédrale), construite en pierres de taille, et dans le style gothique; on en a une description par M. Koch, publiée à Magdebourg, en 1815. Le chapitre catholique a été supprimé. Les catholiques font usage de l'église Notre-Dame, dans la Vieille-Ville. Les églises réformées de Saint-Jean, de Saint-Jacques et de Sainte-Catherine; l'église catholique et l'église wallone sont dignes d'être vues. Magdebourg a deux lycées, sept écoles préparatoires, une école de commerce et une académie militaire. Dans l'intérêt des relations commerciales, on a construit, en 1743, un canal qui joint l'Elbe au Havel, en traversant l'Ilé et la Streumme. A Magdebourg se tiennent quatre foires par an : la plus considérable d'entre elles est celle dite *la foire militaire*, qui a lieu vers la Saint-Michel. Cette ville possède d'importantes manufactures de bas et d'étoffes de laine, de gants fins, de rubans de fil, de laine et de soie; de velours, de faïence, de tabac, de café de chicorée, etc. Son commerce sur l'Elbe est très considérable, surtout celui d'expédition; l'abolition des entraves qui gênaient la navigation de ce fleuve, et le récent établissement d'une compagnie d'assurances contribueront, sans doute, à le développer encore davantage. La population de Magdebourg, y compris les faubourgs, était, en 1828, de 44,049 ames, non compris la garnison. Lors de la réforme religieuse, les habitants de Magdebourg firent preuve d'une énergie extraordinaire. Le 20 (10) mai 1631, cette ville fut prise d'assaut par Tilly et Pappenheim, et détruite en grande partie. Depuis cette époque, Magdebourg n'a été conquise qu'en 1806, lorsque, après la bataille d'Iéna, son commandant, le vieux général de Kleist, la rendit, le 11 novembre, d'une manière peu honorable au maréchal Ney. A la paix de Tilsitt, cette place fut cédée à la France, qui l'incorpora au royaume de Westphalie. Dans la guerre de 1813, le général Tauenzien se borna à la cerner, et, par suite de la paix de Paris, elle fut rendue à la Prusse. Il existe une excellente topographie de Magdebourg par M. F.-W. Lehmann (2e édition; Magdebourg, 1829.). C. L.

Magdebourg (Hémisphères de), instruments de physique (*v.* Hémisphères).

MAGES, prêtres de la religion zoroastrienne, formant une corporation sacerdotale vouée, comme toutes celles de l'antiquité, aux études savantes, à l'instruction des peuples et des rois, et à l'administration de la justice. Interprètes des volontés divines manifestées par les mouvements des corps célestes, ils s'adonnèrent principalement à l'astronomie, ou plutôt à l'astrologie, qui leur assura à la cour des monarques mèdes, persans et babyloniens, cette haute influence dont parlent Jérémie, Daniel, Hérodote, Ctésias et Diodore de Sicile : cultivant des sciences d'une application éminemment sociale, la philosophie naturelle et la médecine, ils dominèrent sur les populations de tout le prestige de leur caractère sacré et des bienfaits qu'ils répandaient sur elles. Ces arts utiles qu'ils pratiquaient, en s'en réservant le privilége secret, et qu'ils entre-mêlaient de cérémonies superstitieuses; leurs prétentions à lire dans l'avenir par l'explication des songes, donnèrent sans doute naissance à ces idées de puissance sur-

naturelle que l'on attribua aux *mages*, et à cette acception de science merveilleuse sous laquelle le nom de *magie* est parvenu au travers des siècles jusqu'à nous. Depuis long-temps, les empires au sein desquels fleurit l'institution du magisme ont disparu de la face de la terre; mais la loi de Zoroastre, qui, depuis l'invasion arabe, au VIIe siècle de notre ère, a cessé de régir la grande nation à laquelle elle fut donnée, compte encore un petit nombre d'adhérents, qui, sous le nom de *gaures* ou de *guèbres* (en arabe *infidèles*), vivent aujourd'hui en Perse, dans le Kerman et dans l'Inde, au Goudzerate, au milieu de la société musulmane qui les méprise, et dont ils occupent le dernier échelon. A Surate, les descendants des anciens mages joignent, pour la plupart, à leurs fonctions sacerdotales, celles de facteurs ou courtiers des comptoirs européens qui ont leur siége dans cette ville. Leur hiérarchie se divise, comme dans l'antiquité, en trois ordres, à la tête desquels est placé un chef suprême appelé *destouran-destour* (docteur des docteurs), et qui répond au *megas archimagos* (grand archimage), dont il est question dans l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène, II, 9. Le premier grade de cette organisation consiste dans le titre et les fonctions d'*Herbed*, qui donnent au Parse sacré par l'initiation religieuse le droit de célébrer les parties les plus simples de la liturgie. Quand il remplit habituellement les offices du culte zoroastrien, qu'il prie pour les Parses, et qu'il accomplit en entier les fonctions de ministre de la religion, il est *mobed*, c.-à-d. chef des Parses, *magovad*, ou grand-chef, lors même qu'il n'entendrait pas le *Zend-Avesta*. Il y a même des *destours* qui pensent que tout Parse peut être promu à ces fonctions. Les *mobede* sont les mages qui, au rapport d'Hérodote, peuvent seuls sacrifier (I, 63). Lorsqu'ils approfondissent la loi et qu'ils étudient le zend et le pehlwi, antiques idiomes dans lesquels sont écrits leurs livres religieux, ils prennent le titre de *destour-mobed*, c.-à-d. *mobed*, maître des cérémonies. Ces derniers ne se consacrent point ordinairement au service actif du sacerdoce, ils se bornent à l'interprétation des textes sacrés et à l'étude des commentaires dont ils ont été l'objet. Le destouran-destour est le chef des docteurs d'une ville, d'une province, ou même d'un royaume : c'est lui qui résout les difficultés canoniques que l'exécution de la loi peut rencontrer, qui décide en dernier ressort les cas de conscience, et qui, investi d'une sorte de magistrature arbitrale, termine les affaires litigieuses qui s'élèvent entre ses coreligionnaires. Aussi, il est enjoint à ceux-ci de donner au destouran-destour la dîme de leurs revenus. — La liturgie parse célébrée dans le *derimher* (temple) l'est par deux ministres qui prennent alors le nom de *djouti* et de *raspi*, et qui récitent les prières en se répondant alternativement, de la même manière que le prêtre et le diacre dans les offices de l'église catholique. — Il est permis aux *mobede* d'être investis du commandement des villes, et même de porter les armes; mais il leur est défendu d'exercer l'état de laboureur ou d'ouvrier, quoique le besoin les réduise quelquefois à cette nécessité. Quant aux états qui peuvent souiller le feu ou l'éteindre, comme ceux de forgeron, de chimiste, etc., ils sont également interdits à tous les sectateurs de Zoroastre, qui, en effet, ne les professent jamais. Les prêtres parses actuels, comme les anciens mages, comme les brahmes de l'Inde, et toutes les castes sacerdotales, sont soumis à une vie entièrement disciplinaire. La loi leur impose un régime alimentaire, qui compte de nombreuses exceptions, la plus grande pureté de l'ame et du corps, et le soin d'entretenir jour et nuit dans l'Atesch-Gâh le feu sacré.

Ed. Du Laurier.

Mages. Voici en quels termes l'histoire des mages qui vinrent adorer Jésus-Christ est rapportée dans l'évangéliste saint Matthieu. « Lors donc que Jésus fut né en Bethléem de Juda aux jours du roi Hérode, voilà que des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, disant : Où est le

roi des Juifs qui est né, car nous avons vu son étoile dans l'Orient, et nous sommes venus l'adorer. Le roi Hérode entendant cela, fut troublé et toute la ville avec lui. Et, rassemblant tous les princes des prêtres et les scribes du peuple, il leur demandait où naîtrait le Christ. Ceux-ci lui répondirent : A Bethléem de Juda, car il est ainsi écrit par le prophète : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la plus petite parmi les grandes villes de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui doit conduire Israel, mon peuple. Alors Hérode, ayant fait venir les mages en secret, s'informa du moment où l'étoile leur avait apparu, et, les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez et enquérez-vous avec soin de l'enfant, et, lorsque vous l'aurez trouvé, annoncez-le moi, afin que je vienne aussi l'adorer. Ceux-ci se retirèrent après avoir entendu le roi, et voici que l'étoile qu'ils avaient vu dans l'Orient les précédait, jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât sur l'endroit où était l'enfant... Et, entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent; et, ayant ouvert leurs trésors, ils lui offrirent pour présents l'or, l'encens et la myrrhe. Et, ayant été avertis en songe de ne point retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin. » Ce récit est tout ce que nous avons de certain sur les mages, dont les autres évangélistes ne font aucune mention. Le silence de toutes les histoires laissant la carrière libre à l'imagination des commentateurs, ils se sont jetés dans une foule de questions dont la solution nous est impossible. Ils se sont demandé d'où venaient les mages, quelle était leur profession, combien ils étaient, en quel temps ils arrivèrent à Jérusalem, et enfin ce qu'était l'étoile qui leur apparut. Le texte sacré dit bien que les mages vinrent de l'orient de la Judée, mais il ne détermine pas le pays. Quelques-uns les amènent des trois parties du monde connu alors, d'autres de la Perse; mais nous ne voyons pas pourquoi on irait les chercher si loin. Il est très probable qu'il partirent du pays situé à l'orient de la mer Morte, habité autrefois par les Madianites, par les Moabites et par les Ammonites. Dans ces contrées voisines d'Israel, la tradition du Messie futur devait s'être conservée, puisque nous la trouvons chez tous les peuples. On pouvait de plus y avoir gardé le souvenir de la prophétie de Balaam, qui annonçait l'*étoile sortie de Jacob*. On croit communément que les mages étaient des rois, mais cette opinion, dont on ne trouve presque point de traces dans l'antiquité, pourrait bien n'être fondée que sur la considération dont jouissaient ces sages à cause de leur science. Quant à leur nombre, fixé ordinairement à trois, on n'en sait rien de bien certain. Cela n'a pourtant pas empêché quelques auteurs de nous transmettre leur nom. — « Nous croyons, dit dom Calmet, que l'étoile était un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, qui, ayant été remarqué par les mages avec des circonstances miraculeuses et extraordinaires, fut pris par eux pour l'étoile prédite long-temps auparavant par Balaam, et qu'ensuite ils se déterminèrent à la suivre et à chercher le roi nouveau-né, dont elle annonçait la venue. C'était donc une lumière qui marchait dans l'air devant eux, à peu près comme la colonne de nuée dans le désert. L'inspiration intérieure, la lumière du Saint-Esprit, l'attrait de la grâce, furent les motifs qui les engagèrent à suivre ce phénomène. »

J.-G. Chassagnol.

MAGELLAN. Par suite de l'inconcevable manie qu'ont les Français de défigurer les noms de leurs voisins, nous avons travesti celui de Magalhaens, qu'a illustré un navigateur portugais, en celui de Magellan. Les premiers temps du voyageur qui se lança intrépidement sur les traces des Colomb et des Améric nous sont tout à fait inconnus. Ce n'est qu'en 1510 qu'il apparaît pour la première fois lors de la conquête de Malaca, à laquelle il prit une grande part, et où il se distingua autant par son courage que par l'étendue de ses connaissances comme

marin. Magellan avait espéré que le roi de Portugal reconnaîtrait par quelque récompense les services qu'il venait de rendre dans cette expédition ; mais il n'en fut rien, et, découragé de l'ingratitude de sa patrie, le navigateur fit comme Colomb, il se mit au service d'une autre nation. Charles-Quint accueillit favorablement Magellan, et, cédant à ses pressantes sollicitations, lui donna le commandement d'une expédition de cinq bâtiments dont le but était la conquête des îles Moluques. Les auspices sous lesquelles commença cette expédition, partie le 20 septembre 1519, semblait lui présager la triste issue qu'elle eut pour ceux qui en faisaient partie. C'est dans la relation qu'en a donnée l'historien Herrera qu'on pourra s'initier à tous les détails de cette marche aventureuse à travers les océans. Nous ne pouvons ici qu'en faire connaître les principaux événements dans un précis de quelques lignes. A la hauteur de Rio-Janeiro les maladies et le climat découragèrent l'équipage ; il y eut une révolte dans laquelle les mutins voulurent empêcher d'aller plus en avant et faire rentrer l'expédition en Espagne. Magellan ne parvint à l'apaiser qu'en faisant mettre à mort Mendoce et Quesada, tous deux commandants d'un navire, qui s'étaient faits les chefs de l'insurrection. Magellan hiverna sur une terre dans laquelle nous reconnaissons la côte des Patagons, et découvrit ensuite le détroit qui porte son nom, et par lequel il déboucha dans l'océan Pacifique. Ce détroit n'est plus fréquenté depuis la découverte de celui de Lemaire, qui est moins périlleux, et dans lequel la navigation est plus courte et plus facile. Après une circumnavigation de 1,500 lieues, dans laquelle il ne rencontra que deux îles désertes, qu'il nomma îles *Infortunées*, Magellan n'arriva aux Philippines que le 16 mars 1521. Ce fut à l'île de Zébu qu'il mit pied à terre. Magellan engagea le chef de cette île à se soumettre à la domination espagnole, et à embrasser le christianisme ; qu'adopta également la grande majorité de son peuple. Ce souverain ayant eu à combattre celui de l'île de Matan, Magellan mit ses Espagnols à sa disposition, et partit lui-même à la tête de 55 marins d'élite de ses équipages. Enveloppés de tous côtés par une quantité considérable d'ennemis, ils combattirent avec opiniâtreté et brûlèrent jusqu'à leur dernière cartouche. Dans cette lutte, Magellan fut renversé par plusieurs coups de pierre et achevé à coups de lance. Ainsi finit malheureusement l'un des plus hardis navigateurs du commencement du XVIe siècle. Comme Cook, comme Lapérouse, il fut atteint par cette mort prématurée que les marins trouvent trop souvent au sein des mers lointaines, où les pousse l'amour des découvertes. L'histoire conservera le nom de Magalhaens, comme elle conservera ceux de Colomb, de Cook, etc. O.-L. T.

MAGICIEN-ENCHANTEUR. Dans des siècles d'ignorance, on donna ce nom à l'habile charlatan qui semblait faire des choses surnaturelles. A ces époques de crédulité facile, les prétendus enchanteurs, devins et diseurs de bonne aventure, obtinrent des succès plus prodigieux que leurs tours de passe-passe, et la magie fut souvent un très bon métier. L'homme chez qui l'étude et la réflexion ne tempèrent point en l'éclairant une imagination amie du merveilleux se plaît au récit, à la vue des actions surnaturelles ; on croit volontiers ce qui étonne quand on n'écoute pas la raison. — Le progrès des sciences, les lumières de la philosophie, ont détruit le règne des *magiciens*. — L'existence des *magiciens* remonte aux temps les plus reculés. On en cite de quatre sortes en Chaldée : Daniel les nomme *chartumins*, enchanteurs, *asaphins*, devins, interprètes des songes, *mecasphins*, espèce de sorciers qui employaient des herbes, des drogues, du sang et des os dans leurs manipulations superstitieuses, et *casdins*, autrement dit *chaldéens*, astrologues qui lisaient l'avenir dans les astres. — Saint Paul rapporte les noms des magiciens de Pharaon qui luttèrent avec Moïse et Aaron ;

il les appelle *Jamnès* et *Manbrès*. Le Talmud, la Gemarre et d'autres livres hébreux leur donnent les mêmes noms. Les Orientaux les nomment *Sabour* et *Gadour*. Selon La Vulgate, *chacanien* signifie les *sages*; mais cette sagesse peut être prise en bonne et mauvaise part. On lit dans Pline qu'une sorte de magiciens ont eu pour chefs Moïse et Jannès, ou Jocabel, Juifs; il veut probablement désigner par ce dernier Joseph, qui fut regardé comme un sage par les Égyptiens. — On lit avec peine que Moïse a vu opérer des miracles, vrais ou faux, par les magiciens de Pharaon, et que lui-même en fit de plus grands, soutenu qu'il était par le pouvoir de Dieu, afin de toucher le cœur endurci de son roi. De nombreux interprètes déclarent que ces prestiges n'ont été qu'apparents, qu'ils furent dus à l'adresse, à la dextérité des doigts, à la précipitation du jugement des spectateurs, trop aisément fascinés, et non à l'évidence des miracles; nous parlons de ceux des magiciens de Pharaon. — Simon, surnommé le *magicien*, qui jeta dans Samarie les fondements d'une grande célébrité, et qui, d'après les Actes des apôtres, *avait su par ses enchantements renverser l'esprit de tout le peuple*. Simon est tellement décrié dans l'église qu'aucune puissance humaine n'essaierait de rétablir sa réputation. — Quoi qu'il en soit, s'il existe encore de nos jours quelques magiciens, ce n'est guère que chez les peuplades sauvages, qui ont peu ou point de relations avec les nations civilisées. Partout où les connaissances physiques, les admirables découvertes de la chimie ont mis en lumière les secrets de la nature; partout où ses phénomènes, observés, expliqués pour la plupart, ont été soumis aux investigations de l'analyse, il n'est plus de miracles possibles, et le crédit des magiciens est tombé.

MAGIE. On entendait par-là une science occulte et supérieure, qui enseignait à faire des choses au-dessus de l'intelligence humaine. — Considérée comme science, la *magie* dut être l'étude de la sagesse par les premiers mages. Malheureusement, l'homme, porté par une sorte d'instinct à franchir les bornes du vrai, cède facilement au désir de faire croire qu'il peut l'extraordinaire et l'impossible. Il succombe d'autant plus volontiers à la tentation que la crédulité l'enhardit, que l'ignorance le préconise. De là aux prétendues opérations merveilleuses qui conduisent au pouvoir, aux richesses, le chemin est rapide. Ainsi, quelques mages, et plus tard leurs disciples, se livrèrent à l'astrologie, aux enchantements, aux maléfices; et, comme l'ambition, favorisée par la grossièreté crédule, ne s'arrête pas dans sa course ascendante, d'horribles excès vinrent éclairer les moins superstitieux: le terme de *magie* finit par être pris en mauvaise part, et cette science, l'une des plus anciennes, dont l'origine ne se peut indiquer positivement, ne fut plus considérée que comme illusoire et méprisable. — On entend par *magie naturelle* l'étude raisonnée des secrets et des phénomènes de la nature. Cette étude a été utile à presque tous les arts et toutes les sciences: physique, astronomie, médecine, agriculture, navigation, mécanique, industrie, en un mot, tout ce qui contribue à la richesse, au bonheur des peuples, a profité des avantages inestimables qu'elle procure. La *magie* dont nous parlons avait fait d'assez notables progrès dans l'antiquité. Ainsi, le feu grégeois, les belles découvertes d'Archimède, les oiseaux de l'empereur Léon qui chantaient, la colombe volante d'Architas, prouvent qu'à certains égards les anciens nous avaient surpassés dans cette espèce de magie; mais les invasions des peuples du Nord replongèrent dans le chaos les sciences et les arts qui florissaient dans la vieille Europe. — La *magie noire* ou *magie surnaturelle* est celle que nous avons signalée plus haut, et que produisent l'orgueil, l'ambition, l'ignorance et l'absence de philosophie; c'est celle qu'Agrippa comprend sous les noms de *cœlestialis* et *ceremonialis*, et qui n'a de la science que le nom. Agrippa attribuait, dans son astrologie judiciaire, à certains esprits une

sorte de domination sur les planètes, et aux planètes, aux constellations, une influence inévitable sur la bonne ou la mauvaise fortune des humains. Ce système ridicule et sans fondements, propre à nourrir les préjugés et les erreurs populaires, levait fièrement la tête dans les siècles d'ignorance. On sait tout l'empire qu'exerçaient les astrologues durant le moyen âge : ces charlatans, espèce de magiciens choyés et fêtés dans la plupart des cours souveraines, décidaient des grands événements : on les consultait avant toutes les entreprises, et il ne naissait pas un prince, un rejeton de quelque illustre famille, qu'ils ne fussent obligés de tirer son horoscope. Un monument de cette déplorable confiance qu'inspirait leur prétendue *magie* existe encore de nos jours à Paris : cette tour en forme de colonne cannelée, surmontée d'une sphère où s'enchevêtrent plusieurs zônes de fer, et qu'on voit adossée à la halle aux blés, n'est autre chose que l'observatoire où Marie de Médicis allait, avec son astrologue favori, interroger les constellations.

Magie blanche. Cette prétendue magie n'a rien de dangereux; elle consiste à créer des prestiges pour les yeux en les trompant, soit par des phénomènes très naturels, dont le moteur est un secret pour ceux qui en sont témoins, soit par l'adresse et l'habileté de celui qui nous les présente. — A mesure que les sciences ouvraient leur sein fécond aux investigations de l'homme, les principales découvertes se répandaient, mais avec lenteur, et seulement parmi un nombre d'individus très minime, relativement aux masses des populations. Or, pour la majeure partie des hommes, les propriétés de l'aimant, du fluide électrique et magnétique, les phénomènes du galvanisme, de l'acoustique, de l'optique, les savantes applications de la chimie, les combinaisons de la mécanique, furent et sont encore d'impénétrables secrets. — La raison humaine cependant avait fait justice des astrologues, des magiciens et des sorciers; on ne pouvait plus produire de miracles, enfanter des prodiges sans s'exposer à la présence d'un esprit assez éclairé pour confondre un soi-disant enchanteur; il fallut renoncer à cette branche d'industrie qui faisait vivre aux dépens de l'ignorance tant d'audacieux charlatans. Mais, comme le penchant aux merveilleux est inné chez nous, on imagina d'en tirer parti avec des moyens innocents et naturels, qui permettaient d'exploiter du moins la curiosité publique. — Le dernier charlatan sérieux qui ait osé s'attaquer de front à la crédulité d'une civilisation avancée, pour lui imposer tribut, paya de sa liberté et de sa vie la témérité de son entreprise. Tout le monde connaît les succès d'abord surprenants et la fin déplorable du fameux comte de Cagliostro. Marchant dans une voie moins dangereuse, le chevalier Pinetti, habile mécanicien, étonna l'Europe par ses remarquables exhibitions. L'Italie, la France, l'Allemagne, applaudirent tour à tour aux pièces mécaniques dont il se disait l'inventeur. Nous avons trouvé à Milan un des livrets dans lesquels il décrivait les prodiges de son art; ce qui nous frappa davantage était une espèce de tour à 12 faces, terminée par un fût rond et crénelé. Chacune des faces offrait une petite porte numérotée; les spectateurs laissaient tomber une boule d'ivoire dans l'orifice supérieur de la tour, après avoir indiqué le numéro de la porte par laquelle devait sortir la boule, et ce résultat ne manquait pas d'être obtenu immédiatement. — Mais ces merveilles de la mécanique ont été surpassées par les travaux de Vaucanson. Le canard qui digérait, l'aspic frétillant et s'enroulant autour du bras de Cléopâtre, témoignèrent de son habileté rare. Nous ne citerons que pour mémoire les automates joueurs d'échecs et les automates dessinateurs; on sait que celui dont Frédéric II voulut voir le mécanisme, et que Philidor admit à faire sa partie, était une véritable mystification. La mécanique a progressé avec les autres sciences; l'inventeur du pan-harmonicon et du métronome, le célèbre Maëlzel, a montré, il y a moins

de 20 ans, à Paris, plusieurs automates infiniment supérieurs à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. On a parlé naguère d'un simple ouvrier de Boulogne-sur-Mer, qui vient d'exposer un automate joueur de gobelets, dont le mécanisme est admirable; mais il n'est pas de gloire que n'efface une nouvelle gloire, et si l'on veut s'en convaincre, il suffit d'aller chez M. Ingold, horloger au Palais-Royal, pour incliner son front devant les prodiges de la mécanique. — Si toutes les sciences s'entre-aident et se donnent la main, on concevra que tout ce qui présente une face nouvelle et extraordinaire sur les divers points du globe soit mis à contribution par les hommes intéressés à en profiter. Aussi les tours miraculeux des jongleurs de l'Inde, avaleurs d'épées, d'animaux, équilibristes audacieux; l'impassibilité résignée des psylles de l'Asie et de l'Afrique, qui se jouent avec les replis glacés du boa, et bravent les anneaux du boiquira et le poison mortel de ses morsures, ont trouvé en Europe des imitateurs. Le sort de l'infortuné Drake, piqué à la face palmaire de la main gauche par un serpent à sonnettes, et qui expira en quelques minutes à Rouen, en 1827, ne dégoûtera point sans doute ses successeurs des exhibitions et des jongleries. — La dextérité devait être nécessairement l'auxiliaire des procédés empruntés à la physique expérimentale; voilà pourquoi la plupart des faiseurs de tours et des escamoteurs s'affublèrent du titre pompeux de *physiciens*. Le plus fameux de tous, Comus, vint à Paris, vers l'année 1783, et ne manqua pas d'illustrer un nom emprunté au dieu des festins. Établi dans la salle des menus-plaisirs du roi, il fit admirer ses pièces mécaniques, non moins ingénieuses que celles du chevalier Pinetti, et son adresse modèle pour le maniement des cartes. La tête enchantée qui, en sautant dans un verre, répond aux questions qu'on lui adresse, l'augmentation ou la diminution à volonté des jetons qu'un spectateur tient dans sa main, les coups de piquet extraordinaires, dans lesquels on fait pic, repic et capot son adversaire, et où l'on gagne infailliblement la partie avec cartes blanches, tous ces tours et beaucoup d'autres ont été inventés par Comus. Une foule de jeux, d'amusements, de calculs incompréhensibles, ajoutaient à l'éclat de ses séances. On en trouvera la description dans Ozanam, et surtout dans les *Récréations physiques et mathématiques* de Guyot. Ce dernier ouvrage est le *vade-mecum* indispensable de tous les escamoteurs et physiciens passés, présents et à venir. Depuis le jeu de gobelets jusqu'aux prodiges de la mécanique, depuis les tours de bagues, de pièces, de cartes et de dez, jusqu'aux merveilles de la dioptrique et de la catoptrique, tout est là. Et, on doit le dire, l'art de l'escamotage n'a pas grandi en proportion des découvertes scientifiques; l'esprit d'invention manque absolument aux Comus et aux Pinetti de notre temps. — L'un des hommes qui se sont fait remarquer à plus juste titre pour la subtilité des mains, pour l'adresse prestigieuse, c'était Val. Cet habile escamoteur ne recourait pas, comme ses émules et ses rivaux, aux pièces mécaniques : excepté le baguier, dans lequel, en le fermant et l'ouvrant, disparait et reparaît un anneau, et le petit coffret pour l'escamotage d'une montre, Val, qui se servit le premier en France de ces mécanismes ingénieux, ne voulait faire usage que de ses doigts. Il brillait dans toute sa renommée pendant les beaux jours de l'empire, et presque toutes les villes de l'Europe ont admiré son talent. Nul mieux que lui ne savait faire sauter la coupe d'une main, filer la carte; son incomparable adresse étonnait surtout dans ce qu'il appelait la carte changeante et la multiplication des cartes. Val, assez laid de visage, avait l'air distingué, des formes polies et la répartie spirituelle; d'ailleurs, il parlait correctement sa langue. On voit à ce portrait que Val n'a pas encore trouvé d'héritier. — Depuis longtemps, les cadrans magiques, la boite aux chiffres et les petits poissons, que l'aiguille aimantée faisait mouvoir ou deviner, ont été relégués dans les cabinets

d'amateurs ou abandonnés aux faiseurs de tours vulgaires. L'orgueilleux imitateur des Hill, des Comus, M. Denis S. P. R., fut le dernier qui employa ces moyens trop connus pour causer d'agréables surprises; aussi ne laissa-t-il qu'une médiocre réputation. Avant que Comte et Olivier jetassent les fondements de la leur, un homme s'était lancé dans la voie parcourue par Val avec tant de bonheur : il se nommait *Conus* : est-ce le hasard qui l'avait doté d'un nom si ressemblant à celui du vénérable patron des physiciens, ou existait-il une intention dans l'euphonie? nous l'ignorons; mais, de même que nous avons assisté maintes fois aux ravissantes soirées de Val, nous avons vu fréquemment les exercices de Conus, et il nous est facile de caractériser la physionomie de leur talent. Ce dernier n'était pas moins habile, moins hardi dans le maniement des cartes et dans tous les tours d'adresse qu'il exécutait; mais il lui manquait l'aisance, la grâce, le ton exquis dont Val assaisonnait ses moindres jeux. Voici l'occasion d'expliquer un des secrets rationnels de l'art d'escamoter : l'agilité des doigts, les élémens de toute fascination, produite par la subtilité des mains, tels que la manière de cacher les muscades, les anneaux, les pièces de monnaie, les sauts de coupe, les faux mélanges, tout ce qui tient à l'adresse, en un mot, s'obtient par l'habitude et le travail. Nous avons connu des amateurs, entre autres M. David, de Bordeaux, l'un des plus passionnés et des plus instruits, et le jeune Vidal, son compatriote, dont toute l'instruction avait été puisée dans les ouvrages cités de Guyot et d'Ozanam. Mais ce qui ne s'apprend pas dans les livres et ce qu'il importe avant tout de savoir pour atteindre un certain degré de perfection, c'est la combinaison des mouvements. Les yeux fixés attentivement sur l'escamoteur ne perdent pas de vue ses mains et suivent avec une défiance prononcée les moindres oscillations de ses doigts : eh bien ! l'art consiste à tromper la vue la mieux exercée, et pour cela, il faut s'être long-temps étudié à n'agir qu'en sens contraire du mouvement naturel; c.-à-d. que la précipitation n'est pas indispensable, qu'elle pourrait même nuire quelquefois, et qu'il importe avant tout de paraître faire certaine chose, tandis que réellement on en fait une autre. Le regard, l'expression physionomique de l'opérateur sont aussi d'un grand secours dans ces sortes d'actes, qu'on nomme *passes*; un exemple rendra plus sensible notre explication : lorsque Val faisait le tour du vin changé en fleurs, le verre dont il se servait, garni à l'intérieur d'une double zone en taffetas gommé couleur pouceau, était dans sa main droite, laquelle cachait un bon pouce de la partie inférieure du verre. De la droite, il versait en apparence de l'eau et du vin dans la coupe; mais, par le fait, il en mettait très peu; cependant, au moyen d'un fil de soie terminé en anneau, il tirait avec un doigt de la main gauche la zone de taffetas voilée par l'autre zone, et la liqueur semblait monter presque au bord du verre; ceci terminé, deux escamotages devaient suivre : par le premier, le professeur ayant saisi, dans une de ces poches inaperçues, placées à divers endroits de son habit noir, un amas de fleurs où dominaient les roses, les œillets, il devait, en passant le verre de la main gauche à la droite, y introduire cette pelote de fleurs sans qu'on le remarquât, et le mouvement se faisait assez naturellement pour masquer l'opération. Dans le second escamotage, Val, s'approchant des dames, et parlant toujours afin de détourner l'attention, levait tout à coup la tête et fixait son regard vers un point culminant de la salle, avec l'expression de la surprise; ce moment, véloce comme la pensée, il en profitait pour jeter rapidement le contenu du verre par un tour de bras elliptique, et, tandis que tous les yeux se portaient sur les fleurs répandues çà et là, il enlevait subtilement, en changeant de nouveau la coupe de main, la double zone de taffetas. — Nous devons ajouter que ce tour, exécuté par Val d'une façon admirable, laisse à désirer une explication : il se fait de plusieurs

manières : dans celle-ci, on doit avoir soin de garnir à sa base la pelote de fleurs de quelques brins d'éponge qui absorbent les gouttes d'eau rougie tombées au fond du verre. Un autre moyen plus facile, c'est de placer le verre sur un plateau à double fond, peu épais et percé de petits trous; le verre étant également perforé, le peu de liqueur qu'on y verse s'écoule infailliblement ; il n'y a dans le tour que ce changement à introduire.— Nous pourrions donner ici l'explication de tous les tours, de toutes les expériences qui offrent le plus d'intérêt parmi ceux qu'ont exécutés les physiciens les plus célèbres ; mais ces détails, pour être assez clairs, exigeraient des développements que ne comporte pas la forme de cet article ; d'ailleurs, nous renverrons itérativement le lecteur aux ouvrages indiqués précédemment ; de plus, nous désignerons comme une source satisfaisante : *la Magie blanche*, *le Testament de Jérôme Scharp*, par Decremps, et surtout le *Dictionnaire encyclopédique*, au volume ayant pour titre *des Amusements des sciences*, etc. Là sont contenus tous les secrets des faiseurs de tours passés maîtres : jeux de calcul, de géométrie ; pièces mécaniques de toutes sortes, tours d'adresse, d'escamotage, à savoir : les pièces volantes, l'anneau et la baguette, l'écu fondu, le vase aux fleurs et aux salades, la multiplication des pièces, le ruban coupé, la boulette de Magné, la pile magnétique, le mortier magique, la colonne aux billes, les urnes au millet, les vases aux mouchoirs, les écrins mécaniques, les pyramides aux liqueurs, le serin ressuscité, les feuilles chimiques, la carte changeante, la carte savante, les bijoux enchantés, l'entonnoir merveilleux, les boîtes aux boules, aux cartes ; le sac aux œufs, le chapelet de la grand'mère, le livre mystérieux, les substitutions de dés, d'anneaux ; la bougie enchantée, les fruits des hespérides, la montre obéissante, le schall ou le mouchoir brûlé, etc. On y trouvera des renseignements curieux sur les mangeurs de pierres, sur le magnétisme animal, importé en France par Mesmer, sur la baguette divinatoire, la pyrotechnie, les feux pyriques ; sur les ventriloques, dont les prodiges ont étonné le monde bien avant l'apparition de Borrel, de Fitz-James, de Thiémet, de Servais et de Comte. Là sont mis au jour tous les prestiges des charlatans, les subtilités inouïes des nécromanciens, tireurs de cartes ; les finesses dangereuses des Grecs, les tours de passe-passe les plus ingénieux, la recette des mémoires artificielles, des encres, des poudres sympathiques ; on y révèle l'art de créer des fantômes, de produire des tableaux merveilleux, d'étonnants effets de lumière, qui ont donné successivement l'idée des panorama, diorama, néorama, élevés à un si haut point de perfection par le talent de Daguerre, Bouton et Alaux. Enfin, l'on y découvre par quels procédés certains escamoteurs tuent et font revivre les animaux, comment ils opèrent quand ils coupent un bras, une tête, ou crèvent les yeux à leur prétendue victime, sans lui faire aucun mal et en produisant la plus impénétrable illusion ; comme aussi l'on vous initie aux mystères surprenants de l'acoustique, qui, adroitement ménagés sous le nom de la *femme invisible*, ont présenté, du temps où Garnerin l'aéronaute ouvrait son cabinet de physique aux Parisiens, l'un des spectacles les plus singuliers. Des planches soignées accompagnent ces explications analytiques très étendues, et aident parfaitement à l'intelligence de toutes les inventions magiques. Dans ce même volume cité de l'*Encyclopédie*, se trouve le secret de la fameuse expérience du P. Kircher, l'inventeur de l'instrument de dioptrique si répandu et si recherché des enfants sous le nom de *lanterne magique* ; nous voulons parler de la *palingénésie*, dont il a consigné le procédé dans son *Mundus subterraneus*. Ce physicien a conservé pendant plusieurs années, dans une fiole bouchée hermétiquement, les cendres d'une rose qu'il ressuscitait selon son bon plaisir ; on assure qu'il fit cette expérience avec succès

devant la reine de Suède en 1657. Des relations pleines d'intérêt y sont également contenues sur les hommes incombustibles, sur les mangeurs de feu, et l'on y explique très bien la ruse de ces empyriques qui jettent des flammes par la bouche, ruse très ancienne, puisqu'elle remonte à l'imposteur Barcochébas, dont l'audacieuse ambition voulait usurper la qualité de Messie chez les Hébreux, à la faveur de son nom et de son charlatanisme. Nous ne rappellerons que pour mémoire des escamoteurs aimés du peuple de Paris, mais d'un ordre moins élevé, quoique doués d'une adresse peu commune, tels que les Préjean, les Miette, et surtout l'inimitable l'Esprit, le comus des carrefours; il nous tarde d'arriver à deux célébrités contemporaines, Comte et Olivier. Quoique leur genre fût très distinct, il eût été difficile de décider lequel l'emportait pour la science et la dextérité. Olivier, avec moins de prétention, excellait dans tout ce qui exige une grande subtilité manuelle : nul ne l'égalait pour l'escamotage des anneaux, des pièces, et il assaisonnait ses jeux d'une gaîté franche, d'un esprit naturel et fécond en saillies; son accent étranger et son langage incorrect donnaient à ses séances une physionomie pittoresque qui ne gâtait rien. Quant à son heureux rival, Comte, ses manières plus distinguées, son titre de *physicien du roi*, semblent se refléter sur les expériences qu'il met sous nos yeux. Il y a dans son sourire, dans ses bons-mots, reproduits avec variations, un laisser-aller de bonhomie qui plaît; et puis Comte a su donner à son talent une sorte d'universalité : il est à la fois excellent ventriloque, habile comédien, et se joue aussi bien avec l'inépuisable chapeau d'où s'échappent des centaines de colifichets qu'il se sert merveilleusement de la fantasmagorie, du funèbre mégascope et du flambeau infernal. D'ailleurs, un des meilleurs tours qu'il ait pu faire, c'est d'avoir survécu à son rival : Olivier est mort depuis plusieurs années, laissant deux fils qui n'ont pas soutenu la réputation de leur père, et Comte, à l'heure où nous écrivons, plein de vie et de santé, amuse encore la capitale par ses tours merveilleux. Un homme qui, après s'être fait applaudir à Constantinople, vint à Paris en 1818, et empêcha Comte de dormir, c'était Châlon. Celui-là, redoutable adversaire de tous ses compétiteurs, attaquait leur gloire avec des pièces d'artillerie. Nous avons assisté à ses représentations semi-belliqueuses au cirque de la rue Montabor. Lui ne se contentait pas, ainsi que l'ont pratiqué Val, Comte et beaucoup d'autres, de se faire tirer un coup de pistolet dans la poitrine, dont on pare la balle avec la main. Chacun sait aujourd'hui que le pistolet reçoit la charge réelle dans un canon sans communication avec la lumière, et que l'amorce, en prenant feu, chasse seulement une charge à poudre, introduite d'avance dans un très petit tuyau destiné à loger la baguette du pistolet. On conçoit qu'il suffit à l'opérateur de substituer une balle à la balle marquée par les spectateurs, et à garder celle-ci par-devers soi. Mais l'intrépide Châlon, dédaignant ces procédés peu grandioses, recevait à dix pas de distance un boulet de canon. Nous avons été témoin de l'attention que donnaient plusieurs officiers d'artillerie à ce que tout se passât convenablement. Châlon ne touchait à rien : la gargousse était examinée, mise dans la pièce de huit; le boulet la suivait bientôt; le courageux physicien se plaçait en face du canon bien et duement chargé; on mettait le feu à la mèche; le coup partait, et, au même instant, le boulet tombait avec fracas aux pieds de l'escamoteur. — Ce tour excitait des transports, des bravos unanimes, et cependant rien de plus simple : le refouloir employé par le servant de gauche était construit de manière qu'en accompagnant le boulet dans la pièce il le saisissait, l'enlevait sans que nul pût l'apercevoir, et un compère, le retirant adroitement de sa coque, l'apportait à l'escamateur adossé contre une coulisse. La supercherie aurait été découverte à l'instant

même, si quelqu'un s'était avisé de faire l'inspection du refouloir.—Châlon étant mort peu de temps après, et Jules de Rovère s'étant effacé à l'époque où il venait de fonder à Paris sa réputation naissante, sous le titre qu'il porta le premier de *prestidigitateur*, Comte poursuivit glorieusement sa carrière; mais un terrible joûteur est venu, on le sait, lui disputer ses lauriers. En 1832, la renommée de l'Italien Bosco jeta un éclat extraordinaire au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tout Paris l'a vu; plusieurs tours nouveaux exécutés avec une dextérité sans pareille ont prouvé la finesse, l'habileté spirituelle de Bosco : nous n'en dirons pas davantage. Cependant, il faut être juste, malgré la subtilité transcendante de son digne rival, Comte se distingue par tant d'autres qualités essentielles et par *un faire* qui lui est tellement propre qu'à côté de Bosco même il saurait escamoter sa bonne part d'applaudissements. — *Art magique*. Nous avons dit ce que nous pensions de la *magie*. Celle que le grand Albert désignait sous le nom de *cæremonialis*, réduite en art, offrait le caractère le plus odieux. La cabale, le sortilége, l'évocation des morts, celle des malins esprits, la découverte des secrets, des trésors cachés, la guérison des maladies par des pratiques superstitieuses, composaient son domaine. Les magiciens prétendaient soumettre les démons à la puissance de leur art, et trop souvent une crasse ignorance a secondé d'exécrables excès. On a donné dans toutes les rêveries, dans tous les crimes que la cupidité mettait au service du fanatisme. Félicitons-nous d'avoir échappé à ces coupables manœuvres par le triomphe de la raison; partout où l'on sait penser, le démon joue un rôle médiocre, l'art magique est totalement discrédité. — *Caractères magiques*. Se dit des lettres mystérieuses tracées sur les amulettes, les talismans; le mot *abracadabra*, arrangé de certaine façon, avait, selon les anciens, un pouvoir invincible attribué à la forme de ses caractères.—*Carré magique*. On en trouvera l'explication dans les *Récréations mathématiques*, qui ont pour élément la géométrie, dont nous avons parlé à l'article MAGIE BLANCHE.—*Cercle magique*. Les enchanteurs, les magiciens, ne manquaient jamais de décrire un cercle avec leur baguette autour de l'objet ou de la personne qu'ils voulaient soumettre à leur pouvoir. On appelait également *cercles magiques* des espèces d'anneaux constellés, que les astrologues mettaient au bras ou aux doigts des néophytes pour les préserver de certains périls, ou leur communiquer au besoin une force surnaturelle. — *Baguette magique*. C'était l'arme obligée de tout homme qui se mêlait de magie ou de divination. On lui attribuait un pouvoir irrésistible; les fées en sont pourvues. Nous avons parlé d'Aaron et des magiciens de Pharaon : personne n'ignore la métamorphose de leurs baguettes magiques en serpents qui s'entre-dévorèrent. Les *sourciers*, qui découvraient les sources d'eau, ceux qui allaient à la recherche des trésors enfouis dans la terre, se servaient d'une baguette en bois de coudrier : le *bâton de Jacob* des joueurs de gobelets n'est autre chose qu'une baguette magique traditionnelle. Il est bon de consulter à cet égard la *Magie blanche dévoilée*, par Decremps.— *Paroles magiques*. Celles que prononçaient les magiciens dans leurs enchantements, les nécromanciens dans leurs évocations. Sans compter le grand Albert, beaucoup d'hommes instruits ont eu la faiblesse de croire que certaines paroles pouvaient opérer des guérisons subites et d'autres prodiges; quelques Pères de l'église ont même partagé cette opinion, tant il est vrai que l'erreur se glisse souvent où brille la vérité. — *Pouvoir magique*. Après ce que nous venons de dire, l'explication du pouvoir magique devient superflue; mais l'*art*, les *paroles*, les *caractères*, le *pouvoir* comme la *vertu magique*, pris au figuré, cessent à nos yeux de constituer un non-sens : tout cela peut être vrai sous certains rapports, lorsqu'il s'agit du talent, d'un travail admirable, de l'éloquence, de l'empire de la beau-

té ; car il y a quelque chose de magique dans tout ce qui nous cause de puissantes émotions. — *Tableau magique*. Au positif, on est convenu d'appeler *tableau magique* une sorte de peinture exécutée sur un transparent, qui, vue d'un seul côté, représente, par exemple, un paysage attristé par la neige et la rigidité de l'hiver. Vu par interposition de lumière, ce même paysage se couvre de verdure, de fleurs, et apparaît sous un aspect riant. C'est par un procédé analogue que le jeu de la lumière se manifeste dans une *messe de minuit* à Saint-Etienne-du-Mont, qu'on voit au *diorama*, et qui offre à notre curiosité un véritable *tableau magique*. EUG. DE PRADEL.

Au figuré, *magie* se dit de l'influence exercée sur l'ame et sur les sens par la poésie, l'éloquence, les beaux-arts, une passion profonde, une affection sentie : la *magie* de la parole, de la diction ; la *magie* du style, de la peinture ; la *magie* de l'amour, de l'espérance. — *Magie noire* se dit proverbialement des choses inexplicables, inintelligibles. L'emploi des fonds secrets est une *magie noire*, et les plus fins n'y voient goutte. D'ORNÉZAN.

MAGIQUE (Lanterne [*v.* FANTASMAGORIE]).

MAGISTRAT, MAGISTRATURE. On donne la qualité de *magistrats* aux officiers qui sont revêtus de quelque partie de la puissance publique ; et par l'expression *magistrature* on désigne tantôt l'ordre des magistrats, tantôt la dignité et les fonctions du magistrat. D'après la définition que nous avons donnée, il y a deux sortes de magistrats : 1° ceux de l'ordre administratif ; 2° ceux de l'ordre judiciaire. Nous ne parlerons ici que des premiers, auxquels, dans le langage ordinaire, s'applique plus spécialement l'expression de *magistrats*. L'institution de la *magistrature* est de l'essence même de l'ordre social ; les relations des hommes, le développement du commerce, la propriété, créent des droits et des devoirs dont la législation a pour but de tracer les limites, et que les magistrats ont pour mission de maintenir. Aussi, chez tous les peuples, nous voyons toujours un ordre particulier d'officiers chargés de rendre la justice ; seulement chez certaine nation, les fonctions judiciaires ne se distinguent pas toujours des fonctions administratives, et la séparation ne devient complète que dans un ordre de civilisation très avancé.—A Athènes, les magistrats étaient à la fois chefs de la république et de l'administration judiciaire ; à Rome, ils avaient commandement et juridiction, et la plupart réunissaient l'autorité judiciaire à l'autorité civile ; chez les Germains, le droit de juger les habitants d'une contrée était inséparable de celui de les conduire à la guerre, et le capitaine du territoire en était toujours le premier magistrat. En France, la justice était rendue sous les deux premières races par les seigneurs dans leurs fiefs et bénéfices, et dans les terres immédiatement soumises à la juridiction royale, par les comtes, les envoyés du roi et les centeniers. Les contestations qui s'élevaient entre les comtes, les évêques, les abbés et autres, que les capitulaires qualifient *potentiores*, étaient portées devant le roi, qui les jugeait lui-même comme *grand fieffeur* du royaume ou les renvoyait devant les grands officiers de la couronne. Au commencement de la troisième race, les grands feudataires et les seigneurs hauts justiciers refusèrent de recevoir les envoyés du roi (*missi dominici*) et de reconnaître sa juridiction : c'est alors que s'introduisit une grande confusion dans l'administration de la justice, et que la plupart des procès portés devant les cours féodales y furent terminés ou par le duel ou par des jugements qui ne pouvaient être attaqués qu'en *faussant la cour*, c.-à-d. en entrant en lice avec tous les magistrats qui composaient le tribunal, et s'obligeant à les vaincre tous individuellement en un jour. On peut voir au mot DUEL comment disparut peu à peu cette coutume barbare et comment la justice des pays civilisés prit insensiblement le dessus. Les appels furent portés devant

le roi ou son conseil, dont tous les actes tendirent à concentrer autour du trône l'administration de la justice. On sait que dans ce conseil il y avait une section qui s'assemblait quatre fois par an, et qui, sous le nom de *parlement*, jugeait tous les procès dont la connaissance était déférée au monarque. Ces parlements, d'abord temporaires, furent rendus sédentaires en 1302 par une ordonnance de Philippe-le-Bel. Une fois affranchie de la tutèle royale, et après avoir acquis une existence distincte des conseils du roi, la magistrature parlementaire chercha à concentrer toute la justice et l'administration dans son corps : par le droit d'enregistrement elle s'attribua une sorte de *veto* législatif, et par l'esprit d'indépendance qu'elle nourrissait tous les jours elle tendait à réduire à une simple fiction le principe que la justice émane du roi. Le conseil du roi, animé d'un esprit différent, tendait au contraire, par la nature même de son institution, à fortifier la royauté et ramener autour d'elle les éléments qui s'en détachaient. Et telle était cette tendance que plus d'une fois les états-généraux se plaignirent des fréquentes évocations au conseil. Les parlements se placèrent donc vis-à-vis de la royauté dans un état de lutte permanant ; ils contrôlèrent ses actes, soit par le droit d'enregistrement, soit par le droit de remontrance, et l'on peut dire qu'ils préparèrent ainsi ce mouvement général des esprits dont la révolution de 1789 est le résumé sanglant. M. Henrion de Pansey, dans son bel ouvrage de *l'Autorité judiciaire en France*, a décrit ces grandes révolutions de la magistrature, les causes qui les ont produites, les circonstances qui les ont accompagnées. En même temps qu'héritier des vieilles traditions, il s'est chargé de présenter à l'admiration de la postérité ce tableau de vertus, de science et de gloire dont nos anciens magistrats nous ont transmis l'héritage. Il n'est pas dans notre plan de reproduire ici tous ces détails, qui d'ailleurs seront plus convenablement placés sous le mot PARLEMENT. Notre but est seulement d'indiquer le développement général de la magistrature. — La magistrature fut donc sous l'ancienne monarchie un pouvoir d'autant plus redoutable qu'elle s'était fait elle-même sa propre puissance. Nous entrons maintenant dans cette sombre époque où se démolit pièce à pièce l'édifice de l'antique monarchie ; de nouvelles idées travaillent les esprits, une philosophie remuante s'agite de toutes parts, et soumet à une terrible analyse les lois, les institutions, la morale elle-même ; rien n'échappe à sa dévorante activité ; toutes les questions sont par elle retournées et remaniées en tout sens. Aucune période de l'histoire ne nous présente le spectacle d'une philosophie agissant avec un tel esprit d'ensemble. Rien n'échappe à ses investigations ; partout elle substitue de nouveaux principes aux anciens : luttes immenses dont nous recueillons encore aujourd'hui les fruits et les douleurs. Les pouvoirs publics ne pouvaient pas échapper à cette transformation générale : alors on vit s'élever entre l'administration et l'autorité judiciaire une puissante barrière que l'esprit parlementaire avait depuis long-temps préparée. L'exemple du passé servit de leçon pour l'avenir : cette confusion, ces luttes et ce goût d'envahissement respectif qui régnaient autrefois entre la magistrature et le pouvoir exécutif ou l'administration eurent un terme ; les attributions de chacun furent nettement tracées, et si la magistrature perdit cette importance politique qu'elle avait eue autrefois, et que les circonstances avaient produite, elle se renferma mieux dans les véritables limites de sa mission judiciaire. Mais d'un autre côté, l'assemblée constituante, qui réorganisa la magistrature, en méconnut le véritable caractère en la rendant *éligible* et *temporaire* au lieu d'inamovible qu'elle était jadis. La constitution de l'an VIII lui restitua l'inamovibilité, que la réorganisation de 1810 modifia encore en la soumettant à une épreuve de cinq années. L'inamovibilité reparut avec la Charte de 1814 ; mais les passions politiques de-

1816 lui firent encore subir un autre echec. — A la révolution de 1830, l'inamovibilité des magistrats fut remise en question, mais elle fut formellement maintenue dans la charte, et il est juste de dire que les efforts éloquents de M. Dupin ne contribuèrent pas peu à la sauver d'un nouveau naufrage. — Pendant toute l'époque révolutionnaire et sous l'empire, la magistrature n'a rempli dans l'état qu'un rôle secondaire : il ne pouvait convenir aux pouvoirs d'alors qu'elle prît trop d'importance. Mais avec la charte de 1814, au retour des libertés publiques, de la presse, la magistrature vit le cercle de ses attributions s'étendre, et ses fonctions s'agrandir. Les procès des journaux, les délits politiques, et cette foule d'intérêts nouveaux qui naissent du gouvernement constitutionnel, furent portés devant les tribunaux ; le sanctuaire de la justice devint donc aussi une sorte d'arène politique, où se donnaient rendez-vous les opinions et les passions du moment. Peut-être plus d'une fois oublièrent-ils qu'ils n'ont d'autre mission que d'appliquer les lois, sans acception de personnes ; et peut-être les opinions politiques vinrent-elles se glisser sous la toge du juge. — On a dit que le magistrat devait être dégagé de tout esprit de parti, et cela est vrai ; mais ne demande-t-on pas aux hommes plus qu'ils ne peuvent tenir? Mais celui qui est pénétré de ses devoirs se tiendra constamment en garde contre cet esprit qui l'envahit, en quelque sorte, malgré lui et à son insu. Chargé d'appliquer les lois, qu'il se conforme à la nature de sa mission : si elles sont vicieuses ou non conformes à ses vues, ce n'est pas à lui qu'il appartient de les corriger. « Avec de bons magistrats, dit Platon, les plus mauvaises lois peuvent être supportables. » Et c'est dans ce sens que les habitants de la Bresse disaient au roi, lorsqu'ils passèrent sous sa domination : « Faites des lois aussi sévères qu'il vous plaira, mais garantissez-nous l'équité des magistrats. » Et cette garantie, suivant le chancelier Bacon, dépend d'un choix éclairé. Mais qui assurera la bonté de ce choix? sera-ce l'élection populaire, ou bien la nomination directe par le pouvoir? — L'élection populaire, suivant nous, ne saurait répondre au but que l'on voudrait atteindre : excellente pour les fonctions politiques, elle ne saurait convenir toutes les fois qu'il s'agit d'apprécier la capacité scientifique d'un candidat. Les magistrats les plus savants ne sont pas les plus habiles dans les intrigues électorales ; rien, d'ailleurs, n'est plus contraire au caractère du véritable magistrat que l'intrigue. L'assemblée constituante a essayé de l'élection, et les résultats de ses essais n'ont pas été généralement heureux. — L'élection produit encore un mal, c'est l'amour de la popularité, qui égare souvent les hommes, et fausse le jugement. L'élection suppose nécessairement des fonctions temporaires, et le magistrat aura toujours les yeux fixés sur le moment où il devra de nouveau se présenter devant le corps électoral ; dès lors, croit-on que son indépendance soit bien assurée, et que le désir d'une réélection ne l'entraîne pas dans de fausses voies? La nomination décrétée par le pouvoir présente d'autres inconvénients graves. Sous un gouvernement central, où toutes les ambitions visent à la capitale, il en résulte que personne n'est content de sa position, et cherche toujours à arriver plus haut. Ainsi, le tort de notre organisation judiciaire, qui crée dans la magistrature toute une hiérarchie, laisse au pouvoir une grande latitude pour distribuer ses faveurs : de là chez certains magistrats ce zèle ardent, quelquefois passionné, au moyen duquel on espère se fonder des titres à un avancement rapide ; de là ces complaisances que la conscience n'approuve pas toujours. Sous ce régime comme sous celui de l'élection populaire, la médiocrité triomphera, parce qu'elle sera, suivant les circonstances, intrigante ou servile. Si ces deux systèmes ne sont pas capables, pris isolément, d'assurer de bons choix, n'est-il pas possible, en les combinant, d'arriver à un résultat plus satisfaisant? et nous citerons à

ce sujet un ancien monument de notre histoire nationale. Voici comment s'exprimaient, au sujet des magistrats, les remontrances adressées à Charles VIII par les états-généraux de 1483. « Le roi doit bien prendre garde à quelles mains il confie ce précieux dépôt (la justice); autrement, il est responsable, devant Dieu et devant les hommes, de toutes les injustices qui se commettent en son nom; c'est par cette raison que nos plus grands rois, tels que saint Louis, Philippe-le-Bel, Charles VI, et le glorieux Charles VII, considérant qu'ils ne pouvaient avoir par eux-mêmes une connaissance assez exacte de leurs sujets pour ne pas être souvent exposés à se tromper dans le choix qu'ils en feraient, avaient ordonné que toutes les fois qu'il vaquerait une place de judicature, le tribunal où elle vaquerait élirait, à la pluralité des voix, les trois hommes qu'il croirait le plus capables de la bien remplir, et les présenterait au roi, qui conférerait la place à l'un des trois. Par ce moyen, la conscience du roi était déchargée, et les places étaient toujours bien remplies. » Nous pensons que là se trouve le véritable moyen d'arriver à de bons choix; les candidats devraient toujours être présentés par les corps de magistrature, le pouvoir exécutif restant libre de choisir parmi eux. Cette méthode avait été adoptée, par un décret du 17 mars 1808, pour la nomination des conseillers-auditeurs, et l'on s'est loué de ses résultats : pourquoi ne l'appliquerait-on pas d'une manière plus générale? Il faudrait aussi, pour compléter le système, que la magistrature fût moins mobile et plus locale qu'elle ne l'est aujourd'hui; que chacun n'aspirât pas toujours à un rang plus élevé; pour cela, il faudrait que la position de tous les ordres de magistrats fût assez convenable, et qu'il n'y eût pas entre eux une si grande distance; de cette manière, chacun s'attacherait davantage à son siége; les intrigues auraient moins d'action, et le pouvoir moins d'influence. — Dans ce système, l'inamovibilité est un principe nécessaire, car elle crée l'indépendance légale du magistrat; mais cette garantie est elle-même insuffisante si elle n'est appuyée par l'indépendance morale. Or, il faut le reconnaître, jamais cette indépendance n'a été plus exposée que de nos jours aux prestiges de l'ambition. C'est pour cela que nous ne voudrions pas que le pouvoir fût l'arbitre unique de l'avancement des magistrats, et qu'il nous paraîtrait convenable de circonscrire son choix parmi des candidats présentés par les corps mêmes de la magistrature. Il y a là, nous le savons, tout un autre ordre d'idées; il soulèverait bien des réclamations; mais nous croyons fermement qu'il faut constituer autrement la magistrature, si l'on veut lui assurer ce caractère d'indépendance morale qui seul peut donner à la justice la force dont elle a besoin.

E. de Chabrol.

MAGLOIRE (Saint), naquit au pays de Galles, dans la Grande-Bretagne. Après avoir été élevé avec le plus grand soin, il prit l'habit monastique, et se livra avec ardeur à toutes les austérités et à toute la perfection de son état. Plein de zèle pour le salut des ames, il vint dans l'Armorique ou Petite-Bretagne pour y prêcher l'Évangile avec plusieurs compagnons. Ordonné évêque de Dôle, il travailla sans relâche au bonheur de son troupeau. Mais sur la fin de ses jours, sentant le besoin du repos et de la solitude pour ne plus songer qu'au salut de son ame, il se retira dans l'île de Gersey, entre la Bretagne et l'Angleterre, où il fonda un monastère devenu célèbre par les vertus et les travaux de ceux qui l'habitaient. On croit qu'il mourut vers la fin de l'année 175, âgé au moins de 80 ans. Sa dévotion est très répandue dans la Bretagne, et plusieurs églises ont été élevées sous son patronage. Chassagnol.

MAGNANIMITÉ (*v.* l'article Grandeur d'ame).

MAGNATS, nom donné en Pologne et en Hongrie à la haute noblesse. En Pologne, le magnatisme n'existe ni de nom ni de fait. En Hongrie, il n'existe que de nom. On donne ce titre aux ba-

rons du saint-empire, c.-à-d. au palatin, aux conseillers auliques, aux gouverneurs de la Croatie, de la Dalmatie et de l'Esclavonie, au trésorier et aux principaux fonctionnaires de la cour. Les bornes qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'expliquer comment de puissant qu'il était en Pologne et en Hongrie, ici, le magnatisme n'est devenu qu'un titre; là, il n'existe que dans le souvenir du passé. Après avoir pendant des siècles élu des rois et traité avec eux de puissance à puissance, quand il s'agissait de revendiquer leurs moindres priviléges; après avoir sauvé plus d'une fois leur pays de l'envahissement des voisins aux dépens de leur fortune et de leur vie, et l'avoir quelquefois mis à deux doigts de sa perte, en passant du côté des agresseurs; après avoir enfin, pendant des siècles, représenté à eux seuls toute la nation, car les serfs dont ils disposaient et la petite gentilhommerie attachée à leur fortune, ne pouvaient compter pour quelque chose, les magnats ont disparu, laissant à peine après eux les traces de leur existence. Dans les deux pays, cette institution si puissante, si vivace, a dû céder à l'influence de la civilisation des lumières, et s'est brisée par le morcellement des propriétés. En Hongrie, la politique lente, mais systématique de l'Autriche, mina peu à peu le pouvoir des magnats; en Pologne, les guerres sans cesse renaissantes, en détruisant leurs fortunes, leur ôtèrent par-là leur principal moyen d'action. L'influence des idées qui firent éclore la révolution de 89, réveilla les intelligences jusqu'alors assoupies; enfin, chose étonnante et unique dans l'histoire! ce furent en partie les magnats eux-mêmes qui portèrent le coup mortel à leur puissance en votant, de concert avec les autres membres de la diète de 1791, d'abord la fameuse loi relative au droit des communes, puis la constitution du 3 mai, qui consolida le pouvoir monarchique, garantit les droits de la nation, et jeta les fondements d'une émancipation future du peuple agricole, dont les démembrements successifs de la Pologne empêchèrent seuls la complète réalisation dans la partie échue à la Russie.

Le Cte Sigismond Plater.

MAGNENCE (Flavius Magnentius Augustus), né dans la Germanie, d'une famille obscure, s'éleva du grade de simple soldat aux premiers emplois de l'empire, secondé surtout par l'amitié toute particulière dont l'honorait l'empereur Constant. Magnence, aussi ambitieux que cruel, et aussi faible que fourbe, paya son bienfaiteur de la plus noire ingratitude : tirant parti du mépris que Constant s'était attiré par sa dissipation et son orgueil, il le fit mourir. Puis, en 350, après s'être fait proclamer Auguste dans la ville d'Autun, par ce crime et l'alliance qu'il fit avec Veteranus, qui lui-même s'était fait nommer empereur en Illyrie, il devint le maître des Gaules, des îles Britanniques, de l'Espagne, de l'Afrique et de l'Italie. Cependant, Constance, informé du meurtre de son frère, s'avance contre Magnence : à Héraclée, il rencontre ses ambassadeurs, les fait mettre aux fers, et continue sa marche; usant ensuite d'artifice, il parvient à détacher du parti de Magnence Veteranus, en le nommant son collègue. Bientôt les deux armées sont en présence, dans une plaine environnant la ville de Mursa, en Illyrie (aujourd'hui Esseck). Alors Constance envoie à son tour porter à Magnence des propositions de paix : celui-ci, pour toute réponse, arrête l'envoyé et le somme lui-même de quitter la pourpre. On en vint donc aux mains (351) : pendant toute la journée, on se battit avec un pareil acharnement et des succès variés; enfin, la cavalerie de Constance, qui, dit-on, dans cette occasion décisive, était restée en prière dans une église du voisinage, fixa la victoire sous ses drapeaux. Cette bataille coûta aux Romains plus de 40,000 hommes, et eut pour résultat définitif d'ouvrir l'empire sans défense aux Barbares. Selon Victor, il y eut 50,000 morts. Quant à Magnence, voyant son camp au pouvoir des ennemis, il se dépouilla des ornements impériaux, et alla se réfugier dans la ville d'Aquilée; mais,

alarmé par la désertion générale, il se retira bientôt dans les Gaules, après avoir eu dans sa fuite occasion de satisfaire sa fureur dans les plaines de Pavie, par le massacre de quelques détachements envoyés à sa poursuite. La perte d'une nouvelle bataille entre Die et Gap acheva de le jeter dans le désespoir: partout abandonné, partout malheureux, il se sauva à Lyon. En vain il demanda la paix, les troupes de Constance forcèrent le passage des Alpes; alors, n'ayant plus aucune ressource, Magnence fait mourir tous ses parents, entre autres sa mère et son frère, puis, il prévient le supplice qui lui est destiné, en se jetant sur son épée. C'était en 353, il était âgé de 50 ans. Ce tyran, dont l'air était noble, la taille avantageuse, l'esprit vif et agréable, aimait et cultivait les belles-lettres; il avait, au rapport de Gibbon, une certaine éloquence guerrière qui plaisait aux soldats; mais, il se décourageait facilement. Sa tête fut promenée dans tout l'empire. E. Pascallet.

MAGNÉSIE (chimie, minéralogie), substance minérale que l'on a classée parmi les terres jusqu'à l'époque où l'on a constaté que ces matières, dont presque toute la masse de notre globe est composée, ne sont que des oxydes métalliques. Pour les chimistes, la magnésie est un *oxyde de magnesium*, mais, pour la brièveté de l'expression, les minéralogistes peuvent conserver l'ancienne dénomination, ainsi que les noms de *silice*, de *chaux*, etc. Nous dirons donc que la magnésie occupe le quatrième rang parmi les terres, quant à son abondance dans le règne minéral, et que ses combinaisons ou ses mélanges avec d'autres terres sont reconnaissables par une onctuosité dont l'art des machines a profité : un de ses mélanges, la *stéatite pulvérulente* (*v.* ce mot), remplace aujourd'hui les huiles et les graisses pour diminuer le frottement sur les axes des roues de plusieurs machines. La *stéatite lamelleuse*, telle que la *craie de Briançon*, est employée pour le tracé des bois de charpente, parce qu'elle donne un trait plus net, plus fin, et qui s'efface moins que celui de la craie calcaire. Les pierres ollaires manifestent aussi l'onctuosité des pierres magnésiennes; mais, cette propriété n'est pas reconnaissable dans quelques marnes qui contiennent aussi de la magnésie, et qui, loin d'accroître la fécondité des champs où elles sont répandues, ne semblent propres qu'à les rendre plus stériles. Malgré les recherches du célèbre Davy et de quelques autres chimistes, la pernicieuse influence de la magnésie sur les végétaux n'est encore ni bien connue, ni expliquée d'une manière satisfaisante. — On fait usage en médecine du *sulfate de magnésie* comme purgatif, et du *carbonate* comme absorbant. Ce carbonate se décompose plus facilement que celui de chaux, et c'est par cette raison qu'il peut neutraliser des acides ou d'autres matières propres à dégager l'acide carbonique pour occuper sa place. Ferry.

MAGNÉTISME ANIMAL. Ce sujet présente encore, depuis plus d'un demi-siècle, tant d'observations curieuses, même pour les personnes qui n'admettent pas sa réalité, qu'on ne saurait ici les passer sous silence. Mais cette étude se rattache aux phénomènes les plus élevés de la physiologie et du système nerveux, et puisque la pratique du magnétisme animal n'a pas cessé en France et en d'autres contrées, nous examinerons ses principaux effets après l'article historique suivant de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

Le *magnétisme animal* consiste en certains effets physiques qu'un homme fait éprouver à un autre homme. Mesmer, médecin allemand, est le premier qui ait reconnu ses effets et qui ait cherché à s'en rendre compte. Ce nom lui a-t-il été donné parce que l'on a pensé qu'une grande partie de ses effets avait beaucoup de rapport avec les effets produits par l'aimant magnétique, ou bien est-ce parce que le docteur et ses adhérents les produisaient et les renouvelaient en posant leurs mains sur les malades? Je ne me prononcerai pas. Ce qu'il y a de

positif, c'est que l'Anglais Maxwel employait le magnétisme sans pouvoir s'en rendre compte. — Mesmer avait adopté le système des pôles, d'après ceux de l'aimant. Il plaçait les malades dans la direction des pôles nord et sud avant de les toucher; il s'est servi ensuite d'une baguette d'acier, de fer ou de verre pour augmenter son action magnétique. Puis, il a établi un réservoir, ou baquet magnétique, dans lequel il mettait de l'eau, du fer, du verre, des plantes amères; il magnétisait toutes ces choses les unes après les autres. Puis, il plaçait au milieu du baquet une lance de fer qu'il magnétisait souvent; il avait aussi plusieurs baguettes de fer recourbées, dont il mettait un bout dans le baquet, et appuyait l'autre sur l'estomac de la personne malade ou sur la partie du corps ou la douleur se faisait sentir. Son action étant ainsi dirigée a produit des effets étonnants; quelques malades ont éprouvé des crises de nerfs, d'autres de grands soulagements à leurs maux. — Mesmer croyait que les crises étaient nécessaires pour amener la guérison. Depuis que le magnétisme est plus connu, on a cherché à les éviter et à les diminuer; on a aussi simplifié la manière d'employer le magnétisme. — L'académie de médecine a voulu s'opposer à l'emploi de ce moyen de guérison, prétendant qu'il ne pouvait produire aucun effet, ou que, s'il en produisait, ils ne pouvaient être que nuisibles. Mesmer a demandé à l'académie d'examiner son système : une commission composée de médecins et de membres de l'académie des sciences fut nommée pour faire un rapport, et fut contraire au magnétisme; un seul des membres, M. de Jussieu, dans un écrit particulier, a déclaré que ce moyen pouvait être utile, et que les effets produits par le magnétisme pouvaient être réels. — On défendit à Mesmer de se servir ouvertement du magnétisme comme moyen de guérison : alors il a proposé d'ouvrir un cours par souscription; plusieurs personnes instruites, et même des médecins, se firent inscrire. Il leur développa son système, et finit par avouer que la base réelle du magnétisme était la volonté de faire du bien. Les magnétiseurs, depuis ce moment, ont pris pour règle de leurs efforts *veuillez et croyez*, ce qui signifie « employez toute la force de votre volonté pour faire le bien, croyez que vous le pouvez, et vous y parviendrez. » — M le marquis de Puységur, né à Paris en l'année 1750, mort à sa terre de Busancy, le premier août 1825, s'occupa toute sa vie du magnétisme. Arrivé dans son château, persuadé du bien qu'il pouvait y faire, il établit un baquet magnétique chez lui, auquel furent admis tous les malades qui se présentèrent. Dans le grand nombre qu'il traita, Victor Rass fut le premier qui entra dans l'état de somnambulisme magnétique. Quelques personnes ont prétendu que Mesmer en avait vu plusieurs exemples; c'est possible, mais il est sûr qu'il n'en avait parlé à personne, et qu'il n'en a fait nullement mention dans son cours; il est certain que M. le marquis de Puysegur est le premier qui ait tiré parti de cet état de somnambulisme pour aider à la guérison des malades. C'est d'après les indications qu'il a données qu'on a établi ou modifié le magnétisme tel qu'on l'emploie maintenant. — On a nié long-temps l'existence du magnétisme, soutenu qu'il ne pouvait produire aucun effet, prétendu qu'il était très nuisible : cependant des preuves multipliées ont démontré que le magnétisme augmentait la force vitale des individus malades. — Des magnétiseurs, malgré le ridicule qu'on a cherché à jeter sur eux, ont redoublé d'efforts pour faire le bien sans chercher à en retirer aucun profit. Si on voulait citer des noms, la liste serait trop longue. Ces hommes dévoués soignaient les malades, les magnétisaient, et ceux qui avaient le bonheur d'arriver à l'état de somnambulisme éprouvaient un bien-être et un soulagement réel à leurs maux. Ils voyaient leur mal, le dépeignaient et indiquaient les remèdes qui leur étaient nécessaires pour parvenir à l'état de guérison parfaite. — On a nommé somnambulisme

magnétique l'état dans lequel se trouve un individu magnétisé, parce que l'on a trouvé que cet état ressemblait beaucoup au somnambulisme naturel, ce qui est vrai aussi, à la différence pourtant que le somnambulisme naturel est le produit d'une désorganisation des sens, tandis que le somnambulisme magnétique est un état de calme et de bien-être qui redonne de la force au fluide vital, et nous aide à vaincre le mal. On n'a jamais vu de malades devenus somnambules se tromper sur l'état de leur santé, et sur les remèdes qui leur étaient nécessaires. — Tous les individus magnétisés ne sont pas susceptibles d'arriver à l'état de somnambulisme, mais ils n'en éprouvent pas moins de bons effets. Dans le moment où l'action magnétique agit sur eux, ils ressentent une grande chaleur ou un grand frais qui se répand aussitôt sur tout leur corps. Le sang circule plus aisément, les douleurs sont calmées, et après avoir été magnétisés, ils sentent qu'ils ont plus de force, que leurs membres, leurs nerfs, sont plus souples et plus dispos. Malgré les nombreuses expériences faites à cet égard, on ne peut pas encore dire quelle est la raison de tout cela: c'est un mystère de la nature. Les effets produits par le magnétisme ont beaucoup de rapport avec ceux déjà bien connus de l'aimant magnétique, de l'électricité et du galvanisme. — Plusieurs personnes nient l'existence du magnétisme, et encore plus celui du somnambulisme; d'autres personnes les regardent comme étant le produit de l'imagination. C'est bien rabaisser cette faculté que de l'assimiler à l'imitation. Cependant, bien des individus qui n'avaient jamais vu, n'avaient jamais entendu parler de somnambules magnétiques, ont ressenti les mêmes effets, à quelques différences près, qui tenaient au physique de l'individu mis en état de somnambulisme. —Depuis 1784, il a été fait dans tous les pays de nombreuses expériences et des cures importantes. On a vu dans de fortes crises de maladies les heureux effets que le magnétisme a produits, et qui étaient suivis d'un soulagement immédiat. On a pu aussi juger du calme qu'il produit, de la force qu'il donne aux malades pour supporter de fortes crises et même des opérations douloureuses. — On a pu s'assurer que le magnétisme était connu autrefois: les auteurs anciens ont rapporté des faits dont ils avaient été témoins, que l'on ne pouvait ni expliquer ni traduire avant de le connaître. Les quatre vers du septième livre de l'*Enéide* de Virgile, à commencer du quatre-vingt-cinquième, en sont la preuve. On peut aussi voir les récits que font les anciens auteurs de ce qui se passait dans le temple d'Esculape, lorsque les malades venaient consulter le dieu de la médecine. — Des expériences continues ont décidé l'académie de médecine à nommer une nouvelle commission pour faire un nouveau rapport sur le magnétisme. Son existence a été reconnue, l'état de somnambulisme aussi; seulement, on a laissé en doute le bien qu'on peut en tirer, quoique plusieurs médecins aient été témoins des heureux effets qu'il produisait dans plusieurs circonstances. — On a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet; on a fait beaucoup d'expériences; des médecins suédois, russes, prussiens, allemands et français ont écrit sur le magnétisme pour prouver son existence. On peut lire, en français, les ouvrages de M. le marquis de Puységur, de M. Deleuze, les *Annales du magnétisme*, la *Bibliothèque du magnétisme*, l'*Hermès*, les *Annales* de la société de Strasbourg, ceux de la société de Metz, le *rapport* présenté à l'académie de médecine par le M. docteur Husson, accompagné de notes par M. le docteur Foissac, etc., etc.

Cte Le Peletier d'Aunay.

§ I. *Des effets du magnétisme animal, et recherches sur ses causes.*

On désigne sous ce nom une influence réciproque qui s'opère parfois entre des individus, d'après une harmonie de rapports, soit par la volonté ou l'imagination, soit par l'imitation ou le concours de la sensibilité physique. Ces influences sont le plus souvent mises en jeu au moyen de quelques procédés, tels que des

attouchements, des frottements, et même des regards, des paroles ou de simples gestes à diverses distances sur des personnes délicates et nerveuses, comme les femmes, les jeunes gens, les individus affectés de névroses surtout, par des hommes exerçant les pratiques dites du magnétisme animal. La plupart de ces magnétiseurs attribuent à un fluide particulier, transmissible d'un corps à un autre, *sous certaines conditions*, mais non pas toujours, les effets résultant de leurs opérations : ce qui explique, selon eux, pourquoi ces effets n'ont pas constamment lieu, ou ne se manifestent pas également chez tous les individus. — Par ces procédés, qu'on varie selon le besoin, les magnétiseurs prétendent guérir une foule de maladies qui même avaient résisté aux remèdes ordinaires et à tout autre traitement. Ils ont obtenu des cures, soit réelles, soit apparentes, et produit certains phénomènes singuliers, tels qu'un somnambulisme artificiel, etc. ; toutes choses qui font paraître leurs opérations miraculeuses aux personnes qui s'enthousiasment d'une foi vive dans ces pratiques, tandisque d'autres, d'une incrédulité prononcée, n'y voient que les manœuvres de la plus absurde charlatanerie sur les esprits faibles. Des hommes instruits cherchèrent, dès l'époque de la prétendue découverte de Mesmer, des exemples de magnétisme animal dans les anciens âges du monde, car nos folies ne sont pas modernes. Le démon de Socrate vint fort à propos à ce sujet : il est clair, selon les magnétiseurs, que ce sage Athénien tombait en une crise somnambulique, parce qu'il resta tout un jour en extase, selon Xénophon et Platon. D'ailleurs, Aristote nous apprend qu'il était de complexion mélancolique, laquelle rend, comme on sait, le système nerveux très sensible et capable d'exaltation. Socrate était doué d'une sorte de pressentiment et de divination, qu'il appelait son génie ; voilà un état analogue à celui de la crise magnétique, comme le remarquent les plus habiles praticiens en ce genre. Toute l'histoire de la divination, chez les anciens et les modernes, vient se rapporter là. Les sibylles, les pythies, dans les temples d'Apollon, de Sérapis, de Jupiter-Ammon ; les hiérophantes, les prophètes ou les voyants (*époptes*), chez les Juifs ; les devins (*nebiim*), les augures dans les antres fameux de Trophonius, d'Esculape, les temples d'Amphiaraüs, d'Amphilochus, etc., offrent les plus étroites analogies avec la théorie et la pratique du magnétisme somnambulique. Cet état d'exaltation diffère-t-il beaucoup des convulsions des quakers, des extases des santons, fakirs et bonzes, ou autres contemplatifs de l'Inde ; des visions de quelques derviches, des imaginations fantastiques des cénobites et des ermites ? Enfin, le *thaudêma* des prophètes, l'enthousiasme fanatique des dévots et des convulsionnaires (de saint Médard, des Cévenols, etc.) ; les profondes méditations qui enlevaient la connaissance à Cardan, à saint Thomas d'Aquin, etc., ne sont-ils pas, à différents degrés près, semblables à l'état de somnambulisme magnétique réel, comme la catalepsie de certaines femmes hystériques, de sainte Thérèse, etc. — Pour se mettre en disposition prophétique, Élisée demanda de la musique : alors, il prophétisa devant le roi Joram. N'est-ce pas ainsi que Mesmer touchait de l'harmonica, instrument agaçant les nerfs, pour faciliter les crises magnétiques ? Les méthodistes anglicans et d'autres fanatiques ne s'animent-ils pas au moyen de leurs cantiques, comme la fureur des bacchantes, par des hymnes ? Tous les anciens qui ont observé les prêtresses rendant des oracles, comme Plutarque, Élien, Eusèbe, ont comparé leur état à celui du vertige (*catochus*). L'esprit, pendant le repos et le silence nocturne, devient plus apte à recevoir des notions réfléchies, et à reconnaître l'avenir par l'expérience du passé. Les philosophes et les médecins observent que les moindres impressions alors affectent plus vivement notre sensibilité interne que dans la veille ; c'est par cette cause que des sensations intérieures, obscures pendant le jour, se présentent vivement dans les songes, chez

les personnes menacées de graves maladies, dit Alberti (*De vaticiniis ægrotorum*.) Descartes avoue, selon Baillet, historien de sa vie, que plusieurs pressentiments pareils l'ont averti dans des circonstances difficiles, ce qui rappelle le génie de Marcus Brutus lui apparaissant aux champs de Philippe. — Les paroxysmes de l'hystérie chez les femmes, de l'hypochondrie chez les hommes, plongent souvent l'esprit dans une concentration analogue à celle du somnambulisme magnétique et au *carus* des prophétisants. Des pratiques imitant le magnétisme animal ont été de tout temps exercées : ainsi, Apollonius de Thiane expulsait les esprits malins, soit par des attouchements, soit par des paroles, ainsi que les anciens Grecs le racontent d'Esculape. La première mention faite d'une cure au moyen des vers magiques se trouve dans Homère. Le sang d'Ulysse blessé s'arrête par ce procédé (*Odyssée*, l. XIX, vers 455). Platon écrit qu'en général les maladies se conjuraient par des enchantements, ce que montrent Apulée, Alexandre de Tralles, Serenus Sammonicus, etc., ou les attouchements des empereurs et des rois. Le grave Caton-le-Censeur réduisait les luxations des jambes à l'aide de paroles secrètes; les morsures des serpents cédaient à des incantations, et d'autres maladies à des prières, comme on l'a vu de nos jours par celles du prince Hohenlohé. — La plupart des prétendus miracles ou guérisons furent opérées sur des maladies dépendantes du système nerveux, les paralysies, l'épilepsie, l'hystérie, la mélancolie démoniaque, l'hypochondrie, la ménorrhagie, etc.; par l'imposition des mains, la prière et les exorcismes, comme l'ont reconnu Rich.-Mead, Fréd. Hoffmann, Dehaen et d'autres savants médecins. Une forte attention, une imagination vive, frappée d'une idée puissante, comme celle de la Divinité, suspendent des actes morbides en changeant la direction et le mode de la sensibilité, comme l'exposent les stahliens (Alberti. *De sensuum internor. usu in œconom. vitali*. Halæ., 1726). Il n'est pas étonnant que la majesté impériale d'Adrien, de Vespasien, celle des anciens princes de la maison de Hapsbourg, en Autriche, saint Édouard III en Angleterre, les descendants de saint Louis, en France, n'aient causé, par l'imposition de leurs mains réputées sacrées, des impressions assez vives pour dissiper, au moins momentanément, certaines affections. Tel est aussi tout le prestige qu'exercent les talismans, les amulettes, qu'on doit assimiler au charme dont on croit imprégner les objets magnétisés. Aussi les marabouts, prêtres maures, vendent aux nègres des papiers *gris-gris* ou consacrés, contre lesquels viennent infailliblement se briser les lances ou les zagaies. Ainsi les armes *fées*, qui rendent invulnérable celui qui les porte, peuvent valoir les *agnus* ou l'image de saint Nicolas, dont s'affublent de très braves Russes. Les armures enchantées font un bel effet dans les poèmes épiques, mais réussissent moins en prose. Aujourd'hui encore les Lapons, les Finnois, et d'autres peuplades polaires, entrent, dit-on, dans des crises, comme les magnétisés, et dévoilent l'avenir ou les événements lointains comme les somnambules. Les plus habiles magnétiseurs ne doutent pas que ces exemples ne présentent tous les caractères des somnambules mal dirigés dans leurs crises nerveuses. Théod. Bouys a même publié un livre pour montrer la clairvoyance instinctive de l'homme dans les oracles, les prophètes, les sibylles, et il range dans le même genre l'exaltation héroïque de Jeanne d'Arc.

§ II. *Examen physiologique et critique du magnétisme animal.*

Entrons avec franchise dans cette lice avec le flambeau de la médecine philosophique, car nous cherchons de bonne foi la vérité, quelque part qu'elle se trouve sur la terre. — L'homme est-il donc un être tout matériel, et ne devons-nous l'examiner jamais qu'avec des instruments de physique à la main? De ce que nous ne pouvons aucunement découvrir par ces moyens des communications manifestes entre les individus, par exem-

ple, ces transmissions instantanées d'émotions vives en amour, serons-nous en droit de les rejeter? Les illustres La Place et G. Cuvier ont admis ces faits, tout en reconnaissant que la sensibilité de notre appareil nerveux peut obtenir certain degré d'énergie ou de délicatesse que nos instruments ne sauraient apprécier (v. la *Théorie analyt. du calcul des probabilités*, par La Place, Paris, 1812, in-4°, p. 358, et G. Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, tome 2, p. 117, sur le système nerveux, édit. première). — Quoique le magnétisme puisse s'exercer en présence du monde, cependant il s'opère mieux hors de la multitude, toujours importune et gênante, des curieux, ou des individus bruyants, qui détournent du recueillement d'esprit. Voilà pourquoi les personnes douces, sensibles, délicates, dans un réduit solitaire, donnent des résultats plus satisfaisants. Il faut aussi éviter le froid, qui crispe la peau. Les temps orageux ou électriques sont contraires au développement du magnétisme. Toutes les constitutions, même celles qui s'efforceraient de le recevoir, n'en sont pas également susceptibles, quoique la bonne volonté soit la condition la plus désirable pour en être affecté. Il y a de ces chairs coriaces, de ces fibres dures qui ne se laissent ni pénétrer ni ouvrir: tels sont les corps très pléthoriques, cuirassés ou plutôt matelassés de graisse, ou ces caractères sanguins trop dissipés; mais, ni les paysans, ni les soldats, malgré la dureté de leurs membres, ne sont incapables d'en ressentir les effets. Les personnes les plus susceptibles de cette animation sont les femmes, les constitutions grêles, minces ou sveltes, mobiles, énervées, faciles à s'affecter. Tels sont aussi les hyponchondriaques et les mélancoliques, les enfants chétifs, les individus délicats et désolés d'affections chroniques, épuisés de fatigues ou de douleurs cruelles; les vieillards, les complexions excitables. Les filles hystériques sont particulièrement des *sujets magnétiques*. — Les magnétisants sont plutôt les hommes que les femmes, bien que celles-ci puissent opérer aussi sur d'autres personnes de leur sexe et les mères sur leurs enfants. Pour obtenir une grande influence, le magnétiseur n'a pas besoin d'une complexion très robuste, mais il faut qu'il soit sensible, entraînant, plein de zèle, d'une volonté ardente afin de transmettre l'action magnétique. Il ne doit point s'énerver par les jouissances, car l'énervation refroidit, affaiblit les puissances magnétisantes. Celles-ci se manifestent par les yeux, par le feu des regards, même sans la passion de l'amour, et entre des individus qui n'en sont pas susceptibles l'un à l'égard de l'autre. Cependant le magnétiseur n'aura rien de repoussant dans sa personne, rien d'affecté dans ses vêtements; il ne portera point d'odeurs. Un air de noblesse, de simplicité, lui siéra, ainsi qu'un âge mûr, un ton, soit affectueux, soit imposant. Pour opérer, vous n'aurez besoin que d'une *volonté active vers le bien, croyance ferme en sa puissance, confiance entière en l'employant*. Il n'est pas même nécessaire que le magnétisé ait de la foi dans votre pouvoir, il suffit qu'il ne s'y oppose point mentalement et se laisse opérer sans réserve, sans crainte, puisque l'intention n'est pas de lui faire du mal. Quant à la croyance, ne vous efforcez pas d'en avoir puisqu'elle ne dépend pas de nous; les preuves arriveront si vous obtenez du succès, mais il faut de la persévérance et ne pas se décourager par les défauts de succès. Ayez toujours les yeux sur votre malade et non sur ce qui vous entoure; qu'il vous prête attention et évitez tout ce qui peut le distraire. Si le malade s'endort, vous pourrez l'interroger; s'il répond, il sera dans l'état somnambulique. Le pouls, chez quelques magnétisés, est plus élevé qu'à l'ordinaire, sans être fébrile. Je l'ai vu, au contraire, très ralenti, et la langue devenir sèche. Ne magnétisez pas des personnes d'un état tellement supérieur au vôtre que vous soyez gêné près d'elles. Ayez plutôt l'ascendant que la crainte. Celle-ci, de même que la haine, décourage, empêche l'action magnétique, et

vous ne pourrez rien opérer alors. — Les magnétisés ne sont point comme des machines électriques qu'on puisse charger à volonté ; le système nerveux est prodigieusement inégal dans sa mobilité. Souvent les individus même bien portants, ne sont pas deux heures de suite dans la même disposition. — Tous les magnétiseurs sont persuadés que la volonté est le principal moyen d'accumuler l'influx vital, et de le pousser dans un corps voisin, tout comme la volonté envoie dans nos muscles le pouvoir de les remuer. Or, si cette volonté pousse le fluide nerveux à l'extrémité de ma main ou de mon pied, serait-il impossible qu'elle l'élançât au-delà de ces membres dans un individu voisin ? S'il est vrai, comme le disent Reil, Autenrieth, Humboldt et d'autres savants physiologistes, que les nerfs ont une atmosphère de sensibilité autour d'eux, si on jette des regards ardents de colère, d'amour, etc., dans ces passions, pourquoi ne transmettrions-nous pas des influences à d'autres personnes ? N'est-il pas certain que la main d'un ami qui serre la vôtre fera une impression physique tout autre que la froide main d'un cadavre, ou quelque autre substance que vous toucheriez ? On peut en attribuer l'effet à l'imagination sans doute, mais une flamme vivifiante n'y sera-t-elle pour rien ? Si des miasmes imperceptibles à nos sens peuvent communiquer, par impression immédiate, une maladie contagieuse, pourquoi n'y aurait-il pas des contagions vitales ? Qu'on mette en relation un veillard débile avec des jeunes gens remplis d'ardeur virile, et dont le sang pétille dans les chairs, n'en ressentira-t-il point cette vive puissance qui le récrée et l'anime, tandis que si vous le placiez auprès de la carcasse froide et décharnée d'un misérable agonisant, vous l'entraîneriez évidemment dans la tombe. — Et si vous niez cette transmission, sinon des maladies, du moins de la santé, de la force vitale, je vous citerai l'exemple de la transmission de l'électricité galvanique de la torpille. Cette action ne se développe dans l'appareil des poissons électriques que par l'influence de leurs nerfs, comme l'ont expérimenté, à l'aide de leur section, Todd, Humboldt et H. Davy. Ces poissons agissent à distance, et dirigent à volonté leurs coups foudroyants. Après plusieurs décharges successives, ils sont épuisés de lassitude, et ne réparent leur énergie vitale qu'au moyen de la nourriture et du repos. Tous ces faits s'accordent parfaitement avec l'action galvanique qui se passe entre les nerfs et les muscles. — Nous pourrions rappeler encore les relations toutes puissantes entre les sexes en amour, et l'impression mutuelle qui s'opère involontairement par leur seul voisinage, malgré toutes les réserves qu'on s'impose. Qu'est-ce que les *attraits*, les *charmes*, même entre les animaux ? Comment le regard du chien menace-t-il la perdrix et l'arrête ? Comme les papilles nerveuses de la langue se redressent d'avance pour savourer un mets exquis, de même tout le système dermoïde et les rameaux nerveux qui s'y épanouissent, s'érigent à l'approche d'un contact ami ou désiré ? Qui ne sait tout l'empire des caresses, même de simple tendresse entre des individus de même sexe ? Je ne sais quel feu pénétrant affecte les régions du corps sur lesquelles on promène ou l'on approche seulement une main amie, et, pour ainsi dire, électrisée de toute l'énergie de la volonté. Aussi le magnétisé s'attache parfois à son magnétiseur comme à un être sublime dans sa bienfaisance. — Pourquoi deux êtres, dans des rapports analogues, ne seraient-ils pas mus à l'unisson sous l'empire d'une transfusion uniforme du fort sur le faible ? Que ces effets soient dus à l'ame, à l'imagination, selon les spiritualistes; qu'ils dépendent d'un fluide universel, comme le croient les mesmériens après Maxwel, Rob. Fludd, etc., il y a communication évidente et expansion à distance entre les êtres (*v.* INFLUENCE). — De même, la sensibilité concentrée sur un point par l'attention spéciale et habituelle, y développe une aptitude plus grande, comme l'oreille hérite, chez les aveugles,

d'une activité prédominante. Certaines maladies exagèrent ainsi l'excitabilité d'un organe aux dépens des autres par une sorte de métastase intime ou d'irritation secrète. Dans les méningites, les surexcitations de l'encéphale, l'esprit s'élève parfois à un délire extatique qui fait prophétiser l'avenir ou deviner les remèdes nécessaires. Car notre instinct ne déserte jamais l'amour de la vie. Isolée des fonctions du dehors, dans le somnambulisme magnétique, dans le sommeil ou la méditation concentrée, cette force médicatrice acquiert une vue intérieure plus lucide, un tact plus délicat, une domination plus intense. Alors on lira au-dedans de soi, on apercevra les embarras dans le jeu de nos fonctions par un sentiment spontané, comme on voit les brutes dirigées vers leurs remèdes par la plus conservatrice des inspirations, par la nature même, tutrice maternelle de toutes les créatures. — La concentration somnambulique est ainsi le résultat d'un abandon à son instinct interne; cet état est un repos heureux de l'ame comme l'extase. Alors cette sensibilité profonde s'élève, pour ainsi dire radicuse, et commande à toutes les fonctions. C'est la vie du dedans, celle de l'appareil nerveux ganglionique ou du grand sympathique, qui parle quelquefois d'elle seule, ou plutôt qui inspire telle ou telle pensée au cerveau. De là vient que plusieurs somnambules ont cru entendre une voix partant des entrailles ou du ventre. La vie semble être alors toute rassemblée dans les lacis et plexus nerveux du grand trisplanchnique et y appeler toutes nos facultés. On sait quelle est, en certaines circonstances, la sensibilité prédominante du centre phrénique près du cardia et du pylore, où Van Helmont plaçait son *archée*, où La Caze, Bordeu, Buffon, supposaient le foyer du sentiment et de la vie. C'est surtout vers le plexus solaire (ou median, *opisto-gastrique*) que conspire la sensibilité des hypochondriaques, des hystériques et de plusieurs somnambules; c'est l'hypomochlion ou le point d'appui de l'instinct conservateur en nous, le centre auquel retentit le contre-coup de toutes les passions.

Idque situm mediâ regione in pectoris hæret :
Hic exultat enim pavor; hæc loca circùm
Lætitiæ mulcent.

— Après avoir exposé les principes physiologiques qui militent en faveur du magnétisme animal, disons avec la même sincérité qu'aucun d'eux ne prouve l'existence d'un *fluide magnétique animal* qui vivifierait l'homme et tous les êtres; les animaux n'en sont point affectés. A quel homme de bon sens persuadera-t-on qu'en faisant certains gestes pour magnétiser un objet, tel que l'orme de Busancy de M. le marquis de Puységur, on lui attribuera une immense vertu curative? Et cependant, si des crises, si des guérisons sous son ombre ont été produites, n'est-ce pas un pur effet de l'imagination, ou la plus honteuse charlatanerie? Tout vrai magnétiseur, dites-vous, est persuadé ou dupe lui-même, et, en inspirant à d'autres la même crédulité, il est de fait qu'il a guéri par l'imagination. Je le crois, puisque personne n'ignore la puissance de cette enchanteresse ou de cette *folle du logis*, comme parle sainte Thérèse. — Le magnétisme n'est réel que pour ceux qui y croient; il n'existe pas pour quiconque n'y ajoute pas *foi*, *espérance* et *charité*. Ainsi, la croyance étant la seule chose en quoi consiste le magnétisme, n'est-il pas un effet de l'imagination elle-même? —Qui a jamais dit, dans aucune science: Commencez par croire, afin que je vous prouve ensuite parfaitement ma doctrine? Elle vous sera claire quand vous vous prosternerez devant elle, mais elle se dérobe aux profanes mécréants; elle ne favorise que les adeptes, les bienheureux élus, de sorte que le magnétisme est ou n'est pas à volonté. — S'il existe en effet sans la croyance, montrez-nous-le séparé d'elle afin que nous l'admettions, sinon, nous aurons droit de conclure que c'est la *croyance elle-même qui magnétise*. Mille faits de la médecine attestent le pouvoir énergique de la foi, de l'imagi-

nation, pour opérer sur des maladies nerveuses principalement. Chose étrange! le magnétisme se croit et ne se prouve point; il inspire l'enthousiasme; il se sert à lui seul de preuve; c'est une liqueur qui enivre l'ame et n'agit que sur les prédestinés. Une fois qu'on en est frappé ou séduit, on le garde probablement toute la vie, car il y a une honte infinie à s'en dédire, à s'avouer un sot crédule. Au contraire, on raisonne de plus en plus pour se fortifier dans sa crédulité, et, une fois qu'on est parvenu à river ainsi le clou de sa ferme croyance, on persiste, on meurt emportant inscrit sur le front le signe de la bête. — Les oracles cessèrent, dit-on, quand on n'eut plus de foi aux démons, et d'Eslon, disciple de Mesmer, disait : « Mais enfin, si Mesmer n'avait d'autre secret que celui de faire agir l'imagination efficacement pour la santé, n'en aurait-il pas toujours un bien merveilleux? Car si la médecine d'imagination était la meilleure, pourquoi ne ferions-nous pas la médecine d'imagination? »— De même Mesmer avait prévu les objections contre sa doctrine, par une distinction adroitement glissée dans ses *Mémoires et Propositions*, 18. « Je me suis assuré, dit-il, que quelques corps animaux (individus) ont une propriété tellement opposée à mon principe que leur seule présence détruit tous les effets du magnétisme animal. » — Remarquons en outre que tous ceux qui ont opéré le magnétisme animal n'ont jamais agi que sur des individus inférieurs à eux, soit par les qualités physiques, soit par le moral; il serait impossible d'influer sans cet ascendant. L'audace et la confiance usurpent surtout une prodigieuse domination sur les êtres débiles pour les terrasser d'un coup d'imagination, par l'idée de la supériorité réelle. On leur commande, ils ploient et succombent mentalement. La persuasion où ils sont qu'on peut les guérir fait qu'ils se croient guéris; leur esprit, détourné du mal par cette exaltation, les soulève, les soulage, comme on voit des conscrits peureux devenir braves par la seule opinion de la bravoure et de l'habileté de leur général. Tels sont les effets de la fascination : *Possunt quià posse videntur.* — Le vrai médecin philosophe sait qu'il faut aussi magnétiser la confiance de son malade et donner à ses prescriptions l'empire moral qui les rend plus efficaces. Il n'ignore pas que notre appareil nerveux a besoin d'être ranimé et ressuscité dans cette profonde atonie où le plongent des affections chroniques; il sait combien sont plus puissant l'empire des charlatans et l'espoir que leurs brillantes promesses font luire à un triste patient sur son grabat, que la froide et sage raison d'un médecin prudent; mais le charme prétendu se dissipe bientôt. Il ne réussit que si le mal est faible et cède à de telles secousses. Jamais homme de sens et d'intelligence ne se chargera de ce rôle ignoble et trompeur. C'est sauver le corps aux dépens de l'esprit (*v.* Influence, Imagination). J.-J. Virey.

Magnétisme sidéral et terrestre (*v.* Aimant).

MAGNIFICAT. Quelque temps après l'annonciation de l'ange, la vierge Marie alla dans les montagnes de la Judée visiter sa cousine Elisabeth, qui était grosse alors de saint Jean-Baptiste. Elle était à peine entrée dans la maison de Zacharie qu'Elisabeth s'écria dans son transport : « Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de votre ventre est béni..... » Alors, Marie entonna cet admirable cantique, dans lequel elle exalte la puissance du Très-Haut et les grandes choses qu'il a opérées en elle. L'usage actuel de l'église est de le chanter ou de le réciter tous les jours à Vêpres. On ne sait pas bien précisément à quelle époque a commencé cet usage suivi de nos jours dans toutes nos églises, mais il est certain qu'il remonte à la plus haute antiquité. Saint Paul exhortait les fidèles à s'exciter mutuellement à la piété par des hymnes et des cantiques spirituels, et il est à présumer que l'on chanta plutôt ceux que l'on trouva dans l'Écriture-Sainte : or, le *Magnificat* est de ce nombre, et, sous tous les rapports, on

devait le préférer à ceux de l'Ancien-Testament. J.-G. Chassagnol.

MAGON. Plusieurs amiraux carthaginois ont porté ce nom, illustré tour à tour par de touchantes infortunes et par des actions éclatantes. Les traditions qui leur sont relatives ont été soigneusement recueillies par Diodore de Sicile et Plutarque, par Justin et Cornélius Népos : c'est aux récits de ces historiens que nous empruntons les détails de notre article. —Magon-Barcée, amiral de la flotte carthaginoise envoyée en Sicile l'an 396 avant Jésus-Christ, remporta sur Denys-le-Tyran la victoire navale de Catane, qui coûta à ce prince cent vaisseaux et plus de vingt mille hommes. Mais quelques années après, Carthago ayant fait une nouvelle tentative sur la Sicile, Magon, vaincu à son tour, tomba, après une héroïque défense, sur le champ de bataille de Cabala. Son fils, Magon-Basécé, lui succéda dans le commandement. Plus heureux que son père, dont il vengea noblement la défaite et la mort à la bataille de Cronion, il força Denys-le-Tyran à conclure la paix aux conditions les plus onéreuses. Syracuse, que jamais Carthage n'avait possédée, lui ouvrit aussi ses portes quelques années après. Mais la plus noire ingratitude devait être le prix de ses glorieux services : accusé d'avoir fui sans combattre devant le général corinthien Timoléon, et condamné sans défense, il prévint l'infamie du supplice par une mort volontaire. Ses concitoyens, pour éterniser leur infamie, clouèrent ses restes sanglants sur une croix.—L'an 300 avant Jésus-Christ, un autre Magon, aïeul du grand Annibal, alla présenter aux Romains, attaqués par Pyrrhus, un secours de cent vingt vaisseaux; mais Rome ayant deviné le véritable but de l'expédition, qui était de prévenir les tentatives du roi d'Épire sur la Sicile, rejeta l'offre du général carthaginois, qui mourut bientôt après, laissant pour successeurs ses deux fils Asdrubal et Amilcar. —Magon, fils d'Amilcar et frère d'Annibal, combattit à la célèbre bataille de Cannes. Ce fut lui qui, chargé de porter la nouvelle de la victoire à Carthage, fit répandre au milieu du sénat un boisseau d'anneaux d'or tirés des doigts des chevaliers romains, voulant par-là donner une idée sensible de l'effroyable carnage qui avait eu lieu. Dans la suite, il fut envoyé en Espagne contre les deux Scipion; mais, battu près de Carthagène, il se dirigea vers les îles Baléares, connues aujourd'hui sous le nom de *Majorque*, *Minorque* et *Ivica*. Les Carthaginois furent repoussés de la première de ces deux îles par ses intrépides habitants. Obligés de regagner la mer en toute hâte, ils abordèrent plus facilement à Minorque, et le Port-Mahon (*Portus Magonis*) retint le nom du général qui l'avait conquis. De là, Magon passa dans l'Italie septentrionale et se rendit maître de Gênes et d'une partie de l'Insubrie. Blessé mortellement dans une bataille qu'il livra au consul Quintilius Varus, il expira, dit-on, quelques jours après des suites de sa blessure. Cependant, s'il faut en croire Cornélius Népos, le héros carthaginois aurait péri dans un naufrage, ou assassiné par ses esclaves.—Parmi les autres membres de cette illustre famille, nous en citerons encore deux qui méritent une mention particulière. Le premier, après avoir défendu avec vigueur la place de Carthagène contre les Romains, fut pris malgré sa résistance et conduit à Rome, 210 ans avant Jésus-Christ. Le second composa sur l'agriculture 28 livres, recueillis à la prise de Carthage par Scipion-Emilien, et présentés au sénat, qui les fit traduire en latin; ils furent également traduits en grec par Cassius Dionysius d'Utique. D'Ornézan.

MAGOT. C'est le nom donné à l'une des espèces de singe de la famille des *macaques* : on trouvera au mot Singe les caractères distinctifs de cette espèce, dont les individus, sans queue, ont généralement un aspect assez dégoûtant.—C'est en donnant une extension figurée à ce mot qu'on l'a appliqué à des personnes dont la laideur pouvait dignement lutter avec celle de ces animaux, et qu'on a dit qu'elles étaient de véritables *magots*.

Par une nouvelle extension, on a désigné par ce nom de *magots* des hommes aux manières grossières, gauches, brutes, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Enfin, *magot* a une dernière acception tout-à-fait différente : il signifie amas d'argent que l'on cache, que l'on accumule. Il y a entre *magot* et *trésor* une distinction que l'esprit saisit aisément : le trésor emporte avec lui une idée de précaution, de serrures, d'enfouissement, qui existe moins quand il s'agit de *magot*. Ainsi, en parlant d'une personne qui a été pendant quelque temps dans un emploi où, pour nous servir d'une expression proverbiale, on peut *mettre du foin dans ses bottes*, et qui n'a que trop suivi l'exemple commun de ses devanciers en ne faisant point mentir ce proverbe, on dira qu'elle a fait son *magot*. Il n'y a pas encore un siècle que, dans ce sens, on écrivait *mago*, contre l'autorité de l'académie, qui a enfin fait prévaloir l'orthographe actuelle. Dans ce sens, les étymologistes faisaient dériver cette expression familière de *mugot*, mot ayant absolument la même signification ; d'autres en ont découvert la racine dans l'hébreu *meot* (pecunia), argent. — N'allions-nous pas oublier ces magots de la Chine, à la face si rebondie, si joufflue, si grotesques, ornant dans toute l'Europe tant de cheminées de marbre, de pierre ou de bois, et amusant par leur immobilité ou par leur mouvement méthodique tant de petits et de grands enfants. — J'ai lu quelque part qu'une grande dame du siècle de Louis XIV, époque où les magots de la Chine étaient en grande faveur, ne pouvant se débarrasser des importunités d'un petit homme tout bouffi d'orgueil et d'embonpoint, sonna son grand laquais, et lui enjoignit de déposer le malencontreux soupirant sur le haut chambranle de sa cheminée, entre deux superbes magots : ce que l'obéissant valet accomplit sur-le-champ avec une ponctualité qui lui valut les plus grands éloges. L'histoire ne dit pas combien dura la faction de l'amant désappointé. U. B.

MAGSCHIS, MAGHSIS ou MAASSIS, l'une des trois principales tribus des Beloutches ; elle habite le pays de Keitchy, dans les montagnes orientales du Katche-Gandavah. Les Magschis sont d'anciens esclaves qui s'affranchirent et devinrent fort puissants ; mais ils ne sont ni aussi nombreux ni aussi riches que les Rinds, avec lesquels ils sont continuellement en guerre, et s'ils n'habitaient pas des lieux inaccessibles, ils seraient bientôt anéantis. Leur principale ville est Kampour (*v.* BELOUTCHISTAN). O. M. C.

MAHABHARATA, grande épopée indienne divisée en 18 livres composés de plus de 100,000 stances (*voy.* l'art. INDIENNE [LITTÉRATURE]).

MAHMOUD Ier, fils du sulthan Mustapha II, naquit à Constantinople en 1696, et monta sur le trône en 1730. Un marchand de vieux habits, un marchand de fruits et un marchand de café, tous trois obscurs janissaires, avaient dit à l'avare Achmet : « Seigneur, ton règne est fini ; tes sujets ne te veulent plus pour maître ; ils demandent ton neveu Mahmoud, » et cette sommation hardie avait changé la face de l'empire othoman. Achmet, tremblant, s'était rendu à la prison de Mahmoud (car c'est là que tous les princes turcs font l'apprentissage du métier de souverain), et, après l'avoir conduit dans la salle du divan, il l'avait installé lui-même à sa place. Un homme parut alors, les jambes nues, le cimeterre au côté : cet homme, c'était l'intrépide Patrona-Khalil, le marchand d'habits, l'organisateur en chef de cette révolte, unique peut-être, même dans les annales de la Turquie ; il s'avança vers le nouveau sulthan et lui dit : « Sublime seigneur, ceux qui connaissent l'histoire de ce pays m'ont assuré qu'aucun des braves musulmans qui ont fait des empereurs n'est mort dans son lit ; je prévois donc le sort qui m'est réservé tôt ou tard ; mais je ne m'en réjouis pas moins d'avoir contribué à ton élévation, et d'avoir délivré l'empire de ses oppresseurs. — Je jure, répondit le sulthan, que je n'attenterai point à ta vie, et que mon dessein au contraire est de te récompenser. » Ser-

ment de roi, violé toujours, et toujours dupant les peuples! A peine affermi sur le trône, Mahmoud ne songea qu'à se défaire des factieux qui compromettaient la sûreté de l'état : ces factieux n'étaient cependant que les mêmes hommes auxquels il devait son élévation, Patrona-Khalil, Muslu et Ali; dû moment qu'ils ne furent plus utiles, on trouva commode de les croire dangereux, et le poignard des chiaoux ne tarda pas à dissiper les alarmes. Le règne de Mahmoud, quoique commencé sous de sanglants auspices, offrit ensuite des phases glorieuses, et se termina au sein de la paix et de la prospérité. Plus d'une fois, pendant sa durée, Rustan et Topal-Osman, montrèrent aux Turcs le chemin de la victoire. La Perse, la Russie, l'Allemagne, s'estimèrent heureuses de conclure des traités dont la Porte recueillit les plus solides avantages. Le sulthan, il est vrai, eut peu de part à tous ces événements, et l'affection que lui porta son peuple fut moins accordée aux qualités brillantes du prince qu'aux qualités aimables de l'individu. — Mais sous le règne de Mahmoud, un grand nombre de visirs quitta le ministère sans quitter la vie. Mais quand tous les monarques de l'Europe se ruaient sur l'héritage de Charles VI, Mahmoud, fidèle à la foi jurée, ne voulut point profiter de cet événement pour reprendre ses anciennes possessions et faire de nouvelles conquêtes. Et maintenant, si l'on considère l'étrange théorie des Turks sur la mort, si l'on considère qu'il leur paraît aussi simple d'abattre la tête d'un soldat qu'à nous de l'envoyer à la salle de police, l'action de Mahmoud, présidant la pipe à la bouche à l'exécution des hardis rebelles qui l'avaient élevé sur le trône, ne devrait nous sembler tout au plus qu'un léger manque d'égards excusable à Constantinople. Victime de l'intérêt de son peuple, Mahmoud termina sa carrière le 13 déc. 1754 (1168 de l'hégire). Une foule immense s'était pressée sous les fenêtres de son palais; on le demandait à grands cris. Ému jusqu'aux larmes de cette marque touchante de sollicitude, le sulthan voulut, malgré ses douleurs, se montrer aux regards de son peuple, et s'étant fait placer sur un cheval, il parcourut ainsi les principaux quartiers de la ville. Mais, au moment où il rentrait, accablé de fatigue et de bénédictions, une faiblesse extrême le surprit entre les deux portes du sérail, et il eut la gloire de mourir comme doit mourir tout empereur..., debout! D'Ornézan.

Mahmoud II, kan et padischah, sulthan des Osmanlis, 29e souverain de la race d'Osman, 26e grand sulthan et 21e calife, l'*ombre d'Allah sur la terre*; monarque absolu, qui, bien que doué de cette volonté forte que possèdent ordinairement les hommes investis d'un pouvoir despotique par droit de naissance, n'a pu dompter qu'après une lutte de 19 ans la rébellion dans les provinces de son empire, et l'indiscipline des janissaires dans sa capitale, double fait qui évidemment révèle une grande impuissance dans le gouvernement actuel de la Turquie. Mahmoud II, né le 2 septembre 1789, est le deuxième fils d'Abdul-Hhamid, mort le 20 juillet 1785; il a été élevé dans le vieux sérail par les codjas, avec des soins à peu près semblables à ceux que les *pullarii* de l'ancienne Rome donnaient aux poulets sacrés qui présidaient aux destinées du peuple-roi. Sélim III, pendant sa captivité, fit l'éducation de Mahmoud, qui apprit de lui à se bien exprimer en turc et en arabe, mais qui n'imitait ni sa clémence ni sa générosité. Il continuait d'être opiniâtre, inexorable, violent et cruel. Son frère aîné, Mustapha IV, qui, en montant sur le trône par suite de la révolution de 1807 (*v.* Turquie), ne voulait avoir à craindre aucun prétendant à la couronne, donna des ordres pour le faire tuer; mais le payeur de l'armée Ramii-Effendi, à la tête de 2,000 Albanais, s'empara de la personne du jeune Mahmoud et sauva ses jours. Plus tard, le hardi Baïraktar, pacha de Rusesak, déposa Mustapha IV, et ceignit à Mahmoud l'épée d'Osman, le 28 juillet 1808. Au mois de novembre suivant, les janissaires, irrités par les innovations militaires du grand-

visir, Baïraktar, assaillirent le sérail, et ce ministre se fit sauter avec ses ennemis, après avoir fait mettre à mort Mustapha et sa mère, qu'il avait fait prisonniers. Ceci eut lieu le 16 novembre 1808. La lutte entre les seymens (c'est ainsi qu'on appelait les troupes équipées à l'européenne, et que Mahmoud avait déclaré vouloir conserver) et les janissaires, ancienne force de l'empire, dura 36 heures dans le sérail et dans la ville, et fut signalée par l'incendie et le pillage. La victoire resta aux rebelles; aussi Mahmoud se vit-il obligé de parlementer avec eux et de souscrire à toutes leurs exigences. Après de pareilles horreurs, aucune amélioration n'était plus possible, bien que Mahmoud persistât dans sa volonté d'en faire : les janissaires obtenaient tout, par la violence, la destitution et l'exécution des chefs militaires et des ministres qui essayaient d'établir la discipline et l'ordre parmi les troupes. « Mahmoud, dit M. Pouqueville, pour s'affermir sur le trône, souillé du sang de son oncle Sélim et de son frère, fit étrangler le fils de Mustapha IV, âgé seulement de trois mois, et fit renfermer dans des sacs et jeter au Bosphore trois sulthanes enceintes. Ainsi, il est resté le dernier et unique rejeton de la race du prophète. Avec lui, la terreur s'était assise sur le trône, et volonté se manifestait par des actes d'une cruauté sanglante. Sans conseiller, sans argent, et presque sans armée, il lui fallut continuer la guerre contre la Russie et combattre les Serviens. Enfin, après l'épuisement de toutes les ressources de l'état, le divan, se laissant guider par la puissance de l'Angleterre, conclut avec la Russie la paix de Bucharest (28 mai 1812), contre l'attente de Napoléon, qui, de concert avec la Prusse, avait proclamé le maintien de l'intégrité de la Turquie. La prédilection que ce maître absolu de la vie et des biens de 25 millions d'hommes semble avoir pour la civilisation européenne n'est rien moins que sincère. Élevé dans le sérail, où la validé, ou sulthane-mère, suivant l'usage, n'appelle pas son fils autrement que *mon lion! mon tigre!* Mahmoud ne respecte aucune loi et n'obéit qu'à la nécessité. Les horreurs qui accompagnèrent son avénement au trône, et les dangers dont il a été incessamment entouré, ont dû endurcir son cœur et lui faire croire que l'énergie consiste dans la cruauté. — Comme chaque sulthan doit cultiver un art, Mahmoud choisit celui de la calligraphie, et il s'y est rendu assez habile. Vain de cet avantage, il résolut d'écrire lui-même ses ordres personnels (kiat-sherifs) et de rédiger un journal de ses pensées. Bientôt la masse des papiers qui encombraient son sopha s'accrut tellement qu'il résolut de prendre un archiviste intime. Il confia cette charge à son barbier (*berber-bachi*), qui ne savait ni lire ni écrire, mais que, pour cela même, il trouva d'autant plus digne de sa confiance. Mahmoud avait encore un autre favori, Khalet-Effendi, courtisan rusé, dont les ignobles bouffonneries lui plaisaient, et qui, par ce moyen, le maîtrisait. Cet homme, qui avait été d'abord secrétaire du directeur des boucheries de Constantinople, et ensuite ambassadeur de Sélim III auprès de Napoléon (1806), fut amené des cafés de Galata chez Mahmoud par Berber-Bachi, dont il était l'ami intime. Tous deux devinrent le centre des intrigues qui, du sérail, s'étendaient dans les provinces. Khalet amassa, par les présents qu'il acceptait, des richesses immenses, et bientôt son influence devint si grande qu'il dirigea seul le divan aussi bien que le sulthan lui-même. Cependant, il ne put obtenir du mufti d'être admis parmi les ulémas, car cette caste privilégiée le repoussait parce qu'il était le fils d'un peaussier et un homme mondain qui buvait du vin. Khalet fit bannir le mufti. Le successeur de celui-ci et le nouveau grand-visir firent tout ce que Berber-Bachi et Khalet-Effendi voulaient. Khalet n'accepta aucune haute charge, afin d'éviter toute responsabilité dans le cas où les projets conseillés par lui auraient un mauvais succès; mais, en revanche, il partageait le butin des gouverneurs qui pillaient les provinces et

corrompaient les membres du divan; et il sut faire en sorte qu'aucune plainte contre lui ne parvînt aux oreilles du sulthan. M. Pouqueville prétend que l'empereur lui-même partageait avec ses favoris les amendes encourues par les grands. Au reste, Mahmoud tenait une conduite fière et ferme envers les cabinets chrétiens. La prompte administration de la justice dans la capitale, réunie à une police sévère, que lui-même surveillait en sortant déguisé pendant la nuit, a prouvé qu'il possède à la fois de l'énergie et de la sagacité. Cependant, les hauts dignitaires et les hommes puissants ont toujours été les jouets de ses caprices, et les victimes de son avarice et de ses soupçons. Aucun grand de l'empire; coupable ou innocent, n'est sûr de sa vie et de ses biens; de là le penchant général des Turcs à la révolte, et le système machiavélique du divan, d'exciter les satrapes les uns contre les autres pour les faire servir comme instruments de leur propre destruction; d'en exiler les plus odieux ou les plus hardis pillards, et de faire étrangler, sous un prétexte quelconque, les exécuteurs des ordres d'exil pour s'emparer à la fois des trésors de ceux-ci et de ceux-là. Ainsi, le gouvernement de Mahmoud est une lutte continuelle entre la trahison et la révolte, lutte qui a rendu la Porte de plus en plus dépendante de la volonté de satrapes puissants et heureux, et des victoires de populations hardies et résolues. Ainsi, les Serviens (*v.* ce mot) sont parvenus à se soustraire à la domination du pacha de Belgrade, et Mehemet-Ali-Pacha (*v.* ce nom), le vainqueur des Wahabis et du bey des mamelucks, à se rendre maître absolu de l'Égypte; ainsi, les pachaliks de Romélie, Viddin, Damas, Trébizonde, Saint-Jean-d'Acre, Alep, Bagdad, Latakieh et autres, changèrent leurs oppresseurs à la suite de sanglantes insurrections; ainsi, le téméraire et rusé Ali, pacha de Janina, s'érigea en souverain indépendant de l'Épire. Pour s'emparer des biens de ce pacha, Mahmoud, à l'instigation de Khalet-Effendi, le fit déclarer coupable de haute trahison; il voulait dépouiller ce tyran et gratifier quelques autres satrapes du pays pillé par lui. Cette mesure, qui engagea la Porte dans une guerre civile qui trahit sa faiblesse, jeta les Grecs dans le désespoir, et leur fit prendre les armes pour protéger leur culte et conquérir leur liberté. L'ambassadeur britannique communiqua le plan des Grecs au gouvernement turc (Voyez Pouqueville, *Histoire de la régénération de la Grèce*, vol. II, p. 171 et suiv.), et Khalet-Effendi résolut de les exterminer. « Tout chrétien en état de porter les armes, dit ce dernier, au nom de Mahmoud, au séraskier Ismaël et à Kurschid-Pacha, sera mis à mort. Les jeunes gens seront circoncis; on en fera des soldats qu'on dressera à l'européenne, et, pour ne pas offenser les ulémas, on les appellera janissaires. » Après la chute d'Ali, Kurschid-Pacha reçut du grand-seigneur l'ordre de faire massacrer toute la population de l'empire, sans en excepter les femmes et les enfants; d'exterminer les Moréotes et de dévaster toute la Morée (Pouqueville, vol. III, p. 385). — Toutes les mesures qui excitèrent le fanatisme des musulmans de la capitale et des provinces, l'armement des vrais croyants, les prophéties favorables publiées au nom du prophète, la proscription et l'exécution des riches, la profanation des églises, etc., partaient, comme l'atteste M. Pouqueville, du sérail, et avaient pour auteur Khalet. La cruauté et l'avarice étaient les mobiles de ces atrocités de Mahmoud et de son favori, qui, d'un autre côté, par des lettres pastorales arrachées au patriarche, et par de fausses promesses d'amnistie, cherchaient à désarmer les Grecs. Le grand-seigneur se trouvait dans son palais lorsque le prince Constantin-Morusi, quoique innocent, y fut exécuté. Il vit aussi, d'un kiosque de son sérail, avec le plus grand sang-froid, que des Juifs traînaient dans les rues et jetaient au Bosphore les cadavres du patriarche Grégoire, et des membres du synode grec; il vit avec la même impassibilité le supplice effroyable d'un grand nombre de négociants riches, de changeurs

et de banquiers de la Porte. De cette manière, il justifia, pour ainsi dire, le titre de *khunkiar*, qu'il porte en sa qualité de sultan, et qui signifie *égorgeur*. — Enfin, lorsque Mahmoud eut exterminé ses ennemis dans la capitale et dans les deux principautés où l'insurrection avait commencé; lorsqu'il eut vaincu les satrapes rebelles par les efforts d'autres pachas ambitieux, et qu'il vit la tête du terrible Ali à ses pieds; lorsque, par la médiation de l'Angleterre, il eut conclu avec la Perse la paix de 1823, qui mit un terme à une guerre peu glorieuse, et lorsqu'il n'avait plus rien à craindre des Wahabis, son orgueil et son opiniâtreté s'augmentèrent; il devint de plus en plus arrogant, de plus en plus cruel. Il fit mourir les enfants et les petits-enfants d'Ali, qui, pourtant, s'étaient soumis à lui sur sa promesse d'avoir la vie sauve. Inflexible dans son système d'extermination contre les rajahs, il résista aux justes réclamations des puissances européennes, et leur fit seulement quelques petites concessions relatives au rétablissement des églises détruites, et aux intérêts commerciaux. Quant à la Moldavie et à la Valachie, il ne consentit à leur évacuation que le 23 juin 1824, après trois ans de médiation de la part de l'ambassadeur d'Angleterre. Aux représentations du corps diplomatique sur l'exécution des prélats, il donna cette réponse hautaine : « Le sulthan est un souverain absolu et indépendant; il ne doit compte de ces actions à personne! » Il refusa aussi d'envoyer un plénipotentiaire à Vérone. Cependant, Mahmoud tremblait lorsque les janissaires inquiétaient la capitale par l'incendie, les meurtres et le pillage. Pour apaiser cette populace, il sacrifiait tout : les hommes les plus distingués, ses proches parents, ses plus anciens amis; il sacrifia même Khalet-Effendi, qui lui était indispensable. Les janissaires regardaient ce favori comme la première cause de la pernicieuse insurrection des Grecs; ils voyaient en lui l'auteur de toutes les mesures oppressives destinées à remédier à la disette d'argent qu'éprouvait le gouvernement, tandis que la plus grande prodigalité régnait au sérail. On affichait des placards qui l'irritaient; on chantait dans les corps-de-garde des couplets satiriques contre lui et contre la Khasnadar-Usta, favorite du sultan, qui, disait-on, coûtait plus à ce prince que l'entretien d'une armée. C'est sur la prière de cette femme que le sultan ordonna de ménager les villages de Scio, qui fournissent des objets de luxe au harem. En vain Khalet, pour conjurer l'orage, fit-il exécuter des généraux à qui il attribuait les événements de la Grèce, et des Grecs de distinction, qu'il désignait comme traîtres; en vain distribua-t-il de l'or à pleines mains parmi les rebelles, les grands de l'empire travaillaient à sa chute, parce que lui seul possédait la confiance du grand-seigneur; parce que lui et ses créatures, le grand-visir Salif-Pacha et le mufti, passaient pour avoir l'intention de remplacer les janissaires par des troupes régulières. Enfin, la révolte éclata en novembre 1822. Le sultan bannit de la capitale ces deux hauts dignitaires, ainsi que le Berber-Baschi et Khalet-Effendi lui-même; un grand nombre de fonctionnaires publics furent mis à mort ou destitués, et la Khasnadar-Usta, après avoir reçu un rude châtiment du chef des eunuques, fut enfermée, avec plusieurs autres odalisques, dans la maison de correction du harem. Khalet conserva toute sa fortune, et se rendit, accompagné d'une suite nombreuse, à Ikonium, lieu de son exil; mais les ennemis de cet ex-favori, non contents de cette punition, excitèrent sans cesse le sultan à confisquer ses biens; et, en effet, ce cupide monarque ne tarda pas à rendre un firman qui prononçait l'arrêt de mort de Khalet; celui-ci fut étranglé, le 6 décembre, par l'aga des janissaires, bien qu'il possédât une sauvegarde écrite de la propre main du grand-seigneur. Les amis et les créatures de Khalet eurent le même sort. — Depuis cette époque, Mahmoud faisait tout ce que les janissaires demandaient par leurs députés, qui siégeaient au divan. Cependant, dès que l'ordre parut rétabli, il ré-

solut de punir l'obstination de cette milice. Le grand-visir Abdullah, ami des janissaires, et l'aga de ceux-ci, tous deux ennemis de Khalet, furent destitués, puis étranglés. Les grands préparatifs de la quatrième campagne contre les Grecs (1824), la probabilité d'une prochaine réconciliation avec la Russie, qui venait de faire annoncer au divan l'envoi d'un ministre plénipotentiaire à Constantinople; la coopération du vice-roi d'Égypte contre Candie et contre les Moréotes; l'arrivée d'un ambassadeur français (le général Guilleminot); la bonne intelligence entre la Porte, l'Autriche et l'Angleterre; la chute d'Ipsara (3 juillet 1824) et quelques autres événements favorables, remplirent le sultan d'espérances téméraires. Mais, lorsque la sévérité de son gendre et nouveau favori, Hussein-Pacha, aga des janissaires, et les mesures rigoureuses prises par le grand-visir Ghalib, réveillèrent la vieille exaspération; lorsqu'on reçut de la Thessalie la nouvelle de la défaite du séraskier, Dervich-Pacha, par les Hellènes (juin 1824), et de l'Épire l'avis qu'Omer, agent (*vriône*) de la Porte, n'y pouvait rien faire; lorsque la flotte grecque parut devant Ipsara et les Dardanelles, et fit échouer les opérations du capitan pacha contre Samos, la fureur des janissaires à Constantinople éclata de nouveau. La haine contre Mahmoud se manifesta par une terrible accusation : on lui reprochait de faire passer son fils aîné, Abd-Ul-Shamid (né le 6 mars 1813), pour épileptique, et de le cacher aux regards du public, afin de pouvoir l'empoisonner dans le cas où des rebelles chercheraient à l'asseoir sur le trône d'Osman. Pour prévenir des incendies et des pillages, et se sauver lui-même, Mahmoud destitua Hussein-Pacha et l'aga de l'arsenal, les exila et se rendit avec son fils (août 1824) dans la mosquée. Bientôt après (le 14 septembre), il se vit obligé de nommer le pacha de Silistrie grand-visir, en remplacement de Ghalib. Cependant, les dangers qui entouraient Mahmoud ne faisaient qu'accroître son énergie. Peu à peu, des plans de réformes radicales mûrirent dans sa tête. Il commença leur exécution par des mesures de police très rigoureuses. Sa surveillance s'étendit même à la Bible des chrétiens, dont il défendit sévèrement la distribution dans tout son empire (12 août 1825). Une plus grande activité dans les travaux de l'arsenal et d'importantes améliorations dans la marine donnèrent à la flotte turque une certaine supériorité sur la flotte grecque. Le choix du séraskier et celui du capitan-pacha, qui tombèrent, le premier sur Redchid-Pacha, et le dernier sur Khosrew-Pacha, étaient évidemment plus heureux que les précédents. Le divan obtint, par de brillantes promesses, l'assistance efficace du vice-roi d'Égypte dans la Morée, mais il différa, d'un mois à l'autre, de faire droit aux réclamations de la Russie. Cependant, lorsque l'empereur Nicolas insista sur un prompt arrangement à ce sujet, le divan se trouva forcé d'accepter, le 14 mai 1826, l'*ultimatum* remis par M. Minziaky le 5 avril précédent. Ce ne fut qu'alors que les troupes turques évacuèrent la Moldavie et la Valachie. Ensuite, la question turco-russe reçut une solution définitive par la convention d'Aeterman du 6 octobre 1826, dans laquelle Mahmoud accorda tout ce que la Russie exigeait. Cette convention ne fut pourtant exécutée que dans le mois de mai de 1827, et, par suite, l'ambassadeur de Russie, M. de Ribeaupierre, eut sa première audience du grand-visir le 7 juin, et du sultan le 14. — Ce qui, principalement, porta le sultan à céder à la Russie, ce fut la réorganisation de son armée, qui, alors, était à peine commencée, et offrait de grands dangers. Le licenciement des janissaires, que Mahmoud avait médité depuis longtemps, ne fut décidé par lui qu'après l'incendie qu'ils allumèrent dans le faubourg de Galata, et qui dura depuis le 3 jusqu'au 5 janvier 1826. A cet effet, il rendit, le 29 mai de la même année, un *hatti-sherif* sur la discipline de ces troupes et sur la réorganisation de l'armée. Par suite de cette mesure, les janissaires de Constantinople s'insurgèrent en masse,

le 14 juin, mais le sulthan fit arborer l'étendard du prophète, et parvint, après une longue lutte, à repousser les rebelles le 15. Alors un fetva du muphti, appuyé d'un firman du grand-seigneur, déclara le corps des *janissaires* (*v.* ce mot) dissous et maudit. Mahmoud montra dans cette occasion autant de fermeté que de courage. La formation de la nouvelle armée à l'européenne a été poursuivie par lui avec la plus grande activité, de sorte qu'on peut dire qu'il a opéré avec succès une des réformes les plus dangereuses. — Le réis-effendi remet, le 9 juin 1827, à l'ambassadeur russe, et à tous les autres représentants des puissances chrétiennes, une déclaration négative relativement à la question gréco-européenne; aussi Mahmoud, lorsque le traité de pacification de Londres, du 6 juillet 1827, lui annonça la médiation armée de la Russie, de l'Angleterre et de la France, dans la contestation entre les Grecs et la Porte, déclina-t-il d'une manière péremptoire toute intervention des états chrétiens. « La Porte, dit le réis-effendi aux ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, périra plutôt que de permettre une intervention quelconque. » La destruction de l'escadre turque à Navarin ne fléchit point la volonté de Mahmoud à cet égard. Sa colère dédaigna pourtant de s'en venger sur les chrétiens à Constantinople. Les ambassadeurs des trois puissances signataires du traité de Londres quittèrent la capitale de la Turquie. La Grande-Bretagne semblait vouloir se rapprocher de la Porte, mais la Russie, irritée par la non-exécution de la convention d'Acterman et par des mesures menaçantes du gouvernement turc, déclara, en 1828, la guerre à Mahmoud. Dans la bataille de Kuslewtcha (11 juin 1829), la nouvelle armée turque fut défaite. Cependant, le retour à Constantinople de l'ambassadeur de France et de celui d'Angleterre soutint le courage de Mahmoud, jusqu'à ce que le général-en-chef russe, comte Diebitsch-Sabalkanskoï, occupât Andrinople le 20 août. Alors, les portes de Constantinople étaient ouvertes au vainqueur; mais Nicolas offrit, par l'entremise du lieutenant-général prussien de Muffling, encore une fois la paix à Mahmoud, qui la conclut avec lui à Andrinople le 14 septembre. — Mahmoud, après cette guerre, avait perdu la confiance de ses esclaves; il n'était sûr que dans son camp et parmi ses gardes. D'après les renseignements donnés par Walsh et Macferlan, ce prince est dans son intérieur doux et affable. Il a assez d'esprit pour préférer les institutions européennes à celles de son pays. Depuis 1828, il a *européénisé* la barbe et le turban; il a aussi réformé le costume des femmes turques, et il leur a donné plus de liberté. Cependant, Mahmoud n'est pas un général, et ses sujets ne sont pas une nation. Le fanatisme des Ottomans est éteint, et le despotisme ne trouve dans le malheur ni fidélité ni dévouement. — Des dix fils de Mahmoud, neuf sont morts. L'aîné, Abd-Ul-Shamid, expiré le 20 avril 1825. Le dixième décéda en 1828; de sorte qu'il ne reste qu'un seul héritier du trône, c'est le neuvième fils de Mahmoud, Abd-Ul-Medschid, né le 22 avril 1823. Le portrait de Mahmoud a été dessiné par M. Fuhrmann, et gravé par M. le professeur Kruger, pour le *Voyage pittoresque d'Orient* de M. le comte Raczinski. — Pour le complément de cette biographie jusqu'à l'époque actuelle, *v.* dans ce *Dictionnaire* l'article TURQUIE, où seront analysés les événements des années suivantes. C. L.

MAHOMET. Le 10 nov. 570, naquit à la Mekke, dans la tribu des Koréischites, un enfant que son père appela Mohamed, ce qui signifie en arabe *loué*, *considéré*. Les Koréischites prétendaient descendre en droite ligne d'Ismael, fils d'Abraham; depuis cinq générations, c'était dans leur tribu qu'on choisissait les magistrats suprêmes et les prêtres du temple de la Caabah, construit, disait-on, par Abraham. Les historiens arabes ne se lassent pas de raconter les prodiges qui signalèrent la naissance de Mahomet: une lumière inusitée se répandit dans le ciel; le lac de Sawa se dessécha tout d'un coup, et le feu sacré des Perses, conservé depuis

mille ans, s'éteignit de lui-même. Quoi qu'il en soit de ces miracles, l'enfance de Mahomet parut d'abord abandonnée de Dieu. A deux ans, il perdit son père Abdallah, le plus vertueux de sa tribu; Amvona, sa mère, rejoignit bientôt après son époux, ne laissant pour tout héritage à l'orphelin que cinq chameaux et une esclave éthiopienne. L'enfant fut confié à une nourrice qui l'emmena dans son pays, au désert des Saadites. Un jour, il était à jouer dans la campagne avec son frère de lait. Les enfants virent s'avancer vers eux deux hommes vêtus de blanc: c'étaient deux anges, raconte la légende arabe. L'un d'eux, Gabriel, aborda Mahomet, le coucha à terre, et souffla dans son cœur l'amour et l'enthousiasme. — Quand sa première éducation fut faite, il fut recueilli par son oncle Abutaleb. Celui-ci emmenait Mahomet dans ses voyages. Ce fut dans les incertitudes et dans les dangers d'une vie sans cesse errante et aventureuse, au milieu des guerres sanglantes que les tribus se livraient, que se développèrent en Mahomet ce courage et cette énergie dont il eut tant besoin par la suite. Les histoires merveilleuses ne manquent pas dans les premières années de sa vie. Il arriva une fois avec son oncle dans un couvent désert, au milieu de la Syrie. Le supérieur examina long-temps le jeune voyageur, et, prenant à part Abutaleb : « Veille sur le fils de ton frère, lui dit-il. Redoute pour lui la perfidie des Juifs, car il est appelé à de grandes choses. » A cette époque, on rebâtissait à la Mekke le temple antique de la Caabah, murs sacrés, dont on disait qu'Abraham avait posé la première pierre. Il fut réservé à Mahomet de placer la seconde quand on rebâtit le temple. C'était une pierre noire, qu'on regardait comme plus particulièrement consacrée aux dieux. Cette pierre avait subi d'étranges transformations. Quand Abraham et Ismael bâtissaient le temple, un ange leur apporta une hyacinte blanche. Elle se pétrifia dans la suite des siècles. Une femme adultère la toucha un jour; dès lors, la pierre changea de couleur, et devint noire. Qui aurait l'honneur de la poser? On décida que ce serait celui qui entrerait le premier dans le temple. Ce fut Mahomet, que le hasard amena. Il posa la pierre aux acclamations de tout le peuple, consacrant ainsi ce temple voué aux idoles qu'il devait briser par la suite. Alors, ce ne devait plus être une pierre qu'il y poserait, ce serait une religion nouvelle qu'il y installerait en souverain pontife. — Cependant, Mahomet était devenu un homme. Il était beau; sa démarche était noble et gracieuse; son front était inspiré; sa vie était irréprochable. Long-temps avant de le reconnaître comme maître et comme prophète, on l'avait surnommé *Almin* (l'homme sûr). Une riche veuve nommée Cadige lui offrit sa main et sa fortune. Malgré la différence des âges, ils s'aimaient. Mahomet avait vingt-cinq ans, Cadige quarante, et, pendant tout le temps qu'elle vécut, il n'usa pas de la loi de son pays, qui lui permettait d'avoir d'autres femmes. Là, pendant quinze ans, l'histoire du prophète reste ensevelie et impénétrable. C'est l'époque où Saül conduisait des troupeaux dans les montagnes de la Judée, où Jésus travaillait chez le menuisier Joseph : intervalle sacré, où l'homme assiste pour ainsi dire à l'enfantement de son génie, préparant dans le silence, et mûrissant par la méditation la mission qu'il a reçue de Dieu. Mahomet s'occupait à purifier sa vie, à la rendre sainte et inattaquable. Tous les ans, il allait, dit-on, passer un mois dans la grotte du mont Ara. Là, il étudiait la Bible et l'Evangile, examinait les dogmes absurdes de la religion des idoles, et composait son Coran. Ne soulevons pas le voile qui cache les méditations du solitaire de la grotte du mont Ara! C'est dans ces quinze années de silence et d'obscurité que fut composé ce livre qui devait changer la croyance de la moitié du globe. Mahomet se réveilla une fois au milieu de la nuit. A ses côtés était l'ange Gabriel, qui lui avait apparu dans son enfance. Il tenait un livre ouvert. « Lis, lui dit l'ange. — Je ne sais pas lire, répondit

Mahomet. — Lis, ajoute l'ange, au nom du Dieu créatenr. Il forma l'homme en réunissant les sexes. Lis, au nom du Dieu adorable. Il apprit à l'homme à se servir de la plume; il mit dans son ame le rayon de la science.» Mahomet se leva, courut jusqu'au milieu de la montagne : de tous les côtés, il entendait une voix qui criait : « Mahomet, tu es l'apôtre de Dieu! et je suis Gabriel.» Dès cet instant, sa destinée lui fut révélée. Il avait quarante ans : Gabriel lui avait parlé ; son livre était fait; il possédait la science; sa mission commençait. Alors il fallait agir, il fallait parler, il fallait prouver. Il était seul; il lui fallait une armée de disciples : il commença par sa famille. Son épouse Cadige fut la première à saluer, comme prophète, cet homme dont elle était fière. Naraca, Abubeker, Ali, enfant passionné et ardent, et quelques autres, cédèrent à l'entraînement d'une parole qui paraissait si convaincue, et embrassèrent avec transport cette religion nouvelle, qu'il appelait *islamisme*, c.-à-d. consécration à Dieu. Pendant trois ans, les néophytes vécurent solitairement, et pratiquèrent mystérieusement leurs rites. Quand Mahomet fut assuré que sa religion avait jeté des racines profondes dans des cœurs dévoués et convaincus, il résolut de prêcher publiquement. Le culte qu'il allait attaquer était un tissu de fictions ridicules, de dévotions cruelles. D'abord, comme les Indiens, les Arabes avaient adoré le soleil, les astres. Ils avaient divisé en vingt-huit parties le zodiaque de la lune. Les tribus errantes, qui se couchaient pendant la nuit sur le sable du désert, avaient béni et adoré les étoiles et la lune qui brillaient au-dessus d'eux. Un firmament éclatant était le livre où ils lisaient, suivant l'expression de Gibbon. Mais ce culte mystique, cette sympathie innée qui attache l'homme au ciel, avait été étrangement dénaturée. Il était permis à chacun d'inventer un dieu, de lui consacrer un culte spécial. On offrait à ces divinités imaginaires des victimes d'autant plus précieuses qu'elles étaient plus chères, et le sang humain arrosait les pieds des trois cents idoles qui étaient rangées autour de la Caabah. Ce culte avait pour lui une antiquité qui remontait aux premiers souvenirs de la Bible, une dévotion fanatique et l'appui des plus anciennes familles. C'était là ce que Mahomet entreprit de renverser. Il s'avançait sur les places publiques, récitant avec sa voix inspirée les versets les plus merveilleux de son Coran. Il abreuvait les imaginations ardentes des délices de son paradis, des parfums qu'on y respirait, des houris qui recevaient les justes et les bons dans leurs bras; et il montrait, comme contraste effrayant, ces flammes éternelles, ces désespoirs sans fin qui attendaient les pervers et les incrédules. Pour nous autres, qui avons reçu le baptême sévère du christianisme, et qui n'espérons pour toute récompense que l'ombre chaste et douce qui descend de l'Évangile, s'il y a trop de sensualisme et de voluptés dans cette vie future, ne rejetons pas ces chimères avec horreur; ne foulons pas aux pieds le Coran. Pour le peuple auquel il a été donné, pour la religion qu'il a remplacée, c'était un bienfait et un progrès. — Mahomet réunit dans un repas tous ses disciples, tous ses amis. Il développa ses idées, récita quelques versets du Coran, et, à la fin, faisant voir en perspective l'immense héritage qu'il laisserait : « Qui veut, s'écria-t-il, être mon lieutenant et mon kalife? » Ali s'élança vers lui et se jeta à ses genoux, et Mahomet, élevant cet enfant dans ses bras, le proclama et le reconnut pour son lieutenant. Peu après, l'événement prouva que Mahomet ne s'était pas trompé sur son dévouement et son intelligence. Malgré les liens de parenté qui les unissait à Mahomet, les Koreïschites avaient résolu de le tuer. Ils prévoyaient que son influence pouvait devenir immense et les renverser. Le complot fut découvert. Mahomet parvint à s'évader. — Ali revêtit le manteau vert de son maître, se coucha sur son lit, et s'offrit à sa place aux poignards qui allaient le frapper. Les assas-

sins reconnurent leur erreur, et épargnèrent l'enfant. Cependant, la secte de Mahomet venait d'acquérir un néophyte de plus. Un de ses plus nobles, de ses plus farouches ennemis, Omar, avait vu avec désespoir sa sœur Amœna embrasser la religion nouvelle. Il se présenta un jour devant elle, la frappa, et renversa le Coran qu'elle lisait à haute voix. La jeune fille, sans s'ébranler, reprit le livre, et refusa de le livrer à Omar. A la fin, il l'arracha à sa sœur, et involontairement il y jeta les yeux. A mesure qu'il lisait, il se sentit pénétré d'admiration, et, en un instant, il devint musulman. Il courut, couvert de ses armes, au château de Safa, où Mahomet était réfugié. A sa vue, le prophète s'avança, et lui dit : « Où vas-tu? veux tu t'avancer sous ce portique jusqu'à ce que la voûte tombe sur ta tête? — Je viens, répondit Omar, croire en Dieu et en son apôtre. » — C'est ici que quelques historiens de Mahomet racontent de prétendus miracles qu'il fit. Devant tout le peuple, il couvrit le ciel de ténèbres, fit venir la lune, lui ordonna de parler, la fit entrer par la manche gauche de son manteau et sortir par la droite. La réfutation la meilleure de ces historiens se trouve dans Mahomet lui-même, qui déclare n'avoir jamais fait de miracles. La seule chose certaine, c'est qu'il avait ou feignait d'avoir des visions merveilleuses, qu'il racontait à ses disciples. Au nombre de ces fictions dont il entretenait les néophytes est son fameux voyage, sur lequel l'imagination orientale a écrit des volumes. On sent en le lisant qu'on est dans le pays des contes arabes. Il raconte qu'un jour il était endormi près du mont Merva, quand Gabriel souffla sur lui et le réveilla. A côté de lui était la jument grise Elborak, dont le galop va plus vite que l'éclair. L'ange se mit à voler, et le prophète le suivit sur la jument. Ils arrivèrent à Jérusalem. Mahomet y trouva Abraham, Moïse et Jésus; il les salua, les appela ses frères, et fit sa prière avec eux. Ensuite, il repartit avec Gabriel, et, comme Virgile fit pour le Dante, l'ange l'introduisit successivement dans tous les cieux. A la fin, il pénétra jusqu'au lotos, qui termine le jardin de délices. Ses fruits sont si énormes qu'il suffirait qu'il s'en détachât un pour nourrir pendant long-temps tous les êtres créés. Là se trouve une barrière que jamais mortel n'a franchi. C'est la limite qui sépare du ciel la demeure de Dieu. Au pied de son trône, soixante-dix mille anges chantent ses louanges, et il n'est accordé à aucun de chanter une seconde fois dans ce chœur céleste. Mahomet raconte que Dieu lui ordonna de faire la prière cinquante fois par jour. Sur les observations de Mahomet, et de réduction en réduction, Dieu se contenta d'exiger la prière cinq fois par jour. Après avoir reçu ces ordres, le prophète remonta Elborak, revint sur terre et se réveilla. — Pendant qu'à la Mekke on dissertait sur la vision de Mahomet, Médine retentissait de ses louanges. Des voyageurs convertis y avaient porté la nouvelle religion, et presque toute la ville y avait adhéré. Ce fut là le premier bonheur politique de Mahomet. Le peuple de Médine vint en foule au-devant de lui. Jusque là, Mahomet n'avait été qu'un sectaire isolé, luttant avec force et persévérance pour la propagation d'une seule idée. A présent, nous allons le retrouver prophète, et pour ainsi dire maître absolu de tout un peuple, ne s'amusant plus à convaincre et à gagner un prosélyte, mais convertissant toute une tribu ou toute une nation, soit avec la parole imposante du prophète, soit avec le glaive de l'élu de Dieu. Il fallait poser sur une base fixe et invariable les règles de la religion, donner une loi unique dont aucun fidèle ne s'écarterait. Pour y parvenir, il se servit merveilleusement de son Coran. Quoique le livre eût été composé en entier par le solitaire du mont Ara, il eut l'adresse de ne le publier que verset par verset. Le Coran était accepté par les unitariens comme la parole de Dieu. Mahomet s'en servait comme d'une espèce de journal officiel, où il promulguait, suivant les circonstances du mo-

ment, chacune de ses volontés comme une loi sans appel : le Coran, publié peu à peu, écouté avec crainte, retenu avec enthousiasme, fut donc un des moyens les plus puissants de la politique de Mahomet. Ensuite, il institua et régularisa la prière, la recommandant à des heures fixes de la journée. Il n'avait pas décidé d'abord vers quel côté on devait se tourner en la faisant. Il avait dit au contraire : « L'orient et l'occident appartiennent à Dieu. Vers quelque lieu que se tournent vos regards, vous reconnaîtrez sa face. Il remplit l'univers de son immensité et de sa science. » Dans la suite, il modifia ce principe, et fit dire à Dieu dans le Coran : « Déjà, nous te voyons lever les yeux vers le ciel. Nous voulons que le lieu où tu nous adresseras ta prière te soit agréable. Tourne ton front vers le temple Harasa (temple de la Mekke). En quelque lieu que tu sois, porte tes regards vers ce sanctuaire auguste. Les Juifs et les chrétiens savent que cette manière de prier est la véritable. L'Éternel a l'œil ouvert sur leurs actions. » — Mahomet ordonna ensuite des ablutions de tous les jours, voulant purifier le corps comme il purifiait l'ame. C'était pendant le mois de ramadan qu'il avait été pour la première fois visité dans le mont Ara par l'ange Gabriel. Il voulut sanctifier ce souvenir par un jeûne austère et prolongé. Il fait dire au Coran : « Pendant tout le ramadan, dès qu'il fera assez jour pour distinguer un fil blanc d'un fil noir, jusqu'au moment où le soleil se couche, abstenez-vous de toute nourriture, et passez la journée en prières. Vous pouvez, la nuit du jeûne, vous approcher de vos épouses. Elles sont votre vêtement, et vous êtes le leur. » Dès que son culte fut adopté par les habitants de Médine, il y bâtit un temple, et ce fut là que fut construite la première mosquée. Il imagina, pour appeler les fidèles à la prière, de se servir de la voix de l'homme. Dès que l'heure arrivait, un muezlim montait sur les minarets, et criait : « Dieu est grand. J'atteste qu'il n'y a qu'un Dieu. J'atteste que Mahomet est son apôtre. Venez à la prière ; venez à l'adoration. Dieu est grand ; il est unique. » Déjà, dans le sein du culte nouveau, il s'était élevé un schisme. Les mahométans étaient divisés en deux partis, les mohagériens et les assuriens. Le dissidend était léger, mais il pouvait devenir grave. Ce n'était encore qu'une question de prépondérance. Le prophète ouvrit encore une fois le Coran, et y lut ces mots : « Embrassez la religion divine dans toute son étendue. Ne formez pas de schisme. Souvenez-vous des faveurs dont Dieu vous a comblés. Vous étiez ennemis. Il a mis la concorde dans vos cœurs. Vous êtes devenus frères. » Au milieu du triomphe de Mahomet, il eut la douleur de perdre celle qui avait été la compagne des jours de malheur. Cadige mourut. Dès lors, il s'abandonna sans retenue au goût qu'il avait toujours eu pour les femmes. Il disait « que Dieu avait donné aux hommes deux bonnes choses, les parfums et les femmes. » La loi du Coran ne permettait que d'avoir quatre épouses. Lui, il y fit exception, et en épousa douze, et s'en glorifiait. Pour cimenter de nouveau son union avec Abubeker, il prit pour femme sa fille Aïesha. Mais, au milieu de ces détails de famille, de ces installations religieuses, si les yeux du prophète interrogeaient souvent le ciel, il ne les détournait pas de la terre, et il surveillait les démarches de ses ennemis. Entrons avec lui en campagne. Les Koreïschites s'avançaient dans le désert, le long de la mer Rouge, en longues caravanes armées. Mahomet alla au-devant d'eux, et les rencontra près de *Beder*. Son armée ne se composait que de trois cent treize soldats, soixante chameaux et deux chevaux ; mais l'enthousiasme était de son côté. Au milieu du carnage, le prophète, les yeux animés, la voix éclatante, ouvrait les portes du paradis à ceux qui mouraient, et exaltait les combattants : « Les anges sont de notre côté, disait-il : je les vois s'avancer vers nous dans ce nuage ; j'entends Gabriel qui parle à son cheval Hisoum ; c'est le glaive de Dieu qui frappe ;

nous sommes vainqueurs. » Soixante Koreïschites restèrent sur le champ de bataille. Mahomet ne perdit que quatorze soldats. Il retourna à Médine avec de riches dépouilles, qu'il partagea entre ses troupes, vainquit aisément un parti de Juifs, et se remit à la tête de ses troupes pour aller au-devant d'Abusofian, qui voulait venger le désastre de la journée de Beder. Abusofian marchait à la tête de plus de 3 mille hommes; Mahomet n'avait pas le tiers en nombre à lui opposer, et manquait complètement de cavalerie. Pour y suppléer, il fit ranger ses archers en bataillon serré, qui avait ordre de ne pas discontinuer de tirer et de ne pas lâcher pied, quel que fût l'événement. Les Koreïschites s'avançaient au bruit des cymbales qu'accompagnaient les chants de quinze matrones de la Mekke. On croisa le fer dans la plaine d'Ahed. La masse compacte et immobile des musulmans repoussa d'abord les attaques impétueuses des Koreïschites. Quand le corps d'archers vit que les ennemis se débandaient, il oublia les ordres qu'il avait reçus, rompit ses rangs, et courut sur les fuyards. Cette manœuvre fut la ruine des musulmans. De plus, on avait répandu le bruit que Mahomet était tué, et on avait vu tomber l'étendard de l'islamisme. Le prophète n'était pas tué, mais criblé de blessures; l'étendard était tombé, mais Ali l'avait relevé. Mahomet résista longtemps: le champ de bataille, cependant, resta aux Koreïschites. Les musulmans regagnèrent Médine en assez bon ordre. Cette défaite ne discrédita en rien Mahomet. Chacun se disait que, si on avait été vaincu, ce n'était pas la faute du prophète. Lui, pour récompenser le courage héroïque d'Ali, lui accorda sa fille Fatime, si belle et si vertueuse que les Arabes la placèrent au nombre des quatre saintes femmes de la terre, qui étaient: la femme de Pharaon, la vierge Marie, Cadige, et elle. Plusieurs tribus arabes, feignant d'être converties à l'islamisme, étaient venues demander à Mahomet quelques-uns de ses disciples pour les instruire: ce furent autant de massacres et de trahisons. Les Juifs aussi s'attaquaient par tous les moyens à la religion nouvelle. Les assassinats tentés contre Mahomet se renouvelaient sans cesse, et échouaient toujours devant sa vigilance, devant ce qu'il y avait d'imposant et de respectable dans ses manières. L'influence du prophète était telle qu'il parvint à détruire l'usage du vin, et à le faire prendre en horreur par tous les musulmans. Il fallait cet ascendant irrésistible de Mahomet pour que le principe de l'islamisme ne tombât pas devant tous les ennemis qui se levaient contre lui. En effet, les Koreïschites se réunissaient avec les Juifs; les tribus arabes arrivaient tout armées de leurs déserts, et toutes ces forces réunies s'avançaient contre Médine, où l'islamisme les attendait, n'ayant pour appui que la volonté d'un homme de génie, et un enthousiasme inébranlable et convaincu. Tous les efforts des assiégeants furent inutiles. Après chacune de ses sorties, Mahomet rentrait dans Médine avec un nouveau triomphe. Le siége traîna en longueur, et à la fin il fut abandonné. Mahomet se dirigea ensuite contre la tribu des Coraïdites: elle fut vaincue, et les soldats du prophète se baignèrent dans le sang de sept cents prisonniers qu'ils égorgèrent. Ce fut à cette époque (636) que Mahomet, entraîné par son amour pour les femmes, faillit compromettre son autorité. Il avait adopté Zaïd, qu'il chérissait. Ce Zaïd avait pour épouse une Zaïnab, sur laquelle les yeux du prophète s'étaient arrêtés. Un jour, il entra chez Zaïd, et trouva la jeune femme si belle (elle était à demi vêtue) qu'il ne put s'empêcher de s'écrier « Gloire à Dieu, qui peut changer les cœurs! » Ces paroles mystiques avaient un sens caché que Zaïnab comprit. Elle les rapporta à son époux, qui, en courtisan adroit, se hâta de la répudier. Peu après, Zaïnab passa dans la couche de Mahomet. Tous les musulmans crièrent au scandale et à l'inceste. Un banquet de noces magnifique, où toutes les voluptés orientales furent appelées en aide, n'apaisait point

les clameurs publiques, lorsqu'à la voix de Mahomet se détacha du ciel un page du Coran, qui permettait au père d'adoption d'épouser sa bru. Aussitôt, les murmures s'apaisèrent, l'union parut sanctifiée, et la nouvelle épouse du prophète fut saluée partout. — A la suite d'une expédition contre les tribus, Aiesha, fille d'Abubeker, femme chérie de Mahomet, fut accusée d'adultère avec un officier nommé Sawan. Voici, d'après la traduction de M. Savary, la manière dont elle raconte elle-même les faits devant Mahomet : « Toutes les fois que le prophète entreprenait une expédition, il jetait le sort, et celle de ses femmes qui était favorisée l'accompagnait durant le voyage. Ainsi, lorsqu'on nous annonçait une guerre nouvelle, nos cœurs tressaillaient de crainte et d'espérance. Le sort s'était déclaré en ma faveur : l'apôtre de Dieu me couvrit d'un voile, et je partis. Un pavillon placé sur un chameau me servait de voiture. L'expédition étant terminée, le signal du départ fut donné, et l'armée se mit en marche pour Médine. Des besoins m'ayant forcée à descendre, j'attendais pour remonter que les troupes eussent défilé. Je m'aperçus que j'avais perdu mon collier, et je retournai sur mes pas. Pendant que je le cherchais avec inquiétude, quelques soldats, passant auprès de ma litière, la remontèrent sur le chameau; ils ne soupçonnèrent pas mon absence, et ils partirent. Mes recherches avaient été heureuses; je retrouvai mon collier, et je m'en retournais joyeuse à l'endroit où ma litière était restée, mais je ne retrouvai personne. J'appelai, on ne me répondit pas; je remplis l'air de mes cris, ils ne furent pas entendus. Fatiguée de crier et d'attendre, je m'assis, et le sommeil s'empara de mes sens. Sawan, qui partagea mon malheur, était resté à l'arrière-garde. Il passa de grand matin près du lieu où je reposais. M'ayant aperçue sans voile, il me reconnut. Je m'éveillai en l'entendant parler : « Nous sommes les enfants de Dieu, disait-il, et nous retournerons à lui. » J'atteste le ciel qu'il ne me tint pas un autre discours. Je me couvris d'un voile, il fit approcher son chameau, m'aida à y monter, et me conduisit par la bride jusqu'à ce que nous eûmes rejoint l'armée. » Ce récit simple et vrai, et surtout la grâce d'Aiesha, fléchirent Mahomet, et la fille d'Abubeker ne fut pas répudiée : les accusateurs reçurent quatre-vingts coups de fouet. — Cependant, chacun des mahométans brûlait de visiter ce temple de la Mekke, cette antique Caabah, vers laquelle ils dirigeaient leurs prières. Il fallait vaincre tous les obstacles, et arriver à ce but, où la main de Dieu semblait les pousser. Le prophète se mit à la tête de tous les fidèles. Chaque pas qu'ils faisaient vers la Mekke était une victoire pour eux et une défaite pour les Koreïschites. De plus, l'islamisme commençait à avoir de secrets partisans, même à la Mekke, et la terreur qu'inspirait le nom de Mahomet, les merveilles qui signalaient sa mission, étaient telles que les Koreïschites furent presque les premiers à proposer un traité dont les articles furent ainsi ratifiés par les mahométans et les idolâtres : 1° une trêve de dix ans sera fidèlement observée entre les musulmans et les Koreïschites; 2° les tribus arabes seront libres de se ranger du parti de Mahomet ou de celui des Mekkois; 3° Mahomet et les siens quitteront le territoire sacré cette année même; 4° les musulmans pourront cette année même visiter les lieux saints au mois d'elcaada; 5° ils entreront à la Mekke sans autres armes que les épées dans le fourreau; 6° ils n'y séjourneront que trois jours, et ne forceront aucun citoyen d'en sortir contre sa volonté. — Ce traité était le progrès le plus immense que Mahomet eût fait depuis long-temps. L'apôtre pouvait, après avoir accompli les préceptes de sa religion, sortir de la Mekke, mais le Coran, mais l'islamisme, devaient y rester pour toujours. Chacune des trois cents idoles était sapée à sa base dès que Mahomet proclama dans l'antique Caabah le nom d'un autre Dieu. Le prophète trouva la ville déserte; rien ne lui eût été plus facile que de s'en emparer, mais il res-

peetait trop sa parole pour la compromettre par un parjure. Il fit ses ablutions, se rasa la tête, baisa la pierre noire et adora Dieu. Chaque musulman suivit son exemple, et, après que les chameaux eurent été immolés en sacrifice, les mahométans reprirent le chemin de Médine. Ils n'y restèrent pas long-temps. Les Juifs étaient les ennemis les plus dangereux du dogme nouveau. Ne pouvant en faire des musulmans, Mahomet était résolu à en faire des esclaves. Il s'empara du château de *Naem* et de la forteresse *Elacab*; mais ce qui arrêta long-temps son armée, ce fut le siége de Khaïbar. Cette ville était défendue par tout ce que la nation juive avait d'hommes forts et intrépides. Cependant, deux jours de suite, l'étendard musulman, quoique tenu par Abubeker et Omar, s'était incliné devant ces murailles. Mahomet restait impassible dans sa tente; seulement, il fit publier qu'il choisirait lui-même un nouveau porte-étendard. Le troisième jour, il s'avança au milieu de l'armée. Ali était dans les rangs, inactif, malade, les yeux recouverts d'un bandeau : « Approche-toi, Ali, s'écria le prophète, et prends ce noble drapeau. » Aussitôt, il lui frotta les yeux avec sa salive, et le mal se dissipa. Ali s'avança fièrement et se prépara à monter sur la brèche. Le premier qu'il y rencontra fut Marhab, chef des Juifs. Ils s'abordèrent comme deux héros d'Homère : « Je suis Marhab l'indomptable. — Et moi je suis Ali, et quand je suis venu au monde, ma mère m'a appelé le Lion. » Le fer se croise; des coups horribles se portent : après une lutte sanglante, Marhab tombe frappé à mort et l'étendard sacré reste debout. Ali eut de nouveaux ennemis à combattre; les musulmans s'élancèrent impétueusement après lui, et les Juifs, découragés par la mort de leur chef, se rendirent. Ce fut un triomphe éclatant pour Mahomet. Il entrait en vainqueur dans la ville; il ne savait pas qu'un grand danger l'y attendait. Il était assis à une table, quand un de ses compagnons, qui mangeait d'un agneau rôti, tomba mort sur-le-champ. Mahomet, qui en mageait aussi, s'arrêta subitement : c'était Zaïnab, sœur de Marhab, qui avait préparé ce mets. L'apôtre fut long-temps malade, et ne se remit jamais de cette attaque violente. Sa vengeance sur les Juifs fut terrible. D'autres villes épouvantées se soumirent, et plus que jamais le mahométisme était consolidé. De tous côtés, il lui arrivait des alliés puissants, et presque toujours c'était à l'impression profonde que laissait la lecture du Coran que ces conversions importantes étaient dues. Tantôt, c'était un roi d'Abyssinie qui répondait aux ambassadeurs de Mahomet par ce discours : « Louange à Dieu, roi saint, sauveur fidèle, véritable, puissant et grand ! J'atteste qu'il n'y a qu'un Dieu et que Mahomet est son envoyé. L'apôtre de Dieu m'a écrit pour me demander en mariage *Omme-Habiba*; j'accomplis avec joie ces désirs, et je donne pour dot à la nouvelle épouse quatre cents écus d'or. » Tantôt, c'était Badhan, roi des Perses, qui se faisait musulman avec tous ceux de sa cour. Enfin, Héraclius, empereur des Romains, renvoyait ses ambassadeurs avec de riches présents. Deux autres souverains, Hawaza et Elmondar, étaient venus d'eux-mêmes trouver le prophète et embrasser l'islamisme à ses pieds : c'est qu'il n'y avait pas seulement dans Mahomet une grande élévation, une immense fortune du glaive, il y avait une parole inspirée, qui frappait toutes ces imaginations orientales, et qui, répétée de bouche en bouche, arrivait aux oreilles les plus lointaines. Il y avait un livre rempli de promesses magnifiques, qui exigeait peu et qui récompensait beaucoup; et enfin il émanait de lui une espèce de toute-puissance qui en faisait une autorité qui attirait tout à elle, et devant laquelle tout cédait.—La journée de la *Monta* en Syrie vint ajouter une nouvelle victoire à toutes celles que les mahométans comptaient déjà. Un ambassadeur avait été envoyé au souverain de Bosra. Surpris par un parti de Grecs, il fut assassiné. Pour venger ce meurtre, il n'hésita pas à envoyer trois mille hommes en affronter

cent mille. Voici comment Mahomet apprit aux habitants de Médine le résultat de cette journée (638) : « Zaïd portait l'étendard de l'islamisme à la tête de l'armée, et il a succombé; Jasar l'a pris, et il a succombé; Abdullah l'a relevé, et il a eu le même sort..... » Un morne silence et des larmes accueillaient ces désastreuses nouvelles, quand Mahomet ajouta triomphant : « Enfin, un guerrier, Khaled, l'épée des épées de Dieu, ayant saisi l'étendard, a forcé la victoire à se déclarer du côté des musulmans. » — Les Koreïschites avaient rompu le traité intervenu en portant du secours aux ennemis de Mahomet. Il fallait les punir et les dompter. Toutes les forces de l'islamisme furent convoquées. Mahomet sortit de Médine à la tête de 10,000 hommes. Le succès de cette expédition faillit être compromis par une trahison isolée. Sarah, servante d'Hateb, était allée de la part de son maître porter aux Mekkois une lettre où il leur révélait le danger qu'ils allaient courir. Ali, informé à temps, court à cheval, et rencontre la messagère. Elle invoque Dieu; elle proteste de son innocence. On la fouille, on ne trouve rien. Déjà, Ali, indigné, levait son sabre sur Sarah. Alors la jeune fille, tremblante, dénoua ses longs cheveux, et en laissa tomber une lettre, qui contenait ces mots : *Hateb, fils de Battea, aux Mekkuois, salut! L'apôtre de Dieu se dispose à vous attaquer. Défendez-vous!* L'intercession de Mahomet sauva Hateb : et ici, il faut rendre à ce conquérant la justice de dire qu'il ne versa jamais le sang toutes les fois qu'il put l'épargner. Déjà, Mahomet était aux portes de la Mekke, et les Koreïschites ne soupçonnaient pas son approche. Quand la nuit fut profonde, on découvrit de la ville les 10,000 feux des musulmans. Abusofian, un des principaux Koreïschites, et oncle de Mahomet, alla en avant pour découvrir les ennemis. Il fut pris par Omar, et amené devant Mahomet. Là, la fierté du Koreïschite fut vaincue. Pour sauver sa tête, il fit profession de l'islamisme. Quelques rencontres eurent lieu; partout les musulmans furent vainqueurs. Et, quand le jour parut, aux acclamations de son armée, le prophète entra en maître dans sa ville natale, brisa lui-même toutes les idoles, fit sept fois le tour de la Caabah, et proclama la formule sacrée : « Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son prophète. » Il alla ensuite se désaltérer au puits de Zemzem, le même que l'ange découvrit à Agar dans le désert; lut au peuple assemblé le chapitre 48ᵉ du Coran; puis, quand l'heure de midi fut venue, quand le muezlim eut pour la première fois annoncé la prière du haut de la Caabah, quand les débris de toutes les idoles eurent été balayés, quand le peuple se fut porté en foule dans le temple, Mahomet se tourna vers la multitude : « Que me demandez-vous? dit-il. — Que vous nous traitiez en frères, répétaient mille voix suppliantes. — Allez! vous êtes libres : Dieu vous bénit! » Telle fut la réponse de Mahomet : telle fut la consécration de ce temple, où il fit entrer avec lui la clémence et le pardon. On avait, en effet, proscrit 10 des ennemis les plus dangereux : l'apôtre se laissa fléchir, et, sur les 10, 7 furent sauvés. Presque toutes les villes et les tribus voisines firent leur soumission. Cependant, les Havazénites, les Thakisites, ayant à leur tête Maleck, s'émurent quand ils virent leurs idoles sacrées foulées aux pieds. Ces tribus se rangèrent en bataille dans la vallée d'Honaïn, à trois milles de la Mekke. Douze mille hommes, dont 2,000 Mekkois, nouvellement convertis, s'apprêtaient à vaincre sans combattre ces tribus bien inférieures en nombre. Mais, assaillis par une grêle de traits, épouvantés par l'impétuosité d'une attaque qu'ils n'avaient pas prévue, déjà, pour la première fois, l'armée de Mahomet cédait honteusement le terrain; déjà, les nouveaux convertis riaient du désastre de leurs récents alliés. Alors il ne suffisait plus à Mahomet d'invoquer le nom du Seigneur, d'appeler les anges : il fallait ramener les fuyards. Il fallait être le bras, autant que l'esprit qui le dirigeait; il fal-

lait combattre : c'est ce que Mahomet fit. Le désastre fut réparé, l'islamisme remporta sur les idolâtres cette dernière victoire, si long-temps disputée. Après une longue poursuite, les Havazénites furent soumis, et Maleck donna l'exemple à son peuple en embrassant le mahométisme. Il se trouva qu'on avait fait 6,000 captifs, qu'on avait pris 24,000 chameaux, 40,000 moutons et 4,000 onces d'argent. On allait partager ces riches dépouilles quand des députés vinrent en pleurs supplier Mahomet de ne pas ruiner tant de familles. Il assembla ses soldats, et leur fit cette courte harangue : « Musulmans ! vos frères sont venus vers vous, conduits par le repentir. Ils m'ont conjuré de rendre la liberté à leurs pères, leurs mères, leurs enfants! Je n'ai pas résisté à leurs instances. Je serais charmé que vous approuvassiez ma conduite. Mais si quelqu'un de vous se croit lésé, qu'il parle : je promets de le dédommager à la première rencontre où Dieu nous accordera de nouvelles dépouilles. » Quand le prophète eut achevé ces mots, pas un murmure ne s'éleva. Toutes les restitutions furent faites ; tous les captifs rendus à la liberté ; et l'esprit de religion et de justice étouffa celui de violence et de rapine. Seulement, quelque temps après, un musulman osa dire à Mahomet que, dans le partage des dépouilles faites depuis, il n'avait pas agi justement : « Malheureux ! lui dit Mahomet, si la justice n'est pas chez moi, où se trouvera-t-elle? » Omar voulait punir l'insolence de cet homme : « Laissez-le, lui cria le maître : il doit donner le jour à une race qui sortira du sein de la religion comme la flèche sort de l'arc, et qui n'y rentrera plus. » — Quelques historiens arabes prétendent que la prédiction du prophète s'accomplit. — Parmi les princes arabes qui venaient en foule faire profession de l'islamisme, se trouvait Moseilama, prince d'Yemama : c'était un ambitieux hypocrite. De retour dans ses états, la fortune de Mahomet le tenta. Il oublia que pour jouer le rôle de prophète il fallait le génie et la conviction. Il apostasia, et écrivit ainsi à Mahomet : « Moseilama, l'apôtre de Dieu, à Mahomet, l'apôtre de Dieu ! Que la moitié de la terre soit à moi, et l'autre à toi ! » Mahomet lui répondit par ces mots : « Mahomet, apôtre de Dieu, à Moseilama, le menteur. La terre appartient à Dieu : il en donne l'héritage à qui il lui plaît. » C'est ainsi que Mahomet décourageait les imitateurs et les parodistes. — Cependant, depuis long-temps, il était retourné à Médine, où il voulait maintenir le siége de son gouvernement. L'Arabie tout entière subissait la loi de ce dominateur religieux. De ce côté-là, il n'avait plus qu'à maintenir; mais la Syrie s'offrait sans cesse aux rêves conquérants de l'enthousiaste. Arracher ce royaume fertile aux Grecs, y établir l'islamisme, telle était la pensée qu'il voulait mettre à exécution avant sa mort. Il annonça son projet au mois de bajeb de l'an 630. Il voulait une exécution immédiate. Ainsi, il fallait, après tant de fatigues, recommencer une longue campagne, au moment où les fruits allaient mûrir, où les récoltes étaient prêtes, où le soleil enflammait les sables rouges de l'Arabie! C'est ici que l'opinion publique fléchit plus que jamais devant cette volonté d'autant plus imposante que l'on croyait qu'elle venait de Dieu ! Vingt mille hommes d'infanterie, 10,000 cavaliers, sortirent, sous la conduite de Mahomet, des murs tranquilles de Médine. Mais les obstacles, mais les dangers du voyage, dépassèrent toutes les prévisions sinistres. Le sable mouvant engloutissait les soldats, le soleil dévorait les hommes, et dans cette longue route, où les chameaux mêmes avaient le temps de s'altérer, pas une goutte d'eau, pas un puits! — A la fin, une source limpide se présenta. Hommes et chevaux s'y précipitent : « Arrêtez, s'écrie Mahomet. Ne trempez pas vos lèvres, ne baignez pas vos pieds dans cette source impure, des impies s'y sont désaltérés. Ces maisons que vous voyez, n'y entrez pas! elles ont été habitées par des tribus sacriléges ! » Après ces mots, il se couvrit le visage de son manteau, et franchit au galop la val-

lée de Flegn : tous les musulmans suivirent les traces du prophète, et, après d'horribles fatigues, arrivèrent avec lui aux sources et sous les palmiers de *Tabuc*, ne sachant s'ils devaient admirer ou maudire cette superstition cruelle, qui en avait fait des héros et des martyrs. Les hommes qui, formés à l'école de Mahomet, étaient devenus ses lieutenants les plus sûrs, et dont le courage et la force semblent avoir été le moule où le Tasse forma ses guerriers, pouvaient seuls ranimant l'espoir des musulmans, faire une sorte de compensation à tant de fatigues. Il y avait là Omar, dont l'islamisme, en doublant presque son courage, n'avait pas corrigé la nature fière et sanguinaire : Abubekr, à qui Mahomet allait léguer un héritage glorieux, et qui devait encore grandir entre ses mains ; Ali, cet élève du prophète, qui avait sauvé la vie à son maître ; et enfin Khaled, le vainqueur de la Monta. Et toutes ces volontés indomptables, tous ces courages si entiers, plièrent et s'abaissèrent toujours devant un signe de Mahomet. La guerre qu'ils entreprenaient contre les Grecs de la Syrie, ils l'appelaient sainte et sacrée, espèce de croisade dont ils donnaient l'exemple aux chrétiens, qui, cinq siècles plus tard, devaient s'en servir contre eux.— Cependant, une fois que l'armée eut mis le pied en Syrie, elle eut à peine à combattre. Tous les petits princes qui se partageaient ce royaume venaient d'eux-mêmes au camp de Tabuc, et rendaient hommage aux musulmans ; il y eut tout au plus quelques escarmouches. Yohansa, seigneur d'Aila, les députés d'Adroh et de Jaiha, vinrent s'humilier devant Mahomet, dont le nom seul les avait vaincus.— Le prophète imposait des tributs, exigeait des rançons, mais il respectait toujours les croyances religieuses des peuples qu'il soumettait : conseillant sa religion, mais n'en faisant jamais une loi, pratiquant ainsi ce qu'il avait écrit dans le Coran : « Dis aux avengles » : Embrassez l'islamisme, et vous serez éclairés » « S'ils sont rebelles, tu n'es chargé que de la prédication. Dieu sait distinguer ses serviteurs. » Aussi, quand Mahomet revint à Médine, il laissa dans les pays qu'il avait soumis des cœurs émerveillés de sa modération, et qui jugeaient de la mansuétude et de la tolérance de la religion par celles de son apôtre. Les Takisites étaient une des tribus arabes les plus importantes. Ils dépêchèrent d'eux-mêmes des députés à Mahomet, pour négocier leur soumission. Abusofian fut envoyé pour détruire la grande idole *el Lut*. Devant tout le peuple assemblé, il frappa la statue avec un marteau : mais le coup porta à faux : la statue resta debout, et Abusofian, perdant l'équilibre, tomba à terre. Déjà les Takisites célébraient le miracle de leur idole, quand un bras plus nerveux, saisissant le marteau, fit voler en pièce la grande idole *el Lut*. Ce fut alors que toutes les femmes arabes, entourant les débris sacrés de leur dieu, chantaient en pleurant : « O petits enfants ! qui sucez encore le lait, pleurez ! Faites vos derniers adieux à la grande déesse. Vous ne verrez plus voler autour d'elle tous les petits oiseaux qui lui étaient consacrés. »—A cette période de l'histoire de Mahomet, nous rencontrons un événement qui le justifie à nos yeux de tous les reproches de fourberie qu'on lui a adressés. Son fils unique Ibrahim venait de mourir à l'âge de dix-sept mois. Ce fut une grande douleur pour ce père, qui voyait s'éteindre en lui le seul qui pouvait hériter d'un nom si illustre. A la même époque, le soleil s'éclipsa : déjà le peuple voyait dans ce prodige une marque certaine de la douleur du ciel. Mahomet, loin d'exalter cet instinct superstitieux, loin d'écouter la voix de l'orgueil, qui pouvait lui dire qu'il était beau de faire intervenir la puissance divine dans ses douleurs privées, rassembla le peuple et lui parla ainsi : « O mes concitoyens, le soleil et les astres sont l'ouvrage des mains de Dieu : mais ils ne s'éclipsent ni ne s'effacent pour annoncer la mort ni la naissance des hommes. »— Mahomet ne s'occupait plus qu'à recevoir les hommages de tous ceux qui ve-

naient s'incliner devant le Coran. Il fixait les lois et le gouvernement de cet empire, qui devait s'étendre et envahir la moitié du globe. Il voulut, par un témoignage éclatant, imprimer au peuple le respect pour les actes extérieurs de la religion, respect que le mahométisme a conservé scrupuleusement. Ainsi, il fit annoncer partout qu'il ferait le pèlerinage de la Mekke. Il partit suivi de quatre-vingt mille pélerins, accomplit une à une toutes les cérémonies prescrites par le Coran, baisa l'angle de la pierre noire, fit sept fois le tour de la Caabah, but de l'eau du Zemzem, immola soixante-trois victimes pour célébrer son âge, et se rasa la tête. Khaled recueillit ses cheveux, les mit autour de son casque, et c'est à eux qu'il attribua toutes ses victoires postérieures. Enfin, il revint à Médine, où la mort devait l'arrêter au milieu de tous les grands projets que ce génie inépuisable formait encore. — Le prophète était chez une de ses femmes quand une fièvre violente s'empara de lui : il comprit que le moment suprême approchait, et voulut être entouré de ceux qu'il affectionnait le plus. Il choisit, pour y mourir, la maison de sa bien aimée Aiesha ; son agonie fut longue et douloureuse, et il répétait souvent : « C'est ce poison des Juifs qui me tue, je sens toutes les veines de mon cœur qui se brisent. » Toute son intelligence lui restait cependant : il fit faire les préparatifs d'une expédition qu'il envoyait en Syrie, bénit l'étendard de l'islamisme et le remit à Ocama, qui devait la conduire et venger la mort de son père Zaïd. Un vendredi, deux jours avant sa mort, il se rendit lui-même à la mosquée, fit ses prières, et prononça les paroles suivantes : « O musulmans, si j'ai fait quelque injustice dans ma vie, qu'elle soit expiée... Si j'ai maltraité quelqu'un, voici mon dos, qu'il frappe... Si j'ai dépouillé à tort, voici ma bourse, que celui qui a à se plaindre y prenne... » Un homme se présenta : il réclamait trois drachmes ; elles lui furent immédiatement rendues. Fatime, sa fille, venait souvent s'asseoir auprès de la couche du mourant. « Ma fille, lui dit Mahomet, pourquoi pleurez-vous ? N'êtes-vous pas contente d'être ici et dans le ciel la première de toutes les femmes. » Il donna la liberté à tous ses esclaves. Tous ses parents entouraient, les yeux en pleurs, son lit de douleur. « Je vais vous enseigner ce que vous aurez à faire, dit Mahomet, suivant un historien arabe, Eltabat : lorsque vous m'aurez enseveli, lavé et mis dans le cercueil, vous poserez mon corps sur le bord de la fosse que vous creuserez au lieu où je suis. Ces devoirs remplis, vous sortirez et vous me laisserez seul. Le premier qui viendra prier pour moi sera Gabriel, mon fidèle ami ; Michel et Asraphel le suivront ; l'ange de la mort, accompagné de ses légions, priera ensuite auprès de mon tombeau. Lorsqu'on m'aura rendu ces derniers devoirs, vous entrerez par troupes, vous prierez pour moi, et vous me souhaiterez la paix. Ma famille mènera le deuil : le reste des fidèles suivra ; mais, je vous en conjure, qu'aucune plainte, qu'aucun gémissement ne vienne troubler mon repos. Quant à vous qui entourez mon lit, dès ce moment je vous souhaite la paix. Je vous prie de la souhaiter en mon nom. Je vous prends à témoin que je la souhaite à tous ceux qui embrasseront l'islamisme, jusqu'au jour de la résurrection. » Mahomet eut ensuite quelques instants de délire. Il demanda une plume et de l'encre : « Je veux, dit-il, écrire un livre qui vous empêchera de retomber jamais dans l'erreur. » — « Le livre est écrit », dit Omar, qui s'opposa à cette demande, et il montra le Coran..... Il renvoya ensuite tous ses amis, ne gardant qu'Aiesha, qui seule a rendu compte de ses derniers moments : l'ange Gabriel venait le voir tous les jours ; l'ange de la mort l'accompagna une fois : « Tu es le premier des mortels, dit-il, à qui je vienne parler. Dieu m'a ordonné de venir te consulter. Si tu veux vivre encore, tu le peux : si tu me commandes de prendre ton ame, je le ferai. — Prends-la, dit Mahomet... » — Lorsque le moment de son agonie fut venu, ra-

conte Aiesha, j'étais assise auprès de lui. Sa tête penchée reposait sur mes genoux. Il ouvrait les yeux et les fixait vers le toit de la maison. Ses paupières étaient immobiles. Je l'entendis prononcer d'une voix faible : « Avec les citoyens des cieux! » Le cœur brisé de douleur, je l'entendis prononcer ce verset du Coran : « Tels sont entre les fils d'Adam les prophètes que Dieu combla de ses dons. Il les choisit parmi ceux qu'il éclaira du flambeau de la foi. Lorsqu'on leur récitait les merveilles du Miséricordieux, le front prosterné, les yeux baignés de larmes, ils adoraient sa majesté suprême... » Il mourut en prononçant ces mots (le lundi 13e raby, 1er de la 11e année de l'hégire; 8 juin 632 de J.-C.).—Cette mort produisit une consternation générale: chacun se demandait si la religion pourrait subsister puisque la lettre vivante du Coran était morte. Omar répandit l'opinion que le prophète ne pouvait pas périr : « Comme Moïse et comme Jésus, dit-il, son ame disparaît un instant; mais il renaîtra au milieu des fidèles. » Il fallut toute l'autorité d'Abubeker pour combattre cette opinion, qu'Omar soutenait avec le tranchant de son glaive. « Est-ce de Mahomet, ou du Dieu de Mahomet, que vous parlez, s'écria-t-il? Le Dieu de Mahomet est immortel, mais l'apôtre était un homme comme nous, et il a fini comme chacun de nous finira. »—Mahomet n'avait pas clairement désigné son successeur. L'adresse et la supériorité d'Abubeker l'emportèrent sur ses rivaux. On sait jusqu'à quel point lui et ses successeurs étendirent son glorieux héritage, et il n'entre pas ici dans notre sujet de marquer les limites de cet immense empire, qui s'agrandit pendant plus de trois siècles.—Maintenant, avant de terminer cette esquisse biographique d'une des plus grandes figures historiques, nous avons presqu'une déclaration à faire. Nous ne sommes ni Arabe, ni musulman, et si nous avons parlé avec quelque peu d'enthousiasme, c'est que notre voix a presque toujours été l'écho des historiens arabes, qui, en se passionnant pour leur prophète, ont pu changer le caractère des faits, et, présentant au grand jour les belles actions, laisser dans l'ombre ce qui est moins brillant et moins pur. Pour parler d'un homme qu'ils divinisaient presque, l'inflexible burin de l'histoire s'amollissait malgré eux. Les musulmans ont été les premiers à écrire l'histoire de Mahomet : tous ceux qui ont entrepris cette tâche depuis n'ont pu que suivre leurs errements. Telle qu'elle nous est présentée, la vie de Mahomet est noble et pure. Sans entreprendre ici un parallèle qui exigerait de longs développements, sans opposer le Coran à l'Évangile, nous dirons hautement qu'il y a entre les deux livres la même différence qu'entre les deux vies : l'une fut éclatante, glorieuse, pleine de voluptés; l'autre fut humble, chaste et cachée. Le Coran remplit le ciel de houris, l'Évangile soulève à peine le voile mystérieux dont s'enveloppe le paradis; les mahométans y placent et y divinisent les plaisirs de la terre, les chrétiens osent à peine rêver des joies que la langue humaine n'a pas trouvé de mots pour exprimer; le mahométisme s'établit d'abord, et continua de grandir pendant trois siècles par le tranchant du glaive, le christianisme s'établit plus lentement, et se fortifia par le sang de ses courageux martyrs. Enfin, nous nous empressons de le dire, pour terminer un parallèle qui nous afflige, entre le Coran et l'Évangile, nous choisirions le livre que nous avons toujours appris à admirer et à aimer, que notre mère nous a enseigné, et que nous avons redit ensuite à nos enfants.

LACRETELLE, de l'académie française.

MAHOMET Ier (MOHAMMED), cinquième empereur des Turcs, fils de Bayazet (Bajazet), âgé de 15 ans seulement, parvint à échapper aux malheurs qui suivirent la bataille livrée dans la plaine de Tchibukabed, au nord-est d'Angora, sur le terrain où Pompée avait battu l'armée de Mithridate. Retiré dans les montagnes d'Amassia, il résista aux armées victorieuses de Timour, dont il défit près de Kastal un lieutenant; il vain-

quit également 20,000 Turcomans, sous les ordres d'Inaloghli. Les historiens ottomans affirment que dans la dispersion entière de ce corps de Barbares, Mahomet ne perdit que deux hommes; ils attribuent cette faible perte aux cuirasses dont étaient seuls couverts les soldats du fils de Bayazet. Toute la lutte qu'il soutint dans le sandjacat d'Amassia fut vraiment héroïque; il se montra dès lors digne du trône qu'il devait occuper plus tard. Bayazet mourut, comme on le sait, captif de Timour, le 8 mars 1403. L'empire se trouva divisé entre les divers fils du malheureux empereur qui venait de s'éteindre dans les fers: une lutte et un interrègne de dix ans, désola l'empire jusqu'à ce que Mahomet, vainqueur de ses frères, eut rétablit l'unité de la succession et relevé cette formidable puissance, un instant brisée par la terrible épée de Timour. — Souleïman régnait à Andrinople, Isa à Broussa, Mahomet à Amassia, tandis que Moussa avait été laissé par Timour à la garde du prince souverain de Kermian. Mahomet attaqua son frère Isa, le battit à plusieurs reprises, et finit par le forcer à quitter l'Asie pour se réfugier à Constantinople. Le vainqueur somma alors le prince de Kermian de lui livrer Moussa et les cendres de Bayazet: cette double demande obtint un plein succès. Mahomet reçut les restes de son père avec le plus profond respect et garda Moussa près de lui. Isa, auquel Souleïman avait fourni des secours, ayant recommencé la lutte, fut de nouveau vaincu, puis alla chercher de nouvelles forces auprès des princes dépossédés par Bayazet et réintégrés par Timour; défait de nouveau, il disparut dans les montagnes de la Karamanie. Moussa, avec l'autorisation de Mahomet, combattit bientôt après contre Souleïman: celui-ci d'abord eut l'avantage, mais bientôt Moussa parut sous les murs d'Andrinople. Sa présence ne put tirer son rival des voluptés dans lesquelles il s'était plongé: aussi succomba-t-il. Moussa, maître absolu des provinces ottomanes de l'Europe, en vint aux mains avec le vaillant Mahomet, qui l'emporta: Moussa fut trouvé mort dans un marais (816 1413). Dès lors Mahomet Ier régna seul sur l'empire: il était digne de cette haute et redoutable puissance, de ce trône qu'il avait conquis par tant de travaux guerriers. Son adresse dans tous les exercices de corps, l'élévation de son caractère et l'étendue de son esprit l'ont fait surnommé *pehlewan* (champion). Son regard avait un redoutable éclat, son bras une force prodigieuse. Gendre de l'empereur Manuel, il se montra pendant toute sa vie l'allié adroit, mais fidèle du souverain de Byzance, le plus redoutable adversaire des Turcomans et le restaurateur de cet empire ébranlé, qu'il sauva d'une ruine prochaine. Il reconstitua, par la sagesse d'un gouvernement fort de ses victoires, un état que les irruptions des Barbares semblait avoir dévasté pour plusieurs siècles. Djouneïd, gouverneur d'Okhri, qui avait prêté serment au prince, s'étant soulevé, vit Mahomet emporter d'assaut Kyma, Kalschadjik, Maïnomenos, prendre Smyrne et pardonner enfin au vassal abattu, auquel il se contenta d'enlever sa puissance. Dès que cette victoire eut été remportée, le sultan se mit en route pour punir le prince de la Karamanie: soumis une première fois (817[1414]), l'incorrigible gouverneur, qui avait déjà éprouvé la vaillance de Mahomet, fut de nouveau terrassé; son fils Moustafabeg demeura entre les mains du vainqueur. Dans sa générosité, le successeur de Bayazet accorda de nouveau la paix à son ennemi, et le fils du prince karaman prêta, au nom de son père, ce serment: « Je jure que tant que mon ame restera dans ce corps, je ne jetterai pas un regard sur les possessions du sultan. » Ce serment, qui cachait une honteuse perfidie, fut encore violé; une nouvelle défaite donna de nouveau gain de cause à Mahomet Ier, qui eut assez de magnanimité pour pardonner encore. — A peine de retour en Europe, il eut à soutenir une rude guerre navale contre Venise, qui, victorieuse, signa un traité de paix dont Andrea Foscolo et Delfino Vanier avaient dicté les bases. Mahomet soumit les Valaques,

apaisa une révolte de derwisehs, qui furent dispersés près du mont Stylarios. Bœrekludje-Mustafa, chef apparent de cette nouvelle secte, fut crucifié à Éphèse. Bientôt s'éleva un nouveau Mustafa, qui se prétendait fils de Bayazet: il était, disait-il, échappé par miracle au massacre d'Angora. Il y avait bien eu en effet un enfant de Bayazet qui disparut alors, et que l'on ne trouva point parmi les morts. Mais Mustafa était-il bien cet illustre rejeton? L'historien Neschri le croit, et cette opinion donne une grande probabilité à l'affirmative. Mais, quoi qu'il en soit, Mahomet feignit de ne pas y ajouter foi: il ne perdit pas un instant pour attaquer le malheureux Mustafa, qui fut contraint de se réfugier dans les états de l'empereur Manuel. Ce prince le fit saisir et l'enferma dans le couvent de la Ste-Vierge, à Lemnos, d'où Manuel jura à Mahomet, son gendre, de ne pas le laisser sortir. Frappé d'une apoplexie, ou atteint, selon les autres, d'une dyssenterie fatale, l'empereur ottoman mourut à Andrinople, l'an de l'hégire 824 (1421 après J.-C.). Homme d'un rare talent, admirateur des beaux-arts autant que brave soldat et général habile, il termina la magnifique mosquée de Broussa, laissée inachevée par son père Bayazet-Yildirim; il mit la dernière main, dans Andrinople sa capitale, à celle dont Souleïman avait jeté les fondations. Mahomet éleva aussi la mosquée de Yeschis-Imaret, un des plus beaux monuments de l'architecture et de la sculpture sarrasine. Les poètes célèbres du règne de Mahomet Ier furent Scheikhi, auteur du *Livre des ânes*, traducteur du poème persan de *Khosrew et Scherin*; Nourredin, Djemili, Sehiri. Les biographes ont en général défiguré une partie des faits du règne de Mahomet Ier. A. Genevay.

Mahomet II (Mohammed). Mourad II étant mort le 5 février 1451, Mahomet, son fils et son héritier, âgé de 21 ans seulement, apprit cette grande nouvelle à Magnésie. *Qui m'aime me suive!* s'écria-t-il en partant de toute la vitesse de son cheval arabe. En deux jours, il parvint à Gallipoli, d'où il avertit Andrinople de sa prochaine arrivée. Le 10 février, il monta sur le trône, qu'il ne craignit pas de souiller aussitôt par un fratricide. Mourad II, de son mariage avec la princesse de Servie, avait laissé un fils encore à la mamelle. Le nouveau sultan craignit que cet enfant n'élevât plus tard des prétentions à la couronne, comme issu d'une femme légitime, tandis que lui n'était que le fils d'une esclave. En conséquence, Mahomet ordonna à Ali d'étouffer dans le bain le jeune Adhmed: cette barbarie fut exécutée; mais, le lendemain, repoussant toute participation à ce meurtre abominable, le sultan fit exécuter Ali. Tel fut le premier pas de Mahomet II. Il jura de maintenir la paix avec l'empereur Constantin; il reçut des envoyés de Venise, de Gênes, de Galata, de Kios, chargés de le complimenter sur son avènement; il vit aussi venir auprès de son trône les chevaliers de Rhodes, avec lesquels il signa une suspension d'armes. Assuré de cette manière des intentions pacifiques des pays circonvoisins, il s'éloigna de sa capitale pour étouffer la révolte d'Ibrahimbeg, prince de Karamanie. Dès que celui-ci apprit l'approche des troupes impériales, il envoya des députés solliciter la paix et offrir sa fille au fils de Mourad. Mahomet accepta et la paix et la fille qu'on lui offrait, car il avait hâte de pouvoir tourner toute son attention sur Constantinople, qui devait bientôt devenir sa proie. Constantin-Dragazes hâta par imprudence l'instant de sa ruine; en vain voulut-il ensuite employer les menaces ou les supplications; il vit bientôt Mahomet élever une forteresse sur la côte européenne du Bosphore, en face du château de Guzelhissar, construit sur la rive asiatique par Bayazet. Pendant les travaux, des Grecs insultés ayant frappés quelques Turcs donnèrent le signal de la guerre (juin 1452). Constantin, qui, depuis l'avénement de Mahomet-le-Cruel, avait prévu ce qui devait arriver, ne s'était point découragé: Constantinople se trouvait approvisionnée; il en fit murer les portes. Le 28 août 1452, Mahomet

partit de son nouveau château Boghazkesen et s'avança jusqu'au bord des fossés de la grande ville qu'il promettait à son ambition. Mais, avant de donner le signal d'une attaque qu'il voulait rendre décisive, il retourna à Andrinople, d'où il fit partir son beglerbeg Tourakan, ravager le Péloponèse, tandis que lui-même, avec son fondeur d'artillerie Orban, préparait la ruine de l'ancienne reine de l'Orient, dessinait le plan de Constantinople, en étudiait les endroits faibles, et réglait l'emplacement futur des machines et des troupes; il ne pouvait goûter un instant de repos, tant la soif de cette conquête le tourmentait. Dans les premiers jours de fév. 1453, un canon monstrueux, fondu par Orban, partit d'Andrinople : le poids de cet énorme engin de guerre était tel qu'il fallut 2 mois pour lui faire faire un trajet de deux jours. Karadjabeg, qui se trouvait à la tête de l'escorte, soumit en passant Messembria, Alkioli, Wisa, San-Stefano, et Épibatos. Les Grecs, pendant que la foudre approchait, s'occupaient de vaines disputes théologiques, et espéraient quelques miracles en faveur de Constantinople. Le vendredi après Pâques, 6 avril 1453, Mahomet parut devant la ville. L'armée turque montait à 250,000 hommes; la flotte ottomane se composait de 18 trirèmes, 48 birèmes, 25 navires de transport et 300 bâtiments d'une moindre grandeur. Le nombre des Grecs armés, défenseurs des remparts, ne s'élevait pas à 5,000, auxquels il faut ajouter 2,000 étrangers et 500 Génois, sous le commandement de Jean Longus. Quant aux forces maritimes de Constantin, elles se composaient de trois galéasses de Venise, de 3 vaisseaux de Gênes, d'un navire espagnol, d'un autre français, de quatre de Candie, de deux de la Canée. Malgré cette faiblesse numérique, l'Allemand Jean Grant parvint à contre-balancer, à l'aide du feu grégois, l'avantage que donnait aux Turcs un usage plus familier de l'artillerie. Mahomet fit porter par terre toute une flotte dans le port de Constantinople, fermé par des chaînes de fer : les vaisseaux mahométans vinrent jeter l'ancre sous les murs de la malheureuse cité. Constantin refusa noblement de rendre sa capitale aux musulmans : il montra beaucoup de grandeur d'ame à l'approche du moment suprême. Le 24 mai 1453, l'empereur ottoman annonça qu'un assaut général serait donné le 29. De part et d'autre, on se tint prêt. Jean Grant, Théodore de Carystos, Paul et Antonin Troilus, Bochiardi, Jérome Minotto, vénitien; Maurice Cataneo, don Francisco de Tolède, Théophile-Paléologue, firent de savantes dispositions. J'ai cité tous ces noms, car ils appartiennent à cette rare espèce d'hommes qui, comme le lierre, s'attache aux ruines. L'attaque des Turcs eut lieu à la pointe du jour; Constantin repoussa d'abord l'armée ennemie malgré le lâche abandon de Constantin Giustiniani. Cependant, les musulmans finirent par pénétrer dans la ville par la porte de Carcoporta. Constantin, désespéré, invoqua la mort et tomba noblement. La défense cessa, et ce ne fut plus qu'une scène épouvantable de viol, de meurtre, d'incendie et de pillage. Beauté, jeunesse, choses saintes, tout fut la proie d'une soldatesque sans frein. « L'église d'Aya-Sophia, dit Phranzès, le sanctuaire de la sagesse de Dieu, le trône de sa gloire, la merveille de la terre élevée en l'honneur du Seigneur, fut changée en un lieu d'abomination et d'horreur. » — Le sultan fit son entrée par la porte St-Romain. Quand le cruel vit la basilique de Ste-Sophie, il ne put retenir un cri d'admiration. En descendant de la coupole, il aperçut un soldat arrachant les magnifiques dalles de marbre dont le parvis était revêtu; il frappa de son cimeterre le spoliateur, en s'écriant : «Ce n'est que le butin que je vous ai donné, les édifices sont à moi! » Mahomet fit rechercher le corps de l'empereur, que l'on reconnut à sa chaussure de pourpre parsemée d'aigles d'or. Sa tête, d'abord déposée aux pieds du sultan, puis exposée à Constantinople, fut puis promenée dans les villes de l'Asie. Le lendemain de la victoire, le sultan se rendit au pa-

lais impérial, et dit, à la vue de ces appartements dévastés, cette strophe d'un poète persan : «L'araignée s'établit comme gardienne dans le palais des empereurs et tire un rideau sur la porte ; la chouette fait retentir les voûtes royales d'Efrasiab de son chant lugubre ! » Quarante mille personnes tombèrent égorgées dans la prise de la capitale grecque ; 60,000 furent menées en esclavage. Il fallut que le sultan s'occupât plus tard de repeupler la ville comme d'en réparer les monuments. Le vingtième jour après sa conquête, 18 juin 1453, Mahomet reprit la route d'Andrinople, traînant à sa suite une longue file de misérables captifs. La Servie et le Péloponèse durent se résigner à payer un tribut. Plus tard, en deux campagnes, il terrassa la Servie, mais ne put vaincre les Hongrois, guidés par Hunyade ; il conclut un traité avec Venise, déclara la guerre au grand-maître de Rhodes, et lança des flottes nombreuses qui ravagèrent toutes les îles de l'Archipel non soumises aux lois du sultan. Lemnos tomba, Belgrade assiégée vit la flottille de Mahomet dispersée par Hunyade et les Osmanlis mis en fuite. La soumission volontaire de la Moldavie ne put le consoler de ce rude échec. Corinthe, Taxos, OEtos, Akona, Moklia, Patras, tombèrent sous la loi des Turks ; un traité rangea toute la partie nord du Péloponèse sous la domination du Coran, Athènes vit le croissant briller sur ses murailles. L'année qui suivit, Mahomet, ramené dans la Grèce par la violation des traités, enleva tout ce qui était resté aux archontes et aux despotes ; la Morée baisa les pieds du vainqueur barbare qui faisait scier en deux ses prisonniers. Il ne restait plus de la domination grecque qu'un dernier Commène, régnant encore à Trebizonde. L'Albanie, grâce à Scanderbeg, résistait à la puissance ottomane : depuis sept ans, le grand capitaine, dirigeant d'intrépides soldats, bravait tous les efforts de ses ennemis. Une fois entre autres, trente mille Turcs teignirent de leur sang les deux rivières de Mathia et d'Albouta. Le sultan signa avec Scanderbeg (1461) ; Amassa, principale échelle des Génois, ouvrit ses portes à Mahomet ; Sinople se soumit ; Trébizonde tomba ; les princes Commènes furent égorgés à Andrinople ; la Valachie, arrachée au fer d'un bourreau, se courba sous les mains sanglantes d'un autre ; Lesbos fut conquise, le port de Constantinople agrandi (1463) ; la Bosnie devint une province turque. C'est cette même année que s'ouvrit, dans le Péloponèse, la guerre vénitienne, lutte épouvantable qui devait durer seize années. Argos succomba, livrée aux Mahométans par la trahison d'un prêtre grec. Les campagnes vénitiennes de Lépante et de Coron gardèrent des traces profondes du glaive d'Omar. Luigi Loredano accourut avec Bartholde d'Est : ces deux chefs soulevèrent la Grèce, reprirent Argos, relevèrent les fortifications de l'isthme. Le lâche abandon de ce beau travail permit à l'armée turque de reprendre Argos. Orsato Giustiniani, Sigismond Malatesta, Jacques Barbarigo, firent peu pour Venise ; Capella, plus heureux dans sa lutte avec Mahomet II, prit les îles d'Imbros, de Thassos, et de Samathraki. Cette même année, 1463, mourut Ibrahim, prince de Karamanie. Ses sept enfants se disputèrent ce bel héritage, que Mahomet joignit à son empire. En 1466, Scanderbeg reprit les armes ; un lieutenant de Mahomet fut battu près d'Okhri ; Balaban n'eut pas plus de succès ; Yakoub tomba sous le fer de l'intrépide Albanais, que Mahomet se résolut à aller attaquer en personne. Le sultan se vit forcé de lever le siége de Croïa, qu'il avait entrepris. Scanderbeg mourut, après cette dernière victoire, le 14 janvier 1467. Libre de ce côté, Mahomet ne songea qu'à augmenter sa puissance maritime, qui ne pouvait soutenir la lutte avec les vaisseaux de Venise. Au bout de trois mois, il eut une flotte redoutable, avec laquelle il résolut de s'emparer de Négrepont. La ville d'Ægripos soutint cinq assauts, 50,000 Turks tombèrent ; mais, prise ensuite, elle vit ses défenseurs égorgés ou sciés en deux, suivant la barbare coutume du sul-

tan. Les Vénitiens ravagèrent Smyrne. Pendant ce temps, les Turks donnèrent le dernier coup à la Karamanie. Bientôt (1470) les Ottomans traversèrent la Croatie, pénétrèrent en Carniole, d'où ils se dirigèrent sur la Styrie; en 1474, la Hongrie fut ravagée, ses habitants massacrés ou entraînés prisonniers. Bali-Ogli-Malkovikh, chef de cette expédition, fit parvenir à son maître plusieurs sacs pleins de nez et d'oreilles. L'Albanie fut sauvée par le courage du Vénitien Loredano. Étienne, vainqueur dans une sanglante bataille, sauva la Moldavie, le 17 janvier 1475. L'année suivante, Venise traita de la paix. Mahomet fit, à la même époque, assaillir les possessions de Gênes; Kaffa se rendit au bout de trois jours; Azow et plusieurs villes n'essayèrent même pas de résister; la domination des Musulmans sur la Tauride fut un fait accompli. Mahomet ravagea la Moldavie, tandis que les Hongrois battaient les soldats ottomans. Les Dalmates, moins heureux, virent le fer et le feu dévaster leurs campagnes. Les Styriens éprouvèrent le même sort. La trève d'un an signée avec Venise vint à cesser, Mahomet ordonna le siége de Lépante, que sauva Loredano. Croïa dut son salut (1477) à Francesco Catarini qui y laissa la vie. Les Musulmans envahirent le Frioul; Venise voulut obtenir la paix en cédant Croïa, Lemnos, une partie du Péloponèse; Mahomet exigea Scutari. La guerre dut continuer. Croïa se rendit aux Turks; Scutari, grâce à un dominicain, repoussa Mahomet, qui laissa des troupes suffisantes pour bloquer la place (1478). Venise, effrayée, signa la paix en abandonnant Scutari (26 janvier 1479), et en s'engageant à payer 100,000 ducats. En 1479, la Transylvanie fut envahie, les Turks défaits; l'année suivante, pour se venger, ils saccagèrent la Carniole, la Carinthie, la Styrie; Otrante et ses côtes (11 août 1480.) — Keduk-Adhmed attaquait l'île de Rhodes; après des assauts terribles et multipliés, les Mahométans vaincus s'éloignèrent. Le sultan se préparait à guider en personne une nouvelle expédition, lorsque la mort le frappa, le 3 mai 1481. — Mahomet versa le sang à grands flots; il fut cruel jusqu'à la férocité, et poussa la débauche jusqu'à la licence la plus effrénée; mais il eut cependant un grand et vrai génie. Jugé seulement par ses victoires, il mérite d'être compté au nombre des plus grands conquérants qui aient ravagé l'humanité; mais, étudié sous une autre face, il eut des qualités morales plus dignes d'éloges. Protecteur des arts, il fonda des mosquées, des hôpitaux, des écoles; il publia un code de loi kanoun-namé, œuvre remarquable, mais entachée par l'apologie du fratricide, mis au nombre des nécessités de l'état. La poésie brilla sous le règne de Mahomet II. Hambi, la célèbre Seïnes, Ahmed-Pacha, Alechi, vécurent sous ce règne illustre, mais sanglant. Le terrible sultan permettait aux hommes de lettres et de science de lui adresser familièrement leurs observations. « Oses-tu discuter avec moi ? demandait-il un jour au savant Khodjazade ? — Comme ton professeur, je l'ose, répondit celui-ci. » Pourquoi le féroce vainqueur de la Grèce et de Venise, à tant de qualités grandes et remarquables, ne joignit-il pas quelque respect pour l'humanité, qu'il écrasa ?

A. Genevay.

Mahomet III (Mohammed), treizième sultan, monta sur le trône l'an 1003 de l'hégire (de J.-C. 1595). A peine avait-il saisi la puissance impériale qu'il faisait étrangler dix-neuf de ses frères et précipiter dans la mer dix femmes que son père avait laissées enceintes. Élevé dans l'ignorance des affaires, précaution fatale des tyrans de Constantinople, Mahomet ne connaissait du rang suprême que l'avantage d'ordonner et d'être obéi; il ne savait pas qu'une charge, dans quelque indépendance qu'on puisse l'exercer, a des devoirs imprescriptibles. Aussi, dès qu'il s'agit de régir l'état, il vit bien qu'il avait la main trop faible, et il abandonna les rênes à sa mère, l'ambitieuse Baffo. Dès qu'ils surent à quel homme ils avaient affaire, les princes moldaves, valaques et autres se liguèrent contre lui; ils cher-

chèrent à arracher la Hongrie au joug ottoman ; les impériaux prirent Gran ; G. Battori vainquit le grand-visir Sinan-Pacha ; Temeswar fut assiégé. Au bruit de ces défaites, Mahomet sembla sortir de son sommeil : avec deux cents mille combattants, il prit (1596) Agria, dont la garnison, malgré la foi jurée, tomba massacrée par les janissaires. Le sultan fit trancher la tête à leur aga, comme coupable de cette abominable trahison : ce ne fut de sa part qu'un caprice d'honneur et de justice. Les impériaux, arrivés trop tard pour sauver Agria, voulurent exterminer l'armée ottomane au sein de sa victoire. La bataille s'engagea le 26 octobre. D'abord enfoncés et mis en fuite, les Turks ne durent la victoire qu'ils remportèrent à Careste qu'à la valeur de Cikale. Mahomet ne peut point revendiquer les lauriers de cette sanglante journée, car, dès le commencement de la mêlée, il avait abandonné un champ de bataille qu'il trouvait trop dangereux pour lui : ces exemples de lâcheté sont rares dans l'histoire des sultans. Les Ottomans ne surent pas mettre à profit la victoire de Careste ; les impériaux, malgré leurs pertes, purent enlever Javarin (Raab) et attaquèrent Bude. Peu habitués à apprendre des revers, mécontents d'un gouvernement honteux, faible et tyrannique, les habitants de Constantinople se révoltèrent à la nouvelle de la prise de Raab ; à la tête des insurgés se plaça le seul des frères du sultan qu'il n'eût pas fait égorger. Mahomet ne recula point devant un nouveau fratricide : Sélim fut étranglé. Ibrahim-Pacha prit, en 1600, la place de Canise, après une de ces batailles que chaque parti se flatte d'avoir gagnée. Les impériaux, plus heureux l'année suivante, s'emparèrent de Pest. Nouvelle révolte à Constantinople, mais révolte plus grave que la première ! Le formidable corps des janissaires se leva en masse ; ils accusèrent la sultane Baffo et les ministres. La sédition fut telle que Mahomet, tremblant pour lui-même, dut abandonner aux mutins les têtes demandées, à l'exception de la plus coupable. Le sultan fit semblant d'exiler sa mère ; et ce soulèvement, qui avait failli renverser l'empire, parut s'apaiser. Mais bientôt ce ne fut qu'échecs en Europe, sédition en Asie, révolte ouverte et famine à Constantinople. L'autorité se montrait impuissante entre les mains d'un homme sans énergie, sans courage, sans talents. Qui sait ce que serait devenu l'empire si Mahomet III n'était mort des suites de débauches et de la peur, en 1012 de l'hégire (de J.-C. 1603) ?— Un jour, en effet, un simple derwisch, que l'on révérait comme un saint, s'écria devant lui : « O auguste monarque ! ne vous endormez pas ; je vous annonce un terrible événement qui aura lieu dans 56 jours d'ici ! » Ces paroles alarmèrent à tel point le superstitieux sultan, affaibli d'ailleurs par l'excès de honteuses voluptés, qu'il mourut, à ce que prétendent les historiens ottomans, le 56e jour de la prédiction. Ombrageux jusqu'à sacrifier son fils aîné, dans lequel il voyait déjà un rival, lâche jusqu'à la honte, débauché, vaniteux, sans élévation de cœur ou de tête ; il eut tous les défauts des esclaves joints aux vices des tyrans. Mahomet fut désigné à sa mort par le surnom de *musemmenn*, qui veut dire *octacuple*, parce qu'il était le huitième calife de sa maison, qu'il éleva huit châteaux, prit huit places importantes, eut dans son palais huit mille esclaves, huit mille chameaux, huit mille mulets, et qu'il régna, par un hasard singulier, huit ans, huit mois, huit jours. A. Genevay.

Mahomet IV, dix-neuvième empereur des Turks, né en 1642, fut salué empereur en 1649, après le meurtre du sultan Ibrahim, son père. Les Turks étaient en guerre avec Venise lorsqu'il monta sur le trône. Le commencement de son règne est rempli par une longue anarchie, apaisée un jour, furieuse le lendemain. Constantinople ne vit que meurtres, qu'incendies, qu'assassinats ; six visirs furent étranglés ; il fallut un homme de génie pour mettre un terme à tant d'horreurs. Cet homme se trouva : Méhémet-Koproli fut honoré des sceaux ; aussitôt les choses changèrent de face.

En 1658, Mahomet fit ses premières armes à l'armée de Dalmatie. En 1660, le visir arrachait au lion de Saint-Marc les îles de Metelin et de Lemnos. La même année, Peter-Waradin, malgré les efforts des impériaux, tombait sous le joug ottoman. En 1663, le fils de Méhémet, Achmet-Koproli, successeur de son père, s'empara de Neuhausel, porta la guerre en Moravie et en Autriche; mais ayant perdu la bataille de St-Gothard, il signa la paix de Temeswar. En 1667, il partit pour terminer l'affreuse guerre de Candie, qui durait depuis vingt-deux ans. Candie, défendue par Morosini, capitaine-général des flottes de Venise, et par Montbrun, officier français, commandant des troupes de terre, résista vaillamment aux efforts de l'illustre visir. Les assiégés, auxquels Louis XIV envoya un secours de 7,000 hommes guidés par le duc de Beaufort, soutinrent encore deux ans de siége; mais enfin il fallut se rendre en 1669. Le brave duc de Beaufort périt dans une sortie. Le vainqueur laissait sous les murs de cette place 100,000 de ses soldats, et Morosini ne livrait aux Turks qu'un monceau de cendres et de débris. « Jamais les chrétiens, dit Voltaire, ne firent une capitulation plus honorable ni mieux observée par les vainqueurs. Il fut permis à Morosini de faire embarquer tout le canon amené pendant la guerre. Le visir prêta des chaloupes pour conduire des citoyens qui ne pouvaient trouver place sur les vaisseaux vénitiens. » Pendant qu'Achmet-Koproli se couvrait d'une gloire immortelle, toujours fou de la chasse, le sultan se livrait en Macédoine à son exercice favori. Mais ayant déclaré la guerre à la Pologne, il parut au siége de Kaminiek, qu'il dirigea d'une main ferme et habile. La ville se rendit. Il enleva aux Polonais l'Ukraine, la Podolie, la Volhinie, et ne consentit à signer la paix qu'à condition qu'ils paieraient un tribut annuel de 20,000 écus. Sous prétexte de venger Tekeli, le grand-visir Kara-Mustapha, successeur d'Achmet, fut chargé par Mahomet IV d'attaquer l'empereur. Trois cent mille Turcs se trouvèrent tout à coup aux portes de Vienne (16 juillet 1683). — Haremberg n'avait que seize mille hommes pour défendre la capitale de l'Allemagne. Le grand-visir eût pu enlever la ville : Sobieski la sauva. Kara-Mustapha fut étranglé par ordre de son maître. Les Turks perdirent presque toute la Hongrie. Les impériaux reprirent Gran en 1683, Widar en 1685, Bude en 1686. Les Vénitiens, qui avaient recommencé la guerre, chassèrent les Turks de la Dalmatie, de la Morée, de Corinthe et d'Athènes, abîmée par les bombes. Le peuple ottoman, furieux de tant de revers, voyant des crimes où il n'y avait que des fautes, se souleva; il lui fallait des têtes, il voulait surtout celle du grand-visir Ainaji-Soleiman. Pour le sauver, Mahomet se perdit. L'armée révoltée (1687), l'an de l'hégire 1099, marcha sur Constantinople. En vain, alors, le sultan envoya-t-il aux rebelles la tête de Soleiman; en vain nomma-t-il grand-visir Siaous, chef de la révolte; Siaous voulut inutilement servir alors son maître, il perdit de son influence sans pouvoir empêcher les insurgés d'entrer à Constantinople. Ils procédèrent à la déposition du sultan, qui ne dut la vie qu'à l'influence de quelques sages, tel que Mustapha-Koproli, gouverneur de Constantinople. Cet homme influent, le shérif de la mosquée de Sainte-Sophie, le nakif, gardien de l'étendard de Mahomet, vinrent signifier au sultan qu'il fallait descendre du trône, et le laisser à son frère Soliman. Mahomet IV répondit : « La volonté de Dieu soit faite, puisque sa colère doit tomber sur ma tête. Allez dire à mon frère que Dieu déclare sa volonté par la bouche du peuple. » Mahomet fut déposé au mois d'octobre 1687. Il vécut encore cinq ans dans l'ombre du sérail. — Mahomet eut des vertus vraiment royales. Les historiens turks le représentent comme un prince juste, clément et brave. Dans les derniers temps de son règne, le malheur s'attacha aux armes ottomanes; mais ce n'est point à lui personnellement qu'il faut attribuer les causes de ces revers.

Sa fin le rend digne d'intérêt ; sa vie n'a aucune de ces honteuses taches qui souillent et déshonorent l'histoire de tant de sultans. S'il montra peu d'activité, peu de zèle pour la chose publique, il faut en chercher l'excuse dans son éducation primitive, que le vieux Kopröli avait négligée pour pouvoir régner sous le nom de son maître. A. Genevay.

MAHON, ville-chef-lieu de l'île de Minorque, une des Baléares. Elle s'élève au pied d'une colline rocheuse, au fond d'un port de 200 à 400 toises de large, mais qui s'avance au milieu des terres l'espace de plus d'une lieue : c'est, sans contredit, l'un des plus vastes et des plus surs de la Méditerranée. La situation de Mahon, d'ailleurs assez pittoresque, rend ses rues escarpées et d'un marcher pénible, outre qu'elles sont étroites et tortueuses. Celles des faubourgs sont mieux percées. Quant aux maisons, elles sont la plupart en pierre, et voûtées à chaque étage ; les voûtes, qui sont d'une espèce de plâtre appelé *guysch*, très liant et assez dur, n'ont quelquefois que deux pouces d'épaisseur. Ce genre de construction, qui permet d'employer peu de bois, lequel est fort cher, les met, en outre, à l'abri des incendies. Mahon renferme peu d'édifices remarquables. L'église principale, qui est fort grande, est d'une belle ordonnance gothique ; mais l'hôtel du gouverneur est un assemblage sans goût d'édifices de différents styles, d'un aspect plus grandiose, il est vrai, à l'intérieur. Au-dessus des eaux du port s'élèvent des îles qui renferment divers établissements maritimes. Celle de Redonda, à laquelle on parvient par un pont de bois, est entourée de murs flanqués de tours qui protègent l'arsenal de la marine ; l'île du Roi contient l'hôpital de la marine, susceptible de recevoir 800 malades, et que l'on doit à la bienfaisance du chevalier Jennings, qui le fit élever en 1711 ; la deuxième, le bâtiment de quarantaine ; et la quatrième, l'un des lazarets les plus remarquables de l'Europe. On peut y admettre 1,500 personnes, sans compter les divers employés et les médecins. En fait de promenades, Mahon n'offre qu'une triste allée d'arbres placée près du port ; le quai, et une place d'armes carrée, grande et assez belle. Cette ville fait quelque commerce avec plusieurs ports de la Méditerranée ; mais sa principale industrie consiste dans la pêche et le cabotage. On y compte près de 20,000 habitants, y compris ceux des environs. Elle est à 23 kilomètres au S.-E. de Ciudadela, par 39° 51′ de latitude, et 1° 58′ de longitude est. L'origine de Mahon remonte au commencement du VIIIe siècle avant J.-C. Ce fut Magon, le célèbre amiral carthaginois, qui en jeta les fondements, après avoir fait la conquête de l'île, et qui lui donna son nom. Les Romains l'appelaient *Portus Magonis ;* une construction euphonique lui a fait prendre sa forme actuelle. En 1708, les Anglais s'emparèrent de Mahon, et ne cessèrent, pendant plusieurs années, d'y élever des fortifications formidables. Le fort Saint-Philippe, qui s'élevait à gauche de l'entrée du port, passait même pour imprenable, lorsque le duc de Richelieu vint l'assiéger en 1756. Cet homme, courtisan roué, et qu'on aurait cru tout au plus capable de mener à fin une aventure galante, mettant de côté la vieille tactique, ayant su saisir avec esprit le grand véhicule des actions du soldat français, l'honneur, s'empara de la place au bout de six semaines, et ajouta ainsi un nouveau lustre au beau nom qu'il portait. Trois mille prisonniers, deux cents-quarante pièces de canon, des projectiles et des munitions en proportion, furent le résultat de ce brillant exploit. Mais le monarque, au nom duquel s'opérait de telles actions, incapable de les sentir, se borna à demander au vainqueur, lors de son retour, son avis sur la beauté des figues du pays. Huit ans après, il rendait Mahon à ceux auxquels il l'avait enlevé, qui en avaient au reste tellement senti l'importance, comme position maritime, qu'on évalue à plus de 37 millions de fr. les nouvelles dépenses qu'ils firent pour en augmenter la force.

Mais un Français, encore, devait leur ravir le fruit de tant de peine et de travaux. Le duc de Crillon, digne descendant du compagnon d'Henri IV, y débarqua en 1782, s'empara de la ville, de toute l'île, et accepta au bout d'un mois, le 4 février, une capitulation qui le rendait maître de 160 pièces de canon, de 100 navires, dont 14 corsaires en armement, et d'une nombreuse garnison anglaise. Quelques années après, la cour de Madrid fit démolir cette importante citadelle, dont la défense, loin de lui être utile, l'aurait plutôt embarrassée, et aurait pu attirer de nouveaux orages sur ces parages. On en voit encore les ruines, autour desquelles se groupent des habitations, qui forment presque une nouvelle ville. O. Mac Carthy.

MAHRATTES ou **MAHARATTES**. On désigne par ce nom un peuple belliqueux de l'Inde, dont la puissance a été aussi grande qu'elle est nulle aujourd'hui. Les Mahrattes occupaient, dans le nord-ouest du Dekan, la partie la plus affreuse des montagnes de Vindhia et des Ghâttes occidentales. Relégués dans leurs montagnes dans les beaux jours de l'empire du Grand-Mogol, ils ne commencèrent à occuper une place dans l'histoire indienne que lors de sa décadence. Ils levèrent l'étendard de l'indépendance sous le règne d'Aureng-Zeib (*v.*), luttèrent trente ans contre ce monarque, et firent échouer tous ses efforts pour s'emparer du Dekan. Ils ne tardèrent pas à étendre leur domination par les armes, se répandirent dans les pays plats de l'Inde, où ils devinrent la puissance prépondérante. En 1761, leur péchoua (souverain) essaya de conquérir les provinces du centre, après avoir soumis toute l'Inde méridionale; mais il fut défait par un roi de Kaboul, auquel les Indes durent de ne point tomber tout entières dans les mains de ce peuple belliqueux. A la chute de Tippoo-Saeb, les Mahrattes se trouvèrent la seule nation capable de lutter contre les envahissements de l'Angleterre, mais eux aussi se sont brisés contre les armes et l'influence de la Grande-Bretagne, et une dernière défaite, qu'ils ont essuyée en 1818, a mis fin à leur existence nationale, en même temps que leur prince est devenu prisonnier et pensionnaire de la compagnie des Indes. Les Mahrattes, dont la capitale était Pounah, occupent une partie des provinces d'Aurungabad, de Bejapour, de Berac, de Gundwana, de Malwa, de Kandich, de Goudzerate, etc. Malgré cette dispersion et leur soumission, les Mahrattes n'en sont pas moins, par leur esprit belliqueux, de dangereux ennemis pour l'Angleterre; nous avons peine à croire que leurs revers de 1818 les aient d'un seul coup fait déchoir de leur puissance, de leur indépendance nationale, et que leur puissante confédération ait été brisée à jamais. O.-L. T.

MAI. C'est, dans le calendrier grégorien, le cinquième mois de l'année et le plus beau du printemps, qui commence du 19 au 23 mars. Ce fut le troisième dans celui des Latins, depuis que Romulus, abolissant l'année qui, avant lui, datait du solstice d'été, lui substitua la sienne, dont il consacra le premier mois au dieu de la guerre, et qu'il appela *mars*. Dans cette innovation, il voulut que le troisième tirât son nom des *majores* ou plutôt *maiores* (anciens), dont il composa son sénat, et il l'appela *mai*. Dans ce mois consacré à la vieillesse, il était défendu de se marier. D'autres laissent à Maïa, mère de Mercure, et l'une des pléiades, les honneurs étymologiques de ce mois des fleurs, mis sous la protection d'Apollon, le dieu du soleil. En effet, dans ce temps, cette fille éthérée d'Atlas aplanit les flots de l'Océan qu'elle rouvre aux vaisseaux de nos ports, justifiant ainsi son antique nom de *pléiade* (la navigatrice). Le premier jour de mai, les descendants de Romulus s'empressaient d'offrir des sacrifices aux lares, ces modestes dieux des familles, des foyers et de la concorde domestique. Presque tous les jours de ce mois étaient fériés chez eux. Le 21, en mémoire du bannissement des Tarquins, on célébrait avec grande joie la fête du *regifugium* (expulsion des rois). De là, ce mai verdoyant, ce svelte

peuplier, emblème de liberté et de reflorescence, disait-on, que la France républicaine, il y a un peu plus de 45 ans, planta sur chacune de ses places publiques. — Le dixième mois des Hébreux répondait à notre 8 mai; il se nommait *paini*, et constituait avec les neuf autres l'année alexandrine établie 336 ans avant J.-C. *Sivan* était l'appellation de leur année sainte. — Chez les Grecs, dont l'année de onze mois commençait après le solstice d'été, à la lune nouvelle, celui de *thargélion*, formé des trois mots de leur langue, *therô-gén-éliô* (j'échauffe la terre par le soleil), répondait dans sa dernière partie au commencement de mai; il avait trente jours. Tous les trois ans, dans ce mois, se célébraient les petites Panathénées. — Sous les rapports astronomiques, mai occupe la troisième place dans l'écliptique, ainsi que les gémeaux ♊, emblème de l'accord de la terre et du soleil, dans lesquels ce mois entre du 19 au 23, quoique réellement, par la *précession* (*v.*) des équinoxes, poursuivant son mouvement rétrograde, il soit maintenant dans celui des poissons. Mai a trente-un jours, avec des fractions d'heures, de minutes et de secondes, subordonnées à la vitesse du mouvement du soleil ou à la nature de son orbite. Ainsi, en 1819, les observations ont fait voir que le soleil a mis 31 j. 8 h. 24 m. à parcourir le signe des gémeaux, ou mois de mai. Dans cette saison, l'astre du jour, entré sur notre hémisphère, a déjà franchi l'équateur de 60 degrés : c'est alors, pour me servir de l'expression des poètes, que commencent les noces du soleil avec la terre; celle-ci, dans sa joie, se couronne des plus tendres et des plus blanches de ses fleurs, de narcisses, de lis, de muguet, d'aube-épine, de jasmin et de jacinthe, purs comme la neige dont elles viennent de sortir; elle attend qu'elle soit mère pour se parer avec luxe de fruits éclatants et de guirlandes aux vives couleurs. Son souffle amoureux fait éclore en même temps les œufs des petits oiseaux dans leur nid, et les marguerites sur les prés. Mai est le mois des abeilles et du rossignol. Cet oiseau, l'Orphée de l'Europe, que les Grecs ont nommé *Philomèle* à cause de la mélodie de sa voix, remplit alors nos bois de ses notes perlées; mai fini, il se tait. Il en est qui, dans leur passion de chanter, épuisés d'harmonie, tombent morts au pied de l'arbre qui les a vus naître; comme un poète solitaire et abandonné, trouvé mort d'amour sur le sein des Muses. Tous les êtres de la nature, l'homme surtout, rendent hommage à ce mois, qui leur rappelle les merveilles de la création. Les Grecs d'aujourd'hui, le premier jour de mai, jonchent d'herbes le seuil de leurs maisons, et suspendent des couronnes de fleurs à la porte de leurs fiancées. Les Romains encore célèbrent ce mois en commémoration, un peu païenne, de la nymphe Egérie. Albion, amante des fleurs, que le ciel lui vend si cher, promène dans ses rues brumeuses un mai ou arbre paré de rubans et de fleurs, et entouré de mascarades de *swëep-boys* (ramoneurs). Les uns veulent que cette fête soit celle de Flore, d'autres celle de milady Montagu. Avant notre première révolution, les villageois plantaient à la porte de leur seigneur un arbre entrelacé de faveurs roses, qu'ils appelèrent *mai*, du nom de ce mois des roses. Les clercs de la basoche, à Paris, dressaient tous les ans, dans la grande cour du Palais, un arbre qu'ils avaient droit de choisir dans la forêt de Villers-Cotterets. Enfin, en Espagne, on pare une jolie villageoise d'une robe blanche, on la couronne de feuillages et de fleurs, puis on l'assied sur un trône, et ses jeunes compagnes, autour d'elle, quêtent pour *Maia*, charmant souvenir de cette pléiade, fille d'Hespéris et d'Atlas, qui naquit par delà 6 lieues des plages de cette riche et héroïque contrée.

DENNE-BARON.

MAI (Champ de [*v.* CHAMP]).

MAIA. Deux déités portent ce nom. La première était fille d'Atlas et de Pléione. Maïa fut l'une des pléiades, qui, placées dans les cieux, forment une constellation septentrionale composée de sept étoiles très brillantes. On les représente

sous les formes de sept nymphes qui dansaient ensemble; et Nonnus dit que lorsque Phaéton troubla toutes les régions célestes par son audacieuse entreprise, l'immense écho des cieux répéta les plaintes circulaires de la troupe tournoyante des pléiades. Surprise dans la grotte de Cyllène, en Arcadie, par Jupiter, la pléiade Maïa devint mère de Mercure. Quelques mythographes ont cru que le nom de Maïa n'était qu'une épithète ou un surnom de la déesse Tellus, ou de la Grande-Mère. Leur opinion est fondée sur ce qu'on immolait une truie pleine à Maïa, et que le même sacrifice était offert à la terre. Dans plusieurs inscriptions votives, le nom de Maïa est uni au nom de Mercure. Le mois de mai lui était consacré, selon quelques-uns, et tenait d'elle son nom. Ovide fait connaître les diverses opinions que l'on avait conçues sur cette déesse. Le poète Ausone a dit sur le mois de mai : « C'est le mois qui produit le lin dans nos campagnes, c'est lui qui nous donne toutes les délices du printemps; il orne les vergers de fleurs, et il en remplit nos corbeilles. Le nom qu'il porte vient de celui de Maïa, fille d'Atlas. C'est le mois qu'Uranie aime sur tout autre. » — La seconde déité de ce nom était fille du dieu Faune et femme de Vulcain. Les savants l'ont quelquefois confondue avec la fille d'Atlas. Selon Macrobe, c'est à elle qu'on sacrifiait le premier jour de mai, et le flamine, ou prêtre de Vulcain, lui offrait du vin dans un vase à miel. — On trouve une autre Maïa, Arcadienne, à laquelle Jupiter confia l'éducation du jeune Arcas. ALEXANDRE DU MÈGE.

MAIGRE (Régime), **MAIGREUR** (état du corps), et les dérivés, tels que la *macération*, l'*émaciation*, ou l'*amaigrissement*, etc., tous viennent de *macies* et de *macer*. Cependant, la maigreur des constitutions, ou cette absence plus ou moins considérable de graisse qui rend les membres fluets, grêles, n'est pas nécessairement le résultat d'un régime maigre. Par exemple, les chartreux et beaucoup d'autres ordres religieux, astreints toute leur vie à des nourritures maigres, suivant la règle la plus austère ou les abstinences les plus étroites, offraient, au contraire, des individus tellement gras quelquefois qu'il était besoin de les amaigrir par des saignées répétées (*monialem minuere*), pour les empêcher de périr de pléthore, ou d'être suffoqués d'une apoplexie. C'était toutefois un résultat de la stase et du croupissement des humeurs ou autres fluides, par l'effet d'une existence trop sédentaire, et plutôt contemplative que laborieuse. Les aliments maigres, pris, soit dans le règne végétal, comme les légumes, les fruits, etc., soit même dans le règne animal, tels que les poissons, débilitent ou relâchent beaucoup les fibres, détendent l'appareil musculaire, en sorte que le tissu cellulaire prédomine davantage. Non seulement les peuples frugivores de l'Indostan (tels que les brahmes, qui s'abstiennent de toute chair), mais ceux d'Afrique ou d'Amérique, habitués à se contenter de couscous, de riz, de millet, de maïs, de patates ou d'ignames, de dattes, de figues et autres fruits, vivent faibles, timides et pacifiques. Ils s'engraissent parfois beaucoup dans leur indolente oisiveté ou ne maigrissent qu'à cause de la chaleur d'un climat qui les dessèche. — Au contraire, les races carnivores d'animaux, telles que les genres des chats (tigres, lions, panthères), des genettes (*viverra*), et belettes (*mustela*), des chiens (loup, hyène, etc.), quoique voraces et bien nourries de chair, sont toujours maigres d'habitude, afin de conserver leur agilité, leur vigueur. Il en est de même des oiseaux de proie, comparés aux lourds gallinacés, et aux autres granivores, et à des palmipèdes piscivores, qui s'engraissent, de même que le font nos ruminants et autres herbivores à large panse et à suif épais, ou les cochons et pachydermes, parmi les mammifères. On voit des hommes très décharnés dévorer cependant beaucoup de chair sans acquérir de l'embonpoint, parce qu'ils ont, la plupart, une vie affairée, tempétueuse, tandis que des femmes molles et langoureuses subsistent grasses malgré les nourritures végétales les plus légères. Il n'y

a donc point de rapport constant entre le régime maigre et la maigreur du corps.

§ Ier. *Des aliments maigres et de leurs effets sur l'organisme.*

Dans le règne animal, les seules classes à sang chaud, telles que les mammifères et les oiseaux, êtres éminemment compliqués dans leur structure, les plus parfaitement élaborés, procurent eux seuls des aliments *gras*, ou, de tous, les plus restaurants, les plus substantiels; leur chair contient effectivement plus d'azote que celle des reptiles et des poissons, autres vertébrés à sang froid et à respiration imparfaite. Aussi, à mesure qu'on descend de ces classes (reptiles et poissons) aux invertébrés (crustacés, mollusques, insectes, vers, et zoophytes, etc.), on ne trouve plus que des aliments de moins en moins nourrissants. C'est ainsi qu'une grande quantité d'huîtres ne rassasie que fort peu, et alors même que des chairs sont difficiles à digérer, comme celles des poulpes (*sepia octopus*), des homards, elles n'en substantent pas mieux. La graisse ou l'huile dont sont imprégnés tant de poissons ne fournissent pas une alimentation aussi fortifiante que les chairs même très émaciées d'un mammifère ou d'un oiseau. Jadis, par une interprétation bénigne, la discipline de l'église supposait que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques, ne vivant que de poissons ou d'herbages fluviatiles, étaient une chair maigre; elle en permettait l'usage dans le carême, sans dispense. Mais ces races à sang chaud sont essentiellement du gras, ainsi que le laitage lui-même, si l'on doit s'en rapporter à l'analyse chimique, puisque ces aliments sont très azotés et fort nourrissants. — Tout le règne végétal, dans ses parties les plus nutritives, telles que les semences et fécules, sont le maigre absolu, et leur usage unique constitue cette existence toute pythagoricienne qui fut, dit-on, celle des patriarches, ou de l'antique simplicité du genre humain dans son innocence. La Bible, sous les personnages d'Abel et de Caïn, nous offrit l'image des deux régimes végétal ou maigre, et animal ou gras. L'homme du nord, tel que l'ours polaire sur un sol glacé presque sans végétation, dut entretenir sa vigueur et son activité contre un climat rigoureux, par des nourritures de chair, de graisse et de sang; il se fit chasseur et guerrier; il se couvrit de peaux de bêtes et devint pour ainsi dire animal féroce; la nécessité le poussa aux dévastations, aux conquêtes, et même à l'anthropophagie. L'homme du Midi ou des tropiques, doux gymnosophiste de l'Inde, satisfait des fruits sucrés du lotos, du figuier, du bananier (*musa sapientum*), vêtu de coton, évitant tout contact impur de matières animales, ne se nourissant de rien qui ait eu vie, cultive en paix ses champs héréditaires, subit sans se plaindre le joug de ses farouches oppresseurs, et aspire, par la contemplation ascétique, à un monde meilleur, au milieu de la pratique de l'abstinence et des humbles vertus. — C'était en effet pour retirer l'humanité de cet état de violence et de brutalité originelles de la vie sauvage que les législateurs fondèrent la société sur des lois religieuses, prescrivirent un régime modéré et amaigrissant, en instituant des carêmes, des jeûnes, à l'approche des fêtes, comme nous l'avons montré dans notre *Hygiène philosophique appliquée à la civilisation*. C'est le motif d'établissement des règles diététiques des esséniens et des thérapeutes de l'Orient, de celles de Pythagore dans la Grande-Grèce, des institutions monastiques au moyen âge dans l'Occident, émanations modifiées de ces consécrations dévotes des brahmes et des fakirs de l'Asie, qui se soumettent aux plus cruelles austérités, et à des abstinences inouïes de la créature s'immolant en holocauste à son Créateur. — En effet, on a reconnu dès l'antiquité combien la privation de toute nourriture animale affaiblissait l'organisme, tempérait les bouillonnements des passions, amortissait l'aiguillon de l'amour ou la faculté prolifique, comme l'a fait remarquer Buffon; comprimait, humiliait l'orgueil de la ven-

geance et l'âpreté des caractères; on dompte même par ce moyen les animaux les plus farouches. — Le régime maigre était encore conseillé par les philosophes, comme facilitant l'exercice de l'intelligence, favorisant sa lucidité, portant aux contemplations solitaires, dans les cloîtres ou les cellules; système reconnu maintenant indispensable pour nos prisons pénitentiaires en Europe, comme aux États-Unis, afin de rappeler le scélérat le plus endurci à des réflexions plus intimes et isolées, à la conscience morale. C'est pourquoi des nourritures toutes végétales, autant que la constitution humaine les peut supporter, sont le plus puissant auxiliaire pour matter la fureur homicide des grands criminels qui se révoltent contre les tortures et les supplices. Après quelques mois de ce régime, on voit ces étranges catéchumènes du crime, tout abattus, revenir à des idées de soumission et même de dévotion toutes nouvelles pour leur intelligence; ce brouillard de sang et d'atrocité qui voilait leurs regards s'est dissipé en même proportion que l'équilibre se rétablit dans leur moral, et qu'il comprennent l'ordre social, ou la nécessité de respecter les droits d'autrui pour conserver les leurs. — Tels sont donc les avantages du régime débilitant ou maigre; mais, s'il est utile encore pour apauvrir un sang trop riche, dans les maladies par excès, dans l'état de pléthore; s'il rafraîchit et rajeunit (car les enfants préfèrent le régime végétal ou les fruits à la chair), il n'est point approprié à la vie laborieuse de l'homme de guerre, du marin, du fort de halle ou du manœuvre; c'est par le régime fortement animalisé que les Anglais, les peuples du nord de l'Europe, ont pu s'élever à ces hautes entreprises industrielles qui leur ont conquis tant de supériorité dans l'état de la civilisation moderne. Il faut des nerfs et de l'audace pour dominer le monde, et ces mâles qualités ne s'acquièrent qu'à l'aide d'une alimentation robuste. L'Européen règne en Asie, mais son régime de chair et de boissons spiritueuses, qui en est le complément nécessaire au milieu de populations frugivores, l'expose à tous les ravages des maladies inflammatoires et putrides, sous des cieux enflammés, tandis que le timide et pacifique habitant des bords du Gange traverse de longs jours dus à sa sobriété toute végétale et abstème.

§ II. *Des causes et des effets de la maigreur dans les constitutions.*

On comprend que des corps grêles, à fibres minces et sèches, jouissent d'une mobilité plus facile ou plus prompte que ces épaisses et lourdes masses, bourrées d'aliments ou farcies d'une graisse qui encroûte leurs nerfs. En effet, les personnes maigres, de tempérament bilieux ou nerveux surtout, ayant pour ainsi dire à nu les extrémités sentantes de l'appareil nerveux, se montrent très agacées ou excitables au moindre effleurement. Mais, par cette susceptibilité extrême, elles sont toujours entraînées au premier mouvement et rarement capables d'une longue réflexion sur le même sujet ou de constance. — Ces personnes maigres n'en jouissent pas moins d'une santé plus allègre et plus assurée, ordinairement, que les tempéraments replets, remplis de sucs ou d'humeurs surabondants dans leurs tissus cellulaires, comme sont ceux des femmes, des enfants, des habitants des pays humides et froids, tels que la Hollande, les terrains marécageux. En effet, c'est sur les sommets arides des montagnes, c'est parmi les terrains sablonneux et brûlants de l'Arabie-Pétrée, ou de l'Afrique; c'est, en général, sous les cieux de la torride que se rencontrent ces corps si secs, ces constitutions émaciées, décharnées, creuses ou évidées. Les abstinences, les macérations, au milieu des austérités et des mortifications; les travaux fatigants du corps ou les fortes contentions d'esprit, des chagrins rongeants, des veilles prolongées, des déperditions d'humeurs, telles que la salivation, l'allaitement excessif, les évacuations trop abondantes du fluide reproducteur, l'épuisement de l'énergie vitale, la consomption sénile, l'inquiète ambition, et mille

autres sources d'amaigrissement, au sein même des voluptés et de l'abondance, viennent dévorer la vie jusque sur les coussins de la mollesse et de l'oisiveté. Combien de jeunes appas se flétrissent prématurément par ces ardeurs secrètes de l'ame qui creusent des sillons de vieillesse sur le front avant l'âge viril? Qui ne sait d'ailleurs que des inflammations sourdes et profondes minent intérieurement des organes essentiels, le foie, l'estomac, les intestins, l'utérus, d'une diathèse cancéreuse ou autre? Qui ne connaît ces sueurs nocturnes, ces flux lientériques, ces phthisies, ces marasmes irrémédiables, ces caries internes, ces fièvres nerveuses et hectiques, qui, comme un feu sous la cendre, dissolvent les liens de l'existence, font dépérir les membres, malgré une alimentation riche et un appétit persévérant? L'enfance même, dans sa première fleur, n'est point exempte de ces tristes dépérissements, soit par l'effet des obstructions viscérales (le carreau), soit par d'autres engorgements glanduleux, soit par une diathèse vermineuse (le tænia solitaire), soit même par des jalousies cachées qui rongent déjà ces faibles ames blessées par d'injustes préférences. On a vu cette dernière cause agir aussi sur de jeunes animaux, tels que des chiens. On sait encore que la frayeur fait bientôt maigrir les veaux, les agneaux et autres races qu'on inquiète; car la tristesse en général creuse le tombeau chez tous les êtres qui la subissent constamment, tandis que la joie nourrit par elle-même. C'est ainsi que l'insouciance des *gueux*, dit-on, suffit pour épanouir et faire rayonner la santé chez les classes les moins fortunées, chez les indigents les plus mal nourris, tandis que les noirs soucis voltigent, selon Horace, autour des lambris dorés des palais. Les sots s'engraissent de leur ineptie, alors que les hommes d'esprit s'amaigrissent trop souvent de l'embonpoint d'autrui, en se tourmentant mal à propos des injustices révoltantes du siècle. Les envieux, les haineux, les pessimistes, sont rarement gras comme le deviennent ces individus de *bonne pâte* qui s'accommodent de tout : abus énormes de se ronger vainement lorsqu'on n'est pas le maître de changer le cours des choses! Le musulman du moins se résigne et s'endort sur l'oreiller de la fatalité, comme parmi nous les malheureux oublient leurs infortunes dans cette fréquente ivresse qui ressemble pour eux au bonheur. — On dit, par analogie, de toute faible production, au physique comme au moral, qu'elle est *maigre*; qu'un auteur est un *maigre génie*; qu'un tissu est *maigre*; qu'une écriture est *maigre*. Une colonne, une figure peinte ou sculptée, sont *maigres*, etc. Un sol privé d'engrais végétaux, ou de fumiers, etc., reste *maigre*. J.-J. VIREY.

MAILLARD (JEHAN et SIMON), frères, notables bourgeois de Paris, et chefs de cette minorité de Parisiens qui, sans oser se prononcer, s'opposaient de tout leur pouvoir aux efforts de Robert-le-Coq, évêque de Laon, et du prévôt des marchands, Étienne Marcel, chef du parti populaire, que soutenaient dans les provinces les insurrections armées appelées la *jacquerie*. Le nom des frères Maillard n'appartient à l'histoire de ces temps déplorables que par le meurtre du prévôt Marcel, tué d'un coup de hache au poste de la milice bourgeoise de la porte Saint-Antoine. Mais si le fait du meurtre est certain, celui de l'auteur ne l'est pas. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point; quelques-uns l'attribuent à un garde de la milice bourgeoise, d'autres à Simon Maillard, commandant d'un quartier. Mézerai a donné une autre version, et c'est la plus circonstanciée. « Trois bourgeois de Paris, dit-il, Jehan et Simon Maillard frères, et Pépin des Essarts, chevalier...... ayant averti leurs amis de la conspiration du prévost, se tindrent en armes la nuit qu'il devoit exécuter ce dessein, l'esclairant de près en tenant toujours de bons espions à l'entour de luy, par lesquels ayant appris qu'il iroit sur la minuit ouvrir la porte Saint-Antoine aux Navarrois, ils s'y rendirent aussi par un autre chemin. Là, *Jehan*

Maillard, l'ayant rencontré, lui chercha querelle et chargea dessus tant qu'il luy fendit la tête d'un coup de hache; ensuite il monta à cheval, et, desployant une bannière semée de fleurs de lys, s'escria tant qu'il put : *Montjoie Saint-Denys!* » Ainsi, suivant le plus consciencieux de nos historiens, ce ne fut point Simon Maillard, mais son frère Jehan, qui porta le coup mortel à Marcel. Ce meurtre ne fut que le triste prélude de celui de plusieurs autres parents ou amis du prévôt. Quel que fût le principal auteur de cette sanglante réaction, la majorité des Parisiens ne se rallia point à la faction des Maillard. Si l'un ou l'autre de ces deux frères eût été regardé comme le libérateur de la capitale, les suffrages des bourgeois ne leur auraient pas manqué lors de l'élection du nouveau prévôt; et le choix des citoyens de Paris se réunirent sur un autre dont le nom ne figure point parmi ceux des bourgeois qui avaient accompagné les frères Maillard à la porte Saint-Antoine. DUFEY (de l'Yonne).

MAILLARD (Olivier), prédicateur fameux au XVe siècle, était né en Bretagne. Il appartenait à l'ordre des cordeliers. Il figura parmi les docteurs en théologie de la faculté de Paris, et fut chargé d'emplois honorables par le pape Innocent VIII, par Charles VIII, roi de France, et par Ferdinand, roi d'Aragon. On lui reproche d'avoir servi ce dernier prince aux dépens de son souverain légitime, à qui il conseilla fortement la reddition de la Cerdagne et du Roussillon, supposant à cet égard des ordres exprès de Louis XI au lit de mort. Maillard mourut à Toulouse, le 13 juin 1502, laissant des sermons remplis de plates bouffonneries et de grossièretés indécentes, et qui ne sont cités quelquefois, en compagnie de ceux de Menot et de Barlet, que comme des monuments grotesques de l'ignorance et du mauvais goût de cette époque. En voici quelques échantillons qui feront aisément deviner le reste. Les sermons de Maillard roulent presque constamment sur l'impureté, et sont, du moins, quant à l'expression, parfaitement en harmonie avec le sujet. Le prédicateur envoie à chaque instant son auditoire à tous les diables. *Invito vos ad omnes diabolos... ad omnes diabolos talis modus agendi* : telles sont ses formules oratoires les plus favorites. Dans son sermon du jeudi de la seconde semaine du carême, il apostrophe ainsi les femmes des avocats qui portaient des vêtements garnis d'or : « Vous dites que vous êtes vêtues suivant votre état, à tous les diables votre état, et vous-mêmes, mesdemoiselles! Vous me direz peut-être : Nos maris ne nous donnent point de si belles robes; nous les gagnons de la peine de notre corps : à trente mille diables la peine de votre corps, mesdemoiselles. » En rapportant ce trait et d'autres pareils, Voltaire n'a-t-il pas mille fois raison de faire remarquer que les mystères représentés à l'hôtel de Bourgogne étaient beaucoup plus décents que la plupart des sermons du XVe siècle? On trouve dans le catalogue de la Vallière, n° 3097, l'indication d'une chanson piteuse que le père Maillard chantait dans un de ses sermons. Enfin, les curieux peuvent voir, dans la collection de ces singulières prédications, publiée de 1511 à 1530, sous ce titre : *Sermones dominicales, quadragesimales, et aurei, Parisiis et alibi declamati* (3 vol. in-8°. en 7 parties), de quelle manière absurde, honteuse et barbare, fut long-temps prêché l'Évangile dans nos églises, avant que Bourdaloue et ses imitateurs eussent fait entendre dans la chaire une raison toujours éloquente. On cite comme la pièce la plus originale de Maillard un sermon en français, prêché à Bruges, le cinquième dimanche de carême, en 1500, où sont marqués en marge par les mots *hem! hem!* les endroits où, selon l'usage d'alors, le prédicateur s'était arrêté pour prendre le temps de tousser. Le père Maillard avait une certaine indépendance de caractère qu'il soutenait quelquefois par un tour d'esprit assez plaisant. Ayant glissé dans ses sermons des traits satiriques qui faisaient allusion à Louis XI, il encourut la colère de ce monarque vindicatif, qui lui fit dire que s'il conti-

naît, il le ferait jeter à la rivière. « Le roi est le maître, répondit le cordelier sans s'émouvoir, mais dites-lui que je serai plutôt en paradis par eau qu'il n'y arrivera avec ses chevaux de poste. » Cette réponse piquante fut, à ce qu'il paraît, du goût du roi, car Maillard ne cessa d'avoir la liberté de prêcher tant qu'il voulut, et tout ce qu'il voulut, à la grande admiration de ses barbares auditeurs.

CHAMPAGNAC.

MAILLARD (Stanislas-Marie), huissier au Châtelet de Paris, et sans doute le plus jeune de tous, car il n'avait que 26 ans quand il figura dans la révolution de 1789. Il faisait partie du corps des *volontaires* de la Bastille au mois d'octobre de la même année, et se trouvait à l'Hôtel-de-Ville lorsqu'il fut assailli par un immense attroupement de femmes. Il rendit compte lui-même des circonstances de cet événement. « Le 5 octobre à sept heures du matin, il avait été porter à la commune une réclamation des *volontaires*. Le conseil n'était pas assemblé; les salles étaient encombrées de femmes qui cherchaient à enfoncer et enfonçaient les portes des salles de l'Hôtel-de-Ville. Une insurrection venait d'éclater au faubourg Saint-Antoine. M. de Gouvion lui donna l'ordre d'aller prendre au dépôt 300 cartouches pour le corps des volontaires de la Bastille. Maillard revint rendre compte de sa mission à M. de Gouvion à l'Hôtel-de-Ville, et il n'y trouva que l'aide-major-général de la milice bourgeoise. En ce moment les groupes de femmes occupaient tout l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville et de la place de Grève. Tout était dans le plus effrayant désordre. Maillard tenta en vain de les détourner de leur projet d'aller à Versailles et de se présenter à l'assemblée nationale. Maillard ne vit rien de mieux pour leur faire évacuer l'Hôtel-de-Ville et la capitale que de battre le tambour, se mettre à leur tête et les emmener hors des barrières. Toutes les circonstances du voyage, de l'arrivée, du séjour des femmes à Versailles, de leur retour à Paris, sont racontées dans les dépositions de Maillard, entendu comme témoin dans la fameuse procédure instruite au Châtelet. Ses dépositions ont rempli plusieurs vacations; elles sont insérées dans le recueil de cette procédure, publiée par Baudouin, imprimeur de l'assemblée nationale, et dont l'authenticité n'a pas été contestée. Les déclarations de Maillard sont un utile document statistique sur ce qui s'est passé dans les journées des 5 et du 6 oct. 1789, à Paris et à Versailles. — Maillard était arrivé avec la première colonne; il se présenta à la barre de l'assemblée, avec une députation de quinze femmes, à la tête desquelles était la Varennes, portière de l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré. Il harangua l'assemblée au nom de ces femmes. Leur réclamation se résumait en deux mots : la liberté et du pain. Aussitôt que l'assemblée eut rendu quelques décrets sur l'approvisionnement de Paris, Maillard revint à Paris, et n'a pu, par conséquent, prendre aucune part aux événements de la nuit du 5 au 6 octobre. Il demeurait au faubourg Saint-Antoine, où il exerçait une grande influence. Le 2 septembre de l'année 1792, le comité de surveillance de la commune, adoptant le projet émis par Manuel, d'établir un tribunal pour juger les prisonniers, rendit un arrêté ainsi conçu : « Au nom du peuple, mes camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr; signé Panis et Sergent, *administrateurs*, à l'Hôtel-de-Ville, le 2 septembre. Aussitôt cet arrêté connu, une commission populaire de jurés fut élue, et Maillard nommé président. Le 17 décembre 1793, Maillard se vit arrêter avec Vincent et Ronsin, mais, plus heureux que ses deux coaccusés, il fut mis en liberté. On assure qu'il fut depuis agent du comité de sûreté générale.

DUFEY (de l'Yonne).

MAILLE. L'invraisemblance des dérivés que les étymologistes ont assignés à ce mot est telle qu'elle nous dispense de toute citation. La *maille* (*sescuncia*, *obolus*, *denarioli semis*, est en basse

latinité *mallia*) était une petite monnaie de cuivre, ne valant, comme l'obole, que la moitié d'un denier, et c'est pourquoi, dit *Trévoux*, il y avait des *mailles parisis* et des *mailles tournois*; il y avait aussi des *demi-mailles*. En 1303, Philippe-le-Bel fit frapper des *mailles blanches*, et il est fait mention de celles qui furent battues à Meun-sur-Yèvre, par ordre de Robert d'Artois, et dont le poids était de 20 sous au marc de Paris. Il paraîtrait, d'après Ducange, qu'une monnaie a eu cours à Constantinople sous la dénomination de *maille d'or*, et, quoique controversée, cette assertion nous semble toutefois mériter de la confiance. D'ailleurs, en lisant l'*Ordonnance des vieilles monnaies*, nous trouvons mentionnée une monnaie d'or appelée *maille* de Lorraine, pesant deux deniers, quatre grains, et qui, sous François Ier, était en circulation parmi nous avec une valeur de 33 sous 8 deniers : sur l'un des côtés de cette pièce était figurée une croix, et sur l'autre la tête d'un duc de Lorraine. — Le mot *maille* a des exceptions multipliées : tantôt il sert à désigner les ouvertures qu'on laisse dans les ouvrages tricotés de fil, de laine et de soie, tantôt les petits interstices carrés qui forment l'ensemble d'un filet, d'un treillage, ou bien encore ce tissu de fil de fer dont nos anciens preux se faisaient une arme défensive : ainsi nous disons : les *mailles* d'un bas à jour, d'un tulle, d'une dentelle. Autrefois, les *Ordonnances des Eaux-et-Forêts* fixaient la dimension des *mailles* des filets, et du temps de saint Louis, il fallait qu'elles fussent assez larges pour laisser passer un gros tournois de plat. Des chemises de *maille*, des jacques de *maille* (*lorica conserta hamis*), se portaient sous la casaque et le pourpoint, et garantissaient de l'épée et du poignard. — En termes de blason, *maille* signifie une boucle ronde sans ardillon, et, en termes de tisserand, l'ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui reçoit les fils de la chaîne. — *Maille* se dit encore du changement de couleur que subissent les plumes du perdreau quand il devient fort, et d'une tache appelée *macchia d'occhio* par les Italiens, et qui vient sur la prunelle de l'œil. — Par ce mot, les marins désignent également l'espace qui existe entre les membres d'un vaisseau, ainsi que le mince cordage qui, formant plusieurs boucles en haut d'une bonnette, la joint par ce moyen à la voile. — *Maille* s'emploie enfin proverbialement et au figuré : *maille à maille se fait le haubergeon*, c.-à-d. avec du travail, de l'assiduité, de la patience, on vient à bout de terminer l'œuvre la plus difficultueuse. — Un *pince-maille*, c'est un homme fort attaché à ses intérêts ; *n'avoir ni sou ni maille*, c'est avoir atteint l'apogée de la gueuserie. D'ORNÉZAN.

MAILLOT (hygiène). Lorsque, sortant du sein de sa mère, où il s'était mollement développé, l'homme enfant advient dans notre atmosphère, il est péniblement affecté sous divers rapports, et sa position réclame des soins indispensables. Un de ses premiers besoins est une température égalant autant que possible celle du bain où il avait été plongé durant sa vie fœtale : le contact avec le sein maternel est le meilleur moyen d'y satisfaire ; ce rapprochement est une incubation vivifiante, et qu'on néglige beaucoup trop. Après sa naissance, l'enfant a sa vie propre, et il faut qu'il fasse l'apprentissage de son indépendance. A cet effet, on entretient l'enfant chaudement par des moyens artificiels ; on a imaginé de l'envelopper dans divers tissus, destinés en même temps à le tenir proprement : c'est l'ensemble de ce premier vêtement de l'homme qu'on a nommé *maillot*. — Le maillot se compose de diverses pièces de linge comprises sous le nom de *langes* (*v.*), de couches, et d'une couverture en laine ou en coton : cet appareil est nécessaire pour le double but indiqué ci-dessus ; il est d'abord indispensable pour préserver l'enfant nouvellement né de l'influence du froid ; ce n'est que par une gradation insensible, et qui requiert la plus grande prudence qu'on peut l'habituer aux réfrigérations,

qui sont funestes, même à tout âge, quand elles sont subites. Des vêtements propres à nous tenir chaudement dans notre première enfance sont indispensables, mais il ne faut pas en user sans raison, comme on l'a fait, et en composer un appareil justement qualifié de *barbare* : croyant qu'il convenait de tenir le corps serré dans ses enveloppes, on l'a empaqueté avec des bandes et des épingles, comme les anciens habitants de l'Égypte ensevelissaient les cadavres. On entrava ainsi les fonctions les plus importantes pour l'entretien de la vie. Au point où la raison publique est parvenue aujourd'hui, on sait qu'il ne faut pas proscrire le *maillot*, et que, comme des meilleures choses, il faut seulement n'en pas abuser. Les tissus dont on enveloppe les enfants doivent être unis de manière à permettre divers mouvements dont nous allons essayer brièvement de faire comprendre l'importance. La poitrine ne doit d'abord pas être comprimée, il faut que cette partie puisse se dilater sans aucun obstacle ; la respiration, qui est une des fonctions les plus essentielles à l'entretien de la vie, doit être d'autant plus favorisée qu'elle n'a commencé qu'au moment de la naissance; le jeu des organes qui s'accomplit n'aura jamais tant besoin de liberté : les os qui forment cette cavité n'ayant point d'ailleurs de solidité, on doit craindre de causer des difformités dont on s'affligera quand on ne pourra plus les réparer. Il est également indispensable que tout le torse puisse prendre librement les attitudes que l'instinct suggère, et que l'enfant prenait dans le sein de sa mère. Il faut que la colonne vertébrale puisse se développer selon l'ordre naturel, qui n'est pas une ligne raide et droite. On ne peut non plus garrotter les membres sans que le pauvre captif ne fasse des efforts pénibles pour se dégager, et ne pousse des cris dont on méconnaît trop souvent la cause. Les bandes qu'on emploie communément pour maintenir la tête dans un état de rectitude ont aussi des inconvénients dans les premiers mois de la vie ; cette partie doit être soutenue par l'appui d'un oreiller, et ce n'est qu'à mesure que l'organisme se solidifie qu'on doit tenir les enfants dans une position droite. Les linges qui entourent le corps en général ont moins d'inconvénients sous le rapport de la gêne que l'enveloppe dont on les recouvre, et avec laquelle on fait une espèce de paquet au moyen d'épingles : c'est cette pièce qu'on serre ordinairement beaucoup trop, et qui cause plusieurs des accidents qu'on reproche au maillot. Il serait préférable d'entourer l'enfant avec une petite pelisse attachée mollement avec des cordons ou simplement contournée. Ne pouvant entrer dans des détails minutieux sur ce sujet, nous nous bornerons à recommander de donner à cette enveloppe assez de souplesse pour que l'enfant puisse prendre de lui-même la position que tout homme prend en dormant : c'est celle du repos; c'est un besoin, un droit naturel plus équitablement exigible pour l'homme dans son premier âge que toutes les lois d'*habeas corpus* et de liberté individuelle, qu'on réclame pour lui quand il est réputé raisonnable. Les tissus de cette dernière enveloppe doivent varier selon les circonstances atmosphériques : dans l'hiver, l'étoffe de laine est préférable, comme celle de coton convient mieux en été. Cette couverture doit préserver l'enfant du froid, mais ne doit pas trop l'échauffer : cet inconvénient serait grave, car si la chaleur modérée est une condition de la vie, elle cause une excitation fébrile si elle est en excès. On ne saurait trop en garantir des êtres excessivement impressionnables, et qui n'ont pas encore l'habitude des excitants. Toutes les pièces du maillot ne doivent pas être non plus maintenues trop lâchement, autrement elles ne rempliraient pas leur destination ; toutefois, ce défaut aurait moins d'inconvénients que la compression dont nous avons signalé les vices, mais il est facile de l'éviter avec un peu d'attention.

— Le maillot, qui a pour objet de préserver l'enfant du froid sans gêner ses mouvements, est encore, avons-nous dit, des-

tiné à le tenir proprement, en maintenant les langes dont il est immédiatement entouré. Sa complication s'oppose trop souvent à ce double but : il faut tant de temps pour le faire et le défaire qu'on se dispense trop souvent d'échanger les linges souillés. C'est cependant un soin d'une très grande importance : les matières excrémentielles, si abondantes dans le premier âge, excorient la peau, et entretiennent un malaise d'autant plus pénible que le captif ne peut changer de position. En cet état, il pousse des cris déchirants, et se tord en tout sens, faisant des efforts musculaires dont des hernies, des congestions cérébrales, sont fréquemment les résultats. C'est surtout aux nourrices mercenaires qu'on est en droit de reprocher cette incurie : afin de vaquer aux travaux des champs, elles adoptent certaines heures pour démaillotter leurs nourrissons, sans s'inquiéter si la situation de ces êtres chétifs est compatible avec des vues intéressées. Ce mal commun est peu remédiable, même en simplifiant le maillot au point que les couches puissent être échangées promptement et facilement.—On désigne aussi en histoire naturelle, par le mot *maillot*, des mollusques qui appartiennent au genre *hélice* : ce sont de petits animaux logés dans des coquilles cylindriques et turriculées, dont le volume le plus ordinaire n'outre-passe guère un grain de chenevis. On en compte un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent la France. On les trouve communément dans les lieux secs et sablonneux, où ils s'abritent, durant la chaleur, sous les pierres, le gazon ou la mousse : l'humidité n'est pas pour ces mollusques une nécessité, comme elle l'est pour les autres limaçons. CHARBONNIER.

MAILLOTINS. Ce vieux mot, qui originairement désignait un maillet servant d'arme à la guerre pour briser les casques et les cuirasses, est demeuré dans notre histoire nationale comme le nom des auteurs d'une sédition qui éclata dans Paris, peu de mois après l'avénement de Charles VI. Les trois oncles paternels du nouveau roi, *enfant de léger esprit*, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, exploitèrent la France à qui mieux mieux pendant cette minorité. Le duc de Bourgogne Philippe tranchait du souverain indépendant, et partageait avec le sage duc de Bourbon, oncle maternel, la surintendance de l'éducation de Charles. Tandis que le duc de Berri pillait et pressurait à plaisir le Languedoc, le duc d'Anjou, qui s'était fait constituer régent, volait les trésors du feu roi, et enlevait à son profit toutes les caisses publiques : adopté par la reine de Naples, Jeanne Ire, il avait à conquérir ce royaume, et ruinait la France pour acheter l'Italie. Tous les services publics étaient arrêtés ; les troupes, sans solde, se jetèrent avec fureur sur les paysans pour se payer par leurs mains. L'île de France fut livrée au pillage, les villageois torturés, leurs femmes et leurs filles violées. En même temps, le duc d'Anjou ordonnait aux fermiers et receveurs de presser le recouvrement de l'arriéré et d'augmenter le prix du sel. La patience du peuple était à bout : il se souleva d'abord à Compiègne, puis dans d'autres villes de la Picardie. A Paris, les insurgés, entraînant avec eux le prévôt des marchands Jean Culdoé, se présentèrent devant le régent en déclarant qu'ils ne paieraient pas davantage. D'Anjou réussit à les apaiser par des promesses de dégrèvement, et par la concession d'un sursis jusqu'après le sacre du roi. De nouvelles exactions du duc excitèrent dans la capitale un nouveau soulèvement. Les bourgeois, qui s'étaient attendus à quelques soulagements à l'occasion du nouveau règne, tiennent, le 15 novembre 1380, sous la présidence du prevôt, une assemblée dans le *Parloir aux bourgeois* devant le Châtelet. Là, ils s'animent par le récit des exactions qu'ils avaient éprouvées. Un cordonnier, plus véhément que les autres, exhorta ses concitoyens à ne pas laisser plus long-temps violer leurs priviléges, et à périr plutôt s'il le fallait pour la défense de leurs libertés. Ce langage fut entendu : trois

cents hommes du peuple s'approchent de Jean Culdoé en le forçant l'épée à la main de venir avec eux auprès du duc d'Anjou ; ils furent suivis par tout le reste de la bourgeoisie. Le duc d'Anjou reçut cette menaçante députation dans la grande salle du palais; il était monté sur la table de marbre du palais, ayant à ses côtés l'évêque de Beauvais, Miles de Dormans, chancelier de France. Jean Culdoé, qui porta la parole au nom du peuple, le fit avec énergie, et les sourds et menaçants murmures qui suivirent son discours, annoncèrent assez de quels sentiments était animée la multitude. Le duc d'Anjou et le chancelier répondirent avec douceur et promirent pour le lendemain une réponse satisfaisante. Elle le fut en effet; et le lendemain (vendredi 16 novembre), le peuple était revenu en armes au palais, le chancelier lut une ordonnance qui abolissait tous les aides, subsides, fouages, impositions, gabelles, treizième et quatorzième deniers qui avaient été établis depuis Philippe-le-Bel. Le peuple était satisfait ; mais il gâta son triomphe en se précipitant vers le quartier des Juifs, qui fut pillé avec accompagnement de sévices, de cruauté et de viol. Cependant le duc d'Anjou ne songeait qu'à rétablir les impôts. Dans cette vue, au mois de janvier 1381, il rassembla à Paris les états de la Langue-d'Oil ; mais les députés de la nation, loin de rien accorder, exigeaient la publication de l'ordonnance par laquelle Charles V, à son lit de mort, avait aboli tous les impôts établis sans le consentement des états. L'ordonnance fut publiée et les états congédiés. Sept fois le duc d'Anjou tint conseil avec les principaux habitants de Paris, sur les moyens de rétablir les impôts. L'opposition des bourgeois avait déterminé ce prince à confirmer de nouveau l'exemption, et le courage manquait aux fermiers pour lever des taxes. Rien ne put décourager l'avidité du régent. De sa propre autorité, il mit à ferme une aide du douzième denier sur les comestibles vendus dans Paris. La ferme fut adjugée à l'enchère dans la cour du Châtelet ; mais, dans l'état d'exaspération des esprits, on n'osait proclamer la taxe. Enfin, un homme à cheval, une trompette à la main, se présente ; la foule se rassemble autour de lui. Il annonce qu'on a volé la vaisselle du roi, et qu'une récompense est promise à celui qui la rapporterait. Quand il voit chacun bien attentif, il dit que le lendemain commencerait la perception du douzième denier sur les vivres ; puis il s'enfuit à toute bride à travers une grêle de pierres et des malédictions. Cette proclamation bizarre s'était faite le 28 février. Le 1er mars, les percepteurs se montrèrent aux halles, et commencèrent par demander l'impôt sur un peu de cresson que venait de vendre une vieille femme. A l'instant, les assistants se jettent sur le malencontreux percepteur : il est roué de coup. Le cri *Aux armes!* se fait entendre ; le peuple se porte à l'arsenal, n'y trouve que *maillotins*, espèce de *maillets* de plomb, et faute de mieux s'empare de ces redoutables instruments : de là, les séditieux furent désignés sous le nom de *maillotins*. La plupart des percepteurs périrent sous ces maillets. Les insurgés forcèrent ensuite l'abbaye de St-Germain-des-Prés, le Châtelet, l'évêché ; ils mirent en liberté les prisonniers qu'ils y trouvèrent. Cependant plusieurs riches bourgeois s'étaient enfuis de Paris à l'exemple du prevôt des marchands, pour ne pas être confondus avec les révoltés ; d'autres étaient restés pour les calmer. Le même tumulte avait lieu à Rouen. Pendant ces émeutes, le jeune roi était à Meaux avec ses oncles. Le duc d'Anjou le conduisit d'abord à Rouen, avec une escorte de chevaliers assez nombreuse pour former une petite armée. Le désordre n'avait duré qu'un jour : tout était calme quand le roi parut. Le duc d'Anjou ne lui donna pas moins le plaisir d'entrer dans la ville par la brèche : les bourgeois sont désarmés ; tous ceux qui avaient marqué dans la sédition furent pendus, et les impôts qui avaient donné lieu au mouvement rétablis dans toute leur rigueur. Le roi et les princes se dirigèrent ensuite sur Paris. Des députa-

tions suppliantes vinrent au-devant du monarque, qui promit pardon à la ville, suppression des impôts les plus odieux; les chefs seuls de la sédition devaient être punis. Cela n'empêcha pas le prevôt de Paris d'arrêter une foule de personnes, qui dans la nuit furent cousus dans des sacs et jetés dans la rivière; mais les rigueurs s'arrêtèrent là. La fermentation était générale dans le royaume; le Languedoc était infesté de bandes armées, nommées *tuchins*, qui faisaient une guerre impitoyable aux classes élevées, et ménageaient l'ordre inférieur de la bourgeoisie. Les Flamands étaient en révolte contre leur comte; la cour jugea prudent de temporiser; elle voyait moins dans la guerre de Flandre une guerre entre deux nations qu'entre la noblesse et le peuple. Le duc d'Anjou se contenta de faire dévaster par ses soudards les maisons de campagne des riches bourgeois dans les environs de Paris; et il fut conclu entre ce prince et les Parisiens une sorte de traité par lequel ceux-ci lui firent accepter cent mille francs au lieu des subsides demandés. A cette condition, le roi et les princes rentrèrent dans Paris à la fin d'avril. Bientôt vint le moment d'une vengeance plus complète. Vainqueur des Flamands à Rosebèque (26 novembre); le petit roi Charles VI, qui n'était qu'un instrument entre les mains de ses oncles, se présente devant Paris (février 1383) avec son armée victorieuse, proférant de grandes menaces contre les habitants. Les exécutions recommencent; plus de cent bourgeois subissent le dernier supplice, entre autres l'avocat-général Desmarets, vieillard de 70 ans, royaliste dévoué, mais indépendant, puis Nicolas le Flamand, un des vieux champions de la liberté, un des vieux compagnons d'Étienne Marcel. Les supplices durèrent quinze jours : les oncles du roi jugèrent qu'assez de sang avait coulé; et la cour joua une comédie de clémence. Le peuple fut convoqué dans la cour du palais; le roi y parut sur un échafaud; les femmes, les enfants des détenus se jetèrent à ses pieds, implorant la grâce d'un époux ou d'un père; le chancelier de France, Pierre d'Orgemont, répond en récapitulant toutes les séditions des Parisiens. Alors les oncles, et le duc d'Orléans, frère du roi, se jettent à leur tour à genoux, et Charles VI déclara enfin faire grâce. Les prisons s'ouvrirent en effet; mais, à dater de ce jour, on fit capituler un à un tous les riches bourgeois, qui furent taxés chacun à trois mille, à six mille, à huit mille francs pour leur rançon. Ceux qui ne pouvaient payer voyaient leurs biens saisis par les officiers du roi. Le produit de ces confiscations monta à 960,000 florins. Les ducs de Berri et de Bourgogne en détournèrent la plus grande partie à leur profit. Le duc d'Anjou n'était plus en France. Enfin, on fit rétablir à son de trompe le rétablissement de la gabelle et des impôts supprimés : tel fut le déplorable résultat de la révolte des *maillotins*; mais ce ne fut durant ce règne ni la dernière révolte de Paris, ni la dernière fois que la cour fit subir à cette capitale la violence et l'exaction.

CH. DU ROZOIR.

MAIMBOURG (LOUIS), né à Nancy en 1616, d'une famille riche et titrée, l'un des auteurs les plus féconds de la compagnie de Jésus. Ses œuvres ont été réunies en seize volumes in-4°. Historien déclamateur et inexact, prédicateur froid et fantasque; « c'était, dit l'auteur de l'*Histoire de la paix de Clément IX*, un homme fort singulier, et tel que le pouvaient désirer les plus envenimés de ses confrères; qui avait assez de naturel à faire le comédien dans la chaire pour attirer le monde, assez de feu et de vivacité à parler pour imposer au peuple et lui renverser l'esprit par des déclamations séditieuses, assez d'aveuglement et de malice pour trouver des défauts et des erreurs imaginaires dans les endroits les plus justes et les mieux autorisés, assez de hardiesse pour contrefaire l'habile homme et parler avec une témérité prodigieuse des choses dont il était le plus mal instruit, assez d'impudence pour avancer sans rougir les plus noires impostures contre des personnes de mérite et d'une

vie exemplaire, assez d'opiniâtreté et d'inflexibilité dans le mal pour ne jamais reculer ni se repentir de sa malice, quelque confusion qui lui en revînt, quelque claires que pussent être les preuves dont on l'accablait. » Le P. Maimbourg portait dans ses sermons la bouffonnerie jusqu'au cynisme ; Molière était plus décent : « Est-il étonnant, disait l'auteur du *Tartufe*, que je mette des sermons sur le théâtre, puisque le P. Maimbourg fait des comédies en chaire ? » Ses histoires ne sont que des romans, ses ouvrages de controverse que des satires. Il affectait de travestir les plus célèbres écrivains de son époque sous des noms imaginaires. Mlle Scudéri plaçait dans ses romans des portraits calqués sur les bourgeois de son quartier, auxquels elle appliquait des noms empruntés à l'antiquité ou à la chevalerie. Ce qui n'était qu'une manie très inoffensive dans l'auteur de *Clélie* était méchanceté réfléchie dans le jésuite Maimbourg. C'est ainsi que dans son *Histoire du luthéranisme* il a peint Bossuet sous le nom de *cardinal Contarini* et criblé d'épigrammes plus ou moins injurieuses l'*Exposition de la foi catholique* de l'aigle de Meaux. Ailleurs, il peint sous le nom d'*Arnaud de Bresse* le célèbre docteur de Port-Royal. Il n'épargnait pas davantage les célébrités de son ordre, et il a caricaturé son confrère le jésuite Bouhours sous le nom du grammairien Georges de Trébizonde. On lui a reproché de ne prendre la plume qu'après s'être échauffé l'imagination par d'amples libations. Il buvait deux bouteilles quand il avait une bataille à décrire, « de peur, disait-il, que l'image des combats ne le fît tomber en faiblesse. » Ses incessantes attaques contre les écrivains de Port-Royal pouvaient être une nécessité de position, mais il compromettait par la ridicule exagération de ses factums les intérêts mêmes du parti qu'il prétendait défendre : la contradiction était son élément. Courtisan maladroit, il se brouilla avec le saint-siége pour plaire à Louis XIV, à l'occasion du droit de régale. Il applaudit à la révocation de l'édit de Nantes, tout en s'efforçant de pallier l'odieux des persécutions qui en furent la déplorable conséquence. Tel était l'écrivain furibond et désordonné dont Voltaire a dit : « Il eut d'abord trop de vogue; et on l'a trop négligé dans la suite. » Bayle a été plus sévère et plus juste dans le jugement qu'il a porté sur l'auteur de l'*Histoire du calvinisme*. Il avait scandalisé tout Paris par ses sermons, par ses indécentes diatribes contre les curés de Paris, une sentence de l'officialité l'avait contraint de faire réparation en pleine chaire. Il avait reçu de ses confrères la mission d'attaquer à outrance la nouvelle traduction du Nouveau-Testament : il en fit le sujet obligé de toutes ses prédications dans l'église de la maison professe rue Saint-Antoine. Des extraits de ces sermons, envoyés de Paris à MM. Arnaud et Nicole, qui étaient alors à l'abbaye de Haute-Fontaine, ont donné lieu au savant ouvrage intitulé : *Défense de la traduction du Nouveau-Testament, imprimé à Mons, contre les sermons du P. Maimbourg, jésuite*. Un bref du pape Innocent XI le força de quitter la société pour avoir écrit contre la cour de Rome en faveur du clergé de France : il se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il mourut en 1686, âgé de 77 ans. — Ses principaux ouvrages sont : l'*Histoire de l'arianisme*, — *des iconoclastes*, — *du luthéranisme* et *du calvinisme*, — *des croisades*, — *de la décadence de l'empire de Charlemagne*, — *de la ligue*; son *Traité sur les prérogatives de l'église*, etc. — Le P. Maimbourg ne peut être utilement consulté ni comme historien ni comme controversiste. Son *Histoire de la ligue* n'est remarquable que par la publication d'un document curieux, jusqu'alors inédit ou peu connu, l'acte d'association de la noblesse française; mais cet acte se trouve mêlé avec une foule d'autres évidemment apocryphes ou mutilés. Les œuvres du P. Maimbourg ne se trouvent plus que comme collection dans les grandes bibliothèques : il est peu lu et presque entièrement oublié. DUFEY (de l'Yonne).

MAIN. La *main* est cette partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme. Ce qui constitue la main et la distingue de la patte et du pied, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts; disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le *carpe* ou *poignet*, le *métacarpe* et les *doigts*. On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. Le carpe est formé de huit petits os, le métacarpe de quatre; les doigts ont chacun trois os ou *phalanges*, et le pouce deux : on compte donc vingt-six os dans la main. Des muscles nombreux recouvrent ces os; des artères et des veines font circuler le sang dans la main; des nerfs lui donnent le mouvement et la sensibilité; enfin, toutes ces parties sont recouvertes par la peau, beaucoup plus épaisse dans la paume que sur le dos de la main. Chacun des doigts porte à son extrémité un *ongle*, qui n'est qu'une portion plus épaisse et plus dure de l'épiderme. — L'homme seul a deux mains; aussi Cuvier, dans sa classification du règne animal, a-t-il créé pour l'homme l'ordre des *bimanes*. Chez les singes, le pouce des pieds étant opposable aux autres doigts, on peut dire que ces animaux ont quatre mains, et Cuvier les a rangés dans l'ordre des *quadrumanes*. — C'est encore ici l'occasion de remarquer combien l'organisation comparée des animaux et de l'homme est insuffisante pour expliquer l'immense supériorité de celui-ci. On a long-temps regardé la main comme une des causes principales de cette supériorité; Helvétius a même été jusqu'à dire qu'elle était la seule cause de l'intelligence de l'homme. Les singes, qui ont quatre mains, devraient donc être plus intelligents que l'homme; et si l'on ne considérait que l'organisation, il y aurait bien moins de différence entre l'homme et l'Orang qu'entre celui-ci et les singes à queue. La main est sans doute un instrument d'une grande perfection et d'un grand secours pour l'intelligence, mais elle n'a pas produit cette intelligence, plus que la plume de l'écrivain ne produit son talent. La main, pas plus que les autres organes du corps de l'homme, ne l'aurait élevé au-dessus des animaux, si tous ces organes n'étaient pas dirigés par son esprit immortel, dont ils ne sont que les instruments, et si Dieu ne lui avait pas soumis l'univers en lui révélant la parole. — La structure et les fonctions de la main l'exposent à plusieurs maladies spéciales: les engelures sont une des plus fréquentes, surtout chez les jeunes filles; le panaris est la plus douloureuse, et chez les vieillards, la goutte vient souvent déformer la main, en gonflant les articulations des doigts. N.-P. ANQUETIN.

MAIN DE JUSTICE. On désigne ainsi, disent les jurisconsultes, l'autorité de la justice et la puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes et procédant sur leurs biens. Cette puissance, qui émane du prince, de même que le pouvoir de juger, est représentée par une main d'ivoire qui est au-dessus d'une verge. Les huissiers, qui sont chargés d'exécuter les ordres de la justice, sont, pour cet effet, dépositaires d'une partie de son autorité, qui est le pouvoir de faire des commandements, de saisir toutes sortes de biens, de vendre les meubles saisis, d'emprisonner même les personnes quand le cas est permis par la loi. — On dit aussi que des biens sont mis *sous la main de justice* quand ils sont saisis et placés sous le *séquestre*. Mais *séquestre* emporte une idée plus étendue que mettre simplement sous la *main de justice*, car le séquestre dessaisit, tandis qu'une saisie, qui met simplement les biens sous la main de justice, ne dessaisit pas. Ainsi, quand la justice ne fait qu'interposer sa main, c'est un acte conservatoire qui ne dispose pas de la propriété et ne porte aucun préjudice réel. Le mot *séquestre* s'applique spécialement à la consignation d'une chose litigieuse en main tierce pour la conserver à qui elle appartient. Suivant l'article 1955 du code civil, on en distingue de deux espèces :

le *séquestre judiciaire* et le *séquestre conventionnel*. Celui qui est le résultat de la convention n'a qu'un rapport indirect avec la main de justice; mais le séquestre judiciaire s'y rattache plus expressément : « La justice, dit l'art. 1961 du code civil, peut ordonner le séquestre : 1° des meubles saisis sur un débiteur ; 2° d'un immeuble, ou d'une chose mobilière dont la propriété ou la possession est litigieuse entre deux ou plusieurs personnes ; 3° des choses qu'un débiteur offre pour sa libération. » Du reste, les obligations qui naissent du séquestre judiciaire sont réglées par les art. 1962 et 1963 du code civil, d'après lesquels le *gardien* doit apporter pour la conservation des effets saisis les soins d'un bon père de famille. Il doit les représenter, soit à la décharge du saisissant pour la vente, soit à la partie contre laquelle les exécutions sont faites, en cas de mainlevée de la saisie. Le séquestre judiciaire est donné, soit à une personne dont les parties intéressées sont convenues entre elles, soit à une personne nommée d'office par le juge. — Il est un cas particulier dans lequel la *main de justice* intervient et procède encore par la voie du séquestre : c'est celui des poursuites dirigées contre un accusé contumace. Par l'art. 465 du code d'instruction criminelle, il est dit que si l'accusé ne se représente pas ou ne peut pas être saisi dans les dix jours qui suivent la notification faite à son domicile de l'arrêt de mise en état d'accusation, on rendra une ordonnance portant qu'il sera tenu de se représenter dans un nouveau délai de dix jours ; sinon...,.... *que ses biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace*. Et par l'article 471 : si le contumace est candamné, ses biens seront, à partir de l'exécution (par contumace) de l'arrêt, considérés et régis comme biens d'absents ; et le compte du séquestre sera rendu à qui il appartiendra, après que la condamnation sera devenue irrévocable par l'expiration du délai pour purger la contumace (c'est-à-dire après vingt ans). Ainsi, avant la condamnation par contumace, les fruits qui tombent dans le séquestre appartiennent à l'état ; après la condamnation, ils sont mis en réserve pour être rendus, soit à l'accusé contumace, s'il se représente dans les vingt ans, soit à ses héritiers, s'il ne se représente pas dans ce délai. Mais après comme avant la condamnation, la *main de justice* est représentée par l'administration de l'enregistrement, et c'est cette administration qui fait les fonctions de séquestre. Voici comment, au surplus, s'est exprimé l'orateur du gouvernement, quand il a expliqué, devant le corps législatif, les motifs du séquestre ou du placement des biens sous la *main de justice*. « Dans l'état présent de notre législation, ces fruits et revenus sont séquestrés au profit de l'état et lui appartiennent irrévocablement ; la loi du 3 brumaire an IV contient une disposition expresse à ce sujet. Cette confiscation des fruits était-elle juste et commandée par l'intérêt public? On ne l'a point pensé. A la vérité, si l'on recourt aux anciens usages de la monarchie, l'on y voit le contumax placé *extrà sermonem regis*, ce que Montesquieu traduit par ces mots : *hors la protection du roi* ; et l'on sent bien qu'un tel état de choses devait entraîner les confiscations à sa suite. Mais, sans considérer ce qui existait dans ces anciens temps, ou même à des époques plus rapprochées de nous, qu'y-a-t-il d'essentiellement important dans la matière qu'on discute et quel est le but que la loi doit se proposer? C'est d'obliger le contumace à se représenter ; tout ce qui tend à cette fin est utile ; tout ce qui irait au delà est de trop. D'après ces données, l'on conçoit toute l'utilité du séquestre : en effet, il ne faut pas, en laissant au contumax la possession de ses biens et la jouissance de ses revenus, le mettre dans le cas de perpétuer sa désobéissance à la loi. En le privant de la jouissance de ses biens, la loi emploie le plus puissant mobile qu'elle ait en son pouvoir pour l'obliger à se représenter ; mais l'expectative de la réintégration sera une prime d'autant plus efficace

qu'elle sera moins accompagnée de restrictions, et que la soumission du contumax lui sera plus profitable. La confiscation irrévocable des fruits et revenus échus durant la contumace irait donc contre le but qu'on doit se proposer; et elle serait surtout extrêmement dure envers l'homme qui, ayant purgé sa contumace, serait reconnu innocent. »

Dubard.

Main (Baise). [v. Baise-main].

Main-levée. C'est un acte qui fait cesser les effets de l'interposition de la main de justice. En matière d'opposition, donner *main-levée*, c'est lever l'empêchement qu'on avait formé par autorité de justice, et consentir à ce que les parties passent outre, si bon leur semble. Par exemple, on donne *main-levée* d'une saisie-arrêt; d'une saisie-exécution et d'une saisie réelle. D....d.

Main-mise, ou mainmise, en un seul mot. C'est là un synonyme de *saisie*, dont on se sert encore quelquefois dans le langage de la jurisprudence. La *main-mise* féodale était la saisie que le seigneur du fief dominant faisait du fief mouvant de lui, pour défaut de foi et hommage non rendus, et de droits et devoirs non payés et non remplis.

Main-mortables. On entendait par ce mot les serfs dont les biens devaient revenir au seigneur s'ils décédaient sans hoirs issus de leur corps, et procréés en légitime mariage, car ils ne pouvaient tester que jusqu'à 5 sols, s'il ne leur en avait donné l'autorisation. Les main-mortables n'étaient en quelque sorte que des détenteurs de ces biens, régis par la loi de *main-morte*, et *main-mortables* eux aussi.

Main-morte, avait, dans le droit féodal, la même signification que *puissance morte*. Ce nom vient, d'après le savant *Dictionnaire de Trévoux*, de ce qu'après la mort d'un chef de famille sujet à ce droit, le seigneur venait prendre le plus beau meuble qui était dans sa maison, ou, s'il n'y en avait point, recevait, d'après un usage très ancien, la main droite du serf décédé : c'était là un avis de la mort et de la qualité serve du défunt, qui le privait du droit de disposer de ses biens, et c'était en même temps rappeler au seigneur la nécessité de donner à son main-mortable un successeur de la même condition. On ne se sert plus aujourd'hui de cette expression de *main-morte* que pour l'appliquer aux établissements, corps et communautés ayant une existence légale : tels sont les collèges, les hôpitaux, les chapitres, etc. La qualification de *main-morte* leur est justement applicable, le droit d'aliéner leurs biens ne leur appartenant pas, et l'état seul ayant le droit de disposer de ces biens, dont ils n'ont ainsi que l'usufruit. — Peu de mots se prêtent à une aussi grande multiplicité d'acceptions diverses, à plus de locutions proverbiales ou familières : nous allons enregistrer rapidement les plus importantes. Parlons d'abord des acceptions diverses du mot. — A certains jeux de cartes, on appelle *main* le droit de donner les cartes : c'est dans ce sens que l'on dit qu'on a une mauvaise *main* quand on donne beau jeu à son partner, et qu'on en prend un mauvais. — *Main*, dans une autre signification, est synonyme d'*écriture*, ou plutôt de *caractère d'écriture* : avoir une belle *main*, c'est avoir une belle écriture; avoir une belle *main* pour chanter et une belle voix pour écrire, c'est écrire et chanter mal. — Dans un autre cas, *main* est synonyme de *puissance*, d'*autorité*, de moyens de servir ou de nuire. Ainsi l'on dit : la *main* de Dieu, la *main* de fer d'un gouvernement, avoir la haute *main*, les *mains* longues. — *Main* est encore synonyme de *mariage* : offrir sa *main* à quelqu'un, accepter la *main* de quelqu'un, c'est accepter le mariage avec cette personne. L'origine de ce sens particulier du mot *main* n'a point besoin d'être indiquée. On appelle *mariage de la main gauche* le mariage que contractent, encore aujourd'hui, dans le nord de l'Europe, les princes avec une femme de condition inférieure; dans la cérémonie nuptiale, le mari offre la *main gauche* à son épouse

au lieu de la *droite*. Les enfants issus de ces espèces de mariages n'héritent ni des titres ni du pouvoir de leur père. Le grand-duc Constantin était marié de la *main gauche*. — *Main* désigne encore l'assemblage de 25 feuilles de papier : 20 *mains* de papier forment une rame. — Il désigne pareillement une pelle de tôle, à manche très court, servant à porter de la braise, des cendres, etc.; l'anneau à ressort placé à l'extrémité de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau qu'on veut y faire descendre; l'anneau de fer de la caisse d'une voiture auquel sont attachées les soupentes; l'anneau placé devant un tiroir et servant à le tirer; enfin, le morceau de galon que l'on place dans les voitures, et sur lequel on s'appuie en s'y tenant par la main ou en y passant le bras. — Dans la tenue des livres, le registre appelé *brouillard*, reçoit le nom de *main-courante*. — Enfin, on a donné le nom de *main-chaude* à un jeu d'enfants, et auquel de grandes personnes ne dédaignent point de se livrer quelquefois, jeu assez connu pour que nous nous dispensions de le peindre dans une définition. — On se donne la *main* en signe d'amitié familière; on bat des *mains* en signe d'approbation; une personne dira, en parlant d'une chose inopinée, que les *mains* lui en tombent pour exprimer le grand étonnement qu'elle lui cause; deux hommes en viennent *aux mains* quand ils commencent à se livrer combat; deux armées en sont *aux mains* quand elles ont engagé la bataille : on dit aussi figurément : mettre *aux mains* plusieurs personnes sur une question, pour engager entre elles une discussion à cet égard. On dit proverbialement : *froides mains, chaudes amours* : nous ne nous portons point garant de la vérité de cette locution, par laquelle on serait autorisé à croire que les personnes les plus portées à l'amour se reconnaîtraient à la froideur des mains. — On dit que l'on fait *main morte* lorsque, arrêtant le jeu des muscles et des nerfs, on laisse aller sa main au gré d'une personne qui l'agite. Figurément, on dit d'une personne qui en frappe une autre, qu'elle n'y va pas de *main morte*, pour marquer la violence, la brutalité de ses coups; ne pas aller de *main morte* dans une discussion; une argumentation, c'est y employer des expressions violentes, peu ménagées, dures. — *A deux mains*, est quelquefois synonymes d'à deux fins : c'est dans ce sens qu'on dit d'un cheval qui sert à la selle et à la voiture, qu'il est à *deux mains*, à *toutes mains*; cet homme est *à deux mains*, signifie remplit deux places, deux emplois, fait deux services à la fois; on dit également de quelqu'un qui est apte à rendre toutes sortes de services, qu'il est *à toutes mains*. — A pleines *mains*, à belles *mains*, se prend pour abondamment, libéralement; c'est dans ce sens qu'on dit : il reçoit à *pleines mains*, il donne à *belles mains* ; on dit de quelqu'un qui reçoit de tout le monde, qu'il prend de *toutes mains*. Avoir les *mains nettes*, se retirer d'un emploi les *mains nettes*, c'est avoir toujours été d'une probité à toute épreuve, n'avoir point fait dans cet emploi les profits illégitimes qu'on pouvait y faire; on dit, par opposition : se retirer les *mains pleines*, avoir les *mains pleines*; il y a aujourd'hui plus de ministres qui se retirent du pouvoir les *mains pleines* qu'il n'y en a qui ont les *mains nettes* à leur retraite; il en est de même de beaucoup d'autres emplois; avoir les *mains nettes* de quelque chose, c'est n'y avoir pris aucune part, n'avoir aucun reproche à s'en faire. On dit à peu près dans le même sens, qu'on se lave les *mains* d'une chose, quand on déclare publiquement qu'on n'y peut rien, qu'on y est et qu'on y veut être étranger. — Prêter les *mains* à quelque chose, c'est y consentir, y condescendre ; sortir des *mains* de quelqu'un, c'est lui échapper; passer par les *mains* d'une personne c'est être maltraité, dépouillé par elle, se venger par ses *propres mains*; c'est se faire justice à soi-même; lier les *mains* à quelqu'un se dit au figuré, pour l'empêcher de conclure une affaire en le réduisant à l'inaction ; s'arracher des *mains* quelqu'un, quelque chose, c'est

se disputer le plaisir de l'avoir. — A la guerre, comme partout ailleurs, on appelle *coup de main* une entreprise imprévue, audacieuse et rapidement exécutée. C'est par analogie qu'on appelle homme de *main* un homme d'action, d'exécution, un homme d'une bravoure reconnue. On appelle tour de *main* le temps nécessaire pour tourner la main, aussi bien qu'un tour d'adresse, de subtilité. De longue *main*, est synonyme de depuis long-temps. Donner, recevoir de la *main* à la *main*, c'est donner, recevoir sans écrit, de confiance. Savoir une nouvelle de première *main*, c'est la tenir de la personne qui l'a reçue la première; dans une autre signification, de la première *main* veut dire de celui qui a recueilli, fabriqué ou mis en vente le premier : acheter du drap de la première *main*, c'est l'acheter au fabricant même; déposer une somme dans la *main* d'une personne, en *main* tierce, c'est la confier à une personne, à un tiers. Avoir quelqu'un quelque chose en *main*, c'est l'avoir à sa disposition; avoir preuve en *main*, c'est avoir cette preuve sous les yeux, la tenir dans ses *mains*; prendre en *main* les intérêts d'une personne, c'est s'en constituer le défenseur; remettre une affaire en *bonnes mains*, c'est le confier à une personne sûre et capable. On dit figurément d'une personne qui parle facilement, qu'elle a la parole à *la main*. Sous la *main*, signifie tantôt proche, à portée, tantôt sous l'autorité, sous la dépendance, au pouvoir de; *sous main*, signifie secrètement, en cachette. Enfin, il y a une multitude d'autres locutions dans lesquelles le mot *main* joue un rôle trop important pour que nous les passions sous silence. Avoir de la *main* au piano, c'est avoir une exécution facile; avoir la *main* bonne, la *main* heureuse, c'est être adroit dans les ouvrages manuels, réussir souvent dans ce que l'on tente : les joueurs disent d'un d'entre eux, qu'il a la *main* heureuse, lorsqu'il gagne souvent, on qu'il est avantageux d'être placé sous sa coupe; avoir la *main* malheureuse, c'est être maladroit, l'avoir légère, c'est être habile dans certaines opérations chirurgicales, dans l'exécution musicale; c'est dans l'écriture, écrire avec liberté et vitesse; c'est, pour un filou, dérober adroitement; enfin quelquefois on le dit d'un personne vive, qui est prompte à frapper. C'est à peu près dans le même sens qu'on dit : être haut à *la main*, prompt à se porter aux voies de fait. On dit des choses qui passent souvent d'un propriétaire à un autre, qu'elles changent souvent de *main*. Faire *main basse*, c'est piller pour les voleurs, et pour les gens de guerre n'épargner personne; le pillage, chez eux, n'est donc qu'accessoire dans cette locution. Forcer la *main* à quelqu'un, c'est le contraindre à faire, bon gré malgré, une chose à laquelle il ne se prête point volontiers. Mettre la *main* à une chose, à un ouvrage, à la pâte, etc., c'est commencer à s'en occuper; avoir la *main* à la pâte, c'est se livrer au travail que l'on a commencé. Prêter la *main* à une chose, c'est aider à la faire, y participer : on prête la *main* à une bonne action, comme on la prête à une mauvaise. Tendre la *main* est synonyme de mendier; tendre la *main* à quelqu'un, au contraire, c'est lui porter secours, lui offrir un aide dont il a besoin. Tenir la *main* à une affaire, c'est en surveiller attentivement l'exécution. Lâcher la *main* à quelqu'un, c'est lui donner plus de liberté; lâcher la *main* dans une affaire, c'est se rabattre de ses prétentions. Tenir la *main* haute à quelqu'un, c'est le traiter avec sévérité, ne lui rien pardonner. — Enfin, en termes de manége, le mot *main* s'emploie dans plusieurs locutions d'où nous sont venues quelques-unes des acceptions figurées que nous avons relatées plus haut. Un cheval qui tourne à toutes *mains*, est celui qui prend facilement toutes les allures; un cheval de *main* est un cheval de selle, ou bien celui qui est conduit par un valet monté sur un autre cheval; changer de *main*, c'est porter la tête du cheval de la *main* droite à la *main* gauche, pour le faire aller alternativement de ces deux côtés; tenir la *main* au cheval, c'est hausser la *main* de la bride, ou la main gauche,

pour le conduire à volonté; lui lâcher la *main*, c'est lui lâcher la bride; le mener haut la *main*, c'est tenir les rênes hautes pour l'empêcher de tomber, etc. U. B.

MAÏNA ou Magne, petite contrée montagneuse de Grèce, couverte par la chaîne escarpée du Taygète aux sommets neigeux. Elle embrasse à peu près toute cette presqu'île projetée au loin par la côte méridionale de la Morée, et dont le cap Matapan (promontoire *Tenarion*) forme l'extrémité. Le Grec de la plaine donne à ses habitants le nom de *Maniates*. Dignes descendants des Laconiens libres (*eleutheroï*), ils ont, comme leurs ancêtres, conservé l'indépendance au sein de leurs montagnes; et pendant que tout autour d'eux subissait le joug des Turcs, ils jouissaient d'une liberté complète. Placés sous l'autorité du capoudan-pacha (grand-amiral), ils méprisèrent toujours le pouvoir des beys que celui-ci mettait à leur tête. Huit ou dix capitaines (*kapitaños*), retranchés dans des lieux inaccessibles, comme les petits tyrans de la féodalité, étaient les véritables maîtres du pays, si l'on peut se servir de ce mot à l'égard d'hommes qui ne les regardaient que comme leurs chefs. Unis entre eux; les Maniates vivaient dans des dissensions continuelles, et ils ne mettaient de termes à leurs vengeances qu'à la voix de leurs vieillards, dont les conseils, écoutés en silence, étaient exécutés avec respect. D'un caractère remuant, accoutumé dès l'enfance au maniement des armes, endurci aux fatigues, familiarisé avec les dangers, brave, courageux; et souvent même téméraire, le Maniate était toujours prêt à se mesurer avec les Turcs, dont le seul nom le faisait tressaillir de rage. L'amour inné du pillage, joint au besoin qu'il a de courir les hasards, lui avait donné un goût particulier pour la piraterie et le brigandage, auxquels il se livrait avec acharnement. Rien n'a changé dans son caractère; mais, comme il n'a plus aujourd'hui les mêmes raisons de se laisser aller à son humeur turbulente, l'inaction doit lui sembler bien lourde; et on peut croire que d'ici à long-temps il faudra peu de choses pour qu'il reprenne avec amour sa vie passée, si agitée et si hérissée de périls. Cependant, au milieu de la barbarie où il vit, le Maniate a d'estimables qualités. Son amitié est inviolable, et c'est toujours avec le plus grand empressement qu'il exerce envers les étrangers une hospitalité que l'on n'a même pas besoin de demander. Leurs femmes donnent l'exemple de toutes les vertus domestiques. Convertis au christianisme sous Basile-le-Macédonien, ils professent la religion grecque, mais défigurée par mille croyances absurdes, par des superstitions bizarres. Lorsque la paix ramène la tranquillité au milieu d'eux, ils se livrent à la culture d'un pays qui ne se montre point ingrat. On y recueille beaucoup d'huile renommée, du blé, de la soie, de la noix de galle, du coton, du kermès. Le miel de ces cantons jouit d'une vieille réputation. Plusieurs bons ports donnent la facilité d'exporter le surplus de ces productions, ainsi qu'une grande quantité de cuirs bruts et de laines, fournis par les grands troupeaux qui paissent dans les pâturages des hautes vallées. Des forêts de sapins et de pins ombragent les flancs des montagnes de Kardamoula, et une multitude de châtaigniers couvrent les environs de Kastagna. La population du Magne peut être évaluée à 40,000 habitants, qui occupent cent korions ou villages, et un certain nombre de villes. Les principales sont: *Dolous*, dans un grand vallon, à une demi-lieue de *Kitriès*, port sur lequel s'élevait l'ancienne résidence des beys. 500 maisons; *Mandiniès*, qui se divise en grande et petite, et ne compte pas plus de 150 à 200 maisons; *Kardamoula*, composé d'une centaine d'habitations, au milieu d'un pays âpre et noirâtre. *Tchimova*, avec 250 à 300 feux; Enfin, *Marathonisi*, vis-à-vis de l'île du même nom, et la place la plus importante du golfe de Laconie. L'extrémité du Magne est habitée par la peuplade sauvage des *Kakórouniotes*, brigands féroces qui ne vivaient jadis que de la piraterie. Au-

jourd'hui, sans doute, ils sont obligés de s'en tenir à la pêche, à la chasse, et au peu de productions de leur sol ingrat.

O. Mac Carthy.

MAINADES (*v.* Grandes compagnies).

MAINE, ancienne province de France, qui, réunie au Perche, formait l'un des trente-deux anciens gouvernements. Elle était bornée au nord par la Normandie, à l'est par le Perche, au midi par l'Anjou, et à l'ouest par la Bretagne. Ce pays tirait son nom, ainsi que sa capitale, des *Cenomani*, appelés aussi *Aulerci*. Les Francs en firent la conquête peu après leur arrivée dans la Gaule. Sous la seconde race, il fut souvent ravagé par les Normands; et au xᵉ siècle, pendant le règne de Louis-d'Outre-Mer, le comte Hugues s'en empara et le laissa à ses successeurs. Geoffroi-Plantagenet, en devenant roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II, fit passer le Maine sous la domination de l'Angleterre. Mais Philippe-Auguste le conquit sur Jean-sans-Terre, et saint Louis le donna en partage avec l'Anjou à son frère Charles, qui fut depuis roi de Sicile et comte de Provence. En 1481, il passa par héritage au pouvoir de Louis XI. Henri II le donna à son troisième fils, depuis Henri III, qui le céda à François son frère, mort sans postérité en 1584. C'est alors que le Maine fut réuni à la couronne. Il était partagé en Haut et Bas-Maine. Lors de la division de la France en départements, il a formé ceux de la Sarthe et de la Mayenne. O. Mac Carthy.

MAINE (Duc et duchesse du). Premier fruit des amours adultères de Louis XIV et de Mme de Montespan, le duc du Maine était né en 1670, avec un pied difforme. La veuve de Paul Scarron fut chargée de le conduire aux eaux de Barége; depuis ce temps, elle resta chargées de son éducation, et devint ainsi marquise de Maintenon, et femme légitime du grand roi. Le jeune prince eut pour précepteur M. de Malézieu, et pour gouverneur et premier gentilhomme M. le comte de Jussac. Une tradition de famille a mis entre mes mains la correspondance autographe, et jusqu'à présent inédite, de madame de Maintenon et de M. de Jussac. Les lettres de madame de Maintenon, écrites avec des fautes grossières, et une négligence de style dont on ne trouve pas d'exemple dans la correspondance antérieurement publiée de madame de Maintenon, ne donnent pas non plus une idée aussi avantageuse de son élève. Voici en quels termes, pendant les campagnes de Flandre, elle gourmandait le trop complaisant gouverneur : « Gardez-vous d'un silence qui serait très nuisible au prince; *nous n'en ferons pas tout ce que nous voudrons*, mais ce seroit *beaucoup pis* qu'il fût abandonné. Je n'ose pas toucher à l'endroit de son domestique, mais j'en écris à madame de Montespan, *qui aura peut-être assez de bonté pour y mettre ordre*; car, vous ne pouvez croire combien les gentilshommes *chassent les honnêtes gens de chez lui*. La campagne de 1690 finit très mal pour M. de Jussac. Il fut tué, près de son élève, à la bataille de Fleurus. « Je suis très fâchée, disait Mme de Sévigné, de la mort du pauvre Jussac. Cette sorte de mort est non seulement violente, mais encore *violentée*, car il était comme retiré, et Mme de Montespan le fit venir par force à la cour et puis à la guerre. Mais avec un tel prince, qui prend goût au métier, et qui ne trouve rien de trop chaud, il ne devait pas apparemment faire de vieux os. » — Au retour de la campagne de 1692, le duc du Maine épousa une petite fille du grand Condé, sœur du duc de Bourbon, qui avait six ans de plus que lui. L'esprit entreprenant de sa femme, bien secondée par Mme de Maintenon, fit aspirer le duc du Maine aux plus hautes destinées. Un édit de 1714 avait légitimé lui et le comte de Toulouse son frère, et ils se trouvaient appelés éventuellement à la couronne. L'état chétif du dernier rejeton légitime, depuis Louis XV, faisait entrevoir cet événement comme probable. Il s'agissait de préparer, du vivant même de Louis XIV, l'exécution du testament qui appelait le prince légitime à

la régence, au préjudice du duc d'Orléans. Le duc, indolent, laissait faire sa femme et la favorite; il ne s'occupait que de littérature, et traduisait ou faisait traduire l'anti-Lucrèce du cardinal de Polignac. La duchesse du Maine lui en faisait des reproches. « Vous trouverez un beau matin, lui dit-elle, que vous êtes de l'académie, et que M. d'Orléans a la régence. » Ce fut précisément ce qui arriva. Le parlement cassa le testament de Louis XIV. Philippe V, roi d'Espagne, se repentait déjà de la renonciation qui, au prix d'une royauté mal assurée, privait lui et les siens d'un plus bel héritage. Prêt à faire l'abdication qu'il réalisa depuis, espérant ressaisir ses droits à la couronne de France, il lui importait avant tout d'exclure le duc d'Orléans de la régence, et de toute possibilité de succéder au trône s'il devenait vacant. Une conspiration fameuse fut ourdie par un intrigant gênois, Giudice, devenu, sous le nom de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris. Il agissait de concert avec le duc et la duchesse du Maine; le fils de Mme de Montespan devait d'abord en recueillir le fruit, mais tout l'avantage du succès aurait fini par revenir aux Bourbons d'Espagne. Les conjurés avaient résolu de transporter hors de France le duc d'Orléans, après l'avoir enlevé au moulin de Javelle, ou dans un autre lieu de plaisir aux environs de la capitale, où ce prince aimait à se trouver *incognito*. — Une courtisane, la Fillon, employée par l'abbé Dubois comme agent secret près de l'abbé Carrero, courrier d'ambassade, lui vola son portefeuille, qui contenait, avec un assez bon nombre de billets de la banque de Law, des preuves indubitables du complot. Les billets de banque furent laissés à la Fillon, et les missives des conjurés portées au régent. On se hâta d'expulser l'ambassadeur: on emprisonna le duc du Maine au château de Doullens, et la duchesse au château de Dijon. Ils recouvrèrent leur liberté en 1720, après la majorité du roi. Trois ans après, un édit rendit au duc du Maine, au comte de Toulouse, et aux enfants du duc du Maine, après sa *démission de pairie*, et pendant leur vie seulement, l'honneur de siéger au parlement immédiatement après les princes du sang, « n'entendant, toutefois, disait la déclaration de 1723, que lorsqu'ils viendront prendre séance au parlement, ils puissent traverser le parquet, ce que nous réservons aux seuls princes de notre sang; ni être précédés de plus d'un huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement qu'en les appelant du nom de leur pairie, et leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard. » — Le duc du Maine est mort le 14 mai 1736, laissant deux fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu, qui n'ont point eu de postérité. La duchesse du Maine, retirée à Sceaux, en fit un séjour délicieux, dont il ne reste, depuis la révolution, que de faibles vestiges. Le lieu où l'on donne le bal de Sceaux, sur la droite de la route de Paris, n'était qu'une dépendance du château et du parc situés à gauche, derrière l'église. Dégoûtée des intrigues politiques, la duchesse du Maine vivait entourée de savants et de gens de lettres, à qui elle accordait une protection éclairée. Elle a fini sa carrière en 1753, âgée de 76 ans. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, a peint à grands traits les intrigues qui s'agitèrent autour de Louis XIV mourant, et l'obsession qu'exercèrent sur son esprit Mme de Maintenon et son élève de prédilection. L'auteur de *La vieillesse d'un grand roi* vient d'en reproduire sur la scène française, mais en les chargeant un peu, les parties les plus saillantes. Nous le répétons, c'était moins l'ambition du duc que celle de la princesse de Bourbon, sa femme, qu'il fallait accuser. BRETON.

MAINE-ET-LOIRE, appellation qu'il serait beaucoup plus sensé d'écrire *Mayenne-et-Loire*, puisqu'elle dérive de la Mayenne et de la Loire, et qu'elle n'a aucun rapport avec le Maine, ainsi que pourrait le faire croire la forme qu'on lui a donné. Ce n'est que le résultat d'une simple contraction euphonique, d'u-

ne paresse de langage. Le département de Maine-et-Loire, formé d'une partie de l'Anjou, est un de ceux de la France centrale, vers l'ouest. Il s'étend entre les 47e et 48es parallèles de latitude nord, et est borné au septentrion par ceux de la Mayenne et de la Sarthe; à l'est par celui d'Indre-et-Loire; au sud par ceux de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée; à l'ouest par celui de la Loire-Inférieure. Sa superficie est de 719,881 hectares, et sa population, d'après le recensement de 1836, de 477,270 individus. Excepté près des bords de la Loire et dans quelques cantons de la partie méridionale, le sol est plutôt uni que montueux, agréablement varié de collines et de plaines. La Loire traverse la partie centrale, et reçoit à peu près toutes les rivières qui l'arrosent à droite et à gauche, telles que la Mayenne, qui s'y joint à la Sarthe; et à l'Oudon, le Layon, l'Authion et l'Eure. La terre y est fertile en blé, seigle, orge, avoine, fèves, pois, lin, chanvre, noix, pommes, et autres fruits excellents. Trente-deux mille hectares sont plantés en vignes, qui donnent beaucoup de vins, rouges et blancs: ces derniers offrent seuls quelques qualités assez estimées. Une partie des produits s'envoie à Nantes et à Paris: le reste se convertit en eau-de-vie. En général, l'agriculture est assez bien entendue. Les pâturages y abondent, et nourrissent une grande quantité de bœufs, de vaches et de moutons, qui sont une des richesses du pays. On y élève aussi des chevaux de la bonne race de l'ancien Anjou. Le gibier est bon et très abondant, ainsi que le poisson. De belles forêts, composées de chênes et de hêtres, occupent 45,000 hectares. Il y existe des mines de charbon de terre (à Chateloison et Montjean), de fer, qui alimentent un haut-fourneau et trois forges; des carrières d'ardoises très riches, et dont les produits sont fort estimés; de belle pierre de taille, de granit, de grès à paver. L'industrie manufacturière y a pour objet la fabrication de toiles à voiles, de mouchoirs dits de Cholet, de toiles et de draps communs, de calicot, de siamoises, d'huile de noix, de lin et de graines, de bougies et de chapelets; de verroterie (à Saumur), de papier, de cuirs, de tuiles et carreaux; la filature de coton, la teinturerie. La Loire, la plupart de ses affluents, vingt-huit grandes routes, sont les débouchés par lesquels s'effectue un commerce considérable de grains, vins blancs, chanvre, lins, légumes secs, fruits, pruneaux, huile de noix, miel, confitures sèches, eaux-de-vie, vinaigre, bétail, toiles, étamines, droguets, bougies, chaux, salpêtre, mercerie, ardoise, bois de construction, tuiles, carreaux, etc. — Le département de Maine-et-Loire est divisé en cinq arrondissements: Segré, Baugé, Angers, Beaupréau et Saumur, subdivisés en 34 cantons, qui contiennent 384 communes. Angers, chef-lieu. Son revenu territorial est évalué à près de 24 millions de fr.; le principal de sa contribution foncière est de 2 millions et demi. Il fait partie de la quatrième division militaire, du vingt-sixième arrondissement forestier: il forme le diocèse d'Angers, ressortit à la cour royale et à l'académie de cette ville, et envoie sept députés à la législature. — *Endroits principaux: Angers* (v.), *Saumur*, ville au pied et sur le penchant d'une colline, sur la Loire, que traversent plusieurs ponts. Elle est dominée par un ancien château bâti sur un rocher escarpé, et possède l'école royale de cavalerie. C'est le lieu natal de madame Dacier. 11,600 habitants. — *Cholet*, ville sur le Maine, avec un beau château. C'est le centre de la fabrication des mouchoirs et des toiles dits de Cholet. 7,000 hab. — *Beaugé*, ville sur le Couasnon. 3,300 hab. — *Beaufort*, près de la même rivière, avec une manufacture royale de toiles à voiles. 3,200 hab. — *Les-Ponts-de-Cé*, petite ville au confluent de l'Authion et de la Loire, que l'on y passe sur plusieurs ponts. 2,500 hab. — *Doué*, ancienne petite ville de 2,400 hab., où l'on remarque une superbe fontaine et quelques ruines curieuses. — *Chalonnes-sur-Loire*, à l'embouchure du Layon

dans la Loire. 2,400 hab. — *Beaupréau*, petite ville près de l'Erve. 1,500 hab. — *Segré*, sur l'Oudon. 1,200 habitants.

O. Mac Carthy.

MAINE, un des États-Unis, l'un des plus septentrionaux de l'Union. Il s'étend par 45° 30' de latitude moyenne, entre ce lui de Massachusetts et le Nouveau-Brunswick, entre le Canada et l'océan Atlantique, que ses côtes découpées et bordées de nombreuses îles longent sur une longueur de 80 lieues. Sa superficie est de 1,265 lieues carrées de 25 au deg. Le recensement de 1830 lui donne près de 400,000 habitants. Sa surface, en général plate et très irrégulière, est montagneuse dans sa partie la plus reculée, vers le Canada, où s'élèvent des montagnes assez hautes et entre-coupées de lacs quelquefois très étendus, tels que ceux de Moose et de Scoodic. La Kennebeck, la Penobscot, navigables à une assez grande distance, quelques autres rivières, en descendent pour arroser le reste du pays. Le climat est très sain, et l'hiver, quoique rigoureux, ne l'est pourtant pas assez pour s'opposer à la culture des céréales. Le sol est d'ailleurs fertile, et on y recueille du blé, du maïs, de l'orge, du chanvre, du lin. Le pin blanc, le pin du Canada, l'érable, le hêtre, le chêne blanc, qui est très abondant, et le chêne gris, sont les principaux arbres des forêts. L'ours, le loup, le renard, le castor, l'écureuil, sont encore très nombreux, mais le daim et l'élan ont presque disparu. La morue abonde dans les baies, et les rivières fournissent beaucoup de saumons et d'autres poissons. Le serpent à sonnettes est le seul reptile venimeux. En été, le mousquite est quelquefois assez tourmentant. On nourrit beaucoup de bétail. La côte donne une grande quantité de vesces, qui sert d'engrais. L'industrie de cet état consiste dans la fabrication de draps, ustensiles d'agriculture, étoffes de coton, toiles, chapeaux, cuirs, cordages, liqueurs; dans la préparation de mâts, planches, lattes. On en exporte du bois de charpente, de la potasse, poisson sec, bœufs, porcs et semences. Les importations se composent de denrées coloniales, sel, chanvre et fer d'Europe. Portland, Bath, Hallowel et Wiscasset sont les ports les plus animés. Découvert en 1497, le Maine ne fut colonisé qu'environ 150 ans après. Il est constitué depuis 1819. Le pouvoir législatif est entre les mains d'un sénat et d'une chambre des représentants, et le pouvoir exécutif dans celles d'un gouverneur élu pour un an et assisté d'un conseil. — *Endroits principaux*: *Augusta*, capitale de l'état, sur la Kennebeck. 4,000 habit. — *Portland*, sur une presqu'île de la baie de Carco, qui y forme un des meilleurs ports de l'Amérique. Elle est très florissante. 13,000 habit. — *Castine*, dans une position militaire, avec un beau port, elle a 4,000 habit., ainsi qu'*Hallowell*, *Wiscassett*, *Bath*, *Kennebank*, *Eastport*, avec 2,400 hab. — *Waldborough*, avec 2,100 habit., toutes très commerçantes. — *Brunswick*, où se trouve le fameux collége Bowdoin. 3,700 habit. — *Bangor*, avec une école de théologie et 3,000 habit

O. Mac Carthy.

MAINFROI, fils naturel de l'empereur Frédéric II, fut le scandale et le fléau de l'Italie du XIIIe siècle. Son nom résume tous les genres de crimes. Il préluda par le plus exécrable de tous, le parricide. Ce premier forfait n'est point constaté par des preuves évidentes, mais toutes les actions de la vie de Mainfroi rendent au moins l'accusation très vraisemblable. Il aurait étouffé son père dans son lit et fait empoisonner le jeune Conrad, fils de cet empereur et l'héritier de son trône. Ce prince Conrad avait un fils, Conradin, ce n'était qu'un enfant. Mainfroi s'empara de la tutèle et du gouvernement du royaume de Sicile. Pendant les onze années que dura son administration, le pays fut continuellement en proie aux plus affreux désordres. Le pape Innocent IV essaya vainement de faire cesser l'épouvantable anarchie qui désolait la Sicile : Mainfroi rompit avec le saint-siége et s'avança, à la tête d'une armée, dans les états romains; il avait pour auxiliaires les Sarrasins de Luceria. Les troupes du pape furent battues en 1254.

Mainfroi se rendit maître de Fondi. Il fut excommunié par les papes Urbain IV et Clément IV. Le pape Urbain avait déclaré vacant le trône de Naples et de Sicile, et en avait donné l'investiture à Charles d'Anjou, frère de Louis IX roi de France. Mainfroi, trop faible pour résister à ce puissant concurrent, essaya la voie des négociations; Charles d'Anjou repoussa avec indignation ses propositions. La bataille de Bénévent, livrée le 26 février 1266, mit fin aux crimes et à l'existence de Mainfroi. Il fut mortellement blessé; les circonstances de sa mort ne sont pas bien connues. Son cadavre fut trouvé sur le champ de bataille; il était couvert de sang et de boue. Le pape Clément IV le fit enlever et jeter au-delà des limites de l'état de l'église. Mainfroi avait, quatre ans auparavant, marié sa fille Constance à Pierre III, roi d'Aragon: telle est l'origine des prétentions des princes espagnols sur le royaume de Naples. Durey (de l'Yonne).

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de) offre l'exemple de la plus haute fortune qu'une femme, dans les temps modernes, ait jamais conquise. Rien cependant ne semblait présager ni faire soupçonner l'avenir brillant qui l'attendait: les tristes circonstances au milieu desquelles elle vint au monde, et les embarras de toute sorte qui traversèrent une partie de sa vie paraissaient au contraire s'opposer à ce qu'elle occupât une position honorable. Celle qui devait régner en souveraine sur le cœur de Louis XIV, et partager avec lui la puissance royale, naquit en 1635 dans les prisons de la conciergerie de Niort, où son père, Constant d'Aubigné, était détenu. Rendu à la liberté, son père l'emmena à l'âge de 4 ans en Amérique, où il dissipa les restes d'une fortune déjà délabrée. De retour en France, elle fut confiée par sa mère aux soins d'une tante, madame de Villette, qui par commisération se chargea de son éducation, et l'éleva dans les principes du calvinisme. Plus tard, elle passa entre les mains de madame de Neuillant sa parente, qui mit tout en œuvre, même les mauvais traitements, pour obtenir d'elle qu'elle abjurât et rentrât dans le sein de la religion catholique. Ainsi pressée, la jeune d'Aubigné consentit à ce qu'on exigeait d'elle; mais cette complaisance lui aliéna le cœur de madame de Villette, qui lui retira sa protection. Sa jeunesse s'écoula ainsi au milieu de ces tracasseries religieuses et des inconvénients attachés à la dépendance, inconvénients que le caractère de ses protectrices rendait plus lourds et plus pénibles. Elle en garda long-temps le souvenir, et c'est ce qui lui donna plus tard l'idée de fonder un établissement (St-Cyr) à l'usage des jeunes personnes nobles sans fortune. Le chevalier de Meré, homme d'un mince mérite, mais d'une grande vanité, qui l'avait vue chez madame de Neuillant, et qui la nommait familièrement la *jeune Indienne*, se chargea de la produire. Quoique d'une beauté remarquable, elle fit peu de sensation dans le monde; sa pauvreté éloignait les prétendants, et la position équivoque dans laquelle elle se trouvait donnait déjà à son esprit cette réserve, cette discrétion et cette dignité qui devaient fermer son cœur aux sentiments les plus doux pour ne laisser accès qu'à l'ambition et au désir de la gloire. — Cet amour de la grandeur fut long-temps sans pouvoir se satisfaire, car elle se trouva dans la triste alternative de se retirer au couvent ou d'épouser Scarron. Elle opta pour ce dernier parti, et devint l'épouse du poète cul-de-jatte: « C'était une union, disait-elle, où le cœur entrait pour peu de chose et le *corps pour rien*. » La reconnaissance du moins aurait dû y entrer pour beaucoup, car Scarron, vieux et perclus de tous ses membres, lui avait offert sa main par pitié autant que par estime, et il lui avait proposé de payer sa dot si elle préférait prendre le voile. Ce mariage, outre qu'il lui donnait véritablement la liberté, la mit en relation avec la société d'élite que le joyeux poète recevait chez lui. Cette époque fut pour elle le premier temps, sinon du bonheur, du moins du repos et de la tranquillité. Elle le sentit

vivement à la mort de Scarron (1660), car les inquiétudes de son ancienne position se renouvelèrent, et la pauvreté sembla encore la menacer. Elle avait alors 25 ans, et sa fréquentation du grand monde pouvait lui assurer une seconde alliance. On lui proposa même un marquis débauché et bel esprit; elle refusa sa main d'après les conseils de Ninon de l'Enclos, qu'elle avait prise en amitié chez Scarron. Les seigneurs les plus à la mode s'empressèrent auprès d'elle; mais elle repoussa leurs adorations et se renferma dans les bornes les plus rigides de la vertu. Un seul, dit-on, Villarceaux, sut toucher son cœur et lui fit agréer ses hommages : rien ne prouve toutefois l'intimité de cette liaison. La reine-mère, informée de la situation où elle se trouvait, porta à 2,000 livres la pension de 1,500 qu'elle faisait à Scarron, et qu'elle lui avait continuée. La mort de la reine la priva de cette unique ressource; elle employa alors, mais en vain, le crédit de ses amis pour obtenir le rétablissement de sa pension. Plusieurs placets furent présentés inutilement, et, chose singulière! Louis XIV témoignait une sorte d'antipathie pour la veuve de Scarron, qu'il ne connaissait pas. Rebutée du mauvais accueil de ses pétitions, elle résolut de partir pour le Portugal avec la princesse de Nemours, fiancée du roi Alfonse VI. On l'engagea à faire une dernière tentative auprès de madame de Montespan, toute puissante à cette époque. Elle adressa donc sa demande à celle qu'elle devait plus tard renverser, et qu'elle appelait alors la *merveille de la France*. Cette flatterie plut à madame de Montespan, qui promit d'obtenir la signature du roi. Louis XIV eut de la peine à se rendre : « *Encore la veuve Scarron!* s'écria-t-il avec mauvaise humeur. » Grâce à la généreuse intervention de madame de Montespan, la pension fut accordée; et, pour la dédommager de ce long retard, Louis XIV se fit présenter la solliciteuse et lui adressa ce compliment étrange : « Madame, je vous ai fait attendre long-temps, mais vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. » C'est à cette époque que commença la fortune de madame Scarron, et tout marcha au souhait de son ambition. Une occasion s'offrit bientôt de la mettre en faveur. Le roi voulait faire élever secrètement des enfants issus de sa liaison avec madame de Montespan : la réserve et la dignité bien connues de madame Scarron firent jeter les yeux sur elle. Elle refusa cependant assez long-temps cet emploi : « Si les enfants sont au roi, dit-elle, je le veux bien; je ne me chargerais pas sans scrupule de ceux de madame de Montespan : ainsi, il faut que le roi me l'ordonne. » L'ordre arriva; elle se rendit à la volonté royale, et remplit à merveille la charge qu'on lui avait imposée. Pressée quelquefois de questions, elle les évitait avec adresse; souvent même elle se *faisait saigner* pour s'empêcher de rougir lorsqu'on l'interrogeait trop directement. En récompense de ses services, sa pension fut augmentée, et les faveurs royales la mirent bientôt à même d'acheter la terre de Maintenon, qui fut plus tard érigée en marquisat. Le roi l'appela alors madame de Maintenon, nom qu'elle conserva toute sa vie, et que quelques courtisans, lorsqu'elle eut succédé à madame de Montespan, changeaient par plaisanterie en celui de *Madame de Maintenan*. — Louis XIV ne s'en tint pas là : il lui donna des charges et des honneurs qu'elle pouvait avouer, et, à la mort de la reine (1683), madame de Maintenon était déjà toute puissante auprès du monarque. Le roi s'était lassé des inégalités qu'offrait le caractère de madame de Montespan : il l'avait comparée à la douceur et à l'inaltérable égalité d'âme de madame de Maintenon, et son cœur avait penché de son côté. L'ambition de madame de Maintenon sut profiter de cette disposition. « A 45 ans, écrivait-elle, il n'est plus temps de plaire; mais la vertu est de tout âge; il n'y a que Dieu qui sache la vérité... Il me donne les plus belles espérances.... Je le renvoie toujours affligé, mais jamais désespéré. » Ne pouvant vaincre ses scrupules ou ses calculs, le roi l'épousa, dit-on, secrètement. L'é-

poque de cette union paraît incertaine ; mais si elle a eu lieu, elle doit se reporter à l'année 1686. On prétend que le mariage fut célébré par M. de Harlay, archevêque de Paris, dans un des cabinets du roi, la nuit, en présence du P. Lachaise de Montchevreuil, du chev. de Forbin et de Bontemps. Quoi qu'il en soit, et cette supposition est aujourd'hui regardée comme un fait incontestable, madame de Maintenon eut à huis-clos toutes les prérogatives d'une reine de France. Elle en eut le pouvoir, sinon les honneurs publics, et sa part dans les affaires publiques fut tout autre que celle de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, à laquelle elle succédait. Cette part a-t-elle toujours été heureuse? Les ennemis de madame de Maintenon ont fait remarquer que c'est à partir de l'époque présumée de son mariage que la gloire dont la France avait joui jusqu'alors semble s'abaisser. Les défaites vont succéder aux succès, les persécutions à la tolérance; les honneurs dus au mérite sont donnés à la faveur. Doit-on attribuer à madame de Maintenon la révocation de l'édit de Nantes? je ne le pense pas. Madame de Maintenon avait été elle-même calviniste; elle avait de nombreuses alliances de parenté dans cette religion, et ces considérations doivent la décharger de cette triste responsabilité qu'on voudrait faire peser sur son nom. Sans doute, elle eut le grand tort de favoriser les jésuites et d'agrandir leur influence en laissant persécuter les jansénistes ; sans doute son conseil dans les affaires ne fut pas toujours ce qu'il aurait dû être ; elle se montra trop prodigue en faveur de ses amis et de ses parents ; elle eut le grand tort de sacrifier des hommes tels que Vendôme et Catinat ; mais, au milieu de ces erreurs, madame de Maintenon a des titres solides à l'estime et au respect. Elle étendit sa protection sur les gens de lettres, elle fonda St-Cyr, et son inépuisable bienfaisance, animée des meilleures intentions, sa dignité, ses vertus nobles, donnèrent au trône, où elle avait droit de s'asseoir, et dont elle se tint toujours éloignée, un lustre et un éclat que Louis XIV seul n'aurait peut-être pas pu lui donner. La vieillesse de madame de Maintenon fut comme celle du roi, triste et remplie d'amertumes : « Quel supplice, disait-elle, d'amuser un homme qui n'est plus amusable ! » Elle mourut en 1719 à St-Cyr, où elle s'était retirée, quatre ans après la mort du roi. Sa retraite avait été noble et grande : la famille royale allait la visiter, et Pierre-le-Grand, comme on sait, ne voulut pas quitter Paris sans voir la veuve de Louis XIV à St-Cyr.

JONCIÈRES.

MAIRAN (JEAN-JACQUES D'ORTOUS DE), naquit à Béziers, en 1678, de François d'Ortous, écuyer, sieur de Mairan, et de Madelaine d'Ortous, sa parente et sa femme. Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, sa mère se trouva chargée du soin de son éducation ; qu'elle lui fit commencer dans la maison paternelle. La mort de cette mère vertueuse le laissa à l'âge de seize ans maître de son bien et de ses actions : il se rendit à Toulouse pour y continuer ses études. Il paraît qu'elles furent des plus rapides et des plus brillantes, car, se trouvant à Paris en 1698, chez le P. Mallebranche, quelqu'un lui ayant présenté un auteur grec, il se trouva en état de l'expliquer sur-le-champ à livre ouvert. Pendant les quatre ans qu'il passa dans la capitale, il se livra particulièrement à l'étude des mathématiques, de la physique, de l'astronomie, puis il retourna s'ensevelir pendant douze ans dans sa province. — En 1714 l'académie des sciences de Bordeaux ayant proposé pour sujet du prix qu'elle distribuait tous les ans l'explication des variations du baromètre, Mairan concourut, et son mémoire fut couronné en 1715 ; il remporta aussi le prix de 1716, qui avait pour sujet la glace, et celui de 1717, par une dissertation sur le phosphore et les noctiluques. L'année suivante, la même académie l'admit dans son sein. Après avoir obtenu de si brillants succès en province, il était naturel que Mairan allât se fixer dans la capitale, séjour ordinaire de tous les hommes supérieurs. Il était déjà connu avantageuse-

ment des membres de l'académie des sciences de cette ville, à laquelle il avait envoyé des mémoires : ils avaient eu pour objets la solution du problème connu sous le nom de *la roue d'Aristote*; un abaissement subit des eaux de la rivière d'Érault, près d'Agde, qu'il soupçonnait avoir été l'effet d'un tremblement de terre, etc. Ces divers mémoires et ses triomphes de Bordeaux déterminèrent l'académie à se l'associer comme géomètre; sept mois après, il devint membre de cette illustre compagnie. De Mairan était non seulement géomètre, physicien, astronome, mais encore il avait des connaissances étendues en histoire naturelle; il était aussi bon connaisseur dans les ouvrages de peinture et de sculpture; il était en outre bon musicien, et possédait la théorie mathématique de cet art à fond, aussi bien que la structure de l'organe de l'ouie; il touchait fort bien des instruments à clavier; enfin, il était chronologiste et antiquaire; les lettres qu'il écrivit au P. Parennin font foi que les mystères des annales du monde ne lui étaient pas inconnus; la dissertation qu'il adressa au comte de Caylus au sujet d'une pierre gravée est digne d'un habile archéologue. « M. de Mairan, dit son panégyriste et son ami, Grandjean de Fonchy, possédait presque toutes les connaissances : il y avait fort peu de matières sur lesquelles on eût pu l'attaquer avec avantage; son style était aussi net que ses idées : il écrivait avec la plus grande précision et avec la plus grande pureté de langage, qu'il savait orner sagement dans le besoin des images les plus nobles et les plus vraies. » — Ce furent ces qualités, jointes à l'universalité de ses talents, à son impartialité et à la douceur de son caractère, qui le firent choisir pour remplacer Fontenelle comme secrétaire de l'académie. Son âge avancé (67 ans) et la faiblesse de sa santé lui firent d'abord refuser cet honneur; ce ne fut qu'à force d'instances qu'on le décida à accepter pour 3 ans seulement ces pénibles et honorables fonctions. C'est vers cette époque que l'académie française lui ouvrit ses portes. En 1745, il fut nommé directeur de l'académie des sciences, et la retraite de Maupertuis ayant laissé une place de pensionnaire vacante, il y fut nommé par le roi. — Rendu à lui-même, il reprit le fil de ses travaux, et ce fut pendant les vingt-sept ans qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort qu'il revit et publia : 1° la seconde édition de son *Traité des aurores boréales*, ouvrage dans lequel il a montré beaucoup de sagacité, mais qui est basé sur un principe dénué de preuves solides; au reste, les savants de nos jours n'en savent guère plus que lui sur cette matière; 2° son *Mémoire* sur la rotation de la lune, où il prouve, ce qui n'était pas bien difficile, que cet astre tourne autour de la terre; 3° sa *Balance des peintres*, ou l'art d'apprécier leur mérite : l'original de cet ouvrage appartenait à de Piles, Mairan ne fit que le commenter; 4° la seconde édition de son *Traité de la glace*; 5° son *Mémoire* sur les séries infinies, dont tous les numérateurs sont égaux; 6° la dernière partie de ses *Recherches sur le froid et le chaud* : notre savant prouve assez bien que la chaleur que les rayons solaires communiquent à la terre ne suffirait pas pour élever et maintenir sa température à un certain degré; il prétend, ce qui est presque bien prouvé aujourd'hui, que le globe terrestre contient dans son intérieur un foyer qui envoie de la chaleur vers toutes les parties de sa surface; il démontre de cette manière pourquoi les sommets des hautes montagnes situées dans des pays très chauds sont couverts de neiges éternelles, etc.; 7° un *Traité sur les lois que suit la réflexion des corps*, qu'il fait dépendre de l'élasticité, de la masse des plans réfléchissants. — En 1721, il fut chargé par l'académie, à la demande du conseil de marine, d'indiquer la meilleure manière de jauger les navires : il se rendit en conséquence avec Varignon dans les ports de la Méditerranée. Après bien des discussions, il adopta comme la meilleure la méthode de Hocquart, à laquelle il fit des additions. C'est au retour de ce voyage que, passant par Béziers,

sa patrie, il forma le dessein de fonder dans cette ville une académie des sciences : les statuts en furent approuvés en 1723, et la compagnie ouvrit ses séances sous la protection du premier ministre, le cardinal de Fleuri. Mairan n'eut point à souffrir des infirmités que les années n'amènent que trop souvent à leur suite; seulement il était très sensible au froid. Ses occupations ne cessèrent qu'avec sa vie : malgré son grand âge, il assistait avec son assiduité ordinaire aux séances de l'académie, se chargeait de commissions, etc. Un rhume qu'il avait contracté pendant les vacances de Noël, en 1770, devint fluxion de poitrine, et celle-ci se termina par un dépôt à la cuisse; la gangrène survint, et le malade mourut le 20 février 1771, âgé de 93 ans. — Mairan fut secrétaire du duc d'Orléans régent, qui lui légua sa montre. Les sociétés royales de Londres, d'Édimbourg, d'Upsal; l'académie de Pétersbourg, l'Institut de Bologne, le comptaient au nombre de leurs membres. TEYSSÈDRE.

MAIRE, c'est un officier municipal dont les fonctions consistent principalement à administrer les affaires de la commune. — Les maires ont été établis en France d'après un système général par la loi du 14 décembre 1789. Cette loi, en créant dans chaque commune des *municipalités* (*v.* ce mot), donna le nom de *maire* au premier officier municipal. Il était, ainsi que ses collègues, nommé par les assemblées primaires. — La constitution du 5 fructidor établit des administrations municipales par canton; et le premier des administrateurs ne prit plus le nom de *maire*, mais celui de *président*. Cette administration siégeait au chef-lieu de canton; il n'y eut plus dans les autres communes que des agents tout-à la fois membres de l'administration et subordonnés à ses ordres. — La constitution de l'an VIII vint changer ce système, et elle créa un maire dans chaque commune. Alors, à la nomination élective, on substitua le choix direct du chef du gouvernement. Cet état de choses dura sous l'empire et sous la restauration. Mais, en 1831, l'organisation municipale fut soumise à de nouvelles règles; d'après la nouvelle législation, les conseils municipaux émanent du corps électoral, et les maires ne peuvent être choisis que parmi les membres de ces conseils; ils sont choisis par le roi ou en son nom par les préfets; ils ne sont nommés que pour 3 ans; les préfets ont le droit de les suspendre, mais ils ne peuvent être révoqués que par le roi. — A côté du maire, et sous sa direction, on a placé d'autres officiers municipaux, sous le titre d'*adjoints*. Ces officiers sont les suppléants du maire; ils le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement, et remplissent, en général, les fonctions du commissaire de police dans les communes rurales où il n'y en a pas. Il arrive souvent aussi, notamment dans les villes importantes, que le maire délègue à l'adjoint une partie de l'administration municipale. — Dans toutes les communes de France, à l'exception de la ville de Paris, il n'y a qu'un maire, mais le nombre des adjoints varie suivant le chiffre de la population: ainsi, il n'y en a qu'un pour les communes au-dessous de 2,500 habitants, deux pour celles de 2,500 à 10,000, et un adjoint de plus par chaque excédent de 2,000. Ils sont soumis au même mode de nomination que les maires; leurs fonctions, et leurs responsabilités sont les mêmes. — Les attributions du maire se divisent en deux parties bien distinctes: elles sont judiciaires ou administratives. — 1° Sous le rapport judiciaire, le maire est : officier de l'état civil, officier de police judiciaire, et juge de police. — Comme officier de l'état civil, il est chargé de la tenue des registres de naissance, mariage, décès, adoption, reconnaissance (loi du 28 pluviose an VIII). — Comme officier de police judiciaire, il recherche et constate les crimes, délits ou contraventions énumérées dans les lois pénales (*Code d'instruction criminelle*, art. 11 et suiv.). — Enfin, comme juge de police, il connaît des contraventions commises dans l'intérieur de sa commune par des personnes prises en flagrant délit, ou par

des personnes qui y sont présentes, lorsque les témoins y sont aussi résidents et présents (*Code d'instruction criminelle*, art. 166 et suiv.). — 2° Les fonctions administratives du maire sont elles-mêmes de deux natures ; ou elles émanent du gouvernement, et alors le maire se rattache à l'administration active proprement dite, c'est à lui qu'aboutissent dans la commune tous les services publics, il n'est presque aucune partie de l'administration générale dont il ne soit l'agent : ou elles émanent du pouvoir municipal, et alors le maire agit comme représentant de la commune, sous l'influence du conseil municipal, ou en vertu d'un mandat spécial de la loi : c'est à ce titre qu'il administre les revenus de la commune, et qu'il prend des arrêtés de police, soit pour assurer le maintien du bon ordre dans les lieux publics, soit pour garantir la liberté de circulation dans les rues, quais, places publiques, etc. — Il ne peut pas entrer dans le plan de ce dictionnaire d'énumérer toutes les fonctions administratives du maire, la liste en serait trop longue; qu'il nous suffise de dire qu'il n'est pas un intérêt administratif avec lequel il ne se trouve en contact. — Nous ajouterons cependant que le maire est juge administratif dans deux cas : 1° en matière de contributions directes, il prononce sur les contestations qui s'élèvent entre les employés de la régie et les débitants de boissons en détail, relativement à l'exactitude de la déclaration des prix de vente (loi du 28 avril 1816). — 2° En matière de grande voirie, il juge les contraventions sur le poids des voitures (décret du 23 juin 1806). — Ainsi, le maire est à la fois organe de la société et de la commune ; ses fonctions sont complexes, et les unes se réfèrent à l'administration générale de l'état et sont déléguées par elle; les autres intéressent directement et particulièrement la commune, dont il est le représentant, sous la surveillance du conseil municipal dont il fait partie. — Cette distinction est importante en ce qui concerne la responsabilité de ce fonctionnaire. — Ainsi, en matière criminelle ; lorsqu'il agit comme délégué du gouvernement, il faut une autorisation du conseil d'état pour le poursuivre. Mais cette autorisation n'est pas nécessaire lorsqu'il n'est question que des fonctions judiciaires du maire, ou bien lorsqu'il n'agit que comme représentant de la commune et pour des intérêts purement communaux (*v.* MUNICIPALITÉS). E. de CHABROL.

MAIRIE, MAISON COMMUNE, DE VILLE, HÔTEL-DE-VILLE, toutes expressions synonymes désignant l'édifice ou siége l'administration municipale de chaque commune. Dans les localités où il n'y a pas de bâtiment spécial, c'est la maison du maire qui en tient lieu. C'est dans cet édifice que sont conservés les registres de l'état civil. Il est certains actes, comme les mariages, par exemple, qui ne peuvent avoir lieu que dans la maison commune. E. C.

MAIRE DU PALAIS, *magister palatii, præfectus prætorio*. On appelait ainsi, sous les rois de la première race, les officiers chargés du gouvernement intérieur du palais. Jusqu'à Clotaire II, les maires n'eurent qu'une autorité assez subalterne. La conspiration dirigée contre Brunehault par les seigneurs et les leudes qui défendaient la perpétuité de leurs fiefs commença la puissance de ces officiers. Warnacaire avait été l'ame de cette conjuration ; les seigneurs le firent maire de Bourgogne, et il exigea de Clotaire II qu'il ne serait point déplacé pendant sa vie. On voit que cette magistrature se rend ici indépendante de l'autorité royale, et par l'élection et par l'inamovibilité. Les rois avaient cessé de commander leurs armées; le hasard de la naissance, les minorités, avaient placé sur le trône l'incapacité ou la faiblesse : aussi le besoin était senti d'un duc ou chef qui eût de l'autorité sur cette multitude infinie de seigneurs incertains sur leurs devoirs. Dans cette nation indépendante et guerrière, il fallait plutôt inviter que contraindre, il fallait donner ou faire espérer des fiefs, des récompenses; dès lors, il était naturel que celui qui avait la surintendance du pa-

lais devint le chef politique. Voilà comment la puissance échut aux maires du palais. Cette puissance s'accrut encore sous les successeurs de Dagobert. Les princes, enfermés au fond de leurs palais, ne paraissaient plus en public et encore moins à la tête de leurs armées. Les maires gouvernaient et commandaient en leur nom. Une fois par an, au premier jour de mai, ils consentaient à les montrer au peuple, parés de leur habit royal, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, montés sur un charriot traîné par des bœufs, au milieu de la ville. Depuis lors, les maires du palais eurent assez de crédit pour rendre leur charge comme héréditaire dans leur famille. On vit Pépin donner pour maire à la nation un de ses petits-fils, qui était encore dans l'enfance, et Montesquieu ajoute que cet enfant, établi maire sur un certain Dagobert, fut comme un fantôme sur un fantôme. — L'autorité des maires du palais devait finir par absorber la puissance royale. En effet, Pépin d'Héristal, dit le *Gros*, homme hardi, mais sage, parvint à se concilier les seigneurs de l'Austrasie. Thierri II ayant voulu s'opposer à ses desseins, on leva des troupes de part et d'autre : Thierri fut battu et fait prisonnier. Pépin lui laissa le vain titre de roi, et régna à côté de lui. Après la mort de Pépin. Charles-Martel, son fils naturel, se fit proclamer maire des trois royaumes, laissa encore régner ses princes légitimes, mais sous son bon plaisir. Charles-Martel étant mort, Pépin-le-Bref, son fils, lui succéda dans sa puissance. Plus ambitieux, Pépin voulut joindre le titre de roi à l'autorité royale dont il était investi. Childéric III, titulaire de la couronne, fut déclaré incapable de la porter, rasé et enfermé dans un monastère. Le pape Zacharie prononça que celui qui avait en main toute l'autorité pouvait s'appeler *roi*; et en effet ce n'était plus que de la sincérité. Pépin fut proclamé roi à Soissons, en 742. — Ainsi finit la première race, écrasée sous la puissance des maires du palais. A. G.

MAIRET (Jean), né à Besançon en 1604, est, avec Rotrou, le seul de nos poètes dramatiques antérieurs à Corneille dont le talent ait jeté quelques lueurs, et dont la postérité ait conservé quelques souvenirs. — Élevé à Paris au collége des Grassins, il composa à 16 ans sa première pièce. *Chryseïde et Arimand*, tragi-comédie, tirée de l'*Astrée* de Durfé, était déjà supérieure aux informes ouvrages de Hardy. *Sylvie* eut, l'année suivante, encore plus de succès. Son chef-d'œuvre fut *Sophonisbe*, jouée en 1629 : c'était la première tragédie où l'on eût respecté la loi des unités; aussi les comédiens mirent-ils beaucoup de difficultés à sa représentation. Cette pièce, qu'ils avaient dédaignée, fit la fortune de leur théâtre; la *Sophonisbe* même de Corneille ne put l'éclipser, et l'on sait que, sur sa vieille réputation, Voltaire se donna la tâche de la *réparer à neuf*, suivant ses propres expressions, pour faire connaître cette œuvre remarquable aux spectateurs de son temps. Il y a en effet dans la *Sophonisbe* de Mairet de mâles et énergiques beautés, déparées moins que dans ses autres pièces par les défauts de son époque. — Mairet ne figurera point dans la liste des gens de lettres oubliés par les dispensateurs des grâces et des récompenses pécuniaires. Pensionné tour à tour par l'amiral de Montmorency, les cardinaux de Richelieu et de La Valette, il reçut en outre diverses gratifications du duc de Longueville et de plusieurs autres grands seigneurs. Enfin, lorsque, disgrâcié par Mazarin, à cause de son zèle pour les intérêts de l'Espagne, souveraine alors de sa province, la Franche-comté, il revint à Paris après la paix des Pyrénées. Un sonnet sur cette paix, bien qu'il ne fût pas ce phénix dont a parlé Boileau, lui valut de la reine-mère un don de 12,000 francs. — Jaloux, toutefois, de la renommée toujours croissante de Corneille, dont il avait critiqué avec amertume les premiers essais, Mairet, dès 1548, se retira à Besançon, sa patrie, où il mourut en 1684, âgé de 80 ans. — En 1819, quelques Francs-Comtois amis des lettres ouvrirent une souscription pour

faire exécuter en marbre un buste de ce poète, leur compatriote, et en décorer la bibliothèque de Besançon : c'est un exemple honorable offert à toutes les cités où des hommes distingués ont reçu le jour.

Oussy.

MAIS (botanique, agriculture). Cette plante, de la famille des graminées, est nommée *zea* dans le latin de convention adopté par les botanistes. Elle est un des dons précieux que le Nouveau-Monde a faits à l'ancien : c'est très mal à propos qu'on l'appelle vulgairement *blé de Turquie*, car l'Europe l'a reçu de l'Amérique méridionale par la voie de l'Espagne. Les tiges de maïs s'élèvent à la hauteur d'environ deux mètres ; le feuillage est d'un beau vert, et les épis, ordinairement au nombre de deux sur chaque pied, donnent un produit moyen de 864 grains, estimation décevante, dont les cultivateurs ne doivent pas être dupes, puisqu'en évaluant de la même manière le produit d'un champ de froment d'après le nombre moyen des grains contenus dans un épi, on pourrait s'attendre à recueillir 60, et même 80 pour un, quoique la moisson ne donne réellement que huit à dix fois la semence. Pour évaluer avec exactitude les bénéfices d'une culture, il faut que tous les frais et toutes les recettes soient rapportés à une même unité de mesure, et, par conséquent, il faut en connaître la valeur monétaire, et ne rien omettre de ce qui doit entrer dans le calcul. Il y a, dit-on, quelques pays où l'introduction du maïs a fait abandonner le froment : ce n'est pas en Europe que cette substitution serait avantageuse, et d'ailleurs, elle supposerait une plus grande division des terres, à moins qu'on ne trouve le moyen de lui appliquer les procédés de la grande culture. — Comme plante anciennement cultivée, le maïs a produit des variétés dont quelques-unes se perpétuent avec des propriétés qui les recommandent. Telle est la plus hâtive de toutes, le *maïs à poulet*, de petite taille, à épis plus courts, et dont le grain n'est pas trop gros pour servir à la nourriture des poulets. Aux environs de Paris, on en obtient deux récoltes, la première au commencement de l'été et la seconde en automne. — Une autre variété dite *quarantain*, dont les grains sont plus gros, ne mûrit qu'un peu plus tard : c'est dans les pays chauds qu'il justifie son nom en parvenant à une maturité complète au bout de quarante jours. En général, la durée de la végétation de ces plantes est en raison de leur grandeur, et leur produit suit le même ordre de progression. On dit aussi que les plantes à gros grains, et par conséquent tardives, donnent une bouillie plus savoureuse que celle des variétés à petits grains : ainsi, ces dernières devraient être réservées pour la nourriture de la volaille, et le gros maïs serait cultivé pour les hommes. Il paraît que l'espèce primitive est celle à grains jaunes, et il est certain que les autres couleurs (le blanc compris) sont beaucoup plus sujettes à varier. — Les tiges vertes du maïs sont très sucrées, surtout dans les pays chauds, et tous les herbivores les mangent avec avidité. Dans l'Amérique méridionale, elle pourrait, au besoin, remplacer la canne à sucre ; en Europe, l'emploi de la betterave sera probablement préféré long-temps encore, quand même on parviendrait à extraire le sucre de maïs plus facilement et à moindres frais que lors des premiers essais sur cette matière, au temps où le blocus continental provoqua tant de recherches sur les moyens de suppléer à ce que le commerce maritime ne fournissait plus. Nous sommes donc encore loin du temps où les usages de cette plante pourront être multipliés et prendre un nouveau degré d'importance. On a fait quelques tentatives pour en porter la culture plus au nord de la France, mais, jusqu'à présent, le succès ne les a pas couronnées. Une ligne tirée de l'embouchure de la Gironde à l'extrémité septentrionale de l'Alsace partage notre territoire en deux régions à peu près égales ; le maïs a pris possession de celle du sud, et il la gardera.

Ferry.

MAISON (du lat. *mansio*, demeure). L'homme, jeté tout nu sur la terre, se vit forcé, non seulement de se couvrir de

vêtements, mais encore de se bâtir des asiles où il pût se mettre à couvert des chaleurs brûlantes du soleil, de l'humidité des pluies, des rigueurs des hivers, etc., suivant la situation des pays qu'il habitait : de là l'origine des *maisons*. — La forme et les dimensions de ces constructions varient à l'infini, suivant les climats, la nature des matériaux qu'on y emploie, et même les richesses de ceux qui les font bâtir. — Les rectangles étant celles de toutes les figures que l'on peut subdiviser aisément en autant de rectangles que l'on veut, le plan géométral (par terre) de toute maison isolée est presque toujours un rectangle; il y aurait de l'avantage à donner à ce plan la figure d'un cercle ou d'un polygone régulier, attendu que ces figures renferment à contours égaux plus d'espace que toute autre (*v.* Iso-périmètre). Les premières maisons se composaient très probablement d'une seule pièce au rez-de-chaussée, que l'on divisa dans la suite en plusieurs parties par des murs de refend, des cloisons, etc. On prétend que la plupart des maisons des anciens peuples de la Grèce et de l'Italie ne consistaient d'abord qu'en un simple rez-de-chaussée; mais il est bien certain que dans la suite les habitations de ces peuples eurent plusieurs étages, puisque les maisons de Rome avaient de 60 à 70 pieds de hauteur. Dans les pays riches et tempérés de l'Europe et de l'Amérique, les maisons qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, ou même un seul étage, sont assez rares, du moins dans les villes. En Chine, et dans les pays chauds en général, les maisons des villes les plus importantes, telles que Pékin, sont fort basses. Dans les pays du Nord, on fait en bois des maisons d'une grande simplicité, qui n'ont qu'un simple rez-de-chaussée : une scie, une hache et quelques heures de travail suffisent à un homme diligent pour construire une habitation de cette espèce. — Il y a à Moscou, ancienne capitale de la Russie, un marché où l'on trouve à acheter à toute heure des maisons en bois, que l'on peut porter et remonter partout où l'on veut. — Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans des maisons souterraines. Les peuplades qui errent dans les régions septentrionales de l'Amérique se bâtissent en hiver des maisons qui sont entièrement composées de blocs de neige; c'est dans ces demeures glaciales qu'ils se mettent à l'abri des vents impétueux et des froids extrêmes; une pierre creusée, dans laquelle ils brûlent de l'huile de poisson, leur sert de calorifère et de fourneau pour cuire leurs aliments. Les descendants des Scythes, qui errent encore dans les plaines de la Tartarie, établissent leurs maisons sur des chariots; ces habitations mobiles ont la forme d'un cône (d'un éteignoir); elles sont couvertes en chaume et très légères : ce ne sont au reste que des voitures couvertes.

Teyssèdre.

Maison du roi. Les divers corps composant la maison militaire du roi ont été l'objet d'articles spéciaux (*v.* Gardes du corps, Mousquetaires, Gendarmes). — On appelait *maison du roi* l'ensemble de ces différents corps. Il ne s'agit dans cet article que des dignitaires et des principaux officiers attachés au service intérieur et à la personne du roi. Ce personnel s'est beaucoup accru sous les successeurs de Louis XIV. Saint-Simon raconte que l'influence de ces officiers était moins grande que celle des subalternes. « Les charges des premiers gentilshommes de la chambre, dit-il (t. 1er, p. 122, première édition de 1788), furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre. L'insolence était grande dans la plupart d'eux (les valets), et telle qu'il fallait savoir l'éviter ou la supporter avec patience. Le roi racontait quelquefois avec complaisance qu'ayant dans sa jeunesse envoyé, pour je ne sais quoi, une lettre au duc de Monbazon, gouverneur de Paris, en une de ses maisons de campagne, près de cette ville, par un de ses valets de pied, il y arriva comme M. de Monbazon allait se mettre à table; qu'il avait forcé ce valet de pied de s'y mettre avec lui, et le conduisit, lorsqu'il le renvoya, jusque dans sa cour, parce qu'*il venait de la part du roi*. Il ne manquait

guère aussi de demander à ses gentilshommes ordinaires, quand ils revenaient de sa part de faire des compliments de conjouissance ou de condoléance aux gens titrés, hommes et femmes, mais à nul autre, comment ils avaient été reçus, et il aurait trouvé mauvais qu'on ne les eût pas fait asseoir et conduits fort loin.» — On sait quelle fut l'influence de Lebel sous Louis XV; la protection de ce premier valet de chambre valait mieux que celle d'un prince. Les favorites elles-mêmes lui étaient dévouées par reconnaissance du passé et pour l'intérêt de leur avenir.—Le personnel de la maison du roi, sous Louis XVI, se composait de ce qu'on appelait la *chapelle*, c.-à-d. du grand-aumônier, des aumôniers ordinaires, des chapelains, etc.; d'un grand-maître (le prince de Condé), d'un grand-chambellan (le prince de Bouillon), de quatre premiers gentilshommes de la chambre, d'un grand-maître et de deux maîtres de la garde-robe, d'un grand-écuyer, d'un premier écuyer, d'un premier panetier, d'un grand-veneur, d'un grand-prévôt, d'un premier maître-d'hôtel, d'un maître-d'hôtel ordinaire, d'un grand-maître et de quatre maîtres des cérémonies, de quatre secrétaires de la chambre et du cabinet, de deux lecteurs, de deux écrivains, d'un bureau général d'administration, possédé par M. de Villedeuil, secrétaire d'état.—La reine avait aussi sa maison; les frères, les sœurs, les filles et les fils du roi, les princes et les princesses des branches collatérales, et des princes et princesses légitimés, avaient également leur maison, mais elles étaient moins nombreuses.

Dufey (de l'Yonne).

Maison garnie (*v.* Hôtel garni).

Maison d'éducation (*v.* Éducation).

Maison de santé (médecine). Les causes qui ont motivé les établissements des hôpitaux ou hospices dans l'intérêt de la communauté humaine ont fait ouvrir des asiles pour ceux qui, étant peu favorisés dans la répartition des richesses, peuvent cependant se dispenser de disputer les secours accordés aux pauvres. Les hommes ont voulu conserver leurs situations respectives dans l'état de maladie comme dans l'état de santé. La triste situation où nous jette l'aliénation mentale fut probablement l'origine de ces établissements intermédiaires entre la misère et la richesse. Autrefois, ceux qui étaient dégradés de la dignité humaine par la perte des facultés intellectuelles, pauvres ou riches, étaient séquestrés dans des prisons ou des hôpitaux, et traités comme des criminels. Cette confusion des classes sociales ne dura pas. En ces temps de civilisation barbare, encore peu éloignés de nous, la charité chrétienne inspira des sentiments favorables au sort des aliénés; diverses maisons religieuses s'ouvrirent pour recevoir plusieurs de ces infortunés : le Tasse trouva une semblable retraite. Des pauvres furent admis gratuitement dans ces maisons, et par une compensation équitable, les riches durent y payer une pension quelconque pour y être renfermés jusqu'au rétablissement de leurs facultés intellectuelles. La maison des frères de la Charité, dite *Saint-Maurice*, à Charenton, devint ainsi un pensionnat de fous dès l'année 1660. Plus tard, et surtout après la destruction des ordres monastiques en France, diverses spéculations particulières firent ouvrir des établissements pour le traitement et le séquestre des fous, et pour suppléer les hôpitaux; d'autres maisons furent également ouvertes pour le traitement de diverses maladies, sous la direction des médecins et chirurgiens, et toutes ont été comprises sous le nom général de *maison de santé*. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur ces différents établissements, afin d'en évaluer les avantages.—L'utilité des maisons destinées à la réclusion et au traitement des aliénés est incontestable : que faire d'un fou dans une famille, surtout s'il est furieux? Comment le contenir pour le garantir, lui et les autres, de ses déterminations insensées? Les soins que demande un tel être sont pénibles et exigent souvent une sévérité à laquelle des amis ou des parents ne peuvent se

résoudre; d'ailleurs, il convient communément pour cet état de changer ses habitudes; en un mot, il faut un local approprié à cette destination. Les issues de ces maisons ne devant pas être franchies sans permission, elles ont plus ou moins l'aspect d'une prison; dans quelques-unes, cette apparence est déguisée au dedans, et les reclus y jouissent d'une liberté proportionnée à leur état mental. Ceux qui sont frappés de démence ou de fureur sont isolés, renfermés et contenus de manière à être maitrisés sans douleur. Ceux, au contraire, chez lesquels la perversion de l'intelligence n'est que partielle ou sans danger, jouissent d'une liberté suffisante, et trouvent des distractions dans divers jeux, dans la lecture, la musique, etc. Tout enfin y est coordonné dans un but médical et philanthropique; elles sont tenues autant que possible dans des conditions hygiéniques. — L'expérience a démontré l'utilité de ces institutions; plusieurs individus y ont recouvré la raison, et ceux qui n'ont pu guérir y ont au moins trouvé l'asile le plus convenable à leur situation. Dans les cas de récidive, il n'est pas rare de voir les personnes qui pressentent le retour d'une aberration de leurs facultés intellectuelles s'acheminer d'elles-mêmes vers un lieu dont elles ont pu apprécier les avantages. Les progrès de la civilisation et de l'étude de la physiologie du cerveau amélioreront encore ces institutions; il règne, sous tous les rapports, une émulation très louable entre les médecins qui font de telles entreprises. Ces maisons, d'ailleurs, sont sous la surveillance de la police municipale, et on en comprend la nécessité. On a peu signalé en France d'actes répréhensibles qui aient été commis au moyen de ces lieux de réclusion, comme quelques-uns ont, dit-on, été reprochés à de semblables établissements chez l'étranger. Jusqu'ici l'expérience avait démontré que les tribunaux étaient suffisants pour décider de l'opportunité du séquestre des aliénés dans ces maisons de santé; une loi nouvelle va changer l'ordre accoutumé; elle a excité quelques craintes pour la liberté individuelle, déjà si peu garantie chez nous: nous craignons qu'elles ne soient fondées. Les établissements destinés au traitement de la folie, possédant les conditions des maisons de détention, servent aussi de retraite sanitaire aux détenus pour dettes ou pour cause politique, pour des motifs enfin qui ne déshonorent pas le caractère de l'homme: ceux dont la santé est altérée par le séjour d'un emprisonnement rigoureux, ainsi que par les peines morales qui s'y associent, trouvent dans les maisons dont nous nous occupons un grand allégement à leur situation, et l'exécution des lois peut ainsi se concilier avec l'humanité. Sous plusieurs rapports, de semblables établissements sont maintenant au nombre des besoins sociaux, et il est désirable de les voir s'étendre sur divers points de la France. —Des maisons ont aussi été fondées pour le traitement des maladies diverses dont l'humanité est passible, et on peut les considérer comme des hospices; elles n'en diffèrent essentiellement que parce que les malades n'y sont point admis gratuitement. Ce sont des asiles ouverts aux personnes peu aisées ou isolées dans le monde; elles y trouvent les soins des médecins et des infirmiers qu'elles ne sauraient se procurer dans leurs demeures sans une dépense disproportionnée avec leurs moyens pécuniaires. Là, des salles, des chambres particulières sont accessibles au public à des prix qui varient selon la satisfaction des divers besoins; des médecins et des chirurgiens, honorablement famés dans les grandes villes, ont ouvert de semblables maisons, dont chaque jour démontre les avantages. Les personnes de province qui ont besoin du secours de la chirurgie viennent y subir des opérations majeures, que cette partie de la thérapeutique exige. En général, ces établissements ont une utilité qu'on n'apprécie pas assez, c'est de soustraire les malades à cette funeste et ridicule prétention qu'ont tant de gens dépourvus de connaissances médicales, de donner des avis et des opinions sur la médecine

et les médecins avec une témérité dont les conséquences font chaque jour des victimes. — Dans quelques hôpitaux publics, des places rétribuées sont également ouvertes aux malades. Il est à souhaiter que cet usage s'étende. Ceux qui, comme l'auteur de cet article, ont pu visiter l'admirable hôpital de Vienne, fondé par l'empereur Joseph II, feront surtout des vœux pour que notre pays soit un jour doté d'un établissement fait comme celui-là pour immortaliser un fondateur. — On a aussi ouvert dans ces derniers temps diverses maisons pour les femmes en couches; le bienfait de l'utilité de ces établissements est encore très grand, et il est à souhaiter qu'on les multiplie, car nos hôpitaux, dits *de maternité*, sont insuffisants, et plusieurs d'entre eux ont une insalubrité déplorable qui provient probablement de l'entassement des femmes. Combien nous devons envier à ce sujet la fondation impériale que nous venons de signaler. Là, toute femme ou toute fille, pauvre ou riche, peut se présenter voilée et sous le nom qu'il lui plaît de prendre, pourvu que le véritable soit consigné dans un billet cacheté qui lui est toujours remis intact quand elle sort, et qui n'est ouvert qu'en cas de mort. Après son accouchement, elle peut y laisser son enfant en payant cinquante francs; tout est prévu dans cet établissement pour qu'elle en sorte sans avoir été reconnue. On comprend combien une semblable institution doit prévenir d'infanticides. — Le nombre des maisons de santé s'est beaucoup accru en France en ces derniers temps, et proportionnellement aux difformités de la taille, devenues si communes aujourd'hui. Plusieurs chirurgiens se sont efforcés, à l'envi les uns des autres, de perfectionner ces moyens, de corriger les déviations de la colonne vertébrale, et des annonces sont journellement publiées à ce sujet dans le style le plus séduisant. Sans blâmer de semblables spéculations, et tout en nous félicitant de voir d'honorables confrères poursuivre un but désirable, il est cependant de notre devoir, dans un livre tel que celui-ci, d'éclairer le public sur la valeur réelle des établissements appelés *orthopédiques*. Celui qui écrit ces lignes, ayant à prendre des informations relativement à un jeune parent dont la colonne vertébrale est déformée, fut frapper à une de ces maisons qui venait d'être recommandée par un rapport favorable de l'académie de médecine. L'appareil dont on y faisait usage avait été considéré comme un perfectionnement par cette compagnie. On lui répondit que le mode de traitement avait toute la puissance qu'on lui attribuait, mais qu'il n'était un moyen de redressement que pour les filles. Cette réponse était faite pour surprendre d'abord un homme qui savait que dans de telles affections il ne peut y avoir de privilèges de sexe; mais en y réfléchissant, il découvrit que la plupart des difformités corrigées par les orthopédistes provenaient du déplorable usage des corsets. L'académie de médecine n'a point fait cette remarque; qui, pourtant, est importante pour déterminer la valeur de l'orthopédie; elle est malheureusement impuissante dans la plupart des cas de rachitisme, et il est nécessaire d'en prévenir le public. Pour redresser la taille chez les personnes du beau sexe, il suffit souvent d'éloigner la cause, c.-à-d. la compression sur le torse; de faire exécuter des mouvements appropriés et de maintenir le tronc dans une direction contraire à celle qui est vicieuse pour que le redressement s'obtienne quand la déviation n'est pas ancienne : c'est la soustraction du corset, en ce cas, qui est le moyen principal de guérir; moyen beaucoup plus puissant que des appareils qu'on applique à des prix très élevés : on peut toujours spéculer hardiment quand il s'agit d'affections où la coquetterie est intéressée. Puisse ce sujet faire naître d'utiles réflexions dans l'esprit de nos lectrices sur l'emploi des corsets, et les amener à comparer la Vénus de Médicis, ce modèle de beauté, avec une fille d'Eve dénaturée au point d'avoir une taille de guêpe.

CHARBONNIER.

Maison de jeu (v. Jeu).

Maison de prêt (v. Mont-de-Piété).

Maison de commerce, de commission, de banque (v. Banque, Banquier et Commissionnaire).

Maison de ville, commune (v. Commune; Hôtel-de-Ville; Mairie).

Maison d'arrêt, de détention, de force, de correction (v. Prison).

Maison de charité (v. Charité [Maison de]).

Maison de Dieu (v. Église).

Maison (v. Ménage).

Maison (race, famille [v. ces mots]).

Maison, communauté religieuse (v.).

Maisons (Petites), asile des fous (v. Folie).

MAISOUR, contrée de l'Inde méridionale qui embrasse une partie du plateau formé par les deux chaînes des Ghattes, à l'ouest de Pondichéry : son étendue est d'environ 2,000 lieues carrées. C'est un pays élevé, et beaucoup moins humide que les contrées voisines ; aussi, cette modification dans la nature du climat, qui est d'une si haute importance sur le physique et le moral de l'homme, se fait-elle sentir ici d'une manière remarquable : la race est plus belle, plus robuste et plus forte ; quoique sa nourriture soit à peu près semblable : le riz en forme la base. On y joint quelques céréales particulières à ces régions. Partout le cocotier orne le paysage, et croît souvent à côté du palma-christi, qui donne l'huile de ricin. Quelques localités cultivent le pavot, que l'on emploie chez les gens riches à la composition de certains gâteaux. Le bétail est abondant, et le fer est exploité sur plusieurs points. La position du Maïsour le mit pendant long-temps à l'abri de la conquête des musulmans, et le court séjour qu'ils y ont fait a fort peu modifié les mœurs indoues, qui s'y sont conservées dans presque toute leur pureté. On y compte à peu près trois millions d'habitants, placés sous la domination d'un radjah, qui paie aux Anglais un tribut de sept millions de francs ; il réside à Maïsour. Trois soubahdars gouvernent les provinces. — Les radjahs de Maïsour se prétendent issus de l'antique tribu de Yadava, dont faisait partie Krichna, l'un des grands dieux du panthéon indou. Toutefois, le premier souverain dont l'histoire fasse mention est Tcham-Radje, qui régnait en 1507 sur un petit territoire que ses successeurs agrandirent par des conquêtes. — Au milieu du XVIII[e] siècle parut Haïder-Ali, général habile, qui ne laissa bientôt aux souverains qu'une ombre de pouvoir. Il s'empara du Kanara, du Malabar, ravagea le Karnatik, et commença avec les Anglais cette guerre dont le récit forme le plus brillant épisode de l'histoire de l'Inde pendant cette époque. La mort vint mettre un terme à l'exécution de ses projets ; et son fils Tippou-Saïb, en voulant les continuer, perdit la couronne et la vie (1799). L'Angleterre replaça alors sur le trône l'ancienne dynastie que les talents et le courage d'un soldat heureux en avaient chassée. — *Maïsour*, la résidence du radjah, est une petite ville dominée par une citadelle bâtie sur une colline, et dans laquelle s'élève le palais du prince. Elle est à quatre lieues au midi de Seringapatam. Son nom indou est *Mahésatoura*.

O. Mac Carthy.

MAISTRE (Joseph, comte de), l'un des grands philosophes de notre siècle ; peu s'en faut que je n'ose dire *le plus grand*. La biographie de cet homme célèbre n'a point été écrite encore. C'est un de ces génies qui vivent tout entiers dans leurs œuvres ; c'est là qu'il les faut connaître. Recueillons seulement quelques souvenirs. — Joseph de Maistre naquit à Chambéry le 1er avril 1754. Sa famille était originaire du Languedoc. Son père, le comte Xavier de Maistre, était président du sénat à Pavie. Il lui fit donner une éducation savante et chrétienne, et dès la fin de ses études, le jeune de Maistre entrait dans la magistrature ; il n'avait que 20 ans. Il fut du nombre des magistrats délégués par le gouvernement sarde auprès du sénat de Savoie ; de bonne heure sa gravité s'était révélée aussi bien que son génie. Il publia en 1775 un éloge de Victor-Amédée :

c'était un premier essai; il fut suivi de quelques autres, et pendant ce temps, les événements se hâtaient, et bientôt allaient exercer leur influence sur la maturité de son talent et la direction définitive de ses pensées. — En 1787, il fut nommé sénateur. La révolution de France commençait à remuer le monde; en 1793, l'invasion de nos armées en Savoie le força de se retirer en Piémont. Alors, plus d'un trône était ébranlé, et les royautés pressentaient des jours funestes. M. de Maistre fut fidèle à son roi fugitif. Il le suivit en Sardaigne. Ce fut un asile protégé par les mers. Là, M. de Maistre fut nommé régent de la grande-chancellerie. — Pendant cette première période de la révolution de France, M. de Maistre, dont l'esprit s'était déjà fortifié à la rude épreuve des calamités et des douleurs publiques, publia plusieurs écrits politiques. Le plus remarquable (1796) est celui qui a pour titre *Considérations sur la France*, ouvrage où le génie du philosophe et du publiciste jeta soudainement toutes ses clartés. A cette époque, M. de Maistre n'avait pas encore vu la France. Il ne la connaissait que par le fracas de ses ébranlements, et pourtant il la jugeait comme s'il avait vécu dans l'intimité de ses factions. Bien plus, il lui pronostiquait la fin de ses ravages, et il osait lui montrer dans l'avenir la restauration du trône, dont les débris servaient de jouet à mille tyrans. — En 1803, M. de Maistre fut envoyé à Pétersbourg, avec le titre de ministre plénipotentiaire. C'est là qu'il publia (1810) son ouvrage de politique sociale : *Essai sur le principe générateur des institutions politiques*. — Déjà une immense réaction se faisait en Europe contre la révolution de France, et la France elle-même se laissait aller au penchant qui, par degrés, ramenait les idées morales et les principes monarchiques. M. de Maistre vit arriver avec une joie d'honnête homme la grande réparation de 1814. Il n'était plus alors à Pétersbourg. On suppose qu'il avait été rappelé par suite de ses liaisons avec les jésuites de Russie, dont le prosélytisme catholique avait effarouché l'empereur. Quoi qu'il en soit, M. de Maistre avait été reçu dans son pays avec des honneurs nouveaux. Nulle gloire ne manquait à sa vie. Mais ses travaux de philosophe étaient sa gloire de prédilection. Il visita la France en 1816 : on courut à cet homme extraordinaire, qui, vingt ans auparavant, avait annoncé les événements qui se passaient. Alors se formèrent d'illustres amitiés. La France avait eu aussi ses grands philosophes, ses grands poètes, ses grands historiens. M. de Maistre aima à voir en eux d'autres présages de réparation. Et cependant il s'éloigna bientôt avec des pressentiments nouveaux, et il vit bien que la philosophie chrétienne qui respirait dans les livres de M. de Bonald et de M. de Châteaubriand n'aurait que des fruits tardifs, et que d'autres épreuves attendaient encore la société en Europe. — M. de Maistre n'en fut que plus ardent à reprendre ses œuvres de publiciste. En cette même année de 1816, il publia sa traduction du traité de Plutarque, *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*. En même temps, il s'occupait de travaux plus vastes, sans se hâter de les produire. Les plus importants de ces travaux étaient deux ouvrages qui devaient faire un grand bruit en France, l'un intitulé *Du Pape*, l'autre *Soirées de Saint-Pétersbourg*. C'est là que M. de Maistre jetait au monde ses magnifiques et dernières pensées sur la société chrétienne, sur l'église, sur la Providence; mais il ne courait pas au-devant de la gloire. La publication de ses livres ne devait être complète qu'après sa mort. Il lui suffisait d'avoir préparé une œuvre de réaction contre la philosophie du matérialisme et du désespoir, et peut-être il ne soupçonnait pas ce qu'il y aurait quelque jour de puissant dans les sublimes théories qu'il semblait destiner seulement à la confidence de ses amis. — Pendant ce temps, un travail de démolition politique fatiguait l'Europe. Des révolutions nouvelles grondaient en plusieurs états. M. de Maistre entendit leur signal de destruction, et lui-même

se sentait pencher vers la mort. « Je sens, écrivait-il à un ami de France, que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet*, voilà tout ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. Je finis avec l'Europe : c'est s'en aller en bonne compagnie. » Il mourut le 25 février 1831. — Une appréciation de M. de Maistre, de son génie et de ses œuvres exigerait tout un livre, et je n'ai de place que pour quelques phrases. M. de Maistre, l'antagoniste de Bossuet sous quelques points de vue de controverse ecclésiastique, n'est pourtant à bien dire que le continuateur de sa philosophie providentielle. Il l'a reprise au point historique où le grand évêque l'avait laissée, pour la répandre sur l'humanité, comme une vaste lumière. Bossuet avait fait la théorie de la Providence, en la retenant dans les limites chrétiennes, définies par la précision des livres saints. M. de Maistre lui a donné de l'expansion en l'appliquant à l'histoire du monde entier. Toutefois, c'est le christianisme qui est toujours sa lumière, non point un christianisme vague et philosophique, tel que le façonnent à présent des esprits rêveurs pour se mettre à l'aise au milieu des folies et des erreurs humaines, mais le christianisme réel, tel que Dieu nous l'a donné avec ses dogmes, avec ses mystères, avec sa constitution, et la transmission visible de son autorité. C'est ce christianisme qui sert de base à la théorie providentielle de M. de Maistre, soit qu'il en cherche la confirmation dans les pensées de Plutarque ou dans les récits de l'Evangile, soit qu'il en expose la révélation dans la marche éclatante des révolutions, ou dans la conduite mystérieuse de l'église. — Partant de cette idée féconde de l'intervention de la Providence dans le monde moral, M. de Maistre fait apparaître une philosophie toute nouvelle, philosophie devant laquelle tout s'explique dans l'humanité, la vertu comme le crime, le malheur comme la prospérité, les révolutions enfin, cette fatale épreuve des empires, cette grande expiation des erreurs et des atrocités de la politique. — Il est curieux de suivre la théorie de M. de Maistre depuis son premier livre sur la France jusqu'à son œuvre d'inspiration, les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. D'abord, on la voit naître comme un point, et puis s'étendre comme une mer. La lumière commence par un rayon, et puis elle jaillit à flots. — Dans le livre *Sur la France*, que toute l'Europe voulut lire, ce fut une grande surprise de trouver, au lieu de cris d'animadversion contre les tyrans, une magnifique explication de la tyrannie ; non point, à Dieu ne plaise ! une apologie providentielle des lamentables fureurs des révolutions, mais une appréciation chrétienne de leurs destructions, comme si la terre devait au ciel un sacrifice perpétuel de sang et de pleurs. Alors, pour la première fois peut-être, depuis qu'on fait des livres, *la guerre*, c.-à-d. l'extermination de la race humaine, la guerre, ce fléau mystérieux, commença d'être présentée aux philosophes sous un vrai point de vue. Pour la première fois, la théorie de la guerre montait au-dessus de ce *droit* du massacre, que les publicistes avaient gravement approfondi. Le *droit* du massacre, cet horrible secret de la morale politique devenait, sous la plume de M. de Maistre, une triste révélation des conditions fatales de l'humanité, c'était la manifestation d'une effroyable représaille perpétuée sur une race tombée. Et, sans cela, comment comprendre cet énorme amas de meurtres que M. de Maistre présentait dans un épouvantable tableau ? Comment supporter cette vue sanglante, sans laisser échapper des cris de malédiction contre le ciel et contre la terre ? Comment aussi comprendre la gloire humaine, cette gloire qui se fonde principalement sur la destruction des hommes ? Pour la première fois, dis-je, M. de Maistre jetait un jour éclatant sur tout ce mystère. On croyait d'abord ne lire qu'un pamphlet éloquent sur la révolution de France ; il se trouva qu'on eut dans les mains les premières pages d'une philosophie sublime sur l'humanité. Peut-être la

pensée de M. de Maistre ne put pas dès lors être assez bien saisie. Mais elle étonna le monde. Il y avait là comme un voile rompu, qui laissait découvrir des spectacles nouveaux. Et puis, c'était aussi une nouveauté de voir cet homme, qui jamais n'avait touché le sol de France, jeter son regard sur l'avenir, écrire avec hardiesse l'histoire de la restauration du trône antique, et marquer d'avance par quels accidents elle serait amenée, par quels triomphes elle serait accueillie, après que sur les vieilles souillures de la société aurait passé la formidable expiation des meurtres et des batailles.—C'est ce premier livre qui fut le point de départ de la philosophie de M. de Maistre. Sa pensée fondamentale, ce fut que l'homme déchu payait incessamment à Dieu la peine de sa faute. A côté du mystère chrétien de la rédemption, il montrait une autre réparation consommée par le sang et par les larmes des hommes. Le dogme de la Providence était ainsi rendu sensible à des signes trop manifestes. Ce n'était plus une théorie insaisissable à l'esprit; c'était une vérité d'application qui se révélait dans le triste cours de la vie humaine.—Et combien d'admirables méditations jaillissaient de cette pensée! L'homme apparaissait comme une victime incessamment frappée. Le sacrifice du Golgotha faisait comprendre le sacrifice perpétuel de l'humanité. Tout entrait dans ce cadre, tout s'y éclairait, tout s'y plaçait dans une harmonie admirable par rapport à Dieu.—J'ai parlé de la *guerre*, de ce grand mystère dont la philosophie vulgaire est réduite à ne faire qu'une atrocité sans explication, qu'une abominable fatalité. Mais ce qu'on appelle la *justice* recevait de la pensée providentielle de M. de Maistre une égale lumière. —Les hommes superficiels de ce temps, et surtout ceux qui ne sont qu'hommes de lettres (et qui est-ce qui n'est pas homme de lettres?) semblent s'être particulièrement appliqués à ne pas comprendre ce que dit M. de Maistre de la justice. « Quel est cet homme, ont-ils dit, pour qui toute la justice est le bourreau? » Et justement c'est lui qui présente le bourreau comme un mystère, et le plus profond de tous, le plus effrayant, le plus désespérant pour la raison, s'il ne vient un rayon du ciel pour l'éclairer. Qui est-ce qui n'a pas souvenir de ce tableau extraordinaire que M. de Maistre a jeté dès le début dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, sur cet être incompréhensible qui a mission, dans la société, de tuer l'homme? Quelle éloquence, quelle poésie, quelle philosophie dans l'antiquité, produisit jamais quelque chose d'approchant de ces pages pleines d'effroi! Le frisson vous prend à la lecture de ces pensées mystérieuses. Et cependant la société accepte et nourrit dans son sein cet être dont l'image glace la pensée. Elle en fait une condition de sa propre sécurité. Elle le montre en ses jours de défense solennelle, comme son gardien, son sauveur. Cet homme qui tue l'homme, c'est l'*exécuteur de la justice*! Eh bien! les hommes superficiels n'ont pas vu que ce sont eux, non point M. de Maistre, qui, dans leurs théories sans Dieu, font du bourreau toute la justice humaine. Et alors le bourreau, comme la justice, reste une effroyable chose sur la terre. Alors, ce n'est plus qu'un épouvantable instrument de destruction entre les mains de la force. Voilà ce qui sort de la politique fataliste. Voilà le mystère du bourreau dans toute son horreur! — M. de Maistre, au contraire, explique la justice par la Providence. Dieu fait la justice, et il fait la société. Et quand la société est atteinte, Dieu fait que la société a en elle-même un droit de défense. Au bout de ce droit est la punition de ceux qui l'attaquent, punition par la force au dehors, et punition par les lois au dedans, mais toujours punition par le glaive. Voilà le mystère avec sa raison.—M. de Maistre fait ainsi descendre la lumière du ciel sur toutes les questions de l'humanité. De là une élévation d'idées, et, il faut le dire, de là aussi quelquefois un mysticisme de langage, que d'abord quelques-uns essayèrent de faire passer pour une philosophie d'illuminé. Mais les faits *expérimentaux*

de la vie humaine sont si soigneusement recueillis dans ses livres que cette petite résistance de l'esprit matérialiste a dû facilement se briser.—Puis les événements sont venus en aide à la philosophie providentielle de M. de Maistre. Tant de choses se sont déjà réalisées entre celles qu'il avait pressenties, même dans cette œuvre des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, si mystérieuse, ce semble, et si théorique, que les opposants ont dû finir par soupçonner qu'il y avait en cet homme autre chose qu'un esprit de rêverie. Déjà l'Orient s'éclaire d'un jour nouveau! Une révolution morale se fait dans ces contrées, où tant d'autres révolutions ont passé. M. de Maistre l'avait dit, et sa parole va s'accomplissant tous les jours. « L'Orient entier cède manifestement à l'ascendant européen. Le croissant, pressé sur ces deux points, à Constantinople et à Delhi, doit *nécessairement* éclater par le milieu. » Ainsi parlait M. de Maistre, il y a près de vingt ans, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. *L'illuminisme* ne rencontre pas si juste dans l'appréciation de l'avenir. — Peut-être il faudrait dire comment, sous la plume de M. de Maistre, le dogme de la Providence se fortifie et s'éclaire de la foi positive du chrétien et du catholique. Sa philosophie n'a rien qui ne se rattache à la révélation. Chez lui, tout se subordonne à la raison de l'église. De là, un système distinct de tous les systèmes. C'est le catholicisme complet, servant de pivot à la science de l'humanité, soit que cette science s'exerce sur l'homme ou sur la société, sur la morale ou sur la politique. — C'est dans le traité *Du Pape*, qui a blessé en France tant de préjugés, au moment même où ils mouraient; c'est dans ce traité que se résume toute la philosophie sociale de M. de Maistre. Les temps n'amèneront plus peut-être la réalisation de ce magnifique système d'unité que le monde a vu une fois. Mais il est beau d'en garder l'image. Dans ce traité, où l'on ne s'attend qu'à des controverses dogmatiques, se rencontrent à chaque moment de doux tableaux de poésie. M. de Maistre n'a pas vu la religion à sa surface; il l'a vue dans ses profondeurs. Il la pénètre de son regard, et il a des paroles admirables pour la découvrir aux autres. Quiconque n'a pas lu M. de Maistre ne se doute pas peut-être de ce qu'il y a de larmes dans son style quand il rencontre un doux sujet où se repose sa philosophie, comme cette simple question de la virginité ou du célibat. Cet homme, qui vous traverse le cœur d'un frisson quand il vous parle du bourreau, va y verser l'amour à flots quand il vous parlera d'une vierge. Rien de touchant comme cette voix amollie aux flammes de la charité. — Mais la pensée du *sacrifice* reparaît toujours; M. de Maistre ne perd pas de vue cette lumière. C'est aussi ce qui attendrit son langage, naturellement acéré et méprisant. Si cet homme avait été un philosophe, il eût pu faire beaucoup de mal aux hommes. C'est l'église qui a fait son génie, et c'est elle qui l'a fait bon. — Je ne me suis pas proposé de parler de tous ses livres; il suffit d'en avoir indiqué la pensée générale. Ce qu'il faut observer, c'est que ces livres ont toujours devancé le temps. Les *Considérations sur la France* furent en avance de vingt années; les *Soirées de Saint-Pétersbourg* semblaient ouvrir la porte d'un avenir que personne ne voyait encore; il en est de même du *Pape*, qui vint trop tôt pour être entendu; les révolutions lui ont servi depuis de fatale interprétation.—Il est resté un ouvrage publié après la mort de M. de Maistre, c'est un examen de la philosophie de Bacon, ouvrage trop hâté encore, mais ouvrage vrai, et qui aura sa part dans la réaction philosophique qui doit s'accomplir. Là, les théories de pure expérimentation sont réduites à leur valeur. M. de Maistre attaque Bacon par la logique, par une logique forte et hardie, qui étudie les mots et les choses, qui va droit au but, qui ôte le sophisme et l'ambiguité du raisonnement, logique perdue dans la philosophie moderne, et dont M. de Maistre n'a pas craint de ramener les formes en les animant de son génie. — Voilà cet écrivain

de la Providence ; ce philosophe du catholicisme! A peine l'ai-je montré; l'espace m'échappe, et je n'ai plus qu'une parole. — Cet homme de dialectique impitoyable, cet homme de dogmatisme inflexible, cet homme de foi, qui ne cédait rien à personne, ni aux rois, ni aux peuples, ni à Louis XIV, ni à Port-Royal, ni à Bossuet, ni à Pascal; cet homme, qui trouva sous sa plume des flétrissures inconnues pour parler de Voltaire et de son génie, dont le style devient quand il veut un glaive qui déchire, dont l'ironie est cruelle, dont le raisonnement est rude et la voix hautaine ; cet homme, ne le connaîtrons-nous pas cependant autrement que par ses livres, et ne le trouverons-nous pas quelque part avec cet abandon de la pensée, avec cette effusion du cœur, qui révèle toute une nature nouvelle? — Tel est le malheur de ceux qui ont l'esprit tourné aux choses qui appellent des idées inexorables, le monde les juge d'ordinaire par cette inflexibilité dogmatique, et, parce qu'ils ont défendu la vérité sans faiblesse, peu s'en faut qu'on ne les prenne pour des hommes sans pitié. — M. de Maistre, ce philosophe dont le nom fait peur à nos élégants jeunes hommes de la littérature courante, M. de Maistre était d'une aménité aimable, et d'une facilité merveilleuse dans le commerce de la vie. Nul ne versa jamais plus de compassion sur les faiblesses des hommes : car une partie essentielle du christianisme, c'est l'indulgence. M. de Maistre ne cédait rien sur les dogmes, il cédait beaucoup sur les misères de l'humanité. Il croyait au pardon comme à une vertu : c'était toujours l'intervention de la Providence, non plus par l'expiation, mais par la bonté. — Cette habitude de bienveillance se répandit dans la vie politique de M. de Maistre. Lorsque des paroles amères arrivaient à son oreille sur les maîtres des nations, il les tempérait par ses jugements remplis de clémence. La médisance est surtout facile sur les rois, et leurs vices sont trop à découvert pour ne pas donner lieu à la satire : il ne supportait pas cette espèce de censure. « Tous les rois ont leurs faiblesses, parce qu'ils sont hommes, disait-il : le meilleur est celui qu'on a. » — Il y eut une grande époque où cette vie intime de M. de Maistre dut surtout s'épancher avec liberté : ce fut en 1814 et en 1815. M. de Maistre avait depuis long-temps pronostiqué le retour de la famille royale de France. Il n'en avait pas moins considéré le génie de Bonaparte comme un génie providentiel, et il voyait en lui *l'ange exterminateur* du désordre. Mais quand sa mission fut faite, M. de Maistre comprit que d'autres temps s'ouvraient au monde. « Laissons faire les rois, disait-il à ses amis, et ne les embarrassons pas de nos personnes. Voici tout un monde nouveau, laissons-lui ses hommes. » Il y avait du découragement peut-être dans cette parole d'abnégation, mais il y avait aussi de la vertu. Ainsi s'appliquait en toutes choses, dans la vie de M. de Maistre, cette touchante pensée de la Providence. A étudier ce philosophe avec soin, on arrive à reconnaître en lui l'inspiration constante du christianisme. C'est à la même source qu'il a puisé son génie et sa bonté. —— LAURENTIE.

MAISTRE (Le comte XAVIER DE). Tout le monde connaît l'auteur du *Pape*, des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, des *Considérations sur la France*; et les plus consciencieux de ceux-là mêmes que repoussent ses opinions, je dirai même ses convictions politiques et religieuses, n'ont jamais cependant cessé de rendre justice à son savoir et à ses talents. Il est regardé comme une des gloires littéraires de son pays, et comme l'homme de sa famille; mais son frère, le comte Xavier, que ses nombreux amis ont le bonheur de conserver encore, ne mérite-t-il pas autant que son aîné de fixer sur lui les regards du public? Peu d'hommes en effet sont nés avec autant de disposition à tous les genres de talents ; et quoique les circonstances dans lesquelles il se trouva aient rendu sa vie errante, agitée et presque aventurière, il n'en cultiva pas moins les germes précieux que naturellement il recélait. Écrivain spirituel, sa-

vant chimiste, excellent peintre paysagiste, les trésors intellectuels qu'il possède, et qu'un léger travail accrut facilement, sont encore embellis par des mœurs douces, et l'absence de toute prétention à une supériorité que lui seul ignore; mais, paresseux autant que modeste, indifférent à l'éloge autant qu'il est paresseux, le peu qu'il a fait imprimer, et qui, chez d'autres, eût été un acte d'amour-propre, ne lui a été arraché que par un généreux sentiment de bienfaisance, car le prix en fut consacré au bien-être d'une personne dénuée de fortune. Le comte Xavier, Savoisien de naissance et militaire par état, ne crut pas que la conquête de son pays le dégageât du serment de fidélité prêté à son souverain. Jeté en Russie par les malheurs d'une émigration qu'il considérait comme un devoir, il y vécut d'abord à l'aide de son crayon; mais il entra dans l'administration de la marine, quand son frère, nommé envoyé extraordinaire du roi de Sardaigne en Russie, put y obtenir pour lui un emploi de l'amiral Tchichegaff, son ami, alors ministre de la marine. Le comte Xavier entra bientôt dans le corps de l'état-major, gagna le grade de général-major dans la guerre de Perse, et se maria à une demoiselle d'honneur, issue d'une famille riche et distinguée. Telle est sa vie. Parlons de ses ouvrages. Il avait débuté, très jeune encore, par une bluette fort spirituelle, intitulée : *Voyage autour de ma chambre*, original qui, comme tous les ouvrages de cette nature, a et devait enfanter nombre de mauvais imitateurs. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il l'a fait réimprimer dans un recueil d'écrits de lui, où l'on trouve le *Lépreux de la vallée d'Aoste*, œuvre remarquable de simplicité, de goût, de sentiment, et dont la lecture suffirait pour en faire aimer et estimer l'auteur, car c'est l'exacte récit d'un fait réel, une visite au malheur inspirée par une courageuse humanité. On y lit encore, mais en frémissant, la nouvelle intitulée, le *Prisonnier du Caucase*, tableau terrible, propre à nous faire connaître des mœurs originales et totalement étrangères à celles de nos contrées occidentales; mais ce qui doit y intéresser encore davantage, c'est l'histoire de cette jeune Sibérienne, qui, simple, ignorante, et sans ressource ni protection aucune, vint du fond de son exil demander la grâce de ses parents, et l'obtint en dépit de tous les genres d'obstacles, soutenue par la double chaleur de la piété filiale et d'une entière confiance en la Providence divine : tableau où tout est vrai, tandis que celui d'*Elisabeth* de Mme Cottin est tellement faux de costume et de mœurs qu'un Russe ne peut lire ce roman sans dégoût. Celui du comte Xavier est aussi touchant que conforme à toutes les nuances de vérités locales. Cet homme, si favorisé des dons de la nature, a de plus imprimé dans le *Journal de Genève* le résultat de ses expériences sur la formation des trombes de mer, et son portefeuille renferme un précieux traité sur les couleurs, ouvrage d'un peintre-chimiste. Mais ce qui vaut mieux encore que ces talents divers, réunis en un seul homme, c'est son caractère et celui de ses écrits, car le lire c'est le connaître, et le connaître, c'est le chérir.

Cte Armand d'Allonville.

MAITRE (du latin *magister*, trois fois grand). Dans son acception la plus littérale et la plus ordinaire, maître désigne celui qui a, soit des sujets, soit des esclaves, soit des domestiques, soit même des subordonnés; en un mot, celui qui exerce une autorité quelconque sur une personne, une classe de personnes, etc. Sous le régime de la monarchie absolue, on pouvait dire, sans blesser la susceptibilité nationale et la valeur grammaticale du mot, que le roi était le *maître* de ses sujets; sous le régime constitutionnel, le monarque n'est plus que le premier fonctionnaire de l'état. Comme on le voit par la définition que nous avons donnée, *maître* entraîne avec lui une idée d'autorité; nous aurions peut-être dû commencer par dire que ce mot renfermait également l'idée de propriété : c'est ainsi que l'on dira d'un propriétaire, qu'il est

le *maître* de ses biens, parce qu'il peut en disposer à sa volonté, selon son bon plaisir, et d'un colon, qu'il est le *maître* de ses esclaves, parce qu'il pourra les exploiter de telle manière que bon lui semblera. C'est en vertu du sens de *domination*, de *commandement*, qu'entraîne ce mot, qu'on dit qu'un général se rend *maître* d'un poste, d'une position, d'une ville, d'une province; et ce mot, dans ce cas, exprime moins la mise en possession que la domination qui s'établit instantanément. Quelquefois, *maître* ne représente point l'idée d'une domination physique, mais bien celle d'une influence toute morale, d'une autorité qui est celle du talent : c'est dans ce sens qu'on a, d'après les Italiens, donné aux plus grands peintres le nom de *maîtres*, et qu'on les a appelés les *grands maîtres*; c'est encore dans le même sens que les Italiens donnent aux célèbres compositeurs et musiciens la qualification de *maestri*, que nous devons traduire par *maîtres*. — Dans l'ancien régime, nombre de chefs, d'officiers, etc., prenaient le titre de *maîtres* et de *grands-maîtres*; c'était sans doute aux Romains qu'on avait emprunté cette dénomination, car chacun sait que chez eux le dictateur s'appelait le *maître* du peuple, de même que tout officier qui était le premier dans sa spécialité, et qui avait sous ses ordres tous les autres remplissant des fonctions de même nature, prenait ce titre de *maître*. Il y avait à la cour le *grand-maître* de la maison du roi, qui en était le chef, et avait sous son autorité tous les autres officiers de la couronne. Il y avait le *grand-maître* des cérémonies, qui présidait à toutes, tenant à la main le bâton de cérémonie, couvert de velours noir, le bout et le pommeau d'ivoire, et portant l'épée au côté. C'était cet officier qui ordonnait toutes les cérémonies; réglait les rangs, la préséance, recevait les ambassadeurs, et allait porter les ordres du roi aux cours supérieures. On sait quelle chaleureuse apostrophe s'attira de la part de Mirabeau M. de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de Louis XVI, enjoignant aux députés des états-généraux de se séparer pour se rendre chacun dans les salles affectées à leur ordre respectif. Outre le *grand-maître*, il y avait aussi un *maître* des cérémonies. Il y en a également un à la cour pontificale, et, dans les cérémonies religieuses, on en nomme un dont la qualité indique assez les fonctions. Il y avait encore des *grands-maîtres* et des *maîtres* de la *garde-robe* (v.), des *maîtres* chambriers, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom moins valet de *chambellans*. — Dans l'armée, il y avait le *grand-maître des arbalétriers* (v. ce mot), auquel a succédé le *grand-maître de l'artillerie* (v. également), et des *maîtres* des arbalétriers, des cranequiniers. Plusieurs hauts fonctionnaires prenaient également le titre de *grand-maître*; il y avait celui des monnaies, celui des postes, celui des eaux et forêts. Quelques officiers subalternes prenaient également, chez nos rois, le titre de *maître* : de ce nombre étaient les *maîtres-d'hôtel*, qui, chez nous, simples particuliers, ne sont aujourd'hui que des cuisiniers en chef; les *maîtres de chapelle* (v.), les *maîtres* veneurs, le *maître* queux, les *maîtres* fauconniers. De même, dans les administrations civiles, il y avait les *maîtres* de la poste (et nous appelons encore les directeurs des bureaux de poste *maîtres* de poste); de la monnaie, des eaux et forêts, etc. — *Maître* est au palais un titre que se donnent les avocats, les avoués, les notaires, les greffiers : anciennement, on appelait (comme l'atteste une ordonnance de 1321) les conseillers du parlement *maîtres* du parlement. Jaloux de voir que les avocats, les greffiers, les procureurs, s'étaient attribué également cette qualification, que l'on plaçait devant leur nom, les conseillers au parlement se firent appeler *monsieur maître* pour se distinguer des autres officiers de robe et robins. Ce nom de *maître* s'est établi chez nous d'une manière assez graduelle. D'abord, titre de puissance et d'office, il devint bientôt titre de sagesse, d'érudition, quand on désigna par le

nom de *maître-ès-arts* celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner la rhétorique, la philosophie, etc., et qui donnaient droit à ceux qui les avaient obtenus aux bénéfices auxquels arrivaient les gradués. C'est par extension que l'on a appelés *maîtres* tous ceux qui excellaient dans une science, dans un art, et qu'aujourd'hui nous donnons la qualification de *maître* de chant, de danse, d'armes, d'écriture, etc., aux personnes qui enseignent ces arts, et que *maître* est en quelque sorte devenu synonyme de *professeur*. U. B.

Maître d'école. Que n'a-t-on point dit sur les maîtres d'écoles, pédagogues ignorants dont le sceptre était une férule, pauvres hères qui ont complétement disparu depuis la nouvelle législation sur l'instruction primaire, et qui portent maintenant le titre moins ridiculisé d'*instituteurs primaires* du premier, du second, du troisième degré ? Il faut avouer ici que toutes les plaisanteries débitées contre ces malheureux, qui étaient chargés de répandre dans les villages une instruction que souvent ils ne possédaient pas, que tous les quolibets attachés à leur nom, leur étaient bien et légitimement acquis. Les connaissances exigées aujourd'hui de ceux qui se destinent à la profession de maître d'école, à laquelle ils ne sont appelés qu'après un examen sévère, nous garantissent qu'ils cesseront d'être considérés comme ces pédants dont le martinet fait toute l'autorité, et aux dépens desquels le bon Lafontaine n'est point le seul qui se soit égayé.

Maître d'études ou de quartiers. Le maître d'études a aujourd'hui remplacé le maître d'école sur la sellette des collégiens et des élèves des institutions particulières. Le maître d'études est leur souffre-douleur; ils l'ont baptisé de toutes sortes de qualifications peu aimables. On ne finirait pas si on entreprenait d'en dresser le catalogue. Les fonctions des maîtres d'études les placent en effet trop en opposition avec les élèves, dont ils ne sont que les gardiens, les surveillants rigoureux, pour que ceux-ci comprennent ce qu'elles ont de pénible et de difficile. Le maître d'études est un homme d'ordre, de calme, de silence, de punition, dans une atmosphère où l'ordre, le calme, le silence, la punition, sont moins à l'ordre du jour que l'indiscipline la plus tumultueuse, l'indépendance la plus désordonnée. Surveillant les jeunes élèves dans les dortoirs, où il couche comme eux, comme eux, il est debout dès cinq heures du matin, ne perdant de vue aucun de leurs mouvements, épiant toutes leurs actions, toutes leurs paroles. Le maître d'études préside aux récréations, comme aux heures des devoirs dans les salles de travail, comme aux promenades, et il partage la captivité de son jeune entourage avec une impatience chagrine, car rarement l'affection des élèves lui est acquise; il se trouve au milieu d'eux comme un despote qui n'a même point le prestige de son autorité, et auquel ils n'épargnent, ni les mortifications, ni les *niches*, pour nous servir de l'expression locale, ni les témoignages de mépris. Ce titre de *maître* d'études n'a, en effet, rien du prestige de celui du professeur, et il n'entre dans leurs fonctions rien de scientifique, rien de ce qui tient au professorat, si ce n'est le droit d'infliger toutes sortes de punitions. Ce n'est que par exception qu'il en est quelquefois qui donnent des répétitions, ce qui les relève un peu dans l'estime de leurs espiègles et malins compagnons. Ajoutons que trop souvent la sévérité des *pions*, qui cherchent à se relever à leurs propres yeux en usant inflexiblement du droit de punir, sans se laisser attendrir par les sollicitations et les prières des coupables et de leurs parents; leur ignorance, la brutalité de leurs manières, donnent presque aux collégiens le droit de se venger de leur dépendance par les humiliations qu'ils leur prodiguent en paiement des pensums et des retenues que ceux-ci leur dispensent pour le moindre motif.

Maître de pension. Nous entendons par ce mot le chef d'une maison d'éducation, d'un pensionnat, où sont données les no-

tions indispensables à l'instruction. On ne peut devenir maître de pension qu'après avoir été examiné, et bien et dûment autorisé par le grand-maître de l'université : si quelqu'un, même muni des diplomes de bachelier et de docteur ès-lettres, ouvrait une maison d'éducation sans cette autorisation, il serait poursuivi correctionnellement, et verrait fermer son établissement. L'université a placé les maîtres de pension dans une dépendance à son égard à laquelle ils ont vainement essayé de se soustraire à plusieurs reprises. Nous nous garderons bien de nous prononcer contre l'unité universitaire, quels que soient les vices de notre mode d'enseignement; nous comprenons, en effet, qu'il est nécessaire qu'une surveillance active s'applique à ce que chaque maître de pension ne s'écarte point des bases d'enseignement prescrites par les lois et réglements; nous sentons combien il est utile que l'éducation, ce premier bienfait que nous demandons aux hommes, ne soit point distribuée d'une manière arbitraire qui varierait dans chaque institution; mais nous avons peine à comprendre les mesures tracassières prises contre les maîtres de pension dans le but d'assurer à l'université le monopole de l'éducation des degrés supérieurs, que donnent également les pensions et les colléges particuliers. — Au nombre de ces mesures, nous placerons l'obligation où ils se trouvent d'envoyer leurs élèves aux colléges royaux ou communaux, dans les villes où il en existe, et de les y faire assister aux leçons qui y sont données. En effet, ou la confiance qu'on doit accorder aux maîtres de pension qui ont reçu de l'université l'autorisation d'ouvrir leurs établissements est entière, et leurs forces ont été jugées suffisantes pour y enseigner, ou cette confiance n'est pas entière, et leurs forces ont été jugées insuffisantes. Dans la première hypothèse, toute aggravation d'obligations est vexatoire, et place une partie des maîtres de pension dans une dépendance que ne subissent point les autres; dans la seconde hypothèse, il y a eu imprudence à les autoriser à enseigner, et, logiquement, l'on devrait fermer leurs colléges plutôt que de les forcer à en faire promener les pensionnaires deux fois par jour. Mais la mesure qui frappe le plus fort sur les maîtres de pension, et qui est le moins susceptible d'être défendue, c'est, non pas l'obligation de déclarer à l'université le nombre de leurs élèves, le prix de la pension, et le degré d'instruction donné dans leur institution, mais celle plus onéreuse pour eux de payer, à titre de rétribution universitaire, une somme assez forte par chaque élève. La loi sur l'instruction actuellement pendante à la chambre des pairs, modifiera complètement la législation qui les régit. AMÉDÉE DE SAINT-MAURIS.

MAÎTRE (Petit-). La fatuité la plus ridicule n'est pas chose nouvelle dans ce beau pays de France. A toutes les époques de notre histoire, nous avons eu nos *fashionables* de ruelles et de boudoirs. Au XVIIe siècle, le mot de *petit-maître* commença à leur être donné, et voici quelle en fut, dit-on, l'origine. Le duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraie, ayant obtenu la survivance de la charge de grand-maître de l'artillerie que possédait son père, on commença à appeler *petits-maîtres* les jeunes gens de qualité, ses amis, qui, comme leur chef, se distinguaient par l'affectation de leurs manières, non moins que par celle de leurs atours. Les petits-maîtres de nos jours sont les fidèles descendants de ceux-là : la présomption, la sottise, la vanité, forment toujours leur cortége. D'une politesse étudiée ou d'une grossièreté brutale, passant sans transition de l'une à l'autre de ces manifestations, ils se posent en arbitres suprêmes du goût, et tranchent sur tout en connaisseurs expérimentés. Abordez devant eux une question diplomatique, financière, économique ou littéraire, ils ont sur-le-champ une opinion toute faite à vous opposer, et ils vous la jettent au visage avec un aplomb digne de leur suffisance et de leur béotisme. Ils mettent leur amour-propre à afficher un grand

nombre de bonnes fortunes qu'ils n'ont jamais eues, un déréglement de mœurs que ne comporte point leur tempérament, une étourderie qui n'est chez eux que la plus comique des prétentions. Partout où vous trouverez le petit-maître, regardez-le, il pose. Il pose au théâtre, à l'église, dans les promenades publiques, dans les cercles où il se fait présenter, partout.... Si vous lui demandez ce qu'il fait là, il se gardera bien de vous répondre la vérité; mais vous devinerez qu'il est venu moins pour voir que pour être vu. D'une galanterie impertinente auprès des femmes, il en médit volontiers à tort et à travers, et la chronique scandaleuse des salons n'a pas de révélateur plus actif et plus indiscret. Le petit-maître de province est, dans un tourbillon plus étroit et plus mesquin, ce qu'est celui de Paris dans sa vaste sphère. Même présomption, même suffisance, même fatuité, et tout cela plus pitoyable encore. La classe des petits-maîtres est à jamais un des fléaux du monde. Elle vivra autant que lui. Ce sont d'autres moustiques, d'autres maringouins, un autre choléra, dont on ne purifiera jamais l'air que nous respirons. C'est un fléau sans remède auquel il faut se soumettre.

NAPOLÉON GALLOIS.

MAÎTRES, MAÎTRISES, priviléges octroyés pour l'exercice des arts et métiers et du commerce. On ne pouvait être reçu maître qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage. Les fils de maîtres étaient seuls affranchis de cette condition. Les aspirants à la maîtrise des métiers devaient faire ce qu'on appelait leur *chef-d'œuvre*. Tous étaient soumis à l'inscription sur le registre de la communauté. Les maîtres titulaires élisaient entre eux, sous la présidence d'un magistrat, des jurés ou syndics pour l'administration des biens de la communauté, et pour juger les différends qui s'élevaient entre les maîtres pour le regime intérieur des ateliers et les faits de métiers. — Le régime des maîtrises fut aboli sous le ministère de Turgot. Le gouvernement s'empara des effets et des recettes des corporations, et s'engagea à payer leurs dettes. Le successeur de Turgot rétablit les maîtrises. Mais les effets et les biens des communautés avaient été vendus. Aucune dette n'avait été payée. Il fut ordonné aux corporations de faire des nouveaux fonds pour les acquitter. Les maîtrises ont été définitivement abolies après la révolution de 1789, leurs dettes liquidées et remboursées par le trésor public. Cinquante ans d'expérience ont prouvé que le régime de la libre concurrence était sous tous les rapports préférable au régime exceptionnel. DUFEY.

MAÎTRE CLERC (*v.* CLERC).

MAÎTRE D'ÉQUIPAGE et autres, en marine (*v.* ÉQUIPAGE).

MAÎTRE DES HAUTES OEUVRES (*v.* BOURREAU et EXÉCUTEUR).

MAÎTRE DES REQUÊTES (*v.* CONSEIL D'ÉTAT).

MAÎTRE DES COMPTES (*v.* COUR DES COMPTES).

MAÎTRE DE CHAPELLE (*v.* CHAPELLE).

MAÎTRE (Grand) DE MALTE (*v.* MALTE).

MAÎTRE (Grand) DE L'UNIVERSITÉ (*v.* UNIVERSITÉ).

MAÎTRE-AUTEL (*v.* AUTEL).

MAITRESSE (*magistra*, *hera*, *domina*). Les significations de ce mot sont presque aussi variées que celles du mot *maître* (*v.*). Leur étymologie est la même. Une bonne *maîtresse* est celle qui traite bien ses domestiques, ses inférieurs. La dame et *maîtresse* du lieu, la *maîtresse* du logis, une *maîtresse femme*, c'est toujours un femme habile, intelligente, ferme, qui impose, qui sait prendre de l'ascendant. La *maîtresse* d'hôtel, d'auberge, c'est l'épouse de l'hôtelier, de l'aubergiste, c'est presque toujours aussi la véritable *maîtresse* du logis, une *maîtresse femme*. Puis vient la *maîtresse* de pension ou d'école, avec son aplomb imperturbable et sa morgue souveraine, puis la *maîtresse* de piano, de chant, de dessin, toute cette tourbe féminine qui arpente les grandes et les petites villes à tant le cachet, puis enfin la *maîtresse* lingère, la *maîtresse* couturière, tout ce qui se met en quatre pour parer la *petite-maîtresse*, cette petite

reine d'un petit entourage, ce petit type d'une petite élégance musquée, papillotée, recherchée dans son ton, dans ses manières, dans sa parure, dans son ameublement. — Ici trouve naturellement sa place la *maîtresse de maison*. *N'est pas homme d'esprit qui veut*, a dit un vieil aphorisme ; n'est pas non plus *maîtresse de maison* qui veut, dirons-nous à notre tour. Une femme aimable réunit une ou deux fois la semaine quelques personnes de choix. Le dîner est excellent. La *maîtresse de la maison* n'en fait pas les honneurs, mais elle s'occupe de ses amis. Nulle part on ne rencontre tant de bonté, de simplicité, d'aisance réunies ; tous les convives paraissent aimables ; tous sont heureux ; tous semblent bien aises d'être ensemble. L'air de franchise et de contentement de la *maîtresse de la maison* se répand autour d'elle... on le respire à l'envi. Chaque minute amène un nouveau trait de bon goût ; tout, là, est esprit ou raison. Après le dîner, on passe au salon pour prendre, non le thé, à la façon des gastronomes en travail d'une laborieuse digestion, mais du moka frais, arômé, vraiment confortable ; c'est la *maîtresse de la maison* qui le verse elle-même. Et la soirée s'écoule, et chacun se retire satisfait, la tête et le cœur libre, sans avoir eu à subir ni l'éternelle romance à la mode avec accompagnement de piano, ni les strophes inédites de quelque lamentable élégie. A ce tableau, opposez la fastueuse réunion du financier aussi lourd que son coffre-fort. Là, personne ne se connaît. Tous ces gens sont tombés là on ne sait d'où. Présentateurs et présentés seraient fort en peine malgré leurs titres et leurs rubans d'exhiber un acte de baptême honorable. Et pourtant, probe ou fripon, connu ou inconnu, à sa part de ce sourire posé en permanence sur les lèvres de la *maîtresse de la maison*. Qui sait même si votre femme, si votre fille ne figurera pas dans un quadrille avec ce dandy qui gagne toujours à l'écarté ! Qui sait si vous-même, puisant avec discrétion dans cette belle tabatière d'or qu'on vous ouvre, vous ne vous apercevrez pas en sortant, que dans cette soirée *délirante*, vous avez échangé votre montre contre cette prise de tabac ! Disons-le haut, pour la dernière fois : n'est pas *maîtresse de maison* qui veut. Mais aussi, plaignons la fastueuse *maîtresse de maison*, et vouons notre reconnaissance et nos hommages à celle qui, plus modeste, n'admet chez elle que ses amis. — J'allais oublier la *maîtresse* dans le sens le plus étendu ; cette fille, cette veuve, recherchée ou promise en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un, ou vivant avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie, comme dit le pudibond lexique des quarante. J'ai une *maîtresse*, murmure le lycéen, à peine sorti de sa coquille ; c'est ma *maîtresse*, répète bien haut le fashionable éperonné, en agitant sa cravache et en secouant la cendre de son cigare. *Je vais chez ma maîtresse*, dira le modeste employé en brossant son habit noir et en relevant sa pacifique moustache..., c.-à-d. j'aime la jeune demoiselle aux yeux bleus ou noirs que j'ai aperçue au spectacle, au concert, aux Tuileries, au Luxembourg ; ou bien : La femme que voilà m'appartient, corps et âme ; ou bien : Serais-je jamais assez heureux pour *la* conduire à la mairie de son arrondissement ou du mien?...On le voit, ce mot *maîtresse* aux mille facettes est susceptible de s'identifier fort bien, suivant les circonstances et les caractères, avec celui d'amante ou même de femme. Il existe cependant une nuance bien tranchée entre l'*amante* et la *maîtresse* : la *maîtresse*, c'est la Lisette de Béranger, ni plus ni moins ; l'*amante*, c'est l'Elvire de Lamartine. Choisissez !

CHARLES DUROZOIR.

MAITRISE DE MALTE (*v.* MALTE).

MAITRISE D'UNE CHAPELLE, D'UNE CATHÉDRALE (*v.* CHAPELLE [Maître de]).

MAJESTÉ, titre attribué exclusivement aux empereurs et aux rois ; du comparatif latin *major* (plus grand), dont on a fait le substantif *majestas*. Dans l'origine, ce titre ne s'appliquait qu'aux dieux, on l'a depuis appliqué aux grands états libres ; aux premiers corps de ces états.

la majesté du peuple romain, de la république romaine, du sénat, etc. Horace est le premier poète courtisan qui ait salué Auguste du titre de *majestas tua*. — Pasquier s'exprime ainsi dans ses *Recherches de la France* : « Or, tout ainsi que le mot *sire*, approprié à Dieu par nos ancestres, a esté communiqué à noz roys, aussi avons-nous employé en leur faveur le mot de *majesté*, qui appartient proprement à notre Dieu, et, néanmoins, il ne fut jamais que l'on ne parlât de la majesté d'un roi en un royaume, tout ainsi que de celle d'un peuple en un estat populaire. Vérité est que noz pères en usoient avec une plus grande sobriété que nous. » L'auteur cite à l'appui de son opinion nos vieux romanciers, et ajoute : « Ceste façon de parler s'est tournée en tel usage au milieu de noz courtisans que non seulement parlans au roy, mais aussy parlans de luy, ils ne couchent que de ceste manière de dire : *Sa majesté à faict cecy, sa majesté à faict cela* ; ayant quitté le masculin pour faire tomber nostre royaume en quenouille, usage qui commença à prendre son cours sous le règne de Henri II, au retour du traicté de paix que nous fîmes avec l'Espagnol en 1559 en l'abbaye d'Orcan (Pasquier, *Rech. de Fr.*, p. 300, édit. de 1586). » Tous les historiens s'accordent à dire que cet usage est plus ancien, et que Louis XI fut le premier à qui ce titre fut donné. Mais ce n'était encore qu'une exception. Le duc de Bourgogne et les autres grands vassaux ne donnaient à ce monarque que la qualification de *très redouté seigneur*. Dans plusieurs traités faits entre Louis XII et Ferdinand et Isabelle, roi et reine d'Espagne, les protocoles expriment le titre de *majesté*, œuvre de courtisanerie et de vanité des secrétaires pour égaler leurs maîtres à Louis XII, qui avait le titre de *majesté*. Mais dans tous les autres actes officiels, Ferdinand et Isabelle n'ont que la qualification d'*altesse*. L'empereur Maximilien II ne donnait à Philippe II que le titre de *sérénité* ; Philippe ne donna à Élisabeth de France, sa troisième femme, que le titre d'*altesse*. Ce titre n'a reçu une acception officielle que sous le règne de Henri II. Jusqu'alors ce n'était qu'un titre *toléré* et de simple convenance. — Les empereurs prétendaient se l'attribuer exclusivement, et lors des conférences de Munster, les ambassadeurs de l'empereur prétendaient ne donner au roi de France que la qualification de *sérénité*, et qu'à l'empereur seul appartenait celle de *majesté* ; enfin, il fut convenu que le roi écrirait à l'empereur : *Votre majesté impériale*, et l'empereur au roi : *Votre majesté royale*. Depuis, ce titre est devenu commun à tous les monarques. — Au figuré, *majesté* a plusieurs acceptions. Ce mot s'applique aux empires, aux royaumes : la *majesté* de l'empire, la *majesté* du royaume, la *majesté* du style, la *majesté* d'un palais, d'une cour souveraine, d'une assemblée législative. — Par une de ces contradictions que l'usage a converties en loi, on ne doit pas dire, en parlant au roi ou du roi, *votre majesté* est maîtresse, mais *votre majesté* est maître. La grammaire doit s'effacer devant l'étiquette traditionnelle.

Majesté divine (Crime de lèse-), acte d'impiété, de profanation, sacrilége, blasphème, outrages envers Dieu.

Majesté humaine (Crime de lèse-), attentat, outrage envers la personne d'un monarque.

Majesté (*Majestas*), divinité allégorique qu'Ovide fait fille de l'Honneur et de la Révérence, et qui gouverne le monde. Grande dès l'instant de sa naissance, elle alla au haut de l'Olympe se placer sur un trône ; elle avait pour compagne la pudeur et la crainte. Dufey (de l'Yonne).

MAJEUR. Dans son acception originelle, ce mot, dérivé de *major*, comparatif de *magnus*, emporte une idée de grandeur et d'importance relatives. Quelquefois, cependant, *majeur* signifie simplement grand, considérable, important : une affaire *majeure*, une cause *majeure*. Dans une acception unique et particulière, *majeur* signifie irrésistible. On dit qu'il y a force *majeure* quand il est impossible de résister à la force, à l'événement dont on parle. Contre la

force *majeure*, il n'y a point de responsabilité à invoquer. — Au jeu de piquet, on appelle tierce *majeure*, quarte *majeure*, quinte *majeure*, la tierce, la quarte, la quinte, où se trouve l'as (*v.* Piquet). U. B.

Majeurs (Ordres). L'ordre est le sixième sacrement de l'église catholique; il est conféré par l'évêque, et imprime un caractère ineffaçable à celui qui le reçoit. — Les ordres majeurs sont le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Quand on est entré dans les ordres majeurs, on ne peut plus se marier. A chacun de ces ordres sont attachés des droits et des devoirs particuliers. On ne peut être sous-diacre avant l'âge de 21 ans révolus. — Le seul souverain pontife peut dispenser de l'âge et accorder l'autorisation de se marier : cette autorisation n'est donnée que dans des cas extrêmement graves. Azario.

Majeur en musique (*v.* Mode).

Majeur et mineur en droit (*v.* Majorité).

Majeur en logique (*v.* Logique).

Majeur (Le lac), *Verbanus lacus* des anciens : il est situé dans la haute vallée du Tessin, qui, y entrant à Magadino, en sort à Sesto-Calende. Ce lac sépare la Suisse et la Lombardie des états sardes; la rive orientale appartient au canton de Ticino et à la Lombardie, la rive occidentale au Piémont. — L'élévation de ses eaux au-dessus du niveau de la mer est de 600 pieds. Sa plus grande longueur, de Magadino à Sesto-Calende, est de 14 lieues; sa plus grande largeur, entre Stresa et Lavino, est d'une lieue et 1/2. Sa profondeur est extraordinaire, et en face du roc appelé *Cancro* une sonde de mille mètres n'atteint point le fond. — Par suite des traités de 1814 et de 1815, ce lac est regardé comme neutre; mais les gouvernements sarde et autrichien y ont de petites flottilles pour surveiller les contrebandiers suisses. — C'est sur les bords de ce lac, près de la ville appelée *Pallanza*, que Marius triompha des Cimbres. — La noble maison Borromée, qui possédait anciennement presque toutes les villes et villages situés sur les bords du lac, a réalisé les rêves du Tasse en tirant parti de quelques îlots. Au milieu des eaux paisibles du lac, on voit l'*Isola bella*, où en 1672 le comte Vitalien Borromée fit bâtir des jardins suspendus et élevés de sept étages au-dessus des eaux. Ce sont en réalité les jardins d'Armide. J'y ai remarqué un vieux laurier sur lequel se reposa Bonaparte quelques jours avant la bataille de Marengo : de sa main, il grava sur l'écorce de cet arbre gigantesque ces deux mots : *destinée*, *victoire*; les curieux ont enlevé ces caractères, mais on voit la place qu'ils occupaient. Azario.

MAJOR. Quelques écrivains militaires font remonter l'origine de ce grade, dans l'armée française, au-delà du règne de François Ier, mais son institution ne date réellement que de l'époque de l'établissement des bandes par ce prince. Les officiers qui, antérieurement, remplissaient à peu près les mêmes fonctions, étaient désignés sous d'autres titres. — Indépendamment de leurs attributions ordinaires, les majors d'infanterie, que l'on nomma long-temps *sergents-majors*, avaient aussi le commandement d'une compagnie; mais, pour qu'ils n'eussent plus qu'à s'occuper de l'exercice de leur emploi, Henri II ordonna, en 1553, qu'ils cesseraient d'avoir des compagnies dans les bandes. Deux ordonnances de Louis XIV, de 1670 et 1677, leur donnèrent le rang de capitaine du jour de la date de leur brevet de major, et le commandement sur tous les capitaines promus après eux. S'ils étaient capitaines avant leur promotion de major, ils conservaient leur rang de nomination. A ces deux époques, les majors de cavalerie étaient les premiers capitaines après le mestre-de-camp, et jouissaient des mêmes prérogatives; mais en 1686 le grade de lieutenant-colonel ayant été substitué, dans cette arme, à celui de major, les premiers en prirent le rang et les fonctions, et les majors ne conservèrent plus que le rang de capitaine. — Les majors étaient chargés des détails du service, de l'ad-

ministration du corps, du logement, de l'inspection et de l'assemblée des troupes, de la police et du maintien de la discipline; ils suivaient les exercices de détail et assistaient aux distributions de vivres. — Ce grade, supprimé en 1790, fut recréé en 1816. Les nouvelles attributions des majors, toutes administratives, consistent dans la tenue des contrôles annuels; ils surveillent la gestion des comptables et l'administration intérieure des compagnies (*v.* Lieutenant-colonel).

Sicard.

Major-Général. Cet emploi n'est que temporaire et ne s'accorde qu'à un officier-général exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. — C'est mal à propos qu'on en recule la création au règne de Louis XIV. A l'époque de l'établissement, en France, des armées permanentes par Charles VII (1445), il existait, sous d'autres titres, des officiers exerçant les mêmes attributions. — François Ier créa, en 1515, un emploi de *sergent-major-général* de l'infanterie française, analogue au premier. — La dénomination de major-général de l'infanterie apparaît pour la première fois sous Charles IX, dans un registre de l'extraordinaire des guerres de 1568. Toutefois, il paraît que leurs fonctions n'avaient de rapport alors qu'avec l'arme à laquelle ils appartenaient. — Depuis Louis XIV, le major-général d'une armée réunissait dans ses attributions l'ordre et la distribution du terrain dans les campements, les détails de tous les services relatifs aux distributions, aux gardes, aux détachements et à la police de l'armée. Dans une bataille, il devait connaître l'ordre de répartition des troupes sur le terrain, afin de s'assurer si les dispositions ordonnées par le général en chef étaient ponctuellement exécutées; il transmettait ses ordres aux majors de brigade, surveillait toutes les opérations d'un siége et en dirigeait les travaux. — Les fonctions du major-général, celles du *maréchal-général-des-logis* de l'armée, et du *maréchal-général-des-logis* de la cavalerie, qui avaient quelque analogie avec le premier de ces emplois, furent réunies en 1790 sous les ordres d'un seul titulaire, qui prit la dénomination de *chef d'état-major-général* de l'armée. — Le major-général, recréé par Napoléon, devint sous l'empire un des principaux officiers de l'armée. Il transmet aux généraux et aux différents corps les ordres du général en chef, et envoie directement les rapports des diverses opérations militaires au ministre de la guerre. C'est sur lui que roulent tous les détails de l'armée, l'ordre des mouvements généraux, des campements et cantonnements. Il est chargé de la reconnaissance des terrains et des positions militaires de bataille. Il surveille les opérations des siéges et l'exécution des plans d'attaque ou de défense, etc., etc. — Avant la révolution de 1789, les majors de brigade étaient sous les ordres du major-général. Leurs attributions étaient les mêmes que celles qui sont exercées de nos jours par les chefs d'état-major-général. — Napoléon créa des majors-généraux de la garde impériale, et Louis XVIII, à l'organisation de la garde royale, y établit aussi quatre majors-généraux. Ces fonctions n'avaient aucun rapport avec celles dont nous venons de parler; leur institution n'avait pour objet que d'établir l'ordre intérieur du service journalier et de transmettre les ordres du prince ou du ministre aux différents corps de la garde.

Sicard.

Major de place. Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. — L'origine de ce grade, ou plutôt de cette fonction, n'est pas connue; il ne paraît cependant pas qu'elle remonte au-delà du règne de Henri III. — Dans une place où il y a un état-major complet, cet officier est le troisième après le gouverneur et le commandant de la place. Il commandait autrefois, lorsqu'il en avait la commission expresse, en l'absence de ce dernier. Ce pouvoir fut accordé aux majors de place sous le ministre Louvois, excepté dans un petit nombre de villes, où les magistrats jouissaient du privilége de commander en

l'absence du titulaire. Les commandants de place sont aujourd'hui remplacés par les plus anciens colonels d'infanterie de la garnison. — Le major de place est spécialement chargé des détails relatifs au service des gardes, aux rondes de jour et de nuit, et à la police de la garnison : il en règle l'exécution, et veille à ce qu'il soit fait avec exactitude; il fait de fréquentes visites de postes, et concourt au service des rondes de nuit avec les *adjudants de place;* il est chargé de la rédaction des rapports journaliers et de la surveillance des écritures du bureau. — Dans les places où il n'y a pas de major titulaire, l'adjudant de place le plus ancien en remplit les fonctions.

Sicard.

Majos (État- [*v.* État-majos]).

Major (Adjudant-). Cet officier, qui est en quelque sorte l'aide-de-camp du colonel, est chargé de commander le service journalier, de surveiller et de diriger l'instruction dans les corps. — Les adjudants-majors succédèrent, en 1791, aux *aides* et aux *sous-aides-majors.* — Chaque bataillon d'infanterie a un adjudant-major; dans la cavalerie, il y en a un par deux escadrons. — Ces officiers peuvent être pris parmi les capitaines ou les lieutenants. Avant la loi du 10 mars 1818, ces derniers, après 18 mois d'exercice, étaient promus aux grades de capitaine. Depuis la promulgation de cette loi, il faut quatre ans de grade aux lieutenants-adjudants-majors pour obtenir cet avancement. — Lorsque l'adjudant-major est capitaine, il peut opter entre le commandement d'une compagnie ou d'un escadron. — L'*adjudant-sous-officier* aide l'adjudant-major dans tous les détails du service.

Sicard.

Majos (Chirurgien-). Dans tous les temps, et surtout depuis l'institution des armées permanentes, des officiers de santé ont été attachés dans les hôpitaux ou à la suite des corps, pour panser les blessés et soigner les malades. On les vit figurer sous différents noms jusqu'à l'époque où les bandes d'infanterie furent formées en corps réguliers. — Sous François Ier, chaque légion avait un médecin, un chirurgien et deux barbiers, lesquels étaient pourvus des médicaments nécessaires au traitement des malades et au pansement des blessés. Les premiers étaient aux *gages du roi*, les autres aux *gages de l'hôpital du roi.* — Sous le règne de Louis XIII, il y eut un *chirurgien-major* par régiment. Il avait sous ses ordres des *sous-chirurgiens*, et des *garçons* ou *soldats chirurgiens*, qui, plus tard, furent remplacés par des *chirurgiens aides* et *sous-aides-majors.* — La dénomination de chirurgien-major fut supprimée en 1794 (27 juin), et remplacée, dans tous les corps de l'armée, par celle d'*officier de santé de 2e classe.* Un arrêté de 1803 leur rendit leur ancien nom et plaça un chirurgien-major par bataillon. — Depuis 1804, il n'y en eut plus qu'un par régiment. — Dans les hôpitaux, leur nombre varie en raison des besoins du service.

Sicard.

Majos (Tambour- [*v.* Tambour-majos]).

Major (Sergent- [*v.* Sergent]).

Majos (Ronde- [*v.* Ronde]).

MAJORAT. Les jurisconsultes définissent le majorat un fidéicommis, graduel, successif, perpétuel, indivisible, fait en vue de conserver le nom, les armes, la splendeur d'une famille, et destiné à toujours pour l'aîné. Le droit romain n'a pas connu cette espèce de substitution; l'usage paraît s'en être introduit en Italie lorsque les rois de France Pépin et Charlemagne s'emparèrent de cette contrée; l'institution s'en est particulièrement développée en Espagne, où elle fut consacrée par les cortès de Toro sous la reine Jeanne-la-Folle en 1505, et par les lois que fit en 1621 le roi Alfonse, pour régler la succession à la couronne, qui, en Espagne, est elle-même considérée comme un majorat. — On distingue deux espèces de majorats, l'un qui appelle au fidéicommis l'aîné le plus prochain du dernier possesseur selon l'ordre des successions légitimes, et qui pour cette raison se nomme *majorat régulier*, l'autre qui appelle au fidéicommis l'aîné, quel qu'il soit, ne fût-il point

le plus prochain du dernier possesseur : on le nomme *majorat irrégulier*. — Les majorats n'ont été usités en France que dans quatre provinces, le Roussillon, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté. Bien que toutes les quatre tinssent de l'Espagne l'usage des majorats, pour avoir été plus ou moins long-temps sous sa domination, on n'y a jamais suivi les principes des lois espagnoles sur cette matière; les majorats n'y étaient au fond que des substitutions perpétuelles, qui restèrent permises en Franche-Comté jusqu'en 1611, dans l'Artois, la Flandre et le Roussillon, jusqu'à l'ordonnance de 1747. Dans l'ancienne France proprement dite, il existait des biens qui, sans porter le nom de majorat, en avaient le véritable caractère : c'étaient les *duchés-pairies*, dont le chef-lieu se trouvait substitué à perpétuité, conformément aux dispositions de l'édit du mois de mai 1711. — Les lois révolutionnaires, qui avaient porté un coup si rude à tous les priviléges féodaux, et surtout l'article 896 du code civil, tel qu'il avait été décrété le 13 floréal an XI, semblaient avoir à jamais proscrit les majorats. Mais vint l'empire: un décret et un sénatus-consulte de l'année 1806 rétablirent le principe des majorats; l'année d'après, une addition faite à la première rédaction, l'art. 896 du code civil, tout en respectant le principe posé de la prohibition des substitutions, y fit une exception notable « pour les biens libres, formant la dotation d'un titre héréditaire »; bientôt, le décret du 1er mars 1808 acheva l'œuvre. Aux termes de ce décret, dont le préambule déclare « que l'objet de cette institution a été non seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir au cœur de nos sujets une louable émulation en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui sous un gouvernement juste suivent les grands services rendus à l'état, » il existe deux classes de majorats : *majorats de propre mouvement*, c.-à-d. formés en entier d'une dotation accordée par le chef de l'état; *majorats sur demande*, c.-à-d. constitués sur les biens personnels des titulaires. Les uns et les autres ne peuvent se composer que d'immeubles libres de tout privilége et hypothèque, et non grevés de restitution : les rentes sur l'état, les actions de la banque ou des canaux de l'empire, peuvent également former des majorats, pourvu qu'elles aient été immobilisées suivant les formes prescrites. La création des majorats produit les effets suivants quant aux personnes : le titre attaché au majorat, exclusivement affecté à celui en faveur de qui la création a eu lieu, doit passer à sa descendance naturelle ou adoptive, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. Les biens formant les majorats sont déclarés inaliénables et insaisissables; aucune hypothèque judiciaire, conventionnelle ou légale ne peut les frapper. La jouissance doit suivre le titre sur toutes les têtes où il doit la fixer; les revenus mêmes ne peuvent être saisis, sauf le cas où ils auraient été délégués au paiement des dettes privilégiées, indiquées par l'article 2103 et les nos 4 et 5 de l'article 2104 du code civil, mais dans aucun cas cette délégation ne peut avoir lieu que jusqu'à concurrence seulement de la moitié du revenu (décret de 1808); enfin, le 3 mars 1810, « voulant consolider de plus en plus l'institution des récompenses héréditaires, lui imprimer ce caractère de stabilité et de fixité qui doit en être inséparable........ » l'empereur ordonna par décret que tout majorat, de propre mouvement ou sur demande, aurait son siége établi dans une maison d'habitation à laquelle il serait attaché, et qui en ferait partie. Les princes de l'empire et les ducs durent avoir ces maisons d'habitation dans l'enceinte de Paris; les comtes et barons dans Paris ou dans un chef-lieu de département ou d'arrondissement, à leur choix. — Voilà en peu de mots par quelles maximes, et sur quelles institutions crut solidement fonder sa dynastie l'homme qui, dans la séance du conseil-d'état du 7 pluviose an XI, prenant part à

la discussion de l'article 896 du code civil, prononçait quelques années plus tôt ces remarquables paroles : « Il ne s'agit pas de rétablir les substitutions telles qu'elles existaient dans l'ancien droit : alors elles n'étaient destinées qu'à maintenir ce qu'on appelait les grandes familles, et à perpétuer les aînés dans l'éclat d'un grand nom; *ces substitutions étaient contraires à l'intérêt de l'agriculture, aux bonnes mœurs, à la raison ; personne ne pense à les rétablir!...* » — Pendant cinq ans, la révolution de juillet a laissé subsister les majorats tels que la restauration les avait elle-même reçus de l'empire, mais enfin la loi du 12 mai 1835, votée sur la proposition de l'honorable M. Parent, en a complètement prohibé l'institution pour l'avenir; elle a restreint la durée des majorats existants lors de sa promulgation, et fondés sur des biens particuliers, à deux degrés, l'institution non comprise, et décidé par son article 4 que les dotations ou portions de dotation consistant en biens sujets au droit de retour, en faveur de l'état, continueraient d'être possédées et transmises conformément aux actes de l'investiture. La législation française ne reconnait donc plus l'institution des majorats, et nous espérons qu'une nouvelle réaction sociale ne viendra point les relever de la sentence prononcée contre eux par la loi de 1835. A commencer par Louis XIV et à finir par Napoléon et par Charles X, tous ceux qui ont voulu s'appuyer sur les majorats ont justifié leur institution, leur rétablissement ou leur maintien par deux raisons principales. On les a dits propres à donner au pouvoir la stabilité, l'éclat, la fixité qui doivent l'entourer; on a voulu lier directement au sort de la dynastie par le double nœud de la reconnaissance et de l'intérêt les familles les plus puissantes et les hommes les plus distingués. Dans ces derniers temps enfin, on a donné en faveur de cette institution une troisième raison : on les a crus propres à combattre la divisibilité presque infinie que la loi moderne sur les successions introduit chaque jour dans la propriété foncière. L'expérience des cinquante dernières années a trop bien mis en évidence la tendance du siècle et les besoins de la société moderne pour que la faiblesse de ces diverses raisons ne soit pas démontrée. Sans doute, le pouvoir a besoin de force; sans doute le trône doit s'environner d'illustrations, sans doute il est de la munificence nationale de récompenser dignement les hommes qui servent le pays et le souverain par leurs lumières, par leur habileté, par leur dévouement; mais dans ce siècle, les récompenses doivent être personnelles et non pas héréditaires; sous peine de mépris et de révolte, la richesse et surtout les honneurs ne peuvent plus reposer que sur des fronts dignes de s'en couronner. Créer des titres et des dotations héréditaires, ce serait donc à plaisir avilir d'avance les supériorités sociales en s'exposant, selon tous les hasards de la naissance, à les donner un jour en proie à des hommes que l'on eût rougi d'en revêtir originairement. — Je reconnais volontiers qu'il est utile de mettre un terme au morcellement continuel de la propriété foncière, et qu'il devient de l'intérêt général de l'agriculture de reconstituer de grands domaines; mais cette fusion des petites propriétés, ce mouvement de concentration dans les cultures doit se faire par le travail, par l'association, tout au profit des travailleurs et de l'industrie, et non point par la résurrection des priviléges féodaux : il faut constituer de *grandes exploitations* plutôt que de *grandes propriétés* : les premières multiplieront les capitaux, fertiliseront le sol, enrichiront le prolétaire; les secondes nous ramèneraient à l'aumône et à l'oisiveté. En résumé, les majorats ont été depuis quarante ans, pour ceux qui ont voulu s'en faire un soutien, comme ce roseau perfide de l'Évangile, qui perce la main appuyée sur sa tige. Les majorats, les duchés, les comtés, les baronies anciennes et nouvelles, n'ont empêché ni la chute de Napoléon, ni l'explosion des trois jours, ni le silencieux embarquement de Cherbourg. Ce n'est plus sur une classe de la société seulement, mais sur toutes,

que le pouvoir peut désormais s'appuyer; les priviléges héréditaires s'amoindrissent et s'en vont, malheur à qui voudrait les ressusciter et lier sa destinée à la leur!

CHARLES LEMONNIER.

MAJORDOME (*major domûs*), l'homme plus grand que les autres hommes de la maison, le chef des cuisines et de l'office, le grand ordonnateur des festins. Ce nom a été primitivement donné dans les palais et les cours à quatre natures d'officiers: 1° au maître-d'hôtel, au grand-maître de la maison d'un prince, à l'officier qui avait soin de tout ce qui concernait la table et les vivres; on le décorait aussi des titres de *eleater*, *præfectus mensæ*, *architriclinus*, *princeps coquorum*, *dapifer*; 2° au maire du palais *major palatii*, appelé aussi *économe* (œconomus), *domestique* (domesticus), et, dans le Bas-Empire, *mégadomestique* (megadomesticus); 3° au premier ministre chargé par un prince des affaires intérieures et extérieures de l'état, dans la paix comme dans la guerre; on l'appelait aussi préfet du palais, préfet de la cour, comte du palais et préfet du prétoire; 4° enfin, à un officier des galères qui avait soin des vivres. — On trouve plusieurs exemples de *majordomes* pris dans les deux premières acceptions aux anciennes cours de Bourgogne, de Neustrie, d'Austrasie, de France, d'Angleterre. Charles-Martel est appelé *majordome* par quelques vieux historiens. Le titre de *majordome* se changea plus tard en celui de sénéchal, parce que le même officier fut admis à cumuler les deux fonctions: c'est ainsi que Thibaud, comte de Blois, est cité dans les vieilles annales, tantôt comme *majordome*, tantôt comme sénéchal. Les reines avaient aussi leur *majordome*. On distinguait enfin les *majordomes* de l'église romaine et les *majordomes* des évêques, qui peut-être n'étaient autres que les *vidames*.—Le nom de *dapifer* donné aux *majordomes* venait du latin *daps*, *dapis* (mets, viande), et de *fero* (je porte), c.-à-d. porte-mets, porte-viandes, ceux qui portent les mets, qui servent les viandes sur la table. Ce titre, qui fut donné par des empereurs de Constantinople à des rois de Russie, s'appelait en France *dapiférat*, et il comprenait la surveillance générale de tous les officiers domestiques du palais. Le roi Robert octroya en toute hérédité l'investiture du dapiférat de France à Foulques, comte d'Anjou. La maison de Moncade, en Catalogne, prenait également le nom de Moncade et celui de Dapifer. Ce dernier était même le plus fréquemment employé dans les actes publics. Cette famille représentait l'ancienne dignité du dapiférat en France, dignité dont le premier de la race avait été pourvu par Charlemagne. Aussi, le sujet de son blason était-il six magnifiques tourtes de pigeonneaux. Sous les Othons, le titre de *dapifer* ou de *majordome* devint plus commun; le comte palatin était *dapifer* de l'empire; l'électeur de Bavière *archi-dapifer*; son office au couronnement de l'empereur était de servir à cheval les premiers plats sur sa table. Sous la troisième race, il y avait plusieurs dapifers, et le grand-dapifer portait à l'armée la bannière royale. Le dapifer d'un baron ou d'un gentilhomme connaissait des causes soumises à la juridiction de son maître; il était le chef de sa justice. Dans la suite, il fut appelé *sénéchal* de la cour du baron ou *sénéchal* du manoir. Le duc de Souabe ne dédaignait pas d'être le dapifer de l'abbé de Saint-Gall, et de le servir quand on le créait prince de l'empire; il était aussi du devoir du dapifer de porter l'étendard de son maître, et par conséquent d'assembler et de conduire ses vassaux à la guerre. — En Angleterre, la charge de dapifer a été peu illustre. Dans les suscriptions des anciennes chartes de ce royaume, cet officier est toujours relégué au dernier rang. C'était pourtant encore un grand personnage.—Hélas! combien tout cela est déchu aujourd'hui! Plus de hautes dignités attachées au dapiférat! plus de souverains à servir à cheval! plus de bannière à porter au fort de la mêlée! Le majordome se voit exclu de son dernier asile, les cours enfumées d'Espagne

et d'Italie. A peine quelques principicules, quelques grands seigneurs bien obscurs, quelques riches banquiers des deux péninsules, se hasardent-ils à conserver les leurs comme autant de débris vivants de siècles blasonnés qui ne sont plus. Déjà le satirique Régnier disait de son temps :

. . . . Un gros valet d'estable,
Glorieux de porter les plats dessus la table,
D'un nez de *majordome*, et qui morgue la faim,
Entra, serviette au bras, et fricassée en main.

Pour moi, je l'avoûrai franchement, j'ai voué de francs regrets à la disparition d'ici-bas de cette race de majordomes, à la taille élevée, à l'œil serein, au maintien grave, aux mains blanches et potelées, à l'habit noir, au jabot et aux manchettes de dentelle. C'étaient des hommes coulés en bronze, ces hommes-là. Les maîtres-d'hôtel des grandes maisons d'aujourd'hui, successeurs nains de ces colosses, s'efforcent, j'en conviendrai, de nous consoler de leur perte irréparable. Mais, hélas! ce n'est plus que le pâle reflet du dapiférat d'autrefois, le dernier écho d'une voix qui s'éteint, le dernier fumet d'un parfum qui est passé sans retour, comme passent et passeront les plus belles choses de ce monde. ACHILLE LARIVE.

MAJORIEN (FLAVIUS JULIUS VALERIUS MAJORIANUS AUGUSTUS), était fort jeune quand, en 457, Ricimer, à la fortune duquel il s'était attaché, l'éleva à l'empire d'Occident du consentement de l'empereur Léon de Thrace. Ce jeune empereur, dont les premiers temps sont enveloppés d'une grande obscurité, était fils d'un officier d'Aetius, qu'il avait suivi dans toutes ses expéditions. Mais, devenu suspect à l'épouse d'Aetius, il fut exilé par elle ; et, après la mort de ce guerrier célèbre, il se rangea sous les drapeaux de Ricimer. En plaçant Majorien sur le trône auquel, comme Barbare, il ne pouvait aspirer, Ricimer avait espéré trouver en lui un esclave docile au nom duquel il aurait gouverné l'empire. Ricimer se trompa : Majorien ne voulut point jouer ce rôle subalterne, et régna par lui même. Les débuts du jeune monarque furent des plus heureux ; il remédia au désordre dans lequel il trouva l'empire, après un interrègne de dix mois, en portant des lois qui sont un modèle de sagesse. Entre les mesures qu'il prit à l'égard des monastères, nous citerons surtout celle par laquelle il défendait de donner le voile aux religieuses avant l'âge de 40 ans, et renouvelait les peines déjà portées contre le rapt des filles consacrées à Dieu. Pour assurer l'exécution de ces lois, il crut nécessaire de ne choisir ses officiers, tant civils que militaires, que parmi les citoyens les plus recommandables par leur intégrité et par leur mérite. A la hauteur de sa mission comme souverain, Majorien ne fut pas moins heureux comme guerrier. Les Maures et les Vandales menaçaient la Campanie ; il les taille en pièces près de Sinuesse ; et Sersaon, beau-frère de Genséric, périt lui-même dans cette sanglante affaire. Après avoir chassé les Vandales d'Italie, Majorien songea à porter la guerre en Afrique, au cœur de leur puissance. Pour mieux connaître les forces de l'ennemi, il se déguisa, et se rendit lui-même auprès de Genséric en qualité d'ambassadeur. Un coup d'œil lui suffit pour reconnaître l'indiscipline de ses troupes, et le penchant de ses sujets à la révolte. A son retour, Majorien prépara une expédition dont le succès eût été certain si la trahison n'eût livré une partie de sa flotte, qui était à Alicante, prête à traverser la Méditerranée, et qui fut incendiée. Majorien se mettait en mesure de réparer cette perte, quand Genséric lui envoya des députés qui demandèrent de nouveau une paix qu'il avait précédemment refusée aux Vandales, et qu'il leur accorda cette fois.— Ce prince, dont le courage était égal à l'activité, et l'audace à la prudence, allait jouir d'une tranquillité qu'il venait d'assurer à son empire, quand, en revenant à Ravenne, il fut assassiné le 7 août 461. Ce fut Ricimer, jaloux du mérite de celui qu'il avait revêtu de la pourpre, et résolu à l'en dépouiller à quelque prix que ce fût, qui fit commettre ce crime, et accéléra peut-être la ruine de l'empire

d'Occident, en lui enlevant ainsi celui que ses talents militaires et son grand caractère semblaient avoir prédestiné à en arrêter la chute. Le règne de Majorien ne fut que de trois ans et huit mois; mais, pendant ce court espace de temps, il sut se faire chérir de ses peuples, qui manifestèrent une grande affliction à sa mort. U. Basaïra.

MAJORITÉ (Politique). (On devrait substituer à ce mot celui de *pluralité*, qui serait plus exact, car il exprimerait clairement une différence entre deux nombres. Lorsqu'il s'agit de constater un fait, la raison conseille de *peser* les témoignages, au lieu de les compter, et le plus grand poids est souvent du côté du plus petit nombre de témoins. Dans les assemblées délibérantes, combien d'avis s'évanouiraient si l'on avait quelque moyen de les peser! L'instruction acquise sur la mesure des probabilités ne profite point à la politique, elle la repousse formellement, et prouve ainsi que ni la vérité ni la justice ne sont le but qu'elle veut atteindre. On enseigne dans les écoles le *calcul des probabilités*, et l'on discute ses principales applications: cependant, nos lois criminelles ne sont point conformes aux résultats de ce calcul, et il est prouvé mathématiquement que ces lois ne donnent pas assez de garanties à l'honneur et à la vie des accusés innocents. Cette observation fut faite à la tribune, lors de la discussion de la dernière loi sur le jury; mais elle n'était à la portée que du petit nombre. On sait d'ailleurs que les mathématiques n'ont pas le pouvoir de redresser les esprits faux, et une assemblée nombreuse ne peut être entièrement composée d'esprits justes. Lorsqu'une décision raisonnable n'est prise qu'à une très faible majorité, il est très permis de soupçonner qu'une partie des votants a manqué de lumières, ou qu'elle avait en vue d'autres intérêts que ceux de la justice ou de la vérité. Les corps savants n'évitent pas toujours cette sorte d'aberrations: il n'est donc pas étonnant qu'on ait aussi à la reprocher aux assemblées politiques. Elles les éviteraient si elles s'imposaient l'obligation de ne regarder comme accepté que ce qui a réuni les suffrages d'une imposante majorité, si elles adoptaient pour elles-mêmes les règles tracées au jury par les lois. Des actes qui peuvent exercer une longue et puissante influence sur le sort d'une nation n'exigent sans doute pas moins d'attention, de soins, pour éviter les erreurs, que la décision d'un tribunal sur le sort d'un seul individu. Ferry.

Majorité (jurisp.). C'est l'âge auquel on est supposé avoir atteint la maturité d'esprit et de jugement dont on a besoin pour diriger ses affaires soi-même. — L'époque à laquelle on est présumé majeur n'est pas et ne peut pas être la même dans tous les pays, sous toutes les températures; les circonstances de climat, les habitudes commerciales, en influant sur les mœurs, agissent aussi d'une manière marquée sur l'éducation publique et sur le développement de l'intelligence. C'est ainsi que Montesquieu explique très bien que, dans les pays chauds et despotiques, la majorité peut être fixée plus tôt que dans un climat d'Europe (*Esprit des lois*, liv. v, ch. 15). — A Rome, la majorité était fixée à 25 ans; chez les Germains, c'était l'âge auquel on pouvait porter les armes, c'est-à-dire 15 ans: telle était aussi la majorité des rois francs, et l'on retrouve encore dans les lois des Ripuaires cet âge de 15 ans comme règle de la majorité et de la capacité de porter les armes. Cette loi déclarait enfin qu'on ne pouvait pas être poursuivi en jugement avant 15 ans. On n'a pas oublié que c'était alors l'usage des combats judiciaires; il fallait que le corps fût assez développé pour se défendre. Il faut ajouter, que, d'un côté, les armes étaient légères, et que, d'un autre, les exercices militaires développaient de bonne heure les forces du corps. — Chez les Bourguignons, qui avaient aussi l'usage du combat judiciaire, la majorité était fixée à 15 ans. — Sous la législation coutumière, à mesure que les principes du droit romain pénétrèrent dans le droit civil, la majorité fut ramé-

née dans la plupart des provinces à l'âge de 25 ans ; cependant, elle se conserva dans quelques autres ce qu'elle était auparavant. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, la majorité était de 14, de 15, de 20 ou 25 ans : il n'y avait pas de règle uniforme. — On sait que dans le droit public de la France les princes sont déclarés majeurs à 14 ans, et ce n'est pas, comme on le voit, en vertu d'un privilége particulier, mais bien d'après les règles que la législation coutumière consacrait pour certains pays : cette base, il est vrai, a survécu à l'abolition de l'ancienne législation ; des raisons d'état l'ont maintenue à toutes les époques de la monarchie, mais toujours est-il qu'elle tire son origine de dispositions formelles du droit français, et qu'avant de s'appliquer exclusivement aux princes, elle réglait la condition générale des personnes dans certaines provinces. — Aujourd'hui, il n'existe qu'une seule majorité pour toute la France, abstraction faite de la qualité du sexe des personnes ou de la nature des biens. Elle se trouve fixée à 21 ans pour tous, et la loi déclare qu'à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile ; un seul de ces actes, le mariage, est soumis à d'autres conditions de majorité, seulement pour les fils, qui ne peuvent le contracter avant 25 ans sans le consentement formel de leurs père et mère (*v.* MARIAGE). Mais, dans toutes les autres circonstances, les personnes de 21 ans ne sont soumises à aucune autorité ; elles peuvent acheter, vendre, aliéner, souscrire des billets, donner des signatures sans contrôle et à leur risque et périls. La seule exception à cette règle résulte de l'interdiction ou de la nomination d'un conseil judiciaire, lesquelles créent dans la condition civile des personnes des incapacités, soit totales, soit partielles. (*v.* INTERDICTION).

E. DE CHABROL.

MAJORQUE (Ile [*v.* BALÉARES]).

MAJUSCULE, subst. fém., et adj. masc. et fém. (du lat. *majusculus*, un peu plus grand). Employé comme substantif, ce mot sert à désigner les lettres capitales : on dit *une majuscule*, *des majuscules* ; il est adjectif dans *lettre majuscule*, *caractère majuscule*. Les *majuscules* ou lettres capitales ont des places marquées dans l'écriture ; hors de là, elles violent les règles. C'est par des majuscules qu'on doit commencer chaque phrase, chaque vers. Tous les noms propres, ceux d'hommes, tels que *Napoléon*, *Cuvier*, *Charles*, *Nicolas* ; ceux de lieu, comme l'*Afrique*, la *France*, *Paris*, *Londres*, *Bagnolet* ; ceux de peuple, les *Asiatiques*, les *Russes*, les *Auvergnats* ; ceux de secte, comme les *Stoïciens*, les *Quakers*, les *Saint-Simoniens* ; ceux de fleuves, de rivières, de vent, etc. ; en un mot, comme je l'ai déjà dit, tous les noms propres doivent avoir pour première lettre une majuscule. Quand on personnifie des êtres moraux, ils suivent aussi la règle des noms propres ; ainsi, *Vérité*, *Discorde*, prennent une majuscule dans ce vers de la *Henriade* :

Descends du haut des cieux, auguste Vérité !
Dis comment la Discorde a troublé nos provinces....

Les mêmes mots s'écrivent en lettres ordinaires dès qu'ils ne sont plus considérés que comme termes abstraits. Ex. : *Dites-moi la vérité* ; *les méchants aiment la discorde*. On met des majuscules au commencement des noms de sciences, d'arts et de professions, quand ces noms font le principal sujet du discours. Les noms de qualités et de dignités s'écrivent aussi avec des majuscules, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier ; mais si ces noms de qualités et de dignités sont pris dans un sens général, et sans aucune attribution particulière, on les écrit alors avec des lettres ordinaires, comme on le voit dans ces phrases : *Un roi sage et pieux fait le bonheur de ses peuples* ; *les empereurs et les autres princes sont mortels comme le reste de l'humanité* ; *les barons*, *les comtes*, *les marquis*, *les ducs*, *assistaient à cette cérémonie*. Quand les noms de peuple et de secte n'embrassent pas la généralité, et qu'on dit *un français*, *des français*, *un luthérien*, *des luthériens*, il ne faut

point de majuscules. Lorsque la majuscule est une voyelle qu'il faudrait accentuer, l'usage supprime l'accent. Écrivez *Etienne*, *Epaminondas*, sans accent aigu; de même dans les adresses *A monsieur, A madame*, on supprime l'accent grave que réclamerait la lettre *à* comme préposition. Il est important de ne pas confondre les majuscules avec les grandes lettres, employées comme lettres ordinaires, par les typographes, pour des titres de chapitres ou de sections : ces grandes lettres admettent l'accent, comme dans ÉPITRE. Une majuscule est celle qui surpasse, par sa forme, les autres caractères du mot qu'elle commence. Les majuscules font un bon effet dans l'écriture; mais il serait ridicule et fautif d'imiter les maîtres d'écriture, qui, pour faire briller leur talent calligraphique, hérissent leurs exemples de lettres capitales. Une telle écriture choque à la fois le bon goût et les règles de l'orthographe; et cette prodigalité d'ornements déplacés, au lieu de plaire à l'œil, le fatigue, l'embarrasse et le rebute. — On attribue à Jean Lascaris la restauration des majuscules grecques dans l'écriture, et leur introduction dans l'impression. Ce savant, issu d'une maison qui avait donné des empereurs au trône de Constantinople, vint en Italie et en France, après la destruction de l'empire d'Orient, au xvᵉ siècle, et y apporta les meilleurs ouvrages qui fussent en Grèce. Il ne dédaigna pas d'être correcteur d'imprimerie. Voici ce qu'en dit l'historien Naudé, au sujet des majuscules : « Lascaris a le premier trouvé, ou, au moins, rétabli et remis en usage, les grandes lettres, ou, pour mieux dire, majuscules et capitales de l'alphabet grec, èsquelles il fit imprimer, l'an 1494, des sentences morales, et autres vers qu'il dédia à Pierre de Médicis, avec une fort longue épître liminaire, où il l'informe de son dessein, et de la peine qu'il avait eue à rechercher la vraie figure de ces grandes lettres parmi les plus vieilles médailles et monuments de l'antiquité. »

CHAMPAGNAC.

MAL. La question de l'origine du mal a été dans tous les temps et dans tous les pays l'écueil de la raison humaine. Comment un Dieu créateur, tout puissant, souverainement bon, a-t-il pu déchaîner le mal dans le monde? Voilà ce qu'on se demande sans cesse, voilà le problème qui a donné lieu à des milliers d'erreurs. De là l'imagination est partie pour peupler le monde de dieux et de génies, artisans du bien et du mal. A la naissance de la philosophie orientale, on les réduisit à deux, l'un faisant tout le bien, l'autre produisant tout le mal. Chez les Grecs, les philosophes se partagèrent; les stoïciens attribuèrent le mal à la fatalité, à la nécessité de toutes choses, à l'imperfection essentielle d'une matière éternelle; Dieu, qu'ils envisageaient comme l'ame du monde, était, dans leurs idées, impuissant à y apporter remède. Platon et ses disciples accusèrent de tout le mal la faiblesse ou l'impuissance des dieux subalternes qui avaient contribué à la formation du monde et qui en surveillaient bien ou mal l'administration. Mais cette hypothèse disculpait-elle le Dieu souverain d'employer des ouvriers incapables? Les épicuriens, eux, attribuaient tout au hasard; les dieux, d'après leur système, s'endormaient dans un profond repos, ne se mêlant en rien des misères humaines. — Ces opinions, se fortifiant avec les siècles, produisirent, après la venue de Jésus-Christ, grand nombre d'hérésies qui affligèrent l'église. La difficulté parut s'accroître quand la révélation eut fait connaître le mal survenu dans le monde par la chute du premier homme. Comment se persuader que Dieu, qui avait laissé tomber la nature humaine, conservât assez d'affection pour elle pour s'incarner, souffrir et mourir, dans le but de la relever et de la sauver? De toutes parts on attaqua la réalité de l'incarnation. Les valentiniens renouvelèrent le polythéisme de Platon, semant l'univers d'*éons* ou de génies gouverneurs du monde. Les marcionites, et plus tard les manichéens, réduisirent cette tourbe de dieux subalternes à deux principes; l'un bon et au-

teur du bien, l'autre méchant par nature et cause du mal. D'autres sectaires ressuscitèrent la fatalité des stoïciens et crurent, comme eux, la matière éternelle. Pélage, pour éviter les excès des manichéens, soutint que les maux d'ici-bas sont la condition naturelle de l'homme et non la peine du péché originel. Pour répondre aux manichéens, qui objectaient les innombrables crimes dont l'univers est agité, il prétendit qu'il dépendait de l'homme de les éviter tous, et de faire constamment le bien sans aucune assistance d'en haut. Les prédestinatiens crurent trancher la difficulté en attribuant tout à la puissance arbitraire de Dieu, sans se mettre en peine de la concilier avec sa bonté. — De ce chaos d'erreurs, divers systèmes surgissent dans les deux ou trois derniers siècles, vieilles opinions ramenées maladroitement sur la scène, absurde mélange d'objections épicurianistes et manichéistes contre la Providence, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce. Bayle les revêt d'un habit décent et s'efforce de les introduire dans la société nouvelle; les sociniens, révoltés des blasphèmes des prédestinations, redeviennent pélagiens; les déistes se récrient sur l'avarice dont le Créateur a fait preuve dans la distribution des dons de la grâce et des lumières de la révélation; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils font cause commune avec les athées, qui se plaignent de ce que la nature se montre si peu prodigue envers les hommes. Enfin, la multitude des indifférents, incapable de débrouiller ce chaos, conclut qu'entre le théisme et l'athéisme, la religion et l'incrédulité, c'est affaire de goût et non de raison. — Cette grande question de l'origine du mal est-elle donc si difficile à résoudre? Non, si l'on prend avant tout la précaution de bien éclaircir les termes et d'y attacher des idées nettes et précises. Cette question fait tout le sujet du livre de Job, si recommandable par sa haute antiquité. « Les amis du juste pensent qu'un dieu bon ne peut affliger les hommes, à moins qu'ils ne l'aient mérité. » Job réfute cette erreur. Sur son lit de souffrance, il entonne l'apologie de la Providence. « Dieu annonce aux hommes que sa conduite et ses desseins sont impénétrables, et qu'il n'en doit compte à personne. Il leur demande qui lui a servi de conseil et de guide dans l'arrangement de la création. Les mêmes raisons qui justifient Dieu sur le degré de bien ou de mal, de perfection ou d'imperfection qu'il a donné aux créatures, le justifient aussi sur la quantité de biens et de maux, de bonheur ou de souffrance qu'il leur distribue; les notions que nous, faibles créatures, nous tirons de la conduite et de la bonté des hommes, ne sont pas applicables aux idées que nous devons avoir de la bonté et de la conduite de Dieu. » — Job pose en principe que l'homme est souillé par le péché dès sa naissance: « Qui peut, dit-il, rendre pur l'homme formé d'un sang impur, sinon Dieu seul? L'homme n'est jamais exempt de péché aux yeux de Dieu. Les afflictions qu'il éprouve peuvent donc être toujours un châtiment et servir à l'expiation de ses fautes. » Job soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé et qu'il punit l'impie insolent dans la prospérité. Il compte enfin sur une récompense après la mort. « Quand Dieu, dit-il, m'ôterait la vie, j'espérerais encore en lui... Je sais que mon rédempteur est vivant; qu'au dernier jour je me relèverai de la terre, et que je verrai mon Dieu dans ma chair... L'espérance s'étendra à mes côtés dans la bière; elle reposera avec moi dans la poussière du tombeau... Accordez, Seigneur, à l'homme condamné à mourir, quelques moments de repos, jusqu'à ce repos éternel qu'il attend comme l'ouvrier attend le salaire de son travail. » — De ces vérités, il s'ensuit qu'il n'y a point de mal pur, de mal absolu dans le monde, puisqu'il doit en résulter un très grand bien, l'expiation du péché et le bonheur éternel. — De même David, après avoir avoué que la prospérité des méchants est un mystère et une tentation continuelle pour les hommes de bien, se console en pensant à la fin der-

nière des méchants. Salomon, dans l'Ecclésiaste, après avoir allégué ce scandale, conclut que Dieu jugera le juste et l'impie. — On distingue des maux de trois espèces : le mal métaphysique ou les imperfections de la créature; le mal physique, ou la douleur qui afflige l'être sensible; le mal moral, ou le péché et les peines qu'il traîne à sa suite. Un philosophe anglais a prouvé que les deux dernières espèces de maux dérivent de la première, et que, dans le fond, tout se réduit à l'imperfection des créatures. — On s'obstine à prendre le bien et le mal dans un sens absolu. On oublie que ce sont des termes purement relatifs, et qui ne sont vrais que par comparaison. Le bien paraît un mal lorsqu'on le compare à ce qui est mieux, parce qu'alors il renferme une privation; et il paraît un mieux quand on le compare à ce qui est plus mal. Ainsi, quand on dit qu'il y a du mal dans le monde, cela signifie seulement qu'il n'y a pas autant de bien qu'il pourrait y en avoir. Quand on demande pourquoi il y a du mal dans le monde, c'est comme si l'on demandait pourquoi Dieu n'y a pas mis plus de bien; et la question, ainsi posée, renverse les objections. — On compare la bonté de Dieu jointe à un pouvoir infini avec la bonté de l'homme dont le pouvoir est très borné. Comparaison fausse! Un homme n'est pas censé bon à moins qu'il ne fasse tout le bien qu'il peut. Il est absurde, au contraire, que Dieu fasse tout le bien qu'il peut, puisqu'il en peut faire à l'infini. L'infini actuel est une contradiction, puisqu'une puissance infinie ne peut jamais être épuisée. Les divers degrés de bien que Dieu peut faire forment une chaîne infinie. L'homme, faible atome, n'a pas le droit de dire : bonté divine, tu t'arrêteras là! — Tertullien, dans ses livres contre Marcion et contre Hermogène, et saint Augustin dans ses écrits contre les manichéens, ont très bien saisi le point délicat de la question; ils n'ont point été dupes d'une double équivoque. — Tout être créé est nécessairement borné, par conséquent imparfait; le mal métaphysique est donc inséparable des œuvres du Créateur. Quelque parfaite qu'on suppose une créature, Dieu peut augmenter à l'infini ses perfections; à cet égard, elle éprouve toujours une privation. Mais il n'y a ni existence absolument mauvaise, ni mal absolument pur et positif; aucune créature n'est imparfaite que par comparaison avec un être plus parfait; la perfection absolue n'est qu'en Dieu seul. Si une créature quelconque a lieu de se plaindre parce qu'il en est d'autres auxquelles Dieu a fait plus de bien, elle a lieu aussi de se féliciter parce qu'il en est d'autres auxquelles il en a fait moins. Où donc est le fondement des plaintes et des murmures? Prétendre qu'un Dieu bon n'a pu donner l'être à des créatures imparfaites, c'est soutenir que, parce qu'il est bon, il n'a pu rien créer. Le parfait absolu égale l'infini. — Passons au mal physique, au malheur. Nierez-vous, me dira-t-on, qu'un instant d'une douleur, même légère, soit un mal réel, positif, absolu? Oui, je le nierai, parce qu'il est absurde de séparer cet instant d'une existence entière où le bien domine. Ce n'est là que la privation d'un bien-être continuel, ou d'un bonheur habituel plus parfait. Un instant de douleur est préférable à une douleur plus vive et plus longue; mais aussi, un bien-être habituel, coupé par un instant de douleur, est un moindre bien que s'il était constant. Ce n'est pourtant ni un mal positif ni un malheur absolu. Dans une question si grave, il ne faut pas jouer sur les mots. — Bayle a prétendu qu'un Dieu infiniment bon se devait à lui-même de rendre ses créatures heureuses; mais jusqu'à quel point? Toute créature est censée heureuse quand on compare son état à un état plus malheureux; elle est malheureuse quand on le compare à un état meilleur. — Ici encore, la révélation vient au secours de la raison pour justifier la Providence; elle nous fait regarder les maux de ce monde comme le moyen de mériter et d'obtenir le bonheur éternel; ces maux ne sont qu'un point imperceptible en comparaison de l'éternité. Une

béatitude achetée sans souffrances et sans mérites serait un plus grand bienfait si l'on veut; mais s'ensuit-il que Dieu n'est pas bon parce qu'il ne nous rend pas heureux de la manière dont nous voudrions l'être? — Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes contents ou non de notre sort, mais si nous avons raison de nous plaindre; le mécontentement injuste est de l'ingratitude, c'est un crime de plus. Job loue Dieu sur son fumier; Alexandre, maître du monde, n'est pas satisfait. Qui prendrons-nous pour juge de la bonté divine? — Au premier aspect, le mal moral semble offrir une plus grande difficulté. Comment Dieu, si bon, a-t-il pu donner à l'homme la liberté de pécher et le pouvoir de se rendre éternellement malheureux? Il ne pouvait lui faire un don plus funeste, surtout sachant très bien que l'homme en abuserait. Mais il n'est pas vrai que la liberté soit seulement le pouvoir de pécher et de se rendre malheureux, c'est aussi le pouvoir de faire le bien et de se frayer la route du bonheur éternel. Un de ces deux pouvoirs n'est pas moins essentiel à la liberté que l'autre. Une nature impeccable serait sans doute meilleure que notre liberté, mais celle-ci n'est pas pour cela un mal; entre le meilleur et le mal, il y a un milieu, qui est le bien. Sans doute le libre arbitre est une faculté imparfaite; mais Dieu aide la volonté de l'homme par des grâces, par des bienfaits; l'abus que l'homme en fait n'en change pas la nature. Il ne faut pas confondre le don avec l'abus. Bayle a prétendu que c'est le propre d'un ennemi d'accorder un bienfait quand il prévoit qu'on en abusera; qu'un père, un ami, un médecin, ne laissent pas entre les mains d'un enfant, d'un malade, des armes, des boissons dangereuses, mais la comparaison est fausse; les hommes ne sont bons à notre égard qu'autant qu'ils nous font tout le bien qu'ils peuvent et qu'ils prennent toutes les précautions pour nous préserver du mal, tandis que Dieu, dont le pouvoir est infini, gouverne les hommes comme des êtres libres, capables de mériter ou de démériter, de correspondre à la grâce ou d'y résister. Vouloir que Dieu fasse tout ce qu'il peut, c'est, je le répète, en exiger l'infini. La prescience de Dieu ne change rien à la nature de la grâce : or, celle-ci donne à l'homme toute la force dont il a besoin pour faire le bien; donc elle est destinée à rendre l'homme vertueux et non coupable. L'abus que l'homme en fait vient de lui et non de la grâce. — Suivant quelques philosophes, permettre le péché et le vouloir positivement serait absolument la même chose, puisque rien n'arrive sans une volonté expresse de Dieu; mais c'est précisément le contraire. Permettre le péché, c'est seulement ne pas l'empêcher, et il y a blasphème à dire que Dieu veuille jamais positivement le péché. — On le voit, dès que les termes sont éclaircis, il est aisé de répondre au raisonnement d'Épicure : ou dieu peut empêcher le mal, et il ne le veut pas, ou il le veut et ne le peut pas : dans le premier cas, il n'est pas bon, dans le second, il est impuissant. Nous répondons qu'il y a des maux que Dieu ne peut pas, d'autres qu'il ne veut pas empêcher, et qu'il ne s'ensuit rien contre sa puissance infinie, ni contre sa bonté, parce que la puissance de Dieu ne consiste point à faire des contradictions, ni sa bonté à faire tout ce qu'il peut. — Bayle a prétendu qu'il y a plus de mal que de bien dans ce monde; d'autres ont soutenu qu'il y a plus de bien que de mal; quelques-uns ont pensé que la somme du bien et du mal est égale. Selon les athées, tout est mal ici bas. Suivant les optimistes, tout est bien. Comment s'accorderont ces disputeurs, qui ne sont pas encore d'accord sur ce qu'il faut entendre par bien et par mal? — En nous résumant, si les objections tirées de l'existence du mal nous paraissent au premier aspect difficiles à combattre, c'est que l'on argumente sur l'infini, notion qui induit aisément en erreur; c'est ensuite que ces objections se résument en langage ordinaire, que tout le monde entend ou croit entendre, mais qui n'est qu'un abus continuel des mots *bien*, *mal*, *bonheur*, *mal-*

heur, *bonté*, *malice*, pris dans un sens absolu, tandis qu'ils ne devraient être considérés que comme des termes de comparaison. Pour éclaircir les difficultés, réduisons-les à la précision du langage philosophique, et le *fiat lux* sera accessible à tous. X. X. X.

Mal, douleur physique (*v.* Douleur physique).

Mal d'enfant (*v.* Accouchement).

Mal caduc, haut-mal (*v.* Épilepsie).

Mal du pays (*v.* Nostalgie).

Mal des ardents (*v.* Feu Saint-Antoine).

Mal de mer (médecine). Les personnes qui ne sont point habituées à aller sur la mer ressentent, sauf quelques exceptions, quand elles commencent cet apprentissage, un trouble extrême dans l'ensemble des fonctions vitales. Les mouvements du vaisseau ne tardent pas à faire éprouver des éblouissements, des étourdissements, des vertiges, un malaise général, un état comparable à l'ivresse: on voit tous les objets environnants vaciller; on semble marcher sur du sable mouvant, et des envies de vomir se manifestent bientôt avec une anxiété des plus pénibles. Les Grecs avaient désigné cet état d'angoisse par le mot *nausia* de *naus*, *vaisseau*, dont nous avons hérité le substantif *nausée*, qui nous sert à exprimer l'envie de vomir. L'estomac se contracte ensuite convulsivement, et expulse des matières muqueuses, bilieuses, etc.; des évacuations alvines, fréquentes et abondantes, s'associent quelquefois aux vomissements, et des coliques atroces sont en ce cas réunies à la cardialgie. Cette situation, des plus douloureuses, est tout-à-fait comparable aux souffrances que le choléra indigène fait endurer; mais le plus ordinairement les selles sont supprimées, et on observe, au lieu de la diarrhée, une constipation opiniâtre; un froid fébrile glace le corps, le visage porte l'empreinte de l'anxiété et de la douleur; les traits de la physionomie sont altérés; les regards sont mornes et égarés; les forces musculaires s'affaissent; l'homme ne peut plus conserver la position verticale; renversé sur son point d'appui, il se tord en tout sens ou demeure dans une immobilité stupide; les facultés mentales sont alors suspendues au point qu'on ne peut penser ni réfléchir; l'abattement est tel qu'on est indifférent pour les plus chères affections, souvent même pour la conservation de la vie. Quelques individus ne peuvent vomir; mais il est très rare qu'on n'éprouve pas de nausées: l'excrétion urinaire est quelquefois supprimée. — La durée de cette pénible situation est très variable: chez tels individus, le calme se rétablit en peu de jours; chez d'autres, le mal de mer est ressenti pendant des semaines; quelques-uns même en sont affectés durant tout le voyage. Le mal de mer persistant ainsi est un état fébrile, accompagné de soif, de céphalalgie et de fréquence de pouls. Un pareil désordre, dont la plupart des symptômes sont comparables à ceux de la gastrite, et même de l'empoisonnement, semble devoir d'abord compromettre l'existence; il s'apaise cependant en peu de temps dès qu'on se retrouve sur terre. L'organisme supporte impunément des secousses violentes tant qu'elles proviennent seulement des troubles momentanés de l'énervation; l'inflammation et l'irritation prolongées altèrent seules les tissus. Il y a, dit-on, quelques états morbides qui s'améliorent ou sont guéris sous cette influence. Les pathologistes ne peuvent s'en étonner; mais ce n'est point ici le lieu d'expliquer ces faits. On conçoit aussi que le mal de mer peut aggraver diverses maladies organiques. — Les personnes qui sont le plus affectées du mal de mer sont celles chez lesquelles le système nerveux prédomine et celles qui n'ont point l'habitude de la navigation. Dans la vieillesse et dans l'enfance, on l'éprouve avec moins de violence et moins longtemps que dans l'âge moyen de la vie: la répétition des voyages use et atténue beaucoup l'aptitude à le ressentir. Diverses circonstances favorisent et aggravent le mal de mer; telles: les navires d'une petite dimension et ceux qui ont

peu de lest; les fortes oscillations du vaisseau, telles que celles déterminées par les hautes vagues de l'Atlantique, qui portent alternativement du sommet d'une haute colline dans un vallon profond, et *vice versâ*; les lames croisées de la Méditerranée engendrent aussi fortement cette affection en imprimant au bâtiment une agitation constante. On attribue généralement le mal de mer aux mouvements des vaisseaux appelés roulis et tangage, inclinaison alternative d'un côté sur l'autre dans la première élévation et abaissement successifs de l'une à l'autre extrémité dans le second. L'expérience appuie cette opinion, car plus les mouvements sont prononcés, plus les accidents sont graves. Quelques-uns ont signalé comme cause première l'état de l'atmosphère audessus de la mer, mais ce jugement a été invalidé par la remarque qu'un trouble analogue au mal de mer est produit chez quelques sujets par les oscillations d'un bateau sur les eaux douces. Il y a beaucoup moins d'accord entre les opinions de ceux qui ont voulu expliquer comment le balancement du vaisseau détermine les effets décrits ci-dessus. On a prétendu que dans le mouvement de descente et d'ascension du vaisseau avec les vagues la circulation du sang était troublée au point qu'un changement important survenait dans l'action normale de ce fluide sur le cerveau, et que les troubles généraux de l'énervation irradiaient de ce centre nerveux. Cette théorie est ingénieuse, mais elle n'a pas satisfait complètement ceux qui savent combien les lois hydrauliques different des forces vitales. Plusieurs, raisonnant d'après les premiers symptômes de cette affection, ont également signalé comme point de départ des accidents un trouble des fonctions cérébrales causé par la vue d'objets vacillants; on a même comparé ce trouble à l'ivresse produite par les boissons alcooliques: la seule différence, a-t-on dit, entre l'un et l'autre est que dans ce dernier l'encéphale est affecté secondairement par l'estomac: l'expérience est invoquée à l'appui de cette explication. On ne tarde pas, dit-on, à provoquer le mal de mer en attachant ses regards sur une glace qu'on abaisse alternativement de gauche à droite, afin d'imiter les ondulations de la mer. Ce fait n'a point été constaté suffisamment pour être admis sans examen. Il en est de même d'un autre témoignage cité en faveur de la même opinion: c'est que, selon certains observateurs, les aveugles ne sont affectés du mal de mer qu'autant qu'ils touchent des objets par lesquels ils ont la conscience des mouvements du navire. Si ce fait était réel, il suffirait de tenir ses yeux fermés pour conserver l'état normal. Quoi qu'il en soit de ces explications, on ne peut nier dans le mal de mer une affection primitive du principal centre nerveux, quand on réfléchit que la vue d'un lieu élevé cause irrécusablement des vertiges, des nausées, etc.; que la pensée suffit seule pour déterminer ces effets, et que de grandes contentions d'esprit peuvent prévenir l'invasion des symptômes ou les dissiper, comme par exemple l'imminence du danger où jette un naufrage. Il en est d'autres enfin, et en grand nombre, qui attribuent le mal de mer au ballottement des viscères abdominaux, qui est toujours plus ou moins considérable: c'est cette même cause, dit-on, qui fait que le mouvement de l'escarpolette, de la voiture, de la litière, la rotation du corps, suscitent des accidents semblables. On étaie aussi cette théorie par une expérience qui n'est point démentie, c'est l'efficacité des ceintures qui compriment le ventre. L'odeur que le goudron, ainsi que l'entassement des hommes et des diverses matières, entretient sur les bâtiment favorise aussi le mal de mer, mais cette cause n'est que secondaire. — Nous avons indiqué sommairement ces explications diverses pour montrer que les moyens propres à prévenir et à faire cesser un trouble aussi pénible ne peuvent avoir la certitude que la raison physiologique procurerait. Toutefois, on peut en déduire quelques conséquences utiles, car aucune ne manque de faits avérés pour la corroborer; d'ail-

leurs l'expérience a suffisamment fait connaître la valeur de ces données théoriques pour en déduire quelques précautions utiles. Sachant qu'il importe de se soustraire autant que possible aux oscillations du navire qui troublent la circulation, on conçoit les avantages de prendre la position horizontale et surtout la supination. Sachant que la vue de la mer et de divers objets vacillants peut susciter par les yeux un trouble dans l'encéphale, on conçoit aussi qu'il est utile de se placer dans une enceinte étroite peu éclairée, de tenir même les regards fixés sur un objet adjacent afin d'empêcher l'imagination de se peindre les scènes du dehors. Sachant que l'ébranlement des viscères abdominaux peut avoir des inconvénients, on comprend la nécessité de le prévenir ou de l'atténuer en comprimant le ventre au moyen d'une ceinture. Sachant enfin qu'une forte contention d'esprit peut refréner l'énervation, on peut s'efforcer mentalement de résister au trouble. Les avantages de toutes ces ressources sont journellement démontrés aux navigateurs. Mais ces moyens, sinon de prévenir entièrement, du moins de modérer le mal de mer, ne suffisent que pour un court trajet, comme par exemple la traversée de Calais à Douvres; on ne peut y avoir constamment recours dans un long voyage : il faut, en ce cas, subir un des inconvénients inévitables de la navigation. En se levant pour monter sur le pont et en se recouchant alternativement, on se familiarise graduellement avec la mobilité de l'habitation et celle de l'horizon dont on est entouré. Quelques jours suffisent souvent pour obtenir une amélioration satisfaisante.— On a proposé de prendre en boisson l'eau de mer, l'éther et diverses préparations dites antispasmodiques pour remédier aux vomissements; l'expérience n'a pas justifié ces recommandations; le raisonnement non plus, car il démontre qu'on ne peut combattre un effet sans attaquer d'abord la cause : il faut attendre avec résignation les résultats de l'habitude. L'alimentation doit être réglée suivant la tolérance de l'estomac, qui varie dans chaque individu. Si, après le retour de l'ordre dans la fonction digestive de l'estomac, la constipation persiste, il convient de solliciter des selles avec des lavements émollients, et de ne recourir que le moins possible aux purgatifs : il convient en même temps d'adopter pour boisson l'eau de graine de lin, surtout si l'excrétion urinaire est insuffisante ou tarie; il importe également de se livrer à quelques occupations, à quelques amusements, et cela afin d'éviter l'inactivité mentale si féconde en maux de mille espèces. CHARBONNIER.

MAL DE COEUR (*médecine*). Cette expression vulgaire est fréquemment employée pour désigner le malaise anxieux qui précède et accompagne les nausées, ainsi que le vomissement. Aucune dénomination n'est plus irrationnelle que celle-ci, car on place dans le cœur la source d'un trouble qui existe ordinairement dans l'estomac ou dans d'autres parties. Quelques lignes sur ce sujet feront entrevoir combien le vocabulaire populaire est vicieux sous ce rapport. Les affections des tissus dont le principal organe de la circulation est composé se révèlent par diverses anomalies : les battements du cœur changent dans leur force, dans leur succession, changements qui constituent la palpitation; des bruits étranges accompagnent ces mouvements extraordinaires. On ressent dans la région précordiale un sentiment de constriction souvent accompagné de gêne dans la respiration, de suffocation, quelquefois suivi de défaillance. C'est au-dessous des côtes que ces changements se manifestent : il n'est pas rare de voir le visage et surtout les lèvres prendre une teinte violette ou d'un rouge foncé, etc..... L'ensemble des symptômes d'une affection gastrique qu'on nomme *mal de cœur* se manifeste au contraire vers le creux de l'estomac et dans le ventre : c'est là qu'on ressent le mal qui accompagne le besoin de vomir. Ce pénible état se rencontre dans la plupart des maladies, parce qu'il existe une sympathie

très étroite entre l'estomac et les autres parties de l'organisme : c'est un écho où toutes les sensations retentissent. Quand il ne provient pas d'une cause évidente, telle qu'une indigestion par excès d'aliments ou de boissons, par un commencement de grossesse, dont il est un effet ordinaire, il doit éveiller la sollicitude. Il est nécessaire, en ce cas, d'invoquer des secours éclairés, et nous ne saurions trop recommander de ne pas se fier au thé, à l'éther ou à des préparations alcooliques, auxquelles on a trop souvent recours, d'après des préjugés funestes. Des soins rationnels, en pareille occurrence, peuvent prévenir des maladies longues et dangereuses. CHARBONNIER.

Le mot MAL a bon nombre d'autres significations, toutes différentes, et que nous nous bornerons à consigner rapidement. Ce mot représente, comme nous l'avons vu déjà, ce qui est mauvais, nuisible, préjudiciable, ce qui est contraire au bien. D'autres fois, il signifie tout ce qui est en opposition avec la morale, la probité, la vertu, l'honneur. Induire quelqu'un à *mal*, c'est le porter à mal faire, à agir contrairement à la morale, etc. L'idée pénible qui s'attache toujours au mot *mal* semble le dominer entièrement dans certains cas, où il est synonyme de *douleur physique*, de maladie : *mal* d'yeux, *mal* de dents. Cette idée est moins forte quand on prend le même mot comme synonyme d'*affliction*, de *peine*, de *travail*, ou d'*inquiétude* : La nouvelle de la mort d'un fils fait bien du *mal* au cœur d'une mère ; l'ouvrier a bien du *mal* à gagner sa vie. Quelquefois, ce mot est employé pour *dommage*, *perte*, *calamité* : Le *mal* qu'a fait l'inondation est moindre qu'on ne le supposait; d'autres fois encore, il signifie simplement *inconvénient* : Je ne vois pas grand *mal* à conclure cette affaire. Dans certaines locutions, *mal* peut être pris pour *discours désavantageux*, *interprétation défavorable*, *satirique*, *fausse*, etc., donnée à quelque chose : Dire du *mal* de quelqu'un, rapporter *mal* ses paroles. Nous pouvons classer dans cette signification les vers de Corneille sur Richelieu :

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien ;
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien,
Il m'a trop fait de bien pour en dire du mal.

— Enfin, le mot *mal* sert encore adverbialement ; il veut dire alors de mauvaise manière, autrement que l'on ne voudrait, contrairement à ce qui convient, à ce qu'il faut : La chance a *mal* tourné à la réélection du député ministériel. ROQUES.

MALABAR. Cette province est appelée *Malayavar* (pays des montagnes) par les Hindous, qui donnent le nom de *Kerala* à la côte de Malabar. Malayavar vient de *Male*, royaume connu de Cosmas au VIe siècle, et de *bar* (pays), en langue persanne. On trouve encore dans les Gâtes un peuple qui porte le nom de *Malayes*, et qui ressemble un peu aux habitants du pays de Malabar; mais leur langue ne nous a pas paru se rapprocher du malai. Le Malabar est situé entre les 10 et 3° de lat. nord, et les 72 40' et 73° 50' de long. est. Ses limites sont, au nord, la province de Kanara, ou plutôt Toulava ; à l'est, les montagnes des Gâtes occidentales, au sud, l'état de Cotchin, et à l'ouest, la mer des Indes. L'aspect de cette province est très varié : ici, ce sont des collines plantées en poivre et en cardamome, des plaines couvertes de riz ou couronnées de cocotiers ; là, des montagnes escarpées et majestueuses, qu'ombragent des forêts épaisses de bois de tek, propre à la navigation, et de sandal, fort recherché dans l'Orient, à cause de son parfum inaltérable. Il est question de ce pays dans le voyage de l'illustre Marco-Polo, en 1295 de l'ère chr. — Les Malabars paraissent Hindous d'origine. Cependant, leur langue et leurs mœurs diffèrent beaucoup de celles des habitants du Bengale. — Voici l'ordre des castes sur la côte de Malabar : 1° les nambouris, ou brahmânes ; 2° les naïrs, de différentes dénominations : ce sont des soudras, et ils sont ouvriers ou militaires ; 3° les tiars, qui sont cultivateurs ou bourgeois ; 4° les maliars, qui sont musiciens, devins et charlatans; 5° les polias, esclaves ou serfs attachés au sol ; enfin viennent les parias, dont la tribu est

au-dessous de toutes les castes, ainsi que les niadis, hommes d'une tribu hors de caste, tribu peu nombreuse, mais tellement considérée comme impure que les esclaves mêmes craindraient de toucher un de ses membres. — Parmi les naïrs noirs, il existe un usage fort singulier. Un dame noble est mariée à un seul homme, mais elle peut recevoir dans son lit tous les hommes de la caste, sans que le bénévole époux ait le droit de s'en plaindre. Les naïrs aiment beaucoup les liqueurs, et il leur est permis de manger du gibier, de la chèvre, des poules et du poisson. Ce pays est le premier que les Européens aient découvert dans l'Inde. Vasco de Gama débarqua à Calicut au mois de mai 1498. Haïder-Ali l'envahit et en enleva de grandes richesses. Son fils, Tipou-Saheb, y excita une insurrection pour avoir forcé plusieurs chefs à adopter l'islamisme. Il est aujourd'hui soumis aux Anglais, et fait partie de l'Inde britannique. — Outre les indigènes, on trouve dans le Malabar les Juifs blancs de Cotchin, qui paraissent y être venus au VIIIe siècle de l'ère chr. Quant aux Juifs noirs, ce sont des esclaves malabars convertis à la religion israélite. Les chrétiens de St-Thomas (nestoriens) semblent n'être venus dans le Malabar que dans le Ve siècle. On doit les distinguer des chrétiens syriens de Malayavar que M. Buchanan et nous-mêmes avons vu dans les montagnes de Travankor, et qui peuvent descendre de saint Thomas l'apôtre, tandis que les premiers ont une autre origine. — Il y a ensuite des chrétiens catholiques descendants ou prosélytes des Portugais, des Hollandais et des Anglais calvinistes. — On y trouve encore des peuplades de Mapoulès, descendants des Arabes, qui, dans le VIIIe siècle, vinrent de Moka s'établir dans le sud du Dekkan. — Les villes les plus remarquables sont: Cananor, place de mer et premier fort construit par les Portugais dans l'Inde. Les Anglais paraissent vouloir en faire une grande place d'armes; Baliapatnam, Tellitcheri, où les Anglais ont un arsenal, un grand entrepôt de poivre, de cardamome, de sandal, de tek, de coton, etc.; Mahé, riche en poivre et appartenant aux Français; Kranganor, Kalicot (Calicut), Tridchour, Edapalli, Barkale, Tirouvandabouram, Travankor et Kotchin, ville entre-coupée de grandes plantations de cocotiers, avec une rade assez mauvaise et un chantier de construction. Il existe tout près, à Koïlam, un évêque portugais dont le diocèse s'étend sur les catholiques de l'île de Ceylan. Les Juifs blancs et noirs de Cotchin et les Maures (musulmans) ont des bazars particuliers. J'ai vu dans la synagogue les livres de Moïse gravés sur de grandes feuilles d'argent roulées. — Le haut sommet du cap Comorin (*Komari*) sépare d'une manière imposante le Malabar de la côte de Koromandel. G.-L.-D. de Rienzi.

MALACA, MALAKKA. C'est une presqu'île de la péninsule transgangétique. Elle est située entre les 1° 15' et 10° 35' de lat. nord, et les 100° 40' et 103° 20' de long. est. Elle est traversée par une chaîne de hautes montagnes qui la séparent en deux parties à peu près égales. Les Malais sont venus de la Malaisie pour s'y établir, loin d'en être originaires. — Outre la presqu'île, il faut nommer la province de Malakka, qui appartient aux Anglais, et qui, avec les îles de Pinang et Singhapoura, relève, depuis 1830, de la présidence de *Calcutta* (Bengale). Elle est bornée au nord par l'état de Salengor, à l'est par celui de Pahang, au sud-est par celui de Djohor, et au sud-ouest par le détroit de Malakka. La ville de ce nom, située sur une petite rivière et sur la côte occidentale du détroit, est gouvernée par un résident anglais; elle est le siége d'un évêque portugais, dépendant de l'archevêque de Goa, primat de l'Inde portugaise. Le fort hollandais a été détruit. Il gisait par les 2° 12' de lat. nord, et les 99° 54' 36" de long. est. La *ville chinoise* est située sur le bord opposé de la rivière. Cette ville n'a pas de port, mais une assez grande rade. Elle est fort déchue de son ancienne splendeur. Outre les Malais, on y trouve un grand nombre de Chinois et bon nombre d'Hindous, des Portugais

catholiques, des Hollandais, et des Anglais protestants. On y trouve un collège anglais-chinois, qui possède une bibliothèque assez curieuse, et une imprimerie chinoise et anglaise, ce qui n'est pas aussi commun dans ces pays lointains que quelques rêveurs l'ont prétendu en Europe. Le climat est salubre. — Le détroit de Malakka est un canal qui sépare la presqu'île de l'île de Soumâdra (Sumâtra); on trouve presque à son entrée le fatal écueil de *Pedra-Branca*. Ses limites sont depuis le 1° 5' jusqu'au 5° 45' de lat. nord, et il a environ 212 lieues de long sur 70 dans sa plus grande largeur. On peut considérer le détroit de Sincapour (*Singhapoura*) comme la queue orientale de celui de Malakka. G. L. D. de Rienzi.

MALACHIE (mon ange, mon envoyé). Sa famille est inconnue. On ignore le temps où il prophétisa. Le temple devait être rebâti, car il n'excite point les Hébreux à l'édifier. Il dut venir après Zorobabel. — Il fut le dernier des douze petits prophètes. Voyons dans les mains de Malachie le poids de la parole de Dieu sur Israel. — Sa mission était de ramener le peuple à la loi, de raffermir les fidèles et de les rassurer contre les impies. « Ils bâtiront et je détruirai, et ils seront les dernières ruines de l'impiété, » dit Jéhovah des infidèles. « Revenez à moi, et je retournerai vers vous, » dit-il aux croyants. — Ce prophète porte plus loin que ses prédécesseurs l'esprit d'égalité entre tous les Hébreux : « N'avons-nous pas tous un même père? Pourquoi donc traiter son frère avec mépris? » Il blâme l'inégalité entre l'homme et la femme : « Dieu vous fit un, et l'esprit de Dieu l'anime comme vous. » — Il lance l'anathème sur le prêtre coupable « qui offre sur l'autel un pain impur. » Priez, lui dit-il : la miséricorde suit la prière. Sinon, j'enverrai l'indigence parmi vous, et je maudirai vos bénédictions. » — L'indifférence du peuple le blesse et l'irrite : « Si je suis Dieu, où est votre crainte? si je suis père, où est votre respect? » — La révolte du cœur lui est connue. Il entend l'homme se dire : « Qu'avons-nous gagné à servir Dieu? Les impies s'élèvent : ils sont heureux. Si les méchants ne lui plaisaient pas, n'est-il pas le Dieu du jugement? » Mais il vient briser l'orgueilleuse faiblesse de ces pensées : « Je vais envoyer mon ange, dit-il, et le voici qui vient. Et alors, moi l'Éternel, moi le Dieu qui ne change point, je viendrai contre le malfaisant, contre celui qui retient le salaire de l'ouvrier, qui opprime la veuve, l'orphelin et le voyageur. » — Il promet un Messie pour détourner sa propre colère, qui menace le genre humain. « Le soleil de justice se lèvera, et l'impie sera foulé sous vos pieds. J'enverrai le prophète, et il convertira le cœur des fils et des pères, de peur que je ne vienne frapper la terre d'anathème. » Ainsi parla Malachie, le dernier et le plus petit des petits prophètes. — Qu'était-ce qu'un prophète? d'où venait sa mission? quel fut son rôle, et quelle sa destinée? — La réponse à la première question, facile à soi-même, est impossible aux autres. D'abord, les Hébreux, les chrétiens et les islamites, peuvent seuls s'interroger et se répondre; les autres religions ne pourraient comprendre. Ensuite, parmi les hommes qui admettent, comme règle actuelle ou passée, la législation de Moïse, l'esprit est incrédule, philosophique ou fidèle. — Pour l'incrédulité, le prophète n'est qu'un jongleur, appuyant le mensonge par le prestige. Elle ne fait que redire ce qu'ont dit les prophètes mêmes. Ézéchiel vit avec horreur parmi ses contemporains des voyants qui prophétisaient le mensonge, et des prêtres qui dominaient par ce moyen. « Vos prophètes vous ont perdus, s'écrie Jérémie, ils ont annoncé l'erreur, et n'ont ouvert la bouche que pour de l'argent. » Ainsi, quand on les attaque, on ne fait que les répéter. Il y eut de faux prophètes, mais tous sont-ils faux? Pour l'incrédule, l'affirmative n'est pas douteuse : il juge ce qu'il n'a pas examiné. — Ce que nie l'incrédulité, la philosophie le dénature. Les prophètes ne parurent que durant le premier temple; sous le second, les docteurs rem-

placèrent les prophètes, et voulurent expliquer ce qu'ils ne pouvaient comprendre. Le rabbinisme, cette scolastique argutie des Hébreux, a commenté, et, par suite, encore obscurci les obscures explications des docteurs. Il a découvert les onze degrés de l'esprit prophétique : le premier tient à l'ame, le second au génie, celui-ci à l'exaltation, celui-là à l'imaginative. Quelquefois le rabbinisme se fait matérialiste : alors cet homme est prophète dont la substance du cerveau est dans une perfection convenable sous le rapport de la matière, du tempérament, de la proportion et de la disposition. Il passe aussi de la physiologie à la psychologie, et il nomme prophète celui qui possède toutes les vertus intellectuelles, la plus grande partie des facultés morales, et quelques-unes des autres. Du génie à la science, la transition est facile, et il fait planer l'esprit de Dieu sur l'homme qui parle des sciences et des arts, qui chante des psaumes et des hymnes, qui fait des traités de morale, de politique ou de droit civil. Ne pouvant comprendre l'esprit prophétique, les docteurs et les rabbins ont placé la prophétie dans l'organisation physique, dans le génie, dans la science; et il ne tient pas à eux qu'on ne les prenne eux-mêmes pour prophètes. — Qu'est le prophète pour le fidèle? un homme suscité de Dieu, une parole inspirée par l'esprit de Dieu : « *Deus suscitabit tibi prophetam*, dit Moïse; *Deus locutus est per prophetas*, dit l'Écriture. » Dans la prophétie, l'homme disparait; Dieu seul parle : voilà le voyant pour le croyant. — Mais comment discerner le vrai prophète du faux? l'un et l'autre peuvent posséder une égale supériorité d'intelligence humaine; et l'esprit qui prévoit n'est-il pas semblable à l'esprit qui voit? La hauteur du génie n'est donc pas la pierre de touche du don prophétique. — « Plût à Dieu que le peuple entier fût prophète ! » disait Moïse à ce peuple où chacun pouvait s'écrier : « Je suis prophète! » Aussi, tribuns et flatteurs se disaient tous envoyés de Jéhovah, et l'Hébreu se demande, dans le Deutéronome : « Comment pourrai-je connaître que Jéhovah n'a point parlé par leur bouche? » — « Tu le connaîtras à ce signe, lui répond l'Écriture : si ce que le prophète prédit ne s'accomplit pas, Dieu n'a point parlé. » — Et cependant l'accomplissement de la prophétie n'est pas encore un signe certain de la mission du prophète. « Si un prophète annonce un miracle, et que ce miracle s'accomplisse, dit Moïse; et si ce prophète vous dit alors : Servez d'autres dieux, n'écoutez pas ses paroles, et punissez le prophète. » — Ainsi, celui-là n'est pas prophète, dont les paroles sont justifiées par les faits; le seul envoyé de Dieu est celui qui parle selon l'esprit de Dieu, et qui veut le salut de son peuple par l'accomplissement de sa loi. La mission se prouve moins par les prodiges que par la sainteté du discours. —Quelle était encore cette mission? Remarquons d'abord que David, roi, n'est pas compris au nombre des prophètes; que Salomon, roi, n'est pas un des voyants d'Israel; que Daniel même, ministre du roi de Babylone, est privé par les Hébreux du titre de prophète. Les hommes qui font la loi humaine, qui disposent du pouvoir, qui tiennent dans leurs mains les destinées du peuple, n'ont pas eu de mission prophétique, n'étaient pas les envoyés de Dieu, et son esprit ne reposait pas sur eux. — Le prophète était donc celui qui, sans autorité politique, portait dans le temple, dans le palais, sur la place publique, la parole inspirée de Jéhovah, qui s'élevait contre les usurpations de la puissance, qui la ramenait sans cesse à la loi de Dieu, qui lançait l'anathème contre la tyrannie, le crime, le vice du prince, du prêtre ou du juge, qui promettait au peuple fidèle le bonheur que Dieu avait placé pour lui dans l'avenir, qui effrayait le peuple apostat et corrompu de cette colère de l'Éternel, qui frappe enfin lorsque l'orgueil de l'homme ne lui permet plus de pardonner. — Pour détourner le pouvoir de Dieu, le pouvoir humain voulut aussi susciter des prophètes. Ils furent nom-

breux, mais le temps n'a pas consacré leurs paroles, et leurs noms mêmes nous sont inconnus. Les voyants inspirés par l'esprit du ciel n'avaient pas assez de colère et de mépris contre ces jongleurs mercenaires poussés par l'esprit de servitude et de rapacité.—«Les faux prophètes vous ont perdus», dit Jérémie, et lui-même fut deux fois accusé par eux; et ces hommes qui publiaient le mensonge accusaient le voyant de prophétiser le malheur. « Dieu m'a envoyé annoncer des calamités : je suis dans vos mains; faites de moi comme il vous semblera bon. Mais je suis innocent. » Absous la première fois, condamné la seconde, Jérémie remplit sa mission jusqu'au bout.—Si l'on va du cercle religieux sur le terrain politique, les prophètes, tels qu'ils apparaissent à l'esprit de nos jours, à travers les siècles et les révolutions du monde, peuvent sembler une espèce à part de tribuns du peuple. Il faut se garder de cette méprise. Que voulaient-ils? la loi telle que Moïse l'avait inscrite sur les tables, telle que Dieu l'avait donnée à son peuple, telle qu'Israel l'avait jurée. Or, tous les pouvoirs humains ont toujours été gênés par les lois fondamentales; enclins à l'usurpation, ils ont toujours, autant qu'ils l'ont pu, violé le pacte qui s'oppose à leur volonté propre. S'élever contre une usurpation nouvelle, qu'est-ce autre chose que ressusciter une vieille liberté? En ce sens, ils étaient défenseurs du peuple et adversaires du pouvoir. Mais les prophètes étaient les hommes du passé, les tribuns sont les hommes de l'avenir : ceux-là repoussent l'humanité vers la loi première, éternelle, parce qu'elle émane de l'Éternel; ceux-ci, ne voyant dans le monde que le développement d'un grand drame humanitaire, écartent Dieu des œuvres de leur intelligence, et tendent au plus haut degré de perfectibilité que l'esprit du ciel, tel qu'il éclate dans l'organisation de l'homme, puisse promettre au genre humain. L'un veut que la loi de Moïse domine le peuple jusqu'au règne du Messie; l'autre veut que l'esprit de l'homme, Moïse sans inspiration divine, toujours présent et jamais le même, varie la loi au jour le jour, selon les idées du temps et les opinions du peuple.—On cherche les prophètes dans les orateurs chrétiens ; on ne saurait les y trouver, et cependant les uns et les autres tendent au même but : les uns veulent que la loi de Moïse demeure stable et ferme, au milieu du peuple de Jéhovah, jusqu'à l'avénement du Messie; les autres veulent que la loi du Messie plane inaltérable et permanente entre toutes les nations jusqu'à la consommation des siècles : tous sont l'esprit du passé luttant contre l'esprit du présent. L'éloquence et l'onction des prophètes furent sublimes; mais, de saint Chrysostôme à Bossuet, l'éloquence chrétienne eut aussi des foudres; et, d'Augustin à Massillon, jamais parole ne fut plus douce, plus onctueuse, plus suave. Leur ame est également pleine de vie, de terreur et de pitié; la rivalité n'est pas inégale lorsqu'ils retracent la paix de l'innocence, la douleur vertueuse du remords, la dégradation du vice, les angoisses du crime, les horreurs de la mort; et mieux que ses prédécesseurs, et seul entre toutes les religions, le christianisme fait retentir ce mot terrible, ce mot, l'espoir et l'effroi de l'ame humaine, ce mot, *l'éternité*, qui roule comme un tonnerre au-delà de l'abîme, au-delà de l'espace et du temps. Que manque-t-il donc au prêtre chrétien pour être prophète? Sa parole est religieuse, mais elle n'est pas inspirée; on voit, on sent qu'il n'est pas l'envoyé de Jéhovah, que l'esprit de Dieu n'est pas en lui; il pactise avec le vice puissant, avec le crime heureux; il hésite devant la tyrannie; il n'ose dire que la vérité qui ne peut déplaire; il tremble devant la puissance de la terre; il craint de la saisir corps à corps; il ne se sent pas la mission de la terrasser sous la puissance du ciel. Sa parole est un noble effort de l'intelligence du prêtre, mais le prêtre n'est qu'un homme : au contraire, la voix de Dieu éclate dans la parole du prophète; il est sans peur parce que sa mission vient d'en haut. — On tente de nos jours le

mélange adultère de l'esprit du prophète, de l'esprit de l'évangéliste et de l'esprit du philosophe. On tente une religion monstre, on veut allier la vérité au mensonge ; l'intelligence aura aussi sa tour de Babel, son œuvre de confusion ; l'arbre sera stérile, et s'il portait des fruits, à leur amertume cruelle, on reconnaîtrait la main de l'homme. — Quelques sectes, en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis, croient à des inspirations spontanées et transitoires. Tout fidèle peut être saisi de l'esprit de Dieu ; et on en voit plusieurs, comme obsédés par un pouvoir surnaturel, se débattre sous le génie qui les pousse, et céder enfin à je ne sais quelle fureur de parole prophétique. Réelles ou simulées, ces convulsions n'ont rien de l'esprit du christianisme ou du génie biblique ; c'est de l'exaltation sans inspiration ; c'est le jongleur qui s'agite dans le cercle, ou la sibylle qui bondit sur son trépied. Ce n'est pas la parole que je condamne, je nie seulement l'esprit qui l'inspire. Tout peut être pieux, rien n'est divin. J.-B. Pagès,

Député de l'Ariège.

MALACHIE (Saint), né en 1094 à Armagh en Irlande, d'une famille noble, abjura le monde dès sa jeunesse, et, avec plusieurs de ses amis, forma une espèce de cloître autour d'un solitaire nommé Imac. Ses prédications allèrent bientôt porter les consolations et les lumières de l'Évangile dans les campagnes, et, témoin des désordres qui souillaient les monastères, il s'instruisit des règles de l'ancienne discipline auprès de l'évêque de Lismore, pour les enseigner lui-même aux autres. Nommé abbé de Bangor, il commença la réforme par cette abbaye célèbre, et passa sur le siége épiscopal de Connor, pour arriver à l'archevêché d'Armagh, sa ville natale. Il n'occupa ce siége pendant huit ans, de 1127 à 1135, que pour peupler les paroisses de dignes pasteurs ; dès que la réforme de ce diocèse fut accomplie, il y fit agréer un nouvel évêque, en désigna un autre pour le siége de Connor, et s'en fit un troisième pour lui-même dans la ville de Down. Son zèle n'était pas satisfait encore : il vint en France pour consulter saint Bernard sur les besoins de l'église d'Irlande, visita dans ce but Rome et le pape, et mourut dans un second voyage à Clairvaux, dans les bras de saint Bernard, le 2 nov. 1148. Ses vertus contribuèrent moins à sa célébrité que ses prétendus prophéties sur les papes ou antipapes qui occupèrent ou usurpèrent le saint-siége depuis Célestin II, en 1143, jusqu'à nous. Il y en a même pour les onze qui suivront le pontife actuel, Grégoire XVI. C'étaient des devises qui s'appliquaient parfaitement à l'origine, au caractère ou au nom des papes ; et certes, saint Malachie aurait été initié dans les secrets de la Divinité s'il avait été réellement l'auteur de cette centaine de prédictions. Ainsi : Célestin II se nommait Gui du Châtel, d'un château situé sur le Tibre, et le prophète disait de lui *Ex castro Tiberis*; Luce II était de la famille *Caccianemici*, et la devise était *Inimicus expulsus* ; celle d'*Ex magnitudine montis* annonçait Eugène III, né dans le château de Grammont, près de Pise; *Abbas suburranus*, Anastase IV ou l'abbé Conrad Suburri; *Lux in Ostiâ*, Luce III, de *Lucques*, évêque d'*Ostie*; *Sus in cribro*, Urbain III, de la maison Crivelli, qui avait un pourceau dans ses armes ; *Comes signatus*, Innocent III, né *comte de Segni*; *Jerusalem Campaniæ*, Urbain IV, de Troyes en Champagne, et patriarche de Jérusalem ; *Ex rosâ leonina*, Honoré IV, dont les armes étaient un lion portant une rose ; *De sutore Osscon*, Jean XX, fils d'un cordonnier, nommé d'Osse ; *De montibus Pammachi*, Innocent VI, cardinal de Saint-Pammaque, qui avait six montagnes dans ses armes ; *Bos pascens*, Calixte III, qui portait un bœuf paissant dans les siennes ; *Piscator minorita*, Sixte IV, fils d'un pêcheur, et cordelier ; *De parvo homine*, Pie III, de la famille des Piccolomini ; *De rore cœli*, Urbain VII, évêque de Rossano, où l'on recueille la manne ; *De antiquitate urbis*, Grégoire XIV, parce qu'il était de

l'antique ville de Milan. Nous avons choisi les moins mauvais de ces jeux de mots dans la nomenclature des papes, qui commence à Célestin II, et qui finit au dernier que nous avons cité. Ce fut, en effet, pour favoriser l'élection du Milanais Nicolas Sfrondate, ou Grégoire XIV, que cette prophétie fut composée par une main inconnue, en 1550. Le conclave durait depuis plus de deux mois, les cardinaux s'ennuyaient, et la prophétie mit un terme aux irrésolutions. Mais aucun auteur contemporain de saint Malachie ne parle de ces prédictions, pas même saint Bernard, qui, dans son *Histoire de l'archevêque irlandais*, n'a oublié aucune circonstance de sa vie. Ce fut en 1595, cinq ans après l'élection de Grégoire XIV, qu'un bénédictin, nommé Arnold Wion, publia ces devises prophétiques dans un livre intitulé *Lignum vitæ*, et dédié au roi d'Espagne, Philippe II. Il fallait compter sur la crédulité de son siècle pour risquer une publication pareille, dont l'authenticité était évidemment démentie par le silence de saint Bernard, de Baronius, de Ciaconius, de tous les auteurs qui avaient écrit pendant l'espace de 447 ans, qui séparait saint Malachie d'Arnold Wion. Mais l'imposteur ne s'en tint pas là; le mensonge n'eût pas réussi. Il ajouta 36 prophéties pour l'avenir; et le hasard, qui fait réussir tant de sottises et échouer tant de bonnes choses, justifia souvent la témérité de l'imposteur. Ainsi : *Jucunditas crucis*, s'appliqua très bien à l'élection d'Innocent X, qui fut faite le jour même de l'Exaltation de la sainte croix; *Montium custos*, annonça Alexandre VII, le fondateur des monts-de-piété, et dont les armes portaient six monticules; *Sidus olorum*, Clément IX, à qui le sort adjugea dans le conclave la chambre dite *des Cygnes*; *Bellua insatiabilis*, Innocent XI, dont l'écusson était paré d'un léopard. La plus juste de toutes ces prédictions est celle qui a correspondu au pontificat de Pie VI, *Peregrinus apostolicus*, et, dans le XIIe siècle, elle eût fait la fortune du prophète. Mais il est difficile de voir un *Aquila rapax* dans le vertueux Pie VII, un *Canis et coluber* dans le sage Léon XII, à moins qu'on ne lui attribue la prudence du serpent et la fidélité du chien, comme gardien des clés de saint Pierre. Le *Vir religiosus* s'applique sans doute à Pie VIII, mais il peut s'appliquer à beaucoup d'autres; et je ne sais comment on ferait pour tirer Grégoire XVI *De balneis et ruriæ*. Quant au futur successeur de ce dernier, nous verrons s'il justifiera la prophétie qui le concerne, *Crux de cruce*. Mais s'il y avait dans le sacré collége des cardinaux du nom de *Damas Crux* ou de *la Croix*, ou qui eussent même une croix dans leurs armes, je leur conseillerais de préparer leur élection, et, si cet avis est utile à l'un d'eux, je me réserve de lui demander des indulgences pour toutes les folies de mon siècle. VIENNET, de l'académie française.

MALACHITE. La malachite est une belle substance minérale qui se fait facilement remarquer parmi les autres minéraux, et distinguer de tous par sa couleur d'un vert d'émeraude foncé, variée de zones nuancées plus claires, qui se fondent l'une dans l'autre d'une manière extrêmement douce, ce qui lui donne, lorsqu'elle est polie, un certain aspect satiné fort agréable à l'œil. Elle est principalement composée d'oxyde de cuivre et d'acide carbonique : c'est le cuivre carbonaté vert des minéralogistes modernes. Aussi manifeste-t-elle sous l'action des réactifs toutes les propriétés caractéristiques des minéraux cuivreux. Elle se dissout dans l'eau forte, en communiquant à son dissolvant une couleur verte assez foncée. Un peu d'alcali volatil fait passer la dissolution, quoique très étendue d'eau, à une belle couleur bleu céleste que les pharmaciens sont dans l'usage d'exposer sur le devant de leur boutique pour attirer les regards des passants. Et enfin la malachite donne directement un bouton de cuivre rouge sous l'action énergique de la chaleur du chalumeau, tandis qu'elle est seulement noircie par celle des charbons ardents

C'est en outre une substance assez tendre pour se laisser rayer par une pointe de fer, et néanmoins susceptible de recevoir un très beau poli. C'est à son mode de formation dans l'intérieur de la terre qu'elle doit, comme l'albâtre, ses zones ondulées de différentes teintes qui constituent la majeure partie de sa beauté. La malachite se trouve en masses stalactiformes dont les couches concentriques se développent par la division et le poli de sa surface. Elle doit son aspect velouté à une multitude de petites aiguilles soyeuses, excessivement serrées les unes contre les autres. Souvent aussi les aiguilles sont libres à leur extrémité et forment de petites houppes ou aigrettes d'une délicatesse extrême. Les masses ne sont jamais d'un volume bien considérable; c'est pourquoi on ne peut en orner un meuble ou un chambranle, par exemple, d'une certaine étendue, que par le placage. On assure que les ouvriers sont obligés de scier cette belle pierre sous l'eau, afin de se garantir de la poussière qui s'en échapperait, et qui leur causerait de violentes coliques. Le muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de malachite ouvragée. Mais le plus beau morceau qui existe est peut-être, d'après Patrin, celui que possède le docteur Guthrie, à Saint-Pétersbourg; il a trente-deux pouces de long, sur dix-sept de large et deux d'épaisseur; il est estimé 20,000 francs; et cette plaque est d'autant plus rare qu'il est difficile d'en trouver un aussi grand morceau exempt de fissures ou de terrasses.—La malachite de plus belle qualité est celle dont la couleur, n'étant point trop intense, est agréablement nuancée de vert foncé et de vert sombre. Il en existe une variété très estimée dont la masse se compose d'une multitude d'aiguilles divergentes formant tantôt des étoiles et tantôt des panaches, suivant qu'elles partent d'un même centre ou d'une ligne sinueuse. Elle a de plus la propriété de devenir chatoyante par le poli qu'on lui donne. Toutes ces pierres nous viennent de la Sibérie, la Hongrie, le Tyrol, le Hartz. Les plus belles se tirent de Goumecheskoï, arrondissement d'Ekaterinebourg. Mais la malachite panachée ne s'est encore trouvée jusqu'ici qu'à la Touria, au milieu des monts Ourals. Il n'est du moins pas à notre connaissance qu'il en existe ailleurs.

F. Passot.

MALACIE. Suivant les anciens nosographes, la *malacie* est un état maladif particulier qui se traduit au dehors par une appétence exclusive pour certaines substances alimentaires, et un dégoût profond pour toutes les autres. Suivant quelques nosologistes plus modernes, la *malacie* est différenciée du *pica*, en ce que, dans la première de ces affections, la substance que le malade appète exclusivement est toujours une substance véritablement alimentaire, tandis que dans la seconde, cette substance peut être complètement dépourvue de toute qualité nutritive. Cette distinction ne nous paraît point importante à conserver; et nous définirons la *malacie*: un appétit désordonné pour quelques substances spéciales, et un éloignement complet pour toutes les autres, quelle que soit du reste la nature plus ou moins assimilable de ces substances. Ainsi définie, la *malacie* est un symptôme fréquent dans les différentes affections de l'estomac, soit que ces affections reconnaissent pour cause une modification primitive de l'appareil gastrique, soit qu'elles se rattachent, par les liens obscurs de la sympathie, à quelques perturbation profonde survenues dans les fonctions de quelque organe éloigné.— Parmi les nombreux exemples de malacie que nous trouvons consignés dans les divers recueils d'observations médicales, il en est un grand nombre qui étonnent par l'étrange bizarrerie, et quelquefois aussi par la singulière perversité des goûts que les malades témoignent: ainsi, Roderic de Castro cite l'histoire d'une femme qui, dans le cours de sa maladie, dévora vingt livres de poivre, tandis qu'une autre malade, semblablement affectée, se nourrissait exclusivement de glace; Senert donna des soins à une dame qui

préférait aux mets les plus appétissants un mélange de craie et de plâtre broyés ensemble; et une jeune fille raconta à Sauvages qu'elle dévorait avec un plaisir indicible la croûte qui s'attache aux murs des fosses d'aisance; Zacutus Lusitanus parle d'un enfant qui mangeait par jour jusqu'à deux livres de sel; et, dans les œuvres du même écrivain, nous trouvons consignée l'observation d'une femme qui préférait à tout autre aliment ses propres excréments, et qui se laissait mourir d'inanition toutes les fois qu'on la voulait sevrer de cette repoussante nourriture; enfin, nous lisons dans les *Transactions philosophiques* (année 1767) qu'une femme qui repoussait avec dégoût tous les aliments qui lui étaient offerts s'introduisait dans la bouche le canon d'un soufflet, et savourait à longs traits l'air qu'elle s'injectait ainsi dans l'estomac. — Ces aberrations du goût sont surtout fréquentes chez les femmes enceintes, chez les jeunes filles affectées de chlorose, chez les enfants maladifs, rachitiques, étiolés; et il est à remarquer que lorsque la malacie se présente comme symptôme d'une perturbation réelle et profonde dans les organes de la digestion, il est très rare que l'ingestion de ces aliments bizarres, quelque nuisibles d'ailleurs qu'ils puissent paraître, entraîne les accidents fâcheux que l'on semblerait en droit d'en attendre. Quelquefois même ce penchant inexplicable que les malades témoignent pour certaines substances doit être envisagé comme un véritable instinct organique, instinct qui lui-même peut fournir au médecin d'excellentes indications thérapeutiques : ainsi, un penchant prononcé pour la craie pourrait justifier l'emploi de quelques préparations alcalines de soude, de potasse ou de chaux; une faim ardente pour les fruits verts, les mets assaisonnés de vinaigre, pourrait indiquer l'usage des boissons acidules, etc., etc. Remarquons enfin que, dans un grand nobre de cas, les matières ingérées sont non seulement indigestes, mais encore complètement inertes, et sans action aucune sur la muqueuse gastrique; et c'est encore, suivant toute probabilité, un phénomène instinctif qui porte les malades à tromper, par une apparence de nourriture, cette faim rabide à laquelle ils sont en proie, en introduisant dans les voies alimentaires des substances indifférentes, sur lesquelles puissent s'épuiser en quelque sorte les forces digestives de l'estomac. — Telle est aussi l'histoire des peuples géophages. C'est ainsi que, pour calmer les angoisses de ces jeûnes prolongés auxquels les condamne souvent une vie incertaine, les habitants de la Nouvelle-Calédonie mangent, en quantité considérable, une espèce de stéatite tendre, friable, verdâtre, composée en majeure partie de magnésie et de silice (de la Billardière); c'est ainsi que les Otomaques des bords de l'Orénoque se nourrissent presque exclusivement, pendant des mois entiers, d'une espèce de terre glaise qu'ils font torréfier légèrement, et dont ils mangent jusqu'à deux livres par jour (Al. de Humboldt); c'est ainsi que les nègres et les métis des Antilles se repaissent d'une terre grasse, composée d'argile, de silice et de magnésie, qui paraît provenir de la décomposition de roches feld-spathiques et micacées (Moreau de Jonnès). — Il est curieux de remarquer que les terres dont se nourrissent les peuplades géophages sont presque constamment des argiles mélangées de silice et de magnésie, précisément celles qu'affectionnent surtout les femmes affectées de gastralgies intenses.

Belfield-Lefevre.

MALADIE, MALADE (*v.* le Supplément de la lettre M).

Maladie du pays (*v.* Nostalgie).

Maladies des animaux, des plantes. Tout être organisé vit par la stimulation : l'irritabilité et la contractilité sont les propriétés fondamentales qui président aux phénomènes de la vie dans l'individu et dans chacun des tissus qui le composent. Répandues à différents degrés dans les organes, selon la nature de leurs éléments, elles se modifient, se transforment à l'infini sur les différentes surfaces d'un même sujet, sur des individus de même

espèce, de même famille, d'une espèce à une autre, d'un règne à un autre. — Mais ces modes si variés ne sont que l'expression d'une grande loi, de la loi de vie pour tout être vivant. La vie en effet n'est, aux dernières limites de notre intelligence, que l'irritabilité et la contractilité sous l'influence de la stimulation. Tant que cette stimulation a lieu dans une certaine mesure, par des agents appropriés, le corps agit d'une manière normale, se compose et se décompose, et vit avec harmonie. Mais si le corps est stimulé hors de cette mesure, ou par des agents inappropriés, ses fonctions sont dérangées et deviennent anormales : les phénomènes de composition et de décomposition changent, se dévient; il y a état morbide. Nous avons donc, dans le peu de lignes qui précèdent, émis l'idée la plus générale de la stimulation qui entretient la vie et la santé, et de celle qui produit la maladie. Ces vues élevées ont renouvelé la face de la médecine humaine; elles ont été le point de départ de l'école physiologique. Mais ce n'est pas pour l'homme seulement qu'elles ont été salutaires, elles s'appliquent à tout ce qui est organisé et vivant. Déjà la médecine vétérinaire, répétant sur les animaux les études faites sur l'homme par les Bichat, les Broussais et une foule d'autres savants, a substitué à ses pratiques aveugles et empiriques un mode de traitement toujours basé sur l'observation rigoureuse. « Non seulement, dit M. Vatel dans son excellent traité de pathologie, non seulement l'objet de la médecine vétérinaire ne diffère point de celui de la médecine humaine, mais les mêmes routes qui mènent à la science des maladies de l'homme conduisent nécessairement à la science des maladies des animaux. Aussi la médecine des brutes et celle de l'homme exigent-elles les mêmes genres d'études. » On le voit par ce qui précède, les maladies des animaux ont perdu toute enveloppe ontologique, elles sont comme les nôtres des lésions de fonctions dépendantes des lésions de leurs instruments. Leur étude doit donc être précédée de celle des tissus, des organes où elles ont leur siége, et des fonctions qu'elles viennent troubler : tout ceci a été fait avec succès dans nos écoles vétérinaires. Aussi maintenant le médecin appelé pour donner des soins à nos animaux domestiques, au lieu d'apporter un remède, une recette pour un mal, cherche-t-il à se faire une notion précise de la maladie, en s'efforçant de voir d'un même coup d'œil : 1° l'agent de lésion venant de l'extérieur ; 2° le point sur lequel il porte ; 3° le rapport de la lésion primitive avec les secondaires ; 4° les moyens de traitement comme conséquence? — Nous pouvons, au point où nous sommes parvenus, avancer sans crainte d'objection, que les maladies de nos animaux domestiques sont les mêmes que les nôtres, c.-à-d. que les mêmes tissus, les mêmes organes, sont exposés aux mêmes altérations, aux mêmes transformations chez eux et chez nous. — Beaucoup de leurs maladies peuvent se guérir sans remèdes par le seul effet du repos et des efforts de la nature ; nous le reconnaissons. Mais, qui peut juger de ces cas ? l'homme de l'art seul ; aussi doit il être consulté dès le début. C'est un soin que nous ne pouvons trop recommander pour les animaux ; car souvent un retard de quelques jours, de quelques heures, suffit pour ôter tout espoir de guérison. Toutefois, que la maladie soit sporadique, contagieuse, épizootique ou enzootique, avant de commencer le traitement, le propriétaire doit considérer le rapport de la valeur de l'individu malade avec la dépense probable qu'il occasionnera ; un sacrifice est souvent une épargne (pour les différentes espèces de maladies, v. aux mots qui les désignent, v. aussi VÉTÉRINAIRE [médecine]). — Puisque l'étendue et l'exactitude de nos connaissances médicales dépendent pour les différents êtres organisés des notions plus ou moins précises sur leur structure, la nature de leur tissus et le mécanisme de leurs fonctions, nous devons reconnaître que la pathologie végétale n'est pas encore une science. Nous possédons, il est vrai, de Duhamel, de Plenk, de Ré, ainsi

que de leurs successeurs, quelques observations empiriques sur les maladies des plantes; mais la chimie et la physiologie végétales, sur lesquelles s'appuiera toute saine pathologie, sont à peine ramenées dans une bonne direction par les importants travaux de M. Raspail. Ses grandes découvertes porteront leurs fruits pour l'étude des maladies des végétaux; mais ces fruits sont à naître. Nous avons bien reconnu que la moisissure, le charbon, la carie, le blanc, la rouille, etc., quoique donnant lieu à de véritables maladies, n'en sont pas elles-mêmes, mais qu'elles sont produites par des plantes parasites; nous avons même déterminé d'une manière vague quelques-unes des circonstances extérieures qui favorisent le développement de ces productions. Mais que savons-nous sur les conditions organiques, sur les causes qui, dans le végétal, en permettent la naissance et le développement? Rien ou presque rien. Nous avons constaté (Plenk) 1° *des lésions externes* (plaie, fente, fracture, ulcération, défoliation); 2° *des écoulements* (hémorrhagie, pleurs des bourgeons, miellat); 3° *débilité* (faiblesse, accroissement arrêté); 4° la *cachexie* (étiolement, ictère, anasarque, taches, phthisie); 5° la *putréfaction* (teigne des pins, nécrose, gangrène); 6° l'*excroissance* (squammation des bourgeons, verrucosités des feuilles, carcinome des arbres, lèpre des arbres); 7° des *monstruosités* (fleurs doubles, fleurs mutilées naturellement, difformité); 8° la *stérilité* (par excès ou défaut de nourriture, par avortement des organes sexuels). — Cette classification nosologique, malgré les modifications qu'elle a subies, est l'inventaire assez complet de nos connaissances sur les maladies des plantes. Le simple exposé, les noms mêmes des maladies étudiées montrent combien elle est incomplète, fausse et insuffisante. P. Gaubert.

MALADRESSE, MALADROIT. Voici un travers, nous dirions volontiers un défaut, que nous avons eu tous l'occasion d'observer fréquemment. Quel est celui de nous qui n'a pas rencontré sur son chemin quelqu'un de ces êtres que la nature semble avoir disgraciés, en ne leur permettant point de mettre aux choses les plus simples la dextérité, la facilité, l'aisance, qu'elle a réparties d'une manière à peu près égale entre tous les hommes. Nous pourrions donc tous définir la maladresse, une espèce de manque de tact, de précaution dans les actes matériels. — Peu de caractères se présentent sous un aspect plus curieux que celui du maladroit; il semble qu'il ne lui ait été donné de rien faire comme tout le monde; le malheur qui s'attache à ses doigts, à ses mouvements, ne l'abandonne qu'avec la vie. Le maladroit est un étourdi, non de cette étourderie de tête et d'esprit si gracieuse et si aimable quelquefois, mais d'une étourderie massive, corporelle, qu'on croirait toute concentrée dans ses mains et dans ses jambes. Voyez le maladroit à son lever : il déchirera ses pantalons et ses habits en les mettant; déjeûne-t-il modestement au café, il renversera la tasse de café au lait que le garçon lui présente; salue-t-il quelqu'un dans la rue, il laissera tomber son chapeau qui roulera dans la boue; s'arrête-t-il devant un fragile étalage de porcelaine pour marchander quelque objet, avec les basques de son habit il entraînera et fera briser les pièces les plus précieuses; monte-t-il à cheval pour une promenade de dandy au bois de Boulogne, il se laissera désarçonner, malgré les excellentes leçons d'équitation qu'il a reçues; il fera mieux, il renversera quelque malheureux piéton qui se tenait à distance respectueuse, si même il n'imite point ce cavalier que j'ai vu un jour aux Champs-Élysées étendu dans la poussière avec deux autres cavaliers, entre lesquels il avait voulu passer malgré le peu d'intervalle qui les séparait, et qu'il avait entraînés avec ses jambes ouvertes dans une chute qu'il partageait à bon droit. Un autre non moins maladroit, conduisant un léger tilbury, accrochera une grosse voiture de roulier, et se brisera contre cet écueil que tout le monde avait aperçu. Ceux qui ne savent point éviter

assez tôt ce défectueux personnage, quand il traverse les rues, modeste piéton, ont encore beaucoup à souffrir : il heurte les dames et les hommes, éclabousse celles-ci, monte sur les pieds de ceux-là, et s'attire les clameurs de tous. C'est dans un dîner de grande maison que le maladroit est curieux à examiner : quelque usage qu'il ait du monde, il passera toujours pour un homme qui ne sait point vivre ; il coudoiera ses voisins, les éclaboussera de graisse s'il vient à découper, cassera les bouteilles en cherchant à prendre du sel, et renversera la salière en prenant une bouteille. Si, par une funeste galanterie, il se fait l'échanson de quelque jolie dame, il s'oubliera en lui adressant la parole et en la regardant, et la nappe recevra le liquide qui regorgera du verre. Malheur à lui, surtout, s'il vient à se laisser aller à l'entraînement du bal ; il s'attirera alors l'animadversion du quadrille où il figurera, car il dérangera les danseurs et les danseuses, dont son pied lourd meurtrira les pieds mignons à chaque en avant-deux. Nous n'en finirions point si nous voulions passer au creuset toutes les tribulations, toutes les gaucheries du maladroit. Un seul trait suffira pour achever son portrait : le myope vante l'excellence de ses yeux ; le maladroit est fort surpris quand on lui dit qu'il manque d'adresse. Pauvre humanité !

Napoléon Gallois.

MALAGA (Province de), de la capitainerie générale du royaume et de la côte de Grenade. La province de Malaga est bornée au nord par les provinces de Séville et de Cordoue, à l'est par celle de Grenade, au sud par la Méditerranée, et à l'ouest par les terres de Cadix. On évalue sa population à 407,000 individus. Elle est traversée par la sierra Ronda, la sierra Antequerra et d'autres montagnes. Les rivières qui l'arrosent sont le Guadalmedina, le Guadalora, le Guadiaro, le Seco, le Cacin, le Genal. Elle est divisée en six districts, Malaga, Ronda, Antequerra, Velez-Malaga, Marbella, Estepona ; ses principales villes sont Marbella, Velez-Malaga, Ronda, Grazalema, Antequerra, Archidona, Estepona. La partie montueuse de cette province est excessivement fertile, surtout en vins exquis et renommés : les plus célèbres sont ceux de Moscatel, de Pedro-Ximenès, de Malaga, de Xerès. Dans la plaine, on cultive avec beaucoup de succès du coton et des cannes à sucre. La *Vega* de Malaga est une merveille de fruits, de parfums et de fleurs. Les raisins secs, les amandes, forment une des branches considérables du commerce de ce beau pays. Au milieu de cette terre bénie du ciel, Velez-Malaga se fait remarquer par son étonnante fertilité. Ronda, située dans une position excessivement pittoresque, possède une fabrique d'armes renommées. Aux environs se trouvent les ruines de l'antique *Acinipa*: on voit encore les restes du théâtre, d'où l'on retire continuellement des antiquités romaines. Motril possède des mines de plomb ; Velez-Blanco renferme un alcazar admirable ; Achama est renommée par ses bains. Le littoral de la province de Malaga est excessivement poissonneux. Après le Gué de Gadaljore, le voyageur qui va de Malaga à Gibraltar doit visiter, aux environs du village de Churiana, la maison de plaisance appelée *el Retiro*, dont les eaux sont d'une admirable beauté. La province forme le diocèse de Malaga.—Nous avons dit qu'elle renfermait une grande quantité de vignobles ; on en compte dans les environs de la ville sept mille seulement, qui donnent annuellement neuf cent mille arobes, dont un peu plus de la moitié est exporté. La fabrication de l'huile est aussi excessivement importante. Dans un rayon assez étendu, on trouve 700 pressoirs à huile. Le cactus est cultivé d'une manière heureuse dans ce charmant pays ; je ne sais pas si on a songé à en tirer parti pour la nourriture de la cochenille. La patate douce est aussi l'une des productions équinoxiales dont les habitants chargent leurs tables, abondamment pourvues de toute sorte d'autres fruits.

Malaga. La ville de Malaga contient

cinquante mille individus; elle se mire dans les eaux d'un golfe dont les rives délicieuses déploient tout le luxe de la végétation la plus brillante. On a comparé la *Vega* de Grenade à une corbeille de fleurs et de fruits; la même comparaison serait vraie appliquée aux belles campagnes de Malaga, qu'arrosent les eaux transparentes du Guadalmedina, qui vient y terminer son cours. La ville est enveloppée par une double muraille que domine un rocher élevé, couronné par une redoutable citadelle. Malaga a de beaux édifices, quelques quartiers sales, il est vrai, mais d'autres où brillent l'art et le luxe d'une civilisation plus avancée. Le quartier de l'Alameda ne déparerait pas la plus belle ville de l'Europe. La cathédrale, un des merveilleux édifices de l'Espagne, est surtout remarquable par l'élégante beauté de son intérieur. Les fontaines sont nombreuses; elles tempèrent les ardentes chaleurs d'un ciel brûlant. Le palais épiscopal renferme des beautés dignes de l'admiration des voyageurs. Une aqueduc romain, réparé par les Mores, offre un singulier et curieux mélange des deux architectures des peuples conquérants. Le port de Malaga, l'un des plus fréquentés de l'Espagne, est protégé par un mole qui s'avance au loin dans les flots. A l'extrémité du mole s'élève un fanal à feux d'éclipse. — Les habitants de Malaga, spirituels, élégants, d'un commerce facile et agréable, accueillent parfaitement les étrangers; les femmes, d'une beauté remarquable, sont charmantes, même parmi les charmantes Andalouses. DAVILA.

MALAGRIDA (GABRIEL), jésuite italien, né en 1689, à Mercajo, dans le Milanais, fut choisi, par le général de son ordre, pour aller faire des missions au Brésil. Il pénétra jusque dans le Maragnan, et parcourut toutes les parties soumises au Portugal. Rentré dans la métropole, il y devint bientôt le directeur à la mode; les grands et les petits recherchaient ses conseils; il était regardé comme un saint et consulté comme un oracle. C'est qu'il joignait à un zèle ardent cette abondance et cette énergie de paroles que donne l'enthousiasme. Lorsque le duc d'Aveiro médita sa conspiration contre Joseph Ier, roi de Portugal, les ennemis de la compagnie de Jésus prétendirent qu'il avait consulté sur son projet trois membres de l'ordre, entre autres Malagrida. On dit que ces casuistes, consultés, avaient décidé qu'il n'y avait pas seulement péché véniel à tuer un roi qui persécutait les hommes de Dieu. Il ne faut pas oublier que Joseph commençait déjà à se prononcer contre les jésuites, et que, bientôt après, il les expulsa de son royaume. Trois furent retenus, accusés d'avoir approuvé le régicide: c'étaient Malagrida, Alexandre et Mathos. Soit qu'on n'eût pu obtenir le consentement de Rome pour procéder à leur jugement, soit qu'on ne trouvât pas de preuves suffisantes pour condamner Malagrida, le fait est que le roi se vit forcé de le livrer à l'inquisition comme suspect d'avoir autrefois avancé quelques propositions téméraires, qui sentaient l'hérésie. Ces soupçons étaient fondés sur deux écrits avoués par lui-même, et qui annoncent le plus complet délire: l'un, en latin, intitulé: *Tractatus de vitâ et imperio antichristi*; l'autre, en portugais, sous ce titre: *Vie héroïque et admirable de la glorieuse sainte Anne, mère de la sainte Vierge, composée avec l'assistance de la bienheureuse vierge Marie et de son très saint Fils*. Le fanatique Malagrida avance dans le premier ouvrage que lorsque la sainte Vierge lui ordonna d'écrire sur cette matière, elle lui dit: « Tu es Jean après un autre Jean, mais beaucoup plus clair et plus profond. » « Si l'on entend bien les saintes Ecritures, ajoute-t-il, on doit s'attendre à voir paraître trois antechrists, le père, le fils et le petit-fils. Comme il est impossible qu'un seul puisse subjuguer ou ruiner l'univers, il est plus naturel de penser que le premier fondera l'empire, que le second l'étendra, et que le troisième enfantera les désordres, et accumulera les ruines dont il est parlé dans l'*Apocalypse*. Le dernier antechrist

aura pour père un moine, et pour mère une religieuse. Il verra le jour dans la ville de Milan en Italie, l'année 1920, et épousera Proserpine, une des Furies. Le seul nom de Marie, privé même du mérite des bonnes œuvres, ayant sauvé quelques créatures, la mère du dernier antechrist, appelée Marie, sera sauvée à cause de ce nom, et par égard pour l'ordre auquel elle appartiendra. Les pères de la société de Jésus fonderont un nouvel empire, et découvriront plusieurs nations fort nombreuses. » — Malagrida n'est pas moins extravagant dans sa *Vie de sainte Anne* : « Elle fut sanctifiée, dit-il, dans le sein de sa mère, comme la bienheureuse vierge Marie le fut dans celui de sainte Anne, privilége qui n'a jamais été accordé qu'à elles deux. Quand sainte Anne pleurait dans le sein de sa mère, elle faisait pleurer aussi les Chérubins, qui lui tenaient compagnie. Sainte Anne, dans le sein de sa mère, entendit, connut, aima, servit Dieu de la même manière que font les anges dans le ciel; et, afin qu'aucune des trois personnes de la sainte Trinité ne fût jalouse de son attention particulière pour l'une d'entre elles, elle fit vœu de pauvreté au Père éternel, vœu d'obéissance au Fils éternel, et vœu de chasteté à l'Esprit éternel..... Sainte Anne, qui demeurait à Jérusalem, y fonda une retraite pour 63 vierges. L'une d'elles, nommée Marthe, achetait du poisson, et savait le revendre dans la ville avec beaucoup de profit. Quelques-unes de ces chastes filles se marièrent, mais ce ne fut que pour obéir à Dieu, qui, de toute éternité, les avait destinées à une plus haute sainteté que celle des apôtres et de tous les disciples de Jésus-Christ. Saint Lin, successeur de saint Pierre, naquit d'une de ces vierges; une autre fut mariée à Nicodème; une troisième à saint Matthieu; une quatrième à Joseph d'Arimathie. » — Tel était Malagrida. Cet enthousiaste prétendait avoir le don des miracles. Il confessa de vive voix, en présence des inquisiteurs, que Dieu même l'avait proclamé son envoyé, son apôtre et son prophète; que Dieu se l'était attaché par une union intime; que la vierge Marie, avec l'agrément de Jésus-Christ et de toute la sainte Trinité, l'avait nommé son fils. Enfin, on prétend qu'il avoua avoir éprouvé dans sa prison, à 72 ans, des mouvements qui ne sont point ordinaires à son âge; que ces turpitudes lui avaient causé dans le temps beaucoup de peine, mais que Dieu lui avait révélé que ces mouvements ne provenaient que de l'effet naturel d'une agitation involontaire par laquelle il avait autant mérité que par la prière. — Voilà les folies pour lesquelles ce malheureux fut condamné par l'inquisition; mais, ce qui hâta sa mort, ce fut une vision qu'il se pressa de révéler : le marquis de Taucos, gouverneur-général de la province d'Estramadure, étant venu à décéder, le château de Lisbonne et toutes les forteresses des bords du Tage firent des décharges lugubres et suivies en son honneur. Malagrida, ayant entendu de son cachot ces décharges réitérées, faites d'une façon si extraordinaire, même pendant la nuit, s'imagina que le roi était mort. Le lendemain, il demanda une audience aux inquisiteurs; elle lui fut accordée; il leur dit que Dieu lui avait ordonné de prouver aux ministres du saint-office qu'il n'était point un hypocrite comme ses ennemis le prétendaient, puisque la mort du roi lui avait été révélée, et qu'il avait été témoin dans une vision des peines auxquelles sa majesté était condamnée pour avoir persécuté les pères de la compagnie de Jésus. Il n'en fallut pas davantage pour faire hâter son supplice. Il fut brûlé le 21 septembre 1761, non comme complice d'un régicide, mais comme faux prophète. En cette qualité, il méritait plus les petites-maisons que le bûcher. Les impiétés dont on l'accusait n'étaient que des extravagances, fruit d'un cerveau dérangé par une dévotion mal entendue. — On peut consulter sur Malagrida : *Il buon raciocinio dimostrato, ecc., sul famoso processo e tragico fine del fù P. Malagrida* (Ve-

nise, 1782 et 1784). Malagrida est encore auteur de trois pièces dramatiques à l'usage des colléges, sous ces titres : *La Fidélité de Léontine*, *Saint Adrien* et *Aman*. L'abbé de Longchamp a publié une tragédie de Malagrida, en trois actes, Lisbonne, 1763, in-12.

Albert Deville.

MALAIS. Les Malais forment la race la plus étendue de l'Océanie, et une des plus célèbres du monde. Ces peuples, marins et commerçants, nous paraissent être originaires de la côte occidentale de la grande île de Bornéo, ou plutôt Kalémantan, au pays de Sedang; et, en cela, nous ne partageons pas l'opinion du savant Marsden, qui place leur berceau dans le ci-devant empire de Menangkarbou. Ils conquirent la péninsule de Malakka, à laquelle ils ont donné leur nom, et ils colonisèrent vraisemblablement les côtes orientales de l'île de Madagascar et de l'île Formose. La plupart des états maritimes de Soumâdra, une partie des Moluques et des Nikobars, Pinang, Nias, Singhapoura, Linging, Bintang, etc., sont habités par des hommes de cette race. — Les Malais, établis sur presque toutes les côtes de l'Océanie occidentale, semblent tenir à la fois des Hindous et des Chinois; mais leur peau se rapproche du rouge de brique foncé des Illinois et des Caraïbes, et quelquefois du blanc ou du noir, grâce au mélange des peuples. A Timor, on en voit de rouge-foncé et d'autres tannés; à Kalémantan, ils ont le teint plus clair; à Ternati, ils sont très basanés et tirant vers le bistre. Les plus laids sont ceux de Linging, les plus beaux ceux de Maïndanao, les plus braves ceux de Palembang. Les femmes sont assez jolies, propres, souples et très lascives; les plus belles sont celles de Nias, de Formose, de Samboanga, d'Ilojlo, de Soulong, de Java, d'Amboine, de Manila et de Boulacan : n'oublions pas que les femmes des deux derniers pays sont presque blanches. La grosseur de la tête des Malais est moindre que le septième de la hauteur; leur nez est court, gros et quelquefois épaté; leur bouche et leurs narines sont très larges, même chez les femmes. Les Européens trouvent ces bouches et ces nez monstrueux, car la beauté est relative; les Chinois prétendent que nous avons des *yeux de bœuf*, et les yeux obliques et bridés des Chinois nous paraissent hideux. Ce que je puis assurer de la grande bouche et des larges narines des Malais, c'est que, si ce qui est utile est beau, leurs bouches et leurs nez sont fort beaux. Je m'explique : l'air étant bien plus dilaté sous la zone torride que sous la zone tempérée, il est nécessaire que les organes de la respiration soient plus étendus. Les Européens à la bouche et aux narines étroites sont presque suffoqués dans la Malaisie à la moindre indisposition. Si la nature daignait répondre à tous nos *pourquoi*, nos systèmes sur le vrai, le beau, le bon, le bien, l'utile et l'agréable, seraient souvent renversés. — Les Chinois établis dans presque toutes les îles malaises s'y marient avec des femmes du pays, parce qu'ils ne peuvent en amener de Chine, et, de ce mélange, il résulte que beaucoup de Malais ont les yeux bridés et obliques, comme les Chinois; mais, chose étrange! nulle part ceux-ci n'ont pu répandre leur langue, si on en excepte l'île Véguiou, dans la Mélanésie, tant elle déplait à ces peuplades, dont la langue est aussi douce que l'italienne et la portugaise. — Les Malais ont la taille bien faite; leur stature est moyenne et carrée, et ils ont peu d'embonpoint; leurs pieds, quoiqu'ils marchent sans chaussures, sont très petits. Le sagou, le riz, les épiceries et les poissons, sont leur nourriture ordinaire. — Les uns mâchent le bétel, mêlé avec la chaux vive, la noix d'arek et le tabac (ce mélange est nommé *siri* à Java); les autres, le gambir, qui leur rend le palais, la langue et les dents noirs, comme ceux d'un chien chinois, sans altérer leurs gencives. Le bétel et le gambir paraissent très sains et très stomachiques, car les Malais ont l'haleine parfumée. L'habitude de mâcher le bétel est aussi en usage chez les Mélanésiens

de la Papouasie et de la Nouvelle-Irlande. Dans les îles de Linging, Lingan, Bintang, Singhapoura, Pinang, Soumâdra, Java, etc., ils ne vont jamais nus, mais ils entourent leur corps d'un sarong, et portent une veste, et un bonnet ou un mouchoir à la tête. A Java, l'homme noble, l'*orang kaya*, y ajoute le manteau, et quelquefois un bonnet appelé *koulouk*. Les prêtres seulement y sont habillés de blanc, et portent une espèce de turban. Quoiqu'un bon nombre de Malais soient musulmans, je n'en ai vu aucun qui rasât entièrement ses cheveux. Ils sont en général marins, quelquefois pirates, artisans industrieux, adroits commerçants. Orgueilleux et jaloux, libertins et perfides, mais braves et indépendants hors des villes, on les voit presque toujours armés du kriss, souvent empoisonné avec la résine du terrible oupas. — Leur angle facial est un angle ouvert de 80 à 85°. Peu d'entre eux ont l'angle de 85 à 90, comme on le trouve chez quelques variétés européennes. L'angle que nous avons pris est celui qui résulte de deux lignes partant des dents incisives supérieures, et se rendant, l'une au bas du front ou à la racine du nez, et l'autre au trou auriculaire. — Courbés sous l'empire d'une organisation féodale, les Malais sont inquiets et turbulents comme nos chevaliers du moyen âge, et, comme eux, ils aiment avec passion les émigrations lointaines, la guerre et la navigation, les entreprises hasardeuses, les périlleuses aventures, les fêtes et le pillage, les combats et les jeux, la vengeance et la galanterie. Mais ils sont fidèles à l'amitié, reconnaissants, hospitaliers, et, malgré le servage, qu'ils ne supportent qu'en frémissant, ils chérissent la liberté plus que tous les autres biens.

G.-L.-D. de Rienzi.

MALAISIE. La Malaisie, nommée improprement Grand-Archipel des Indes orientales, puisqu'elle offre, presque sous tous les rapports, un caractère différent de ce continent, est, à notre avis, la division la plus belle et la plus riche, non seulement des cinq autres parties du monde, mais encore du reste de l'Océanie. Les îles riantes, mais souvent monotones et pauvres de la Polynésie ou de la Mélanésie, qu'on commence à peine à cultiver, et qu'on a trop vantées, peuvent-elles être comparées aux magnifiques terres de cet immense archipel qui fournissent les épices des Moluques, l'étain de Banka, l'argent de Java, l'or des Philippines, l'ambre gris et les perles de Soulong, le camphre et les diamants de Kalémantan ou Bornéo? La richesse du sol de la Malaisie, la variété et l'importance de ses productions, y ont toujours attiré le commerce, et ont excité dans tous les temps l'envie des grandes nations. Cette contrée est la source intarissable des trésors, devenus aujourd'hui plus que jamais l'objet de l'ambition des hommes. — La superficie de la Malaisie, dans les limites que nous lui avons assignées dans le tome 1er de notre ouvrage intitulé l'*Océanie*, c.-à-d. depuis les îles Andamen jusques et y compris les Philippines et depuis les îles Bachi jusqu'à Timor-Laout, est d'environ 100 mille lieues carrées, de 25 au degré, et de 21,000,000 d'habit.— Ses villes principales sont : Batavia, Manila, Georges-Town, Singhapoura, Amboine et Varouni, que nous nommons mal à propos Bornéo. — Tous les cultes ont des sectateurs en Océanie. La religion de *Mahomet* y est la plus suivie, elle est professée par les Javanais, les Malais de Soumâdra, de Bornéo et des Moluques, les Bouguis, les Mangkassars, les Maïndanéens, les Holoans, les Lampoungs et les Reyans. Le point le plus oriental où elle se soit répandue est la partie occidentale de la Papouasie.— Le *brahmânisme* n'est professé que par quelques peuplades de l'intérieur de Java, et par la plus grande partie des insulaires de Madoura et de Bali. — Quelques peuplades de Kalémantan, de Louçon, de l'Australie et de la Tasmanie, n'ont aucune espèce de religion. — Le *bouddhisme* est professé par une partie des habitants de l'île Bali, et par tous les Chinois établis dans la Malaisie, qui sont

restés fidèles à leur mœurs, à leur costume et à leur culte. — Soumâdra, ainsi que Java, *Tanna-Ougui*, ou le pays des Bouguis (Célèbes), Kalémantan, Soulong et les Moluques, composent ce que l'on peut appeler proprement le groupe malai; mais ces terres sont habitées par des nations radicalement distinctes, malgré la ressemblance d'un certain nombre de mots, et se servant chacune, pour ainsi dire, de caractères particuliers et différents. Ces nations sont gouvernées par leurs lois et leurs institutions respectives; et, si l'on en excepte l'état de Menangharbou, dans Soumâdra, ce n'est que sur les côtes de ces îles, et dans la presqu'île de Malakka, que l'on trouve de véritables Malais. C'est des Dayas, et non des Malais, qu'est issue la population primitive de ce vaste archipel. — Indépendamment des lois du Coran, qui sont plus ou moins observées dans ces états, mais qui ne concernent que la religion, le mariage et les héritages, les Malais possèdent plusieurs codes nommés *oundang-oundung* ou *instituts*. Quelques-uns comprennent les branches les plus importantes des lois civiles et criminelles; d'autres ne contiennent que des réglements pour la perception des droits de douane. Les *oundang-oundang* malayous, les divers recueils d'*adat*, ou coutumes anciennes, et quelques parties des *seradjet* malayous et des *akal* malayous, ou annales et traditions des Malais, renferment ce que l'on peut nommer le cours complet de leurs lois, coutumes et usages, relativement au gouvernement, à la propriété, à l'esclavage, aux héritages, au commerce; enfin, le *Hirakat malakka* contient l'histoire de l'établissement des Malais dans la péninsule de Malakka. — Les lois criminelles d'Achin sont extrêmement sévères. Celles de Siak présentent des rapports intimes avec les lois de Menangkarbou. Plusieurs états malais de l'île de Kalémantan ou Bornéo ont chacun des institutions et des lois particulières, qui offrent peu de différences avec celles des états de Soumâdra. — Java possède plusieurs *oundang-oundang* célèbres, mais moins anciens que les lois et annales des états bouguis. Celles-ci sont conservées dans des livres qui existent encore pour la plupart; mais on ne les trouve dans leur pureté que dans les états du centre de l'île Célèbes. Lorsqu'un délit n'est pas prouvé, les Malais ont recours à l'épreuve judiciaire du feu, ou à d'autres épreuves bizarres, qui firent si long-temps l'opprobre de l'Europe. — Je n'ai rien dit du climat de la Malaisie, généralement assez tempéré, malgré sa situation intertropicale, ni de son histoire naturelle, de son industrie, de son commerce, etc. Il y aurait là-dessus des choses fort curieuses et tout à fait inconnues à raconter. Nous renvoyons nos lecteurs pour les détails à l'article Océanie.

G.-L.-D. de Rienzi.

MALANDRIN (v. Grandes compagnies).

MALCHUS. L'histoire juive fait mention de deux hommes de ce nom. Le premier était roi des Arabes. Hérode, fils d'Antipater, lui avait rendu quelques services, et lorsqu'il fut obligé de fuir devant Antigone, il songea à se retirer dans ses états, mais ce prince le lui fit défendre, ce qui obligea Hérode à passer en Égypte et de là à Rome. — Le second était serviteur du grand-prêtre Caïphe. S'étant trouvé dans le jardin de Gethsemani avec ceux qui étaient envoyés pour arrêter Jésus-Christ, il fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite.

J.-G. Chassagnol.

MALCOLM Ier, roi d'Écosse, fils de Donald III, fut le successeur de son cousin Constantin III, qui abdiqua en 938. Il vécut en paix avec ses voisins, et envoya seulement des secours à Edred, roi d'Angleterre, pour arracher le Northumberland aux Danois. Il voulut ensuite châtier les perturbateurs de la paix publique, mais ils étaient trop puissants dans ces temps de barbarie pour que les lois pussent les atteindre. Malcolm devint leur victime. Il fut assassiné dans le comté de Murray. Indalph, fils de Constantin III, lui succéda. Ce dernier mourut en combattant contre les Danois, en

961, laissant la couronne à Duff, fils de Malcolm, et le Cumberland à Culen, son propre fils. — MALCOLM II, fils de Kenneth III, ne put succéder au trône de son père, parce que Constantin IV, fils de Culen, et Grim, petit-fils de Duff, l'occupèrent avant lui. Il y parvint enfin en 1004. Alors, on le vit repousser victorieusement les attaques des Danois. Les chroniques rapportent que, dans l'un de ces combats, un jeune guerrier nommé Keith, se signala tellement que le roi lui donna la baronie de Lothian; c'est de ce Keith qu'est descendue la famille des maréchaux héréditaires d'Écosse. Malcolm avait généreusement pardonné à tous ceux qui avaient contribué à le tenir si long-temps éloigné du trône; ceux-ci pourtant cherchaient sans relâche les moyens de lui arracher la vie. En 1034, ils pénétrèrent dans le château de Glamis et le massacrèrent; les meurtriers essayèrent de se sauver en traversant un lac gelé; mais la glace se brisa sous leurs pas, et ils furent pris et pendus. Malcolm laissa deux filles, Béatrix, mère de Donald VI ou Duncan Ier, qui fut le successeur de son grand-père, et Doada, mère de Macbeth. — MALCOLM III, surnommé *Grosse-tête*, fils de ce dernier, se réfugia en Angleterre après la mort tragique de son père, et recouvra la couronne en 1057. Il défit et passa au fil de l'épée les partisans de Macbeth, qui voulaient proclamer son fils, espèce d'idiot. Macduff, comte de Fife, et Walter, petit-fils de Banquo, l'aidèrent à rétablir l'ordre dans les différentes parties du royaume où des révoltes avaient éclaté. Le roi récompensa le dernier en le créant sénéchal (stewart) du royaume; le nom de cet emploi devint celui de sa famille. Malcolm, qui aimait la paix, se trouva malgré lui entraîné dans des guerres avec l'Angleterre. Après la conquête de Guillaume, en 1068, une foule d'Anglais se réfugièrent en Écosse; Malcolm les accueillit tous; il gratifia plusieurs d'entre eux de terres considérablds; il donna même sa main à la princesse Marguerite, sœur d'Edgar-Atheling; et Guillaume craignit un moment que ce mariage ne suscitât en Angleterre des complots et des soulèvements en faveur d'Edgar. Au reste, les historiens écossais et anglais ne sont pas d'accord sur les causes des guerres qui éclatèrent entre Malcolm et les rois d'Angleterre Guillaume Ier et Guillaume-le-Roux, son fils. En 1093, Malcolm se rendit à Glocester, où il devait avoir une entrevue avec Guillaume II pour régler quelques différends. Celui-ci déclara qu'il ne le verrait pas à moins qu'il ne lui rendît hommage dans sa cour. Malcolm indigné conduisit son armée dans le Northumberland et mit le siége devant Alnwick. Le 13 novembre, il y eut une bataille sanglante, où il fut tué avec son fils Édouard. Sa veuve, Marguerite, mourut de douleur trois jours après. Les vertus et la piété de Malcolm lui méritèrent, après sa mort, le nom de *saint*. Il avait cherché à éclairer ses sujets, et à établir dans son royaume la paix, le bonheur et l'abondance. Il eut huit enfants; Édouard, qui périt avec lui, Edmond, qui se fit religieux, Éthelred, mort en bas âge, Edgar, Alexandre, David, qui régnèrent successivement, Mathilde qui devint reine d'Angleterre, et Marie, qui fut comtesse de Boulogne. Donald VIII lui succéda au préjudice de ses enfants. — MALCOLM IV, monta sur le trône d'Écosse, en 1153, à l'âge de 13 ans, après la mort de David Ier son aïeul. Ce prince négligea les affaires de son royaume pour se livrer aux pratiques de la religion. Des révoltes troublèrent le commencement de son règne, et, peu de temps après, Henri II d'Angleterre, profitant de sa faiblesse, le fit consentir, dans une entrevue, à lui rendre le Cumberland et le Northumberland, dont David s'était emparé, et dont la possession lui avait été confirmée par Mathilde, mère de Henri II, ainsi que par ce prince lui-même avant son avénement au trône; il l'engagea ensuite à l'accompagner dans une guerre contre la France; Malcolm s'y conduisit avec tant de bravoure que Henri l'arma chevalier à Tours; mais, à son retour en Écosse, en 1166, le monarque fut reçu très froide-

ment par ses sujets. On était irrité de ce qu'il avait cédé ces deux provinces à Henri et de ce qu'il s'était joint à lui contre la France, leur ancienne et fidèle alliée. Le mécontentement augmentait; les mutins assiégèrent le roi dans la ville de Perth. Malcolm leur tint alors un discours plein d'adresse et de dignité; il leur persuada que dans tout ce qu'il avait fait il n'avait agi que par contrainte, et termina en leur demandant de défendre et de venger leur souverain. La guerre contre l'Angleterre fut aussitôt résolue; on obtint d'abord des succès. Cependant Malcolm demanda la paix à Henri, et elle fut conclue; l'Angleterre conservait le Northumberland. Ces conditions étaient loin de satisfaire les Écossais. Malcolm fut menacé de perdre la couronne; enfin la tranquillité intérieure fut rétablie en 1162. Ce roi dévot ne voulut jamais consentir à se marier. Il mourut d'une maladie de langueur, en 1165, et fut enterré à Dumferline.—Guillaume, son frère, lui succéda. RAYMOND DE VÉRICOUR.

MALDUIN, roi d'Écosse, fils de Donald III, monta sur le trône, en 664, après la mort de Ferquar. Ce fut un monarque sage et religieux, qui travailla sans cesse au bonheur de son peuple. Quelques dissensions qui s'élevèrent dans les tribus de l'ouest ne troublèrent point le calme et la douce tranquillité de son règne; il sut bientôt apaiser ces querelles, et rien ne vint arrêter la prospérité de l'Écosse pendant qu'il la gouverna avec la sollicitude d'un père. Quelques chroniques prétendent que sa femme le tua dans un accès de jalousie, en 684, et qu'elle fut brûlée avec les complices de son crime. Il eut pour successeur Eugène IV. R. DE V.

MALE ou **MASCULIN**, ayant pour étymologie et origine les termes *mas* et *mars* chez les Latins, *ares*, nom du dieu Mars, chez les Grecs, et *arété* (vertu, courage, etc.). En effet, la force, la valeur, ont été partout considérées comme les attributs du sexe mâle, et c'est aux caractères masculins que s'adressaient les chants belliqueux,

. . . . insignis Homerus,
Tyrtæusque mares animos in martia bella
Versibus exacuit.

Parmi tous les êtres organisés, animaux et végétaux, lorsque les sexes sont distincts, les mâles sont destinés à donner et les femelles à recevoir; il suit de là que celles-ci auront des organes sexuels intérieurs, et les premiers, extérieurs. La femelle est partout le centre de la famille (*v.* FEMELLE), le mâle en devient le rempart extérieur. Ainsi, chez les végétaux hermaphrodites même, les organes femelles, le pistil, sont toujours situés au centre de la fleur ou de la tige, tandis que les étamines, ou parties mâles, en protègent la circonférence, comme étant plus robustes, plus énergiques. Si la femme est destinée à la vie sédentaire, au milieu d'une famille qu'elle allaite et réchauffe dans son sein avec une tendre et inquiète sollicitude, l'homme est constitué fort et actif pour la garantir, la défendre contre toute attaque. Pareillement, chez les végétaux, le bois, l'écorce, sont des parties d'une nature staminale ou virile, tandis que les organes centraux, la moelle, exercent surtout les fonctions nutritives et femelles, ou viennent s'épanouir à leur extrémité en ovaires et en pistils pour la fleur. — De même dans les produits de la génération, la partie mâle, soit corticale, soit ligneuse, influe davantage sur les organes environnants du nouvel être, et la partie femelle ou intérieure, médullaire, correspond aux organes centraux. Les métis retiennent plus à l'extérieur de la ressemblance paternelle, et davantage de la maternelle au dedans. Par exemple, des béliers mérinos à belle laine accouplés avec des brebis à laine commune produisent des agneaux à toison riche et soyeuse, tandis que des béliers communs avec des brebis mérinos à laine fine n'ont procuré que des agneaux à laine ordinaire. Également, des mâles robustes, unis à des femelles faibles, engendrent des individus masculins, le plus souvent, tandis que l'inverse arrive par des alliances opposées. — Le mâle est dominé, dans sa constitution, par le prin-

cipe de la chaleur, comme la femelle par le principe humide. Au lieu du grand développement du tissu cellulaire spongieux, à contours gracieux et arrondis, de l'ampleur du bassin et des hanches pour contenir l'utérus, et se prêter à l'accroissement du fœtus; en place de cette molle proéminence des mamelles, de cette exubérance d'humeurs (le lait, le flux cataménial, etc.), l'individu masculin présente un large déploiement de tous les muscles, des formes sévères, imposantes. Ainsi, il offre une poitrine et des épaules fortes, dilatées, osseuses, une tête grosse et le cou épais, nerveux, à la manière des lions et des taureaux, avec la barbe et la crinière bien fournies. Ses membres sont carrés, charnus, fermes, anguleux, velus. Toutes les régions supérieures de son corps sont plus robustes, plus grandes, plus prononcées à proportion que les inférieures; dans la femelle, c'est l'opposé. Ainsi les mâles vivent plus énergiquement par la tête, la poitrine, les membres, l'épine dorsale et tout l'appareil nerveux, comme le musculaire, qui prédominent; les femelles, au contraire, ont leurs fonctions concentrées dans l'utérus et ses dépendances, comme le tissu cellulaire des mamelles, etc. Étant d'une texture humide et tendre, leurs forces de vie descendent vers les régions inférieures et le bassin, tandis que chez les mâles, plus secs, plus ardents, cette puissance vitale s'épanouit davantage vers les organes supérieurs et à l'extérieur du corps. Aussi, la stature de la femelle est-elle ordinairement plus petite : ample par les hanches, elle est plus étroite vers les épaules, et sa tête est comme la pointe de la pyramide du corps; l'homme, par une structure opposée, est large des épaules, étroit du bassin et présente une pyramide renversée. — Tous les mâles d'animaux en outre portent des productions saillantes. Celles-ci manquent chez beaucoup de femelles, comme si la puissance vitale n'avait point eu assez d'énergie pour cette exertion; car, indépendamment des organes sexuels cachés ou dissimulés chez les femelles, de même que leur caractère et leurs mœurs naturelles, les mâles déploient un timbre de voix plus fort, une plus grande abondance de poils ou villosités (barbes, crinières de lions, de quelques singes, de l'ouanderou), des cornes chez plusieurs ruminants mâles à l'exception des femelles, des crêtes en divers oiseaux gallinacés, ou des ergots, ou des ornements de plumes, les collerettes, les huppes des ducs et chouettes, les queues des paons, les brillantes aigrettes, etc. Il y a pareillement des organes vocaux plus développés chez beaucoup d'oiseaux mâles, tels qu'une trachée-artère ou renflée en tambour ou recourbée, et une glotte compliquée parmi des palmipèdes ou des gallinacés pour donner plus d'extension à leur voix, comme par les circonvolutions du cor. C'est pareillement à l'époque de l'éruption de la puberté dans l'homme, et chez les autres mammifères mâles, que les rubans et les cartilages laryngiens se tendent davantage afin de rendre leurs chants plus éclatants, leur voix plus expressive, leurs cris plus menaçants. Les ténors, les basses-tailles sonores annoncent cette mâle vigueur sexuelle, tandis que les eunuques, les soprani, les femmes, les enfants à voix aiguë, au contraire, indiquent l'absence de la virilité. — Non seulement les mâles ont les organes de locomotion plus agiles ou plus robustes, mais la nature leur attribue la supériorité dans leur espèce avec l'audace du caractère et le courage. Elle leur a fait don en même temps d'armes pour les combats. Quand les deux sexes en sont pourvus, les mâles en présentent de plus fortes ou de plus grandes, comme les défenses chez les sangliers, les babyroussas, les éléphants. Parmi les oiseaux mâles seulement, on trouve des ergots au tarse de plusieurs gallinacés, des aiguillons au pli de l'aile de quelques échassiers (*charadrius*, *parra*, etc.), un casque osseux sur la tête aux casoars, aux pintades, etc. Chez les reptiles et divers poissons, les mâles présentent aussi divers moyens de préhension pour saisir et fixer leur femelle. Il serait infini d'ex-

poser ici les artifices particuliers qui servent au même but dans une foule d'insectes mâles. Ajoutons que les cigales, les grillons et criquets mâles ont aussi des cimbales retentissantes, composées de membranes sèches, afin d'attirer ou charmer leurs femelles. — En certains genres d'animaux et de plantes dioïques, les femelles sont plus fortes de taille que les mâles; parmi les animaux carnassiers, les oiseaux de proie, tiercelets, faucons mâles, sont plus petits, parce que les femelles ont besoin de nourrir et de défendre seules leurs progéniture. En effet, chez les végétaux femelles, la graine a besoin d'être mûrie, menée à sa perfection, tandis que le mâle, après la fécondation, ayant rempli son rôle, se fane promptement; comme il advient aux pieds mâles du chanvre, des palmiers, des muscadiers, etc. C'est encore pourquoi, dans l'espèce humaine elle-même, la femme prolonge quelquefois son existence au-delà du terme de l'homme, car elle est chargée par la nature spécialement des soins de sa progéniture, et sa texture molle, humide s'endurcit ou se dessèche plus lentement que celle des mâles. — Néanmoins, les mâles ayant plus de corpulence et une taille plus élevée, des tissus plus denses, arrivent aussi plus tardivement que la femelle à la puberté et à la vieillesse. Chez les insectes à métamorphose, les mâles ne survivent guère à l'acte de la propagation, tandis que les femelles subsistent jusqu'après la ponte. C'est qu'en général l'existence mâle est toute en expansion, en efforts énergiques, et par-là elle s'épuise plus promptement. — La nature, qui toujours aspire à la perfection des races, a dû établir que le mâle le plus vigoureux serait aussi préféré par les femelles. Celles-ci d'ailleurs, étant essentiellement faibles et timides, avaient besoin de se mettre sous la protection du plus courageux ou du plus fort. Elles cèdent avec moins de honte au vainqueur sous lequel tout plie. Qu'on nous dise pourquoi Vénus préféra Mars, et pourquoi les militaires ont toujours auprès des belles le pas sur les modestes bourgeois? La valeur et la guerre sont le partage du mâle; l'amour est un combat dans lequel on n'acquiert le droit de donner la vie qu'en sachant braver la mort. — Et ce qui décèle encore la prédominance du principe de l'ardeur dans les mâles, c'est le teint plus brun, ce sont ces couleurs animées ou plus foncées généralement que chez les femelles, car toute leur texture est plus dense, plus aride, plus concentrée. Ainsi, parmi tous les animaux, les poils, plumes, écailles, coques, etc., offrent chez les mâles des teintes plus vigoureuses, des colorations plus chaudes que dans l'autre sexe. Ces tons rehaussés, surtout aux époques de puberté et de rut, annoncent un tempérament plus masculin, plus amoureux, plus capable d'engendrer, puisque c'est dans ces périodes que les oiseaux, les mammifères, se parent de leurs plus brillants atours. L'efféminatión, la castration, l'abâtardissement, la domesticité, rendent au contraire pâles, inertes, stériles, les individus, tandis que la liberté, l'audace, la fierté et la vigueur s'exaltent chez les mâles dans toute l'indépendance de l'état sauvage. — Cependant des hommes peuvent être efféminés, tandis que des femmes hommasses (*viragines*) déploient une corpulence et un caractère trop masculin, même avec de la barbe, etc. — Et c'est à cette qualité virile et féconde qu'est due surtout le génie, la hauteur et le plus sublime déploiement de l'intelligence. On a cru pouvoir la dénier au sexe femelle, bien qu'on en cite quelques exemples chez des personnes inspirées, il est vrai, d'ardentes passions, comme Sapho. Certainement, la faculté reproductive, résorbée dans l'économie par la continence, est l'élément excitateur par excellence de l'appareil nerveux et encéphalique. Newton et les grands génies ont conservé la virginité du corps pour fortifier la génération intellectuelle. Le génie et l'héroïsme émanent de la même source, et les muses sont chastes comme les héros (Scipion, Bayard). Les grands hommes ont besoin de toutes leurs forces pour surpasser le vulgaire énervé, abâ-

tardi. Il faut à l'homme digne de ce nom de vastes entreprises, de hautes pensées, des périls éclatants, mais, en même temps, toute sa mâle énergie. Il aime la lutte, la victoire, même la mort entourée des prestiges de l'immortalité ou des charmes ravissants de la gloire. Tout ce qui est sublime a des droits sur un noble cœur. Peut-être la vie n'a-t-elle de prix que pour en abuser au gré d'un esprit magnanime; mais de tels sacrifices n'appartiennent qu'à des hommes parvenus au suprême degré d'un caractère viril et dans toute la vigueur de l'existence.

J.-J. Virey.

MALEBRANCHE, *école malebranchiste*, *école métaphysique-mystique*. Malebranche naquit à Paris le 6 août 1638, et y mourut le 13 octobre 1715. Il était entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1660. La faiblesse de sa complexion exigea une éducation domestique. Cependant, il alla étudier la philosophie au collége de la Marche, et la théologie à la Sorbonne. Vainement il fut engagé à s'occuper de l'histoire ecclésiastique et de l'hébreu : il ne put y prendre goût. « A l'âge de 26 ans, ayant par hasard, dit Fontenelle, son biographe et son ami, rencontré chez un libraire le *Traité de l'homme* de Descartes, il le lut avec un tel transport que des battements de cœur le forcèrent plusieurs fois à s'arrêter. Il fut frappé comme d'une lumière toute nouvelle qui en sortait, et dès lors il vit la science qui lui convenait. » — Ne laisser à notre esprit aucune source des idées générales et placer leur source unique en Dieu, qui nous les communique par une action intérieure et immédiate, tel est le propre de l'école malebranchiste. On voit qu'elle est l'opposé de l'*école écossaise*, qui renferme exclusivement en nous la source des idées générales et nie qu'elles dépendent d'idées analogues subsistant en Dieu. Quoiqu'elles soient également fausses toutes les deux, néanmoins l'école malebranchiste attaque plus directement la constitution de l'ame. Qu'est-ce qui la constitue, sinon les idées générales, sans lesquelles elle ne saurait penser, c.-à-d. rien comprendre? Otez seulement l'idée générale de l'être, et nulle conception n'est possible, pas même celle du néant, qui n'est conçu que comme négation de l'être. Ravir donc à l'ame ses idées générales, c'est lui ravir ce qui l'a fait pensante, c'est la détruire. Mais ces deux écoles, si contraires dans leur principe respectif, s'aventurent-elles aux premières conséquences, aussitôt elles se rapprochent, se rencontrent, finissent par se mêler, se confondre, se changer l'une dans l'autre; et le panthéisme est l'abîme où s'opère cette transformation monstrueuse. Ainsi, que l'école écossaise veuille, comme elle y est forcée pour se sauver du sensualisme, conserver aux idées générales leur réalité, puisque ces idées sont empreintes d'un triple caractère d'immutabilité, d'infinité, d'éternité, il faut qu'elle rende l'ame immuable, infinie, éternelle, qu'elle la pose Dieu, en d'autres termes, qu'elle fonde Dieu dans l'ame. Fichte (*v.* ce mot) en a donné l'exemple. Mais l'ame, affaissée sous un tel poids, se hâte de s'en décharger et se fond dans Dieu. Schelling présente ce spectacle en Allemagne, M. Cousin en France. Or, voilà l'école malebranchiste qui, avant tout, est contrainte de résoudre l'ame en Dieu; car si l'ame ne renferme aucune source des idées générales et qu'elles lui soient un emprunt de Dieu, c'est Dieu qui pense pour elle, qui devient sa substance, et elle n'est plus qu'un accident. Toutefois, le sens intime répugne si violemment à croire que lorsque nous pensons c'est un autre qui pense en nous, que bientôt l'ame, qui s'était fondue en Dieu, fond Dieu en elle-même, et voilà l'école écossaise. Zénon et les stoïciens offrent cette révolution de l'école malebranchiste : tour à tour ils nous disent que l'ame reçoit ses idées du dehors, sa raison de la raison universelle, ou bien qu'elle porte en soi toute la source des idées, qu'elle est la raison universelle, qu'elle est Dieu. Pour n'avoir pas aperçu cette double phase du stoïcisme, les historiens de la philosophie ont cru

ne trouver en lui que contradiction. Lorsqu'on écrit l'histoire de l'esprit humain, on doit comprendre que, en philosophie surtout, les extrêmes se touchent, et que l'erreur, dont la position est si glissante, passe rapidement de l'un à l'autre. — L'école écossaise, parce qu'elle concentre les idées dans notre esprit, et que dès lors elle ne peut concevoir rien de réel qui soit au-dessus de lui, attendu que la connaissance ne saurait dépasser les idées, implique dans son principe le naturalisme, qui exclut l'action immédiate de Dieu sur les êtres pour les conserver; de même l'école malebranchiste, parce qu'elle concentre en Dieu les idées, et que dès lors elle ne peut concevoir rien de réel au-dessous de lui, rien qui pense et qui agisse, implique dans son principe le mysticisme, qui attribue à Dieu seul la réparation des effets de la chute primitive, et en exclut le concours de l'homme. L'une ne voit que les êtres particuliers, naturels, ne sort point de ce qu'on appelle la nature, rapporte tout à elle; l'autre ne voit que Dieu, l'être général, ne sort point de lui et lui rapporte tout : celle-là annule la cause première, celle-ci les causes secondes. Et qu'on ne pense pas qu'elles puissent se combiner de manière à faire leur juste part à la nature et à Dieu : il vient d'être montré que si elles demeurent immobiles, chacune dans son principe, elles se repoussent invinciblement; que si elles remuent et hasardent un pas, elles se confondent et ne forment plus qu'une seule école, qui, selon les circonstances, est malebranchiste ou écossaise. Aussi, tant que dure leur empire, l'esprit humain va du naturalisme au mysticisme, et réciproquement. Il roule comme dans un cercle fatal sans rencontrer jamais le vrai naturalisme, qui reconnaît la nécessité de l'action permanente de Dieu dans la conservation des êtres créés, ni le vrai mysticisme, qui admet le concours de l'action de l'homme avec l'action de Dieu dans l'œuvre de notre réparation. — Mais, occupons-nous de l'école malebranchiste, et en particulier de son chef; il mérite ce titre, moins peut-être par tout l'éclat qu'il a jeté sur elle que par la rigueur et par la confiance sans borne avec lesquelles il en a embrassé et défendu le fondement. « Toutes nos idées, dit-il, se trouvent dans la substance efficace de la Divinité, qui, en nous affectant, nous en donne la perception : notre volonté n'est que le mouvement que cette substance efficace nous imprime par les idées vers le bien. (*Rech. de la vérité*, liv. III, chap. 6). » Il revient là-dessus en mille façons, ou de lui-même, croyant avoir moyen d'éclaircir encore, ou provoqué par les contradicteurs, avec qui il ne capitule jamais. De là cependant s'échappent le panthéisme et le mysticisme comme l'eau d'une source vive; car, encore un coup, si les idées, qui sont ce qu'il y a d'essentiel en nous, se trouvent dans la substance de la Divinité, nous nous y trouvons nous-mêmes, nous en faisons partie, et, soit que nous nous conservions, soit que nous nous réparions, nous n'entrons pour rien dans notre conservation ni dans notre réparation, lesquelles sont l'œuvre exclusive de Dieu. Eh bien! comme un enfant qui se joue tranquille sur les bords d'un gouffre où le plus léger mouvement peut l'engloutir, Malebranche s'est bercé en sécurité, sa vie durante, sur cet abîme du panthéisme et du mysticisme. Voyez-le à plusieurs reprises combattre le panthéisme dans Spinosa, et repousser avec une ardeur non moins naïve, comme un ennemi qui, sous le nom d'*amour pur*, d'*amour désintéressé*, ou sous celui de *prémotion physique*, de *grâce efficace*, vient faire irruption chez lui; composer le *Traité de l'amour de Dieu* contre Lamy et Fénelon, quoiqu'il ne nomme point celui-ci; les *Reflexions sur la prémotion physique* contre Boursier, et une partie des *Réponses à Arnaud*, sans s'apercevoir que Lamy, Fénelon, pour établir l'amour pur; Boursier et Arnaud, la prémotion physique, la grâce efficace irrésistible, se servaient précisément de ses opinions, et n'avaient d'autre tort que d'en faire une

application immédiate et juste, car si le dernier les attaquait dans l'ordre de la nature, il les admettait au moins implicitement dans l'ordre de la grâce. Supposez un instant que l'ame n'ait aucune force, que Dieu produise tout en elle, il est clair que l'amour qui la portera vers lui, ne venant que de lui-même, comme tout le reste, sera indépendant d'elle, sans retour sur elle, c.-à-d. sans motif de plaisir, de récompense, de bonheur enfin, ou désintéressé. Dans la même hypothèse que l'ame est foncièrement privée de force, où trouvera-t-elle le moyen de résister à la grâce, au mouvement surnaturel que Dieu lui imprimera? Malebranche, soutenant le contraire, ne s'entend point.—Disons-le hardiment, avec sa réputation prodigieuse, cet homme n'est qu'un penseur du second ordre, il manque de génie. Quoique plein d'élévation, il est sans profondeur. Nous ne voulons pas le comparer à Locke; et cependant, comme lui, il soutient que notre ame est ce qu'il y a de moins connu. Par ce trait, il est jugé comme métaphysicien. La métaphysique peut-elle reposer dans la connaissance de Dieu sans la connaissance de l'ame? Ces deux connaissances sont corrélatives. Elles commencent, marchent ensemble et se complètent mutuellement. Dès qu'on les isole et qu'on regarde celle de l'ame comme nulle, on sape la métaphysique dans l'un de ses fondements, et on l'ébranle dans l'autre. Que Malebranche s'élève à la contemplation de l'Être divin, il ne le saisit que faiblement, et son système d'optimisme révèle assez quelle superficielle compréhension il a de Dieu. Au fond, il n'est pas moins traître que Spinosa à la grande révolution opérée par Descartes dans la philosophie. Cette révolution, effet de celle que le christianisme avait produite dans la religion et dans la société (voyez *le Christianisme considéré dans ses rapports avec la civilisation moderne*, par M. l'abbé Sénac), en relevant l'esprit humain à Dieu, d'où l'avait précipité la chute primitive, et où il retrouvait une partie des forces qu'il avait perdues dans sa séparation, cette révolution philosophique expliquait et consommait la révolution religieuse et sociale. Par elle, l'esprit humain, se repliant sur lui-même avec une vigueur inouïe, reconnaissait que les forces nouvelles qu'il trouvait en soi lui étaient naturelles, se rendait compte de leur étendue, et apprenait quelle est sa puissance réelle; il apprenait en même temps quelle est la puissance réelle des autres êtres créés, puissance qui s'était dérobée à lui depuis qu'il avait cessé d'avoir la juste mesure de la sienne; et, les coordonnant avec la puissance de Dieu, il rétablissait dans leur vérité l'empire des causes secondes et l'empire de la cause première, et ramenait l'harmonie des choses. O Platon! que ne peux-tu voir resplendir maintenant dans leurs plus lointaines conséquences ces principes que ton regard perçant avait découverts au milieu des ténèbres du paganisme et de l'affaissement de l'esprit humain, mais dont il ne t'avait pas été accordé d'apercevoir les applications véritables à l'ordre religieux, social et physique! Cependant, la doctrine cartésienne s'écartait dans un sens de cet admirable mouvement de rénovation auquel elle avait donné naissance. Son fondateur enseignait que les corps sont passifs et les animaux de pures machines, et que c'est Dieu qui les anime et les meut. Il ne reconnaissait pas non plus à l'esprit toute la force qui lui appartient, et exagérait celle qu'il reçoit de Dieu. Cette doctrine pouvait aller à ravir entièrement l'activité aux créatures et à détruire les causes secondes. Vous croyez que Malebranche s'arrêtera sur cette pente funeste: oh non! il s'y laissera glisser aveuglément, comme la feuille sur l'onde rapide. A Leibnitz est réservé la gloire de la retenir dans la grande voie de l'école platonicienne, qui est celle de la vérité. Aussi est-il le vrai disciple ou plutôt le digne successeur de Descartes, dans la métaphysique, de même que Bossuet dans la théologie et Newton dans la physique. Pourtant Malebranche n'en est pas moins célébré comme le plus illustre

disciple de Descartes, et presque comme un métaphysicien incomparable. En effet, il peut causer cette illusion à quiconque n'a pas l'habitude de démêler le mensonge sous quelque dehors qu'il se déguise. Nul ne rend plus spécieux ce qui n'a point de solidité, ne voile avec plus d'art ce que ses idées ont d'extraordinaire, de dur et de faux. Chez lui l'erreur parle à s'y méprendre le langage de la vérité. Joignez cette confiance ferme qui impose, cette simplicité expansive, cette candeur singulière, qui persuadent, cet enthousiasme vrai qui subjugue. De là l'ascendant qu'il conquiert à son école. Les prestiges dont il sait la parer éblouissent d'une manière ou d'une autre les esprits les plus cultivés et les plus pénétrants. Si la force de l'esprit humain, renouvelé par le christianisme, la précipite et la tient en oubli pendant un siècle, elle se relève de nos jours, et c'est au nom de Malebranche qu'on tente d'expliquer philosophiquement la théocratie du moyen âge, et d'y ramener le monde, comme à son régime véritable et définitif. Quelque opposés que soient dans leurs résultats le mysticisme extérieur, ou la théocratie préconisée aujourd'hui, et le mysticisme intérieur, ou le quiétisme du XVIIe siècle, ils reposent sur le même fondement, savoir : que la raison et la volonté ne nous sont point propres, mais sont un don continuel de Dieu. Alors, supposez avec les quiétistes que c'est intérieurement et directement que Dieu pense et veut en nous : comme ses pensées et ses volontés ne peuvent être que vraies et droites, nous sommes nécessairement dans la vérité et le bien, et nous n'avons nul besoin de secours extérieurs pour nous aider à nous y maintenir ; dans ce cas, tombent, par leur inutilité même, le sacerdoce, le gouvernement et les lois. Supposez au contraire avec les théocrates actuels que Dieu nous communique le penser et le vouloir extérieurement et par l'intermédiaire du sacerdoce : le sacerdoce, et par lui le gouvernement et les lois, deviennent, par rapport à nous, la loi suprême du vrai et du bien, nous ne sommes rien que par eux, et nous voilà sous leur dépendance absolue. Ainsi l'école malebranchiste engendre tour à tour l'anarchie qui disloque la société et la théocratie qui l'écrase. Si Lamy et Fénelon ne provoquèrent point le renversement des institutions ecclésiastiques et civiles, MM. de Maistre et de Lamennais en ont provoqué l'omnipotence, et l'on sait avec quelle impétuosité. Rappelons que l'école écossaise, selon la trempe des esprits qui la dirigent, pousse également à ces excès contraires, nouvelle preuve de l'affinité qui existe entre ces 2 écoles, et qui tend essentiellement à les changer l'une dans l'autre. — Malebranche se fonde sur deux raisons principales pour reléguer en Dieu les idées générales. Il dit d'abord que ces idées ayant un caractère d'infinité, il est impossible qu'elles appartiennent en aucune façon à l'ame, qui est finie. Ceci confirme l'observation déjà faite, qu'il n'a point de profondeur. Il lui en fallait peu cependant pour découvrir que l'infini n'est pas uniquement dans Dieu, qu'il est à certains égards dans chaque être, où Dieu a mis plus ou moins l'empreinte de son infinité, et jusque dans la pierre, qui se divise sans terme. Et l'ame, qui, parmi les êtres créés, porte en soi à un degré supérieur l'image de Dieu, doit offrir des traits plus forts d'infini. Oui, dans l'être incréé seul est l'infini absolu ; mais dans les êtres créés sont des infinis relatifs. Malebranche étant versé dans les mathématiques, il connaissait sans doute l'existence des divers ordres d'infini qui se rencontrent dans beaucoup de leurs théories, et spécialement dans le calcul différentiel, dont ils sont l'ame. On a donc lieu de s'étonner qu'il n'ait point pris là au moins cette notion de plusieurs infinis pour la transporter dans la métaphysique, s'il ne savait l'y trouver directement. L'autre raison qui détermine Malebranche à placer les idées en Dieu, c'est que cela nous met dans la plus grande dépendance de lui. Effectivement, il serait difficile d'en concevoir une plus étroite ; elle l'est au point d'anéantir notre être spirituel. Il y ajoute

que le plus grand honneur en revient à Dieu. Eh quoi! Dieu peut-il se trouver honoré d'avoir produit des êtres qui ne sont rien et dont il est obligé de remplir lui-même les fonctions! Quelle bizarrerie! L'auteur n'est guère plus heureux dans le choix de ses autorités. Saint Augustin, qu'il ne cesse d'invoquer, dit souvent, il est vrai, que nous voyons en Dieu les idées générales, ou, comme il parle, les vérités éternelles. Mais prétend-il que nous ne les voyons que là? Nullement. Entre autres passages décisifs, en voici un de son ouvrage le plus populaire. Après avoir fait la revue des principales espèces d'idées générales et peint les grandeurs et les merveilles qu'elles produisent en nous, il s'écrie: « Ces idées sont mon esprit, et mon esprit c'est moi-même. Que suis-je donc? Quelle nature suis-je? Une vie qui de tous côtés se déploie à l'infini. *Hoc est animus, et ego hoc ipse sum. Quid ergò sum? quæ natura sum? Varia multimodò vita et immensa vehementer* (Conf., lib. x, cap. 17). » Ainsi, selon saint Augustin, les idées générales sont notre esprit lui-même, et nous les voyons dans nous aussi bien que dans Dieu. Si elles sont en Dieu, comme dans leur source première, elles sont en nous et pour nous comme dans leur source seconde. C'est pourquoi Plotin et Leibnitz, disent que chaque esprit est un monde intelligible, les esprits particuliers un monde intelligible subalterne, l'esprit général, le monde intelligible suprême. Or, comme les idées générales, en tant qu'elles se trouvent dans nous et constituent notre entendement, sont une image des idées générales en tant qu'elles se trouvent dans Dieu et constituent son entendement, et que les nôtres ont besoin d'être unies aux siennes pour avoir leur force, il s'ensuit que nous voyons à la fois en Dieu et en nous les idées générales, et par conséquent tout, puisqu'elles sont la lumière de la pensée. En combattant Malebranche, Arnaud eut le tort grave de soutenir que c'est en nous seulement que nous voyons toutes choses, ce qui le jetait dans l'école écossaise, et d'affirmer, après saint Thomas, que l'opinion de saint Augustin n'est point que nous voyons en Dieu les vérités éternelles, en ce sens que nous les y contemplions, mais en ce sens que nous les y concevons comme un effet dans sa cause, ce qui, d'ailleurs, le jetait encore dans l'école écossaise. Un tel écart est d'autant plus étonnant dans Arnaud qu'il paraît n'avoir attaqué Malebranche qu'à la prière de Bossuet, qui disciple de St. Augustin, enseigne lui-même cette contemplation (*Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. iv, art. 5 et ailleurs). Malgré tout, il est peu de philosophes, même parmi ceux qui, comme Malebranche, n'ont pas erré sur les principes fondamentaux, dont les écrits soient plus propres que les siens à ouvrir l'esprit à l'étude de la métaphysique, à le former aux méditations abstraites qu'elle demande, en le dégageant des sens et l'attirant sans relâche et avec une merveilleuse aisance dans les objets intellectuels. Par le caractère même de sa doctrine, qui montre Dieu faisant tout dans les créatures, et dès lors toujours et immédiatement présent à toutes, les choses qui enchaînent le plus fortement la pensée à la matière, par exemple, les plaisirs, deviennent sous sa main magique des moyens de l'y soustraire et de l'élever à l'esprit souverain. Avec lui, on ne peut rester dans cette basse région des images, des figures et des impressions qui passent. Par une force secrète, il faut le suivre dans la haute région des réalités et des affections immuables. Mais défiez-vous de cette facilité avec laquelle il vous emporte; il est loin d'être un guide sûr dans la recherche de la vérité, quelque habile qu'il se montre à susciter les dispositions qui peuvent y conduire.—Le plus étendu des ouvrages de Malebranche, celui qui a fondé sa réputation, c'est la *Recherche de la vérité*. Les six livres qui le composent sont, sauf le troisième, où il expose son système particulier, la réunion et le développement des idées répandues dans le *Discours sur la mé-*

thode, les *Traités des passions*, — *de l'homme, du monde* et *de l'optique*, de Descartes. Dans le premier, le second, le quatrième et le cinquième, il analyse les sens, l'imagination, les inclinations et les passions; il montre comment ces facultés nous abusent, et dans le sixième comment elles nous mènent à la vérité, ou par quels moyens l'esprit acquiert la rectitude et la force dont il est susceptible. Quoique, pour le fond, cet ouvrage ne présente rien de nouveau, il paraît souvent original. Chacun des livres est un traité complet sur la matière. Disons, en passant, qu'à l'exemple des penseurs spiritualistes, Malebranche y marque la grande influence que le physique exerce sur le moral, et que nos soi-disant philosophes et nos physiologistes se vantent d'avoir signalée les premiers. Malheureusement, on retrouve dans cet ouvrage, et portée à l'excès, la prétention de Descartes, de vouloir tout expliquer dans la nature physique, de n'y laisser aucun mystère, prétention qui, du reste, a eu l'heureux effet de provoquer la plupart des grandes découvertes dont s'enorgueillissent les temps modernes, mais qui conduit aussi à des explications souvent arbitraires et quelquefois absurdes ou ridicules. Dans les *Conversations chrétiennes*, il applique ses principes philosophiques à la théologie, dont il dénature presque tous les dogmes qu'il cherche à établir. Ainsi, il fait de la chute originelle l'occasion et non point le but de l'incarnation, qu'il juge nécessaire, encore que notre nature eût conservé l'intégrité primitive, afin de lui donner une dignité qu'elle n'aurait point en elle-même. Ici, du moins, Malebranche est conséquent. La nature humaine, telle qu'il l'imagine, créée avec cette passivité, cette inertie qui l'annule, ne saurait être quelque chose que par celui qui est tout, et a besoin qu'il vienne s'unir à elle pour la dignifier. Le *Traité de la nature et de la grâce* est consacré à produire son système d'optimisme. De ce traité, naquit la longue et amère querelle avec Arnaud, qui eut l'avantage sur les matières religieuses. Il serait impossible d'exposer et surtout d'examiner ici cet optimisme. En définitive, au surplus, il ne diffère point des autres. Supposant comme eux que cet univers est le plus parfait qui pût être fait, il en ravale le Créateur au niveau de l'artiste qui s'épuise dans son chef-d'œuvre. Les *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion*, et les *Méditations chrétiennes*, présentent à peu près les mêmes choses que les *Conversations* et le *Traité de la nature et de la grâce*, mais sous un autre jour, avec plus de détail et une supériorité marquée de composition. La forme des *Méditations* particulièrement est admirable. C'est un dialogue entre le lecteur et la raison souveraine, où règne un ton sublime, et qui rappelle les deux derniers livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, quoiqu'il n'en ait pas l'onction. Les erreurs qu'il renferme en atténuent un peu l'effet. Mais l'ouvrage le plus important de Malebranche est à notre avis son *Traité de morale*. Il y rassemble en corps de doctrine les idées et les observations qu'il avait semées dans ses autres écrits. En général, elles sont vraies, l'auteur s'y montrant moins d'accord avec ce que ses principes ont de mauvais, et plus avec ce qu'ils ont de bon, que lorsqu'il s'occupe de théologie. Or, par ce bon côté, qui nous rappelle continuellement à Dieu, qui nous fait marcher à la clarté de sa lumière et interroger pour notre conduite les maximes éternelles de l'ordre, qu'il consulte dans la sienne, nous voyons les grandes raisons de chacun de nos devoirs jusqu'aux plus minimes, et nous concevons le respect le plus haut et le plus légitime de nous-mêmes. Dans les écrits de ce genre où la morale s'appuie sur la religion, on ne manque pas de parler de présence de Dieu, de lumière céleste, d'ordre immuable; mais ces mots n'y ont souvent aucune signification, ou n'éveillent que des idées confuses. Malebranche, par le plan seul qu'il suit, nous tient en face de Dieu et de l'ordre, et nous les montre éclairant et réglant tous nos pas. Il ne dépendait point de lui d'en

écarter un défaut inhérent à l'époque où il vivait, et dont n'est exempt aucun des ouvrages de morale qu'elle a produits, je veux dire, le trop grand dédain des biens temporels. La régénération sociale que le christianisme a opérée, et qui les recommande à l'estime et à l'ambition de l'homme, n'étant point alors passée dans les lois, on n'écrivait encore que sous l'influence de la régénération religieuse, qui, privée de ce contre-poids naturel, devait se fausser, les méconnaître, et donner un prix exclusif aux biens de l'autre vie. — Ainsi que saint Augustin, Malebranche a été quelquefois appelé le *Platon chrétien;* mais entre saint Augustin et Malebranche éclate la différence du génie et du talent. Malebranche est Platon comme le météore serpentant dans une région du ciel qu'il enflamme est l'astre dont la lumière inonde l'univers, comme le fleuve qui traverse une des parties du globe est l'océan, qui les domine toutes. BORDAS-DEMOULIN.

MALÉDICTION. Ce mot s'explique de lui-même par son étymologie latine, *mala dicere* (annoncer des malheurs), traduit en français avec cette crâse (fusion de mots), *maudire;* il est opposé à *bénir* (bona dicere), annoncer des biens. Cette expression est toute biblique. Des grammairiens, des lexicographes, l'ont faussement confondue avec l'*anathème* et l'*imprécation*, qui, à raison de son mouvement et de sa passion instantanée, est la seule des trois mise au nombre des figures du langage par les rhéteurs. L'anathème émane de l'église. Dieu, dans ses desseins, a éteint cette foudre terrible aux mains des princes des prêtres. Les anciens conciles sont tout sillonnés de ses coups, *suspendus de haut*, comme son nom tout grec l'indique, sur la tête des rois.—L'imprécation est de source païenne; elle consistait chez les Hellènes et les Latins en des prières faites à Pluton, à Proserpine, aux Dires, et à des dieux redoutables, contre un objet ou un être détesté, et dévoué aux Euménides. La plupart du temps, inspirées par la haine, ou la fureur, ou l'aveuglement, elles appelaient leur courroux, plus aveugle encore, sur la tête d'un innocent : témoin cette imprécation célèbre de Thésée contre Hippolyte son fils, le plus vertueux des Grecs, et dont le beau ciel d'Athènes, sa patrie, n'était pas plus pur que le fond de son cœur, imprécation que Neptune exauça si cruellement, au rapport des poètes. L'imprécation avait ses rites, ses prêtres, et jamais la malédiction. Pour donner de la solennité à la première, on creusait une fosse profonde en forme d'abîme, et le ministre des sombres dieux, penché sur le gouffre, y conjurait l'enfer contre un homme, une ville, et même tout un peuple. Le jour si sinistre dans les fastes de Rome, où Crassus alla porter aux Parthes une tête de consul à couper, avec l'élite des légions de la ville éternelle, qu'elles ne devaient jamais revoir, le tribun Aetius, jetant des parfums sur un réchaud plein de feu, y fit des aspersions en prononçant une formule effrayante. La malédiction, au contraire, sans rites, sans solennités, et même quelquefois muette, était dans les saintes Ecritures la dernière expression de la justice divine et humaine, en ces temps où il n'y avait encore ni lois, ni prisons, ni bourreaux. N'est-ce pas la plus méritée des malédictions que celle de Dieu contre le premier homicide? Il n'y a là ni gouffre, ni enfer, ni démons; mais quel formidable écho n'a-t-elle point laissé sur la terre dans l'oreille des meurtriers : « La voix du sang de votre frère, dit le Seigneur à Caïn, crie vers moi de la terre où vous l'avez versé. Mais à présent, vous serez maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche et a reçu le sang de votre frère que vous avez répandu. Et Jéhovah mit un signe sur Caïn, afin que quiconque le trouverait ne le tuât point. » La véritable justice humaine n'éclate-t-elle point en toute sa puissance morale dans le premier père outragé par l'un de ses enfants, dans ce Noé, patriarche si doux, si patient, si paisible, qu'il dut son nom (*Noach*, en hébreu, signifie *repos*) à ses vertus? « Que Cham, fils de Chanaan,

soit maudit, dit-il à ce fils indigne qui s'était moqué de sa nudité et de son involontaire ivresse; qu'il soit l'esclave des esclaves à l'égard de ses frères. » Et il bénit Sem et Japhet. Dans ces temps primitifs, où les hommes parlaient à Dieu, la malédiction d'un père, roi de sa famille, avait une longue portée dans les siècles à venir : elle était justement redoutée. Elle effrayait jusqu'à Jacob, lorsqu'il dit à Rébecca sa mère : « Vous savez qu'Esaü mon frère est tout velu; si mon père me touche avec la main, je crains qu'il ne s'imagine que j'aie voulu le tromper, et que je n'attire sur moi sa malédiction au lieu de sa bénédiction. » Ce n'est ni l'esprit des saintes Ecritures ni celui de l'église de prononcer des malédictions éternelles. « Tout père frappe à côté, » a dit notre fabuliste; et le père de tous les hommes ne les rassure-t-il point dans ces paroles de bonté qu'il a mises dans la bouche de son prêtre au pied de l'autel, à la fin du saint sacrifice. « *Benedicat vos omnipotens Deus* (que le Dieu tout-puissant vous bénisse) ! » formule paternelle et consolante, doux et lointain souvenir du septième jour de la création que Dieu bénit, dans la Genèse, disant : « Tout est bon. » — C'est à tort que des auteurs nomment *imprécations* les malheurs qu'appelèrent sur Samarie et Babylone les prophètes Osée et Isaïe; ce sont des malédictions, mais des malédictions conditionnelles, c.-à-d. applicables dans le cas où ces prostituées du monde persévèreraient dans l'oubli d'elles-mêmes et du vrai Dieu. — Il est arrivé à de saints hommes, dans l'excès des maux de cette vie, de maudire la lumière du jour : « Maudite soit la nuit où je suis né ! » s'écrie Job, pauvre, humilié, nu, rongé d'un ulcère dont les vers, nous dit-il, se servant d'une horrible image, ne dormaient jamais. — Une cause inconnue ou non cherchée d'une série de malheurs au même lieu fait croire au vulgaire qu'il y a des lieux maudits, et souvent l'expérience justifie cette superstition. Les moins éclairés sont convaincus que ces places sont ensorcelées. Parmi les hommes du monde, un joueur en perte constante appelle *maudits* ou les dés ou les cartes, et il s'empresse d'en changer : « Le diable s'en mêle, » s'écrie-t-il. » L'épithète si expressive de *satané* est donnée par le peuple à tout objet qui porte malheur. *Malédiction!* exclame-t-il quelquefois dans son juste courroux contre un oppresseur. DENNE-BARON.

MALÉFICE (*v.* MAGIE).

MALESHERBES (CHRÉTIEN-GUILLAUME DE LAMOIGNON DE), né à Paris en 1721, mort sur l'échafaud le 22 avril 1794. — Ce nom, si glorieux à tant de titres, se présente à la postérité environné d'un si beau cortége, il rappelle un caractère si noble, si grand, si généreux, une ame si pure, si indépendante, si élevée, une vertu si parfaite et si invariable, un amour si constant et si désintéressé pour tout ce qui est bon et juste, enfin un dévonement si complet aux mêmes principes, dans des circonstances si diverses, quoique également difficiles, qu'il est impossible d'entendre prononcer ce nom sans une vive émotion, mêlée d'admiration et de douleur. M. de Malesherbes fut un homme excellent sous tous les rapports : il fut savant dans plusieurs banches des connaissances humaines, éclairé dans presque toutes : il fut orateur éloquent, écrivain distingué, homme de lettres rempli d'instruction et de goût, homme d'état profond, législateur habile, magistrat plein de lumières et de fermeté; il eut un esprit aimable, enjoué même, toujours lumineux et juste; dans sa vie privée, il fut constamment bon, simple et modeste, plein de modération et d'indulgence, d'une société douce, d'un abord facile. Quand on le voyait pour la première fois, avec son habit marron à grandes poches, ses boutons d'or, ses manchettes de mousseline, son jabot barbouillé de tabac, et sa perruque ronde mise de travers, et qu'on l'entendait parler avec si peu d'affectation et de recherche, quoique avec un si grand sens et tant d'érudition et d'esprit, il était impossible d'imaginer qu'il fût le fils d'un chancelier de France, le des-

cendant de l'illustre famille de Lamoignon ; qu'il eût été revêtu des premières dignités de la magistrature; qu'il fût ministre d'état, membre des trois académies, et qu'il fût doué des plus hautes qualités personnelles que le ciel puisse départir à un homme ; mais on ne pouvait échapper à l'attrait qu'il faisait naître, ni lui refuser, dès le premier moment, la confiance la plus étendue. — On avait donné à Malesherbes, dans sa jeunesse, le fameux maître de danse Marcel, qui avait la prétention de démêler le caractère et d'apprécier les qualités intellectuelles et morales d'une personne en la voyant marcher dans une promenade ou se présenter dans un salon. « Monsieur le président, dit-il un jour au chancelier de France, je dois à la confiance dont vous avez daigné m'honorer de venir vous déclarer, non seulement que M. votre fils ne dansera jamais bien ; mais encore qu'il est incapable de réussir, ni dans la magistrature, ni dans l'armée, et qu'à la manière dont il marche vous ne pouvez raisonnablement le placer que dans l'église. » — « Il avait raison pour l'armée, disait M. de Malesherbes en racontant ce fait ; je crois que le canon m'aurait fait peur ; quant à la magistrature, je crains bien qu'il n'ait eu raison aussi ; cependant, il y a une chose sûre, c'est que les lettres de cachet, qui sont le canon dont on se sert contre les gens de robe, ne m'ont jamais épouvanté. » Lorsque, en 1750, M. de Lamoignon, père de M. de Malesherbes, fut nommé chancelier de France, il était premier président de la cour des aides, et M. de Malesherbes le remplaça. Il fut en même temps chargé, par son père, de la direction de la librairie pour l'exercer sous son autorité. Quand, après la disgrâce du chancelier, il quitta l'administration de la librairie, où il alliait si bien la fermeté de l'homme d'état à la modération d'un citoyen ami de l'ordre, les gens de lettres sentirent l'étendue de la perte qu'ils venaient de faire, et plusieurs d'entre eux le lui témoignèrent avec une vive sensibilité. Il nous est resté de l'administration de M. de Malesherbes quelques sages réglements et quelques innovations utiles, surtout des mémoires sur la législation de la librairie, et une discussion fort précieuse sur la liberté de la presse, dont on était alors bien loin d'espérer l'établissement, et dont il adoptait le principe avant que la révolution l'eût proclamée. — Plus tard, en 1788, au moment de la convocation des états-généraux, il examina et discuta de nouveau, dans un écrit assez long, la même question de la liberté de la presse. « L'impression, écrivait-il alors, l'impression est une arène où chacun a le droit d'entrer : c'est la nation tout entière qui est le juge ; et quand ce juge suprême a été entraîné dans l'erreur, ce qui est souvent arrivé, il est toujours temps de le rappeler à la vérité ; la lice n'est jamais fermée. » — Mais ce ne fut pas seulement la liberté de la presse que M. de Malesherbes défendit avec éloquence et courage, ce furent toutes les libertés ; la liberté personnelle surtout, si fréquemment, si cruellement violée sous le règne de Louis XV et de ses prédécesseurs. Il semble que son maintien et son établissement aient été le principal emploi de sa vie, le principal but de ses travaux, le plus sacré de ses devoirs; il la défendit, cette liberté, avec un zèle égal et constant dans toutes les positions où il se trouva, comme écrivain, comme magistrat, comme citoyen, comme ministre, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'avant lui, personne n'avait osé réclamer contre les actes arbitraires qui la violaient. M. de Malesherbes eut la gloire d'être le premier magistrat qui se permit d'avertir les rois de l'injuste usage qu'on faisait de leur puissance, le premier qui osât leur dire qu'il était temps d'en subordonner l'exercice aux saintes et rigoureuses lois de la justice et de l'équité. — Un certain Monnerat, citoyen obscur, fut arrêté comme contrebandier. A défaut de preuves contre lui, les employés de la ferme générale employèrent l'autorité et le firent punir arbitrairement, Monnerat était depuis 20 mois dans les infects cachots de Bicêtre, lorsque la cour

des aides lui fit rendre la liberté. Ce fut à l'occasion de ce Monnerat que M. de Malesherbes fit entendre d'un bout de la France à l'autre sa voix éloquente, et j'oserai dire sacrée. Ce fut dans les remontrances dont il fut le rédacteur qu'il consacra, pour la première fois, les principes de la liberté et ceux des droits du peuple, qui sont le fondement et le but de toute organisation sociale. « Aucun citoyen, disait au roi le président de la cour des aides en terminant cet admirable discours dans lequel il combattait si chaleureusement l'abus des lettres de cachet, aucun citoyen de votre royaume n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance; car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commmis de fermes. Un jour viendra, sire, que la multiplicité des abus déterminera votre majesté à proscrire un usage si contraire à la constitution de votre royaume, et à la liberté dont des sujets ont le droit de jouir..... » — Lors de la querelle qui s'engageait entre les parlements et le roi, M. de Malesherbes rédigea des remontrances contre les édits de 1770 et 1771; elles ne furent pas écoutées; la cour des aides en délibéra de nouvelles et y joignit des protestations contre tout ce qui venait de se passer. La suppression de cette compagnie, l'exil de plusieurs de ses membres, et particulièrement de son chef, furent la suite de ces remontrances d'un noble courage, et, pour citer La Harpe: « des modèles de bon goût, dans un siècle de phrases, comme des monuments et des leçons de vertu dans un siècle corrompu. » M. de Malesherbes alla jouir pendant quatre années, dans la retraite honorée de son nom, du repos qu'il avait si bien mérité, et qu'on lui infligea comme une peine. On pourrait croire que ces remontrances, que nous voudrions pouvoir citer ici dans leur entier, seraient le chant du cygne pour M. de Malesherbes; elles auraient terminé noblement la carrière glorieuse d'un tel magistrat; tout ce qu'il avait fait jusqu'alors aurait pu suffire pour honorer encore dans sa personne l'illustre nom de Lamoignon. Mais un tel citoyen n'est jamais quitte envers sa patrie que lorsqu'il a cessé de vivre, et la Providence sait l'arracher au repos, malgré les événements qui semblent devoir l'y retenir à jamais, pour le replacer sur la scène du monde, et utiliser encore ces hautes qualités dont il avait déjà fait un si noble usage. — Louis XVI, monté sur le trône, marqua son avénement par de grands actes de justice. M. de Malesherbes fut rappelé de son exil, ainsi que les autres magistrats, et la suppression de la cour des aides fut révoquée. M. de Malesherbes, à sa réinstallation, prononça avec beaucoup de dignité un discours conforme à sa position; et, quoique les harangues de ce genre ne soient d'ordinaire qu'une réunion de lieux communs souvent aussi insignifiants qu'emphatiques, où la brièveté est presque toujours aussi rare qu'elle est désirée, celle-ci a dû être conservée avec soin, à cause de la circonstance mémorable dans laquelle elle fut prononcée, et surtout de la convenance parfaite dont elle offre l'exemple d'un bout à l'autre. Ce discours est l'un des plus remarquables qui soient sortis de la bouche de Malesherbes. On l'y retrouve tel qu'il a toujours été, l'ami de la justice et des lois, de la vérité, du bien public; quatre années de persécution et d'exil ne l'ont point changé. Le peuple aura toujours dans sa personne un noble et courageux défenseur; ses oppresseurs un ennemi. M. de Malesherbes ne tomba jamais dans l'erreur des flatteurs du trône, ni dans celle des flatteurs du peuple; il ne fut jamais le complice d'aucune espèce de tyrannie. Il fut également l'ennemi, et du despotisme royal, et du despotisme populaire; il fut exilé pour avoir combattu l'un, il fut assassiné pour avoir combattu l'autre. Dans toutes les circonstances de sa vie, il fut fidèle à son caractère, à ses principes et à sa vertu, et il ne recula jamais devant l'accomplissement d'un devoir. — M. de Malesherbes ne tarda pas à remplir les engagements qu'il avait pris dans le discours dont je

viens de parler, de mettre sous les yeux du roi le tableau des lois les plus rigoureuses dont l'ensemble accablait le peuple, et il présenta les remontrances sur la législation des impôts, l'un des ouvrages les plus importants qui soient sortis des cours souveraines pour éclairer l'administration royale. Non seulement l'orateur, organe et chef de la cour des aides, y expose tous les inconvénients qui résultent de l'établissement actuel des impôts et de leur recouvrement; mais il y discute, dans des digressions heureuses, les plus importantes questions de notre organisation publique et de notre constitution royale, dont il invoque les principes et l'exécution absolue, et dont, par conséquent, plus qu'aucun autre, il veut consacrer la durée. Ce n'est point un novateur qui parle, c'est un magistrat chargé de la conservation de l'antique dépôt des lois, qui, fidèle à ses principes et à ses devoirs, demande qu'on en fasse disparaître les ordonnances qui les violent et les usages qui les détruisent. « Il vient, dit-il en commençant, plaider la cause du peuple au tribunal de son roi..... Il vient faire connaître au roi, au commencement de son règne, la vraie situation de ce peuple, dont le spectacle d'une cour brillante ne lui rappelle point le souvenir..... » Cette production lumineuse est, de tous les ouvrages de M. de Malesherbes, celui qui fait le mieux connaître son grand caractère, sa noble raison, ses opinions sages et justes, l'élévation de son ame, la pureté de ses sentiments, la liberté de sa pensée et l'étendue de ses lumières. C'est véritablement le testament politique d'un homme d'état judicieux et profond, comme c'est la réclamation courageuse d'un magistrat habile et ferme, investi du double ministère de parler au peuple au nom du prince, et de parler au prince dans les intérêts sacrés, et de la justice, et du peuple. Ce fut au commencement de 1775, d'abord après le rappel de l'ancienne magistrature, que M. de Malesherbes fut nommé membre de l'académie française, et, comme il le dit lui-même, couronné de la palme académique avec une sorte d'acclamation. Quand il fut question de procéder à l'élection de M. de Malesherbes, il ne parut aucun autre candidat, et il fut élu sans compétiteur. Ce fut vers ce même temps que M. de Malesherbes fut nommé ministre de la maison du roi et des provinces, ce qui renfermait le département qu'on appelle aujourd'hui de l'intérieur. Ce ne fut que d'après les vives instances de son ami, M. Turgot, déjà ministre, et sur l'assurance qu'on allait nommer à sa place M. de Sartines, qui déplaisait à celui-ci, qu'il se détermina à céder à la voloté du roi et à accepter le rang qu'on lui offrait. Fidèle à ses anciens principes en changeant de fonctions, M. de Malesherbes, dès qu'il fut en place, fit mettre en liberté presque tous ceux qui étaient arbitrairement détenus, et il ne signa aucun ordre pour en faire arrêter d'autres. Il détermina même, pour l'avenir, des formalités d'après lesquelles une lettre de cachet, s'il avait été absolument nécessaire d'en expédier, aurait été aussi difficile à obtenir que l'acte juridique d'un tribunal; mais il fit mieux encore, il n'en donna point. L'une des premières propositions qu'il fit au roi, dès l'instant où il fut ministre, fut celle de réduire les dépenses de sa maison et de diminuer les impôts. « Mais je n'avais pas songé, disait-il lui-même, que l'appui du roi est le plus faible de tous ceux qu'un ministre réformateur peut obtenir. Nous avions bien le roi pour nous, M. Turgot et moi, mais la cour nous était contraire; et les courtisans sont beaucoup plus puissants que les rois. » M. de Maurepas, auquel des hommes tels que M. de Malesherbes et M. Turgot ne convenaient point, accabla M. de Malesherbes de dégoûts, d'oppositions et de contrariétés, et celui-ci, qui n'avait accepté le ministère que malgré lui, qui n'y restait que dans la seule espérance de servir utilement la cause du peuple et celle du roi, qu'il ne séparait pas dans ses vues, sollicita et obtint sa retraite. M. de Malesherbes, rendu à la vie privée, reprit le cours de ses observations et de ses études, car, à près

de 60 ans, il savait qu'il avait encore beaucoup de choses à apprendre. Ses connaissances dans l'histoire naturelle, principalement en géologie et en botanique, étaient fort étendues; et ce fut pour les accroître encore qu'il alla, dès qu'il fut devenu libre, parcourir les Pyrénées, les Alpes, les montagnes d'Auvergne, les vallées de la Suisse et la plupart des provinces de la France, non pas en grand seigneur, non pas en ministre d'état, non pas même en homme riche, mais en simple particulier, sous le nom modeste de M. Guillaume. — M. de Malesherbes, du sein de sa paisible et heureuse retraite, entretenait des correspondances étendues et multipliées avec les principaux savants de l'Europe, dont il était justement vénéré, même avec des hommes obscurs dont il avait découvert le mérite et dont il utilisait les connaissances, en les dirigeant sur les objets qu'il aimait à étudier lui-même. Il s'intéressait vivement à toutes les découvertes dans les arts, à tous les progrès que faisaient les sciences, à tous les succès obtenus dans la philosophie et dans les lettres, et personne n'observait avec plus d'attention que lui la marche de l'esprit humain, et n'en saisissait mieux les développements et les résultats. Ce fut pendant les dix années où il put réunir ce que désirent le plus vivement les ames nobles et élevées, l'estime publique, l'indépendance et le repos, qu'il composa le plus de mémoires sur les diverses parties de l'administration dont il avait été à portée d'éprouver, par l'expérience, les théories et les préceptes. La plupart de ces mémoires sont perdus, et parmi ceux qui ne le sont pas le plus grand nombre est resté dans les mains, soit de sa famille, soit de ses amis, et n'a jamais été publié. Parmi ces mémoires, celui sur les protestants, sur lesquels il appelait une tolérance que le clergé combattait d'une manière véhémente, appartient à cette époque de sa vie; M. de Malesherbes, trop courageux pour reculer devant les obstacles, défendit avec beaucoup d'intérêt la noble cause des protestants. « C'est le moins que je puisse faire, disait-il à ses amis, pour réparer à leurs yeux tout le mal que leur a fait, en Languedoc, M. de Basville, mon oncle. » Vers le même temps, il écrivit un mémoire en faveur des Juifs. Enfin, M. de Malesherbes fut de nouveau arraché à sa retraite, à ses goûts, à ses études et à ses travaux de plus d'un genre, et rappelé au conseil du roi : il est certain que cette fois c'était moins ses conseils qu'on voulait que l'éclat et l'appui de son nom; et l'apparence de son suffrage, dans un moment où l'on était décidé à tenter des dispositions qui pouvaient, par leur nature et leur objet, mécontenter la plus grande partie du peuple. Mais un homme comme M. de Malesherbes ne pouvait jouer ce faible rôle; il fallait qu'il fît le bien ou qu'il se retirât, et ce ministère, quoique sans administration active, ne lui fut pas moins honorable que l'autre. « Pendant ce second ministère, dit M. de Malesherbes lui-même, je n'exerçais aucune fonction active; je n'avais que le droit de parler, et ce que j'ai dit n'a pas été publié. Mais le secret du conseil n'est pas assez bien gardé pour qu'on ait ignoré que ni les égards pour ceux qui étaient plus puissants que moi, ni l'amitié, ni aucun motif, ne m'ont empêché de m'opposer de toutes mes forces à des actes d'autorité qui ont indisposé la nation. Dans plusieurs occasions, je ne m'en suis pas tenu à parler; j'ai donné des mémoires au roi, après les avoir communiqués à ceux qui étaient d'un autre avis; il en existe des copies en différentes mains. » M. de Malesherbes s'éleva fortement, au conseil du roi, contre l'enregistrement forcé des édits bursaux et contre l'exil du parlement à Troyes. « Je sais bien, avait-il dit, en voyant le conseil rejeter ses observations, je sais bien comment on exilera le parlement, comment même on établira la justice de son exil, mais je ne saurais imaginer comment on s'y prendra pour le faire revenir. » En 1787, M. de Malesherbes rédigea un mémoire au roi, l'un des plus importants de tous ceux de l'illustre ministre, mémoire où il consigna que les dépenses

occasionnées par la honté du roi étant payées du produit des impositions levées sur le peuple, la nation était en droit de demander au roi de mettre des bornes à sa bienfaisance. Ce mémoire, que l'on doit regarder comme une prédiction qui ne s'est que trop accomplie, resta sans effet, grâce aux intrigues du premier ministre, qui empêcha pareillement l'effet d'un autre mémoire plus important et plus étendu, que M. de Malesherbes remit au roi plus d'une année après, en 1788, au moment où ce prince venait de lui refuser encore une fois la permission de se retirer. Il avait pour sujet la situation présente des affaires. Louis XVI ne fit alors aucune attention à ces observations importantes, et ne lut pas le premier écrit destiné à les lui présenter. L'inutilité des efforts de M. de Malesherbes, durant son dernier ministère, pour arracher la France et le roi à tous les maux qu'il était forcé de prévoir, dut nécessairement réveiller dans son ame le désir de la retraite. Ses champs et ses jardins le rappelaient, et il désira d'y retourner. Il sollicita vivement, et il obtint cette faveur. Là finit sa carrière ministérielle. — Le moment n'arriva que trop tôt où l'attachement de M. de Malesherbes pour le roi put se déployer sans opposition et sans réserve, et avec une générosité sublime; où, resté presque seul auprès de celui qu'avait naguère environné un essaim si nombreux de courtisans, et pour qui la pompe et la splendeur de Versailles étaient remplacées par l'obscurité de la tour du Temple, il put devenir pour la troisième fois son conseil, lorsque, sans couronne et dans les fers, il ne pouvait plus faire espérer d'autre récompense et d'autre salaire à personne que la gloire de finir ses jours sur le même échafaud que lui. M. de Malesherbes avait alors 72 ans; deux fois il avait été le ministre de Louis XVI aux jours de sa toute-puissance, et il l'avait été malgré lui. Il s'était éloigné de la cour quand il avait reconnu que les principes qu'on y professait étaient d'une manière trop forte en opposition avec les siens, et qu'il avait perdu l'espérance d'y être utile. Mais la carrière d'un aussi grand citoyen pouvait-elle être terminée, quand il avait encore du bien à faire et quelques vertus à déployer? Il reparut quand il se crût nécessaire, et il ne se trouva point dispensé du service qu'il espérait rendre par l'éloignement où on l'avait tenu, et par le peu d'intérêt qu'on semblait mettre encore à sa présence. M. de Malesherbes aurait pu, sans être ingrat, se tenir dans l'éloignement, comme beaucoup d'autres plus réellement comblés des faveurs de celui qu'il s'agissait alors de défendre; s'envelopper de sa vieillesse et de son obscurité, attendre qu'on songeât à lui, et ne paraître que quand on l'aurait réclamé. Si le roi l'eût rappelé, sans doute il eût été beau, dans les circonstances affreuses où il se trouvait, de ne pas demeurer sourd à sa voix, et d'accepter sans hésiter la périlleuse fonction qu'il lui eût confiée; mais aller le chercher dans son infortune, dans sa prison, malgré son oubli, au milieu de ses ennemis les plus acharnés, de ses dangers les plus imminents, pour consoler et partager sa destinée, voilà le comble de l'héroïsme, voilà le dernier terme de la vertu. « J'ignore si la convention, écrivit M. de Malesherbes à son président, donnera un conseil à Louis XVI pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix; dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande point de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous; j'ai pensé que dans la place que vous occupez vous aurez plus de moyens que

personne pour lui faire passer cet avis. » M. de Malesherbes, dans cette douloureuse circonstance, ne fut pas seulement le défenseur de *celui qui avait été son maître*, il fut encore au plus haut degré son consolateur et son ami. On voit dans les récits qui nous ont été laissés de ce qui s'est passé alors qu'il allait deux fois par jour au Temple, soit pour informer le roi des événements qui pouvaient l'intéresser et de la marche de la discussion dont la convention était le théâtre, soit pour régler avec ses deux avocats et devant lui la direction et les moyens de sa défense. Hélas! si les témoignages de sa bienfaisante affection furent inutiles, du moins les consolations qui les accompagnaient furent réelles, et dans cet excès de malheur, tout ce qui put en adoucir le sentiment fut un grand bienfait et un grand service. M. de Malesherbes, après avoir fait entendre à la barre de la convention quelques paroles entre-coupées et sans suite, mêlées de sanglots et de larmes, pour appuyer la nouvelle, mais inutile demande d'un sursis et d'un appel au peuple, et réclamer contre la manière dont les voix avaient été comptées, fut chargé d'annoncer le premier au roi l'horrible décret dont il devait être victime, et il remplit ce devoir avec autant de courage que de douleur. M. de Malesherbes, la douleur dans l'ame, et le cœur profondément accablé, se retira bientôt après dans cette paisible demeure qui lui avait servi d'asile dans les circonstances difficiles de la vie, et où il avait trouvé, durant le cours de sa longue et glorieuse carrière tant de consolation et de bonheur. Il vivait tristement, mais paisiblement, lorsque de nouvelles calamités vinrent l'y assaillir. On vint arracher la famille entière de M. de Malesherbes des bras de son illustre chef, et deux jours après, il fut arrêté lui-même et conduit dans une prison de Paris. Son courage parut se ranimer dès que la tyrannie frappa sa personne : ceux qui l'ont vu dans ces moments rapportent que ce dernier coup lui rendit son énergie et sa force, et qu'au lieu d'être altéré par l'idée d'un danger personnel, comme il l'avait été par le sentiment d'une douleur dont le motif lui était étranger, il reprit sa manière d'être accoutumée, même sa gaîté ordinaire, et qu'en se rendant à Paris, conduit par les suppôts de la tyrannie, il parlait avec tranquillité de la catastrophe qui le menaçait, et se livrait sans troubles à ces discussions lumineuses sur des points de politique et de morale qui avaient fait si souvent le charme de ceux qui avaient le bonheur de l'entendre. Il fut quelque temps séparé de sa famille, mais il obtint bientôt d'être réuni à elle dans la même prison. *Je suis devenu mauvais sujet sur la fin de mes jours*, disait-il gaîment à ceux qui se pressaient en grand nombre au-devant de lui, avec étonnement et sensibilité, *et je me suis fait mettre en prison*. Dans le peu de temps qu'il y passa, il ne songea plus à sa défense personnelle. Il avait déjà vu périr ce qu'il avait de plus cher, et il était forcé de trembler pour ce qui en restait encore. Mais il s'occupa essentiellement de M. de Rosambo, son gendre et son intime ami, comme il se plaisait à l'appeler. Très peu de jours encore avant la mort de l'un et de l'autre, au moment où la hache révolutionnaire était levée sur tous deux, il rédigea pour cet infortuné magistrat un mémoire apologétique qu'il fit remettre à tous les membres du tribunal chargé de prononcer sur son sort. A peine ce mémoire fut-il signé que déjà, s'acheminaient vers le tribunal M. de Rosambo et quarante membres au moins du parlement de Toulouse et de celui de Paris, pour être de là conduits à la mort. Le lendemain, M. de Malesherbes y fut traduit à son tour avec sa fille, sa petite-fille et le jeune époux de celle-ci. On lui notifia, pour la forme, son acte d'accusation, dans lequel il était prévenu vaguement de conspiration contre la république, sans qu'aucun fait fût articulé à l'appui de cette accusation étrange, que ne devait motiver aucune pièce, que ne devait soutenir aucun témoin. Le fatal arrêt fut prononcé : il condamnait trente personnes à la mort pour avoir conspiré contre la

sûreté de l'état et l'unité de la république, et toutes avec aussi peu de réalité et même d'apparence que M. de Malesherbes et sa famille. M. de Malesherbes reçut son arrêt sans étonnement et sans effroi ; il ne fit entendre aucune plainte ; il ne proféra aucun reproche ; il n'exprima aucun sentiment douloureux : il se tut, et son silence, entendu par la postérité, a été pour ses juges bourreaux le cachet de la honte et de l'opprobre. Il ne montra dans ce terrible moment ni ostentation ni faiblesse ; il ne brava point la mort, il la reçut sans la craindre, et avec une entière résignation. Son caractère ne se démentit point ; il fut jusqu'à la fin de sa vie ce qu'il avait toujours été pendant sa durée, ferme et courageux sans doute, mais simple et modeste, et ne cherchant que dans sa propre vertu sa consolation et ses espérances. Il avait vécu comme Socrate, et il devait mourir comme lui : mais sa mort fut plus douloureuse, puisqu'avant de cesser de vivre il eut sous les yeux l'affreux spectacle de la mort d'une partie de sa famille, et qu'on différa son supplice pour en augmenter la cruauté. Ainsi finit de servir sa patrie, en même temps qu'il cessa de vivre, l'un des hommes les plus dignes de l'estime et de la vénération de ses contemporains et de l'avenir ; on peut dire qu'il honora l'espèce humaine par ses hautes et constantes vertus, en même temps qu'il la fit aimer par le charme de son caractère. Personne n'offrit plus réellement que lui l'idée du bon et du juste, et ne se livra plus entièrement à ce qui lui semblait être bien. Tel est l'homme dont les temps anciens n'offrent rien de plus glorieux que la mort, et les temps modernes rien de plus honorable que la vie. Ce que l'on doit à sa mémoire, c'est de la conserver sans altération, et c'est la manière la plus sûre, comme la plus juste, de le louer convenablement : s'il avait fait des fautes, il faudrait le dire, car le principe en serait honorable, et les erreurs d'un pareil homme de bien seraient encore dignes de respect ; il faudrait lui en savoir gré, comme de ses belles actions, car il n'aurait pu se tromper qu'en cherchant quelque nouveau moyen d'être utile à sa patrie.

Cte Boissy-d'Anglas, pair de France.

A cette notice, nous devons ajouter la nomenclature des ouvrages de Malesherbes. Outre *Ses remontrances*, et nombre de manuscrits perdus ou inédits, nous citerons son *Mémoire sur le mariage des protestants*, 1785, 1787, in-8° ; ses *Observations sur le mélèse*, un *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'académie rurale en France*, etc., 1790, in-8° ; les *Idées d'un agriculteur patriote* ; 1791, in-8° ; le *Mémoire pour Louis XVI*, 1792 ; des *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon*, 2 vol. in-8° ou 1 vol. in-4°, publié en 1798 ; un *Mémoire sur la librairie et sur la liberté de la presse*, imprimé en 1809. En 1819, une liste de souscription ouverte pour ériger un monument à sa gloire a été remplie rapidement. Ce monument est élevé dans la grande salle des Pas-Perdus du palais de justice de Paris, et Louis XVIII a fait l'inscription qu'on y lit :

STRENVE. SEMPER. FIDELIS
REGI. SVO
IN. SOLIO. VERITATEM
PRÆSIDIVM. IN. CARCERE
ATTVLIT.

Enfin, en 1820, l'académie française a donné pour sujet au concours pour le prix de poésie le dévouement de Malesherbes. U. B.

MALET (Conspiration). La conspiration Malet est un des plus singuliers épisodes de l'empire, qui est sans doute aussi l'épisode le plus extraordinaire de l'histoire moderne. Charles-François de Malet, gentilhomme franc-comtois, né en 1754, avait commencé sa carrière militaire dans les mousquetaires. Agé de 36 ans, à l'époque où la révolution commença à revêtir les formes républicaines, il s'attacha invinciblement à la cause de la république, marcha aux frontières avec les bataillons de son département, obtint, par sa bravoure, le grade de capitaine, puis celui d'adjudant-général en

1793, et enfin celui de général de brigade en 99. Après s'être distingué dans la campagne des Alpes, il obtint un commandement dans l'intérieur. Appelé à Paris sous le consulat, il dut aller servir encore en Italie sous les ordres de Masséna. Il commandait à Pavie lors du couronnement de Napoléon. La franchise ou l'indiscrétion de ses opinions républicaines l'ayant rendu suspect, il fut rappelé de l'armée et resta sans emploi. Incapable de ployer devant l'ordre de choses qu'il avait combattu depuis dix ans, le général Malet fut de nouveau signalé, en 1807, pendant la guerre de Prusse, par de dangereuses liaisons avec le parti républicain. Fouché, alors ministre de la police, le fit arrêter et mettre en prison, où il resta cinq ans. Pendant ce temps, ses opinions, loin de s'affaiblir, avaient reçu un degré d'irritation plus violent, et il avait appris l'arrestation et la détention à la Force des généraux Lahorie et Guidal, également connus pour leur exaltation républicaine. Lahorie, chef d'état-major et ami du général Moreau, devait être déporté en Amérique et Guidal transféré à Marseille comme impliqué dans un complot jacobin, quand la conspiration ourdie dans le silence par le général Malet vint, le 23 octobre 1812, jour de l'évacuation de Moscou, surprendre la capitale, glorieuse alors des triomphes qui avaient conduit les aigles de Napoléon dans la ville sainte des Russes. Transféré depuis peu de temps dans la maison de santé de Belhomme, sous le ministère du duc de Rovigo, Malet y fit connaissance avec l'abbé Lafon, homme d'esprit et d'exécution, détenu pour affaires de l'église. Un prêtre espagnol, leur commensal, ayant été mis en liberté, le logement qu'il avait pris, place Royale, parut un asile convenable à Malet pour l'évasion qu'il méditait. Les derniers jours de leur résidence dans la maison de Belhomme avaient été employés par le général et par l'abbé à fabriquer toutes les pièces d'où dépendait le succès de la conspiration. L'éloignement de Napoléon et les chances de la guerre, rendant probables, l'un la facilité de l'exécution, les autres la possibilité de la mort de l'empereur, Malet bâtit son système sur ces deux éventualités. Deux jeunes gens attachés à l'abbé Lafon, et dont l'un était Vendéen, furent les éléments extérieurs dont ils se servirent pour accomplir leur projet. Ceux-ci allèrent chez madame de Malet chercher, par les ordres de son mari, ses armes, son uniforme et celui de son aide-de-camp, et transportèrent ces effets dans le logement du prêtre espagnol. Enfin, toute la partie *officielle* des actes supposés du sénat, des ordres des généraux et des proclamations étant terminée et duement revêtue des signatures apposées par Malet, le 23 octobre à 10 heures du soir, l'abbé Lafon et lui passent par-dessus le mur du jardin Belhomme et se rendent chez le prêtre espagnol, où les attendaient les deux jeunes gens. Malet s'habille en grand uniforme, donne à l'un celui de son aide-de-camp, à l'autre une écharpe tricolore, et tous trois, armés et accompagnés de l'abbé Lafon, qui veut aussi sa part du succès comme il a eu celle de l'entreprise, ils se rendent à une heure du matin à la caserne de Popincourt, où était la 10e cohorte de gardes nationales. Le colonel Soulier, qui la commandait, était au lit malade. Malet se fait ouvrir, comme officier-général, commandant la division. Introduit près du lit du colonel, il lui donne lecture des ordres dont il est porteur et lui annonce la mort de l'empereur, arrivée le 8, lui enjoignant de faire prendre les armes à la cohorte et de la mettre à la disposition du général Lamotte : le présent ordre signé Malet, gouverneur de Paris. Soulier croit avoir affaire au général Lamotte, et fait mettre la cohorte sous les armes. Malet, sous le nom de Lamotte, lit à la cohorte la proclamation du sénat à l'armée, et l'emmène sans lui faire prendre de cartouches, et sans faire changer les pierres de bois de ses fusils. Ce soin lui échappe. Il laisse une compagnie au colonel Soulier, avec ordre d'aller occuper l'Hôtel-de-Ville et de l'y attendre, et, à la tête

de 1,200 hommes, il va délivrer à la Force les généraux Guidal et Laborie, entièrement étrangers à la conspiration. Il ne laisse pas à leur surprise le temps de s'expliquer, leur remet ce qu'il appelle leurs instructions, partage avec eux sa cohorte, dont il ne prend que 50 hommes pour s'emparer du gouvernement, et leur ordonne de se rendre maîtres du préfet de police et des ministres de la police et de la guerre, et d'en prendre provisoirement les fonctions. Ses ordres sont exécutés, sauf celui qui concerne le ministre de la guerre. Le duc de Rovigo et M. Pasquier, saisis dans leurs hôtels, sont conduits prisonniers à la Force. Ce fut le côté plaisant de l'aventure pour les Parisiens. Pendant que se passaient ces événements, Malet s'était rendu place Vendôme avec son détachement chez le général Hullin, commandant la 1re division militaire, et avait donné quelques hommes à un officier pour s'emparer du général Laborde à l'état-major, avec ordre de remettre à l'adjudant-général Doucet sa nomination de général de brigade et un bon de 100,000 fr., ainsi qu'il l'avait fait pour le colonel Soulier, et le chargeant de faire parvenir aux garnisons de la banlieue les actes et les proclamations du sénat et du gouvernement provisoire. Pendant que cette scène se passait chez l'adjudant-général Doucet, Malet était chez le lieutenant-général Hullin, de l'autre côté de la place. Celui-ci, moins crédule, ayant invité Malet à le suivre dans son cabinet pour lire les ordres dont il était porteur, Malet lui tira à la figure un coup de pistolet, qui lui traversa seulement la joue, et le fit tomber. Après cette justice expéditive, Malet arriva à l'état-major, et témoigna à l'adjudant Doucet son étonnement de ce que le général Laborde n'était point arrêté, ainsi qu'il l'avait ordonné. Laborde était occupé avec Doucet à lire tous les actes de Malet quand celui-ci arriva. Mais, malheureusement pour Malet, arriva aussi un autre personnage, l'inspecteur-général de la police, lequel, en le voyant, lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas le droit de sortir de votre maison sans que j'aille vous chercher moi-même, » et, s'adressant à Doucet : « Arrêtez monsieur, lui dit-il. Je vais au ministère prendre des ordres. » Malet perdit alors tout son sang-froid, et, voulant saisir l'autre pistolet qu'il avait dans sa poche, le mouvement fut vu dans la glace par l'inspecteur qui s'en allait, et qui, se retournant tout à coup, le saisit au collet. Malet, pris et désarmé, la conspiration finit. Car, sauf l'abbé Lafon, aucun de ceux qui en étaient les acteurs et qui en furent les victimes, n'en avait la moindre connaissance. Le ministre et le préfet de police une fois rendus à la liberté, les soldats qui avaient été les instruments de toutes ces violences devinrent tout à coup ceux de l'arrestation de leurs auteurs. Un conseil de guerre fut convoqué, et, indépendamment des trois généraux, qui seuls devaient porter la peine d'un pareil attentat, onze accusés furent condamnés à la peine de mort et exécutés. L'empereur témoigna hautement son horreur *pour une pareille boucherie.* Sans une circonstance qui détermina Guidal à se joindre à Laborie pour l'arrestation du duc de Rovigo, le duc de Feltre, ministre de la guerre, était arrêté. « Malet aurait eu, dit le duc de Rovigo, le trésor, qui était riche en ce temps-là, la poste et le télégraphe, et il y avait en France cent cohortes de gardes nationales ! Il aurait su, par l'arrivée des estafettes de l'armée, la triste situation où étaient alors les affaires ; et rien ne l'aurait empêché de saisir l'empereur lui-même, s'il était arrivé seul, ou de marcher à sa rencontre, s'il était venu accompagné ! » Le général Malet était, dit-on alors, affilié à cette fameuse société des philadelphes, qui avait pris naissance sous les aigles de Napoléon, et dont le serment était tout républicain.

J. DE NORVINS.

MALFAITEUR (*malè facere*, faire le mal). C'est le terme le plus général pour désigner l'individu dont les habitudes et les intentions sont criminelles. Voilà des hommes qui s'assemblent se-

crètement pour convenir de tuer quelqu'un ou de le dépouiller, ce sont des malfaiteurs, encore bien qu'ils n'aient commis ni le crime d'assassinat ni le crime de vol. La loi punit des travaux forcés toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés. Ce crime existe par le seul fait d'organisation de bandes ou de correspondance entre elles et leurs chefs ou leurs commandants, ou de conventions tendant à rendre compte ou à faire distribution ou partage du produit des méfaits. Il n'est pas nécessaire, pour que l'association des malfaiteurs soit punissable, que cette association ait commis tel ou tel autre crime spécifié par la loi. A. G.

MALFILATRE (Jacques-Charles, Louis de Clinchamp), né à Caen en 1733. Fils de parents pauvres, élevé par les jésuites, paraît avoir fait de brillantes études, que couronnèrent de nombreux succès aux *Palinods* de Rouen. L'ode intitulée le *Soleil fixe au milieu des planètes*, qu'il composa pour ce même concours, lui fit prédire par Marmontel, alors directeur du *Mercure*, de hautes destinées poétiques. Sur cette assurance, Malfilatre accourut à Paris, où le libraire Lacombe lui paya un prix assez élevé une traduction mi-partie vers et prose de Virgile. Le jeune homme, avec toute l'imprévoyance de son âge, eut bientôt, non seulement dissipé cette petite fortune, mais encore fait des dettes et contracté des engagements qu'il ne put remplir. Sa traduction ne s'était point vendue, il ne trouva plus de libraires aussi généreux; menacé d'une prise de corps, recueilli par charité chez une tapissière, l'un de ses créanciers, le chagrin, une cruelle maladie, suite probable de sa vie déréglée, le conduisirent au tombeau à peine âgé de 34 ans. — Les œuvres de Malfilatre ont été réunies pour la première fois en 1805, un vol. in-12, et depuis en divers formats. Son poème de *Narcisse dans l'île de Vénus* ne fut imprimé qu'après sa mort. On trouve de grandes beautés dans les fragments qu'il a traduits de Virgile. — Un autre jeune poète, d'un talent bien supérieur, à mon gré, Gilbert, après avoir dit :

La faim mit au tombeau Malfilatre ignoré,

subit à peu près le même sort. Tous deux, loin de leurs parents pauvres et ignorés, durent-ils s'applaudir d'avoir suivi une carrière plus glorieuse, sans doute, mais douloureuse et rapide? Le premier, enhardi par des éloges certes exagérés, l'autre aigri, révolté par des critiques injustes, pleins de jeunesse et de vie, terminèrent dans l'abandon et la misère une existence qu'ils pouvaient consacrer à leurs parents, ou, dans une condition moins ambitieuse, rendre utile à leur patrie. Savage et Chatterton en Angleterre, d'autres exemples bien plus récents et plus déplorables encore, ne pourront-ils servir de leçons dans l'avenir à de malheureuses victimes qui n'ont pas même le génie de leurs tristes devanciers pour excuse, mais qu'un désir irréfléchi de célébrité conduit encore chaque jour par la faim à une mort précoce et tout entière? Viollet-Leduc.

MALHERBE (François de), célèbre poète français, né à Caen vers 1555 ou 1556, d'une famille noble et ancienne, suivit en Provence, à l'âge de 19 ans, le grand-prieur Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II; servit quelque temps sous ses ordres, et porta ensuite les armes dans les bandes de la ligue. Cette carrière n'était pas celle qui devait l'illustrer. Au retour de la paix, il commença sa réputation par l'ode sur l'arrivée en France de Marie de Médicis. Déjà, en 1587, il avait publié un poème intitulé : *Les larmes de saint Pierre*, qu'il désavoua plus tard comme indigne de lui. Henri IV, lui ayant demandé des vers, fut tellement satisfait de ceux que Malherbe lui présenta qu'il le plaça sous la protection de son écuyer Bellegarde, et lui fit peu après une pension. Dès ce moment, Malherbe, considéré comme l'oracle du bon langage, prit à la cour les habitudes et le pouvoir d'un professeur; on ne l'appela plus que *le tyran des mots et des syllabes*. Il s'était attiré de nombreux ennemis par sa franchise; peu aimé

personnellement, on le proclamait cependant partout *le poète des princes et le prince des poètes.* Il méprisait pourtant son art et le traitait de puérilité. On se plaignait à lui de ce que les poètes manquaient de tout, tandis que les militaires, les financiers, les abbés, les courtisans, nageaient dans l'abondance : « Rien de plus juste, répondait-il, faire autrement serait folie. La poésie n'est pas un métier ; elle ne mérite aucun salaire. Un bon poète n'est pas plus utile à l'état qu'un bon joueur de quilles. » Il mourut en 1628 à l'âge de 73 ans, sous le règne de Louis XIII, après avoir vécu sous 6 rois. Les bienfaits de Henri IV et de Marie de Médicis ne lui avaient procuré qu'une fortune médiocre. Marié vers 1580 avec une demoiselle de la maison de Coriolis, il avait eu plusieurs enfants qui moururent tous avant lui. Un d'eux ayant été tué en duel par de Piles, gentilhomme provençal, il voulut se battre à 73 ans contre lui. Ses amis lui représentant que la partie n'é-pas égale entre un vieillard et un jeune homme : « C'est pour cela, répondit-il, que je veux me battre ; je ne hasarde qu'un denier contre une pistole. » On vint à bout de le calmer, et, avec l'argent qu'il consentit à recevoir de de Piles, il éleva un mausolée à son fils. Malherbe aima beaucoup moins ses autres parents. Digne enfant de la Normandie, il plaida toute sa vie contre eux. On le lui reprochait : « Avec qui donc voulez-vous que je plaide, répondit-il? Est-ce avec les Turks et les Moscovites, qui ne me disputent rien ? » Son humeur était brusque et violente ; elle le jeta dans plusieurs démêlés. Il se brouilla d'abord avec Racan, son ami et son élève. Malherbe aimait à lire ses vers et les lisait mal ; personne ne l'entendait ; il crachait cinq ou six fois en récitant un quatrain. Aussi le chevalier Marin disait-il de lui : « Je n'ai jamais vu d'homme plus humide, ni de poète plus sec. » Racan osa le lui répéter, et Malherbe, le quittant brusquement, fut plusieurs années sans le revoir. — Un avocat célèbre lui ayant montré de mauvais vers : « Avez-vous eu, monsieur, lui demanda le poète, l'alternative de faire ces vers ou d'être pendu ? » Jamais sa langue ne se refusait à un bon mot. Dînant chez l'archevêque de Rouen, il s'endormit au dessert ; le prélat le réveillant pour le mener à son sermon : « Dispensez-m'en, lui dit brusquement Malherbe, je dormirai bien assez sans cela. » — D'une avarice sordide, on disait de lui qu'il demandait l'aumône un sonnet à la main. Son appartement était presque dénué de meubles ; faute de chaises, il ne recevait ses visites qu'une à une, et criait à ceux qui frappaient à la porte : « Attendez donc! il n'y a plus de siéges. » — Sa licence était extrême en parlant des femmes ; rien dans sa vieillesse ne l'affligeait tant que de ne pouvoir en être accueilli comme dans sa jeunesse. Il ne respectait pas plus la religion. « Les honnêtes gens, disait-il, n'en ont d'autre que celle du prince. » Quand un pauvre lui demandait l'aumône en lui promettant de prier Dieu pour lui : « Je ne vous crois pas en grande faveur là-haut, lui répondait-il ; mieux vaudrait que vous fussiez bien en cour. » Il refusait, dans sa dernière maladie, de se confesser, parce qu'il avait coutume de ne se confesser qu'à Pâques. Une heure avant de mourir, il reprit sa garde d'un mot qui n'était pas français. Son confesseur lui parlant du bonheur des élus en style peu poétique : « Ne m'en parlez plus, lui dit le moribond en l'interrompant, votre style m'en dégoûterait. » — Malherbe doit prendre rang parmi nos premiers poètes ; il fonda l'école des grands écrivains qui, depuis, ont enrichi notre littérature. (Pour l'appréciation de ce beau talent, une des gloires de la France, voyez dans cet ouvrage l'article France, *Histoire de la littérature ancienne et moderne*, t. xxviii, 56e livraison, p. 230). Sa vie a été écrite par Racan. Ses œuvres ont été souvent réimprimées. Parmi ces éditions, on distingue celle de 1723, 3 vol. in-12, publiés par Chevreau ; celles de 1757 in-8o, de 1764 in-12, de 1776 in-8o, de 1797 in-4o ; on recherche surtout celle qui fait partie des classiques français de Lefèvre,

1825, 2 vol. in-8°. Ginguené avait écrit sur Malherbe un commentaire qui n'a pas été imprimé. ALBERT DEVILLE.

MALHEUR. Ce mot est synonyme d'un grand nombre d'autres destinés à rendre avec toute la variété de ses nuances l'idée générale qu'il exprime. On ne peut même parvenir à connaître un peu complètement cette idée à moins de déterminer la signification précise de chacun de ces mots qui la présentent sous des faces différentes. Ils expriment tous quelque chose de funeste, de fâcheux : c'est là l'idée commune sous laquelle ils se réunissent. Mais une première distinction à faire, c'est que les uns désignent des états, les autres des faits, des événements. — I. *Malheur, infortune, adversité, misère, détresse.* On est ou l'on tombe dans le *malheur*, dans l'*infortune*, dans l'*adversité*, dans la *misère* et dans la *détresse*. Ces mots marquent tous un état affligeant, un état de malaise, une situation pleine de douleurs et de chagrins. Reste à signaler avec précision la signification spéciale de chacun. *Malheur* est pour *male heure* (*mala hora*, mauvaise heure). *Hora* a signifié chez les Latins le moment de la naissance, duquel les astrologues faisaient dépendre le bonheur. Donc celui qui est dans le *malheur* y est parce qu'il est né dans un mauvais moment, sous une mauvaise étoile ; c'est la fatalité, son mauvais génie, qui l'y a jeté. Les causes, d'ailleurs, qui amènent cet état frappent vivement, font éprouver une grande douleur, remplissent l'ame d'amertume. L'*infortune* marque quelque chose de pénible, de triste plutôt que de douloureux ; c'est un état de prostration, d'abattement, d'accablement produit par un abandon de la fortune, et, si le *malheur* semble l'effet de causes qui ne rentrent pas dans l'ordre naturel des choses, l'*infortune* est un état qui n'a point été mérité, qui est injuste. L'*adversité* est précisément le contraire de la prospérité ; c'est un état dans lequel on a le sort tourné contre soi pour adversaire ; il s'acharne à poursuivre, maltraite, déjoue et fait avorter tous les projets. Mais ce qui est caractéristique de cet état, c'est que, loin de supposer, comme l'*infortune*, qu'on a succombé, qu'on est abattu, il entraîne l'idée d'une lutte avec la fortune, d'une épreuve. *Misère*, état de dénûment, de privation, de pénurie complète, situation *malheureuse* au point d'inspirer la pitié. La *détresse* est un état où l'on est réduit aux dernières extrémités, où l'on a presque perdu tout espoir ; mais elle dure peu, c'est une situation critique qui changera bientôt en mieux ou en pis, ou plutôt qui menace d'une ruine prochaine. Ainsi, on tombe fatalement dans le *malheur* ; dans l'*infortune*, on succombe sous le poids de ses maux ; ou lutte dans l'*adversité* ; on est un objet de pitié dans la *misère* ; la *détresse* serre de près, on est perdu sans un prompt secours. — II. Parmi les mots qui expriment, non plus des états, mais des événements fâcheux, outre *accident*, qui marque un coup de la fortune, inattendu, fortuit, passager, qui fond à l'improviste, et généralement peu grave ; outre *malheur*, qui se dit des faits dont la production semble pouvoir être rapportée à notre mauvaise destinée, et nous cause de grandes douleurs et de vifs chagrins ; outre les *infortunes* (car le mot ne s'emploie guère en ce sens qu'au pluriel), série de *malheurs* qui nous abattent, et que nous suscite la fortune persécutrice, sans que nous les ayons mérités, sans que nous ayons aucun reproche à nous faire, il faut distinguer : 1° ceux qui expriment des coups violents de la fortune, des malheurs considérables, terribles, tragiques, et de plus généraux, c'est-à-dire tombant, non sur un seul individu, mais sur les masses, sur un royaume, une ville, une famille : ce sont *calamité*, *catastrophe*, *désastre*. *Calamité*, de *calamus* (chaume, tuyau de blé), s'est dit proprement en latin de la grêle, d'un orage qui brise les épis. Il signifie aujourd'hui toute espèce de fléau, la peste, la famine, la guerre. La *calamité* arrive soudainement, frappe fort, fait du dégât. Ce peut être une punition. La *cata-*

strophe est un événement terrible, extraordinaire, dont la nouvelle anéantit, et qui cause dans tout un ordre de choses ou dans l'existence des individus un renversement, un bouleversement complet. Quoique se produisant en un seul coup, elle est presque toujours préparée : c'est une fin malheureuse comme le dénonement d'une tragédie. Le *désastre* est un malheur qui porte sur quelque chose de considérable, une ruine qui entraîne de grands résultats, qui laisse des traces; il a pour caractère essentiel d'être irréparable, on ne peut s'en relever : un pays est dévasté par une armée ou par le débordement d'un fleuve; des maisons sont dévorées par un incendie : ce sont des *désastres*. La *calamité* afflige, la *catastrophe* épouvante, le *désastre* désole. 2° Ceux qui sont relatifs à un état antérieur de prospérité, et marquent un retour de fortune : *revers* et *disgrâce*. Massillon dit, en parlant du règne de Louis XIV : « Nous venons de voir le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie finir par des *revers* et par des *disgrâces*. » Le *revers* est un coup imprévu qui fait changer les affaires de face, qui fait voir le revers de la médaille; on était quelque peu avancé sur la voie du bonheur, mais la fortune oblige à retourner en arrière (*retro versus*). La *disgrâce* suppose qu'on était dans un état très brillant, qu'on était le favori de la fortune, qu'on était dans ses bonnes grâces, et qu'on vient de les perdre; elle marque donc un malheur plus complet et moins réparable : Molière appelle *disgrâce* la ruine d'une famille, c'est en effet plus qu'un *revers*. Le *revers* est un commencement ou une partie de la *disgrâce*. 3° Ceux qui désignent des événements fâcheux, non plus après qu'on est arrivé au bonheur, mais pendant qu'on y tend, qui expriment des maux relatifs qui ne changent pas la position, qui ne font que retarder le bonheur ou ne sont que de légers nuages au milieu d'un ciel pur : ce sont *échec* et *traverse*. L'*échec* fait manquer en un seul point, presque toujours peu important, l'exécution de nos projets; il est facilement réparable. La *traverse* retarde l'exécution de nos projets, mais elle est facile à éloigner ou à surmonter. L'*échec* est une tentative infructueuse, une perte partielle, qui fait que l'on se tient prudemment sur ses gardes : la *traverse* est une petite difficulté, un obstacle inattendu, qui vient contrarier, se placer en travers pour empêcher d'avancer. L'*échec* affaiblit un peu et rend prudent; la *traverse* arrête un moment et tracasse. 4° Ceux qui signifient de petits accidents, de légers malheurs, qui sont le pur effet du hasard et n'ont que peu ou point de conséquences, savoir : *mésaventure*, *malencontre* et *déconvenue*. Ils ont encore cela de commun qu'ils sont du style familier et badin, et signifient des événements risibles et comiques. La *mésaventure* est une mauvaise aventure, une aventure un peu fâcheuse qui cause à son héros des désagréments. Du reste, elle est prolongée, c'est une histoire, un roman tout entier ou au moins un épisode. Le chien à qui on avait coupé les oreilles vit avec le temps

> Qu'il y gagnait beaucoup, car étant de nature
> A piller ses pareils, mainte *mésaventure*
> L'aurait fait retourner chez lui
> Avec cette partie en cent lieux altérée.
>
> La Fontaine.

La *malencontre* est une mauvaise rencontre, une rencontre qui vient mal à propos, soit pour le temps, soit pour le lieu. C'est une *malencontre* de rencontrer un homme à une heure ou dans un lieu où il eût été à désirer qu'on ne l'eût point rencontré. C'est en tout temps une *malencontre* de trouver des voleurs sur son chemin. Se marier en un jour *malencontreux*, c'est se marier le même jour, par exemple, qu'on a perdu son père une ou plusieurs années auparavant. *Déconvenue* exprime la désagréable surprise, l'étonnement d'un homme désappointé ou déçu, qui a mal calculé, et qui trouve à décompter. Lafontaine dit à une femme :

> Si quelque ingrat rend ton ame bourrue,
> Ne t'en prends point à l'enfant de Cypris;
> Cause il n'est point de la *déconvenue*,
> Quand la dame est d'attraits assez pourvue
> On aime encor comme on aimait jadis.

La *mésaventure* est étrange, singulière, plus ou moins longue à raconter; elle amuse ceux qui l'apprennent. La *malencontre* est intempestive, elle importune tout au moins. La *déconvenue* est un petit mécompte, elle pique.

Benjamin Lafaye.

MALICE, MALIGNITÉ. *Malice* est un mot éminemment français: c'est, selon nous, l'esprit ou l'action qui fronde un ridicule, un travers; qui saisit le côté comique d'une chose ou d'une personne sans l'intention de nuire à cette personne ou à cette chose. Les Italiens, les Français, les peuples méridionaux, en général, brillent par la malice. Les hommes du Nord, plus lourds ou plus penseurs, ont moins que nous cette faculté charmante. La malice, pour laquelle notre illustre académie s'est montrée bien sévère, ne saurait cependant être traitée durement dans une encyclopédie française. Non, MM. les quarante, non, malgré votre dictionnaire, nous ne pouvons pas croire que la malice ait envie de nuire. Elle, mon Dieu! notre joyeuse compagne, ce qu'elle veut, c'est rire, rire seulement, mais toujours rire. C'est notre esprit, à nous autres de France, c'est par lui que nous éclairons; voyez plutôt: Érasme, que nous revendiquons; Rabelais, Voltaire, et tant d'autres, n'ont-ils pas aidé aux progrès et à la diffusion des lumières? Érasme, si caustique, si railleur, attaqua la papauté avant Luther; Rabelais ridiculisa les juges avant Beaumarchais; Voltaire versa sur tous les préjugés, sur tous les travers (même sur la vertu, et c'est là son crime), l'inépuisable esprit d'une inépuisable malice. Eh! mon Dieu! dites-moi ce que nous serions devenus sans l'esprit malin de nos pères? La malice, chez nous, est la mère de la chanson, et la chanson a été pendant je ne sais combien de temps la seule consolation de nos aïeux. Plus d'une fois, elle leur servit à se défendre et à se venger, car je ne crois pas que le déhonté Mazais lui-même se moquât bien sérieusement de sa marotte et de sa fronde. La malice et la chanson sont germaines, comme dirait Figaro. Puisque j'ai parlé de Figaro, il faut que je l'appelle, qu'il vienne poser : allons çà! regardez quel esprit pétille dans cet œil noir, sur ces lèvres, dans ce nez retroussé! quelle malice! comme il porte légèrement sa vie, comme le malheur passe sur lui sans l'atteindre! sa tête est haute, sa démarche assurée. Bravo! tu n'es pas Espagnol, mon beau fils, tu es Français. Nous ne nous y sommes pas trompés, jette-là la fausse résille; nous t'adoptons; tu es la malice, la divine malice; avec toi, le peuple trouve son pain moins dur, sa pauvreté moins désolante; avec toi, il se venge du riche qui l'éclabousse, de la noblesse, qui s'essaie encore à le dédaigner! et vous avez dit que la malice était *une inclination à mal faire*. Oh! MM. de l'académie! fait-il mal votre charmant enfant au visage frais et spirituel, car il tient de vous, qui vous répond une malicieuse parole? vous irriterez-vous contre lui, ou bien l'embrasserez-vous! vous l'embrasserez, parce que sa malice est charmante. Si cette pauvre fille, cette grisette aux yeux vifs, à la démarche légère, au corps gent, au teint frais, aux lèvres roses, malgré un travail obstiné, rit malicieusement en voyant sa compagne d'hier grande dame aujourd'hui, la blâmerez-vous? si, lorsque la pauvrette, apercevant dans un riche équipage la richesse avec un corps difforme, vient à lancer une parole malicieuse après le char qui s'enfuit, la réprimanderez-vous d'une voix sévère? oh non! n'est-il pas vrai? vous lui laisserez sa petite joie à côté de ses grandes douleurs. Attaquez la malignité, vous avez raison; dénoncez-la, elle est méchante. Mais la malice, ne la calomniez pas. Cet esprit-là est celui de la majorité, celui des faibles. Admirez comme nos Françaises en usent! comme elles frondent! quelle arme dans leurs délicates mains! quelle verve! quel en-train! Respectez l'esprit de nos femmes, et permettez-nous de les appeler *malicieuses*, sans pour cela croire les nommer *méchantes*.—Notre siècle tourne au grave; c'est

un bonheur, je le veux bien, la malice disparaît; l'envie et le *spleen* grandissent : croyez-vous que nous gagnions beaucoup au change?... La faute retombe sur l'académie : depuis qu'elle a dit que la malice était presque sœur de la méchanceté, personne n'ose plus être malicieux; partant plus de gaîté.... Mais je respecte les décisions de notre aréopage académique : je me soumettrai à tout ce qu'il décidera sur notre pauvre langue, et je le prie de ne pas *entendre malice* à de légers propos. Pour lui prouver mon respect, je dirai avec lui que la *malignité* est une vilaine inclination, qu'une *fièvre maligne* est souvent mortelle; que la *malignité de l'air* est plus facile à corriger que la *malignité de la peste* à combattre; qu'il se trouve des *herbes qui ont des vertus malignes*, comme des lèvres et des yeux qui ont des *paroles et des regards malins*.

A. Genevay.

MALINES. Certes, ils avaient raison d'appeler Malines *la jolie*, ces vieux Belges qui prodiguaient de doux noms à leurs villes comme à leurs maîtresses. Malines, en effet, m'apparaît telle qu'une de ces fraîches Flamandes peintes par Terburg : peau éblouissante, vif incarnat, linge éclatant de blancheur, coquetterie dont la propreté, une propreté minutieuse, fait presque tous les frais. — Un véritable jardin sépare Malines de Bruxelles. D'un côté Laeken avec son château royal et ses bosquets, de l'autre, un canal bordé de verdoyantes avenues, et que suit, rival sans hostilité, un chemin de fer, sur lequel se précipitent à chaque instant des milliers de promeneurs entraînés par de légers vagons et de fumeuses locomotives; au milieu de la route, les Trois-Fontaines, endroit chéri naguères des gastronomes, et puis Vilvorde, dont la prison n'a rien de l'aspect sinistre, repoussant, qu'offrent la plupart des édifices voués au même usage, et qui donne à la justice un air de vengeance. — Malines est arrosée par la Dyle, qui la traverse et enfle séditieusement ses petites vagues à la marée montante, dont l'influence se fait sentir même une lieue au delà. Ses principaux édifices sont le palais archiépiscopal, chef-lieu du gouvernement ecclésiastique des provinces belges; la maison d'arrêt sur la place, les églises, et surtout la vaste métropole de St-Rombaud, dont la tour semble aussi délicatement travaillée que ces dentelles auxquelles Malines est redevable d'une partie de sa renommée. — Commencée en 1453, grâce aux aumônes des pèlerins accourus pour gagner le jubilé fondé par le pape Nicolas V, elle a 348 pieds de hauteur, quoiqu'il y manque la flèche dont elle devait être surmontée, suivant le premier dessin. Louis XV étant entré en vainqueur à Malines, couronna sa victoire en montant jusqu'au sommet de cette tour. Le magistrat, presque aussi courtisan qu'un prévôt des marchands ou qu'un maire de Paris, y fit placer une inscription, afin de perpétuer la mémoire de ce grand événement, qui eut lieu, sachez-le, races futures, le 15 mai 1746. — Ce fut en 1250 qu'on jeta les fondements de la cathédrale; on ne l'acheva toutefois que l'an 1487. Elle est une des constructions gothiques les plus remarquables de la Belgique, si riche en monuments de cette espèce. — Mais voyez ce que c'est que la gloire ici-bas! Cette église, cette tour, dont Malines est fière à juste titre, sont précisément l'origine d'un sobriquet qui désespère les bourgeois de cette ville, et par lequel on leur reproche d'avoir pris la réverbération de la lune sur les murs sacrés pour un incendie, et d'avoir essayé, en conséquence, d'éteindre cet astre. Cette balourdise, dont la date est connue, et que l'on place dans la nuit du 27 au 28 janvier 1687, a mérité d'être chantée en vers latins par un jésuite, le père de Meyère, qui a composé sur ce sujet un petit poème plein d'esprit, de verve et d'élégance, qu'on a traduit en français, et que M. J.-F. Willems a imité en vers flamands. — Malines est déjà indiquée dans un diplome de Pépin, de l'an 753. Les évêques de Liége en possédèrent la seigneurie, qu'ils partagèrent avec la puissante famille des

Berthout. En 1333, l'évêque Adolphe de la Marck vendit ses droits au comte de Flandre. Il y eut de longs démêlés entre les souverains de la Flandre et ceux du Brabant, pour la possession de Malines, qui entra enfin dans la maison de Bourgogue par le mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male. — Malines est la patrie des peintres Jean Bol et Michel Coxie, du jurisconsulte Van den Zype ou *Zypæus*, et de Dodoens ou *Dodoneus*, médecin des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, lequel a composé une *Histoire des plantes* restée célèbre. — Au mois de décembre 1473, le duc Charles-le-Hardi y institua un parlement qui prit plus tard le nom de *grand-conseil*, et sur lequel il existe une dissertation écrite en latin dans l'année 1824, par M. G.-A.-G. Van Maanen, fils du ministre dont le nom a été si souvent répété depuis 1830. Gérard-Dominique de Azevedo a composé en flamand la chronique de Malines, en 1747, et années suivantes. Cette ville compte encore parmi ses historiens (ce nom ne tire pas à conséquence) J.-B. Gramaye, Gérard Grumsel, J. Barth. Joffroy, C. Van Gestel, H. Van Huldenberge, J.-J. de Munck, R. Valerius, etc. Population en 1830 : 24,436. Malines est maintenant un chef-lieu d'arrondissement de la province d'Anvers. De Reiffenberg.

MALLE, Malle-Poste, Courrier (*v.* Courrier et Poste.)

MALLÉABILITÉ. Ce mot n'est proprement applicable qu'aux substances métalliques. Il est difficile de saisir la différence entre la *malléabilité* et la *ductilité* : ce sont tout au plus deux variétés de la même propriété. On entend généralement par *malléabilité* la facilité avec laquelle les métaux cèdent à la pression du laminoir et sous le choc du marteau. Il y a une nuance bien tranchée entre les métaux qui, jouissant à un haut degré de la malléabilité, refusent cependant de s'étirer à la filière, et d'autres métaux qui offrent la propriété inverse. Cette sorte d'anomalie a donné lieu à bien des hypothèses, qu'il faut encore ranger dans le vague domaine des opinions conjecturales. On a voulu voir dans cette propriété particulière de s'étirer à la filière la preuve que les substances métalliques qui en jouissent ne le doivent qu'à une structure intérieure ou à l'état du tissu métallique. D'un autre côté, pour expliquer l'extrême malléabilité, la facilité d'aplatir sous le marteau les métaux plus ou moins mous, tels que l'étain, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or et le platine, on leur a attribué un tissu moléculaire de forme lamelleuse, par opposition au tissu fibreux ou filamenteux qu'on a admis pour le fer, qui s'étire beaucoup mieux qu'il ne se lamine. — Réunissant ici sous un même point de vue général la *malléabilité* et la *ductilité*, nous trouvons que c'est une des plus importantes et des plus utiles propriétés parmi celles des substances métalliques qui en jouissent. Le nom même de *ductilité* exprime l'obéissance de ces métaux à notre commandement; il vient de *ducere*, se laisser conduire sous le marteau, qui les aplatit et les alonge en les foulant entre les cylindres du laminoir, par les trous de la filière, qui les réduit en fils quelquefois d'une ténuité extrême et d'une prodigieuse longueur. Pour concevoir cet étonnant effet, force est d'admettre que les molécules métalliques glissent les unes sur les autres en cédant à la pression, sans que pour cela leur mutuelle adhérence soit diminuée. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il s'offre beaucoup de variété dans la ductilité des métaux. En effet, plusieurs sont beaucoup plus susceptibles de s'aplatir que de s'étirer, comme le plomb et l'étain principalement, tandis que plusieurs autres ont une disposition contraire : au premier rang de ces derniers, nous plaçons le fer. Dans l'acte du martelage des métaux ou de leur compression par le laminoir, leurs molécules plus rapprochées offrent ensuite une masse qui jouit de plus de dureté et d'élasticité : cet effet paraît dépendre de l'expulsion du calorique qui existait primitivement entre ces molécu-

les. Voilà pourquoi les barres soumises au martelage s'échauffent considérablement: elles manifestent évidemment un dégagement du calorique intérieur. Dans ce cas, les métaux, par une conséquence naturelle du rapprochement de leurs molécules, acquièrent plus de densité et de pesanteur spécifique. Ils deviennent plus raides, plus cassants, ils se gercent et se déchirent : c'est ce qu'on appelle l'*écrouissage*. Cet effet a lieu plus ou moins vite sous des chocs et des compressions plus ou moins violents, plus ou moins répétés, suivant la nature particulière des métaux et la température à laquelle ils sont soumis au choc ou à la compression. La ductilité peut leur être rendue en les échauffant convenablement : c'est ce qu'on appelle le *recuit*.—Un petit nombre seulement de métaux sont réputés malléables et ductiles : c'est que le vulgaire n'aperçoit que les propriétés saillantes et fortement tranchées. Mais le physicien reconnaît dans toutes les substances métalliques la même propriété de malléabilité et de ductilité, bien peu manifeste à la vérité dans le plus grand nombre, et tellement peu sensible qu'il devient difficile d'assigner à chacune le rang qu'elle occupe dans cet ordre de propriétés. Ne pouvant en quelque sorte saisir leur *ductilité*, il ne reste d'autre ressource pour l'apprécier que de consulter leur *fragilité* : cette dernière nous offre l'inverse de la première, et par conséquent un moyen certain de la mesurer. — Sans nous arrêter à un assez grand nombre de substances nouvellement découvertes, et auxquelles on fait aujourd'hui les honneurs de la métalléité, nous trouvons dans l'ordre de la ductilité l'or, le platine, l'argent, le fer, l'étain, le cuivre, le plomb, le palladium, le zinc, le mercure, le nickel. Plus bas, sur la même échelle, qui devient un peu conjecturale, à partir du nickel, nous trouvons le tungstène, le bismuth, le cobalt, l'antimoine, le manganèse, l'urane, le molybdène, le titane, le chrôme et l'arsenic, le tantale, le cérium. — Bien des gens considèrent la *ténacité* des métaux comme devant exactement correspondre à leur ductilité : cette vue est erronée et contredite par tous les faits. PELOUZE père.

MALLEBRANCHE (*v.* MALEBRANCHE).

MALLET (Conspiration de [*v.* MALET]).

MALLET DU PAN (JACQUES), né à Genève en 1750. Il avait fait d'excellentes études dans sa patrie. Voltaire lui avait ouvert une carrière honorable et paisible, qui pouvait lui assurer un heureux avenir. Il l'avait fait placer à Cassel en qualité de professeur de belles-lettres. Il se fit remarquer dans cet emploi par son érudition et par un rare talent d'enseignement. Mais il abandonna sa chaire et la bannière de la philosophie nouvelle pour se jeter dans la politique. Il continua les *Annales de Linguet*, et rédigea la partie politique du *Mercure de France* pendant la première année de la révolution. Il se prononça pour le parti royaliste. Louis XVI le chargea, en mai 1792, d'une mission secrète auprès de l'empereur et du roi de Prusse : il s'en acquitta avec zèle et discrétion. L'objet de cette mission ne devait pas être connu des princes émigrés. De retour à Paris, il reprit avec une nouvelle ardeur sa polémique contre la cause révolutionnaire. Il tenait le premier rang parmi les écrivains de la politique du château. Après le 10 août, il aurait subi le sort de l'abbé Durozoir et de l'intendant de la liste civile Delaporte, s'il ne se fût soustrait par une prompte fuite aux recherches de la police. Il se réfugia successivement à Genève et à Berne, d'où il correspondait avec quelques journalistes français de son parti. —Il passa en 1797 en Angleterre, où il fonda le *Mercure britannique*. Il prit pour sujet de ses premiers articles l'invasion des armées françaises en Suisse, sous le directoire. Il s'occupa ensuite de questions de politique générale; il déplot à tous les partis, aux révolutionnaires, qu'il signalait sous les plus odieuses couleurs, aux royalistes, dont il blâmait les fausses mesures et le défaut d'unité de système

et d'opinions. Il annonça lui-même à ses souscripteurs le terme des publications de son *Mercure britannique* et de sa *Vie*. Il paraissait un cahier chaque mois, et l'abonnement annuel était de deux guinées. Il invita les abonnés à retirer le prix de leur souscription pour les six derniers mois de la troisième année. Les huit dernières feuilles ne sont pas de lui, mais d'un ami qui avait bien voulu les composer. Cet ouvrage, qui eut un grand retentissement dans le monde politique, a bien perdu de son importance. Les renseignements qu'on lui envoyait de France, et qu'il a publiés comme authentiques, sont, pour la plupart, faux ou erronés. La collection forme 4 volumes et demi. La dernière année ne comprend que six mois. Ses principaux ouvrages sont : un *Discours sur l'influence de la philosophie sur les lettres* (Cassel, in-8°, 1772). Ses doctrines sont voltairiennes. *Discours sur l'éloquence et les systèmes politiques* (Londres, 1775, in-12); *Considérations sur la nature de la révolution française et sur les causes qui en prolongent la durée* (Londres, 1793, in-8°) ; *Correspondance politique, pour servir à l'histoire de la révolution française*. Il perdit, lors de l'enlèvement de son mobilier et de sa bibliothèque un manuscrit intitulé *Tableau politique de la France et de l'Europe avant la révolution*. On cite encore deux petits écrits, l'un, *sur les malheurs de Genève*, sa patrie; l'autre, *Le Tombeau de l'île Jenning*. Il mourut à Londres le 15 mai 1800, âgé de 50 ans. Il ne laissait aucune fortune à sa veuve et à ses cinq enfants. Les hommes de son parti lui firent des funérailles magnifiques. Son fils aîné eut une pension du roi. DUFEY (de l'Yonne).

MALMAISON. La Malmaison est un petit château d'ancienne origine, situé dans l'arrondissement de Versailles, canton de Marly, commune de Ruelle, distant de trois lieues de Paris. C'était un fief du territoire de Ruelle, connu dès l'an 1224. Il tirait son nom de l'invasion des Normands au IXe siècle. Comme ils y arrivèrent, qu'ils y demeurèrent quelque temps, et que leur présence fut fatale aux alentours, ses noms de *malus portus*, *mala mansio*, restèrent à cet endroit : ce n'était en 1224 qu'une simple grange appelée *mala domus*. Voilà ce qu'on lit dans les chroniques. — Le petit château, tel que nous l'avons vu, appartenait à M. Lecouteulx de Canteleu, avant la révolution de 1789. Il le vendit à madame Beauharnais; le parc et ses dépendances étaient alors peu de chose, mais cette dame aimable, gracieuse et bonne, s'y plaisait; elle y jouissait de temps à autre de la vue d'une plaine aussi vaste que riche. — Bonaparte n'étant encore qu'officier d'artillerie, l'épousa ; il se plaisait aussi dans ce lieu charmant, qu'il regardait déjà comme une retraite pour l'avenir. Nommé général en chef de l'armée d'Italie, le château de la Malmaison reçut un accroissement considérable; il fut restauré, tout en conservant son ancienne forme, ses défauts et ses avantages. Bonaparte le fit d'abord entourer de fossés, et acquit une grande quantité de terrains pour agrandir le parc et obtenir des percés au côté opposé de la grande route. Un autre château du voisinage fut acheté avec ses dépendances; ses belles eaux, provenant des sources environnantes, vinrent grossir celles de la Malmaison. — Bonaparte voulut une bibliothèque, elle fut construite et décorée sur les dessins et sous la conduite de M. Charles Percier architecte. L'intérieur de cette bibliothèque, d'un style sévère, et orné de colonnes, le tout en bois d'acajou, fut confié à M. Jacob Démalterre, qui s'en acquitta avec la pureté et le goût qu'il met dans tout ce qu'il fait en ébénisterie. La Malmaison reçut encore de grands accroissements sous le consulat. Madame Bonaparte, qui aimait et savait la botanique, fit construire dans le parc une serre vaste et magnifique, dont M. Thibault, membre de l'institut, fut l'architecte. Outre la partie où se trouvaient les plantes exotiques les plus rares, au centre était un salon vaste, décoré à l'antique, d'un excellent goût, ayant une ouverture

ornée de deux belles colonnes de marbre, brèche violette de 12 pieds, avec chapiteaux et bases dorées, que j'avais procurées à cette noble dame, qui me nomma le conservateur honoraire de ses antiquités. Son amitié pour moi m'était précieuse, et datait de plusieurs années. Pendant le séjour de son mari en Italie, elle reçut du roi de Naples une collection choisie de vases grecs peints et une suite de bronzes antiques, provenant des découvertes faites à Herculanum et à Pompeïa. Au nombre de ces antiques remarquables, sont dix tableaux grecs peints sur un enduit de ciment recouvert de stuc, représentant les neuf Muses et Apollon-Musagète. Ces antiques précieuses, publiées dans le voyage de Naples de l'abbé de St-Non, sont aujourd'hui au musée du Louvre. — Devant les serres, on trouvait une fontaine construite avec une colonne de granit antique de quatorze pieds de haut, que je transportai de Metz; elle supportait un vase antique en porphyre de grande dimension. Le parc fut planté et distribué de nouveau sur les plans de M. Bertault, architecte en vogue pour ce genre de travaux. Il imagina des percés nouveaux et ingénieux qui rendirent la vue du château plus agréable; mais le nivellement des eaux ayant été mal calculé, elles coulaient péniblement: c'est sur cette rivière, qui serpentait dans le parc et arrivait près du château, que l'on voyait se promener deux cygnes noirs. Sur un rocher d'où l'eau paraissait sortir, je fis construire un temple dans le goût antique, dont le porche était orné de huit colonnes ioniques de marbre rouge, de huit pieds de haut, l'une et l'autre provenant du musée des Petits-Augustins. Je procurai aussi un saint François, en habit de capucin, par Germain Pilon, pour être placé dans une grotte, ainsi qu'un bas-relief funéraire, sculpté en marbre par Girardon, afin qu'il y eût dans le parc un tombeau suivant l'ordonnance d'un jardin anglais. Ce n'est pas tout, une grande pièce d'eau dessinée en forme de miroir était au sommet d'une colline à la gauche du parc. Je l'ornai de deux colonnes rostrales de 14 pieds, sculptées en marbre sarancolin, provenant du château de Richelieu en Poitou; au centre, je plaçai une statue colossale de Neptune, par Puget, achetée à la vente de l'amateur Donjeux. Je fis venir de Metz la façade d'une chapelle gothique des grands Carmes, de 36 pieds de haut, sculptée à jour et d'une légèreté extraordinaire; elle devait être placée sur le penchant d'une autre colline légèrement boisée, située près du château; elle aurait été vue de la bibliothèque. — Pendant le séjour du général Bonaparte en Égypte, je fis placer à la porte du château donnant sur le parc et en tête du pont-levis, deux obélisques de 14 pieds, en marbre rouge de Givet, ornés d'hiéroglyphes dorés, que je m'étais procurés du château de Richelieu, où ils me furent vendus, avec d'autres antiquités, par M. Bontron, qui en est encore le propriétaire. C'est une surprise que madame Bonaparte et moi avions l'intention de procurer au général à son retour en France. — Le château de la Malmaison n'éprouva aucun changement dans sa construction; l'intérieur seul fut restauré. La façade extérieure donnant sur la cour fut décorée d'une suite de statues en marbre, d'après l'antique, venant de la destruction du parc de Marly, vendu, ainsi que le château, à un nommé Audrianne. J'ornai le péristile et l'antichambre de bustes en marbre et en bronze. M. Charles Percier fit décorer la salle du conseil avec des trophées de guerre, et il fit peindre dans la salle à manger des figures allégoriques sur un fond de stuc, par La Fitte. Dans le salon qui précède cette pièce, on voyait le beau portrait de l'impératrice Joséphine sur un sopha de velours jaune et celui de la reine Hortense avec ses enfants, par Gérard. Dans le salon de réception étaient deux magnifiques tableaux, figurant des sujets d'Ossian, l'un par Girodet et l'autre par Gérard: tous deux ont été gravés. Quand l'empereur était à la Malmaison, on dressait des tables dans toutes les pièces de l'ap-

partement, on plaçait dessus des cartes de géographie, qu'il consultait en traversant les pièces, ses mains derrière le dos, selon sa coutume. — L'impératrice demanda à M. Bertault, moins habile architecte qu'homme intelligent dans la distribution d'un jardin à la manière anglaise, de lui construire un théâtre et une galerie pour les tableaux précieux qu'elle possédait. Cette galerie spacieuse renfermait entre autres deux magnifiques tableaux de Paul Potter, la *Ferme d'Amsterdam*, connue sous le nom de la *Vache qui pisse*, la chasse que les hommes font aux animaux, et au centre, dans le même tableau, la représaille des animaux exercée sur l'homme; les *Quatre heures du jour*, par Claude Lorrain; une *Entrée de forêt*, par Berghem, et l'*Arquebuse*, de David Teniers, tableau très remarquable par le nombre des figures et leur proportion d'environ 15 pouces. A la mort de cette princesse, ces tableaux, une danseuse et un Pâris, sculptés en marbre blanc par Canova, ont été vendus à l'empereur de Russie 800,000 fr. En peintures modernes, on voyait un très beau tableau de M. Granet, le *Peintre français Stella dans la prison de l'inquisition de Rome*, la *Mort de Raphael*, par M. Bergeret; des *Nymphes*, par madame Mayer; un *Pacha qui fait peindre sa maîtresse*, par Carle Vanloo, et une *Vue de la salle du* XIIIe *siècle au Musée des monuments français*, chef-d'œuvre de M. Bouton. On conçoit que ce séjour enchanté devait plaire à une femme aussi gracieuse et aussi instruite que l'était Joséphine; il plaisait infiniment aussi à l'empereur, il y passa quelques temps à son retour de l'île d'Elbe, et après son abdication. L'impératrice aimait les tableaux et par-dessus tout les plantes et les fleurs. Elle avait des tulipes et des jacinthes doubles de Hollande de la plus grande beauté. Un jour de printemps que je me trouvais avec elle dans les jardins, elle s'arrêta devant les plants des tulipes et des jacinthes, qui étaient prêtes à fleurir: les larmes lui vinrent aux yeux, et elle me dit: « Je suis malheureuse, mon ami, voilà deux ans que je suis privée de les voir en fleur, Bonaparte m'appelle toujours auprès de lui dans ce moment-là! » — L'empereur était en Allemagne. — Le jour où fut signé son divorce, elle m'avait donné rendez-vous aux Tuileries, à neuf heures du matin. Après avoir été prévenue de mon arrivée, elle me fit dire: « Dites-lui qu'il m'attende jusqu'à ce que je puisse le recevoir. » Il était six heures du soir lorsque je la vis. En me recevant, elle s'exprima ainsi. « Eh bien! mon ami, c'est une affaire finie, mon divorce est prononcé!... Je m'y soumets, puisque l'empereur dit que c'est pour le bonheur de la France; je ne puis vous retenir plus long-temps; il a la cruauté d'exiger que je tienne le cercle ce soir. Je me retire à la Malmaison où je me livrerai tranquillement à mon goût pour les sciences et les arts: vous y viendrez, n'est-ce pas? Voyez, déjà l'on fait mes paquets; venez demain à 10 heures, je vous conterai tout. » Je lui baisai la main et me retirai. — Bonaparte, qui avait aimé Joséphine, ne put l'oublier: après son mariage avec Marie-Louise, il vint souvent la voir. Pendant le séjour des alliés à Paris, l'auguste Joséphine conçut le projet de donner une fête à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, dans l'intention de se ménager ces deux puissances pour ses enfants. J'allai la voir: c'était le dimanche qui a précédé celui de sa mort. Je la trouvai indisposée; mais, comme elle était extrêmement courageuse, elle me retint, me parla de son projet, et à ce sujet me fit quelques confidences sur les arrangements qu'elle avait à prendre. En effet, le mardi suivant, elle reçut l'empereur de Russie, lui fit présent d'un camée antique d'un grand prix, et ouvrit le bal avec lui. Après avoir dansé, ils passèrent tous deux dans le parc, où ils se promenèrent long-temps. Joséphine y gagna du froid; l'humidité qu'elle avait éprouvée augmenta sa disposition catarrhale; elle se mit au lit le jeudi suivant, jour où elle était attendue aux Tuileries pour être présentée à Louis XVIII. Sa visite n'eut pas lieu, je le sus le même jour d'un

huissier que je vis au château. Enfin, cette bonne et admirable princesse, aussi gracieuse par son esprit que par tout le charme de sa personne, expira le dimanche suivant d'une angine gangréneuse. Tous les habitants de Ruelle et des environs suivirent son convoi et pleurèrent leur bienfaitrice. Ses enfants lui élevèrent un mausolée avec sa statue en marbre, à genoux, dans l'église paroissiale de Ruelle : c'est là qu'elle repose... (v. l'article Joséphine).

Chev Alexandre Lenoir.

MALMESBURY (John Harris, comte de), fils du célèbre grammairien et philologue James Harris, est né à Salisbury le 20 avril 1746. Le jeune Harris se voua à la diplomatie. Il fut successivement ministre plénipotentiaire à Berlin près de Frédéric II ; lors du premier partage de la Pologne ; ambassadeur en Russie et ambassadeur extraordinaire à La Haie, lors des troubles qui agitèrent la Hollande en 1784. Ses bons offices lui valurent de la part du roi de Prusse l'autorisation de porter l'aigle prussienne dans ses armoiries, et de la part du stathouder le droit d'y ajouter la devise de la maison de Nassau : *Je maintiendrai*. — Nommé membre de la chambre des communes, puis élevé à la pairie sous le nom de Malmesbury, en 1788, ce diplomate vint en France à la fin de 1796, pour négocier la paix avec la république française. Le cabinet anglais ne faisait cette démarche que pour satisfaire l'opinion publique et se concilier les suffrages du parlement. Le directoire lui-même ne voulait pas la paix. Aussi fit-on de part et d'autre tout ce qu'il fallait pour ne pas réussir. C'était par l'entremise du chargé d'affaires de Danemarck que les premières ouvertures avaient eu lieu. Lord Malmesbury traita directement à Paris avec Charles Delacroix, ministre des relations extérieures. Les lettres de créance avaient été rédigées à dessein en langue latine, et le gouvernement français y était qualifié de *respublica Galliæ*, ce qui, d'après le sens large de l'expression latine, n'était pas une reconnaissance explicite de la république française. Notre plénipotentiaire se récriait de son côté sur les titres que prenait encore George III, de roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande. La Belgique était la pierre d'achoppement : les Anglais voulaient bien nous la laisser, mais avec le *statu antè bellum*, et nous demandions l'*uti possidetis*. A l'échange de chaque *office* ou note officielle, les plénipotentiaires se demandaient réciproquement le temps de consulter leur gouvernement. Lord Malmesbury envoyait un courrier à Londres, et la réponse se faisait attendre quinze jours ou trois semaines. Une caricature du temps a représenté les deux négociateurs s'informant de leur santé, et ne pouvant se répondre avant d'avoir su, l'un ce qu'on en pensait au Luxembourg, l'autre ce qu'on en pensait à Londres. On imprimait à Paris, dans le *Moniteur*, toutes les notes officielles, chose qui ne s'est jamais renouvelée depuis ; les Anglais, par réciprocité, ont publié la *Conversation* du 27 décembre 1796 ; laquelle mit fin à ces pourparlers, les plus illusoires et les plus ridicules dont l'histoire de la diplomatie fasse mention. — Lord Malmesbury est mort à Londres le 21 novembre 1820 à l'âge de 73 ans. Il a publié une édition magnifique de l'*Hermès* et des autres œuvres de James Harris, son père, et donné une histoire de la république des Provinces-Unies, depuis 1777 jusqu'en 1788.

Barrot.

MALOUINES, groupe de deux grandes îles et de plusieurs petites, situées dans l'océan Atlantique austral, à l'extrémité sud de l'Amérique méridionale, et vis-à-vis du détroit de Magellan. Les Anglais les connaissent sous le nom de *Falkland*, imposé d'abord par l'amiral Strong, en 1689, au détroit qui les divise en deux parties, et appliqué ensuite aux îles elles-mêmes : celle de l'est prit le nom de *Falkland orientale* (en Anglais, *East Falkland*), et l'autre celui de *Falkland occidentale* (*West Falkland*). Exposées à l'influence de courants rapides, les côtes des Malouines ont été mor-

celées par les eaux de la mer, et, sur leur pourtour, le navigateur découvre des golfes profonds, de vastes baies et des ports sûrs, où mouilleraient à l'aise des flottes entières. Loin de la plage, dans l'intérieur, le pays est entre-coupé de montagnes peu élevées, de plaines et de vallées, dont le sol, quelquefois fertile, est plus souvent encore tourbeux et ingrat. Cependant, la végétation est partout vigoureuse, mais peu développée et limitée à quelques espèces, telles que les agames, les lichens, les hépatiques, les mousses, les plantes antiscorbutiques. Quelquefois un arbuste essaie d'élever sa tête au-dessus de terre, mais c'est en vain qu'il lutte contre un air qui ne permet point aux grands végétaux de se développer; jamais un arbre n'a orné le paysage. Cependant, le climat est très favorable à la constitution humaine, et, d'ailleurs, si tempéré, que la neige persiste toujours peu de temps sur la terre qu'elle a couverte. Ainsi, ce phénomène ne peut être dû qu'aux exhalaisons maritimes, comme on l'observe ailleurs. Une production tout-à-fait singulière de ces îles est la plante à gomme résineuse : ce n'est, à proprement parler, qu'une excroissance, puisqu'elle n'a ni branches ni feuilles; sa hauteur est de 18 pouces, et son diamètre de 5 à 6 pieds; de sa surface transsude une gomme qui a une odeur forte comme la térébenthine. Le seul quadrupède trouvé aux Malouines est une espèce de loup-renard, de la grosseur d'un chien de berger, et tellement hardi qu'il poursuivait les matelots du commodore Byron jusque dans leurs canots quand ils débarquaient. Mais les Espagnols ont sagement remédié à cette pauvreté du règne animal, et des troupes de bétail, de chevaux, de porcs, de lapins, animent la solitude de ce pays désert. De nombreux oiseaux aquatiques et autres l'égaient de leurs chants ou de leurs cris. Au milieu d'eux, se fait entendre le grêle au beau plumage. Une foule de lions, de vaches et de veaux marins se roulent sur les rivages sablonneux. Le cygne, le canard sauvage, parcourent l'air en troupes serrées. Le poisson est bien plus rare, mais les coquilles abondent sur les côtes, et on y remarque surtout la poulette, le curieux birabre, qui n'a été trouvé ailleurs qu'à l'état fossile. — Les îles Malouines ont été découvertes par sir Richard Hawkins, sous le règne de la reine Élisabeth, en 1594, ou même, selon quelques écrivains, par Davis, en 1592. Les Espagnols prétendent, il est vrai, que celui qui les vit pour la première fois fut Amerigo-Vespucci, ce qui est au moins très douteux, comme toutes les découvertes de cet imposteur. Vers la fin du XVII[e] siècle, elles reçurent de navigateurs partis de S[t]-Malo le nom de *Malouines*, et, en 1764, notre célèbre Bougainville, préjugeant de l'importance future de ce groupe, y fonda un établissement, auquel on fut toutefois obligé de renoncer sur les réclamations de la cour de Madrid. Le capitaine anglais Mac Bride s'était établi à la même époque au port Egmont; mais cette tentative eut le même résultat que la nôtre, sans cependant finir de même, car, l'Angleterre ayant défendu chaudement sa priorité de découverte, l'Espagne reconnut ses droits sur les Malouines. Depuis lors (1767), on y fit peu d'attention. En 1828, le gouvernement de Buenos-Ayres fit occuper le port de Soledad, et c'est alors que les Anglais se prirent à voir de quel intérêt il serait pour eux d'avoir à l'extrémité de l'Amérique un mouillage pour leurs nombreux navires qui doublent sans cesse le cap Horn, un point capable d'appuyer une croisière dans les parages, un lieu de relâche pour les équipages fatigués. D'ailleurs, un territoire de 680 lieues carrées méritait bien quelque attention. A la suite de ces judicieux raisonnements, le cabinet de S[t]-James y envoya, en 1832, un navire de guerre, et, aujourd'hui, elles sont sous les ordres d'un commandant avec quelques hommes et un petit bâtiment. Et c'est ainsi que le trident de Neptune est devenu le sceptre du monde.

O. Mac Carthy.

MALPIGHIA, MALPIGHIACÉES (Jussieu), famille de plantes dont les

principaux caractères sont un calice monophylle, ordinairement persistant et quinquépartite; une corolle insérée sur un disque hipogyne de cinq pétales onguiculés; un ovaire simple ou trilobé, à un, deux ou trois styles; un fruit simple, ou multiple, ou triloculaire; l'embryon privé de périsperme, la radicule courbée sur les lobes lorsqu'ils sont droits, ou droite lorsqu'ils sont recourbés. Parmi cette famille sont les érables de Jussieu, des arbres ou arbrisseaux, la plupart exotiques, qui s'élèvent à une assez grande hauteur. Leurs fleurs sont axillaires ou terminales, remarquables par leurs pétales onguiculés, généralement hermaphrodites. On compte dans cette famille une vingtaine d'espèces, presque toutes propres à l'Amérique méridionale ou aux Antilles. Parmi eux, les plus remarquables sont : le *moureiller glabre*, le *moureiller à feuilles de grenadier*, le *moureiller piquant*, qui porte à St-Domingue le nom de *brin d'amour*; le *moureiller à feuilles de houx*, etc. X.

MALPLAQUET (Bataille de), gagnée le 11 septembre 1709, par le duc de Marlborough et le prince Eugène sur le maréchal de Villars. Les revers qu'avait essuyés Louis XIV dans la campagne précédente l'avaient réduit à solliciter la paix, et des conférences s'étaient ouvertes à La Haie entre les plénipotentiaires de France et ceux des confédérés; mais, quelle que fût la détresse du royaume, le souverain qui avait dicté des lois à l'Europe ne pouvait accepter les conditions humiliantes qu'Eugène et Marlborough prétendaient lui imposer. C'était peu de renoncer à l'Espagne pour son petit-fils, de démolir les fortifications de Strasbourg et de Dunkerque. Ses ennemis exigeaient encore la restitution de l'Alsace, la cession de Lille et la destruction de plusieurs autres boulevards de nos frontières. Louis XIV, révolté de ces exigences, en appela à son peuple; et la France répondit par un cri de guerre. Ses ressources ne répondaient point malheureusement à son énergie. La disette, accrue par un hiver affreux, était à son comble. L'état était épuisé d'hommes et d'argent; et deux cent-dix mille combattants marchaient sous les ordres de Marlborough et d'Eugène. Le siége de Tournai fut leur première opération. Le maréchal de Villars, hors d'état de secourir cette place, resta dans son camp de Lens. Mais les deux mois que dura cette défense lui servirent à rassembler, à instruire, à électriser ses nouvelles levées; les historiens anglais, qui ont intérêt à grossir l'armée française, affirment à tort qu'elle était au moins égale en nombre à celle des confédérés. Il était évident que ceux-ci avaient vingt mille hommes de plus. L'investissement de Mons suivit de près la chute de Tournai; et le prince de Hesse, à la tête d'une forte avant-garde, fit replier les postes que Villars avait établis entre la Haine et la Sambre. Un renfort arriva le 7 septembre aux Français dans leur quartier-général de Quiévrain. C'était le noble et vieux maréchal de Boufflers. Il était l'ancien de Villars; la goutte et les fatigues de la guerre avaient usé ses forces; mais les malheurs de sa patrie, les périls de son roi, lui avaient fait oublier les priviléges de son rang et les infirmités de la vieillesse. Il avait demandé à servir sous son cadet. Villars, de son côté, voulut céder le commandement au brave défenseur de Lille. « Non, non, dit Boufflers, je ne suis venu que pour vous aider de mes conseils et de mon glaive. — Eh bien! répliqua Villars, je vais donner pour mot d'ordre les noms de vos patrons et celui de la ville qui vous a immortalisé, *Louis-François* et *Lille* ». Il se prépara dès lors à livrer la bataille, qui lui paraissait inévitable. Son exaltation chevaleresque s'était communiquée à ses troupes. Elles avaient oublié leurs privations et brûlaient de venger leurs revers. Il les dirigea vers Bavai, à deux lieues en avant de cette place, dans le but de tourner l'armée assiégeante. Mais les généraux alliés, informés de ce mouvement par le prince de Hesse, qui s'était replié à son tour devant les Français, quittèrent les

environs de Mons et marchèrent le 9 septembre sur le flanc gauche de Villars. Celui-ci était alors posté entre Aulnois et Malplaquet, flanqué par les bois de Merte et de Tanières; et, malgré l'avantage de cette position, Marlborough l'eût attaqué sur-le-champ, si le prince Eugène n'eût voulu attendre les 18 bataillons qu'il rappelait des environs de Tournai, et qui n'arrivèrent que dans la soirée du lendemain. Ce court espace de temps fut mis à profit par Villars; des coupures, des retranchements et des abattis fortifièrent encore la position qu'il avait choisie; et, pressentant les dispositions de ses adversaires, il se réserva, comme le poste le plus périlleux, le commandement de son aile gauche. C'était en effet sur sa droite, près des bois de Sart et de Blèron, que Marlborough avait concentré les principales forces de son armée, dont la gauche s'appuyait au bois de Tanières. Dès l'aurore du 11 septembre, à la faveur d'un épais brouillard, les batteries des confédérés se rapprochèrent des retranchements français; et à huit heures, l'attaque commença sur tous les points. Le duc d'Argyle et le général Schuylembourg, à la tête de 86 bataillons, marchèrent sur l'aile gauche de Villars, et 22 autres furent prêts à les soutenir sous les ordres du comte de Lottum. Les Français venaient de recevoir une distribution de pain, mais, à la vue de l'ennemi, ils oublièrent qu'ils n'avaient à peine mangé depuis un jour, et jetèrent une partie de leur ration pour courir au combat avec plus de légèreté. Villars laissa l'infanterie anglaise s'engager dans les bois de Sart, et, l'assaillant bientôt dans le désordre de sa marche, il l'écrasa et la refoula sur sa seconde ligne. Rassuré par cet avantage, il courut à son centre, qu'attaquait vigoureusement le prince Eugène, mais une balle abattit son cheval et le renversa sur lui. Ce premier accident fut malheureusement suivi d'un autre plus grave. A peine dégagé de son fardeau, Villars fut frappé au genou par une autre balle. Ses soldats l'apprirent avec douleur, et frémirent de vengeance en le voyant porté de rang en rang sur le brancard où il s'était fait panser. Mais la douleur fut plus forte que son courage. La perte de son sang lui causa un évanouissement, qui le mit hors d'état de donner des ordres, et on l'emporta du champ de bataille. Marlborough redoublait en ce moment ses efforts, et le héros n'était plus là pour encourager ses troupes. Les Anglais enlevèrent leurs lignes et leurs barricades, et les rejetèrent dans les bois de Tanières. L'aile droite, quoique plus faible, résistait avec plus d'avantage. C'était là que commandait le vieux maréchal de Boufflers. Attaqué par le prince d'Orange, le baron de Fagel et l'infanterie hollandaise, Boufflers sortit de ses retranchements et des bois de la Merte, chargea cette infanterie à la baïonnette et la repoussa dans le plus grand désordre. Marlborough et le prince Eugène se portaient alors sur les retranchements du centre; le général qui commandait sur ce point avait été tué à la première décharge, ses bataillons en étaient ébranlés; le régiment des gardes ne pouvait lui-même s'y maintenir, et les alliés pénétraient entre les deux ailes de l'armée française. Boufflers vit ce désordre, se mit à la tête de la maison du roi, et tomba sur les Anglais avec une si grande vigueur qu'il les chassa des retranchements, dont ils s'étaient emparés. La lutte y fut cependant si terrible que les charges de cette cavalerie d'élite furent renouvelées jusqu'à douze fois. Le chevalier de St-Georges, fils de Jacques II, y fut blessé à la douzième. Villars accuse dans ses mémoires l'officier-général que Boufflers avait laissé à la droite de n'avoir pas pressé la défaite de l'infanterie hollandaise. Le prince d'Orange profita de cette mollesse; la plupart de ses officiers étaient hors de combat; il se multiplia par son intrépidité et reprit tous ses avantages. Le succès que Boufflers venait d'obtenir au centre ne put réparer les désastres des deux ailes, et il ne songea plus qu'à sauver l'armée par une habile retraite. Elle fut faite en bon ordre: les

Français se replièrent sur Valenciennes et le Quesnoi, où les confédérés n'osèrent pas les suivre. Leurs pertes étaient énormes, le champ de bataille était couvert de leurs cadavres, et, quoique vainqueurs, ils avaient perdu trois fois plus de monde que les vaincus. Nos historiens portent à trente-cinq mille hommes la perte des Anglais et des Hollandais, et prétendent que les Français prirent trois fois plus d'étendards qu'ils n'en perdirent. Les historiens anglais, dont Voltaire a suivi la version, n'accusent qu'une perte de vingt mille hommes. Ils comptent au nombre des morts les comtes de Lottum et d'Oxenstiern, le général Tettau, le marquis de Tullibardyne. Le prince Eugène et le général Webb furent blessés. Mais tous s'accordent à dire que la perte des Français ne monta qu'à huit ou dix mille hommes, à quarante drapeaux et à seize canons; et le nom de boucherie fut donné par les alliés eux-mêmes à cette sanglante journée, dont le résultat eût sans doute été différent sans la blessure du maréchal de Villars, qui fut porté, et recueilli par Louis XIV, dans le château même de Versailles. La garnison de Mons, abandonnée dès lors à elle-même, lutta pendant un mois encore; mais elle fut réduite à capituler, et l'hiver vint, suivant l'usage, suspendre les opérations des deux armées. VIENNET, de l'académie française.

MALPROPRETÉ (*v.* PROPRETÉ).

MALTE (île de), sur la Méditerranée, à 25 lieues sud de la côte de Sicile, entre Tripoli de Barbarie et la Sicile. Sa forme est ovale, son circuit de 20 lieues environ, sa largeur de huit lieues sur quatre. Cette île est citée dans l'Odyssée sous le nom d'*Hypérie*. Les Phéniciens s'en emparèrent 1519 ans avant l'ère chrétienne; ils en firent une colonie riche et puissante, y introduisirent le culte de leur dieux, et de ceux de la Perse et de l'Égypte. Elle changea son premier nom en celui d'Ogygie. Les Grecs chassèrent les Phéniciens, et s'y établirent 736 ans avant J.-C., et la nommèrent *Melita*, soit à cause de l'excellent miel qu'elle produit, soit en l'honneur de la nymphe Mélite, fille de Doris et de Nérée. — Les Grecs furent à leur tour expulsés de l'île par les Carthaginois. Les habitants conservèrent leur culte. Les relations commerciales de cette île prirent un grand accroissement sous la domination des Carthaginois; ses richesses, les avantages de sa position, tentèrent l'ambition de Rome. Lors de la première guerre punique, Cornelius était parvenu à s'en rendre maitre. Mais Rome ne put s'y maintenir, et l'île ne rentra sous sa domination qu'après la victoire navale de C. Lutatius, 242 ans avant l'ère chrétienne. Les Carthaginois n'obtinrent la paix qu'en cédant à Rome toutes les îles qu'ils possédaient entre l'Afrique et l'Italie. — Les Romains attachaient une grande importance à la possession de Malte; ils lui donnèrent le titre de *municipe*, autorisèrent les habitants à se gouverner d'après leurs propres lois, et se bornèrent à y placer un pro-préteur qui relevait du préteur de Sicile. Le commerce et les manufactures y firent de rapides progrès. Les tissus de lin et de coton se distinguaient par la finesse et la perfection du travail. — Les magnifiques temples qui faisaient le principal ornement de Melita furent restaurés et embellis. Les marins les enrichirent de leurs dons. Un général de Massinissa, roi des Numides, passant avec sa flotte à Melita, arracha du temple de Junon plusieurs morceaux d'ivoire fort curieux pour les offrir au roi. Mais ce prince s'empressa de les restituer. Verrès s'en empara dans la suite, et en décora sa galerie. Dans le partage de l'empire romain, l'île de Malte échut à Constans. Mais, au ve siècle, les Vandales, déjà maîtres de la Sicile, s'en emparèrent: ils en furent chassés dix ans après par les Goths. L'île rentra sous la domination romaine en 533. Mais, en 870, sous le règne de l'empereur Basile, elle fut envahie par les Arabes, auxquels les Grecs la reprirent; et, 34 ans après, elle fut reprise par les Arabes, qui exterminèrent tous les Grecs, se partagèrent les terres qu'ils avaient

possédées, et établirent un gouvernement qui relevait de l'émir de Sicile. Ils armèrent en course, et firent des prises considérables. Les Maltais s'associèrent à leurs dangers et à leur commerce, et devinrent les meilleurs corsaires de la Méditerranée. — Les Arabes avaient rétréci l'enceinte de la *cité notable* pour en rendre la défense plus facile. Ils y avaient bâti un fort dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le château Saint-Ange, et qui protégeait leurs navires stationnés dans le grand port pendant l'hiver. Ces précautions n'empêchèrent pas les Normands de se rendre maîtres de Malte en 1090. Les Arabes, restés dans l'île, et qui s'étaient réfugiés sur une hauteur où l'on ne pouvait parvenir qu'en traversant un étroit défilé, tentèrent un coup hardi contre les chefs de l'île en 1120; mais leur entreprise échoua, et ils furent tous expulsés. — Malte passa des Normands aux Allemands par le mariage de Constance, héritière de Sicile, avec Henri IV, fils de l'empereur Barberousse. L'anéantissement du commerce, les changements fréquents de gouvernement, les guerres incessantes dont cette île avait été le théâtre, avaient appauvri, dépeuplé Malte. La capitale n'était plus qu'une vaste caserne : la garnison allemande en composait toute la population. Frédéric II fit transporter dans cette île les habitants de Celano en Calabre, dont il s'était rendu maître en 1224. Malte ne fut plus qu'un fief d'Allemagne. Guillaume-le-Gros, amiral de Sicile, et ses descendants, furent comtes de Malte. Cette île resta 72 ans sous la domination des empereurs d'Allemagne. — Charles d'Anjou, frère de Louis IX et roi de Sicile, se rendit maître de Malte. Ce fut là aussi que Procida ourdit sa conjuration, dont les vêpres siciliennes furent le déplorable prélude. La France perdit la Sicile, mais Malte lui resta fidèle. Deux ans après, elle passa sous le joug des rois d'Aragon et de Castille, et, constituée pour la seconde fois en fief, elle devint successivement l'apanage d'un fils naturel du monarque espagnol et de quelques favoris. Les Maltais, justement fatigués de ces fréquentes mutations de maîtres, sollicitèrent vainement la réunion de Malte et de Gozo à la couronne de Sicile. Deux fois l'île et ses dépendances furent engagées comme garantie d'un emprunt. Les Maltais proposèrent eux-mêmes au roi Alfonse de rembourser les trente mille florins dont l'île était le gage. A ce prix, le roi consentit à la réunion au royaume de Sicile. Le gouvernement établi par les rois de Sicile et d'Espagne se composait d'un *conseil populaire*, qui nommait à toutes les fonctions administratives et judiciaires les nobles du pays et les principaux notables des bourgades membres de ce conseil. Leur choix était soumis à l'approbation du roi : un chef militaire était chargé de faire exécuter les lois, de diriger la police et la défense de l'île. Les Maltais étaient devenus si pauvres que la Sicile était obligée de leur fournir à des prix très modérés les provisions de première nécessité. Malte et Gozo ne payaient au fisc royal qu'une contribution de 41 ducats. — En 1350, Louis, roi de Sicile, avait établi à Malte un mode de gouvernement sagement combiné ; il se composait : 1° d'un gouverneur avec le titre de *capitano d'armi e giustiziero*, et que les Maltais appelaient *hakem*. Il avait la direction de la force armée, et l'administration de la justice et de la police intérieure ; 2° quatre *giurati*, chargés des subsistances, des finances, et juges d'appel ; 3° deux autres officiers municipaux, appelés *catapani*, inspectaient la qualité des vivres, et faisaient observer les règlements sur les poids et mesures ; 4° deux autres magistrats du même ordre, l'un, *il decreto*, recevait les impôts attribués au suzerain ; l'autre, *il portulano*, avait le commandement et la police des ports et des côtes. Tous les ans, les habitants divisés en trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état ou roture, se réunissaient en assemblée électorale : cette assemblée n'avait point le droit d'élection directe ; elle ne formait à la pluralité des suffrages qu'une liste de ceux qu'elle croyait

le plus dignes de fonctions militaires, judiciaires et administratives. Cette liste de candidats était envoyée au roi ou au vice-roi de Sicile. Le choix du prince n'était pas limité, il pouvait nommer aux emplois d'autres que les candidats indiqués sur la liste. Ainsi, cette réunion qu'on appelait *assemblée du peuple* n'était en réalité qu'une prérogative insignifiante. Cet usage se maintint jusqu'au magistère d'Emmanuel de Rohan, élu grand-maître en 1775. — Tel était l'état politique des îles de Malte et de Gozo, lorsque Charles-Quint en fit donation à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par acte du 24 mars 1530. Cet acte réservait tous les droits de suzeraineté aux rois de Sicile. « La cession des îles de Malte, Gozo et Tripoli, est faite à la charge, dit l'acte, qu'à l'avenir les chevaliers les tiendront comme fiefs du roi des Deux-Siciles..., sans être obligés à autre chose qu'à donner tous les ans au jour de la Toussaint un faucon, qu'ils seront tenus de mettre entre les mains du vice-roi ou président, par des personnes qu'ils enverront avec de bonnes procurations de leur part, en signe qu'ils reconnaissent tenir de nous en fief lesdites îles, moyennant quoi ils demeureront exempts de tout autre service de guerre. » — Le fameux corsaire Dragut s'était créé une vaste souveraineté, dont Africa était la capitale : cette place, l'une des plus fortes de l'Afrique, fut assiégée en 1550. Les chevaliers de Malte eurent la plus grande part aux dangers et au succès de cette expédition. Dragut, furieux, réunit toutes ses forces de terre et de mer, et vint mettre le siége devant Malte en 1550. Ce siége, fameux par l'opiniâtreté des assiégeants et par la résistance héroïque des assiégés, occupe une grande place au XVIe siècle. On a reproché à Vertot d'avoir substitué une brillante fiction à la vérité historique. Mais des documents authentiques, publiés depuis, ont réhabilité dans l'opinion le fameux mot de l'historien : *Mon siége est fait.* — Le désir de venger l'affront d'une défaite avait armé le corsaire Dragut contre Malte. La même cause y attira, quatorze ans après, toutes les forces de l'empire ottoman ; mais Soliman ne fut pas plus heureux en 1565 que Dragut en 1551. — Un dernier siége plus remarquable par sa durée et par l'héroïsme de la défense signala la fin du XVIIIe siècle. La révolution française avait privé l'ordre des nombreux et riches domaines qu'il possédait dans la capitale et dans toutes les provinces : tous avaient été confisqués. Ces biens avaient été donnés à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem après l'abolition des templiers et des antonins, auxquels ils appartenaient. Tous les chevaliers étaient nobles ; toutes leurs sympathies étaient donc pour les mécontents émigrés, leurs amis ou leurs parents. Ils favorisèrent de leurs vœux et de tous leurs moyens les puissances liguées contre la France, tout en affectant une parfaite neutralité. Ils espéraient que la révolution serait vaincue par les forces combinées de l'Autriche, de la Prusse, de l'Espagne, de la Russie, du Portugal et des princes qui régnaient au-delà des Alpes ; mais ces puissances avaient échoué dans leurs entreprises. La république française avait été reconnue par elles. L'Italie était perdue pour ses anciens maîtres. Le nouveau gouvernement que la France s'était donné n'avait pas oublié la part que l'ordre de Malte avait prise à la coalition. Et Bonaparte, parti pour l'expédition d'Égypte, prit Malte en passant. La lutte était trop inégale, et, après quelques jours de négociations, le grand-maître capitula. Bonaparte laissa dans l'île une garnison de quatre mille hommes, sous les ordres du général Vaubois. L'armée française avait débarqué le 9 juin 1798. La capitulation fut signée le 12 au soir. Un traitement annuel de 300,000 fr., une indemnité considérable pour son mobilier, et les honneurs militaires, furent accordés au grand-maître ; la France s'engageait à employer son influence au congrès de Rastadt pour lui obtenir une principauté équivalente à celle qu'il perdait ; des pensions furent assurées aux chevaliers. Le commandeur Ransijat fut nommé pré-

sident de la nouvelle administration. Le grand-maître et sa suite partirent pour Trente. Le 19 juin, Bonaparte mit à la voile pour l'Égypte : plusieurs chevaliers avaient pris du service dans l'armée expéditionnaire. Les Français ne restèrent pas long-temps paisibles possesseurs de leur nouvelle conquête. L'Angleterre sema l'or et la corruption dans les campagnes de l'île : une insurrection formidable éclata, et, cinq jours après, une flotte anglaise arrivait sur Malte. Le général Vaubois prévoyant que toutes les communications allaient lui être fermées, voulut d'abord s'assurer de la quantité de blé que renfermaient les magasins : il s'en trouva trente-six mille salmes (environ neuf mille quintaux). C'en était assez pour la nourriture de la garnison et de toute la population de l'île pendant sept mois. — On lui proposa d'armer les vaisseaux qui étaient dans le port, et d'aller sans délai en Sicile s'emparer des magasins de Girgenti, qui contenaient quatre à cinq mille salmes de blé, et de ceux de Vittoria, qui contenaient une quantité considérable de vin et d'eau-de-vie. Mais c'eût été violer le droit des gens; la cour de Naples était en paix avec la France. Le général Vaubois rejeta la proposition. Il essaya de ramener les paysans égarés à la raison. Des commissaires conciliateurs leur avaient été envoyés sans succès. Une seconde tentative ne fut pas plus heureuse, et les commissaires étaient à peine de retour qu'une escadre portugaise, bientôt suivie de quatorze vaisseaux britanniques, parut devant le port. — Les deux commandants adressèrent une première sommation, à laquelle les Français répondirent par un refus de se rendre. L'escadre anglaise se retira, et l'amiral portugais, resté seul, fit une seconde sommation, avec menace de bombarder la ville. Même réponse. Un grand nombre de Maltais, effrayés par la menace de l'amiral portugais, demandèrent au général Vaubois la permission de quitter la ville, et l'obtinrent. L'insurrection des campagnes était combinée avec un mouvement organisé à Malte. Les insurgés devaient agir simultanément avec les conjurés de l'intérieur. Le secret du complot fut bien gardé. Le hasard seul le fit découvrir. Boulard, commandant du fort Manoel, et Roussel, officier de la même place, avaient obtenu la permission de venir au spectacle à Malte. Ils aperçurent, en passant par le port de Marsa-Musciet, des hommes qui semblaient les appeler; mais ils étaient trop éloignés pour qu'on pût les entendre et leur répondre, et il était prudent de ne pas s'en approcher : leur présence, sous les murs de la ville, à une heure aussi avancée, était suspecte. Le commandant Boulard, arrivé au fort Manoel, ne perdit pas un instant pour s'embarquer avec Roussel et sept soldats déterminés. En approchant du rivage, il vit des hommes prendre la fuite, d'autres se jeter à la mer ou dans les fossés de la ville. Boulard et sa petite escorte parvinrent à se saisir de quelques-uns; l'alarme ayant été donnée, trente-quatre personnes furent arrêtées. Tout le complot fut révélé par un des prisonniers, qui, pour prix de ses aveux, obtint sa grâce. Guillelmo était le chef de la conjuration. Toujours armé en course, il avait fait des prises considérables : c'était un habile homme de mer. Il avait ensuite obtenu le commandement de quelques vaisseaux russes et le grade de colonel. Les sentinelles et les soldats de garde devaient être poignardés; Guillelmo devait ensuite attaquer le palais magistral qu'habitaient le général Vaubois et son état-major, et s'emparer des portes de la ville. Ces diverses attaques devaient être exécutées par d'autres conjurés. Une fois maîtres de la ville, ils devaient donner le signal aux insurgés des campagnes. Satariano, fourbisseur, devait distribuer les poignards et les sabres, un autre les cartouches. Les conjurés furent arrêtés, jugés par une commission spéciale, et condamnés. Satariano, qui avait fait d'importantes révélations, eut la vie sauve. Des moines, qui avaient pris part au complot, avaient été arrêtés : ils furent mis en liberté. Les insurgés des campa-

gues, ignorant la découverte du complot et le supplice des coupables, s'étaient avancés jusqu'aux pieds des remparts avec des échelles pour les escalader. Ils éprouvèrent une résistance vigoureuse, à laquelle ils n'étaient point préparés, et se retirèrent en désordre. Plusieurs furent tués sur la place. La place était si étroitement bloquée que la petite armée française était sans nouvelles de l'extérieur, et même de l'intérieur de l'île. Ce blocus, commencé en 1798, se prolongea jusqu'en septembre 1800. Cette garnison, que décimait chaque jour la faim et les maladies, supportait avec une héroïque résignation tous les genres de privations : elle était sans solde, sans vêtements, et pas une plainte ne fut proférée. Les détails de ce long et pénible siége appartiennent à l'histoire de cette grande époque de dévoûment et de gloire. Ils ne peuvent trouver place dans les limites qui nous sont tracées : ils ont été retracés avec une scrupuleuse impartialité dans une histoire spéciale, le *Siége de Malte*, et dans le troisième volume de *Malte ancienne et moderne*, par le chevalier de Boisjelin, p. 178 à 214.— Le gouvernement consulaire fut fidèle aux conditions de la capitulation consentie au nom du directoire en 1798; et la diplomatie française ne se borna pas à réclamer pour l'ordre de Malte une compensation de la principauté qu'il avait perdue, mais la réintégration de l'ordre dans la possession souveraine des îles de Malte, de Gozo et de Comino, pour être par lui tenues aux mêmes conditions auxquelles il les possédait avant la guerre. Ce sont les termes du traité d'Amiens; des traités ultérieurs ont confirmé ces premières conventions; mais l'Angleterre, qui s'était engagée à rendre cette principauté à ses anciens possesseurs, persiste à la garder comme sa propriété.

Malte (Ordre de). On désigne sous ce nom les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, depuis que l'ordre a été mis en possession de cette île, de celle de Gozo et de Comino par la donation de l'empereur Charles-Quint, du 24 mars 1530. L'avenir de l'ordre paraissait irrévocablement fixé. Les anciens statuts subirent de notables modifications; l'autorité du grand-maître fut restreinte; il n'exerça plus exclusivement le droit de promulguer les lois, de nommer les juges, d'émettre une nouvelle monnaie, d'exempter de la quarantaine; ces hautes attributions ne purent être exercées par lui qu'avec l'assistance du conseil de l'ordre. Quelques nobles maltais, après la prise de possession, avaient été se fixer en Sicile. Leurs descendants obtinrent le droit d'être reçus chevaliers de justice, en prouvant que leurs ancêtres avaient exercé à Malte des emplois réservés aux nobles. Ceux qui possédaient dans l'île des fiefs nobles avec l'investiture royale et continuaient d'y habiter pouvaient devenir membres de l'ordre, en envoyant leurs femmes accoucher en Sicile, après en avoir toutefois obtenu l'autorisation du grand-maître. Ces classes de chevaliers ne pouvaient parvenir à la grande-maîtrise; ils pouvaient devenir évêques ou grands-prieurs de l'église de Saint-Jean. Les Maltais qui rendaient de grands services à l'ordre pouvaient être anoblis par le grand-maître, et obtenir les mêmes priviléges que les nobles de race. On changeait tous les trois ans le chevalier qui présidait aux cours de justice; il ne pouvait être remplacé par un chevalier de la même langue.—Les Maltais, appuyés par la France, avaient vainement sollicité le droit de participer à l'administration du pays. Les chevaliers considérés comme religieux étaient partagés en trois classes : 1° les chevaliers de justice; 2° les chapelains et prêtres d'obédience; 3° les frères servants. Les chevaliers de justice devaient être d'une ancienne noblesse; les chapelains étaient de droit attachés à l'église primatiale du grand hôpital ou à bord des vaisseaux de l'ordre; les prêtres d'obédience n'étaient pas obligés d'aller à Malte, et desservaient les chapelles de l'ordre sous l'autorité d'un grand-prieur ou d'un commandeur; les frères servants d'armes, qui n'étaient ni prêtres ni chevaliers, servaient à la

guerre ou à l'infirmerie, sous les ordres des chevaliers, et, comme eux, ils faisaient quatre caravanes; chaque caravane était de six mois. Ils possédaient des commanderies dans les différentes langues; les frères servants de *stage* ou *donats* remplissaient divers offices subalternes, et ne portaient que des *demi-croix*. — L'ordre avait en France, en Espagne, en Italie, des dames religieuses: elles étaient obligées de faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de justice. Dans les maisons de Sixem en Aragon, et d'Olgoveiza en Catalogne, il fallait des preuves d'une noblesse encore plus ancienne. L'usage de ne recevoir des chevaliers que dans la maison du chef d'ordre ne put se maintenir long-temps: le mode de preuves de noblesse n'était pas le même pour toutes les langues.—Chaque récipiendaire, en mettant les mains sur le Missel, faisait sa profession en ces termes: « Je.... fais vœu et promesse à Dieu tout puissant et à la bienheureuse sainte Marie toujours vierge, mère de Dieu, et à saint Jean-Baptiste, de rendre dorénavant, moyennant la grâce de Dieu, une vraie obéissance au supérieur qu'il lui plaira de me donner, et sera choisi par notre religion; de vivre sans propriété et de garder la chasteté. » Le frère servant qui le recevait répondait: « Nous vous reconnaissons pour serviteur de messieurs les pauvres malades, et consacré à la défense de l'église catholique.»—Les chevaliers, quant au fait de discipline intérieure, étaient justiciables d'un tribunal qu'on appelait l'*egard*, composé d'un chevalier de chaque langue et d'un neuvième pris indistinctement, et qui était chef ou président de ce tribunal. Les formes de procédure étaient simples, et combinées avec une impartialité remarquable. — (*V.*, pour l'organisation et les attributions des commanderies et des magistères, etc., les mots COMMANDERIE, MAGISTÈRE, JÉRUSALEM [Ordre de Saint-Jean-de-]).— L'empereur de Russie, Paul I[er], avait accepté le titre de protecteur de l'ordre après l'occupation de l'île par l'armée française. Il prit le titre de grand-maître le 29 novembre 1798. Il créa un nouveau prieuré russe du rit grec, auquel il donna des statuts pareils à ceux du grand-prieuré catholique russe; il y attacha un revenu de 216,000 roubles (864,000 fr.). Le premier janvier 1799, le pavillon de l'ordre de Saint-Jean fut arboré sur l'angle droit des bastions de l'amirauté de Saint-Pétersbourg. Les chevaliers attachaient une grande importance à ce haut patronage. Ils espérèrent leur prompte réintégration dans leur principauté maltaise. Depuis 39 ans, le drapeau de Saint-Jean flotte sur le bâtiment de l'amirauté russe. L'Angleterre a planté son drapeau sur les remparts de Malte depuis le 2 septembre 1800. Qui peut dire quand il sera remplacé par un autre? DUFEY (de l'Yonne).

MALTE-BRUN (CONRAD), poète, écrivain politique et philosophe, un des plus célèbres géographes modernes, né en 1775, à Thye, dans le Jutland. Il avait d'abord été destiné au ministère du saint Évangile, mais il y renonça de bonne heure pour suivre le penchant qui l'entraînait vers les sciences politiques. Il s'était déjà distingué dans cette carrière et dans celle de la poésie, lorsqu'en 1796 il se vit contraint de se réfugier en Suède pour se soustraire aux persécutions qu'il avait encourues par la publication de quelques écrits en faveur de la liberté de la presse et de l'affranchissement des paysans. A Stockholm, il publia un recueil de poésies qui lui valut les suffrages et les encouragements de l'académie de cette ville. Mais c'est surtout aux travaux auxquels il se livra depuis son arrivée en France, en 1800, qu'il dut sa réputation. Outre sa coopération au *Journal des Débats*, dont il rédigea presque sans interruption, depuis 1806 jusqu'à sa mort, arrivée le 16 décembre 1826, les principaux articles de politique étrangère, tantôt sous le voile de l'anonyme, tantôt en ne les signant que de ses initiales, Malte-Brun a publié une *Apologie de Louis XVIII*, 1815, broch. in-8°; un *Traité de la légitimité*, 1825, in-8°;

sa *Géographie mathématique, physique et politique*, 1804-1807, 17 vol. in-8°, avec atlas in-folio; un *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, in-8°, avec atlas in-4°; un *Précis de la géographie universelle*, 1820-1827, 7 vol. in-8°. Il a donné des soins au *Nouveau Dictionnaire géographique portatif*, de Gosselin et Mame-Delaunay, 1827, 2 v. in-16, avec un vocabulaire des mots génériques, et aux *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, de 1808 à 1826.—En janvier 1827, un mois après la mort de Malte-Brun, parut dans le *Skilderie*, journal de Copenhague, un article constatant que son véritable nom était *Malte-Conrad Brunn*, fils d'Adolphe Brunn, conseiller de justice de sa ville natale.—Comme géographe, Malte-Brun s'était acquis en France une réputation colossale. Cette réputation était-elle méritée? Avant d'essayer de résoudre ce problème, qu'on me permette de remarquer en passant que, des trois principaux géographes dont s'honore la France du XIXe siècle, aucun ne lui appartient: Malte-Brun, comme nous venons de le voir, était né en Danemarck; Mac-Carthy était d'origine irlandaise; Balbi a vu le jour en Italie. Avant que Malte-Brun parût, la géographie était en France une science sèche, aride, sans mouvement, sans vie, une nomenclature de noms propres, de distances, de limites sans observation, sans philosophie. Telle était la méthode du géographe Mentelle, digne contemporain de l'historien Anquetil, et que Malte-Brun ne dédaigna pas cependant de prendre pour collaborateur dans les premiers volumes de sa grande géographie. Et pourtant jamais deux hommes ne furent moins propres à marcher sous le même drapeau. Malte-Brun, recherchant beaucoup, mais ne puisant pas toujours aux meilleures sources, écrivain brillant, mais rarement profond, a eu la gloire de rendre le premier la géographie lisible en France; il a sacrifié aux Grâces sur l'autel d'Uranie, et a été le fondateur en géographie d'une école romantique, comme Ritter, parmi les Allemands, a fondé la géographie philosophique, et Balbi, chez nous, la géographie positive. On lui a fait un grand honneur d'avoir ajouté au monde du XVIIIe siècle une cinquième partie, l'Océanie; mais, en conscience, y a-t-il grand honneur à cela? Ce qu'on appelle l'*Océanie* forme-t-il un tout bien compacte, comme l'Europe, comme l'Asie, comme l'Afrique, comme l'Amérique? Composée de la Malaisie, de l'Australie, de la Polynésie, cette cinquième partie du monde a-t-elle une géologie, un système végétal, un système animal bien distincts? Malte-Brun avait laissé son grand ouvrage inachevé. M. Huot, qui a eu la gloire de le terminer, en publie aujourd'hui une troisième édition. C'est un travail de conscience et de goût; personne plus que M. Huot n'a les qualités des défauts du son prédécesseur; il opposera sa science positive aux rêves dorés de l'écrivain danois, et de cette union résultera certainement un livre meilleur que celui que nous avait légué Malte-Brun. X. X. X.

MALTHUS, célèbre économiste anglais, professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la compagnie des Indes, dans le comté de Hartford. On a de lui, 1° *Essai sur le principe de population, ou Vue de ses effets anciens et présents sur le bonheur de l'humanité, avec des recherches sur les moyens de diminuer les maux qu'il occasionne*; 3 vol. (in-8°); la première édition a paru en 1798, la seconde en 1803, et qui a été traduite en français par M. Prévost de Genève; 2° *Lettres à Samuel Withbread sur le bill qu'il avait proposé pour amender la loi sur les pauvres* (1807); 3° *Lettre à lord Grenville à l'occasion de quelques observations faites par sa seigneurie sur l'établissement de la Compagnie des Indes pour l'éducation de ses employés* (1813); 4° *Observations touchant les lois sur les grains* (1814): cet opuscule a eu trois éditions; 5° *Recherches sur la nature et les progrès du revenu* (*rente*), *et les principes sur lesquels il est réglé* (1815). Le dernier et surtout le

premier de ces ouvrages sont les titres réels de la célébrité acquise au nom de Malthus : on peut même dire que Malthus est tout entier dans les trois volumes de son *Essai sur le principe de population*, ses autres écrits n'étant guère que l'application du système qu'il y développe longuement. « Poussée par un penchant irrésistible à se multiplier sans cesse, l'espèce humaine ne connaît point de bornes à sa fécondité ; et la loi selon laquelle s'accomplit cette multiplication agit avec tant de puissance que, dans les circonstances favorables, la population double en 25 ans, et que ses progrès ultérieurs sont exactement représentés par la progression géométrique, 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, etc. Au contraire, la fertilité de la terre, d'où l'homme tire nécessairement toute sa subsistance, est limitée par l'étendue même du globe. D'ailleurs, cette fertilité fût-elle sans limite, voulût-on soutenir qu'elle peut, comme la fécondité humaine, s'étendre à l'infini, au moins faut-il reconnaître que la loi de son accroissement est tout-à-fait différente de la loi qui préside à la population, et que ses progrès sont exactement exprimés par la progression arithmétique 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, etc. Ces principes reconnus vrais, il en résulte que l'instinct de la reproduction, qui anime constamment l'espèce humaine, doit subir une perpétuelle contrainte ; que jamais il n'a pu ni ne pourra trouver une entière satisfaction, et que si l'équilibre existe entre le chiffre des subsistances et le chiffre de la population, il ne s'établit et ne se maintient jamais que par la répression violente ou volontaire du principe de population. En conséquence, Malthus range sous deux chefs les obstacles qui posent sans cesse à l'accroissement de la population des barrières, sans cesse ébranlées : 1° l'*obstacle destructif*, qui se compose des vices, tels que la mobilité des liaisons, la pluralité des amours, les passions contre nature ; et des souffrances, telles que les épidémies, les guerres, les travaux excessifs ou malsains, et, par-dessus tout, la famine ; 2° l'*obstacle privatif*, c.-à-d. l'abstinence du mariage jointe à la chasteté. Si l'on remonte les temps historiques, et que l'on cherche à découvrir par quels moyens s'est maintenu, depuis l'origine, ce difficile équilibre entre la population et les subsistances, on s'aperçoit aisément que l'*obstacle privatif* (qu'avec plus de raison on appellerait *préventif*) agit avec d'autant plus de force, et l'*obstacle destructif* avec d'autant plus de faiblesse que l'on se rapproche davantage des temps modernes ; en d'autres termes, sous tous les climats, et dans tous les temps, on voit la passion de la reproduction, contrainte, gênée, réprimée dans son essor ; mais tandis que les nations antiques et barbares, s'y livrant en aveugles, se font décimer à plaisir par la misère, par la maladie et par la faim, les peuples civilisés se garantissent de ces souffrances par une dure, mais prévoyante abstinence. » — De ces observations, qu'il confirme par une revue habilement faite des moyens de subsistance de la presque totalité des nations connues ; Malthus déduit avec une impitoyable logique plusieurs conséquences : 1° l'espèce humaine étant condamnée par sa nature même, ou à réprimer volontairement le besoin de la reproduction, ou à voir les funestes effets de cet instinct livré à tout son essor violemment corrigés par toute espèce de souffrance, c'est un devoir de donner à l'*obstacle privatif* le plus de force possible, afin de prévenir les maux affreux qui ne manquent jamais de punir une imprévoyante fécondité ; 2° aussi long-temps que les hommes ne sauront point universellement mettre un frein volontaire à l'excès de la population, il y aura une classe de malheureux condamnés, par leur naissance intempestive, à périr victimes de l'imprudence de leurs géniteurs ; 3° les secours de la charité la plus efficace, la réforme la plus radicale de la forme sociale, seraient également impuissantes à guérir une telle plaie, car tout leur effet serait, au plus, de créer une masse de subsistances plus considérable : or, puisque la fécondité humaine ne

peut avoir de limite que la famine ou la prévoyance, et que tout accroissement dans la quantité des subsistances est immédiatement suivi d'un accroissement plus rapide de la population, il est évident que le secours momentané qu'on en pourrait tirer ferait bien vite place à un mal aussi grand; 4° l'ordre social doit donc reposer sur cette maxime fondamentale et rigoureuse, que « quiconque n'est pas assez riche pour nourrir un enfant doit s'abstenir de toute union avec la femme, et garder le célibat dans toute sa rigueur. — Nous regrettons vivement de pouvoir à peine consacrer quelques lignes à l'appréciation d'un système dont les maximes glaciales et les conséquences impitoyables ont valu à son auteur une juste célébrité. Les bases de ce système fussent-elles solides, y eût-il entre la fécondité humaine et la fertilité terrestre un désaccord si réel et si incurable que l'équilibre entre la population et les subsistances ne pût jamais s'établir que par une contrainte volontaire ou forcée, on ne saurait tirer d'un tel état de choses la justification *absolue* que Malthus s'efforce d'en faire sortir en faveur du principe actuel de l'ordre social; car, fût-il vrai que la privation des joies de l'amour dût être, comme les autres douleurs, le lot exclusif d'une certaine classe d'hommes, il resterait à déterminer le principe du classement, à poser les conditions de la richesse et de la pauvreté. Si l'obligation d'arrêter par la privation volontaire l'accroissement de la population existe, elle existe pour tous les membres de la société; solidaires avec les pauvres, les riches doivent l'acquitter pour leur part: la rejeter tout entière sur la classe pauvre dans une société où le hasard de la naissance répartit la richesse, c'est se montrer étranger à toute humanité, c'est remettre à l'égoïsme le plus effronté le maintien de l'ordre social. — Pour ma part, j'attaquerais hardiment le système de Malthus par sa base; je ne crois point que le rapport entre le principe de population et la puissance nourricière du globe soit tel qu'il le suppose : la fécondité humaine doit avoir d'autres bornes que la misère et la famine; Dieu n'a pu créer l'humanité pour la jeter en proie aux tortures d'un besoin qu'il lui fût à tout jamais impossible de satisfaire. Une dernière observation, c'est qu'en parlant des sexes, Malthus n'a regardé comme moral qu'un seul mode d'union, le mariage d'un seul avec une seule, qu'il avoue être lui-même le mode le plus fécond; or, quand on s'occupe du globe et de l'humanité entière, c'est partir d'un principe étroit et faux que de vouloir asservir au joug d'une seule et même règle tous les climats et tous les peuples. L'union de l'Orient et de l'Occident se prépare, et ne préoccupe pas moins les hommes politiques que les philosophes; or, pour quiconque prendra la peine d'étudier à fond la moralité, la constitution et la destinée des peuples orientaux, il demeurera démontré, j'imagine, qu'une grande portion de l'humanité ne se soumettra jamais à la loi du mariage occidental, et que la mobilité, et peut-être même la pluralité, que Malthus regarde, à tort, comme étant partout et chez tous un vice, doivent, malgré ses anathèmes, conserver un large empire. C. Lemonier.

MALTOTE, MALTOTIER. On écrivait dans l'origine *male tôte* ou *male toute*, que Guillaume de Nangis et d'autres chroniqueurs ont traduit par *mala tolta*, ainsi que l'observe fort bien le *Dictionnaire* de Trévoux, toujours si exact dans l'indication des étymologies. On appelait ainsi les impôts établis sans autorité légale. — Ce nom fut appliqué pour la première fois à un subside extraordinaire imposé par Philippe-le-Bel, en 1296, pour fournir aux dépenses de la guerre contre les Anglais. Personne n'était exempt de cette capitation, pas même les ecclésiastiques. Aussi, le pape Boniface VIII, en haine de Philippe-le-Bel, et pour l'honneur des priviléges des gens d'église, défendit de la payer, sous peine d'excommunication. — Le mot *male tôte* s'appliquait aussi à toute espèce d'exaction illégitime et d'usure. On lit dans Guyot de Provins :

Gent excommuniée
Qui maintenez usure,
Qui vivez de rapine,
De tort et de torture.

La *maltôte* exprime aussi le corps, l'ensemble des compagnies de finances; le nom de *loups-cerviers*, appliqué aux grands agioteurs de la bourse, aux spéculateurs de la hausse et de la baisse, n'est pas plus poli, mais il n'en est pas moins juste dans sa brutale énergie. Le public s'est toujours montré hostile aux gens de finances qui s'enrichissent à ses dépens; l'abbé Terray, qui, pour alimenter le trésor royal, savait mettre la main dans toutes les poches, avait multiplié les édits bursaux. Il n'épargnait personne; il ne pouvait demander avec succès qu'aux riches, et, à propos d'une capitation qui taxait les gens de finances au même prix que les princes, un poète tout-à-fait désintéressé dans la question, et que le nouvel édit ne pouvait atteindre, a dit:

Qui, désormais, à la *maltôte*,
Osera disputer le rang,
Depuis qu'elle va côte à côte
Avecque les princes du sang?

— On appelait aussi *maltôte* le bateau où stationnaient les commis des douanes et des octrois, et dont la consigne était de surveiller tous les transports de la navigation de la Seine et des autres fleuves et rivières. C'est ce que nous appelons maintenant la *patache*; il n'y a de changé que le mot. Dufey (de l'Yonne).

MALVEILLANCE, MALVEILLANT. Ces deux mots commencent à vieillir, disait, il y a déjà bien long-temps le *Dictionnaire* de Trévoux, et il est bon de s'en servir rarement. Et malgré cette recommandation, aujourd'hui plus que centenaire, ils sont encore debout, tout brillants de cette jeunesse qu'on leur refusait en 1730, et la malveillance ni les malveillants ne sont encore à débaptiser. La malveillance n'est autre chose que de la mauvaise volonté, soit envers tout le monde, soit envers quelque particulier; négation complète de cet axiome de l'Évangile: « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fût fait, et ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais point qu'il te fût fait. » Elle est le fruit soit de la haine, soit de l'envie, soit enfin d'une indifférence blâmable; celui qui regarde, les bras croisés, briser les vitres de son voisin quand il pourrait l'empêcher n'est-il pas aussi malveillant que celui qui les brise? Les gouvernants appliquent souvent sans discernement l'épithète de *malveillant*. Que ceux qui se déclarent leurs ennemis, qui dépensent ouvertement leur audace à entraver sa marche, à lui susciter des obstacles de tous côtés, et enfin à réunir leurs efforts pour en essayer le renversement, soient rangés par eux dans ce cercle, nous le concevons, car toutes leurs actions sont empreintes d'une mauvaise volonté bien manifeste envers le pouvoir auquel ils s'attaquent; mais peut-on à bon droit accuser de malveillance le fonctionnaire qui perd la tête dans les grandes crises, et qui, par son inaction ou son incapacité, compromet la cause de l'autorité qu'il représente; et cependant l'accusation de *malveillance* ne lui est point épargnée. Les indifférents eux-mêmes sont des malveillants, quand, dans les circonstances où leur concours peut être nécessaire à l'autorité, ils demeurent dans leurs habitudes pacifiques, et se montrent également favorables à ceux qui l'attaquent et à ceux qui la défendent. U. B.

MALVERSATION. Ce mot, dans son acception générale, comprend toute faute grave et punissable, commise par les fonctionnaires publics ou par les officiers ministériels dans l'exercice de leur charges ou de leur emploi. Il s'applique spécialement aux délits de corruption, exaction, concussion et larcin. — Les magistrats et autres fonctionnaires publics se rendent coupables de malversation toutes les fois que, dans l'exercice de leurs fonctions, et par des motifs d'intérêt, de haine, de vengeance, etc., ils font quelque injustice ou mettent obstacle à des choses justes. On comprend, dès lors, que les malversations doivent paraître plus ou moins graves, et qu'elles peuvent se multiplier à l'infini. — Parmi

les espèces que rapportent les criminalistes, on peut citer les exemples suivants: de la part d'un juge, le jugement inique rendu, soit pour absoudre, soit pour condamner; l'emprisonnement d'un innocent et l'élargissement d'un coupable, les suggestions de faux témoignage, le refus de rendre la justice et de juger un procès qui est en état de recevoir jugement, l'acceptation d'argent ou de présents, même pour faire une chose juste ou pour empêcher une chose injuste; l'usurpation de juridiction. — De la part des avocats et des avoués, il y a malversation lorsque, par dol ou par fraude, ils engagent leurs clients dans des procès injustes, ou trahissent la cause qui leur est confiée pour favoriser celle de la partie adverse, ou laissent condamner leurs parties sans les défendre, ou enfin révèlent les secrets dont ils sont dépositaires. — Dans tous ces cas, les peines qui doivent être prononcées sont la privation d'emploi contre l'auteur de la malversation, la condamnation aux dommages-intérêts envers la partie lésée, et quelquefois une peine plus grave, selon le fait et les circonstances. — En ce qui concerne les huissiers, le nombre des cas de malversation semble plus multiplié. Ainsi, disent les auteurs, les huissiers se rendent coupables lorsque, de leur autorité privée et sans ordonnance du juge, ils constituent quelqu'un prisonnier; lorsqu'ils laissent évader les personnes qu'ils étaient chargés d'emprisonner; lorsqu'ils s'emparent des meubles d'un prisonnier en les faisant transporter chez eux; lorsqu'ils commettent des excès ou se livrent à de mauvais traitements en procédant aux saisies ou exécutions; lorsqu'ils exigent des salaires illégitimes ou qu'ils détournent les deniers qu'ils ont reçus des parties poursuivies ou des ventes qu'ils ont faites. — Et quant aux geoliers, les cas de malversation sont encore plus nombreux: c'est, par exemple, quand ils usent d'excès ou de mauvais traitements envers les prisonniers; quand ils favorisent l'évasion d'un prisonnier; lorsqu'ils mettent un prisonnier dans les cachots ou quand ils lui attachent les fers aux pieds sans en référer au juge et sans en obtenir l'autorisation; lorsqu'ils font des écrous ou écrivent des décharges sur des feuilles volantes ou autrement que sur le registre coté et parafé par le juge; lorsque, sous prétexte de bienvenue, ils tirent d'un prisonnier de l'argent ou des vivres; lorsqu'ils retiennent quelque chose sur les deniers consignés entre leurs mains, etc., etc. — Toutes ces malversations et autres analogues sont punies par des peines pécuniaires et corporelles, suivant les cas. DUBARD.

MAMBRIN, roi maure, dont l'armet ou le casque enchanté fut l'objet de la convoitise des paladins de la chrétienté. Cet arme défensive rendait invulnérable celui qui en était coiffé. Le paladin Renaud l'enleva à ce fier Sarrasin, qu'il tua, ainsi que le raconte Matteo Boïardo, dans son poème de *Roland amoureux*. Le fameux Gradasse, roi aussi des Maures, épuisa en vain force et adresse pour tuer Renaud, qu'il avait terrassé dans un combat, émoussées qu'elles furent par les enchantements forgés avec le métal précieux de cet armet. Écoutons Boïardo lui-même: « Ce vaillant Sarrasin, transporté de rage, porta un coup d'épée à Renaud, et le paladin tomba évanoui, car il n'avait jamais reçu un si furieux choc: mais cette fois, l'armet enchanté de Mambrin lui sauva la vie. » Ailleurs, dans le même poème, un centaure, du poids de sa massue, assenée sur la tête de Renaud, ne put seulement bossuer l'armet magique. Ces lances, ces épées, ces écus, enchantés, sont les lieux communs de tout roman de chevalerie et sont la plupart oubliés; l'armet de Mambrin ne dut sa célébrité qu'à la critique piquante qu'en a fait l'immortel romancier de *Don Quichotte*, à la fois ce fou et ce sage héroïque, si brave et si intéressant, qui toute sa vie crut porter sur sa tête l'armet enchanté de Mambrin, dans un plat à barbe qu'il avait ramassé sur la route, après avoir mis en fuite, lance en arrêt, les prenant pour chevalier et palefroi, un pauvre barbier et son âne; persuadé

qu'il fut toujours qu'un certain possesseur de cet armet en avait fait fondre la moitié, voyant que c'était de l'or fin. Le contact de ce prétendu armet ou salade (*v.* CASQUE) avait encore enflammé la folie du chevalier de la Manche. Dans un chapitre où l'on achève de vérifier les doutes de l'armet de Mambrin, on lit ce passage si comique : « Eh bien ! messieurs, s'écrie le barbier, quelle opinion avez-vous de ces honnêtes gens qui ont l'effronterie de soutenir que c'est là un armet et non un bassin ? — A qui osera dire le contraire, répartit don Quichotte, je lui dirai qu'il ment, s'il est chevalier, et s'il n'est qu'écuyer qu'il en a menti et rementi mille fois. » Ainsi, la gaie et profonde satire de Cervantes (*v.*), qui elle-même est le premier de nos romans de chevalerie, tira de l'oubli des héros et des faits d'armes qui, sans les éclats de son rire inextinguible, dormiraient ensevelis dans leur sommeil de mort, entre les pages d'œuvres long-temps célèbres et long-temps admirées. DENNE-BARON.

MAMELOUK. Ce nom, qui est formé du participe passé du verbe arabe *meleck* (posséder), signifie l'*homme possédé en propriété, un esclave*. L'origine de la corporation militaire connue sous ce nom, et dont l'histoire occupe une part si importante dans les annales de l'Égypte moderne, remonte à l'époque où Tchinghiz-Khan, à la tête de ses Mongols, parcourant l'Asie le fer et la flamme à la main, porta ses armes victorieuses jusque dans la Russie et le Kouban. Ce fut cette expédition, arrivée en 1227, qui donna lieu à la création des mamelouks : les Tatars, las d'égorger, avaient ramené une foule de jeunes gens des deux sexes ; leur camp et les marchés de l'Asie en étaient remplis. Les sultans Saharitz en Égypte virent dans cette rencontre une occasion de se former à bon marché des troupes dont ils connaissaient la beauté et le courage. Vers l'an 1230, l'un d'eux fit acheter jusqu'à 12,000 Tcherkesses, Mingreliens et Abazans, et en peu de temps il eut une légion des plus beaux et des meilleurs soldats de l'Asie. Bientôt cette milice, semblable aux gardes prétoriennes, leur fit la loi, et, devenant de plus en plus audacieuse, alla jusqu'à les déposer. Enfin, en 1250, après avoir mis à mort le dernier prince turkoman, elle plaç : de ses membres sur le trône avec le titre de sultan. Celui-ci ayant occupé ces soldats turbulents à la conquête de la Syrie, obtint un règne de 17 ans, mais depuis lui, pas un seul de ses successeurs n'est parvenu à ce terme. Le fer, le cordon, le poison, le meurtre public et l'assassinat particulier ont été le sort d'une suite de tyrans dont on compte 47 dans un espace de 257 ans. Enfin, en 1517, Sélim, sultan des Ottomans, ayant vaincu et fait pendre Touman-Bey, leur dernier chef, mit fin à cette dynastie et donna une nouvelle forme au gouvernement de l'Égypte. Il fut arrêté qu'on prendrait parmi les mamelouks 24 beys ou gouverneurs de provinces, auxquels on conféra le soin de contenir les Arabes, de veiller à la perception des tributs et à toute la police intérieure. Mais leur autorité fut purement passive, et ils ne durent être que les instruments des volontés d'un conseil suprême. Cette forme de gouvernement dura deux siècles, pendant lesquels les mamelouks se multiplièrent : dans leurs mains passèrent les richesses et le crédit, et enfin ils acquirent sur les Ottomans un ascendant qui réduisit à peu de chose le pouvoir ce ceux-ci. Un fait bien remarquable, c'est que jusqu'à leur destruction par le pacha actuel d'Égypte, Mohammed-Aly, pas un seul n'a donné lignée subsistante : tous les enfants périssaient dans le premier ou deuxième âge. Leur corps, se perpétuant par les mêmes moyens qui les avaient établis, se régénérait sans cesse par des esclaves tirés de leurs pays originaires. — Dans le principe, les sept corps militaires fondés en Égypte lors de la conquête ottomane, avaient une caisse commune, et quoique la société fût riche, les particuliers, ne disposant de rien, étaient sans pouvoir. Les chefs, que ce réglement gênait, eurent le pouvoir de le faire abolir, et obtinrent de possé-

der des propriétés foncières, des terres, des villages : or, ces villages et ces terres dépendaient du gouvernement mamélouk. Il fallut les ménager pour qu'ils ne les grevassent point. Dès ce moment, les beys acquirent du crédit sur les gens de guerre, qui, jusque là, les avaient dédaignés; et cette influence devint d'autant plus grande que leur gestion leur procurait des richesses considérables, qu'ils employaient à se faire des amis et des créatures, et à augmenter le nombre de leurs esclaves. Ceux-ci, qu'ils affranchissaient, promus par leur crédit aux grades de la milice et du gouvernement, conservaient pour leurs patrons ce respect que l'usage de l'Orient consacre, et formaient des partis dévoués à leurs volontés. Au milieu de ces factions, le pacha maîtrisé n'avait plus qu'une autorité nominale, et les ordres du sultan restaient sans force et sans exécution. A la fin du siècle dernier, les janissaires, les azabs et les cinq autres corps militaires d'origine turque ne composaient plus qu'un ramas d'artisans et de vagabonds, occupés à garder la porte de qui voulait les prendre à son service, et tremblant devant les mamelouks, comme tout le reste de la population du Kaire. Ceux-ci étaient à cette époque, d'après les supputations les plus exactes, au nombre de près de 8,500, tant beys et kachefs que simples officiers ou même esclaves. Ibrahim-Bey et Mourad-Bey, qui figurèrent depuis dans notre campagne d'Égypte, étaient alors à la tête, le premier de 600 mamelouks et le second de 400; le reste des beys, au nombre de 18 à 20, en avaient depuis 50 jusqu'à 200. Il y avait aussi des mamelouks libres, n'appartenant à aucune maison, et passant de l'une à l'autre, suivant leur intérêt. Leurs armes étaient la carabine anglaise, deux pistolets serrés dans la ceinture, une masse d'armes attachée à l'arçon de la selle, et le cimeterre. Nés la plupart dans le rit grec, et circoncis au moment où on les achetait, ils n'étaient aux yeux des Turcs mêmes que des renégats sans foi ni religion. Etrangers entre eux et sans familles, ils ne connaissaient point ces liens naturels qui unissent les autres hommes. Ignorants et superstitieux, lâches et cruels, prêts sans cesse à la révolte et au meurtre, ils pesaient sur l'Égypte de tout le poids de la plus tyrannique domination, lorsque Napoléon, par une proclamation dictée sous les murs d'Alexandrie, vint annoncer leur extermination et la rénovation de l'antique nationalité arabe. En quatre jours, il les eut atteints et battus à Ramangeh, pendant que la flottille et la cavalerie des beys étaient détruite à Chebreis. Écrasés bientôt après à la journée des Pyramides, ils laissèrent un immense butin et 3,000 morts sur le champ de bataille; et Mourad-Bey, battant précipitamment en retraite, s'enfuit dans la Haute-Égypte. Attaqué d'un autre côté par le général Régnier, ils furent encore défaits; et le fort d'El-Arisch tomba après un brillant combat au pouvoir des Français. Mais la troupe des mamelouks ne tarda pas à s'effacer devant la puissante diversion opérée par les armées anglaises et ottomanes. Lorsqu'après cette mémorable campagne, les Français eurent quitté les bords du Nil, les mamelouks se maintinrent encore comme corps politique, tantôt en hostilité avec les chefs envoyés par la Porte en Égypte, tantôt acceptant une paix passagère, toujours turbulents et séditieux, jusqu'au moment ou Mohammed-Aly fut investi de ce paschalik. Il appartenait à cet homme extraordinaire, dont le génie préparait la régénération de ce malheureux pays, d'écraser de son bras de fer la formidable corporation militaire qui l'avait si longtemps opprimé. Le coup d'état qui opéra cette révolution est un de ceux qui ont eu le plus de retentissement dans l'histoire de ces dernières années. Nous allons en emprunter la peinture à l'auteur de l'*Histoire de l'Égypte sous Mohammed-Aly*, M. Félix Mengin, qui se trouvait sur les lieux lorsque ce grand drame s'accomplit : « Les chefs destinés à faire partie de l'expédition d'Arabie allèrent camper à Cobbet-El-Azab. On réunit 4,000 hommes sous les ordres de Toussoun-Pacha,

que son père destinait au commandement de l'armée. Comme le vendredi soir il devait recevoir la pelisse d'investiture, toutes les autorités civiles et militaires et les principaux du pays furent informés du moment de la cérémonie. La veille au soir, on invita particulièrement les chefs et les mamelouks à y assister en grand costume. Le 1er mars 1811 au matin, tous montèrent à la citadelle. Schahyn-Bey y parut à la tête de sa maison : il vint avec les autres beys présenter ses devoirs au vice-roi, qui les attendait dans sa grande salle de réception. Il leur fit servir le café et s'entretint avec eux. Lorsque le cortége fut prêt, on donna le signal du départ : chacun prit le rang que lui avait assigné le maître des cérémonies. La tête de la colonne eut ordre de se diriger vers la porte El-Azab, donnant sur la place de Roumeyleh. Le chemin qui y conduit est taillé dans le roc ; il est étroit, difficile et escarpé. Des angles saillants empêchent deux cavaliers de marcher de front dans certains endroits. Dès que les dehlys et les aghas furent sortis, Saleh-Koch fit fermer la porte et communiqua à sa troupe l'ordre du vice-roi d'exterminer tous les mamelouks. Les Albanais se retournèrent à l'instant et gravirent le sommet des rochers qui dominent le chemin pour se mettre à l'abri des atteintes de leurs adversaires et les frapper plus sûrement : ils firent feu sur eux. Ayant entendu les coups de fusils, les dernières troupes tirèrent de leur côté du haut des murailles, où elles s'étaient mises à couvert. Les mamelouks, qui étaient arrivés à la première porte, voulurent prendre un autre chemin pour retourner dans la citadelle, mais, ne pouvant manier leurs chevaux à cause de la position difficile dans laquelle ils étaient engagés, et voyant que beaucoup des leurs étaient déjà tombés morts ou blessés, ils mirent pied à terre, abandonnèrent leurs chevaux et ôtèrent leurs premiers vêtements. Dans cette situation désespérée, ils retournèrent sur leurs pas le sabre à la main : personne ne se présentait devant eux ; mais on les fusillait de l'intérieur des maisons. Aussitôt les troupes eurent ordre d'arrêter partout les mamelouks. Ceux que l'on prenait étaient conduits devant le kiaya-bey et décapités à l'instant même. Beaucoup d'individus présents à cette scène périrent malgré leur innocence, tant le soldat était animé au carnage ; toute la citadelle ressemblait à une arène ensanglantée. On comptait le matin 470 mamelouks à cheval : nul d'entre eux n'échappa au massacre. Bientôt les rues furent désertes ; on ne vit plus que des bandes de soldats se jeter pêle-mêle dans les maisons des proscrits et s'en partager les dépouilles. Ces furieux commirent toutes sortes d'horreurs jusqu'au lendemain, où le pacha, descendant de la citadelle, fit cesser le pillage par des mesures sévères et énergiques. Des ordres furent expédiés aux commandants des provinces, d'arrêter et de mettre à mort tous les mamelouks épars dans les villages : plus de 1,000 personnes périrent dans cette circonstance. » — Ceux qui purent échapper à ces scènes de carnage se réfugièrent dans la Nubie inférieure, avec l'espoir de redescendre un jour en Égypte. Chassés d'Ibrym, ils montèrent jusqu'à Dongolah, pays moins dénué de ressources. Après avoir tué ou soumis les souverains de cette contrée, ils se croyaient bien établis et désormais à l'abri des poursuites du vice-roi, lorsque l'expédition d'Ismayl-Pacha son fils, dans l'Afrique intérieure, vint les détromper et leur porter le dernier coup. Quelque temps après, deux de leurs chefs les plus influents succombèrent sous le poids d'un âge très avancé ; et leurs compagnons d'exil, éprouvant le désir de revoir leur patrie, envoyèrent l'un d'eux, Sélim-Kachef, implorer cette faveur du vice-roi. C'était en 1822, au moment où celui-ci préparait son expédition contre les Wahabys. Mohammed-Aly fit remettre cinq bourses à l'envoyé, et accorda la permission qu'on lui demandait, mais à des conditions tellement menaçantes et si rigoureuses que les mamelouks durent préférer l'exil et l'indépendance où depuis

ils ont eut vécu au joug qui leur était offert. Maintenant, chaque jour voit diminuer leur nombre, et bientôt l'existence de cette institution militaire, qui pendant cinq siècles imposa des fers à l'Égypte tremblante, ne sera plus qu'un souvenir historique, Ed. du Laurier.

Mamelouks de la garde. Pendant le séjour que Napoléon fit en Egypte, il admit près de sa personne plusieurs cavaliers mamelouks, qui s'étaient offerts de bonne volonté. — Lorsque les troupes françaises évacuèrent ce pays, un assez grand nombre de familles musulmanes demandèrent à suivre le sort de l'armée, et se réfugièrent en France. Le premier consul plaça les plus jeunes et les plus agiles à la suite de la compagnie des guides, et en forma, le 30 nivose an xii (21 janvier 1804), une compagnie de sa garde, qu'il attacha au régiment de chasseurs à cheval. — L'état-major de ce corps, le chef-d'escadron-commandant excepté, était composé de Français : il comptait un capitaine-instructeur, un adjudant-lieutenant, un porte-étendard, un chirurgien-major, un artiste vétérinaire, quatre maîtres ouvriers et un brigadier trompette. Le reste de la compagnie était de deux capitaines, deux lieutenants en premier, quatre lieutenants en second, un maréchal-des-logis-chef français, huit maréchaux-des-logis, dont deux Français; un fourrier français, quatre porte-queues, 12 brigadiers, dont deux Français; 109 mamelouks, quatre trompettes français, et deux maréchaux-ferrants français. D'après cette organisation, la compagnie de mamelouks était forte de 160 hommes, officiers, sous-officiers et cavaliers. Plusieurs vieillards, des femmes et des enfants, réfugiés près de ce corps, recevaient, à titre de secours, un traitement accordé par l'empereur. On en établit depuis un dépôt à Melun, que l'on transféra plus tard à Marseille. — A la fin de l'empire, les mamelouks formaient un escadron de 250 hommes, non compris les officiers. — Les mamelouks portaient le costume de leur nation : il n'était pas uniforme, et variait par les couleurs des pantalons, des vestes et des turbans. Ils étaient armés de sabres à la turque, de pistolets et de poignards; leurs cartouches étaient renfermées dans une petite giberne ornée d'un aigle. — Ce corps, qui avait partagé les périls et la gloire de la garde impériale, eut une fin déplorable : réunis à leur dépôt, après l'abdication de Napoléon, ils furent dispersés et en partie massacrés par les réactionnaires du Midi. Sicard.

MAMMIFÈRES. Les mammifères composent une classe nombreuse d'animaux qui se distinguent des autres par des caractères nettement tranchés : 1° ils ont des mamelles, font leurs petits vivants et leurs donnent du lait pour première nourriture ; 2° ils ont des poumons pour respirer l'air puisé directement à la masse atmosphérique, un sang rouge et chaud, et deux ordres de canaux ou vaisseaux pour sa circulation, les veines et les artères contenant du sang à des états différents; 3° un diaphragme musculaire, tendu à peu près comme une peau de tambour, sépare chez eux la poitrine de l'abdomen, et quelque long que leur cou puisse paraître à l'extérieur, on ne lui trouve jamais plus de sept vertèbres, excepté chez une espèce qui en a neuf. Les mammifères sont les animaux les plus semblables à l'homme, qui en fait partie : ils sont regardés avec raison comme les premiers de la grande série animale. Rien de plus uniforme, pour le nombre et la disposition générale des pièces, que leur composition organique. Ils paraissent au premier abord n'être que des modifications diverses d'un même animal considéré comme type de toute la classe; mais on ne tarde pas à revenir de cette idée en descendant dans le détail des différences de formes et de proportions; on s'assure au contraire qu'il n'y a d'accidentel chez eux que les dispositions générales, et que l'idée d'un animal typique ou générateur n'est qu'une pure abstraction. Les moyens sont chez eux trop rigoureusement proportionnés à la fin pour qu'il n'en soit pas ainsi. Il existe entre leurs mœurs et leurs organisations diverses une

harmonie si admirable qu'on peut toujours conclure de la connaissance des unes à celles des autres. Des dents propres à couper, à déchirer, plutôt qu'à triturer ; un estomac constitué pour recevoir des substances faciles à digérer, et des intestins courts et grêles pour n'en contenir à la fois que des quantités d'autant plus petites qu'elles sont plus nutritives, indiquent certainement des mœurs carnassières ; et, réciproquement, des dents à couronnes mousses aplaties, un estomac d'une force musculaire énergique, et des intestins très développés, sont toujours le partage des paisibles herbivores. Il n'y a pas jusqu'aux protubérances des os servant de points d'attache à leurs muscles qui ne retracent exactement le degré d'énergie de leurs mouvements musculaires. Et c'est ainsi qu'il est possible de faire complètement l'histoire d'un animal, même antédiluvien, d'après l'inspection de ses débris pétrifiés. D'un autre côté, les instincts différents sont beaucoup plus multipliés que les modifications sensibles des formes organiques. Ce sont eux qui s'opposent invinciblement aux adultères capables d'amener la confusion des espèces; et comme ils sont cependant toujours en rapport avec des modes particuliers d'organisation, ils nous portent à croire que les différences intimes d'organisation sont encore beaucoup plus nombreuses qu'elles ne le paraissent. Considérons d'ailleurs le soin que prend la nature de préserver un mammifère de tout accident pendant sa formation : elle l'entoure de membranes protectrices, de liquides constamment à la même température; elle met la force organique si bien à l'abri de toute influence étrangère que nous n'avons rien de plus inaccessible que les premiers phénomènes de la conception. L'animal n'arrive à la lumière qu'avec une constitution assez robuste pour pouvoir lutter avantageusement contre les forces perturbatrices de la physique des corps inanimés. Un instinct conservateur vient s'adjoindre à la force organique spécifique : c'est une substance occulte, immatérielle, dont les effets semblent perpétuer le caractère mystérieux du phénomène incompréhensible de la génération. L'expérience a démontré que l'instinct des mammifères est aussi inaltérable que celui des insectes. La domesticité ne le modifie point, elle ne sert qu'à le montrer dans ses rapports avec l'espèce humaine, elle le présente seulement sous l'une de ses faces, mais en lui laissant autant de naturel, conforme aux lois invariables de l'économie providentielle des êtres, que dans l'état sauvage. Ces diverses considérations nous semblent suffire pour prouver que, malgré ce qu'il y a de commun dans l'organisation des mammifères, ils sont bien réellement pourvus d'autant de systèmes d'organes particuliers qu'il y a parmi eux d'espèces distinctes, et qu'on aurait tort de se laisser abuser par les ressemblances au point de les attribuer à une communauté d'origine, à une parenté chimérique, qui n'a jamais existé que dans l'imagination de ceux qui ont déjà tenté à diverses reprises de faire une théorie mammalogique. Les ressemblances apparentes résultent nécessairement de la multiplicité des systèmes d'organes particuliers. La nature, pas plus que les hommes, ne peut varier ses ouvrages en les multipliant sans altérer les différences, sans donner prise à cet esprit de système qui voit une véritable génération partout où il y a gradation et possibilité de rapprochement. Mais encore une fois, ce serait se laisser aveugler par les apparences et nier des différences réelles d'une importance majeure que d'en venir à la croyance systématique d'une unité d'espèce primitive, en opposition d'ailleurs avec les traditions religieuses de tous les peuples civilisés.

F. Passot.

MAMMONE, MAMMONA et MAMMON, mot syriaque et hébreu vulgaire parlé à Jérusalem depuis la captivité ; il signifie *richesses*. Ce n'était point, ainsi que plusieurs l'ont cru, une divinité des Syriens; c'est tout simplement un substantif commun à la langue de Sion et d'Antioche, et dont la racine est *atman*

(il a caché), et le dérivé *matmon* (trésor), analogie trop claire pour qu'il soit besoin de l'expliquer. Ce mot est devenu familier aux idiomes d'Occident par les seuls Évangiles de saint Matthieu et de saint Luc : « *Non potestis servire Deo et Mammonæ* (vous ne pouvez servir en même temps Dieu et Mammone), » dit le premier, qui, en sa qualité d'ancien publicain ou receveur des impôts, devait connaître toute la force de ce mot; *Mammone* (les richesses) *est injuste*, dit le second. Ce mot devait être très familier à ces deux apôtres, car saint Matthieu écrivit son Évangile en hébreu vulgaire, alors mêlé de syriaque et de chaldéen, et saint Luc était né à Antioche, capitale de la Syrie. Saint Augustin nous apprend qu'en langue punique ou carthaginoise, *matmon* signifie *lucre*. Nous voyons que jamais divinité ou idole de ce nom n'a existé chez les Syriens; seulement les Grecs, par imitation, ont donné à leur dieu des richesses Ploutos, et à Pluton, qui est le même, le nom d'*Adès* (l'invisible), allusion à un casque que ce dernier portait, par la vertu duquel il se dérobait aux yeux, et plus juste allusion encore aux trésors qu'il tient cachés dans son empire. Il appartenait seul au grand poète d'Albion, à Milton, de donner à l'enfer un ange de ténèbres de plus; et son génie créa un démon des richesses, et son nom si pittoresque, pris aux saints Évangiles, fut *Mammon*. C'est l'architecte qui édifie d'or, d'argent, de marbres, de jaspes et de pierreries, les gigantesques colonnes, les immenses entablements du Pandæmonion, le palais infernal; c'est lui qu'accompagne sans cesse une foule de démons luxueux. « Mammon les conduisait, dit le poète, Mammon, le plus vil des esprits élevés qui tombèrent du ciel, car dans le ciel même il tenait toujours bas sa vue, ainsi que ses pensées, admirant plutôt le riche pavé d'or battu des cieux que désireux de ce quelque chose de divin et de sacré dont vous réjouit une béatifique vision. C'est par sa suggestion que l'homme tout d'abord mit au pillage le sein, et arracha les entrailles de la terre sa mère, pour lui ravir des trésors qu'elle avait tant de raisons de *cacher*. » Puis, ajoute le poète, qui nous remet sur la trace des imitations helléniques : « Cet esprit ne fut point sans renommée ni sans autel dans l'ancienne Grèce, ni dans la terre de l'Ausonie : les hommes l'appelèrent *Mulciber* (pour Mulcifer, celui qui amollit le fer, Vulcain). » Ainsi l'érudition est l'aliment du génie ; nous devons à celle de Milton, qui savait l'hébreu, la création du démon syriaque Mammon; son caractère et son discours dans le *Paradise lost* (Paradis perdu) sont d'une vérité et d'une éloquence admirables. Ce dieu des Syriens, cet ange de nuit, est sorti avec ses ailes du cerveau du poète, comme Pallas avec son égide du cerveau de Jupiter. DENNE-BARON.

MAMMOUTH (palæontologie), grand animal dont la race n'existe plus, et qui n'est connu que par ses débris fossiles. Il habita les régions boréales des deux continents, qui peut-être n'étaient pas encore séparés à cette époque, et il semble que son existence fut prolongée beaucoup plus long-temps à l'ouest qu'à l'est de l'Europe. Peut-être aussi l'espèce américaine fut-elle distincte de celle de l'Asie, quoique la différence ne soit point révélée par le squelette de ces animaux, seule partie qui soit arrivée jusqu'à nous. — Quelques savants ont cru reconnaître le mammouth dans le béhémoth de l'Écriture-Sainte : cette opinion n'est pas conforme à l'ensemble des faits connus jusqu'à présent. Tout semble attester que le mammouth fut confiné dans les régions froides de l'hémisphère boréal, qu'il y fréquenta les bords des rivières et les marais, au lieu que le béhémoth de la Bible dut se trouver dans l'Arabie-Pétrée, pays sec et chaud, puisqu'il put être connu de l'Iduméen Job. Ce point d'érudition ne peut être éclairci que par des recherches géologiques faites dans cette contrée : lorsqu'on interroge la nature, ses réponses méritent encore plus de confiance que celles des livres. — Le musée de St-Pétersbourg possède le squelette entier et

quelques lambeaux de la peau d'un mammouth, restitué par les glaces qui le recélaient depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer. L'éboulement d'un terrain argileux sur la rive gauche du Léna avait rompu les glaces séculaires que ce terrain couvrait; et, par un hasard des plus heureux, l'animal emprisonné fut mis en partie à découvert; les chaleurs de l'été de ce pays et les efforts des ours achevèrent de le dégager. Il paraît que le corps était dans un état parfait de conservation, couvert de poils, sans blessure apparente. Les ours blancs et bruns, ainsi que les carnassiers subalternes, se mirent sur-le-champ à dévorer ces chairs contemporaines du déluge, ou peut-être encore plus anciennes. Enfin, des chasseurs yakouts arrivèrent sur le lieu du festin; et les observateurs furent avertis, mais ils n'eurent à recueillir que ce qui avait échappé à la voracité des nombreux convives. Ces restes, transportés dans la capitale de la Russie, sont un des plus précieux monuments de la zoologie antédiluvienne. Avant que l'on eût fait la découverte de ce mammouth, on avait trouvé sur le bord du Villouï, rivière affluente du Léna, le corps d'un rhinocéros conservé de la même manière dans la glace, et que le voyageur Pallas eût pu voir avant que les chairs en fussent totalement enlevées. Ainsi, la mine est découverte, et promet de grandes richesses à l'histoire naturelle; espérons qu'elle ne demeurera pas sans exploitation (*v.* le mot MASTODONTE). FERRY.

MAN (île de). Au milieu de la mer d'Irlande, par les 54° 4' et 54° 27' de lat. N., et les 6° 37' et 7° 7' de long. O., à une distance à peu près égale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, est une île d'environ trente lieues de circonférence : c'est l'île de Man, cette île que Walter Scott vous décrira d'une façon si pittoresque dans son roman du *Pirate*, et sur laquelle nous ne pouvons donner en passant que quelques détails d'aride géographie. Divisée en 19 paroisses, l'île de Man compte quatre villes, dont Castletown est le chef-lieu, et Douglas la principale et la plus jolie; Castletown, située sur la côte méridionale, est assez bien bâtie; 2,000 habit. forment sa population, répartie dans 500 maisons; un château fort, bâti sur un rocher élevé, défend la ville; Douglas, placé sur la côte sud-est, a un beau port et contient 6,000 habitants : c'est la résidence de l'évêque anglican de Sodor et Man. L'intérieur de l'île est très montueux; aussi les villes et les villages se trouvent-ils presque tous le long du littoral. Les divers ports comptent un grand nombre de bateaux caboteurs, formant un ensemble de 7,500 tonneaux; la pêche du hareng y est très productive, et depuis la fin de juillet jusqu'au commencement de septembre ces poissons apparaissent le long des côtes en quantités innombrables. Cinq cents bateaux de l'île se rassemblent annuellement sous un amiral de leur choix, pour se livrer à cette pêche. Le sol de l'île de Man est d'une assez grande fertilité : le blé, l'orge, le chanvre, les légumes, etc., y croissent en abondance. Les habitants élèvent beaucoup de bétail d'une assez petite espèce, qui forment un commerce d'exportation assez considérable; l'Angleterre tire annuellement de leur île environ 15,000 kilogr. de beurre.— Il y existe des mines de plomb, de fer, de cuivre; des carrières de granit, de pierre à ardoise et à chaux. — Les ancêtres du duc d'Athol ont possédé cette île, sous la protection de l'Angleterre, jusqu'en 1765; le duc actuel d'Athol en possède encore à peu près le tiers. O.-L. T.

MANANT. Aussi bien que les hommes et que les choses, les mots ont quelquefois besoin de réhabilitation; les plus injurieux sont peut-être ceux qui le paraîtraient le moins si l'on voulait bien les ramener à leur valeur première. *Manant*, que nous prenons tous en mauvaise part, et que nous jetons à la tête des gens comme synonyme méprisant d'homme grossier, de paysan, *manant* est tout aussi inoffensif que bien d'autres mots passés aujourd'hui dans la catégorie des injures les plus graves. Si

l'on veut réfléchir à l'étymologie de cette expression, on n'aura point de peine à la trouver dans *manens*, l'un des modes du verbe *manere* (demeurer), auquel sa signification est tout-à-fait conforme. *Manant* signifie en effet, et nous citons le *Dictionnaire de Trévoux*, puisqu'il n'a qu'un siècle d'existence, *manant* signifie littéralement paysan, habitant d'un village, d'une métairie à la campagne; et cette acception est encore toute vraie, toute vivante dans le Midi, où l'on dit encore les *manants et les demeurants* du village (que nous pourrions appeler les indigènes) lorsqu'on veut distinguer ceux-ci de ceux qui n'en sont que les habitants. Les *manants* et les habitants des paroisses s'assemblaient autrefois pour l'élection des collecteurs.— Si nous voulons savoir maintenant comment cette expression a pu dégénérer et se corrompre au point d'être aujourd'hui à peu près exclusivement un terme d'insulte, nous serons obligés de nous reporter à l'ancien régime. On sait avec quelle morgue orgueilleuse et quel dédain despotique les seigneurs traitaient les malheureux villageois sur lesquels pesait leur autorité, et dans quelle ignorance grossière ils les laissaient. Quelques nobles courtisans auront sans doute un jour stigmatisé de l'épithète de *manant* un gentillâtre d'origine aussi noble qu'eux, mais dont l'esprit épais et les manières *brutes* faisaient peu un homme de cour; ce mot aura fait fortune, et sera demeuré. Nous qui avons tant à cœur de répudier tout ce qui tient à l'aristocratisme de l'ancien régime, pensons-nous de bonne foi continuer maintenant à faire du mot *manant* l'application que nous avons été habitués à regarder comme vraie et juste? je ne le pense point. U. B.

MANASSÈS. Il était le fils aîné de Joseph et de sa femme Aseneth, et entra par adoption dans la famille du patriarche Jacob, 1690 ans avant J.-C. Ce fut Manassès qui donna son nom à l'une des douze tribus juives dont il était devenu le chef.

Manassès, roi de Juda. Il succéda, vers l'âge de 12 ans, à son père Ézéchias. Orgueilleux et cruel, son règne fut marqué par le sang. Ayant ajouté l'idolâtrie à ses crimes, Manassès fit élever des autels à Baal et ordonna la mort du prophète Isaïe. Le faste qu'il étalait excita la cupidité du roi d'Assyrie, Assarhaddon, qui marcha contre lui, le vainquit, et, après l'avoir accablé d'outrages, l'emmena captif à Babylone, la 22e année de son règne, 667 ans avant J.-C. E. P.

MANCENILLIER. Cet arbre est monoïque, c'est-à-dire que les linnéens le placent dans la classe des végétaux dont les fleurs mâles sont séparées des fleurs femelles sur le même pied. Dans les fleurs mâles, un petit calice bifide tient lieu de corolle et supporte une seule étamine à quatre anthères. Ces fleurs sont réunies en épis dans des écailles calicinales et glandulaires. Les fleurs femelles, dépourvues aussi de corolle, sont sessiles et solitaires, accompagnées d'appendices glanduleux; leur calice est ordinairement triphylle et renferme un style court, fendu à son extrémité en sept stigmates. Le fruit, ou drupe, contient dans son intérieur une noix multiloculaire à loges monospermes. Ce fruit, charnu, de la forme d'une petite pomme, en a aussi la couleur et l'odeur, mais cache sous sa fraîche enveloppe les qualités les plus malfaisantes. L'arbre est élevé, lactescent, très rameux, et se rapproche un peu de notre poirier par son port et son feuillage. L'espèce type est connue des botanistes sous le nom d'*hippomane mancinella*, et fait partie, dans l'ordre naturel, de la famille des euphorbes.— Les mancenilliers sont originaires de l'Amérique méridionale; ils croissent de préférence sur les rivages des Antilles et sur le littoral du continent voisin; au temps de la floraison, ils sont presque dénués de feuilles. Leurs fruits se détachent d'eux-mêmes à leur maturité. Les crabes en font leur nourriture, et sont considérés alors comme un aliment très nuisible.—Toutes les parties de l'arbre rendent un suc blanc, laiteux et caustique; une seule goutte suffit pour produire aus-

sitôt sur les parties animales qu'elle touche l'effet d'une brûlure. Les Indiens caraïbes avaient coutume d'en tremper leurs flèches; et des expériences réitérées ont prouvé que ces armes étaient encore empoisonnées après plus d'un siècle. Le voisinage du mancenillier n'est même pas sans danger; son ombre perfide, ses émanations délétères, rendent cet arbre redoutable aux époques où les circonstances atmosphériques, en stimulant la végétation, viennent produire dans les parties florales et foliacées un orgasme pernicieux. Pendant l'ouragan de 1817, nous avons vu des troupeaux qui s'étaient mis à l'abri sous des mancenilliers se couvrir en peu de temps de tumeurs purulentes. Cependant la nature, toujours prévoyante dans ses créations, semble avoir placé à dessein cet arbre vénéneux à côté de son contre-poison, car on assure qu'un verre d'eau de mer suffit pour guérir ceux qui ont été assez imprudents pour goûter de ses fruits. Le mancenillier fournit aux arts un des plus beaux bois de marqueterie. Ce bois grisâtre, veiné de brun avec des panachures jaunes, est employé aux Antilles; mais on ne se le procure pas facilement, car l'exploitation des arbres et l'équarrissage des troncs sont des opérations difficiles, et qui exigent beaucoup de précautions. S. Berthelot.

MANCHE, nom donné par les Français à cette partie de l'océan Atlantique resserrée entre les côtes de France, au midi, et celles d'Angleterre, au nord. Les Anglais, qui lui ont conservé la dénomination que lui avaient appliquée les Romains (*oceanus Britannicus* [océan Britannique]), l'appellent *British* ou *English - Channel* (détroit britannique ou anglais). La Manche s'ouvre à l'ouest entre l'île d'Ouessant et le cap Land's End, et se rétrécit à mesure qu'elle approche du Pas-de-Calais, détroit qui la fait communiquer à la mer du Nord. Elle a 200 kilomètres de longueur à son entrée, 255 à Saint-Malo, 125 à Cherbourg et 116 à Dieppe. Je pense que sa superficie peut être évaluée à 8,800,000 hectares, c.-à-d. à un neuvième de celle de la France. Ce vaste bassin est d'abord resserré entre des contrées de formation granitique, comme la Bretagne et la presqu'île du Cotentin (département de la Manche) en France, l'ancien Wessex en Angleterre, auxquelles succèdent les rivages calcaires du reste de la Normandie, de la Picardie, de l'Artois et du Sussex. Cette différence dans la constitution géologique en détermine une fort remarquable dans l'aspect. Ici les rivages sont noirâtres, découpés à l'infini, bordés de rochers que battent sans cesse des vagues furieuses, semés d'îlots sans nombre, d'écueils perfides; là ils se déploient en longues lignes ondoyantes, formés de falaises blanchâtres, que la mer mine sans cesse à la base, et au pied desquelles le galet roule sans cesse sous l'impression des eaux. L'orgueilleuse Albion leur a dû son nom primitif.—Les principales îles de la Manche sont l'île de Wight, et celles de Guernesey, de Gersey et d'Aurigny, qui appartiennent à l'Angleterre. Les rivières les plus importantes qui y ont leurs embouchures sont la Seine, la Somme, l'Orne, la Vire, sur la côte française, et l'Ex en Angleterre. La navigation de la Manche est assez désagréable, parce que la lame y est courte : les bateaux à vapeur surtout souffrent beaucoup de cet effet du flot; elle est d'ailleurs exposée, comme toute cette région du continent européen, aux éternels vents d'ouest. Les marées y sont très hautes, surtout dans la partie où s'élèvent Saint-Malo et Granville : ici elles atteignent 42 pieds. Cette mer est fort poissonneuse : le turbot, la sole, le barbarin, le maquereau, le merlan, la mule, le mulet, la raie, le hareng, s'y pêchent surtout en abondance. Les huîtres du rocher de Cancale sont très renommées. —Après avoir vu les flottes des Romains, la Manche servit pendant plusieurs siècles aux déprédations des Normands, qui la traversèrent au commencement du XIe siècle pour accomplir leur heureuse conquête de la Grande-Bretagne. Quelques siècles après, elle entendit les adieux de Marie-Stuart, et, près d'un siècle ensuite,

le vaisseau qui portait Henriette d'Angleterre fendit deux fois ses ondes, la première fois pour l'arracher des mains de ses peuples soulevés, la seconde pour la faire jouir du bonheur de son fils. En 1805, ses rives retentirent des immenses préparatifs exécutés par Napoléon pour renouveler la brillante conquête de Guillaume III; puis, à des époques peu éloignées, la famille des Bourbons contempla ses rivages dans des circonstances tout-à-fait différentes; car, ainsi que l'a dit Béranger, les destins et les flots sont changeants. O. Mac Carthy.

MANCHE, département de la France septentrionale, formé de la partie occidentale de l'ancienne Normandie. Il est situé sous le quarante-neuvième parallèle de latitude septentrionale, et tire son nom de la Manche, qui le baigne à l'ouest, au nord et à l'est, où il est aussi limité par les départements du Calvados et de l'Orne. Au sud, il a ceux d'Ile-et-Vilaine et de la Mayenne. Son étendue territoriale est de 578,000 hectares. On y compte, d'après le recensement de 1836, 594,000 habitants. La surface de ce département est entre-coupée de vallées, de plaines et de collines peu élevées, et dont le sol est plus favorable aux pâturages qu'à la culture, quoique cependant on y recueille plus de céréales que la consommation n'en demande. La vallée de la Cerre, près de Valognes, se fait remarquer par sa fertilité. La Vire, la Douve, la Taute, la Celune, la Sée, la Sienne, sont les principales rivières qui l'arrosent. Le climat est assez doux, tempéré, mais un peu humide. On recueille beaucoup de lin, de chanvre, de fruits médiocres, mais surtout une immense quantité de pommes, qui donnent annuellement plus d'un million d'hectolitres de cidre. Les chevaux que l'on élève dans les pâturages appartiennent à la race normande, et sont très recherchés. Il y a un dépôt royal d'étalons à St-Lô et trois beaux haras particuliers. Les belles prairies occupent, comme dans toute la Normandie, le fond des vallées; elles nourrissent du gros bétail d'une belle espèce, et dont l'un des produits est ce fameux beurre d'Isigny. Les moutons sont d'une haute taille, mais ne fournissent qu'une laine commune. Dans certains cantons, on élève beaucoup de porcs, de volaille et d'abeilles. Les forêts sont fort peu étendues et couvrent à peine 16,000 hectares, en grande partie occupées par les masses de Cherbourg et de Briquebec. Il y a des mines de fer, de cuivre, de cinabre et de houille, des bancs d'alumine très étendus, et, sur plusieurs points, des pierres meulières, de l'ardoise, du kaolin et d'autres terres. Quelques sources minérales surgissent à la surface du sol. Aux environs de Cherbourg, aux îles Chaussey, vis-à-vis de Granville, on exploite de superbe granit. Sur les côtes, on prépare beaucoup de sel blanc; et le varec y est recueilli avec soin pour l'incinération. L'industrie manufacturière y est active et a pour objet la fabrication de draps fins, serges, basins, calicots, droguets, toiles, dentelle, rubans de fil; de papier, de parchemin, de chaudronnerie, de quincaillerie et de coutellerie. Le port de Granville arme pour la pêche sur les bancs de Terre-Neuve. Son commerce a lieu avec l'Angleterre, à laquelle il envoie des œufs, du beurre et du bétail; avec les départements voisins, auxquels il expédie des objets de vannerie et divers autres articles, et avec Paris et l'intérieur de la France, qui lui demande son beurre, ses œufs, ses poulardes, ses chevaux, son blé, ses toiles, son cidre, son miel, son poisson, son lard et ses bestiaux. Trente routes royales et départementales lui donnent des facilités à cet effet. La plupart des rivières sont navigables. Le département de la Manche est divisé en six arrondissements: Cherbourg, Valognes, Coutances, St-Lô, Avranches et Mortain, subdivisés en 48 cantons, où s'étendent 644 communes. Il fait partie de la quatorzième division militaire, de la huitième conservation frontière, de l'académie du Caen; forme le diocèse de Coutances, et ressortit à la cour royale de Caen. Il envoie huit députés à l'assemblée législative. Son revenu territorial est évalué à 32 millions de fr. et le principal

de sa contribution foncière s'élève à 3,350,000.

Endroits principaux. — *St-Lô* (*v.*), chef-lieu ; *Cherbourg* (*v.*), *Avranches* (*Ingena*, puis *Abrincatui*), sur la Sée, et où il faudrait s'arrêter, ne fût-ce que pour la terrasse ou le parvis de la cathédrale, d'où l'on jouit d'une des plus magnifiques vues qui soient en France. Sept mille quatre cents habitants. — *Coutances*, sur la Soulle, à quelque distance de la mer. On y remarque la cathédrale, l'un des plus beaux édifices gothiques de l'Europe, et un aqueduc romain, 7,700 habitants. — *Granville* (*Granorum*), ville maritime sur le golfe de St-Malo, et dont le port offre le phénomène de marées atteignant 42 pieds au-dessus des eaux ordinaires. Elle s'élève sur un rocher. Sept mille six cents habitants.— *Valognes*, sur le Merderet, ville que l'on présume bâtie sur l'emplacement de *Crociatonum*, et dans le voisinage de laquelle se trouvent beaucoup d'antiquités romaines. Six mille habitants.— *Briquebec*, grand bourg, chef-lieu de canton, avec 4,400 habitants.— *Sourdeval*, bourg, entrepôt des nombreuses papeteries environnantes. Quatre mille habitants.—*Carentan*, petite ville dans une contrée marécageuse, sur la Taute, avec un château fort. 2,400 habitants.—*Mortain*, petite ville sur la Canche, au milieu de rochers escarpés. Mille six cents habitants.

O. Mac Carthy.

FIN DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME.

ERRATUM.

Dans quelques exemplaires de la 71[e] livraison, tome XXXVI, page 130, article Lyon, nos typographes ont oublié d'ajouter au nom de M. Breghot de Lut celui de M. Péricaud. L'article en question étant l'œuvre de ces deux érudits, dont Lyon s'honore, nous croyons de notre devoir de signaler une omission qui, heureusement, n'est pas générale.

TABLE DES MATIÈRES.

L

Louis Ier, de Germanie. 1
— II. »
— de Bavière. 2
— Ier, d'Espagne. »
— Ier, de Hongrie et de Pologne. »
— II. 3
Louis-Philippe Ier, roi des Français, *renvoi* au supplément de la lettre L. »
— (Saint-), *renvoi* à Sénégal. »
— d'or. »
Louisiane. 4
Loup. 6
— (personnages de ce nom). 7
Loupe (médecine). 8
— (optique). 9
Louqsor (obélisq. de). »
Loutre. 10
Louvain. 11
Louvel (Pierre-Louis). 12
Louverture (Tous-saint). 13
Louvet de Couvrai (J.-B.). 18
Louvois (François-Michel Letellier, marqs de). 20
Louvoyer. 23
Louvre (palais du). 24
Loxodromie. 28
Loyauté. 29
Loyer. »
Loyseau (Charles). »
— (Jean-Simon). 30
Lozère (dépt de la). »
Lubeck. 31
— (ville). 32
Luc (saint). 33
Lucain (Marcus Annæus Lucanus). 34
Lucas (Paul). 35
Lucayes (îles). 37
Luce (papes de ce nom). 38
— Ier. »
— II. 39
— III. »
Lucerne. 40
Luchon. »
Lucie (Sainte-). 43
Lucien. 44
Lucifer. 46
Lucilius (Caius). 47
Lucine. 48
Lucques (ville et duché de). 49
Lucre, *renvoi* à gain. 50
Lucrèce. »
— (le poète). »
Lucullus (L. Licinius.) 55
Luette. 58
— vésicale. »
Lueur. »
Lugano. 59
Lulle (Raimond). »
Lulli (Jean-Baptiste). 60
Lumière. 62
— (acceptn diverses). 65
Lunatique. 66
Lundi. »
Lune. »
— rousse. 69
— lune (acceptions diverses). 70
— (lunaison). »
— (lunaire). »
Lunaire (théorie). »
Lunettes. 73
Lunéville (paix de), *renvoi* à consulat. 74
Lupercales. »
Lusace. 76
Lusiades, *renvoi* à Camoens et à Gama (Vasco de). 77
Lusignan (famille de). »
— (ville). »
Lusitanie, *renv.* à Portugal. 78
Lustrales. »
Lustre. »
Lutèce, *renvoi* à Paris. 79
Luth. »
Luthier. 80
Luther (Martin). »
Luthérien. 88
Lutin. »
Lutte. »
Lutzen (bataille de). 89
Luxation. 92
Luxe. 94
Luxembourg (grand-duché et ville de). 97
— (palais et jardin du). 98
— (comtes et ducs de). 100
Luxeuil. 105
Luynes (ducs de). »
Luzerne. 107
Lycanthropie. »
Lycaon. 108
Lycée. 109
Lycopode (botan.). 111
— fossiles. 112
Lycurgue (le législateur). »
— (l'orateur). 114
Lydie, Lydiens. »
Lymphe, lymphatique. 116
Lyncée. 117
Lynx. 118
Lyon. »
Lyre. 120
— (astronomie). 132
Lyrique (poésie). »
Lysandre. 135
Lysias. 136

SUPPLÉMENT.

Laffitte (Jacques). 138
Lahore. 143
Lamartine (Alph. de). 152
Lapins. 175

Law, *et de son système de finances*. 179
Lecteur, lectrice, lecture. 217
— (avis au). 221
Lemercier (Népomucène). »
Lope de Vega (Carpio-Félix). 222
Louis-Philippe Ier, roi des Français. 225

M

M. 246
Mabillon (Jean). »
Mably (l'abbé Gabriel Bonnot de). 247
Macabre (danse). 250
Macao. 251
Macaque, *renvoi* à singe. »
Macaroni. »
Macaronique (poésie), *renvoi* à amusements de l'esprit. »
Macartney (Georges, lord comte). »
Macassar. 253
Macbeth. 254
Macdonald (Étienne-Jacqs-Joseph-Alexandre). 255
Macédoine (royaume de). 258
— (accept° diverses). 259
Macération. 260
Machabées. 261
Mâche. »
Machicoulis ou Machecoulis. 262
Machiavel, *renvoi* au supplément de la lettre M. »
Machination, machines. »
Machines. »
— simples. 263
— (levier, treuil). 264
— (plan incliné, vis, coin). 265
— hydrauliques. 266
— pneumatique. 267
— à vapeur. »
— soufflantes. 269
— architectonique. 270
— pyrique. »
— de pression et de compression, *renvoi* à compression. »
— électrique, *renvoi* à électricité. »
— de guerre. »
— infernale. 272
— — de Fieschi, *renvoi* à Fieschi. 273
— machiniste (art théâtral). »
Mâchoire. 274
Mack (Charles, baron de). 275
Mackenzie (Henri). 276
Mackintosh (sir James). 278
Maçon (technol.). 280
Mac-Pherson (Jacqs), *renvoi* à Ossian. 281
Macrin (Marcus Opilius Macrinus). »
Macrobe (Aurelius Ambrosius Theodosius). »
Madagascar. 282
Madame. 284
Madelaine (sainte Marie-), *renvoi* à Marie-Madelaine. 285
Mademoiselle. »
Madère. »
Madianites. 287
Madone. »
Madras (géogr.). 288
— (étoffe). 289
Madrépore. 290
Madrid. 291
Madrier. 294
Madrigal. »
Maestricht. 295
Maffei (Paul-Alexandre). »
— (le marquis François Scipion). 296
Magalhaens, *renvoi* à Magellan. »
Magasin. 297
— militaire. »
— (recueil littéraire). 298
Magdalena, *renvoi* à Colombie. 299
Magdaléons. »
Magdebourg. »
— (hémisphères de), *renv.* à hémisphère. 300
Mages. »
Magellan. 302
Magicien, enchanteur. 303
Magie. 304
— blanche. 305
Magique (lanterne), *renvoi* à fantasmagorie. 311
Magistrat, magistrature. »
Magloire (saint). 314
Magnanimité, *renv.* à grandeur d'ame. »
Magnats. »
Magnence (Flavius Magnentius Augustus). 315
Magnésie (chimie, minéralogie). 316
Magnétisme animal. »
— (§ Ier. Des effets du magnétisme animal, et recherches sur ses causes). 318
— (§ II. Examen physiologique et critique du magnétisme animal). 320
— sidéral et terrestre, *renvoi* à aimant. 324
Magnificat. »
Magon. 325
Magot. »
Magschir. 326
Mahabharata, *renvoi* à Indienne (littératre). »
Mahmoud Ier. »
— II. 327
Mahomet (le prophète). 332
— (Mohammed) Ier. 344
— II. 346
— III. 349
Mahrattes ou Maharattes. 353
Mai. »
— (champ de). 354
Maïa. »
Maigre, maigreur. 355
— (§ Ier. Des aliments maigres et de leurs effets sur l'organisme). 356

— (§ II. Des causes et des effets de la maigreur dans les constitutions). 357
Maillard (Jehan et Simou). 358
— (Olivier). 359
— (Stanislas-Marie). 360
Maille. »
Maillot (hygiène). 361
Maillotins. 363
Maimbourg (Louis). 365
Main. 367
— de justice. »
— (baise-). 369
— -levée. »
— -mortables. »
— -morte. »
— (accept^{s} diverses). »
Maina. 372
Mainades, *renvoi* à grandes compagnies. 373
Maine. »
— (duc et duchesse du). »
— -et-Loire (dép^{t} du). 374
— (États-Unis). 376
Mainfroy. »
Maintenon (Françoise d'Aubigné, marquise de). 377
Mairan (Jean-Jacques d'Ortous de). 379
Maire. 381
Mairie. 382
Maire du palais. »
Mairet (Jean). 383
Maïs (botanique). 384
Maison. »
— du roi. 385
— garnie, *renv.* à hôtel garni. 386
— d'éducation, *renv.* à éducation. »
— de santé. »
— de jeu, de prêt, de commerce, de commission, de banque, etc., etc., etc., *renv.* à tous ces mots. 389
Maisour. »
Maistre (Joseph, comte de). »
— (le comte Xavier de). 394
Maître. 395
— d'école. 397
— d'études, de quartiers. »
— de pension. 397
— (petit-). 398
Maîtres, maîtrises. 399
Maître-clerc, d'équipage, des requêtes, des comptes, de chapelle, etc., etc., etc., *renv.* à tous ces mots. »
Maîtresse. »
Maîtrise de Malte, *renvoi* à Malte. 400
Majesté. »
— divine (crime de lèse-). 401
— humaine (crime de lèse-). »
Majeur. »
Majeurs (ordres). 402
Majeur (musiq.), *renvoi* à mode. »
— (droit), *renv.* à majorité. »
— (le lac). »
Major. »
— -général. 403
— de place. »
— (état-), *renv.* à état-major. 404
— (adjudant-). »
— (chirurgien-). »
Majorat. »
Majordome. 407
Majorien (Flavius Julius Valerius Majorianus Augustus). 408
Majorité (politique). 409
— (jurisprudence). »
Majorque, *renv.* à Baléares. 410
Majuscule. »
Mal. 411
— (douleur physique), *renvoi* à douleur. 415
— d'enfant, *renvoi* à accouchement. »
— caduc, *renv.* à épilepsie. »
— des ardents, *renv.* à feu Saint-Antoine. »
— de mer (médecine). »
— de cœur. 417
— (accept^{s} diverses). 418
Malabar. »
Malaca, Malakka. 419
Malachie (le prophète). 420
— (saint). 423
Malachite. 424
Malacie. 425
Maladie, malade, *renv.* au supplément de la lettre M. 426
— du pays, *renvoi* à nostalgie. »
— des animaux, des plantes. »
Maladresse, maladroit. 428
Malaga (province de). 429
— (ville). »
Malagrida. 430
Malais. 432
Malaisie. 433
Malandrin, *renvoi* à grandes compagnies. 434
Malchus. »
Malcolm Ier, roi d'Écosse. »
— II. 435
— III. »
— IV. »
Maldouin. 436
Mâle ou masculin. »
Malebranche. 439
Malédiction. 445
Maléfice, *renv.* à magie. 446
Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de). »
Malet (conspiration). 453
Malfaiteur. 455
Malfilatre (Jacq^{s}-Ch^{les}-Louis de Clinchamp). 456
Malherbe (Franç^{s} de). »
Malheur. 458
Malice, malignité. 460
Malines. 461
Malle, malle-poste, courrier, *renvoi* à courrier et à poste. 462
Malléabilité. »
Mallebranche, *renvoi* à Malebranche. 463
Mallet (conspiration de), *renvoi* à Malet. »
— du Pan (Jacques). »
Malmaison. 464
Malmesbury (John Harris, comte de). 467
Malouines. »
Malpighia, malpighiacées. 468
Malplaquet (bat^{lle} de). 469
Malpropreté, *renvoi* à propreté. 471
Malte (île de). »
— -Brun (Conrad). 476
Malthus. 477
Maltôte, maltôtier. 479

TABLE.

Malveillance, malveillant. 480
Malversation. »
Mambrin. 481
Mamelouk. 482
Mamelouks de la garde. 485
Mammifères. 485
Mammone, Mammona et Mammon. 486
Mammouth (paléontologie). 487
Man (île de). 488
Manant. »
Manassès. 489
— roi de Juda. »
Mancenillier. »
Manche. 490
— (dép^t de la). 491

FIN DE LA TABLE.